Bibliothèque numérique
medic@

[Chicoyneau, François] / [Senac, Jean-Baptiste]. Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste

Paris : Pierre-Jean Mariette, 1744.
Cote : 25040

BIUM

(c) Bibliothèque interuniversitaire de médecine (Paris)
Adresse permanente : http://www.bium.univ-paris5.fr/histmed/medica/cote?25040

25040

TRAITÉ
DES CAUSES, DES ACCIDENS,
ET DE LA CURE
DE LA PESTE,

AVEC

UN RECUEIL D'OBSERVATIONS, ET UN DE'TAIL circonſtancié des précautions qu'on a priſes pour ſubvenir aux beſoins des peuples affligés de cette maladie, ou pour la prévenir dans les lieux qui en ſont menacés.

FAIT ET IMPRIMÉ PAR ORDRE DU ROY.

25040

A PARIS,
Chez PIERRE-JEAN MARIETTE, Imprimeur-Libraire, ruë Saint Jacques, aux Colonnes d'Hercule.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.
M. DCC. XLIV.

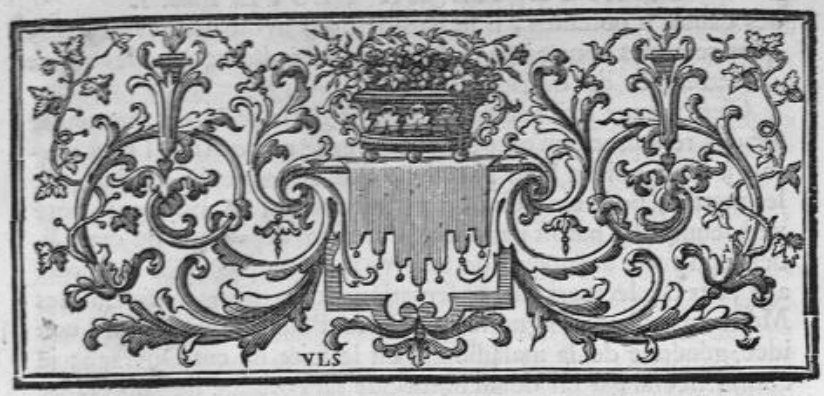

TRAITÉ DE LA PESTE.

PREMIERE PARTIE.

DES CAUSES, DES ACCIDENS ET DE la Cure de la Peſte.

IDÉE GENERALE DE LA PESTE.

§. I.

DANS tous les temps les hommes & les animaux ont été expoſés aux ravages de la Peſte; mais l'expérience de tant de ſiécles, nous a peu éclairés ſur les cauſes immédiates de ce fleau meurtrier: il n'y a même que des eſprits préſomptueux qui oſent ſe flatter de pouvoir les développer. Nous ſerions heureuſement dédommagés des vains efforts qu'on a fait pour pénétrer dans

ces cauſes ſi obſcures, ſi le hazard nous avoit découvert quelques remedes contre une maladie qui ne préſente que des objets de terreur & de déſeſpoir.

C'eſt à ceux qui ont ſuivi le cours de la peſte de prononcer ſur des reſſources qu'on peut attendre de notre Art; il n'eſt permis à ceux qui ne l'ont pas vûë, que de recuëillir les faits, de les mettre, pour ainſi dire, dans la balance, de montrer le côté vers lequel elle paroit pancher. Je n'uſerai cependant de cette liberté qu'avec beaucoup de réſerve; il ſera plus utile d'expoſer aux yeux des lecteurs, les obſervations & les divers ſentimens des Médecins qui ont ſoigné les peſtiferés. Pour donner d'abord une idée générale de la maladie qui eſt le ſujet de cet Ouvrage; je commencerai par un détail hiſtorique ſur l'origine de la derniere peſte de Marſeille; je ferai voir enſuite ce qu'elle avoit de commun avec les autres peſtes qui ont ravagé le monde. Après ce tableau je placerai ce qu'on a dit de leurs cauſes, de leurs accidens, de la méthode qu'il faut ſuivre pour les traiter; & je terminerai ce que je rapporterai là-deſſus par quelques réflexions ſur la contagion. Dans tout ce que j'avancerai, je ſuivrai exactement les mémoires qu'on m'a remis. Les changemens que j'y ai faits quelquefois ne conſiſtent que dans l'expreſſion & dans l'arrangement; ils étoient néceſſaires pour la clarté & pour l'ordre des idées. Si ces Mémoires n'étoient pas remplis de diſcuſſions étrangeres à leur principal objet, je les ferois imprimer tels qu'ils ſont ſortis des mains de leurs auteurs; mais en ôtant tout ce qui étoit inutile, j'ai fait un choix des matieres qui y ſont développées avec le plus de ſoin. Ce traité préliminaire ne ſera donc qu'un précis des recherches, des opinions & des préceptes de divers Médecins qui ont examiné la peſte; il ſervira d'introduction aux écrits qui formeront la premiere partie de cet ouvrage, & qu'on a raſſemblés ſans en rien retrancher, & ſans y rien changer.

Le Vaiſſeau du Capitaine Chataud eſt regardé comme la ſource de la peſte de Provence; mais Monſieur Didier donne une autre origine à cette maladie; le climat, la ſaiſon, l'air, les vents, la ſtérilité, l'abondance lui ont découvert une cauſe qui lui paroit vraiſemblable. L'année 1719. fut ſtérile, les bleds, l'huile, les vins manquerent, les chaleurs furent exceſſives, des pluyes continuelles ſuccederent aux chaleurs de l'été, les vents

d'Oueſt ſouffierent avec violence; ces dérangemens, ſelon Monſieur Didier, porterent dans les corps le levain qui a infecté la Ville de Marſeille. Les alimens, l'abondance des mauvais fruits le multiplierent & le firent éclater, cette année même pluſieurs perſonnes moururent de la peſte, du moins les accidens qu'elles éprouverent étoient-ils les ſymptômes des fiévres peſtilentielles. On obſerva dans le cours de ces fiévres des bubons, des charbons, des parotides; des morts ſubites avoient déja annoncé quelque changement ſingulier dans les corps ou dans les ſaiſons: par une gradation inſenſible, des cauſes ordinaires préparoient une maladie formidable. Ce n'eſt pas ſans des témoignages autentiques que Monſieur Didier s'attache à ces cauſes, il les établit ſur la foi des Regiſtres publics, il a foüillé les extraits mortuaires, il a fait des recherches dans pluſieurs familles, il a examiné les cicatrices des charbons, par ſes ſoins il a découvert par-tout des veſtiges de la peſte; il nous a appris le nom des malades, les commencemens, les progrès de leurs maux.

L'opinion des Médecins de Marſeille ne s'accorde pas avec celle de Monſieur Didier; ces Médecins avoient vû les malades, qu'il ne connoiſſoit que par des extraits mortuaires, & par des reſtes obſcurs de quelques maladies; ces témoins oculaires n'avoient reconnu dans ces malades rien qui annonçât la peſte. Tous fixent ſes premiers ravages à l'arrivée du Capitaine Chataud. Le Journal tiré du Mémorial de la Ville marque cette époque. Voici une relation (*a*) qui ne doit point être ſuſpecte, l'Auteur & le Médecin à qui elle eſt adreſſée, en ſont de fideles garands.

Le Capitaine Chataud partit de Seyde en Syrie au mois de Janvier 1720. ſa patente étoit *nette*, c'eſt-à-dire, qu'elle ne portoit aucun ſoupçon de peſte; mais peu de temps après ſon départ, cette maladie éclata à Seyde. Les Vaiſſeaux qui ſuivirent celui du Capitaine Chataud annoncerent la contagion, qui n'étoit pas ſans doute à ſes premiers progrès quand ces Vaiſſeaux partirent. La peſte n'eſt reconnuë dans une Ville que lorſque ſes ravages ſe multiplient; d'abord elle n'enleve que peu de malades, leur petit nombre n'attire point l'attention, les doutes occupent quelque-temps les eſprits; le mal eſt-il averé, des rai-

(*a*) Elle eſt tirée d'une lettre de M.... à M. Dodart.

ſons d'intérêt le font déguiſer; c'eſt ainſi que la maladie fait des progrès ſecrets, elle ſe gliſſe encore plus ſecrétement dans des lieux où elle ne porte pas d'auſſi vives allarmes que parmi nous. Il pouvoit donc ſe faire que la peſte fût dans la Ville de Seyde long-temps avant le départ du Capitaine Chataud. Les lieux où avoit abordé ſon Vaiſſeau fortifient ce ſoupçon. Les premiers Navires ſont chargés à Sours, qui eſt un cap hors de Seyde; l'infection déſola ce lieu peu de temps après que ce Vaiſſeau en fut ſorti, elle fit périr preſque tous les habitans.

Le Capitaine Chataud fut expoſé dans ſa route à une violente tempête; il fut obligé de relâcher à Tripoli, pour radouber ſon Vaiſſeau. Durant le ſéjour qu'il y fit, il répara les petites pertes qu'il avoit faites ſur mer : il ſe chargea de nouvelles marchandiſes; peut-être étoient-elles infectées, peut-être venoient-elles de Seyde même; car dans ces pays la peſte ne dérange point le commerce, la communication étoit libre entre Seyde & Tripoli. Cependant Seyde étoit déja infectée, Baruch qui eſt ſitué entre ces deux Villes, n'étoit pas éxempt de ſoupçon; on aſſure même que la peſte y faiſoit des ravages. Chataud y avoit chargé des marchandiſes; ainſi les circonſtances de ſon voyage ſe réüniſſent de toutes parts contre lui. Mais ce n'eſt pas tout, on obligea ce Capitaine de prendre quelques Turcs pour les porter en Chypre. Ces Turcs étoient chargés de hardes & de marchandiſes qui étoient infectées; en voici les preuves.

A peine le Vaiſſeau fût-il ſorti de Tripoli, qu'un Turc tomba malade, le mal fut bien-tôt terminé par la mort. On ne le regarda pas comme une maladie ordinaire, les accidens le rendirent ſuſpect, deux Matelots furent commandés pour jetter le cadavre dans la mer, à peine s'en furent-ils approchés, que le Nocher les rappella, il chargea des Turcs du ſoin de rendre à leur compatriote ce dernier devoir; les cordages dont on ſe ſervit furent jettés dans la mer avec le cadavre.

Quelques jours après les deux Matelots reſſentirent que les approches de ces cadavres leur avoient été funeſtes, leur mort fut auſſi prompte que celle de ce malheureux Turc. Après ces fâcheux préſages, Chataud aborde en Chypre, il y débarque les Turcs dont on l'avoit chargé, & il repart ſans s'être arrêté dans ce lieu. Le même malheur ſuit ſon Vaiſſeau, deux Matelots & le Chirurgien ſont ſaiſis du même mal, ils meurent dans

peu de jours. Ces morts preſque ſubites allarmerent Chataud, il ſoupçonna ſans doute que la peſte avoit enlevé ces cinq hommes; puiſqu'il ſe retira dans la poupe. De cet azile, où il étoit ſéparé du reſte de l'équipage, il donna ſes ordres, il fit jetter dans la mer les cordages & les hardes qui avoient touché les malades, il ne ſortit de ſa retraite que pour relâcher à Livourne. La néceſſité d'avoir un Chirurgien l'obligea à s'arrêter dans cette Ville, trois de ſes gens y tomberent malades, ils moururent de même que les autres. Le Médecin & le Chirurgien des Infirmeries viſiterent les cadavres, ils attribuerent la mort à des fiévres malignes peſtilentielles; dans leurs certificats ils n'accuſent d'autres cauſes que ces fiévres.

Enfin le Capitaine Chataud arrive à Marſeille le vingt-cinquiéme Mai, il déclare aux Intendans de la Santé qu'il a perdu ſept hommes de ſon équipage, il préſente le Certificat du Chirurgien qui avoit reconnu dans les derniers morts une eſpéce de peſte. Ce certificat s'eſt évanoüi, on a ſoutenu hardiment qu'il n'avoit point paru, les actes publics n'en font pas mention, ils lui ſont même contraires, on n'y voit rien qui donne des ſoupçons de contagion; car ſuivant le Journal tiré des Mémoires de la Ville, il n'eſt arrivé dans le Vaiſſeau que des accidens ordinaires, ce ſont de mauvais aliments qui ont cauſé des fiévres dans l'équipage de Chataud. Mais on dit que ces fiévres ont été ſuppoſées par les Intendans de la Santé, on a gliſſé, dit-on, une interligne dans les Mémoires de Marſeille, c'eſt dans cette interligne qu'il eſt parlé de ces fiévres, & des alimens auſquels on les attribuë. Le Capitaine déſavoüa d'abord cette déclaration; je ne ſçai s'il l'a avoüée dans les ſuites d'une procédure qu'on a faite contre lui.

Ces pertes, ni les déclarations des Médecins n'allarmerent pas les Intendans de la Santé; le Capitaine Chataud fut reçû à Marſeille, on ouvrit les Infirmeries à ſon équipage & à ſes marchandiſes. La ſureté publique demandoit ſans doute moins de facilité; les loix défendent l'entrée de la Ville aux Vaiſſeaux ſuſpects, on les renvoye à Jarre, qui eſt une Iſle déſerte auprès de Marſeille. Dans cette retraite, les marchandiſes qu'ils portent ſont purgées, les équipages & les paſſagers y ſont retenus quelque-temps. Pour condamner les Vaiſſeaux à ces ſortes d'épreuves, les loix ne demandent point des mar-

ques certaines de l'infection ; des ſoupçons, des bruits incertains, la mort de quelques hommes de l'équipage, ſont des raiſons ſuffiſantes pour releguer les Vaiſſeaux dans l'Iſle de Jarre.

Le Vaiſſeau du Capitaine Chataud ne fut point ſoumis à cet uſage ; la complaiſance s'étendit ſur des équipages plus ſuſpects, qui arriverent en même-temps. Aillaud, Fouquet, Gabriel, Capitaines de Vaiſſeaux, étoient partis de Seyde après Chataud. A leur départ la contagion ravageoit déja cette Ville ; leurs patentes même en étoient des preuves inconteſtables. On pouvoit donc craindre que leurs Vaiſſeaux ne fuſſent infectés, mais des raiſons ſecrétes l'emporterent ſur la crainte. Ces Capitaines furent reçûs dans les Infirmeries avec leurs marchandiſes ; ce ne fut pas cependant ſans quelques conteſtations ; mais elles furent bien-tôt terminées. L'intérêt du Public ou des Particuliers ramena tous les Intendans de la Santé au même ſentiment.

On ne fut pas long-temps ſans ſe repentir de cette facilité, & ſans en craindre les ſuites : la maladie faiſoit inſenſiblement des progrès. Un Matelot qui ſervoit ſous le Capitaine Chataud meurt dans peu de jours, on le porte dans les Infirmeries, un Chirurgien nommé Guerard viſite le cadavre, ſon ignorance lui cacha la cauſe de cette mort, ou ſa complaiſance la cacha au public, il ne reconnut aucune trace de la maladie qui avoit enlevé ce Matelot. Peu de jours après le Garde du Vaiſſeau périt ; les mêmes accidens qui avoient paru dans les autres, ſe montrerent dans celui-ci ; ils reparurent dans un Mouſſe & dans deux Portefaix qui étoient occupés à la *purge* des marchandiſes, ces miſérables furent infectés, dit-on, en ouvrant une balle de coton. La rapidité de leurs maux ne permettoit pas de méconnoître la peſte ; mais le Chirurgien aveugle ou obſtiné, aſſure toujours que ces accidens ne ſont que des accidens ordinaires.

Ces accidens renouvellés tant de fois réveillerent enfin l'attention des Intendans, ou leur inſpirerent de la crainte : ils avoient déja prolongé la quarantaine le 27. Mai, on ne ſçait ſi la précaution ou la politique produiſirent cette prolongation ; du moins ne croit-on pas que ce fut par précaution qu'ils permirent deux jours après l'entrée des Infirmeries à des Equipages ſuſpects. Nous avons déja parlé de ces Equipages, leurs patentes annonçoient la peſte dans les pays d'où ils étoient partis,

elles confirmoient les bruits qui s'étoient répandus dans Marſeille au commencement de ce mois ; car ſuivant le Mémorial de la Ville, on apprit que la peſte ravageoit *la plupart des Villes maritimes de la Paleſtine & de la Syrie depuis le mois de Mars.* Ces preuves trop certaines du malheur qui nous menaçoit euſſent toujours été rejettées, ſi tant de morts n'euſſent allarmé le public. Les Intendans plus dociles renvoyerent ces Vaiſſeaux ſuſpects dans l'Iſle de Jarre, ils ordonnerent une ſeconde quarantaine, qui n'étoit plus qu'une inutile reſſource. Dès le quatorziéme de Juin les paſſagers qui étoient venus ſur le bord de Chataud, avoient reçû le dernier parfum, & s'étoient répandus dans la Ville ; il ſemble même qu'on ne vouloit que montrer les apparences d'une quarantaine. Tandis qu'on écartoit de Marſeille le corps du Vaiſſeau, on retenoit les marchandiſes dont il étoit chargé, on renfermoit les Porte-faix dans l'enclos où ces marchandiſes étoient dépoſées.

L'éloignement du Vaiſſeau n'éloigna donc pas les cauſes de la maladie ; trois Porte-faix renfermés avec les marchandiſes du Capitaine Chataud, ſont ſaiſis du mal qui inſpiroit toutes ces précautions, ils ſuccombent dans l'eſpace de deux jours à la violence de ces accidens. Alors il ne fut plus permis de déguiſer ou de méconnoître la ſource de ces malheurs, elle étoit marquée par les bubons, par les tumeurs & par les charbons. Le ſeul Chirurgien des Infirmeries s'obſtina contre ces preuves, qui ne demandoient que des yeux, il ne changea d'idée que par une malheureuſe expérience, elle lui découvrit ſur lui-même le caractere & le danger de la maladie regnante.

La rapidité de ces accidens inquiéta les Intendans, ils ſe méfierent de la capacité de leur Chirurgien, & dans les doutes qui les agitoient, ils lui aſſocierent deux de ſes Confreres. Ces Chirurgiens raſſemblés rapporterent » que trois Porte-faix ayant « ouvert trois balles de coton, furent incontinent attaqués de « fiévre continuë, & qu'ils moururent le quatriéme jour ; que « trois autres Porte-faix ayant tourné les mêmes balles, & les » ayant ouvertes par un autre endroit, étoient tombés malades, « qu'ils avoient paru avoir des tumeurs aux aînes ; que le gar- « çon Chirurgien qui les toucha, leur dit que ces tumeurs « étoient de la groſſeur d'un œuf de poule, qu'un de ces mala- « des avoit à la cuiſſe un turoncle en ſuppuration ; que s'étant «

» informés du garçon Chirurgien de l'état du poulx, il leur ré-
» pondit qu'il étoit petit, & que ces malades n'avoient preſque
» pas de fiévre, que leurs yeux étoient enfoncés, qu'ils avoient
» la langue ſéche & chargée, avec une petite douleur de tête;
» enfin par tous ces accidens les Chirurgiens jugerent que ces
» trois malades étoient atteints d'une fiévre peſtilentielle.

Dans un tel rapport on découvre d'abord la négligence ou la crainte. Les Chirurgiens viſitent ces malades, ils les voyent, mais ils ne les touchent point, c'eſt un garçon Chirurgien qui porte la main ſur les tumeurs, ils lui confient l'examen du poulx, ils ſe contentent de la déciſion d'un novice. Nous verrons bien-tôt les Médecins de Montpellier, plus courageux, plus exacts, ſe familiariſer avec les malades, les approcher, les ſervir, les examiner, les toucher.

Cette relation peu exacte allarme les Magiſtrats, ils n'avoient renvoyé que le corps des Vaiſſeaux dans l'Iſle de Jarre, la cargaiſon ne leur paroiſſoit pas demander un tel éloignement. Ils croyoient apparemment que la contagion ne s'attachoit qu'au bois; mais les ſoupçons ou la crainte leur donnent d'autres idées, les nouveaux accidens les engagent à de nouvelles précautions. Les marchandiſes retenuës leur deviennent ſuſpectes, ils les renvoyent dans l'Iſle de Jarre, avec les Vaiſſeaux qui les avoient portées. Je ne ſçai ſi on eſpéroit de les conſerver en les expoſant à l'*évant* & aux parfums ; mais de tels remedes parurent à la Cour de foibles reſſources, la juſte ſévérité du Conſeil fut inſenſible aux repréſentations de l'avidité & de l'ambition, le corps du Vaiſſeau fut brûlé avec toutes les marchandiſes dont il étoit chargé.

On détruiſoit la ſource du mal ou des ſoupçons en brulant ce Vaiſſeau; mais la Ville étoit remplie des débris de ce Bâtiment. On n'avoit pas pris plus de précautions dans les Infirmeries, que s'il n'eût rien porté de ſuſpect. Les Matelots qui conduiſoient la chaloupe chargée des marchandiſes qu'on déchargeoit, ſe répandirent dans les Infirmeries; apparemment qu'ils ne négligerent pas les contrebandes que leur permettoit une telle facilité. Perſonne n'ignore leurs fraudes dans de telles circonſtances, ils jettent par-deſſus les murs les effets dont ils ſe ſont chargés durant le voyage, leurs correſpondans ſe rendent à des lieux marqués durant la nuit, ils viennent recueillir ce

que

que l'obſcurité permet aux Matelots d'écarter. Les paſſagers ne ſont ni moins intéreſſés ni moins ruſés, ils dérobent à la connoiſſance des Inſpecteurs, tout ce qui peut ſe cacher ou ſe déguiſer. Ceux qui ſortirent du Vaiſſeau de Chataud, & des autres Vaiſſeaux ſuſpects, ne furent pas aſſujettis à des loix bien ſéveres, on ne les obligea qu'à quinze jours de retraire, quelques parfums qu'on donna à leurs hardes parurent des précautions ſuffiſantes ; trois de ces paſſagers partirent dès qu'ils purent s'échapper, un Interprête ſe rendit à Paris, & les deux autres allerent en Hollande. Ainſi de ce Vaiſſeau d'où l'on dit que ſont ſortis les malheurs de la Provence, partirent trois hommes qui pouvoient porter la contagion dans toute la France & dans les Pays étrangers.

La maladie n'avoit paru encore que dans les Infirmeries, on ſe flata qu'elle n'en franchiroit pas les barrieres ; les Marchandiſes ſuſpectes avoient été éloignées, l'entrée en étoit défenduë, on avoit renfermé les porte-faix ; mais de telles précautions furent inutiles, les accidens qu'on redoutoit dans les Infirmeries ſe firent ſentir dans la Ville, pluſieurs malades moururent dans peu de jours, les charbons, les bubons marquerent le caractere de leur maladie, & les précautions des Magiſtrats nous prouvent leur crainte ou leurs ſoupçons.

Dans les commencemens le mal ſe montroit ſubitement, & ſembloit s'évanoüir ; ces retours & ce calme alternatifs ramenoient la crainte ou ranimoient l'eſpérance ; mais les accidens qui ſe renouvelloient tous les jours, porterent la terreur dans tous les eſprits. Le 21. Juillet le changement du temps parut à pluſieurs un préſage funeſte, le jour fut ſombre, le ciel ſe couvrit de tous côtés, la nuit ne fut qu'un orage continuel, les éclairs, les éclats du tonnerre ſe ſuccédoient à tous momens, la foudre tomba ſur pluſieurs maiſons. Suivant un Ecrivain, cet orage fut regardé comme le ſignal de la plus affreuſe mortalité. La maladie éclata avec violence, elle ſe répandit dans toute la Ville, les Galeres en furent infectées. Pour arrêter ces progrès, on enleve les morts durant la nuit, on renferme les malades, on entoure leurs maiſons de gardes, on établit des barrieres, on prépare un hôpital.

Tandis que des morts précipitées, la perte de plus de trente malades par jour, devoient porter l'allarme dans tous les eſprits,

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 10 sur 883

je ne ſçais quel aveuglement ou quelles lumieres ſembloient les raſſurer. Les Magiſtrats qui donnent des ordres ſi précis, qui font enlever les malades furtivement, s'imaginent qu'ils ſont trop crédules ; ils paroiſſent ſe repentir de leurs précautions, dans des avis qu'ils affichent pour déſabuſer le public, ils annoncent que la maladie qui regne n'eſt qu'une fiévre maligne, ils en trouvent la cauſe dans les alimens & dans la miſere.

Le ſoin de détruire les préjugés du public étoit une précaution judicieuſe. La crainte eſt une maladie plus contagieuſe que la peſte, ſes ſuites ne ſont pas moins redoutables. Les Magiſtrats doivent donc être également occupés à ſoutenir les eſprits chancelans & les corps malades ; mais à une vigilance ſi active, ſuccéda tout à coup une inaction pernicieuſe, on n'enleva plus les cadavres, ils s'accumulerent dans les ruës, on rejetta l'avis des Médecins qui ſuivoient jour & nuit les progrès de la maladie, non-ſeulement on leur refuſa la confiance qu'ils méritoient, on forma contre eux des ſoupçons injurieux. Ils s'étoient livrés courageuſement ſans exiger aucune récompenſe, leur déſintereſſement ne prouva point leur ſincerité à ceux même qui leur devoient la vie ou la ſanté : le peuple entra dans ces ſoupçons injuſtes. L'ignorance étoit le moindre des défauts qu'on leur reprochoit ; on les accuſa de chercher la fortune dans la miſere publique, on ne vit dans leurs conſeils que des vuës intéreſſées, on mépriſa leurs rapports : au mépris on joignit les inſultes. Malheureuſement ils furent vengés par les nouveaux ravages qu'on n'attendoit pas.

Le venin ou le levain peſtilentiel, qu'on le nomme comme on voudra, ſe développa avec plus de violence, les progrès en furent plus rapides. Ce ne fut plus dans la ruë de Leſcale que le mal fut renfermé ; de cette ruë qui eſſuya les premiers ravages, il paſſa dans le voiſinage, & ſe répandit ſucceſſivement dans tous les quartiers ; la mortalité étoit ſi grande, que le ſoin des morts fit négliger les vivans ; on ne pouvoit plus enlever les cadavres ſécrétement. Dans la vûë de ménager la foibleſſe des eſprits, on avoit deſtiné l'obſcurité de la nuit aux enterremens, ce travail effrayant devint une néceſſité durant le jour même. Pour que l'enlevement des morts fût plus prompt, on établit une eſpece de contribution comme dans une guerre ouverte, on prit les chevaux & les chariots des

particuliers, on força les vagabonds à ſervir de corbeaux; en même-temps on ouvre de grandes foſſes hors de la Ville pour y jetter les cadavres; les tombereaux qu'on va décharger, le bruit de ceux qui les conduiſent, le bouleverſement général, tout l'appareil enfin d'une Ville peſtiferée, portent le ſaiſiſſement dans tous les cœurs.

Dans cette déſolation générale, la fuite étoit la ſeule reſſource, & elle n'étoit pas permiſe. Les Villes voiſines avoient interdit le commerce de Marſeille, des ordres ſupérieurs avoient défendu toute communication avec ce lieu qu'on regardoit comme la ſource de l'infection. Tous les paſſages étoient fermés: s'il y avoit quelques endroits qui ne fuſſent pas inacceſſibles, on n'y portoit les yeux que pour y chercher une retraite. Le peuple effrayé ſortit de la Ville, on dreſſa des tentes en diverſes places, le long de la riviere, ſur les remparts; pluſieurs ſe retirerent ſur des collines, monterent ſur des rochers eſcarpés, deſcendirent dans des cavernes, choiſirent pour azyle des grotes qui n'étoient deſtinées qu'aux animaux; tous auroient ſouhaité de trouver quelque lieu ſéparé de tout le genre humain. La mer qui eſt aux portes de Marſeille, fut une reſſource pour pluſieurs familles; la plûpart des gens de mer ſe retirerent dans des Vaiſſeaux ou dans des Barques, & formerent une eſpece de Ville flottante, que les eaux ne préſerverent pas du malheur qui ſe répandit ſur toute la Provence.

A ces maux ſe joignit la famine, autre peſte non moins dangereuſe, & ſouvent la ſource de la vraie peſte. Les boutiques ſe fermerent, ſi quelques-unes furent ouvertes, ce ne fut que l'argent qui les força, les travaux publics qui y portoient l'abondance ſe rallentirent ou furent interrompus; le commerce languiſſant n'étoit ſoutenu que par l'avidité ou par la crainte. Tous les lieux dont la fréquentation ſoutenoit la ſociété, ne furent que des lieux déſerts: on ne trouvoit dans les Egliſes que l'horreur des vieux édifices abandonnés, les Offices divins qui ſont les liens de la Religion, furent ſuſpendus; les Magiſtrats abandonnerent leurs fonctions ordinaires, & ne penſerent qu'à ſe défendre contre les atteintes d'une maladie mortelle; en même tems tous les habitans ſe renferment, , tous ſe fuïent, ſe ſéparent; mais dans ces azyles où ils veulent ſe cacher la frayeur, la diſette ou la faim répandent le déſeſpoir. Les campagnes refuſoient leurs den-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 12 sur 883

rées, tout le monde fuyoit cette Ville dont on craignoit l'infection.

Marſeille n'étoit donc qu'une vaſte ſolitude remplie d'habitans cachés ; mais les dangers qui renfermoient tant de malheureux dans leurs maiſons, cédoient à la néceſſité. Les pauvres ne pouvoient plus ſubſiſter, ils venoient chercher dans les ruës les ſecours qu'ils auroient vainement attendu chez eux. Ceux à qui la fortune promettoit des reſſources, éprouvoient la miſere au milieu des richeſſes ; les domeſtiques leur avoient été enlevés par la mort ou par la crainte. Reſtés ſeuls après la perte de leur famille entiere, ſans parens, ſans voiſins, ſans amis, ils ſortoient de leurs maiſons, forcés par les beſoins les plus preſſans. Les enfans abandonnés par leurs peres au hazard ou à la charité publique, les femmes enceintes qui ne prévoyoient dans leur accouchement que la perte de leurs fruits, leur mort, & un abandonnement univerſel ; un nombre prodigieux d'infirmes, de vieillards & de mourans, ces objets de compaſſion étoient le ſeul ſpectacle vivant qui s'offroit de toutes parts. On ne rencontroit par-tout que l'image de la mort, on ne voyoit que des viſages pâles, cadavereux, enflammés, noirs, bleuâtres, verds ; les yeux n'annonçoient que l'égarement & le déſeſpoir. Ces miſérables ſe preſſoient, ſe repouſſoient dans les ruës preſque ſans ſçavoir où ils alloient ; la mort en arrêtoit pluſieurs en chemin, d'autres qui étoient mourans tomboient dans des ruiſſeaux bourbeux ou ſanglans, les moins abbatus ſe traînoient ſur les portes, d'où on les éloignoit ſans ceſſe ; ceux qui étoient les plus heureux arrivoient à l'hôpital, où ils ne trouvoient que la miſere la plus affreuſe, la diſette d'alimens, la rigueur, l'inhumanité ; ils n'avoient pour lits que la terre ou des bancs de pierre, l'argent & les richeſſes qu'ils apportoient comme des gages de leur ſureté, devenoient l'inſtrument de leur perte, la mort finiſſoit bientôt leurs malheurs dans cette maiſon de déſolation. Mais dans la Ville on comptoit plus de mille morts en certains jours, les ruës étoient couvertes de cadavres, on jettoit par les fenêtres les corps à peine expirans, on les traînoit ſur le pavé, ils étoient entaſſés devant les Egliſes, dans les places, dans les promenades, les uns noirs, bleuâtres, verds, les autres ſanglans, demi pourris, ſervans de proie aux chiens. De ces corps abandonnés, s'élevoient des vapeurs empeſtées, qui infectoient les lieux les plus reculés. Ce ſont là les objets effrayans qui ſe préſentoient

ſans ceſſe à ceux qui n'avoient pas éprouvé les atteintes du mal.

Les mêmes malheurs enleverent les habitans de plus de cinquante Villes ou Villages. Marſeille étoit regardée comme la ſource de ces ravages; on a même crû pouvoir reconnoître les traces de la contagion, on a marqué en diverſes relations les routes qu'elle a ſuivies, les marchandiſes qui l'ont portée, les malades qui l'ont communiquée; mais toutes ces relations ſont fondées ſur des bruits qui ne peuvent être adoptés que par des eſprits crédules, elles ne ſont que des fables ou des conjectures qui ſe détruiſent elles-mêmes, le détail en ſeroit inutile & ennuyeux.

La peſte avoit infecté la Province dont Marſeille eſt la Capitale, dans ces ravages qui ſe répandoient aux environs, on pouvoit ſoupçonner un levain contagieux; mais dès qu'elle ſortit de la Provence, on ne pouvoit plus ſuivre les veſtiges de ce mal affreux.

Les précautions, les paſſages fermés, la crainte de la mort, ne furent pas des barrieres aſſez fortes; il s'échappoit beaucoup d'habitans des lieux peſtiferés, l'avidité tranſportoit ſecrétement par des voies inconnuës des marchandiſes ſuſpectes ou infectées: cependant ces marchandiſes peſtiferées ne répandirent point leur venin dans les endroits où elles paſſerent. Le Languedoc, le Velai, le Dauphiné, & tous les lieux voiſins du Rhône, devoient recevoir les premieres impreſſions; ces Pays étoient pour ainſi dire innondés des écoulemens de la peſte; mais une providence ſinguliere les préſerva de ce fleau durant trois années.

Des lieux (*a*) environnés de montagnes & éloignés de la Provence, ne furent pas auſſi heureux que le Languedoc; le Gevaudan fut ravagé par la peſte; la rigueur de l'hyver, les neiges & les glaçons ne purent éteindre dans ſon paſſage l'activité de ce venin, il pénétra en divers endroits à travers des Villes & des Bourgades qu'il épargnoit. Un forçat s'échappa de Marſeille où on l'avoit condamné à l'enterrement des peſtiferés, la foire de Saint Clement l'attira à Saint Laurent de Rivedols. Dans ce concours de tous les lieux voiſins, il rencontra un de ſes parens, c'étoit un habitant de Correjeac: le forçat chargé des dépoüilles des miſérables qu'il avoit enſeveli, fit quelques préſens à ce Payſan, il lui donna quelques hardes, on dit que c'étoit

(*a*) Lettre adreſſée à M. Dodart.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 14 sur 883

une veſte & des bas. Avec ces hardes ce malheureux reçut le venin de la peſte, on dit qu'il en mourut quelques jours après; trois de ſes enfans furent ſaiſis de la même maladie, ils eurent le même ſort, & la mere les ſuivit dans peu de temps. Un oncle de ces enfans apprit ce déſaſtre dans la Canourgue, il accourut pour rendre à ces malheureux les derniers devoirs qu'on leur refuſoit. Dans les débris de ſa famille, il retrouva un manteau qu'il avoit prêté à ſon frere, il emporta ce meuble infecté, & s'en couvrit durant la nuit; un enfant couché auprès de lui mourut le même jour, ſa femme fut enlevée deux jours après; cet homme infortuné, ne ſurvécut que huit jours.

Ces deux familles éteintes en ſi peu de temps, ne furent point ſuſpectes aux héritiers, les meubles furent tranſportés hors de la Canourgue, dans une maiſon qu'on nomme le *Tercel*; mais cet héritage traîna après ſoi les mêmes malheurs. Il paſſa bien-tôt à d'autres maîtres, auſquels il ne fut pas moins funeſte, la famille qui l'avoit recueilli fut détruite dans peu de jours, il n'en reſta que des parens éloignés, dont l'avidité ne fut pas long temps ſatisfaite.

Ces morts précipitées allarmerent les Conſuls de la Canourgue; ils condamnerent les portes & les fenêtres de cette maiſon, où ils croyoient renfermer la peſte; ils défendirent ſous des peines ſéveres d'en enlever les meubles avant qu'on les eût purifiés. Cette précaution arrêta les progrès du mal juſqu'au mois d'Avril; mais un héritier avide alla développer dans cette demeure abandonnée le venin qui avoit empoiſonné trois familles; il emporta chez lui le levain mortel, en mépriſant les défenſes des Magiſtrats. Cet héritier nommé Vernou enfonça les portes de la maiſon; les hardes qu'il enleva le firent périr avec toute ſa famille. Après la mort de ces miſérables, toute la Ville fut infectée; la peſte paſſa à Marvejols, elle pénétra dans Mende, elle ſe répandit dans tout le Gevaudan: la Ville d'Alais qui eſt aux portes du Languedoc, éprouva les mêmes malheurs, & répandit la terreur dans tout le voiſinage.

Cette hiſtoire ſi circonſtanciée de la peſte du Gevaudan, n'eſt, ſelon quelques témoins oculaires, qu'une hiſtoire fabuleuſe; du moins les Auteurs qui nous l'ont donnée, n'ont pû éviter la contradiction; les uns ne trouvent l'origine de la peſte que dans le Hameau de Correjeac, les autres la cherchent dans

un forçat échappé de Marſeille, tous reconnoiſſent un manteau comme l'inſtrument qui a répandu la peſte dans la Canourgue; mais ils varient ſur le poſſeſſeur ou héritier de ce meuble fatal; les lettres écrites à M. de Fornez, confirment même nos ſoupçons, les faits qu'elles nous apprennent ne ſont pas rapportés comme des faits certains. » Nous vous écrivons, diſent les Au- « teurs de ces Lettres, ce que nous avons de plus certain. « Je ne ſçai dans quel degré de certitude ils placent ce qu'ils écrivent au ſujet des brebis achetées à Correjeac. On obſerva, ſelon eux, dans Marvejols, que les premiers coups de la peſte tomberent ſur des gens qui avoient acheté des brebis à vil prix dans le Village de Correjac; ils paroiſſent moins incertains ſur les progrès rapides de la peſte dans cette Ville. » Une fille, « diſent-ils, qui avoit communiqué dans une maiſon ſuſpecte, ſe « trouva le Dimanche 10. d'Août à Vêpres; ſoixante perſonnes « de ceux qui étoient dans la même Egliſe, furent frappées preſ- « que ſur l'heure, comme d'un coup de foudre, de la conta- « gion; & le lendemain la Ville fut priſe dans tous ſes quar- « tiers. «

M. le Maréchal de Berwick qui avoit cherché ſur les lieux les routes qu'a ſuivi cette peſte, lui donnoit une autre origine. Un Gentilhomme, qui apparemment ne croyoit pas le commerce incompatible avec la Nobleſſe, avoit acheté beaucoup d'étoffes venuës de Marſeille; il les cacha durant les ravages qui affligerent cette Ville; mais ces ravages finis, il crut que les ſemences de la peſte qui étoient éteintes dans leur ſource, le feroient dans les marchandiſes; elles furent donc répanduës dans le commerce; mais lorſque les maiſons infectées, les meubles pleins des écoulemens des corps peſtiferés, n'étoient plus contagieuſes dans la Provence, ces marchandiſes éloignées étoient pleines du levain le plus actif; en les achetant, on réveilla la peſte qui ravagea tout le Gevaudan. C'eſt d'elles qu'eſt ſorti, dit-on, tout le venin qui a infecté tant de familles qu'il a éteintes.

§. II.

TELLES ſont les voyes qui ont conduit la peſte (*a*) en Provence & dans le Gevaudan; c'eſt du moins par ces routes que

(*a*) Mémoire adreſſé à M. le Cardinal Dubois.

l'ont ſuivie ceux qui veulent lui donner une origine contagieuſe. Les Médecins qui ont rejetté les idées de contagion, n'ont pas reconnu les traces de la maladie dans les chemins que les autres lui ont marqué. Nous examinerons les raiſons qui appuyent ces ſentimens ſi oppoſés ; mais avant de nous engager dans cette diſpute, examinons les principales peſtes qui ont été décrites par les Hiſtoriens ou par les Médecins.

La peſte eſt apparemment une maladie preſque auſſi ancienne que le monde ; dans tous les monumens les plus anciens, nous trouvons ce fleau qui ravage la terre, qui dépeuple les Villes & les Campagnes. Les guerres les plus funeſtes ont détruit moins d'hommes dans des Empires entiers, que les peſtes n'en ont enlevé dans des Provinces, & même dans des Villes ; ces deux fleaux pourroient être regardés comme les deux cauſes qui bornent la multiplication du genre humain. Mais ſi les guerres varient, la peſte porte preſque toujours les mêmes caracteres, les anciennes peſtes ſont comme le tableau des nouvelles, elles préſentent du moins tant de traits de reſſemblance, qu'elles ne permettent pas de leur donner divers noms, elles n'ont pas plus de variétés que les maladies les plus vulgaires, qui conſervent leur nom ſous diverſes formes. On verra ces rapports par le détail que je vais donner des peſtes les plus anciennes & les plus marquées.

Nous remonterons d'abord à la peſte qui ravagea l'Attique quatre cens trente ans avant Jeſus-Chriſt. Thucidide qui en fut témoin oculaire, nous en a donné une deſcription circonſtanciée. Elle n'étoit point précedée de ces avantcoureurs qui annonçent ordinairement les maladies ; les premieres impreſſions étoient ſubites, on étoit ſaiſi tout à coup d'un violent mal de tête, les yeux s'enflammoient, la langue étoit rouge, le goſier brulant, l'haleine infecte, la reſpiration laborieuſe ; à ces accidens ſuccédoient des éternuëmens fréquens, un enrouëment qui éteignoit la voix, une toux continuelle, des maux de cœur, des vomiſſemens bilieux, des cours de ventre, des hoquets violens ; durant tous ces bouleverſemens, la peau n'étoit point brulante comme dans les fiévres ordinaires, mais ſous cette fraîcheur apparente, les parties internes étoient enflamées, les couvertures les plus légeres étoient inſupportables aux malades, ils étoient forcés par la chaleur qui les dévoroit d'être

d'être toujours nuds. L'eau froide étoit le ſeul remede qu'ils demandoient, ils ne cherchoient qu'à s'y plonger ; pluſieurs ſe déroboient à la vigilance de leurs gardes, & ſe précipitoient dans des puits ; mais tous les rafraîchiſſemens étoient inutiles ; rien ne pouvoit éteindre la ſoif, il ſembloit que la boiſſon portât une nouvelle ardeur dans ces corps alterés ; brûlés d'un feu caché, ils ne trouvoient un moment de calme ni dans le jour, ni dans la nuit. Des inſomnies opiniâtres, des inquiétudes mortelles agitoient les eſprits déja accablés par la ſouffrance du corps ; le déſeſpoir les ſaiſiſſoit, tous les ſecours leur paroiſſoient ſuperflus : dans ces idées accablantes ils s'abandonnoient à la nature ou au hazard, dont ils attendoient le remede ou la fin de leurs maux. La mort loin de les effrayer, leur paroiſſoit toujours trop éloignée, elle arrivoit ordinairement le ſeptiéme ou le neuviéme jour ; mais ce qui eſt plus ſurprenant, c'eſt que juſqu'à ce terme ſi long & dans des tourmens ſi cruels, les forces ſe ſoutenoient toujours. Les malades qui paſſoient ce terme dangereux, n'étoient pas en ſureté ; la plûpart trouvoient de nouveaux accidens dans cette prolongation de la maladie, leurs entrailles étoient déchirées par une diſſenterie qui ulceroit les inteſtins, tout le corps fondoit, pour ainſi dire, épuiſé par le cours de ventre ; une foibleſſe mortelle ſuivoit cet épuiſement, qui enlevoit preſque toujours les forces & la vie. Quelques-uns étoient aſſez heureux pour ſe ſauver à travers tant de calamités ; mais ils ne trouvoient leur guériſon que dans de nouveaux malheurs. Le mal après les ravages qu'il avoit fait dans le bas ventre, parcouroit les extrémités, il déchargeoit ſon venin, ou plutôt la gangrene, ſur les pieds, les mains, les oreilles, le nez, les yeux, parties dont les malades perdoient l'uſage avec le ſentiment. Après cette eſpece de mutilation qui guériſſoit le reſte du corps, l'eſprit étoit encore malade ; les convaleſcens ne reconnoiſſoient plus leurs domeſtiques ; ſans ſouvenir, & ſans idée d'eux-mêmes, ils n'étoient frappés que des objets préſens. Les malheureux qui avoient perdu la vie dans ces accidens, étoient formidables aux hommes & aux animaux. Les corbeaux & les chiens fuyoient les cadavres des peſtiferés, & ſi quelques-uns en mangeoient, cet aliment contagieux les tuoit dans un moment.

La peſte qui ravagea l'Europe & l'Aſie ſous l'Empire de

Marc-Aurele, fut accompagnée des mêmes accidens que la peſte d'Athenes; elle ne produiſoit qu'une fiévre legere au-dehors, la gangrene attaquoit l'extrémité des pieds. Ces accidens ſont les ſeuls qui nous ſont connus; Galien qui les a éprouvés ſur lui-même, ne nous en a pas donné de détail plus circonſtancié, il rappelle ſeulement la peſte d'Athenes, pour nous donner une idée de celle-ci; apparemment que ce témoin oculaire vit tant de traits de reſſemblance dans ces deux maladies, qu'il préſenta la premiere comme le tableau de la ſeconde. Les ravages de cette peſte nous ſont plus connus que ſon caractere; elle ſembloit ſuivre Lucius Verus de Province en Province. Après la guerre des Parthes, il la porta à Rome, toute l'Italie en fut infectée, la mortalité fut ſi grande, que les Villes & les Campagnes furent également déſertes. Le venin ſe gliſſa dans les troupes, il fallut les renouveller par des levées promptes, pour ſoutenir la guerre contre les Marcomans. Lorſqu'on croyoit cette maladie abſolument éteinte, elle reparut avec les mêmes accidens ſous l'Empire de Commode, il mouroit dans Rome deux mille perſonnes par jour.

La peſte qui s'éleva ſous l'Empire de Gallus & de Voluſien, fit renaître les mêmes malheurs. Nous devons à Saint Cyprien la connoiſſance que nous avons de cette maladie. Ceux qui en étoient attaqués tomboient dans l'abbattement, les forces s'épuiſoient, les évacuations les fatiguoient ſans ceſſe, elles étoient involontaires comme dans certaines paralyſies; un feu violent brûloit les entrailles, la bouche étoit enflammée, l'eſtomach ſe ſoulevoit continuellement, les yeux étoient étincellans, les malades perdoient dans ces accidens les pieds, les mains, la vûë, l'ouie, les parties de la génération. Cette peſte déſola la Ville de Rome trois fois dans l'eſpace de vingt ans, elle ravagea les Villes de l'Achaïe, détruiſit les armées Romaines & les troupes des Goths; enfin elle donna un nouveau luſtre à la charité des Chrétiens, qui ſacrifierent leur vie au ſervice des peſtiferés.

Les ravages de ces deux peſtes nous ſont détaillés par les Hiſtoriens, ils nous en marquent la violence, l'étenduë & la rapidité, que nous ne connoiſſons point par les deſcriptions de ces maladies. Les temps qui les ont produites manquoient d'Ecrivains exacts, ou d'Ecrivains zélés pour la poſtérité; le ca-

ractere, les variétés, les progrès de ces maux n'attiroient point l'attention, les ſeuls ravages occupoient les eſprits. Nous ne trouverons pas le même défaut dans les Hiſtoriens qui ont décrit la peſte qui ravagea Conſtantinople au cinquiéme ſiécle; leur deſcription eſt un ſecond tableau de la peſte d'Athenes, tableau où les mêmes objets ont quelques couleurs un peu différentes.

Cette peſte déſola le monde entier; de l'Empire d'Orient elle étendit ſes ravages ſur la Perſe, ſur l'Italie & ſur la France; les iſles, les cavernes, les ſommets des montagnes, tous les lieux habités en furent infectés; l'âge, la vigueur, les précautions furent de vaines reſſources. Rien ne raſſuroit les eſprits dans de ſi grands dangers; tout au contraire annonçoit aux hommes leur ruine; les démons mêmes ſembloient ſe déchaîner contre le genre humain, ils ſe préſentoient, dit-on, ſous des formes humaines. Ces apparitions étoient peut-être imaginaires; mais qu'elles fuſſent réelles ou non, elles étoient un préſage aſſuré de la maladie: ceux qui étoient frappés de ces viſions, s'enfuyoient dans les Egliſes, ils pouſſoient des cris lamentables en invoquant ſans ceſſe le nom de Dieu. D'autres croyoient entendre leurs amis qui les appelloient, ils s'enfermoient dans leurs chambres, & ſe bouchoient les oreilles; pluſieurs étoient pourſuivis par des voix qui leur annonçoient qu'ils étoient marqués dans le nombre des morts. Parmi ceux qui étoient attaqués de cette maladie, il y en avoit qui étoient ſaiſis de la fiévre ſubitement; nul ſigne ne leur donnoit des preſſentimens de leur malheur; mais ces impreſſions ſoudaines ne produiſoient pas de grands changemens dans les corps, la couleur du viſage n'étoit pas alterée, à peine la fiévre étoit-elle ſenſible; tous les accidens mêmes paroiſſoient ſi legers, que les Médecins n'y pouvoient ſoupçonner de danger. Cependant de ces accidens ſi peu ſuſpects, ſortoient des bubons, des parotides, des tumeurs ſous les aiſſelles: ſur les bubons il ſe formoit quelquefois des charbons. Les malades qui traînoient leurs maux le plus long-temps, paſſoient encore par divers accidens; les uns étoient appeſantis par une eſpece de léthargie, cet aſſoupiſſement effaçoit de leur mémoire tous les objets; les autres dans les inquiétudes d'une inſomnie perpétuelle, devenoient furieux; ils étoient agités par les mouvemens les plus violens, ils fuyoient de tous côtés,

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 20 sur 883

ils croyoient voir par-tout des hommes prêts à les égorger. Ces miſérables périſſoient preſque tous, il ſe formoit dans les viſceres des charbons qui les ruinoient, la gangrene éteignoit dans les bubons le reſte de vie qui y étoit néceſſaire pour les décharger du venin qui y étoit dépoſé. Alors les cuiſſes ſe deſſéchoient comme ſi elles euſſent été flétries par un ſoufle brûlant; ſi en quelques malades les bubons s'élevoient en pointe, s'ils s'ouvroient promptement par la ſuppuration, ces malades ſe ſauvoient à travers tous ces accidens. Outre ces bubons il ſurvenoit une eſpece de tumeur bien plus formidable, le corps ſe couvroit quelquefois de taches pourprées, ſur ces taches s'élevoient des boutons noirs de la groſſeur d'une lentille; ces éruptions enlevoient ſubitement les malades, pluſieurs mouroient épuiſés par des vomiſſemens de ſang; tous, ſelon Agathias, tomboient comme s'ils étoient frappés d'apoplexie. Cependant dans tous ces accidens formidables, on obſervoit une grande variété d'événemens heureux ou malheureux. Des malades abandonnés des Médecins, revenoient promptement à la vie, ramenés par les ſeules forces de la nature; d'autres qui touchoient à leur guériſon, périſſoient ſubitement; pluſieurs en évitant la mort, perdoient la langue, ou ne pouvoient former que des ſons confus. Dans cette déſolation les femmes enceintes furent les malades les plus malheureux, elles périrent avec leurs enfans, il n'y en eut que trois de ſauvées. Cette peſte fut ſi terrible à Conſtantinople, qu'elle enlevoit quelquefois mille malades par jour.

Evagre nous a donné une deſcription de cette même peſte; cet Ecrivain étoit contemporain de Procope, mais il n'a écrit que long-temps après lui, cette différence de temps a porté quelque différence dans le détail qu'ils nous ont donné de la maladie. Selon Evagre, les accidens varierent beaucoup en divers malades, dans les uns les yeux étoient rouges, étincellans, le viſage bouffi, le goſier enflamé, une mort prompte ſuivoit ces inflammations externes, qui s'étendoient ſans doute dans l'intérieur de la tête. Les autres étoient conſumez par une fiévre ardente, les cours de ventre, les bubons les enlevoient au ſecond ou au troiſiéme jour. Le délire, la phreneſie, la manie ſe mêloient ſouvent à tous ces accidens, des charbons qui couvroient le corps portoient le ravage à ſon comble. Preſque tous

les malades mouroient ; quelques-uns eſſuyoient deux récidives, & ſouvent la troiſiéme étoit mortelle. La parenté ou la naiſſance ſembloit être fatale dans tout le cours de cette peſte ; car en ſe répandant hors des lieux infectés le mal pourſuivoit ceux qui y étoient nés, il les alloit ſaiſir dans les pays éloignés, où ils éprouvoient ſeuls les malheurs de leurs compatriotes. Ces faits paroîtront ſans doute ſuſpects, mais ils ſe ſont renouvellés en des temps moins reculez, comme nous le ferons voir.

Les premiers ravages de cette peſte doivent être fixés à la quinziéme année de l'Empire de Juſtinien ; elle renaiſſoit toujours dans quelque lieu, elle revenoit dans ceux qu'elle avoit abandonnés. L'eſpace de cinquante ans ne put éteindre le feu qui conſuma preſque tous les habitans du monde. Mais la peſte qui s'éleva ſous Leon l'Iſaurien & ſous Conſtantin Copronime, ne fut ni auſſi étenduë, ni auſſi cruelle ; nous ne connoiſſons exactement que ſa durée, qui n'exceda pas l'eſpace de vingt ans. Les Hiſtoriens ont négligé le détail de ſes ravages, ils ne nous ont pas appris non plus le caractere ni les progrès de cette maladie, nous ſçavons ſeulement que la phrénéſie en étoit un accident eſſentiel, & qu'elle ſe terminoit par des bubons.

Quelque ſteriles que ſoient les Auteurs qui ont écrit ſur certaines peſtes, nous recueillons dans leurs deſcriptions des traits qui nous font voir l'unité de ces maladies ; ce ſont toujours les mêmes maux qui ſe réveillent en certains temps. La même reſſemblance s'offre dans la peſte qui ſe répandit par-tout le monde en 1350. Vinarius témoin oculaire & Médecin de trois Papes, nous en a donné une Hiſtoire circonſtanciée.

Une laſſitude mortelle, des foibleſſes, des langueurs étoient les avant-coureurs de cette maladie. Dès les premieres impreſſions le pouls ſe dérangeoit, il ſe concentroit, il ſe déroboit pour ainſi dire au toucher, il étoit fréquent & intermittent ; quelquefois il étoit d'abord plein & onduleux, il s'abbaiſſoit enſuite : dans ces variations du pouls, la premiere cauſe étoit ſans doute le cerveau, cette partie recevoit les premieres atteintes, & les portoit ſous différens dehors dans les autres viſceres. Quelques malades étoient accablés d'un ſommeil ſi profond, qu'on ne pouvoit les réveiller ; cette tranquillité léthargique n'étoit qu'un paſſage plus doux & plus aſſuré de la vie à la mort.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 22 sur 883

D'autres agités par des inquiétudes & des inſomnies perpétuelles, tomboient dans des accès de folie ; pluſieurs avoient les ſens appeſantis, l'eſprit & le corps étoient engourdis, la langue embarraſſée ne permettoit qu'un begayement, qui étoit toujours un mauvais augure ; car ces accidens oppoſés conduiſoient également au même terme, je veux dire à la mort. Mais ils en attiroient d'autres qui hâtoient la deſtruction des corps ; car à tous ces troubles funeſtes du cerveau, ſuccédoit le renverſement de toute l'économie animale, l'eſtomach étoit bouleverſé par des vomiſſemens perpétuels, tous les couloirs deſtinés à diverſes ſécrétions, étoient forcés par des fluides qui leur étoient étrangers, le ſang ſortoit de ſes vaiſſeaux par le nez, par les poulmons, par les inteſtins, par les reins ; ce débordement de fluides qui rompoit toutes les digues, enlevoit les malades dans un ou deux jours. Toutes les matieres qui ſortoient de ces corps accablés, exhaloient une odeur inſupportable; la ſueur, les excremens, les crachats, l'haleine ſaiſiſſoient d'abord l'odorat par leur fétidité; les urines étoient troubles, épaiſſes, noires, ou rouges ; quelquefois elles couloient abondamment, ſouvent elles étoient preſque ſupprimées, en pluſieurs malades elles étoient limpides, & peu différentes de celles qui s'écoulent des corps qui joüiſſent de la ſanté ; mais quelque variété qu'elles préſentaſſent, elles dépoſoient toujours un ſédiment. Les matieres fécales étoient diverſement colorées, elles étoient noires, jaunes, ou cendrées ; les déjections étoient auſſi copieuſes que dans la lienterie : cependant malgré ce cours de ventre obſtiné, les hypocondres & même tout le ventre, étoient fort tendus. Avec une telle tenſion ou un tel gonflement, les poulmons ne pouvoient pas agir avec liberté ; dans ce bouleverſement univerſel des autres viſceres, ils ne pouvoient pas avoir de privilege qui conſervât leurs fonctions ; auſſi étoient-ils agités par une toux qui ne les dégageoit point par des crachats. De toutes ces parties ſi maltraitées, la maladie ſe répandoit ſur les dehors du corps ; au ſecond ou au troiſiéme jour la peau ſe couvroit d'exanthêmes noirs, rouges ou bleuâtres ; aux aiſſelles, aux aînes, derriere les oreilles il s'élevoit des tumeurs qui ſe terminoient diverſement ; tantôt elles ſe changeoient en phlegmons, tantôt en charbons. Quand les tumeurs s'étoient purgées par la ſuppuration, il étoit dangereux de fermer ces iſſuës que ſe faiſoit la

matiere dépoſée. Tels ſont les accidens qui caracteriſerent cette peſte : les jours funeſtes étoient le premier ou le ſecond, le troiſiéme ou le cinquiéme, & enfin le ſeptiéme.

Le feu de la peſte ſe ralluma encore en 1450. elle ravagea l'Europe, & dans Paris elle enleva quarante mille perſonnes en deux mois. Quercetan eſt le ſeul qui nous ait donné une idée de cette maladie. Parmi les accidens qui la caracteriſoient, la contagion a ſur-tout attiré l'attention de ce Médecin. Cette peſte étoit accompagnée d'accidens terribles; la frayeur ſaiſiſſoit d'abord les eſprits les plus raſſurés, elle ne leur permettoit de voir d'autre objet qu'une mort inévitable; livrés entierement au déſeſpoir, ils s'enveloppoient eux-mêmes dans un ſuaire ; pluſieurs n'avoient pas le temps de s'embarraſſer de cet appareil, ils mouroient ſubitement. Ceux qui avoient le malheur d'eſſuyer le cours de la maladie, étoient couverts de puſtules charbonneuſes, ſuite formidable des fiévres peſtilentielles.

Juſqu'au quinziéme ſiécle la peſte avoit eu la même face, mais alors ſes accidens dégénererent, ou, pour mieux parler, il regna une nouvelle maladie, qui ſous des dehors différens, produiſoit dans les corps les mêmes ravages; les accidens étoient entierement oppoſés à ceux qui caracteriſoient les autres peſtes. Ce ne fut point par des taches, par des charbons, par des bubons que cette peſte ſe montra ſur les corps; il n'y eut aucune de ces éruptions que l'incendie des viſceres pouſſoit de tous côtés dans les maladies que nous avons détaillées; la peau n'étoit point flétrie par la ſéchereſſe qui accompagne les taches charbonneuſes, au contraire elle fut inondée par des torrens de ſueur ; il ſembloit que tout le corps ſe fondît en eau, cet écoulement deſſéchoit les viſceres, le feu qui diſſipoit leurs fluides, renverſoit toutes les loix de l'économie animale; les langueurs, les défaillances, le mal au cœur, les douleurs de tête, le pouls fréquent & inégal, les palpitations violentes, tous ces accidens ſe réüniſſoient dans cette ſueur; les malades qui négligeoient les cordiaux, qui s'expoſoient à la fraîcheur de l'air, périſſoient dans vingt-quatre heures. Mais malgré les précautions, cette peſte fut preſque toujours mortelle; la premiere attaque ſur-tout fit des ravages incroyables : dans chaque Ville où elle paroiſſoit, elle ſaiſiſſoit cinq ou ſix cens malades par jour, de cent à peine y en avoit-il un qui pût réſiſter à la vio-

lence des accidens ; deux ni trois attaques ne garantiſſoient point des récidives. Ce qui paroit ſurprenant, c'eſt qu'il ſemble que la maladie fût attachée au ſang Anglois ; les habitans de la Grande Bretagne en furent attaqués juſques dans les pays étrangers, ainſi la parenté étoit une eſpéce de contagion. Dès que quelqu'un étoit ſaiſi de la maladie, il préparoit, pour ainſi dire, ce mal à toute ſa famille ; nul ne pouvoit ſe flatter de l'éviter, la liaiſon du ſang les ſoumettoit tous au même ſort, & les enveloppoit dans le même danger.

Vers le milieu du ſeiziéme ſiecle, la peſte reparut accompagnée de ſes anciens accidens, quelques-uns étoient un peu déguiſés, ou pour parler plus juſte, les uns étoient plus foibles, les autres étoient plus violens. Ces divers degrés de violence ſemblent former dans ce ſiécle une maladie différente des autres peſtes ; mais des eſprits attentifs y trouveront tous les traits de la peſte d'Athenes ; nous pouvons même avancer hardiment, qu'on y reconnoîtra facilement le caractere des fiévres malignes les plus ordinaires ; du moins leur rapidité & quelques accidens ſeront les ſeules choſes qui diſtingueront ces fiévres de la peſte dont nous allons donner une Hiſtoire exacte.

Les premieres impreſſions de la maladie étoient des friſſons legers, ils étoient bien-tôt ſuivis d'une chaleur brulante : cette ardeur ſe ſoutenoit durant tout le cours du mal, elle étoit plus vive durant les nuits, qui amenoient toujours un redoublement ; la douleur de tête étoit inſupportable, la ſoif réſiſtoit à tous les rafraîchiſſemens, la langue étoit séche, les lévres gerſées ; dans cette aridité les vaiſſeaux du poulmon étoient forcés, les crachemens de ſang étoient fréquens comme dans la peſte du quatorziéme ſiécle, mais les viſceres de l'abdomen n'étoient pas moins maltraités, la région épigaſtrique étoit fort tenduë, le creux de l'eſtomach étoit douloureux, il ne pouvoit ſouffrir la plus legere preſſion. De ces parties le mal remontoit à la tête, elle ſe chargeoit au troiſiéme jour, le delire qui ſurvenoit alors duroit fort long-temps. Parmi tous ces accidens, le ventre étoit reſſerré, s'il venoit à ſe lâcher, le mal ſe relâchoit ; le cours de ventre conduiſoit preſque toujours à la guériſon, la matiere de la maladie s'écouloit par cette voie ; mais elle ſe jettoit quelquefois ſur l'organe de l'ouïe, la ſurdité ſurvenoit dans la criſe, & elle étoit toujours un préſage heureux. Les dépôts formés

més en d'autres parties étoient plus dangereux ; les parotides ſe gonfloient ordinairement, de même que dans les fiévres malignes. Ce gonflement étoit périlleux, mais moins funeſte que les tubercules qui ſe formoient aux pieds ; ces tumeurs étoient toujours malheureuſes, dès qu'on les ouvroit, elles s'étendoient aux environs. Les ſoins vigilans des Médecins en arrêtoient quelquefois les progrès, mais la moindre négligence y attiroit la gangrene.

Telle étoit la peſte de Hongrie ; mais elle ne ſe montra pas à Padouë ſous les mêmes dehors. La fiévre ne paroiſſoit point violente, elle répandoit ſur le corps une chaleur ſi legere, qu'elle étoit preſque inſenſible. Le pouls cependant ne marchoit pas avec la tranquilité que ſembloit promettre cette fraîcheur trompeuſe ; il étoit fréquent & déreglé : le principe d'un tel déreglement étoit ſurtout dans le cerveau. La douleur de tête, le battement des arteres temporales nous marquent cette ſource, le délire, la léthargie qui ſe joignoient à de tels accidens, ne nous permettent pas d'en chercher les cauſes en d'autres parties. Mais tandis que la tête étoit embarraſſée, les malades étoient fatigués par des vomiſſemens ; les dégoûts ne ſuivoient pas toujours ce ſoulevement de l'eſtomach ; car des femmes tourmentées par des nauſées, prenoient quelquefois beaucoup d'alimens, mais cette nourriture les faiſoit périr dans peu de temps. Des excès ſi déplacés ne pouvoient qu'irriter les inteſtins ; auſſi les cours de ventre étoient-ils fréquens, les matieres fécales étoient noires, livides, puantes ; les ſueurs n'étoient pas moins fétides, ſur-tout durant l'éruption des bubons ; les urines étoient aqueuſes, claires & huileuſes. L'extérieur du corps préſentoit des ſignes encore plus funeſtes, le teint étoit jaunâtre, froid, éréſipélateux ; mêlé quelquefois de diverſes couleurs ; il s'élevoit ſouvent ſur diverſes parties du corps de petites veſicules qui étoient une marque aſſurée de la peſte.

Fallope qui étoit à Padouë dans le temps de la peſte, nous a donné ce détail, il y a joint quelques circonſtances qu'on trouve dans les autres peſtes, nous nous diſpenſerons de les rapporter, pour ne pas tomber dans des répétitions ennuyeuſes. Nous paſſerons aux remarques de Palmarius ſur la peſte qui s'éleva dans Paris en 1568.

Cet Auteur qui étoit diſciple de Fernel, & Médecin de

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 26 sur 883

l'Hôpital des peſtiferés, décrit d'abord les ſymptômes qu'on obſervoit en général dans les malades. Ces ſymptômes étoient des maux de tête, le délire, des inſomnies, des convulſions, la ſéchereſſe de la langue, des démangeaiſons piquantes dans les narines, le hoquet, des palpitations, la difficulté de reſpirer, des vomiſſemens bilieux, des douleurs dans les viſceres, des ſueurs abondantes, le froid dans les parties extérieures, un cours de ventre bilieux & flatueux, des urines aqueuſes, bilieuſes, noires, livides, des hemorragies par le nez, par la bouche, par les parties de la génération, par les inteſtins, une ardeur dans la poitrine, des ulceres, des exanthemes, des bubons, des charbons au viſage & au goſier.

De tous ces accidens ſi violens, les maux de tête étoient les premiers; ils ſe diſſipoient le quatriéme ou le cinquiéme jour, les hémorragies du nez & le cours de ventre paroiſſoient les emporter; en même-temps les urines donnoient quelque eſpérance, elles s'éclairciſſoient, & ſembloient prendre un degré de coction; un ſoulagement même qu'on n'auroit point attendu, ſuivoit cette évacuation; mais malgré ces apparences heureuſes, les malades périſſoient promptement. Les maux de tête qui n'avoient pas de telles ſuites, dégénéroient ſouvent en phréneſie; avec un tel accident, ils étoient plus funeſtes que les autres. Si le témoignage des urines n'avoit pas été infidele dans le premier cas, on auroit pû encore ſe permettre quelque eſpoir, elles n'étoient plus troubles, elles paroiſſoient même ſe diſpoſer à la dépuration; mais dans cette maladie on ſe défioit avec raiſon des apparences les plus flateuſes; le cours irrégulier du mal confondoit l'expérience & les raiſonnemens des Médecins. Dans ces circonſtances toûjours incertaines, la mort arrivoit au cinquiéme ou au ſeptiéme jour. Tous les phrénétiques n'avoient pas cependant le même ſort, quelques-uns avoient d'abord des cours de ventre lienteriques, cette évacuation n'étoit point dangereuſe, elle abbattoit ſeulement les forces, qui ſe rétabliſſoient enſuite par le ſecours des remedes & des alimens. Si dans la crainte de l'épuiſement on reſſerroit le ventre, la phréneſie reparoiſſoit, & la mort la ſuivoit de près. Si par des purgatifs on ſoutenoit l'évacuation, les forces diminuoient, & la foibleſſe annonçoit une mort prochaine. Mais ſi de tels accidens étoient effrayans, leur abſen-

ce ne devoit pas raſſurer les malades ; pluſieurs ſans mal de tête, ſans dégoût, ſans chaleur exceſſive, ſentoient leurs forces s'évanoüir, un dépériſſement inſenſible les conſumoit en peu de temps. Ceux qui étoient aſſez heureux pour ſe ſoutenir, ne ſe rétabliſſoient qu'au vingt-ſixiéme ou au vingt-ſeptiéme jour. Les accidens violens ou légers étoient ſouvent également redoutables. La grande foibleſſe attiroit des taches ſur tout le corps, éruption toujours dangereuſe, comme elle l'eſt dans les fiévres malignes ordinaires. La douleur de tête accompagnée d'urines épaiſſes venoit-elle à ſe calmer, les malades périſſoient dans le temps même qu'ils croyoient être en ſûreté. N'y avoit-il point d'ardeur dans les viſceres, il ſurvenoit une oppreſſion de cœur ; ce ſymptome ſi peu effrayant en apparence, étoit auſſi funeſte que les accidens les plus preſſans. Ces divers maux étoient ſouvent raſſemblés & ſouvent ſéparés, ſuivant la différence des tempéramens : la phrénéſie, l'inſomnie, la douleur, la ſoif, ces accidens ſembloient être attachés aux tempéramens bilieux ; la léthargie & l'inſenſibilité étoient le partage des mélancholiques ; les corps cacochymes étoient ſujets aux cours-de-ventre, aux dégoûts, aux vomiſſemens. Beaucoup de malades attaqués de ces accidens, périſſoient inopinément ; le ſort de beaucoup d'autres étoit décidé par les ſignes même qui ſe préſentoient au premier abord. On trouvoit ſouvent des préſages mortels dans les ſoins même des Médecins ; les ſaignées copieuſes, les purgations vives entraînoient bientôt la perte des malades.

La peſte ne laiſſa pas à l'Europe un long intervalle pour réparer la perte de tant d'hommes ; nos peres en entrant dans le dernier ſiécle, ſe virent expoſés à une affreuſe mortalité. Les pays méridionaux de la France furent d'abord infectés, la Ville de Montpellier fut la premiere qui reçut de vives atteintes. La guerre & la famine lui avoient déja enlevé beaucoup d'habitans ; ces deux fleaux, ſource ordinaire des maladies épidémiques, avoient préparé les voies à la peſte, & elle ne tarda pas à ſe montrer. Après le ſiége de cette Ville on vit éclorre des fiévres peſtilentielles, qui firent de grands ravages. Nous allons développer leur caractere ; elles ne ſont qu'une répétition des peſtes précédentes ; leurs premiers coups portoient à la tête, les douleurs étoient vives, l'inſomnie les accompagnoit, le délire & la léthargie les ſuivoit ; tous les membres ſe reſſentoient des maux

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 28 sur 883

de cette partie, ou les partageoient avec elle; le corps étoit appéſanti, une laſſitude accablante rendoit impoſſibles tous les mouvemens. Le pouls n'avoit pas plus de privilége que les membres; cependant dans les commencemens il ne changeoit point, les battemens étoient auſſi reglés que dans les hommes qui joüiſſoient de la ſanté, il dégéneroit enſuite, il étoit petit, foible, fréquent, inégal: ces dérangemens des organes de la circulation augmentoient ſuivant le progrès de la maladie. Le venin ſe répandoit en même-temps dans les autres parties, il s'y multiplioit, ou il y prenoit divers caracteres, ſelon le tiſſu de ces mêmes parties. La ſoif ne pouvoit s'éteindre, la cardialgie étoit continuelle, les nauſées, le vomiſſement, le dégoût, en étoient une ſuite conſtante. Les autres parties du bas ventre n'étoient pas moins affligées que l'eſtomach; les inteſtins vuidoient toujours une matiere bilieuſe, ſouvent dans les commencemens les cours-de-ventre étoient vermineux; les urines ne paroiſſoient pas auſſi ſuſpectes que ces évacuations, leur couleur, leur conſiſtance ordinaire ne promettoient que des ſuites heureuſes. Mais tandis que tous ces accidens agitoient les parties internes, les dehors du corps offroient partout des ſignes funeſtes: la chaleur étoit preſque inſenſible, les ſueurs étoient fréquentes & petites, les yeux par leur rougeur annonçoient les déſordres du cerveau, les taches pourprées, les exanthêmes, les aphthes, les charbons, les bubons, étoient preſque toujours les avant-coureurs de la perte des malades.

Quoique les peſtes n'ayent qu'un même principe, elles ne ſe montrent pas toujours ſous les mêmes dehors; un petit eſpace qui ſépare les lieux infectés, ſemble du même fonds former deux maladies. La Ville de Lyon, par exemple, n'eſt pas fort éloignée de Montpellier; cependant dans ces deux Villes la peſte n'avoit pas le même caractere; peut-être que l'intervalle de trois ou quatre années fut la cauſe de cette variété. Les maux dégénerent de même que les biens. Les maladies dans leurs cours prennent divers degrés d'activité. Selon les ſujets qu'elles attaquent, ſelon les ſaiſons par où elles paſſent, elles ſe déguiſent, ſe multiplient, ou ſe relâchent; leur durée, l'éloignement de leur ſource les défigurent ſouvent. Voici une peſte dont les accidens ſont aſſez ſinguliers, la ſingularité s'étendoit même ſur les lieux infectés; les maiſons pleines d'immondices étoient,

pour ainſi dire, des lieux de ſureté, les ruës étroites, les logemens reſſerrés, les quartiers étouffés, ces lieux qui ſemblent ſi propres à recevoir les impreſſions de la peſte, n'étoient pas les azyles les plus ſuſpects; c'étoient les collines, les lieux aërés, qui étoient les plus expoſés aux ravages de la maladie. Nulle maiſon n'y étoit exempte de peſte, excepté celles qui étoient vuides d'habitans, ainſi le changement d'air n'étoit qu'une inutile reſſource; ſouvent même il étoit pernicieux. Tel qui joüiſſoit d'une parfaite ſanté dans l'air impur d'une Ville, étoit attaqué dans ſa maiſon de campagne. Mais dans tous les endroits, les accidens qui accompagnoient la maladie, étoient des accidens formidables; la raiſon s'égaroit dans preſque tous les malades; fatigués par des vomiſſemens, épuiſés par des cours de ventre, ils voyoient tous ces maux ſe ſuccéder ſans relâche: des ſonges affreux en étoient ſouvent les avant-coureurs, une inquiétude mortelle ſe joignoit à un abbattement univerſel, les défaillances étoient fréquentes, les douleurs vives, l'ardeur brulante. La manie ſaiſiſſoit les tempéramens ſanguins & coléres; une phréneſie obſtinée en tourmentoit pluſieurs dès les premieres atteintes, & ne ceſſoit qu'à la mort. D'autres malades étoient aſſez malheureux pour conſerver un jugement ſolide juſqu'au dernier moment. A les voir on eût regardé leur état comme une maladie legere; mais ſi les ſens n'étoient point troublés dans ces miſérables, d'autres en perdoient l'uſage dans un profond ſommeil, il falloit leur livrer des combats pour leur arracher une parole. Il y en avoit quelques-uns qui étoient tourmentés par une fiévre violente, des douleurs de tête inſupportables accompagnoient cette fiévre; mais elle étoit ordinairement ſi legere, que l'expérience ſeule pouvoit inſpirer de la défiance. Pluſieurs s'obſtinoient à paſſer ſix jours entiers ſans nourriture, mais beaucoup d'autres étoient preſſés d'une faim dévorante. Les femmes n'étoient pas auſſi malheureuſes que les hommes, elles réſiſtoient plus long-temps aux atteintes du mal; quoique livrées au ſervice des peſtiferés, elles étoient moins ſuſceptibles de la contagion. Les malades qui périſſoient, portoient ſur leur corps les marques de leur perte, les exanthêmes livides, les charbons, les bubons, les abſcès à la gorge terminoient les ſouffrances & la vie.

La maladie dont nous venons de donner la deſcription, in-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 30 sur 883

feeta la ville de Lion en 1628 ; celle qui ravagea Nimegue en 1635. ne fut pas moins terrible.

Les accidens que préſentoit cette peſte étoient preſſans, mêlés, variés, inconſtans. On obſervoit pourtant dans preſque tous les malades, des mouvemens inquiets, une chaleur brulante dans les viſceres, des douleurs ſourdes qui appeſantiſſoient la tête. La terreur, le délire, les treſſaillemens convulſifs ſuccédoient aux premieres atteintes, & étoient la ſource de nouveaux accidens. Parmi ces malheureux infectés, les uns ne pouvoient fermer les yeux, les autres étoient enſevelis dans un profond ſommeil ; mais ces deux états ſi oppoſés étoient preſque également formidables. On découvroit dans les yeux même le trouble du cerveau ; le regard étoit égaré, l'organe de l'ouïe s'emouſſoit, l'uſage même s'en perdoit entierement. En même-temps la langue ſe deſſéchoit ; cependant rarement étoit-elle noire ; mais le deſſéchement entraînoit une ſoif ardente, & des douleurs de gorge. Le poulmon partageoit tous ces maux, comme il partage ſouvent les accidens des autres maladies ; une toux ſéche, des crachemens de ſang, n'étoient que des marques trop sûres des ſecouſſes qui agitoient ce viſcere. L'eſtomach n'étoit pas plus épargné, le dégoût étoit général, les nauſées, les vomiſſemens, les hoquets ſe ſuccédoient tour à tour ; les déjections n'étoient que des matieres cruës, fétides, & ordinairement fangeuſes ; ſouvent même elles étoient mêlées de vers. Ce n'étoient pas des dévoyemens ſimples, mais des diarrhées violentes. Les urines n'avoient pas conſtamment la mêm couleur, ni la même conſiſtance ; dans quelques malades elles reſſembloient aux urines des perſonnes ſaines, dans d'autres elles étoient enflammées ou de couleur de ſang ; quelquefois dans les mêmes elles étoient alternativement bonnes & mauvaiſes. Le pouls varioit de même que les ſécrétions ; ſouvent on n'y ſentoit qu'un mouvement naturel, c'eſt-à-dire, un mouvement reglé ; mais la plûpart du temps il étoit fort inconſtant. La foibleſſe, la fréquence, l'intermiſſion, la petiteſſe, la celerité, l'égalité, l'inégalité, toutes ces différences s'offroient en divers malades, ou alternativement dans les mêmes. On ne trouvoit pas moins de variations dans les forces, que dans le battement du pouls ; tantôt elles s'évanoüiſſoient dès les premieres atteintes, tantôt elles ſe ſoutenoient juſqu'au

dernier ſoupir. La chaleur qui ſuit preſque toujours le mouvement du ſang, étoit proportionnée à tous ces changemens; elle étoit brulante ou douce, preſque toujours accompagnée de ſueurs fétides. Si le viſage eſt le miroir de l'ame, il étoit dans cette maladie le miroir des douleurs; ſa couleur étoit quelquefois naturelle, pour l'ordinaire elle étoit alterée; il étoit pâle ou éréſipélateux, ou livide. Tout le corps qui étoit agité intérieurement par tant de mouvemens, ſe couvroit de tâches pourprées, noires, violettes, rouges. Ces éruptions étoient fort inégales. Souvent les taches étoient en petit nombre; ſouvent elles ſe répandoient par tout le corps, ou elles ne paroiſſoient qu'en une ſeule partie; mais en quelque nombre & en quelque endroit qu'elles ſe montraſſent, toutes étoient exactement rondes. Outre ces taches, il s'élevoit des tumeurs dans les émonctoires, les charbons ſortoient en différentes parties du corps; heureuſement ces accidens ſi variés & ſi terribles ne ſe réüniſſoient pas tous à la fois dans un même ſujet, ils étoient diſperſés en divers peſtiferés.

En ſuivant le cours de la peſte, nous ſommes preſque arrivés au terme qui arrêta ſes progrès dans le dix-ſeptiéme ſiécle. Parmi ſes derniers ravages, nous choiſirons ceux qui affligerent la Ville de Londres en 1664. ils ſont ſinguliers par leurs circonſtances & par leurs ſuites. Nous ne les connoiſſons pas par des deſcriptions peu exactes, telles que ſont celles que les anciens Médecins nous ont conſervées; leur négligence eſt pardonnable à des ſiécles barbares. Dans ces temps d'ignorance, les yeux s'arrêtoient à la ſurface des choſes; on ne les portoit même que ſur des objets groſſiers; on ne meſuroit la ſcience que par les lumieres des premiers Maîtres. On n'examinoit donc la peſte que ſur leurs préjugés, & lorſqu'on avoit raſſemblé leurs idées ou leurs découvertes, on ſe repoſoit après de tels efforts; c'étoit là les bornes de l'eſprit le plus vaſte. Heureuſement une opinion plus juſte de nous-mêmes ou l'étude de la nature, ont élevé nos vuës. Nous regardons, il eſt vrai, nos prédéceſſeurs comme nos guides, mais nous commençons notre courſe où ils ſe ſont arrêtés. Si pour les ſuivre nous portons nos regards ſur les chemins qu'ils ont parcourus, nous remarquons leurs écueils, leurs faux pas, leurs chûtes. En marchant ainſi après eux, nous découvrons de nouvelles routes, de nouveaux ſpectacles s'offrent ſur nos pas;

des objets que nos anciens n'avoient vû que de loin, s'étendent ſous nos yeux comme des lointains dont on ſe rapproche; auſſi appercevons-nous beaucoup de choſes qui autrefois échappoient à la vûë. Les accidens de la peſte doivent donc être mieux développés. Monſieur Hodges eſt un de ceux qui ont porté ſur cette maladie des yeux attentifs, il nous en a donné une peinture naturelle, exacte, circonſtanciée. Voici un détail de ſes obſervations.

D'abord nous expoſerons les ſymptômes généraux de cette maladie. Le plus fréquent étoit la fiévre; dans les uns elle ſe déclaroit ouvertement, dans les autres elle étoit obſcure, à peine même ſe faiſoit-elle ſentir. Cependant la plûpart des malades avoient le pouls uniforme, il étoit fréquent & élevé. Mais les palpitations du cœur le troubloient ſouvent, elles jettoient les malades dans des tremouſſemens convulſifs, on entendoit d'aſſez loin le bruit de ce tremouſſement. Dans cette agitation univerſelle, le cours du ſang ne pouvoit pas être tranquille, la violence du mal portoit l'ardeur par-tout, un feu dévorant bruloit les entrailles, la langue étoit ſéche & noire. Ces accidens étoient encore plus violens dans les redoublemens qui étoient fort irréguliers; tantôt ces redoublemens revenoient après quelques momens de relâche, tantôt ils reparoiſſoient après ſix ou huit heures d'intervalle. Quelquefois tout le cours de la maladie étoit ſans redoublement; mais malgré cela elle ne marchoit point d'un même pas, elle n'étoit qu'un paſſage ſucceſſif du chaud au froid, dans une heure ſeulement cette alternative ſe renouvelloit deux & trois fois. Mais que ces redoublemens fuſſent violens ou legers, que ce froid & ce chaud fuſſent moderés ou exceſſifs, les ſuites en étoient toujours également triſtes: des malades étoient quelquefois réduits à l'extrémité dans le premier paroxyſme, contre toute eſpérance ils ſoutenoient vigoureuſement les deux ſuivans, enfin pleins de force & d'eſpoir, ils périſſoient au quatriéme accès.

Les premieres impreſſions de cette fiévre étoient des friſſons différens; les uns étoient violens, les autres étoient plus legers, aucun n'avoit une durée déterminée; ils s'étendoient quelquefois à quatre ou à cinq heures, ſouvent ils s'évanoüiſſoient dans une heure. Mais à peine étoient-ils calmés, que l'eſtomach ſe ſoulevoit, le dégoût étoit général, ou pour mieux

mieux dire, c'étoit une horreur pour tous les alimens; ceux qui flattoient le plus l'appetit étoient inſupportables à la vûë même, leur préſence ſeule cauſoit des nauſées; le vomiſſement ſuivoit ſans diminuer ce dégoût. La matiere que vuidoient les ſecouſſes de l'eſtomach, étoit une bile ſemblable à la bierre, ſa couleur étoit quelquefois verte ou porracée; mais ce qu'elle avoit de plus inſupportable, étoit l'odeur qui infectoit tous les environs.

Les maux de tête ne pouvoient être calmés que par l'extinction de tout ſentiment, ils étoient ſi obſtinés qu'ils ne donnoient aucun relâche, les élancemens de ces douleurs étoient d'une violence extrême; les plus grands tourmens paroiſſoient moins inſupportables, il ſembloit aux malades qu'on leur fendoit la tête, & qu'elle ſautoit en éclats. Ce ſupplice inexpliquable étoit conſtant juſqu'au dernier ſoupir; ſans doute qu'il n'avoit d'autre cauſe qu'une inflammation du cerveau ou de ſes enveloppes.

Dans de telles circonſtances le délire n'étoit pas un accident moins preſſant, mais ſouvent il n'avoit pas de tels avant-coureurs; rien ne l'annonçoit en pluſieurs malades, il les ſaiſiſſoit ſubitement chez eux & dans les ruës; tel qui étoit ſorti ſans éprouver aucune incommodité, perdoit d'abord la vûë & le jugement. Pluſieurs ainſi atteints erroient dans les ruës à l'avanture, ils couroient en chancelant, ils tomboient comme s'ils euſſent été plongés dans l'yvreſſe. Ceux qui leur offroient du ſecours, ne pouvoient en arracher que des extravagances. Mais d'autres malades également malheureux, avoient la tête plus libre, l'eſprit ſe ſoutenoit ſans atteinte au milieu des troubles du corps; pleins de raiſon ils ſe ſentoient la tête agitée d'un mouvement de vertige, tous les objets leur paroiſſoient chancelans, agités, renverſés.

Les peſtiferés les moins tourmentés étoient ſans doute ceux qui étoient accablés d'un ſommeil profond; cet aſſoupiſſement mortel les ſaiſiſſoit dès le commencement de leur maladie: les narcotiques les plus puiſſans n'auroient pas jetté les ſens & l'eſprit dans un tel engourdiſſement. On ne pouvoit pas ſe faire entendre aux malades par les cris les plus aigus, le ſeul bruit d'une trompette pouvoit les réveiller, encore falloit-il y pouſſer l'air avec violence. Ce ſommeil léthargique étoit

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 34 sur 883

auſſi ſubit & auſſi imprévû que le délire, il ſaiſiſſoit au milieu des occupations qui agitoient le corps & l'eſprit; dans les converſations on voyoit ſouvent un homme animé ſe taire tout à coup, fermer les paupieres, pancher la tête, dormir d'un ſommeil profond. Mais d'autres malades éprouvoient des accidens oppoſés, les agitations étoient ſi cruelles, l'inſomnie étoit ſi affreuſe, qu'elles éludoient toute la force de l'opium, la mort ſeule pouvoit finir ces tourmens.

Les ſueurs n'étoient pas des ſueurs ordinaires, elles couloient comme des torrens; mais le plus ſouvent elles épuiſoient la nature ſans la dégager. Cependant elles étoient quelquefois ſalutaires, un prompt ſoulagement les ſuivoit lorſqu'elles étoient critiques. Malgré ces ſuites heureuſes, de telles ſueurs ne pouvoient inſpirer que la crainte, preſque toutes les circonſtances qui les accompagnoient étoient formidables. Les couleurs ſont biſarres; ainſi leur témoignage ne peut pas être déciſif; mais dans cette évacuation elles n'étoient pas trompeuſes, elles étoient auſſi variées que les accidens, tantôt blanchâtres, ou citronées, ou vertes, tantôt noires, ou rouges, ou pourprées. Une telle diverſité n'étoit pas un objet indifférent, car elle décidoit de la deſtinée des malades, leur guériſon ou leur mort ſuivoit exactement certaines couleurs; il ne falloit pas même des yeux bien éclairés pour reconnoître celles qui étoient fatales; au premier aſpect les gardes-malades pouvoient ſans ſe tromper prédire l'événement. Cette varieté ſurprenante n'étoit pas la ſeule ſingularité des ſueurs, elles étoient ſouvent ſi fétides, qu'en frappant le nez elles cauſoient des défaillances; mais elles étoient auſſi inſupportables à la peau qu'à l'odorat. En ſe répandant ſur le corps, elles y laiſſoient une impreſſion de feu; ſi les malades n'euſſent conſulté que le ſentiment, ils auroient crû être brulés par des eaux cauſtiques. Par un contraſte peu ordinaire, ces mêmes ſueurs ſi brulantes en certains malades, ne l'étoient pas en d'autres; tandis que l'intérieur du corps étoit en feu, la ſurface étoit auſſi froide que le marbre. Enfin leur durée n'étoit pas moins étonnante, les malades fondoient en eau dès le commencement, ils nageoient, pour ainſi dire, dans la ſueur juſqu'à la fin de la maladie; la mort même n'arrêtoit point cette eſpece de débordement, l'eau s'écouloit par les pores de certains cadavres, comme s'ils euſſent été des corps vivans.

Les puſtules qui s'élevoient ſur la ſurface du corps étoient preſque toujours dangereuſes, c'étoient de petites veſſies douloureuſes, environnées d'un cercle rouge, marbré, ou diverſement coloré; elles n'affectoient point certaines parties, elles ſe répandoient quelquefois ſur toutes également. Tantôt elles ſortoient en grand nombre, tantôt elles étoient éparſes en divers endroits éloignés; leur groſſeur n'étoit pas ſujette à tant de variétés, pour l'ordinaire elle étoit bornée à la groſſeur d'une fêve; quelques-unes avoient cependant plus de volume: la matiere qu'elles renfermoient étoit ſale, cauſtique, & approchoit de la nature de l'urine. Il ne falloit pas lui préparer une iſſuë, c'étoit elle-même qui s'ouvroit un paſſage par la pointe de la veſſie. Ce n'étoit pas toujours la maladie qui traînoit ces puſtules à ſa ſuite, elles devançoient quelquefois tous les autres ſymptômes; ſouvent elles les terminoient avec la vie. Elles étoient funeſtes ſurtout lorſqu'une inflammation douloureuſe les accompagnoit; ſi une telle inflammation éludoit tous les calmans, la gangrenne ou le ſphacele en étoit la ſuite ordinaire.

Ces puſtules veſiculaires n'excluoient pas les bubons, ils s'élevoient ſous les aiſſelles, aux aînes, derriere les oreilles. Le nombre en étoit incertain, quelquefois il s'en formoit deux, quelquefois trois, & quelquefois davantage; ſouvent leur ſituation étoit aſſez biſarre, ils paroiſſoient dans des lieux oppoſés: de deux, l'un étoit placé ſous l'aiſſelle droite, l'autre à l'aîne gauche; mais dans quelque partie qu'ils fuſſent ſitués, ils étoient fort durs au commencement, ils réſiſtoient à la plus forte compreſſion. En les touchant on ſentoit qu'ils étoient fermes, ſemblables à de petits corps ronds, mobiles comme des boules à jouer; de jour en jour cette dureté diminuoit, les tumeurs ſe ramoliſſoient; enfin il en ſortoit un pus épais & viſqueux, peu différent du pus des abſcès ordinaires; cependant il étoit quelquefois liquide. Malgré la diverſité de conſiſtance, ces deux ſortes de matieres purulentes exhaloient une odeur inſupportable. Dès que l'odorat en étoit frappé, l'eſtomach ſe ſoulevoit. Si tous les bubons ſe fuſſent ainſi ouverts par la ſuppuration, ils euſſent été moins ſuſpects; mais pluſieurs s'évanoüiſſoient le jour même qu'ils avoient paru, ils reparoiſſoient bien-tôt pour diſparoître enſuite & ſe montrer encore. Cette alternative dangereuſe duroit quelquefois aſſez

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 36 sur 883

long-temps ; elle n'étoit pas cependant ordinaire à tous les bubons qui rentroient, quelques-uns ſe diſſipoient ſans retour, ils ne renaiſſoient plus lorſqu'ils s'étoient affaiſſés à la ſuite d'une ſueur. La ſuppuration n'en tariſſoit pas la ſource, car ſur les débris & ſur les cicatrices des premiers, il s'en formoit de nouveaux. Entés ainſi ſur les autres ils étoient ſouvent plus dangereux, du moins les bubons qui ſuccédoient à ceux qui étoient rentrés, amenoient toujours un nouveau danger ; mais de quelque nature qu'ils fuſſent, ils faiſoient ſouvent de grands ravages, ils conſumoient les parties qui les avoient produits. Un tel déſordre fut ſouvent pour les Médecins un ſpectacle curieux ; un jeune homme ſur-tout fut aſſez malheureux pour mériter leur curioſité, peut-être que cette curioſité fut en même-temps heureuſe pour lui, elle attira leur attention & leurs ſoins. Ce jeune homme avoit eu une parotide qui avoit ſuppuré, l'ulcere fut nettoyé ; mais après qu'il eut pénetré juſqu'au fonds, on trouva un ravage bien étonnant, rien ne ſervoit de baſe à cette tumeur, les chairs avoient été détruites, les vaiſſeaux ſeuls & les nerfs s'étoient conſervés dans cette pourriture, ils paroiſſoient très-diſtinctement.

§. III.

TELLES ont été les maladies peſtillentielles qui ont ravagé le monde ; en chacune on voit le caractere de toutes les autres peſtes, l'origine en eſt la même, les accidens ſe reſſemblent ; s'ils ont varié quelquefois, le fonds n'en a pas été différent, les progrès en ont été également rapides, les ſuites ont été funeſtes, elles ont inſpiré par-tout la même crainte, & ont exigé preſque les mêmes ſoins.

Dans le détail hiſtorique de toutes ces peſtes, on peut voir comme dans un miroir la peſte de Marſeille, elle a renouvellé les calamités qui ont ſuivi ces maladies funeſtes, elle s'eſt montrée ſous les mêmes dehors, elle a fait les mêmes ravages dans l'intérieur des corps, elle y a laiſſé les mêmes veſtiges, elle a cauſé dans cette Ville le même trouble & la même confuſion, elle l'a parcouruë avec la même rapidité, la même violence : la miſere, la famine, la frayeur, la conſternation ont été les avantcoureurs ou les ſemences de cette peſte ter-

rible. Préparée, ou, pour ainſi dire, portée par ces fleaux, elle s'eſt gliſſée dans les lieux les plus cachés, & dans les plus ouverts. La négligence ou l'impuiſſance en hâta le cours; on la vit renaître quand elle avoit paruë s'éteindre. Après tant de ravages, ſon venin ranimé dans les débris où elle paroiſſoit enſevelie a pénétré dans des lieux qu'il avoit épargné; comme un feu couvert de cendre, elle s'eſt rallumée ſecrétement: enfin après avoir paru & diſparu pluſieurs fois, elle s'eſt éteinte. Les cauſes qui l'ont produite, & qui l'ont terminée, ont été également inconnuës.

Des Médecins éclairés (*a*) nous ont donné une hiſtoire exacte de cette peſte. Témoins oculaires de ſes ravages, ils ont démêlé les accidens propres, ceux qui lui ſont étrangers, ou ceux qui appartiennent à d'autres maladies: ils ont ſuivi les routes différentes de la nature, ils ont marqué ſa marche, ſes combats, ſes pertes, ſes forces; ils ont diſtingué les ſymptômes graves des accidens legers, ils ont obſervé le partage & pour ainſi dire, la diſtribution de ces accidens. Dans certains malades la peſte réüniſſoit toutes ſes forces, c'eſt-à-dire, toute ſa malignité; en d'autres elle ne paroiſſoit qu'avec quelques-uns de ſes ſignes: en quelques-uns elle les plaçoit diverſement, ſouvent ſon cours n'étoit qu'une ſucceſſion de tous les maux qu'elle produiſoit. Les caracteres de cette maladie ont été mis dans un tel jour, qu'il ſemble qu'on voye les malades en liſant leur hiſtoire. Ils ont été diſtribués en pluſieurs claſſes ſelon leurs accidens; ſéparés ainſi de ceux dont les maux ſuivent une autre route, ils peuvent être remarqués plus facilement.

Le premier période fut rapide & pernicieux, il fournit une claſſe de malades déſeſperés; tous ceux qui éprouverent les accidens ſuivans moururent promptement.

Ces accidens mortels étoient des friſſons irréguliers, un pouls mol, lent, inégal, fréquent, concentré: la tête s'appéſantiſſoit tellement, qu'elle étoit pour les malades un fardeau inſupportable. A cette peſanteur ſe joignoit un étourdiſſement & un trouble ſemblable à celui que cauſe l'yvreſſe; les yeux étoient ternis, le regard fixe & égaré annonçoit la terreur &

(*a*) Extrait de la relation de M. Chicoineau, & de quelques lettres adreſſées à M. Dodart.

le déſeſpoir ; la voix étoit foible, entrecoupée, plaintive ; la langue étoit preſque toujours blanche ; mais elle paſſoit enfin par diverſes couleurs, elle devenoit rouge, noire, ſéche, rabotteuſe ; la face étoit plombée, cadavereuſe ; les maux de cœur étoient très-fréquens, des inquiétudes mortelles, un abattement & un affaiſſement général, des abſences d'eſprit, des aſſoupiſſemens, des vomiſſemens, tous ces accidens accumulés hâtoient la cataſtrophe, ils enlevoient les malades dans l'eſpace de quelques heures, d'une nuit, d'un jour, ou de deux ou trois. C'étoit un épuiſement, ou plutôt l'extinction des forces qui ſembloit amener la mort. Il ſurvenoit quelquefois des mouvemens convulſifs, & des eſpeces de tremblemens ; mais il n'arrivoit aucune éruption ; on ne voyoit ni tache, ni tumeur ſur la ſurface du corps.

Ces divers accidens éludoient tous les remedes, l'épuiſement banniſſoit les ſaignées, l'expérience peu heureuſe qu'on en avoit toujours fait, les rendoit redoutables ; les malades qu'on tentoit de ſaigner, n'avoient ſurvécu à la ſaignée que fort peu de temps. Les émériques & les purgatifs n'étoient pas moins inutiles, ſouvent même ils étoient pernicieux, les ſuperpurgations qu'ils cauſoient jettoient les malades dans l'épuiſement. Les cordiaux & les ſudorifiques étoient donc la ſeule reſſource qui reſtât. Mais ils éloignoient ſeulement la mort de quelques heures, ou de quelques momens ; peut-être la hâtoient-ils quelquefois.

Divers malades éprouvoient d'autres accidens également périlleux ; ils ſentoient les mêmes friſſons, le même étourdiſſement, la même douleur de tête ; mais ces friſſons n'éteignoient pas le pouls. Il étoit ouvert & animé, il diſparoiſſoit cependant ſi on preſſoit l'artere avec le doigt. Quoique la chaleur fût temperée, les parties intérieures étoient en feu ; la ſoif étoit ardente, rien ne pouvoit l'étancher ; la langue devenoit blanche, ou d'un rouge obſcur ; la parole précipitée & impétueuſe, étoit un begayement plutôt qu'une ſuite de ſons marqués. Les yeux ne marquoient pas moins de déſordres ; ils étoient rouges, fixes, étincelans. Même vivacité ſe répandoit ſur le viſage, il étoit couvert d'un rouge vif, mais quelquefois il étoit livide. Ces accidens n'étoient que les effets du trouble des viſceres ; tout étoit bouleverſé. Les maux de cœur étoient fréquens ;

mais ils ſe préſentoient plus rarement dans les malades de cette claſſe, que dans ceux dont nous avons parlé. La reſpiration étoit précipitée, laborieuſe, grande ou rare, ſans toux, ni ſans douleurs : les nauſées & les vomiſſemens fatiguoient ſans ceſſe les malades ; ils rendoient des matieres vertes, noires, ſanglantes. Les cours de ventre produiſoient de ſemblables évacuations ; mais ce qui eſt ſurprenant, nulle douleur, nulle tenſion ne les accompagnoient. Les urines ne paroiſſoient point ſuſpectes ; elles étoient naturelles, entierement ſemblables à celles qui s'écoulent des corps qui joüiſſent de la ſanté ; quelquefois cependant elles étoient troubles, noires, blanchâtres, ou ſanglantes. Avec ces ſortes d'urines, les rêveries, les délires phrénétiques n'étoient pas des accidens bien ſurprenans. Les ſécrétions extérieures n'étoient pas moins ſuſpectes que les ſécrétions internes. Les ſueurs ou les moëteurs bleſſoient rarement l'odorat ; mais les malades ne trouvoient dans cette évacuation que l'affoibliſſement, elle ne les ſoulageoit jamais. Les hémorragies n'étoient pas abondantes, & elles n'étoient pas moins funeſtes. Tels étoient les accidens généraux, accidens communs aux fiévres malignes & à la peſte ; mais ceux qui ſuivent étoient particuliers aux peſtiferés.

Tous dans les commencemens ou dans les progrès de la maladie avoient des bubons douloureux. Ordinairement ces bubons étoient placés au-deſſus de l'aîne, quelquefois ils occupoient l'aîne même ou les aiſſelles ; les glandes parotides, les maxillaires, les jugulaires étoient auſſi le ſiége de ces tumeurs. Le reſte du corps étoit infecté par les charbons, ils s'élevoient ſur-tout aux jambes, aux bras & aux cuiſſes ; de petites puſtules blanches, livides, noires, charbonneuſes ſe répandoient ſur toute l'étenduë de la peau. Les malades atteints de ces accidens étoient ſans force ; leur abattement étoit extraordinaire, la frayeur les abattoit encore plus que leurs maux, rien ne pouvoit les raſſurer. Dès les premieres impreſſions du mal ils déſeſpéroient de leur guériſon, ils ſe regardoient comme des victimes deſtinées à une mort inévitable. Malheureuſement leur crainte étoit un préſentiment aſſuré ; il étoit rare de voir ces malades échapper à la violence de ces accidens. Les forces ſe ſoutenoient plus long-temps que dans les premiers ; mais elles ne donnoient qu'une vaine eſpérance, les corps les plus vigoureux

étoient attaqués plus vivement, & ils mouroient tous. Des inflammations gangreneuſes ruinoient le tiſſu du cerveau & de la poitrine. En preſque tous les mourans il ſe préſentoit des marques certaines de ces inflammations.

Les remedes n'offroient pas une reſſource plus ſure que la vigueur de l'âge ou du corps; la ſaignée n'étoit qu'une perte de ſang preſque toujours pernicieuſe, il falloit la placer dans les premiers momens, c'étoit alors ſeulement qu'elle ne paroiſſoit pas nuiſible; mais dans les premiers progrès une ſeule ſaignée affoibliſſoit les malades. La pâleur & les défaillances qui en étoient des ſuites conſtantes, annonçoient l'abattement, ou plutôt l'épuiſement des forces. Les émétiques ne produiſoient pas des évacuations plus favorables, tous étoient ou inutiles ou pernicieux; leur action ne portoit dans les viſceres qu'une irritation dangereuſe, on n'en pouvoit attendre que des ſuperpurgations. L'Ipekakuanha étoit moins redoutable, ſon opération n'étoit ni ſi bruſque ni ſi rebelle aux calmans qu'on lui oppoſoit. Les purgatifs cauſoient dans les inteſtins les déſordres que les émétiques cauſoient dans l'eſtomach; les ptiſanes laxatives, délayantes, nitreuſes, rafraîchiſſantes, legerement alexiteres, ces boiſſons différentes données en grande quantité, produiſoient quelque calme; mais ce ſoulagement ne faiſoit qu'éloigner les retours qui étoient toujours certains. Tels étoient les ſuccès des évacuations de l'eſtomach & des inteſtins. On ne pouvoit pas en eſperer de plus heureux des évacuations de la peau; les ſudorifiques étoient également inutiles, quelquefois même ils étoient dangereux, on n'oſoit employer que ceux dont l'action étoit moderée; ceux qui étoient plus vifs hâtoient le progrès des inflammations: tous les ſecours devenoient donc inutiles. Si quelque malade échappoit à la violence du mal, c'étoit un événement ſingulier, quelquefois du à la nature ou au hazard; mais ce hazard heureux ſuivoit toujours les éruptions extérieures, éruptions que les remedes pouvoient ſeconder ſans doute, quoique ordinairement ils fuſſent infructueux.

Telles étoient les deux claſſes malheureuſes qui partageoient les malades; mais tous ces terribles accidens ſe réüniſſoient très-ſouvent, leur réünion formoit une maladie plus rapide & plus terrible; les uns ſuivoient les autres par une ſucceſſion conſtante. Les derniers que nous avons détaillés étoient les avantcoureurs

reurs des premiers ; les uns déclaroient la maladie, les autres annonçoient la mort qui étoit toujours inévitable.

Mais ſi tous ceux qui étoient renfermés dans ces claſſes ne pouvoient éviter la mort, il y en avoit d'autres qui pouvoient ſe permettre quelque eſpérance. Ils étoient d'abord expoſés aux mêmes accidens qui paroiſſoient dans les malades de la ſeconde claſſe ; mais ces accidens ſe montroient ſeulement, ils diſparoiſſoient dès le ſecond & le troiſiéme jour. La nature & les remedes concouroient également à les faire évanoüir ; la nature ſembloit ramaſſer le venin funeſte qui étoit répandu dans le corps pour le dépoſer dans les bubons, & dans les charbons, ces tumeurs ſuppuroient, s'ouvroient, vuidoient la matiere dont elles étoient remplies : c'étoit une eſpece d'égoût par lequel la matiere peſtilentielle s'écouloit ; les remedes aidoient cet écoulement, préſage toujours aſſuré de la guériſon, pourvû qu'il ne fût pas négligé.

Ces tableaux fideles repréſentent la peſte comme un embraſement rapide qui inſpire plutôt la terreur que des précautions. Mais ce feu deſtructeur paſſoit dans certains corps ſans y laiſſer des impreſſions dangereuſes, à peine ſe faiſoit-il ſentir dans les entrailles, il n'agiſſoit que ſur la ſurface du corps. Car tandis que le ſang couloit ſans obſtacle dans tous ſes vaiſſeaux, que les fonctions des viſceres continuoient ſans trouble, qu'enfin tous les mouvemens ſuivoient leur regle ordinaire ſans violence & ſans ralentiſſement, des charbons & des bubons s'élevoient en diverſes parties, ils s'ouvroient par une ſuppuration facile, ils ſe durciſſoient quelquefois & formoient des ſcirrhes ; mais quelques-uns ſe diſſipoient inſenſiblement ſans traîner après eux des ſuites fâcheuſes. Durant ces éruptions favorables les forces ſe ſoutenoient, rien n'obligeoit alors les malades à changer de régime, les ſecours même de la Médecine leur paroiſſoient inutiles ; s'ils conſultoient les Médecins, ce n'étoit qu'en paſſant dans les ruës, ils s'appliquoient eux-mêmes les remedes néceſſaires, ſans s'inquieter de leur guériſon. Ils ne ſe renfermoient point, occupés de leurs affaires ordinaires, ils leur donnoient les ſoins qu'elles demandoient, ils paroiſſoient dans les places publiques. Ces heureux malades n'étoient pas en petit nombre, il y en a eu plus de vingt mille qui ont éprouvé cette peſte benigne. Si la maladie ſe fût attachée avec la même

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 42 sur 883

violence à tous ceux qui en ont ſenti les impreſſions, on n'eût trouvé dans Marſeille que des murs vuides d'habitans.

§. IV.

Les Médecins ont donné à ces maladies la même attention qu'aux maladies les plus ſoumiſes à leur Art; leurs travaux infructueux ne les ont point rebutés, l'expérience inutile de leurs prédéceſſeurs n'a point arrêté leurs tentatives, le danger de la contagion ne les a point effrayés.

Parmi les dangers (*a*) ils ont diſtingué ſoigneuſement les plus preſſans. Quelques-uns ont ſuivi la route des anciens Médecins, qui étoient des eſpeces de devins; dès qu'ils approchoient des malades, ils parloient en Prophêtes: Tel jour, diſoient-ils, ſera heureux, & tel autre ſera moins favorable; tels accidens nous préparent un état douteux, le malade périra, il échappera à travers des dangers qui l'environnent. Des Médecins d'un tel caractere ne pouvoient nous laiſſer que des prophéties fort ſujettes à être démenties par les événemens. Hippocrate lui-même s'eſt fort attaché à l'avenir, dans le cours des maladies, il a tâché de démêler la route qui conduiſoit à la mort ou à la vie, il a marqué les écueils, les écarts, les retours de la nature. Pour ce qui eſt de la plûpart des modernes, l'incertitude de l'avenir les a renfermés dans les bornes du préſent; les caprices & les jeux de la nature trompent tous les jours nos eſpérances, la crainte de nous tromper nous rend moins déciſifs.

Les Médecins qui ont été témoins des ravages de la peſte, nous ont détaillé les ſignes mortels de cette maladie; ils ſont moins difficiles à ſaiſir, parce qu'ils ſont plus fréquens. Par la même raiſon les ſignes heureux ſont plus décidés, ils ſont rares, leur rareté leur attire l'attention; cependant ils ont été ſouvent obſcurs, les lumieres les plus vives ne pouvoient les démêler; des malades couverts de ſignes ſalutaires ſont morts dans peu de temps, d'autres qui n'offroient aux yeux des Médecins, que des ſignes funeſtes, ont été rendus à la vie. De tels événemens rendent les ſignes ſuſpects. Voici cependant quelques regles dictées par l'obſervation.

(*a*) Ce qui ſuit eſt tiré des Mémoires qui m'ont été remis par M. Dodart.

La peſte a des ſignes communs à toutes les maladies mortelles ; les ſignes généraux ſont, la phrénéſie, l'agitation continuelle, les palpitations, les ſincopes, les convulſions, les tremblemens des mains & de la langue.

Les déréglemens du pouls ſont toujours un mauvais augure ; s'il eſt inegal, concentré, obſcur, s'il marche par bonds, s'il eſt intermitent, la mort eſt preſque toujours certaine, elle n'eſt pas même éloignée de ces ſignes. Mais la marche uniforme, reglée du pouls n'eſt pas un garant aſſuré de la vie ; quand ſes battemens ſont ſemblables aux battemens des arteres dans les corps ſains, les malades ſont ſouvent emportés.

La parole & les dehors du viſage marquent ſouvent l'approche de la mort, l'enrouëment, l'extinction de la voix, le regard furieux & incertain, le reſſerrement des levres, le nez tourné, tous ces dérangemens annonçent le trouble du cerveau & des autres parties vitales.

Les douleurs qui ſaiſiſſent le goſier ſans tumeurs, ſans aphtes, ſans ſéchereſſe, & la noirceur de la langue dans les commencemens de la maladie, annonçent toujours une mort précipitée. Les éternumens ſont ſuſpects ; dans la peſte de Montpellier ils n'étoient pas malheureux, dans celle de Nimegue ils étoient mortels, ils étoient même des avant-coureurs de la mort. Les hémorragies du nez étoient auſſi des ſignes équivoques : elles ont paru ſalutaires à Paul Barbette, mais ſelon Diamerbroek, elles étoient toujours dangereuſes dans les jours critiques ; dans les autres la mort les ſuivoit conſtamment.

Les maladies même qui ont affligé les peſtiferés, ſont des époques funeſtes ; les pleuréſies, par exemple, qui ont précedé la peſte, préparent, pour ainſi dire, les voies à la mort. La reſpiration difficile, l'haleine fétide, la toux, la ſalive ſanglante, les douleurs *poncticulaires*, à la poitrine, au foye, à la rate, aux reins, à la matrice, à la veſſie, ces accidens ont toujours été des écuëils dangereux.

Le vomiſſement n'apporte point de ſoulagement, ce n'eſt qu'une irritation violente & funeſte ; cependant il céde quelquefois aux alexipharmaques ; mais le hoquet a des ſuites conſtantes qui conduiſent à la mort. On ne trouve pas dans le bas ventre des ſignes équivoques, ils ſont preſque tous déciſifs. Mais le reſſerrement a moins intimidé les Médecins ; tous les

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 44 sur 883

malades qui avoient le ventre reſſerré dans la peſte de Paris, échappoient à la violence du mal, le Mithridat ſeul les guériſſoit, au rapport de Palmarius.

Le reſſerrement du ventre ne fut pas dangereux dans la peſte de Nimegue, au contraire il fut un ſigne favorable dans les commencemens, & dans les progrès de la maladie; mais les dévoyemens furent preſque toujours mortels, ſuivant Barbette & Diamerbroek. Riviere n'avoit pas les mêmes idées de cette évacuation; ſelon lui, elle étoit un ſigne incertain, quelquefois elle étoit la ſource de la guériſon, quelquefois elle cauſoit la mort. Les excrémens ſanglans ne ſont pas même conſtamment mortels, ſelon l'expérience de Barbette; mais à Nimegue ils ne laiſſoient aucune reſſource. Si la peſte préſente des ſignes incertains, c'eſt ſur-tout dans les urines; quand elles étoient citrines, comme ſi elles fuſſent ſorties d'un corps ſain, les malades périſſoient malgré ces couleurs favorables. Lorſqu'elles étoient troubles, elles étoient moins ſuſpectes, elles n'étoient pas toujours ſuivies d'accidens fâcheux, mais celles qui étoient graſſes, oléagineuſes, noires, livides, étoient preſque toujours mortelles. Les ſédimens noirs ne permettoient pas d'eſperer aucun ſuccès. Si le ſang s'écouloit avec les urines, ou s'il ſortoit ſans mélange, on ne pouvoit attendre qu'une mort prompte.

Il y avoit des ſignes particuliers aux femmes, celles qui étoient enceintes périſſoient avec leurs enfans; celles qui étoient atteintes de la peſte en accouchant, ſubiſſoient le même ſort: que l'accouchement fût prématuré, naturel ou extraordinaire, les ſuites étoient également funeſtes. Les écoulemens ordinaires aux femmes ne leur étoient pas plus favorables; ſi les regles paroiſſoient aux jours critiques, elles jettoient les malades dans de nouveaux dangers; mais dans les autres jours elles étoient toujours ſuivies de la mort.

C'eſt ſur ces accidens que roulent les prédictions des Médecins, accidens communs aux autres maladies, caractériſés par les anciens Médecins, déclarés ſuſpects par l'expérience, regardés comme le ſceau de la mort dans les fiévres peſtillentielles.

Les bubons, les charbons, les puſtules ont préſenté des objets plus terribles aux Médecins. Les bubons paroiſſoient à Riviere moins redoutables que les charbons; la place même

qu'ils occupoient décidoit de leurs ſuites; ceux qui paroiſſoient derriere les oreilles, ſous les aiſſelles, étoient moins dangereux que ceux qui occupoient les aînes. Les temps même qui les produiſoient n'étoient pas indifférens; s'ils s'élevoient avant la fiévre, le cours de la maladie étoit beaucoup plus favorable; ils inſpiroient auſſi moins de crainte lorſqu'ils ſuppuroient bien. S'il en paroiſſoit pluſieurs, ils étoient moins effrayans que s'ils étoient ſolitaires. Les accidens qui accompagnoient les bubons, étoient mortels ou ſalutaires; ſi les tumeurs qui ſe plaçoient derriere les oreilles étoient molles ou flatueuſes, le malade étoit déſeſperé; ſi elles étoient dures ou oblongues, ſi leurs progrès n'étoient pas précipités, ni trop lents, ſi les douleurs qu'elles excitoient n'étoient pas inſupportables, ſi la dureté ſe ſoutenoit quelque-temps durant leurs progrès, on pouvoit ſe permettre quelque eſpérance; mais ſi les bubons durs étoient environnés d'un cercle de diverſes couleurs, s'ils étoient enflammés ou livides, tous les ſecours devenoient inutiles. On a trouvé des bubons ſemblables à des tumeurs œdemateuſes & ces tumeurs ont toujours été mortelles; mais quelque bon ſuccès qu'on pût en eſperer, il falloit aider la ſuppuration. Selon Ambroiſe Paré, s'ils étoient abandonnés à eux-mêmes, ils devenoient noirs; ordinairement il en ſortoit une ſéroſité de la même couleur, qui étoit toujours un préſage funeſte.

Quelque effrayans que ſoient les bubons, ils ſont moins terribles que les charbons; ceux-ci ſous quelques formes qu'ils paroiſſent, menacent toujours de la mort. On en a vû qui avoient une chair molle, ſpongieuſe, toujours renaiſſante, une telle conſiſtance entrainoit toujours la gangrene. Si après l'ouverture les charbons ſe deſſéchoient, s'ils devenoient livides, s'il n'en ſortoit qu'un pus ſanieux, & une eſpece d'écume, s'ils venoient à blanchir ſans que la fiévre diminuât beaucoup, dans tous ces cas ils étoient preſque toujours mortels.

En paroiſſant plutôt ou plûtard, les charbons ſont plus ou moins dangereux; s'ils ne ſe montrent qu'après un long eſpace de temps, s'ils ſont en grand nombre, s'ils ont une eſpece de queuë, s'ils s'étendent fort loin comme la gangrene, s'ils ſont ulcerés & de mauvaiſe couleur, le mal eſt regardé comme déſeſperé.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 46 sur 883

Suivant les places qu'occupent les charbons, on en peut eſperer plus ou moins de ſuccès; ſi les émonctoires en ſont atteints, s'ils s'attachent aux doigts des pieds ou des mains, ou à l'épine du dos, s'ils ſe placent aux yeux ou au nez, ſi dans vingt-quatre heures on n'arrête pas leurs progrès, s'il n'en ſort point d'humidité, ils ſont ſans reſſource; mais ſur des parties charnuës, lors qu'au troiſiéme, au quatriéme jour, ils ſont environnés d'un cercle rouge, & que le pus ſe forme facilement, on peut eſperer que ces charbons ne ſeront pas mortels.

Les charbons qui rentrent ſont toujours dangereux de même que les bubons. Mais il y a d'autres tumeurs qui n'entraînent pas de moindres déſordres, les taches pourprées, noires, violettes, étoient toujours mortelles, ſelon Diamerbroeck. Les taches pourprées qui venoient aux jours critiques, qui n'étoient pas de mauvaiſe couleur, qui ſortoient en grande quantité, n'étoient pas des éruptions ſi dangereuſes, ſelon Riviere. La couleur rouge promettoit quelque choſe de favorable, mais les ſymptômes décidoient ſurtout du péril.

Tel eſt le jugement des Médecins ſur les accidens de la peſte. Il n'a pas toujours été ſuivi d'un événement qui l'ait confirmé; ſouvent même des événemens contraires l'ont démenti, mais en général leurs prédictions n'ont été que trop certaines. Les routes particulieres qu'a ſuivi la nature en ſauvant des malades chargés de mauvais ſignes, ne ſont que des routes pour ainſi dire égarées, on n'y trouve qu'un caprice heureux pour les convaleſcens, ce caprice n'eſt point ſoumis à nos lumieres, il ne mérite pas même un tel nom. Ce que nous croyons jeu, hazard & caprice, n'eſt qu'une ſuite de principes à nous inconnus; ce ſont les bornes de notre eſprit qui nous cachent l'harmonie des opérations naturelles. Eſt-il bien ſurprenant qu'elles nous trompent ſi ſouvent?

Mais venons aux différences qui diſtinguent les peſtes les unes des autres. Nous avons déja vû qu'en quelques-unes, certains accidens étoient plus fréquens & plus violens. Il y en a même qui ont été particuliers à diverſes peſtes, comme la perte des membres dans la peſte d'Athenes, les puſtules veſiculaires & les ſueurs dans la peſte de Londres, &c.

» Les différences (*a*) de la peſte ſe tirent ou de la maladie

(*a*) Tiré des papiers remis à Monſeigneur le Chancelier par M. Chirac.

même, ou de ſes cauſes antecedentes, ou de ſes ſymptô- «
mes, ou des ſujets qu'elle attaque, ou de l'eſpace des pays «
qu'elle occupe, ou de ſa durée, ou de la maniere de la trai- «
ter. «

» 1°. Quant à la maladie en elle-même, la peſte, comme «
il eſt facile de le voir par les articles précédens, eſt ou vio- «
lente & extrêmement pernicieuſe, ou médiocre & moins «
dangereuſe. «

» 2°. Quant à ſes cauſes, comme nous le verrons plus bas, «
elle vient ou de famine, ou de certaines exhalaiſons & de «
certaines vapeurs, ou de l'air, ou des alimens, ou de ter- »
reur, &c. «

» Les Paracelſites, hommes préſomptueux & oubliés, «
diſtinguent la peſte par rapport à ſes cauſes en quatre eſpeces, «
ſçavoir, en terreſtres, en aqueuſes, en aëriennes & en ignées. «
Ils prétendent que l'ignée vient de l'élement du feu, & que «
l'aërienne vient de l'air, &c. «

» 3°. Quant aux ſymptômes, on a déja vû qu'il y a des peſtes «
accompagnées de phrénéſie, & d'autres d'aſſoupiſſemens; «
il y en a qui ſont accompagnées de diarrhées, d'autres de reſ- «
ſerremens de ventre. «

« 4°. Quant aux ſujets, certaines peſtes n'attaquent que «
les hommes, d'autres n'attaquent que les animaux, & cer- «
tains animaux, comme ou les bœufs, ou les cochons, ou «
les brebis, ou les chats, ou les chiens, ou les poules, &c. «
& même entre les peſtes qui attaquent les hommes, il y en «
a qui attaquent un ſexe plûtôt qu'un autre; quelques-unes «
n'en veulent qu'aux adultes, d'autres qu'aux enfans, d'autres «
qu'aux vieillards, & d'autres n'épargnent ni ſexe, ni âge, ni «
temperamment. La peſte de Milan en 1566. & 1568. dans «
laquelle le Cardinal Saint Charles Borromée donna de ſi «
grands exemples de charité, fut principalement cruelle aux «
femmes, aux jeunes hommes, & aux enfans. (a) «

» Celle de Marſeille, au contraire, a plus épargné les en- «
fans, juſques-là même que les Médecins de cette Ville citent «
pluſieurs exemples d'enfans qui taitoient leurs meres peſtife- «
rées, & qui ne laiſſoient pas de ſe bien porter. «

(a) *Diſcorſo del Medico Ceſare Rentio ſopra la peſte di Milano e ſua eſpulſione, ra-*
colto dal Cavalier Aſcanio Centorio 1632. in Milano.

» M. Hodges dans une lettre qu'il a écrite en Anglois ſur la » peſte qui ravagea la Ville de Londres en 1665. parle d'une » femme qui ayant un charbon à la poitrine, allaitoit ſon en- » fant, & dit que cet enfant n'eut d'autre maladie qu'une diar- » rhée; mais il ne nous informe pas ſi ce cas étoit ſingulier ou » non. Il y a des peſtes qui attaquent plus dangereuſement les » hommes & les hommes robuſtes, comme celle qu'on éprouva » en Allemagne en 1660. laquelle n'emporta que très-peu de » femmes, & encore moins d'enfans, fort différente en cela de » la peſte arrivée ſous le regne de l'un des Tarquins, & dont » Denis d'Halicarnaſſe marque cette circonſtance, qu'elle frap- » poit par préférence les filles & les veuves. (a)

» La peſte d'Athenes, de laquelle parle Thucidide, épar- » gnoit moins les tempérammens forts que les autres; celle de » Lion en l'an 1628. & 1629. étoit ſi funeſte à ceux d'une » forte conſtitution, que non-ſeulement ils étoient les premiers » atteints, mais qu'en peu d'heures ils tomboient en phréné- » ſie, & mouroient la plûpart ſans avoir le temps de ſe met- » tre au lit, ni même de ſe deshabiller. On en voyoit pluſieurs » d'entre eux tomber morts au milieu des places publiques, » leſquels venoient de ſortir de chez eux bien ſains en appareu- » ce. Cependant cette peſte étoit moins funeſte aux femmes; » la plûpart d'entr'elles réſiſtoient plus long-temps au mal, & » en échappoient plus aiſément, quoique d'ordinaire elles ſer- » viſſent les malades.

» L'Auteur qui a écrit l'Hiſtoire de la Peſte qui en 1708. » & 1713. regna dans la Tranſylvanie, la Hongrie, l'Autri- » che, &c. dit que les plus forts tempérammens furent les plus » attaqués de cette maladie, & que les perſonnes robuſtes en » mouroient, tandis que d'autres d'une complexion délicate gué- » riſſoient heureuſement, ou n'étoient point attaqués.

» Gautier Sckouten dans ſa relation de ſes voyages aux In- » des Orientales, raconte qu'il ſe trouva dans un Vaiſſeau qui » fut battu par de grandes tempêtes, que les fatigues qu'eut à » ſouffrir l'équipage dans cette occaſion, cauſerent aux moins » robuſtes de violentes fiévres, leſquelles ceſſerent enfin par le » ſoin de M. Sckouten, Chirurgien du Vaiſſeau; que quelque- » temps après il ſurvint dans le Vaiſſeau une peſte effroyable,

(a) *Hiſt. Rom. liv. 4.*

» laquelle

laquelle n'attaqua que les plus robuſtes qui n'avoient point « eu la fiévre auparavant. «

Un Ecrivain ſurpris de ce Phenomene, dit qu'Hippo- « crate a bien eu raiſon d'appeller la peſte quelque choſe de « divin, étant impoſſible de l'expliquer par des cauſes naturel- « les. Comme il peut arriver ſouvent qu'elle attaque les perſon- « nes robuſtes préférablement aux autres, il auroit raiſonné « autrement, s'il avoit fait réflexion que les perſonnes robuſtes « étant d'ordinaire plus replets que les autres, ils abondent plus « en humeurs capables de retarder en eux la circulation du « ſang & la ſécrétion des ſucs; ce qui s'accorde avec ce que « dit Hippocrate dans un de ſes aphoriſmes, que les perſon- « nes replettes vivent moins que les autres. Au reſte ce que « nous diſons ici de la peſte à l'égard des hommes, ſe remar- « que auſſi très-ſouvent à l'égard des animaux, & la peſte qui « regna ſur les bœufs dans l'Italie en 1713. en fournit un grand « nombre d'exemples. Ne croyez pas, dit M. Lanciſi dans « l'Hiſtoire qu'il a donnée de cette peſte, qu'il n'y eût que « les bœufs les moins forts qui fuſſent attaqués de peſte, au « contraire, ce furent les plus robuſtes, les plus gras, les plus « vigoureux, que cette maladie épargna le moins. «

Jean Bother dans le troiſiéme livre de ſa Relation du nou- « veau Monde, parle d'une peſtilence qui n'affligea que les per- « ſonnes au-deſſous de trente ans. «

Du temps de Pline le naturaliſte (*a*) c'étoit un ſentiment « commun que la peſte n'attaquoit point les vieillards. «

Fulginus rapporte que de ſon temps il regna une peſte qui « épargna toutes les femmes généralement, & n'attaqua que « les hommes. Il y a auſſi des peſtes qui attaquent particuliere- « ment certains temperamens, comme ou les bilieux, ou les « ſanguins, ou les pituiteux. «

Cardan dit (*b*) qu'étant à Baſle, il y eut dans cette Ville « là une peſte qui pendant deux ans qu'elle dura, n'attaqua « que les Suiſſes, & épargna tous ceux qui étoient d'autres « pays, comme les François, les Italiens & autres. «

L'on apprend par une lettre de Toulon du 15. Mai de l'an- « née 1721. que la peſte de cette Ville ſemble s'être attachée prin- «

(a) *Pline. liv. 7. chap. 50.*
(b) *Cardanus de varietate rerum, liv. 8. cap. 48.*

» cipalement aux Boulangers, qu'il n'en eſt pas reſté un ſeul, &
» qu'il a fallu diſtribuer la farine à des femmes pour faire le pain.

» On demandera ſans doute comment il peut arriver que la
» peſte n'attaque pas généralement toutes ſortes de ſujets,
» qu'attaquant, par exemple, les hommes, elle épargne les
» animaux, ou qu'attaquant certains animaux, elle épargne les
» autres eſpeces ? Quelque difficile à réſoudre que paroiſſe
» cette queſtion, on peut l'expliquer facilement, ſi l'on fait
» réflexion à la nature ſpécifique, qui conſtituë chaque eſpece
» d'animal, & qui fait que ce qui eſt nuiſible à l'un, eſt indif-
» férent ou ſalutaire à l'autre. Il y a des animaux, par exem-
» ple, qui ſe nourriſſent de ciguë, d'autres d'ellebore, d'au-
» tres de mouches cantarides, trois choſes dont chacune eſt
» un poiſon à l'homme. Ceux d'entre les animaux qui ſont
» accoutumés de vivre dans un air groſſier & rempli de va-
» peurs bourbeuſes, ne tardent pas à mourir étant tranſportés
» dans un air pur, enſorte que ce qui eſt ſain ou mal ſain, ne
» l'eſt jamais que relativement.

» Les corps des animaux, ſelon leurs diverſes eſpeces, ont
» des organes d'une ſtructure différente, & imbus de différen-
» tes liqueurs; cette diverſité de ſtructures & de liqueurs fait
» que ce qui eſt capable de produire dans les uns certains
» mouvemens & certaines irritations, ne peut rien produire de
» tel dans les autres. Les amandes ameres qui ſont du bien à
» l'homme, ſont un poiſon mortel pour la plupart des oiſeaux,
» ce qui ne vient pas, comme on l'a prétendu, de ce que leurs
» fibres ſont trop tendres & trop délicats pour pouvoir réſiſter
» comme celles de l'homme à l'irritation de ſels âcres que ren-
» ferme l'amande amere.

» 5°. Quant à la cure, il y a des peſtes, où certains reme-
» des conviennent, & d'autres où ces mêmes remedes ſont
» pernicieux. On trouve dans les Auteurs une infinité d'exem-
» ples ſur ce ſujet; mais ſans aller chercher bien loin, nous
» n'avons qu'à conſiderer ce qui s'eſt paſſé tout récemment dans
» le Gevaudan, où l'on a vû la ſaignée être tout-à-fait mor-
» telle aux peſtiferés de la Canourgue, & tout-à-fait ſalutaire
» à ceux de Marvejols; juſques là même qu'à pluſieurs de ceux-
» ci, elle a été réiterée trois ou quatre fois avec ſuccès. (a)

(a) *Epiſtola reſponſoria ad Epiſtolam Domini de Forme 1721. Monſpelii.*

» Au reſte il ne faut pas croire qu'à cauſe de ces différen- « ces il y ait réellement pluſieurs eſpeces de peſte, il n'y en a « qu'une ſeule, les différences dont nous venons de parler n'étant « qu'accidentelles, comme nous le ferons voir en ſon lieu. »

Après avoir expoſé les différens ravages de la peſte, le premier objet qu'il faut examiner, c'eſt la nature de cette maladie. Mais dans toutes les recherches nos ſens ſont, pour ainſi dire, nos ſeuls guides, nous tatonnons toujours comme des aveugles. Placés dans des lieux pleins d'objets inconnus, nous voyons, nous entendons, nous ſentons, c'eſt la ſeule ſource de nos lumieres, c'eſt-à-dire, qu'elles ne s'étendent que ſur les dehors. Les voies qui conduiſent aux reſſorts ſecrets de nos corps nous ſont fermées; nous n'y portons les yeux qu'à la lueur de quelques étincelles qui en ſortent; nous ne pouvons donc juger des objets que par des apparences groſſieres; foible reſſource de notre curioſité. Mais quelques difficiles qu'ayent été nos tentatives, elles n'ont pas toujours été infructueuſes. Si la nature ſe dévoile difficilement, tous ſes ſecrets ne ſe ſont pas dérobés aux yeux pénétrans qui les ont cherchés, le travail s'eſt fait jour à travers tous les obſtacles. Dans cette obſcurité qui nous environne, nous avons ſaiſi quelques cauſes des maladies, non pas à la vérité des cauſes premieres, mais des cauſes prochaines ou occaſionnelles, qui par leur liaiſon avec leurs effets peuvent nous conduire à des connoiſſances utiles.

§. V.

Nous pouvons donc porter notre curioſité ſur la nature de la peſte; mais pour la déterminer, cherchons-en les cauſes.

Les anciens (*a*) ont cherché hors de la nature les cauſes des maux extraordinaires qui ont ravagé le monde; ils n'ont eſpéré des remedes que de leurs vœux & de leurs ſacrifices; les cauſes communes leur paroiſſoient trop impuiſſantes pour produire ces fleaux. Ils n'accuſoient dans leurs calamités que la main inviſible des Dieux, ils n'ont pas cru que des prieres & des mains pures puſſent les fléchir, ces ſacrifices ſi dignes de la Divinité, leur ont paru des hommages trop foibles. A la clémence & à la juſtice du Créateur, ils ont offert

(*a*) Mémoire envoyé par M. le Bret.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 52 sur 883

des ſacrifices cruels ; pour conſerver les hommes, ils ont verſé le ſang des hommes, comme ſi une mort injuſte pouvoit ſauver la vie aux auteurs de cette mort. Cette barbarie condamnée par l'humanité, a été adoptée par la Religion des peuples les plus célebres. Les Carthaginois étoient aveuglés par un telle ſuperſtition, que durant la peſte ils immoloient des victimes humaines. Ces victimes n'étoient pas des miſérables que leurs crimes rendoient dignes de mort, c'étoit de jeunes gens à qui l'innocence devoit aſſurer une longue vie. Ce n'eſt pas ſur des hommes vulgaires que la crédulité & la ſuperſtition ont eu aſſez d'empire pour les détacher d'eux-mêmes ; des hommes courageux ſe ſont dévoués pour leur patrie ; des Rois ſages & puiſſans ont ſacrifié leur Trône & leur vie à la conſervation de leurs peuples. Clément d'Alexandrie & Porphyre nous ont conſervé la mémoire de ces ſacrifices ; les Romains nous en ont fourni des exemples. Mais ſans chercher des exemples étrangers, nous n'avons qu'à remonter à nos ancêtres : les Gaulois, dit Jules Céſar, ſont livrés à la ſuperſtition, dans les maladies violentes ou dans les dangers des combats, ils voüent aux Dieux des victimes humaines ; les Druïdes ſont les exécuteurs de ces vœux ſacriléges. Selon leurs dogmes les Dieux ſont inflexibles, ſi pour la vie d'un homme on ne leur ſacrifie la vie d'un autre homme. Parmi les loix de cette nation on trouve l'établiſſement public de ces ſacrifices ſanglans. La raiſon, la crainte, l'intérêt des particuliers, la Religion ſeule devoient révolter les eſprits contre ces excès ; mais tel étoit l'aveuglement du Paganiſme, d'un crime affreux il faiſoit un devoir de piété. Des préjugés & des coutumes ſi barbares en ont impoſé à des hommes ſages ; mais les Médecins plus éclairés ſe ſont ſoumis plus difficilement au joug des opinions vulgaires. Hippocrate s'eſt élevé contre la ſuperſtition ; pour la bannir de la Médecine, il eſt remonté à la ſource des maladies extraordinaires. Quelques-unes n'étoient connuës que ſous le nom de maladies divines, un tel nom inſpiroit la terreur, & éloignoit les malades des ſecours humains ; on s'imaginoit qu'un mal qui avoit une ſource ſacrée, ne pouvoit être guéri que par les Dieux. En répandant cette opinion, les Magiciens & les Expiateurs, qui n'étoient que des Charlatans, gagnoient plus que les Médecins ; par ce préjugé ils étendoient leurs droits

ſur la Médecine, ils enlevoient aux Médecins une partie du tribut inévitable que leur doivent nos maux, ils ſe rendoient des acteurs néceſſaires dans la conſervation de la vie, ils paroiſſoient comme des médiateurs entre les Dieux & les hommes. Mais *ce ſont*, dit le Pere de la Médecine, *des hypocrites enflés d'un vain ſçavoir. Pour cacher leur ignorance, & pour n'être pas expoſés au hazard des évenemens, ils attribuent certaines maladies à des cauſes ſacrées. Si le malade meurt, c'eſt ſur les Dieux qu'ils rejettent la mort; mais s'il guérit, le ſuccès fait honneur à ces Charlatans, puiſqu'il paroît une preuve de leur habileté.* Tel étoit, ſelon Hippocrate, l'artifice de ces ignorans; ce grand genie indigné contre ces abus, ouvrit les yeux du public ſéduit & aveuglé par la crédulité; il dépoüilla quelques maladies de leur merveilleux, ils les ramena à la ſource des maladies vulgaires, il les aſſujettit aux remedes naturels. Mais la liberté même avec laquelle il parle, eſt pleine de pieté. Dieu diſpenſe ſans doute les biens & les maux; mais certaines maladies ne ſont pas ſon ouvrage plutôt que les autres, qui doivent leur origine aux cauſes naturelles: il tourne ſeulement ces cauſes contre les hommes pour les punir de leurs crimes.

Mais lors même que les hommes n'ont accuſé dans leurs maux que les cauſes naturelles, ils y ont toujours mêlé quelque événement merveilleux; & ce mélange ne vient que de la vanité. L'homme eſt bien petit aux yeux de la raiſon; cependant quoiqu'elle lui montre ſon néant, cet être placé dans un point des eſpaces immenſes de l'Univers, jetté, pour ainſi dire, en naiſſant dans un lieu perdu, ſe regarde comme un ſpectacle pour le monde entier, il croit que tous les êtres ſont formés pour lui, & qu'ils s'intereſſent à ſa fortune; il lui ſemble que toute la nature s'anime pour lui parler de ſes maux & de ſes biens. On a regardé le Ciel comme un miroir qui nous repréſente notre deſtinée; les cometes comme des préſages qui nous l'annoncent, les rapports les plus réguliers des aſtres comme des cauſes ſiniſtres ou des avertiſſemens, les éclairs, & le tonnere comme des avant-coureurs de la déſolation qui menace les hommes. De telles erreurs ont été des erreurs générales, elles ſubſiſtent encore, quoiqu'elles ne ſoient appuyées que ſur des fondemens auſſi frivoles que les vols des oiſeaux & les poulets des Aruſpices.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 54 sur 883

L'Hiſtoire nous a conſervé la mémoire de ces ſignes auſſi exactement que celle des événemens les plus certains. Nous trouvons dans tous les anciens monumens que des conjonctions, des éclipſes, des cometes formidables ont annoncé les ravages de la peſte. Dans l'Italie, ſous l'Empereur Phocas, en Syrie au ſeptiéme ſiécle, dans la Ville d'Harlem en 1546. en Angleterre vers le milieu du dernier ſiécle, en tous ces lieux il parut des cometes, & la peſte éclata en même-temps, ou bien-tôt après. Nous ne rapporterons point d'autres ſemblables avant-coureurs qui ſont uniquement des époques de la crédulité, de la crainte & de la vanité des hommes. Le caractere de ſuperſtition que portent de tels ſignes, n'a pas rebuté un grand Médecin, il a trouvé dans les mouvemens des aſtres des cauſes de nos maux. Il eſt vrai que nous ne ſommes pas à couvert de leur action, la lune bouleverſe les mers & l'athmoſphere qui eſt ſujette ſans doute aux mêmes mouvemens que les eaux qui environnent la terre. Ces mouvemens peuvent entraîner quelque dérangement; mais c'eſt deviner que de leur attribuer des maux particuliers: en les rejettant ſur de telles cauſes, on donne plus à l'imagination qu'à la réalité.

Il faut donc chercher des cauſes plus proches de nous; la proximité, en les ſoumettant à nos ſens, leur donnera plus de certitude. Nous en trouverons un grand nombre qui nous environnent de toutes parts.

Les Médecins ont cherché ſouvent les cauſes des maladies dans les déréglemens des ſaiſons, ils ont même crû y appercevoir les cauſes de la peſte. Hippocrate attribuë la peſte d'*Abaron* à des pluyes extraordinaires; il regarde le vent de midi comme la ſource d'une maladie peſtilentielle qui ſe répandit de ſon temps dans pluſieurs endroits. Galien aſſure que les années pluvieuſes ſont les avant-coureurs de la peſte; la plûpart des Médecins ont juſtifié ce ſentiment par de nouvelles preuves.

Les Hiſtoriens ont confirmé ces opinions par divers faits qu'ils rapportent. Sous l'Empereur Maurice, & ſous l'Empereur Charlemagne, des pluyes continuelles firent éclore la peſte qui ravagea leurs Etats. Sous l'Empereur Frederic II. des pluyes affreuſes enflerent les eaux du Tibre, le débordement fut ſuivi d'une peſte qui déſola la Ville de Rome; cette mala-

die étoit ſi mortelle, qu'elle enlevoit tous ceux qu'elle atteignoit, de vingt malades à peine en voyoit-on un qui échappât à la violence du mal. Les Pontificats d'Adrien V. & de Jean II. furent remarquables par la peſte affreuſe qui ravagea l'Italie; les pluyes continuelles furent comme le levain de ce fleau terrible. Dans le quinziéme ſiécle le débordement des rivieres le répandit dans toute l'étenduë de la Sicile. Enfin dans la plûpart des Hiſtoriens on trouve des exemples mémorables qui prouvent que l'humidité & les pluyes continuelles ont ſouvent allumé le feu de la contagion en pluſieurs endroits.

Mais preſque par toute la nature les mêmes effets ont très-ſouvent des cauſes contraires. La peſte a été portée par des pluyes en beaucoup de pays, elle a ſouvent ravagé des lieux échauffés par une longue chaleur. Sans ſortir de l'Italie nous trouvons de triſtes exemples de ces peſtes qui ont ravagé des climats brûlés. Le troiſiéme ſiécle de la fondation de Rome fut un ſiécle funeſte par trois maladies peſtilentielles; dans chacune on n'accuſa que la chaleur extraordinaire qui avoit deſſeché tout le pays. La premiere ſéchereſſe avoit tari les fontaines, les autres, quoique moins violentes, avoient également traîné la peſte après elles. Mais pour ne pas nous arrêter à des époques ſi éloignées, nous n'avons qu'à nous rappeller la ſéchereſſe qui déſola l'Italie dans le onziéme ſiécle. Les arbres, les fruits, les bleds, éprouverent d'abord une eſpece de peſte, puiſqu'ils furent deſſechés par une chaleur longue & violente; les hommes furent affligés à leur tour d'une peſte qui en peu de tems en enleva un nombre prodigieux: l'âge, le tempérament, la condition n'eurent aucun privilege, la maladie étendit ſes ravages par-tout. Enfin dans le ſeiziéme ſiécle, vers le milieu, on eût crû que l'Italie étoit environnée d'un air brûlant; le Ciel n'y répandit, pour ainſi dire, que du feu durant un temps aſſez long, les fontaines, les puits ne pouvoient plus fournir les eaux néceſſaires. A cette chaleur & à la diſette ſuccéda une peſte qui ravagea la Ville de Rome.

De ces obſervations qui attribuent la cauſe de la peſte aux pluyes continuelles ou à la chaleur, il réſulte ſeulement qu'elle eſt venuë à leur ſuite. Mais ont-elles été les principes qui l'ont préparée ou formée? Sans ces pluyes, ſans ces chaleurs, la peſte n'auroit-elle point paru?

Dans l'humidité ou dans la chaleur préciſément on ne voit

pas la cauſe de la peſte; on n'y trouve pas plutôt le principe de cette maladie, que celui de la diſſenterie, de la fiévre tierce, de la fiévre pourprée: entre la peſte & ces cauſes on ne voit pas plus de rapport qu'entre ces mêmes cauſes & la petite verole; on voit même ces cauſes & ces effets marcher ſéparément. Des chaleurs brulantes, longues, comme nous l'avons dit, n'ont point traîné la peſte après elles, des pluyes continuelles n'ont porté aucune atteinte dans le corps, les peſtes ſont quelquefois arrivées dans les ſaiſons les plus riantes & les plus abondantes. On peut donc conclure que la chaleur & la ſéchereſſe ne produiſent pas la peſte par elles-mêmes.

Mais à l'aide de la Phiſique, examinons l'action de la chaleur & de l'humidité ſur les corps. La chaleur donne plus de volume aux vaiſſeaux & aux liqueurs qu'ils renferment, c'eſt-à-dire, que quand la chaleur agit ſur le corps humain, les vaiſſeaux ſe dilatent, & les fluides s'étendent par la raréfaction. Ces fluides plus animés par le reſſort des parties ſolides, s'échappent plus facilement par les pores, ou par les vaiſſeaux plus ouverts; les parties les plus ſubtiles ſont celles qui s'exhalent plutôt, puiſqu'elles trouvent moins de réſiſtance. Les parties les plus groſſieres reſtent dans leurs réſervoirs ou dans leurs canaux; privées de ce qu'elles avoient de plus fluide, elles s'épaiſſiſſent. Cet épaiſſiſſement peut, dit-on, cauſer des maladies; mais du moins eſt-il certain qu'il n'eſt nuiſible aux fonctions du corps qu'à un certain degré. Or à quel degré doit-il être pour cauſer la peſte? & les ſéchereſſes peuvent-elles amener un tel degré d'épaiſſiſſement? A ne conſulter que l'expérience, il ne paroît pas qu'une telle cauſe puiſſe produire la peſte, les bubons & les charbons. Les ſueurs qui ont épuiſé les corps en certaines maladies, les ſueurs que cauſent des exercices violens continués fort long-temps, en un mot les ſueurs les plus abondantes que l'art produit, & qu'on a pouſſé quelquefois juſqu'au deſſéchement du corps, n'ont jamais cauſé aucune maladie qui ait reſſemblé à la peſte. Comment donc pourra-t'on la rejetter ſur l'ardeur d'un climat, ſur une chaleur paſſagere? Chaleur qu'on évite, qu'on modere par les boiſſons, par les lieux qu'on habite. On pourroit avec la même vraiſemblance attribuer l'origine de la peſte aux boiſſons ſpiritueuſes; on prouvera ſans peine que ces liqueurs deſſéchent les parties ſolides, qu'elles

les

les brûlent, qu'elles épaiſſiſſent les fluides. De ces effets on déduira la peſte, comme de la chaleur & de la ſéchereſſe. Rien n'avilit plus la Phyſique que les conjectures auſquelles on s'abandonne en bâtiſſant des ſyſtêmes; on ſaiſit tout, ſur les cauſes les plus legeres on éleve tous les ouvrages de la nature. Mais comme de tels édifices ſont preſque ſans fondement, ils ſe renverſent bien-tôt, ils ne peuvent plaire qu'à l'imagination, qui eſt incapable de les ſoutenir aux yeux de la raiſon.

L'humidité & les pluyes ne ſont pas en elles-mêmes des cauſes plus réelles de la peſte; car quelle eſt leur action ſur les corps animés? L'eau ne peut que relâcher, & affoiblir par conſéquent le tiſſu des parties. L'air humide peut diminuer la tranſpiration ſur la ſurface du corps & dans les poulmons. Mais quelle diſtance n'y a-t'il pas de ces effets juſqu'à la peſte? Nulle experience, nulle analogie ne nous montrent qu'ils puiſſent produire une ſemblable maladie. On peut leur attribuer également la goûte, le mal de Siam, les coliques néphrétiques, les petites veroles. Les animaux ſur leſquels ces cauſes n'agiſſent pas de même que ſur les hommes, pourroient fournir de nouvelles objections; mais nous n'aurons pas recours à de telles preuves, nous demanderons ſeulement ſi les chaleurs & la ſéchereſſe ne peuvent pas élever du ſein de la terre des corpuſcules nuiſibles qui portent la peſte dans tous les corps? Il eſt difficile de nier une telle poſſibilité, nos lumieres ſont trop foibles pour borner les proprietés de ces vapeurs inviſibles; les reſſorts infinis qui les préparent peuvent former des corps capables de faire éclore la peſte, les chaleurs peuvent leur donner de l'activité, les élever dans l'air, les répandre partout. Mais combien d'autres cauſes ne pourra-t'on pas accuſer, ſi on ne conſulte que la poſſibilité? Les vers dont parle le Pere Kirker ſont poſſibles; la ſubſtance même de l'air peut être ſuſceptible de quelques changemens nuiſibles. L'élaſticité qui en eſt l'ame peut s'affoiblir ou augmenter; les eaux dont on uſe peuvent ſe charger de matieres mortelles; les fruits dont on ſe nourrit peuvent avoir puiſé dans la terre des ſucs mortels ſous les plus belles apparences. Mais de telles poſſibilités nous inſtruiſent-elles ſur la cauſe de quelque maladie? montrent-elles des voies pour nous conduire? Lorſque j'aurai prouvé que de la ſurface de la mer il peut s'élever des

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 58 sur 883

corpuſcules ſalins & ſulphureux, que ces corpuſcules peuvent être tranſportés dans toute l'Angleterre, qu'ils peuvent y produire la conſomption ou la ſueur Angloiſe, quelle utilité tirerai-je de ces hypotheſes ? Ne ſont-elles pas fondées ſur des idées vagues, inapplicables aux maladies dont nous parlons. La ſéchereſſe & les chaleurs m'inſtruiſent-elles mieux des cauſes de la peſte ? Pour que je puiſſe adopter de telles cauſes, il faut que leurs effets m'y conduiſent par degrés.

Les vents ont été regardés comme des cauſes de la peſte; quelques obſervations même favoriſent cette opinion. Les Hiſtoriens accuſent ſouvent les vents de midi: les autres leur ont paru moins dangereux. Dans l'Arabie, dans la Chaldée, dans le Sein Perſique il s'éleve toutes les années des vents brulans, ces ouragans ou ces tourbillons ravagent ces pays, leur ſouffle eſt ſouvent mortel pour les hommes & les animaux. En 1705. un de ces vents orageux répandit la peſte à Conſtantinople; dans un ſeul jour on enleva par une même porte dix-huit cens cadavres. Mais dans les lieux où ces vents regnent en certains temps, on n'en eſt point allarmé. Les maux qu'ils entraînent ſont paſſagers, & périodiques, de même que les fiévres d'automne & de printemps. Or qu'eſt-ce que la Phyſique nous découvre dans ces ſortes de vents ? Le mouvement progreſſif de l'air n'eſt nuiſible que par ſon impetuoſité, qui ne peut jamais produire une maladie particuliere telle que la fiévre maligne ou la peſte; car l'air ſeul n'agit que comme un torrent d'eau qui n'a d'autre force que ſon mouvement progreſſif. Ces ouragans peſtilentiels ſont unis à quelques autres cauſes, ils ſont chauds, dit-on. Or cette chaleur peut-elle être mortelle ? eſt-elle plus violente que la plus grande chaleur de l'Eſté ? Il eſt difficile qu'elle ſoit portée à un plus haut degré. Peut-on donc aſſurer que les cauſes de ces vents enflamment l'air, que ce ſont des eſpeces de feux que la terre ſouffle en certains lieux, que par là ils peuvent être funeſtes aux hommes & aux animaux. Mais s'ils n'agiſſent point par la chaleur qu'ils cauſent, s'ils ne ſont formés que par un cours ordinaire de l'air, il faut que des cauſes étrangeres les rendent mortels. Or ces cauſes ne peuvent être que des vapeurs élevées du ſein de la terre, vapeurs qui ſont, ſi l'on veut, des ſels & des ſouffres, & qui ſous ces noms ne ſont pas mieux connuës.

Le ſein de la terre eſt plein de cauſes mortelles, des agents ſecrets les préparent dans des lieux ſouterrains. Mais les matieres qui les rendent ſi dangereuſes nous ſont inconnuës; nous ne connoiſſons que leurs ravages. De ces réſervoirs où le temps les a formées, elles ſe répandent ſur la ſurface de la terre, elles s'exhalent par des ſoupiraux qu'ouvrent des tempêtes, ou des tremblemens de terre; les hommes eux-mêmes leurs creuſent ſouvent des iſſuës: mêlées avec l'air, elles l'empoiſonnent, les animaux périſſent s'ils les reſpirent. On ne trouve que trop d'endroits qui ont été infectés de ces exhalaiſons, ceux qui ont été foüillés profondement, ont été ſujets à cette infection.

Les pays voiſins de la mer ſont une preuve conſtante du venin que renferment les exhalaiſons. En Hollande on pouſſe toujours des digues dans le terrein qu'occupe la mer, on contraint les eaux de reculer; mais dans les terres qu'elles abandonnent, les hommes reſpirent-ils un air bien pur? n'y trainent-ils pas une vie languiſſante?

Il y a en divers pays des lieux marécageux, dont le voiſinage eſt redoutable, toutes les années y ramenent des fiévres dangereuſes; les habitans de ces marécages ſont mal ſains, ſujets à des fiévres rebelles. Dans certains endroits la vie longue eſt un bien inconnu, un homme de quarante ans eſt un homme vieux. Ceux qui les habitent ſont dans le cas où étoient les habitans de Rome ſous Innocent III. ce Pape a écrit que de ſon temps la Ville de Rome étoit preſque déſerte, peu d'hommes pouvoient ſe flatter d'atteindre l'âge de quarante ans, preſque aucun ne pouvoit étendre ſa vie juſqu'à l'âge de ſoixante années.

Il y a en France des Villes où les Soldats ſont expoſés à des maladies terribles, ils y eſſuyent quelquefois une eſpece de peſte; mais les alimens & les eaux ſont très-ſouvent, plutôt que le terrein, les principales cauſes des maladies. En certaines contrées de l'Italie les eaux ſont pernicieuſes. Le bled gâté ou mêlé, n'eſt pas moins nuiſible; le pain qu'on en fait eſt un poiſon plutôt qu'une nourriture; les malheurs des Soldats ſont en général moins attachés aux lieux qu'ils parcourent, qu'à l'avidité & à la mauvaiſe foi des Pourvoyeurs.

Ces obſervations prouvent ſans doute l'impureté de l'air; mais il y a des faits qui la démontrent en certains lieux. Je ne parle-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 60 sur 883

rai pas de la fameuſe grotte qui eſt près de Naples, tout le monde ſçait que les vapeurs qu'elle exhale ſont mortelles pour les hommes & pour les animaux. Un puits qui eſt près de la Ville de Rennes n'a pas été moins terrible pour ceux qui y ſont deſcendus; trois maçons y périrent, & un quatriéme qui en fut retiré promptement mourut dans trois jours, il dit qu'il avoit été ſuffoqué par une chaleur qui lui brûloit les entrailles.

A ce fait j'en joindrai un autre qui le confirmera; il eſt arrivé dans la Province de Bearn. Un homme rentra dans ſa maiſon qui étoit déſerte depuis vingt-neuf ans: il y avoit laiſſé une cuve deſtinée à conſerver de l'eau ſalée; en rentrant dans ſon ancienne habitation, il voulut ſe ſervir de ce vaiſſeau; mais le premier qui oſa y deſcendre pour en enlever les ordures, mourut ſubitement, deux autres qui le ſuivirent pour le ſecourir, périrent de même avant que d'arriver au fonds; un quatriéme ayant avancé la tête ſur le trou par lequel les autres étoient deſcendus, fut frappé par une exhalaiſon ſi cuiſante, qu'il en perdit la vûë; enfin on enleva le plancher qui couvroit la cuve, l'air extérieur en entrant dans cet eſpace renfermé, diſſipa les vapeurs malignes, & la lumiere y découvrit ce qu'on n'y auroit pas attendu. L'eau ſalée en s'exhalant avoit formé une croute au fond de la cuve, ſous cette eſpece de couvercle s'étoit ſans doute formée la vapeur mortelle qui empoiſonna ces trois miſérables; les crevaſſes qu'ils firent à cette matiere donnerent jour aux corpuſcules venimeux.

Si de pareilles vapeurs s'élevoient dans toute une contrée, elles empoiſonneroient ſans doute les hommes qui la reſpireroient; elles pourroient même produire une véritable peſte; mais nous pouvons porter nos idées au-delà de la poſſibilité. Des faits nombreux nous apprennent que la peſte a été cauſée par des exhalaiſons. Les habitans de Rome en ont fait une triſte épreuve. Les eaux de pluye avoient croupi long-temps dans les foſſés du Château Saint-Ange, en s'y ramaſſant elles y accumulerent la pourriture. Enfin du fonds de ces eaux corrompuës s'éleverent des vapeurs mortelles, elles répandirent bientôt une fiévre peſtilentielle, toute la Ville fut déſolée, la mortalité fut preſque générale. Les habitans d'Orviete, de Balneoregio, de Peſaro, de Forenſo eurent le même ſort, la négligence ou le hazard avoient formé chez eux les mêmes cauſes, les eaux dormantes

s'étoient corrompuës, cette pourriture empoiſonna l'air, une infinité de miſérables qui le reſpirerent moururent d'une eſpece de peſte.

On trouve dans ces faits des cauſes certaines de la peſte; mais le Grand Caire en préſente de ſemblables qui ne ſont que trop ſenſibles. Le Nil porte en Egypte la fertilité & la mortalité. Il répand ſes eaux dans tous les pays qui l'environnent: ces eaux en s'exhalant laiſſent ſur les terres les matieres dont elles ſont chargées; ce ſont ces matieres qui ſont la ſource de l'abondance, mais l'ardeur du ſoleil les corrompt, elle en éleve des exhalaiſons qui ſont ſurement le levain de la peſte; car lorſque les terres ſe deſſechent, cette maladie ſe répand par tout, elle a ſes périodes ſelon l'activité & la durée de ſes cauſes. Les Rois d'Egypte avoient prévenu ce fleau par leurs ſoins. Leurs dépenſes & leur magnificence avoient pour objet la ſalubrité du pays, ils deſſéchoient les marais, en facilitant l'écoulement aux eaux croupiſſantes; les hiſtoires & les fables mêmes ſont des monumens de ces bienfaits. Le Cocite & l'Acheron, ces réſervoirs d'exhalaiſons mortelles, avoient perdu leurs influences malignes. La barbarie des Turcs dans leurs conquêtes a négligé ces ſoins; ils ont penſé à ſoumettre l'Egypte, & non à la conſerver; auſſi leur négligence a-t'elle formé une ſource intariſſable de peſte.

Les tremblemens de terre nous aſſurent de l'exiſtenee de ces cauſes & de leurs effets, le bouleverſement qu'ils ont produit en divers lieux a bouleverſé les corps; ſouvent la peſte a ſuccedé à leurs ſecouſſes. Au ſixiéme & au treiziéme ſiécle on trouve des époques mémorables de ces ravages, pluſieurs Villes ſituées au voiſinage du Rhin furent renverſées par des tremblemens de terre; après la deſtruction de ces Villes, les habitans & les peuples voiſins furent affligés de la peſte.

Enfin c'eſt dans la ſubſtance des animaux qu'on a trouvé ſouvent l'origine de cette maladie. Il n'eſt pas de corruption plus fatale aux animaux, que la corruption des animaux mêmes. Dans les temps reculés nous voyons les funeſtes effets des exhalaiſons des corps animés. Au dixiéme ſiécle le froid fut extrêmement vif dans l'Allemagne, les lacs & les rivieres ſe couvrirent de glace; les poiſſons renfermés ſous ces eaux gelées, ne purent vivre longtems. Le commerce de l'air qui

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 62 sur 883

ſoutient la vie de tout ce qui reſpire, leur manquoit ſous les voutes de glace qui les couvroient, cette cauſe ne fut que trop pernicieuſe & trop active, elle cauſa une mortalité des plus affreuſes. Dès que les eaux ſe furent écoulées ou évaporées; les fonds des lacs & des marécages furent infectés, ils étoient couverts des poiſſons pourris. La chaleur du ſoleil anima encore cette pourriture, les corpuſcules qui s'éleverent empeſterent l'air. Preſque tous ceux qui reſpirerent cet air empoiſonné, furent attaqués de la peſte, la mortalité fut générale, des milliers d'hommes furent enlevés dans très-peu de temps.

Les ſauterelles ſi fatales à l'Egypte, confirment ce que nous venons d'avancer, elles ruinent ſouvent les campagnes; & leurs dégats entraînent la famine. Mais ſi ces inſectes vivans ravagent les fruits de la terre, ils ne ſont pas moins pernicieux quand ils ſont morts; car ſi les vents ne les pouſſent pas vers la mer, ils tombent ſur les campagnes. La chaleur de ces climats brûlés, les pluyes continuelles qui les baignent durant trois ou quatre mois, cette ardeur, dis-je, & ces eaux pourriſſent les corps des ſauterelles: la pourriture eſt toûjours plus pernicieuſe ſi les pluyes arrivent au mois de Juillet & d'Août; car après ces temps chauds & humides la peſte s'éleve avec violence, elle ravage l'Egypte tandis que ce fonds de pourriture n'eſt pas épuiſé; enfin l'air réfroidi concentre les matieres corrompuës, & les empêche de s'élever. Alors la peſte ſe calme, mais on peut dire qu'elle eſt ſeulement aſſoupie, car elle ſe réveille dès que les mêmes cauſes la favoriſent. Ainſi la peſte eſt une maladie périodique qui eſt particuliere à l'Egypte.

Il s'enſuit de ces obſervations que l'air eſt ſouvent le vehicule de la peſte. Nous ne connoiſſons point la nature de cet élement, ſes proprietés ſeules nous ſont connuës, encore ne ſe montrent-elles que par les effets. Nous ne pouvons donc pas accuſer la matiere de l'air; ſi ce fluide étoit ſuſceptible d'altération, il auroit déja changé de nature, il environne la terre & les eaux depuis tant de ſiécles, un changement inſenſible arrivé chaque année auroit fait une tranſmutation totale. Si l'air a donc la même action que dans les premiers temps, ſi les hommes y ont toûjours trouvé le principe de la vie, ce fluide ne peut point s'alterer; les temps qui changent tout,

ne peuvent le changer. Semblable au feu, à l'eau & à la lumiere, il eſt immuable comme ces élemens, les corps étrangers peuvent ſeuls le rendre nuiſible, c'eſt-à-dire, qu'il peut s'en charger, les porter en divers lieux, leur ouvrir l'entrée des corps qu'ils ne peuvent pénétrer par eux-mêmes. C'eſt ſans doute un mélange étranger qui l'infecta durant la peſte de Leyde, le Docteur Schagt a rendu cette infection ſenſible, il a ſéparé de l'air ces corpuſcules dont il étoit chargé : il les a même rendus viſibles ; voici comment ſon induſtrie a ſoumis aux ſens ce mélange qui étoit ſi funeſte. Il expoſoit à l'air durant la nuit un vaſe rempli d'eau, en d'autres temps cette eau auroit conſervé ſa pureté ; mais dans ce temps contagieux elle s'alteroit, il s'y formoit une écume ou une eſpece de crême ſurnageante, cette matiere mouſſeuſe n'étoit pas une eau agitée, c'étoit un poiſon des plus terribles, ſi on la donnoit à un chien, il mouroit dans quelques heures. Après une telle expérience il n'eſt pas douteux que l'air n'eût dépoſé cette écume ſur l'eau, elle ne pouvoit pas s'être formée de l'eau même ; car le ſoir cette eau étoit ſaine, on pouvoit en boire ſans danger, l'eſpace d'une nuit ne pouvoit pas changer la nature de ce fluide, & en faire un poiſon mortel.

Il n'eſt donc pas douteux que l'air ne ſe charge d'exhalaiſons & de vapeurs pernicieuſes ; il les reçoit de la terre & des eaux, & il les rend aux animaux. Nos poulmons pompent continuellement ce fluide, ils y trouvent un agent qui les aide à pouſſer le ſang ; mais cet agent favorable par lui-même devient ſouvent funeſte. Or quelle eſt la nature des corps qui empoiſonnent l'air durant la peſte ? ſont-ils ſulphureux ou ſalins, ſont-ils compoſés de principes connus ?

La recherche de ces principes ſera toujours une recherche inutile, l'expérience ne peut déterminer la nature des corps dont l'air eſt chargé. La ſeule reſſource qui reſte eſt donc l'imagination, reſſource vaine & erronée, qui avilit les Phyſiciens ; la vérité & l'erreur y trouvent également un appui, les opinions contradictoires prennent de la vraiſemblance dans ſes lueurs.

Les tentatives des Philoſophes prouvent la difficuilté de ces recherches, mais l'objet même de ces tentatives en démontre l'inutilité, il eſt caché dans des cauſes inacceſſibles ; on peut le deviner, & non pas le voir ; pour le ſaiſir nous n'avons que des

effets équivoques. Or que peut-on conclure de ces effets ſi trompeurs ? Jugeons-en par les diſſenſions des Phyſiciens. Il eſt vrai que les productions des premieres cauſes ſont liées les unes aux autres, cette liaiſon ou cet enchaînement peut conduire nos recherches ; mais ces liens ſont ſi ſubtils qu'ils échappent à nos yeux. Nous tatonnons par nos expériences ; & après bien des tentatives, les phénomenes les plus communs perdent à nos yeux leur rapport avec les cauſes que nous cherchons ; l'éloignement de ces cauſes, leur multiplicité nous jettent dans cet embarras ; car des principes oppoſés peuvent former le même ouvrage. La nature eſt pleine de productions qui ſont duës à des agens contraires ; auſſi les Philoſophes ont-ils trouvé l'origine de la peſte dans des cauſes oppoſées. Les uns ont ſaiſi l'acide, ils lui ont donné un principe de coagulation ou de corroſion. Il a paru aux uns un agent ſemblable à l'arſenic, d'autres l'ont comparé au ſublimé corroſif. Avec un tel agent ils ont ſuivi comme avec un flambeau la peſte dans toutes ſes routes, ils ont trouvé dans ſon action la ſolution de toutes les difficultés, la coagulation leur a paru ſuffiſante pour agiter les corps, pour les engourdir, pour les bruler, pour les réfroidir, pour faire éclore les bubons, pour former les charbons ; les ſueurs, la ſéchereſſe du corps, les hémorragies, tous ces accidens leur ont paru attachés à l'action du principe coagulant.

Les Philoſophes qui ont ſaiſi l'Alkali ont trouvé dans ce ſel un principe également fecond ; la chaleur, la corroſion, la fonte des liquides ſont des effets naturels d'un ſel Alkali. Le ſang fondu ou trop agité produit un débordement, & ſort de ſon lit ordinaire, c'eſt-à-dire, des gros vaiſſeaux, il ſe répand dans d'autres canaux deſtinés à des liqueurs plus ſubtiles ; mais après y être entré, il ne peut pas continuer ſa route avec facilité, il étend donc le diametre de ces vaiſſeaux trop reſſerrés, il les force, il y porte de l'irritation, il y cauſe des battemens plus vifs. Un tel dérangement dans le cours du ſang eſt une ſource feconde des maux les plus funeſtes, tous les viſceres s'engorgent, les glandes s'embarraſſent, il ſe forme des dépôts, des gonflemens, les parties où la circulation a le moins de vigueur, ſont les plus expoſées à ces dépôts.

Cette cauſe eſt feconde, elle répond, dit-on, à tous les phénomenes

menes de la peſte ; mais ces phénomenes peuvent avoir une autre origine. N'y a-t'il pas dans la nature d'autres agens qui fondent le ſang & la limphe dans les corps vivans ? Ils peuvent être auſſi nombreux que les combinaiſons de la matiere & des élemens. Pour choiſir l'alkali, il faudroit connoître les autres cauſes poſſibles : ſans en avoir une idée juſte, comment leur donner l'excluſion, comment donner la préférence à une cauſe qui eſt connuë, ou qu'on ne voit pas ?

Pour démontrer l'impoſſibilité où nous ſommes de déterminer ces cauſes, je vais prouver que la nature nous en fournit d'autres auſſi fecondes, auſſi vraiſemblables, auſſi réelles. L'air anime nos fluides, il y eſt mêlé intimement, ſes parties ſont des reſſorts très-actifs, ils agiſſent ſur les parties de ſang qui les environnent. Il eſt certain que cet air qui eſt dans nos vaiſſeaux, eſt plus condenſé que l'air extérieur, il eſt preſſé par le poids des fluides, par le reſſort de nos parties, le cœur agit continuellement ſur lui, il eſt enfin comme dans un preſſoir. Cet air ainſi preſſé s'accumule continuellement, il entre dans nos vaiſſeaux avec les alimens ; peut-être trouve-t'il quelque entrée dans les poulmons. Or un tel agent ne peut-il pas ſe multiplier dans notre corps ? Et quand ſes forces ſeront plus ramaſſées, ne peut-il pas fondre les liqueurs, les rarefier, les pouſſer dans des tuyaux qui leur ſont étrangers, les arrêter, les diſſoudre ? Dans une telle hypotheſe ne trouverai-je pas la cauſe de la peſte, ne pourrai-je pas l'appliquer à tous les ſymptômes de cette maladie ?

Voici une autre cauſe qui a paru auſſi vraiſemblable. Il y a dans nos corps un feu caché, nous en ignorons la ſource & la nature ; mais, comme on le peut prouver par diverſes maladies, ſon action eſt telle qu'elle cauteriſe quelquefois les parties ſolides. Or des autres agens que nous connoiſſons dans les corps animés, il ne peut réſulter une telle activité ; nul exemple ne nous en montre la poſſibilité. Il y a donc une eſpece de feu inné qui agite nos corps ; feu qui ſe multiplie & ſe conſerve par ſa propre action, & qui s'épuiſe après une certaine durée. Un tel feu peut s'animer, ſe ramaſſer ; mais ſi ſon action devient plus vive, il diſſoudra, il rarefiera, il forcera des vaiſſeaux, il cauſera des inflammations gangreneuſes.

Quand on ne s'attache qu'aux cauſes poſſibles, les reſſources

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 66 sur 883

ne ſont jamais épuiſées; il ſe préſentera encore d'autres agens différens à des eſprits feconds. Ne pourroit-on pas dire que la peſte ne dépend que d'une irritation. Que les eſprits animaux coulent dans les nerfs avec plus de rapidité, qu'ils ſoient plus abondans, ne hâteront-ils pas la circulation? le ſang ne ſera-t'il pas pouſſé avec plus de violence? tous les vaiſſeaux ne ſeront-ils pas forcés? ne ſe formera-t'il pas des dépôts, des tumeurs, des inflammations?

Je rapporte ces opinions pour démontrer le vuide de cette Phyſique qui a pour baſe des hypotheſes; comme elle eſt fondée ſur des poſſibilités, elle ſera un aſſemblage de cauſes infinies, l'eſprit partagé entre toutes ces cauſes, ne pourra point ſe déterminer. Si les vraiſemblances le font pancher d'un côté, les doutes le rappellent de l'autre; en ſuivant l'hypotheſe la mieux imaginée, il pourra ſoupçonner toujours de l'égarement dans ſes démarches. La nature s'accorde rarement avec les idées qui paroiſſent les mieux fondées, elle ſuit des voies inconnuës. Or lorſque la nature eſt ſi difficile à dévoiler, à quoi ſervent les ſuppoſitions? que peut-on en eſperer ſur-tout dans la Médecine? *Tel eſt*, dit un Ecrivain, *le malheur de cet Art; il ne doit avoir pour baſe que l'hiſtoire de la nature, & il n'a pour fondement que de vaines idées que le temps détruit, & fait renaître ſucceſſivement.* Appliquer ces idées au traitement des malades, n'eſt-ce pas livrer ces malheureux aux caprices de l'imagination?

Nous abandonnerons donc les idées vagues; les levains nitreux, arſenicaux, ſulphureux, ne ſeront que des cauſes imaginaires, les vers même ſeront regardés comme un fruit de l'imagination du Pere Kirker. Les autres Philoſophes avoient cherché dans la nature des corps inanimés, celui-ci a rapporté la peſte à des inſectes venimeux. Sur quelles preuves, ſur quelles apparences a-t'il imaginé une telle cauſe? ſur des probabilités, ſur des rapports infiniment éloignés, en un mot, ſur des poſſibilités.

Kirker étoit pardonnable, comme Philoſophe il avoit le droit de s'abandonner à des conjectures frivoles. Mais que des Médecins ayent renouvellé ſérieuſement une opinion ſurannée, ſeront-ils auſſi excuſables, eux qui ſont chargés de la vie des hommes? Pour faire voir le ridicule de cette hypotheſe, & d'autres ſemblables, faiſons une ſuppoſi-

tion, & cherchons-lui un appui dans quelque obſervation.

On a obſervé des vers dans le *ſperme*, ces inſectes, ſuivant Hartſoecker, ſont extrêmement nombreux. Or de tels animaux qui habitent dans nos corps ne peuvent-ils pas ſe multiplier, ne peuvent-ils pas ſe répandre dans nos vaiſſeaux? Il n'eſt pas impoſſible qu'ils forment preſque le tiſſu du ſang. Mais un corps plein de tels inſectes vivans, ne doit-il point périr? Leurs mouvemens, leurs morſures, leurs excrémens ne peuvent-ils pas former la peſte? Une telle opinion ne renferme point de contradiction, elle eſt auſſi vraiſemblable que le ſentiment de Kirker, les microſcopes nous démontrent les inſectes qu'il ſuppoſe, nous en connoiſſons la ſource, elle eſt comme un réſervoir qui eſt preſque intariſſable, de ce réſervoir ils ſe portent dans le reſte du corps. Ce paſſage eſt-il inconnu à la nature? le *ſperme* n'eſt-il point repompé? n'eſt-il point répandu par la circulation dans le tiſſu du corps? ne raffermit-il pas ce tiſſu par une vertu ſecrete? la voix des eunuques n'en eſt-elle pas une preuve? Or ſi le *ſperme* paſſe dans le ſang, il y portera les vers qu'il renferme. Si on objecte qu'ils ſont trop gros pour y paſſer; l'imagination élargira ces paſſages, cet élargiſſement ne ſera pas impoſſible, cela ſera ſuffiſant. On pourra encore diminuer le volume de ces inſectes; les pores ſe trouveront plus grands que ces animaux, il ne ſera point difficile d'appuyer ces ſuppoſitions. Les calculs mêmes viendront au ſecours; car que ne prouve-t'on pas par les calculs? L'un en calculant a donné au cœur une force immenſe, un autre par la même voie la réduit à rien. Mais revenons à notre hypotheſe, elle eſt ridicule & poſſible; on peut lui donner toutes les couleurs de la vraiſemblance; cependant le Phyſicien le moins éclairé la rebuteroit. Celle de Kirker aura-t'elle plus de priviléges?

§. VI.

TOUTES ces cauſes ſont éloignées des ſens, leur éloignement nous cache leur action, leur ſubtilité les dérobe même aux yeux de l'eſprit; elles ſont donc incertaines, & par conſéquent inutiles. Pour connoître la peſte, il ne faut, ſelon quelques Médecins, que la rapprocher des fiévres malignes; leur

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 68 sur 883

nature, diſent-ils, ne nous eſt pas inconnuë, des lumieres brillantes nous en découvrent les cauſes & le cours. Mais de telles lumieres rejailliſſent ſans doute ſur la peſte, à leur faveur elle ne nous paroîtra qu'une fiévre maligne, la rapidité, la violence, la durée ſeront les ſeules différences. Or nous ſçavons, dit-on, l'origine des fiévres malignes; les inflammations gangréneuſes, les dépôts, les forment toujours dans le cerveau. Le célébre M. Chirac nous a découvert ce myſtere. Les fiévres épidémiques qui firent tant de ravages à Rochefort l'occuperent pendant une année. Elles avoient toutes le caractere de la peſte, il ne leur manquoit que le nom, ou pour mieux dire, la terreur, la déſolation, le déſeſpoir ne s'emparerent point des eſprits; le progrès de ces maladies de l'ame auroit décidé les maladies du corps, & en auroit hâté les progrès. La ſageſſe de M. Chirac cacha le venin qui auroit empoiſonné les eſprits, il en examina la nature, non ſur des livres pleins d'incertitudes, mais dans les cadavres, qui ſont les ſeuls maîtres dont les Médecins doivent rechercher les leçons. Ses recherches laborieuſes le conduiſirent bien-tôt au ſiége des fiévres malignes; il découvrit dans le cerveau des inflammations & des congeſtions, la putréfaction, la molleſſe des fibres, ſe montrerent partout; de telles cauſes étoient, dit-on, évidentes, elles rempliſſoient parfaitement l'idée des fiévres malignes, elles en découvroient les ſuites au premier coup d'œil. Or la peſte porte tous les caracteres des fiévres malignes, ſes accidens n'y ajoutent que la violence, ſes dépôts ne forment pas des différences eſſentielles, les exanthêmes, les bubons, les charbons ne ſont au fonds que les mêmes maux; ce ne ſont que des glandes diverſement engorgées ou enflammées.

Le défaut des plus (*a*) grands génies a été ſouvent de ſimplifier les cauſes, & de ramener les opérations de la nature à quelques regles faciles à ſaiſir ou à imaginer. Les principes qu'elle ſuit peuvent être ſimples, mais ils ſont éloignés de nous, ils forment une chaîne des cauſes ſubalternes, qui s'étendent fort loin, & dont nous ne ſçaurions voir l'extrêmité. C'eſt une eſpece d'échelle qui en produit d'autres; le génie de l'homme eſt trop borné pour monter juſqu'à la derniere. Il ne s'agit pas dans nos recherches de déterminer ſi la nature eſt ſimple dans

(*a*) Extrait de diverſes lettres adreſſées à M. Dodart.

ſes opérations, il faut les ſuivre, & nous arrêter aux derniers faits, comme à la ſource des autres. Il n'y a que les faits qui puiſſent nous guider, dès qu'ils nous abandonnent, l'eſprit ne peut marcher qu'à pas incertains.

Sans m'écarter du reſpect qu'on doit aux grands Médecins qui ont examiné la peſte, je leur demanderai s'ils ſont bien aſſurés que la peſte ne ſoit qu'une fiévre maligne? Avant de me répondre, ils doivent fixer la ſignification de ce terme; on ſçait qu'il ſert très-ſouvent de voile à l'ignorance, tout ce qui s'écarte des routes ordinaires dans les maladies aiguës, eſt accuſé de malignité, le public frappé de ce terme, & non de ce qu'il ſignifie, eſt ſatisfait, & les Médecins croyent qu'ils ſont juſtifiés.

On n'entend vulgairement par la malignité, que l'action des cauſes ſecretes, qui ſous des apparences peu effrayantes, ſont plus dangereuſes que des accidens qui paroiſſent plus violens; le pouls paroit dans l'état naturel, la chaleur eſt moderée, les urines ſont telles que dans la ſanté. Mais tandis que les dehors ſemblent raſſurer, des cauſes meurtrieres agiſſent dans l'intérieur. Ainſi les fiévres malignes ſuivant ces idées, ne ſont que des maladies maſquées, qui n'annonçent pas leurs ravages. Or par ce déguiſement m'inſtruit-on de la nature des fiévres malignes, & de leur vrai caractere? D'ailleurs de telles maladies ſous des dehors trompeurs, peuvent être de différentes eſpeces, leurs cauſes peuvent être extrêmement nombreuſes, & même oppoſées. Le terme de fiévre maligne qui eſt dans la bouche de tous les Médecins, ne m'apprend donc que ce qui ſe préſente aux yeux des hommes les plus groſſiers, & me laiſſe dans l'ignorance ſur la nature de la peſte.

Mais ne m'apprend-t'on pas une vérité quand on me prouve que la peſte eſt du genre de ces maladies ordinaires qu'on nomme fiévres malignes? On auroit fait un pas qui nous approcheroit des cauſes, ſi on avoit fixé le rapport de cette maladie avec cette eſpece de fiévres. Mais n'eſt-ce pas l'imagination & non l'expérience qui a établi ce rapport dont tant d'eſprits crédules ne doutent point? Eſt-ce un fait bien averé que les cauſes en ſoient les mêmes, & qu'elles ne différent que par leur activité? Le caractere de la peſte n'eſt-il pas marqué par certaines éruptions? n'eſt-ce pas un venin ſingulier, & auſſi par-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 70 sur 883

ticulier que le venin qui cauſe la rage, la petite verole, les maladies vénériennes; les effets de la peſte ne ſe montrent point dans les fiévres malignes ordinaires. Ce n'eſt donc qu'en connoiſſant ſon principe, que je pourrois décider du rapport qu'elle peut avoir avec ces fiévres. Or connoit-on ce principe, peut-on déterminer en quoi il conſiſte ? Les idées qu'en ont les Médecins ne ſont-elles pas fondées ſur des conjectures frivoles ?

Les inflammations du cerveau, ces inflammations qu'on a regardées comme une découverte heureuſe, éclairent-elles la théorie des fiévres malignes ? Il eſt certain qu'après les ravages de ces fiévres, on ne trouve très-ſouvent aucune léſion dans le cerveau ; il eſt blanc & ferme ; c'eſt-là une vérité dont ne peuvent douter ceux qui ont cherché dans les cadavres les ſources des accidens & les cauſes de la mort. Les abcès, & la molleſſe de la ſubſtance de ce viſcere ſont rares, les inflammations qu'on y a obſervées n'ont été ſouvent qu'apparentes. Les veines remplies de ſang ont été regardées comme les preuves de ces inflammations ; les engorgemens arrivés dans les derniers temps de la maladie, ont paru être les premieres cauſes ; on n'a pas héſité ſur de ſimples apparences & ſur des rougeurs, de prononcer que le cerveau étoit enflammé. Les impreſſions que les maladies laiſſent dans ce viſcere, peuvent lui être communes avec les autres parties ; ce n'eſt pas ſon tiſſu ſeulement qui eſt alteré ; le tiſſu des autres parties n'eſt-il pas dérangé, leurs fonctions n'ont-elles pas été troublées ou abolies ? Comment peut-on prouver que le cerveau a été la ſource de tous les accidens & de la cauſe la mort ? Ne peut-on pas ſoutenir que la cauſe de la fiévre a également agi ſur tous les viſceres ? Le délire, la phréneſie ont pû être l'ouvrage des autres parties, leurs maladies ne troublent-elles pas le cerveau ; la ſeule ſympathie n'en renverſe-t'elle pas toute l'œconomie ?

On ne s'eſt pas arrêté à la ſeule inflammation du cerveau ; comme elle n'a pas paru douteuſe, on en a cherché les cauſes. On a crû l'avoir trouvée dans l'épaiſſiſſement du ſang ; ce ne ſont pas les faits qui ont établi une telle cauſe ; on ne ſçauroit prouver par aucune obſervation ni par aucune expérience, que le ſang épaiſſi produit une fiévre Je n'inſiſterai pas ſur les

idées ridicules de ceux qui en voyant le ſang coagulé dans les cadavres, ont crû qu'il étoit coagulé dans le corps vivant. Il le condenſe & ſe durcit dans les palettes où on le reçoit; ſe même principe, je veux dire le froid & l'inaction des parties, le coagule dans leur tiſſu. Or une telle coagulation, lorſque le ſang eſt verſé ou réfroidi, démontre-t'elle qu'il eſt épaiſſi dans les vaiſſeaux?

Si les faits ne prouvent pas que le ſang épaiſſi eſt la cauſe des fiévres malignes, y a-t'il quelque autre principe duquel on puiſſe déduire cet épaiſſiſſement? La fiévre, les engorgemens, les dérangemens des fonctions, peuvent avoir une infinité de cauſes; en général l'irritation peut produire toutes ſortes de bouleverſemens dans la machine animale. Il peut y avoir des matieres qui en s'inſinuant dans les parties, portent le trouble dans toute l'œconomie du corps, y excitent de violens mouvemens, détruiſent le tiſſu des viſceres: or parmi tant de cauſes à l'action deſquelles les viſceres ſont expoſés, peut-on choiſir l'épaiſſiſſement des liqueurs comme la premiere cauſe des accidens de la peſte?

Cet épaiſſiſſement eſt-il tel, ſuivant les Médecins qui l'ont érigé en cauſe primordiale des fiévres malignes, qu'on puiſſe en déduire la peſte, la ſueur Angloiſe, les fiévres pourprées, les gangrenes ſubites, la putréfaction qui arrive dans ſi peu de temps? Ces Médecins voyent-ils clairement le rapport de cette cauſe avec des maladies ſi différentes? Les divers degrés de coagulation ſuffiſent-ils pour produire des effets ſi oppoſés? N'eſt-il pas certain du moins que la liaiſon de ces effets avec l'épaiſſiſſement ne peut être démontrée par aucun fait, qu'il n'y a que l'imagination qui puiſſe la voir. L'opinion qui établit l'épaiſſiſſement du ſang comme la cauſe des fievres malignes & de la peſte, n'eſt donc qu'une hypotheſe ou une vaine conjecture.

Pluſieurs accidens des fiévres malignes s'accordent ſi peu avec cet épaiſſiſſement ſi ſouvent accuſé, qu'on peut en déduire des effets entierement contraires. Ne peut-on pas dire que dès que les arteres ſont obſtrués par un ſang épais, ce ſang doit paſſer plus lentement dans les veines, qu'il doit être pouſſé avec peu de force dans le cœur, que ce viſcere doit par-conſéquent être languiſſant, que le mouvement doit s'éteindre dans le cer-

veau, que les vaiſſeaux de ce viſcere & ceux des autres parties doivent être engourdis, que les nerfs doivent tomber dans l'inaction ? Cette déduction n'a-t'elle pas autant de vraiſemblance que celle qui tire tous les accidens des fiévres malignes du ſimple épaiſſiſſement ? Or une telle théorie nous montre-t'elle la ſource des accidens des fiévres malignes ; conduit-elle aux cauſes de la phrénéſie, des éruptions, des inflammations gangreneuſes, des puſtules, des charbons, des bubons, &c ?

Rien n'eſt plus ſuſpect dans la Phyſique, qu'un long enchaînement de conſéquences qu'on tire d'un principe même qui eſt certain. Nous ne connoiſſons pas l'étenduë des principes, nous ne pouvons donc pas en marquer les bornes. Ils ne ſont pas ſimples ; ils ſont plutôt un aſſemblage de cauſes, qu'une cauſe unique ; ils influent enſemble dans leurs effets. Ce concours ne nous permet pas d'apprécier l'effet d'un ſeul de ces agens ; de ce concours viennent tant de contradictions apparentes qui ſe préſentent dans l'étude de la nature. Les Phyſiciens les plus ſages oſent à peine tirer deux conſéquences d'un principe évident qu'ils ſaiſiſſent dans la Phyſique ; ils s'arrêtent aux premieres ; parce qu'ils ſçavent que l'enchaînement des déductions eſt preſque toujours démenti par la nature. Comment donc les Médecins ont-ils oſé déduire du ſeul épaiſſiſſement tant de maladies ſi différentes, tant d'accidens contraires les uns aux autres ?

En établiſſant de telles cauſes, ou les Médecins ont prétendu ſeulement donner une conjecture, ou développer les principes qui doivent conduire dans le traitement de la peſte & des fiévres malignes. S'ils s'étoient bornés à des conjectures ou à des ſpéculations, ſe ſeroient-ils étendus avec tant de complaiſance ſur l'épaiſſiſſement ; auroient-ils infecté leurs ouvrages de tant de diſcuſſions ſur les effets qu'il doit produire ; n'auroient-ils pas dû au moins avertir leurs lecteurs, & leur montrer le danger auquel on s'expoſe en ſuivant de tels principes ? n'auroient-ils pas du craindre de jetter dans l'erreur des jeunes gens qui pouvoient être ſéduits par l'autorité ?

Mais il eſt évident que ces Médecins n'ont pas prétendu donner des hypotheſes ; ils ont crû véritablement établir des principes certains ; leur méthode, leurs remedes ſont des ſuites des principes qu'ils ont enſeignés. Tel eſt le malheur des hommes dans

dans les maux dont ils ſont environnés, ils ont à craindre l'eſprit même de ceux à qui ils livrent leur confiance ; des raiſonnemens qui ſeroient rebutés dans la Phyſique, décident de la vie. Ceux qui les débitent ne paroiſſent douter de rien, lors même qu'ils parlent des cauſes inviſibles de nos maux. Une telle aſſurance ne doit-elle pas faire craindre de la témérité dans le traitement des maladies ?

Pourroit-on ne pas ſe livrer à de telles réflexions, lorſqu'on lit les ouvrages des Médecins ? ils établiſſent non-ſeulement l'épaiſſiſſement du ſang comme une cauſe univerſelle ; ils prononcent avec la même aſſurance ſur l'épaiſſiſſement des autres liqueurs ; ils le ſuivent dans tous ſes vaiſſeaux ; il ſemble qu'ils le voyent & qu'ils peuvent le démontrer. Celui-ci accuſe le chile crû, viſqueux, acide, comme une cauſe coagulante ; l'autre aſſure que les ſucs limphatiques qui ſont verſés dans les premieres voies s'épaiſſiſſent, portent une nouvelle cauſe de condenſation dans le ſang ; de là, diſent-ils, les redoublemens qui ſurviennent dans les fiévres. Il y en a d'autres qui ne voyent que la bile dans tous les accidens ; elle épaiſſit, elle diviſe à leur gré, elle porte l'ardeur par-tout. De cette théorie ils paſſent avec aſſurance à la pratique ; ils ne penſent qu'à fondre, qu'à diviſer, qu'à abſorber. Leur expérience au lieu de les déſabuſer, les confirme dans leurs préjugés. Ce ne ſont pas des Médecins inconnus qui adoptent de telles idées, ce ſont des Médecins qui ont gagné la confiance du public, & qui, s'il en faut croire leurs ſectateurs, ont développé les miſteres de la nature.

Ne faut-il donc point raiſonner, dira-t'on, ſur les cauſes des fiévres malignes & de la peſte ? Il faut raiſonner, ſi on le peut ; mais ſi les cauſes ſont impénétrables, c'eſt abuſer de la raiſon, que d'en établir d'incertaines, que d'en déduire des conſéquences qu'on apporte dans la pratique comme des regles. Dans l'incertitude de la théorie la raiſon nous dicte de nous borner aux faits, d'en chercher de nouveaux, de les confirmer par l'obſervation & par l'expérience, d'en tirer les regles qu'ils renferment clairement.

Selon ces maximes ſi ſages, que doit-on penſer de la peſte & du traitement qu'elle exige ? Les cauſes nous en ſont entierement inconnuës ; nous ignorons quelle eſt la nature de ces

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 74 sur 883

agens qui la font éclore dans nos corps. Nous ne pouvons donc pas oppoſer à ces cauſes des remedes qui nous ſoient indiqués par le caractere de ces agens. Nous ſommes donc réduits à combattre les effets, à chercher des reſſources dans l'analogie, à conſulter l'expérience, ou plutôt l'empiriſme ; car une méthode raiſonnée ne peut nous guider dans une maladie obſcure, & preſque toujours mortelle. Eſſayons cependant d'établir quelques regles fondées ſur l'obſervation.

Il paroit par les faits que nous avons rapportés, que la peſte eſt l'effet des corpuſcules ou des *miaſmes* qui s'élevent de la terre, & qui infectent l'air. Ces exhalaiſons pernicieuſes s'inſinuent dans les corps ; ſuivant que les humeurs ſont plus ou moins ſuſceptibles des impreſſions de ce venin, ſes ravages ſont plus ou moins grands. Il y a des corps tellement conſtitués, qu'ils réſiſtent à l'action des corpuſcules peſtilentiels ; dans d'autres ce venin paſſe dans les viſceres ſans y porter aucune altération, & va ſe dépoſer dans les glandes ou dans quelque partie extérieure. C'eſt là un fait averé par les obſervations de Monſieur Chicoincau, de Plater & d'autres. Ce fait conſtant démontre que ce ſont des matieres étrangeres qui cauſent la peſte en l'inſinuant dans les corps. Car pourroit-on croire que l'épaiſſiſſement du ſang ne ſe fît ſentir que dans une glande, qu'il épargnât toutes les autres parties, qu'il fût aſſez efficace pour imprimer ſur l'extérieur du corps les caracteres de la peſte, & qu'il fût aſſez foible pour ne pas déranger les fonctions des viſceres ?

Cette matiere infecte donc les humeurs ; mais cette infection forme une maladie à éruptions. Ce ſont ces éruptions qui caracteriſent la peſte, comme les boutons caracteriſent la petite verole ; ſi elles ſuppurent, la maladie ſe termine heureuſement, du moins la ſuppuration eſt un préjugé favorable. Mais ſi les tumeurs ne font pas de progrès, ſi elles ſe durciſſent, ou s'affaiſſent, ſi elles deviennent noirâtres, la perte des malades eſt certaine.

Le venin peſtilentiel avant de ſe dépoſer dans l'extérieur du corps, agit ſur les parties internes ; il ſe répand non-ſeulement dans la tête, il parcourt les autres viſceres, & y produit plus ou moins de ravages, ſelon ſon activité, ſelon les diſpoſitions qu'il trouve dans les humeurs ou dans le tiſſu des parties. Le terme ou aboutiſſent les accidens eſt ſouvent une inflammation gangreneuſe, inflammation qui ſe forme rapidement & qui en-

leve les malades dans peu de temps. Dans des cadavres on a vû ſouvent des *anthrax* qui avoient ruiné le tiſſu des viſceres; dans d'autres on n'a pas trouvé ces veſtiges du venin peſtilentiel.

Le caractère général de ce venin, c'eſt d'attaquer l'eſprit vital, ou ce principe qui donne le mouvement aux reſſorts qui ſoutiennent la vie. De là vient que le pouls s'éteint, qu'il eſt irrégulier, concentré, lâche dans les peſtiferés; que la chaleur n'eſt pas vive au-dehors, que les malades meurent quelquefois ſans qu'on trouve dans les viſceres des cauſes de la mort : & ſans qu'il arrive d'éruptions dans l'extérieur du corps.

Comme la peſte eſt mortelle en général, le plus ſur remede c'eſt de la prévenir. Je ne parlerai pas ici des préſervatifs qu'on a vantés; dans les éloges qu'on leur a donnés, on voit plus de crédulité que de lumieres; cependant le préſervatif de Sylvius mérite quelque attention, l'uſage du vinaigre le préſerva de la maladie. Ce qui eſt remarquable, c'eſt que lorſqu'il interrompoit cet uſage, il ſentoit une peſanteur de tête en ſortant de viſiter les peſtiferés.

Mais le préſervatif le plus ſur, c'eſt la ſobriété, l'uſage des alimens doux, faciles à digerer. Peut-être eſt-ce cette ſobriété qui rend la peſte moins formidable parmi les Turcs; ce qui eſt certain, c'eſt que ceux qui vivent ſans ménagemens ſont plus ſujets à la peſte. Mais la tranquillité de l'eſprit n'eſt pas un préſervatif moins aſſuré; parmi nous la terreur eſt, pour ainſi dire, une ſemence de la peſte, du moins le trouble prépare les corps aux impreſſions du venin peſtilentiel. Chez les Turcs cette maladie ne répand pas dans les Villes le trouble & la frayeur, & ſes ravages ſont moindres, les accidens ſont plus legers, un grand nombre de malades échappe à la violence de cette maladie; elle approche moins des endroits où l'on ſe croit en ſureté; ainſi la peſte fût-elle plus contagieuſe que le préjugé ne l'a crû, il faudroit perſuader aux peuples qu'elle ne ſe communique point.

Le traitement de cette maladie n'eſt ni sûr ni rationel; on n'a pû ſaiſir encore des principes qui fuſſent des guides aſſurés, les voies qu'on a ſuivies n'ont pas conduit aux ſuccès. Eſt-ce la faute des Médecins? non ſans doute. Que peut-on attendre des reſſources humaines, contre un venin qui attaque les parties in-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 76 sur 883

ternes, qui y porte le feu, qui les détruit, qui éteint le principe vital, qui agit ſi rapidement dans la plûpart des malades? Ce n'eſt que lorſqu'il agit avec moins de violence qu'il peut être ſoumis à la Médecine; alors même on ne peut preſque lui oppoſer que les remedes généraux qui combattent également d'autres maladies aiguës. Or de tels remedes ne peuvent être que peu efficaces contre la peſte qui eſt ſi éloignée du caractere de toutes les fievres. Il n'y a que des ſpécifiques qui puiſſent la dompter; mais la nature nous a refuſé de tels ſecours, dans cette maladie comme dans la plûpart des autres. Il eſt étonnant que l'induſtrie humaine ait découvert des antidotes contre certains venins, & qu'elle n'en ait jamais trouvé contre la peſte, ni contre les fiévres continuës.

La matiere qui forme la peſte nous eſt inconnuë; nous ne pouvons donc pas lui oppoſer des remedes dans leſquels nous connoiſſions quelques rapports avec un venin dont la nature nous eſt ſi cachée. Mais il paroît par la peſte qui regne en Egypte, que ce ſont des matieres putrides, qui en s'élevant dans l'air infectent les corps; ce n'eſt donc pas ſans raiſon que les Médecins les plus célébres ont eu recours aux remedes antiputrides, au vinaigre, par exemple, qui a été en uſage parmi les anciens.

Le venin peſtilentiel attaque l'eſprit vital ou le principe du mouvement. C'eſt donc une indication bien marquée qui a obligé les Médecins à ſoutenir les forces par les cordiaux qu'ils ont mêlés avec les remedes acides.

Comme la peſte eſt une maladie à éruptions, les premieres reſſources qui ſe ſont préſentées, ſont celles qui peuvent les aider. Les accidens de la peſte demandent donc des ſudorifiques; mais ces remedes peuvent être nuiſibles, en portant un nouveau feu dans les viſceres. Pour prévenir cet inconvénient on a mêlé l'opium avec les remedes échauffans; il favoriſe les éruptions, il calme l'agitation des nerfs, il eſt lui-même cordial, ſudorifique.

Ce ſont là les principes de pratique qu'on trouve dans les ouvrages des Médecins les plus éclairés. Les idées des modernes qui ſe ſont écartés de ces regles, prouvent leur préſomption plutôt que leurs lumieres. Ceux qui n'ont crû pouvoir trouver des ſecours que dans les ſaignées & dans les purgatifs, ſont

tombés dans des excès que la raiſon & l'expérience condamnent également. Ce n'eſt pas qu'on doive bannir ces remedes, mais leur utilité eſt bien bornée, ils ſont ſouvent exclus par les accidens mêmes, & leurs effets ne permettent pas d'en eſperer un grand ſoulagement.

Quand le pouls s'éteint, quand les forces ſont entierement abbattuës, c'eſt-à-dire, lorſque les corps ſont atteints de la peſte, car cet abattement & cette extinction du pouls forme en partie ſon caractere, que peut-on attendre de la ſaignée? Elle diminuë la violence du mouvement, & c'eſt le mouvement qui manque. Ne peut-on donc pas aſſurer qu'elle eſt pernicieuſe dans un tel cas, qui eſt le plus ordinaire. Si elle peut trouver place dans cette maladie, n'eſt-ce pas ſeulement lorſque l'action des vaiſſeaux doit être moderée, lorſqu'ils ſont ſurchargés de ſang, lorſque ſa maſſe accable, pour ainſi dire, la machine, étouffe l'action des nerfs & des arteres; encore ne doit-on pas être moderé en verſant le ſang, parce qu'on doit craindre de jetter les malades dans l'affaiſſement?

Les purgatifs ne peuvent produire que deux effets qui ne promettent pas beaucoup de ſuccès; ils vuident les premieres voies; cette évacuation peut ne pas être inutile, parce qu'elle délivre les entrailles d'un fardeau, parce qu'elle enleve un principe de corruption qui entreroit dans le ſang; les émétiques ſecouent le foye, en expriment la bile, le cours du ſang eſt enſuite plus libre dans ce viſcere. Mais de tels effets ne portent pas ſur le principe de la peſte, il eſt répandu dans l'intérieur de toutes les parties, une évacuation qui dégage les premieres voies, ne l'entraîne ni ne change ſa nature.

L'autre effet des purgatifs c'eſt la facilité des ſecrétions, ils appellent dans les inteſtins les matieres qui ſuintent des couloirs placés dans la ſurface du canal inteſtinal. Si l'on pouvoit eſperer des purgatifs une telle évacuation, elle pourroit être utile; mais ne ſçait-on pas que les véritables dépurations n'arrivent que dans certaines circonſtances, que le temps de ces épuremens eſt marqué dans le cours des maladies, que dans les autres temps les évacuations ſont preſque infructueuſes? Les purgatifs hors de ces cas ne ſont donc que des remedes qui nettoyent les inteſtins, qui entraînent quelque portion de la matiere filtrée, qui irritent ſouvent & fatiguent les malades

inutilement. Tel eſt le malheur de la Médecine, elle eſt ſujette aux variations & aux caprices de l'eſprit. Les purgatifs ſur leſquels nos anciens étoient ſi réſervés, ſont devenus des remedes univerſels, on les preſſe, on les multiplie, il ſemble que les inteſtins ſoient la ſource des maladies. Les émétiques ſont prodigués par la même raiſon; ou plutôt, contre toute raiſon. Il y a eu des Médecins aſſez inſenſés pour les preſcrire en général de deux en deux jours. Les eſprits trop déciſifs & trop confians ont donné ces regles comme des vérités dont il n'eſt pas permis de s'écarter, le public crédule leur a donné cette aſſurance qui a été fatale à tant de malades, & qui a empoiſonné l'eſprit des jeunes Médecins.

Je n'entrerai pas dans un plus grand détail ſur les principes qu'on doit ſuivre dans le traitement de la peſte. Pour confirmer les regles que j'ai établies, je rapporterai ſeulement ce qu'a dit M. *Hequet* dans ſon Traité de la peſte; rien n'eſt plus ſenſé que les conſeils qu'il donne. Ce n'eſt pas qu'il ait été exempt de préjugés, il comptoit trop ſur le Quinquina, & il craignoit tous les purgatifs. Voici quelles étoient ſes idées; je ne changerai rien dans ſes expreſſions mêmes, quoiqu'elles ſoient ſouvent peu exactes.

§. VII.

L'AUTEUR eſt un de ces grands Médecins qui ont remplacé dans la Faculté de Paris, les *Fernels*, les *Holliers*, les *Durets*, les *Baillons*; il n'a pas vû la peſte, il ſemble donc que nous devions exclure ſes Ouvrages de ce Recueil; mais, comme il le dit lui-même, il s'appuye ſur les maximes des Médecins qui ont traité des peſtiferés. Ces Médecins ſont les *Craton*, les *Palmarius*, les *Diarmerbroek*, les *Sylvius*, les *Villis*, les *Sydenham*, les *Rivinus*, les *Hoffman*, les *Septalius*, les *Rhaſes*. M. Hequet après avoir parlé des ſaignées ſur leſquelles il penſoit comme Sydhenam, & qui peuvent quelquefois trouver une place dans cette maladie, vient d'abord à la diéte des peſtiferés. Les alimens les plus convenables, dit-il à celui à qui il adreſſe ſon Traité de la Peſte, ſont les boüillons faits avec peu de viande, priſe d'ailleurs des chairs de jeunes animaux, avec le riz, l'orge, le gruau, où l'on ajoûtera quelques cueillerées des ſucs d'oxytriphyllum, de petite ozeille, ou de verjus; car autant que les

amers ſont recommandables en d'autres maladies, autant les acides ſont préférables dans la peſte. A même deſſein l'on ſe trouvera bien de l'eſprit de vitriol ou de ſoufre, ajouté par goutes dans une décoction legere de racines de ſcorſonere, ou dont on aura arroſé les poudres abſorbantes ſi néceſſaires, & ſi négligées dans la cure de la peſte; les terreux ou fixes ſont préférables, à l'imitation de Gallien, qui vante particulierement le bol d'Armenie, juſques-là qu'il le donne pour une eſpece de ſpecifique contre la peſte; on y joindra les coraux, les yeux d'écreviſſes, les terres ſigillées, dont on a éprouvé des ſuccès ſenſibles en temps de peſte, mais on les imbibera de ces eſprits acides. Le nitre eſt un autre remede qui eſt très-efficace, quand il faut réprimer l'ardeur du ſang; mais l'on ſe ſouviendra que ſon action eſt plus prompte & plus sûre, quand on le donne en poudre plutôt que diſſout, parce qu'étant ramaſſé & faiſant corps, il agit plus puiſſamment ſur les membranes de l'eſtomach, & en conſéquence ſur les parties ſolides qui ont tant de part dans la production de la peſte. A raiſon des mêmes ſolides, les anodins deviennent de grandes reſſources pour la guériſon de la peſte, parce que dans une maladie comme celle-là, où il faut que tous les remedes & les nourritures portent à la tranſpiration, les anodins conviennent particulierement, parce que rien ne la facilite tant que l'uſage de ces remedes mariez ſurtout avec les acides; car tandis que les anodins rétabliſſent les ſolides dans leur ſoupleſſe naturelle, en amoliſſant leur roideur convulſive, les acides entrant dans le ſang, lui ſervent comme d'entraves au moyen de leurs parties ſalines, leſquelles à raiſon de leur maſſe, s'oppoſent à la volubilité des globules de ſa partie rouge, tandis que par leur contact & par leur poids ou preſſion ſur les parties ſolides, ils en reglent les oſcillations en moderant l'excès de leur vibration, de même maniere que la preſſion faite à une corde de luth en change, altere ou arrête l'ondulation: ainſi la décoction de têtes de pavot, où l'on diſſoudra les ſirops de limons, de verjus, de grenades, de meures, de groſeilles ou d'épine-vinette, la teinture de fleurs de coquelicoq tirée dans l'eau du même pavot par les eſprits de vitriol ou de ſoufre; toutes ces ſortes d'anodins tiendront bien leur place dans le traitement de la peſte, ſagement maniez par une main exercée.

Mais pourquoi en pareil cas refuſeroit-on place au ſel ſedatif, lequel étant tiré du vitriol, eſt un acide anodin, tout fait par-conſéquent pour être admis par les anodins convenables à la peſte, depuis qu'il eſt reconnu bienfaiſant ou utile dans les maladies aiguës qui ont beſoin de calmans.

Je ne crains pas de vous propoſer, Monſieur, juſqu'à mes conjectures ; mais je vous ſupplie de remarquer qu'elles ne roulent que ſur des remedes qui n'ont rien de ces drogues fatales dont on ſe permet trop volontiers l'uſage en matiere de peſte, ou pour la guériſon de grandes maladies : ce ſont d'ailleurs des altérans que je propoſe, calmans de leur nature, leſquels par-conſéquent ne laiſſent rien à appréhender de ces troubles déſolans qui ſuivent trop ſouvent l'uſage des évacuans de telle eſpece qu'ils ſoient.

Avec cette précaution j'ai l'honneur de vous propoſer l'étonnement où vous ſerez, Monſieur, je m'aſſure, comme moi, quand vous y aurez fait attention ; c'eſt ſur l'oubli où l'on paroît juſqu'à préſent avoir été touchant l'uſage du quinquina donné d'abord pour la guériſon de la peſte. Toute la Médecine eſt aujourd'hui convaincuë de la vertu merveilleuſe & prompte de ce remede pour guérir les fiévres ; l'on en a étendu l'uſage aux fiévres continuës ; & M. Torti, un des grands Médecins d'Italie, vient de faire voir ſa vertu ſpecifique pour guérir en peu d'heures des fiévres intermittentes, malignes au point de tuer le malade vers le troiſiéme accès : deux autres Praticiens célébres en Angleterre, (MM. Sydenham & Marton,) avoient avant lui montré l'uſage du quinquina pour la guériſon des fiévres affreuſement malignes, qui ſurviennent quelquefois après la ſuppuration des petites veroles confluentes ; n'eſt-ce point une avance déja faite pour l'uſage de ce remede dans des cas périlleux & prompts qui laiſſent peu de temps au Médecin pour ſe reconnoître ? La peſte eſt de ce genre ; & quoiqu'on en publie, c'eſt une fiévre maligne autant au-deſſus des fiévres malignes ordinaires, que ces fiévres malignes ſont au-deſſus des fiévres continuës. Quel inconvénient donc pourroit-t'il y avoir à donner courageuſement ce remede à la maniere de M. Torti, en y mêlant peut-être le nitre ou l'opium même, ou peut-être tous les deux, l'un pour combattre l'ardeur du ſang, l'autre pour hâter l'effet du remede ? Un pareil eſſai tiendroit-t'il de l'empiriſme ?

l'empiriſme ? ne ſeroit-ce pas plutôt une pratique à autoriſer depuis que les relations nous apprennent que l'on a vû dans ces dernieres peſtes des malades à qui le quinquina avoit été utile, parce qu'enfin la peſte dont ils étoient attaqués avoit dégénéré en fiévre continuë accompagnée de redoublemens. Ceci eſt du moins une penſée que des Médecins occupés du progrès de leur art, peuvent s'entrecommuniquer, ſur-tout ſur une matiere ſi intéreſſante, & ſur laquelle la Médecine paroît un peu en retard.

Peut-être ſerez-vous bien ſurpris, Monſieur, que dans une telle indigence de la Médecine, je paroiſſe lui enlever des ſecours dont on l'a parée juſqu'à préſent ; ce ſont les purgatifs, les émétiques, les cordiaux, les ſudorifiques, tous grands noms dont on honore les cures de la peſte, dont les livres ſont pleins, & dont le peuple paroît ſatisfait, perſuadé que tout eſt effet en matiere de peſte, & qu'il ne faut s'en prendre qu'à la malignité de cette maladie, & à ſa révolte contre les remedes les plus accrédités, & qui méritent mieux de l'être quand elle ne guérit point. Mais je vous l'avouërai, Monſieur, je ne ſuis point ſatisfait ſur la maniere de traiter une maladie, & ſur la bonté des remedes qu'on y employe, quand les ſuccès manquent au point que des claſſes (comme on parle) preſqu'entieres de malades périſſent ordinairement ; de ſorte qu'avec de pareils remedes & une pareille méthode de guérir, il eſt ordinaire & il paroît prouvé que la mort eſt certaine. Dans cette malheureuſe ſituation de la Médecine, vous paroît-t'il, Monſieur, de la prudence & de l'honneur de l'Art d'en demeurer là, ſans qu'il fut permis de commencer par s'abſtenir des remedes avec leſquels on meurt preſqu'aſſurément quand le mal eſt grand, & avec leſquels on n'en ſouffre pas moins, miſérablement aſſujetti à l'atrocité des accidens de cette furieuſe maladie, & à la fatigue des remedes, expoſé enfin aux inciſions multipliés de la Chirurgie pour guérir des bubons, des charbons, des parotides, &c. qui ſont les ſuites preſqu'aſſûrées de ces remedes & de cette méthode de guérir : il ne faut que jetter les yeux ſur les obſervations que l'on nous donne, dont preſqu'aucune n'eſt exempte, ſouvent de pluſieurs charbons dont on ne guérit les malades qu'à force de coups de cizeaux ou d'opérations également cruelles. Il paroît donc, Monſieur, que ces remedes, les

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 82 sur 883

purgatifs, & les émétiques ſur-tout ont quelque choſe de bien ſuſpect pour la guériſon de la peſte ; l'idée naturelle de cette maladie & la diſpoſition des loix de l'œconomie animale dans le corps humain, s'y oppoſent manifeſtement. Sur quoi je prens la liberté de vous rappeller, Monſieur, à l'étude ſi ſérieuſe & ſi exacte que vous avez faite du corps humain, & aux connoiſſances que vous avez toujours préférées de la Phyſique expérimentale, je veux dire, de la ſcience des faits en Phyſique, & avec ces ſecours je vous prie de juger de la convenance ou des dangers des purgatifs, & des émétiques pour la cure de la peſte.

Cette maladie eſt la ſeule qui dans tous les temps de la Médecine a le plus univerſellement paſſé pour ne tenir preſque rien de la matiere, juſques-là qu'il n'auroit pas tenu à de grands Hommes de la ſpiritualiſer, & de la donner pour une émanation des cieux, pour une production immédiate des aſtres, enfin pour un eſprit qui n'auroit pris corps que dans l'imagination des hommes ; ſemblable à ces maladies que les écoles nous donnent pour des intemperies ſéches, nuës ou ſans humeur, dans leſquelles un eſprit juſte & non prévenu apperçoit plus de déplacement ou de dérangement dans les parties, que de vice ou d'amas dans les humeurs. Mais ces idées, dira-t'on, ſont creuſes, Métaphyſiques, & ont trouvé peu de protection ; auſſi ne s'y arrête-t'on que comme à un ſentiment tombé naturellement dans l'eſprit de gens ſenſés d'ailleurs, & qui ſe ſont fait un nom reſpecté encore dans le monde litteraire : ces idées d'ailleurs reſſemblent aſſez à celles d'une vapeur de feu exhalé du fond de la terre, d'où nous avons vû que la peſte prend naiſſance. Suivant ainſi cette vapeur qui ſaiſit de peſte un homme parfaitement ſain d'ailleurs, obſervant le déſordre ſoudain & univerſel qu'elle porte par toute l'économie animale, l'on comprend qu'une pareille cauſe tient plus de l'eſprit que de la matiere qui ſeroit peu capable de porter ſi loin, ſi ſoudainement & ſi univerſellement ſon pouvoir & ſes effets. Les ſymptômes les plus graves de cette maladie prouvent auſſi peu qu'ils viennent d'un amas d'humeurs ou de ſucs groſſiers ; ce ſont des ſentimens douloureux, des maux de tête, des anxiétés, des laſſitudes, des étourdiſſemens, des vertiges, des nauſées ou fauſſes envies de vomir, des hoquets ; & ſi quelques-uns de ces ſyptômes con-

ſiſtent en évacuations, elles ſont beaucoup moins d'humeurs que de ſang, comme ſont les émorrhagies, les cours de ventre dyſſenteriques ou piſſemens de ſang; ſi l'on joint à tout ceci l'état des cadavres de ceux qui meurent de peſte, en qui l'on découvre juſqu'aux plus petits des vaiſſeaux comblés de ſang; des épanchemens de ſang encore flottant dans l'eſtomach ou ailleurs, l'on n'apperçoit nulle part aucun amas d'humeurs dont on puiſſe faire l'objet d'un purgatif ou d'un émétique : or l'on ſçait à quel danger l'on s'expoſe en ſollicitant des parties à donner à un purgatif des humeurs qu'elles n'ont point.

Il eſt vrai que les envies de vomir ſont priſes par bien des gens pour des indices d'humeurs ſuperflues & abondantes qui ſéjournent, dit-on, dans les premieres voies; mais elles ſont ſi ordinaires & tellement en propre au ſang lui-même, quand il eſt retenu, ſurabondant ou croupiſſant quelque part, comme dans les pâles couleurs, les groſſeſſes, les migraines, les commotions du cerveau, les retenuës d'hémorrhoïdes, que dans les peſtiférés elles deviennent les ſignes du croupiſſement du ſang qu'on trouve arrêté juſques dans les plus petits vaiſſeaux.

Les cours de ventre, ſi on en examine bien la ſorte, ne prouvent pas mieux qu'ils ſoient des décharges d'humeurs amaſſées; car les épreintes qui les accompagnent, la nature des matieres qui ſortent, font comprendre qu'ils ſont moins des évacuations humorales, que des expreſſions forcées, que des parties irritées contraignent de s'échapper; d'une part donc c'eſt le ſang qui ſort, d'autre part c'eſt une contraction ou un reſſerrement convulſif qui l'oblige à ſortir.

Dans tout ceci on ne trouve aucune des deux raiſons qui autoriſent, indiquent ou permettent l'uſage des émétiques ou des purgatifs. L'une de ces raiſons, c'eſt par une ſecouſſe excitée dans le genre nerveux, de rappeller à leurs couloirs qui ſont au centre du corps, des humeurs qui ſe portent ailleurs; or cette raiſon n'a point ici de lieu, où il y a moins d'humeurs qu'un eſprit ou qu'une vapeur de feu, qui a mis en phlogoſe les parties du corps, & qui tient ſerrées & convulſives les fibres de ces parties; dans cet état exciter des ébranlemens, c'eſt augmenter l'inflammation & contraindre les parties à ſe reſſerrer plutôt que de ſe relâcher : l'autre raiſon c'eſt de précipiter

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 84 sur 883

des humeurs ſéparées & amaſſées dans les endroits où ſe porte la vertu d'un purgatif ; or il n'y a point ici d'humeurs ramaſſées, elles ſeroient plutôt éparſes dans les vaiſſeaux où les émétiques ne pénétrent point, & où il eſt dangereux d'admettre des purgatifs quand les humeurs n'y ſont point, ou qu'elles s'y trouvent confonduës encore avec le ſang.

Car (& on ne ſçauroit trop y être attentif) la plûpart des envies de vomir & des cours de ventre, ſont des efforts impuiſſans d'une nature excitée par un ſang mal dépuré, ou qui travaille encore à ſe décharger de quelques ſucs étrangers ; témoins ces vomiſſemens énormes & ces cours de ventre affreux, qui annonçent la petite verole, & qui ceſſent dès qu'elle eſt parfaitement ſortie ; mais c'eſt le même cas de la peſte, où le ſang infecté d'un eſprit malin ſouleve en ſa faveur, & pour ſa décharge le genre nerveux.

A cette occaſion j'ai l'honneur de répondre, Monſieur, à une queſtion incidente de votre lettre, ſçavoir ſi la peſte eſt une fiévre, elle qui eſt ſi malheureuſe en criſes, par où l'on ſeroit tenté de croire que tout eſt forcé dans cette maladie, dont les mouvemens paroiſſent moins des efforts d'une nature qui s'aide, que d'une puiſſance qui la dompte & la renverſe.

Je comprens, Monſieur, la juſteſſe & la force de cette réflexion ; cependant de ce que la peſte ne tuë pas ſi abſolument tout le monde, qu'il n'échappe quelqu'un à ſa fureur, ſoit par le moyen de quelque dépôt, ou par le moyen de quelque évacuation, il eſt évident que dans cette maladie, la nature ſi ſouvent vaincuë, demeure cependant quelquefois victorieuſe, & ç'en eſt aſſez pour reconnoître en elle un fonds de force pour ſe défendre alencontre de ce mal, & même pour le ſurmonter. A cela vous me permettrez d'ajoûter, Monſieur, que dans la penſée où je ſuis que la peſte pourroit être traitée avec plus de ſuccès & de méthode, ou par des moyens plus heureux, je crois que la peſte eſt une fiévre très-maligne, laquelle cependant ſe feroit des jours & trouveroit des iſſuës vers la guériſon, ſi l'on entroit mieux dans les vûës que la nature auroit pour la guérir.

En effet toute maladie qui a ſes coctions, doit paſſer pour fiévre, puiſque la fiévre n'eſt qu'un effort de la nature occupée

à cuire & à digerer l'humeur qui l'entretient; or il eſt des bubons qui parviennent à une ſuppuration utile & loüable, & des charbons, leſquels par eux-mêmes & avec le temps ſe terminent heureuſement, parce que l'humeur qui les produit, s'adoucit enfin & vient à compoſition. L'on a obſervé d'ailleurs que quelques peſtiferés ont été guéris par des flux d'urine, ce qui ſeroit une eſpece de criſe; mais ce qui leve tout doute là-deſſus, c'eſt que le quinquina guérit quelquefois de la peſte, comme quelque relation l'aſſure: autre raiſon pourquoi la purgation ne convient point à la peſte, puiſque rien n'eſt ſi contraire au quinquina que la purgation.

Je croirois, Monſieur, qu'il n'y auroit rien à ajoûter ici alencontre de l'émétique & de la purgation pour la cure de la peſte; mais ce ſentiment ſe trouvant conforme à celui d'un Médecin d'Allemagne, reſpectable pour ſon habileté, & pour avoir lui-même traité les peſtiferés pendant une peſte, dont il a été témoin & Medecin, vous ſerez bien-aiſe, je m'aſſure, de l'entendre s'expliquer là-deſſus: *Sunt qui admodum extollunt vomitoria.... ſed per experientiam conſtat vomitoria non convenire illis qui contagium inſpirarunt.* (a) La ſuite de ce paſſage mérite d'être lû dans l'Auteur. Il n'a point meilleure opinion des purgatifs, parce que l'expérience lui en a fait voir le mauvais ſuccès: *Sunt purgantia, quemadmodum in reliquis malignis, ita & in peſte ſummè periculoſa.... Experientia ſufficienter demonſtravit omni tempore, non modò fortiora purgantia, ſed & mitiora lenitiva, tam in principio quàm ſtatu ac decremento fuiſſe peſſima.* (b) Il va même juſqu'à prononcer d'après l'expérience, que les lavemens mêmes ſont très-pernicieux; *imò & clyſmata plerumque in majus periculum conjecerunt.*

Cet Auteur dreſſé par l'expérience au traitement de la peſte, a meilleure opinion des ſudorifiques bien entendus, bien choiſis, & pour ainſi dire bien aſſaiſonnés, c'eſt-à-dire, corrigés, aidés & dirigés à propos, en les mariant tantôt avec des aſtringens, tantôt avec des rafraîchiſſans, tantôt avec des antiſpaſmodiques, des cordiaux, ou tantôt avec des narcotiques; *tutiſſima omnium methodus eſt medendi peſtilentiæ per diaphoretica additis pro ratione circumſtantiarum ſive ſymptomatum modò aſtringen-*

(a) Rivinus, *de peſte*, *pag.* 893.
(b) *Ibid. pag.* 895.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 86 sur 883

tibus, modò refrigerantibus, antiepilepticis, corroborantibus, opiatis & ſimilibus. (a) La raiſon de préférence qu'il donne en faveur des ſudoriſiques, c'eſt qu'il a obſervé qu'un émétique une ſeule fois donné, ôte plus de forces à un malade de la peſte, qu'un ſudoriſique réïtéré trois fois; *& quamvis ſudorifera quoque ægrum quodammodo debilitare videantur, maximum tamen inter hæc & vomitoria diſcrimen intercedit; ſi quidem unicum vomitorium plus virium deprædatur quàm ter repetitum ſudoriferum.* (b)

Monſieur Sydenham, célébre Praticien, tel que vous le connoiſſez, Monſieur, étoit fort dans ce goût, perſuadé qu'il n'y avoit que deux manieres de traiter la peſte avec ſuccès, l'une par la ſaignée, l'autre par les ſudoriſiques; ſes ouvrages ſont entre les mains de tout le monde, c'eſt pourquoi je ne vous fatiguerai pas, Monſieur, d'aucunes citations, qui ſans cela mériteroient d'être ici placées.

L'on pourroit être ſurpris de voir prendre le parti de donner des remedes ſi chauds & ſi inflammables dans une maladie toute de feu dans ſon origine, dans tout ce qui la conſtituë & dans tout ce qui s'en enſuit: mais l'idée de chaleur n'étonne que ceux qui ne ſe frappent que par les noms, effrayés par les termes, & peu inſtruits de la nature ou du fond des choſes. Une drogue chaude donnée à l'aveugle, pour, dit-on, cuire des ſucs cruds, eſt une médecine dangereuſe; un remede échauffant donné en vuë d'en obtenir un effet ordinairement bon & ordinaire à ce remede, tient ſouvent du ſpécifique, & mérite la confiance de tout Médecin habile, qui ſçait le manier comme il faut, l'apprêter à propos, & le placer à temps. Quoi de plus chaud que l'opium, que le quinquina, que les martiaux? & en même-temps quels excellens remedes ſont-t'ils entre les mains de ceux qui en connoiſſent les vertus, qui en ſçavent les marches, c'eſt-à-dire, ce qu'ils peuvent procurer de ſoulagement, quand ils ſont mis à leur place & continuez à propos; ſans ignorer d'ailleurs les maux qu'ils cauſent certainement, quand ils ſont donnés à contre-temps, ou deſtitués des accompagnemens dont ils ont beſoin, eu égard aux circonſtances des maladies & aux tempéramens des malades, pour en moderer, en avancer ou en retarder les effets.

(a) *Ibid. pag.* 892. *art.* 38.
(b) *Ibid. pag.* 894. *art.* 41.

Tout de même les ſudorifiques donnés ſéchement, dénués des aides dont ils ont beſoin pour produire leur effet, deviennent des drogues chaudes qui enflent le ſang, ou le raréfient, irritent les nerfs, ou les roidiſſent; bouchant ainſi par conſéquent tous les paſſages, & reſſerrant les excrétoires, ils excitent ſouvent, au lieu de ſueurs, des anxiétés ou angoiſſes, des feux, des rêveries, des hémorrhagies, & par-là s'uniſſant d'action au venin de la maladie, en accélerent les malheurs: au lieu qu'apprêtés, mêlés, donnés & menés comme il faut, ils flattent le Médecin d'une évacuation d'autant plus loüable, qu'elle répond au génie de la maladie, au penchant de l'humeur, & au goût de la nature, qui aime ſi fort, ſurtout dans la peſte, à pouſſer vers la peau ce qui lui eſt inutile ou à charge.

Cette ſorte d'iſſuë convient particuliérement à la peſte, parce que le ſang ſe portant alors comme à plein canal vers l'habitude du corps, il ſe trouve tout porté dans l'endroit où ſe trouve le plus d'excrétoires pour recevoir ſes récrémens ou ſuperfluités, ou pour aider à ſa dépuration; ainſi un remede capable de l'obliger ou ſes ſucs à enfiler ces routes ſecrettes, a de grands avantages, dès qu'un Médecin ſçait le conduire à bien. Il le fait en le mettant en état de continuer ſon action, depuis le centre du corps, juſqu'à la peau, ſans trouble, ſans ſe fourvoyer & ſans interruption; conditions qui ne s'obtiennent qu'en ſoutenant le ton & la direction des fibres des vaiſſeaux, afin que prêtant leurs diametres ſouples ſans s'affaiſſer, ni ſe roidir, ils puiſſent ſouffrir ſans danger l'impulſion ou la raréfaction du ſang, lui prêtant d'ailleurs paſſage juſques dans les vaiſſeaux excrétoires. En cela conſiſte l'habileté à donner des ſudorifiques, puiſque par ce moyen ils procurent l'évacuation par les ſueurs tant deſirée dans la peſte.

L'aſſortiment dont s'accommodent les ſudorifiques pour procurer ſûrement la ſueur, c'eſt le mélange des narcotiques, ſans leſquels les ſudorifiques ſont infidels, incertains, tumultueux & inflammatoires, & delà vient leur diſcrédit en mille occaſions. Une autre attention eſt de prévenir la trop grande raréfaction du ſang pendant l'opération des ſudorifiques; & pour cela on mêle fort à propos, quand cet accident eſt à craindre, le nitre ou le vinaigre avec les ſudorifiques, car par ces moyens le ſang ne prenant point trop de volume, les ſucs parviennent

ſans être détournés, ni arrêtés juſques dans les vaiſſeaux excrétoires, qu'ils trouvent ſouples & ouverts pour les laiſſer échapper.

Une autre circonſtance à obſerver encore dans l'uſage des ſudorifiques, c'eſt de les donner en doſe ſuffiſante, réïtérée avec prudence, mais cependant autant qu'il eſt néceſſaire pour obtenir la ſueur qu'on ſe propoſe d'exciter, ſans rien accorder au malade, ni aux aſſiſtans, ni à ſoi-même, qui puiſſe aucunement retarder le cours du ſang, ſi l'on ſe trouvoit inquiet ou en crainte ſur l'ardeur & le méſaiſe dont ſe plaint un malade qui ſuë; car pour peu qu'un Médecin vînt à changer d'indication, quand il a commencé de ſuivre celle des ſudorifiques, qu'il a déja donnés, ou quand le malade ſuë, il ſe feroit un contraſte dans le corps, ou qui empêcheroit la ſueur, ou qui la rendroit imparfaite, & de-là viennent les bubons, les charbons, les hémorrhagies, les cours-de-ventre colliquatifs ou dyſſenteriques, tous mouvemens avortés d'une nature détournée plus qu'affoiblie, dont on a interrompu les vûës ou les marches. Ces précautions ſont conformes à celles d'un célébre Médecin d'Allemagne que nous avons cité, & qui là-deſſus ſurtout a été inſtruit par l'uſage. *Imò*, dit-il, *non ſemel obſervavi tam in hoc quàm in alio morbo ſudorem magis levare, ſi modò legitima diaphoreticorum doſis exhibeatur; minor doſis diù anxios reddit ægros, antequam ſudor coactus ac violenter expreſſus ſequatur, tum qui non parùm infirmantur; nihil horum patitur ægrotus ſi prompte ab aſſumpto ſudorifero ſufficienti ſudor fluat, ideoque ſatius eſſe deprehendi, ſi paulò largiore quàm ſi parciore diaphoreticorum doſi utamur.* (a)

J'ai l'honneur de vous connoître, Monſieur, ſur vos craintes en fait de remedes, tout ce qui eſt nouveau en ce genre vous allarme, & j'appréhende qu'il ne vous paroiſſe nouveau ou contraire à la pratique ordinaire de donner des remedes chauds dans une maladie des plus ardentes; vous attendez donc, je m'aſſure, quelques correctifs à cette méthode, dont vous appréhenderiez l'inflammation du ſang; car vous connoiſſez parfaitement la facilité qu'il a à ſe développer, à s'exalter & à ſe ſublimer, d'où il arriveroit qu'au lieu de ſueurs, l'inflammation s'allumant partout, exciteroit une ſéchereſſe mortelle.

(a) Rivinus, *de peſte, pag.* 894. *art.* 41.

Mais

Mais les ſudoriſiques n'excluënt que ce qui pourroit s'oppoſer à leur action ; car ce qui peut au contraire l'avancer, quoique tempérant leur ardeur, s'allie parfaitement avec eux. Tels ſont les délayans, dont la boiſſon chaude & abondante donne même un vehicule à la matiere de la ſueur, ſur-tout ſi l'on y mêle les jus de citron, & pour lors il s'en fait une boiſſon rafraîchiſſante & diaphoretique tout à la fois, bien capable de prévenir vos craintes ou de les diſſiper. Les jus d'herbes acides dont nous avons déja parlé, trouveront encore ici place dans les intervalles des ſudoriſiques, & ſans contrarier leur vertu, ils en modereront les effets.

Au ſurplus, Monſieur, peut-être craindriez-vous moins des ſudoriſiques, ſi on les donnoit moins comme évacuans, que comme altérans, de ſorte qu'ils ne fuſſent que de puiſſans diaphorétiques, leſquels ſans produire une évacuation ſenſible, en exciteroient une moins évidente à la vérité, utile cependant & ſuffiſante, puiſque l'inſenſible tranſpiration ſuffit tous les jours à la nature dans ſes fonctions ordinaires. Le quinquina mêlé avec la theriaque, le plus puiſſant des ſudoriſiques en fait un altérant qui ſans faire ſuer, guérit des fiévres très-malignes ; c'eſt une obſervation que je vous prie de croire, & peut-être la thériaque ainſi donnée ſeroit-t'elle un grand remede dans la peſte qu'elle guériroit ſans exciter des ſueurs. Les malades même ne ſe trouvent point échauffés par la thériaque ainſi employée ; votre uſage vous en convaincra, Monſieur, dans les fiévres malignes, quand vous voudrez en faire l'eſſai, & j'oſe vous répondre du ſuccès, quand, comme vous ſçavez ſi bien le faire, vous aurez pris les meſures & les temps convenables aux tempéramens des malades & à la nature de la maladie.

Il y a d'ailleurs une diſtinction eſſentielle à obſerver dans la pratique des ſudoriſiques pour la guériſon de la peſte ; car une conſtitution épidémique a ſes temps, ſes commencemens & ſon progrès ; les temps de ſa violence durant leſquels elle tuë tant de monde, & les temps où elle décroît, & dans leſquels rabattant de ſon feu, elle devient plus traitable : tout de même encore il eſt des corps d'une telle conſtitution, que tout s'y allume aiſément, & d'autres qui réſiſtent mieux au feu, & qui s'en laiſſent moins pénétrer. L'habileté d'un Médecin conſiſtera donc à appliquer l'une des deux différentes méthodes ci-deſſus

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 90 sur 883

marquées, avec les égards convenables tant à la conſtitution générale de l'épidemie, qu'à la conſtitution particuliere des corps : ſuivant cette diſtinction l'on pourroit preſque établir pour regle, que la méthode par la ſaignée & par les acides, conviendroit particulierement dans les premiers temps de la peſte, & que celle de la traiter par les ſudorifiques, trouveroit moins d'inconveniens, quand l'épidemie commence à rabattre de ſa cruauté.

La crainte populaire, c'eſt que la ſaignée n'empêche ou ne retarde la ſortie des bubons & des charbons que l'on donne vulgairement pour des criſes, reſpectables par-conſéquent à la Médecine, qui ne doit rien tenter ni rien ſe permettre qui puiſſe en arrêter le cours.

Mais en même-temps qu'on veut faire paſſer ces tumeurs pour critiques, de la nature par-conſéquent de ces mouvemens naturels auſquels Hippocrate défend de toucher par aucun remede, on eſt en défiance contre ces abſcès critiques, on s'arme de fer & de feu auſſi-tôt qu'ils ſe montrent, pour les exterminer promptement, ſans oſer en attendre la ſuppuration ; ne vaudroit-t'il pas mieux ne pas leurer les malades d'un rayon d'eſpérance ſi courte & ſi trompeuſe, & leur épargner des douleurs ſi promptes & ſi réelles ? c'eſt qu'en effet ces tumeurs ſont infidéles & incertaines, & n'ont que l'apparence des criſes ; en un mot, ce ſont, comme parle Hippocrate, *Judicatoria non judicantia ;* pourquoi on ne doit point s'abſtenir de ce qui peut ſuppléer à l'imperfection d'un mouvement ou d'une excrétion qui ſouvent même eſt plus l'œuvre de l'art que de la nature. Cette idée n'eſt point celle du Public, mais elle eſt celle de la Médecine bien entenduë, & celle des loix de l'œconomie animale, ſuivant leſquels les fluides ſont forcés de quitter leur route, de ſortir de leurs tuyaux, lors qu'abandonnés à la force ou à l'impétuoſité qui les pouſſe & les chaſſe, ils rompent les digues & forcent les réſiſtances qui les contenoient : c'eſt ce qui arrive quand pendant la fureur d'une peſte on laiſſe au ſang tout ſon volume, tandis qu'en même-temps on augmente l'impétuoſité de ſes mouvemens à force de cordiaux, de volatils & de ſudorifiques ſéchement donnés, c'eſt-à-dire, ſans anodins ou pareils correctifs ; car quoi de mieux alors pour le ſang qui eſt preſſé de toutes parts, que de

ſe dépoſer, en s'échappant des retraites dans, les glandes naturellement deſtinées à recevoir ſes décharges ? d'où il faut conclure que la ſaignée préviendroit certainement ces fauſſes criſes ; ce qui épargneroit fort ſouvent aux malades bien des dangers & des peines inutiles ; & qu'elle ne pourroit pas empêcher, étant ſagement adminiſtrée, aucun de ces mouvemens vraiment critiques, auſquels un Médecin peut prendre confiance, s'en remettant d'ailleurs aux ſoins de la nature.

Quoiqu'il ne ſoit donc jamais permis à un Médecin de rien faire qui puiſſe empêcher une éruption critique, il ne doit point lui être interdit de faire ce qui peut prévenir un dépôt à charge à la nature, incommode au Médecin, & dangereux au malade ; telle eſt une humeur qui ne lui apporte nul ſoulagement, ſi ſuſpecte d'ailleurs de danger & d'infidélité, que l'on ſe croit aujourd'hui obligé de l'exterminer au plutôt, à force de taillades ou d'inciſions. Ces ſortes de tumeurs ne ſont en effet que des criſes bâtardes, ou des productions de maladie, & non des décharges de la nature, qui n'arrivent d'ailleurs que par la faute d'un Médecin timide ou négligent ſur la ſaignée, qui aura manqué de diminuer le volume du ſang pour en faciliter la circulation, tandis que par des ſueurs énormes, excitées à contretemps, & par des purgations exceſſives, il aura dérobé au ſang le vehicule qu'il avoit dans ſa féroſité.... (*a*) En pareil cas il eſt manifeſte, & il faut l'avoüer, que quelques ſaignées diligemment faites, des purgations omiſes, & des ſudorifiques mieux placés ou mieux entendus, auroient empêché ces tumeurs de paroître, mais le malade y auroit autant gagné que la maladie y auroit perdu ; celle-ci auroit diminué de force, & la nature en ſeroit cruë d'autant.

Il n'en eſt point de même quand des bubons & des charbons ne laiſſent point de ſurvenir, malgré les évacuations convenables, qui ont été habilement faites ; alors ce ſont des décharges par leſquelles une nature à elle-même & maîtreſſe de ſes mouvemens, ſe défait d'une partie de l'humeur infectée dans des parties qui ſont des entrepôts naturels, & dans leſ-

(*a*) Ici Monſieur Hequet pouſſe trop loin ſes idées ſur la ſaignée. Peut-il avancer qu'en ſaignant on prévient les charbons & les bubons ? Ces tumeurs ne ſont pas plus ſoumiſes à la Médecine, que les boutons de la petite vérole. Or en verſant le ſang, peut-on ſe flater d'empêcher une telle éruption ?

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 92 sur 883

quelles elle la met comme en digeſtion, tandis qu'elle s'occupe à cuire le reſte qu'elle s'eſt réſervée à travailler dans les vaiſſeaux. De pareils dépôts ſont ſacrés pour un Médecin, à qui alors tout eſt interdit, ſoit pour les prévenir, ſoit pour en arrêter le coup; mais auſſi les ſaignées faites à propos ne s'oppoſent non plus à ces éruptions qu'à celle de la petite verole, quand l'abondance ou l'ardeur de l'humeur oblige un Médecin d'en faire avant qu'elle ſe faſſe.

Diſons plus, les ſaignées ne font non plus rétrograder un bubon ou un charbon, quand ſur des raiſons juſtes on eſt obligé de ſaigner lorſqu'ils paroiſſent, ou lorſqu'ils ſont ſortis, qu'elles font rentrer la petite verole, quand il eſt néceſſaire de ſaigner, après que l'éruption en eſt faite; & par la même raiſon qu'alors un Médecin n'eſt occupé que de laiſſer venir la petite verole à une parfaite maturité, qu'il ne doit aucunement interrompre en ouvrant ou en détruiſant les puſtules enflammées; tout de même quand les bubons & les charbons ſeront bien certainement reconnus pour critiques, il ſeroit indiſcret, barbare & dangereux de les détruire; car quoi de plus mal à propos que de préparer ainſi un nouveau travail à la nature, en l'obligeant à recommencer une ſuppuration dans une playe, qu'elle avoit avancée dans une tumeur, formée par ſes ſoins & à cette intention.

Au contraire, quand on laiſſe la nature prendre ſes ſituations, ſes avantages & ſes temps, un Médecin trouve en elle des reſſources pour la guériſon, & il s'en aide pour l'achever. C'eſt cette ſorte de ſecours qu'il trouve dans les bubons & les charbons, lorſqu'ils ſont formés par ſon choix; car alors en ſe repoſant ſur elle, il ne lui reſte qu'à ſuivre ſes vûës en employant tout ce que l'art a de meilleur pour cuire une humeur dont elle ſe propoſe la ſuppuration. Au reſte ce ne ſera pas à force de drogues chaudes, vineuſes & aromatiques, qu'on obtiendra une ſuppuration aiſée, prompte & loüable; car toutes ces matieres trop actives & trop deſſéchantes, reſſerrent les fibres de la partie malade, & en même-temps qu'elles ſe ferment les entrées à elles-mêmes, au lieu de s'inſinuer dans la tumeur, elles arrêtent la tranſpiration de la partie, laquelle ſe durcit & s'enflamme. Alors au lieu de ſuppuration viennent des douleurs énormes qui rallument la fiévre & occaſionnent des dé-

liteſcences mortelles, car lorſqu'on fait rentrer dans les vaiſſeaux ce que la nature en avoit ſéparé, elle ſe trouve obligée à un travail au-deſſus de ſes forces, travail qu'elle s'étoit épargné par le moyen de ces tumeurs ; mais auquel on l'aſſujetit de nouveau, en les faiſant retrograder, pour le malheur du malade.

Mais me voilà, Monſieur, aux ſymptômes de la peſte, & cette réponſe eſt cependant déja fort longue ; mais vous ſçavez, Monſieur, combien il faut d'habileté pour ſçavoir être court, & par cette raiſon j'eſpere que vous me pardonnerés plus facilement. Entre ces ſymptômes, les principaux ſont les bubons & les charbons, parce qu'ils ſont rarement de véritables criſes, & ſouvent des accidens critiques, qui ne laiſſent point de ſoulager la nature, mais ce ſoulagement ne lui vient qu'autant qu'il eſt bien ménagé pour ne point ſortir de ſes vûës, auſquelles un Médecin doit ſe conformer ; car c'eſt en y manquant qu'on tire ſi peu de fruit des bubons & charbons, lors même qu'ils tiennent plus de la criſe, parce qu'on en bruſque la cure par de cruels remedes, ou par des manieres peu ſemblables à celles de la nature.

Ici, comme tout le reſte de la cure de la peſte, le préjugé de malignité occaſionne bien des fautes, on croit ces tumeurs malignes ; & ſuivant cette idée, on eſt ſi occupé de combattre la malignité, qu'on perd de vûë le fond du mal, lequel étant une inflammation des plus graves, auroit dû inſpirer une conduite plus meſurée. Mais l'on croît qu'on ne peut trop diligemment mener un bubon à ſuppuration ; & parce que ce n'eſt qu'en cuiſant l'humeur qu'elle ſuppure, on employe en cataplaſmes ou emplâtres des drogues chaudes, qu'on honore du titre de digeſtifs, parce qu'on croit qu'il faut du chaud pour cuire ; cependant ces drogues deſſéchent, brûlent & durciſſent la tumeur, au lieu de la murir. Pour peu même que cette méthode, déja mal entenduë, ne réüſſiſſe point au gré de certains Chirurgiens, ils trouvent plus court de taillader, d'ouvrir & d'extirper.

Mais une cure des bubons, moins inhumaine & certainement plus convenable, ſe fait par l'application des anodins, des émolliens & des réſolutifs, auſquels on mêle les narcotiques mêmes, ſi la douleur eſt grande ; & les antiſpaſmodi-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 94 sur 883

ques, ſi le bubon étoit ſitué ſur des parties tendineuſes ou nerveuſes. Suivant ces circonſtances, il conviendra de mêler avec les émolliens les têtes de pavot, la juſquiame, la rhuë, les racines de cinogloſſe, les fleurs de camomille & de ſureau, & doucher legerement la tumeur avec la décoction de ces herbes; de cette maniere on épargne aux malades les douleurs, l'inflammation & l'endurciſſement de la tumeur, laquelle ſuppure au contraire en peu de temps; on l'ouvre enſuite à propos, & on la guérit ſans de mauvaiſes ſuites.

La cure abregée des bubons, ſi l'on en croit de bons Praticiens, c'eſt, ſans l'application d'autres remedes, de frotter le bubon avec l'huile de ſcorpion, au moyen de quoi ils aſſurent que la douleur ceſſe, que la groſſeur diminue, qu'enfin elle s'évanoüit ſans inconvénient, pourvû que le bubon ne ſoit point ſous l'aiſſelle; car en ce dernier cas la déliteſcence du bubon eſt ſuivie d'angoiſſes & d'anxiétés, qui deviendroient dangereuſes, s'il ne ſurvenoit promptement une ſueur. On loüe encore merveilleuſement l'application d'un crapeau tué; ce ſont des expériences atteſtées par des Auteurs de réputation (*a*) & qui auront moins d'inconvéniens dans l'uſage, que la barbare maniere d'enflammer par des veſicatoires, de brûler par des ventouſes, & de taillarder miſerablement ces tumeurs.

Les charbons ſur-tout attirent d'affreux tourmens aux malades, lorſque ſans preſque aucun égard on les détruit à force d'inciſions cruellement multipliées, tandis que des méthodes pratiquées & loüées par ceux qui ont aſſiſté journellement les peſtiferés ſont négligées, comme ſi la Chirurgie, chez ces Meſſieurs, n'étoit que l'art de ſupplicier les malades! Les charbons comme les bubons ont donc leurs applications, leurs fomentations & leurs cataplaſmes, qui leur ſont propres; c'eſt une tradition de remedes, ſuivie & autoriſée depuis long-temps, qu'il ne doit point être permis d'abandonner pour des méthodes précipitées, peu conformes aux principes & aux regles de nos habiles Chirurgiens. Les anciens approuvoient l'application des anodins & des rafraîchiſſans, ſans craindre même en ce dernier genre ceux qui paſſent preſque pour les plus forts. Ils faiſoient un cas particulier du plantin, du ſempervivum, de l'herba paris, du ſafran, d'un cataplaſme fait avec la grénade

(*a*) *v.* Rivinus, *pag.* 896. *art.* 47. 48. *de curâ peſtis.*

& les coings. Paré en particulier avoit une prédilection ſinguliere pour le cataplaſme de ſuye de cheminée, avec le ſel commun & les jaunes d'œufs. De ſemblables remedes doivent d'abord commencer la cure des charbons, ſans paſſer d'ailleurs, s'ils ſont inſuffiſans, à la dure extrémité de taillader prématurément, comme on fait aujourd'hui ces tumeurs, puiſqu'il eſt une maniere connuë de les cerner, quand les autres remedes n'ont point réüſſi: cette maniere c'eſt d'oindre en rond la baſe du charbon avec le beurre d'antimoine, de ſorte que l'on en faſſe un cercle alentour de cette baſe; de-là arrive une ſéparation de la circonférence de la tumeur, d'avec les parties encore ſaines, & à l'aide des baumes de ſoufre ou ſemblables, on obtient une ſuppuration loüable & une guériſon parfaite. Un celebre Praticien (*a*) propoſe même une maniere d'employer ce beurre d'antimoine, ſans qu'il cauſe de douleur, en le mêlant avec l'huile de pavot ou l'huile roſat. L'aimant arſenical eſt encore fort recommandé en pareil cas par des Praticiens de réputation. Il ſembleroit que ſous l'autorité de pareils Auteurs on auroit pû ſuivre une méthode plus réguliere & moins inhumaine; de même encore, pourquoi négliger l'application de la vervene, du ſouci commun, & du ſouci d'eau, de la ſcabieuſe, de la conſoude grande ou petite, dont les cataplaſmes cuits ou cruds, qui ſe font avec les feüilles de ces herbes contuſes, paſſent pour avoir quelque choſe de ſingulier pour faire ſuppurer ou pour mondifier les charbons peſtilentiels.

Avec tous ces ménagemens on parviendroit à guérir ces tumeurs moins douloureuſement, plus ſûrement même, pourvû qu'en même-temps on adouciſſe intérieurement les ſucs brûlés, dépourvûs de leur vehicule naturel, ſoit par la nature de la maladie, ſoit par l'uſage des cordiaux, & ſouvent par l'uſage des conſommés, des jus de viande ou des boüillons trop ſucculens, leſquels comblant le ſang de ſoufres abondans & trop développés, retardent la ſuppuration, en augmentant l'inflammation & les douleurs. Nourriſſant donc le malade de boüillons coulans & legers, faits principalement avec le ris, les lentilles, &c. on le fera boire beaucoup d'une ptiſanne de ſcorſonere ou ſemblable. On ne craindra pas même de donner librement des anodins; & de réitérer les ſaignées ſi la douleur ou l'inflammation le demandent.

(*a*) Mayerus, *prax. pag.* 340.

Les autres ſymptômes les plus urgens dans cette maladie, ſont les émorrhagies, les rêveries, les aſſoupiſſemens, les cours de ventre, les diſſenteries; tous accidens que l'on épargnera aux malades, quand on aura ſoin d'entretenir le calme des parties ſolides & du ſang, en les exemptant de tant de remedes incendiaires, & en les tempérant au contraire par beaucoup de boiſſons diapnoïques, c'eſt-à-dire, qui portent inſenſiblement à l'habitude du corps; boiſſons qui demandent toujours qu'on les faſſe boire chaudes; telles ſont les décoctions de ſcorſonnere, de corne de cerf, de lentilles: *Hæmorrhagia rarò mihi obvenit, quoniam eò ſemper meam direxi curam, ut ſpirituum & conſequenter ſanguinis motum præternaturalem unà compeſcerem;* (a) ce ſont les paroles du célébre Médecin Allemand, cité déja pluſieurs fois. Le meilleur moyen donc, ſuivant cette idée, laquelle eſt d'un habile Praticien, pour guérir les accidens de la peſte, c'eſt de les prévenir en la maniere qu'il conſeille. Ainſi en cas d'aſſoupiſſement il ne faut point craindre de ſaigner du bras & de la gorge, & l'on tiendra le ventre libre par un grand lavage de petit lait, où l'on aura fait boüillir des tamarins, & que l'on aiguiſera avec le tartre émétique.

En cas de délires ou de phrénéſies, la ſaignée du pied ſera préférée, on ordonnera en même temps le petit lait avec les tamarins, on donnera des émulſions faites avec les graines de citrons, de navets, &c, dans la ptiſanne de ſcorſonnere, & avec les ſyrops de diacode.

Pour les émorrhagies & les pertes de ſang, on donnera les teintures de roſes, tirées avec l'eſprit de vitriol ou de ſoufre, & les mixtures faites avec les coraux, la terre ſigillée, le bol d'armenie, la pierre hématite, dans l'eau de plantin, avec les anodins convenables.

Ces mêmes remedes conviennent dans les cours de ventre, on donnera cependant quelque préférence à la racine de tormentille, & à la terre de vitriol, ſur-tout en y ajoutant un peu de narcotiques.

Dans les diſſenteries, après avoir ſuffiſamment ſaigné & calmé par les anodins, on employera utilement cinq ou ſix grains ſeulement d'ipécacuanha, incorporés dans quinze ou vingt grains d'excellente thériaque, & qu'on réitérera prudemment,

(a) Rivinus, *de peſte*, *pag.* 892. *art.* 37.

ſuivant

ſuivant l'urgence de ces ſymptômes ; ou bien on fera boüillir quinze ou vingt grains du même ipécacuanha, & demi-gros ou un gros même de thériaque, dans une décoction de boüillon blanc, pour un lavement.

Le nitre ſoulage ſingulierement la ſoif intolerable, qui tourmente les malades ; on loüe à même fin l'arcanum duplicatum, comme encore les juleps, avec les eſprits de vitriol ou de ſoufre.

Je me ſuis permis ce détail, Monſieur, pour ne manquer à aucune des queſtions que vous me faites l'honneur de me propoſer, car elles m'inſtruiſent toutes ; c'eſt pourquoi je répondrai encore à la derniere, qui renferme une grande leçon en Medecine. Vous demandez, Monſieur, vû tant de différens ſentimens ſur la nature de la peſte & ſur les remedes qu'on y employe ; vous demandez s'il ſeroit donc impoſſible de donner une méthode de traiter la peſte, qui fût uniforme, définie au gré de tout le monde, qui fixât tout à la fois les eſprits, les opinions & les remedes, de ſorte que ſur cette maladie, comme ſur bien d'autres, un Médecin ſçût à quoi s'en tenir. Mais vous ſçavez, Monſieur, que la vraie Médecine ne ſe trouve point dans les Livres, c'eſt un arrangement de conduite que le jugement forme, & une application de maximes que la prudence fait. Les Livres nous conſervent ces maximes, fondées ſur l'uſage, l'expérience & l'obſervation des grands Hommes en Médecine ; mais c'eſt à la ſageſſe d'un Médecin de les mettre en œuvre. Suivant ce principe, tracer une méthode de traiter la peſte, ce ſeroit entreprendre d'y appliquer en détail & de réduire en regles particulieres les obſervations générales que les Maîtres de l'Art ont laiſſées là-deſſus. L'entrepriſe pour moi tiendroit preſque de la préſomption, mais elle ſe trouve aidée par des ſecours ſimples & ſi naturels, auſquels un homme inſtruit, attentif & de bonne foi peut prendre confiance, & par eux en inſpirer aux autres.

Ces ſecours ſont d'une part des notions généralement répanduës dans les Livres des grands Médecins, & des idées ſi communes parmi eux, qu'elles ſont reconnoiſſables même dans les différentes manieres de les expliquer ; de ſorte que dans leurs écrits, ſous des expreſſions ou des termes peu ſemblables on ne peut ne point appercevoir les mêmes choſes ; étu-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 98 sur 883

diant donc leurs penſées plus que leurs paroles, on les trouve d'accord entre eux pour le fond de la doctrine, & c'eſt en puiſant dans ce fond qu'on s'accorde avec eux.

Cette ſorte de concert eſt ſans doute ce que vous cherchez, Monſieur, dans les ſentimens des Médecins & dans une méthode générale & conſtante de traiter la peſte. Vous la trouverez en raſſemblant avec moi les notions de cette maladie que j'ai déja tâché de développer ci-deſſus : l'économie animale, ou la connoiſſance du corps humain fournit les autres ſecours certains, on les tire des loix qui le régiſſent ; ſur ce double fondement on peut établir la méthode générale & uniforme que vous ſouhaitez, Monſieur, & j'ai l'honneur de vous en communiquer l'eſſai.

Il n'eſt point douteux parmi les Médecins, de quelque âge, de quelque ſecte, ou de quelque nation qu'ils ſoient, que la peſte ne ſoit une maladie exceſſivement maligne ; ils conviennent que tout ſe porte à l'habitude du corps, & ils s'accordent tous ſur l'eſpece de ſymptômes qui la caracteriſent, tous reconnoiſſent que ſous l'apparence de taches, de puſtules, d'exanthêmes, de phlictenes, de bubons & de charbons, ſe montrent des marques de feu, ou comme des ſaillies de ſang qui s'échappent ſouvent à travers les excrétoires, d'où viennent les émorrhagies, les pertes de ſang & les diſſenteries.

Par malignité tous ont compris quelque choſe de contagieux, c'eſt-à-dire, de ſubtil, de ſpiritueux, de vif & de pénétrant, qui attaque les eſprits, & les met en trouble & en force, juſqu'à pouſſer le ſang du centre du corps à la circonférence, & le jetter hors des vaiſſeaux.

La Médecine nouvelle penſe de même, elle nomme malignité ce qui fait le caractere de la peſte, reconnoît les mêmes ſymptômes, en retient les mêmes noms d'exanthêmes, de bubons, de charbons, y reconnoît les mêmes qualités de volatil, de ſpiritueux, de ſulphureux, de cauſtique, d'alcalin, leur aſſigne même cauſe, qui eſt le ſang, & même force qui porte ce ſang avec vehemence du centre à l'habitude du corps, où il s'épanche, & par où il s'échappe. L'idée ſur la peſte eſt donc uniforme parmi tous les Médecins, c'eſt par tout, dans tous les temps, en tous païs, en toute ſecte un eſprit, un feu, un développement, une exaltation, une force outrée ou exceſſive ; laiſſons

cependant, ſi l'on veut, les noms, les termes, les expreſſions, chaque philoſophie a les ſiennes, mais les notions ſont ici les mêmes, & ce ſont les notions qui dans une ſcience-pratique comme la Médecine, ouvrent des vûës, forment une conduite & reglent les actions.

Tous les Médecins ſe trouvant ainſi unanimes ou réünis dans un même & principal point ſur la nature de la peſte, ne les trouvez-vous pas d'accord, Monſieur, ſur le fond de cette maladie, qui ſe montrant ainſi à eux tous la même, leur doit préſenter un même objet à ſe propoſer, même cauſe à vaincre, mêmes ſymptômes à combattre, mêmes inconvéniens à éviter, par conſéquent mêmes indictions, mêmes vûës, mêmes indications à ſuivre.

Mais étant d'accord ſur le fond, ſeront-ils diviſés ſur la forme d'une méthode de guérir uniforme, au gré d'un chacun & conſentie de tous? Tous certainement ne ſeront occupés que des écarts que prendra le ſang, ou qu'il ſera prêt de prendre dans un corps atteint de peſte, ſans prendre le change, ni ſe laiſſer faire illuſion par les fauſſes apparences des ſymptômes, uniquement occupés de la nature & du pouvoir de la cauſe, laquelle, maligne ou artificieuſe comme elle l'eſt, impoſeroit aux ſages mêmes qui ſeroient moins inſtruits ou moins en garde. L'abattement donc, la langueur & la défaillance, où d'abord ils verront un malade de peſte, ne ſeront pas pour eux des ſignes d'un ſang appauvri, épuiſé & mourant; la peſanteur de tête, l'aſſoupiſſement & la pareſſe de l'eſprit, ne leur paroîtront pas des effets d'un ſang engagé dans de petits vaiſſeaux; enfin les vomiſſemens, les nauſées, les dégoûts, les cours de ventre, ne leur deviendront point des marques de crudités, ou d'un amas d'humeurs accumulées dans les premieres voies; mais ſans perdre jamais de vûë un venin, qui ſaiſiſſant le ſang, l'agite, le chaſſe & le pouſſe trop avant dans les dernieres extrémités des vaiſſeaux, d'où rien ne le rapporte avec la même célérité; ils comprendront que dans ces engagemens, le ſang engagé, rallenti & arrêté dans les parties, s'y accumule, s'y échauffe, s'y enflamme & y cauſe les angoiſſes & les anxiétés, d'où naiſſent tant de graves accidens. Ainſi ſans ſe propoſer un ſang à ranimer, ou des crudités à évacuer, ils prendront le parti de rompre l'impétuoſité du ſang, de le délayer, le contenir dans les grands vaiſſeaux, ou l'y rappeller, pour dégager les

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 100 sur 883

excrétoires, prévenir les épanchemens, les émorrhagies & tant de dépôts prématurés, inutils & douloureux; tous ſignes d'une nature irritée, forcée & gémiſſante.

Dans ces vûës, & en rappellant cette grande & générale regle donnée par les grands praticiens, qui eſt de s'inſtruire toujours & s'aſſûrer d'abord en commençant la cure d'une maladie, de l'état du ſang, de ſes écarts, de ſes qualités, de l'effort de ſa circulation, ils penſeront au chemin qu'a déja fait le ſang, lequel porté dès les premiers momens de cette maladie naiſſante & parvenu juſques aux extrémités des vaiſſeaux, eſt arrêté, retardé, croupiſſant dans l'habitude du corps. Dans cet état il faut le dégager de ces détroits, & comme le déſempriſonner en lui ouvrant des iſſuës, là-même où il eſt retenu; c'eſt l'effet des ſudorifiques, qui forçant les pores ou les excrétoires de la peau à s'ouvrir, lui procurent des échappées, qui le déchargent des ſucs qui l'embarraſſent; ou bien il faut diligemment le ramener de ces extrémités reculées dans les grands vaiſſeaux, afin que ſoumis au pouvoir de la force du cœur, il reprenne le fil ou le courant de la circulation, & c'eſt l'effet de la ſaignée; car faiſant un vuide dans les grands vaiſſeaux, vers leſquels tend la preſſion de tous ceux de l'habitude du corps, qui tendent à y rapporter le ſang, elle ôte la réſiſtance qu'y feroit la plénitude, ellle facilite le dégorgement des capillaires, rétablit le niveau ou l'uniformité de la circulation des humeurs, & remet la nature en état de reprendre le travail de ſes digeſtions, de ſes coctions, de ſes dépurations.

Mais une autre regle de pratique non moins digne d'être obſervée, quand il faut procurer une évacuation, c'eſt de perdre un peu de vûë les fluides, & de penſer un peu plus aux ſolides, pour ne point déterminer les humeurs vers des endroits bouchés & des iſſuës fermées. S'il étoit donc trop à craindre dans l'occaſion préſente que les pores ou excrétoires de la peau fuſſent trop ſerrés, il ſeroit dangereux d'y porter les humeurs, & beaucoup plus sûr au contraire de les déterminer vers le centre du corps, où les réſiſtances étant diminuées par le vuide qu'on auroit fait dans les grands vaiſſeaux, le ſang y ſeroit ramené plus facilement, & ce ſeroit le cas de préférer la méthode de guérir par la ſaignée, à celle de guérir par les ſudorifiques.

Suppoſons donc, un jeune homme accoûtumé à boire du vin, & à uſer d'alimens ſucculens, lequel dans les commencemens d'une conſtitution peſtilentielle qui déſole tout un pays, eſt pris de la peſte, qu'elle ſe montre d'abord par un abattement étonnant, une douleur de tête furieuſe, des maux de cœur inſupportables, un petit pouls obſcur, concentré, mais ſerré, dur & phlegmoneux, avec des yeux ardens, une ſoif fatiguante, une reſpiration contrainte: en pareilles circonſtances tout paroît en phlogoſe dans ce corps, de ſorte que les fluides arrêtés dans les capillaires, & les capillaires eux-mêmes ſont enflammés; il ſera donc de la prudence de traiter ce malade par la ſaignée. Mais comme il faut ici autant de diligence pour rappeller le ſang au centre du corps, que ce ſang a eu de célérité pour ſe porter du centre à la circonférence, la ſaignée doit d'abord fort être ample, & courageuſement réïtérée en peu d'heures, comme on le pratique toujours avec ſuccès dans les eſquinancies, quand elles ſont preſſantes; c'eſt ainſi qu'on vuide promptement les grands vaiſſeaux, & qu'on attire vers eux un prompt retour du ſang arrêté dans les capillaires.

Ce remede eſt capital dans cette occaſion, mais il n'eſt point unique; d'une part il faut amollir encore ou affoiblir les ſolides par les anodins, & délayer les fluides par d'amples boiſſons. Les anodins ont eux-mêmes beſoin d'une eſpece de correctif; car ſur-tout s'ils ſont pris d'entre les narcotiques, tels que ſont les pavots, étant compoſés de parties infiniment volatiles, ils donneroient à craindre qu'ils n'augmentaſſent le feu qui a fait la maladie. Ce correctif ſe trouve dans les acides d'autant plus à propos, que les acides eux-mêmes conviennent ſinguliérement dans la peſte, & dans cet alliage on a tout à la fois un calmant & un ſpécifique; on trouvera ce double ſecours dans les ſirops de limons & de diacode, mêlés l'un avec l'autre, dans des juleps perlés, abſorbans, faits avec les eaux d'oxytriphyllum & de ſcorſonnere; juleps qu'il faut réïtérer pluſieurs fois avec la précaution, comme dans les petites véroles malignes, d'en donner un ſur les cinq ou ſix heures du ſoir, pour prévenir une mauvaiſe nuit, & une autre trois ou quatre heures après, pour en aſſûrer une bonne. Les boiſſons ſeront la ptiſanne faite ou avec la ſcorſonnere, ou avec la corne de cerf,

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 102 sur 883

ou avec les lentilles, ou l'on pourra ajoûter ſi l'on veut les jus de citrons, &c. Si le mal ne laiſſoit point de faire ſon chemin, il faudroit donner au malade, avant chaque boüillon, un petit paquet de poudre d'yeux d'écreviſſes, de bol d'Armenie & de nitre purifié, ou bien dans les boüillons mêmes quelques cueillerées ou de verjus, ou de ſucs d'ozeille ou d'oxytriphyllum; & tout cela en vûë de tempérer l'ardeur, de brider l'action des matieres putrides, & de diminuer la raréfaction, & par ce moyen remettre le ſang en état de paſſer plus aiſément à travers les étroits diametres de ces petits vaiſſeaux.

Cependant ſans perdre le principal point de vûë, l'on réïtérera près à près la ſaignée à travers ces différens remedes, à moins qu'un dégagement bien marqué & non douteux ne fit prendre confiance à l'état du malade, ſinon on ſaigneroit ſans héſiter, en choiſiſſant les endroits les plus convenables, du pied, du bras ou de la gorge, des arteres ou des veines, comme il a été dit ci-deſſus, car c'eſt par cette ſorte de manœuvre habilement faite que l'on obtient un ſoulagement non équivoque, & ce ſoulagement ſe montre toujours par la liberté de la tête, le développement du pouls, la molleſſe ou la douceur de la peau, tous ſignes d'un diaphoreſe inſenſible ou du rétabliſſement de la tranſpiration, principalement ſi en même-temps la langue s'humecte, ſi les yeux ſont moins ardens, ſi la bile coule par le bas-ventre, mais ſans douleur & ſans cours de ventre, celui de tous les ſymptômes qui arrivent dans la peſte, le plus infidele & le plus malheureux; car il eſt étrange qu'on ne voye point de peſte où le cours de ventre ait été critique ou de bon augure!

Et de-là on conçoit combien peu dans la peſte cette évacuation eſt dans les vûës de la nature, & par conſéquent avec quel ſoin un Médecin doit s'en garder; les malheurs qui ſuivent à tas tous les jours l'uſage des purgatifs & des émétiques dans cette maladie, en ſont des preuves trop évidentes, puiſque jamais la mortalité ne fût plus grande que lorſqu'on a ſuivi ce genre de médecine. Deux raiſons le prouvent; car une matiere ſpiritueuſe & de feu comme celle qui fait la peſte, ne fut guéres l'objet d'un purgatif ſagement donné, & une phlogoſe habituelle, attachée à la ſubſtance même ou au riſſu des parties nerveuſes, ne fit jamais venir à un praticien habile

l'envie de purger. Mais ce qui en démontre le danger, c'eſt qu'aucun remede n'eſt ſi contraire aux routes de la nature, pour la guériſon de ce mal, car elle ne ſe ſoulage que par des ſueurs, par des bubons, des charbons, &c. tous efforts qu'elle fait vers l'habitude du corps: ce ſont des leçons pour des Médecins attentifs à n'exécuter que ſes volontés ; cette ſorte d'évacuation n'entrera donc point dans ſes vûës, ſi l'on veut épargner à la médecine de honteux ſcandales, & aux malades des malheurs ſans nombre.

Peut-être, Monſieur, trouverez-vous cette déclaration un peu hardie, dans un temps comme le nôtre, où la purgation eſt en faveur, ſur-tout dans les fiévres malignes, tandis qu'en même-temps j'accorde tant de prérogatives à la ſaignée, dont, dira-t'on, je fais un coriphée en matiere de peſte ; mais je trouve la purgation ſi étrangement décréditée entre les mains de ceux qui lui ont donné tant de part dans le traitement de la peſte, par les malheurs dont ces Meſſieurs ſont d'humbles aveux, que je ne riſquerois rien en ſoutenant la ſaignée, quand elle ſeroit moins protegée par de grands hommes ; car enfin, le pis ſeroit que tout le monde mourût de la peſte, comme il eſt arrivé après l'uſage de la purgation, de l'ipécacuanha, &c. Mais la ſaignée, Monſieur, malgré le préjugé public, a ſes protecteurs dans l'ancienne & dans la nouvelle médecine, & ils n'ont point été réduits à la confuſion d'avoüer que preſque tous les malades de peſte ſont péris dans leurs mains ; ils aſſûrent au contraire, avec bien de la confiance, qu'un grand nombre de ceux qui ont été attaqués de la peſte, ont été guéris par la ſaignée & par leurs ſoins.

Mais ſouffrez, Monſieur, que je vous faſſe obſerver une faute où tombent les Médecins mêmes en ſe plaignant des mauvais ſuccès de remedes qu'ils ont, diſent-ils, employés ſur la parole d'Auteurs de réputation, qu'ils taxeroient volontiers d'infidélité ou de menſonge, parce qu'ils n'ont point trouvé les bons effets que ceux-ci vantent dans ces remedes ; mais vous vous ſouvenez ſans doute là-deſſus de la réponſe qu'un Médecin célébre (Capivaccius) fit à d'autres Médecins : Suivez, leur dit-il, ma méthode, & vous poſſederez mes ſecrets. C'eſt auſſi à quoi ne penſent point ces Médecins qui ſe trouvent mal des remedes des autres, c'eſt qu'ils ne ſuivent pas leur méthode.

Ainſi ces Meſſieurs ne trouvant la ſaignée malheureuſe dans leurs mains, que parce qu'ils ne la pratiquent point comme ceux qui en ont écrit les ſuccès, on ne peut prendre confiance à ce qu'ils diſent contre elle, puiſqu'ils ſont encore à en faire l'eſſai; avec quelque confiance qu'ils parlent, quand ils diſent que la ſaignée a mal réüſſi, pratiquée à leur maniere, il n'en eſt pas moins vrai qu'elle a guéri dans les mains & ſuivant la maniere de pratiquer de ces autres Auteurs.

Au reſte, par cette maniere de pratiquer, il ne faut pas ſeulement entendre le nombre des ſaignées que ces Auteurs faiſoient, mais plus encore l'arrangement qu'ils donnoient à leur méthode, & les circonſpections qu'ils y apportoient; & en effet, on apperçoit aiſément qu'un purgatif, par exemple, trop tôt donné après la ſaignée, en trouble ou ruine les bons effets, parce qu'il change la face de l'économie animale qu'elles maintenoient, & met la nature hors de route; d'où il s'enſuit que pour ſaigner avec fruit, il faut ſçavoir ſe contenir dans l'uſage des autres remedes qui ſont d'une vertu différente; à faute de quoi on s'expoſe à ce que la ſaignée peut avoir de mal-faiſant, ſans profiter de ce qu'elle auroit eu d'utile. Par-là, vous voyez, Monſieur, ce qu'on peut dire pour la ſaignée contre ceux qui la décrient, qui lui doivent la juſtice, de ſatisfaire à nos plaintes, avant que de la condamner.

Oſerois-je vous prier, Monſieur, vous qui êtes familiariſé avec les Livres, de vouloir bien vous ſouvenir d'une remarque que vous aurez ſans doute faite, qui eſt que les praticiens que l'on trouve oppoſés à la ſaignée dans la peſte, ne parlent contre elle qu'avec ménagement, ne pouvant s'empêcher de la recommander, ſurtout s'il y a plénitude, &c. tandis qu'ils font main-baſſe ſur les purgatifs, les émêtiques, &c. ſur quoi voici un témoignage bien autentique dans un Auteur de mérite, (*a*) & qui ſçavoit pour l'avoir traitée, ce que c'étoit que la peſte. Un autre Auteur (*b*) conſulté ſur la peſte, ſur laquelle il étoit d'ailleurs très-inſtruit, ſans être cependant prévenu contre la purgation dans cette maladie, en porte ce jugement: *Nullo purgante medicamento ſeminarium peſtis ejicitur, niſi fortaſſe magnâ naturæ commotione factâ, quod ſit ſatis periculosè cum antimonio....*

(a) Rivinus, *de curâ peſtis, page* 893. *art.* 38. 39. 44.
(b) Crato, *Concil. de peſte, page* 1102.

ideò

ideò qui hos morbos curant, monitos volo, ut cautè & circumſpectè præbeant purgantia ne plus noxæ quàm boni ſequatur : De ſorte qu'il eſt rare de ne point trouver dans les Auteurs prévenus même contre la ſaignée, quelques prérogatives qui l'autoriſent. Avec ces avantages, vous conviendrez, Monſieur, que je m'expoſe peu, pouvant compter ſur un fond d'équité qui reſte dans les eſprits des gens inſtruits & de bonne foi; le mal entendu d'ailleurs de la condamnation m'autoriſe à demander un mieux informé, & je le fais, en priant qu'on eſſaye de la ſaignée, & qu'on l'applique ſuivant les circonſtances & la quantité marquées par ces Auteurs; avant cet eſſai on ne peut la condamner.

Ce ſeroit un moyen de mettre en regle la Médecine pour le traitement de la peſte, & de donner la forme que vous ſouhaiteriez, Monſieur, à la méthode de la guérir; car à l'aide de la ſaignée on parviendroit à aſſujettir le ſang, & à le mettre à portée des ſecours uſités pour la guériſon même des fiévres malignes, que l'on amene au point de ſe laiſſer dompter par des remedes communs, mais ſpécifiques dans les maladies ordinaires. Ainſi on vient à bout de fiévres très-malignes, par le moyen du quinquina, après que par de fréquentes ſaignées on a rabattu la férocité de l'humeur, de ſorte que la fiévre perdant de ſa malignité, ſe rend traitable à ce remede; tout de même dans la peſte, la ſaignée ayant fait changer de forme & de génie à cette furieuſe maladie, pourroit la ſoumettre à la vertu du quinquina. Cette conjecture n'eſt même rien moins qu'un être de raiſon, puiſqu'il eſt déja obſervé que des malades de la peſte ont été guéris par le quinquina. Dans cette eſpérance un Médecin entendu feroit les dégagemens néceſſaires & ſuffiſans par les ſaignées, il réprimeroit la putréfaction des humeurs & leur impétuoſité, par les acides; tels que ſont les ſucs de plantin, d'oſeille, d'oxytriphyllum, &c.... on y joindroit les anodins, les calmans & les délayans; les abſorbans, les terreux trouveroient auſſi leur place parmi ces remedes, & le ſang dompté, pour ainſi dire, par tous ces ſecours, & aſſujetti par leur efficacité, ſe laiſſeroit vaincre par le quinquina, mêlé ſur-tout avec la thériaque, car le quinquina ainſi apprêté devient un puiſſant fébrifuge dans de très-fâcheuſes fiévres malignes.

Cette obſervation eſt fortifiée par le ſuccès qu'a eu l'eſpéce de quinquina, qu'on nomme caſcarilla, dont la vertu ſpécifi-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 106 sur 883

que a été reconnuë pour la guériſon d'une fiévre maligne épidémique, accompagnée d'exanthêmes, en Allemagne, pendant les années 1694. & 1695. (a) Ainſi cette ſorte de quinquina étant plus efficace & plus prompte dans ſon opération que le quinquina ordinaire, deviendroit un ſecours & une reſſource pour arrêter promptement la fougue & la rapidité de la peſte, comme on voit que le quinquina ordinaire arrête tous les jours, comme par enchantement, les accès & les redoublemens des fiévres ordinaires. Vous paroîtroit-il donc, Monſieur, dangereux ou téméraire de donner ſa confiance à un remede d'une réputation ſi bien établie en Médecine?

Il n'en eſt pas de même des purgatifs; rien ne les approprie à la peſte, dont la cauſe tenant trop de l'eſprit ne peut ſympathiſer avec des remedes ſi materiels dans leurs opérations, qu'on ne deſtine qu'à des glaires, des craſſes & des ordures; c'eſt pourquoi la purgation n'occupera dans la méthode que nous établiſſons, d'autre place tout au plus que celle que l'on accorde à un purgatif après la guériſon, pour débarraſſer les viſceres des humeurs qui s'y accumulent pendant le cours des maladies, encore y faut-il apporter beaucoup de précautions.

Mais il eſt encore un remede qui ſe placeroit ſans inconvénient & avec plus d'efficacité, quand le malade auroit été ſaigné; c'eſt le ſel ſédatif, lequel trouvant les vaiſſeaux plus libres, agiroit plus aiſément ſur les parties ſolides, parce qu'ayant moins de reſſort, de roideur & plus de ſoupleſſe, elles donneroient à ce remede plus de temps, plus de loiſir & plus de priſe pour opérer.

Un autre ſecours à placer dans la méthode de guérir la peſte, eſt celui des ſudorifiques, ſi univerſellement loüés aujourd'hui par tout le monde, & pratiqués par tant de Médecins. Tous leur donnent hautement la préférence, & la confiance qu'ils demandent pour ces remedes deviendroit générale, ſi elle ne paroiſſoit preſque démentie par des ſuccès ſi malheureux & ſi ordinaires, puiſque de grandes Villes n'en ont été ni moins déſolées, ni moins dépeuplées, quoique la méthode favorite d'y traiter la peſte, ait été celle des ſudorifiques.

Cette réflexion qui eſt ſenſible, puiſqu'il mouroit beaucoup plus de malades qu'il n'en échappoit, avertit des bornes que

(a) *v. Joan. Ludov. Appinus in relat. feb. epid. petechialis.*

l'on doit donner à cette confiance, & fait en même-temps ſentir la néceſſité qu'il y a de ſe redreſſer en Médecine, ſur la maniere d'adminiſtrer les ſudorifiques. Seroit-ce qu'on ſe hâteroit trop aujourd'hui à les donner; c'eſt-à-dire, ſans avoir auparavant fait précéder les remedes convenables, vû qu'il paroît que l'ancienne méthode n'étoit point de les donner d'abord; car elle ordonnoit de commencer par les remedes tempérans qui appaiſoient & qui calmoient la fiévre; & ce n'étoit qu'après que ces remedes étoient devenus inſuffiſans pour arrêter la malignité de cette maladie, qu'on ſe déterminoit dans ces temps à donner des remedes qui portaſſent l'humeur devenuë trop maligne à la peau ou à l'habitude du corps. (*a*) Mais la maniere d'alors de faire ſuer les malades & la ſorte de remedes qu'on y employoit, étoient ſi étrangement oppoſés à ceux d'aujourd'hui, que l'on comprend aiſément qu'il y a une autre raiſon qui rend les ſudorifiques d'aujourd'hui malheureux dans la cure de la peſte.

De ceux qui ont traité les peſtiferés par le moyen des ſudorifiques, les uns ſe loüent & ſe congratulent de les avoir donné avec un ſuccès merveilleux tout d'abord & ſans aucune préparation; d'autres font obſerver qu'ils n'ont trouvé les ſudorifiques ſurs & ſpécifiques dans la peſte, qu'en les donnant dans une doſe ſuffiſante, & ſouvent cette doſe eſt très-forte, & leurs ſudorifiques favoris étoient la thériaque & le diaſcordium. Le célébre Sylvius d'Hollande mêloit toujours le vinaigre dans les mixtures ſudorifiques; & une infinité de grands Praticiens recommandent les acides du citron, de limon, de verjus, &c. mêlés avec les ſudorifiques. Enfin l'habileté à les donner, ſelon d'autres, eſt de n'en point interrompre l'uſage par d'autres remedes, ils ordonnent de ne les point quitter, qu'une ſueur abondante ne s'en ſoit enſuivie, à quoi, pour le dire en paſſant, ſert merveilleuſement la maniere de M. Sydenham, qui a remarqué que rien ne hâte tant la ſortie de la ſueur, que de couvrir le viſage & la tête du malade de ſon drap.

On entrevoit dans toutes ces obſervations de quoi donner une forme à la méthode de guérir la peſte par les ſudorifiques. La premiere & la plus grande difficulté eſt de bien reconnoître ſi la peſte qui attaque une perſonne d'un tel tempérament,

(a) Rhaſ. *libell. de peſte, cap. 6. & 7.*

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 108 sur 883

qui a vêcu d'une telle ou telle maniere, dans un tel climat, ſi, dis-je, tout cela bien peſé & bien démêlé, il convient d'employer les ſudorifiques pour la cure de la peſte dont il eſt queſtion: ce parti ſe trouvant le meilleur, on donnera d'entre les ſudorifiques ceux dont les effets ſont plus prompts & plus aſſurés, tels ſont la thériaque & le diaſcordium, les moins incertains de tous, parce que l'opium qui en fait partie eſt le meilleur des ſudorifiques. Mais la quantité en fait la ſureté; car ces remedes donnés en trop petites doſes, deviennent de dangereuſes drogues, parce qu'alors ils ont aſſez de force pour mettre tout le ſang en trouble & en feu; mais ils en ont trop peu pour le développer & l'ouvrir aſſez pour ſe fondre en ſueur. Par la quantité non-ſeulement il faut entendre une doſe ſuffiſante de ces remedes, mais encore la maniere de réïtérer ces doſes autant de fois qu'il conviendra pour obtenir la ſueur; & pour cela une maniere très-utile & très-commode ſera, par exemple, celle de faire boüillir deux gros de bonne thériaque, & demie-once de diaſcordium dans douze onces d'eau d'oxytriphyllum, on coule la décoction, dont l'on fait trois ou quatre petites priſes, que l'on donne au malade de deux en deux heures, juſqu'à ce qu'on ait donné le tout, à moins que la ſueur ou un calme parfait étant arrivé avant que le tout fût donné, le Médecin ne jugeât à propos de s'arrêter; car par ce moyen il peut graduer le remede au beſoin du malade. On auroit, ce ſemble, lieu d'appréhender de le trop échauffer en donnant tant de thériaque; mais la ſueur qui ſurvient en conſéquence, dédommage de tout: d'ailleurs il n'eſt pas croyable combien la thériaque donnée dans la peſte, apporte de calme & de repos; mais l'opium qui abonde dans la thériaque fait voir la raiſon de ce calme, & c'eſt pour cette raiſon qu'il eſt d'uſage d'ajoûter, s'il en étoit beſoin, quelque gros de ſyrop de diacode dans quelques-unes de ces petites potions, qui en deviennent plus efficaces & plus promptes dans leurs opérations; mais ſi pour quelque raiſon que ce ſoit on prévoyoit qu'il y eût à craindre que le malade ne fût trop échauffé par la thériaque, on mêleroit, à l'imitation de M. Sylvius, une cueillerée de vinaigre blanc dans ces potions: enfin pour les rendre auſſi temperées qu'il ſera poſſible, on aura grand ſoin de faire beaucoup boire le malade d'une ptiſanne de ſcorſonnere, ou d'une infuſion

très-legere de thé & de fleurs de coquelicoq.

Il y aura une attention à faire ſur l'uſage des ſudorifiques ; car s'il paroiſſoit quelques ſignes obſcurs ſoit de redoublement ſoit de friſſon, comme cela n'eſt point ſans exemple dans la peſte, on donneroit la thériaque avec le quinquina boüillis enſemble & en forte doſe, afin de combattre tout à la fois la fiévre & la malignité. Mais quoique l'on faſſe, on ne doit plus changer de remedes, dès que l'on a commencé à ſe livrer aux ſudorifiques, afin que le ſang gardant toujours la détermination qu'il a priſe, la conſomme & la termine heureuſement par une ample ſueur.

On demande ſi l'application de pluſieurs veſicatoires, lorſque l'on médite de prendre la voie des ſudorifiques, ne conviendroit pas pour en faciliter l'opération en attirant les humeurs à l'habitude du corps, en leur ouvrant en même-temps des iſſuës à travers des excrétoires de la peau qu'ils tiendroient dilatés par le moyen des ſéroſités qu'ils feroient ſortir? Peut-être cette application conviendroit-elle dans le cas où un malade appeſanti, léthargique ou abſorbé, ſe trouveroit avec un pouls mol, petit & concentré, en releveroit le ton ou le reſſort des parties, afin qu'elles puiſſent, d'afaiſſées qu'elles étoient, reprendre aſſez de fermeté pour pouſſer au-dehors la matiere de la ſueur que les ſudorifiques développeront dans les vaiſſeaux : mais hors ce cas, ſur lequel il ne faut point ſe prévenir, il faut comprendre que tout eſt phlogoſe dans un corps atteint de peſte ; or l'opération des veſſicatoires eſt d'enflammer les parties au point qu'ils les brûlent & les cauteriſent, & pour tout cela ils doivent être ordinairement ſuſpects dans la peſte, parce qu'en irritant les fibres, ils les reſſerrent, & bouchent par-conſéquent le paſſage aux ſueurs. On trouvera moins d'inconvénient & plus de ſûreté dans les boulles d'étain pleines d'eau chaude qu'on mettra dans le lit des malades & à leurs côtés.

Voilà, Monſieur, une legere ébauche d'une double méthode pour guérir la peſte, miſe en forme, moins cependant pour preſcrire des regles ou des formules qui aſſujettiſſent qui que ce ſoit, que pour donner des points de vûë pour l'arrangement & l'emploi des ſudorifiques, & pour la pratique de la ſaignée, des anodins, des acides, &c. en un mot, pour aider un Médecin à ſe faire une regle de conduite pour la cure d'une maladie

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 110 sur 883

qu'on a toujours miſe au-deſſus des regles ; par ce moyen on délivrera la Médecine d'un honteux empiriſme qui la deshonore.

§. VIII.

La peſte eſt contagieuſe (*a*), ſuivant l'opinion générale. Nier qu'elle ſe répand par la communication, c'eſt la dépoüiller de ſon caractere. Mais le conſentement de tous les Médecins, les faits hiſtoriques les plus averés, les ravages journaliers de la peſte, ne ſont-ce pas autant de témoins qui dépoſent pour la contagion?

Les anciennes opinions ne ſont ſouvent que de vieilles erreurs, plus elles ſont répanduës, plus elles ſont ſuſpectes ; ſi leur objet eſt difficile à ſaiſir, on peut aſſurer qu'elles ne ſont que des préjugés, les vérités obſcures ne ſont point ſoumiſes aux eſprits vulgaires, c'eſt-à-dire, qu'elles échappent à la plûpart des hommes. Le conſentement général ne forme donc pas l'évidence, c'eſt au contraire l'évidence qui donne de la force au conſentement général.

C'eſt donc en vain qu'on prétend prouver la contagion par l'univerſalité des ſuffrages, les ſeuls faits qui l'appuyent ſont des bruits populaires ou de vieilles hiſtoires, monumens de notre crédulité. La peſte en elle-même n'offre rien qui annonce la communication ; la violence des accidens, leurs ravages, la mortalité générale ſont les ſeules preuves qui ayent perſuadé preſque à tous les eſprits que cette maladie étoit un mal contagieux.

Or de tels accidens peuvent ravager une Ville entiere ſans paſſer d'un malade à un autre ; tous les Habitans même d'une Province peuvent périr ſans qu'ils doivent leur perte les uns aux autres. Car qu'il s'éleve du ſein de la terre une vapeur empoiſonnée, qu'elle ſe répande dans l'enceinte de pluſieurs Villes, qu'elle en forme toute l'athmoſphere, qu'arrivera-t'il alors? Les hommes qui reſpireront de telles vapeurs, périront en peu de temps ; toutes les maiſons ſeront bientôt déſertes, les accidens ſeront rapides, ils ſe rallentiront, ils redoubleront leur violence, ils s'éteindront, ils ſe renouvelleront. Or quelle différence y aura-t'il entre ces ravages & la déſolation que cauſe la peſte? ne pourra-t'on pas ſoupçonner de la contagion dans les autres maladies qui ſeront auſſi meurtrieres?

(*a*) Tiré d'un Mémoire adreſſé à Monſieur Hequet.

Ce ne ſont pas ſeulement les vapeurs de la terre qui peuvent produire de telles maladies, il y a d'autres cauſes qui portent le trouble dans nos corps; les mauvais alimens impriment au ſang leurs mauvaiſes qualités; les altérations qu'ils produiſent peuvent former des fiévres meurtrieres, le changement de climat ne peut quelquefois en arrêter le cours. Une expédition où étoit Monſieur de Miſon en fournit un exemple malheureux, car durant le cours d'un voyage ſur mer, preſque tous les Soldats étoient ſaiſis d'une fiévre cruelle, l'eſpace de douze heures la rendoit mortelle, elle éludoit la force de tous les remedes, de cent malades à peine en échappoit-il deux à la violence du mal. Les ſiéges ne ſont qu'une ſource trop feconde de fiévres malignes, leurs ravages ſont comme les ravages de la peſte; ſans en avoir le nom, elles en ont la violence. Or de telles fiévres s'étendent-elles par la contagion? la diſette, la mauvaiſe nourriture, la conſternation, ne ſont-ce pas des cauſes trop capables de les répandre. Mais ſi des ravages ſi rapides ne ſont pas produits par un venin qui ſe communique, pourquoi attribuera-t'on à la contagion les ravages de la peſte? la rapidité, la violence des accidens, la mortalité rendent également redoutables les fiévres malignes & la peſte; pourquoi dans des maux également meurtriers ne dira-t'on pas que le venin paſſe d'un corps à un autre? Quelques dépôts que la peſte produit formeront-ils la contagion? Mais n'arrive-t'il pas des dépôts dans les fiévres malignes. Qu'ils ſe placent dans de petites glandes ou dans un aſſemblage de glandes, ce ſont toûjours des dépôts, par conſéquent ſi la cauſe des uns eſt contagieuſe, elle le ſera dans les autres; la rapidité d'une maladie, les dépôts qu'elle forme, la mortalité générale ne ſont donc point des preuves qui établiſſent la contagion.

La tranſpiration ne prouve pas que la peſte ſe communique; car ſi elle paſſoit d'un corps à un autre, elle feroit des progrès proportionnés aux exhalaiſons; car les effets ne ſont-ils pas en raiſon des cauſes? Or meſurons la cauſe & les effets, pour cela empruntons le raiſonnement de Monſieur Pye, Médecin Anglois. Suppoſons, dit-il, une perſonne qui joüiſſe d'une parfaite ſanté; plaçons-la à trois ou à quatre toiſes de diſtance d'un peſtiferé, qu'à cette diſtance elle pompe dans une mi-

nute assez de corpuscules pestilentiels pour être saisie de la peste ; ces corpuscules forment une athmosphere autour du malade contagieux : ceux qui portent la peste dans ce corps que nous supposons éloigné de quatre toises, n'occupent pas la vingtiéme partie de cette athmosphere. Dans l'espace d'une minute un pestiferé peut donc communiquer sa maladie à vingt hommes, dans vingt-quatre heures il peut donc en infecter vingt-huit mille huit cens ; or si dans un tems de peste cinq mille corps sont atteints de la contagion, quel ravage ne peut pas faire le levain contagieux ? il peut durant une journée infecter quatre billions trois cens vingt millions de personnes. Mais que s'ensuit-il de ce calcul ? Voici les conséquences qu'on peut en tirer. Dans un temps de peste toute une Ville est pleine de corpuscules pestilentiels, les animaux & les hommes respirent sans cesse ces exhalaisons ; la cause qui répand la peste, est portée par l'air dans les corps, tandis que la communication subsiste, la voie est toujours ouverte à la contagion. Comment donc la peste finira-t'elle ? comment peut-il arriver un calme subit ? Cette maladie, comme on sçait, cesse quelquefois subitement ; elle se renouvelle quand on y pense le moins. Or la contagion permettroit-elle cette espece d'éclypse, & ces retours si soudains ; ses progrès ne seroient-ils pas toujours plus rapides, ses ravages ne seront-ils pas plus grands tous les jours ?

La contagion sera d'autant plus rebelle qu'elle s'attache à tout ; ce ne seront pas les hommes seulement qui la répandront les uns sur les autres : les laines, les soyes, les cotons, le lin reçoivent les exhalaisons pestilentielles ; elles y conservent longtemps leur activité ; les longs voyages, l'air salé de la mer qu'elles traversent ne peuvent en changer la nature, l'espace même de vingt-cinq ans ne peut, selon les contagionnaires, altérer ces corpuscules. Il ne faut pas un grand volume de laine ou de soye pour infecter une Ville entiere, un seul ballot suffit pour infecter un Royaume.

Or si les principes de la peste sont si feconds & si inaltérables, Marseille devoit être une source inépuisable de contagion, même après la perte de ses habitans. Car si après la désolation de cette Ville il étoit arrivé un nouveau Vaisseau infecté, si les Marchandises dont il auroit été chargé eussent été répanduës,

panduës, n'auroit-on pas été dans une juſte appréhenſion, n'auroit-on pas pû prédire le retour de la peſte ? mais s'il étoit arrivé des Vaiſſeaux infectés toutes les ſemaines, une nouvelle infection n'eût-elle pas paru inévitable ? Or lorſque la mortalité a ceſſé dans Marſeille, toutes les maiſons étoient des ſéjours empeſtés, les meubles étoient infectés, tous les recoins cachoient les ſemences de la peſte, le bois, les murs même pouvoient en être des réſervoirs; les habits des morts, tout ce qui avoit ſervi à leur uſage, tout étoit contagieux. Quoi ! quelques porte-faix, quelques étoffes échappées d'un Vaiſſeau infecteront tous les habitans d'une Ville, & toutes les maiſons, toutes les hardes, les dépoüilles de trente mille peſtiferés, tous ces magaſins de peſte ne la répandront pas, ne la perpétueront point ? on en approchera ſans danger, une infinité d'hommes qui s'en ſerviront, ou qui les purifieront, n'y trouveront plus un venin actif, c'eſt-à-dire, qu'une Ville aura péri par une étincelle ſortie du Vaiſſeau de Chataud, & une incendie univerſelle ne cauſera aucun ravage ? De tels raiſonnemens ſont contradictoires ; il eſt évident que ſi quelques ballots ont infecté une Ville entiere, cette même Ville infectée par-tout doit empoiſonner tous ceux qui entreront dans les maiſons, & qui ſe ſerviront des meubles de peſtiferés ; de même que les porte-faix ont porté la peſte dans Marſeille, les reſtes des familles infectées, les ouvriers employés à la déſinfection doivent toujours faire renaître la contagion.

Pour rendre ces preuves victorieuſes, nous n'avons pas beſoin de porter nos idées ſur tant d'objets contagieux. Prenons un peſtiferé qu'un bonheur ſingulier doit ſauver : c'eſt un malade qui porte le venin en lui-même, tout ſon corps en eſt abreuvé ; chaque bubon, chaque partie même en renferme plus que tout le Vaiſſeau de Chataud. Entre les draps qui l'enveloppent il s'exhale continuellement des corpuſcules peſtilentiels. Or entre ces draps ce venin eſt plus actif, il ſe renouvelle, il rentre dans le corps qui en eſt la ſource, & il s'y inſinuë par mille ouvertures, les pores s'en chargent, les poulmons le repompent, la cauſe de la peſte ſe reproduiroit donc ſans ceſſe dans le même corps ; elle auroit cent fois plus de force que la premiere qui a produit l'infection ; un bubon ſeul doit plus envoyer de corpuſcules dans le ſang, que tous les meubles infectés;

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 114 sur 883

il faut donc que ce venin renfermé dans une partie, ne puiſſe pas en infecter une autre ; il faut qu'à proportion que les corpuſcules peſtilentiels ſe multiplient, ils ayent moins de force, ce qui eſt un raiſonnement abſurde.

Les peſtes qui ravagent l'Afrique fortifient ces raiſonnemens. Toutes les années ramenent la peſte au Grand Caire ; les inondations du Nil ſont les cauſes de ces retours périodiques ; mais la maladie s'évanoüit en peu de temps, les hyvers la diſſipent ordinairement. Or ſi la peſte eſt contagieuſe, pourquoi le cours en eſt-il ſi peu durable ? Les retours annuels ont familiariſé les peuples avec ce fleau ; s'ils le redoutent, leur crainte n'eſt pas marquée par des précautions ; les morts fréquentes ne les éloignent pas des familles infectées ; on les viſite, on leur rend les devoirs qu'exigent l'humanité & la Religion ; les maiſons dépeuplées par la mortalité ne ſont point ſuſpectes, les dépoüilles des morts ſe vendent ſans diſtinction. Cette indolence ou cette ſécurité ne redouble point les ravages, au contraire elle ſemble les diminuer. Parmi nous à peine de ſept malades s'en ſauve-t'il un ; parmi les Turcs il n'en périt pas un ſi grand nombre. Cependant la contagion devroit rendre la maladie plus funeſte ; car ſi un ballot d'étoffes, ſi un manteau échappé de Marſeille ravage toute une Province, que deviendra le Grand Caire ? il ſe remplit tous les ans de hardes peſtiferées, on les vend, on en permet l'entrée dans toutes les maiſons ; elles doivent donc infecter toute la Ville, toute la Province, toute l'Afrique.

Les reglemens mêmes faits parmi nous pour les déſinfections, juſtifient la ſécurité des Turcs, & condamnent nos idées. Monſieur de Langeron craignoit les levains cachés de la peſte ; pour la ſureté publique il voulut aſſujettir toutes les étoffes à la déſinfection. Le commerce ſe ſouleva, on prouva que les déſinfections générales étoient des remedes inutiles & inuſités, qu'on avoit vû renaître la peſte après une purge univerſelle ; que les ravages d'une peſte cruelle avoient ruiné Hambourg, mais qu'on n'avoit point exigé une déſinfection générale ; que cette précaution négligée n'avoit point ramené cette maladie. Ces repréſentations furent juſtifiées par une heureuſe expérience ; car, comme on le remarque dans le Journal des Sçavans, on entra ſans crainte dans les maiſons que la peſte avoit dépeuplées, on mania les hardes des morts, on dégarnit leurs lits, on racommo-

da leurs matelas, on les tranſporta. Cependant la contagion ne ſe renouvella point, ceux qui étoient employés à ces fonctions, ne furent point infectés par les corpuſcules peſtilentiels. Or de ces faits que peut-on conclure ? c'eſt qu'après la peſte quoiqu'il reſte des effets infectés, que ces effets rempliſſent toute une Ville, qu'ils ſe répandent dans les campagnes, ils ne portent point avec eux la cauſe de cette maladie ; que par-conſéquent on ne peut pas aſſurer qu'elle ſe multiplie par la voie de la communication.

En aſſurant que la peſte eſt contagieuſe, on aſſurera qu'elle a dû ſe répandre par toute la France ; les barrieres, la quarantaine, la mort même n'ont pû arrêter les commerces frauduleux. Il s'eſt échappé de Marſeille des hommes infectés ; les marchandiſes ont été tranſportées partout, il en eſt reſté que la déſinfection n'a point purifiées, l'avidité les a répanduës par toutes les Villes commerçantes ; tant d'effets pernicieux n'ont pas même porté la crainte dans l'eſprit de ceux qui les ont négociés. Un manteau, dit-on, qui a traverſé le Languedoc avec les ſemences de la peſte, l'a tranſportée dans le Gevaudan. Or peut-on s'imaginer que tant de matieres enlevées furtivement de Marſeille, n'auroient pas un principe d'infection auſſi efficace que le manteau ?

Ces preuves ſi ſolides ſont confirmées par des faits qui forment une démonſtration contre l'exiſtence de la contagion. En 1636. la peſte s'alluma en Angleterre, les précautions furent exactes, les malades furent renfermés, les familles ſuſpectes furent ſequeſtrées. Mais ces ſoins ſembloient ranimer la peſte, ſes ravages s'étendoient & ſe multiplioient. Enfin un Edit rapprocha les habitans de Londres qui ſe fuyoient ; ils ſortirent de leurs priſons domeſtiques ; en ſe revoyant ils ſe communiquerent & leurs biens & leur fermeté. Alors l'infection ne fit plus de progrès, de vingt perſonnes qui ſe répandoient dans les Villes, à peine une ſur vingt éprouvoit la maladie ; de dix malades on en guériſſoit neuf ; les priſons, les infirmeries portoient les marques d'un ravage affreux, & les maiſons ouvertes furent un azyle contre la contagion.

Dans la peſte qui ravagea Londres en 1665. nous trouverons des preuves encore moins douteuſes. Au commencement de l'année, dit M. Hodges, la peſte ne fut plus ſi mortelle ; la

ſécurité avoit banni la terreur, l'appareil continuel de funérailles qui ſe préſentoient par tout, ne fut plus un ſpectacle effrayant; le même empreſſement qui avoit éloigné les citoyens de la Ville, les y ramenoit. Tous les jours les boutiques furent ouvertes, les aſſemblées ſe formerent, le commerce ſe rétablit; ceux que la frayeur avoit éloignés de leurs parens, ceux qui redoutoient la vûë même des autres hommes, reprirent leurs anciennes liaiſons. Les maiſons qui portoient encore les marques de mortalité, ne leur parurent plus ſuſpectes; les chambres mêmes les plus infectées ne furent plus un ſéjour redoutable; enfin la ſécurité fut auſſi exceſſive que l'avoit été la frayeur; pluſieurs coucherent hardiment dans des lits dégoutans de la ſueur des peſtiferés. Un tel changement ne ralluma point la peſte durant l'hyver; il eſt vrai qu'au printemps elle parut ſe réveiller; mais on la vit renaître ſans frayeur, heureuſement ce retour n'eut pas de ſuite.

Le témoignage du Cardinal Guaſtaldi fortifiera ces preuves, cet homme illuſtre eſt regardé comme le liberateur de l'Italie. On dit que par ſes ſoins il arrêta dans la Ville de Rome les ravages de la peſte. Mais ce même homme ſi déclaré pour la contagion, reconnoît les difficultés que nous venons d'expoſer: à Naples, dit-il, on n'a pas oppoſé de barriere au venin contagieux, les hardes des peſtiferés n'ont été ni brûlées, ni parfumées. Elles étoient donc remplies de même que les maiſons des levains de la peſte; cependant cette négligence ne prolongea point la maladie, elle diſparut entierement comme dans les Villes les mieux reglées.

Des témoins oculaires dépoſent enfin contre la contagion. Quatre Médecins partent de Montpellier, les ordres du Roi les envoyent à Marſeille. Dans cette Ville déſolée, ceux qui étoient chargés du ſoin des malades étoient ſaiſis de frayeur. Les Médecins de Montpellier ne trouvent pas des veſtiges de la contagion, ils remarquent que la peſte eſt plus meurtriere lorſqu'on enleve les malades, elle leur paroît toujours calmée par la liberté & par l'abondance. Enfin ces quatre hommes ſi courageux ſont eux-mêmes des preuves qui, ſelon eux, font diſparoître la contagion. Durant une année ils ſont expoſés ſans ceſſe aux atteintes de la peſte; ils cherchent les malades les plus infectés, ils parcourent toute la Provence. Seroient-ils inacceſſibles au venin de la

peſte, ſi elle étoit contagieuſe ? Ses corpuſcules ſi actifs épargneroient-ils quatre corps qu'ils environnent & qu'ils pénétrent durant un temps ſi long.

Parmi ces Députés l'illuſtre Monſieur Chicoineau ſe diſtingua par ſon zéle & par ſon courage ; quand les Médecins & les Chirurgiens ſont frappés de terreur, il paroît dans la Ville, & entre dans toutes les Infirmeries, les lits des peſtiferés ne l'éfrayent pas, il les approche avec tranquillité, il examine leurs maux comme il auroit examiné une fiévre tierce, il reſpire l'air qui ſort de la bouche des mourans, il les conſole, il préſente lui-même des boüillons à ces miſérables, qui ne voyoient partout que l'image de la mort. Il porte les mains ſur les charbons, ſur les bubons ouverts ; par un excès de zéle il ouvre des cadavres couverts des ravages de la peſte ; il examine les viſceres, il les touche, il les diſſeque pluſieurs fois, ſa fermeté rappelle à leur devoir les Médecins tremblans, ſon exemple donne de nouveaux ſecours aux malades preſque abandonnés ; c'eſt ainſi que cet homme illuſtre marcha ſur les traces du pere de la Médecine, & qu'il a mérité les mêmes récompenſes. Pour montrer ce qu'on doit à des hommes qui ſe ſacrifient pour leur patrie, qu'on me permette de rapporter ce qu'a dit Monſieur Rollin au ſujet d'Hippocrate:

» Ce Médecin ſe conſacra tout entier au ſervice des mala- «
des, & pour ſe multiplier en quelque ſorte, il envoya pluſieurs «
de ſes éleves dans tout le pays, après les avoir inſtruits de la «
maniere dont ils devoient traiter les peſtiferés. Un zéle ſi géné- «
reux pénétra les Atheniens de la reconnoiſſance la plus vive. Ils «
ordonnerent par un decret public, qu'Hippocrate ſeroit initié «
aux grands myſteres de la même maniere que l'avoit été Hercu- «
le le fils de Jupiter, qu'on lui donneroit une couronne d'or «
de la valeur de mille ſtaters, ce qui montoit à cinquante «
piſtoles de notre monnoye, & que le decret qui la lui accor- «
doit ſeroit lû à haute voix par un Herault dans les jeux pu- «
blics à la grande fête des Panathénées : qu'il auroit le droit «
de Bourgeoiſie, & ſeroit nourri dans le Prytanée pendant «
toute ſa vie, s'il le vouloit, aux dépens de l'Etat : enfin que «
les enfans de ceux de Cos, dont la Ville avoit porté un ſi «
grand homme, pourroient être nourris & élevés à Athenes, «
comme s'ils y étoient nés. (*a*) «

(*a*) Hiſt. ancienne de M. Rollin. *t.* 3. *p.* 537.

§. IX.

APRE'S avoir détaillé ces preuves qui ne ſont pas également convaincantes, nous rapporterons celles qui ont perſuadé à la plûpart des Médecins que la peſte étoit contagieuſe. M. Aſtruc a développé ces preuves dans un ouvrage imprimé en 1724. (*a*) Mais dans les cinquante-ſept premieres pages il ne traite que de la tranſpiration. On ne peut douter que ſi la peſte eſt contagieuſe, elle ne paſſe d'un corps à l'autre par les voies de cet écoulement. Il s'agit ſeulement de ſçavoir s'il y a des faits qui prouvent la communication, on en pourra juger par les efforts de ce Médecin qui eſt un des plus grands Partiſans de la contagion.

Que l'origine & le progrès de la peſte en Europe, prouvent la vérité de la Contagion.

IL n'en eſt pas de la peſte comme de la plûpart des autres maladies : preſque toutes les autres naiſſent & commencent en Europe, s'y manifeſtent à la fois ſur différens ſujets, ſans aucun ſoupçon de commerce, & ſont, pour ainſi dire en un mot, du cru du pays. La peſte au contraire prend toujours naiſſance vers la Zone Torride ; & c'eſt de-là qu'elle eſt apportée en Europe, où elle eſt véritablement étrangere. On peut voir là-deſſus une Diſſertation intitulée : *De l'origine des maladies Epidémiques ; & principalement de l'origine de la peſte*, où on l'a ſolidement prouvé par l'exemple des peſtes les plus fameuſes qui ayent ravagé l'Europe. Ce n'étoit que par une ſuite de faits

(*a*) Ceux dont Monſieur Aſtruc combat les opinions, devoient du moins être ſatisfaits des motifs qui l'ont engagé à donner cet Ouvrage. Voici la Lettre qu'il écrivit à M. Dodart, premier Médecin. Monſieur, » J'ai l'honneur » de vous préſenter une diſſertation ſur » la contagion de la peſte, que j'ai fait » imprimer. J'eſpere que vous y trou- » verez le même zéle pour la vérité, » dont j'ai toujours fait profeſſion, & » le même ménagement pour ceux que » je combats, dont j'ai toujours uſé en » pareille occaſion. C'eſt par ces deux » endroits qu'elle pourra peut-être mé- » riter votre approbation. J'avouë qu'en » compoſant cet Ouvrage, j'avois tou- » jours eu de la peine d'être obligé d'é- » crire contre l'opinion d'une perſonne » que je reſpecte, mais j'ai été bien dé- » dommagé par la ſatisfaction que j'a- » vois de ſçavoir que je combattois pour » un ſentiment que vous approuviez, » c'étoit pour moi une démonſtration » que je combattois pour la vérité. Je » ſuis avec un profond reſpect, &c.

» *A Montpellier le 6.* Janvier 1724.

averés, qu'on pouvoit décider une queſtion de fait comme celle-là. Mais ce point une fois établi, les conſéquences ſe préſentent d'elles-mêmes. Si la peſte ne naît point en Europe; ſi elle y eſt toujours apportée de l'Aſie ou de l'Afrique, il faut en conclure que la peſte ſe communique de proche en proche, & qu'elle eſt véritablement contagieuſe.

Je ſçai que pour éluder la force de cette conſéquence, ceux qui ont entrepris de nier la contagion, rejettent hardiment les témoignages des Hiſtoriens, qui ſervent à l'établir. Ils ne s'amuſent point à ſuivre ſur cela les routes ordinaires; à diſcuter avec ſoin les faits qui les embarraſſent; à oppoſer, pour les rendre douteux, preuve à preuve, exemple à exemple; à affoiblir l'autorité de ceux qui les rapportent, par des ſoupçons, ou par des conjectures: ils décident hautement & en maîtres, que toutes ces hiſtoires ſont des fables débitées par le peuple ignorant, & crûës trop legerement par les Hiſtoriens qui les rapportent. Mais n'a-t'on pas quelque lieu de craindre, en accuſant ſi témérairement d'une crédulité aveugle tant d'Auteurs reſpectables, de ſe convaincre ſoi-même d'une incrédulité outrée: ou n'appréhende-t'on au moins d'autoriſer le Public à ne rien croire de ce qu'on rapporte ſoi-même, lorſqu'on refuſe ſi legerement toute croyance aux autres?

Ces Hiſtoriens qu'on condamne ſi hautement, ſont des Hiſtoriens célébres, qui en dépoſant de l'origine & du progrès des peſtes arrivées de leurs temps, ne dépoſent que d'un fait public & notoire, dont ils ont été les témoins oculaires, & ſur lequel la prévention ou la crédulité n'a pû leur faire aucune illuſion. Thucidide étoit dans la Ville d'Athenes, lorſqu'elle fut attaquée de la peſte, & il en fut atteint lui-même: il a donc dû être inſtruit de ce qu'il avance, que ce mal avoit commencé en Ethiopie; qu'il s'étoit répandu de-là dans la Lybie & dans l'Egypte, d'où il avoit paſſé dans les Terres du Roi des Perſes; qu'il avoit enſuite infecté l'Iſle de Lemnos, & que de-là il avoit été porté au Pirée ou Port d'Athenes, d'où il s'étoit communiqué à la Haute Ville.

Lucien vivoit pendant la peſte qui ravagea l'Empire Romain ſous Marc-Aurele & Lucius-Verus, & il écrivoit au commencement de cette peſte, & avant même qu'elle ſe fût communiquée aux Provinces de l'Empire. Il devoit donc être bien

inſtruit de ſon commencement & de ſes progrès ; & on doit l'en croire, lorſqu'il rapporte que cette peſte avoit commencé dans l'Ethiopie, d'où elle s'étoit répanduë par l'Egypte dans les Terres des Parthes, particulierement du côté de Niſibe. C'eſt de-là que tous les Hiſtoriens conviennent qu'elle fut apportée dans l'Empire Romain par l'Armée qui revenoit d'Orient avec Lucius-Verus, après avoir fini la guerre des Parthes.

Procope & Evagre, ſont deux autres Hiſtoriens, qui en parlant de la peſte qui parut ſous l'Empire de Juſtinien, parlent d'un fait dont ils ont été les témoins. Le malheur qu'eut le dernier d'y perdre ſa femme & pluſieurs de ſes enfans, & d'en être attaqué lui-même, dut en particulier réveiller ſon attention. On peut donc s'en fier à ces deux Auteurs, qui vivoient dans Conſtantinople, la Capitale de l'Empire d'Orient, & par-conſéquent le centre des nouvelles de tout ce qui arrivoit dans les Provinces ; & on peut les en croire, lorſqu'ils aſſurent que cette peſte commença en Ethiopie ; qu'elle paſſa de-là en Egypte, & enſuite en Syrie ; & que c'eſt de-là qu'elle fut portée à Conſtantinople, & dans le reſte de l'Empire.

Il en eſt de même de Guy de Chauliac : ce célébre Médecin vivoit à Avignon, & occupoit dans la Cour du Pape, qui y tenoit ſon ſiége, une place de diſtinction & de confiance. Sa qualité ſeule de Médecin auroit excité ſa curioſité ſur l'origine & le commencement d'une peſte auſſi meurtriere que celle de 1348. mais le danger qu'il courut, lorſqu'il en fut attaqué, dut encore ſervir à l'augmenter. On ne ſçauroit dans ces circonſtances rejetter ſon témoignage, qui eſt conforme à celui de tous les autres Hiſtoriens, ni refuſer de croire, comme il le dit, (*a*) que cette peſte n'ait commencé dans l'Orient, & qu'elle ne ſoit paſſée de-là dans l'Occident.

Il ſeroit aiſé, en parcourant le reſte des Auteurs qui ont parlé des peſtes arrivées en Europe, de faire voir qu'ils ont tous vêcu, ou dans le temps même des peſtes dont ils parlent, ou peu de temps après. Cette circonſtance, jointe à la nature des faits dont ils dépoſent, doit autoriſer leur témoignage. Il ne s'agit point ici de faits ſinguliers, peu connus, ou mal avérés, ſur leſquels les Hiſtoriens ont pû ſe laiſſer tromper. Il eſt

(*a*) Grande Chirurgie, *Traité 2. Doctrin. 2. chap. 5.*

queſtion

queſtion du commencement & du progrès des peſtes qui ont fait l'attention générale; il eſt queſtion de ſçavoir en quel endroit ce mal a commencé à ſe manifeſter, & quelles Provinces en ont été ſucceſſivement ravagées. Ce ſont des faits intéreſſans, publics, notoires, ſur leſquels les Hiſtoriens n'ont pû ſe méprendre, ſans s'expoſer à un démenti public & ſolemnel.

Mais nous croyons devoir nous épargner le ſoin d'entrer dans un plus grand détail; cette recherche, quelque ſolide qu'elle puiſſe être, ne ſerviroit à rien contre des gens réſolus de tout nier ſans examen: il faut convenir que le parti qu'ils ont pris là-deſſus, eſt un parti bien extrême; & nous pourrions en tirer de forts argumens en notre faveur: mais nous aimons mieux nous en priver, que d'inſiſter plus long-temps ſur cet article. Nous voulons bien même porter plus loin la condeſcendance, & nous ſommes prêts à ne nous point prévaloir de l'autorité des Hiſtoriens, pour établir l'origine de la peſte. Quand on ſoûtient une bonne cauſe, on a toujours des preuves de reſte; & l'on n'a pas beſoin de ménager avec ſoin tous ſes avantages.

Puiſqu'on le veut, ſuppoſons donc ſans aucune raiſon, ou pour mieux dire, ſuppoſons contre toute ſorte de raiſon, que ſur ce qui regarde le commencement & le progrès des peſtes dont ils parlent, Thucidide eſt un menteur; Lucien un homme crédule; Procope & Evagre des gens préoccupés, Guy de Chauliac une perſonne mal inſtruite: en un mot, que tous les Auteurs qui diſent que les peſtes dont ils font la deſcription, ont commencé en Orient, & ont été de là apportées en Europe, ſont des gens qui ne méritent aucune croyance, & qui ſe ſont laiſſés follement entêter des opinions du vulgaire. Mais enfin, que dirons-nous de la peſte de Provence qui vient de finir? Ce n'eſt point une hiſtoire étrangere, ancienne, connuë ſeulement par le rapport d'autrui: c'eſt un événement récent, arrivé au milieu de nous, dont nous avons été nous-mêmes les triſtes ſpectateurs. S'il eſt vrai que cette peſte-là ait été apportée du Levant à Marſeille, & qu'elle ſoit paſſée de Marſeille dans le reſte de la Provence, & dans la partie du Languedoc, qui en a été attaquée, l'argument que j'ai propoſé dans le titre de ce Chapitre, ſubſiſte dans toute ſa force: or c'eſt ce que je vais prouver d'une maniere démonſtrative.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 122 sur 883

Pour le faire en peu de mots & avec préciſion, je me contenterai de rapporter ici une ſuite de faits averés, d'où je tirerai, comme autant de conſéquences indubitables, les vérités que je prétends établir. Je ne crains point qu'on nie aucun des faits que je vais avancer : En tous cas mes garants ſont prêts; c'eſt la *Relation Hiſtorique de la peſte de Marſeille*, par un habile Médecin de cette Ville, qui ne rapporte rien dont il n'ait été le témoin.

Quæque ipſe miſerrima vidi,
Et quorum pars magna fui. (a)

C'eſt *le Journal de ce qui s'eſt paſſé à Marſeille pendant la contagion, tiré du Mémorial de la Chambre du Conſeil de l'Hôtel de Ville, par le ſieur Pichatti, Orateur de la Communauté, & Procureur du Roi de la Police;* ce ſont les Regiſtres des Hôtels de Ville, & des Bureaux de Santé de tous les lieux qui ont été infectés: en un mot, c'eſt le cri public de toute la France, & de l'Europe entiere.

Il eſt donc de notoriété publique, 1°. Que la Ville de Marſeille & le reſte de la Provence joüiſſoient d'une très-bonne ſanté au commencement de l'année 1720. qu'il n'y avoit eu ni dérangement dans les ſaiſons, ni infection dans l'air; & que les denrées néceſſaires à la vie y étoient communes, & ſans aucun ſoupçon de corruption.

2°. Que la peſte étoit en ce même-temps dans les Echelles, ou Villes maritimes du Levant, comme à Seyde, Tripoli de Syrie, &c.

3°. Que le Vaiſſeau du Capitaine Chataud, qui venoit de Seyde, & qui avoit touché à Tripoli, aborda aux Iſles du Château d'If le 25. de Mai 1720. & qu'il fut ſuivi peu de jours après de quelques autres Bâtimens venans des mêmes lieux.

4°. Qu'une partie de l'Equipage de ce vaiſſeau étoit périe dans la route; qu'il y mourut encore pluſieurs perſonnes dans le mois de Juin, après qu'il eut abordé à Marſeille; que les porte-faix commis dans l'Infirmerie à la *purge* des marchandiſes dont ce Vaiſſeau étoit chargé, y moururent preſque tous dans ce même mois, ou dans le commencement du ſuivant,

(a) Virgil. *Æneid. lib. 2.*

d'un mal dont on ignora d'abord la nature, mais qu'on reconnut enſuite être la peſte.

5°. Que ce mal renfermé au commencement dans l'Infirmerie, ſe manifeſta dans la ville de Marſeille à la fin de Juin, ou au commencement de Juillet; que les premiers qui en furent attaqués, étoient, ou des Paſſagers venus du Levant ſur les bâtimens ſuſpects, qu'on avoit laiſſé entrer avec leurs hardes le 14. Juin, ou des contrebandiers fameux, qui portoient furtivement les marchandiſes de l'Infirmerie dans la Ville, ou des receleurs & receleuſes des marchandiſes de contrebande.

6°. Que ces legers commencemens aboutirent enfin à une infection générale dans le mois d'Août.

7°. Que la peſte qui ravagea la ville de Marſeille, étoit entierement ſemblable à celle qui déſoloit les Echelles du Levant, & accompagnée des mêmes accidens.

8°. Que la ville d'Aix qui joüiſſoit d'une bonne ſanté juſqu'au mois de Septembre, commença à être attaquée du même mal dans le cours de ce mois; que la peſte s'eſt enſuite manifeſtée ſucceſſivement à Toulon, à Arles, à Taraſcon, & dans preſque toute la Provence.

9°. Que ſur la fin de la même année, la peſte parut dans le Gevaudan, où le peuple vivoit dans l'aiſance, & dans une ſécurité parfaite, & où il ne connoiſſoit la peſte que par le rapport des gens du bas-Languedoc qui s'y réfugioient.

10°. Que le mal y commença par un païſan du Hameau de Corregeac, qui revint malade de la Foire de Saint Laurent de Lot; & qu'il a ravagé enſuite ſucceſſivement la Canourgue, Marvejol, Mende, Alais, &c.

De ces différens faits, on doit tirer les conſéquences ſuivantes.

1°. Que la peſte de Marſeille n'a point été produite, ni par la corruption de l'air, ni par celle des alimens, puiſqu'il n'y a eu ni dérangement dans les ſaiſons, ni infection dans l'air, ni altération dans les alimens, ni diſette des denrées.

2°. Que la peſte de Marſeille étoit de la même nature, & dépendoit de la même cauſe que celle de Seyde, & du reſte du Levant, puiſque les accidens de l'une & de l'autre étoient les mêmes.

3°. Que la peſte a été portée du Levant à Marſeille par le

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 124 sur 883

vaiſſeau du Capitaine Chataud, puiſqu'on voit que ſon Equipage en étoit déja atteint dans la route; que la maladie y continua après ſon arrivée; & que les porte-faix prépoſez à la *purge* des marchandiſes dont il étoit chargé, en périrent preſque tous dans l'Infirmerie.

4°. Que la peſte de Marſeille a été enſuite ſucceſſivement communiquée à Aix, à Toulon, à Arles, à preſque toute la Provence, par le commerce inévitable que ces Villes avoient avec Marſeille, puiſqu'il n'y avoit dans aucune de ces Villes, non plus qu'à Marſeille, aucune autre cauſe capable de produire une maladie ſi cruelle & ſi générale.

5°. Que la peſte du Gevaudan & des Cevenes, qui étoit de la même nature & de la même eſpece que celle de Provence, a dû auſſi être portée dans ces pays par la même voie, puiſqu'il n'avoit précedé aucune autre cauſe capable de la produire; & qu'on ſçait d'ailleurs que la peſte n'y a commencé que par un payſan du Hameau de Correjeac, qui en fut ſaiſi à une Foire du voiſinage, & pour ainſi dire, au milieu même du concours des Etrangers qui s'y étoient rendus.

Ces conſéquences ſuivent immédiatement des principes d'où nous les tirons, & l'on ne ſçauroit réſiſter à leur évidence. Il faut convenir malgré qu'on en ait, que la derniere peſte de Provence eſt une maladie véritablement étrangere; qu'elle a commencé dans le Levant, & qu'elle a été apportée à Marſeille par le vaiſſeau du Capitaine Chataud; & que c'eſt de là qu'elle s'eſt communiquée à tous les lieux qui en ont été infectés.

Un exemple ſi averé & ſi autentique, juſtifie pleinement tous les Hiſtoriens, dont on a ſi fort mépriſé l'autorité ſur l'origine & ſur le progrès des peſtes qu'ils décrivent. Ce que nous venons de voir nous-mêmes, eſt une fidéle copie de ce qu'ils rapportent. Mais ce qui eſt plus important encore dans la queſtion dont il s'agit, cet exemple prouve d'une maniere ſans replique que la peſte eſt véritablement contagieuſe, puiſqu'elle a été apportée du Levant à Marſeille par des marchandiſes infectées, & qu'elle s'eſt enſuite répanduë, par le même moyen, de Marſeille dans le reſte de la Provence, & dans une partie du Languedoc.

Que la Contagion de la Peſte qui attaque les Hommes, eſt prouvée par la Contagion de la Peſte qui eſt propre à différentes eſpeces d'Animaux.

Les animaux ont leurs peſtes de même que les hommes, & des peſtes même très-cruelles : c'eſt un fait trop connu, pour avoir beſoin d'être prouvé au long. Tout le monde ſçait ce que Virgile & Lucrece (*a*) en diſent : on auroit tort de prendre pour des fictions poëtiques les deſcriptions qu'ils font des peſtes des animaux. Ils n'avancent rien qui ne ſoit juſtifié par des Hiſtoires averées : on n'a qu'à conſulter ce que les Annales de Fulde, celles de Mets & Eginart racontent de la mortalité des bœufs, qui arriva ſous l'Empire de Charlemagne en 810. ce que Fracaſtor (*b*) rapporte d'une pareille mortalité arrivée de ſon temps en 1514. dans le Frioul & dans tout l'Etat de Veniſe ; enfin ce que Meſſieurs Ramazzini (*c*) & Lanciſi (*d*) ont écrit ſur la peſte des bœufs, qui ravagea en 1711. 1712. & 1713. la Lombardie, & preſque toute l'Italie. Ces ſortes de maladies peſtilentielles qui attaquent les beſtiaux, & qui ravagent en peu de temps tous les troupeaux d'une Province, fourniſſent de nouvelles preuves de la réalité de la contagion, & des preuves qui ne ſont par malheur que trop communes.

Il eſt vrai que la peſte des hommes & celle des animaux ſemblent dépendre de deux cauſes diſtinctes. Rarement celle des animaux ſe communique-t'elle aux hommes ; rarement auſſi celle des hommes attaque-t'elle les animaux. (*e*) Mais à cela près, ces deux ſortes de peſte ſe reſſemblent parfaitement, par la nature des accidens qu'elles produiſent, par la mortalité qu'elles cauſent, par la promptitude avec laquelle elles ſe répandent,

(a) *Virg. Georgic. lib* 3. *& Lucr. Rer. Natural. lib.* 6.

(b) *De contagione, lib.* 1. *cap.* 12.

(c) *De contagioſâ Epidemia, quæ in Boves irrepſit.*

(d) *De Bovilla Peſte.*

(e) Arnaud de Villeneuve prétend, *cap.* 2. *Epid. Antidot.* que la peſte des hommes ne ſe communique jamais aux animaux, ni celle des animaux aux hommes ; mais il ſe trompe : on a vû quelquefois celle des animaux ſe communiquer aux hommes. *Voyez Ramazzini & Lanciſi, dans les livres ci-deſſus citez* ; comme auſſi celle des hommes attaque quelquefois les animaux. *Voyez Bocace* 1. *Journée du Decameron*, où il dit que dans la peſte de Florence de 1348. il vit de ſes propres yeux deux cochons périr ſur le champ pour avoir foüillé dans un tas d'ordure, & avoir ſecoüé des vieux haillons peſtiferés.

par l'inutilité des remedes qu'on tâche d'y apporter. Ainſi, s'il eſt vrai que la peſte des animaux ſoit contagieuſe, on doit en inferer que celle des hommes l'eſt auſſi, puiſqu'elle ſe répand de la même maniere, avec les mêmes circonſtances, & avec la même célerité. Les adverſaires de la contagion ſentent aſſez la force de cette conſéquence ; & déterminés, comme ils ſont, à nier toute contagion dans la peſte des hommes, ils n'ont garde de convenir que la peſte des animaux ſoit contagieuſe.

Mais ſont-ils fondés à le nier ? Nous croyons que non, & nous allons rapporter les raiſons que nous avons pour le croire ainſi.

I. On ſe ſouvient encore de la peſte particuliere aux bœufs, qui ravagea la plûpart des Etats d'Italie en 1711. 1712. & 1713. & qui cauſa par-tout une prodigieuſe mortalité de ces animaux. Elle en fit périr dans la ſeule campagne de Rome, dans l'eſpace de neuf mois qu'elle y dura, environ trente mille. Deux Médecins célébres, M. (*a*) Ramazzini, premier Profeſſeur de Médecine à Padouë, & M. (*b*) Lanciſi, premier Médecin du feu Pape Clement XI. ont donné des Traités exprès ſur l'origine, la cauſe, les progrès, & les accidens de ce mal. Ils aſſurent l'un & l'autre qu'il ne ſe répandoit que par la ſeule contagion ; ce ſont deux témoins oculaires, deux témoins inſtruits ; leur témoignage devroit ſuffire pour décider la queſtion. Mais ne cherchons point à faire trop valoir leur autorité : on n'héſiteroit pas à les traiter comme on a traité les Hiſtoriens dont nous avons parlé dans le Chapitre précédent. Contentons-nous de peſer les faits & les obſervations qu'ils rapportent, & dont ils appuyent leur témoignage.

1°. Le commencement de l'année 1711. fut, à ce qu'ils diſent, très-ſain pour les hommes & pour les animaux : les paturages furent abondans, l'air pur, & l'été même moins chaud & moins brûlant qu'à l'ordinaire : en un mot, on avoit ſujet de s'attendre à une année heureuſe, & il n'y avoit rien qui donnât lieu de prévoir la cruelle mortalité des bœufs, qui commença ſur la fin de cette année.

(*a*) M. Ramazzini écrivoit ſon Traité *De Contagioſâ Epidemiâ, quæ in Patavino Agro, & totâ ferè Venetâ Ditione in Boves irrepſit*, le 9. Novembre 1711.

(*b*) M. Lanciſi compoſa ſa lettre au R. P. Ant. Marie Borromée, Religieux Theatin, au commencement de 1712. & ſa Diſſertation *De Bovilla peſte*, en 1715.

2°. C'eſt un commerce établi en Italie, que d'y faire tranſporter tous les ans une grande quantité de bœufs de la Dalmatie & des Provinces voiſines. Il arriva au milieu de l'été de 1711. qu'un de ces bœufs débarqué depuis peu s'étant égaré dans le Padoüan, s'arrêta par malheur dans le Domaine du Comte Borromée, Chanoine de Padouë, & fut joint imprudemment au troupeau de bœufs qu'on y nourriſſoit.

3°. Ce bœuf étranger mourut peu de jours après; & le troupeau du Comte Borromée, où il avoit été reçu, & qui avoit joüi juſqu'alors d'une ſanté parfaite, commença dès ce temps-là à déperir journellement par une maladie meurtriere & inconnuë, dont aucun bœuf ne fut exempt, & dont aucun ne réchappa.

4°. C'eſt-là le commencement de la peſte des bœufs, qui a déſolé preſque toute l'Italie pendant trois ans. Le mal qui avoit commencé dans le Domaine du Comte Borromée, ſe communiqua bien-tôt dans tout le Padoüan : il paſſa delà ſucceſſivement dans le reſte de l'Etat de Veniſe, dans le Milanez, & dans le Ferrarois; & il pénétra enfin au commencement de 1713. dans le Royaume de Naples.

5° Dès qu'on ſçut à Rome que la maladie avoit attaqué les bœufs du Royaume de Naples, on eut la précaution d'interdire la Foire de Fruſinone, dans la Campagne de Rome; parce que ce lieu étant ſur la frontiere du Royaume de Naples, il étoit à craindre qu'on n'y menât vendre des bœufs infectés.

6°. Mais cette précaution ne ſervit qu'à faire changer de route à ceux qui menoient vendre ces bœufs. Au lieu de les conduire à Fruſinone, ils les conduiſirent à Rome vers la fin du mois de Juillet, où ils les vendirent facilement aux Bouchers de cette Ville, parce qu'ils les vendirent à vil prix.

7°. Ces bœufs furent diſtribués en différens endroits de la Campagne de Rome, & ils porterent la peſte dans tous les endroits où ils furent reçus. Cette Province ſe trouva par-là bien-tôt infectée dans toute ſon étenduë : l'infection y fut très-grande, & s'y ſoûtint pendant neuf mois, nonobſtant toutes les précautions qu'on pût employer.

8°. Cependant quelque rapide que fût le progrès de ce mal, non-ſeulement la Toſcane & le Duché de Modene, mais mê-

me dans l'Etat Eccléſiaſtique, le Patrimoine de Saint Pierre; l'Ombrie, la Marche d'Ancone, & le Duché d'Urbin, eurent le bonheur de s'en préſerver, parce qu'on fit toujours une garde exacte ſur les frontieres de ces Provinces, & qu'on rompit de bonne heure tout commerce ſuſpect avec les Pays infectés.

9°. C'eſt par ce moyen que dans le centre même de l'infection, le Prince Pamphile & le Prince Borgheſe, conſerverent leurs troupeaux de bœufs, en faiſant garder ſoigneuſement leurs Domaines, & empêchant qu'on n'y pût rien apporter qui fût capable de communiquer l'infection.

10°. Enfin, & dans la Campagne de Rome, & dans le reſte de l'Italie, on éprouva par-tout qu'aucun troupeau, qu'aucun bœuf n'étoit attaqué que par la voie de la contagion. L'infection n'étoit pas toujours apportée de la même maniere; quelquefois c'étoit par des bœufs qu'on croyoit ſains, & qu'on recevoit ſans aſſez de précaution; quelquefois par les perſonnes même qui avoient ſoin des troupeaux, qui croyoient pouvoir ſans conſéquence aller voir les autres troupeaux malades; ſouvent enfin par les chiens, qui communiquoient d'un troupeau à l'autre, ou par quelqu'autre choſe qui avoit déja ſervi aux troupeaux infectés.

Que dire à des raiſons ſi fortes? Niera-t'on ces faits? Mais M. Ramazzini, l'un des Auteurs de qui nous les tenons, dit qu'il n'avance rien qui ne ſoit prouvé par les Regiſtres publics de Padouë; & il le dit au fort même du mal qui ravage le Padoüan, dans une harangue publique qu'il prononce devant toute l'Univerſité & toute la ville de Padouë, qu'il fait imprimer un mois après, & qu'il dédie au Doge de Veniſe. Pour M. Lanciſi, il fut un des Membres de la Congrégation particuliere que Sa Sainteté établit à l'occaſion de la peſte de la Campagne de Rome; & rien ne ſe fit que ſous ſes yeux & par ſes conſeils pendant le cours du mal.

Mais auſſi de l'autre côté, en avoüant ces faits, comme on ne ſçauroit l'éviter, on doit donc avoüer en même temps que ces deux célébres Médecins ont eu raiſon de dire que cette peſte des bœufs étoit contagieuſe, & que nous avons raiſon nous-mêmes de le dire après eux.

II. Le menu bétail nous fournit une autre preuve de ce que nous

nous avançons : il eſt ſujet à de fréquentes maladies peſtilentielles, ſur-tout dans les Provinces méridionales du Royaume. Ces maladies portent différens noms dans les différens pays : on les appelle le *Claveau*, ou la *Clavelée*, du côté de la France, & la *Picotte* en Languedoc.

Elles ſont caracteriſées par tous les accidens de la peſte ; l'abattement, la foibleſſe, l'aſſoupiſſement, le vertige, le dégoût, le vomiſſement, le dévoyement, la dyſſenterie, la petiteſſe du poulx ; mais ſur-tout par des cloux ou puſtules charbonneuſes ſur l'habitude de la peau, qui ont donné lieu de les appeller le *Claveau* ou la *Picotte*. Souvent même il ſurvient des gonflemens aux glandes des aînes, ou des véritables *bubons*.

Ces accidens ſont aiſément comprendre que cette maladie doit être très-meurtriere. Il eſt certain qu'elle eſt en même-tems extrêmement contagieuſe. Une brebis attaquée infecte tout un troupeau. Il faut, dès qu'on s'en apperçoit, ſéparer les brebis ſaines ; les faire changer d'air, de pâturage, de bergerie, de berger ; tuer celles qui ſont mourantes, & les enterrer profondement ; ſequeſtrer & mettre en quarantaine celles qui ſont ſuſpectes : en un mot, garder promptement, à l'égard du troupeau infecté, la même conduite, la même police, les mêmes précautions que l'on obſerve dans les Villes peſtiferées : c'eſt l'unique moyen de les conſerver ; & les adverſaires de la contagion dans les hommes, ſeroient eux-mêmes obligés de s'y conformer, s'ils avoient un troupeau malade, ou autrement la perte totale de leur troupeau les puniroit bien-tôt de leur prévention outrée.

Cette coûtume n'eſt point nouvelle ; elle a été de tout temps obſervée dans la peſte du bétail. On la trouve exactement décrite, & extrêmement recommandée dans (*a*) Columelle, & après lui dans Geſner (*b*) ; & ce que ces deux Auteurs, ſi éloignés l'un de l'autre en diſent, ſuffit pour faire voir que la pratique de tous les ſiécles a été conſtante ſur cet article.

III. Les lapins ſont ſujets à *clavelée* ou *picotte*, comme les brebis, & de la même maniere. Souvent c'eſt des brebis qu'ils la prennent ; ſouvent auſſi ils la communiquent aux brebis qui ne l'ont pas ; mais dans l'un & dans l'autre cas, ils ne manquent

(a) *De re Ruſticâ, lib. 26. cap. 5.*

(b) *De Quadrup. lib. 1. De Ove, litter. C.*

jamais de la communiquer aux animaux de leur eſpece qu'ils fréquentent. Un lapin infecté infecte bien-tôt la garenne entiere où il habite; & le mal paſſe promptement de cette garenne aux garennes voiſines.

C'eſt pour cela que les gens qui aiment à conſerver leur gibier, ſe hâtent de détruire les premieres garennes où ils ſçavent que la picotte a été portée. Ils en enlevent tous les lapins avec des furets, ou ils les tuent à coups de fuſil. Par cette prompte exécution ils arrêtent le progrès du mal, & préviennent la mortalité qu'il auroit cauſée. Il eſt vrai pourtant que cette mortalité, quoique grande, ne ſe feroit pas ſentir long-temps, parce que la fécondité prodigieuſe des lapins, ſurtout dans les pays chauds, en multiplie bien-tôt de nouveau l'eſpece.

Voilà quelles ſont les preuves que nous avions à rapporter touchant les peſtes des animaux. Il en réſulte que les animaux ont des peſtes qui leur ſont propres; que ces peſtes ſe communiquent de proche en proche, d'un animal à l'autre: en un mot, qu'elles ſont véritablement contagieuſes; d'où il s'enſuit, par une conſéquence dont nous avons fait ſentir l'évidence au commencement de ce Chapitre, que la peſte des hommes doit être contagieuſe de même.

Quand même on douteroit de la contagion, la prudence demanderoit qu'on agît en temps de peſte comme ſi on la croyoit.

Les regles de conduite qu'on doit ſuivre en temps de peſte, doivent dépendre de la perſuaſion où l'on eſt ſur la queſtion de la contagion. Si l'on eſt convaincu qu'elle eſt réelle, il faut ſéqueſtrer promptement les malades, & ceux même qu'on ſoupçonne d'être infectés; défendre à tous ceux qui ſont ſains toute communication avec les malades, à moins que ce ne ſoit pour des raiſons indiſpenſables; bloquer avec ſoin les Villes & les lieux infectés; & en procurant aux habitans qui y ſont renfermés les néceſſités de la vie, leur interdire ſévérement tout commerce au-dehors: en un mot, ſe conformer aux ſages reglemens qui ont été heureuſement mis en pratique dans la peſte

qui vient de finir. Mais il faut tenir une conduite directement opposée, si l'on regarde la contagion comme une chimere. Loin d'imposer aux pestiferés un joug pénible, & d'aggraver leur malheur par une contrainte qui approche de l'esclavage, il faut au contraire leur laisser une liberté entiere de se gouverner à leur gré, & ne se pas plus mettre en peine des suites de la peste la plus meurtriere, que de celle d'un simple rhume, qui attaqueroit plusieurs personnes à la fois dans un même lieu.

Il semble qu'après ce que nous venons de dire, il n'y ait point à hésiter sur cet article. Nous avons prouvé que la peste est véritablement contagieuse, & nous l'avons prouvé par des preuves certaines, démonstratives. Ce point de théorie décidé, décide des regles qu'on doit suivre dans la pratique, & desquelles on ne sçauroit s'écarter sans témérité : mais nous allons plus loin, & nous prétendons faire voir ici qu'on devroit se conformer à ces regles, quand même la question de la contagion pourroit être encore douteuse.

Supposons donc que sur le fait de la contagion, les raisons d'affirmer soient balancées par les raisons de nier ; que l'esprit flottant & incertain chancelle, sans sçavoir pour quel parti se déterminer : en un mot, que la question soit véritablement problêmatique : c'est beaucoup, c'est même trop accorder aux adversaires de la contagion. Cependant dans cette supposition-là même, la prudence demanderoit qu'on agît au milieu du doute, comme si la contagion étoit certaine, parce qu'il est constant que ce seroit là le parti le plus sûr, même dans cette supposition.

Pesons séparément les avantages & les désavantages, le bon & le mauvais de chaque parti ; mais pesons-les de part & d'autre dans la double supposition, qui peut également leur convenir ; c'est-à-dire, en supposant qu'on rencontre le vrai dans le parti qu'on prend, & en supposant qu'on ait le malheur de se tromper.

I. Commençons donc par le systême de la non contagion. En se gouvernant suivant ce sentiment, 1°. il n'y auroit plus d'Infirmerie pour les pestiferés : ils auroient le plaisir de rester au milieu de leur famille, & d'en être servis. Il n'y auroit plus de quarantaine pour les infects, ni pour les sains : ils auroient

la liberté de ſe conduire à leur gré. Ce ſeroit ôter tout d'un coup deux des plus grandes peines que la peſte amene avec elle.

2°. On maintiendroit l'abondance dans les lieux infectés, parce que le peuple du voiſinage n'étant plus allarmé, continueroit d'y apporter des vivres.

3°. Les Curés & les Confeſſeurs, les Médecins & les Chirurgiens, ne balanceroient plus à remplir leur miniſtere. Pourquoi héſiteroient-ils à faire des fonctions qui ne les expoſeroient à aucun danger?

4°. On continueroit comme à l'ordinaire le Service divin, l'exercice de la Juſtice, le train du commerce, les devoirs de la ſociété civile; en un mot, dans ce ſyſtême une Ville peſtiferée ne différeroit en rien d'une Ville ſaine, ou n'en différeroit que par le nombre d'enterremens.

Mais c'eſt ce nombre même d'enterremens qui anéantiroit bien-tôt tous les avantages dont on ſe flatte dans ce projet. Comme la mortalité s'attacheroit à certaines familles, à certaines ruës, à certains quartiers particuliers; comme on verroit par des exemples fréquens qu'elle ſe répandroit par la communication & le commerce, tout cela réveilleroit bien-tôt l'idée de la contagion, & formeroit dans l'eſprit d'un chacun une démonſtration complette. Alors les peſtiferrés ſeroient abandonnés, ou mal ſervis dans leur propre famille; les gens ſenſés ſe renfermeroient; les payſans d'alentour fuïroient l'approche du lieu infecté; les Confeſſeurs & les Médecins ſe refuſeroient à leur miniſtere, ou ne s'y prêteroient qu'avec une répugnance de la nature qu'ils ſacrifieroient à leur devoir; les boutiques ſe fermeroient, les égliſes, les places, les ruës ſeroient déſertes; en un mot, une Ville peſtiferée ſe trouveroit en un inſtant dans le triſte état où Marſeille étoit dans le mois d'Août & de Septembre de 1720.

Que faire pour remedier à ce déſordre? Défendroit-on de croire la contagion, ou d'agir en conſéquence? Mais les opinions ne ſe commandent point, & cet expédient ne ſerviroit qu'à augmenter la prévention, & à redoubler l'opiniâtreté du Public. Le meilleur ſeroit de le déſabuſer de ſon entêtement; mais l'entrepriſe eſt difficile, ſur-tout au milieu du danger. On prêche depuis long-temps contre la contagion, ſans avoir pû

faire un ſeul Proſelyte : c'eſt un mauvais préſage pour les progrès de cette hypotheſe. Les ſiécles à venir ne ſeront pas plus crédules que le nôtre, ni les hommes qui nous ſuccederont moins ſenſés que nous ; & l'on peut ſe promettre avec confiance, que pour l'honneur de l'eſpece humaine, l'opinion de la contagion ſera toujours l'opinion dominante, ou pour mieux dire, l'opinion univerſelle.

Il n'y a donc aucun bien à attendre du parti qu'on prendroit d'agir en temps de peſte, comme ſi la contagion étoit chimerique, quand même elle le ſeroit en effet, parce que la prévention publique s'oppoſeroit à l'exécution de ce projet, & empêcheroit le ſuccès. Il n'en eſt pas de même des maux que ce parti pourroit entraîner après ſoi, ſi l'on ſe trompoit : ils ne ſeroient que trop réels. Permettre dans ce cas la communication des ſains & des peſtiferés, c'eſt répandre par-tout l'infection : c'eſt ſemer la peſte de maiſon en maiſon au-dedans, & de Ville en Ville au-dehors : c'eſt livrer la Patrie & l'Etat au ravage certain d'une maladie meurtriere. Les ſemeurs (*a*) de peſte de profeſſion ne commettent point d'autres crimes ; & Caddoz (*b*) & Lentille, ces fameux ſcelerats, ſi juſtement punis pour ce ſujet par le Parlement de Toulouſe, dans le ſeiziéme ſiécle, n'auroient été guéres plus puniſſables. Il y auroit eu à la vérité plus de malice dans leur entrepriſe ; mais dans une affaire ſi importante, l'imprudence & la témérité outrée ne ſont guéres moins coupables que la malice même.

II. Voyons maintenant ſi les mêmes inconvéniens ſe rencontrent dans le parti oppoſé. Si on le ſuit,

1°. Il faut porter les malades aux Infirmeries, mettre les infects en quarantaine, ordonner à ceux qui ſont ſains de ſe renfermer chez eux ; en un mot, empêcher ou diminuer autant qu'on peut toute ſorte de communication. Ces reglemens ſont durs, mais le peuple s'y ſoûmet ſans trop de répugnance, parce qu'il eſt perſuadé que la nature du mal les exige. Il a coûtume

(*a*) Arrêts notables du Parlement de Toulouſe, par Laroche-Flavin, *liv.* 3. *tit.* 7. où l'on rapporte la condamnation de pluſieurs ſemeurs de peſte.

Lafaille, *Annales de Toulouſe, ſur l'année* 1542. où il dit qu'on fit brûler à petit feu, à Toulouſe, deux ſemeurs de peſte.

(*b*) Caddoz fut tenaillé, décapité & écartelé en 1530. & Lentille mourut dans le tourment de la queſtion en 1545. *Voyez les Notes de Graverol ſur l'endroit de Laroche-Flavin, que nous avons cité.*

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 134 sur 883

de ſe rendre aiſément docile à l'autorité, lorſqu'il voit que c'eſt la raiſon, & non le caprice qui la dirige.

2°. On aura quelque peine à procurer aux peſtiferés les ſecours ſpirituels & corporels dont ils auront beſoin, parce que le danger refroidit tout le monde. Mais il ſe trouvera toujours des perſonnes généreuſes & héroïques, que la charité engagera à ſe ſacrifier pour le ſervice de leurs freres. Il ne manquera point en tout cas d'ames baſſes & venales, que l'attrait d'un gain ſordide déterminera à toute ſorte de périls. On ſçait d'ailleurs par expérience que cette difficulté ne dure pas long-temps; les premiers qui réchappent de la peſte, acceptent avec joie les emplois lucratifs qu'on leur offre, dans la perſuaſion où ils ſont que la peſte ne ſe prend pas une ſeconde fois, ou qu'elle ſe prend au moins très-difficilement.

3°. On éprouvera peut-être d'abord dans les Villes peſtiferées quelque diſette; c'eſt moins la ſuite du parti qu'on aura pris, que l'effet inévitable de la terreur que la peſte répand dans le voiſinage, & qui empêche les payſans d'alentour d'apporter des vivres comme à l'ordinaire dans les lieux infectés. Mais le bon ordre diſſipera bien-tôt ces allarmes; & les barrieres ne ſeront pas plutôt établies & bien gardées, que les peuples d'alentour y accourront en foule pour vendre leurs denrées, parce que les précautions qu'on aura priſes les raſſureront, & qu'ils ſeront convaincus qu'il n'y a aucun danger dans cette démarche, & qu'ils les vendront plus cher là que dans les autres marchés.

En ſuivant donc le ſyſtême de la contagion, on n'a à craindre aucun inconvénient, ou on n'a tout au plus à craindre que des inconvéniens bien legers, quand même la contagion ſeroit chimérique. Mais au contraire, ſi la contagion eſt réelle, on doit attendre de cette conduite des avantages ineſtimables. Par ce moyen on arrête à coup sûr les progrès de la peſte: ſi on s'y prend de bonne heure, on peut la renfermer dans une maiſon, comme on le fit autrefois à Montpellier, ou dans un quartier particulier de la Ville, comme on l'a fait à Taraſcon en 1721. Si on s'en aviſe plus tard, on peut encore l'empêcher de ſortir du lieu où elle a commencé. On peut enfin à toute extrêmité la contenir dans une ou deux Provinces, en profitant avec habileté de la ſituation des rivieres & des paſſages. C'eſt ce que nous venons d'éprouver heureuſement: Nous devons à

la ſageſſe du Gouvernement, & à la vigilance des Commandans des Provinces infectées, la conſervation du Royaume. Un exemple ſi autentique doit inſtruire à jamais tous les Souverains des veritables moyens d'empêcher que la peſte ne s'introduiſe dans leurs Etats, ou d'en arrêter au moins les progrès, lorſqu'elle s'y eſt déja introduite.

Ce ſont les réflexions qui ſe préſentent, quand on examine de bonne foi les deux partis oppoſés qu'on peut prendre ſur l'article de la contagion, & qu'on les examine ſous les deux différens points de vûë dans leſquels on peut les enviſager. Il eſt évident par ce parallele, qu'en ſuivant le ſyſtême de la non-contagion, on ne gagne rien, ou qu'on gagne peu de choſe, ſuppoſé même que la contagion ſoit fauſſe, & qu'on perd tout ſi elle eſt réelle: qu'au contraire, en embraſſant l'opinion oppoſée, on ne riſque rien ſi on ſe trompe; & que ſi on a le bonheur d'avoir penſé juſte, on en doit retirer des avantages infinis. En voilà aſſez pour déterminer une perſonne ſage ſur le parti qu'elle doit prendre. Si la prudence demande que dans une affaire auſſi capitale on prenne toujours le parti le plus sûr, quand il ſeroit même le moins probable, à plus forte raiſon doit-on le faire quand le parti le plus sûr eſt en même-temps, comme ici, le parti le plus probable; diſons mieux, quand le parti le plus sûr eſt en même-temps le parti démontré.

Réponſes aux difficultés qu'on oppoſe contre le ſentiment de la contagion.

Les adverſaires de la contagion n'épargnent point à l'opinion qu'ils réfutent, ni à ceux qui la ſoûtiennent, les qualifications les plus odieuſes. C'eſt, ſelon eux, un ſentiment faux, abſurde, chimérique, oppoſé à la droite raiſon, le fruit de la peur & de la prévention; ceux qui le défendent ſont des gens crédules, qui n'ont point vû la peſte, & qui ſe fient à des faux rapports; ou s'ils l'ont vûë, ce ſont des ignorans, dont le témoignage ne mérite aucune croyance; ou des perſonnes timides que la peur a ſaiſies & aveuglées; ou enfin des ames baſſes qui ont pris le parti de mentir ſur cet article par des motifs indignes, & principalement en vûë de ſe faire augmenter leurs ſalaires.

Il ſemble qu'un peu plus de ménagement pour cette opi-

nion, & pour ſes partiſans, n'auroit point affoibli les raiſons qu'ils devoient apporter. On doit des égards à la prévention même, lorſqu'elle eſt générale; & les adverſaires de la contagion auroient bien fait d'imiter en ce point la conduite que Copernic & Harvée ont tenuë autrefois dans des circonſtances pareilles. On leur feroit pourtant aiſément grace ſur la forme en faveur du fonds, & l'on n'exigeroit point d'eux la retenuë de Copernic & d'Harvée, s'ils les avoient d'ailleurs imités dans la ſolidité des preuves.

On ſçait que celles que ces Auteurs ont apportées pour établir le mouvement de la terre, & la circulation du ſang, ſont déciſives: auſſi ont-elles prévalu depuis long-temps ſur le préjugé contraire. On avoit lieu de s'attendre de même à des démonſtrations de la part des adverſaires de la contagion; & la confiance avec laquelle ils ſe ſont élevés contre l'opinion commune, ſembloit l'annoncer; mais cependant, après avoir mis à l'alambic tous leurs écrits, on n'y trouve contre la contagion qu'une ſeule raiſon, ou pour mieux dire, une ſeule difficulté, priſe de leur propre conſervation: *Nous avons été*, diſent-ils, *à Marſeille, nous avons vû & touché beaucoup de peſtiferés, nous n'avons point pris la peſte: donc la peſte n'eſt point contagieuſe.* C'eſt-là l'argument invincible; c'eſt l'*Achille* qui doit operer, ſelon eux, la converſion générale. C'eſt bien peu de reſſource pour une ſi grande entrepriſe, mais auſſi c'eſt moins de beſogne pour nous. Si nous répondons à cette objection unique, nous avons répondu à tout, & la converſion eſt manquée.

Comme nous ne ſommes point preſſés par le nombre des difficultés, nous pouvons examiner de différens côtés celle qu'on nous oppoſe, & en faire ſentir toute l'invalidité. Pour cet effet nous prouverons dans le premier Chapitre, que cette difficulté n'eſt point nouvelle, qu'elle a été connuë de tous ceux qui ont parlé de la peſte, mais qu'elle n'a jamais fait aucune impreſſion: Nous ferons voir dans le ſecond, que cette difficulté, quand bien même elle ſeroit inexplicable, comme on le prétend, n'infirmeroit en rien les preuves qui établiſſent la contagion: Nous montrerons dans le troiſiéme, que cette difficulté ſe rencontre dans pluſieurs maladies, qui ſont indubitablement contagieuſes; & qu'ainſi on n'en peut rien conclure contre la contagion de la peſte: Nous établirons dans le quatriéme, qu'elle

le ſe rencontre dans le ſyſtême même de la non-contagion, tout comme dans celui de la contagion, & que ceux-là mêmes qui nous l'oppoſent, ſont obligés de l'expliquer : enfin, nous tâcherons d'expliquer cette difficulté, & de prouver qu'elle n'eſt point oppoſée au ſyſtême de la contagion. Si nous réüſſiſſons à établir tout ce que nous nous propoſons, nous pouvons nous flatter d'avoir détruit de fond en comble, & détruit même de plus d'une façon l'avantage qu'on prétendoit tirer de cette objection.

Que la difficulté qu'on oppoſe contre la contagion, a été connuë de tous ceux qui ont parlé de la peſte, mais qu'elle n'a jamais fait aucune impreſſion ſur perſonne.

Dans les peſtes les plus meurtrieres, le mal ne ſe communique point à tout le monde. C'eſt une vérité dont nous convenons. Les adverſaires de la contagion, qui appuyent infiniment ſur ce fait, pour conclure que la contagion eſt une chimere, n'alleguent pourtant pour le prouver, que le bonheur qu'ils ont eu de ſe conſerver au milieu même du danger. Ils ont eu peut-être leurs raiſons pour ſe contenter de cet exemple ; mais ils auroient pû en apporter de plus forts encore. Les corbeaux, par exemple, deſtinés jour & nuit aux plus dangereux emplois, joüiſſent quelquefois d'une ſanté parfaite pendant le cours de l'infection. Les ſemeurs de peſte, qui préparent & pétriſſent eux-mêmes les drogues infectées, dont ils ſe ſervent pour communiquer la contagion, les préparent & les pétriſſent ſans être offenſés. Il y a eu des hommes qui ont eu commerce (*a*) avec des femmes actuellement attaquées de la peſte, & qui ne l'ont pas contractée. On ſçait, & la derniere peſte en a fourni plus d'un exemple, qu'il y a eu des enfans (*b*) qui ſans prendre le mal, ont continué de téter leur nourrices peſtiferées, & qui ont même ſuccé leurs tétons après qu'elles furent expirées. Enfin, Cardan aſſure que (*c*) dans la peſte qui dé-

(*a*) Lafond, *De Veneno Peſtilenti, Diſſert.* 1. *cap.* 21. Jordan. *De Peſtis Phœnomen. Tract.* 1. *cap.* 18.

(b) Joann. Schenckius. *Obſerv. Medicinal. lib.* 6. *obſ.* 149.

(c) *De rerum varietate, lib.* 8. *cap.* 49.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 138 sur 883

ſola la ville de Baſle en 1554. tandis qu'il y étoit, le mal n'attaqua que les ſeuls Suiſſes, & que les François & les Italiens qui ſe trouvoient dans cette Ville, en furent ſi fort exempts, qu'à peine en mourut-il un ou deux pendant la durée de l'infection.

Ces faits paroiſſent difficiles à expliquer dans le ſyſtême de la contagion ; il n'eſt pas maintenant queſtion de l'entreprendre ; nous prétendons ſeulement faire voir ici que les anciens Médecins ont connu cette difficulté, ſans ceſſer pourtant de croire la contagion réelle. Cela doit rendre ſuſpecte la conſéquence qu'on prétend aujourd'hui en tirer : auroit-on tant tardé à s'en appercevoir, ou pour mieux dire, ſe ſeroit-on ſi fortement opiniâtré à croire la contagion de la peſte, ſi la difficulté en queſtion, dont on étoit inſtruit, étoit une démonſtration du contraire ?

La preuve que nous nous engageons de fournir ici, demanderoit un grand détail de citations & d'autorités ; mais nous abregerons, pour ne point trop charger ce chapitre de paſſages peu intéreſſans. Hippocrate, le premier Maître de l'Art, établit dans un de ſes Ouvrages, que l'air eſt la cauſe des fiévres épidémiques ou populaires ; & il en conclut que ces maladies doivent être communes à tout le monde, puiſqu'elles dépendent d'une cauſe qui l'eſt. Il s'objecte enſuite à lui-même, qu'il ſemble que les mêmes maux devroient donc attaquer à la fois toutes les différentes eſpéces d'animaux qui reſpirent le même air ; mais il répond que cela ne doit point arriver, à cauſe que le tempérament, la nature, & les alimens des animaux d'une eſpece, différent du tempérament, de la nature & des alimens de ceux des autres eſpeces. *At fortè objiciat quiſpiam*, dit-il, *cur igitur non omnibus animantibus, ſed alicui ipſorum generi ejuſmodi* (epidemici) *morbi contingunt : cujus rei cauſam eſſe dixerim quod corpus à corpore, natura à naturâ & alimentum ab alimento differt.* (*a*) Parler ainſi, c'eſt avoir ſenti la difficulté, & en indiquer la réponſe ; & c'eſt beaucoup pour un Auteur tel qu'Hippocrate, qui n'eſt occupé dans ſes écrits que de maximes & de faits de pratique, & qui ne s'amuſe guére à propoſer ou à réſoudre des objections.

Galien ſuit les mêmes principes : après avoir enſeigné, ſe-

(*a*) *De Flatibus, cap.* 3. *Edit. Chart.*

lon le ſentiment d'Hippocrate, que la corruption de l'air eſt la cauſe des maladies peſtilentielles, il ajoûte que cette cauſe agit différemment ſur les différens ſujets, par rapport à la diſpoſition différente où ils ſe trouvent. *Hujus enim ſemper meminiſſe oportet toto hoc ſermone*, dit-il, *quòd nulla cauſa ſine patientis corporis diſpoſitione quidquam efficere poſſit. Alioquin omnes, qui in Sole verſantur æſtivo, in febrem inciderent, & qui plus æquo moventur, aut vinum bibunt, aut iraſcuntur, aut mœrent: Nec ſecus omnes ægrotarent circa caniculæ ortum, atque omnes in peſtilentiâ perirent, ſed ut eſt dictum maxima pars generationis morborum eſt* PRÆPARATIO *corporis quod paſſurum eſt.* (a)

Il propoſe enſuite, pour éclaircir ſa penſée, l'exemple d'une perſonne dont le ſang eſt gâté & plein d'impuretés, dont les viſceres ſont obſtrués, en qui la tranſpiration eſt genée, qui eſt ſujette à différens excès : Il compare cet état à celui d'une perſonne qui ſe trouve dans une ſituation contraire, d'où il conclut avec raiſon que la peſte doit attaquer la premiere perſonne, ſans attaquer la ſeconde, quoiqu'on ſuppoſe d'ailleurs qu'elles s'y ſoient l'une & l'autre également expoſées.

On trouve cette même difficulté, mais expliquée d'une maniere encore plus claire, dans les Auteurs plus récens, qui ont écrit ſur la peſte. Voici comment parle là-deſſus (c) Matthias Untzerus: *Verùm hic obſtrepent nobis nonnulli ita argumentantes: Si peſtis eſſet morbus contagioſus, tunc ſanè omnes eos, qui ægris converſantur, promiſcuè corriperet. At conſequens falſum, quia teſtatur experientia Medicos, Chirurgos, verbi Miniſtros, & complures alios impunè ſæpe ægros accedere, omnis generis officia præſtare, adeoque manus frequenter admovere. Ergo & antecedens. Reſpondemus, &c.* (b)

Sennert n'eſt pas moins précis. *Hoc loco*, dit-il, *illud meritò explicandum eſt, quî fiat quòd nonnulli inprimis Veſpillones, Chirurgi, atque alii, qui miniſteria ſua peſte infectis deſtinarunt, ſine ullo damno cum innumeris ferè peſte infectis converſentur. Sentiunt hac de re alii aliter, &c.* (c)

Preſque tous les Médecins qui ont traité de la peſte, tiennent le même langage. On n'a qu'à conſulter (d) Rondelet, (e) Pau-

(a) *Lib. 1. de Differ. Febrium, cap. 6.*
(b) *De lue peſtiferâ, lib. 1. cap. 6.*
(c) *De Febribus, lib. 4. cap. 3.*
(d) *De Curandis Febribus, lib. 1. cap. de Febre peſtilenti.*
(e) *De Febre poſtilenti, cap. 7.*

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 140 sur 883

mier, (*a*) Joubert, (*b*) Foreſtus, (*c*) Heurnius, (*d*) Zacutus, (*e*) Perdulcis, (*f*) Lanciſi, &c. on trouve par-tout la difficulté propoſée dans toute ſa force: on trouve par-tout les mêmes principes établis pour l'expliquer. Ces Auteurs inſiſtent tous, de même qu'Hippocrate & Galien, ſur la différente diſpoſition des perſonnes expoſées à la contagion, d'où ils prétendent que l'action du venin peſtilentiel eſt augmentée, diminuée, détruite, ou différemment modifiée. Ce qu'ils diſent eſt plein de bon ſens, & nous pourrons en faire uſage ailleurs: Il ſuffit d'avoir prouvé ici que preſque tous les Auteurs ont ſçû que la contagion épargnoit ſouvent pluſieurs de ceux qui y étoient les plus expoſés, ſans que ces Auteurs ayent ceſſé pourtant de croire la contagion réelle, ſans qu'il leur ſoit venu dans l'eſprit de regarder ce fait comme une preuve que la contagion étoit chimérique. En voilà aſſez pour qu'on n'oſe plus nous donner comme une démonſtration ſur cette matiere, encore moins comme une démonſtration nouvelle, une vieille difficulté qu'on trouve par-tout, & qui n'a jamais fait juſqu'à préſent aucune impreſſion ſur perſonne.

Que cette difficulté, quand même elle ſeroit inexplicable, n'infirmeroit en rien les preuves qui démontrent la contagion.

Les adverſaires de la contagion demandent hautement qu'on leur explique dans le ſyſtême de ceux qui l'admettent, comment la peſte les a épargnés, & par quelle merveille ils ont pû échapper à l'action continuelle de tant d'atomes peſtiferés, auſquels ils ont été expoſés. C'eſt à ce prix qu'ils ſemblent mettre leur converſion; ils croyent être en droit autrement de conclure que tout ce qu'on dit des émanations peſtilentielles, n'a aucun fondement, & que la contagion eſt une chimere.

Mais convient-il à des Médecins de tenir un pareil langage, & de tant appuyer ſur une pareille difficulté? Il faut n'ignorer rien ſoi-même, pour pouvoir faire aux autres un crime de

(a) *Lib. de Peſte, cap. 9.*
(b) *Lib. 6. de Febribus, Obſerv. 11.*
(c) *Lib. de Febribus, cap. 19.*
(d) *De Med. Princ. Hiſt. lib. 2. quæ. 49.*
(e) *Lib. 10. de Peſte, cap. 2.*
(f) *De Bovilla Peſte, p. 3. c. 2. & 3.*

leur ignorance. Prétendent-ils connoître les plus petits reſſorts qui compoſent le corps humain, & les mouvemens les plus ſecrets qui s'y paſſent ? Voudroient-ils nous faire croire que la nature eſt ſans voiles pour eux ? Tant de préſomption feroit peu d'honneur à des gens ſages & éclairés.

Il vaut mieux avoüer notre ignorance ſur pluſieurs choſes : auſſi bien que ſerviroit-il de vouloir la diſſimuler ; le public n'en eſt que trop perſuadé. Peut-être nous rendra-t'il plus de juſtice, ſi nous nous en rendons davantage à nous-mêmes ; & nous pourrons peut-être mériter un peu plus de confiance de ſa part, par un peu plus d'ingenuité de la nôtre.

Convenons donc que nos connoiſſances ſont très-bornées, & que les voies de la nature ſont infinies ; qu'il ſe paſſe tous les jours à nos yeux des merveilles ſurprenantes, dont nous ne pouvons point pénétrer la cauſe ; en un mot, que c'eſt une témérité outrée de vouloir regler ce que la nature peut faire, par ce que nous pouvons comprendre, & d'oſer aſſigner à ſa puiſſance les mêmes bornes qu'ont nos lumieres.

Les exemples ſe préſentent en foule pour prouver ce que nous diſons, & nous ſommes plus embaraſſés à les choiſir, qu'à les trouver. Connoît-on, par exemple, la nature & le caractere du ſang, ou la maniere dont il ſe forme dans nos veines ? Sçait-on quelle eſt la premiere production des Embryons dans la génération ; d'où vient la reſſemblance des enfans avec leurs peres ; comment ſe fait la tranſmiſſion ou communication des maladies héréditaires, qui paſſent des peres aux enfans ? Connoît-on la cauſe de l'hydrophobie ; & comprend-on comment quelques goutes de ſalive qu'un chien enragé laiſſe dans une playe, cauſent l'horreur de l'eau, & une horreur ſi grande, que les malades frémiſſent & entrent en convulſion à la ſeule propoſition de boire ? Peut-on de même dire pourquoi le venin de la Tarantule donne à ceux que cet inſecte a piqués, une ſi grande averſion pour la couleur noire, & tant de goût pour la couleur rouge ? Et comment il inſpire à ces malades qui ſont ordinairement aſſoupis, une agilité étonnante, dès qu'on joüe l'air qui leur convient ? Explique-t'on comment le venin de la rage, de la tarantule, de la verole, &c. peuvent reſter long-temps dans le corps ſans produire aucun effet ; & par quelle raiſon ils ſe développent enſuite, lorſqu'ils commencent d'agir ? Enfin,

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 142 sur 883

pour finir, rend-on raiſon de ces averſions cachées, mais inſurmontables, que certaines gens ont pour certains alimens, comme le *fromage*, *l'anguille*, *&c.* ou pour certains animaux, comme pour le *chat*, *&c.* qui les jettent dans la pâmoiſon lorſqu'ils les ſentent, qu'ils les voyent, ou même qu'on leur en parle ?

On n'explique aucun de ces faits, & je ne crains point d'être démenti là-deſſus. Peut-être réüſſira-t'on mieux un jour à en rendre raiſon : il ne faut pas ſe défier de la pénétration de ceux qui viendront après nous, ni refroidir leur zéle. Mais c'eſt inutilement du moins qu'on a tenté juſqu'à préſent de le faire. Cependant tous ces faits ſont certains, indubitables. Il faut donc qu'on avoüe que l'impoſſibilité d'expliquer certains faits, n'eſt jamais une raiſon valable de les rejetter, lorſqu'ils ſont d'ailleurs averés.

Mais, ſi cela eſt, il faut donc convenir auſſi que la peſte peut être réellement contagieuſe, comme nous le ſoutenons ; quoique nous ne ſçachions point expliquer d'où vient qu'elle ne l'eſt pas également pour tous : cette conſéquence eſt particulierement vraie à l'égard de la peſte. Comme c'eſt de l'aveu de tout le monde, une maladie occulte, incompréhenſible ; & pour entrer dans le ſens que la plûpart des Interprêtes (*a*) donnent à une expreſſion d'Hippocrate (*b*), une maladie véritablement divine ; il faut avoir quelque indulgence pour ceux qui tâchent de l'expliquer, & ne point trop exiger de leurs lumieres dans une matiere ſi obſcure. Ainſi cette difficulté qu'on étale, qu'on amplifie avec tant d'art, fût-elle en effet auſſi inexplicable qu'on le dit, ne ſçauroit infirmer les preuves poſitives que nous avons apportées pour établir la contagion ; & la raiſon ni l'équité ne permettront jamais qu'on ſe ſerve de l'ignorance où nous pourrions être ſur ce point, pour nous enlever la vérité dont nous ſommes déja en poſſeſſion ſur l'autre.

(a) Gorræus, *Defin. Medic. in verbo* Θειον
Fernelius, *De abditis, rerum cauſis, lib. 2. cap. 10.*
(b) *Lib. Pronoſticorum.*

Que cette même difficulté ſe rencontre dans pluſieurs maladies qui ſont certainement contagieuſes, de même que dans la peſte.

On ne ſçauroit nier qu'il n'y ait des maladies véritablement contagieuſes qui ſe tranſmettent d'un ſujet à l'autre par le moyen d'un venin ou levain particulier. Telles ſont, pour le moins, l'hydrophobie, la petite verole, la gale, & la verole. La ſalive d'un chien enragé donne l'hydrophobie : on communique la petite verole par l'introduction de quelques goutes de pus priſes d'une perſonne qui a la petite verole. La gale ſe contracte par le moyen d'une lymphe acre & purulente, qui ſuinte des puſtules des galeux : pour la verole on ne ſçait que trop comment elle ſe prend. Or dans ces maladies-là même, le même venin inſinué dans les mêmes circonſtances, & en la même quantité, ne produit pas toujours les mêmes effets, ſouvent même il n'en produit aucun. C'eſt ce que nous allons prouver en détail de chacune de ces maladies.

I. Il faut ordinairement pour produire l'hydrophobie, que la ſalive d'un chien enragé pénétre dans le ſang à la faveur de quelque morſure : cependant la ſeule application de cette ſalive ſur la peau, ſans aucune entamure, la ſeule attraction même de l'haleine d'un chien enragé, ont donné quelquefois la rage. Le venin de la rage qui s'eſt inſinué dans le corps, ſe développe le quarantiéme ou cinquantiéme jour ; cependant dans quelques-uns il commence à agir dès le dix-huitiéme ou vingtiéme jour ; & dans les autres au contraire, il n'agit que pluſieurs mois, pluſieurs années après. Enfin, il arrive ſouvent que ce venin, quoiqu'introduit en grande quantité & par une playe aſſés profonde, ne produit jamais aucun accident. On peut voir ce que dit (*a*) Valleriole d'un jeune homme de la famille des Porcelets d'Arles, qui n'eut jamais l'hydrophobie, quoiqu'il eût été mordu par un chien enragé, & qu'il eût même négligé la playe dans le commencement. On trouve un cas pareil dans Amatus (*b*) Luſitanus ; les exemples de cette eſpece ſont aſſez communs, mais

(a) *Lib.* 3. *Obſerv.* 3.

(b) Apud Foreſtum, *Schol. ad Obſerv.* 28. *lib.* 10.

en voici un qui eſt bien concluant. Un loup enragé (*a*) entra en 1718. dans le lieu de Maine dans le bas-Languedoc, & y bleſſa dangereuſement vingt-deux perſonnes. Cinq ſeulement en eurent l'hydrophobie, & en moururent; le reſte n'en a pas eu le moindre reſſentiment, quoique quelques-uns d'entre eux euſſent été dangereuſement bleſſés.

II. Le pus dont on ſe ſert pour enter la petite verole, agit différemment ſur les différens ſujets, plus vîte aux uns, & plus tard aux autres; donne aux uns la fiévre, & aux autres ne la donne pas; produit dans les uns beaucoup de puſtules, & dans les autres très-peu: enfin, il ne cauſe pas la moindre impreſſion dans certaines perſonnes, quoiqu'introduit en la même quantité, & de la même maniere que dans les autres. Tous ces faits ſont atteſtés unanimement par deux Médecins (Jacques Pylarinus & Emanuël Timonio) qui ont écrit ſur ce ſujet, & qui ne diſent rien dont ils n'ayent été pluſieurs fois les témoins.

III. Il y a des gens qui prennent la gale pour peu qu'ils touchent un galeux, ou quelque choſe qu'un galeux ait déja touché: il y en a d'autres qui ne la prennent point, quoiqu'ils couchent dans les draps où un galeux a déja couché, quoiqu'ils couchent même avec un galeux, & qu'ils y couchent pluſieurs fois.

IV. Enfin il eſt certain que la verole ſe développe plus ou moins vîte, agit différemment, produit des accidens plus ou moins fâcheux, ſuivant la diverſité des ſujets. Il eſt même certain qu'il y a des perſonnes qui ne paroiſſent point être ſuſceptibles de la verole, qui s'expoſent à de fréquens dangers ſans la prendre, & à des dangers dont pluſieurs autres ne ſe tirent point ſi heureuſement.

Toutes ces obſervations démontrent qu'il y a des maladies véritablement contagieuſes, telles que celles dont on vient de parler, dont le venin n'agit point également ſur tous ceux qui y ſont expoſés, dont il ſemble meme que le venin ne peut point agir ſur certains ſujets. C'eſt-là préciſément la difficulté qu'on propoſe contre la contagion de la peſte. Aprés ce qu'on vient de dire, ceux qui la font doivent répondre au dilemme ſuivant. Ou cet argument ne prouve rien contre la contagion des

(a) *Diſſert. Medic. de Hydrophobiâ typis edita Monſpel. 1719.*

maladies

maladies dont on vient de parler ; & dans ce cas-là il ne doit rien prouver non plus contre la contagion de la peſte, puiſque le cas eſt abſolument le même : ou ſi cet argument prouve contre la contagion de la peſte, il doit prouver auſſi contre la contagion des quatre maladies en queſtion ; & dans ce cas-là il prouve viſiblement trop, puiſqu'il prouve contre des faits démontrés par l'expérience.

Que cette même difficulté ſe rencontre dans le ſyſtême de la non-contagion.

PUISQUE la peſte eſt une maladie commune & populaire, qui attaque pluſieurs perſonnes à la fois, il faut qu'elle dépende d'une cauſe qui ſoit commune auſſi. On n'en connoît que trois de cette eſpece, l'infection de l'air, la corruption des alimens & la contagion.

Selon nous, la contagion eſt la ſeule cauſe qui puiſſe en Europe produire & multiplier la peſte ; & nous adoptons ſur ce point les principes qu'on a établis dans la diſſertation ſur l'origine des maladies épidémiques. Pour ceux qui rejettent la contagion comme une chimere, ils ſont réduits à choiſir pour cauſe commune de la peſte, ou l'infection de l'air, ou la corruption des alimens, ou la peur générale, troiſiéme eſpece de cauſe, qu'ils ſubſtituent à la contagion, & ſur laquelle ils inſiſtent beaucoup. Ils ont varié ſouvent ſur ce choix : & dans le fond il ne leur eſt pas facile de ſe déterminer, parce que chaque parti ſouffre des difficultés inſurmontables.

Diront-ils, par exemple, que la derniere peſte a été produite par l'infection de l'air, ou par la corruption des alimens ? Mais tous les Médecins de la Provence & du Gevaudan, mais tous les habitans de ces deux Provinces atteſtent unanimement qu'il n'y avoit ni déréglement dans les ſaiſons, ni altération dans l'air, ni vice dans les alimens, ni diſette des denrées ; en un mot, que l'année 1720. & que l'année précédente avoient été ſaines, fertiles, abondantes.

Voudra-t'on ſoutenir que cette peſte eſt venuë de la peur générale dont on étoit ſaiſi ?

Mais, 1°. On n'avoit point peur ſur le vaiſſeau du Capitaine Chataud dans la traverſée ; & la peſte étoit cependant dans l'é-

quipage : On n'avoit point peur dans l'Infirmerie de Marſeille, où l'on avoit mis les marchandiſes de ce Vaiſſeau ; & la peſte cependant y enlevoit l'un après l'autre les porte-faix, qui y étoient prépoſés à la purge de ces marchandiſes : on n'avoit point peur dans la ville de Marſeille juſqu'au premier Août 1720 ; & la peſte cependant avoit déja fait périr pluſieurs perſonnes dans la ruë de l'Eſcale : On n'avoit point peur à Corregeac, ni à la Canourgue à la Fête de Pâques de 1721 ; & la peſte cependant y avoit commencé dès le mois de Novembre d'auparavant : Enfin les enfans qui étoient à la mammelle, n'avoient pas peur ni en Provence, ni en Gevaudan ; & cependant la peſte les enlevoit comme les autres.

2°. La peur eſt-elle bien propre à produire la peſte ? Elle peut à la vérité faire ſur le corps des changemens très-prompts & très-grands. Elle cauſe des morts ſubites : elle change dans l'eſpace d'une nuit la couleur des cheveux de noir en blanc. L'Hiſtoire de France (*a*) en fournit un exemple fameux dans la perſonne de Ludovic Sforce, uſurpateur du Duché de Milan, & arrêté priſonnier ſous Loüis XII. On trouve pluſieurs obſervations pareilles (*b*) dans les Auteurs de Médecine ; mais on n'a jamais ni dit ni obſervé que la peur ait donné des bubons ou des charbons peſtilentiels.

3°. Comment expliquer dans cette hypothéſe les expériences que nous avons rapportées en traitant de la tranſpiration. Voudroit-on dire que la peur réſide dans la bile d'un corps mort de la peſte, & qu'on la communique à un chien en injectant cette bile dans ſes veines ?

Mais il ne s'agit point de réfuter le ſyſtême de la non-contagion ; il faut donner le temps à ceux qui le ſoûtiennent, de le digerer avec plus de loiſir, & de le développer d'une maniere plus préciſe. Il eſt queſtion ſeulement de prouver ici, que dans ce ſyſtême, quelque parti qu'on puiſſe embraſſer, on eſt toujours également expoſé à l'objection qu'on oppoſe à la contagion.

La choſe eſt évidente, ſi l'on dit que la derniere peſte ait

(a) Mezeray, *Abregé Chronol. ad ann.* 1500.
(b) Lemnius, *De Complexion. lib.* 2. *cap.* 2. Hadrian. Junius, *Comment. de Comâ, cap.* 10. Scaliger *in Cardanum, exercitatione* 312.

dépendu de l'infection de l'air ou de la corruption des alimens. Ceux mêmes qui nous font l'objection ont été obligés, de même que les autres, de respirer cet air infecté, & de vivre de ces alimens corrompus. Plusieurs milliers de personnes qui n'ont point eu la peste, tant à Marseille, que dans les lieux infectés, ont été exposés de même à l'action de ces deux causes. Il faut donc expliquer dans cette supposition, par quel secret moyen ces causes communes de la peste ont agi si diversement sur les différentes personnes, qui y ont été également exposées; & pourquoi elles ont épargné tant de gens, & en ont fait périr tant d'autres dans le même temps & dans les mêmes circonstances.

On croiroit peut-être se tirer plus aisément d'affaire en prenant le parti de soûtenir hardiment que la peur est la seule cause commune de la derniere peste. Dans cette supposition, ceux qui font l'objection pourroient prétendre de s'être préservés de ce mal, parce que la peur dont les autres étoient saisis, n'a jamais osé approcher d'eux, & que leur courage, ou pour mieux dire, leur Stoïcisme les a toujours mis à couvert de ses atteintes.

Mais n'y avoit-il pas à Marseille & dans les autres Villes infectées, des femmes timides, des hommes même poltrons, qui ont eu très-grand peur, & qui l'avoüent, & qui cependant n'ont point eu la peste? J'en connois assurément beaucoup de ce nombre. Comment donc tant de personnes effrayées ont-elles pû échapper aux effets funestes de cette peur meurtriere, dont ils sentoient si vivement les impressions; ou comment cette peur, qui a épargné tant de personnes pusillanimes, a-t'elle enlevé tant de Prêtres & de Religieux intrépides, que la charité seule attiroit volontairement dans les lieux infectés, & qui loin de craindre la mort, la regardoient comme la récompense de leur zéle & de leurs travaux?

Il est donc inutile de se flatter de pouvoir éluder cette difficulté dans le systême de la non-contagion. Quelque cause que l'on admette pour cause commune de la peste, on est toujours obligé d'expliquer pourquoi cette cause n'agit pas également sur tous ceux qui y sont également exposés. Ainsi il ne reste que deux partis à prendre aux adversaires de la contagion, ou de s'obstiner dans leur opinion, sans s'amuser de répondre à la

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 148 sur 883

difficulté que nous leur oppoſons ici ; & dans ce cas ils nous permettront de perſéverer auſſi dans notre ſentiment, ſans nous embarraſſer de leur objection : ou de réſoudre eux-mêmes cette difficulté de la maniere qui leur paroîtra la plus convenable ; & dans ce cas, nous adoptons d'avance la ſolution qu'il leur plaira d'en donner. Nous l'adoptons même avec d'autant plus de confiance, que nous ſommes perſuadés qu'elle ne ſçauroit être que très-ſolide, venant d'eux. En tout cas, nous nous flattons qu'ils n'oſeroient rejetter une réponſe qu'ils nous auront eux-mêmes fournie.

Aux preuves entaſſées par Monſieur Aſtruc, avec tant d'aſſurance, nous pourrions ajoûter celles que M. Mead à oppoſées aux défenſeurs de la non-contagion : dans un Traité dont la préface égale preſque le reſte de l'Ouvrage qui eſt fort court, il décide de l'origine, des cauſes, de la communication, du traitement de la peſte ; ce dernier article eſt celui qui a le moins d'étenduë.

Dans la Préface M. Mead attaque l'opinion de ceux qui ont reconnu dans la peſte un principe contagieux, leurs preuves lui paroiſſent peu ſolides ; ce qui lui paroît plus ſurprenant, c'eſt que les exemples qu'ils avoient tous les jours devant les yeux, n'ayent pû les déſabuſer ; un homme avoit été ſaiſi de la peſte en enterrant une femme dont perſonne n'oſoit approcher, c'eſt la douleur, le chagrin & le dévoyement qui produiſirent la peſte, ſelon les Médecins de Montpellier. C'eſt ſans raiſon, ajoûte M. Mead, qu'ils ne veulent point attribuer à la contagion la mort d'une Dame qui fut attaquée de la peſte, parce qu'elle avoit vû un bubon ſur le corps d'une ſervante. La terreur à laquelle ils attribuent cette maladie, n'en peut pas être la cauſe ; combien d'hommes ſeroient ſaiſis de la peſte dans les batailles, ſi la frayeur pouvoit la produire?

M. Mead ne ſçauroit adopter l'opinion de ceux qui ont attribué la peſte de Marſeille aux mauvais alimens : ils ont adopté, dit-il, de vaines conjectures, en vain ils ont prétendu les étayer de quelques expériences, ils n'ont fait que de vains efforts qui ont mieux découvert le vuide de leurs opinions.

La bile injectée dans les veines des chiens, a produit la peſte, ſelon M. Deidier ; de-là on a conclu que les alimens dépravés infectoient la bile, qui répandoit enſuite par-tout le

corps les ſemences de la peſte. Mais le ſang produiſoit le même effet, ſuivant les expériences de M. Couſier, en même-temps la bile des peſtiferés, en paſſant par l'eſtomach des chiens, ne produiſoit aucun ſymptôme de la peſte. C'eſt donc ſans raiſon, ajoûte M. Mead, que les Médecins François ont prétendu que les quarantaines étoient inutiles.

Dans le cours de ſon Ouvrage, ce Médecin expoſe les preuves directes qui appuyent la contagion ; il ſoutient que c'eſt dans l'Afrique que ſe forme le levain de la peſte, que des écoulemens ſortis de ce pays la portent dans les autres régions ; c'étoit-là le ſentiment de Pline. Pour appuier cette opinion, Monſieur Mead tâche de ſuivre les traces de diverſes peſtes qui ont ravagé le monde. La peſte d'Athénes, ſelon Thucidide, venoit de l'Ethiopie, elle avoit d'abord pénétré dans l'Egypte, de-là elle avoit paſſé dans la Perſe, & avoit enfin infecté la Grece. La peſte qui déſola Conſtantinople ſous l'Empereur Juſtinien, venoit d'Ethiopie, ſelon le témoignage de Procope & d'Evagre. En 1346. cette maladie parcourut l'Egypte, la Grece, la Syrie, les Indes Orientales. En 1347. elle fut portée du Levant en Sicile, à Piſe, à Gennes. L'année ſuivante elle s'étendit dans la Savoye, dans la Provence, en Dauphiné, en Catalogne, dans la Caſtille. En 1349. elle paſſa en Angleterre, en Ecoſſe, en Irlande, en Flandres. En 1340. elle parcourut l'Allemagne, la Pannonie & le Dannemarck. M. Mead ne doute pas que cette peſte univerſelle n'eût ſa ſource en Afrique ; ce qui le confirme dans cette idée, c'eſt que l'Europe a été plus ou moins expoſée aux ravages de la peſte, ſelon qu'elle a eu plus ou moins de commerce avec les pays Orientaux. Quand le Peloponeſe, ajoûte-t'il, a été ſoumis aux Vénitiens, la peſte y a moins pénétré que lorſque ce pays a été ſous la domination des Turcs : or ſi la peſte a une origine étrangere, elle ne peut infecter les autres pays que par la voie de la communication. M. Mead rapporte pluſieurs faits qui ſemblent prouver cette contagion ; mais parmi les raiſons ſur leſquelles il appuye ſon ſentiment, il y en a qui n'ont d'autres fondemens que des bruits incertains ou le témoignage de quelques Hiſtoriens, dont l'autorité ne peut en impoſer aux Médecins. Les faits les plus preſſans ſont ceux qui ſont rapportés à la cinquante-huitiéme page : quand la peſte, dit cet Ecrivain, ſe répandit

dans la ville de Cambrige, elle ne pénétra point dans les Colleges. En 1656. tandis que la peſte ravageoit la Ville de Rome, elle épargna les Couvens d'hommes & de femmes ; mais à Naples, où l'on ne fut pas ſi exact, les Communautés n'eurent pas le même bonheur ; on remarqua encore à Rome que les priſons ne furent point infectées du venin peſtilentiel. Ces faits ſont confirmés par d'autres ſemblables ; car en Turquie les Etrangers qui ſe ſéparent du commerce des Turcs, ſont en général exempts de la peſte ; en 1720. ceux qui ſe renfermerent pendant la peſte de Provence, ne furent point attaqués de cette maladie. Dans l'Arſenal de Toulon, huit cens perſonnes éviterent le venin contagieux, en retranchant toute communication avec les dehors. Les maiſons où l'on n'eut aucun commerce avec les autres habitans, ne furent pas expoſées aux ravages de ce fleau qui déſoloit les Villes & les Campagnes.

Voici quelques Certificats qui prouvent que ceux qui ſe renfermoient, ne prenoient pas une précaution inutile.

HENRY-FRANÇOIS XAVIER DE BELSUNCE DE CASTELMORON, Par la Providence divine & la grace du Saint Siége Apoſtolique, Evêque de Marſeille, Abbé de l'Abbaye Royale de Saint Arnoul de Mets & de celle de Nôtre-Dame des Chambons, Conſeiller du Roi en tous ſes Conſeils : Certifions & atteſtons à tous ceux qu'il appartiendra, que pendant la déſolation de Marſeille en 1720. & 1721. la peſte n'a point pénétrée dans les Communautés Religieuſes qui n'ont eu aucune communication avec les perſonnes du dehors, & qui ont uſé des précautions néceſſaires pour s'en garantir, & que la communication ne fut plus à craindre dans cette Ville en 1722. par le ſoin que l'on eut de renfermer exactement tous les malades dans l'Hôpital de la Charité dès-lors qu'il y en avoit quelqu'un. Donné à Marſeille dans notre Palais Epiſcopal le quinziéme jour du mois de Décembre de l'année 1742.

† HENRY, Evêque de Marſeille.

Par Monſeigneur,
BOYER, Prêtre-Secrétaire.

NOUS ſouſſignées Prieure, Souprieure, Vicaire & Dépoſitaires du Monaſtere des Religieuſes Dominiquaines de cette Ville de Marſeille, Certifions que notredit Monaſtere avoit été heureuſement préſervé de la peſte qui ravageoit cette Ville en l'année 1720. & que nous ne pouvons attribuer cette exemption du mal contagieux, après l'aide du Seigneur, & l'interceſſion de Nôtre Pere Saint Dominique, qu'aux précautions que nous prenions pour nous garantir de la communication des gens de la Ville, & pour éviter de rien recevoir qui pût être ſuſceptible, qu'après l'avoir trempé dans du vinaigre, ou expoſé ſuffiſamment à l'air. En foi de quoi nous avons ſigné le préſent Certificat. A Marſeille dans notre Monaſtere le 22. Septembre 1742.

Sœur GUEZ, Prieure des Religieuſes Dominiquaines.

Sœur BOUIGNAN, Souprieure.

Sœur MARIE DE CIPIERES, Dépoſitaire.

Sœur MARIE DE SAINT DOMINIQUE PELLISSIER, Dépoſitaire.

Sœur MARIE DES SERAPHINS CASTEAU, Vicaire.

NOUS Supérieure du Bon Paſteur, certifions, comme par la miſéricorde de Dieu, ladite Maiſon n'a eu aucune atteinte de peſte, lorſqu'elle ravageoit furieuſement dans la Ville. Fait dans notre Couvent du Bon Paſteur, le 10. Novembre 1742.

Sœur DU BON ANGE GASQUET, Supérieure.

MOI Aſſiſtante de notre Monaſtere de Sainte Urſule de Toulon, certifie que quand cette Ville fût affligée de la peſte, la contagion n'entra point dans notre Maiſon, qu'aucune des Religieuſes qui eurent le courage d'y reſter n'en fut attaquée, par la protection du Seigneur, & par les ſoins que nous eumes & les précautions que nous prîmes pour nous en garantir. En foi de quoi j'ai ſigné,

Sœur de Saint ALEXIS GERIN, Urſuline.

A Toulon le 2. Décembre 1742.

NOUS ſouſſigné Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, agregé au College des Médecins de Marſeille, & Médecin des Infirmeries, certifions à qui il appartiendra, que de tous les Navires venant du Levant, des côtes de la Barbarie, & autres lieux ſuſpects de peſte, les équipages, après que l'Intendant ſemainier a reçû leur dépoſition, ſont envoyés en quarantaine ſous la garde d'un ſurveillant employé par le Bureau de la Santé, & que les Marchandiſes ſuſceptibles embarquées ſur leſdits Bâtimens ſont miſes en purge, c'eſt-à-dire, expoſées à l'air extérieur pendant le temps déterminé & arrêté par ledit Bureau, relativement toujours à l'état où ſe trouvoit la Santé publique ſur les lieux d'où le Navire vient; atteſtons au ſurplus que ſi pendant la navigation, ou pendant le cours de la quarantaine, il tombe quelque malade, celui-ci eſt d'abord viſité par Nous, & ſuivant le genre de la maladie dont il ſe trouve, ſelon qu'il eſt ſpécifié dans notre rapport, l'on prolonge ou l'on abrege le temps de ſa quarantaine; que ſi encore le malade vient à mourir, après avoir fait faire l'ouverture du cadavre par le Chirurgien du Navire en notre préſence, après en avoir dreſſé le rapport du genre de mort, la quarantaine recommence; les malades étant toujours ſequeſtrés, & les équipages des divers Bâtimens qui ſont en quarantaine, ou à Pomegues, ou aux Infirmeries, n'ayant aucune communication entre eux, les uns & les autres étant ſous les yeux d'un Garde; le tout conformément & relativement à la police établie dans le Lazaret, où l'expérience de vingt-deux années, & notamment celle de l'année derniere, pendant le cours de laquelle il nous ſurvint dans les Infirmeries pluſieurs malades frappés au coin de la même peſte que celle de 1720. nous a convaincu que ce n'eſt qu'à la ſage, la rigide & très-ſcrupuleuſe obſervance de la Police en queſtion, qu'on doit vraiſemblablement & très-probablement le bon état de la ſanté publique dont l'on joüit à Marſeille; en témoin de quoi nous avons dreſſé & ſigné la préſente atteſtation, pour ſervir en tant que de beſoin. A Marſeille le 15. Octobre 1742.

MICHEL, Médecin.

JEAN

JEAN-PIERRE MOUSTIES, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre de Saint Michel, ancien & premier Echevin de cette ville de Marſeille pendant les années 1720, 1721. & 1722. certifions & atteſtons à tous qu'il appartiendra, que lors de la derniere contagion dont cette Ville fut attaquée pendant les ſuſdites années, il avoit été généralement reconnu que la peſte ſe contractoit par la communication des perſonnes, l'uſage & l'état des étoffes de laine, cotton & autres également ſuſceptibles de l'impreſſion du venin ; étant prouvé par l'expérience que les familles qui s'étoient enfermées & qui n'avoient point communiqué au-dehors, ſingulierement les Monaſteres des filles, avoient été garanties de ce fleau, lequel ne s'étoit introduit chez quelques-uns que par la communication avec des perſonnes étrangeres ; en témoignage de quoi nous avons ſigné les préſentes. A Marſeille le 24. Septembre 1742.

Le Chevalier MOUSTIES.

Lettre de Monſeigneur l'Archevêque d'Aix à M. le Guay, premier Commis de M. le Comte de Maurepas.

LORSQUE j'ai reçû votre derniere Lettre, Monſieur, j'étois dans mon Séminaire occupé à la Retraite d'une cinquantaine de Prêtres : au ſortir de cette retraite, dès le lendemain matin a commencé le Synode général de mon Diocéſe, compoſé d'une centaine de Curés. A préſent que me voilà hors de ces deux opérations, je réponds à votre Lettre du 13. Septembre.

Rien n'eſt plus certain que la peſte ſe communique : il eſt certain également qu'elle n'a point pénétré dans les maiſons, & ſur-tout les Maiſons Religieuſes où l'on a eu ſoin d'éviter toute communication, aucune perſonne n'a été attaquée de la peſte dans les Couvens de Religieuſes. J'en ai parlé à Meſſieurs les Procureurs du Païs, & je penſe qu'ils donneront volontiers ſur cela un Certificat autentique, lequel vaudra autant que pluſieurs Certificats ramaſſés des Supérieures des diverſes Communautés. Je ſuis bien ſincérement, Monſieur, Votre très-humble & très-obéïſſant ſerviteur,

† L'ARCHEVEQUE d'Aix.

A Aix le 1. Octobre 1742.

V

Réponſe à diverſes objections qu'on a faites contre la non-contagion. *

LES Partiſans de la contagion ont cherché dans les monumens hiſtoriques des faits qui peuvent favoriſer leur opinion. Ils objectent qu'on a vû des peſtes ſe communiquer par des meubles & des uſtencilles trente années après avoir été éteintes, en ſorte qu'on ne peut pas dire que la crainte y ait eu aucune part ; que dans la ville de Milan, un Sacriſtain ayant tiré de derriere un vieux coffre qui étoit dans une Sacriſtie, une corde dont on s'étoit ſervi il y avoit pluſieurs années pour traîner des cadavres de peſtiferés dans des foſſés, ce Sacriſtain infortuné fut auſſi-tôt frappé de peſte, & communiqua enſuite une contagion qui fit périr cinquante milles perſonnes, quoique la peſte dans laquelle avoit ſervi cette malheureuſe corde, fut éteinte depuis vingt-cinq ans : qu'un corbeau peſtiferé qui voloit en l'air, étant tombé mort au milieu d'une place publique dans une Ville d'Italie, donna la peſte à toute la Ville par le moyen de ſes plumes, que des enfans pour ſe divertir lui arracherent & emporterent chez eux : qu'un chat échappé d'une maiſon où étoit la peſte, étant entré dans un Couvent de filles, où il fut ſe coucher ſur le lit d'une Religieuſe, donna la peſte à tout le Monaſtere, & une peſte ſi terrible, que toutes les Religieuſes moururent ſans qu'il en échappât aucune : qu'un ſerein de Canarie dont on avoit laiſſé la cage ouverte, s'étant envolé d'une chambre où étoit un peſtiferé, & ayant gagné les fenêtres d'une maiſon voiſine, où il fut pris ſur l'heure, répandit la peſte dans toute cette maiſon, où auparavant il n'y avoit aucun malade : que des mouches même venuës de deſſus les hardes d'un peſtiferé, porterent la peſte en pluſieurs maiſons : que les habits d'un Potier d'étain qui étoit mort de peſte, donnerent la peſte à toute la ville de Toulouſe en 1607. que ceux d'un Soldat Polonois la communiquerent en 1628. dans la ville de Lyon : que la peſte qui ravagea Milan du temps de S. Char-

* Cette réponſe étoit apoſtillée de la main de feu M. *Chirac*, & je l'ai trouvé enſuite dans les cayers de M. *Andri* ſur la peſte.

les Borromée en 1576. fut apportée par des hommes qui venoient d'un lieu peſtiferé : que celle de Rome arrivée en 1656. & touchant laquelle le Cardinal Guaſtaldi a donné un long traité, y fut apportée de Naples par un Soldat Napolitain, & par un petit garçon qui vendoit du poiſſon : que celle de Naples étoit venuë de l'Iſle de Sardaigne par les Soldats de la même ville de Naples, leſquels arrivoient de cette Iſle : que la peſte qui ravagea Londres en 1665. fut apportée par un petit nombre de gens venus de Weſtminſter, où la peſte commençoit déja à faire des ravages : que tout récemment le vaiſſeau du Capitaine Chataud a donné la peſte à Marſeille par des ballots de marchandiſes : que celle de la Canourgue eſt venuë par un Forçat échappé de Marſeille, où il faiſoit l'office de corbeau, lequel ayant rencontré un de ſes parens qui venoit du village de Correjeac, & s'en alloit à la Canourgue, lui communiqua la peſte en lui prêtant ſon habit : que la peſte de Marvejols eſt venuë auſſi par des gens qui avoient acheté des moutons à Correjeac, où la peſte s'étoit répanduë par le moyen de ce Forçat : que les perſonnes qui approchent les peſtiferés, périſſent preſque toutes : que la propagation qui ſe fait de la peſte parmi les troupeaux de moutons, non-ſeulement de Province en Province, mais de Royaume en Royaume, eſt une preuve que la peur ne s'en mêle point, puiſque les animaux ſans doute n'ont point de frayeur de la peſte, non plus que de quelqu'autre maladie que ce ſoit : que comme un fruit gâté corrompt ſon voiſin, de même un peſtiferé infecte la perſonne qui l'approche : que la gale, la lêpre, la maladie vénérienne & la petite verole étant contagieuſes, on ne voit point pourquoi la peſte ne le feroit pas : qu'on n'a pas trouvé de meilleur moyen pour empêcher cette maladie de gagner lorſqu'elle eſt dans un pays, que d'empêcher la communication des ſains avec les malades, de faire des barrieres, de fermer l'entrée des maiſons, de faire tranſporter de gré ou de force les malades dans des Infirmeries, juſqu'à ſéparer les maris d'avec leurs femmes, & les femmes d'avec leurs maris, les peres & les meres d'avec leurs enfans, & les enfans d'avec leurs peres & meres, & d'interdire abſolument tout commerce & toute ſociété : qu'on a preſque toujours remarqué que les Couvens de filles ont été à couvert de la peſte dans les lieux mêmes où elle régnoit le plus, ce qui ne

peut venir que de ce qu'elles ſont enfermées & hors des approches de ceux qui pourroient leur apporter la peſte.

On ajoutera que tous les corps, de quelque nature qu'ils ſoient, tranſpirent ou exhalent quelque choſe de très-ſubtil, qu'il n'eſt pas croïable qu'une matiere ſi fine & ſi aiſée à s'inſinuer, demeure oiſive & ſans action, étant reçûë dans les corps voiſins, ſur-tout lorſqu'elle ſort d'un corps mal affecté; qu'ainſi il faut néceſſairement que la peſte ſoit contagieuſe, d'autant plus que le corps d'un peſtiferé tranſpire plus que celui de quelque malade que ce ſoit, comme le remarque Sanctorius; que ſi l'on s'étonne qu'une petite quantité de marchandiſes furtivement tirées d'un vaiſſeau, & diſtribuées dans Marſeille, ait ſuffi pour infecter plus de quatre-vingt mille hommes, une quantité prodigieuſe de meubles, de marchandiſes, & en un mot, pour infecter Marſeille, Aix, Toulon, & preſque toute la Provence, il n'y a qu'à conſiderer que le venin peſtilentiel eſt un levain; car on ſçait qu'une petite portion de levain peut convertir peu à peu en un levain tout pareil un amas de farine auſſi gros que la terre: il n'y a qu'à ſe ſouvenir auſſi qu'une étincelle, pour petite qu'elle ſoit, peut convertir en feu toute la matiere combuſtible de l'Univers: que juſqu'ici la peſte a toujours été reconnuë pour contagieuſe, & qu'un jugement auſſi général & auſſi ancien porte un caractere de vérité contre lequel il n'eſt pas raiſonnable de s'élever.

Telles ſont les preuves qu'on apporte pour faire voir que la peſte eſt contagieuſe. Nous les allons examiner par ordre, après toutefois que nous aurons expliqué ce que c'eſt que contagion, ſelon le langage de l'école; car un tel éclairciſſement eſt néceſſaire pour donner une idée plus juſte de la queſtion. Nous dirons donc ce que c'eſt que la contagion dans le ſentiment des écoles, quelles en ſont les différences, & ce qui eſt requis pour la produire.

Les maladies ſe communiquent de deux manieres différentes, ou par tranſplantation, ou par contagion; par tranſplantation, comme lorſqu'une maladie paſſe d'un ſujet à un autre en abandonnant le premier; & par contagion, lorſqu'elle ſe communique à un ſujet nouveau, ſans abandonner l'ancien.

La tranſplantation eſt étrangere au ſujet que nous avons entrepris de traiter. La contagion a cela de fâcheux, que le mal

en ſe communiquant à un autre ſujet, n'abandonne pas le premier; & telle eſt la maniere dont ſe communique la gale, la lêpre, la maladie vénérienne, la phtiſie, la rage, la peſte. Cette communication qui s'appelle contagion, eſt celle dont il s'agit ici.

La contagion eſt donc une communication de maladie qui ſe fait d'un ſujet à un autre, ſans que le premier perde rien de ſon mal en le communiquant. Cette contagion s'opere ou immédiatement, ou médiatement d'un corps à un autre, en vertu de quelque contact ou de quelque proximité équivalente; immédiatement, comme lorſqu'on contracte un mal, parce qu'on touche un malade qui en eſt atteint, ou parce qu'on en eſt ſi proche, que c'eſt comme ſi on le touchoit; médiatement comme lorſque ſans toucher ni approcher un malade, ou, ce qui eſt la même choſe, ſans en être touché ni approché, on devient malade comme lui ſeulement par le contact ou la grande proximité, ſoit des choſes, ſoit des perſonnes qui l'ont touché ou environné. On voit par là avec l'étimologie du mot de contagion, qu'il y a en général deux ſortes de contagions, l'une immédiate, & l'autre médiate; la premiere ſe fait par une émanation de corpuſcules, qui au ſortir des corps d'où ils partent, s'introduiſent tout d'un coup dans un autre, ſans l'entremiſe d'aucun milieu, ou du moins d'un milieu ſenſible, & cela s'appelle contagion par contact.

La ſeconde, qui eſt la médiate, ſe fait par l'entremiſe d'un milieu conſidérable. Ce milieu eſt ou viſible, ou inviſible; viſible comme ſont les habits, des meubles & autres choſes ſemblables, qui ayant touché le malade, ou l'ayant environné, ont admis dans leurs pores, comme en autant de foyers, pluſieurs corpuſcules contagieux émanés de lui, & qu'ils communiquent enſuite lorſque l'occaſion s'en préſente; cette ſorte de contagion s'appelle dans l'école, *contagium per fomitem*: contagion par foyer inviſible, comme l'air, lorſqu'il porte en nous les corpuſcules qui ſe ſont exhalés des malades, & qu'il les porte au loin; celle-ci s'appelle *contagium ad diſtans*, c'eſt-à-dire, contagion à diſtance. Si pour avoir touché un peſtiferé on devient peſtiferé ſoi-même, comme le prétendent les partiſans de la contagion, c'eſt la contagion par contact; ſi pour avoir touché ſes hardes on le devient auſſi, c'eſt la contagion

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 158 sur 883

per fomitem; & ſi ſans avoir touché le peſtiferé ni ſes hardes, ou autres choſes ſemblables qui l'ayent approché ou environné, mais pour s'être trouvé ſeulement à la portée de l'air qui eſt ſorti, ſoit de lui, ſoit de ſes hardes ou autres choſes ſemblables, ou à la portée d'un air qui ait été alteré par celui-là, comme le ſuppoſent les partiſans de la contagion, on vient à contracter la peſte, c'eſt la contagion *ad diſtans*.

Voilà en peu de mots quel eſt le langage de l'école ſur la contagion, & voici ce qu'on demande pour que cette contagion puiſſe avoir ſon effet. Quatre choſes, dit-on, ſont néceſſaires pour cela.

La premiere, qu'il ſe faſſe du corps du malade une émiſſion de particules aſſez malignes pour pouvoir infecter ceux qui les reçoivent.

La ſeconde, que cette émiſſion de particules, en cas qu'elles ne ſoient pas reçûës immédiatement, ſe faſſe dans un milieu capable de tranſmettre, c'eſt-à-dire, dans un air qui puiſſe les diſtribuer ſans les alterer.

La troiſiéme, que les particules tranſmiſes rencontrent des ſujets propres à les recevoir & à les fomenter.

La quatriéme enfin, que ces mêmes particules ſoient de nature à s'arrêter ſuffiſamment où elles ſont portées, enſorte que ſi ces quatre conditions ſe rencontrent dans une maladie, c'eſt une maladie contagieuſe

Nous pourrions accompagner de pluſieurs exemples ces quatre réflexions, mais elles ſont aſſez claires d'elles-mêmes, il eſt temps de répondre aux objections propoſées. Nous dirons donc,

Premierement, que l'Hiſtoire rapportée par Ingraſſias au ſujet de cette corde qui, vingt-cinq ans après une peſte éteinte à Milan, la renouvella dans tout le pays, eſt une pure fable.

Trincavel parle de pluſieurs cordes ſemblables qui au bout de vingt à vingt-cinq ans cauſerent une terrible peſte.

Amien Marcellin raporte qu'un jour on déplaça dans le Temple d'Apollon un coffre antique, auquel on ne s'étoit jamais aviſé de toucher depuis un grand nombre d'années qu'il y étoit, mais qu'on ne l'eut pas plutôt déplacé & ouvert, qu'il en ſortit un venin contagieux qui fit perir un nombre innombrable d'hommes.

Ces hiſtoires que nous traitons de fables, ſont, à la vérité, rapportées par des Hiſtoriens dignes de foi; mais il faut conſiderer, comme le remarque Diemerbroech, que ces Hiſtoriens ne les donnent pas comme certaines, & qu'ils les rapportent ſeulement ſur des oüi-dire, & des oüi-dire du plus petit peuple. Voici comme s'explique la-deſſus ce ſçavant Auteur, tout partiſan qu'il eſt de la contagion: Les Auteurs, dit-il, qui rapportent les hiſtoires de ce coffre & de cette corde, ſont des Auteurs judicieux, mais ils ne prétendent pas les garantir, ils parlent ici après le petit peuple, & donnent ces faits pour ce qu'ils valent. On ſçait, continuë le même Auteur, que le même peuple eſt naturellement porté au menſonge, que d'un autre côté il eſt très-crédule, & qu'il débite ſes imaginations, comme ſi c'étoit des véritez conſtantes. Ainſi ces ſortes de contes ne nous ferons jamais changer de ſentiment; car nous croyons, pourſuit-il, que quelque force que puiſſe avoir la contagion cachée dans un foyer, qui eſt celle qu'on appelle contagion *ad fomitem*, elle ne la peut conſerver au-delà d'un an.

On dit d'ordinaire que les faits ſont des preuves contre leſquelles on ne ſçauroit aller; il eſt vrai, mais il faut qu'ils ſoient bien averés, ſinon on eſt en droit de les rejetter, ſurtout lorſqu'ils ſont auſſi mal appuyés que ceux-ci, & qu'ils ont l'air auſſi fabuleux; ou bien il faudra croire tout indifféremment juſqu'aux contes que le vulgaire a coutume de débiter ſur le ſabat des ſorciers, & ſur le retour des eſprits.

Secondement, nous répondons la même choſe ſur le corbeau, le chat, le ſerein de Canarie, & les mouches qui porterent la peſte; ces Hiſtoires que divers Auteurs rapportent très-ſérieuſement, ſont des preuves non de la contagion de la peſte, mais de la trop grande crédulité de ceux qui les rapportent. Nous ne ſçaurions nous empêcher de citer là-deſſus ce que dit Monſieur Maugé, Inſpecteur Général des Hôpitaux de Sa Majeſté en Alſace, (Lettre ſur la contagion) ſçavoir, qu'on peut beaucoup eſperer du ſalut de ceux qui ont le bonheur d'être nés avec une diſpoſition d'eſprit capable de leur faire donner dans de telles hiſtoires.

Troiſiémement, quant à ces habits qui pour avoir ſervi à des peſtiferés, répandent la peſte de tous côtés, comment

prouve-t'on qu'ils ſont la cauſe de ces peſtes ? on le dit ſeulement, & c'eſt tout ; ainſi nous mettons les habits en queſtion avec les cordes, le corbeau, le chat, le ſerein de Canarie & les mouches dont nous venons de parler. Mais nous remarquerons quant aux habits de ce Soldat Polonois, qu'on dit qui communiquerent la peſte à la ville de Lyon en 1628. qu'on trouve une remarque toute différente de celle-là dans une relation très-exacte qu'a donnée de cette peſte un témoin oculaire. Il dit que les Médecins, même après avoir bien examiné d'où elle pouvoit être provenuë, ne le purent découvrir, & qu'on ne diſoit autre choſe, ſinon qu'il y avoit en cela du ſurnaturel ; ſurquoi il prétend que cette peſte avoit été cauſée par les démons, Dieu la permettant ainſi. Il n'eſt point parlé là de ce Soldat Polonois ; l'Auteur va même plus loin, car il ajoûte que cette peſte n'étoit point contagieuſe. Nous remarquerons de plus, que dans un petit imprimé de ce temps-là, ſous le titre d'*Avis ſalutaire contre la maladie épidémique & peſtilentielle de la ville de Lyon, dreſſé à la Requête des Commiſſaires de la Santé, par les Docteurs aggrégez du College de ladite Ville en* 1628. il eſt dit poſitivement page cinq, que la cauſe de cette peſte étoit une cauſe évidente, & expoſée à la vûë de tout le monde ; ſçavoir, des charognes & des cadavres qui avoient été jettez dans les plaines des Provinces voiſines, & dont la mauvaiſe odeur s'étoit répanduë juſqu'à Lyon. Voilà deux remarques bien oppoſées à l'hiſtoire du Soldat Polonois rapportée dans le Livre moderne intitulé, *Avis de précaution contre la maladie contagieuſe de Marſeille.* Quant au Potier d'Etain, dont les habits, dit-on, répandirent des corpuſcules peſtilentiels, qui cauſerent la peſte dans la ville de Toulouſe en 1607. le fait eſt rapporté dans un Traité de Peſte compoſé par un Chirurgien de Toulouſe nommé Labadie. C'eſt tout ce que l'on en ſçait ; mais comme cela ne ſuffit pas pour rendre le fait certain, on n'y doit faire aucun fond juſqu'à ce qu'il ſoit bien prouvé.

Quatriémement, pour ce qu'on dit de la peſte de Milan arrivée du temps de ſaint Charles Borromée, ſçavoir, qu'elle fut apportée par des hommes qui venoient d'un pays peſtiferé, voici ſurquoi eſt fondé ce prétendu fait qu'on nous donne pour certain.

Satellic

Satellio parlant de cette peſte, dit qu'on ne peut l'attribuer à l'air qui étoit alors très-ſain, ni aux alimens qui étoient très-bons & en abondance, d'où il s'enſuit, conclut-il, qu'il ne peut y avoir d'autre cauſe de ce mal qu'une contagion, par le moyen de laquelle il ſe ſera communiqué dans la Ville. Cet Auteur raiſonne de la même maniere au ſujet d'une peſte de Palerme, pour prouver que cette peſte n'avoit d'autre origine que la contagion. Je ne vois point, dit-il, que la peſte dont il s'agit, vienne de la corruption des élemens, car je ne remarque aucun des ſignes qu'on donne ordinairement de la corruption de l'air. Il eſt bien vrai, dit-il, que l'année d'auparavant il y eut une éclipſe de ſoleil dans le ſigne du Sagittaire, mais comme la Sicile eſt dominée par le ſigne du Lyon, les influences de cette éclipſe ne purent pas être aſſez malignes pour cauſer une peſte ſi pernicieuſe & ſi longue ; il faut donc que le venin peſtilentiel ait été apporté & ſe ſoit répandu dans cette Ville par contagion. Voilà ſur quel fondement on a dit que la peſte de Milan & celle de Palerme étoient venuës par contagion, & là-deſſus on a bâti diverſes hiſtoires pour confirmer la conjecture. Nous laiſſons aux Lecteurs raiſonnables à juger ſi ces preuves ſont valables. Mais nous dirons quelque choſe de plus, c'eſt que le Chevalier Centorio dans ſon Traité Italien de la peſte de Milan arrivée du temps de Saint Charles, aſſure, comme le remarque le Cardinal Guaſtaldi, que la principale ſource de cette peſte fut un dérangement de ſaiſons cauſé par des vents de midi continuels. On voit par-là que Satellio s'eſt trompé de dire que cette peſte n'avoit aucune cauſe dans l'air.

Cinquiémement, quant à la peſte de Rome arrivée en *1656.* laquelle fut communiquée, dit-on, par des Soldats Napolitains qui venoient de l'Iſle de Sardaigne, où étoit la peſte, & par un jeune garçon de la même ville de Naples, lequel étoit venu vendre du poiſſon à Rome ; le fait eſt raconté par le Cardinal Guaſtaldi dans le chapitre quatriéme du Traité qu'il a donné de cette peſte ; mais ce qu'avance là-deſſus cet illuſtre Auteur, ne s'accorde nullement avec ce qu'il dit enſuite dans le chapitre deux cens quarante-neuviéme, où il témoigne que cette peſte fut excitée par pluſieurs cauſes évidentes ; ſçavoir, premierement, par une ſéchereſſe extrême que des vents de midi qui perſevererent pluſieurs années de ſuite, avoient précedée. Secondement, par

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 162 sur 883

une grande diſette & une grande cherté de vivres. Troiſiémement, par la mauvaiſe qualité des fruits qui n'avoient point de maturité. Quatriémement, par une multitude innombrable de ſauterelles & de cigales mortes & pourries qui couvroient toute la campagne. Voici l'obſervation dans les propres termes de l'Auteur. La maniere dont elle eſt rapportée dans l'Ouvrage même, nous donnera lieu de faire quelques réflexions qui ne ſeront pas inutiles. Quoique la contagion, dit-il, ait été la principale cauſe de cette peſte, ainſi que nous l'avons expoſé en parlant de ces Soldats Napolitains, elle a été aidée par pluſieurs cauſes préparatoires. Premierement, la peſte dont nous parlons a été précedée par des années extrêmement chaudes, accompagnées de vents du midi très-perſévérans; à ces années exceſſivement chaudes a ſuccedé une ſéchereſſe extrême; ſçavoir, premierement, un hyver très-froid, ſans pluye ni neige, puis un printemps des plus ſerains, & un été des plus ſombres & des plus peſans; enfin une année ſi aride que pendant pluſieurs mois il ne tomba du ciel aucune goute d'eau. Il ne laiſſa pas cependant après cette année-là de pouſſer dans les campagnes force champignons & autres excroiſſances ſemblables; mais les biens de la terre manquerent à un point, que ce fut une diſette & une cherté générale; les fruits rouges mêmes ne purent venir en maturité, ou ils étoient ſans gout & ſans ſaveur; les animaux tant inſectes que autres, mouroient par tas; cette mortalité qui commença par les poules & finit par les bœufs, fut moins grande ſur les vaches, elle exerça ſa plus violente fureur pendant l'hyver & le printemps de 1654. & 1655.

Pour ce qui eſt des inſectes dont il y avoit une abondance extraordinaire, il en mourut une ſi grande quantité en 1655. qu'au rapport des payſans toute la campagne en étoit couverte & empuantie: ces inſectes conſiſtoient en cigalles & ſauterelles, ces dernieres avoient commencé dès l'été de 1653, & le nombre en fut ſi prodigieux, qu'elles couvroient l'air comme auroient fait des nuages, elles cauſerent de grands dégats dans toute la campagne, dévorant les fruits, & juſqu'aux bleds dont elles ne laiſſerent qu'une très-petite quantité ſur la terre.

Alexandre ſeptiéme, pour délivrer le pays d'un ſi grand fleau, propoſa des récompenſes à tous les gens de la campa-

gne qui travailleroient à détruire ces animaux ; on vit auſſi-tôt un nombre innombrable d'hommes qui ſe mirent les uns à les brûler, les autres à les jetter dans des foſſés qu'on avoit creuſez exprès ; mais tous ces ſoins n'empêcherent pas qu'il n'y en reſtât encore une quantité exceſſive pendant toute l'année 1655.

Voilà mot à mot ce que rapporte le Cardinal Guaſtaldi. Comment après cela peut-on concevoir que la véritable cauſe de la peſte dont il s'agit ait été la contagion, & que les autres qui ſont ſi évidentes & ſi claires, n'ayent été que des cauſes préparatoires & adjacentes, des cauſes qui par rapport à la peſte ſeroient demeurées ſans effet, ſi ces Soldats Napolitains n'étoient venus à temps de l'Iſle de Sardaigne apporter dans Rome un air peſtilentiel ? Avec de tels raiſonnemens, on prouvera que le ſouffle d'une ſimple parole prononcée devant un chien qui aura avalé du poiſon, ſera la véritable cauſe de la mort de de ce chien, & que l'arſenic qu'il aura avalé auparavant n'en ſera que la cauſe préparatoire. Car enfin, y eût-il jamais de cauſe de peſte plus marquée que celles que nous venons de rapporter. Vents de midi perpétuels pendant pluſieurs années, ſéchereſſes affreuſes qui ſuccedent à ces vents, & qui ſont telles que pendant pluſieurs mois, ſoit en été, ſoit en hyver, il ne tombe ni neige ni pluye ; diſette extrême de bleds, cherté générale de toutes ſortes de vivres, verdeur & mauvais goût de tous les fruits printaniers ; mortalité répanduë ſur tous les animaux, leſquels périſſoient preſque tous, ſans excepter les poules & les beſtiaux, enſorte que ceux que l'on mange étant infailliblement malades, ne peuvent fournir qu'une nourriture très-dangereuſe ; nombre innombrable d'inſectes, qui après avoir dévoré les plantes & les fruits tombent morts ſur la terre, couvrent toute la campagne, s'y pourriſſent & infectent l'air. Telles ſont les cauſes qu'on nous donne pour des cauſes adjutrices de peſte, tandis qu'on veut que quelques corpuſcules émanez de deux ou trois Soldats, & d'un Marchand de poiſſon, qu'on ſuppoſe s'être échappés de la ville de Naples pour venir à Rome, ſoient la cauſe véritable & eſſentielle de tout le mal. Il ne faut pas donner ici la torture à ſon eſprit pour découvrir quel jugement on doit porter dans une telle rencontre.

Sixiémement, au regard de la peſte dont fut affligée la ville de Londres en 1664. & 1665. nous ferons là-deſſus deux réflexions.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 164 sur 883

Premierement, M. Hodges qui l'a décrite comme témoin, dit à la vérité que cette peſte fut apportée de Weſtminſter, où venoient de mourir deux ou trois malades avec des ſignes de peſte; mais Weſtminſter étant un fauxbourg de Londres, & la peſte n'étant point venuë là par contagion, comme il y a lieu de le ſuppoſer par le ſilence que garde ſur ce ſujet l'Auteur du monde le plus prévenu pour la contagion, il eſt raiſonnable de penſer que ſi cette peſte a pû commencer dans Weſtminſter par une cauſe indépendante de la contagion, elle a pû ſe produire auſſi dans Londres par la même cauſe, Weſtminſter & Londres étant aſſez voiſins l'un de l'autre pour cela.

Si la peſte étoit dans Paris, & que pour prouver qu'elle y ſeroit venuë par communication, je diſois que la maladie a commencé dans le fauxbourg ſaint Marcel, & que des gens de ce fauxbourg l'ont apportée dans la Ville; en dirois-je aſſez pour la conviction de ceux à qui en même-tems je laiſſerois croire que le fauxbourg ſaint Marcel auroit été attaqué de peſte par une autre cauſe que la communication? Et ne ſeroit-on pas en droit de me répondre, que Paris & ce fauxbourg étant ſi près l'un de l'autre, la même cauſe qui a produit la peſte dans ce fauxbourg, l'a pû produire dans la Ville. C'eſt le cas préciſément où ſe trouve M. Hodges, qui dit d'abord que ſur la fin de l'année 1664. il mourut à Weſtminſter dans une ſeule famille deux à trois perſonnes avec des ſignes de peſte, & qui ajoûte enſuite que cela ayant mis l'épouvante dans le lieu, quelques habitans ſaiſis de crainte s'enfuirent promptement à Londres, & y porterent un air qui infecta toute la Ville.

Secondement, l'Auteur fait mention ici d'une cauſe commune qui paroît avoir pû cauſer la peſte dans Weſtminſter & dans Londres, ſans que la contagion ſe ſoit miſe de la partie. Cette cauſe eſt une terreur panique que ſe fit le peuple à l'occaſion d'un bruit qui couroit, & qu'on prétendoit être fondé ſur une ſuite d'obſervations, que la peſte ne manquoit point de venir à Londres tous les vingt ans; & comme depuis celle qui avoit précedé il s'étoit écoulé environ ce temps-là, il ne fut pas poſſible de faire entendre raiſon au peuple, qui pouſſa l'entêtement de ſe croire perdu ſans reſſource. Certains demi ſçavans fortifierent cette allarme, en diſant que la peſte étoit du nombre des maladies intermittentes, qu'elle avoit ſes périodes ré-

glés, & que comme la fiévre tierce, par exemple, revient tous les trois jours, & la fiévre quarte tous les quatre, il y avoit des peſtes qui revenoient tous les deux ans, & d'autres tous les vingt ans, ſelon la nature des climats. Quoiqu'il en ſoit de cette hypotheſe, dit M. Hodges, ce que je ſçai, c'eſt qu'elle trouva une telle créance dans l'eſprit du peuple, bouleverſa ſi fort leur imagination, & y fit de ſi profondes impreſſions, que ce fut la principale cauſe du progrès étrange de la peſte, laquelle en devint plus facile & plus prompte à ſe communiquer. Les Aſtrologues, continuë l'Auteur, ſe mirent de la partie, & augmenterent la conſternation, qui n'étoit déja que trop grande; ils publioient par-tout qu'ils voyoient dans le ciel des préſages certains de cette peſte: juſqu'ici il n'y eut que le peuple d'ébranlé, mais les prédictions de ces Aſtrologues porterent l'épouvante dans l'eſprit des perſonnes même les plus diſtinguées, qui n'avoient point voulu donner dans les premiers bruits; enſorte que toute la Ville devenant la victime de ſa crédulité, tomba par ſa crainte même dans le malheur qu'elle craignoit.

On voit par ces paroles combien il eſt inutile de recourir aux habitans de Weſtminſter, pour expliquer comment la peſte a pû venir dans la ville de Londres, quand les raiſons que nous avons apportées auparavant ſeroient auſſi foibles pour prouver la nullité de cette contagion qu'elles ſont fortes.

Septiémement, pour ce qui eſt du vaiſſeau du Capitaine Chataud, que l'on prétend avoir apporté de Seyde la peſte à Marſeille, il y a trois remarques à faire là-deſſus. Premierement, le 25. Mai 1720. ce vaiſſeau arriva aux Iſles du Château d'If; mais ſes Patentes étoient nettes, parce qu'il étoit parti le 31. Janvier avant que la peſte fût dans Seyde. Ce que nous rapportons ici eſt extrait d'un mémoire imprimé par ordre des Echevins de Marſeille; ce mémoire eſt tiré des Regiſtres de l'Hôtel de Ville, & ſe trouve par-conſéquent revêtu de toutes les marques d'autenticité. Le vaiſſeau du Capitaine ſoupçonné d'avoir apporté la peſte de Seyde à Marſeille, n'a donc pû l'y porter, puiſque la peſte n'étoit point à Seyde quand il en eſt parti. Secondement, le vaiſſeau dont il s'agit n'arriva que le 25. Mai 1720. & cependant la peſte étoit à Marſeille dès le mois d'Avril.

Selon quelques Médecins Mademoiſelle Augier mourut dans

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 166 sur 883

la Ville du dix-neuf au vingt Avril, après avoir euë dès le treiziéme du même mois une parotide fort gonflée, ſur laquelle on appliqua des cataplâmes convenables, & des pierres à cautere qui ne purent garantir la malade de la mort.

Mademoiſelle Courtaud, femme d'un Négociant, fille de M. Claude Giraut, agée de vingt-cinq ans, eut un charbon avec fiévre dont elle penſa mourir entre les 3. & 4. Mai de la même année.

Environ le 20. du même mois de la même année, une femme nommée Roſe, demeurant ruë de Ferrat, quartier S. Jean, fut ſaiſie d'une violente fiévre continuë, elle ſua un peu le ſecond jour de ſa maladie, & le troiſiéme on ſoutint la ſueur par un leger ſudorifique; le cinquiéme elle fut quitte de ſa fiévre, & l'on s'apperçût d'un bubon au pli de l'aîne droite de la groſſeur d'un œuf de poule, qui vint à ſuppuration, & qui fut ouvert & conduit à parfaite cicatrice. (*a*) Ce ſont-là certainement toutes les véritables marques de la peſte de Marſeille, qu'on a vûës enſuite dans toute la Ville & dans l'Hôpital du Jeu de Mail.

Troiſiémement, quoique le Vaiſſeau du Capitaine Chataud fût arrivé le 25. Mai, il eſt conſtant que toutes les marchandiſes du vaiſſeau furent envoyées en quarantaine, & qu'aucun des paſſagers du vaiſſeau ne fut admis dans la Ville que le 14. de Juin; cependant la nuit du premier au ſecond du même mois de Mai, une malade nommée Mademoiſelle Caurin mourut après avoir été attaquée de peſte le 16. Avril : il lui avoit paru une parotide du 28. au 29. Mars, laquelle étoit fort élevée le deuxiéme jour, & qui diſparut le troiſiéme.

Gaſpard André, Maître d'Ecole, demeurant ruë du Prat, commença de ſe plaindre le ſecond Juin d'un manque d'appetit & d'un charbon à la feſſe gauche, ſur lequel on appliqua d'abord du charpi couvert d'onguent baſilicum, & par-deſſus un emplâtre de diachilum avec les gommes; dans la nuit le malade ſentit une vive douleur à cette tumeur, le troiſiéme jour la fiévre le prit avec douleur de tête, la langue devint ſéche, les yeux égarés, & on s'apperçut au pli de l'aîne d'une petite tumeur groſſe comme une noiſette; le quatriéme il fut ſans fiévre, la tumeur devint molle & parvint à ſuppuration, elle

(*a*) *Obſervations de M. Deidier ſur les cauſes de la peſte de Marſeille.*

fut ouverte, & ayant ſuppuré, on la mena à parfaite cicatrice ; ce qui fut fait en vingt-cinq jours.

Huitiémement, la peſte du Gevaudan eſt venuë, dit-on, par un Forçat échappé de Marſeille, où il faiſoit l'office de corbeau ; mais Meſſieurs Bailly & Lemoine, qui rapportent ce fait dans une lettre écrite à M. de Fornez, ſçavoient que les bruits ſont fort différens là-deſſus dans le Gevaudan ; que cependant à la Canourgue on ne doute point de la choſe. M. Blanquet, grand Partiſan de la contagion, mande à M. le premier Preſident dans une Lettre imprimée depuis peu, qu'on n'a point encore pû découvrir comment la peſte a été portée dans le Gevaudan, & que l'hiſtoire du Forçat échappé de Marſeille n'eſt pas bien averée. Il ne la révoque point en doute pour en ſubſtituer quelqu'autre à la place, & faire voir que la peſte eſt venuë à la Canourgue par une autre communication ; il ſe retranche ſeulement à dire, qu'il eſt conſtant que depuis près d'une année qu'il eſt employé au ſervice des peſtiferés, il n'a vû aucune perſonne qui ait été attaquée qu'après avoir communiqué avec ceux qui étoient atteints de peſte. Sur quoi nous remarquerons que pour peu que le premier fait eût eu du fondement, ce Médecin ne l'eût pas révoqué en doute, étant déclaré comme il eſt pour la contagion : nous ajoûterons que comme tout le monde ſe fréquentoit à la Canourgue ſains & malades, il n'eſt pas étonnant que ceux qu'il a traités euſſent la peſte après avoir fréquenté des malades.

Neuviémement, au regard du progrès que fait la peſte parmi les animaux qui, ſans doute, n'en ont aucune peur, on ne peut dire que ce progrès ſoit une marque qu'ils contractent la peſte les uns des autres. Il faudroit pour cela prouver qu'ils ne peuvent l'avoir par une cauſe commune, & c'eſt ce qu'on ne peut montrer. Quand la peſte, par exemple, eſt parmi les bœufs, dira-t'on qu'ils l'ont tous généralement par communication, & ne faut-il pas remonter à un premier qui l'a euë par une autre cauſe ? Cette cauſe ne peut-elle pas être commune ? Elle conſiſte ou dans l'air ou dans les pâturages. Si elle conſiſte dans l'air, pourquoi veut-on que cet air qui, ſans que la contagion s'en ſoit mêlée, a produit la peſte dans ce bœuf, ne la puiſſe pas produire dans un autre ? Si elle conſiſte dans les pâturages, pourquoi veut-on tout de même que ces pâturages

ne ſoient peſtilentiels qu'à l'égard de ce premier bœuf, & qu'ils ne puiſſent l'être à l'égard des autres ? Mais on a vû, dira-t'on, que tels & tels troupeaux ont été atteints de peſte peu de jours après qu'un bœuf étranger qui étoit infecté s'eſt introduit parmi eux. Je le veux ; mais que conclure de là ? que ces troupeaux ont eu la peſte peu de jours après que ce bœuf s'eſt introduit parmi eux, & non qu'ils l'ont contractée par ce bœuf ; autrement il faudra dire que tout ce qui arrive après quelque choſe tire ſon origine de cette choſe, & ce ſera admettre l'argument vicieux, *poſt hoc ergo, propter hoc*. Je ſuppoſe qu'un troupeau ſoit à la veille d'avoir la peſte par une cauſe commune, ſi dans ce cas il arrive qu'un bœuf infecté vienne à entrer parmi ce troupeau, il n'y aura qu'une voix pour dire que ce ſera ce bœuf qui l'aura apportée ; & cet exemple nous doit faire voir combien le préjugé a de force dans ce qui concerne le ſentiment de la contagion. On a donc beau nous dire que l'on voit quelquefois la peſte des bœufs & des moutons ſe répandre de Province en Province, & de Royaume en Royaume, ce ne ſera jamais une preuve que cela vienne de contagion ; au contraire, il eſt plus naturel de croire que cette production ſi générale vient d'une cauſe commune.

Dixiémement, quant à l'exemple d'un fruit gâté, qui, dit-on, corrompt bien-tôt ceux qui ſont auprès, cet exemple ne prouve rien ; quel rapport y a-t'il entre un peſtiferé & un fruit gâté ? le fruit ſe gâte par un principe de fermentation & de putréfaction ; mais le principe de la peſte eſt-il le même cas ? parce qu'une matiere corrompuë entraînera la corruption d'un fruit, doit-on dire que le corps d'un peſtiferé infectera un autre corps qui l'approchera ? Les comparaiſons ſont toujours peu exactes, elles ne peuvent ſervir qu'à fixer l'imagination, elles n'éclairent jamais l'eſprit.

Onziémement, la comparaiſon qu'on fait ici de la peſte avec la gale, la lépre, la maladie vénérienne & la petite verole, par rapport à la contagion, n'eſt pas plus concluante que celle qu'on vient d'en faire avec un fruit gâté. La gale, la lépre, la maladie vénérienne ſont contagieuſes, donc la peſte le doit être. Si cette concluſion eſt bonne, celle-ci le ſera ; la gale, la maladie vénérienne ſont contagieuſes, donc la fiévre tierce, la fiévre quarte, la continuë, la pleuréſie, la péripneumonie, l'épilepſie,

l'épilepſie, l'apoplexie, la gangrene le ſont auſſi ; mais la peſte, dira-t'on, eſt une maladie fort ſupérieure à celles-là, & ainſi ce n'eſt point trop lui accorder que de prétendre qu'elle eſt contagieuſe ; autre raiſonnement vicieux, par lequel je prouverai que la pleuréſie & l'apoplexie ſont contagieuſes. La gale eſt contagieuſe, or la pleuréſie & l'apoplexie ſont des maladies fort ſupérieures à la gale, donc l'apoplexie & la pleuréſie ſont contagieuſes. Que penſer de ces raiſonnemens, d'où ſuivent de telles concluſions ?

Douziémement, pour ce qui eſt du prétendu ſecours qu'on retire, en ſéparant les peſtiferés d'avec les ſains, par le moyen des Barraques & des Infirmeries forcées, & en interdiſant tout commerce, nous ne croyons ne pouvoir mieux nous expliquer là-deſſus que par les paroles ſuivantes, qui ſont d'un des plus outrés partiſans de la contagion.

L'on demande, dit-il, s'il eſt plus à propos de tranſporter généralement tous les malades dans des Infirmeries publiques, ou s'il convient de les laiſſer chez eux, à moins que la pauvreté ou des raiſons fondées ſur la commodité ne rendent les Infirmeries publiques préférables aux maiſons particulieres. Mais la ſeule diſpoſition des eſprits des malades devroit décider en cette occaſion ; car comme il eſt de la derniere conſéquence d'éloigner d'un lieu peſtiferé tout ce qui a l'air de frayeur & de conſternation, il devient néceſſaire d'épargner aux ſains & aux malades tout ce qui peut les affliger ou les abattre. Or d'être tranſportés malgré ſoi, & de voir tranſporter des malades à travers la Ville, c'eſt toujours un appareil lugubre tout propre à jetter les peſtiferés dans le déſeſpoir, & les ſpectateurs dans la conſternation, lors ſur-tout qu'en même-temps on voit des boutiques & des maiſons fermées, & triſtement placardées de croix, d'inſcriptions ou de ſemblables marques affligeantes. Ajoutez l'apparition d'une ſorte de ſpectre qu'on leur fait voir dans les Médecins qu'on habille comme de triſtes maſcarades ; tout ceci ſe trouvant encore accompagné d'enſeignes noires ou de draps mortuaires, ainſi qu'il eſt de coutume en quelques endroits d'en arborer au haut des clochers d'une Ville peſtiferée, comme ſi l'on vouloit ſonner le toxin de peſte, & publier ces allarmes. En effet, eſt-il un ſpectacle plus capable d'inſpirer le découragement, & par conſéquent de mettre les malades dans

un danger éminent de périr, où doivent les jetter des objets faits pour la conſternation, à l'aſpect deſquels les perſonnes ſaines elles-mêmes riſquent d'être ſaiſies? Certes un appareil auſſi tragique, dans un temps où l'on ne ſçauroit trop faire pour raffermir les eſprits & ſoutenir le courage, paroît peu convenable, & rien ne me ſemble ſi contraire aux loix d'une ſage précaution; au contraire, le premier ſoin qu'il faut prendre d'abord dans une Ville infectée, c'eſt d'empêcher que rien ne change dans les diſpoſitions extérieures, pas même dans l'adminiſtration publique, ſoit des Offices Divins dans les Egliſes, ſoit de la Juſtice dans les Tribunaux; de ſorte que la Religion, la Juſtice & le Commerce s'exerçent à l'ordinaire, ou du moins avec la même liberté. Ce n'eſt pas que l'on ne comprenne parfaitement toutes les raiſons des uſages qu'on vient de condamner; mais comme ils vont directement à éteindre les cauſes de la vie en ſerrant le cœur de tout le monde, & par conſéquent à étouffer la chaleur naturelle, on ne doit pas les regarder comme des coutumes reſpectables.

Le premier & le plus grand préſervatif en cette occaſion, c'eſt donc de décréditer la peſte dans l'eſprit des peuples, en les diſſuadant de la peur qu'on leur a toujours faite de ſa ſouveraine malignité, afin qu'en reprenant contenance, ils ſoient infiniment moins expoſés à ſes atteintes. C'eſt pourquoi on fera regarder la peſte comme une maladie à la vérité très-dangereuſe, mais contre laquelle il faut ſe gouverner comme on fait contre la petite verole, pour laquelle on ne déplace rien dans les Villes, quelque maligne & quelque meurtriere qu'elle puiſſe être. Ceux qui en ſont attaqués demeurent dans leurs maiſons particulieres; on les y traite, & on les guérit ſans que l'on remarque que le voiſinage s'en infecte, ni que ceux qui les traitent la gagnent. Tout de même auſſi on laiſſera les peſtiferés chez eux, & on les y traitera ſans s'effrayer, & le voiſinage en ſera moins infecté que ſi on le conſternoit par le tranſport des malades; par ce moyen tout demeurant tranquille & rangé dans une Ville dont les boutiques demeureroient ouvertes, & où l'on vendroit & acheteroit à l'ordinaire, les malades ſeroient d'autant mieux traités, qu'ils ſeroient moins abandonnés, & qu'ils ne manqueroient de rien.

On oppoſera, ſans doute, qu'en laiſſant ainſi les malades

chez eux & au milieu de tout le monde, on ne fait rien pour prévenir la contagion, qui ſe répandra au contraire d'autant plus aiſément, que plus de gens y ſeront expoſés. Mais outre que la contagion feroit peu d'impreſſion ſur des eſprits raſſurèz par le bon ordre & l'arrangement, & par la ſatisfaction de ſe trouver au milieu de ſes proches & de ſes amis, de ſéveres ordonnances contiendroient chez eux ceux dont les maiſons ſeroient infectées.

Il ne paroît point, dit-on, par ce qui nous reſte de l'ancienne Médecine, qu'elle ſe ſoit tant inquiétée de ce qui regarde les préſervatifs de la peſte; occupée uniquement d'un régime ſimple & temperé, qu'elle conſeilloit même comme le grand préſervatif de ce mal, elle ajoûtoit ſeulement à ces mêmes ſoins quelques exercices de corps convenables, ſans faire mention ni d'antidotes, ni d'Infirmeries, ni de barraques pour guérir les malades & garantir les ſains. Les Orientaux chez qui l'on trouve quelques reſtes ou veſtiges de l'ancienne ſimplicité dans la Médecine, n'y font point encore aujourd'hui d'autres façons; car leur régime leur tient lieu de préſervatif; ainſi la méthode des Infirmeries publiques & forcées eſt de fraîche datte. L'Italie & la France paroiſſent lui avoir donné l'origine, & la piété plus zelée qu'habile les aura autoriſées. Mais fût-il rien plus capable d'abattre les eſprits & de les intimider au ſujet d'un mal contre lequel on a vû employer des moyens ſi durs, ſi violens & ſi impérieux, puiſqu'ils vont à ſéparer des familles, & à diviſer ce que Dieu a uni, c'eſt-à-dire, les mariages, en ſéparant inhumainement, comme l'on fait, les maris d'avec leurs femmes, & les femmes d'avec leurs maris? Cette violence faite à la liberté publique, eſt bien propre à imprimer la frayeur que l'on voit aujourd'hui ſaiſir ſi promptement les eſprits au bruit d'une peſte formidable, même quelque éloignée qu'elle ſoit: en aura-t'il fallu davantage pour cauſer la mort de tant d'hommes glacez de crainte & abattus de peur? Cette crainte influant autant qu'on le ſçait dans les déſaſtres que cauſe aujourd'hui cette maladie, en aura augmenté les ravages, & aura fait la plus grande partie de ſa malignité; car autant qu'il eſt affreux de penſer qu'on eſt condamné par avance à être jetté malgré ſoi en priſon, à être ſéparé de tout commerce, privé de toute aide & de toute conſolation de la part d'une

famille, d'amis & de proches que l'on aime, & dont on eſt aimé, autant eſt-on prochainement diſpoſé à quitter par la mort ce qu'il n'eſt plus permis de poſſéder.

Les Citoyens ſont aujourd'hui en proye à la peſte depuis l'invention des Infirmeries publiques qu'on établit pour les enfermer malgré eux, non-ſeulement dès qu'ils ſeront attaqués de cette maladie, mais du moment même qu'ils ſeront ſoupçonnés; car rien n'eſt ici exageré, tout peſtiferé ou toute perſonne ſoupçonnée de l'être, & tout convaleſcent de cette maladie, ſont autant de malheureux condamnés à ces Infirmeries tant vantées, qu'ils ne leur eſt non plus poſſible d'éviter, qu'à des criminels d'éviter les cachots.

La ſécurité où l'on vivoit dans le temps paſſé à l'égard de ces ſortes d'inſultes faites au droit des gens, avoit beaucoup moins d'inconvéniens, & l'on en étoit quitte avec elle pour avoir la peſte, ſi le cas y échéoit. Mais c'étoit au milieu des ſecours de ſa famille & de ſes amis ſi capables d'adoucir les ennuis & les peines du plus affreux état; un malade dans cette ſituation étoit viſité & ſecouru par des perſonnes attentives à ſon ſoulagement, il n'avoit point le cœur ſaiſi par la crainte, & il guériſſoit avec d'autant plus de facilité, que les nerfs ne ſe trouvant point en contrainte par l'effet que produit néceſſairement la conſternation & le déſeſpoir, entretenoient dans les vaiſſeaux un cours libre & une circulation aiſée, conditions ſi néceſſaires pour le rétabliſſement de la ſanté.

Une autre ſorte de violence qu'on exerce encore en temps de peſte, ſont les barraques dans leſquelles on enferme les pauvres, comme ſi l'art de purifier l'air qu'on donne à reſpirer à ces malheureux, étoit de les aſſembler en des lieux reſſerrez, où tout ce qui peut contribuer le plus à infecter l'air doit ſe rencontrer néceſſairement; car s'il eſt vrai, comme on n'en ſçauroit douter, que les pauvres répandus au large dans une Ville, peuvent par leur négligence, leur mauvaiſe nourriture & leur malpropreté corrompre l'air qu'ils reſpirent; que n'aura-t'on point à craindre pour eux de toutes ces cauſes d'infection ramaſſées & concentrées dans un ſeul endroit? de plus l'inconvénient des Infirmeries, ſe trouve dans les barraques, puiſqu'on y enferme malgré eux & les malades & ceux qui ſont ſuſpects de l'être; car le chagrin tenant le cœur de ces eſprits cap-

tifs dans l'amertume, les entretient dans une mélancolie qui ſerre les nerfs, & par là retarde la circulation, arrête ou trouble les ſécrétions, empêche enfin les digeſtions, les coctions & la dépuration du ſang, tous moyens qui préparent à la peſte, ou qui la rendent mortelle. Ainſi quelque choſe que l'on faſſe pour juſtifier l'uſage des barraques & des Infirmeries forcées, il ne ſera jamais poſſible d'en tirer un bon parti. D'ailleurs depuis quand un air d'Hôpital, quelque propreté & quelque ordre qu'on y obſerve, eſt-il devenu d'une bonne qualité ? Tout le monde ne convient-il pas que l'on contracte ordinairement des infirmités quand on fréquente ou qu'on habite les Hôpitaux ? opinion ſi généralement reçûë, qu'il ſuffiſoit autrefois qu'un Médecin fût chargé du ſoin d'un Hôpital, pour être ſuſpect de mauvais air. Ainſi multiplier les Hôpitaux ou les Infirmeries en temps de peſte, c'eſt multiplier le mauvais air ; & quand on y enferme des malades ou des gens diſpoſés à le devenir, c'eſt les livrer à la contagion. Il ſera donc plus ſûr de ne déplacer perſonne malgré ſoi, de laiſſer chacun dans ſa famille, dans ſa profeſſion & à ſa liberté, ſous les yeux & entre les mains de leurs proches & de leurs amis. Par la ſûreté dans laquelle les habitans d'une Ville vivroient enſemble, gardant d'ailleurs les meſures de prudence & de ſageſſe, comme l'on fait dans les temps de petites veroles malignes qui tiennent ſouvent de la peſte, ils ſeroient auſſi exempts de contagion que dans ce temps-là, c'eſt-à-dire, qu'ils ne gagneroient pas plus la peſte qu'ils font la petite verole. En un mot, comme ceux-là ſeuls gagnent la petite verole, qui y ſont abſolument diſpoſés, tout de même ceux-là prendroient la peſte qui y ſeroient entierement préparés. Après quoi ſi l'on objecte que ceux qui ſont dans cette diſpoſition prochaine de la peſte, ſont ceux-là même qui la contractent néceſſairement par-tout où ils ſe trouvent. Il eſt évident que dans un lieu il y aura, par exemple, vingt mille perſonnes, dont cinq milles ſe trouveront prochainement diſpoſés à prendre la peſte ; il n'y aura de peſtiferés que cinq mille, s'il ne ſe fait rien dans ce lieu pour produire dans les quinze mille reſtans cette même diſpoſition prochaine à la peſte. Mais ſi par la conduite que l'on gardera, l'on fait dans cinq mille autres la diſpoſition dont il s'agit, il arrivera que cette Ville aura dix mille peſtiferés, au lieu de cinq mille ſeulement qu'elle

auroit eu. Or c'eſt ce qui arrive dans une Ville où par des barraques, des Infirmeries forcées & ſemblables violences, on jette l'amertume & la conſternation dans le cœur des habitans; car ce ſont tous moyens de doubler la mortalité.

L'on voit par toutes les réflexions de l'Auteur, que les barraques, les Infirmeries forcées, & l'interdiction de commerce, bien loin d'être des ſecours contre la peſte, ſont des moyens efficaces de la répandre davantage; & que l'aſſurance de l'eſprit eſt effectivement un des meilleurs préſervatifs contre cette maladie.

Voilà comme s'explique contre la contagion un zelé Partiſan de la contagion. Nous ne pourrions que ſouſcrire aux raiſons qu'il a apportées pour faire voir que la crainte & la frayeur ſont les principales cauſes de la contagion, ſi toutefois on peut appeller contagion un mal qui ne ſe contracte que par la peur. Nous ajoûterons que l'interdiction du commerce en introduiſant la famine, eſt le plus grand mal qui puiſſe arriver, & que rien n'eſt plus capable non-ſeulement d'augmenter, mais de cauſer la mortalité; la crainte où l'on eſt d'être mis malgré ſoi dans des Infirmeries, & de ſe voir arracher impitoyablement d'entre les bras de ſa famille, oblige ceux qui ſe ſentent malades à ſe cacher avec autant de ſoin que s'ils avoient commis quelque grand crime, ce qui rend le mal incurable, & multiplie par-conſéquent le nombre des morts. La peſte n'a pas laiſſé d'entrer à Aix, à Toulon, nonobſtant l'exacte clôture de ces Villes; toutes les précautions qu'on a priſes pour empêcher la communication, lorſque la peſte y a été une fois entrée, n'ont pas empêché qu'elle n'y ait augmenté, & ne s'y ſoit ſoutenuë comme à Marſeille.

Treiziémement, quant à ce qu'on dit des Couvens des filles, ſçavoir qu'ils ont preſque toujours été à couvert de la peſte dans la plûpart des Villes peſtiferées, ce qui ne peut venir, conclut-on, que de ce qu'elles n'ont point de communication avec les perſonnes du dehors, nous répondons que les Monaſteres de filles doivent être plus exempts de cette maladie, parce que les filles étant enfermées, la réflexion qu'elles font ſur leur clôture, qu'elles regardent alors comme un rempart aſſuré contre la communication de la peſte, leur procure une joie & une tranquillité d'eſprit qui les met à l'abri de tous

les déſordres de la crainte & de la frayeur ; au lieu que les Religieux, par exemple, qui ſont obligés par leur état dans l'occaſion d'aller aſſiſter les peſtiferés, ſont toujours dans la crainte & dans la conſternation, & ſe regardent comme des victimes déja ſacrifiées ; ou s'il s'en trouve quelques-uns, (ce qui eſt rare) qui ne craignent pas, je dis que les ſoins qu'ils ſe donnent pour ſecourir les malades, & leur adminiſtrer les ſecours ſpirituels, ſont ſi exceſſifs, qu'il eſt preſque impoſſible de les prendre ſans riſquer leur vie & leur ſanté. Les filles cloîtrées au contraire ſe croyant dans une ſureté entiere par leur clôture, & ne ſe donnant d'autres fatigues que celles de prier pour ceux de dehors, qu'elle regardent comme livrées à la mort, il eſt plus difficiles qu'elles tombent malades. On objectera que les filles & les femmes ſont plus craintives ; mais il faut avoüer auſſi qu'elles ſont plus ſuſceptibles de confiance.

Quatorziémement, l'argument tiré de la tranſpiration ne concluë rien, & il prouve trop. Un homme qui a la gangrenne tranſpire, & cependant il ne communique nullement ſa gangrenne : la vipere & le ſerpent tranſpirent, un hydrophobe tranſpire, une perſonne morduë d'une vipere, ou de quelqu'autre animal venimeux tranſpire ; cependant le venin de la vipere, ni de quelque autre animal venimeux que ce ſoit, ne ſe communique point par la tranſpiration, non plus que celui d'un homme ou d'un animal qui a été mordu par une vipere ou par quelqu'autre bête venimeuſe. On objecte cependant que les corpuſcules émanez par la tranſpiration, ne peuvent demeurer oiſifs & ſans action, quand ils ſortent de quelque corps malade, ou dans lequel il y a du venin, pourvû que ces corpuſcules viennent à rencontrer des corps animés.

Quinziémement, la comparaiſon que l'on fait du prétendu venin de la peſte à un levain, à un feu, &c. ne ſignifie rien, car il faut prouver la vérité des faits, avant que d'entreprendre à les expliquer, ſinon c'eſt battre l'air. Que n'a-t'on pas dit il y quelques années de la baguette divinatoire ? Quels ſoins ne s'eſt-on pas donné pour expliquer comment les corpuſcules émanez du corps d'un voleur & d'un aſſaſſin pouvoient s'être conſervés ſur le Rhône, nonobſtant la rapidité de ce fleuve, & faire tourner cette baguette dans les endroits du Rhône où le voleur que l'on cherchoit avoit paſſé. On a admis ces faits com-

me inconteſtables, & là-deſſus combien de ſçavans ſe ſont empreſſez à l'envi d'en rendre raiſon, & parmi ces ſçavans combien d'habiles Médecins ? De quels expédiens ingenieux ne s'eſt-on pas ſervi pour expliquer par l'émanation des corpuſcules, comment du ſang tiré de la veine d'un malade, ou échappé par quelque émorragie, puis jetté dans l'eau froide, rafraîchit tout le corps du malade ; ou jetté dans le feu, procure une chaleur inſupportable. On a ſuppoſé le fait comme certain, & on n'a ſongé qu'à en rendre raiſon. Je ne finirois pas ſi je voulois parcourir tous les exemples que l'on a de la négligence des Sçavans à diſcuter la vérité de certains faits. Une des cauſes de cet empreſſement à tout expliquer, ſans ſe donner la peine d'entrer dans l'examen de ce qui eſt vrai ou faux, vient de ce que la plûpart des Sçavans s'imaginent que l'eſprit paroît d'avantage à rendre raiſon des faits extraordinaires qu'on leur propoſe. Il ſemble même qu'ils ſeroient mortifiés que ces faits ſe trouvaſſent vrais ou faux, parce que cela leur ôteroit l'occaſion de faire briller, comme ils ſe l'imaginent, l'eſprit par des explications ingénieuſes.

Que n'a-t'on pas dit pour faire comprendre que les cometes, les éclipſes peuvent agir ſur nos corps, & cauſer même des peſtes ? De quoi ne s'eſt-on point aviſé pour expliquer comment les regles des femmes ſuivent les mouvemens de la lune, ſelon ce vers ſi connu & ſi trivial.

Luna vetus vetulas, juvenes nova luna repurgat.

Quelles peines n'a-t'on pas priſes pour expliquer comment le corps d'une perſonne qui a été aſſaſſinée peut verſer du ſang en la préſence de l'aſſaſſin, tous faits cependant qui ſont purement fabuleux.

Seiziémement, l'objection que l'on fait, en diſant que la peſte a toujours été reconnuë juſqu'ici pour contagieuſe, & qu'un jugement auſſi ancien que celui-là doit paſſer pour vrai, n'eſt point concluante, ou ſi elle l'eſt, il faut croire à tout ce qui a été cru anciennement, & qui paſſe encore pour vrai parmi tout le peuple en général, pour ne pas dire par un grand nombre de perſonnes diſtinguées du peuple ; je veux dire qu'il faut croire au ſabat des ſorciers, aux revenans, & aux folles prédictions de l'Aſtrologie judiciaire. Il faudra croire tout de même

me que les peſtes ſont annoncées par des cris de corbeaux ſur les toits, par des hurlemens de chiens dans les ruës, par des cométes, par des éclipſes, &c. Il faudra croire que la peſte qui ſurvint à Rome peu d'années après la fondation de cette Ville, fut précedée d'une pluie de pierres; que celle qui y arriva l'an 542. le fut d'une pluie de lait; & qu'une autre arrivée dans la même Ville le fut d'une pluie de ſang. Enfin il faudra recevoir avec reſpect toutes les erreurs, lorſqu'elles ſeront anciennes, & croire même pour une vérité conſtante que le baſilic tuë par ſon aſpect.

Au reſte, il n'eſt point vrai que le ſentiment de la non-contagion ſoit auſſi nouveau qu'on le ſuppoſe, & que le prétendent quelques Auteurs modernes, qui s'imaginent qu'il doit ſa naiſſance aux Médecins de Marſeille, & qui pour cette raiſon l'appellent un nouveau venu. Ce ſentiment étoit déja reçû dans le troiſiéme ſiécle, comme il eſt facile de le prouver par divers Auteurs, & entr'autres par Saint Gregoire de Nice, qui mourut l'an 396. Ce grand Philoſophe auſſi-bien que grand Théologien, dans l'explication qu'il donne de ces paroles de Jeſus-Chriſt, *Quod uni ex minimis meis feciſtis, mihi feciſtis*, dit que ceux qui fréquentent les peſtiferés & qui tombent malades de la peſte, ne ſont point attaqués de ce mal par aucune communication que les peſtiferés leur en ayent faite, mais ſeulement par l'effet de la cauſe commune, reſpirant avec eux le même air, & ayant comme eux une diſpoſition interne à recevoir la maladie.

Procope, qui vivoit ſous l'Empereur Juſtinien, a ſoutenu que la peſte n'étoit point contagieuſe, & qu'il en avoit vû la preuve à Conſtantinople.

Les anciens Auteurs n'ont preſque rien dit pour prouver la contagion, ce ſoin n'a été pris que par les modernes, & entre les modernes celui qui a entrepris le premier de montrer que la peſte eſt contagieuſe, eſt Jérome Fracaſtor, qui a compoſé ſur ce ſujet un Traité qui eſt diviſé en trois Livres, & dans lequel on peut dire qu'il n'oublie rien de tout ce qui appartient à cette matiere. Jean-Baptiſte Montanus & Valeriola ont écrit contre la doctrine de Fracaſtor; Thomas Eraſtus a écrit après eux contre le même ſentiment de la contagion, & il dit là-deſſus pluſieurs choſes qui ne ſervent pas peu à mettre la doctrine

de la contagion dans un grand jour. Mathias Naldi, Médecin d'Alexandre ſeptiéme, a donné un petit Traité, où il prétend que ceux qui croyent la peſte contagieuſe, n'ont pas examiné aſſez ce qu'ils avançent. Il prétend que la communication avec les peſtiferés n'eſt à craindre que lorſqu'elle eſt pouſſée à l'excès, comme ſeroit, par exemple, de coucher avec eux, de leur parler bouche à bouche. Jean-Baptiſte Montanus écrit la même choſe dans ſon Traité de Peſte, liv. 2. Nous ne rapportons ces exemples que pour faire voir que ce n'eſt pas ſeulement depuis la peſte de Marſeille, que quelques Auteurs ont prétendu que la peſte n'étoit pas contagieuſe; ainſi nous croyons avoir répondu ſuffiſamment à la ſeiziéme objection.

Après avoir examiné, comme nous venons de faire, les principales raiſons qu'on a coutume d'apporter en faveur de la contagion, nous remarquerons que les Auteurs qui prétendent que la peſte eſt contagieuſe, non-ſeulement s'accordent tous en un ſeul point, qui eſt de ſuppoſer ce qu'ils veulent prouver, mais qu'ils ſe contrediſent auſſi preſque tous; & pour en venir aux exemples, M. Hodges, qui non content de ſoutenir que la peſte eſt contagieuſe, dit que c'eſt une impudence d'oſer nier qu'elle ſoit telle, *eò impudentiæ ventum eſt*, & que ceux qui ſont aſſez hardis pour le faire, méritent plûtôt d'être repris par le Magiſtrat, que d'être réfutez; M. Hodges oubliant tout cela, déclare de bonne foi que quelque contagieuſe que fût la peſte de Londres, elle ne laiſſa pas de ſe calmer au mois de Novembre, quoique alors les citoyens ennuyés de ſe fuir les uns les autres, euſſent oſé ſe fréquenter comme à l'ordinaire, & que quelques-uns plus hardis ne fiſſent pas même difficulté de coucher dans des lits où venoient de mourir des peſtiferés, & qui étoient encore humides de la ſueur des malades. L'endroit eſt trop important pour ne pas mériter d'être rapporté.

» Sur la fin de l'année la peſte commença à mieux aller, quoi-
» que de la part des citoyens la terreur fût tellement changée en
» confiance, que nonobſtant la mortalité qui cauſoit tous les jours
» de fréquentes funérailles, ils revinſſent tous dans la Ville avec
» autant d'empreſſement qu'ils en avoient eu à en ſortir. Les
» boutiques qui pendant ſix mois avoient été fermées, furent
» toutes ouvertes, les aſſemblées commencerent à ſe tenir com-

me à l'ordinaire, le commerce à ſe rétablir, & tout le monde à « ſe fréquenter. Ceux qui auparavant avoient pouſſé leurs précau- « tions juſqu'à n'oſer fréquenter leurs propres parens, & à n'oſer « même les ſaluer de loin, ne firent pas difficulté d'entrer dans « les maiſons & dans les chambres où ils ſçavoient que pluſieurs « peſtiferés venoient de mourir. Enfin la contrainte où l'on étoit « depuis ſi long-temps, laſſa tellement tout le monde, que la « plûpart ne firent aucune difficulté de coucher dans les lits mê- « mes où les malades étoient morts, quoique ces lits fuſſent en- « core tout moüillés de la ſueur des défunts. Les mariages recom- « mencerent comme auparavant, & ce qui eſt digne de remarque, « c'eſt que les femmes mêmes qui juſques-là avoient paſſé pour « ſtériles devinrent groſſes, ce qui répara conſidérablement les « ravages de la mortalité; enſorte que peu de temps après il ne « reſta preſque aucun veſtige des déſordres qu'avoit fait la peſte. « Il eſt vrai qu'au printemps le mal ſembla ſe réveiller, mais les « citoyens ne s'en épouvanterent pas davantage, & cette eſpece « de rechûte n'eut point de ſuite. » Ce que raconte ici M. Hodges me fait reſſouvenir de la fable des grenoüilles, qui après avoir été épouvantées pendant long-temps d'une poutre qui leur avoit été envoyée pour Roi, & demeurant toutes cachées dans leurs trous, s'aviſerent enfin de faire l'expérience ſi ce prétendu Roi étoit auſſi terrible & auſſi formidable qu'elles ſe l'étoient d'abord imaginées, & qui enfin s'en étant approchées, reconnurent que leur crainte n'avoit été qu'une terreur panique; enſorte que bien loin de s'éloigner de la poutre, elles ſe mirent toutes à ſauter deſſus, & à s'en mocquer, ce qu'elles firent ſans qu'il leur en arrivât aucun mal.

L'Auteur ſe contredit encore d'une maniere bien ſenſible dans la page 154. où parlant des prognoſtics qu'on peut former ſur la durée de la peſte, il admet celui qui eſt en effet très-véritable, ſçavoir, que lorſqu'une peſte commence tout d'un coup avec violence, elle ſe termine en très-peu de temps, & n'eſt jamais de longue durée. Il avertit même que c'eſt ſur cette regle qu'étant conſulté ſi la peſte de Londres dureroit long-temps, il répondit ſans crainte de ſe tromper, qu'elle paſſeroit promptement. Il ajoûte page 156. que la peſte ne met pas plus de temps à finir qu'elle en a mis dans ſon commencement & dans ſon progrès; enſorte que s'il s'eſt écoulé un certain eſpace

de temps depuis la premiere attaque de la peſte juſqu'à ſon état; ce même eſpace s'écoulera depuis cet état juſqu'au terme; & refléchiſſant ſur ce prognoſtic, il dit que la choſe s'eſt vérifiée d'une maniere ſenſible dans la peſte de Londres. Or cette maxime ſuppoſée, je dis qu'on ne peut avancer que la peſte ſoit contagieuſe, puiſque ſi elle l'étoit, ſa longue ou courte durée, dépendant alors du ſoin plus ou moins grand que prendroient les Magiſtrats pour empêcher la fréquentation, ſoit directe, ſoit indirecte, des ſains & des malades, ou ſi l'on veut, des ſains & des perſonnes même ſuſpectes, on ne pourroit établir aucune regle sûre pour décider de la longueur ou de la briéveté du mal contagieux; & tout ce qui reſteroit à répondre pour répondre prudemment, ſeroit que ſi les Magiſtrats viennent à bout d'empêcher abſolument toute communication avec les peſtiferés ou gens ſuſpects de l'être, & avec tout ce qui peut leur avoir ſervi, & de faire faire de bonnes quarantaines, la peſte ceſſera auſſi-tôt, ſoit qu'elle ait commencé promptement, ſoit qu'elle ait commencé avec lenteur; mais que ſi les Magiſtrats permettent que l'on ſe fréquente, & que l'on commerce à l'ordinaire, & que s'ils ne font point déſinfecter les maiſons, s'ils ne ſont point vigilans à faire obſerver de rigoureuſes quarantaines, la peſte durera tant qu'il y aura des hommes diſpoſés à la recevoir. Voilà ſans doute tout le prognoſtic qu'il y auroit à faire ſur la durée de la peſte, ſi cette maladie étoit contagieuſe au point qu'on le veut faire entendre.

Le même Auteur dit page 70. que la peur, quand elle eſt portée à un certain degré, ſuffoque les eſprits, ſupprime la chaleur naturelle, abbat & ruine les forces. Il ajoûte qu'une peur de cette ſorte ſe répandit parmi les citoyens dans le temps de la peſte de Londres, que cette peur retint au-dedans des corps le poiſon peſtilentiel en le figeant, & augmenta la mauvaiſe qualité de ce poiſon; paroles qui donnent lieu à deux réflexions. Premierement, qu'il eſt inutile de retourner à la contagion, après une cauſe ſi capable par elle-même de faire tout le mal qu'on veut que la contagion faſſe. Secondement, qu'ayant dit, comme il a fait plus haut, que la peſte ſe communiquoit par l'émiſſion du venin peſtilentiel qui ſortoit du corps des peſtiferés, il ſe contrarie viſiblement, lorſqu'il avance ici que la peur dont tous les citoyens étoient ſaiſis, retenoit au-dedans

de leurs corps le venin peſtilentiel, & le figeoit. Joignons ces remarques avec la réponſe que nous avons faite à l'objection ſixiéme, & nous verrons que M. Hodges, bien loin de prouver le ſentiment commun qu'il veut établir, le définit par ſes contradictions.

L'Illuſtre Cardinal qui a écrit la relation de ce qui ſe paſſa dans la peſte de Rome arrivée en 1658. tout préoccupé qu'il eſt du ſentiment de la contagion, ne laiſſe pas de dire, outre ce que nous avons rapporté de lui dans la réponſe à la cinquiéme objection, que la peſte d'Athenes qu'il prétend cependant être venuë d'Ethiopie par contagion, peut avoir eu pour origine, comme le croyent quelques Auteurs, & que le ſemble croire Thucidide, l'empoiſonnement des puits que l'ennemi avoit infectés, ou les vents de midi, qui ſans que l'air d'Ethiopie s'en fût mêlé, ſont quand ils perſéverent aſſez pernicieux par eux-mêmes pour avoir pû cauſer cette peſte. Mais ce qu'il ajoûte eſt plus déciſif contre la contagion: Quoique les Turcs, dit-il, ne prennent aucune précaution pour ſe préſerver de la contagion, la peſte ne laiſſe pas de ceſſer parmi eux; les Egyptiens, continuë-t'il, ne prennent non plus aucune meſure là-deſſus en temps de peſte, les citoyens ſe fréquentent comme auparavant, aucun ne prend la fuite, aucun n'appréhende de parler à des peſtiferés, ni même de ſe ſervir de leurs habits; les meubles qui ont ſervi aux défunts ſe vendent publiquement dans les marchez, on les achette ſans crainte, tout infectés qu'ils ſont, & la peſte ne continuë pas davantage pour cela, car on ne parfume point les meubles & les hardes. Nous avons vû, ajoûte-t'il, arriver la même choſe tout récemment à Naples, quoiqu'on y eût lâché la bride à la contagion, qu'aucuns meubles, qu'aucunes hardes n'euſſent été ou brûlées, ou parfumées, & qu'ainſi ces choſes fuſſent toutes remplies de ſemences de peſte ſorties du corps des peſtiferés; car la peſte, nonobſtant ce peu de ſoin, ne laiſſa pas de finir entierement.

L'Auteur du nouveau voyage aux Iſles de l'Amerique, imprimé cette année 1722. à Paris, parlant du mal de Siam dans le quatriéme chapitre du premier volume, le repréſente comme une peſte très-contagieuſe: il dit qu'elle vint à la Martinique en 1694. qu'elle y avoit été apportée par le vaiſſeau l'Horiflame, qui revenant de Siam avec les débris des établiſſemens qu'on avoit

faits à Merguy & Bancock, avoit touché au Breſil, où la peſte étoit alors depuis ſept ou huit ans; que les Anglois, dont tous les jours un grand nombre étoient pris à la Martinique par les Flibuſtiers, porterent cette maladie dans leurs Iſles, qu'elle ſe communiqua de la même façon chez les Eſpagnols & chez les Hollandois: il ajoûte qu'il lui fut défendu, & à lui & à ceux avec qui il étoit, de rendre viſite à un Religieux de leur connoiſſance qui avoit ce mal, & que le motif de cette défenſe, fut de les empêcher de gagner le mal. Mais dans le chapitre dix-neuviéme il lui échappe une choſe qui fait voir que la peſte en queſtion non-ſeulement n'étoit point contagieuſe, mais qu'elle ne paſſoit pas même pour telle. » Le 17. Juin 1694. je fus, » dit-il, attaqué du mal de Siam, Meſſieurs Michel, Duroy, » d'Oville & autres eurent un ſoin tout particulier de moi. Mes- » demoiſelles Michel & d'Oville ne ſortirent point de ma mai- » ſon tant que je fus en danger, elles avoient leurs ſervantes avec » elles, j'étois ſervi comme un Prince, après Dieu je leur dois la » vie, & au Sieur Cigaloné, Enſeigne de la Compagnie de Mi- » lice du quartier, qui avoit autrefois exercé la Chirurgie, mais » qui étant devenu riche, ne la pratiquoit plus que pour ſes amis. » Le Chirurgien de la Baſſepointe nommé Laſſerre (c'eſt le Pere » Labat, Jacobin, qui parle) ne me quitta pas d'un moment » pendant cinq jours, celui que nous avions au Macouba m'au- » roit bien rendu les mêmes ſervices, mais il étoit mort d'une » morſure de ſerpent au talon, qu'il avoit négligée la prenant » pour une piqueure d'épine; car comme il étoit très-avare, il » alloit nuds pieds, portoit ſes ſouliers ſur ſes épaules, & ne s'en » ſervoit que le Dimanche pour aller à l'Egliſe, ou quand il étoit » obligé de faire quelques viſites de conſéquence. «

De la maniere dont parle l'Hiſtorien, perſonne ne craignit de gagner ſa maladie, des Demoiſelles mêmes qui ont du bien s'empreſſent de le ſecourir. Maîtreſſes & ſervantes, tout le monde l'approche ſans ſe faire prier, d'où je conclus que la peſte dont ils étoient attaqués faiſant ſi peu de peur, n'étoit point regardée dans le pays comme contagieuſe.

M. Aſtruc dans ſa diſſertation ſur l'origine de la peſte, compare, comme font la plûpart des Auteurs qui croyent la contagion, les corpuſcules peſtilentiels au levain qui fait lever la pâte, & au feu qui cauſe un incendie, & il dit que com-

me ce levain & ce feu ſe multiplient à meſure qu'ils ſe communiquent, de même le venin peſtilentiel ſe multiplie dans les corps où il entre, & de ces corps allant à d'autres, il ſe multiplie de même; enſorte qu'une petite quantité de ce venin peut ſe multiplier au point d'infecter toute la terre. Mais après avoir donné toutes ces prérogatives à ce venin, il les lui ôte, il ne lui fait plus faire que ce qu'il trouve convenable à ſon ſyſtême: d'abord c'eſt un venin qui ſe multiplie à l'infini, un venin qui convertit en ſa ſubſtance tout ce qu'il trouve d'analogue, un venin qui acquiert de nouvelles forces à meſure qu'il ſe répand; mais quand on objecte à l'Auteur que nonobſtant tous les privileges du levain, la peſte ne laiſſe pas de diminuer, il dit que ce venin ſe rallentit à meſure qu'il ſe multiplie, & ſe réduit à rien, ce qui, à proprement parler, eſt moins une explication qu'une contradiction. D'autres après avoir dit que tous les corps tranſpirent, que cette tranſpiration eſt continuelle, & que c'eſt pour cela que la peſte eſt toujours contagieuſe, ne font pas de façon, pour expliquer comment elle peut ceſſer, lors même que le nombre des peſtiferés eſt exceſſif, de nous dire que la peſte finit alors, parce que la prodigieuſe quantité de corpuſcules contagieux, dont toute l'atmoſphere de la Ville avoit été impregnée, ſe trouvent abſorbés par cet étrange nombre de malades, dont les corps pénétrés de cet air malin, ont déchargé d'autant l'atmoſphere, ce qui eſt la même choſe que de dire, comme nous l'avons remarqué dans le dix-neuviéme Journal des Sçavans, page 296. année 1722. que lorſque la peſte eſt dans ſa plus grande force, elle n'eſt plus contagieuſe, & que ceux qui ſe ſont enfuis de la Ville par précaution, peuvent y revenir alors ſans crainte, tous les atômes peſtilentiels demeurant abſorbés dans les corps des malades, & n'oſant plus en ſortir comme ils faiſoient auparavant; changement d'autant plus ſingulier, que ceux qui font cette réponſe diſent formellement, premierement, que ce ſont des particules d'air exhalées des corps infectés qui font la contagion; ſecondement, qu'on ne conçoit pas pourquoi les corps ayant reçûs des impreſſions peſtilentielles, ne pourront pas les tranſmettre à d'autres corps qui ſe trouvent diſpoſés; troiſiémement, qu'on ne voit pas quel inconvénient il y a d'appeller contagion ce paſſage de matiere ſubtile d'un corps à un autre, étant

certain qu'il y a un air inférieur qui exhale continuellement de nos corps, & qui peut s'allier avec l'air intérieur d'un autre corps.

Nous ne finirions pas ſi nous voulions ramaſſer toutes les contradictions où le ſyſtême de la contagion a engagé ceux qui le ſoutiennent, qu'il nous ſuffiſe de connoître par celles que nous avons rapportées, combien un ſyſtême qui expoſe ſes défenſeurs à de tels inconvéniens eſt inſoutenable ; nous ajoûterons ſeulement qu'on peut joindre à ces contradictions celles que nous avons rapportées en répondant à l'objection des Infirmeries. Nous n'oublirons pas non plus de remarquer pour terminer cet article, que la peſte, au jugement d'Avicene & de preſque tous les Auteurs qui ont écrit ſur cette maladie, eſt précedée par certains ſignes qui l'annoncent, tels que ſont le dérangement des ſaiſons, les orages fréquens, les tremblemens de terre, l'abondance prodigieuſe des inſectes, la mortalité parmi le bétail, les maladies épidémiques, &c. que ces ſignes ſont admis par ceux qui ſoutiennent qu'en Europe il n'y a point de peſte qui ne vienne de contagion, comme par ceux qui ne le croyent pas, & que par-conſéquent c'eſt une contradiction aux premiers d'admettre tels ſignes, puiſqu'une peſte qui doit venir par contagion, ne peut avoir d'autres ſignes que ceux qui peuvent marquer, par exemple, qu'il arrivera en tels temps un vaiſſeau chargé de Marchandiſes infectées, qu'un Forçat qui aura ſervi de corbeau dans un lieu peſtiferé s'échappera, & pluſieurs autres choſes de cette nature dont il ne ſçauroit y avoir de ſignes.

Nous pourrions pouſſer plus loin nos réflexions ſur cette matiere, mais en voilà ſuffiſamment pour montrer le peu de créance que mérite un ſyſtême ſi mal appuyé & ſi mal concerté. Pluſieurs Médecins illuſtres de ce dernier temps ont réfuté depuis peu ce ſyſtême. Nous avons inſeré dans les Journaux des Sçavans les extraits de quelques-uns des ouvrages qu'ils ont donné ſur ce ſujet. On peut voir là-deſſus entr'autres les quatriéme, douziéme, ſeiziéme, dix-ſeptiéme & vingt-deuxiéme Journaux de cette année 1722. ce que diſent ces Médecins eſt d'autant plus digne de créance, qu'étant employés au traitement des peſtiferés, ils ont renoncé à leurs propres intérêts en décréditant un ſyſtême qui n'auroit ſervi qu'à faire valoir davantage leurs

leurs travaux, & à augmenter leurs honoraires. On verra dans le ſeiziéme Journal, page 243. une remarque bien conſidérable ſur la prétenduë communication. C'eſt que dans la derniere peſte de Marſeille on entroit dans les maiſons que la maladie avoit dépeuplées, on y manioit les effets & les hardes des morts, on dégarniſſoit leurs lits, on tranſportoit & refaiſoit leurs matelats, ſans que les miaſmes peſtilentiels oſaſſent attaquer ceux qui étoient employés à ces fonctions; ce qui eſt fort ſemblable à ce que M. Hodges a raconté de la ville de Londres, & M. Guaſtaldi de la ville de Naples, & à ce que chacun ſçait de la peſte des Orientaux, où comme nous l'avons remarqué, l'on vend à l'enchere les habits & les hardes des peſtiferés, ſans que perſonne s'en trouve infecté.

La peſte n'étant donc point auſſi contagieuſe qu'on le fait, & n'y ayant pas d'apparence qu'elle ſe contracte plus par la ſimple fréquentation, que les maladies ordinaires, on ne peut trop condamner l'uſage des Infirmeries forcées, & de toutes les autres précautions violentes dont on a coutume de ſe ſervir en temps de peſte pour empêcher les citoyens de ſe fréquenter; nous en avons déja expoſé les inconvéniens en employant les paroles mêmes d'un des plus outrés partiſans de la contagion, il eſt inutile de rebattre davantage cet article.

MEMOIRES
CONCERNANT LA PESTE.

CONSULTATION

Faite par les ordres de S. A. R. Monſeigneur le Duc d'Orleans, Régent de France, ſur ce qu'il conviendroit faire par rapport à la contagion.

1°. *Si dans les lieux attaqués de peſte, il faut tranſporter dans une Infirmerie les malades qui en ſont attaqués.*

2°. *Si les habitans de la maiſon où il y a eu des peſtiferés, doivent faire quarantaine dans les maiſons ou dans un lieu particulier avant que d'entrer dans le commerce de la Ville.*

3°. *Si on ne fera point ouvrir les Boutiques dans les lieux attaqués de cette maladie, pour y maintenir le commerce entre les habitans.*

NOUS ſouſſignez, Conſeiller d'Etat ordinaire, premier Médecin du Roi; Médecins ordinaires du Roi; premier Médecin de S. A. R. Madame; premier Médecin de S. A. R. Monſeigneur le Duc d'Orleans; Doyen & Docteurs Régens de la Faculté de Médecine dans l'Univerſité de Paris; premier Chirurgien du Roi en ſurvivance, décidons d'un conſentement unanime,

1°. Qu'il y a moins d'inconvénient que tous les malades reſtent dans leurs maiſons avec leurs familles & domeſtiques, que

de les envoyer dans les Infirmeries ; excepté ceux que leur pauvreté obligera d'y tranſporter, & ceux qui voudront s'y retirer de leur propre mouvement.

2°. Que ceux qui auront vû, aſſiſté ou ſervi les malades, & habité avec eux dans la même maiſon, pourront commercer avec les habitans de la même Ville, après avoir été parfumés auſſi-bien que les maiſons d'où ils ſont ſortis. Bien entendu que cela ne doit avoir lieu que lorſque les Villes ſont infectées dans pluſieurs quartiers ; car dans celles où il n'y a que peu de maiſons attaquées, on doit prendre toutes les précautions convenables pour empêcher qu'il n'y ait communication.

3°. Qu'il faut ouvrir les Boutiques, & rétablir le commerce dans les lieux attaqués de cette maladie, ſans pourtant vouloir rien diminuer de la ſage & indiſpenſable précaution avec laquelle les Villes & lieux qui n'ont pas été infectés de cette maladie, ſe gardent du commerce de celles qui en ont été frappées.

DELIBERE' à Paris le 21. Mai 1721. dans la maiſon de M. le premier Médecin. *Signé* DODART. BOUDIN, *Médecin ordinaire.* HELVETIUS, *Médecin ordinaire en ſurvivance.* TERRAY, *premier Médecin de Madame.* CHIRAC, *premier Médecin de S. A. R. Monſeigneur le Régent.* BURLET, *ci-devant premier Médecin du Roi d'Eſpagne.* FALCONET, *Médecin des Ecuries du Roi.* EMMEREZ, *Doyen de la Faculté.* DOUTE', *ancien Doyen.* BURETTE, *Médecin de la Charité.* GELLY, *Médecin de la Faculté.* HEQUET, *idem.* GEOFFROY, *idem.* HERMENT, *Médecin du Roi par quartier.* MOLIN, *idem.* FERMELHUIS, *Médecin de l'Hôpital Général.* FALCONET, *en ſurvivance.* SILVA, *Médecin de la Faculté.* SIDOBRE, *Médecin du Roi par quartier.* LA PEYRONIE, *premier Chirurgien du Roi en ſurvivance.*

MOTIFS

QUI ont déterminé les Médecins à décider comme ils ont fait ſur les queſtions propoſées par ordre de S. A. R. par rapport à la contagion.

COMME le Conſeil n'a eu d'autres vûës dans ſes déciſions, que de ſauver les plus grands inconvéniens, ne pouvant les éviter tous, il eſt juſte dans une occaſion qui intéreſſe autant le public, qu'il ſoit inſtruit des motifs qui l'ont déterminé à prononcer, comme il a fait, ſur les queſtions propoſées.

On eſtime premierement qu'il y a moins d'inconvénient que les malades reſtent dans leurs maiſons avec leurs familles & leurs domeſtiques, que de les envoyer dans les Infirmeries, excepté ceux que la pauvreté obligera de s'y tranſporter, ou qui voudront s'y rendre de leur propre mouvement; d'autant que l'expérience a fait connoître que les maladies ſont plus faciles à guérir dans une maiſon particuliere, que dans une Infirmerie, où elles ſont toujours plus rebelles par le mauvais air que le grand nombre de malades y répand. D'ailleurs il paroît qu'il y a une eſpece d'inhumanité d'enlever un malade des bras de ſa famille, pour le tranſporter dans un Hôpital infecté d'un air pernicieux, où le ſpectacle des morts & des mourans ne manque pas de redoubler ſa terreur.

Secondement, on eſt d'avis que ceux qui ont viſité, vû & aſſiſté, ou ſervi les malades, & habité dans la même maiſon, peuvent commercer avec les habitans de la même Ville, après avoir été parfumés, auſſi-bien que les maiſons d'où ils ſont ſortis. Bien entendu que cela ne doive avoir lieu, que lorſque les Villes ſont infectées dans pluſieurs quartiers; car dans celles où il n'y a que peu de maiſons infectées, on doit prendre toutes les précautions convenables pour empêcher qu'il n'y ait communication. La raiſon pour ne point mettre en quarantaine dans un lieu particulier les gens qui ont ſervi, viſité, aſſiſté les peſtiferés, ou habité avec eux, eſt que dans les lieux

deſtinés aux quarantaines, l'air eſt infecté par le grand nombre; que d'ailleurs les gens qu'on y mene ſont ſaiſis de crainte & accablés de triſteſſe & d'ennui, & regardent avec horreur ce lieu comme une pepiniere qui fournit l'Hôpital; il paroît bien plus à propos de les laiſſer dans leurs maiſons, en état de ſe ſecourir les uns & les autres. Et comme dans le temps que tous les quartiers de la Ville ſont infectés, il eſt bien difficile de ſervir les malades, & de veiller en même-temps aux beſoins des quarantenaires, ce qui épuiſe les pourvoyeurs; on croit qu'il faut les laiſſer en liberté pour chercher les ſecours de la vie, & ſuivre en cela ce qui ſe pratique à l'égard des Médecins, Chirurgiens & Apotiquaires, pourvû toutefois qu'eux & les maiſons qu'ils habitent ayent été parfumés.

On croit que bien loin de fermer les Boutiques, pour répondre à la troiſiéme propoſition, on doit au contraire les faire ouvrir, & rétablir le commerce dans les lieux attaqués. La raiſon eſt, que ce commerce remet la confiance; qu'il occupe le Marchand & l'Ouvrier, qui outre la miſere où il tombe faute de vendre ou travailler, n'a plus l'eſprit occupé de l'état dangereux dont il eſt menacé, & la Ville ſe trouve dépourvuë des ſecours néceſſaires.

Les queſtions propoſées, la Conſultation & les motifs furent lûës dans un Conſeil chez Monſeigneur le Chancelier; & comme la déciſion faite paroiſſoit un peu oppoſée aux intentions des Commandans des Places, & des Médecins mêmes qui ſont ſur les lieux, on jugea à propos d'envoyer les propoſitions avec les motifs, en forme de conſultation, pour avoir leurs avis, qu'ils ont donné, comme il paroît par les Mémoires dont on donne l'extrait.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 190 sur 883

EXTRAIT

Des Mémoires & Lettres des Commandans & Médecins des Places attaquées de la contagion, écrites à Monſieur Dodart, ſur les trois propoſitions.

PREMIERE PROPOSITION.

S'il faut contraindre tous les peſtiferés à aller aux Infirmeries.

RÉPONSE.

CE qui mit le dernier ſceau au calme de la maladie dans Marſeille, fut de faire traiter dans les Hôpitaux hors de la Ville les malades qui ſurviendroient dans la Ville & ſon territoire; d'envoyer en quarantaine tous ceux de la maiſon des peſtiferés dans des lieux deſtinés à recevoir les quarantenaires. L'expérience nous ayant appris que dès qu'il tomboit un malade dans une maiſon, & que l'on l'y laiſſoit, bien-tôt après ceux qui s'y rencontroient étoient ſaiſis du mal, attendu que l'air renfermé ſervoit à faire multiplier le venin peſtilentiel. C'eſt le ſeul moyen pour empêcher que le mal ne ſe perpétuë dans une Ville; ou ſi l'on y laiſſe les malades, les Médecins & Chirurgiens ne peuvent ſuffire. Les habitans, moyennant cette police, ne voyent aucun cadavre devant leurs yeux, la terreur & l'épouvante qui s'excitoient à la vûë d'un tel ſpectacle, eſt au-deſſus de celle qu'inſpire la penſée d'aller dans les Hôpitaux, où l'on eſt toujours bien ſervi, lorſqu'on a ſoin d'en établir pour les riches, pour le peuple, & qu'on y fait obſerver de bons ordres. *Monſieur Michel, Médecin de Marſeille, à Monſieur Dodart.*

La Ville ſera généralement infectée en laiſſant les malades dans leurs maiſons, par le commerce des parens & amis. Avant qu'on ait eu le temps de pourvoir aux plus preſſans beſoins, les

cadavres reſteront dans les ruës, comme on a vû avant la réforme dans Marſeille. *M. Bononaud, Médecin de Toulon, à Monſieur Dodart.*

Pour les perſonnes de conſidération, on pourroit les laiſſer chez eux, pourvû que perſonne ne ſorte de la maiſon; qu'ils ayent de quoi ſe faire ſervir, & qu'ils ayent un pourvoyeur qui leur porte, ſans communiquer avec les perſonnes du dedans. *M. du Laurent, Médecin d'Arles, à M. Dodart.*

Je regarde comme un meurtre & un aſſaſſinat le principe de laiſſer généralement tous les malades dans leurs maiſons; & nous avons vû qu'en voulant les laiſſer, ils ont preſque tous péri avec leurs familles. *M. l'Archevêque d'Aix à M. Dodart.*

Ayant laiſſé dans les commencemens les malades chez eux par complaiſance, & reconnu les inconvéniens, j'ai tenu une conduite toute différente, & je m'en ſuis bien trouvé. J'ai fait porter tous les malades dans la ſuite dans les Hôpitaux, & en quarantaine tous ceux qui étoient logez dans la même maiſon. La peſte n'a diminué que quand j'ai pû faire cet établiſſement hors la Ville. *M. le Chevalier de Langeron à M. Dodart.*

L'expérience & la raiſon nous ont fait voir la néceſſité de tranſporter les malades dans l'Hôpital. Quoique j'euſſe fait publier, de concert avec nos Magiſtrats, que quand il y auroit un malade on le déclarât, que le reſte de la famille demeureroit en repos dans la maiſon, il eſt arrivé que ceux qui ont voulu cacher les malades, ont péri dans leurs maiſons. Après cela ſi une Ville étoit comme une Infirmerie, que pas un malade n'en ſortît, comment les ruës ſe nettoyeroient-elles? bientôt ce ne ſeroit qu'un cloaque, pire & plus infecté qu'une voirie. Il arrive que dans peu tous ceux que l'on employe à nettoyer les ruës meurent; partant je conclus qu'il faut des Infirmeries, & ſans violence. Le manque de Chirurgiens oblige le peuple de demander à y aller, & principalement lorſqu'une Infirmerie eſt reglée, comme celle que nous avons établie par ordre du Roi à la Maiſon de la Charité, où des Meſſieurs Officiers & Dames de la Ville ſe font porter, préférablement au choix qu'ils peuvent faire de reſter dans leurs maiſons. *Monſieur Dupont, Commandant à Toulon, à M. Dodart.*

Il faut certainement admettre la communication, comme la cauſe la plus certaine des progrès de la contagion. En tout temps & en tout lieu les exemples malheureux de cette Province le prouvent, & nous avons vû par expérience que ceux qui ſe ſont interdits toute ſorte de communication, ſe ſont ſeuls garantis. Nos Marchands au Levant, où cette fâcheuſe maladie regne preſque toutes les années, ne s'en garantiſſent pas autrement. *Meſſieurs les Commiſſaires Généraux de la Marine, à M. Dodart.*

SECONDE PROPOSITION.

Si ceux qui ont ſervi les peſtiferés, ou qui habitent avec eux, doivent faire leur quarantaine dans leur maiſon, ou dans des lieux deſtinés pour cela, nommés quarantaines; ou s'il faut les laiſſer commercer avec le public, après les avoir parfumés, & les maiſons qu'ils habitent.

RÉPONSE.

L'Expérience nous a fait voir qu'il n'y a aucune ſûreté à laiſſer commercer librement ceux qui auront aſſiſté les malades, ou habité avec eux. Il me ſemble qu'il ſera toujours mieux de mettre ces perſonnes ſuſpectes hors la Ville, que de leur faire faire quarantaine chez elles. Il y a toujours quelque parent ou ami, qui par un zéle indiſcret, les voit furtivement. *M. Bononaud à M. Dodart.*

Je croi que l'on doit interdire tout commerce dans une Ville infectée; il y a des inconvéniens ſans doute en prenant ce parti; mais on y obvie avec la dépenſe & des ſoins; & quoiqu'on faſſe, on ne ſçauroit empêcher la mort de ceux qui commercent librement; & enfin le commerce ceſſe par la mort des commerçans; nous avons ainſi perdu tous nos Boulangers. *M. Bononaud à M. Dodart.*

Les Médecins qui ſont pour les Hôpitaux doivent ſe renfermer, & n'aller point pratiquer dans la Ville. Les autres peuvent

vent fort bien commercer, ſans qu'il y ait rien à craindre de leur part. La raiſon en eſt évidente ; comme ils ne reſtent pas long-temps dans la chambre du malade, qu'ils ne vont que pour voir s'il eſt dans le cas ou non, en ſe préſentant au grand air, ſi leurs habits s'étoient chargés de quelque portion du venin peſtilentiel, ils peuvent ſe deſinfecter aiſément, ou par l'air, ou par le parfum, changeant d'habits pour les parfumer plus à fond. C'eſt auſſi ce que l'expérience, qui doit être la regle la plus ſûre, nous a démontré. *M. Michel, Médecin, à M. Dodart.*

A l'égard de ceux qui ont ſervi les malades, je ne m'éloignerois pas de les mettre en quarantaine hors de la maiſon, ſur-tout quand c'eſt du bas peuple ; mais je l'abrégerois, & après quelques jours je ferois parfumer ces gens-là, & les remettrois dans le commerce. Quarante jours ſont bien longs, & le nombre de quarantenaires augmente tous les jours ; ils s'empeſtent les uns & les autres, ou deviennent malades, & ſont ruinés par la ceſſation de leur travail ; outre que la Ville de ſon côté fait une dépenſe immenſe pour nourrir tant de peuple. *M. l'Archevêque d'Aix à M. Dodart.*

Les quarantaines générales me paroiſſent néceſſaires au commencement du mal, & à la fin. Dans le feu de la contagion, c'eſt l'augmenter, plutôt que d'y remédier. *Idem.*

Il n'eſt pas naturel de laiſſer commercer en public après un ſimple parfum, les perſonnes qui ont ſervi les peſtiferés. On expérimente tous les jours que ceux qui ont été avec des peſtiferés, donnent la peſte à des gens ſans l'avoir. On doit leur faire quitter toutes les hardes qu'ils ont ; les laver de la tête aux pieds avec du vinaigre ; les laiſſer dans leurs maiſons, ſi elles ſont nettes ; & ſi dans huit jours le mal qu'ils peuvent avoir pris ne paroît pas, il n'y a nul mal de les laiſſer commercer. *M. Dupont à M. Dodart.*

Vous jugez bien, Monſieur, que je croi plus sûr que ceux qui ont pratiqué avec les malades ne pratiquent avec perſonne, & que les Médecins, Chirurgiens & Apotiquaires, deſtinés pour les Hôpitaux, y demeurent. Il faut qu'il en reſte dans la Ville pour viſiter les malades qui ſurviennent, pour en aver-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 194 sur 883

tir auſſi-tôt le Commiſſaire chargé de les faire porter aux Hôpitaux, ou à des entrepôts, quand la maladie n'eſt pas bien déclarée. *M. le Chevalier de Langeron à M. Dodart.*

Ceux qui ont viſité, vû, aſſiſté, ou ſervi les malades, ou habité dans la même maiſon, ou ont été attaqués de la contagion, ou ont été aſſez heureux pour en être garantis; dans ces deux cas il eſt également dangereux de les laiſſer commercer avec les autres habitans. La quarantaine pour les perſonnes qui ont fréquenté les malades, ſoit en les ſoignant, ſoit en habitant les mêmes maiſons, ſoit en commerçant avec eux, eſt très-néceſſaire, & le ſeul moyen pour empêcher que tout ne périſſe. Pluſieurs maiſons habitées par plus de vingt perſonnes de familles différentes ſont déſertes, la contagion ayant emporté les uns après les autres, parce qu'on n'avoit pas été en état en enlevant les malades, de mettre le reſte en quarantaine hors des maiſons.

TROISIE'ME PROPOSITION.

Si l'on doit obliger les Marchands à tenir leurs Boutiques ouvertes pendant la Peſte.

RÉPONSE.

RIEN de plus pernicieux, à mon avis, que de laiſſer ouvrir les Boutiques dans un temps que la maladie preſſe, & ſur-tout celles où il y a du drap, des étoffes de ſoye, de la laine & du linge; comme auſſi de permettre le commerce dans un lieu infecté. Il eſt une peſte que j'appelle heureuſe, dans laquelle ceux qui en ſont frappés, ſortent & agiſſent. Si un Buboniſte de cette eſpece entre dans une boutique, s'il ſe mêle parmi la foule, il peut, par ſon ſouffle, par ſa tranſpiration, par ſes habits infectés, gâter ceux qu'il approche; l'on doit donc le regarder comme la boëte de Pandore. Mille & mille expériences confirment ce fait. Il n'y a que ceux qui ont eu ſoin d'avoir des pourvoyeurs, qui ſe ſoient conſervés, quoique renfermés dans le centre de la Ville. *M. Michel à M. Dodart.*

Je voudrois faire ouvrir les Boutiques pour pourvoir le public des choſes néceſſaires. Nous avons extrêmement ſouffert ici par le deffaut de ce ſecours; mais il faut uſer de précautions, comme mettre des barrieres devant les Boutiques. *M. l'Archevêque d'Aix à M. Dodart.*

A l'égard des Boutiques, il ne doit y en avoir d'ouvertes que celles qui ſont abſolument néceſſaires, qui regardent la ſubſiſtance publique, & les remedes des malades; mais rien ne ſeroit plus dangereux que de les ouvrir toutes, comme celles de drapperie, ſoierie, & autres ſuſceptibles de contagion. *M. le Chevalier de Langeron à M. Dodart.*

Hors les Boutiques où l'on vend les vivres, & les drogues, il n'y a que le calme qui puiſſe obliger les Marchands répandus dans la campagne, d'en revenir pour ouvrir leurs Boutiques. *M. Dupont à M. Dodart.*

L'expérience nous a convaincus, qu'il n'y a rien de ſi dangereux que de tenir les Boutiques des Marchands & des Ouvriers ouvertes, & de leur laiſſer la liberté du commerce. Ceux dont on n'a pû ſe paſſer, comme Bouchers, Boulangers & autres, enfin toutes les perſonnes qui ont été obligées de ſortir, comme Syndics & Pourvoyeurs, ont fait une triſte épreuve du danger certain de la communication. On a été obligé de renouveller tous ces Employés ſept ou huit fois dans preſque tous les quartiers de Toulon. Enfin ſi l'occupation & la confiance garantiſſoient de la peſte, il ne périroit pas tant de monde, & nous ne ſerions pas dans une ſi triſte & ſi déplorable ſituation. *Meſſieurs les Commiſſaires Généraux de la Marine.*

Le ſentiment de M. Boyer, Médecin de la Marine, eſt preſque conforme aux déciſions qui ont été faites à Paris.

Il y a des gens qui ont imaginé un ſyſtême nouveau, & qui diſent, contre l'expérience de tous les ſiécles, que ce mal ne ſe communique point. Il ſeroit dangereux de le croire..... Ce ſeroit expoſer tout un peuple à une perte certaine. Nous avons remarqué que ceux qui ſe renfermoient ſains chez eux, en ſortoient ſains. *M. le Chevalier de Langeron à M. Dodart.*

De tous les moyens, celui auquel il faut s'attacher davantage, c'eſt d'empêcher la communication ; & je vous conjure que S. A. R. ſçache que c'eſt s'abuſer de croire qu'il y en a un meilleur. En effet, toutes les maiſons particulieres qui ſe ſont tenuës renfermées, ont été préſervées de ce mal, & nos Religieuſes ici, dont les Communautés ſont nombreuſes, s'en ſont garanties par là. *M. l'Archevêque d'Aix à M. Dodart.*

Il y a de très-habiles Médecins qui prétendent que la peſte ne ſe communique pas ; pour moi qui me reconnois infiniment leur inférieur, je croi au contraire qu'elle ſe communique, & plus facilement qu'on ne penſe. En voici un exemple inconteſtable. Je n'ai laiſſé ſortir de la maiſon de la Charité où je ſuis, que des perſonnes ſages avec des gardes, ou je les obſervois moi-même ; par ce moyen nous nous ſommes garantis de ce mal juſqu'à la fin de Mai, quoique toute la Ville de Toulon fût en feu depuis le commencement de Février, & que cette maiſon ne ſoit qu'à un jet de pierre des murailles. On nous a fait ſortir par ordre de la Cour, & dès le cinquiéme que nous avons commencé à faire porter nos meubles ſur le dos des pauvres, faute de voitures, de la Charité à Mieiſſy, je me ſuis apperçû en deux de nos pauvres du mal, qui s'eſt inſinué enſuite dans toutes les maiſons que nous habitons, & où elle fera ravage, ſi on ne nous fait camper. Cette Communauté eſt de trois cens perſonnes de toutes ſortes. *M. Bononaud à M. Dodart.*

❁❁❁

Depuis le Mémoire écrit, M. Dodart a reçû ſur les queſtions propoſées l'avis de M. Bertrand, Médecin de Marſeille, dont M. Goiſſon a donné au public les obſervations ſur la peſte. Sa Lettre eſt du 30. Juin 1721.

Sur la premiere propoſition il marque que les pauvres doivent être envoyés inceſſamment aux Infirmeries ; qu'on en doit avoir une particuliere pour les gens aiſés, afin qu'ils ayent moins de répugnance à y aller.

Sur la deuxiéme, que ceux qui auront aſſiſté les malades, ou habité avec eux, ne doivent point commercer avec le reſte

des habitans; qu'on peut les conſigner en quarantaine chez eux, s'ils ſont en état de ſe paſſer de l'appartement & des hardes qui ont ſervi aux malades; autrement ils doivent être mis en quarantaine dans des lieux particuliers.

Sur la troiſiéme, qu'il n'eſt point de doute qu'on ne doive faire ceſſer toute ſorte de communication dans un lieu attaqué de la contagion; qu'on doit ſeulement laiſſer ouvertes les Boutiques où l'on vend les denrées & autres choſes néceſſaires, en faiſant une barriere au-devant de la porte, pour empêcher le monde d'y entrer librement & d'y communiquer.

Monſieur d'Argenſon a fait obſerver dans la haute Provence, à Apt & autres lieux infectés, la même conduite que Monſieur le Chevalier de Langeron, pour les Infirmeries & la quarantaine, comme il paroît par ſon Mémoire à M. le Blanc.

Lettre de M. Chiller, Médecin de Lindaw, ſur la Peſte.

L'Etat miſérable où une peſte terrible a mis Marſeille, m'engage à vous communiquer une méthode qui a été fort utile pendant la peſte à Hambourg, Coppenhague, Breſlaw, & autres lieux. Je ſçai d'ailleurs que la plûpart des Médecins François n'ont pas la méthode de guérir ce mal comme les Allemands, qui ayant vû la peſte pluſieurs années quaſi de ſuite, ont été inſtruits par expérience. Si on fait uſage de cette méthode, je ſuis sûr qu'on trouvera dequoi être ſatisfait, puiſqu'elle eſt confirmée par des faits nombreux.

Il eſt sûr que le venin de la peſte eſt un *miaſme*, ou un eſprit *fracide*, putrefié & alkalin ſubtil, qui étant inſpiré par l'air, cauſe par ſa ſepticité la vertu de faire pourrir, & une inflammation gangreneuſe dans les parties nobles, comme on l'a vérifié par la diſſection.

L'émotion que cauſe ce venin dans la maſſe du ſang, les chaleurs, la déſunion de diverſes parties ou portions des humeurs, les obſtructions qui ſont dans les vaiſſeaux capillaires, les expulſions irrégulieres, entraînent des ſymptômes différens. On

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 198 sur 883

obſerve dans les fiévres chaudes, malignes, épidémiques, & pétéchiales, divers accidens, exanthêmes rouges ou noirs, maux de tête & de cœur, nauſées, vomiſſemens, étourdiſſemens, délires, tranſports, évanouiſſemens, bubons, qui arrivent quand la matiere venimeuſe ſe ſépare des humeurs critiquement, débilité & laſſitude de tout le corps, inflammations du palais & autres. Mais ces ſymptômes varient ſelon la modification du venin, & ſelon le tempéramment & la force du malade. Dans l'un ils paroiſſent tous, dans d'autres quelques-uns. Quand la gangrenne eſt formée, la mort ſuit dans les uns en peu d'heures, dans les autres en quelques jours, ſuivant l'activité du venin.

La cure de ce terrible mal conſiſte, 1°. Dans la prophylaxie. Le Magiſtrat doit faire des proviſions ſuffiſantes pour la vie; car la famine cauſe & augmente la maladie: il doit défendre tous alimens mal-ſains, crus, qui fermentent ou qui ſont laxatifs, comme les raiſins; il doit faire enlever toutes les ordures, les cochons, les oyes, & les animaux impurs; donner ordre de tenir propres les ruës, les places & les maiſons. Le moyen le plus ſûr eſt de ſéparer les malades, & de les envoyer auſſi-tôt dans les lazarets; ou de vingt maiſons en vuider & prendre une, pour y mettre les malades des dix-neuf autres. On leur fournira leurs beſoins, un bon Chirurgien & d'autres gens pour les ſervir, leſquels non plus que les Chirurgiens ne doivent communiquer avec perſonne. Ce point eſt eſſentiel, & a été très-utile dans la derniere peſte de Vienne. On ne doit point laver les linges des peſtiférés dans la Ville. Il faut charger de ce ſoin des perſonnes particulieres. Lorſqu'il meurt quelqu'un, on doit brûler le lit & la paille du mort, & ne mettre perſonne à ſa place. La timidité & la peur fomentant ce mal, doivent être bannies, auſſi-bien que le chagrin, & chacun doit dans un tel cas ſe réſigner à la volonté du Seigneur.

2°. Pour la cure réelle, il faut remarquer que ni la ſaignée, ni la purgation n'ont jamais fait un bon effet dans les peſtiférés, & ils en meurent tous. Pour purger l'air des atomes venimeux, il faut parfumer trois fois le jour, matin, après midi, & le ſoir, les places & les ruës, comme auſſi les chambres, avec deux parties de poix de Bourgogne, une de ſoufre commun, & demi-partie de myrrhe. Lorſqu'un homme commence à ſe ſentir malade, s'il a l'eſtomach chargé, & qu'il ait des nauſées,

il faut avant que de le mêttre au lit, lui donner l'émétique dans de l'eau ou du bouillon, ou bien un ſcrupule, ou vingt-cinq grains d'ipecacuanha avec demi ſcrupule de canelle; car on a obſervé que l'humeur s'attache d'abord à l'eſtomach. Il faut cependant ſe ſouvenir que l'émétique ne convient point aux perſonnes débiles, ou qui crachent le ſang.

Après avoir excité le vomiſſement, on doit traiter les peſtiférés, en leur donnant de ſix heures en ſix heures les remedes ſuivans.

℞. Eſprit de camphre ſaphrané, ʒ. ij. dans eau de ſcordium, ou de chardon bénit ℥. iij ou iv. ou eau de noix, ou eau de laituë alexitere d'Angleterre, avec le ſirop de jus de citron.

Ou ℞. Bezoart ſolaire, ou mineral, ϑ. j. camphre. ℊ. ij. dans du ſirop de citron.

Ou ℞. Teinture bezoardique de Michael. gout. LX. Vinaigre bezoardique ℥. ij. avec les eaux ci-deſſus. Ou ℞. *mixtur. ſimpl. Paracelſi*, la même doſe avec les eaux.

Ou ℞. Magiſtere d'antim. diaphor. ʒ. j. Æthiop. min. ϑ. j. camphr. ℊ. ij. mirrh. ℊ. iij.

On choiſit de ces ſudorifiques le plus convenable. L'eſprit camphré ſe fait ainſi. ℞. Eſprit de vin rectif. ℔. j. camphr. ℥. ß. ſafr. orient. ℥. j. mêlez, & bouchez le vaiſſeau: mettez en digeſtion pendant un ou deux jours; filtrez, & gardez pour l'uſage dans un vaiſſeau bien bouché.

Après la premiere ſueur, appliquez des véſicatoires ſur la nuque, les bras & les pieds, & tenez les veſſies ouvertes par un mélange d'une partie d'emplâtre véſical avec trois parties de l'emplâtre de melilot: entretenez les ſueurs de ſix heures en ſix heures; donnez dans les intervalles des bouillons avec le jus de citron, ou le vinaigre bezoardique, pour les pauvres, juſqu'à ce que la nature pouſſe au-dehors quelques bubons, ſur leſquels il faut auſſi-tôt faire inciſion, & laiſſer fluer le venin. Pour cela il faut tenir la plaie ouverte. Par cette méthode le malade ſera guéri vers le neuviéme jour.

Le malade doit toujours être bien couvert dans ſon lit & chaudement, afin que les pores de la peau ſoient toujours ouverts aux ſueurs; il ne doit point boire de vin, qui augmenteroit la fiévre & l'inflammation, mais une ptiſanne avec la racine de ſcorſon. & le ſcord. un citron entier coupé par rouelles, un peu de

ſucre, & vingt gouttes d'eſprit de vitriol, ou de nitre dulcifié; pour une grande pinte, dont il pourra boire tant qu'il voudra.

Dans l'inflammation du palais, on doit gargariſer & ſeringuer chaud, l'eau de joubarbe, avec le nitre, ou avec le ſel ammoniac.

Pour la cure préſervative, il faut diſſiper la peur, le chagrin, la mélancholie, ſe nourrir d'alimens d'un bon ſuc, boire un peu de vin, éviter les excès; mais ſurtout ſe faire appliquer deux cauteres, un ſur le bras, un autre ſur la jambe oppoſée. M. Heinſius, Médecin Allemand, qui fut appellé par le Senat de Veniſe dans la peſte de 1656. & 1657. & à qui on a élevé une ſtatuë à S. Marc avec cette inſcription, *Liberator Patriæ à Peſte*, conſeilloit à tous de ſe préſerver par des cauteres. Tous ceux qui en avoient, n'étoient point attaqués. On a obſervé la même choſe depuis.

L'eſprit camphré eſt auſſi un grand préſervatif, pris tous les matins à jeun, juſqu'à vingt ou trente gouttes dans quelque liqueur. La teinture bezoardique a la même vertu. Il faut ne point commercer avec les peſtiférés; & ſi on approche un malade, ne pas avaler la ſalive qui vient dans ce temps-là dans la bouche, mais la cracher auſſi-tôt; car la ſalive eſt déja infectée, & ſi on l'avaloit, elle attaqueroit d'abord l'eſtomach. On porte ſur la foſſette de l'eſtomach un amulete fait avec la pâte ou trochiſques de crapaux; on ſe frotte les narines avec baume de rhuë, ambre jaune, & camphre; on pend au col un morceau de camphre, on doit fumer. Le peuple prendra le matin d'une poudre faite de trois parties de bayes de geniévre, une partie de fleurs de ſoufre, & demi-partie de myrrhe, autant d'aloës ſuccotrin. Avaler tous les matins trois ou quatre grains de camphre, eſt un bon préſervatif.

Le 7. Septembre 1720. (a)

(a) Le Lecteur eſt prié de remarquer que ſur la foi de pluſieurs Mſſ. de ce Mémoire, on a nommé l'Auteur *Chiller*; il paroîtra pourtant plus naturel d'en croire M. Scheuchzer, qui dans un Ouvrage, dont on verra l'extrait par la ſuite, lui donne le nom de *Muller*.

OBSERVAT.

OBSERVATIONS

SUR les cauſes de la peſte de Marſeille, & ſur la maniere dont cette maladie ſe communique.

I. LA peſte de Marſeille a toujours eu pour ſymptômes eſſentiels & diſtinctifs, des bubons, des parotides, des charbons, des puſtules charbonneuſes & des exanthêmes.

Dans la plûpart des cadavres, nous avons trouvé des inflammations gangreneuſes, des taches pourprées, & des engorgemens des vaiſſeaux ſanguins ſur la ſurface des viſceres. Ceux qui étoient morts dans l'aſſoupiſſement, avoient les vaiſſeaux ſanguins du cerveau ſimplement engorgés; ceux qui ont péri dans le délire, avoient des taches pourprées ſur les membranes du cerveau & dans le tiſſu des viſceres; ceux qui avoient eu quelque étouffement conſidérable avant que de mourir, ſe ſont trouvés avoir de pareilles taches ſur le tiſſu du poulmon, ſans aucun gonflement conſidérable. Il y a eu des charbons & des taches pourprées aux inteſtins de ceux qui ont péri par le cours de ventre; & le tiſſu de la veſſie s'eſt trouvé enflammé ou abſcedé dans ceux qui avoient eu des ardeurs d'urine, ou qui avoient piſſé du ſang, ou du pus.

II. Nous n'avons ouvert aucun cadavre de peſtiferés, où nous n'ayons toujours trouvé les quatre cavitez du cœur extrêmement remplies & dilatées par un ſang épais, noir & tout grumelé. Le cœur du Sieur Bourget avoit ſi fort groſſi, qu'il fut trouvé crevé au-devant de ſon ventricule droit, du côté du ſeptum medium, ſur lequel nous trouvâmes la valeur d'une livre de ſang tout caillé, qui s'étant fait jour par ladite déchirure, s'étoit extravaſé ſur ce viſcere dans la cavité du pericarde. Le foye s'eſt auſſi toujours trouvé engorgé de ſang, & beaucoup plus gros que dans l'état naturel: & la véſicule du fiel fort dilatée, remplie d'une bile noire & verdâtre. Jacques Audibert avoit la véſicule du fiel crevée à ſa partie ſupérieure, par où la bile s'étoit épanchée en partie dans la cavité du bas ventre.

III. L'obſervation précédente nous ayant convaincu qu'une bile noire & verdâtre devoit épaiſſir le ſang, pour produire un engorgement du cœur qui eſt bien-tôt ſuivi de la mort, nous avons examiné cette bile. Elle a conſtamment verdi d'un verd d'herbe permanent, par le mélange d'un eſprit de vitriol; elle eſt devenuë d'un noir d'encre paſſager par l'affuſion de l'eſprit de nitre; & elle a toujours fort jauni lorſque nous l'avons mêlée avec l'huile de tartre par défaillance, ou avec le ſel alkali fixe du même tartre diſſous dans une quantité d'eau ſuffiſante. Cette couleur jaune qui reſſemble tout-à-fait à la couleur naturelle de la bile, & la couleur verte produite par l'eſprit de vitriol (couleur étrangere à l'état naturel de la bile) ſe ſont conſervées dans ce mélange pendant des mois entiers.

IV. Soupçonnant que la bile d'un peſtiferé pourroit communiquer la peſte, de même que la ſalive d'un chien enragé communique la rage, nous avons tenté pluſieurs nouvelles expériences, dont nous allons rapporter les principales, & celles qui nous paroiſſent les plus utiles pour découvrir la cauſe de la peſte, & nous tracer un chemin plus sûr pour la curation. La bile peſtiferée verſée dans une playe faite exprès à différens chiens, les a rendus d'abord triſtes, mélancoliques, aſſoupis & fort dégoutez; tous ces animaux ſont morts du trois au quatriéme jour, avec les marques certaines, tant externes qu'internes, d'une véritable peſte, marquée par les bubons, les charbons & les gangrenes des viſceres de même que les cadavres humains, dont la bile avoit été tirée. Voyez les deux premieres obſervations ci-deſſus.

V. Une dragme de la ſuſdite bile détrempée dans deux onces d'eau de fontaine tiéde, & injectée dans la veine jugulaire des chiens, les a rendus de même aſſoupis, & les a fait périr dans quatre heures, avec des inflammations gangreneuſes, le cœur engorgé de ſang, le foye gonflé, & la véſicule du fiel pleine d'une bile verdâtre.

VI. La même quantité de bile, injectée par la veine crurale des chiens, leur a produit un aſſoupiſſement d'environ une heure. Ils ont été ſi fort dégoutez, qu'ils n'ont abſolument rien mangé ni bu depuis ladite injection. Ils ont uriné très-ſouvent, ſur-tout lorſqu'on les touchoit; le troiſiéme jour il leur a paru des

tumeurs fort conſidérables, principalement ſous les aiſſelles, aux cuiſſes, à trois travers de doigt de la playe. Celle-ci a été gangrenée, & l'animal eſt mort le quatriéme jour avec toutes les marques de peſte marquées aux deux premieres obſervations.

VII. Etant convaincu par les trois obſervations précédentes, que la bile mêlée dans le ſang produiſoit toujours la peſte, nous voulions éprouver ſi le pus des peſtiferés bleſſés, leur ſang, ou la chair des cadavres, produiroient le même effet; mais nous avions ſouvent obſervé qu'un chien de l'Hôpital du Mail, ſuivant les Chirurgiens lors des panſemens, avaloit avidement toutes les glandes pourries qu'on arrachoit; & les plumaceaux chargez de pus; qu'il léchoit même le ſang qu'il trouvoit répandu par terre avec leſdits plumaçeaux, & nous avions ſouvent vû pluſieurs chiens ſe nourrir des viandes des cadavres peſtiferés, ſans prendre aucun mal. Le ſuſdit chien de l'Hôpital avoit fait le même manege pendant trois mois, & joüiſſoit toujours d'une bonne ſanté, étant badin & familier avec tout venant. Pour nous aſſurer ſi ce chien avoit la diſpoſition à prendre la peſte comme les autres, nous lui injectâmes dans le ſang par la veine crurale de la cuiſſe droite, environ une dragme de bile peſtiferée, & il périt le quatriéme jour comme les autres avec un bubon à la cuiſſe bleſſée, où il ſurvint encore deux charbons, & la playe ſe gangrena. Tout ce que nous y remarquâmes de particulier, fut qu'il exhaloit de cet animal vivant après l'injection, & de ſon cadavre ouvert, une odeur très-puante, que nous n'avions remarquée en aucun autre. Celui-ci eut de plus une hémorrhagie conſidérable à ſa playe la veille de ſa mort, parce qu'il s'étoit donné quelque violent mouvement pour s'échapper de ſa priſon.

VIII. Puiſque la peſte ne peut ſe communiquer que par la bile peſtiferée mêlée dans le ſang, & que tous les chiens que nous avons injecté ont péri de ce mal, il nous paroît que la cauſe de cette maladie ne ſçauroit venir d'un air infecté, comme on le croit vulgairement; puiſque de tous les animaux qui reſpirant le même air, il n'y a que l'homme d'attaqué, & que les obſervations précédentes ſont des preuves certaines que tout chien eſt diſpoſé à prendre la peſte. Reſte qu'il faut chercher la

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 204 sur 883

cauſe commune de cette maladie épidémique dans les alimens propres à l'homme, qui ſont ſeuls capables d'attaquer la bile préférablement à nos autres humeurs.

IX. Le vaiſſeau du Capitaine Chataud, ſoupçonné d'avoir apporté la peſte de Seyde, n'arriva en ce port que le 25. Mai 1720. cependant Mademoiſelle Augier mourut dans cette Ville du 19. au 20. Avril. Il lui avoit paru le 13. dudit mois une parotide fort gonflée, ſur laquelle on appliqua des cataplaſmes convenables & des pierres à cautere, qui ne purent la garantir de la mort. Mademoiſelle Conſtant, femme d'un Négociant, âgée de vingt-huit ans, eut un charbon avec fiévre, dont elle faillit à mourir du 3. au 4. Mai de la même année. Environ le 20. dudit mois, une femme nommée Mademoiſelle Boze, demeurant ruë de Ferrat, fut ſaiſie d'une violente fiévre continuë; elle ſua un peu le deuxiéme & le troiſiéme jour; on ſoutint la ſueur par un leger ſudorifique. Le 5. elle fut quitte de fiévre, & on s'apperçût au plis de l'aîne droite d'un bubon de la groſſeur d'un œuf de poule, qui vint à ſuppuration, qui fut ouvert & conduit à parfaite cicatrice. Ce ſont là certainement toutes les véritables marques de la peſte de Marſeille que nous avons vûës dans toute la Ville, & que nous voyons tous les jours dans l'Hôpital du Jeu de Mail.

X. Quoique le vaiſſeau du Capitaine Chataud fût arrivé le 25. Mai, il eſt conſtant que toutes ſes marchandiſes furent envoyées en quarantaine, & qu'aucun des paſſagers du vaiſſeau ne fut admis dans la Ville que le 14. Juin; cependant la nuit du premier au deux dudit mois, Mademoiſelle Cauvin mourut après avoir été malade depuis le 16. Avril. Il lui parut une parotide du 28. au 29. Mai, qui fut fort élevée le deuxiéme jour, & qui diſparut le troiſiéme. Cette femme mourut deux jours après. Gaſpard André, Maître d'Ecole, Grammairien, demeurant ruë Duprat, commença de ſe plaindre le 2. Juin d'un manque d'appétit, & d'un charbon à la feſſe gauche, ſur lequel on appliqua d'abord du charpi couvert d'onguent baſilicum, & par-deſſus un emplâtre de diachylum avec les gommes; dans la nuit il ſurvint une vive douleur à cette tumeur; le troiſiéme jour la fiévre le prit avec douleur de tête, la langue ſéche, les

yeux égarez, & on s'aperçut au plis de l'aîne d'une petite tumeur comme une noiſette, qui vint à ſuppuration; elle fut ouverte, ſuppura & fut menée à parfaite cicatrice en vingt-cinq jours.

XI. Il eſt inutile de recourir à des cauſes cachées & incertaines, pour trouver l'origine de la peſte, tandis qu'on en connoît de très-évidentes & fort ſenſibles. La rage canine, quoique peu ordinaire, ſe produit ſouvent ſans aucune communication, lorſque la ſalive ſe gâte & s'épaiſſit par les cauſes ordinaires. Pourquoi la peſte ne pourra-t'elle pas ſe produire de même, lorſque la bile ſe gâtera d'une certaine maniere? Cette humeur s'eſt gâtée par le mauvais uſage des ſix choſes non naturelles, connuës en Médecine, & principalement par les alimens qu'une nombreuſe populace a mangé, à raiſon de la diſette du bled de l'année qui a précedé la peſte. Ce deffaut de bled fut occaſionné par l'irrégularité des ſaiſons, qui a beaucoup contribué à diſpoſer le peuple à la peſte. L'été de 1719. la chaleur & la ſéchereſſe furent exceſſives dans la baſſe Provence; il n'y eut preſque pas de récolte de bled, peu de vin & peu d'huile. Pendant ces chaleurs qui durerent tous les mois de Juin, Juillet & Août, il ne fit preſque pas de vent; celui d'Eſt fut le ſeul qui regna, très-petit & fort chaud. Le ſuc de toutes les plantes ne fut pas aſſez détrempé, les pores de la peau des habitans de cette contrée furent ſi ouverts à la tranſpiration, que le ſang de l'homme & le ſuc des plantes ſe trouverent dépourvus de la ſéroſité, dont ils ont coutume de ſe charger, pour conſerver leur liquidité naturelle. Aux mois de Septembre, Octobre & Novembre de la même année, il ſurvint dans ce pays quantité de pluyes abondantes, avec des vents d'Oueſt ſouvent redoublés, ſur-tout le huitiéme, le dix-neuviéme, & le vingtiéme Septembre. Ces pluyes délayerent un peu les liqueurs des hommes & le ſuc des plantes; mais étant mêlées avec des vents très-orageux, elles ne furent pas capables de ſurmonter l'épaiſſiſſement précédent. C'eſt à cette irrégularité des ſaiſons qu'on doit attribuer la conſtitution d'un ſang épais, qui s'eſt diſpoſé peu à peu à recevoir la peſte, tandis que le vice de la bile qui l'a produite s'eſt ſans doute formé par les indigeſtions réitérées, que les paſſions de l'ame, ſur-tout la peur & la crainte ont occaſionnées, de même que le mélange du

bled du Levant avec un tiers d'orge, d'avoine, ou de ſeigle, que le peuple de Marſeille mangea pendant les quatre mois qui ont précedé la peſte. Il paroît par les injections citées ci-devant, qu'une bile porracée, & mêlée avec ce que nos anciens appelloient atrabile, a certainement produit l'épaiſſiſſement du ſang, dont l'arrêt conſtituë, ſelon nous, la cauſe prochaine & immédiate de cette fâcheuſe maladie.

XII. Dans toutes les ouvertures des cadavres qu'il a fallu faire ſouvent pour ramaſſer quantité de bile, & pendant les différentes expériences que nous avons été obligés de faire avec cette humeur peſtiferée, il ne nous eſt jamais arrivé d'en recevoir la moindre incommodité, non plus qu'aux garçons Chirurgiens & Apotiquaires, qui nous ont ſervi dans toutes ces épreuves; ce qui nous paroît prouver clairement que la peſte ne ſçauroit ſe prendre par aucune exhalaiſon maligne répanduë dans l'air, ou qui ſe puiſſe attacher aux doigts des Artiſtes, encore moins à leurs habits, dont nous n'avons jamais changé. Comme nous n'aurons plus d'occaſion, la peſte ceſſant, de faire de nouvelles ouvertures des cadavres, nous allons nous attacher à ramaſſer toute la bile humaine infectée qui ſe préſentera des peſtiferés qu'on nous apporte rarement de la campagne, & nous éprouverons ſi les différens remedes que nous avons employés avec quelque ſuccès pour la curation de ce mal, pourroient ôter à la bile ſon prétendu venin, en la changeant de conſtitution. Nous nous flattons même que cette bile mêlée avec le ſel de tartre qui a changé ſa couleur verte & noire en une couleur jaune conſtante, pourroit ne plus donner la peſte aux chiens. Il faut auſſi examiner par rapport à la multiplication du mal, ſi la bile d'un chien que nous avons peſtiferé par injection, ſera capable de donner la peſte à un autre chien.

Nous ſouſſignez Antoine Deidier, Conſeiller-Médecin du Roi, Profeſſeur en Médecine de l'Univerſité de Montpellier, député de la Cour pour venir traiter les peſtiferés de cette Ville;

Jacques Robert, Docteur agrégé au College des Médecins de Marſeille, ayant ſervi avant & pendant le cours de la peſte, les malades tant dans la Ville que dans les deux Hôpitaux des peſtiferés de la Charité & du Jeu de Mail,

où je ſuis actuellement en qualité de Médecin ordinaire ; Et Claude Rimbault, Docteur en Médecine de l'Univerſité d'Aix, nommé par ordre de M. le Commandant de Langeron, pour la préparation & l'adminiſtration de tous les remedes qui ſe ſont préparés dans la Pharmacie de l'Hôpital des peſtiferés du Jeu de Mail ; Déclarons avoir obſervé, avec toute l'attention & l'exactitude dont nous ſommes capables, le contenu aux douze obſervations ci-deſſus, & réitéré très-ſouvent pendant les mois de Février, Mars & Avril dernier, les expériences y rapportées, qui nous ont toujours également réuſſi. Fait à Marſeille le premier Mai 1721. *Signé*, &c.

REMARQUES

Sur les Obſervations de M. Deidier par M. B.

OBSERVATION PREMIERE.

IL faut ajoûter à ces bubons, charbons, &c. le concours des ſymptômes internes qui annoncent le commencement de la maladie, & de ceux qui l'accompagnent ; celui de pluſieurs autres malades atteints de la même maladie ; la mort du plus grand nombre, & la communication du même mal à d'autres malades de la même maiſon, en un mot la contagion, le tout enſemble caracteriſe la maladie de Marſeille ; tout ce qu'on a découvert par l'ouverture des cadavres, n'eſt que les productions de la maladie, & le dernier effet d'une mort prochaine, quand elle a été prompte & ſubite.

Obſ. II. Le Sieur Bourget étoit un Employé dans les Gabelles, qui revenu de la campagne en parfaite ſanté, & ayant bien ſoupé le ſoir dans ſon Auberge, fut trouvé mort le lendemain matin dans ſon lit. Comme il étoit gras & replet, il y a apparence qu'il eſt mort d'apoplexie, ou d'un catarrhe ſuffoquant ; car il n'avoit aucune marque de peſte. D'ailleurs la maladie étant alors ſur ſon déclin, elle ne cauſoit plus de morts ſubites, qui n'arrivent qu'au commencement des contagions. Cette déchirure du cœur étoit un coup de ſcalpel don-

né imprudemment par le garçon qui faiſoit l'ouverture du cadavre, ainſi que le Sieur Nelaton, qui fit faire cette ouverture, me l'a aſſuré. Il en eſt de même de cet Audibert ; car toutes ces découvertes ſont accommodées au ſyſtême.

Obſ. III. La bile verdit toujours par le mélange des acides. Ce verd plus foncé fait la couleur noire, & ces deux couleurs étrangeres à la bile ſe perdent par le mélange d'un alkali qui précipite l'acide qui les lui donnoit, & ces effets arrivent à toutes ſortes de bile. Si cette bile eût été verdâtre, elle auroit dû devenir noire par le mélange de l'eſprit de vitriol ; car ſi cet eſprit verdit la bile naturelle qui eſt jaune, il doit augmenter ſa couleur verte quand elle l'eſt déja, & la rendre plus foncée. Ainſi ſi cette bile étoit verdâtre (comme on le ſuppoſe) elle auroit dû devenir tout à fait noire par le mélange de l'eſprit de vitriol ; & ſi elle n'a fait que verdir d'un verd d'herbe, c'eſt une preuve que cette expérience n'a été faite que ſur une bile de couleur naturelle.

Obſ. IV. V. VI. La communication du mal par l'injection d'une humeur infectée par quelque veine qu'elle ſoit faite, n'a rien d'extraordinaire. On ente bien la petite verole avec du pus d'un verolé ; ſi dans ces animaux c'eſt la bile injectée qui leur a donné le mal, ce n'eſt donc pas la bile verdâtre trouvée dans la veſicule du fiel ; cette bile verdâtre eſt donc en eux l'effet de la maladie, & non pas ſa cauſe.

Obſ. VII. La bile vient du ſang ; elle ne ſçauroit donc être infectée que le ſang ne le ſoit ; & ſi le ſang eſt infecté, toutes les autres humeurs qui en dérivent comme la bile, doivent auſſi être infectées ; car par quel canal toute l'infection du ſang paſſeroit-elle dans la bile, ſans ſe communiquer aux autres humeurs ? elles doivent donc toutes communiquer le même mal. Si les bubons qui ſurviennent à la peſte ſont peſtilentiels, il faut que l'humeur qui les produit ſoit infectée de ce vice. Or ce n'eſt pas la bile renfermée dans la véſicule du fiel qui produit ces tumeurs dans les glandes conglobées, c'eſt plutôt la lymphe. Si on dit que c'eſt quelque partie de la bile contenuë dans le ſang, qui mêlée avec la lymphe produit les tumeurs dans les parties, il faut donc que cette lymphe ſoit infectée, & qu'elle puiſſe

puiſſe communiquer le mal. D'ailleurs ſi la ſuppuration guérit la maladie, comme on n'en peut diſconvenir, ce ne peut être qu'en purgeant le corps de cette bile infectée, qu'on donne pour cauſe du mal ; donc le pus qui ſort par la plaie doit être infecté par le mélange de cette bile ; il doit être donc contagieux. La même raiſon fait pour le ſang & les chairs des peſtiferés ; car ou la cauſe du mal réſide dans cette bile enfermée dans la véſicule du fiel, & alors elle ne ſçauroit troubler le ſang, ni produire les autres ſymptômes de la maladie ; ou dans une bile répanduë dans le ſang, & alors le ſang & toutes les autres humeurs qui s'en ſéparent doivent être infectés, & par-conſéquent communiquer le mal. Si l'expérience du chien de l'Hôpital eſt vraie, il ſe peut que le chien accoutumé peu à peu à ces alimens peſtiferés, n'en ait pas reçû des impreſſions, comme on voit des gens n'en pas recevoir du laudanum & des poiſons, s'y étant accoutumés peu à peu ; en tout cas elle eſt détruite par l'expérience d'un autre chien, qui ayant fréquenté dans l'Hôpital des équipages des Galeres, où il léchoit les appareils qu'on ôtoit des plaies, devint malade avec une tumeur à l'aîne, & qui fut tué d'un coup de fuſil.

Obſ. VIII. Si les chiens reſpirent le même air que l'homme, ils uſent auſſi des mêmes alimens que lui. Ainſi les expériences ci-deſſus, & les conſéquences qu'on en tire, valent également contre l'un & contre l'autre. De tous les animaux qui uſent des mêmes alimens, l'homme ſeul eſt attaqué de peſte ; or par les obſervations précedentes tout chien eſt ſuſceptible de peſte ; donc la peſte ne vient point de ces alimens. C'eſt le même raiſonnement, il ne peut être faux que le premier ne le ſoit.

Obſ. IX. X. Pour juger du faux de ces deux Obſervations, il n'y a qu'à former le raiſonnement qui en réſulte, & par lequel on veut prouver que la peſte étoit à Marſeille avant le mois de Mai. Le voici. Les bubons, charbons, &c. ſont les ſymptômes diſtinctifs de la peſte ; (premiere Obſervation) or il y avoit à Marſeille avant le mois de Mai des malades avec des bubons, charbons, &c. donc il y avoit à Marſeille avant le mois de Mai des malades peſtiferés. On ſoutient cet argument faux par toutes les regles du raiſonnement qu'on ſe diſpenſe de rap-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 210 sur 883

peller ici. Pour qu'il fût vrai, il faudroit que tout bubon & charbon fuſſent ſymptômes de peſte, ce qui n'eſt point. Tous ces malades ſont cités ſans aucune preuve par un Médecin qui ne les a point vûs. Les deux qui ont ſouſcrit ces Obſervations, ne ſont pas en cette Ville d'une autorité aſſez reconnuë pour mériter quelque créance. Un Médecin qui deſſervoit l'Hôtel-Dieu dans les mois d'Avril, Mai & Juin 1720. qui deſſervoit encore un quartier de la Miſéricorde des plus étendus, long-temps auparavant, qui avec cela a beaucoup de pratique dans la Ville, & dont la probité ne ſçauroit être ſuſpecte, aſſure n'avoir vû aucun malade peſtiferé avant le mois de Juillet. Tous les malades cités dans ces Obſervations n'ont eu que des bubons & charbons ſimples, qui arrivent en tous les temps. La mort qui les a ſuivis en quelques-uns, ne les rend pas peſtilentiels; il faut pour cela le concours des autres ſymptômes & des circonſtances ci-deſſus marquées. Dans la plûpart de ces malades, il n'y a qu'à conſtater les dattes du commencement de la maladie, des ſymptômes & de la mort, pour ſe convaincre qu'ils n'avoient que de ces bubons & charbons ſimples. Ils pouvoient même être malins, ſans être peſtilentiels. On s'eſt bien gardé de rapporter les remedes par leſquels tous ces malades ont guéri; on auroit vû certainement qu'ils n'ont guéri que par les remedes ordinaires, qui ſont les ſaignées réitérées & les purgatifs, leſquels étoient contraires à nos peſtiferés.

Obſ. XI. Les cauſes rapportées dans cette Obſervation furent bien plus fortes en 1709. Il y eut une véritable diſette de toutes ſortes de denrées; le peuple ne mangea que de mauvais alimens, capables d'alterer la bile, pour parler le langage de l'Auteur; il fit un froid exceſſif en hyver, plus propre encore à épaiſſir le ſang que les chaleurs de l'été de 1719. & à le rendre plus ſuſceptible des impreſſions de cette bile gâtée. Le ſuc des plantes fut encore plus épaiſſi, puiſqu'elles moururent preſque toutes. Cependant que produiſirent toutes ces altérations? une fiévre maligne ordinaire, toute oppoſée à la peſte, puiſque les mêmes remedes qui guériſſoient celle-là, tuoient les malades atteints de celle-ci. La diſette du bled, & celle des autres denrées qu'on met en 1719. eſt une pure ſuppoſition contraire à la vérité: on n'a qu'à ſe rappeller l'état de cette année. Les chaleurs

exceſſives de l'été de cette même année auroient dû produire leurs mauvais effets, & donner des maladies, l'automne ſuivant. Tel eſt le cours ordinaire des révolutions des ſaiſons ; les altérations qu'elles font dans nos corps, ſe font ſentir dans la ſaiſon qui ſuit immédiatement celle qui a été dérangée. Je renvoie ſur cela aux Aphoriſmes d'Hippocrate, ſi on peut encore le citer contre des gens, qui, emportés par la fureur des ſyſtêmes, ont ſecoüé depuis long-temps le joug de ſon autorité. Ils ſont pourtant là-deſſus conformes à l'expérience annuelle. Or l'automne de 1719. & l'hyver qui l'a ſuivi ne nous ont donné aucune maladie ; le fait eſt certain. Suivons les ſuppoſitions de l'Auteur : » Il ſurvint, dit-il, dans ce pays quantité de pluies « abondantes en automne, mais parce qu'elles étoient mêlées « avec des vents orageux, elles ne délayerent pas aſſez le ſuc « des plantes & les liqueurs des hommes, pour ſurmonter l'é- « paiſſiſſement produit par l'été précedent dans l'un & dans l'au- « tre. « Il veut donc que les vents diſperſent les pluies dans les airs, & les empêchent de parvenir juſqu'à la terre. En ce cas elles auroient dû au moins corriger le vice de nos liqueurs, puiſque les pluies ne font des impreſſions dans nos corps, que par les altérations qu'elles produiſent dans l'air. Ce bled du Levant mêlé d'un tiers d'orge, d'avoine & de ſeigle, fait voir que l'Auteur n'a travaillé que ſur de faux mémoires, & qu'on s'eſt prévalu de ſa crédulité. Cet arrangement des ſaiſons de 1719. a plus l'air d'une fable que d'une véritable obſervation. L'Auteur a-t'il obſervé ces révolutions de nos ſaiſons de l'Obſervatoire de Montpellier ? Tous ces principes étant donc faux, les conſéquences qu'on en tire croulent d'elles-mêmes.

Obſ. XII. Il n'eſt pas étonnant que perſonne n'ait pris ce mal dans les ouvertures des cadavres. Ils ne peuvent rien communiquer ; le venin eſt amorti par la mort, & il ne peut devenir contagieux que quand il reſſuſcite par une nouvelle fermentation, lorſque le cadavre ſe corrompt. D'ailleurs l'Auteur ſurtout avoit moins à craindre que les autres ; car il pourroit bien avoir fait ces ouvertures des cadavres de la même maniere qu'il a fait celles qui lui ont montré la coagulation du ſang des peſtiferés, dont M. Chicoyneau parle dans ſes Obſervations, pag. . . . C'eſt un malheur qu'il ait commencé ſes expériences ſi

tard, & qu'il faille attendre une nouvelle peſte pour voir ſi ſon ſel de tartre ſera le véritable remede contre cette bile verdâtre. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il voulût aller perfectionner ſa découverte dans les autres Villes infectées de peſte. L'occaſion eſt préſente, mais il ne paroît pas diſpoſé à en profiter.

Lettre de Monſieur Emeric, Médecin, dattée de l'Infirmerie des Minimes d'Aix, le 15. Novembre 1720.

MONSIEUR,

JE n'avois pas prévû que mon Mémoire tomberoit entre les mains de gens de la Profeſſion; je me ſerois expliqué d'une maniere plus phyſique, & j'aurois dit que les trois degrés de malignité dont j'ai parlé dans mon Mémoire, ne doivent pas, ce me ſemble, être tirés de la matiere maligne, mais bien des différentes diſpoſitions des ſujets ſur leſquels elle agit; car cette malignité n'étant en elle-même qu'une matiere ſubtile, active, pénétrante, très-communicable, & en même-temps corroſive & irritante, il paroît difficile de concevoir qu'elle puiſſe avoir en elle un plus ou un moins de force & d'activité dans une même Ville où elle exerce ſa fureur; & ſi l'on y apperçoit quelque modération, cela ne peut être attribué, ce me ſemble, qu'aux différentes parties de l'air qui la modifient, ou aux diverſes diſpoſitions qu'elle rencontre dans les corps qu'elle afflige. Sur ce fondement elle devroit être comparée au feu qui conſomme tout ce qui eſt combuſtible, mais plus puiſſamment un bois ſec, que celui qui eſt encore vert. Je ſoumets là-deſſus ma penſée au jugement de ceux qui ſont plus éclairés que moi.

Si l'on peut tabler ſur ce principe, il s'agit de trouver un remede. On enviſage d'abord les émétiques, ou les purgatifs, qui mettent en jeu les fibres nerveuſes, le maître reſſort des parties ſolides, ſecoüent toute la machine pour rompre le *coagulum* de la lymphe & du ſang, & leur redonner par ce ſecours leur fluidité naturelle. Je donnai d'abord dans ce ſens aux premiers jours de ma commiſſion; mais l'événement n'ayant pas

ſecondé mon idée, je penſai que le *vomitus vomitum curat, alvi fluxus alvi fluxum*, ne pouvoit être mis en pratique que lorſque les premieres voies étoient engagées par une matiere étrangere, & que dans le cas préſent les ſymptômes fâcheux du vomiſſement & du cours de ventre, aſſez fréquens dans cette maladie, étoient preſque toujours le produit de l'irritation que la préſence du venin peſtilentiel cauſoit dans les parties ſolides; que s'il arrivoit par fois quelque ſoulagement par ces deux remedes, ce n'étoit que par accident, & lorſque la cacochymie ſe trouvoit de la partie, ce qui arrive rarement; *Plurimùm verò non turget.*

Je n'ai pas été plus content des ſudorifiques, qui ne font que mettre les liquides en mouvement. J'ai donc regardé ces remedes comme de ſimples forces mouvantes; les deux premiers pour ſecoüer les parties contenantes, & le troiſiéme les contenuës, qui ne pouvoient tout au plus que déranger dans un certain ſens la tiſſure du *coagulum*, ſans la détruire, & ſans pouvoir rétablir les liquides dans leur premiere fluidité naturelle. Il s'enſuivoit de leurs ſecouſſes un plus grand épuiſement des forces, & une mort plus prochaine, comme vous l'avez avancé dans l'objection que vous vous êtes fait vous-même dans votre lettre. Ainſi, Monſieur, ces trois remedes n'ayant pas ſatisfait mes intentions, je les ai preſque abandonnés, pour ne pas dire entierement, ne les employant que dans les cas bien indiqués où ils ont réüſſi.

Mon unique reſſource fut aux cordiaux, comme vous l'avez vû dans mon Mémoire. Ainſi la thériaque, la poudre de vipere, le ſel volatil de vipere, furent ſubſtitués aux précédens remedes. Je les accompagnois de bon vin vieux, ou d'élixir de propriété de Paracelſe, ou de l'eau theriacale de Diemerbroeck, tantôt de l'un, tantôt de l'autre; & je m'en trouvai bien. Mais comme les malades étoient rebutés du mauvais goût de ces remedes, & que d'un autre côté je voulois mieux faire ſans abandonner la thériaque, qui en a toujours été la baze, j'animai la thériaque avec un mélange balſamique fait de parties égales d'huile de térébenthine, de celles de thim, de romarin, de lavande & de karabé. Quatre gouttes de ce mélange ſur chaque priſe de thériaque donnée en bol, & par-deſſus un demi verre de bon vin, firent un meilleur effet. Je me ſervis dans la ſuite de liqueurs ſpiritueuſes agréables au goût, à la place du

vin, & mes progrès augmenterent. Mes malades me demandoient à chaque viſite des remedes, au lieu qu'auparavant ils n'en vouloient point. Je me ſuis donc fixé à la thériaque animée des balſamiques, & les liqueurs ſpiritueuſes par-deſſus pour les malades du premier degré, quand il m'en vient; à la thériaque & les ſpiritueux par-deſſus, pour ceux du ſecond degré: & à la thériaque ſeule & le vin par-deſſus pour ceux du troiſiéme.

Ces liqueurs ſpiritueuſes ſont une eau de canelle, & une eau clairette royale d'un goût fort agréable, & animée des cordiaux de bon goût, que me fournit le Sieur Perret, Diſtillateur de notre Ville. Je ne ſuis pas pourtant ſi ſcrupuleux que je ne faſſe paſſer les remedes du premier degré aux autres, quand quelques ſymptômes m'y déterminent. Je me ſers encore du mithridate, du diaſcordium, du laudanum liquide, du ſirop de pavot blanc, de celui de capillaires, & de celui de limons, d'eau de ſcabieuſe, de celle de bugloſe, de teinture de coquelicot, d'eſprit de vitriol, pour remedier aux ſymptômes qui ſurviennent pendant le cours de la maladie. Vous en ſçavez mieux que moi la juſte application, & avec ces armes, par la grace de Dieu, je ſauve preſque la moitié de mes malades, & ſouvent au-delà. Votre lettre m'a obligé de me reſtraindre à tout ce que je viens de vous dire. J'aurai l'honneur de vous entretenir des ſignes & des ſymptômes de la maladie dans celle qui ſuivra celle-ci, & ſuis avec un attachement reſpectueux, Monſieur, Votre, &c. *Signé*, EMERIC, Médecin.

Seconde Lettre du même.

MONSIEUR,

JE diviſe les ſignes dont j'ai promis de vous entretenir dans ma précédente lettre, en Pathognomoniques & en Prognoſtics.

Parmi les Pathognomoniques, les uns ſont univoques, les autres équivoques. Les univoques ſont la douleur de tête, les friſſons, & le plus aſſuré de tous, eſt la langue qui s'obſcurcit dans toute ſa ſubſtance dès que le mal commence; elle ſe charge par-deſſus d'une legere couche d'un limon blanchâtre, qui cache naturellement ſa couleur naturelle, & ce limon dans le

progrès de la maladie devient rouſsâtre, ce qui marque, ſi je ne me trompe, l'action fermentative irritante avec chaleur du levain peſtilentiel dans le liquide dont les glandes ſont abreuvées. Ce ſeul ſigne eſt déciſif, & ne manque jamais. Mes Infirmiers & mes Infirmieres me l'ont ſi bien volé, qu'ils ne s'y trompent jamais, lorſque quelque malade leur tombe entre les mains avant que je l'aye reçû. Selon l'épaiſſeur & la couleur de ce limon, on connoît depuis quel jour il eſt tombé malade; car le premier jour de la maladie on découvre encore au travers de ce limon la couleur de la langue, comme à travers une gaze; le ſecond jour la couleur eſt tout à fait cachée; & le troiſiéme il ſe forme ſur le milieu de la langue, dans toute ſa longueur, une ligne aſſez large, rouſſe, qui peu à peu s'élargit, & toute la ſurface ſupérieure de la langue devient rouſsâtre; alors il eſt infaillible qu'il y a quelque éruption faite, ou d'un bubon, ou d'un parotide, ou d'un charbon.

Les ſignes équivoques ſont les nauſées, le vomiſſement, la diarrhée, la concentration du pouls, & l'abattement général des forces, & quelquefois la douleur d'eſtomach. Il arrive aſſez ſouvent que ces ſignes ne paroiſſent point au commencement de la maladie, mais bien dans ſes progrès; & s'ils étoient ſeuls, le jugement ſeroit ſuſpect.

Les ſignes prognoſtics ſont auſſi ou univoques, ou équivoques. Les univoques de la mort ſont pluſieurs; mais celui qui devance tous les autres, & qui eſt immanquable, c'eſt la langue tremblante, un peu rouge à l'extrémité, & qui prend une figure pyramidale quand le malade la tire, par la contraction que le levain irritant fait ſouffrir aux fibres nerveuſes de cette partie. On eſt sûr quand ce ſigne paroît, que les autres ne tardent pas à venir, & que le malade meurt en fort peu de temps. Ceux qui ſuivent celui-ci, ſont le tremblement des mains, la voix entrecoupée, l'oppreſſion, les yeux troubles, le pouls concentré, qu'on ne découvre preſque plus, le tein du viſage qui devient violet, & la froideur de tous les membres qui termine la vie. Pas un ne ferme les yeux en mourant.

Les ſignes équivoques ſont la ſurdité, l'inſomnie, le délire, la phrénéſie, la ſoif, le dégoût, l'aſſoupiſſement, les coliques d'eſtomach, celles du bas ventre, la diarrhée, l'éjection des vers, les hémorrhagies, le crachement de ſang, la ſueur. Les

urines ſont preſque toujours loüables. Les flux ſanglans ſont auſſi équivoques; j'en ai vû mourir & ſortir d'affaire avec ces ſignes.

Il eſt facile de tirer les ſignes ſalutaires après qu'on a décrit les mortels & les équivoques. Vous m'avez défendu les longs raiſonnemens, ainſi je n'en dirai pas d'avantage; *intelligenti pauca.* Je paſſe aux ſymptômes.

Les ſymptômes de cette maladie ont déja été énoncés, la plûpart dans les ſignes, auſſi ne m'amuſerai-je pas à les répeter; & je m'attacherai uniquement à vous faire part ce tout ce que j'ai vû de plus remarquable en eux.

J'ai obſervé que le bubon aux aînes, accompagné d'une diarrhée, ou d'une colique violente du bas ventre, eſt mortel; que celui qui vient aux aiſſelles accompagné d'un vomiſſement, ou d'une forte colique d'eſtomach, eſt auſſi mortel; que les charbons à la tête, ſur la poitrine, ſont très-dangereux, & ceux qui viennent au col ſont mortels; que les parotides ſont moins dangereuſes. Les charbons qui viennent ſur les articulations ſont preſque tous mortels, & ceux qui ont une queuë couleur de ceriſe, qui ſont ſituez aux mêmes endroits, ſont abſolument mortels. J'en ai vû quelques-uns, mais entr'autres un ſur l'articulation de la derniere phalange du pouce de la main droite, avec ſa queuë couleur de ceriſe, qui partoit du charbon en ligne droite, comme un petit ruban d'environ deux lignes de largeur tout le long de l'intérieur du bras, & ſe perdoit ſous l'aiſſelle; un autre ſur la partie interne du genoüil gauche, dont la queuë ſe perdoit vers le milieu de la partie interne de la cuiſſe. Les malades, qui avec ces ſignes pathognomoniques, n'ont pendant le cours de leur maladie qu'un tremblement univerſel & continuel de tous leurs membres, ſans qu'il paroiſſe aucune éruption, périſſent avec des contorſions, des jectigations des membres, les yeux égarés, en bavant, en ſe traînant le viſage & le ventre contre terre. Cette même fin arrive quelquefois à d'autres qui n'ont pas le tremblement, mais qui n'ont rien pouſſé en dehors. Ne peut-on pas avancer que les Obſervations précédentes confirment la penſée qu'on a, que le venin peſtilentiel eſt corroſif & fixatif? en premier lieu les liqueurs blanches, & conſéquemment le ſang, comme les fuſées ou les queuës des charbons, ſemblent le démontrer par une action

continuée

continuée de ce venin dans les vaiſſeaux capillaires ſanguins des tégumens. La Lettre qui ſuivra celle-ci, ſera ſur les préſervatifs, & ſur tout ce que j'obſerve en entrant pour faire mes viſites.

J'ai l'honneur d'être avec un attachement reſpectueux, Monſieur, Votre, &c. *Signé*, EMERIC.

A Aix le 23. Novembre 1720.

Je m'apperçois depuis que les matinées ſont fraîches, qu'il tombe de la gelée blanche, & qu'il fait de grands vents, & biſes fraiches, que mes malades meurent en plus grand nombre; je croi pourtant que le froid qui eſt nuiſible aux malades, conſervera les ſains, & fera finir le mal, ſur-tout ſi nous avons de la pluie; car la ſéchereſſe eſt bien grande.

Troiſiéme Lettre du même.

CEtte maladie commence ordinairement par un froid avec douleur de tête, abattement des forces, & envie de vomir, en trois différens degrés, & chacun d'iceux renferme plus ou moins de malignité.

Au premier degré le mal commence avec un grand froid, tremblement des membres, grande douleur de tête avec un accablement ou total abattement des forces; le vomiſſement s'y mêle quelquefois.

Ceux qui ſont attaqués dans ce premier degré de malignité périſſent d'accablement du ſecond au troiſiéme jour de ce mal, avec un feu brûlant dans les entrailles, une ſoif inſatiable, & diarrhée; & ſi dans ce premier degré la malignité ſe trouve au plus haut point, comme elle eſt preſque toujours, les malades périſſent preſque ſubitement, avant même que les ſuſdits ſymptômes puiſſent être bien développés, ſans marque extérieure de bubon & de charbon, & ſans qu'aucun remede que j'aye encore connu ait pû en guérir, ſoit qu'on ait employé les émétiques lorſque le pouls eſt concentré, les ſaignées quand il s'eſt trouvé fort élevé, ou qu'on ait mis en uſage les cordiaux & les ſudorifiques; mais le nombre de ceux-là eſt, Dieu merci, aſſez petit; c'eſt un coup de foudre toujours meurtrier.

Au ſecond degré le mal commence par de legers friſſons;

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 218 sur 883

legere douleur de tête, quelques legeres envies de vomir, abattement univerſel, le pouls le plus ſouvent concentré, par fois un peu élevé. La ſaignée dans l'élévation du pouls, ou l'émétique dans la concentration peuvent faire quelque effet; mais j'ai trouvé ſi peu de certitude dans ces remedes, qu'ils n'ont pas paré de très-fâcheux accidens. En effet les malades de ce ſecond degré ont preſque tous péri du ſixiéme au ſeptiéme de leur maladie. Les cordiaux en ont ſecouru quelques-uns, mais le plus grand nombre a péri nonobſtant ce ſecours.

Au troiſiéme degré les malades ne s'apperçoivent preſque pas de friſſons ni de douleurs de tête, leur poul eſt concentré, ils ont du dégoût, & quand ils peuvent atteindre le neuviéme de leur maladie, ils ſont ſauvés, & de ce troiſiéme degré, il en échappe plus qu'il n'en meurt.

En tous ces trois degrez il n'y a pas eu un malade qui n'ait eu des bubons ou des parotides, ou des charbons, & quelquefois l'un & l'autre, au ſecond ou au troiſiéme jour. Ceux qui ont eu des charbons ont été ſi mal, même dans l'état de malignité au au troiſiéme degré, qu'avec grande peine s'en eſt-il tiré quelqu'un d'affaire, & ſouvent ils ſont tombés dans des hémorrhagies du nez, ou des évacuations ſanguinolentes qui les ont menés au tombeau, nonobſtant tous les remedes les plus ſpécifiques en pareil cas.

Il arrive, mais rarement, que le mal ſe maſque par tous les ſignes d'une fiévre double tierce... Et ce déguiſement dure tout au plus juſqu'au troiſiéme accès, & alors il ſe démaſque par tous les ſymptômes ſuſdits de peſte, tant intérieurs qu'extérieurs.

Les cordiaux juſqu'aprélent nous ont paru les meilleurs remedes intérieurs, & pour le dehors les cataplaſmes faits avec la moitié d'un oignon blanc que l'on a creuſé au milieu de la groſſeur d'une noix, & dans le creux duquel l'on fait fondre ſur un médiocre feu où l'on tient ladite moitié d'oignon, du ſavon rapé avec de l'huile d'olive, qu'on applique enſuite le plus chaudement que le malade le peut ſouffrir; ou bien un emplâtre de poix noire. Ces deux remedes externes ont très-bien operé ſur les bubons & ſur les parotides, & mieux que les eſcarotiques ou cauſtiques.

Depuis que je ſuis entré ici dans l'Infirmerie, j'y ai vû mou-

rir, à compter juſqu'à cejourd'hui 25. Septembre 1720. à midi, trente-quatre malades, deſquels il faut déduire douze qui y ſont entrez mourans, puiſqu'ils ont péri une heure ou deux après leur arrivée; reſte donc vingt-deux morts, nonobſtant tous les remedes.

Il y a actuellement quarante malades, deſquels il faut déduire vingt-quatre qui ſont hors de danger, & entierement convaleſcens; il en reſte quinze ſur leſquels on travaille en attendant le ſuccès des remedes.

MEMOIRE.

EN 1706. M. d'Iberville Commandant une Eſcadre d'onze Vaiſſeaux de guerre, fit une deſcente le deuxiéme d'Avril dans l'Iſle de Niéve Angloiſe. J'étois pour lors ſecond Chirurgien dans ſon Vaiſſeau le Juſte. Nos troupes d'environ trois mille hommes furent toutes deſcenduës à terre à deux heures après minuit, & à dix heures du matin Niévre fut renduë au Roi. Pendant deux ou trois jours nous y tuâmes beaucoup de beſtiaux en pillant les habitations. La plus grande partie de ces animaux tués ne fut point enterrée. Par la pourriture & dans un lieu ſi chaud, l'air en fut infecté en peu de temps. Après huit à dix jours nous nous apperçûmes qu'on ſentoit le douceâtre juſques dans les maiſons, & tant le jour que la nuit. M. d'Iberville en parlant devant moi de ce changement d'air, m'en demanda la cauſe, en me diſant qu'il craignoit que cela ne nous causât de fâcheuſes maladies; & comme j'avois déja été dans l'Amérique, j'étois aſſez inſtruit pour lui dire qu'il étoit temps de penſer à ſortir d'ici; que ce douceâtre que nous ſentions ne provenoit que d'une trop grande diſſolution des principes, & des petites parties de ces corps morts, que l'air avoit enlevés, & dont il s'étoit empreint; que ce même air pouvoit nous pénétrer & nous donner la peſte, de la même maniere qu'un morceau de chair corrompuë en gâtoit un autre preſqu'auſſitôt qu'il en étoit approché, & ſur-tout quand cette chair étoit de même eſpece. M. d'Iberville refléchit à ce que je lui dis, & donna ſes ordres pour ſe preſſer de partir. La veille du départ

vingt-troiſiéme d'Avril 1706. le Chirurgien Major de notre Vaiſſeau tomba malade, & fut attaqué d'une maladie extraordinaire, & quelques autres malades avec lui. La maladie le prit par une grande douleur de tête & douleurs de reins, jointes à un abattement univerſel de toutes ſes forces. Il avoit la conjonctive des yeux enflammée, ſon pouls ne paroiſſant pas changé de ſon état naturel, étoit cependant un peu moins fréquent. Il avoit la langue noire, avec une ſoif inextinguible, faiſant ſans ceſſe des efforts violens pour vomir, ſans rien jetter, & juſqu'à la convulſion du hoquet. Il lui prit le deuxiéme jour un ſaignement de nez, & il mourut le troiſiéme 25. Avril, en jettant du ſang par la bouche & le fondement, que je jugeai être une partie avallée de celui qui ſortoit par le nez, quoiqu'il pût auſſi provenir d'ailleurs. Pendant ſa maladie il eut l'eſprit aſſez ſain, ſans qu'il parût rien de dérangé que quatre heures avant ſa mort, où il entra dans une eſpece de tranſport ſombre. Il eut l'entêtement de ne vouloir prendre aucun remede, n'y ayant pas plus de foi que de connoiſſance. Auſſi fut-il donné à M. d'Iberville par ſon Valet de Chambre, dont il avoit été peu de temps auparavant camarade. Il croyoit ſeulement que l'eau pouvoit le déſalterer, mais ce ſimple fluide n'eut pas aſſez de vertu chez lui, quoiqu'il en bût extraordinairement. Il fut de notre Eſcadre le premier attaqué, & le premier mort. Une demie heure après qu'il fut expiré, il parut ſur tout ſon corps de petits tubercules noirs, gros comme de petits poix, avec des taches pourprées fort larges. Cette terrible maladie ne fut pas ſatisfaite de cette premiere victime. Elle déploia tout auſſi-tôt ſa fureur dans tous nos Vaiſſeaux, où elle n'épargna pas plus l'Officier que les Soldats, Matelots & autres. Le Commiſſaire de l'Eſcadre tomba malade le 25. Avril, & mourut le 28. avec les mêmes accidens. Le premier jour la maladie ſembla badiner. Il ſe fit mettre, contre mon avis, dans un bain ſec pour ſe faire ſuer à la vapeur de l'eſprit de vin enflammé, après avoir avallé une chopine de ptiſanne d'écorce de bois de fer. Il ſe contenta de ce ſeul mauvais remede, ſans en vouloir prendre d'autres. Il tomba le deuxiéme jour dans une eſpece de léthargie, qui dura juſqu'à la nuit du lendemain qu'il mourut. C'étoit un homme grand, & d'un robuſte tempérament. Le même jour notre Aumônier fut auſſi frappé de la même maladie; mais la mort

du Chirurgien Major & du Commiſſaire lui fit impreſſion, & le fit ſoumettre aux remedes. Comme ſon pouls me parut élevé & aſſez plein, ayant comme les autres grande douleur de tête & de reins, je le ſaignai le premier jour deux fois au pied, & je lui fis prendre quatre ou cinq fois de deux en deux heures vingt-cinq goutes d'un élixir acide, aromatique & cordial, quelquefois dans du vin, quelquefois auſſi dans du bouillon. Vers le ſoir je lui fis avaller dans un verre d'eau trois cuillerées de ſuc de citron avec un ſcrupule de ſel d'abſynthe. J'arrêtai par ces remedes des efforts violens de vomir qu'il avoit avec un hoquet. Il ne lui arriva point de ſaignement de nez; le quatriéme jour il fut en état de prendre un peu de potage, ſur lequel j'exprimois la moitié d'un citron, & au huitiéme de ſa maladie il ſe leva. De tous les malades traités de cette maniere, il n'en mourut pas le quart. Quantité de Matelots, ſoldats & autres attaqués furent preſque tous guéris, quoiqu'il parût à pluſieurs quelques charbons en quelques parties de leurs corps. J'ai obſervé que ce n'étoit pas un mauvais préſage, quand ils ne paroiſſoient pas dès le commencement de la maladie; le grand nombre eſt toujours funeſte, & ſur-tout quand ils ſont gros. Ceux qui ont quelques taches blanches vers le milieu, donnent plus de ſujet d'eſperer que les autres tachés de jaune. Les charbons qui viennent au col, ou ſur les parties tendineuſes, ſont fort à craindre. J'en ai traité un gros comme les deux poings entre les deux épaules d'un Contre-maître, qui en guérit; il parut ſans aucun autre ſymptôme. Un de nos Soldats, de poil blondin & de couleur pâle, fut abandonné ſur le grabat, & mis dans un coin de la grande porte de l'Hôpital de la Havane; le quatriéme jour de la maladie le ſang lui ſortoit par le nez, par la bouche, & quelques gouttes par les oreilles, & comme une ſueur par les pores de la peau. Il reſta dans cet état pendant quatre jours ſans rien prendre que quelques cuillerées de mon élixir avec du vin. Le neuviéme jour on fut ſurpris de voir ce Soldat ouvrir les yeux, comme s'il eût voulu demander quelque aliment. Je lui fis prendre un bouillon avec un peu de citron. Il me parla, & me demanda à boire, je lui donnai un verre de limonade. Le lendemain il mangea un peu de potage, ſur lequel on exprimoit toujours le quart ou la moitié d'un citron. Le douze de la maladie il fut en état de ſe lever. Quoi-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 222 sur 883

que cet élixir ſoit le meilleur remede connu pour les fiévres peſtilentielles, je n'aſſure pourtant pas qu'il ſoit abſolument infaillible; (il n'y en a point pour quelque maladie que ce ſoit, que la préſomption d'un charlatan) car tous ceux qui en ont pris, n'ont pas guéri. Je variois ſouvent la maniere de le donner, quelquefois dans du bouillon, tantôt dans une potion cordiale: à celui-ci d'une façon, à celui-là de l'autre, & par cette méthode tous ceux qui furent ſoumis guérirent, non-ſeulement dans notre Vaiſſeau, mais encore dans les autres où j'étois appellé le plus ſouvent. Malheureuſement avant que d'embarquer je ne m'étois pas aſſez fourni de ce remede que j'avois fait à Rochefort. Il me fut enſeigné deux ans auparavant par un Indien, qui m'en donna la compoſition de la maniere ſuivante.

Prenez deux teſticules de bouc récemment tué, & une livre de ſa peau, coupée par morceaux un peu gros, deux onces de camphre, une demi-livre de bonne thériaque, une douzaine de gros citrons coupés en quatre, de la rhuë, de la ſauge, du romarin, de l'hyſope, de l'abſynthe, de la menthe, & racine d'angelique, de chacune une poignée coupée groſſiérement; des bayes de geniévre, & de la coriandre, de chacune deux poignées, ou environ une demie livre concaſſée. Faire infuſer le tout dans ſix pintes du plus fort vinaigre pendant huit à dix jours dans un vaiſſeau de terre bien bouché, & expoſé au ſoleil; puis après diſtillez à feu ouvert dans une cucurbite de terre verniſſée, & gardez cette diſtillation dans une bouteille de verre bien bouchée. J'en ai donné une fois juſqu'à une cuillerée. Ce remede ranime & releve le pouls lent & enfoncé par la grande diſſolution du ſang. Il calme auſſi celui qui fermente avec trop de force. Il corrige dans l'eſtomach le premier levain empreint de quelques ſels âcres ou cauſtiques. Quand je m'appercevois que les malades avoient quelque diſpoſition à vomir, ou rejettoient quelquefois des matieres, de quelque couleur ou de quelle nature qu'elles fuſſent, quand ils n'avoient pas la langue noire, je leur donnois ſept ou huit grains de tartre ſtibié dans du vin, & le vomiſſement d'humeurs fini, je leur donnois de l'élixir. Je m'attachois auſſi à balayer le bas ventre par des lavemens que je faiſois faire avec une décoction de caſſe en bâton concaſſée, & un citron coupé en quatre morceaux. A la premiere terre que nous abordâmes au retour de

Niéve; qui fut au Cap François dans l'Iſle de Saint Domingue, nous y mîmes tous nos malades ſous des tentes, puis nous parfumâmes nos Vaiſſeaux avec du goudron, du ſoufre, & de l'aſſa fœtida, que nous faiſions enflammer dans un ſeillot avec un boulet rouge, & en même-temps un autre boulet rouge dans une petite baille ou baquet, dans lequel on avoit mis cinq ou ſix pintes de vinaigre avec des aromates. Six ſemaines après nous rembarquâmes, & nous fimes voile pour la Havane, où nous reſtâmes près de deux mois. Nous parfumâmes encore là nos Vaiſſeaux, après avoir mis nos malades dans l'Hôpital, & les convaleſcens dans une maiſon de Religieux reſſemblans par l'habit & la barbe aux Capucins. On les appelle Peres de la Convaleſcence; ils font une génuflexion devant le convaleſcent en lui ſervant à manger & à boire. Chacun a ſa petite table entre les lits. On peut parfumer dans les maiſons, dans les ruës, & à la campagne, de la maniere expliquée ci-deſſus, & avec les mêmes parfums, en mettant les malades ſous des tentes, au lieu de les tenir dans des maiſons. Par ces méthodes d'employer les remedes ci-deſſus, & de parfumer, l'air ſera purifié, & les malades guéris.

RELATION

Abregée des accidens de la peſte de Marſeille, avec le prognoſtic & la curation de cette maladie, par M. Chicoyneau, aujourd'hui Premier Médecin du Roy.

POUR ſatisfaire au juſte empreſſement de pluſieurs perſonnes, tant du Royaume que des Pays Etrangers, qui craignant les funeſtes effets de la contagion, nous font l'honneur de nous demander des éclairciſſemens ſur la nature du mal qui a déſolé Marſeille, & le ſuccès des remedes que nous avons employés pour le combattre, nous avons jugé à propos de dreſſer cette Relation, qui contient en abregé ce que cette matiere renferme de plus eſſentiel, & qui peut ſuffire aux perſonnes éclairées de la Profeſſion, pour ſe déterminer ſur la conduite qu'elles doivent garder, ou ſur ce qu'il faut prédire en pareil cas, en attendant que nous ayons les moyens & le loiſir

convenables pour donner au public un détail plus exact de tout ce que nous avons obſervé ſur le même ſujet.

Tous les malades que nous avons vûs ou traités de ce terrible mal, qu'on nomme communément peſte, peuvent ſe réduire à cinq Claſſes principales, qui renferment généralement tous les cas que nous avons obſervés, ſi l'on en excepte quelques particuliers qui ne ſçauroient ſervir de regle.

PREMIERE CLASSE.

La premiere Claſſe obſervée ſur-tout dans le premier période, & dans la plus grande fougue du mal, renferme ceux qui étoient atteints des ſymptômes que nous allons rapporter, ſuivis conſtamment d'une mort prompte.

Ces ſymptômes étoient pour l'ordinaire, des friſſons irréguliers, un pouls petit, mol, lent, fréquent, inégal, concentré, une peſanteur de tête ſi conſidérable, que le malade avoit beaucoup de peine à la ſoûtenir, paroiſſant ſaiſi d'un étourdiſſement, & d'un trouble ſemblable à celui d'une perſonne yvre, la vûë fixe, ternie, égarée, marquant l'épouvante & le déſeſpoir, la voix tardive, entrecoupée, plaintive, la langue preſque toujours blanche, ſur la fin ſéche, rougeâtre, noire, raboteuſe, la face pâle, plombée, éteinte, cadavereuſe, des maux de cœur très-fréquens, des inquiétudes mortelles, un abattement & un affaiſſement général, des abſences d'eſprit, des aſſoupiſſemens, des envies de vomir, des vomiſſemens, &c.

Ces perſonnes ainſi attaquées, périſſoient ordinairement dans l'eſpace de quelques heures, d'une nuit, d'un jour, ou tout au plus de deux ou trois, comme par épuiſement ou extinction; quelquefois, mais rarement, dans les mouvemens convulſifs, & des eſpeces de tremblemens, ſans qu'il parût au dehors aucune éruption, tumeur, ou tache.

Il eſt aiſé de juger par ces accidens, que ces ſortes de malades n'étoient pas en état de ſoûtenir la ſaignée. Ceux même qu'on a tenté de ſaigner, ſont morts peu de temps après.

Les émétiques & les purgatifs leur étoient également inutiles, & ſouvent nuiſibles, en les épuiſant par des ſuperpurgations funeſtes.

Les cordiaux & ſudorifiques étoient les ſeuls remedes auſquels

quels on avoit recours, mais qui pourtant ne ſervoient de rien, ou tout au plus qu'à éloigner de quelques heures les derniers momens.

SECONDE CLASSE.

La ſeconde Claſſe des malades que nous avons traités pendant tout le cours de ce funeſte mal, renferme ceux qui d'abord avoient des friſſons comme les précédens, & la même eſpece d'étourdiſſement, & la douleur de tête gravative, mais les friſſons étoient ſuivis d'un pouls vif, ouvert, animé, qui néanmoins ſe perdoit pour peu qu'on preſsât l'artere. Ces malades ſentoient intérieurement une ardeur brûlante, tandis qu'au dehors la chaleur étoit médiocre & temperée; la ſoif étoit ardente, & pour ainſi dire inextinguible; la langue blanche, ou d'un rouge obſcur, la parole précipitée, bégayante, impétueuſe, les yeux rougeâtres, fixes, étincelans, la couleur de la face d'un rouge aſſez vif, & quelquefois tirant ſur le livide, des maux de cœur aſſez fréquens, quoique beaucoup moins que dans ceux de la claſſe précédente; la reſpiration fréquente, laborieuſe, ou grande & rare, ſans toux ni douleur; des nauſées, des vomiſſemens bilieux verdâtres, noirâtres, ſanglans; des cours de ventre de la même eſpece, ſans néanmoins aucune tenſion ni douleur au bas du ventre, des rêveries ou délires phrénétiques; des urines aſſez ſouvent naturelles, quelquefois troubles, noirâtres, blanchâtres, ou ſanglantes; des ſueurs ou moiteurs qui rarement ſentoient mauvais, & qui, bien loin de ſoulager le malade, ne faiſoient que l'affoiblir; dans certains cas, des hémorrhagies, qui quoique médiocres, ont toujours été funeſtes, un grand abattement des forces, & ſur-tout une appréhenſion ſi forte de périr, que ces pauvres malades ne pouvoient être raſſurés, & ſe regardoient dès le premier inſtant de l'attaque, comme deſtinés à une mort certaine. Mais ce qui mérite bien d'être remarqué, & qui a toujours paru caracteriſer & diſtinguer ce mal de tout autre, eſt que preſque tous avoient dès le commencement ou dans les progrès, des bubons très-douloureux, ſitués communément au-deſſous de l'aîne, quelquefois dans l'aîne, ou aux aiſſelles, ou aux glandes parotides, maxillaires, jugulaires, comme auſſi des char-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 226 sur 883

bons, ſur-tout aux bras, aux jambes ou aux cuiſſes, de petites puſtules blanches, livides, noires, charboneuſes, répanduës par toute l'habitude du corps.

Il étoit très-rare de voir échapper les malades de cette ſeconde Claſſe, quoiqu'ils ſe ſoûtinſſent un peu plus que les précédens. Ils ont péri preſque tous avec les marques d'une inflammation gangreneuſe, ſur-tout au cerveau & à la poitrine; & ce qui paroîtra ſingulier, eſt que plus ils étoient robuſtes, gras, pleins & vigoureux, moins il y avoit à eſperer.

Quant aux remedes, ils ne ſupportoient gueres mieux les ſaignées que ceux de la premiere Claſſe, à moins qu'on ne les ſaignât dès les premiers inſtans de la maladie : elles leur étoient évidemment nuiſibles, ils pâliſſoient & tomboient même dans le temps d'une premiere ſaignée, ou bien-tôt après, dans des défaillances qui ne pouvoient dans la plûpart être imputées à aucune crainte, répugnance, ou méfiance, puiſqu'ils demandoient avec empreſſement qu'on leur ouvrît la veine.

Tous les émétiques, ſi l'on en excepte l'Ipecacuanha, leur étoient très-ſouvent plus nuiſibles qu'utiles, cauſant des irritations & ſuperpurgations funeſtes, qu'on ne pouvoit calmer ni arrêter.

Les purgatifs un peu forts & actifs, entraînoient après eux les mêmes maux.

Ceux que nous avons preſcrits ſous la forme de ptiſanne laxative, auſſi-bien que les boiſſons copieuſes, délayantes, nitreuſes, rafraîchiſſantes, & legerement alexiteres, donnoient quelque ſoulagement, mais n'empêchoient pas le retour des accidens.

Tous les cordiaux & ſudorifiques, s'ils n'étoient doux, legers, benins, ne faiſoient qu'accelerer le progrès des inflammations intérieures.

Enfin s'il en échappoit quelqu'un, ce qui étoit très-rare, ils ne paroiſſoient être redevables de leur guériſon, qu'aux éruptions extérieures, lorſquelles s'élevoient notablement, ou par les ſeules forces de la nature, ou à la faveur des remedes, tant intérieurs qu'extérieurs, qui déterminoient le ſang à ſe décharger ſur l'habitude du corps du mauvais levain dont il étoit infecté.

TROISIE'ME CLASSE.

La troiſiéme Claſſe renferme les deux précédentes, puiſque nous avons traité pendant le cours de ce terrible mal, un grand nombre de perſonnes qui ont été attaquées ſucceſſivement des différens ſymptômes rapportés dans les deux premieres Claſſes, de maniere que la plûpart des ſignes énoncés dans la ſeconde, étoient ordinairement les avant-coureurs de ceux dont nous avons fait mention dans la premiere, & que ces derniers ſurvenant annonçoient une mort prochaine.

Dans ces ſortes de cas notre méthode a varié ſuivant la diverſité des indications, ou des ſymptômes les plus preſſans; enſorte qu'on peut, ſans que nous ſoyons obligés d'entrer dans un plus grand détail, juger des événemens de la maladie, & du ſuccès des remedes, par tout ce qui vient d'être obſervé au ſujet des malades des deux Claſſes précédentes.

Avant que de paſſer à la quatriéme Claſſe, nous croyons qu'il eſt à propos de faire obſerver qu'un très-grand nombre des différentes eſpeces de malades renfermés dans les précédentes, n'avoient que des accidens très-médiocres, dont la force & la malignité paroiſſoient beaucoup moindres, que ne le ſont celles des mêmes ſymptômes qu'on remarque journellement dans les fiévres inflammatoires, ou putrides les plus communes, ou dans celles qu'on nomme communément malignes, ſi l'on en excepte les ſignes de la crainte ou du déſeſpoir qui étoient extrêmes, ou dans le plus haut degré; enſorte que de ce grand nombre de malades qui ont péri, il en eſt très-peu qui dès le premier inſtant de l'attaque, ne ſe ſoient crûs perdus ſans reſſource, quoique nous puſſions faire pour les raſſurer, & que pluſieurs d'entr'eux nous euſſent parû avant le premier accès du mal, être d'un caractere d'eſprit ferme, courageux & déterminé à tout événement; cependant à peine en reſſentoient-ils les premieres atteintes, qu'il étoit aiſé de connoître par leurs regards & leurs diſcours, qu'ils étoient convaincus que le mal étoit irrémédiable & mortel, & dans le temps même que ni le pouls, ni la langue, ni le mal de tête, ni la couleur de la face, ni l'aſſiette de l'eſprit, ni enfin la léſion de toutes les autres fonctions ci-devant rapportées n'indiquoient rien de funeſte, ou dont il y eût lieu de s'allarmer.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 228 sur 883

QUATRIE'ME CLASSE.

La quatriéme Claſſe renferme les malades attaqués des mêmes accidens que ceux de la ſeconde, mais ces ſortes d'accidens diminuoient ou diſparoiſſoient le ſecond ou le troiſiéme jour d'eux-mêmes, ou en conſéquence des effets des remedes intérieurs, & en même-temps à raiſon de l'éruption notable des bubons & des charbons dans leſquels le mauvais levain qui s'étoit répandu dans toute la maſſe, ſembloit, pour ainſi dire, ſe cantonner ; deſorte que ces tumeurs s'élevant de jour en jour, étant enſuite ouvertes, & venant à ſuppurer, les malades échappoient du danger dont ils avoient été menacés, pour peu qu'ils fuſſent ſecourus.

Ces heureux événemens nous ont déterminé à redoubler nos attentions pendant tout le cours de cette maladie, pour accélerer, autant que l'état du malade pouvoit le permettre, l'éruption, l'élevation, l'ouverture & ſuppuration des bubons & charbons, dans l'intention de débarraſſer au plutôt par cette voie la maſſe du ſang, du funeſte levain qui la corrompoit, aidant la nature par un bon régime, & par des remedes purgatifs, cordiaux & ſudorifiques, convenables à l'état préſent & au tempérament des malades.

CINQUIE'ME ET DERNIERE CLASSE.

Cette cinquiéme & derniere Claſſe renferme tous les malades, qui ſans ſentir aucune émotion, & ſans qu'il parût aucun trouble ni léſion dans les fonctions, avoient des bubons & des charbons qui s'élevoient peu à peu, & tournoient aiſément en ſuppuration, devenant quelquefois ſkirreux, ou, ce qui étoit plus rare, ſe diſſipant inſenſiblement ſans laiſſer aucune ſuite facheuſe ; de maniere que ſans aucun abattement des forces, & ſans changer de façon de vivre, ces malades alloient & venoient dans les rues & places publiques, ſe panſant eux-mêmes avec un ſimple emplâtre, ou demandant aux Médecins & Chirurgiens les remedes dont ils avoient beſoin pour ces ſortes de tumeurs ſuppurées ou ſkirreuſes.

Le nombre des malades renfermés dans ces deux dernieres

Classes a été si considérable, qu'on croit pouvoir avancer, sans aucune exageration, que plus de quinze à vingt mille personnes se sont trouvées dans ces sortes de cas, & que si le mal n'eût pris très-souvent cette tournure, il ne resteroit pas dans cette Ville la quatriéme partie de ses habitans.

Nous pourrions bien encore admettre une sixiéme Classe, de ceux que nous avons vû périr sans presque aucun avant-coureur, ou autre léſion manifeste, qu'un simple abattement des forces, & qui interrogés sur leur état, répondoient qu'ils ne sentoient aucun mal; ce qui marquoit pour l'ordinaire un cas désesperé, & une mort très-prochaine; mais le nombre de ceux-ci est très-petit en comparaison de ceux qui forment les Classes précédentes.

Outre toutes ces observations générales, il nous est arrivé de voir parmi un si grand nombre de malades, bien des cas particuliers, dans lesquels, contre notre attente & toute apparence de raison, les malades périssoient ou se relevoient; mais nous avons crû qu'il étoit inutile de les rapporter, pour ne pas entrer dans un long & pénible détail, persuadés d'ailleurs que ces sortes d'événemens singuliers ne sçauroient servir de regle sûre pour le prognostic & le traitement d'un pareil mal. Il est donc plus à propos de s'en tenir aux observations rapportées, d'autant mieux qu'elles se trouvent conformes à celles de nos Collegues qui ont travaillé de concert avec nous dans une si pénible & si dangereuse carriere, & qui ont toujours fait profession de dire ce qu'ils ont vû & observé par eux-mêmes, sans se laisser prévenir par tous les rapports qu'une vaine crédulité, que la superstition populaire, que la jactance des empiriques, & l'envie de profiter du malheur public, ont fait répandre dans cette Ville.

Enfin, les remedes que nous avons employés sont ceux dont l'efficace & la maniere d'agir, sont généralement reconnuës par une longue expérience propres à satisfaire à toutes les indications rapportées ci-dessus; n'ayant pas d'ailleurs négligé certains prétendus spécifiques, tels que sont la poudre solaire, le kermes mineral, les élixirs & autres préparations alexiteres, qui nous ont été communiquées par des personnes charitables & attentives au bien public; mais la même expérience nous a convaincus que tous ces remedes particuliers n'étoient tout au plus

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 230 sur 883

utiles qu'à remédier à certains accidens, tandis qu'ils étoient ſouvent contraires à beaucoup d'autres, & par conſéquent incapables de guérir un mal caracteriſé par nombre de divers ſymptômes eſſentiels.

ABREGÉ

Des différentes méthodes qui ont été employées pour traiter les malades renfermés dans les cinq claſſes rapportées ci-devant.

AYANT achevé de mettre au net la Relation précédente le dix du mois de Novembre, & nous étant enſuite adreſſés à Meſſieurs les Echevins pour avoir des Ecrivains propres à en tirer le nombre de copiès néceſſaires, pour ſatisfaire à l'empreſſement de toutes les perſonnes qui nous faiſoient l'honneur de nous conſulter ſur cette matiere, ces Meſſieurs nous répondirent que manquant de Copiſtes, ils ſe chargeroient volontiers du ſoin de la faire imprimer; de ſorte que nous avons accepté leur offre, perſuadé que c'étoit l'expédient le plus court & le plus commode pour répondre à toutes les conſultations que nous recevions de tous côtés ſur le même ſujet; mais ayant fait réflexion que cette même Relation ne pouvoit être de quelque utilité qu'aux perſonnes de la profeſſion, qui ſont éclairées & expérimentées dans la connoiſſance & la cure des maladies, nous avons jugé qu'il étoit à propos d'y ajoûter un abregé des différentes méthodes dont nous avons uſé pour traiter les divers genres de malades, renfermés dans les cinq claſſes rapportées ci-deſſus, préſumant qu'elles pourroient ſervir aux jeunes Médecins & Chirurgiens qui ſont actuellement engagés à traiter les peſtiferés en divers lieux de cette Province. Et nous nous ſommes déterminés d'autant plus volontiers à donner au public cette petite inſtruction, que Monſieur LEBRET, premier Préſident du Parlement, & Intendant de cette Province, très-zelé pour ſa conſervation, & très-attentif à la ſecourir dans ce temps de calamité, nous a fait l'honneur de nous demander pluſieurs fois un Mémoire un peu exact ſur le traitement de cette maladie.

Méthode employée pour traiter les malades de la premiere claſſe.

POUR peu qu'on faſſe attention à la nature des accidens rapportés dans cette premiere claſſe, c'eſt-à-dire, au pouls petit, inégal, concentré, aux friſſons & au froid univerſel, ſurtout des extrémités, aux maux de cœur preſque continuels, à ces faces plombées, éteintes, cadavereuſes, & à l'abattement général de toutes les forces, il ſera très-aiſé de juger que nous n'avions pas d'autre parti à prendre que celui d'employer les cordiaux les plus actifs & les plus ſpiritueux, tels que ſont la thériaque, le diaſcordium, l'extrait de geniévre, le lilium, les confections d'hyacinthe, alkermes, les élixirs, tirés des mixtes qui abondent le plus en ſel volatif, les eaux theriacales, de geniévre, des Carmes, les ſels volatifs de vipere, ammoniac, de corne de cerf, les baumes les plus ſpiritueux, en un mot, tout ce qui eſt capable d'animer, d'exciter, de fortifier, augmentant, doublant & triplant même leur doſe ordinaire, ſuivant que le cas étoit plus ou moins preſſant.

Tous ces remedes & autres de même nature, étoient ſans doute très-propres à ranimer & reſſuſciter pour ainſi dire les forces preſqu'éteintes de ces pauvres malades ; cependant nous avons eu la douleur de les voir périr preſque tous aſſez ſubitement ; ce qui nous confirmoit d'abord dans le ſentiment généralement reçû, que la malignité du levain peſtilentiel eſt d'une force ſupérieure à celle de tous les remedes ; mais comme nous les avons auſſi vû réüſſir dans quelques cas particuliers, il y a lieu de préſumer, & on n'eſt que trop convaincu par une fatale expérience, que la déſertion & l'inaction de la plûpart des perſonnes qui pouvoient donner du ſecours, que le défaut de nourriture, des remedes & du ſervice, que le funeſte préjugé d'être atteint d'un mal incurable, que le déſeſpoir de ſe voir abandonné ſans aucune reſſource, on eſt, dis-je, très-convaincu que toutes ces cauſes n'ont pas moins contribué que la violence du mal, à faire périr ſi ſubitement un ſi grand nombre de malades, non-ſeulement de la premiere claſſe, mais encore des ſuivantes ; puiſqu'à meſure que cette mortelle crainte de la contagion a diminué, & qu'on s'eſt mutuellement ſecouru, que la

confiance & le courage ſont revenus, qu'en un mot, le bon ordre s'eſt rétabli dans cette Ville par l'autorité, la fermeté & la vigilance de Monſieur le Chevalier de LANGERON, par les grandes attentions de Monſieur le Gouverneur, & par les ſoins aſſidus & infatigables de Meſſieurs les Echevins, on a auſſi vû diminuer inſenſiblement le progrès & la violence de ce terrible fléau, & nous avons été plus heureux dans le traitement des malades qui en étoient frappés.

Revenant donc à la méthode propoſée pour traiter les maladies de cette premiere claſſe, ſuppoſé que par les remédes énoncés, nous puſſions ranimer leurs forces mourantes, & les dégager du triſte état décrit ci-deſſus, il ne s'agiſſoit plus que d'examiner avec attention les nouveaux changemens & accidens qui ſurvenoient, leſquels ſuivant nos obſervations, ſe réduiſoient à quelqu'un de ceux qui ont été rapportés dans les claſſes ſuivantes, & devoient par-conſéquent être traités par quelqu'une des méthodes que nous allons expoſer.

Méthode employée pour traiter les malades de la ſeconde claſſe.

LE traitement des malades de cette ſeconde claſſe nous a beaucoup plus occupé que les précedens, par rapport à la multiplicité & variété des accidens, qui offroient en même-temps pluſieurs indications à remplir.

Toutes ces indications pouvoient pourtant ſe réduire à deux principales, qui demandoient d'autant plus d'attention & de prudence, qu'elles étoient oppoſées; puiſque nous obſervions dans le même malade un mélange prodigieux de tenſion & de relâchement, de friſſons & de chaleur, d'agitation & d'affaiſſement; de ſorte que nous étions obligés d'être ſans ceſſe attentifs à chaſſer les mauvais levains renfermés dans les premieres voies, ou répandus dans toute la maſſe du ſang, ſans pourtant les effaroucher, ou à les corriger & en émouſſer l'action ſans affoiblir. Il falloit, par exemple, faire vomir ou purger, ſans irriter ni épuiſer, procurer une libre tranſpiration, ou la ſueur, ſans trop animer ni enflammer, fortifier ſans augmenter la chaleur contre nature, délayer enfin & temperer ſans ſurcharger ni relâcher, & c'eſt que nous avons tâché d'exécuter par la méthode ſuivante.

Suppoſé

Suppoſé que nous fuſſions appellés dès le commencement, & que le malade ne nous parût pas épuiſé, nous donnions d'abord un remede propre à débaraſſer l'eſtomach, c'eſt-à-dire, un leger vomitif tel qu'eſt l'ipecacuanha, ayant égard pour la doſe, à l'âge & au tempérament, le faiſant prendre dans un peu de bouillon ou d'eau commune : rarement nous avons uſé du tartre ou du vin émétique pour éviter de trop grandes irritations, à moins que nous n'euſſions à faire à des corps robuſtes & plethoriques, ou que quelque accident particulier parût le demander ; nous ſoûtenions enſuite l'action du remede par quantité d'eau tiéde, de thé, ou de décoction de chardon benit.

L'effet de ce premier remede étant ordinairement ſuivi d'un plus grand abattement des forces, nous tâchions de fortifier par quelque leger cordial, ſur-tout par la thériaque & le diaſcordium, parce qu'ils ſont propres à prévenir ou arrêter les ſuperpurgations.

A ces deux remedes ſuccédoient les purgatifs médiocres & délayans, pour nettoyer ſans irritation les boyaux des groſſes matieres qui pouvoient s'oppoſer à l'action des autres remedes, ou à leur libre paſſage dans les vaiſſeaux. Ces purgatifs étoient des ptiſannes laxatives faites avec le ſenné & le cryſtal mineral, ordonnées par verrées, les décoctions des tamarins, ou les infuſions des vulneraires dans leſquelles on diſſolvoit la manne & le ſel prunelle, les eaux de caſſe, les ſyrops de chicorée avec la rhubarbe, auſquels ſuccédoient encore les cordiaux, & doux alexiteres, par les raiſons alleguées ci-deſſus, c'eſt-à-dire, pour fortifier & arrêter les ſuperpurgations qui auroient infailliblement cauſé quelque funeſte abattement ; & ſuppoſé que la thériaque & le diaſcordium fuſſent inſuffiſans pour remplir cette derniere indication, nous ajoûtions la terre ſigillée, les coraux, le bol d'armenie, que nous rendions encore plus efficaces en cas de néceſſité, par le mélange de quelques gouttes de baume tranquille, ou de laudanum liquide ; ce qui nous a réüſſi dans pluſieurs cas, non-ſeulement pour arrêter les évacuations immoderées, mais encore pour les inſomnies, pour les délires phrénétiques, pour les hémorrhagies & autres ſymptômes de cette eſpece.

La poudre ſolaire de Hambourg, le kermes mineral & autres remedes qui nous avoient été communiqués & fort recom-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 234 sur 883

mandés, ont été auſſi employés en qualité d'émétique & de purgatifs, & ont rempli quelquefois avec ſuccès ces deux indications, obſervant même que dans certains cas ils ont fait ſuer & tranſpirer; mais comme nous l'avons déja remarqué, ils nous ont toujours paru inſuffiſans pour operer la guériſon radicale d'un mal caracteriſé par divers ſymptômes eſſentiels.

Pour ce qui concerne les ſudorifiques, dès que nous appercevions la moindre diſpoſition pour une tranſpiration libre, ou pour la ſueur, en quelque-temps de la maladie que ce pût être, nous avions beaucoup d'attention pour les mettre en uſage, d'autant mieux que quelques malades ont échappé par cette voie, & que nous n'ignorions pas que cette eſpece de criſe eſt recommandée comme très-ſalutaire par tous les Auteurs qui traitent de la peſte. Nous avions donc recours à quelqu'un des cordiaux rapportés ci-deſſus, ſur-tout à la thériaque & au diaſcordium, auſquels on ajoûtoit la poudre de vipere, l'antimoine diaphoretique, le ſafran Oriental, le camphre, &c. ſoûtenant l'effet de ces remedes par la boiſſon réiterée du thé, les infuſions des vulneraires de Suiſſe, les eaux de ſcabieuſe, de chardon benit, de geniêvre, de ſcordium, de rhuë, d'angelique, & autres recommandées pour pouſſer du centre à la circonférence, c'eſt-à-dire, pour dépurer la maſſe des humeurs par la voie de l'inſenſible tranſpiration ſans trop émouvoir, obſervant toujours que les malades ne fuſſent pas d'un tempérament trop ſec & ardent, ou qu'en pouſſant trop cette eſpece de criſe, ils ne tombaſſent dans quelqu'épuiſement funeſte.

On remédioit aux grandes chaleurs, à l'altération ou ſoif ardente, par la boiſſon abondante & réiterée d'eau panée, de ptiſanne d'orge, d'eau de ris, d'eau de poulet, dans leſquelles on faiſoit diſſoudre le ſel prunelle ou le nitre purifié, y mêlant par intervalles quelques gouttes d'eſprit de ſoufre ou de nître dulcifié, ou de vitriol, comme auſſi les confections d'hyacinthe, alkermes, les ſirops de limon, d'œillet ou quelqu'autre leger cordial, pour éviter la ſurcharge & le relâchement.

Tous ces remedes employés à propos, & ménagés avec la prudence requiſe, ſuffiſoient pour ſatisfaire aux diverſes indications de cette ſeconde claſſe, pourvû que le terrible préjugé d'incurabilité, la conſternation & le déſeſpoir n'en ſuſpendiſſent pas l'action; & nous pourrions, ſi le temps nous le per-

mettoit, citer pluſieurs exemples de ceux qui ſoûtenus par beaucoup de confiance, de courage & de fermeté en ont reſſenti les bons & ſalutaires effets; de maniere que la nature étant par leur ſecours fortifiée, ſoulagée & débaraſſée en partie des mauvais levains qui l'opprimoient, & ſur-tout délivrée du danger des inflammations intérieures par la voie des éruptions externes, je veux dire des charbons, des bubons, des parotides, &c. il ne s'agiſſoit plus que de traiter méthodiquement ces ſortes de tumeurs, ce à quoi nous nous attachions depuis le commencement du mal juſqu'à la fin, avec d'autant plus d'application, que, comme nous l'avons déja remarqué, la deſtinée des malades dépendoit preſque toujours du ſuccès de ces ſortes d'éruptions, dont nous donnerons le traitement un peu plus bas, ſuivant leurs différences.

Méthode employée pour traiter les malades de la troiſiéme claſſe.

IL ſeroit ſans doute inutile d'entrer dans le détail de la méthode dont nous avons uſé pour traiter les malades de cette troiſiéme claſſe, parce que les accidens dont ils étoient atteints, étant les mêmes que ceux dont il eſt fait mention dans les deux précédentes, de maniere qu'ils ſe ſuccédoient mutuellement, & que les ſymptômes rapportés dans la ſeconde claſſe étoient les avant-coureurs de ceux qui ſont énoncés dans la premiere, il eſt aiſé de juger qu'il n'y avoit d'autre parti à prendre, que d'employer ſucceſſivement les remedes mentionnés ci-devant. L'obſervation que nous avons crû devoir inſerer entre la troiſiéme & la quatriéme claſſe, & dans laquelle il eſt expoſé que pluſieurs malades périſſoient en très-peu de temps, avec des accidens fort médiocres, ou beaucoup moindres que ceux qu'on remarque dans les fiévres malignes ou putrides ordinaires; cette obſervation, dis-je, doit faire juger que cette eſpece de malades, dans leſquels il ne paroiſſoit aſſez ſouvent qu'un peu d'abattement & beaucoup de conſternation, demandoit une auſſi grande attention que ceux dont les accidens étoient fort conſidérables, & qu'à la moindre apparence du mal, il falloit employer au plutôt, outre les remedes généraux, tout ce qui étoit propre à ſoûtenir les forces, & à les encourager.

Méthode employée pour le traitement des malades de la quatriéme claſſe.

IL n'y a qu'à jetter les yeux ſur ce que nous avons dit ci-devant, touchant les accidens qui caracteriſoient & terminoient la peſte, pour juger que cette méthode doit rouler principalement ſur la maniere de traiter les bubons & les charbons. Il eſt vrai que les ſymptômes qui ſe manifeſtoient dès le commencement dans les malades de cette quatriéme claſſe, étoient à peu près les mêmes que ceux des malades de la ſeconde ; auſſi avons-nous d'abord employé les remedes propres à les combattre, tels que ſont les doux émétiques, les purgatifs délayans, & les ſudorifiques de même eſpece, ſuivant les indications qui ſe préſentoient, faiſant d'ailleurs obſerver un régime fort exact ; mais la deſtinée du malade dépendant principalement, comme il a été déja remarqué de l'éruption notable & de la louable ſuppuration des bubons & des charbons, ces ſortes de tumeurs ont toujours été l'objet de nos ſoins & de notre grande attention ; de maniere que ces tumeurs ayant paru conſtamment aux malades de cette quatriéme claſſe, & à ceux des précédentes, la méthode que nous allons propoſer pour leur traitement, doit être conſiderée comme commune à toutes les claſſes.

Méthode employée pour le traitement des bubons.

CES tumeurs étoient ordinairement ſituées aux aînes, & ſouvent au-deſſous, faiſant ſur-tout gonfler les glandes lymphatiques, qui ſont placées à l'endroit de la guaine des vaiſſeaux cruraux ; il en a paru auſſi aſſez fréquemment aux aiſſelles, ſur-tout ſous le muſcle pectoral, comme encore aux glandes du derriere & du deſſous des oreilles, aux jugulaires, & ſous le menton.

Les bubons dont les malades des premieres claſſes étoient attaqués, ſe manifeſtoient ſouvent dès l'entrée du mal, ſur-tout aux aînes, & aux aiſſelles, petits dans le commencement, profonds & très-douloureux ; à peine pouvoit-on les toucher & manier, ſans cauſer des ſenſations très-vives, ne cauſant d'ailleurs dans la plûpart aucun changement à la peau, qu'ils fai-

foient enſuite enfler à meſure qu'ils groſſiſſoient, devenant ſur la fin indolens.

En quelque-temps de la maladie que ces ſortes de tumeurs ayent paru, nous les attaquions ſans aucun délai, à moins qu'il n'y eût lieu de préſumer par les autres accidens que les malades étoient ſur le point de périr.

Si la tumeur étoit petite, profonde, douloureuſe, & qu'on eût le temps de travailler à la ramollir, on commençoit par l'application des cataplaſmes émolliens & anodins; & comme la miſere & la déſertion ne permettoient pas d'avoir recours à des drogues choiſies, on faiſoit préparer & appliquer ſur le champ, & chaudement, une eſpece de bouillie avec la mie de pain, l'eau commune, l'huile d'olive, & quelque jaune d'œuf, ou un gros oignon cuit ſous la cendre, qu'on avoit auparavant creuſé & rempli de thériaque, de ſavon, & d'huile de ſcorpion ou d'olive; employant d'ailleurs pour les perſonnes commodes, les cataplaſmes faits avec le lait, la mie de pain, les jaunes d'œufs, ou avec les pulpes des herbes & racines émollientes.

Mais comme les malades des premieres claſſes périſſoient aſſez ſouvent ſubitement dans le temps même qu'on y penſoit le moins, nous ne nous aviſions guéres en pareil cas de preſcrire ces ſortes d'applications. Il falloit inceſſamment pour les garantir du dernier danger, travailler à l'ouverture de la tumeur, & pour cet effet nous faiſions appliquer ſans differer, une traînée de pierre à cautere dans toute ſon étenduë, les y laiſſant pendant quelques heures, plus ou moins, ſuivant la profondeur, la ſituation, le volume des parties, & la conſtitution graſſe ou maigre des malades. L'eſcarre faite, on l'inciſoit & ouvroit ſans aucun délai, pour ſe donner tout le jour convenable à l'examen des glandes tumefiées, qu'il falloit mettre en fonte par les digeſtifs, après les avoir un peu tailladées, ou bien même les extirper ſi elles étoient mobiles, & qu'on pût les détacher ſans attirer des hémorrhagies, qui ſuivant nos obſervations, ont toujours été funeſtes, quoique médiocres; & par cette même raiſon nous avons crû devoir rejetter la méthode d'extirper ces tumeurs, qui étoit en uſage avant que nous entraſſions dans cette Ville. Celle de les ouvrir ſur le champ par la lancette, quoique plus prompte que celle des cauteres,

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 238 sur 883

nous a paru dans bien des cas insuffisante, & moins sûre, comme donnant très-peu de jour, & laissant assez souvent après soi des abscès, des fistules ou des tumeurs skirreuses. Quant aux ventouses & vésicatoires, leur effet nous a paru tardif, inutile, & quelquefois celui de ces derniers dangereux dans certains sujets; leur application étant suivie d'inflammations intérieures, sur-tout de la vessie.

Revenant donc aux pierres à cautere, l'escarre étant formée, les incisions faites avec la précaution de bien découvrir les glandes tumefiées, dans toute leur étenduë, pour ne pas laisser de mauvais reliquats, il n'étoit plus question que de mettre en fonte ces mêmes glandes, par le moyen de bons digestifs qu'on faisoit avec parties égales de baume d'Arcæus, d'onguent d'althæa, de basilicum, y ajoûtant la térébenthine & l'huile d'hypericum, qu'on mêloit exactement; & supposé qu'il y eût une corruption notable dans la partie, on joignoit à la térébenthine & à l'huile d'hypericum, les teintures de myrrhe, d'aloës, l'eau-de-vie camphrée, & le sel ammoniac, détergeant ensuite & nettoyant le pus & la sanie, lorsqu'il étoit épais & trop corrosif, avec des lavages faits avec l'eau d'orge, le miel rosat, le camphre, ou avec des décoctions vulneraires de scordium, d'absynthe, de petit chêne, de petite centaurée & d'aristoloche. Dès que l'ulcere étoit bien détergé, & les glandes tumefiées entierement consommées par la suppuration, il ne s'agissoit plus que d'appliquer un simple emplâtre pour conduire la playe à parfaite cicatrice.

Voici présentement, en peu de mots, la méthode dont nous avons usé pour la guérison des charbons, qui en plusieurs circonstances a beaucoup de rapport avec la précédente.

Méthode employée pour traiter les charbons.

NOUS avons observé ces sortes de tumeurs pendant tout le cours du mal, dans un très-grand nombre de malades de toutes les classes, quoique moins fréquemment que les bubons, remarquant très-souvent dans les mêmes sujets ces deux sortes d'éruptions.

Ces charbons se présentoient en différens endroits de l'habitude du corps, sur-tout aux cuisses, aux jambes, aux bras, à la

poitrine, au dos, plus rarement à la face, au col, au bas-ventre.

Ils paroiſſoient d'abord ſous la forme d'une puſtule ou tumeur blanchâtre, jaunâtre, ou rougeâtre, pâle dans ſon milieu, ou tirant ſur le rouge obſcur, qui devenoit inſenſiblement noirâtre cruſtacée, & ſur-tout vers les bords, d'ailleurs bigarrée ſouvent de diverſes couleurs, de maniere que ſelon celle qui prédominoit, & l'excès ou le défaut de ſenſibilité & d'élevation, on pouvoit lui donner le nom ou de charbon phlegmoneux, ou de charbon éryſipelateux, ou de gangreneux.

Nous attaquions d'abord toutes ces eſpeces de charbons par des ſcarifications, faiſant des taillades à droit & à gauche, dans le milieu & ſur les bords, juſqu'au vif, & ſuppoſé que l'eſcarre fût épaiſſe & calleuſe, on la cernoit, emportant toute l'épaiſſeur & la calloſité, autant que la ſituation des parties pouvoit le permettre.

Nous n'avons pas trouvé à propos d'uſer dans ce traitement des cauteres actuels ou potentiels, que nous mettons en uſage dans notre Province pour les charbons ordinaires, parce que les ayant employés dans le commencement, nous avons obſervé qu'ils attiroient des inflammations ſi conſidérables, que la gangrene s'y mettoit bien-tôt après, & que les bords ſe racorniſſoient. La pierre à cautere ne réüſſiſſoit guéres que pour les petits charbons qui guériſſoient preſque ſans aucun ſecours.

Après avoir ſcarifié ces tumeurs, on appliquoit par-deſſus des plumaceaux chargez d'un bon digeſtif, comme pour les bubons, avec cette différence, que nous en faiſions retrancher les pourriſſans, employant ſeulement la thériaque, la térébenthine, le baume d'Arcæus, & l'huile de térébenthine; & ſuppoſé qu'il y eût beaucoup de corruption, on ajoûtoit les teintures d'aloës, de myrrhe, de camphre, &c.

On mettoit par-deſſus les plumaceaux, des cataplaſmes émolliens & anodins, ou ſpiritueux & réſolutifs, comme ſur les bubons, ſuivant la diverſité des indications. Dans la ſuite des panſemens, les lavages & injections étoient auſſi employées de même que pour les bubons, ſuivant l'exigence des cas; & ſi dans le cours de la ſuppuration, les nouvelles chairs étoient d'une ſi grande ſenſibilité, que les digeſtifs appliqués cauſaſſent une douleur très-vive, comme nous l'avons vû ſouvent ar-

river, on ſubſtituoit les plumaceaux chargés de nutritum, avec tout le ſuccès poſſible.

Méthode concernant les malades de la cinquiéme claſſe.

NOUS croyons qu'il eſt inutile d'entrer dans le détail de cette méthode, qui a été employée, & qu'on employe encore actuellement pour la guériſon des malades de la cinquiéme claſſe, dont les Hôpitaux ſont remplis, parce que n'étant atteints d'aucun autre accident, que des bubons & des charbons mal panſés ou négligés, & par-conſéquent n'étant plus queſtion que des abſcès, des ulceres, des fiſtules, des ſkirres & des calloſités, que cette négligence & ces mauvais panſemens ont laiſſés après eux, il ne s'agit plus auſſi que de mettre en uſage la méthode expoſée ci-deſſus, ou de ſe ſervir des moyens uſités en pareil cas, ſuivant les regles de l'art.

Nous remarquerons, en finiſſant, que toutes les méthodes propoſées ne ſont pas ſi générales & ſi conſtantes, qu'elles ne puiſſent ſouffrir des exceptions par rapport à certains cas particuliers que nous avons obſervés pendant le cours de ce terrible mal, & qui ſerviront de matiere pour un mémoire plus exact; mais elles pourront toujours ſuffire pour l'inſtruction des jeunes Médecins & Chirurgiens engagés à traiter les peſtiferés; & en même-temps, pour que le Public ſçache ce qu'il faut penſer de toutes ces méthodes ſingulieres, & de ces prétendus ſpécifiques ſi vantés par le peuple, & par les empiriques.

OBSERVAT.

OBSERVATIONS, ET REFLEXIONS;

PROPRES à confirmer ce qui eſt avancé par Meſſieurs CHICOYNEAU, VERNY *&* SOULIER, *dans la Relation du* 10. *Décembre* 1720. *touchant la nature, les événemens & le traitement de la peſte de Marſeille.*

NOUS ne donnons ces obſervations au Public, que dans le deſſein d'autoriſer & de mieux inculquer, par un certain nombre de faits évidens & inconteſtables, ce que nous avons avancé d'eſſentiel concernant les différentes claſſes, les accidens, le prognoſtic, & le traitement des peſtiferés de Marſeille, dans la Relation imprimée le 10. Décembre 1720.

C'eſt, comme on jugera par la ſimple lecture, une eſpece de Journal exact & ſuivi de ce que nous avons obſervé & pratiqué à l'égard d'un certain nombre de malades, entremêlé de réflexions propres à développer les cauſes de ce terrible mal, & à faire entrevoir les motifs qui nous ont déterminé à preſcrire les remedes énoncés dans les diverſes méthodes propoſées dans la même relation.

Nous avons tâché, dans l'exécution de ce projet, de nous conformer aux idées & aux modeles que l'illuſtre Monſieur CHIRAC, premier Médecin de Son Alteſſe Royale, a bien voulu nous communiquer, très-convaincus qu'il n'eſt pas permis de s'égarer, quand on eſt conduit par un guide auſſi éclairé. Il ſeroit à ſouhaiter que nous euſſions pû ſuivre avec exactitude la route qu'il nous a indiquée; mais ſi nos occupations continuelles auprès des peſtiferés ne nous ont pas permis de remplir ſes vûës dans toute leur étenduë, du moins oſerons-nous aſſurer le Public que ces obſervations ſont très-fidéles, & qu'elles pourront être utiles aux Médecins & aux Chirurgiens engagés à ſervir ceux qui ſont attaqués d'une ſi funeſte maladie.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 242 sur 883

Et pour qu'on puiſſe plus aiſément connoître le rapport des obſervations avec ce qui eſt établi dans chaque claſſe de la Relation, nous avons jugé à propos de faire réimprimer les diverſes claſſes des malades, avec les méthodes propoſées pour leur guériſon, & de mettre au bas les obſervations qui peuvent ſervir à les autoriſer.

PREMIERE CLASSE.

La premiere claſſe obſervée, ſur-tout dans le premier période & dans la plus grande fougue du mal peſtilentiel, renferme tous les malades atteints des ſymptômes que nous allons rapporter, ſuivis conſtamment d'une mort prompte.

Ces ſymptômes étoient ordinairement des friſſons irréguliers, un froid univerſel, un pouls très-petit, mol, lent, fréquent, inégal, concentré, & une peſanteur de tête ſi conſidérable, que les malades avoient bien de la peine à la ſoûtenir, & étoient ſouvent ſaiſis d'un étourdiſſement, d'un vertige & d'un trouble ſemblables à celui d'une perſonne yvre; ayant d'ailleurs la vûë fixe, ternie, égarée, marquant l'épouvante & le déſeſpoir; la voix tardive, entrecoupée, plaintive; la langue preſque toujours blanche, ſur la fin ſéche, rougeâtre, noire, raboteuſe; la face pâle, plombée, éteinte, cadavereuſe; des maux de cœur très-fréquens; des inquiétudes mortelles; un abattement général, des abſences d'eſprit, des aſſoupiſſemens, des envies de vomir, des vomiſſemens, &c.

Ces perſonnes ainſi attaquées périſſoient quelquefois ſubitement, ou dans l'eſpace de quelques heures, le plus ſouvent dans celui d'une nuit, d'un jour, ou tout au plus de deux ou trois, comme par épuiſement ou extinction, ayant par intervalle des mouvemens convulſifs, & des eſpeces de tremblemens, ſans qu'il parût au-dehors aucune eſpece d'éruption, de tumeur ou de tache.

Méthode employée pour traiter les malades de la premiere claſſe.

POUR peu qu'on faſſe d'attention à la nature des accidens rapportés dans cette premiere claſſe, c'eſt-à-dire, au froid

univerſel, au pouls petit, inégal, concentré; à l'abattement général, aux maux de cœur preſque continuels; à ces faces plombées, éteintes, cadavereuſes, il ſera très-aiſé de juger que les ſaignées ne pouvoient qu'être pernicieuſes, les émétiques & purgatifs nuiſibles ou inutiles, & qu'il n'y avoit d'autre parti à prendre, que celui d'employer les cordiaux les plus actifs & les plus ſpiritueux, tels que ſont la thériaque, le diaſcordium, l'extrait de geniévre, les confections d'hyacinte & alkermes, les eaux thériacales, de geniévre, des Carmes, les ſels volatils de vipere, de ſuccin, ammoniac, de corne de cerf, le lilium, les baumes les plus ſpiritueux; en un mot, tout ce qui eſt capable d'animer, d'exciter, de fortifier; augmentant, doublant & triplant même leur doſe ordinaire, ſuivant que le cas étoit plus ou moins preſſant.

Tous ces remedes, & autres de même nature, étoient ſans doute très-propres à ranimer & reſſuſciter, pour ainſi dire, les forces preſqu'éteintes de ces pauvres malades; cependant nous avons eu la douleur de les voir périr preſque tous aſſez ſubitement; ce qui nous confirmoit d'abord dans le ſentiment généralement reçû, que la malignité du levain peſtilentiel eſt d'une force ſupérieure à celle de tous les remedes: mais comme nous les avons auſſi vû réüſſir dans quelques cas particuliers, il y a lieu de préſumer, & on n'eſt que trop convaincu par une fatale expérience, que la déſertion & l'inaction de la plûpart des perſonnes, qui pouvoient donner du ſecours, que le défaut de nourriture, des remedes & du ſervice; que le funeſte préjugé d'être atteint d'un mal incurable; que le déſeſpoir de ſe voir abandonnés ſans aucune reſſource; on eſt, dis-je, très-convaincu que toutes ces cauſes n'ont pas moins contribué que la violence du mal à faire périr ſi ſubitement un ſi grand nombre de malades, non-ſeulement de la premiere claſſe, mais encore des ſuivantes; puiſqu'à meſure que cette mortelle crainte de la contagion a diminué, & qu'on s'eſt mutuellement ſecouru, que la confiance & le courage ſont revenus, qu'en un mot le bon ordre s'eſt rétabli dans cette Ville par l'autorité, la fermeté & la vigilance de M. le Chevalier de Langeron, on a auſſi vû diminuer inſenſiblement le progrès & la violence de ce terrible fleau, & que nous avons été plus heureux dans le traitement des malades qui en étoient frappés.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 244 sur 883

Obſervations propres à confirmer ce qui eſt avancé au ſujet des malades de cette premiere claſſe.

PREMIERE OBSERVATION
donnée par M. CHICOYNEAU.

LE ſecond du mois d'Octobre de l'année derniere, dans le temps que la peſte faiſoit encore bien du ravage dans Marſeille, un jeune homme nommé M. Barthelemi, fils d'un Négociant, âgé d'environ vingt-un an, logé dans la ruë S. Ferreol, revenant vers les dix heures du matin, d'une baſtide éloignée de trois quarts de lieuë de la Ville, où il avoit coutume d'aller tous les jours à pied, dans le deſſein de voir une Demoiſelle, pour laquelle il ſe ſentoit une très-forte inclination; ce jeune homme, dis-je, de retour de cette maiſon de campagne, entra chez lui, & s'en fut d'abord, ſans dire mot à perſonne, ſe jetter ſur ſon lit; ce qui faiſant ſoupçonner qu'il ſe trouvoit mal, avec d'autant plus de raiſon, que depuis quelques jours il paroiſſoit tout changé, pâle, défait & conſterné, par les raiſons que nous expoſerons ci-après, obligea l'une de ſes ſœurs de le ſuivre, pour le ſecourir en cas de beſoin. Elle le trouva couché, ayant le viſage cadavereux, les yeux éteints, froid comme glace, ſans mouvement, ne donnant preſqu'aucun ſigne de vie. La jeune Demoiſelle épouvantée, crie au ſecours; les voiſins accourent; on tache de ranimer ce pauvre mourant avec du vin, de l'eau-de-vie, de l'eau de la Reine d'Hongrie, de la theriaque, de la confection d'hyacinte, en un mot avec tout ce qu'on jugea propre à le réchauffer; mais tous ces ſecours furent inutiles, le froid mortel, dont il avoit d'abord été ſaiſi, ne l'abandonna point; il expira dans deux heures de tems, ſans qu'il parût ſur ſon corps aucun veſtige de bubon, charbon, ou de quelqu'autre ſorte d'éruption.

Comme ce jeune homme étoit logé vis-à-vis de la maiſon où je demeurois, & que je viſitois journellement ſa ſœur aînée, par rapport à une attaque très-vive de peſte de la troiſiéme claſſe, dont je donnerai l'obſervation en ſon lieu, j'appris bien-tôt au retour de la viſite de mes malades, un événement ſi prompt & ſi funeſte, qui me ſurprit d'autant plus, que j'avois vû preſ-

que chaque jour le jeune homme aller à la baſtide à pied, & en revenir de même, paroiſſant d'ailleurs très-actif, d'un tempérament maigre, ſec & aſſez robuſte ; de ſorte que dans les premiers momens de ma ſurpriſe, peu s'en fallut que je ne cruſſe avec le vulgaire, qu'un accident ſi ſoudain ne fût un effet de la plus terrible contagion : mais après m'être informé exactement de tout ce qui avoit précedé, je revins bien-tôt de mon premier étonnement, perſuadé que cette prompte mort devoit, avec beaucoup plus de raiſon, être attribuée aux cauſes ſuivantes.

En premier lieu, j'appris que ce jeune homme étant naturellement gai & jovial, avoit depuis quelque-temps changé d'humeur & de caractere, & qu'il étoit devenu tout à coup ſombre, triſte & mélancolique.

2°. Je fus auſſi informé que ce changement ſi ſoudain & ſi rare dans les perſonnes de ſon âge, venoit de ce qu'il avoit vû périr en très-peu de jours, par la violence du mal peſtilentiel, cette jeune Demoiſelle pour laquelle il ſe ſentoit, comme nous l'avons dit ci-deſſus, une ſi forte inclination, & qu'il l'avoit lui-même portée en terre & enſevelie malgré le préjugé de contagion, comme ſe ſouciant fort peu de périr, après avoir perdu ce qu'il avoit de plus cher, & de plus précieux.

3°. J'appris qu'après cette perte, il ne laiſſoit pas de retourner tous les jours à la même baſtide, pour y ſervir la mere de ſa maîtreſſe, qui, d'abord après la mort de ſa fille, fut attaquée de la peſte ; de maniere que ce funeſte lieu & ce triſte emploi, fomentoient & renouvelloient ſans ceſſe ſa douleur & ſon déſeſpoir.

Enfin, je fus inſtruit que dans cette maiſon de campagne, ce jeune homme ſe nourriſſoit de très-mauvais alimens, mangeant ſur-tout quantité de figues & de raiſins ; ce qui lui avoit attiré depuis neuf à dix jours un cours de ventre ſi extraordinaire, que la veille de ſa mort il y étoit allé juſqu'à ſoixante-dix fois.

De ſorte qu'après avoir été bien informé par des perſonnes non ſuſpectes, de la vérité de tous ces faits, & avoir refléchi avec attention ſur les terribles effets que peut cauſer la perte d'une perſonne tendrement aimée, ſur tous ceux que produit la fréquentation d'une maiſon dans laquelle on a toujours des objets

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 246 sur 883

de peſte & des ſujets de douleur devant les yeux ; ſur le peu de ménagement que ce jeune-homme obſervoit à l'égard des alimens, & enfin ſur l'épuiſement qui devoit néceſſairement ſuivre un cours de ventre ſi prodigieux, ayant, dis-je, bien refléchi ſur la nature, la force & le funeſte concours de toutes ces cauſes ſi ſenſibles & ſi évidentes, je revins aiſément de ma premiere ſurpriſe, & fus perſuadé que ſans le ſecours d'une contagion ſuppoſée & non démontrée, on pouvoit ſans beaucoup de peine découvrir ce qui avoit donné lieu à une mort ſi ſoudaine, & ſi imprévûë.

SECONDE OBSERVATION.

D'une malade de la premiere claſſe, donnée par Monſieur VERNY.

MADEMOISELLE Fabrot fille d'un Négociant, logé à l'entrée de la grand'ruë, âgée d'environ ſeize ans, d'un caractere d'eſprit timide & craintif, ayant reſté pendant plus de trois mois renfermée dans ſa maiſon avec toute ſa famille, ſans aucune communication avec les perſonnes du dehors, tomba malade la nuit du 21. au 22. du mois de Décembre de l'année 1720.

Je la viſitai le lendemain à l'heure du midi, & ſur le ſimple recit de tout ce qui avoit précédé, je ne doutai point que ſon mal marqué au coin de la peſte courante, ne vînt du deffaut d'exercice, de ce qu'elle mangeoit un peu trop, & quatre fois par jour ; mais ſur-tout de la malignité des matieres indigeſtes, qui devoit s'être formée en conſéquence des terribles & funeſtes idées de la prétenduë contagion.

Les ſymptômes de ce mal ne parurent pas d'abord conſidérables, la malade ne ſe plaignant que d'une legere douleur ſous l'aiſſelle droite, où je n'apperçûs aucune tumefaction ; ſa tête étoit un peu étourdie ſans être peſante, le dérangement de ſon eſtomac ne ſe manifeſtoit que par un ſimple dégoût, & le pouls étoit preſque ſemblable au naturel.

Mais n'étant que trop inſtruit par une infinité d'expériences que ces ſymptômes ſi legers en apparence, étoient tout-à-coup ſuivis des plus funeſtes accidens ; & refléchiſſant que le deffaut

d'exercice & des repas trop fréquens dans l'eſpace de trois mois, devoient avoir donné lieu à un grand amas de matieres indigeſtes, je me déterminai à lui faire prendre ſur le champ une demie dragme d'ipecacuanha, qu'elle rejetta avant même de l'avoir entierement avalé ; ce qui m'obligea à lui en preſcrire dans l'inſtant une autre priſe, qui la vuida très-peu ; de ſorte que le levain peſtilentiel, qui avoit reſté juſqu'alors comme reſſerré dans les premieres voies, s'étant tout-à-coup mis en jeu, le mal fit dans quelques momens des progrès ſi ſurprenans, que vers les quatre heures du ſoir du même jour, M. Chicoyneau & moi la trouvâmes mourante. Son pouls étoit imperceptible ; elle avoit les lévres livides, le viſage pâle & rentré, les narines fort ouvertes, les paupieres dilatées & les yeux ſi éteints, qu'elle ne voyoit rien diſtinctement, n'entendant d'ailleurs que confuſément ; en un mot, cette pauvre malade reſſembloit plutôt à une ſtatuë, qu'à un corps vivant.

Dans ce triſte état, notre plus grand ſoin fut de la ranimer par le moyen de la confection alkermes que nous trouvâmes ſur la table de la chambre, & que nous délayâmes dans un peu de vin. Elle n'eut pas plutôt avalé cette potion, que nous entendîmes un grouillement, dont le bruit, partant de la region de l'eſtomac, ſembloit s'étendre vers le goſier ; ce qui nous ayant obligé de la faire relever, on ne l'eut pas miſe ſur ſon ſéant qu'elle rejetta quantité de matieres vertes, & d'un vert très-foncé.

Après une prompte délibération, il fut convenu de lui donner inceſſamment une potion propre à rétablir la circulation du ſang, que nous jugions par la nature du pouls devoir être preſqu'entierement arrêtée, ſans doute à raiſon du mélange de cette liqueur verdâtre, dont une partie avoit paſſé des premieres voies dans les vaiſſeaux. Cette potion étoit compoſée d'une dragme de thériaque, d'autant de confection alkermes, & de ſoixante goutes de lilium dans des eaux cordiales : nous recommandâmes auſſi de ſe munir d'une pareille doſe de lilium, pour lui en redonner durant la nuit dans l'entre-deux des bouillons, quoique nous n'euſſions que trop de raiſons de craindre que ces ſecours ſeroient inutiles.

Le lendemain on vint nous avertir que la malade ſe portoit mieux ; mais y étant accourus nous la trouvâmes au même état,

à cela près que le pouls étoit un peu plus ſenſible.

La qualité des matieres qu'elle avoit rejetté le ſoir précédent; & la molleſſe du bas-ventre, nous déterminerent, malgré le deffaut des forces, à lui preſcrire neuf grains de tartre émetique dans trois verres de ptiſanne purgative, pour vuider ces matieres qui ſe mettant en jeu par intervalles, arrêtoient la circulation du ſang & de la lymphe. Nous lui preſcrivîmes en même-temps de bons cordiaux, propres à donner les forces néceſſaires pour ſoûtenir les évacuations; mais ces remedes firent très-peu d'effet; nous la trouvâmes le ſoir agoniſante, en ſorte qu'elle mourut ſur le minuit.

OBSERVATIONS FAITES A L'OUVERTURE des cadavres des peſtiferés de la premiere claſſe, données au Public par Monſieur SOULLIER, *Maître Chirurgien de Montpellier, & Inſpecteur de la Chirurgie des Hôpitaux de Marſeille.*

AU mois d'Août 1720. dans les temps de ma premiere entrée à Marſeille avec Mrs. Chicoyneau & Verny, trois jours après y être arrivé, & après avoir examiné avec ces Mrs. la nature du mal courant, je fis en leur préſence à l'Hôpital dit des Convaleſcens, l'ouverture de trois cadavres des peſtiferés, morts dans l'eſpace de vingt-quatre heures, avec les principaux accidens marqués dans la premiere claſſe de notre Relation du 10. Décembre de la même année.

Après que j'eus ouvert le bas ventre & la poitrine, nous n'y obſervâmes autre choſe que des marques très-ſenſibles d'une inflammation gangreneuſe, généralement répanduë ſur les principales parties de ces deux regions. Elles étoient toutes livides, noirâtres, ou d'un rouge foncé; leurs vaiſſeaux étoient remplis & gorgez d'un ſang de même couleur; un nombre infini de ces mêmes vaiſſeaux, qui, dans l'état naturel, peuvent à peine être apperçûs, à raiſon de leur petiteſſe, ſautoient, pour ainſi parler, aux yeux; ſur-tout ceux qui rampent ſur les enveloppes des inteſtins, de l'eſtomac, des poulmons, & ſur le pericarde, étoient ſi ſenſibles, que leurs plus petites ramifications ne pouvoient ſe dérober à la vûë.

Je

Je n'ouvris point la tête de ces cadavres & je ne fouillai point dans leurs entrailles, comme je l'ai fait à l'égard de ceux des classes suivantes, tant à raison de la grande infection du lieu où je travaillois, & où quantité d'autres cadavres étoient entassez par monceaux, que du deffaut des commodités & des instrumens nécessaires en pareil cas; soit encore que dans ces commencemens l'imagination d'un novice en fait de peste, fût frappée un peu trop vivement par les funestes idées de la prétenduë contagion. Je m'en tins donc à cette simple ouverture, d'autant mieux que Mrs. Chicoyneau & Verny convinrent que ce que nous observions au premier coup d'œil, étoit plus que suffisant pour connoître la cause des morts subites des malades de la premiere classe.

En effet, l'expérience journaliere nous apprend que les gangrenes interieures, dès qu'elles sont formées, sont non-seulement mortelles, mais tuent subitement; de sorte que dans la plupart des fiévres malignes, les malades ne sont ordinairement sur le point de périr, que lorsque les inflammations internes se tournent en gangrene: d'où il résulte qu'il n'y a d'autre différence essentielle, par rapport à la cause des funestes accidens & des évenemens qu'on observe dans la peste & dans les fiévres malignes, si ce n'est que les inflammations, qui, dans ces dernieres, ne deviennent gangreneuses que par dégrés & sur la fin de la maladie, dégénerent dans les attaques de peste en mortification, subitement & dès l'entrée du mal. Il ne faut donc pas être surpris que les malades pestiferés de la premiere classe soient enlevés avec tant de promptitude, & que toute sorte de secours leur soit inutile. De ces conséquences & de ces réflexions il en naît très-naturellement quelques autres, qui ne sont ni moins claires, ni moins importantes: Sçavoir, 1°. qu'on ne sçauroit être en temps de peste trop attentif à en prévenir les attaques par un bon regime; 2°. Qu'aux moindres avant-coureurs d'un pareil mal, il faut sur le champ demander du secours, & que les Médecins de leur côté doivent être très-diligens à l'accorder; 3°. (& cette réflexion regarde le fait de la contagion;) S'il est vrai, comme on n'en sçauroit disconvenir, que dans les fiévres malignes les inflammations gangreneuses se forment sans le secours d'un venin contagieux, par le seul genre ou dégré de coagulation & de dissolution de la masse des humeurs, il

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 250 sur 883

n'eſt pas moins vrai qu'il eſt très-inutile de ſuppoſer un levain particulier qui vienne du dehors, en un mot, contagieux, pour rendre raiſon des gangrenes interieures & des morts promptes & inopinées qui arrivent en temps de peſte.

Les ouvertures de pluſieurs autres cadavres que j'ai faites ſur la fin de la peſte de Marſeille, avec beaucoup plus d'exactitude que ces premieres, pourront nous mieux développer les cauſes ordinaires & particulieres des coagulations & des diſſolutions propres à produire les gangrenes interieures, & nous faire comprendre que la ſuppoſition d'un levain étranger contagieux eſt abſolument inutile.

SECONDE CLASSE.

LA ſeconde Claſſe des malades que nous avons traités pendant tout le cours de ce funeſte mal, renferme ceux qui avoient d'abord des friſſons comme les précedens, & la même eſpece d'étourdiſſement, & la douleur de tête gravative; mais les friſſons étoient ſuivis d'un pouls vif, ouvert, animé, qui néanmoins ſe perdoit pour peu qu'on preſſât l'artere. Ces malades ſentoient intérieurement une ardeur brûlante, tandis qu'au dehors la chaleur étoit médiocre & temperée; la ſoif ardente & inextinguible, la langue blanche ou d'un rouge obſcur, la parole précipitée, bégayante, impétueuſe; les yeux rougeâtres, fixes, égarés, étincelans; la couleur de la face d'un rouge aſſez vif, & quelquefois approchant du livide; des maux de cœur aſſez fréquens, quoique beaucoup moins que dans ceux de la Claſſe précedente; la reſpiration fréquente, laborieuſe, ou grande & rare, ſans toux ni douleur; des nauſées, des vomiſſemens bilieux, verdâtres, noirâtres & ſanglans; des cours de ventre de la même eſpece, ſans néanmoins aucune tenſion ni douleur au bas-ventre; des rêveries ou délires phrénétiques; des urines aſſez ſouvent naturelles, quelquefois troubles, blanchâtres, noirâtres, ſanglantes; des moiteurs ou ſueurs qui rarement ſentoient mauvais, & qui bien loin de ſoulager le malade, ne faiſoient que l'affoiblir; dans certains cas des hémorrhagies, qui, quoique médiocres, ont preſque toujours été funeſtes; un grand abattement des forces, & ſur-tout une appréhenſion de périr ſi forte, que ces pauvres malades ne pouvoient être raſſurés, ſe regardant dès le

premier inſtant de l'attaque, comme deſtinés à une mort certaine : mais, ce qui mérite bien d'être rémarqué, & qui a toujours paru caracteriſer & diſtinguer ce mal de tout autre, eſt que preſque tous avoient dès le commencement ou dans le progrès, des bubons ordinairement très-douloureux, ſitués communément trois ou quatre travers de doigt au-deſſous de l'aîne, quelquefois dans l'aîne, ou aux aiſſelles, ou aux glandes parotides, maxillaires, jugulaires; comme auſſi des charbons, ſur-tout aux bras, aux jambes ou aux cuiſſes, quelquefois de ſimples puſtules blanches, pâles, livides, noires, charboneuſes, ou des taches pourprées, répanduës en divers endroits de l'habitude du corps.

Il étoit aſſez rare de voir échapper les malades de cette ſeconde Claſſe, quoiqu'ils ſe ſoûtinſſent ou duraſſent un peu plus que les précedens. Ils ont péri preſque tous avec les marques d'une inflammation gangreneuſe, ſur-tout au cerveau & à la poitrine; & ce qui paroîtra ſingulier, c'eſt que plus ils étoient robuſtes, gras, pleins & vigoureux, moins il y avoit à eſperer.

Méthode employée pour traiter les malades de la ſeconde Claſſe.

LE traitement des malades de cette ſeconde Claſſe nous a beaucoup plus occupés que celui des précedens, par rapport à la multiplicité & la varieté des accidens qui offroient en même temps pluſieurs indications à remplir.

Toutes ces indications pouvoient pourtant ſe réduire à deux principales, qui demandoient d'autant plus d'attention & de prudence, qu'elles paroiſſoient oppoſées, puiſque nous obſervions dans le même malade un mêlange prodigieux de tenſion & de relâchement, de friſſon & de chaleur, d'agitation & d'affaiſſement; de ſorte que nous étions obligés d'être ſans ceſſe attentifs à chaſſer les mauvais levains renfermés dans les premieres voies, ou répandus dans toute la maſſe du ſang, ſans pourtant les effaroucher; à les corriger & à en émouſſer l'action, ſans affoiblir. Il falloit, par exemple, faire vomir ou purger, ſans irriter ni épuiſer; procurer une libre tranſpiration ou la ſueur, ſans trop animer ni enflammer; fortifier, ſans augmenter la chaleur contre nature; délayer enfin & temperer, ſans ſurcharger ni relâcher; & c'eſt ce que nous avons tâché d'exécuter par la méthode ſuivante.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 252 sur 883

Suppoſé que nous fuſſions appellés dès le commencement, & que le malade ne nous parût pas épuiſé, nous donnions d'abord un remede propre à débaraſſer l'eſtomach ; c'eſt-à-dire, un leger vomitif, tel qu'eſt l'ipecacuanha, ayant égard pour la doſe à l'âge & au temperament, le faiſant prendre dans un peu de bouillon ou d'eau commune, avec quelque cardiaque. Rarement nous avons uſé du tartre ou du vin émetique, pour éviter les ſuperpurgations, à moins que nous n'euſſions à faire à des corps robuſtes & pléthoriques, ou que quelque accident particulier ne parût le demander, ſoûtenant enſuite & modérant l'action du remede par quantité d'eau tiéde, de thé, ou de décoction de chardon-benit.

L'effet de ce premier remede étant ordinairement ſuivi de l'abattement des forces, nous tâchions de fortifier par quelque leger cordial, ſur-tout par la thériaque & le diaſcordium, qui ſont propres à prévenir & à arrêter les ſuperpurgations. A ces deux remedes ſuccedoient les purgatifs médiocres & délayans, pour nettoyer ſans irritation les boyaux des groſſes matieres qui pouvoient s'oppoſer à l'action des autres remedes, ou à leur libre paſſage dans les vaiſſeaux. Ces purgatifs étoient des ptiſannes laxatives faites avec le ſenné & le criſtal mineral, & ordonnées par verrées ; les décoctions des tamarins, ou les infuſions des vulneraires, dans leſquelles on diſſolvoit la manne & le ſel prunelle ; les eaux de caſſe, les ſyrops de chicorée avec la rhubarbe, auſquels nous entremêlions & faiſions encore ſucceder les cordiaux & les doux alexiteres, par les raiſons alléguées ci-deſſus ; & ſuppoſé que la thériaque & le diaſcordium fuſſent inſuffiſans pour remplir cette derniere indication & pour arrêter les ſuperpurgations, nous ajoûtions la terre ſigillée, les coraux, le bol d'Armenie, &c. que nous rendions encore plus efficaces, en cas de néceſſité, par le mêlange de quelques gouttes de baume tranquille, ou du laudanum liquide ; ce qui nous a réüſſi dans pluſieurs occaſions, non-ſeulement pour arrêter les évacuations immoderées, mais encore pour les inſomnies, les délires phrénétiques, les hemorrhagies & les autres ſymptomes de cette eſpece.

La poudre ſolaire de Hambourg, le Kermes mineral & les autres remedes qui nous avoient été communiqués & fort recommandés, ont auſſi été employés en qualité d'émetiques & de purgatifs, & ont rempli quelquefois avec ſuccès ces deux in-

dications ; obſervant même que dans certains cas ils ont fait ſuer & tranſpirer : mais il eſt fort aiſé de juger qu'ils étoient inſuffiſans pour opérer la guériſon radicale d'une maladie caracteriſée par un nombre de divers ſymptômes eſſentiels.

Pour ce qui concerne les ſudorifiques, dès que nous appercevions la moindre bonne diſpoſition pour une tranſpiration libre ou pour la ſueur, en quelque temps de la maladie que ce pût être, nous avions beaucoup d'attention à les mettre en uſage, d'autant mieux que quelques malades ont échappé par cette voie, & que nous n'ignorions pas que cette eſpece de criſe eſt recommandée, comme très-ſalutaire, par tous les Auteurs qui traitent de la peſte. Nous avions donc recours à quelqu'un des cordiaux rapportés ci-deſſus, ſur-tout à la thériaque & au diaſcordium, auſquels on ajoûtoit la poudre de vipere, l'antimoine diaphoretique, le ſafran oriental, le camphre, &c. ſoûtenant l'effet de ces remedes par la boiſſon chaude & réitérée du thé, les infuſions des vulneraires de Suiſſe, les eaux de ſcabieuſe, de chardon-benit, de genievre, de ſcordium, de rhuë, d'angelique & autres recommandées pour pouſſer du centre à la circonference, ſans trop émouvoir ; obſervant toujours que les malades ne fuſſent pas d'un temperament trop ſec & ardent, ou qu'en pouſſant un peu trop cette eſpece de criſe, ils ne tombaſſent pas dans quelque épuiſement funeſte.

On remedioit aux grandes chaleurs, à l'alteration ou ſoif ardente, par la boiſſon abondante & réiterée d'eau panée, de ptiſanne d'orge, d'eau de ris, d'eau de poulet, dans leſquelles on faiſoit diſſoudre le ſel prunelle ou le nitre purifié, y mêlant par intervalles quelques gouttes d'eſprit de nitre dulcifié, de vitriol ou de ſoufre ; comme auſſi les ſyrops d'œillet, de limon, les confections d'hyacinthe, alkermes, ou quelqu'autre cordial propre à éviter la ſurcharge & le relâchement.

Tous ces remedes employés à propos & ménagés avec la prudence requiſe, ſuffiſoient pour ſatisfaire aux diverſes indications de cette ſeconde Claſſe, pourvû que le terrible préjugé d'incurabilité, la conſternation & le déſeſpoir n'en ſuſpendiſſent pas l'action ; & nous pourrions, ſi le temps nous le permettoit, citer pluſieurs exemples de ceux qui, ſoûtenus par beaucoup de confiance, de courage & de fermeté, en ont reſſenti les bons & ſalutaires effets ; de maniere que la nature étant par leur ſecours

fortifiée, ſoulagée & débaraſſée en partie des mauvais levains qui l'opprimoient, & délivrée ſur-tout du danger des inflammations interieures, par la voie des bubons, des parotides, des charbons, &c. il ne s'agiſſoit plus que de traiter méthodiquement ces ſortes de tumeurs. C'eſt à quoi nous nous attachions depuis le commencement du mal juſqu'à la fin, avec d'autant plus d'application, que la deſtinée des malades dépendoit preſque toujours du ſuccès de ces ſortes d'éruptions.

Obſervations propres à confirmer ce qui eſt avancé au ſujet des malades de cette ſeconde Claſſe.

PREMIERE OBSERVATION,

Donnée par Mr. CHICOYNEAU.

JE fus appellé avec Mrs. Verny & Soullier le 26. Septembre de l'année derniere pour viſiter le fils de M. de Cambray Capitaine de Galere, logé dans la ruë de Noailles, âgé d'environ vingt ans, d'un temperament ſanguin, vigoureux, d'une habitude de corps nerveuſe, ni trop gras, ni trop maigre, d'un caractere d'eſprit ferme, déterminé. Nous le viſitâmes vers les ſix heures du ſoir, & le trouvâmes attaqué d'un friſſon irregulier, qui avoit commencé à ſe faire ſentir dès le jour précedent, accompagné d'une douleur de tête ſourde, gravative, avec une eſpece d'étourdiſſement & de vertige pour peu qu'il ſe remuât. La face étoit pâle, les yeux étincelans, la langue blanche, la ſalive épaiſſe, le pouls petit, fréquent, inégal, ſe plaignant de maux de cœur, de foibleſſe, fatigué par des envies de vomir inutiles, ſentant une douleur un peu aiguë au-deſſous de l'aîne droite, où nous découvrîmes un bubon de la groſſeur d'une petite noix, ſitué ſur la guaine des vaiſſeaux cruraux, ſans qu'il y eût aucune alteration aux tegumens.

Nous lui fimes prendre ſur le champ demi dragme d'ipecacuanha, avec une dragme de confection d'hyacinte dans un peu de bouillon, recommandant de lui faire boire trois quarts d'heure après, ou dès que le remede auroit commencé d'agir, quelques verres d'eau tiéde, pour faciliter le vomiſſement.

Nous preſcrivîmes auſſi en même-temps une potion cordiale

avec une dragme de thériaque, autant de confection alkermes, & demi dragme de diaſcordium dans les eaux de ſcabieuſe & de chardon-benit, pour être donnée d'abord après l'opération du remede; & pour toute nourriture de bons bouillons de quatre en quatre heures, pour boiſſon de l'eau panée.

Le ſecond jour l'ayant viſité de bon matin, nous le trouvâmes dans le même état que le premier, mais avec quelque diminution, n'étant plus fatigué par les nauſées ou envies de vomir. L'ipecacuanha avoit procuré une évacuation conſidérable par haut & par bas: les matieres qu'il avoit rendu en vomiſſant étoient colorées de vert & de jaune, ſentant fort l'aigre; les excremens de même couleur, de très-peu de mauvaiſe odeur; les urines cruës & limpides.

La foibleſſe, la petiteſſe du pouls & les maux de cœur ſubſiſtant encore, quoique dans un moindre degré, nous lui preſcrivîmes la même potion cordiale que ci-deſſus, y faiſant ajoûter quinze grains de poudre de vipere, & quarante gouttes de lilium.

Le bubon paroiſſant un peu plus gonflé, nous fîmes appliquer le cataplaſme émollient & adouciſſant, avec la mie de pain, l'eau, l'huile & les jaunes d'œufs, & recommandâmes d'avoir des pierres à cautere pour les employer à notre retour. Vers les onze heures du même matin, le malade avoit les mêmes accidens, quoiqu'avec diminution; les yeux néanmoins plus étincelans, & la pupille plus dilatée qu'à l'ordinaire.

Mais le bubon de la groſſeur d'une noix étoit parvenu dans l'eſpace de quatre heures à celle du poing, & il s'y étoit joint une inflammation du ſcrotum du même côté. Les pierres à cautere furent appliquées ſans aucun délai ſur toute l'étenduë de la tumeur, & le cataplaſme émollient & anodin ſur les bourſes.

A la viſite du ſoir, les accidens mentionnés parurent encore les mêmes, avec cette différence que le pouls étoit plus développé, qu'il y avoit plus de chaleur, d'alteration & de ſéchereſſe de langue, ce qui nous détermina à faire diſſoudre dans deux pots de ſa ptiſanne ordinaire deux gros de nitre purifié.

La pierre à cautere ayant déja fait une grande eſcarre, le bubon fut ſcarifié & ouvert, de maniere qu'ayant trouvé en ſondant la playe, trois glandes chacune de la groſſeur d'un œuf de pigeon, & toutes trois aſſez mobiles, le Sieur Soullier les

extirpa. La playe fut enſuite panſée avec des bourdonnets & des plumaceaux, chargés d'un digeſtif fait avec parties égales de baume d'Arceus, de baſilicum & d'onguent d'althea mêlés exactement, obſervant de mettre quelque petit tampon de charpi ſec ſur les petits endroits qui fourniſſoient du ſang, & de couvrir les plumaceaux avec le cataplaſme émollient & anodin, le tout ſoutenu par un bandage convenable.

Le matin du troiſiéme jour, les accidens parurent avoir notablement diminué ; le malade avoit paſſé la nuit aſſez tranquillement, de ſorte que nous laiſſâmes le tout en l'état, avec le ſeul regime, pour ne pas interrompre le cours de cette bonace : mais elle ne fut pas de longue durée, l'ayant trouvé le ſoir dans le délire, avec de grandes inquiétudes, ſans pourtant que l'élevation du pouls répondît à cette nouvelle agitation. Nous preſcrivîmes vingt gouttes de laudanum liquide, un gros de thériaque, autant de confection alkermes dans quatre onces d'eau de chardon-benit.

Le lendemain nous apprîmes que d'abord après notre viſite du ſoir, le délire avoit ſi fort augmenté, que le malade devint comme furieux, qu'il n'avoit pris ni remede ni bouillon de toute la nuit, & que le Forçat qui le ſervoit, craignant ſa fureur, s'étoit enfui, avec la précaution de bien fermer la porte de ſa chambre.

Cette phrénéſie s'étant un peu appaiſée ſur le matin, il ſe laiſſa perſuader de prendre un peu de bouillon & quelque peu de vin, dans lequel on fit gliſſer vingt gouttes de laudanum liquide : la playe dont il avoit ôté & jetté l'appareil, fut auſſi panſée avec le digeſtif ordinaire, mettant par-deſſus un cerat compoſé du diapalme, du diachylum & d'huile roſat pour aider & hâter la ſuppuration.

Le ſoir il nous parut moins agité, mais la diſpoſition à l'égarement ſubſiſtant encore, crainte de quelque révolution ſemblable à celle de la nuit précédente, nous preſcrivîmes un julep avec les eaux de ſcabieuſe & de chardon-benit, une once d'eau de naphe, demi once de ſyrop de pavot, une dragme de confection alkermes, & douze gouttes de laudanum liquide.

Le cinquiéme au matin, le cerveau & la langue n'étant pas bien dégagés, nous trouvâmes à propos de le purger avec trois ou quatre verrées de ptiſanne laxative, compoſée de ſix dragmes de ſenné

ſenné & demi once de criſtal mineral, auſquels on fit ſouffrir une legere ébulition dans la quantité de deux livres d'eau commune. Il prit deux grands verres de la colature dans les intervalles des premiers bouillons, qui le purgerent aſſez bien : il fut panſé à l'ordinaire, & le ſoir ne paroiſſant rien de nouveau, le julep précédent fut réitéré, pour lui procurer un peu de repos.

Le ſix au matin, nous fumes informés que la nuit, quoiqu'aſſez calme, avoit été troublée par un peu de rêverie & d'agitation ; de ſorte que le trouvant d'ailleurs un peu abattu, nous réitérâmes la potion cordiale & narcotique. La playe commença dès-lors à donner des marques de ſuppuration ; & le ſoir il ne fut preſcrit aucun autre remede que le julep.

Le ſept la ſuppuration fut plus abondante : plus de délire ; mais crainte de retour, même julep pour l'heure du ſommeil.

Le huit le cerveau fut entierement libre, beaucoup de ſuppuration ; on ſe tint au regime & au panſement ordinaires.

Le neuf, le pus, quoique très-abondant, étoit pourtant ſi épais & ſi âcre, que s'étant collé fortement au fond & au bord de la playe, il les avoit enflammés ; ce qui obligea d'avoir recours aux lavages avec la décoction d'orge, les vulneraires de Suiſſe & le miel roſat, pour mieux déterger, preſcrivant au ſurplus la boiſſon copieuſe du thé dans l'intervalle des bouillons. Le ſoir du même jour, même lavage.

Du dix au ſeize, les lotions, les panſemens ordinaires, la boiſſon du thé furent continués, auſſi-bien que le régime exact, de crainte de réchute, le pouls n'étant pas encore bien reglé.

Du ſeize au dix-neuf, nous permîmes au malade de prendre, outre les bouillons, quelque potage & un morceau de pain pour boire un coup, allant par dégrès, ſuivant les loix de la prudence ; & pour ce qui concerne le panſement, une glande tumefiée, attachée au centre de la playe par beaucoup de filets, comme par autant de racines, ayant groſſi peu-à-peu, & étant devenuë mobile par l'acreté du pus qui avoit rongé ces mêmes racines, fut totalement extirpée.

Le dix-neuf, on s'apperçut que, malgré les panſemens & les lavages réitérés, un pus épais & gluant croupiſſoit dans le fonds de la playe & la creuſoit, de ſorte qu'outre les lotions on mit dans le fonds de cette playe des bourdonnets ſecs pour abſorber

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 258 sur 883

la ſanie, & on recommanda au malade de ſe tenir ſur le côté lorſqu'il ſeroit couché, afin que le pus ſe portât plus aiſément au-dehors. Cette méthode fit un très-bon effet. La playe pendant les jours ſuivans parut rouge, vermeille : mais le vingt-deuxiéme le malade s'étant émancipé de manger quelques figues d'un jardin qui étoit de plein-pied avec ſa chambre, la fiévre le reprit, la playe pâlit & ſe mortifia dans certains endroits, il fallut la taillader, la ranimer par un digeſtif fait avec la térébenthine, l'huile d'hypericum, la myrrhe & l'aloës. Il fallut encore repurger & remettre au régime exact, lequel ayant été bien obſervé pendant trois ou quatre jours, la fiévre diſparut, la playe redevint belle, de maniere que le malade s'étant conduit avec la prudence requiſe, elle s'incarna, ſe cicatriſa, & il recouvra dans peu une ſanté parfaite.

SECONDE OBSERVATION.

D'une malade de la ſeconde claſſe, donnée par Monſieur VERNY.

MADEMOISELLE Vieneau, âgée de vingt ans, d'un temperament fort & robuſte, d'une taille avantageuſe, d'une conſtitution graſſe & remplie, d'un caractere d'eſprit ferme, gai & jovial, s'étant expoſée imprudemment à un vent de Nord froid, qui ſouffloit le 5. de Novembre 1720. dans le temps qu'elle avoit ſon flux menſtruel, ſentit tout-à-coup une douleur vive au côté droit du col, qui s'étendoit ſur l'épaule & le bras du même côté : mais n'ayant aucune douleur de tête ni fiévre, ni aucun des autres ſymptômes dont la maladie courante étoit ordinairement accompagnée, & ne la craignant même pas, elle ne regarda ſon mal que comme une ſimple fluxion ; de ſorte que ſans demander de reméde ni ſe plaindre, elle ſortit & agit à l'ordinaire.

Le quatriéme jour ſes regles, qui lui duroient communément ſept à huit jours, s'arrêterent bruſquement, & dès-lors elle reſſentit un froid qui lui glaçoit les extrêmités du corps. A ce froid ſucceda une fiévre violente, de maniere que le mal qu'elle couvoit depuis quelques jours éclata ouvertement. Sa tête devint lourde & peſante, elle eut des envies de vomir, les dou-

leurs du col, de l'épaule & du bras augmenterent, la langue fut couverte d'une mucosité blanche, & les yeux parurent rougeâtres, fixes & tendus.

Le lendemain matin, elle fut vuidée par le haut & par le bas, demi-heure après que je lui eus fait prendre quarante grains d'ipecacuanha : mais cette évacuation, quoique considérable, n'arrêta pas le progrès du mal ; de sorte que sur le soir je résolus de combattre & de chasser le levain pestilentiel par une autre voie, lui prescrivant un reméde sudorifique, composé de parties égales d'eaux de scabieuse & de chardon-benit, d'une dragme de diascordium, d'un gros de confection alkermes & de trente grains de poudre de vipere, avec autant d'antimoine diaphorétique : mais ce reméde n'eut pas un grand succès, quoiqu'il excitât une sueur assez considérable, puisque les douleurs, la fiévre & les autres accidens n'en parurent pas moins violens ; au contraire, le lendemain troisiéme de sa maladie, elle fut attaquée sur le soir d'un délire assez singulier, ne pouvant endurer, sans pleurer à chaudes larmes, qu'on lui refusât la moindre chose de ce qu'elle demandoit ; & quelques momens après, perdant l'idée de sa demande, elle commençoit à rire à gorge déployée, & à chanter tantôt des chansons spirituelles, & tantôt des vaudevilles, passant ainsi successivement d'une extrêmité à l'autre. Ce soir même je lui prescrivis unepotion avec vingt gouttes de laudanum liquide, qu'elle ne prit point, son Apoticaire en étant dépourvû.

Le quatre, on lui donna un lavement qui la vuida raisonnablement, & le délire se soutenant, elle prit sur le soir six dragmes de syrop de pavot blanc, qui la calmerent.

Le cinq, ayant repris son narcotique, une parotide qui avoit commencé à se former depuis quelques jours, augmenta considérablement ; dès-lors le délire s'évanouit & la fiévre fut beaucoup moindre. M. Nelaton appliqua sur la tumeur un cataplasme fait avec les escargots.

Le six, il mit les pierres à cautere sur la parotide, qui fut quelque temps après scarifiée assez profondément.

Le huit, en séparant l'escarre avec les ciseaux, M. Nelaton s'apperçut d'une mollesse profonde, ce qui l'obligea à plonger sa lancette fort avant. En conséquence beaucoup de pus sortit par cette ouverture. Dès-lors tous les accidens disparurent ; de

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 260 sur 883

ſorte qu'avec la ſeule attention à faire obſerver un bon régime, & à panſer la playe avec un bon digeſtif, cette même playe ayant bien ſuppuré pendant neuf à dix jours, fut en très-peu de temps incarnée, & menée par M. Nelaton à parfaite cicatrice.

Réflexions ſur les deux cas précédens.

POUR peu qu'on veuille faire attention à tout ce qui eſt rapporté dans ces deux obſervations, il ne ſera pas malaiſé d'entrevoir les raiſons pour leſquelles ces malades ont échappé de la peſte, caracteriſée par les accidens de la ſeconde claſſe, dans le temps même qu'il en a péri un ſi grand nombre d'autres attaqués des mêmes ſymptômes, & quelquefois moindres en apparence.

En premier lieu, ces malades avoient un caractere d'eſprit ferme, tranquille, déterminé, & étoient d'une bonne conſtitution. 2°. Ils n'avoient pas ſouffert de la miſere publique comme le commun du peuple. 3°. Ils ont demandé du ſecours ſur le champ, & on le leur a donné ſans aucun délai. 4°. La bonne nourriture & les remédes preſcrits ne leur ont pas manqué. 5°. Ils n'ont pas été frappés du funeſte préjugé d'incurabilité. 6°. Ils ont été traités par des perſonnes qui ne craignant pas la prétenduë contagion, étoient en état de juger de ce qui pouvoit leur convenir, & de leur fournir ſans trouble & ſans répugnance, tous les ſecours néceſſaires pour leur guériſon. Enfin la durée du mal, auſſi-bien que l'événément, donnent lieu de juger que les inflammations intérieures étoient très-legeres, ſoit que les ſecours donnés à propos ayent empêché qu'elles ne ſe formaſſent ou augmentaſſent, ſoit encore que les éruptions, inflammations & ſuppurations extérieures les ayent garantis des funeſtes impreſſions des intérieures.

Obſervations faites à l'ouverture de pluſieurs Cadavres de peſtiferés de la ſeconde claſſe, données au Public par Monſieur SOULLIER.

ETANT rentré dans Marſeille vers la mi-Septembre 1720. avec Mrs. Chicoyneau & Verny, conformément aux ordres de la Cour, je ne pus faire, comme je l'avois pro-

jetté avec ces Mrs. l'ouverture d'aucun cadavre juſqu'au commencement de Janvier 1721. parce qu'il fallut ſe livrer entierement au ſervice & traitement des peſtiferés, dont le nombre étoit aſſez conſidérable pour nous occuper du matin au ſoir ſans relâche, & que j'étois obligé de viſiter journellement les Hôpitaux, pour m'acquitter de la fonction d'Inſpecteur de la Chirurgie, dont la Cour m'avoit auſſi honnoré, conjointement avec M. Nelaton. Mais enfin, le mal ayant preſque entiérement ceſſé de déſoler cette Ville ſur la fin de Décembre, je crus qu'il étoit temps d'exécuter notre projet, comme très-utile pour nous mettre mieux en état de diſcerner les cauſes de ce terrible mal & des accidens qui l'accompagnoient; de ſorte que depuis le 8. Janvier juſqu'au 22. du même mois, temps auquel nous fumes priés de nous tranſporter à Aix pour ſecourir ſes Habitans affligez du même fleau, je fis à l'Hôpital du Mail l'ouverture de ſix cadavres, en préſence de Mrs. Chicoyneau & Verny, de M. Robert Médecin de cet Hôpital, & des Sieurs Ravaton, Bayle & Mitier, qui en étoient les Chirurgiens Majors.

Mais avant que d'entrer dans le détail de ces ouvertures, il eſt à propos de remarquer qu'outre certains faits particuliers dont elles nous inſtruiſirent, nous en obſervâmes pluſieurs qui étoient communs à tous ces cadavres.

Sçavoir, en premier lieu, les inflammations gangreneuſes de quelques viſceres, plus fréquemment néanmoins des poulmons & du cerveau.

2°. La véſicule du fiel, l'eſtomach & les boyaux, remplis d'une bile verdâtre, mais d'un verd foncé; en un mot, pareille à celle que la plupart des malades rejettoient par le vomiſſement ou par les ſelles.

3°. Le cœur & le foye beaucoup plus gros qu'ils ne doivent l'être, ayant preſqu'une fois autant de volume qu'ils en ont communément dans l'état naturel, ſans néanmoins qu'il parût aucun changement de couleur, ou aucune alteration dans leur ſubſtance.

4°. Dans tous les cadavres dont j'ouvris la tête, les vaiſſeaux du cerveau, de ſes enveloppes, de ſa ſurface, de ſa ſubſtance corticale, & medullaire intérieure & extérieure, tous les ſinus, &c. fort gonflés & remplis d'un ſang épais & noirâtre.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 262 sur 883

5°. Les glandes tumefiées, qui formoient les bubons, gangrenées, noirâtres, livides, purulentes, ſur-tout dans leurs racines.

Quant aux faits particuliers, ils peuvent ſe réduire à l'obſervation de quelque charbon intérieur, des taches pourprées & livides, ſemblables aux extérieures, de l'eſtomach rempli de longs & gros vers, d'un ſang noirâtre & puant; & ce qui mérite bien d'être remarqué, c'eſt que preſque aucun de tous ces cadavres n'exhaloit de mauvaiſe odeur, comme ceux des perſonnes mortes de maladie de pourriture qui ont été de quelque durée.

Voici préſentement en peu de mots une relation exacte de ce que nous avons obſervé à chaque ouverture.

Premier Cadavre, ouvert le 8. Janvier 1721.

La premiere ouverture eſt celle du cadavre d'une femme malade depuis quatre jours, que nous avions viſitée la veille de ſa mort avec Meſſieurs Chicoyneau & Verny, & trouvé attaquée d'une ſi grande difficulté de reſpirer, qu'il étoit aiſé de juger qu'elle n'iroit pas au lendemain, d'autant mieux qu'elle n'avoit quaſi pas de pouls, que toute l'habitude du corps étoit couverte de taches pourprées, livides, ſon mal étant d'ailleurs caracteriſé par un charbon fort noir & fort applati, de la grandeur d'un écu vieux, ſitué au bas de la mammelle gauche. Elle mourut dans la nuit. Je l'ouvris le matin vers les huit heures, & je me contentai d'examiner la poitrine & le bas-ventre, parce qu'alors je manquois d'inſtrument pour ſcier le crane, & que nous n'avions remarqué aucune léſion à la tête.

Les tégumens de la poitrine ayant été ſéparés, & ayant enlevé les muſcles pectoraux, nous découvrîmes d'abord ſur les muſcles intercoſtaux un véritable charbon, pareil à celui dont il a été parlé ci-deſſus, de la largeur de quatre travers de doigts, qui avoit déja pénétré toute l'épaiſſeur des muſcles, & ſe faiſoit appercevoir à la ſurface intérieure de la poitrine: il étoit ſitué à la partie inférieure de la clavicule, ſur les trois premieres vraies côtes, près du ſternum.

Le ſternum étant ſéparé, le poulmon & le cœur ſe portoient fort en avant: le poulmon étoit blanchâtre à ſa partie antérieu-

re; attaqué d'une inflammation gangreneuſe dans toute la partie poſtérieure; le cœur beaucoup plus gros que dans l'état naturel, fort gonflé & pouſſé en devant par l'inflammation gangreneuſe du poulmon.

Quant au bas-ventre, le foye étoit deux fois auſſi gros qu'il doit l'être dans l'état naturel; la véſicule du fiel un peu flétrie, étoit remplie d'une bile noirâtre, qui ſe trouvoit bien plus abondante dans l'eſtomach & dans les boyaux.

Second Cadavre.

Le ſecond cadavre étoit celui d'un jeune homme d'environ vingt ans, fort & robuſte, malade depuis cinq jours, ayant la tête libre, mais preſque point de pouls; les extrémités glacées, d'une couleur livide, tant à la face, que dans toute l'habitude du corps, ayant un charbon à la partie laterale droite & ſupérieure de l'abdomen, fort noir & fort applati, qui ne pénétroit pas au-delà des tégumens, & deux bubons naiſſans aux aînes. Je l'ouvris le 17. Janvier à huit heures du matin, quoiqu'il fût d'une lividité à faire horreur.

Nous obſervâmes dans la poitrine que le poulmon étoit tout livide, avec inflammation gangreneuſe à toute ſa partie poſtérieure, que le cœur étoit beaucoup plus gros que dans l'état naturel, & ſes cavités remplies d'un ſang épais & coagulé.

Dans le bas-ventre, le foye avoit le double de ſon volume ordinaire; la véſicule du fiel étoit pleine d'une bile verdâtre; dans l'eſtomach & les inteſtins, il y avoit beaucoup de liqueur de la même couleur; aucune des autres parties n'étoit alterée.

Ayant ouvert les bubons des aînes, nous obſervâmes que les glandes étoient ſuppurées & gangrenées, auſſi-bien que la chair du voiſinage, ſans la moindre altération aux tégumens.

Deux ouvertures faites le 18. *Janvier* 1721.

Le troiſiéme cadavre fut ouvert le 18. du même mois. C'étoit celui d'un garçon âgé d'environ ſeize ans, d'un tempérament aſſez vigoureux, malade depuis quatre jours, que nous avions déja vû dans le délire deux jours avant ſa mort, ayant par toute l'habitude du corps nombre de taches pourprées, la-

face livide, & un bubon très-conſidérable ſur la guaine des vaiſſeaux cruraux de la cuiſſe gauche.

J'ouvris d'abord la tête à la maniere ordinaire, & d'entrée nous vîmes tous les vaiſſeaux & ſinus de la dure mere fort gonflés, remplis d'un ſang noir & fort épais, les arteres qui forment la feuille de figuier, étoient quaſi de la groſſeur d'une plume à écrire. Après avoir eſſuyé la ſurface extérieure de la dure mere, elle parut toute marquetée d'une infinité de taches pourprées ſemblables à des piqueures de puce; la partie poſtérieure de cette membrane étoit preſque toute gangrenée.

La dure mere ôtée, tous les vaiſſeaux qui ſe diſtribuent à la pie mere, à la troiſiéme tunique de Ridley, à la ſurface & aux différentes circonvolutions du cerveau, étoient très-gonflés & remplis d'un ſang de même nature.

Ayant enſuite ſoulevé le cerveau pour le tirer de place, & les nerfs olfactifs étant coupés, les arteres carotides étoient ſi gonflées, qu'elles devoient néceſſairement comprimer les nerfs optiques; ce qui, ſans doute, avoit cauſé la perte de la vûë, qui affligea le malade vingt-quatre heures avant ſa mort.

Le cerveau étant entierement ſéparé, & ſa ſubſtance diviſée en pluſieurs lambeaux, tous les vaiſſeaux qu'on n'apperçoit qu'à peine dans l'état naturel, étoient très-ſenſibles; enſorte que de l'intérieur de toute cette ſubſtance, on voyoit ſortir pluſieurs gouteletes de ſang, & que dans la ſurface de ſes divers plans, on remarquoit nombre de taches pourprées.

Je fis enſuite l'ouverture de la poitrine, où tout parut dans un état aſſez naturel, excepté que les lobes du poulmon étoient parſemés de pluſieurs taches noires.

Enfin le bas-ventre étant ouvert, le foye parut, comme dans les cadavres précédens, plus gros & plus gonflé qu'à l'ordinaire, couvert d'un grand nombre de petites taches livides; la véſicule du fiel remplie d'une bile verdâtre, tirant ſur le noir; l'eſtomach plein d'un ſang noirâtre, ſi puant, que les exhalaiſons qui ſortoient du creux de cette partie, étoient d'une odeur abominable.

Quatriéme Cadavre.

D'abord après l'ouverture précédente, je fis auſſi celle d'une jeune fille de ſeize ans, dont la maladie, caracteriſée par les accidens

accidens ordinaires, & par deux bubons aux aînes, avoit duré ſix jours; toutes les trois régions nous parurent fort peu alterées; les vaiſſeaux du cerveau étoient tant ſoit peu plus gonflés que dans l'état naturel; le cœur & le foye plus gros qu'ils ne doivent l'être; la véſicule du fiel, l'eſtomach & les inteſtins remplis d'une bile verdâtre.

Cinquiéme Cadavre.

Les deux dernieres ouvertures furent faites le 22. du même mois.

La premiere, d'un homme d'environ trente ans, malade depuis huit jours, & depuis le cinquiéme attaqué d'un délire phrénetique qui dura juſqu'à la mort, ayant deux petits bubons aux aînes, que nous ouvrîmes d'abord pour examiner les glandes tumefiées; elles parurent gangrenées, comme celles des cadavres précédens, auſſi-bien que la chair du voiſinage.

Ayant enſuite ouvert le crane, les membranes du cerveau marquoient par leur noirceur & leur lividité, avoir été enflammées avec un commencement de gangrene; les ſinus & les autres vaiſſeaux de ces enveloppes étoient remplis d'un ſang noirâtre; tous les vaiſſeaux qui arroſent la ſurface extérieure, auſſi-bien que ceux qui ſe diſtribuent dans la ſubſtance intérieure, étoient gonflés & très-ſenſibles.

Dans la poitrine, nous obſervâmes la partie poſtérieure des poulmons enflammée & tendante à gangrene, le volume du cœur fort augmenté, ſes ventricules fort dilatés & gorgés d'un ſang épais & noirâtre.

Dans le bas-ventre, le foie d'une groſſeur conſidérable, la véſicule du fiel & l'eſtomach remplis d'une bile verdâtre.

Sixiéme Cadavre.

Ce ſixiéme étoit celui d'un homme dans l'âge de conſiſtence, dont la maladie ne dura que trois jours, & qui, outre les accidens communs de la peſte, avoit été deux jours dans le délire.

Dans la tête, la dure & la pie meres parurent auſſi livides & enflammées que dans le cadavre précédent, les ſinus & tous les vaiſſeaux tant extérieurs qu'intérieurs, fort gonflés & gorgés d'un

ſang de même nature ; c'eſt-à-dire, noir & épais.

La poitrine ouverte fit voir les poulmons affectés d'une inflammation gangreneuſe, qui pénétroit leur ſubſtance intérieure ; le cœur plus dilaté & plus gros que dans l'état naturel.

Enfin l'intérieur du bas-ventre nous préſenta auſſi un foye d'une groſſeur & étenduë qui excedoient notablement la meſure ordinaire ; la véſicule du fiel, l'eſtomach & les inteſtins étoient remplis d'une bile verdâtre : mais ce qu'il y eut de ſingulier dans ces deux dernieres parties, étoit que leurs tuniques intérieures étoient marquetées de pluſieurs taches pourprées, ou d'un rouge pâle & foncé.

REFLEXIONS

Sur les faits principaux obſervés à ces ouvertures.

Tous les faits, tant communs que particuliers, obſervés à l'ouverture de ces cadavres, examinés & digerés avec un peu d'attention, par des eſprits qui ne ſoient pas trop occupés des idées de contagion, peuvent, ſans doute, être de quelque utilité pour l'intelligence des cauſes d'un ſi terrible mal, du moins de celles dont la recherche n'excéde pas la portée & la pénétration de l'eſprit humain : mais il eſt aiſé de comprendre par l'examen du grand nombre & de la variété des ſymptômes peſtilentiels, qu'on ne ſçauroit s'engager dans l'explication de la maniere d'agir de toutes ces cauſes, ſans faire une diſſertation fort étenduë, qui d'ailleurs eſt plutôt du reſſort de la Médecine, que de celui de la Chirurgie. Je rapporterai ſeulement en peu de mots, pour ſatisfaire la curioſité publique, quelques réflexions ſur les faits principaux de ces ouvertures, dont Meſſieurs Chicoyneau & Verny ont bien voulu me faire part dans quelques converſations que j'ai eu l'honneur d'avoir avec eux ſur cette matiere.

On peut penſer, 1°. Que cette bile verdâtre, & quelquefois noirâtre, qui ſe trouve dans l'eſtomach, les boyaux & la véſicule du fiel de tous ces cadavres, eſt ſans doute la ſource principale des accidens peſtilentiels, puiſqu'elle en produit fréquemment de ſemblables dans les fiévres malignes.

2°. Que cette bile verdâtre, chargée de ſels & de ſoufres fort groſſiers, paſſant dans les vaiſſeaux, coagule le ſang, le rend épais, noirâtre, & l'empêche de circuler.

3°. Que de cet épaiſſiſſement du ſang doit naître d'abord la perte du reſſort des parties ſolides, & le défaut des eſprits dans cette même liqueur, qui devient en quelque façon ſemblable à la lie de vin; ce qui ſuffit pour rendre raiſon de tous les accidens peſtilentiels, & ſur-tout de ces inflammations gangreneuſes des différens viſceres, auſſi-bien que de celle des glandes extérieures & des tégumens.

4°. Que la bile qui produit la peſte devient dès les premiers inſtans de la maladie, verte ou noire, propre à coaguler, enflammer & gangrener; au lieu que dans la plûpart des fiévres malignes, elle n'acquiert ces mauvaiſes qualités que dans les progrès & ſur la fin du mal; ce qui développe la cauſe de tant de morts précipitées, & du peu de ſuccès des remedes dans les attaques de peſte.

5°. Que ſi dans les fiévres malignes cette pernicieuſe bile eſt un effet ou une ſuite des mauvaiſes digeſtions, elle peut en être pareillement le produit dans la peſte; & qu'il n'eſt pas, par-conſéquent, néceſſaire d'avoir recours à un levain étranger contagieux pour rendre raiſon de ce fait, puiſqu'il s'agit uniquement d'aſſigner une cauſe connuë & générale d'un nombre infini de mauvaiſes digeſtions.

6°. Que la miſere publique, la conſternation générale, les contentions d'eſprit, la triſteſſe, la terreur, les mauvais alimens, l'habitude pernicieuſe de la multitude des repas, en vûë de s'étourdir & de calmer les agitations & inquiétudes de l'eſprit, enfin, le deffaut des exercices, des occupations & des délaſſemens ordinaires en temps de peſte, ſont ſans doute des ſources ſuffiſantes & trop fecondes de toutes ces mauvaiſes digeſtions, qui donnent lieu à la bile de devenir verdâtre, noirâtre, corroſive; au ſang de s'épaiſſir & de ſe changer en lie; aux parties ſolides de ſe relâcher, & par-conſéquent à cette foule de ſymptômes peſtilentiels rapportés dans toutes nos obſervations.

La ſeptiéme réflexion qui concerne le grand volume du cœur & du foye, eſt que ces parties doivent quelque-temps avant l'attaque de peſte avoir reçû, pour parvenir à ce degré d'ac-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 268 sur 883

croiſſement, une plus grande abondance de lymphe ou de ſuc nourricier ; de ſorte qu'aggravées & affoiblies par cette augmentation de ſubſtance, elles deviennent peu à peu inhabiles à remplir leurs fonctions, qui ſont pourtant eſſentielles pour la circulation, la digeſtion & les filtrations ; d'où il eſt encore aiſé de tirer de nouvelles conſéquences pour l'intelligence des cauſes qui diſpoſent généralement nos corps aux attaques de la peſte.

Paſſons préſentement aux obſervations ſur les malades de la troiſiéme claſſe, ſauf à communiquer dans la ſuite, en rapportant les faits remarqués à l'ouverture des derniers cadavres, nos réflexions ſur ce qui a été obſervé de particulier dans les précedens.

TROISIE'ME CLASSE.

La troiſiéme claſſe renferme les deux précédentes, puiſque durant tout le cours de ce terrible mal, nous avons vû nombre de malades qui ont été attaqués ſucceſſivement des différens ſymptômes rapportés dans les deux premieres claſſes ; de ſorte que la plûpart des ſignes énoncés dans la ſeconde, étoient ordinairement les avant-coureurs de ceux dont nous avons fait mention dans la premiere, & que ces derniers ſurvenans annonçoient une mort prochaine.

Dans ces ſortes de cas, notre méthode a varié ſuivant la diverſité des indications ou des ſymptômes les plus preſſans ; & l'on peut certainement, ſans que nous ſoyons obligés d'entrer dans un plus grand détail, juger des événemens de la maladie, & du ſuccès des remedes, par tout ce qui a été établi, ou obſervé, touchant les malades des deux claſſes précédentes.

OBSERVATION D'UNE MALADE de la troiſiéme Claſſe, donnée par M. CHICOYNEAU.

MAdemoiſelle de Barthelemy logée dans la ruë S. Ferreol ; fille d'un Négociant, âgée d'environ vingt-cinq ans, d'un caractere d'eſprit mélancolique, aimant la rêverie & la ſolitude, attentive pourtant à corriger le deffaut du temperament par

la douceur de la ſociété avec des perſonnes d'une converſation aiſée, d'une habitude du corps ni maigre, ni graſſe, vivant aſſez ſobrement & régulierement, n'ayant pour l'ordinaire que très-peu de flux menſtruel, dont l'écoulement eſt preſque toujours précedé de douleur de colique, qu'elle ſent à la région hypogaſtrique; cette Demoiſelle ainſi conſtituée, fut ſaiſie le 27. Septembre de l'année derniere, quelque-temps après avoir dîné, d'un froid univerſel, & de friſſons qui durerent deux bonnes heures, auſquels ſuccéda une très-grande chaleur avec beaucoup de mal aux reins, ou de douleur à la région des lombes.

Je la viſitai le ſoir même, & je la trouvai dans une grande chaleur, avec un pouls fréquent, animé, qui néanmoins ſe perdoit pour peu qu'on preſsât l'artere; la langue étoit blanche & humide, la ſoif étoit des plus grandes, la tête & la reſpiration demeurant libres. Je m'informai ſur le champ de tout ce qui avoit précedé, pour connoître les cauſes évidentes de cette révolution, & pour y remedier ſuivant les regles de l'Art.

J'appris en premier lieu, que dès le commencement des ravages de la peſte, ayant été fort ébranlée par la crainte de la contagion, elle avoit mangé journellement des oignons, qui, ſuivant le préjugé vulgaire, ſont un contrepoiſon très-propre à ſe préſerver de la peſte.

2°. Que la veille de ſon attaque, elle avoit eu beaucoup de chagrin, & qu'elle avoit été dans de grandes inquiétudes par rapport à ſon frere, qui fréquentoit depuis long-temps une maiſon peſtiferée.

3°. Que le matin même du jour que cette Demoiſelle tomba malade, ſa ſervante l'étoit venuë éveiller fort imprudemment pour lui faire voir un bubon qui lui étoit récemment ſurvenu; ce qui l'avoit fort effrayée, & l'avoit obligée de renvoyer ſur le champ cette fille comme peſtiferée.

4°. Qu'une heure ou deux avant que d'être ſaiſie du froid, appréhendant que la ſervante ne l'eût infectée, elle ſe parfuma avec le parfum de la Ville, qui eſt très-fort & très-pénétrant; ce qui lui avoit cauſé un grand étourdiſſement.

Après avoir été inſtruit de tout ce que nous avons rapporté ci-deſſus, & faiſant réflexion que la crainte de la contagion étoit la cauſe la plus évidente de ſon mal, je fis tout mon poſſible

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 270 sur 883

pour la raſſurer, traitant ces idées de contagion de pure chimere. Je reſtai auprès d'elle aſſez long-temps & tranquillement, pour lui perſuader que ce mal n'étoit ni à craindre, ni communicable, & je me contentai de lui preſcrire pour tout remede, un lavement ſimple, un régime exact & la boiſſon copieuſe d'eau de ris, pour temperer la chaleur & l'altération dont elle ſe plaignoit.

Elle paſſa la nuit dans l'agitation & l'inquiétude. La fiévre & & la chaleur ſe ſoûtenant encore le lendemain, mais avec une eſpece de moiteur répanduë par toute l'habitude du corps, je lui preſcrivis la boiſſon copieuſe du thé, lui recommandant d'en boire chaudement juſqu'à cinq ou ſix taſſes dans les intervalles des bouillons. L'ayant viſitée ce jour même avant midi, & informé qu'elle avoit ſué juſqu'à mouiller trois ou quatre chemiſes, je crûs devoir ſuivre la route que la nature ſembloit nous indiquer, & je continuai à lui conſeiller la boiſſon copieuſe du thé, d'autant mieux qu'elle la faiſoit auſſi uriner copieuſement. Par le moyen de ce remede, quoique ſimple, la tranſpiration, la ſueur & les urines furent entretenuës juſqu'au lendemain.

Le troiſiéme jour du mal, voyant que toutes ces évacuations n'avoient encore procuré aucun dégagement, que la fiévre & la chaleur ſubſiſtoient dans le même degré, qu'elle paſſoit les nuits dans l'agitation, que la foibleſſe, ſuite néceſſaire de ces ſymptômes, pouvoit la mettre bien-tôt hors d'état de ſoutenir le cours & le progrès du mal, auſſi-bien que l'action des remedes propres pour la guériſon radicale, & qu'enfin toutes les évacuations précedentes, étant plus ſymptomatiques que critiques, devoient être entretenuës par les mauvais levains des premieres voies; ayant, dis-je, fait toutes ces réflexions, je me déterminai à lui faire prendre trois verrées de ptiſanne laxative, faite uniquement avec demi-once de ſenné & autant de criſtal minéral, qu'on fait legerement bouillir dans une quantité d'eau ſuffiſante, & dont elle prit la colature dans les intervalles des bouillons, faiſant en même-temps continuer la boiſſon du thé, pour faciliter les évacuations.

A la viſite du ſoir, j'appris que ce remede l'avoit purgée fort doucement juſqu'à dix fois, & que les matieres étoient griſâtres & argilleuſes; la fiévre diminua tant ſoit peu, & la nuit fut aſſez tranquille.

Mais le lendemain matin, quatriéme de la maladie, je la trouvai dans un grand abattement, ayant la face pâle & ternie, les yeux éteints, le pouls petit, fréquent & concentré; de ſorte qu'il n'y eut d'autre parti à prendre que celui de la potion cordiale, qui fut compoſée de la maniere ſuivante.

Prenez de la thériaque vieille deux dragmes, confection alkermes une dragme & demi, ſafran Oriental douze grains, lilium de Paracelſe ſoixante goutes, eau de canelle une dragme, eau de naphe une once; le tout mêlé & délayé dans trois onces d'eau de chardon benit.

Je revins ſur l'heure du midi, & les forces n'étant pas encore bien ranimées, la même potion fut réitérée. Nous remarquerons en paſſant, que dès ce jour la malade commença de ſaliver avec aſſez d'abondance, que la ſalive étoit épaiſſe & grumelée, & que cette ſalivation ſubſiſta preſque juſqu'à la fin de la maladie, auſſi-bien que le cours ou flux plus abondant des urines. Ces évacuations, auſſi-bien que celle de la tranſpiration, étoient, ſuivant toutes les apparences, déterminées & entretenuës par la boiſſon copieuſe du thé, que nous lui fîmes continuer juſqu'à la fin du mal.

Le ſoir du même jour, je trouvai le pouls plus développé, les yeux ranimés, la couleur de la face moins ternie, & en même-temps un nouvel accident, qui caracteriſoit le mal, je veux dire, un bubon ſitué à trois travers de doigt au-deſſous de l'aîne gauche, de la groſſeur d'une petite noix, peu douloureux, ſans aucune altération, ni élevation des tégumens. Je fis appliquer ſur le champ par-deſſus le cataplaſme ordinaire avec un gros oignon creuſé & rempli de thériaque, de ſavon & d'huile, le tout cuit & broyé, mettant encore ſur celui-ci un cataplaſme fait avec la mie de pain, l'eau & les jaunes d'œuf; d'ailleurs il n'y eut autre choſe de preſcrit pour cette ſoirée que le thé & l'eau de ris, pour temperer l'ardeur de la fiévre, de la ſoif, & la trop grande chaleur: mais ces précautions n'empêcherent pas que ces accidens ne ſe ſoûtinſſent pendant la nuit, & même n'augmentaſſent; ce ne fut que ſur le matin que la moiteur étant ſurvenuë, la malade ſe ſentit plus calme & moins agitée.

La matinée du cinquiéme jour, l'abattement général, la petiteſſe, la fréquence & la concentration du pouls revinrent à peu

près à la même heure que le jour précedent, avec la douleur de tête gravative, des eſpeces d'étourdiſſement & de vertige; & par-deſſus le tout, une très-mauvaiſe bouche, comme ſi elle étoit remplie de bouë, pour me ſervir des propres termes de la malade. Je fis réitérer la potion cordiale. Peu de temps après la chaleur, l'agitation, la ſoif ſurvinrent avec un nouvel accident, qui nous fit beaucoup de peine, ayant obſervé fréquemment qu'il étoit funeſte; ſçavoir, le flux menſtruel en très-petite quantité, & qui devança le terme ordinaire de cinq à ſix jours. Je ne conſiderai ce flux que comme un ſymptôme, & non comme un mouvement de la nature; de ſorte que n'ayant égard qu'à la chaleur & à la ſoif ſi ardente, que la malade ne pouvoit contenir ou ſouffrir ſa langue dans la bouche, je preſcrivis une priſanne émulſionnée avec les quatre ſemences froides, le ſel prunelle & le ſirop de limon, pour en boire pendant la nuit quelques verrées. Mais l'altération étoit ſi forte, qu'elle ne lui permit pas de s'en tenir aux bornes preſcrites; elle ſe gorgea, pour ainſi dire, de cette boiſſon, juſqu'à en prendre coup ſur coup une quinzaine de verres. En conſéquence elle ſe ſentit tout à coup ſaiſie d'un froid univerſel, & de très-grands maux d'eſtomach; l'écoulement fut totalement arrêté, & l'abattement des matinées précedentes devançant ſon terme ordinaire, ſurvint dès le minuit, avec un pouls très-bas: en un mot, la malade ſe plaignoit d'une voix mourante, qu'elle ſe ſentoit toute de glace, tant au dedans, qu'au dehors; & ce qui paroîtra bien ſingulier, le froid, ſuivant ſon rapport, pénétroit juſques dans l'intérieur des yeux. Dans ce triſte état, on mit tout en uſage pour la réchauffer, appliquant des linges quaſi brûlans, des roties au vin ſur la région du cœur & de l'eſtomach, lui faiſant prendre du vin, de l'eau-de-vie, la frottant avec l'eau de la Reine d'Hongrie, le tout inutilement; de ſorte que craignant qu'elle ne mourût dans cet accident, je fus appellé vers les deux à trois heures du matin, & la trouvant dans une ſituation ſi accablante, je m'en fus ſur le champ, quoique ſans eſpoir, préparer une potion cardiaque des plus actives, avec des drogues choiſies qui m'avoient été envoyées tout récemment de Montpellier; je mêlai & délayé les confections d'hyacinte, alkermes, l'extrait de geniévre & le lilium, auſſi-bien que l'eau des Carmes en

en double & triple doſe dans l'eau de fleur d'orange, & une eau de geniévre toute ſpiritueuſe, & revins dans l'inſtant la lui faire prendre.

A peine cette liqueur fut-elle deſcenduë dans l'eſtomach, que la malade reprit ſes eſprits; le pouls & la chaleur ſe ranimerent, elle ſe ſentit revenir comme de la mort à la vie; le ſang menſtruel recommença de couler, paroiſſant épais & noirâtre. Après cette eſpece de réſurrection, dans la crainte de quelque funeſte retour, je preſcrivis une autre potion cardiaque de la même façon, pour en prendre quelques cuillerées dans les intervalles des bouillons; ce qui ſoutint les forces pendant le reſte du jour, ſur la fin duquel le ſang menſtruel ceſſa de couler, quoique dans le train ordinaire. Ce flux dura cinq à ſix jours.

La nuit ſuivante, elle fut attaquée d'un aſſez grand délire, dont la force ſe rallentit ſur le matin: mais en même-temps il ſurvint un nouvel accident, qui n'étoit pas moins à craindre que ce dernier, ſçavoir, la difficulté de reſpirer, les inſpirations étant grandes & rares, ſans néanmoins aucune toux ni aucune ſorte de douleur. Ces nouveaux ſymptômes me donnerent lieu de juger que le ſang & la lymphe avoient beaucoup de pente à s'arrêter dans les vaiſſeaux du cerveau & des poulmons, & que leur ſéjour pourroit bien cauſer quelque funeſte inflammation. Je tachai de détourner les humeurs par quelques verrées de ptiſanne laxative pareille à celle qui a été preſcrite ci-deſſus: ce qui nous ayant procuré une évacuation aſſez conſidérable, que la boiſſon continuée de thé facilitoit, le cerveau & la poitrine parurent dégagés; & néanmoins craignant que le délire ne revînt dans la nuit, je lui fis prendre à l'heure du ſommeil un julep avec quatre onces d'eau de chardon benit, une once d'eau de fleur d'orange, une dragme de confection alkermes, & ſix dragmes de ſirop de pavot, qui donna un peu de calme & de repos.

Le lendemain huitiéme, tout étant aſſez moderé, la journée ſe paſſa à obſerver le régime ordinaire, & à boire quelques taſſes de thé: mais ſur le ſoir, le mal de tête, & quelque leger vertige, donnant lieu de craindre le retour du délire, le julep anodin & legerement cardiaque fut réitéré.

Le neuviéme jour, les choſes reſtant dans le même état, le

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 274 sur 883

bubon, dont le progrès avoit été juſqu'alors fort tardif, malgré l'application continuelle & renouvellée deux fois par jour des cataplaſmes, parut s'élever & groſſir ſenſiblement, faiſant gonfler la peau. Dans l'inſtant je recommandai d'avoir des pierres à cautere pour les appliquer dans quelques heures, me contentant de faire donner en attendant un lavement ſimple & ordinaire, à raiſon du peu de liberté du ventre.

Etant revenu vers le midi, j'appliquai moi-même la pierre à cautere ſur toute l'étenduë du bubon; & comme elle ſe trouva bien préparée, l'eſcarre fut formée dans deux heures de temps, ſur laquelle je fis quelques ſcarifications, mettant par-deſſus le ſuppuratif & le cataplaſme, le tout ſoutenu par le bandage convenable. Le ſoir le julep anodin & cardiaque fut réitéré, & la malade paſſa la nuit aſſez tranquillement.

Le jour ſuivant, dixiéme du mal, je la trouvai un peu abattuë, avec un pouls débile, & en même-temps une eſpece de pourpre, ou petites taches rougeâtres répanduës çà & là en divers endroits de l'habitude du corps. En conſéquence je donnai une potion cordiale pareille à la premiere, qui ranima les forces, réveilla le pouls, & rendit la couleur du pourpre beaucoup plus vive. Ces derniers accidens m'obligerent d'interrompre l'uſage du julep ſomnifere, & de ne conſeiller que la boiſſon chaude du thé.

Le onziéme jour, la fiévre ſubſiſtant avec quelque difficulté de reſpirer, malgré toutes les évacuations par les différentes voies de la tranſpiration, des urines & de la ſalivation, & y ayant lieu de préſumer que l'eſtomach & les boyaux fourniſſoient encore de mauvais levains à la maſſe du ſang, je fus d'avis de faire prendre à la malade un minoratif compoſé de deux onces de manne, d'un gros de rhubarbe, & d'autant de ſel prunelle dans un bouillon à la chicorée. Ce remede provoqua deux heures après un vomiſſement médiocre de matieres jaunâtres & glaireuſes, enſuite le ventre s'ouvrit, & elle fit quatre ou cinq ſelles de même nature; dès-lors la fiévre diminua notablement, la tête & la poitrine furent entierement dégagées.

Le douziéme jour, outre les petits boutons pourprés dont il a été parlé ci-deſſus, il en parut nombre d'autres beaucoup plus gros & plus étendus, d'un rouge plus vif, & fort douloureux, ſemblables à des fleurons de la grandeur d'un petit de-

nier, ſitués ſous les aiſſelles, & répandus ſur les feſſes, où l'on pouvoit en compter plus de vingt, qui empêchoient la malade de repoſer, & de ſe coucher ſur ces parties; en ſorte qu'il fallut appliquer par-deſſus le cataplaſme fait avec la mie de pain & parties égales d'eau, d'huile & de vin, ne lui preſcrivant d'ailleurs de tout le jour que le régime & la boiſſon ordinaire.

Le treiziéme jour, même régime, même boiſſon, ſans oublier de renouveller le matin & le ſoir les applications du ſuppuratif, & du cataplaſme ſur le bubon.

Mais obſervant que malgré la ceſſation des accidens, la ſuppuration étoit très-tardive & très-petite, ce qui donnoit toujours lieu de craindre quelque fâcheux retour, j'emportai le quatorziéme jour toute l'eſcarre, & je tailladai les glandes un peu plus profondément, pour que le ſuppuratif, les pénétrant mieux, les mît plus aiſément en fonte.

Le quinze, la ſuppuration ſe déclara totalement, & dès-lors la fiévre, dont j'avois juſqu'à ce jour obſervé quelque veſtige, diſparut ſans retour. Néanmoins, pour mieux aſſurer la guériſon, je fis garder le ſeize & le dix-ſept un régime exact; & le dix-huit la malade ayant été purgée avec le minoratif ci-deſſus, il lui fut permis de prendre un petit potage, c'eſt-à-dire, quelques tranches de pain dans le bouillon, augmentant enſuite de jour en jour la nourriture ſolide, ſuivant les regles de la prudence, & ayant ſoin d'entretenir la liberté du ventre par les lavemens ſimples donnez de trois jours l'un.

La ſuppuration après le dix-huit continua pendant une vingtaine de jours, au bout deſquels les glandes étant entierement conſommées, les chairs renouvellées, & la playe cicatriſée, les forces ſe rétablirent en très-peu de temps, & la guériſon fut parfaite.

Réflexions ſur cette Obſervation.

Il y a lieu d'être ſurpris que cette malade, après avoir eſſuyé la plûpart des funeſtes accidens rapportés dans la premiere & ſeconde claſſe de notre Relation, ait été aſſez heureuſe pour échapper d'un ſi grand danger, dans le temps même que nous en avons traité un ſi grand nombre d'autres des mêmes claſſes,

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 276 sur 883

qui, avec moins de ſymptômes, plus petits en apparence, n'ont pas laiſſé de périr. Cependant ſi nous faiſons attention à tout ce qui a pû contribuer à cette guériſon, la ſurpriſe ceſſera, ou du moins diminuera.

En premier lieu, dans le cas préſent le ſecours fut demandé ſur le champ, dès les premiers inſtans de la maladie, & la malade fut d'abord ſecouruë. Cette remarque eſt d'autant plus eſſentielle, qu'il eſt certain qu'un très-grand nombre de peſtiferés n'a péri que par le manque de ſecours; ce qui doit être imputé à la déſertion, à l'abandon & au déſordre cauſés par la mortelle crainte de la contagion, & par le funeſte préjugé d'incurabilité, ou d'inutilité des remedes.

2°. Notre malade a toujours été ſervie pendant tout le cours de ſa maladie par une mere qui l'aime tendrement, & qui, bien loin de lui marquer la moindre crainte ou répugnance, lui fourniſſoit avec empreſſement & fermeté tout ce qui lui étoit néceſſaire, malgré le danger évident qu'elle croyoit courir dans un pareil ſervice, avant que nous l'euſſions raſſurée.

3°. J'ai été aſſez heureux pour perſuader, dès ma premiere viſite, à la malade que ſon mal n'étoit, ni dangereux, ni communicable; en ſorte qu'elle m'a avoué ſouvent avec franchiſe, que dans le temps même de ſes plus terribles accidens, elle n'a jamais craint de périr, ſe ſentant raſſurée par l'eſpérance que je lui donnois d'une guériſon certaine.

4°. J'étois à portée de la viſiter pluſieurs fois dans le jour, & par conſéquent de remedier ſur le champ à tous les nouveaux accidens de la maladie, comme il parut évidemment dans le cas de ce grand abattement & de ce froid univerſel dont elle fut ſaiſie la nuit du cinq au ſix; accident qui, ſuivant toutes les apparences, auroit été funeſte, ſi la malade n'eût été promptement ſecouruë par les cordiaux les plus efficaces donnés en triple doſe.

Enfin, il n'y a pas lieu de douter que tous ces moyens, auſſi-bien que la vie ſobre & reglée de notre malade, n'ayent concouru pour former & entretenir cette heureuſe diſpoſition, obſervée pendant tout le cours de la maladie; pour la ſortie du mauvais levain par les voies de la tranſpiration, des urines & de la ſalivation; & pour le ſuccès des remedes que nous avons employés en vûë de les procurer.

De ſorte que pour peu qu'on examine, ſans aucune prévention, les remarques que nous venons de faire, il ne ſera pas mal-aiſé de connoître les cauſes de cette guériſon, & de l'affreuſe mortalité qui a déſolé cette Ville.

Obſervations faites ſur les Cadavres de quelques perſonnes mortes de la peſte dans l'Hôpital de la Charité de la Ville d'Aix, & ouverts par le Sieur Soullier, en préſence de Meſſieurs Chicoyneau & Verny, de M. Ebetouard Médecin, & des Chirurgiens de cet Hôpital, le 3. Janvier 1721.

NOUS avons trouvé à propos de placer ici les faits obſervés à l'ouverture de quelques cadavres de peſtiferés morts dans l'Hôpital de la Charité de la Ville d'Aix, parce que les ſujets de ces ouvertures ayant péri dans trois ou quatre jours par la violence des ſymptômes mentionnés dans les claſſes précédentes, ces faits qui ſont preſqu'en tout les mêmes que ceux qui ont été remarqués dans les cadavres ouverts à Marſeille, nous ont paru très-propres à confirmer encore mieux la vérité de ce qui eſt avancé dans ces mêmes claſſes.

C'eſt donc dans l'Hôpital de la Charité d'Aix que nous avons fait ces dernieres Obſervations, ayant été dans l'obligation de nous tranſporter dans cette Ville à la priere de M. le Commandant de Langeron, qui, après avoir ſauvé Marſeille par ſa vigilance & ſa fermeté, touché des calamités qui déſoloient cette Capitale de la Provence, mettoit tout en uſage pour la ſecourir. Nous regardâmes la priere de cet illuſtre Commandant comme un ordre, auquel nous avons obéi d'autant plus volontiers, que nous nous ſommes flattés de pouvoir mieux mériter par cette nouvelle démarche la protection de Son Alteſſe Royale, & que nous nous ſommes crus obligés de ſeconder autant que nos forces & nos lumieres peuvent nous le permettre, les intentions des perſonnes prépoſées pour veiller à la conſervation de cette Province, parmi leſquelles Monſeigneur l'Archevêque d'Aix, Monſieur le Marquis de Caylus, Commandant en chef, & Monſieur Lebret Premier Préſident & Intendant, ſe diſtinguent ſi avantageuſement, par un zele & par des ſoins qui n'ont point de

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 278 sur 883

bornes. Animés & encouragés par des motifs ſi puiſſans, nous nous rendîmes à Aix le 25. Janvier de la préſente année, & fumes ſur le champ chez Monſieur le Marquis de Vauvenargues, à qui le Roi & Monſeigneur le Regent ont confié le commandement de cette Ville, pour recevoir ſes ordres, & lui témoigner que nous étions très-diſpoſés à les exécuter. Il eut d'abord la bonté de nous recommander les Hôpitaux & les Infirmeries dans leſquelles on tranſporte généralement tous les peſtiferés & les convaleſcens, pour examiner s'ils avoient les ſecours néceſſaires pour leur guériſon, ou leur parfait rétabliſſement.

Après nous être acquittés de cette commiſſion, & avoir reconnu qu'on ne pouvoit rien ajoûter aux Réglemens établis par Monſieur le Commandant, ni à toutes les ſages précautions qu'on obſervoit par ſes ordes dans ces Hôpitaux, nous crûmes devoir nous appliquer à vérifier ſi le mal qui déſoloit cette Ville étoit le même que celui de Marſeille, pour juger s'il falloit l'attaquer & le combattre par les mêmes remedes. Il nous fut fort aiſé de reconnoître que c'étoit la même nature de peſte, qu'elle étoit caracteriſée par les mêmes accidens, qu'il n'y avoit par conſéquent aucun lieu de douter qu'elle ne fût produite & fomentée par les mêmes cauſes, tant intérieures qu'extérieures; & cependant pour nous en mieux convaincre, nous avons trouvé à propos d'ouvrir quelques cadavres, où nous avons fait les obſervations ſuivantes.

Premier Cadavre.

Ce premier cadavre étoit celui d'une femme morte en trois jours, avec les accidens ordinaires: Sçavoir, un pouls mol, fréquent, concentré, une langue couverte d'une mucoſité blanchâtre, un charbon au-deſſous du nombril de la largeur d'un écu vieux, une puſtule charbonneuſe à la cuiſſe droite, mais ſans aucun délire. Nous obſervâmes dans la poitrine, le cœur beaucoup plus gros qu'à l'ordinaire, ſes cavités remplies d'un ſang caillé & noirâtre; dans le bas-ventre, une puſtule charbonneuſe, fort noire, de la grandeur d'un double ſur l'inteſtin ileum; un foye plus gros que dans l'état naturel; l'eſtomach & la véſicule du fiel remplie d'une bile noire.

Second Cadavre.

Le second cadavre étoit celui d'un homme fort & robuſte; dont la peau étoit d'une lividité affreuſe, mort des accidens ordinaires, ſans délire, n'ayant qu'un petit bubon fort enfoncé au-deſſous de l'aîne droite.

L'ouverture de la poitrine fit voir les phenomenes obſervés ci-deſſus ; & celle du bas-ventre, des inteſtins rougeâtres & enflammés; le ventricule rempli d'une bile rouſsâtre tirant un peu ſur le noir, & de pluſieurs vers de la figure de ceux que nous appellons *longi* & *teretes* ; ſa membrane intérieure, auſſi-bien que celle des inteſtins, étoit parſemée de quantité de taches pourprées ; le foye étoit fort gros, & la véſicule du fiel pleine d'une bile pareille à celle que nous avions trouvée dans l'eſtomach.

Troiſiéme Cadavre.

Le troiſiéme cadavre étoit celui d'une femme morte dans le délire, ayant toute l'habitude du corps couverte de taches pourprées, noires & livides, beaucoup plus grandes que toutes celles que nous avions obſervées juſqu'à ce jour.

Ayant commencé par examiner l'intérieur de la tête, les membranes & les vaiſſeaux du cerveau parurent intérieurement & extérieurement fort gonflés, enflammés, remplis d'un ſang noirâtre, & d'une lymphe très-gluante.

Quant à l'intérieur du ventre, on y voyoit, comme dans les précédens, un foye d'une groſſeur conſidérable ; le ventricule & la véſicule du fiel, pleins d'une liqueur verdâtre ; & la membrane graiſſeuſe répanduë ſur les inteſtins, parſemée de pluſieurs taches noires.

REFLEXIONS.

Il paroît par le détail de ces ouvertures, que les cauſes intérieures de la peſte d'Aix ſont les mêmes que celles de la peſte de Marſeille. C'eſt toujours la même bile verdâtre ou noirâtre croupiſſante dans l'eſtomach, les boyaux & la véſicule du fiel, ſuite néceſſaire des indigeſtions, des corruptions, & de la mau-

vaiſe nourriture ; de ſorte qu'il ſeroit fort inutile de repéter ici tout ce que nous avons dit ci-deſſus à l'occaſion des obſervations faites ſur les cadavres des peſtiferés de Marſeille ; il nous ſuffira de faire remarquer touchant les faits particuliers, je veux dire les charbons & le pourpre intérieur :

1°. Que ce ne ſont que des gangrenes intérieures produites & fomentées par les mêmes cauſes que les extérieures.

2°. Qu'il n'eſt pas plus ſurprenant de trouver du pourpre & des charbons dans les cadavres des peſtiferés, que d'obſerver des inflammations gangreneuſes, des boutons puſtuleux, des exhantêmes, &c. dans les viſceres de ceux qui ſont morts des fiévres malignes, des fiévres pourprées & de la petite verole, comme on en obſerve très-fréquemment.

3°. Que ce pourpre & ces charbons alterent & corrompent ſi fort la maſſe du ſang & les parties ſolides, qu'on ne ſçauroit plus y remedier dès qu'ils ſont une fois formés.

4°. Qu'on ne peut par conſéquent être trop attentif à délayer, temperer & évacuer cette bile verdâtre ou noirâtre, ſource funeſte du pourpre & des charbons, & encore mieux à empêcher qu'elle ne ſe forme & ne ſe ramaſſe, en obſervant un bon régime, qui conſiſte ſur-tout à être ſobre, à ne ſe nourrir que de bons alimens, à faire de l'exercice ; en un mot, à ſçavoir s'occuper & ſe délaſſer à propos, gardant toujours en toutes choſes les loix de la modération.

QUATRIE'ME CLASSE.

La quatriéme claſſe renferme les malades attaqués des mêmes accidens que ceux de la ſeconde : mais ces ſortes d'accidens diminuoient ou diſparoiſſoient dès le ſecond ou troiſiéme jour, ſoit d'eux-mêmes, ſoit en vertu des remedes preſcrits, & preſque toujours à raiſon de l'éruption notable des bubons & des charbons, dans leſquels le mauvais levain, qui s'étoit répandu dans toute la maſſe, ſembloit, pour ainſi dire, ſe cantonner ; de ſorte que ces tumeurs s'élevant de jour en jour, & venant à ſuppurer, les malades échappoient par cette voie du danger dont ils avoient été ménacés, pour peu qu'ils fuſſent ſecourus.

Ces heureux événemens nous ont déterminé à rédoubler nos attentions

attentions pendant tout le cours de cette maladie, pour accélerer, autant que l'état du malade pouvoit le permettre, l'éruption, l'élevation, l'ouverture & la ſuppuration des bubons & des charbons, dans l'intention de débarraſſer au plutôt par ces voies la maſſe du ſang du funeſte levain qui la corrompoit, aidant la nature par un bon régime, & par des remedes purgatifs, cordiaux & ſudorifiques, convenables à l'état préſent des malades, & à leur tempérament.

Méthode employée pour le traitement des malades de la quatriéme claſſe.

IL n'y a qu'à jetter les yeux ſur ce que nous venons d'établir touchant les accidens qui caracteriſoient & terminoient la peſte dont ces malades de la quatriéme claſſe étoient attaqués, pour juger que cette méthode doit rouler principalement ſur la maniere de traiter les bubons & les charbons. Il eſt vrai que les ſymptômes qui ſe manifeſtoient dès le commencement dans ces ſortes de malades, étoient à peu près les mêmes que ceux des peſtiférés de la ſeconde claſſe; auſſi avons-nous d'abord employé les remedes propres à les combattre, tels que ſont les doux émétiques, les purgatifs délayans & les ſudorifiques de même eſpece, ſuivant les indications qui ſe préſentoient; faiſant d'ailleurs obſerver un régime fort exact. Mais la deſtinée de ces malades dépendant, comme on vient de le remarquer, de l'éruption notable & de la louable ſuppuration des bubons & des charbons, ces ſortes de tumeurs ont toujours été l'objet de nos ſoins, & de nos plus grandes attentions; de ſorte que ces mêmes éruptions ayant paru conſtamment aux malades de cette quatriéme claſſe & des précédentes, la méthode convenable pour leur traitement doit être conſiderée comme commune à toutes les claſſes.

Au reſte, nous ne croyons pas qu'il ſoit néceſſaire de repeter ici la méthode propoſée dans notre Relation pour le traitement des bubons & des charbons, parce que les obſervations ſuivantes en inſtruiront le Lecteur aſſez pleinement, & exactement.

Obſervation d'un malade de la quatriéme claſſe, qui renferme le traitement & la guériſon d'un charbon d'une grandeur extraordinaire, donnée par Monſieur CHICOYNEAU.

LE R. P. Théodore Gauſſeau de l'Ordre des Freres Précheurs, fut attaqué le dernier Septembre 1720. du mal peſtilentiel, caracteriſé par un charbon d'une grandeur médiocre, ſitué ſur le devant & le haut de la poitrine, ſans qu'aucun autre ſymptôme eût précédé, ou qu'il s'en manifeſtât aucun dans le temps de l'éruption; de ſorte que ſans y faire beaucoup d'attention, ce Pere mépriſant, pour ainſi dire, ſon mal, ou du moins le regardant comme très-leger, ne laiſſa pas de vivre à ſa maniere ordinaire, & conſulta ſeulement un Chirurgien de vaiſſeau, que la crainte de la contagion avoit obligé de ſe renfermer dans le Couvent, lequel ne fit autre choſe qu'appliquer ſur le charbon un emplâtre cauſtique, ou rongeant. Sur le ſoir du même jour le Religieux ſentit quelque dégoût, & le troiſiéme jour de l'éruption, la fiévre ſurvint; ce qui détermina le Chirurgien à lui donner un émétique, lequel opera aſſez bien. Mais la fiévre n'ayant pas diſcontinué, le charbon faiſant à tout moment de nouveaux progrès, une ſeconde éruption charbonneuſe ayant paru au bas & en dehors de la cuiſſe, la douleur de tête gravative s'étant miſe de la partie, avec un petit délire qui ne dura pourtant qu'une nuit, & le Chirurgien qui le traitoit & panſoit étant tombé malade de la peſte, dont il périt dans trois jours, (ayant, ce qui mérite d'être obſervé, un bubon peſtilentiel enté ſur un bubon venerien) je fus appellé le ſixiéme jour de la maladie, & informé en même-temps de tout ce qui vient d'être rapporté.

Le Religieux n'avoit alors d'autres ſymptômes que les deux charbons, quelque peu d'abattement, très-peu de fiévre, un pouls lent & tardif: mais le charbon de la poitrine étoit parvenu en très-peu de temps à une grandeur démeſurée, occupant preſque toute la partie antérieure & ſupérieure de cette region, ayant environ dix pouces d'étenduë en tout ſens, de figure ronde, tirant ſur l'ovale; il intéreſſoit non-ſeulement les tegu-

mens, mais encore les muſcles répandus ſur les côtes, comme il parut après les premieres ſcarifications. Il étoit d'ailleurs de couleur noire & jaunâtre, avec des bords fort épais, livides, bourſoufflez & douloureux.

L'aſpect d'un charbon ſi terrible me fit d'abord augurer que le mal étoit très-ſerieux, quoique le Religieux ne fût attaqué d'aucun des autres ſymptômes que nous obſervions communément dans les peſtiferés, ſi vous en exceptés un leger abattement & la lenteur du pouls; la tête, la poitrine & le bas-ventre étoient libres, nulle autre léſion des fonctions animales, vitales & naturelles; & néanmoins je ne laiſſai pas de conſiderer ce malade comme étant dans un danger évident de périr, par rapport à la grande étenduë du charbon, à ſa ſituation ſur une partie dont le mouvement eſt abſolument néceſſaire pour la vie, à ſa profondeur, à ſon progrès étonnant dans l'eſpace de cinq ou ſix jours, & enfin à ſa puanteur cadavereuſe. Toutes ces conſidérations me déterminerent à examiner avec attention le tempéramment du malade, le caractere & la ſituation préſente de ſon eſprit, & à m'informer ſoigneuſement des cauſes évidentes qui avoient précédé ſon mal, pour juger s'il y avoit quelque eſpérance de guériſon.

C'étoit un homme d'environ trente ans, d'un tempérament ſanguin, dont tout l'extérieur annonçoit un homme robuſte, vigoureux, ni trop gras, ni trop plein, dont le regard étoit libre & aſſuré, le ton de voix ferme & aiſé, la poitrine forte & quarrée.

Quant au caractere & à la ſituation de ſon eſprit, il me parut courageux, déterminé, tranquille, ſans aucun préjugé d'incurabilité, ayant au contraire beaucoup d'eſpérance de guérir, & peu d'inquiétude ſur l'événement du mal; il me pria ſeulement de l'avertir en cas de danger, pour qu'il eût le temps de ſe préparer à recevoir le ſaint Viatique. J'appris enfin qu'avant d'être attaqué, il s'étoit livré, ſans aucun ménagement, au ſervice des peſtiferés, & les avoit ſecourus ſans relâche depuis le commencement du mois d'Août: mais, ce qui mérite d'être remarqué, eſt qu'il n'avoit jamais appréhendé la contagion, la mort de ſept Religieux de ſa Communauté ne l'ayant du tout point intimidé. Au contraire, il étoit convaincu, par leur maniere d'agir & leur peu de ménagement ſur le chapitre des alimens, que la

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 284 sur 883

peur du mal contagieux & de manquer de force, les avoit fait périr ; ce qui l'avoit déterminé à s'armer encore d'un plus grand courage, ne mangeant d'ailleurs & ne beuvant qu'autant qu'il étoit néceſſaire pour ſoutenir les forces naturelles, ſans avoir uſé d'aucun autre préſervatif.

Inſtruit de tout ce qui vient d'être rapporté, ces premieres idées d'un danger imminent que la vûë d'un charbon monſtrueux avoit fait naître, perdirent de leur force, & je ne craignis preſque plus pour la vie du Religieux. Je l'exhortai à perſeverer dans ſa fermeté, l'aſſurant qu'il n'y avoit rien à craindre, qu'il ne s'agiſſoit que de traiter le charbon, & que pour cet effet je reviendrois le lendemain accompagné d'un habile Chirurgien, me contentant avant que de le quitter de lui preſcrire, outre le régime exact, une potion cardiaque avec la thériaque, l'extrait de geniévre, & le lilium, pour ranimer le pouls & remedier à l'abattement, lui recommandant au ſurplus de boire pendant le jour, dans l'intervalle des bouillons, quelques taſſes de thé, dont j'avois déja éprouvé l'efficace pour pouſſer les mauvais levains du centre à la circonference, ſans trop animer ni échauffer.

Je revins le jour ſuivant avec M. Soullier Maître Chirurgien, lequel étant informé de tout ce que je viens de rapporter, & ayant examiné, avec ſon attention ordinaire, le charbon en queſtion, mit ſur le champ la main à l'œuvre, & fit pluſieurs ſcarifications profondes dans toute l'étenduë de cette tumeur, qui procurerent l'écoulement d'une très-grande quantité de ſanie rouſsâtre & d'une horrible puanteur, ſur-tout après qu'il eut emporté, à coup de ciſeaux, une partie des chairs corrompuës ou gangrenées. Il lava enſuite & relava la playe avec de l'eau-de-vie, aiguiſée par le mélange du ſel ammoniac ; après quoi la playe fut couverte d'un grand plumaceau chargé d'un digeſtif animé par la même liqueur, mettant par-deſſus un cataplaſme fait avec le pain, le vin & l'eau-de-vie, le tout contenu par des compreſſes & le bandage convenable. Nous nous retirâmes en recommandant d'arroſer pluſieurs fois dans le jour tout l'appareil avec l'eau-de-vie & le vin chaud.

Malgré toutes ces précautions, nous obſervâmes les jours ſuivans que le charbon ne laiſſoit pas de faire de nouveaux progrès, de ſorte qu'il s'étoit encore étendu d'environ deux travers

de doigt ; ce qui obligea M. Soullier de cerner l'eſcarre, d'approfondir les ſcarifications, & d'emporter le reſte des chairs mortifiées ; de maniere que les nouvelles extirpations faites, les côtes & les cartilages étoient preſque à découvert, & qu'il étoit aiſé d'obſerver la contraction alternative des muſcles intercoſtaux dans les mouvemens d'inſpiration & d'exſpiration.

Cette terrible playe fut panſée avec un digeſtif compoſé de térébenthine, de poudres & teintures de myrrhe & d'aloës, ſans oublier les lavages ſpiritueux ; & ce panſement ayant été continué pendant trois jours, matin & ſoir, les progrès menaçans de cette inflammation gangreneuſe furent entierement arrêtés, la playe ceſſa d'exhaler ſon odeur cadavereuſe, nous eumes la ſatisfaction de la voir ſuppurer, diminuer & s'incarner de jour en jour. Mais comme les membranes qui recouvrent les tendons des chairs muſculeuſes deſtinés aux mouvemens des côtes, étoient en pluſieurs endroits à découvert, à meſure que la pourriture & l'humidité qui les abreuvoit & relâchoit, vint à ſe déterger & à ſe conſumer, que les chairs commencerent à ſe renouveller, le ſentiment de ces parties devint ſi vif & ſi délicat, que les ſpiritueux cauſoient à chaque panſement des douleurs très-aiguës, dont l'impreſſion duroit deux heures après que nous nous étions retirés ; ce qui donnoit lieu à des inquiétudes & à des inſomnies qui faiſoient craindre le retour de la fiévre ; en ſorte qu'il fallut changer de méthode, & abondonner l'uſage des ſpiritueux, nous contentans des adouciſſans. On couvrit la playe d'un grand plumaceau chargé de *nutritum*, lequel ſur le champ calma cette grande ſenſibilité & ces vives douleurs. Ce panſement ayant été continué pendant quelques jours, la playe s'incarna au bout de trois ſemaines ; de façon que nous crûmes pouvoir confier le reſte de la cure au Sieur Portail étudiant en Chirurgie, très-capable de la conduire à parfaite cicatrice ; ce qu'il fit dans un mois & demi de temps.

Réflexions ſur cette Obſervation.

APRE'S avoir lû attentivement cette Obſervation, je crois qu'on ſera convaincu que ce malade doit principalement ſa guériſon à la ſuppuration louable & abondante de

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 286 sur 883

ce charbon monſtrueux, par le moyen de laquelle la maſſe du ſang ſe dépura pendant tout le cours du mal, du mauvais levain dont elle étoit ſurchargée & infectée. Ce fait mérite d'autant plus d'attention, que preſque tous les peſtiferés qui ont eu le bonheur d'échapper aux attaques d'un mal ſi funeſte, ne ſe ſont garantis du dernier danger, que par des bubons & des charbons, qui ont long-temps ſuppuré ; & qu'au contraire, tous ceux que nous avons vû périr n'ont ſuccombé que par le deffaut de ces éruptions & ſuppurations; en ſorte que le mauvais levain, au lieu de ſe jetter ſur l'habitude extérieure du corps, ſe cantonnoit, pour ainſi dire, dans les parties intérieures, & y cauſoit des inflammations, des gangrenes, ou des ſuppurations mortelles.

Et c'eſt, ſans doute, ce qui a donné lieu à M. Verny, avec qui j'ai eu l'honneur d'être député par la Cour au mois d'Août de l'année derniere, pour examiner la nature du mal qui déſoloit Marſeille, de me dire, d'abord après cet examen, qu'il y avoit un très-grand rapport de la peſte avec la petite verole, parce que dans l'un & l'autre cas la deſtinée bonne ou mauvaiſe des malades dépendoit de la nature & du ſuccès des éruptions extérieures; que dans ces deux genres de maux, les accidens & les événemens étoient les mêmes; que dans la petite verole épidémique, tout comme dans la peſte, dès qu'on avoit négligé les avant-coureurs & les premiers momens de la maladie, & que les inflammations intérieures étoient formées; les ſaignées & les hémorrhagies, les émétiques & les vomiſſemens, les purgatifs & les cours de ventre opiniâtres, les ſudorifiques chauds & actifs, étoient nuiſibles, pernicieux ou inutiles. Enfin, après que j'eus commencé de traiter, de concert avec M. Verny, un certain nombre de peſtiferés, nous convinmes qu'on obſervoit dans le cours des petites veroles épidémiques les mêmes claſſes des malades établies dans notre Relation du 10. Décembre, par rapport aux peſtiferés, & toutes déſignées par les mêmes accidens & événemens.

Le temps ne me permet pas d'entrer dans un plus grand détail ſur ce ſujet, qui nous meneroit un peu trop loin, eu égard à l'étenduë de la matiere, qui demande un traité particulier: mais j'ai crû devoir inſtruire en paſſant le Public ſur ce fait, pour qu'il ſçache à qui il eſt redevable de la premiere idée &

des fondemens de cette analogie, pouvant atteſter avec ſincerité que M. Verny m'avoit communiqué ce que je viens d'avancer, dès le mois d'Août de l'année précédente, avant qu'aucun Médecin étranger eût mis le pied dans Marſeille; de ſorte que nous n'avons pas été peu ſurpris dans la ſuite, lorſque nous avons ſçû que quelques-uns de ces Meſſieurs, qui, avant que d'entrer dans cette Ville-là, avoient oui dire à Monſieur Verny ce que je viens de rapporter, ſe débitoient néanmoins pour Auteurs de cette analogie, quoiqu'il nous paroiſſe par les imprimés qu'ils ſe ſont preſſés de répandre dans le Public, qu'ils n'ont pas connu juſqu'ici les plus ſolides fondemens de ce rapport, ni bien retenu ce qu'ils en avoient appris de la bouche de ſon véritable Auteur.

La ſeconde réflexion qu'on peut faire ſur l'obſervation rapportée ci-deſſus, & que je juge très-utile pour découvrir l'une des ſources de la guériſon de quelques peſtiferés, & de la mort d'un ſi grand nombre d'autres, eſt que le R. P. Gauſſeau détermina par ſon courage, ſa fermeté & le bon régime, le mauvais levain qui avoit déja paſſé des premieres voies dans les vaiſſeaux du ſang & de la lymphe, à ſe jetter ſur l'habitude extérieure du corps, & par-conſéquent que c'eſt à ce même courage, & à ſa ſobriété, qu'il eſt ſur-tout redevable de ſa guériſon, n'y ayant pas lieu de douter que la terreur, le préjugé d'incurabilité, les excès de bouche, l'uſage des préſervatifs, ne donnent lieu, en troublant les digeſtions, & ſuſpendant le mouvement du ſang & des eſprits, à la matiere corrompuë de ſe jetter, ou de s'arrêter, dans le ſein des parties intérieures, & d'y cauſer des inflammations & des gangrenes, qui ne laiſſent aucune reſſource aux malades, & même les font périr ſubitement.

OBSERVATION D'UNE MALADE de la quatriéme Claſſe, atteinte & guérie de douze charbons & de deux bubons, donnée par M. VERNY.

JE fus appellé le 4. du mois d'Octobre de l'année 1720. pour voir une malade nommée Magdeleine Alouys, femme de vingt-trois ans, logée dans la ruë d'Aubagne, d'un tempérament robuſte, d'une conſtitution aſſez graſſe, d'un caractere d'eſprit tranquille & poſé.

J'appris qu'elle étoit malade depuis quatre à cinq jours, enſorte que la maladie avoit déja fait de grands progrès. Nous la trouvâmes avec un pouls fréquent, inégal & profond, qui ſe perdoit quand on preſſoit l'artere, des envies de vomir, des eſpeces de mouvemens convulſifs, qui approchoient de la nature du tremblement, la langue blanche, chargée d'une ſalive épaiſſe, une grande altération, des yeux étincelans & enflammés, par intervalle des éblouiſſemens & perte de la vûë, la reſpiration laborieuſe, grande & rare, douleurs de tête accompagnées de réverie, & par-deſſus le tout, deux bubons & quatre charbons, qui caracteriſoient le mal; de maniere qu'il n'y avoit pas lieu de douter que ce ne fût une véritable peſte.

Les deux bubons étoient ſitués au-deſſous des aînes, à la partie ſupérieure de la cuiſſe, où ſe réuniſſent les vaiſſeaux lymphatiques, qui rapportent la lymphe des extrémités inférieures.

Celui du côté droit étoit d'une groſſeur extraordinaire, avec une inflammation qui s'étendoit ſur une partie de la région hypogaſtrique, ſur le penil & les lévres du vagin. Des quatre charbons, deux étoient ſitués à la partie moyenne ſupérieure & latérale de la cuiſſe gauche, & les deux autres à la région des lombes, tous de la grandeur d'un vieux écu.

Après avoir bien examiné tous ces accidens, & refléchi ſur l'abattement des forces de la malade, nous ne jugeâmes pas à propos d'attaquer ſon mal par la voie des émétiques & des purgatifs, nous paroiſſant que ce qui preſſoit le plus, étoit de ſoutenir les forces, pour avoir le temps de travailler à mettre en fonte & faire ſuppurer les éruptions. Inſtruits par un grand nombre d'expériences, que le ſalut des peſtiferés dépendoit de la prompte, louable & abondante ſuppuration des bubons & des charbons; de ſorte que, moins effrayé de la grandeur du mal, qu'animé du déſir de ſauver cette pauvre malade, je fus d'avis que M. Nelaton mît la main à l'œuvre dans le temps que je travaillois à ranimer les forces par de bons cordiaux.

Il commença d'abord par faire de profondes ſcarifications, laiſſant enſuite couler pendant quelque-temps le ſang & les ſéroſités ſanieuſes qui ſortoient abondamment; après quoi il les panſa en les lavant & les étuvant avec l'eau-de-vie camphrée, dans laquelle on avoit fait fondre du ſel ammoniac, & délayé de la thériaque, couvrant enfin le tout avec l'appareil ordinaire.

Ces

Ces premieres opérations finies, il appliqua ſans differer ſur toute l'étenduë du bubon du côté droit, une traînée de pierres à cautere, qu'il fallut y laiſſer pendant vingt-quatre heures, tant à raiſon de la profondeur de la tumeur, que de l'épaiſſeur des tégumens, & ſur-tout du peu de force de ces pierres, qui, mal préparées, n'agiſſoient qu'avec beaucoup de lenteur. Il avoit néanmoins la précaution de viſiter de temps en temps la malade dans la journée, pour examiner le progrès de l'eſcarre, laquelle ne fut bien formée que le lendemain, jour auquel il nous ſurvint un accident aſſez ſurprenant, la malade ayant entierement perdu la vûë par un dépôt qui ſe fit ſur les yeux d'une humeur ſi âcre & ſi cauſtique, que les deux premieres membranes de l'œil droit, ſçavoir la conjonctive & la cornée, étoient comme cauteriſées, ayant blanchi, comme ſi on y avoit jetté de l'eau forte; de ſorte qu'en élevant la paupiere ſupérieure, on découvroit aiſément que cet œil étoit attaqué d'un véritable charbon; l'œil gauche étoit fort gonflé & enflammé par une autre eſpece de charbon, qui n'avoit pas encore cauteriſé les membranes. Outre ces nouveaux charbons, la malade ayant la voix fort rauque, & ne pouvant avaler, nous en découvrîmes un autre dans le fonds du goſier. Enfin, il en parut auſſi cinq à ſix autres répandus en différens endroits de l'habitude du corps, de même nature & grandeur que les premiers, que M. Nelaton traita & panſa de la même façon, ſans être rebuté par le nombre & la force des accidens qui ſubſiſtoient toujours, quoique je miſſe tout en uſage pour ſoûtenir les forces, & temperer les ardeurs intérieures, par des boiſſons cordiales & délayantes, & qu'une ſi triſte ſituation ſemblât nous interdire toute eſpérance de ſalut.

Après le panſement de tous ces nouveaux charbons, l'eſcarre du gros bubon étant bien formée, M. Nelaton fit une inciſion cruciale ſur ſon étenduë, & extirpa en même-temps trois groſſes glandes iſolées, qui ne tenoient aux vaiſſeaux lymphatiques & ſanguins, que par quelques legeres racines. La plus groſſe de ces glandes étoit comme un œuf de poule, couverte d'un peu de graiſſe, les deux autres étoient de moitié plus petites, & ſans graiſſe. La playe, après ces extirpations, fut bien-tôt remplie de ſéroſité ſanieuſe, & d'un ſang noirâtre; il n'y avoit de la matiere purulente que ſous la plus groſſe de ces glandes; & nous

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 290 sur 883

y découvrîmes un ſinus qui s'étendoit vers la partie ſupérieure; & ſembloit pénétrer dans le bas de la région hypogaſtrique.

Toute la ſanie de la playe étant bien nettoyée, M. Nelaton la remplit de charpi trempé dans la liqueur ſpiritueuſe décrite ci-deſſus, pour éviter le danger de la gangrene, & déterminer les mauvais levains, dont le ſang étoit infecté, à s'écouler par cette voie, mettant enſuite des compreſſes trempées de même ſur toute la cuiſſe & partie du bas ventre; le tout ſoûtenu par le bandage en forme de T.

Il laiſſa quarante-huit heures l'appareil ſans y toucher, & dans cet eſpace de temps les humeurs s'écoulerent par la playe en ſi grande abondance, qu'un drap plié en huit doubles, deux matelats & une paillaſſe furent bien-tôt mouillez & percez par toutes ces humidités.

Ce grand écoulement fut ſuivi d'un heureux changement; la malade recouvra la vûë de l'œil gauche; le délire & le mal de tête ceſſerent; le charbon du fond du goſier ne cauſoit plus qu'une très-legere douleur; la parole & la reſpiration furent libres, le pouls ſe développa, la fiévre diminua notablement; en un mot, tous les accidens diſparurent preſqu'entierement dans l'eſpace de trente heures.

Le quatriéme jour M. Nelaton panſa les bubons & les charbons avec le digeſtif compoſé de parties égales de baume d'Arcéus & de baſilicum, des poudres de myrrhe & d'aloës mêlées avec la liqueur ſpiritueuſe marquée ci-devant; & ayant continué le même panſement le cinq & le ſix, la ſuppuration fut entierement formée, ſans aucun veſtige de fiévre.

La ceſſation de tous les accidens ayant donné lieu de faire réflexion que le ſecours d'une grande ſuppuration ne nous étoit pas fort néceſſaire, nous ne nous ſervîmes plus que des déterſifs & de la ſimple eau-de-vie, continuant de même juſqu'au quinze, jour auquel M. Nelaton extirpa une glande toute pourrie. Après cette extirpation il découvrit un ſinus qui paroiſſoit communiquer avec le bubon de la cuiſſe gauche, paſſant par-deſſous le penil; de ſorte qu'en preſſant la partie ſupérieure de la même cuiſſe, le pus ſortoit abondamment par le bubon du côté droit.

Cette nouvelle découverte le détermina à ouvrir cet autre bubon, auquel il n'avoit pas crû devoir toucher, de crainte d'af-

foiblir un peu trop la malade, ou bien même dans l'eſpérance qu'il pourroit le guérir par la voie de la réſolution. Ayant donc ouvert cette ſeconde tumeur, nous y trouvâmes beaucoup de pus bien formé, & une glande très-dure inſenſible; en un mot, ſckireuſe, qui fut extirpée ſans cauſer la moindre douleur.

Le ſeize on panſa le tout avec le digeſtif ſimple; & quinze jours après les mondificatifs ayant été employés, la malade guerit parfaitement en deux mois de temps, de douze charbons & de deux bubons, dont la malignité l'auroit fait infailliblement périr, ſi par le ſecours de toutes ces opérations & des remedes intérieurs que je preſcrivis ſuivant les regles de l'Art, elle n'eût été chaſſée, & corrigée.

REFLEXIONS.

Je ne vois pas de réflexion plus utile à faire ſur cette obſervation, que celle que M. Chicoyneau a déja inſinuée au bas de la précédente; ſçavoir, qu'on peut guérir, & qu'on guérit effectivement, les plus funeſtes accidens de la peſte, par la voie des éruptions extérieures, lorſque ces ſortes de tumeurs tournent en ſuppuration, & que cette ſuppuration eſt prompte, louable & copieuſe; ce qui me donna lieu d'abord après le premier examen de ce funeſte mal, de penſer à l'analogie de la peſte avec la petite verole; analogie que je tâcherai d'établir en temps & lieu, ſur des fondemens aſſez ſolides.

Mais cette premiere réflexion, ou maxime inconteſtable, confirmée par un nombre infini d'expériences, en amene néceſſairement une ſeconde, que nous avons pareillement inſinuée en pluſieurs endroits de nos obſervations, mais qui ne ſçauroit, à raiſon de ſon importance, être aſſez inculquée; je veux dire que les Médecins & les Chirurgiens obligés de traiter des peſtiferés, doivent être très-attentifs à examiner dès l'entrée du mal, la naiſſance, les progrès & la nature des bubons & des charbons, pour pouvoir preſcrire & appliquer ſans aucun délai tout ce qui eſt propre à les faire avancer, à les mettre en fonte & en ſuppuration; le moindre retardement pouvant être d'un préjudice irréparable, comme il conſte par tant de funeſtes événemens. Il y auroit ſans doute bien de l'imprudence de négliger les ſeules reſſources que la nature accablée ſemble nous préſenter,

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 292 sur 883

pour nous engager à la délivrer de l'oppreſſion ſous laquelle elle eſt prête à ſuccomber.

Ce n'eſt point ici le cas de ſe flatter de la vaine eſpérance, que cette même nature, aidée par quelques cordiaux, pourra, par ſes propres forces, ſe débarraſſer du mauvais levain, dont la malignité la menace d'une prompte & totale deſtruction; l'expérience ne nous ayant que trop appris, que les plus robuſtes & les plus vigoureux n'ont pas laiſſé de périr, auſſi-bien que les plus foibles. J'oſerai même avancer que ce n'eſt que par un effet du pur hazard, je veux dire, d'une diſpoſition particuliere, qu'on ne ſçauroit prévoir ni déterminer, que nous avons vû des bubons & des charbons croître & ſuppurer, & les malades échapper par les ſeules forces de la nature. Ce bonheur n'eſt arrivé qu'à ceux dans leſquels les autres accidens de la peſte ne paroiſſoient pas, ou du moins diſparoiſſoient en très-peu de temps; enſorte qu'il y a lieu de préſumer que dans ces ſortes de cas, la cauſe primitive & générale de la peſte, ou, ſi l'on veut, le levain peſtilentiel, ne faiſoit que des impreſſions très-legeres, par rapport aux bonnes diſpoſitions de ces malades. Mais comme dans le temps que la peſte exerce ſa fureur & déſole toute une Ville, les Médecins & les Chirurgiens, accablés par la multitude des malades, ne peuvent donner à chacun en particulier toute l'attention requiſe pour bien démêler ce nombre preſque infini de diſpoſitions ſingulieres, dont la connoiſſance eſt abſolument néceſſaire pour juger s'il faut laiſſer à la nature le ſoin de pouſſer au-dehors le levain peſtilentiel, nous ne ſçaurions encore une fois être aſſez diligens à mettre en uſage les moyens propres pour déterminer ce même levain à lâcher priſe, par les voies que la nature nous préſente; c'eſt-à-dire, qu'il faut ouvrir ſans aucun délai, ſi les forces le permettent, & faire promptement & abondamment ſuppurer les bubons & les charbons.

TROISIE'ME OBSERVATION.

D'un malade de la quatriéme Claſſe, attaqué de quelques accidens ſinguliers, en conſéquence d'un bubon négligé, ou mal panſé, donnée par M. CHICOYNEAU.

LE Révérend Pere Honoré Rigord, Jeſuite, de la maiſon profeſſe de Saint Jaume, âgé d'environ ſoixante ans, d'un tempérament un peu ſec & mélancholique, d'un caractere d'eſprit très-doux & très-gracieux, fut attaqué vers la fin du mois d'Août de la peſte, marquée par pluſieurs accidens, qu'il eſt inutile de rapporter, parce qu'ils ne font rien au fait dont il eſt queſtion. Il eſt uniquement eſſentiel de ſçavoir que ce mal étoit caracteriſé, comme à l'ordinaire, par un bubon ſitué au-deſſous de l'aîne droite, que ce bubon ouvert ayant tourné bien-tôt en ſuppuration, il en ſortit du pus en aſſez grande quantité pour garantir le malade du dernier danger, & qu'une portion de la matiere ſuppurée ayant croupi dans le fond de la tumeur, il ſe forma un ulcere fiſtuleux, qui, augmentant peu à peu, fut enfin ſuivi de divers ſymptômes, qui obligerent le malade à nous faire appeller le 25. Octobre de la même année.

Nous le trouvâmes ſaiſi d'une petite fiévre aſſez vive, qui duroit depuis quelques jours ; elle étoit accompagnée d'inquiétude, de chaleur & d'inſomnie. Le malade ſe plaignoit d'une douleur aſſez grande au côté droit, ſous la région du foye, d'un gonflement au même endroit, & il ne pouvoit reſpirer librement dès qu'il étoit couché.

Nous examinâmes d'abord le lieu indiqué, & nous y obſervâmes une tumeur notable, qui n'intéreſſoit point les tégumens. Elle étoit ſituée, autant qu'on le pouvoit juger par le tact, entre les muſcles de l'abdomen & le péritoine, s'étendant en forme de fuſée juſqu'à l'aîne du même côté, & remplie d'une matiere flottante, qui, agitée par la preſſion, formoit une eſpece de bruit ſourd.

Ayant enſuite examiné l'ulcere fiſtuleux dont il a été fait mention ci-deſſus, & obſervé que la cuiſſe du même côté étoit du

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 294 sur 883

double plus groſſe que celle du côté oppoſé, le ſieur Soullier ſonda l'abſcès, pour reconnoître la direction des ſinus, qui nous parurent aſſez profonds, & s'étendre en tout ſens, ſur-tout vers l'aîne, pénétrant juſques dans la région hypogaſtrique; de façon que nous ne doutâmes pas qu'il n'y eût beaucoup de pus renfermé dans toutes les ſinuoſités. Nous projettâmes d'abord de les ouvrir; mais la fiévre, les inſomnies, les inquiétudes & l'abattement, ne permettant pas d'exécuter ce projet ſur le champ, nous tachâmes de calmer ces accidens par une petite ſaignée, par un bon régime & un julep anodin, fait avec l'eau de coquelicot, une dragme de ſel prunelle, & demi dragme de ſirop de pavot; par ces remedes les accidens diminuerent dans l'eſpace de vingt-quatre heures. Le malade ayant dormi pendant la nuit aſſez paiſiblement, & marquant d'ailleurs, quoiqu'âgé, beaucoup de courage & de fermeté, nous crûmes pouvoir dès le lendemain faire l'ouverture projettée. L'appareil étant prêt, le ſieur Soullier fit pluſieurs inciſions à droit & à gauche; il coupa les lambeaux de la playe, & ayant d'abord découvert pluſieurs glandes ſuppurées, il les extirpa: par le moyen de ces ouvertures, il ſortit une bonne écuellée de pus & de ſanie; la playe fut enſuite panſée à la maniere ordinaire, le régime preſcrit & obſervé avec exactitude, & le julep anodin réiteré à l'heure du ſommeil.

Le troiſiéme jour, même conduite fut obſervée à l'égard du regime, du julep & des panſemens: mais faiſant attention qu'après avoir ôté l'appareil, la playe fourniſſoit beaucoup de pus, & ſoupçonnant qu'il y avoit encore bien des clapiers à découvrir, le ſieur Soullier introduiſit de nouveau la ſonde & le doigt, pour examiner toute l'étenduë & la profondeur des ſinuoſités. Il en découvrit de tous les côtés; mais celle de la partie ſupérieure paroiſſant pénétrer dans la cavité du bas-ventre, les réflexions que nous fimes ſur une ſituation ſi délicate, ſur la nature de la fiévre qui ſubſiſtoit toujours, ſur l'âge avancé du malade, & ſur l'abattement qu'avoit cauſé l'opération précédente, ces réflexions, dis-je, ne nous permirent pas de fouiller plus avant; & ne pouvant nous flatter de l'eſpérance d'une parfaite guériſon, il fut réſolu de pratiquer dans la partie inférieure, & la plus déclive de la playe, une eſpece d'égoût commode pour l'évacuation du pus, ne préſumant pas qu'il y eût

d'autre reſſource pour prolonger les jours du malade.

Ce nouveau projet ayant été exécuté ſans aucun délai, nous ne fûmes pas peu ſurpris, quand, revenus le jour ſuivant pour le panſement, on nous dit, & nous le vîmes, qu'il étoit ſorti pendant toute la nuit une ſi grande quantité de ſéroſité purulente, qu'elle avoit mouillé & traverſé tout l'appareil. Nous fûmes encore plus étonnés, lorſqu'après avoir ôté ce même appareil, le pus s'échappa ſubitement avec tant d'abondance, qu'on peut dire, ſans exageration, qu'il en ſortit environ demi pinte. Nous en aurions pû vuider davantage, ſi l'âge & la foibleſſe du malade nous euſſent permis d'employer pour cet effet les moyens uſités; il fallut donc ſe contenter de cette évacuation, panſer à l'ordinaire, & mettre ſur les plumaceaux pluſieurs compreſſes, contenant le tout par le bandage convenable.

Tout cet appareil ne laiſſa pas d'être bien mouillé, le pus n'ayant ceſſé de couler juſqu'au panſement ſuivant; & dès lors nous reconnûmes évidemment que l'abſcès du dehors communiquoit avec la tumeur du bas-ventre, dont il a été parlé ci-deſſus, puiſqu'à meſure que le pus s'écouloit, cette tumeur diminuoit ſenſiblement. Nous ne doutâmes pas auſſi que la ſanie qui croupiſſoit dans cette tumeur, & dans tous le ſinus, n'eût cauſé la fiévre, les redoublemens, les inquiétudes, les inſomnies & les difficultés de reſpirer, tous ces accidens diſparoiſſant pareillement à proportion de l'évacuation.

Ce malade fut panſé dans la ſuite avec beaucoup de ſoin, juſqu'à trois fois par jour, lavant bien la playe à chaque panſement, par le moyen des injections déterſives & vulneraires. Le régime étant d'ailleurs bien obſervé, le ventre tenu libre par le moyen des lavemens émolliens, & le julep ſomnifere réiteré par intervalles, ſuivant les indications, nous eûmes dans l'eſpace de ſept à huit jours la ſatisfaction de voir que la tumeur du bas-ventre avoit entierement diſparu, & qu'il n'y avoit plus aucun veſtige de fiévre.

Il ne nous reſtoit plus qu'un œdeme, ou tumeur ſéreuſe à la partie poſtérieure de la cuiſſe, & une calloſité aſſez épaiſſe autour de la playe, avec un petit ſinus au-deſſous, dont la direction étoit vers les os pubis & les tendons de pluſieurs muſcles. Ces calloſités & ce ſinus furent ſappés peu à peu par la pierre à cautere, mêlée avec le ſuppuratif, & nous appliquâ-

mes le cataplasme avec le pain, le vin & l'eau-de-vie sur l'œdeme pour achever de le résoudre. Cette méthode eut tout le succès qu'on en pouvoit attendre. Le malade reprit peu à peu ses premieres forces, & fut entierement guéri dans un mois de temps.

Réflexions sur cette Observation.

Cette observation renferme trois phenomenes assez curieux, qui méritent quelqu'attention. 1°. L'abscès qui se forma au-dessous de la région du foye, entre le péritoine & les muscles de l'abdomen, en conséquence d'un bubon dont le traitement & le pansement furent sans doute négligés. 2°. La fusée de cet abscès depuis le foye jusqu'à l'aîne du même côté. 3°. L'évacuation du pus contenu dans l'abscès, par la voie du bubon fistuleux, abscedé & ouvert.

Quoiqu'il paroisse d'abord assez mal-aisé de rendre raison de ces faits, je crois néanmoins qu'on peut y réussir, en supposant qu'une partie de la sanie qui croupissoit dans les sinuosités du bubon, s'étant insinuée peu à peu par le moyen de l'érosion dans les vaisseaux sanguins & lymphatiques, altéra, & épaissit sans doute, le sang & la lymphe, & que ces liqueurs altérées, de concert avec la foiblesse du ressort des parties tumefiées, donnerent lieu aux fluides de s'arrêter dans les glandes situées entre les muscles & le péritoine, où venant à séjourner, ils se corrompirent & se changerent en pus; ce qui est suffisant pour rendre raison du premier phenomene.

Le pus s'étant accumulé peu à peu entre le péritoine & les muscles, & étant continuellement agité par la contraction alternative des mêmes muscles, dilata sans doute par son volume, & écarta par des impulsions réitérées les parois des membranes qui le renfermoient; ce qui donna lieu à cette tumeur abscedée de s'augmenter de jour en jour, & de former une élevation considérable.

La matiere purulente renfermée dans cette tumeur s'accumulant encore de plus en plus, continuant d'être agitée, de comprimer, & de peser, dut enfin détacher par des impulsions & pressions réitérées les fibres tendineuses du péritoine qui le lient avec les muscles; ce qui donna lieu à la matiere de fuser insensiblement jusqu'à l'aîne. Mais elle ne pouvoit passer outre, ni s'évacuer

s'évacuer par le bubon, parce que le ligament du muſcle tranſverſe qui s'étend des os des iſles juſqu'aux os pubis, ſervoit, pour ainſi dire, de digue propre à arrêter le pus, & l'empêcher de s'écouler, juſqu'à ce que cette digue ayant été affoiblie par le poids & les impulſions continuelles de la matiere, rompuë enfin & forcée par l'introduction de la ſonde & du doigt, elle ne fut plus en état de s'oppoſer au paſſage & à l'ouverture du pus par les ouvertures extérieures du bubon abſcedé.

La ſeconde réflexion ſur la même obſervation, eſt que pour prévenir les abſcès ou ulceres intérieurs, que nous avons vû ſe former pluſieurs fois en conſéquence des bubons mal panſés ou négligés, il faut bien ouvrir dès le commencement ces ſortes de tumeurs dans toute leur étenduë, pour pouvoir mettre en fonte toutes les glandes tumefiées, & procurer une libre iſſuë au pus, dont le moindre ſéjour eſt pernicieux, puiſqu'il eſt toujours ſuivi d'abſcès & de fiſtules, qui ſe prolongeant de jour en jour, donnent lieu au pus d'attaquer des parties eſſenielles à la vie, de corrompre toute la maſſe, & ſur-tout de ſe répandre dans la cavité du bas-ventre, d'où il ne peut plus s'écouler par aucune voie, ni par le ſecours d'aucune opération; ce qui fait périr miſérablement les malades par la fiévre lente & la phthiſie, comme nous l'avons vû arriver pluſieurs fois pendant le cours du traitement de la peſte de Marſeille, & comme nous obſervons encore actuellement dans celui de la peſte d'Aix.

La troiſiéme réflexion eſt, que la crainte de s'empeſter, ou le préjugé que les bubons & les charbons qui ſuppurent ſont contagieux, rend aſſez ſouvent la plûpart des Médecins & des Chirurgiens fort négligens & fort diſtraits, quand il eſt queſtion d'examiner & de traiter ces ſortes de tumeurs; de ſorte qu'il ne faut pas être ſurpris que ces éruptions critiques & ſalutaires deviennent quelquefois ſymptomatiques, & très-funeſtes. Il me ſeroit fort aiſé de rapporter ici bien des raiſons propres à détruire un préjugé ſi pernicieux, mais cette digreſſion nous meneroit trop loin; je me contenterai de faire remarquer en paſſant que le pus qui eſt renfermé dans les bubons & les charbons ulcerés, & qui paſſe & repaſſe dans les vaiſſeaux du malade, ne reproduit pourtant pas la peſte, & n'en renouvelle point les accidens, marque évidente que ce même pus ne renferme pas, comme le vul-

gaire ſe l'imagine, la prétenduë ſemence de la peſte, & par conſéquent qu'il n'eſt point contagieux.

QUATRIE'ME OBSERVATION

D'une malade de la quatriéme Claſſe, donnée par Monſieur VERNY.

MADEMOISELLE Bourcier, âgée de trente ans, d'un tempérament vif & ardent, & d'une bonne conſtitution, ayant paſſé la plus grande partie du dernier jour du mois d'Octobre 1720. à laver du linge dans un jardin par un temps froid, fut ſaiſie d'un grand friſſon en donnant à tetter à un enfant de huit mois qu'elle allaitoit. Ce friſſon fut ſuivi d'une extrême chaleur, accompagnée d'une vive douleur de tête. Ces accidens, qui ſembloient d'abord être le prélude de la funeſte maladie de Marſeille, ſe terminerent pourtant à quatre ou cinq heures du matin; enſorte que la malade, ne ſentant plus aucun mal de tête, ni aucune ardeur, ſe raſſura, & continua d'allaiter ſon fils, & vacqua pendant cinq à ſix jours à ſes affaires domeſtiques, eſperant qu'elle en ſeroit quitte pour la peur, quoiqu'elle reſſentît une petite douleur à l'aîne droite, & qu'elle y ſentît une petite tumeur.

Mais à peine commence-t-elle à vivre dans une parfaite ſécurité, que l'ennemi, qu'elle croyoit bien éloigné, donne des marques de ſa préſence, & lui annonce qu'il n'a reſté caché pendant quelques jours, que pour la mieux ſurprendre, & revenir ſur la ſcene avec plus de fureur. Il l'attaque d'abord par un plus grand froid que le précedent; ſes yeux ſont rouges & étincelans, ſa langue blanche, ſes diſcours précipités & peu ſuivis; & bien-tôt après, un délire phrénetique ſe joint à tous ces accidens.

Son époux effrayé de la promptitude de ce mal, de ſa vivacité & de ſon progrès, demande le ſecours qu'il a négligé & qu'il avoit crû inutile, & ſur le champ je fais prendre à la malade demi dragme d'ipecacuanha, dont elle fut bien vuidée par le haut & par le bas, ſans pourtant en être ſoulagée.

Le lendemain, ſecond jour de cette nouvelle attaque, le bubon de l'aîne paroiſſant aſſez gros & aſſez en dehors, & les

accidens ayant un peu diminué, M. Nelaton appliqua des pierres à cautere ſur toute l'étenduë de la tumeur ; & je travaillai à tenir ſon pouls ouvert, & à faciliter la ſéparation du levain peſtilentiel qui reſtoit dans la maſſe du ſang, par de doux cordiaux, qui, ſans trop exalter, pûſſent rompre la trop grande liaiſon de ſes principes.

Le troiſiéme jour, M. Nelaton ſépara l'eſcarre, & emporta avec les doigts une glande, qui n'étoit pas trop adhérente. Cette extirpation fut ſuivie d'une évacuation de matieres ſereuſes & ſanieuſes, qui procura un peu plus de calme aux liqueurs, & fit ceſſer tous les accidens. Je ſoûtins les forces avec de doux cordiaux ; on panſa la playe avec des bourdonnets trempés dans l'eau-de-vie, dans laquelle on avoit fait fondre du camphre & du ſel ammoniac, les enduiſant enſuite avec un digeſtif compoſé d'égales parties d'onguent baſilicum & de baume d'Arcéus.

Cette nuit même la malade ſe ſentant mouillée, crut, voyant d'ailleurs ſa chemiſe & ſes draps tout enſanglantés, perdre ſon ſang par la playe qu'on lui avoit faite. Deux heures après elle accoucha d'un embryon qui parut être de trois mois, ſans que la perte qui ſuivit cette fauſſe couche fût trop abondante.

Le lendemain, quand on me raconta ce qui s'étoit paſſé, ma ſurpriſe fut extrême, n'ayant pas ſçû que cette Demoiſelle fût groſſe. Je ne préſumois pas qu'une femme qui allaitoit ſon propre fils, dût être enceinte, elle-même l'ignorant.

Ce qu'il y a de remarquable dans ce cas, eſt que le pauvre petit enfant avoit pris pendant trois mois le lait d'une femme groſſe, & pendant cinq à ſix jours le lait d'une mere peſtiferée, ſans qu'il eût ſuccé aucun levain peſtilentiel ; puiſqu'il ſe porte bien encore par l'uſage des ſoupes, des panades ou des bouillies dont on le nourrit.

La playe de la malade fut pendant deux à trois jours un peu ſéche ; mais ayant été panſée avec beaucoup de ſoin & avec le digeſtif marqué, la ſuppuration revint peu à peu, & quand après une ſuppuration ſuffiſante, les bords eurent été bien dégorgés, & que le fond eût été nettoyé des mauvaiſes chairs, Monſieur Nelaton la mondifia, & la cicatriſa par la méthode ordinaire.

REFLEXIONS.

Ce qui paroît ſingulier dans cette obſervation, eſt que cette malade peſtiferée ait allaité ſon fils pendant tout le cours de ſa maladie, ſans lui communiquer la peſte. Ce cas n'eſt pourtant pas unique, en ayant vû pluſieurs autres de même nature avec Monſieur Chicoyneau pendant notre ſéjour à Marſeille; & ce qui paroîtra ſans doute bien plus ſingulier, eſt que des peſtiferées des premieres claſſes, qui ont malheureuſement péri dans l'eſpace de trois ou quatre jours, ayent allaité leurs enfans ſans leur donner le moindre mal. Nous pouvons de plus atteſter avec ſincérité, que dans la viſite des Hôpitaux, dont on nous avoit confié l'inſpection, nous avons été plus d'une fois les témoins oculaires du ſpectacle affreux de ces miſérables enfans ſuçant leurs meres agoniſantes.

Je ne m'arrêterai pas à faire voir que ces obſervations ſont d'un très-grand poids pour détruire le préjugé de la contagion, cette matiere étant d'une trop grande importance pour n'être diſcutée qu'en paſſant. Mais il eſt à propos de remarquer qu'on ne peut rendre raiſon du phenomene ci-deſſus, qu'en ſuppoſant que les mammelles des malades peſtiferées ne ſont pas toujours altérées par le venin peſtilentiel, & que dans le cas rapporté elles ne reçoivent ſans doute que ce qu'il y a de plus pur, ou de moins infecté dans la maſſe du ſang; ce qui ne nous paroîtra pas ſurprenant, ſi nous faiſons réflexion que dans les perſonnes attaquées de la peſte, toutes les parties du corps ne ſont pas gâtées & corrompuës, je ne dis pas ſeulement dans les perſonnes qui guériſſent de ce terrible mal, mais même dans celles qui en périſſent, puiſque l'ouverture des cadavres fait voir que pluſieurs parties intérieures ſont ſans aucune tache & ſans aucune autre altération; marque évidente que la maſſe du ſang n'a pas dépoſé en circulant le levain de la peſte dans le ſein de ces mêmes parties.

CINQUIE'ME OBSERVATION

D'une malade de la quatriéme Claſſe, donnée par Monſieur VERNY.

LA femme de Joſeph Roux, Boulanger, demeurant à la ruë de Rome, âgée de vingt-cinq ans, & d'une bonne conſtitution, apperçut au commencement du mois d'Octobre 1720. à la partie poſtérieure de la cuiſſe gauche une petite puſtule, laquelle ne lui cauſoit aucune douleur. Dans cet état elle ſortoit & agiſſoit comme ſi elle n'eût point eu de mal; cependant me voyant paſſer dans la ruë, elle m'appella, & me demanda par occaſion ce que c'étoit. Je vis donc une puſtule de l'étenduë d'un demi louis d'argent, d'un rouge brun tirant ſur le livide.

Je lui conſeillai de prendre un purgatif, de reſter dans ſa maiſon, & de faire quelque remede pour prévenir les accidens dont elle étoit menacée : alors elle dit qu'elle avoit ſes ordinaires depuis trois jours, mais en moindre abondance que de coûtume, & que ne ſentant aucun mal, elle ne vouloit pas ſe mettre dans les remedes, pour leſquels elle avoit une grande averſion.

Mais trois jours après elle changea bien de langage, ſe trouvant atteinte des accidens de la peſte. Son charbon devint entierement noir, & de la grandeur d'un vieux écu; & il lui ſurvint un bubon à l'aîne droite.

Ayant été appellé, & m'étant informé de quelle maniere elle avoit vêcu, elle me dit qu'elle avoit mangé & agi à ſon ordinaire; que ſes regles s'étoient arrêtées le même jour que je l'avois vûë; que depuis ce temps elle avoit ſenti une grande peſanteur à ſon eſtomach, accompagnée d'un ſi grand dégoût, qu'elle n'avoit mangé qu'avec beaucoup de répugnance. M. Nelaton ſcarifia d'abord le charbon, & mit par-deſſus un plumaceau imbibé d'eau-de-vie, dans laquelle il avoit fait fondre du camphre & du ſel ammoniac; je lui donnai auſſi ſur le champ demi dragme d'ipecacuanha, qui lui fit jetter une grande quantité de matieres noires, & qui détermina les matieres à ſortir abondamment par le bas; elle rendit pendant trois jours des eaux & des excrémens de la même couleur.

Le troiſiéme jour, ſes regles reparurent, & ne coulerent que peu de temps en petite quantité ; le ſang qui ſortoit étoit noir comme l'encre. Je m'attachai pendant ces deux ou trois jours à ſoûtenir par de doux cordiaux les forces qui étoient abattuës ; & par ce moyen, non-ſeulement elles ſe ranimerent, mais le bubon de l'aine, ſur lequel on avoit mis un emplâtre de diachylum, groſſit conſidérablement ; de ſorte que l'évacuation naturelle ayant ceſſé, le ſieur Nelaton appliqua ſur cette tumeur une traînée de pierres à cautere ; & quand elles eurent bien pénétré, on ſcarifia l'eſcarre, & on emporta le lendemain la glande. Le ſoir même de cette éruption, il ſurvint un grand délire ; mais par l'uſage du narcotique, mêlé avec les cordiaux, & par l'épanchement d'une grande quantité de ſeroſités ſanieuſes qui a toujours ſuivi ces extirpations, tous les accidens diſparurent. Le bubon & le charbon ayant été panſés avec ſoin, la malade fut entierement rétablie dans l'eſpace d'un mois.

REFLEXIONS.

J'AI cru devoir mettre cette malade au rang de ceux de la quatriéme claſſe, parce que les accidens de la peſte diſparurent dès le quatriéme jour, & ſe terminerent heureuſement par le moyen des éruptions extérieures, & des évacuations. Cependant, ſi nous faiſons quelque attention aux faits ſinguliers que cette Obſervation renferme, il paroît qu'elle mérite à plus juſte titre d'être placée parmi les faits rares & curieux, puiſqu'il y avoit lieu de préſumer par la nature des accidens, que l'événement de la maladie, bien loin d'être heureux, ſeroit des plus funeſtes.

En premier lieu, la malade avoit négligé ſon mal pendant trois ou quatre jours ; négligence qui a coûté la vie à un nombre infini de peſtiferés. 2°. Elle fut attaquée de ce même mal dans le temps de l'écoulement des mois ; écoulement qui, ſuivant nos obſervations réiterées, eſt un ſigne mortel. 3°. L'évacuation de la bile noire, ou humeur noirâtre, par le haut & par le bas devoit nous interdire tout eſpoir de ſalut ; l'expérience & les ouvertures des cadavres nous ayant ſouvent convaincu que cette humeur doit être conſiderée comme l'effet de la plus grande malignité, & la vraie ſource de ces inflammations gan-

greneuſes, qui ont fait périr ſi ſubitement un nombre prodigieux de malades. Il eſt donc très-ſurprenant que cette malade ait échappé d'un danger que le funeſte concours de ces trois ſignes ſembloit annoncer comme certain. Mais ſi on veut bien faire quelque attention aux raiſons ſuivantes, il y a lieu de croire que la ſurpriſe diminuera.

1°. La négligence des malades à demander du ſecours & à mettre en uſage les remedes convenables, ne leur eſt pas toujours fatale, lorſque les avant-coureurs du mal ſont legers, & que la cauſe qui le produit n'a encore fait que peu de progrès; ſur-tout ſi leur tempérament eſt bon, & qu'ils ne ſoient pas uſés par les excès de bouche & de travail, que le caractere de leur eſprit ſoit ferme, déterminé & tranquille, peu ſuſceptible de la crainte & des autres paſſions.

2°. Par ces mêmes raiſons, l'écoulement des mois ne devoit pas être de ſi mauvais augure, que dans les cas ordinaires dans leſquels de pareilles diſpoſitions ne ſe trouvent que rarement. J'ajouterai que cet écoulement ayant paru avec la fiévre & les autres accidens peſtilentiels, ne marquoit ni la coagulation, ni la fonte du ſang, ni l'éroſion ou le relâchement des vaiſſeaux, comme il les indiquoit, lorſqu'il paroiſſoit dans le temps de l'accroiſſement & de la fougue du mal peſtilentiel.

La retention ſubite des mois, qui, dans le cas préſent, avoient commencé de couler, étoit au contraire beaucoup plus à craindre, puiſqu'elle fut ſuivie des ſymptômes de la peſte; & ſi elle ne fut pas funeſte, c'eſt apparemment parce que le levain des mois retenu fut moins âcre dans notre malade, qu'il ne l'eſt communément, les humeurs étant naturellement douces & balſamiques, propres à dompter l'âcreté de ce levain. Peut-être encore que le reſſort des vaiſſeaux ſe trouva aſſez fort, & aſſez libre, pour pouſſer ce levain, le chaſſer par quelqu'autre voie, ou l'empêcher de s'arrêter dans le ſein des parties eſſentielles à la vie.

3°. Toutes ces mêmes raiſons ſerviront auſſi à faire comprendre pourquoi la bile noire, dont les impreſſions ſont ordinairement mortelles, ne produiſit pas ſes funeſtes effets. Il y a même beaucoup d'apparence que cette humeur gangreneuſe ſe trouvoit preſque toute, dans le cas préſent, renfermée dans les premieres voies, & n'avoit pas encore paſſé dans les vaiſſeaux;

en ſorte qu'on fut aſſez heureux pour la chaſſer & pour l'évacuer, par le moyen d'un doux émétique, avant qu'elle eût, pour ainſi dire, le loiſir de ſe mêler avec la maſſe du ſang, & de l'infecter.

4°. Toutes ces remarques doivent nous obliger à faire la réflexion qu'il eſt bien difficile qu'en pareilles circonſtances, tant de cauſes puiſſent concourrir & ſe réunir pour operer la guériſon des peſtiferés attaqués des mêmes accidens; ce qui fait entrevoir les raiſons pour leſquelles les heureux événemens ont été ſi rares dans le cours de cette peſte.

La cinquiéme & derniere réflexion que l'attention au cas préſent fait naître, eſt que les Médecins, quelque étenduë, quelque pénétration de génie, & quelque fond de ſcience qu'ils puiſſent avoir, ne peuvent guéres démêler & prévoir ſi les peſtiferés qu'ils ont à traiter, ſont dans la même diſpoſition que notre malade. C'eſt pourquoi ces ſortes d'obſervations doivent les engager à ſecourir ſans relâche ceux qui paroiſſent les plus déſeſperés, & les rendre fort circonſpects pour ce qui concerne les prognoſtics dans les fiévres malignes ou peſtilentielles, prenant garde de ne prononcer jamais d'un ton trop ferme, & trop déciſif; l'obſervation préſente, auſſi-bien que pluſieurs autres que le temps ne nous permet pas de rapporter, faiſant juger qu'il peut bien arriver que les événemens ne répondent pas à leur prédiction; ce qui ſuffit pour expoſer les Médecins à la cenſure du Public, & pour donner lieu aux ignorans, ou à ceux qui cherchent à s'amuſer aux dépens d'autrui, de décrier les maximes les plus conſtantes & les plus sûres de l'Art, comme vagues & incertaines.

CINQUIE'ME ET DERNIERE CLASSE.

La cinquiéme & derniere claſſe renferme tous les malades qui, ſans ſentir aucune émotion, & ſans qu'il parût aucun dérangement dans les fonctions, avoient néanmoins des bubons & des charbons qui s'élevoient, tournoient en ſuppuration, devenoient quelquefois ſckirreux, ou, ce qui étoit plus rare, ſe diſſipoient par voie de réſolution, ſans laiſſer aucune ſuite fâcheuſe. C'eſt ainſi que nous avons vû pendant notre ſéjour à Marſeille un très-grand nombre de perſonnes de l'un & de l'autre

l'autre ſexe, qui, ſans abattement de forces, & ſans changer de façon de vivre, alloient & venoient dans les ruës & dans les places publiques, ſe panſant elles-mêmes avec un ſimple emplâtre, ou demandant aux Médecins & aux Chirurgiens les remedes dont elles avoient beſoin pour guérir ces ſortes de tumeurs.

Il ſeroit ſans doute inutile de rapporter des obſervations propres à confirmer ce qui eſt avancé touchant les malades de cette cinquiéme claſſe; parce que ne s'agiſſant que des bubons & des charbons, la méthode convenable pour leur guériſon ſe trouve déja détaillée, & expliquée aſſez au long, & dans notre Rélation, & dans nos précédentes Obſervations. Mais qu'il nous ſoit permis, avant que de finir ce qui concerne cette derniere claſſe, de faire quelques réflexions, qui nous paroiſſent propres à faire connoître les cauſes évidentes de la peſte, & les moyens néceſſaires pour ſe préſerver des atteintes d'un ſi terrible fleau.

Réflexions ſur la cinquiéme Claſſe.

Il conſte par ce qui vient d'être rapporté dans cette derniere claſſe, qu'un très-grand nombre de peſtiferés n'avoient que des bubons & des charbons qui ne les empêchoient pas d'agir & de vacquer à leurs affaires; ce qui donne lieu de faire cette réflexion, que le levain peſtilentiel n'agiſſoit que foiblement dans ces malades; or la foibleſſe de ſon action ne peut être attribuée qu'à la diſpoſition des corps dans leſquels il s'inſinuoit; d'où nous tirons une conſéquence très-évidente, ſçavoir, que le levain peſtilentiel n'eſt pas, comme on le croit communément, vénéneux par lui-même, mais uniquement par rapport à la diſpoſition des ſujets qu'il attaque; puiſque ſi c'étoit, ſuivant l'opinion vulgaire, un véritable venin, il produiroit conſtamment les mêmes effets dans tous les ſujets, quoique de conſtitution differente.

En effet, les arſenicaux, les vitrioliques, les ſublimés & les autres poiſons, ſalés, âcres, acides, cauſtiques ou corroſifs, avec leſquels on compare ce levain, ſont conſtamment vénéneux par eux-mêmes, & font toujours les mêmes & très-funeſtes impreſſions ſur toutes ſortes de perſonnes, de quelque tempé-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 306 sur 883

rament qu'elles puiſſent être ; d'où il ſuit manifeſtement que ſi le levain de la peſte eſt vénéneux, comme tous ces poiſons, il devroit agir également, & empoiſonner ; pour ainſi dire, tous ceux dans leſquels il s'inſinuë ; ce qui eſt contraire à l'expérience. Et c'eſt ce qui prouve démonſtrativement que la mortalité qui regne en temps de peſte ne doit point être imputée à ce venin prétendu, mais à la mauvaiſe diſpoſition des ſujets qu'il attaque.

Il ne faut donc pas promener, comme on fait ordinairement, ſon imagination dans le vague des airs ; fouiller avec tant de ſoin dans les entrailles de la terre ; examiner les influences des aſtres, & monter, pour ainſi dire, au-deſſus des nuës, pour découvrir la ſource de cette affreuſe mortalité qui déſole en temps de peſte les Villes, les Provinces, & les Royaumes. Nous réuſſirons toujours beaucoup mieux dans ce projet, ſi nous faiſons quelque attention à notre maniere de vivre, à la diverſité des tempéramens, au différent caractere des eſprits ; en un mot, aux bonnes ou mauvaiſes diſpoſitions des parties tant ſolides que fluides, dont nous ſommes compoſés.

Cette premiere réflexion, & les conſéquences que nous en avons tirées, nous conduiſent très-naturellement à en faire une ſeconde, qui n'eſt ni moins utile, ni moins importante ; puiſqu'elle tend à nous développer les moyens propres à nous préſerver des funeſtes accidens de la peſte, en nous engageant à examiner avec ſoin toutes les diſpoſitions qui peuvent nous en rendre ſuſceptibles, & les cauſes qui les produiſent & les entretiennent.

Si nous refléchiſſons attentivement ſur ce ſujet, il nous ſera aiſé de reconnoître qu'il n'eſt pas poſſible d'aſſigner d'autres diſpoſitions, du moins évidentes, que la plénitude, les crudités, ou les indigeſtions, la pourriture ; &, quant aux cauſes qui les forment & les fomentent, les excès de bouche, les mauvais alimens, le deffaut d'exercice, la contention d'eſprit, la terreur, & les autres paſſions de l'ame. D'où nous conclurons, ſans beaucoup de peine, qu'il n'eſt pas de remedes plus ſûrs, & plus ſpécifiques, pour ſe garantir des attaques de la peſte, que la ſobrieté, la bonne nourriture, l'exercice, la fermeté, la tranquillité de l'ame, & la modération.

Enfin, ſi nous voulons pouſſer un peu plus loin nos réflexions

ſur ces mauvaiſes diſpoſitions, & les cauſes que nous venons d'aſſigner, & ſi avec un eſprit libre de paſſion & de préjugé, nous tâchons d'en approfondir & d'en reconnoître les effets, il ne nous ſera pas mal-aiſé de comprendre que de toutes ces cauſes & diſpoſitions, il en réſulte néceſſairement une diverſité preſque infinie de tempéramens, de modes, & de combinaiſons, dont la recherche & la connoiſſance paſſent la portée de l'eſprit humain, & qu'il eſt par conſéquent inutile, & même très-dangereux, d'avoir recours à tous ces préſervatifs ſi vantés par les peuples & par les Empiriques, qui ne ſçauroient convenir que dans certains cas, & à quelques conſtitutions particulieres, tandis qu'ils doivent être nuiſibles, ou pernicieux, au plus grand nombre, comme nos obſervations dans le cours du traitement de cette peſte ne nous en ont que trop ſouvent convaincu. En effet, nous avons vû périr miſérablement la plupart de ceux qui en uſoient, & qui mettoient toute leur confiance en ces ſortes de remedes; tandis que nous nous ſommes toujours garantis par les moyens ci-deſſus propoſés, quoique nous ayons viſité & traité journellement & ſans relâche un nombre très-conſidérable de peſtiferés, & ouvert pluſieurs cadavres avec auſſi peu de précaution, que s'il s'agiſſoit du mal le plus familier; & c'eſt ce qui démontre encore évidemment la vérité de ce que nous avons avancé ci-deſſus, ſçavoir, que le levain peſtilentiel n'eſt pas vénéneux par lui-même, mais uniquement à raiſon de la mauvaiſe diſpoſition des ſujets qu'il attaque. Nous laiſſons aux Lecteurs judicieux, & qui ont de la pénétration, à tirer les autres conſéquences qui naiſſent très-naturellement de ces réflexions, & de ces obſervations, leſquelles tendent à faire voir les deffauts du ſyſtême de la contagion, ou du moins que, ſi nous vivions ſuivant les loix de la ſobrieté & de la modération, nous en éviterions aiſément les atteintes.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 308 sur 883

OBSERVATIONS SINGULIERES que nous avons faites pendant le cours du traitement de la peſte de Marſeille.

AYant inſeré dans notre relation du 10. Décembre qu'outre toutes les obſervations générales, il nous étoit arrivé de voir parmi le grand nombre des peſtiferés bien des cas particuliers, nous avons trouvé à propos, pour confirmer cet article, & rendre en même-temps ce petit ouvrage plus inſtructif & plus curieux, de rapporter les obſervations ſuivantes.

PREMIERE OBSERVATION,

De la maladie, & de la guériſon du Sieur Boiſmortier, Etudiant en Chirurgie, envoyé par la Cour pour le ſervice des peſtiferés de Marſeille, donnée par Monſieur CHICOYNEAU.

LE Sieur Boiſmortier Etudiant en Chirurgie, étant arrivé de Paris à Marſeille au commencement du mois de Novembre 1720. après avoir travaillé avec beaucoup d'aſſiduité & d'application pendant un mois & demi dans l'Hôpital de la Charité pour le ſervice des peſtiferés, tomba malade le 18. Décembre ſuivant. Je fus appellé pour le viſiter le troiſiéme jour de ſa maladie, & l'ayant trouvé dans un état aſſez dangereux, je m'informai ſoigneuſement de tout ce qui avoit précédé, pour le traiter ſuivant les regles de l'Art, établir les indications curatives ſur la connoiſſance des cauſes évidentes, & preſcrire en conſéquence les remedes convenables à ſa guériſon.

Ayant donc d'abord reconnu que c'étoit un jeune homme d'environ vingt-cinq ans, d'un tempérament ſec & ardent, d'un caractere d'eſprit vif, pénétrant, mélancholique, ſobre & reglé dans ſes repas, ſujet par intervalle à des douleurs de colique, ayant la poitrine fort délicate; je fus inſtruit qu'avant ſon départ de Paris, il avoit eu quelques maux de tête, leſquels

avoient continué pendant le voyage, & que cette mauvaiſe diſpoſition lui faiſoit craindre de ne pouvoir réſiſter à la violence de la contagion.

J'appris enſuite que ſa crainte avoit beaucoup augmenté depuis qu'il avoit perdu ſon compagnon de voyage, le Sieur Saint Hilaire, qui, peu de temps après ſon arrivée, mourut de la peſte dans quatre jours, au ſervice des malades de la Charité.

Il m'avoua de plus fort ingénument qu'il avoit eu beaucoup de chagrin & d'inquiétude, de ce qu'ayant été deſtiné, quelques jours avant que de tomber malade, pour ſervir les pauvres non peſtiferés de l'Hôtel-Dieu, cette deſtination avoit été tout-à-coup changée, & qu'il ſe voyoit par-là expoſé aux impreſſions funeſtes de la contagion; de ſorte que le mal de tête ayant redoublé par le concours de toutes ces cauſes, il s'étoit purgé avec de la manne quatre jours avant de s'alliter. Cette purgation ne fit, ſans doute, qu'émouvoir les matieres des premieres voies épaiſſies par la crainte & la triſteſſe, & reveilla les douleurs de colique auſquelles il étoit ſujet. Dès-lors ſon chagrin & ſes inquiétudes ayant pris de nouvelles forces, il crut ſe pouvoir procurer du calme & de la tranquillité, ou, pour mieux dire, il ne ſongea qu'à s'étourdir par le moyen des alimens & de la boiſſon. Il mangea ſur-tout, la veille de ſa maladie, quantité de figues; de ſorte que dès le lendemain 18. Novembre, vers les trois heures après midi, il fut ſaiſi de grands baillemens, qui pourtant ne l'empêcherent pas de ſouper. Auſſi-tôt après la fiévre ſe déclara; il paſſa la nuit dans une grande agitation, & appréhenda d'être attaqué du mal courant; ce qui le détermina à prendre ſur le matin un gros de thériaque. Ce remede, bien loin de calmer ſes inquiétudes, irrita le mal, & cauſa un cours de ventre accompagné de douleurs de colique. M. Bouthelier Médecin de la Charité, l'ayant viſité ſur le ſoir, & l'ayant trouvé dans cet état, lui preſcrivit, pour appaiſer les douleurs, un julep avec les eaux cordiales, deux onces d'eau de fleur d'orange, & ſix gros de diacode. Ce remede lui procura un peu de repos pendant la nuit, & ſuſpendit le cours de ventre. Le malade paſſa le jour ſuivant aſſez tranquillement; mais ſur le ſoir, les douleurs, la fiévre & le mal de tête s'étant reveillés, & continuant juſqu'au matin du troiſiéme jour avec

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 310 sur 883

aſſez de vivacité, le malade ſe tira du ſang lui-même, & dès-lors je fus appellé pour le viſiter.

Je le vis donc l'après-dînée, & le trouvai fort moite, avec un peu de fiévre, quelque legere atteinte de colique, & beaucoup de diſpoſition à s'aſſoupir. Inſtruit enſuite de tout ce deſſus, je me contentai de lui preſcrire une eau de poulet un peu aromatiſée, pour en boire chaudement quelques verrées, lui recommandant au ſurplus de ſe priver du bouillon autant qu'il le pourroit. Cette eau ne put être prête que ſur le ſoir, & les douleurs de colique s'étant alors reveillées, le malade prit, pour ſe ſoulager, un remede dont il avoit coutume d'uſer en pareil cas avec ſuccès, qui n'étoit autre choſe que trois onces d'huile ordinaire, laquelle calma tant ſoit peu les tranchées, & renouvella le cours de ventre. L'ayant viſité le matin du quatriéme jour, & voyant que la fiévre ſe ſoûtenoit, quoique médiocre, je lui preſcrivis une ſolution de deux onces de manne avec un gros de rhubarbe en poudre, dans un grand verre d'eau de poulet. Ce remede procura quelques évacuations un peu plus abondantes, & le cours de ventre fut arrêté. Le ſoir, de crainte du retour de la colique, je lui fis prendre un julep anodin: mais toutes les évacuations précédentes n'ayant ſans doute emporté que la partie la plus fluide du levain febrile, & la plus groſſiere étant reſtée, devenuë même plus viſqueuſe, elle ſe remit en jeu après l'effet du julep; de ſorte que le matin du cinquiéme, je trouvai le malade avec un redoublement de fiévre, de grands maux de tête, douleur de poitrine, toux, difficulté de reſpirer & crachats ſanguinolens. Tous ces ſymptômes me déterminerent à lui faire ouvrir ſur le champ la veine de l'un des bras, & à renouveller encore ſix heures après la ſaignée; ne lui ordonnant au ſurplus pour boiſſon, que l'eau de poulet; pour nourriture, des crêmes de ris fort legeres, & le ſoir ſon julep anodin.

Le lendemain ſixiéme de la maladie, tous les accidens précédens avoient fort diminué: mais de crainte de quelque funeſte retour, je preſcrivis une ſolution de manne & de caſſe dans l'eau de poulet. Ce remede procura une évacuation médiocre, mais n'empêcha pas que la nuit ſuivante le malade ne fût ſaiſi d'un délire phrénétique, avec un pouls fréquent, concentré, les yeux étincelans & égarés, la couleur de la face fort ternie tirant ſur

le livide, la langue blanchâtre ; & dès-lors je ne doutai plus que ce que j'avois si fort appréhendé dès le commencement, sçavoir que le mal dégénérât en peste, ne fût arrivé, par rapport à nos observations réitérées, que les maladies les plus communes prenoient, pour peu qu'elles duraſſent, la tournure de ce funeste mal. Je considerai même ce malade comme désespéré, attendu qu'il devoit être déja épuisé par les symptômes précédens & par les remedes, ne paroissant pas possible qu'il fût en état de soûtenir un nouvel assaut, auquel les tempéramens les plus robustes étoient forcés de succomber. Cependant les loix du devoir, de la charité, & le désir de sauver un Sujet qui s'étoit distingué par sa sageſſe & son application à servir les pestiferés, me portant à le servir jusqu'au bout, j'eus recours aux cardiaques & aux narcotiques indiqués par la nature des accidens, d'autant mieux qu'ils m'avoient déja réussi dans des cas à peu près semblables. Je lui prescrivis journellement une potion composée avec les confections d'hyacinthe & alkermes, le lilium & le laudanum liquide ; ce qu'on renouvelloit deux fois par jour, & que l'on continua jusqu'aux neuviéme & dixiéme. Le délire & la foibleſſe s'étant soûtenus jusqu'au dix, j'insistai sur ce remede, d'autant plus volontiers que je voyois à chaque visite du matin & du soir qu'il modéroit la force des nouveaux accidens.

Le dixiéme jour, la phrénésie fut calmée, & il ne restoit plus de ce violent délire, qu'un peu d'étourdiſſement, & un leger deffaut de connoiſſance, ce qui me redonnoit quelque espérance de salut, lorsqu'ayant appris de la garde qui le servoit, qu'il étoit allé toute la nuit du ventre sans le sentir, & ayant observé que c'étoit un cours de ventre sereux & colliquatif, qui marquoit la fonte des humeurs & le relâchement des inteſtins, je désespérai absolument de la guérison ; & néanmoins je ne laissai pas pendant quatre ou cinq jours que cet accident dura de le secourir, par le moyen des cordiaux, mêlés avec les narcotiques, les astringens & les balsamiques prescrits en forme de bols, de la maniere suivante.

Prenez de la thériaque vieille demi dragme, du bol d'Armenie quinze grains, du laudanum liquide dix grains, du baume du Perou cinq gouttes ; incorporés le tout avec une quantité suffisante de syrop de roses séches, pour un bol qu'il

faut prendre pendant le jour de quatre en quatre heures.

Ce remede ayant été continué juſqu'au quatorze, & aidé du ſecours des gêlées faites avec les pieds de mouton & la corne de cerf, le cours de ventre s'arrêta, la fiévre, dont juſqu'à ce jour j'avois obſervé quelque veſtige, s'éteignit entierement, & il ne reſta de tous les accidens rapportés, que la foibleſſe, à laquelle je tâchai de remedier par la nourriture donnée peu à peu, & augmentée ſuivant les loix de la prudence.

REFLEXIONS.

QUOIQU'IL n'ait paru dans tout le cours de cette maladie aucune ſorte d'éruption, j'ai crû, par les raiſons ſuivantes, devoir mettre ce cas au rang des fiévres peſtilentielles : 1°. Parce que dans le temps que regne la peſte, il n'eſt pas néceſſaire que les éruptions, qui caracteriſent ce terrible mal, paroiſſent, pour nous faire juger qu'un malade en eſt attaqué, dès que tous les autres accidens que nous obſervions communément dans tous les autres peſtiferés, ſe manifeſtoient, & ſur-tout la concentration du pouls, les yeux étincelans, la langue blanche, le délire phrénétique, le cours de ventre colliquatif, &c. Il n'en falloit pas davantage pour nous convaincre que c'étoit une vraie peſte.

2°. On ne peut diſconvenir que les malades renfermés dans la premiere claſſe de notre Relation, ne doivent être mis au rang des peſtiferés, quoiqu'il n'y eût dans la plupart aucune éruption extérieure, parce qu'ils étoient attaqués des autres ſymptômes de ce funeſte mal. Il faut donc convenir auſſi que les malades de la ſeconde & troiſiéme claſſe peuvent ſe trouver dans le même cas, lorſque les accidens décrits dans ces deux claſſes paroiſſent, bien qu'on n'obſerve aucune tumeur, ou tache ; ces ſymptômes étant des ſignes auſſi évidens, & même plus certains, que les derniers qui accompagnent la malignité peſtilentielle.

3°. Il n'eſt pas mal-aiſé d'aſſigner la raiſon pour laquelle, dans certains cas ſinguliers, tels que celui qui vient d'être rapporté, les éruptions extérieures, comme les bubons & les charbons, ne ſe préſentoient pas, ſi nous faiſons attention à tout ce qui avoit précédé ; ſçavoir, aux évacuations, au cours de ventre, aux

aux saignées réitérées, à la vie sobre & reglée, & à la constitution maigre de notre malade, nous concevrons sans peine qu'il n'y avoit pas assez de matiere dans les vaisseaux pour former ces sortes de tumeurs, ou que cette matiere avoit pris un autre cours.

Enfin, si nous faisons réflexion que dans le cours des petites veroles épidémiques, parmi le grand nombre de ceux qui tombent malades, il s'en trouve, & peut s'en trouver quelqu'un attaqué de cette maladie, sans éruptions apparentes, il ne sera pas mal-aisé de comprendre que quand la peste est une fois bien déclarée, & qu'elle désole toute une Province, il peut y avoir plusieurs pestiferés qui n'ayent ni bubon, ni charbon, ni autre tache extérieure.

SECONDE OBSERVATION,

D'une femme nouvellement accouchée, qui, après un cours de ventre dysenterique fort opiniâtre, fut attaquée d'une peste pourprée & mortelle; donnée par Monsieur VERNY.

MADEMOISELLE de âgée de trente à trente-cinq ans, d'un temperament triste & mélancholique, d'une constitution maigre & délicate, ayant l'estomach foible & mal disposé, frappée du désordre que la multiplication de la peste excitoit dans Marseille, épouvantée par le spectacle de l'affreuse mortalité qui suivoit cette même multiplication, informée des suites funestes qu'avoient eu plusieurs accouchemens, pour prévenir les malheurs dont elle se croyoit menacée, s'enferma dans sa maison vers la fin du sixiéme mois de sa grossesse; c'est-à-dire, les premiers jours du mois d'Août, & accoucha au commencement de Novembre de l'année 1720.

Sa santé avoit été assez languissante pendant le cours de sa grossesse, & néanmoins elle accoucha heureusement au terme ordinaire, sans aucun accident fâcheux. L'accouchement n'eut rien de trop laborieux, & la perte qui le suivit fut raisonnable, c'est-à-dire, qu'elle ne fut ni trop petite, ni trop abondante.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 314 sur 883

Cinq à ſix jours après qu'elle eut mis ſon enfant au monde, elle commença à reſſentir, ſans cauſe manifeſte, de vives douleurs dans le bas-ventre, & une grande irritation au fondément.

Elle reſta dans cet état pendant ſix à ſept jours, ſans prendre aucun remede, ſoit qu'elle ne conſiderât ſon mal que comme une incommodité paſſagere, ou plutôt à raiſon du préjugé que les Médecins, les Chirurgiens & les Apoticaires qui viſitoient les peſtiferés, pouvoient en la voyant, l'approchant, ou la touchant, lui communiquer la peſte.

Son époux étant dans la même prévention, crut qu'il ſuffiſoit de nous conſulter M. Chicoyneau & moi dans la ruë; & prenant la précaution de ſe tenir un peu à l'écart, il nous fit le rapport du mal; mais il en parla ſi confuſément, que nous fumes obligés de lui dire qu'il n'étoit pas poſſible d'ordonner les remedes convenables, ſi nous n'étions mieux éclaircis ſur les circonſtances de la maladie pour laquelle il demandoit notre avis. Deux jours après, paſſant par hazard devant ſa maiſon, il nous pria d'y monter, ſa femme ayant ſurmonté la répugnance qu'elle avoit de nous voir.

Lorſque nous fumes entrés dans la chambre où elle étoit allitée, elle nous pria, avant que de l'approcher & de la toucher, de tremper nos mains dans une jatte qu'elle avoit fait remplir de vinaigre. Enſuite elle nous expoſa qu'elle avoit beaucoup de peſanteur à l'eſtomach, qu'elle ſentoit de vives douleurs vers le nombril, & qu'elle étoit aſſez ſouvent tourmentée par des irritations au fondement. La femme qui la ſervoit ajouta qu'elle rendoit par le bas beaucoup de flegmes viſqueux & ſanglans. Nous lui trouvâmes un peu de fiévre, elle n'avoit aucune douleur ni peſanteur à la tête; & nous ne remarquâmes aucun changement à la langue, à la ſalive, ni dans ſes yeux.

Nous lui ordonnames à l'inſtant demi dragme d'ipecacuanha en poudre, & lui preſcrivîmes pour le ſoir un julep fait avec l'eau de plantain & l'eau roſe, demi-once de ſyrop de pavot blanc, & vingt grains de corail. Et comme on ne nous pria pas de la revoir, & que je m'apperçus de l'épouvante que notre préſence lui cauſoit, je ne la revis plus de tout ce jour, ni même le lendemain.

Le troiſiéme jour ayant été prié d'y retourner à dix heures

du matin, j'appris que l'ipecacuanha ne l'avoit pas fait vomir, mais qu'elle étoit allée abondamment du ventre. Cependant elle ſentoit toujours le même poids ſur l'eſtomach ; elle n'étoit pas moins tourmentée par les douleurs, & elle rendoit toujours des flegmes ſanglans avec beaucoup d'irritation ; de ſorte que je lui fis prendre ſur le champ une autre priſe d'ipecacuanha. L'ayant viſitée ſur le ſoir, on me dit que cette ſeconde priſe avoit excité un grand vomiſſement. Par ſon moyen l'eſtomach fut débaraſſé ; elle ne reſſentoit plus que de legeres douleurs dans les entrailles & au fondement, & ne rendoit plus de flegmes mêlés avec le ſang. Je crus pourtant qu'il falloit la tranquilliſer avec le julep déja ordonné, auquel je fis ajouter douze gouttes de laudanum liquide, qui lui procura une nuit douce & paiſible.

Mais le lendemain quatriéme, après l'effet du narcotique, ſon ventre s'ouvrit à l'ordinaire. Elle rendit quantité de matieres fort détrempées & fort liquides ; ce qui me détermina à lui preſcrire pour le ſoir une opiate compoſée avec une dragme de diaſcordium, vingt grains de bol d'Armenie, & un grain de laudanum, pour arrêter la diarrhée, & ranimer le pouls qui étoit un peu abattu. Ce remede eut un aſſez bon ſuccès.

Le cinquiéme au matin, ſe plaignant qu'elle étoit encore fatiguée par de petites douleurs dans le bas-ventre, je lui fis prendre une once de ſyrop de chicorée compoſé, & douze grains de rhubarbe en poudre, délaïés dans un demi verre d'eau de chicorée ; & je lui fis uſer pour ſa boiſſon ordinaire d'une infuſion de roſes de provins, qu'elle continua de prendre pendant preſque tout le cours de ſa maladie. Le ſix & & le ſept, je fis réiterer la potion purgative ci-deſſus décrite.

Mais malgré ces remedes, le ventre fourniſſoit toujours de nouvelles matieres, & ne lui donnoit du relâche que pendant l'effet du laudanum ; la fiévre ſe ſoûtenoit, augmentoit même tous les ſoirs, quoiqu'avec un petit pouls.

De ſorte que, pour arrêter les petits retours de fiévre, rétablir les digeſtions, adoucir l'âcreté des matieres qui irritoient les boyaux, & redonner du reſſort aux glandes de ces parties qui étoient relâchées, je lui ordonnai de prendre le matin & le ſoir une dragme & demi de l'opiate ſuivante pendant ſix jours.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 316 sur 883

Prenez trois dragmes de quinquina en poudre, deux dragmes de corail rouge préparé, deux dragmes de bol d'Armenie, une dragme de balauſtes, une dragme de roſes de provins, & faites du tout une opiate avec une quantité ſuffiſante de ſirop de roſes ſéches, pour en uſer comme ci-deſſus.

On prenoit la précaution d'ajoûter demi-grain de laudanum à la priſe du matin, & un grain à celle du ſoir. Cette opiate ſuſpendoit bien l'évacuation, mais elle ne guériſſoit pas le mal; puiſque d'abord après l'effet du laudanum, l'évacuation revenoit avec plus de force, & que les matieres n'acqueroient aucune conſiſtence.

Le 14. le 15. & le 16. elle reprit le ſirop de chicorée le matin, & le ſoir une doſe de la premiere opiate.

Le 17. dès qu'elle m'apperçut elle ſe plaignit d'une enflure au bras gauche, & me dit qu'elle avoit été fatiguée toute la nuit par une douleur ſous l'aiſſelle, où je découvris une glande de la groſſeur d'une fêve. La garde m'apprit que pendant toute cette nuit elle avoit été en rêverie; la fiévre me parut plus forte & la langue jaunâtre; elle avoit pourtant la liberté d'eſprit, & me répondit fort juſte à toutes les queſtions que je lui fis; mais en l'examinant de près avec la lumiere, je m'apperçûs que toute l'habitude du corps étoit couverte de petites taches noires; ce que je n'avois pas encore obſervé, quoique j'y euſſe fait attention. Sur le ſoir, les forces furent entierement abattuës, la tête & la poitrine embarraſſées, & les yeux preſques éteints, ce qui me fit pronoſtiquer la mort, qui arriva dans la nuit du dernier Décembre 1720.

REFLEXIONS.

Il eſt conſtant par les deux obſervations précedentes, auſſi-bien que par une infinité d'autres faits de notoriété publique, que les maladies les plus communes dont les habitans de Marſeille ont été attaqués pendant le cours de cette peſte, prenoient, pour ainſi dire, & pour peu qu'elle duraſſent, la tournure de ce terrible mal; ce qui démontre évidemment l'exiſtence d'une cauſe particuliere généralement répanduë, qui ne manquoit pas de produire de funeſtes effets, dès qu'elle trouvoit des corps diſpoſés à recevoir ſes funeſtes impreſſions. Or on ne peut dou-

ter que les corps infirmes n'euſſent les diſpoſitions requiſes pour donner lieu à cette cauſe d'agir. Les maladies ordinaires ſuppoſent néceſſairement des indigeſtions & des corruptions cauſées, occaſionnées, & entretenuës par les excès de bouche, & les paſſions de l'ame. Il ne faut donc pas être ſurpris ſi la plûpart de ces maux les plus familiers ſe terminoient par des attaques de peſte.

Mais ce qui mérite d'être bien remarqué, eſt que parmi les mauvaiſes diſpoſitions qui rendoient les perſonnes infirmes ſuſceptibles de cette fatale maladie, il n'y en avoit pas de plus commune, & de plus répanduë, que la crainte & la terreur; enſorte que le moindre mal de tête, le plus petit mouvement fébrile, en un mot, les accidens & les ſymptômes les plus familiers, jettoient le trouble & la conſternation dans les eſprits même les plus intrépides, qui regardoient les plus legeres indiſpoſitions comme des avant-coureurs de la peſte. Et c'eſt auſſi ce qui fait voir que l'un des plus grands ſecrets, & des remedes les plus ſpécifiques, pour préſerver d'un ſi cruel fleau, eſt celui de ſçavoir raſſurer les eſprits, & écarter toutes les funeſtes idées de contagion & d'incurabilité.

Ce ſeroit, ſans doute, ici le lieu de marquer notre ſentiment touchant la nature de cette cauſe que nous avons dit être particuliere & généralement répanduë, & qui, de concert avec la terreur & les autres mauvaiſes diſpoſitions, détermine les maux les plus legers à ſe revêtir du caractere peſtilentiel.

Mais nous ne faiſons pas façon de dire ingenûment, qu'il ne nous a pas été poſſible d'imaginer ſur ce ſujet un ſyſtême propre à ſatisfaire des eſprits ſolides & libres de toute ſorte de préjugé; tous les faits & les raiſonnemens qu'on a coûtume d'alleguer dans cette occaſion, pour prouver l'exiſtence des exhalaiſons contagieuſes, & développer leur nature, étant ſi équivoques & ſi peu certains, détruits même par tant d'autres faits & de raiſons, dont la certitude & l'évidence ne ſçauroient être conteſtées, que nous n'avons pas jugé à propos d'employer, pour ne pas dire, de perdre notre temps à les rapporter, & en tirer des conſéquences pour l'établiſſement d'un ſyſtême. En un mot, après bien des réflexions, & après avoir examiné, ſuivant la portée de notre petit genie, tout ce qu'on allegue de part & d'autre, nous croyons qu'il n'y a pas de meil-

leur parti à prendre, pour ſe préſerver, ou guérir de la peſte, que celui de faire attention aux diſpoſitions & aux indications évidentes, comme nous l'avons déja inſinué dans quelqu'une de nos précédentes réflexions.

La ſeconde réflexion, ou remarque, que nous jugeons utile à faire ſur l'obſervation rapportée, eſt que les taches pourprées, noires ou livides, qui ont aſſez ſouvent paru dans le cours de ce funeſte mal, annonçoient conſtamment une mort prochaine, comme nous pourrions le prouver par un grand nombre d'obſervations, parmi leſquelles la ſuivante nous a paru très-propre à confirmer cette vérité.

COURTE OBSERVATION,

Qui prouve que le pourpre noir & livide, eſt dans la peſte un ſigne certain d'une mort très-prochaine.

AU commencement du mois d'Octobre 1720 faiſant la viſite des malades commis à mes ſoins, & paſſant dans une ruelle qui va de la ruë de Rome à celle d'Aubagne, une femme ſe préſenta à moi vers les onze heures du matin, & me dit que s'étant levée en bonne ſanté, elle avoit ſenti peu de temps après une legere douleur de tête, ſans friſſon ni aucun autre accident; mais que peu après elle s'étoit apperçûë que ſa peau étoit couverte de quantité de taches livides qu'elle me montra; de ſorte qu'ayant obſervé qu'elle avoit auſſi la langue blanche & le pouls petit, je lui conſeillai d'aller ſur le champ ſe mettre au lit, & de prendre deux dragmes de confections d'hyacinte délayée dans un peu de vin, lui promettant de l'aller viſiter le ſoir: mais je fus bien étonné lorſqu'en y retournant, les voiſins me dirent qu'elle étoit morte deux heures après que je l'avois vûë.

REFLEXIONS.

Cette courte obſervation fait juger que les gangrenes intérieures, qui ſont la véritable cauſe de la mort des peſtiferés, comme on l'a déja vérifié par l'ouverture des cadavres, ſe forment,

ou ſont déja formées, lorſque le pourpre noir & livide commence à paroître. Or les gangrenes peſtilentielles étant les effets d'une plus grande & plus prompte corruption que celles qui ſurviennent dans les fiévres malignes ordinaires, il ne faut pas être ſurpris que les taches pourprées, noires & livides préſagent dans le cours de la peſte une mort plus prochaine que celles qui ſe manifeſtent dans la petite verole, & les autres fiévres malignes.

OBSERVATION SINGULIERE,

Concernant des bubons peſtilentiels, dont la matiere s'eſt écoulée par la voie des urines; donnée par Monſieur CHICOYNEAU.

AYANT été appellé dans le commencement du mois d'Octobre 1720. pour viſiter & traiter le R. P. Reynaud, Jeſuite, malade de la peſte décrite dans notre ſeconde claſſe, (qui eut pourtant le bonheur d'en guérir, mais dont je n'ai pas crû devoir rapporter l'obſervation, parce qu'elle a beaucoup de rapport avec celles qui ont été déja données) j'eus en même-temps occaſion de voir, & de rencontrer ſouvent, le Frere la Combe, qui s'étoit auſſi très-heureuſement tiré d'une attaque de peſte, mais par une voie ſi ſinguliere, que j'ai jugé à propos de la mettre au rang des obſervations curieuſes. Voici en peu de mots le fait tel que je l'ai appris de lui-même.

Il fut attaqué l'après-midi du quatriéme Septembre du mal peſtilentiel, dont les avant-coureurs & les ſignes furent une douleur de tête gravative, accompagnée d'envie de vomir, & d'une fiévre qui commença par un grand froid, lequel dura plus de deux heures: à ce froid ſuccéda une vive chaleur ſuivie d'une ſueur, qui ſe déclara à l'entrée de la nuit, & continua non-ſeulement toute cette nuit, mais ſe ſoûtint encore pendant pluſieurs jours.

Dès le lendemain de cette attaque, il s'apperçut qu'il lui étoit venu à l'aîne gauche trois groſſes glandes ou bubons, qui s'étendoient depuis l'os de la hanche juſqu'à la naiſſance de la verge. Chacune de ces glandes étoit de la groſſeur d'un œuf de

poule. Pluſieurs ſortes de cataplaſmes & d'emplâtres furent mis en uſage pour ramollir ces glandes, & les faire venir à ſuppuration, mais fort inutilement. Ces remedes ne produiſirent d'autre effet que celui de diminuer peu à peu le volume de ces tumeurs; de ſorte que le Chirurgien qui le ſervoit, & qui avoit vû, ſuivant le rapport du Frere, un pareil cas, lui recommanda d'examiner dans ſon pot de chambre, s'il n'y auroit pas quelque matiere mêlée avec les urines; ce qu'il fit: de maniere qu'ayant verſé l'urine par inclination, il vit dans le fond du pot une quantité aſſez conſiderable de matiere blanchâtre, qu'il fit couler dans un verre pour la faire voir à pluſieurs Médecins & Chirurgiens, qui convinrent tous que c'étoit du véritable pus. Il m'ajoûta qu'il en rendoit depuis de la même nature aſſez abondamment, & que ſes bubons diminuoient de jour en jour.

Voilà le fait en peu de mots tel qu'il me fut d'abord rapporté par le Frere la Combe, & qui me détermina à examiner pendant pluſieurs jours ſes urines, pour juger ſi cette matiere étoit un véritable pus. Le Frere nous préſentoit tous les matins, à l'heure de la viſite des RR. PP. Rigord & Reynaud, un verre d'une grandeur médiocre, qui contenoit environ cinq à ſix onces d'urine, dont le tiers étoit d'une matiere blanche & épaiſſe comme du véritable lait, ſans aucune mauvaiſe odeur. Cet écoulement de matiere purulente continua juſqu'à ce que les bubons euſſent entierement diſparu; ce qui dura plus de deux mois.

REFLEXION.

Ce cas nous a paru ſi rare & ſi curieux, que nous avons jugé à propos de lui donner place parmi nos obſervations ſingulieres; parce qu'en effet il eſt aſſez ſurprenant que du pus formé & renfermé dans les glandes des aînes, ait pû être reſorbé par les vaiſſeaux veineux & lymphatiques qui partent de ces mêmes glandes, parcourir enſuite les voies de la circulation, ſans cauſer aucun déſordre ſenſible, & s'échapper enfin par la voie des urines, ſans irriter les parties deſtinées à leur ſéparation & à leur décharge.

Cependant comme ce ſont des faits qu'on ne ſçauroit révoquer en

en doute, il ne me paroît pas qu'on puiſſe en rendre raiſon, qu'en ſuppoſant que le pus formé dans les baſſins ou réſervoirs des glandes, au lieu d'y ſéjourner & de ronger les parois des parties dans leſquelles il étoit renfermé, preſſé & pouſſé par les cataplaſmes, emplâtres & bandages appliqués extérieurement, agité par la chaleur & le reſſort des parties voiſines, & détrempé par la lymphe qui revenoit des extrémités inférieures, étoit enfin obligé à meſure qu'il ſe formoit de s'inſinuer dans les embouchures des veines & des tuyaux lymphatiques, qui rapportent le ſang au cœur & la lymphe dans le réſervoir de Pecquet; enſorte que, mêlé avec ces liqueurs, & parcourant avec elles les voies de la circulation, ſans s'arrêter nulle part, ni ſe confondre intimément avec les autres principes, ou récrémens de la maſſe du ſang, il étoit enfin entraîné par la ſéroſité des urines à travers le filtre des reins, & ſortoit avec elles par l'urethre.

Il faut encore ajoûter que ce pus, étant très-blanc, & ſans aucune mauvaiſe odeur, n'étoit ni âcre, ni corroſif, mais formé, ſuivant toutes les apparences, d'une lymphe douce & épaiſſie, qui n'étoit point capable de ronger, ou d'irriter, ni par-conſéquent d'affecter les parties par leſquelles il circuloit, ſe filtroit, & s'écouloit.

OBSERVATION SINGULIERE,

D'un enfant attaqué de la peſte, ſous la forme d'une fiévre maligne intermittente; donnée par Monſieur VERNY.

LE fils de M. Roſe, fameux Négociant, nommé François, âgé de dix ans, d'un bon tempérament, n'ayant fait aucun excès, & ne s'étant point dérangé manifeſtement dans aucune de ſes petites fonctions, voyant ſes freres & ſes ſœurs ſe mettre à table pour ſouper le 19. Novembre de l'année 1720. dit qu'il ne vouloit pas manger; & ſon Précepteur lui ayant demandé s'il étoit malade, il ſe leva &, s'enfuit dans ſa chambre en pleurant. On envoya après lui une femme qui lui demanda pourquoi il pleuroit, & s'il ſe ſentoit incommodé, ou s'il craignoit le mal, dont pluſieurs domeſtiques & ſa mere même avoient été atteints

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 322 sur 883

dans la maiſon. Il répondit toujours en pleurant, qu'il ne reſſentoit aucun mal, mais que n'ayant point d'appetit, il ne vouloit pas ſouper.

La nuit de ce même jour à deux heures après minuit, le Sieur Coſte Chirurgien, qui couchoit dans la maiſon de Monſieur Roſe, & à qui on avoit donné ordre de l'obſerver, le trouva étendu ſur ſon lit, ayant jetté ſes couvertures, preſque ſans pouls, & ſans connoiſſance. Il tâcha de le ranimer par des cordiaux, mais inutilement.

Le ſecond jour je le vis à neuf heures du matin, n'ayant qu'un très-petit pouls, les extrémités de ſon corps étant plus froides que chaudes, la tête ſi étourdie, qu'il ne voyoit, ni entendoit. J'ordonnai ſur le champ de lui donner vingt-cinq grains d'ipecacuanha en poudre, avec une dragme de confection d'hyacinthe, pour débaraſſer l'eſtomach & les vaiſſeaux d'une partie du levain qui rallentiſſoit le mouvement de la maſſe du ſang: mais ce remede, quoiqu'aſſez actif par rapport à l'âge, n'ayant fait aucune opération ſenſible, je le trouvai, y étant retourné ſur le ſoir avec M. Chicoyneau, dans le même état que je l'avois laiſſé.

Il fut convenu que l'ipecacuanha n'ayant produit aucun effet, il falloit lui donner huit grains de tartre émétique dans une potion cordiale, pour prendre en quatre différentes fois dans l'entre-deux des bouillons, qu'il prenoit de trois en trois heures. Ce remede le vuida ſi abondamment, que le 21. à dix heures du matin, je le trouvai ſi libre, & le pouls en ſi bon état, que dans toute autre maladie je n'aurois pas fait difficulté d'annoncer ſa guériſon, ſur-tout le calme étant ſurvenu après une grande évacuation. Mais ne voyant paroître aucune des éruptions qui étoient ordinairement ſalutaires dans le cours de ce fleau, je me défiai de cette bonace. En effet, la fiévre reprit le ſoir, accompagnée d'un aſſoupiſſement léthargique; enſorte que faiſant réflexion ſur l'inutilité de l'évacuation précedente, quoique copieuſe, & ſçachant par expérience que les fréquens purgatifs jettoient aſſez ſouvent les malades dans des abattemens mortels, je me propoſai de faciliter la ſéparation du levain peſtilentiel par une autre voie, & je lui ordonnai une potion avec les eaux cordiales, le diaſcordium, la poudre de vipere, & l'antimoine diaphoretique.

Le 22. à huit heures du matin, ſoit que ce remede, ſans faire aucun effet ſenſible, eût facilité la circulation du ſang, ou, ce qui eſt plus vraiſemblable, que cette eſpece de paroxyſme fût paſſé, je le trouvai encore plus libre que le jour précedent; de maniere qu'ayant ſoupçonné que ſon mal pouvoit s'être revêtu du caractere d'une fiévre intermittente, je lui fis prendre dans la journée trois dragmes de quinquina dans les intervalles des bouillons, auquel je joignis même un petit purgatif pour tenir le ventre ouvert; mais ce remede fut auſſi inutile que les autres, puiſque ſur le ſoir les ſymptômes qui avoient paru les jours précedens, revinrent avec tant de violence, qu'il mourut le 23. à quatre heures du matin.

CINQUIE'ME OBSERVATION SINGULIERE,

D'une malade attaquée de la peſte, ſous la forme d'une fiévre intermittente benigne, donnée par Monſieur CHICOYNEAU.

JE fus appellé avec le Sieur Soullier le 24. Octobre 1720. pour viſiter Mademoiſelle de Mulchy, logée dans la ruë qui va à la porte de Bernard du Bois, jeune fille de quinze à ſeize ans, d'une très-bonne conſtitution, d'un caractere d'eſprit fort vif, gay & jovial; mais qui, avant que de tomber malade, étoit reſté renfermée pendant trois mois pour éviter toute ſorte de communication avec les perſonnes du dehors. Quinze jours avant que de ſe trouver mal, la ſervante de la maiſon fut attaquée de la peſte, & miſe ſur le champ à la porte de la ruë, où elle périt miſérablement dans trois ou quatre jours, ſans autre ſecours que celui de quelque nourriture qu'on lui donnoit par la fenêtre. Cette mort augmenta conſidérablement la crainte de notre jeune Demoiſelle, qui ne laiſſa pourtant pas de manger à ſon ordinaire, & de ſuivre ſon appetit, quoiqu'elle ne fit aucun exercice; de ſorte qu'elle tomba malade le 2. Octobre 1720. Son mal ſe manifeſta par les friſſons, la fiévre, & une tumeur douloureuſe ſituée dans le plis de l'aîne. Nous fumes appellés deux jours après, & l'ayant viſitée vers les huit heures du matin, nous n'obſervâmes ni fiévre, ni mal de tête, ni aucun autre ſymptôme que le bubon, qui étoit de la groſſeur d'un œuf de

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 324 sur 883

pigeon : mais elle nous raconta que tous les ſoirs vers les cinq heures elle ſentoit quelques friſſons, qui étoient bien-tôt ſuivis de chaleur & de fiévre, laquelle, après avoir duré toute la nuit, ſe terminoit ſur le matin par quelque legere ſueur, après quoi elle reſtoit libre tout le reſte du jour, ayant bon appetit & mangeant à ſon ordinaire, quoiqu'elle fût ſaiſie d'une forte appréhenſion de perir; ce que nous reconnûmes aiſément par la grande vivacité avec laquelle elle nous queſtionnoit touchant la nature & les événemens de ſa maladie. Nous fimes donc tous nos efforts pour la raſſurer, & cependant nous lui recommandâmes de ſe tenir aux bouillons & à la ptiſanne, pour éviter que le mal, qui étoit leger en apparence, ne devînt ſérieux & très-dangereux. Mais il n'y eut pas moyen de lui perſuader de prendre aucun remede pour prévenir le retour du ſoir, marquant beaucoup d'averſion pour toutes les drogues de quelque nature qu'elles puſſent être.

Etant revenus vers les cinq heures du ſoir, nous la trouvâmes dans le chaud de la fiévre, le friſſon étant déja paſſé, & nous fimes notre poſſible pour lui faire entrevoir le riſque qu'elle couroit, ſi d'abord après ce nouvel accès, elle ne prenoit un purgatif propre à chaſſer le levain de la fiévre. Nos efforts & nos menaces furent encore inutiles; elle promit uniquement de s'en tenir au régime preſcrit, & nous pria de la revoir le lendemain.

A cette nouvelle viſite, l'accès étoit paſſé comme les jours précedens; mais ne nous laſſant point de lui repréſenter vivement que cette fiévre benigne & paſſagere deviendroit infailliblement maligne & peſtilentielle, elle ſe laiſſa enfin perſuader de prendre du quinquina quatre fois par jour dans les intervalles des bouillons, & permit que le Sieur Soullier appliquât la pierre à cautere ſur le bubon. Par cette méthode les accès diſparurent entierement dans deux jours, & le bubon ayant été traité à l'ordinaire par la voie des ouvertures & des ſuppuratifs, nous eumes la ſatisfaction de la voir en peu de temps hors d'affaire.

REFLEXION.

Ces deux dernieres obſervations prouvent évidemment que le levain peſtilentiel, qui produit ordinairement une fiévre ma-

ligne continuë avec redoublement, peut exciter dans certains ſujets des fiévres intermittentes, tantôt malignes, & tantôt benignes; qu'il agit, par-conſéquent, diverſement, ſuivant la diverſe diſpoſition des perſonnes qu'il attaque. Ce n'eſt donc pas, comme nous l'avons déja remarqué dans quelqu'une de nos précédentes obſervations, un vrai poiſon, un levain cauſtic & corroſif, une vapeur infernale, comme il plaît au vulgaire de le baptiſer. S'il avoit par lui-même une qualité ſi vénéneuſe, dès qu'il ſeroit une fois développé, il produiroit les mêmes effets, & n'agiroit pas avec une ſi grande variété, enfin nous ne ſçaurions révoquer en doute qu'il ne ſe fût développé, & n'eût agi ouvertement ſur le ſang & ſur les parties ſolides de notre jeune Demoiſelle; cependant ce venin la traite avec la derniere douceur, il ne lui donne aucune marque de malignité, en un mot, la malade guérit en peu de jours par le moyen du ſeul régime, & du quinquina.

Nous laiſſons au lecteur judicieux à faire toutes ces réflexions, & à tirer toutes les conſéquences qui naiſſent très-naturellement de cette obſervation, des précedentes, & d'une infinité d'autres qui prouvent manifeſtement que le levain peſtilentiel, quoique développé & mis en jeu, agit pourtant avec beaucoup de benignité; de ſorte que ſi le funeſte préjugé de contagion ne nous ôte pas la liberté d'eſprit pour approfondir cette matiere, nous concevrons aiſément qu'en temps de peſte nous devons beaucoup plus craindre les diſpoſitions intérieures, tant de l'eſprit que du corps, que les extérieures, & nous attacher avec beaucoup plus de ſoin à connoître, & à tarir les ſources de ces funeſtes diſpoſitions, qu'à examiner la nature d'un levain étranger, dont la connoiſſance eſt au-deſſus de notre portée.

Fin des Obſervations & Réflexions ſur la peſte de Marſeille.

QUoique la multitude des peſtiferés que nous avons examinés & traités dans Marſeille depuis la mi-Août 1720. juſqu'à la fin de Janvier 1721. puiſſe nous fournir de la matiere pour un plus grand nombre d'obſervations & de réflexions, ſur les faits, tant communs que particuliers, remarqués dans le cours de cette peſte, nous croyons néanmoins qu'il eſt temps

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 326 sur 883

de finir ce petit ouvrage, préſumant que toutes celles qui ont été rapportées ci-devant ſont ſuffiſantes pour confirmer ce que nous avons avancé dans notre Relation du 10. Décembre 1720. ſur-tout pour ce qui concerne les faits généraux & eſſentiels, étant perſuadés qu'ils peuvent tous ſe réduire à quelqu'un de ceux qui ſont énoncés dans les cinq claſſes de la même relation, & que les perſonnes éclairées qui feront attention avec un eſprit libre de préjugé, à toutes ces obſervations & réflexions, découvriront ſans beaucoup de peine les cauſes évidentes de l'affreuſe mortalité qui a déſolé cette Ville, ſans en excepter celle de tant de dignes & pieux Religieux, des Médecins, des Chirurgiens, des gardes & des familles entieres ; & elles comprendront enfin que, pour rendre raiſon de tous ces faits, & pour expliquer la multiplication de la peſte, il n'eſt pas néceſſaire d'avoir recours à la contagion, ou à des cauſes inviſibles & ſurnaturelles.

Quant aux faits rares & particuliers, nous aurions pû, ſans doute, en communiquer un plus grand nombre ; par exemple, des piſſemens ſanglans très-funeſtes, des bubons peſtilentiels entés ſur les vénériens, des ſuites heureuſes ou malheureuſes de la peſte, quand elle s'eſt terminée par la ſimple réſolution des éruptions, & ainſi du reſte. Mais nous avons été ſi occupés pendant tout le temps de notre ſéjour à Marſeille, ſoit pour le traitement des malades, & pour les viſites des Hôpitaux, dont on nous avoit confié l'inſpection, ſoit pour répondre aux lettres des curieux & des ſçavans, & pour envoyer de tous côtés des relations générales & particulieres, qu'il ne nous a pas été poſſible de recueillir un plus grand nombre d'obſervations que celui que nous donnons préſentement au Public.

Ce n'eſt pas même ſans beaucoup de peine & de difficulté que nous avons fait le Journal des Obſervations & Réflexions précédentes, par rapport au trouble, au déſordre, & à la conſternation qui étoient répandus dans cette Ville. Et il nous auroit été impoſſible d'en venir à bout, ſi l'ordre n'eût enfin été rétabli par l'autorité & la fermeté de M. le Chevalier de Langeron, par les grandes attentions & la prudence de Monſieur le Marquis de Pilles, Gouverneur, par les ſoins aſſidus & infatigables de Meſſieurs les Echevins, & ſur-tout par les ſecours ſpirituels & temporels que Monſeigneur l'Evêque de Marſeille fourniſ-

ſoit avec un zéle & un courage au-deſſus de tout éloge, qui nous ont donné les moyens de pouvoir traiter régulierement un certain nombre de malades, & par-conſéquent de recueillir tous les faits énoncés ci-devant.

Le déſir ardent de répondre aux intentions de M. Chirac, premier Médecin de Son Alteſſe Royale, à qui nous ſommes, ſur-tout, redevables des ſentimens de courage avec leſquels nous avons traités les peſtiferés ; l'obligation indiſpenſable de rendre compte au public du ſuccès de notre travail, & de l'inſtruire de la nature de cette maladie, auſſi-bien que de l'effet des remedes mis en uſage pour la combattre, ou s'en préſerver ; & ſur-tout la forte paſſion de répondre à la confiance de Son Alteſſe Royale, & de pouvoir mériter la protection des perſonnes illuſtres, qui veillent à la conſervation de cette Province, étoient ſans doute des motifs aſſez puiſſans pour nous engager à employer tous les momens de notre peu de loiſir pour venir à bout de cet ouvrage. Nous nous ſommes contentés d'y rapporter les faits obſervés avec fidélité, netteté, & exactitude ; oſant nous flatter que le Public, qui ne doit uniquement chercher qu'à s'inſtruire ſur une matiere auſſi importante, voudra bien paſſer à des perſonnes élevées dans la Province, les fautes qui peuvent ſe trouver dans la diction, ou l'arrangement du diſcours.

NOUS avions projetté de donner à la ſuite de cet Ouvrage huit à dix Obſervations du nombre de celles que nous avons faites en traitant les peſtiferés de la ville d'Aix, comme étant propres à fournir de la matiere pour de nouvelles réflexions : mais l'obligation indiſpenſable de viſiter journellement les Hôpitaux, & de ſecourir les malades, ne nous ayant pas permis de les mettre au net, nous avons crû qu'il étoit plus à propos de différer l'exécution de ce nouveau projet, pour ne pas priver plus long-temps le public de l'inſtruction & de l'utilité qu'il peut retirer des obſervations précedentes. Nous ajoûterons ſeulement les deux ſuivantes, parce qu'elles ſont en état, autant que nous en pouvons juger, d'être miſes au jour, & qu'elles peuvent donner quelques éclairciſſemens ſur les cauſes évidentes de la guériſon des bubons par la voie de la réſolution, ſur

les cauſes des rechûtes, ſur celles du deffaut des éruptions, & ſur l'utilité ou l'inutilité des ſaignées dans les attaques de peſte.

OBSERVATION D'UNE MALADE de la ſeconde Claſſe, donnée par M. VERNY.

MARGUERITE Nouvelle, veuve de Gaſpard Paſcal laboureur, demeurant au rempart près la porte Saint Jean, âgée d'environ vingt-un an, alaitant ſon fils âgé d'onze mois, ne ſe nourriſſant que de legumes & d'autres alimens groſſiers, fut atteinte de la peſte le 23. Janvier de l'année 1721.

Sa conſtitution naturelle n'eſt pas des plus robuſtes, quoiqu'elle ſoit d'une taille avantageuſe, qu'elle ait la poitrine large & quarrée, & qu'elle ne manque pas d'embonpoint. Son tempérament eſt ſanguin, marqué par le coloris de ſon viſage; le caractere d'eſprit eſt lent, paiſible & peu ſenſible, puiſqu'elle n'a jamais été émuë par le ravage & la mortalité que cauſoit cette cruelle maladie dans la ville d'Aix, ni fort affligée de la mort de ſon mari, enlevé en deux jours de temps par ce terrible fleau dans l'Infirmerie de l'Arc, au commencement de la même année.

Cette malade étant ſortie du lit le jour marqué ci-deſſus, & ayant dejeûné de bon appetit, ſentit tout-à-coup, vers l'heure du midi, un dégout extréme pour la viande qu'on avoit miſe ſur table à l'heure du dîner, & peu de temps après elle fut accablée par une inquiétude & une peſanteur de toutes les parties du corps. Ces accidens furent ſuivis de friſſons entremêlés de chaleur, ce qui dura juſqu'à ſept heures du ſoir, que la chaleur devint brulante, accompagnée d'une douleur aiguë, & d'un battement conſiderable dans la tête. Elle ne laiſſa pourtant pas d'alaiter ſon fils pendant vingt-quatre heures, & tant qu'elle s'apperçut qu'elle avoit du lait; mais enfin ſe ſentant étourdie & abattuë par la violence du mal, elle l'abandonna aux ſoins de ſa grand-mere, qui l'ayant nourri avec du ris, des ſoupes & de la bouillie, l'a conſervé juſqu'à préſent en bonne ſanté, & s'eſt préſervée elle-même de la contagion, quoiqu'elle n'ait jamais uſé d'aucun préſervatif, & qu'elle, auſſibien que le petit enfant, aient toujours couché dans la chambre

chambre de la malade, pour la ſervir avec plus d'aſſiduité & d'attention.

Le vingt-cinq du même mois, étant arrivé à Aix, je fus prié de la viſiter, j'y allai à l'entrée de la nuit, & j'appris ce que je viens de rapporter. La malade avoit alors un pouls plein, élevé, & qui réſiſtoit au tact ; ce que je n'avois pas encore remarqué dans ce grand nombre de peſtiferés que j'avois vûs à Marſeille. Elle ſe plaignoit d'une chaleur brulante dans toutes les parties du corps ; toute la peau étoit colorée d'un rouge ſemblable à celui qu'on obſerve dans la fiévre ſcarlatine ; elle ſentoit une douleur vive à l'aîne droite, où nous ne pûmes découvrir aucune dureté ſenſible. La douleur & le battement qu'elle avoit ſenti dans la tête dès l'entrée du mal, non-ſeulement ſe ſoutenoient, mais avoient encore fort augmenté ; ſon viſage étoit enflammé, les yeux paroiſſoient brillans & pleins de feu ; elle avoit une ſoif inextinguible, la langue ſéche, noire dans ſon milieu, & d'un rouge brun ſur les bords.

Tous ces ſymptômes, qui marquoient une grande rarefaction de la maſſe du ſang, me déterminerent à la faire ſaigner ſur le champ, ſans que les expériences réitérées que j'avois déja faites à Marſeille, de l'inutilité de la ſaignée, pût m'en détourner. Je comptois même que je ſerois obligé d'y revenir plus d'une fois, pour prévenir les inflammations intérieures dont cette pauvre malade étoit menacée. Je lui preſcrivis enſuite du bouillon de quatre en quatre heures, & une ptiſanne rafraîchiſſante pour temperer la ſoif, l'ardeur & le bouillonnement du ſang, lui recommandant de boire largement toute la nuit.

Le lendemain l'ayant viſitée de bon matin, je ne trouvai plus la même violence dans le pouls, la rougeur extérieure s'étoit preſque évanouie, & la chaleur étoit fort moderée : mais à ce changement avoit ſuccedé un aſſoupiſſement qui ne préſageoit rien de mieux ; de maniere qu'au lieu de la faire reſaigner, comme je l'avois projetté, je me déterminai à la purger avec une infuſion de ſenné, la manne, & ſix grains de tartre émétique.

Ce remede n'agit que foiblement par le haut, mais il la vuida prodigieuſement par le bas, & lui fit rendre, à ce que me dit ſa mere, qui la ſervoit, pluſieurs gros vers, & quantité de matieres vertes & noires. Cette évacuation la délivra de

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 330 sur 883

l'aſſoupiſſement, mais non de la douleur, du bruit & du battement qu'elle ſentoit dans la tête. La nuit ſuivante elle tomba dans le délire, quoique le ventre allât toujours, & l'évacuation n'empêcha pas le bubon de ſe manifeſter dans l'aîne.

Le 3. & le 4. à compter du jour que je la voyois, le ventre continua de fournir beaucoup de feroſités glaireuſes & bilieuſes, ce qui me fit craindre la ſuperpurgation, & en conſéquence l'abattement des forces; de ſorte que pour donner du reſſort aux fibres des inteſtins, & pour achever de vuider les matieres propres à les irriter, je lui fis prendre le matin pendant deux jours une once de ſyrop de chicorée compoſé, & quinze grains de rhubarbe en poudre, délayés dans un verre d'eau de chicorée, & le ſoir je lui donnois le ſyrop de pavot blanc avec les cordiaux, pour ſuſpendre l'évacuation & ſoutenir les forces.

On travailloit en même-temps à relâcher la glande de l'aîne, & à l'amener en dehors, en faiſant appliquer ſur cette partie un cataplaſme émollient qu'on renouvelloit de ſix en ſix heures.

Le cinq, elle délira une partie de la nuit, & ſe plaignoit le matin que la douleur de tête avoit augmenté, quoique je lui euſſe fait donner, pour l'appaiſer, une plus grande doſe de ſyrop de pavot; & je m'apperçûs que ſon pouls étoit devenu plus petit & plus languiſſant, ſans perdre de ſa fréquence.

Le ſix au ſoir, pour tâcher d'arrêter le cours de ventre, qui diſſipoit les forces, pour la fortifier, & pour calmer le mal de tête, je lui fis prendre une opiate avec une dragme de diaſcordium, demi dragme de thériaque, trente grains de bol d'Armenie, vingt grains de poudre de vipere, & un grain de laudanum, le tout bien mélangé pour une doſe. Ce remede la fit bien dormir ſans délirer, & ſa tête commença à être ſoulagée.

Le matin du lendemain, le ventre s'étant ouvert de nouveau, je fis prendre à la malade la même doſe de cette opiate, n'y faiſant entrer que demi grain de laudanum. Je lui en fis donner de même pendant quatre ou cinq jours matin & ſoir, & le cours de ventre par ce moyen fut entierement arrêté; l'abattement & la douleur de tête paſſerent, & la langue devint humide.

Pendant ces quatre ou cinq jours, je vis auſſi diminuer la fiévre, & le bubon groſſir, ſoit que les remedes intérieurs déterminaſſent le levain peſtilentiel à ſe détacher plus aiſément de la maſſe du ſang, & à s'enſevelir, pour ainſi dire, dans cette tumeur, ſoit que par l'uſage des cataplaſmes la glande étant relâchée, fût mieux diſpoſée à le recevoir.

Dès que le bubon fut bien élevé, je fis appliquer une traînée de pierres à cautere ſur toute ſon étenduë, par M. Sainte Marie Chirurgien, venu avec moi de Marſeille. Le cautere ayant fait une eſcarre aſſez profonde, il la tailla, & mit pardeſſus un plumaceau enduit de ſuppuratif. Le lendemain ayant ſéparé l'eſcarre avec les ciſeaux, il vit à découvert deux glandes, chacune de la groſſeur d'une noiſette, mobiles & détachées de leurs vaiſſeaux. Il les tira ſans effort, & il ſortit de la cavité qu'elles occupoient, une demi coque d'œuf de poule d'un pus bien cuit, & bien formé. Ayant enſuite introduit le doigt dans cette cavité, il y trouva deux ſinus, dont l'un tendoit vers l'os des iſles, & l'autre du côté des lévres de la vulve. Ces ſinus furent ouverts ſur le champ, après quoi on remplit la playe avec des bourdonnets enduits d'un digeſtif, & on la couvrit avec des plumaceaux garnis du même onguent, ſoutenant enſuite le tout par un bandage convenable. Mais quelques jours après la playe ayant été dégorgée par la ſuppuration, nous découvrîmes un troiſiéme ſinus beaucoup plus profond que les deux premiers, placé au fond de la cavité des glandes extirpées. Ce ſinus s'étendoit vers la partie inferieure de la cuiſſe, dont je fis faire l'ouverture dans toute ſon étenduë, quoiqu'il eût une épaiſſeur de chair aſſez conſidérable. Cette derniere opération ayant donné dans peu de jours une iſſuë tout-à-fait libre à la matiere purulente, & ne lui permettant plus de ſéjourner, ni de rentrer dans les vaiſſeaux ſanguins, la petite fiévre qui ſubſiſtoit fut entierement calmée; & la playe ayant été panſée avec ſoin, ſuivant les regles de l'Art, s'incarna petit à petit, & ſera bien-tôt cicatriſée, puiſque cette malade a repris ſes forces, & recouvré l'embonpoint qu'elle avoit auparavant. Ce 8. Mars 1721.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 332 sur 883

REFLEXION.

Il n'eſt pas ſurprenant que les fâcheux accidens dont cette attaque de peſte étoit accompagnée, ſe ſoient terminés par l'élevation & la ſuppuration du bubon, puiſque nous avons ſouvent remarqué dans le cours de notre pratique, que pluſieurs fiévres malignes ordinaires, dont les fâcheux ſymptômes nous faiſoient déſeſperer de la guériſon de ceux qui en étoient atteints, finiſſoient heureuſement par des parotides. C'eſt un fait dont nous pourrions citer un grand nombre d'exemples. Je me contenterai de rapporter en paſſant celui de M. Baſile, Maître Orfévre de Montpellier, qui fut délivré en 1709. d'une fiévre pourprée avec délire, par le ſecours d'une parotide, qui ſuppurant, fit diſparoître tous les accidens, & calma la fiévre qu'un grand nombre de purgatifs, & d'autres remedes, n'avoient pû entierement éteindre.

Obſervation d'une malade qui eſſuya dans l'eſpace d'un mois deux attaques de peſte, dont la premiere ſe termina par la réſolution d'un bubon, & la ſeconde fut ſans éruption; donnée par Monſieur CHICOYNEAU.

Mademoiselle Marie Marguerite Ribbe, fille de Monſieur Ribbe Avocat, réſident à Rognes, village à trois lieuës d'Aix, âgée de vingt ans, d'un tempérament ſanguin, d'un caractere d'eſprit vif & judicieux, & d'une bonne conſtitution, ayant ſervi les peſtiferés de l'Hôpital de la Charité en qualité d'Infirmiere, avec beaucoup de zele, & ſans donner aucune marque de crainte de la contagion, pendant près de trois mois, tomba enfin malade dans le même Hôpital le 6. du mois de Février de l'année 1721.

Je fus appellé le même jour, & je la trouvai attaquée du mal peſtilentiel, caracteriſé par un bubon ſitué dans l'aîne près des os pubis, fort enfoncé, peu douloureux, & dont la naiſſance avoit été précédée par quelques legers friſſons, & par de petits maux de tête, qui furent ſuivis d'une fiévre & d'une chaleur médiocre. Lors de ma premiere viſite, que je fis vers les cinq

heures du ſoir, la malade étoit dans une eſpece de redoublement ; ſon pouls étoit ouvert, animé, fréquent, mol, & cedant aiſément au tact ; ſes yeux brilloient plus que de coûtume ; la face naturellement colorée d'un rouge aſſez vif, paroiſſoit enflammée, & la langue étoit fort peu changée. Il n'y avoit nulle autre léſion dans les fonctions principales, je veux dire qu'elle avoit ſa liberté d'eſprit ordinaire, le mouvement de la reſpiration aiſé, & le bas-ventre ſans aucune tenſion. Enfin, elle ne témoignoit aucune appréhenſion, marquant au contraire un déſir ardent de ſubir le même ſort que l'une de ſes ſœurs, qui mourut de la peſte dix jours après qu'elles furent entrées l'une & l'autre dans l'Hôpital de la Charité pour ſe dévouer au ſervice des Peſtiferés.

Avant que de preſcrire aucun remede, je m'attachai à découvrir les cauſes évidentes qui avoient pû rendre notre malade ſuſceptible des mauvaiſes impreſſions de la cauſe commune, & il me parut qu'on n'en pouvoit reconnoître d'autres, que le peu de ménagement ſur la nourriture & la contention d'eſprit continuelle, occaſionnée par le ſervice trop aſſidu des malades, qui ne permettoit pas que la digeſtion des alimens ſe fit ſuivant les loix de la nature.

La bonne conſtitution de cette Demoiſelle, ſa fermeté, ſa tranquillité dans le danger qui ſembloit la menacer, & la médiocrité des accidens me donnant quelque eſpérance de guériſon, j'entrepris ce traitement avec confiance d'y réuſſir. Je lui preſcrivis un lavement ſimple, pour donner au ventre la liberté qu'il n'avoit pas ; je lui recommandai la boiſſon copieuſe d'eau panée, pour temperer l'ardeur du redoublement ; & quelques taſſes d'infuſion des vulneraires de Suiſſe, pour pouſſer le mauvais levain par la voie de la tranſpiration, ſans trop animer ; mais ſur-tout je recommandai de ne lui donner aucun bouillon, ni autre eſpece de nourriture, que je ne l'euſſe revûë, ayant remarqué aſſez ſouvent que les bouillons pris ſuivant la coutume de quatre en quatre heures, entretenoient ou augmentoient, & mettoient en jeu les crudités & la pourriture dans les premieres voies, & donnoient lieu par conſéquent à la fiévre de s'allumer, & aux accidens les plus médiocres de ſe changer en ſymptômes très-dangereux.

Le lendemain, vers les ſept à huit heures du matin, la ma-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 334 sur 883

lade étoit hors du redoublement, & il ne lui reſtoit qu'un peu de fiévre. Dès-lors je jugeai qu'il étoit temps de mettre en uſage quelque remede un peu plus énergique que les précédens, pour prévenir le retour du ſoir, & je lui preſcrivis trois verrées de ptiſanne laxative, faite avec le ſenné & le ſel prunelle, leſquelles priſes de trois en trois heures, la vuiderent raiſonnablement, d'autant mieux que l'effet de ce remede étoit ſoutenu par quelques taſſes de thé, qui détrempant les matieres, les faiſoient couler avec plus de liberté. Au ſurplus on ne donna à la malade de tout ce jour que deux bouillons ordinaires, temperés par quelques cuillerées de crême de ris.

Après cette évacuation, les accidens de la maladie, les redoublemens & le bubon, parurent diminuer de jour en jour, juſqu'au ſix, que la fiévre & le bubon diſparurent entierement, ſans avoir fait autre choſe pendant tout ce temps, que de continuer l'uſage de la ptiſanne royale & du thé, & de donner le ſoir, pour calmer les agitations de la nuit, un julep anodin & legerement cardiaque.

La ceſſation de tous les accidens, n'empêcha pas que je ne tinſſe la malade à la diete encore deux ou trois jours, après leſquels l'ayant repurgée, je lui laiſſai prendre une nourriture un peu plus ſolide, recommandant avec ſoin de ne l'augmenter que par degrés, crainte de rechûte.

A peine quinze jours, (à compter depuis la derniere purgation,) s'étoient écoulés, qu'elle ſe plaignit de quelques legers maux de tête & d'eſtomach, & de ne pouvoir repoſer la nuit; ce qui m'obligea de la faire repurger, & d'exhorter cette pieuſe fille à renoncer, pour quelque temps, au ſervice des peſtiferés, lui repréſentant que la vûë continuelle de tant de pauvres malheureux, ſuſpendant le mouvement continuel du ſang & des eſprits, alterant auſſi celui de la digeſtion, la diſpoſeroit inſenſiblement à retomber dans une nouvelle attaque; ce que je craignois avec d'autant plus de raiſon, que le ſang ne s'étoit point dépuré dans la premiere par la voie ordinaire de la ſuppuration, le bubon s'étant diſſipé, comme il a été déja obſervé, par celle de la ſimple réſolution.

Mais le déſir ardent de mériter l'éternité bienheureuſe par le ſacrifice volontaire d'une vie paſſagere, ne permit pas à cette vertueuſe fille de ſuivre mon conſeil. Peu s'en falloit

qu'elle ne marquât quelque chagrin d'être revenuë de ſon premier mal, & il étoit aſſez aiſé de connoître, par la maniere dont elle me remercioit de tous les ſoins que j'avois pris pour la guérir, que l'éducation & la politeſſe avoient beaucoup plus de part aux témoignages de ſa reconnoiſſance, que les mouvemens du cœur, & la ſenſibilité pour la vie.

Elle reprit donc ſes penibles fonctions avant la fin de ſa convaleſcence, & ſans attendre que ſes forces fuſſent revenuës; & prévenuë que pour les mieux ſoutenir, elle devoit emprunter, des alimens & de la boiſſon, une nouvelle vigueur, elle mangea & but plus qu'à ſon ordinaire. La nature fut bientôt accablée par l'excès de ce double travail, & fut enfin forcée de ſuccomber ſous les efforts d'une ſeconde attaque.

Cette nouvelle attaque commença à ſe faire ſentir le neuf du mois de Mars avant l'heure du dîner, par quelques legers friſſons, qui n'empêcherent pas la malade de prendre un potage; & dès-lors les friſſons redoublerent d'une ſi grande force, & avec un ſaiſiſſement de cœur ſi extraordinaire, que cette Demoiſelle crut que ſa derniere heure n'étoit pas éloignée.

Je fus appellé vers les huit heures du ſoir, & je la trouvai agitée par de cruelles inquiétudes, malgré l'eſprit de réſignation à la volonté divine, & les ſouhaits qu'elle avoit toujours formés pour mourir dans un ſi ſaint exercice; la face étoit ſi enflammée, qu'elle ſembloit eryſipellateuſe; ſa couleur qui, dans l'état naturel, étoit d'un rouge fort vif, tiroit ſur le rouge foncé & obſcur; les yeux avoient beaucoup perdu de leur vivacité ordinaire; elle ne pouvoit tenir ſa tête en place, & y portoit la main à chaque inſtant; ſon caractere d'eſprit me parut entierement changé; les maux de cœur ne lui donnoient preſqu'aucun relâche; le pouls étoit fort agité, plein, précipité, inégal, & s'éclipſoit pour peu qu'on preſsât l'artere, tel, en un mot, que je l'avois toujours obſervé dans tous les peſtiferés des premieres claſſes, ou tel que tous nos Auteurs marquent être eſſentiel à la fiévre peſtilentielle, ſous le nom de pouls mol, languiſſant, & qui ne réſiſte point au tact; pouls, enfin, qui marque évidemment le deffaut du reſſort du cœur & des arteres, le manque des eſprits, la diſpoſition aux gangrenes intérieures, & la malignité du levain peſtilentiel dans toute ſa force.

Il ne me fut pas mal-aiſé de conclure de tous ces accidens,

que la malade étoit ſaiſie d'une des plus vives attaques de peſte; & c'eſt ce qui me fit dire aux aſſiſtans, que ſi cet état ſe ſoutenoit, je ne répondois pas non-ſeulement d'un jour, mais même de quelques heures de vie. Les fréquens maux de cœur, le changement ſurprenant du caractere d'eſprit, la grande douleur & peſanteur de tête, le viſage enflammé, & les yeux à demi éteints, me firent juger qu'il ſe formoit dans le cerveau une inflammation gangreneuſe, qui dans peu nous enleveroit la malade.

Néanmoins le déſir ardent de la ſoulager, ne me permit pas de preſcrire uniquement, comme on fait ordinairement dans les cas déſeſperés, la potion cordiale indiquée par la moleſſe du pouls, & les maux de cœur preſque continuels: mais, après avoir établi le prognoſtic, & jugé que s'il y avoit quelque reſſource, c'étoit en détournant le ſang du cerveau vers les parties inferieures par la ſaignée du pied, je dis au Sieur Bougarel Chirurgien major de l'Hôpital, de donner ordre qu'on fit chauffer inceſſamment de l'eau pour y proceder.

Dans le temps qu'on faiſoit tous les préparatifs convenables pour cette opération, j'aidai à la malade à ſe relever pour ſe mettre ſur ſon ſéant, & j'obſervai que le ſaiſiſſement du cœur & du cerveau augmentoient à chaque inſtant; le pouls ſe déprimoit & ſe perdoit, la couleur de la face ſe terniſſoit, les yeux s'éteignoient, & tout-à-coup cette pauvre mourante, laiſſant aller ſa tête ſur mon épaule, me dit d'une voix foible, qu'elle perdoit la vûë & l'uſage des autres ſens.

J'eus recours à tout ce qui ſe préſentoit, au vin, à l'eau-de-vie, à l'eau de la Reine d'Hongrie; & voyant que toutes ces drogues ne la ranimoient pas, je lui fis avaler trois ou quatre écuellées d'eau tiéde, avec quelques onces d'huile ordinaire, & j'introduiſis en même-temps dans le fond du goſier, auſſi avant qu'il me fut poſſible, la queuë d'une longue plume trempée auſſi dans l'huile, eſperant que les ſecouſſes générales excitées par les efforts du vomiſſement, forceroient le ſang & les eſprits de rouler avec plus de liberté.

Ce remede produiſit d'abord un aſſez bon effet, & la malade ayant rejetté dans l'inſtant l'eau tiéde mêlée avec quelques glaires fort épaiſſes, le pouls ſe reveilla, les maux de cœur diminuerent

diminuerent, la tête & la parole furent plus libres ; ce qui m'encouragea à faire ouvrir ſans aucun délai la veine du pied par M. Bougarel.

La veine étant ouverte, le ſang coula, mais fort lentement, & ſans jaillir, reſſemblant plutôt à de la lie de vin, qu'à de véritable ſang. Il ſe paſſa plus d'un gros quart d'heure avant que nous en euſſions la quantité néceſſaire pour qu'on pût ſe flatter de quelque dégagement. On ne ſçauroit dire que la ſaignée fût complette, l'eau n'étant pas encore teinte au point qu'elle doit l'être dans cette occaſion. Le retour des maux de cœur, & de la concentration du pouls, m'obligerent à faire fermer le vaiſſeau, & à preſcrire une potion cordiale des plus actives pour donner par cuillerées le reſte de la nuit, convenant avec le Sieur Bougarel, avant que de me retirer, que ſi le pouls ſe ranimoit, il falloit, trois ou quatre heures après, renouveller la ſaignée.

J'appris à la viſite du matin, que la malade avoit paſſé la nuit à peu près dans le même état où je l'avois laiſſée ; que le pouls s'étant un peu ranimé vers les quatre heures après minuit, la veine de l'un des bras avoit été ouverte ; que cette ſaignée avoit fourni huit à neuf onces de ſang épais, grumeux, & d'un rouge tirant ſur le noir.

La malade me parut un peu plus libre que la veille, après la ſaignée du ſoir ; ce qui me détermina à ſuivre encore la même route, & à faire ouvrir la veine pour la troiſiéme fois ; mais le ſang ne coula qu'avec la derniere lenteur. A peine dans une demi-heure de temps pûmes nous en avoir deux ou trois onces. Ce qui me faiſant juger que les premieres voies fourniſſoient par intervalles un levain de la nature de celui que nous avions trouvé à l'ouverture des cadavres, lequel, mêlé avec le ſang, le rendoit inhabile à rouler, déprimoit ſon mouvement, & le changeoit en une eſpece de lie incapable de fournir des eſprits, & de ſoûtenir le reſſort des parties ſolides, je trouvai à propos de faire diſſoudre quatre à cinq onces de manne dans autant de verres d'infuſion des vulneraires de Suiſſe, pour en donner une de trois en trois heures, ajoûtant ſur chaque once de manne une dragme de confection alkermes, & recommandant de donner dans les intervalles quelques taſſes de thé, pour aider l'opération du remede.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 338 sur 883

Les trois premieres doſes de ce remede ne vuiderent la malade que deux ou trois fois. Elle n'en fut pas plus dégagée; & M. Bougarel l'ayant trouvée vers les deux heures après midi beaucoup plus animée qu'à l'ordinaire, crut devoir tenter une quatriéme ſaignée, d'autant mieux qu'il paroiſſoit que ce remede, bien loin de nuire, avoit juſqu'alors arrêté le progrès des accidens mortels. Le ſang coula un peu mieux que dans la précedente, on en tira la valeur de cinq à ſix onces. Dans le reſte du jour, les deux dernieres verrées de manne furent données, & je fus inſtruit le lendemain que la malade avoit été du ventre aſſez copieuſement juſqu'à ſix fois, & avoit rendu beaucoup de matiere verdâtre & noirâtre.

Mais le dégagement procuré par toutes ces évacuations, ne ſe ſoûtenant que pendant quelques inſtans, la tête paroiſſant toujours engagée, la couleur de la face ternie, les yeux éteints, les abattemens du pouls plus fréquens, je vis bien qu'il falloit renoncer abſolument à toute eſpérance de ſalut, je laiſſai cette pauvre mourante avec la potion cordiale & le lilium, qui prolongerent ſes derniers momens juſqu'à neuf heures du ſoir, tems auquel elle expira, ayant déja perdu la vûë & la connoiſſance depuis l'heure du midi.

Obſervations faites à l'ouverture du Cadavre de Mademoiſelle Ribbe.

AYant été informé ſur le champ de la mort de cette Demoiſelle, & le cas me paroiſſant ſingulier à raiſon de la rechûte, & du deffaut d'éruption, nous jugeâmes, ainſi que M. Verny & le Sieur Soullier, que l'ouverture de ce cadavre ne pouvoit qu'être curieuſe & inſtructive; ce qui nous détermina à envoyer ſans délai prier Meſſieurs les Directeurs de la Charité, de donner ordre qu'on nous attendît le lendemain avant que de l'enſevelir, pour que nous puſſions exécuter notre projet. Nous apprîmes le matin à notre arrivée, que demi-heure avant que la malade expirât, une puſtule charbonneuſe de la largeur de l'ongle s'étoit manifeſtée à la paupiere inférieure de l'œil gauche; marque certaine que je ne m'étois pas trompé, lorſque, dès l'entrée du mal, j'avois dit que c'étoit une attaque de peſte de la premiere claſſe; c'eſt-à-dire, des plus vives & des plus aiguës.

Le Sieur Soullier fit en notre préſence l'ouverture projettée ſur la biere même dans laquelle on avoit déja mis le cadavre. Monſieur Ebetouard, Médecin, les Sieurs Geoffroi & Bougarel, Chirurgiens Majors de la Charité, & tous les Garçons Chirurgiens & Apoticaires du même Hôpital furent préſens.

Nous obſervâmes d'abord que toute l'habitude du corps & la face étoient extrêmement livides, & de couleur bleuâtre.

Les tégumens, avec les autres parties qui couvrent le crane, ayant été ſéparés, nous apperçûmes ſur toute l'étenduë du péricrane un aſſez grand nombre de taches rougeâtres, lividés, noirâtres, qui reſſembloient à tout autant de petits charbons naiſſans.

Le crane étant enlevé, la dure mere parut plus relâchée, & d'une couleur beaucoup plus ternie que dans les autres cadavres des peſtiferés que nous avions ouvert.

La dure mere étant enlevée, ou ſéparée, tous les vaiſſeaux répandus à la ſurface, & dans les circonvolutions du cerveau, étoient beaucoup plus gros, & plus gorgés d'un ſang noirâtre, que nous ne l'avions obſervé dans toutes nos autres ouvertures.

Le cerveau ayant été tiré de place, & les ventricules ouverts, le plexus choroïde parut plus gonflé que dans l'état naturel. Toute la ſurface du cerveau étoit parſemée de pluſieurs taches pourprées, ſemblables à des piqueures de puce; & la même choſe fut obſervée dans ſa ſubſtance intérieure corticale & médullaire; les vaiſſeaux qui rampent dans ces ſubſtances, & dont on n'apperçoit quaſi aucun veſtige dans l'état ordinaire, étoient très-apparens, & les ſinus qui ſe diſtribuënt à la baſe du crane, très-gonflés.

Ayant enſuite procedé à l'ouverture de la poitrine, le ſternum étant ſéparé, nous vîmes au premier coup d'œil quantité de taches charbonneuſes, pareilles à celles du pericrane, dont quelques-unes étoient de la grandeur d'un petit double, répanduës ſur toute la plevre & ſur le pericarde; & ayant fouillé plus avant, nous en trouvâmes quelques-unes ſur la membrane propre du cœur, lequel étoit fort gros, comme dans tous les autres cadavres. Le poulmon étoit blanchâtre à ſa partie antérieure, livide & noirâtre à la poſtérieure.

Pour ce qui concerne le bas-ventre, le foye étoit d'une ſi

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 340 sur 883

grande étenduë, qu'il occupoit entierement les deux hypocondres, ſans altération dans ſa ſubſtance, ſans changement de couleur, n'ayant pas plus d'épaiſſeur & de conſiſtence qu'il ne doit en avoir naturellement.

L'épiploon deſcendoit juſqu'au bas de la région hypogaſtrique, chargé d'ailleurs de beaucoup de graiſſe depuis ſon milieu, juſqu'à ſa partie inférieure.

La véſicule du fiel étoit remplie de bile de couleur rouſſe & noirâtre ; nous trouvâmes auſſi dans l'eſtomach beaucoup de liqueur de même nature.

L'épiploon, le meſentere, le meſocolon, & les membranes commune & propre des reins, étoient parſemés d'un grand nombre de taches charbonneuſes, ou gangreneuſes, ſemblables à celles dont il a été parlé ci-deſſus.

Les inteſtins, la veſſie & la matrice paroiſſoient dans leur état naturel.

REFLEXIONS

Sur les principaux phenomenes rapportés dans l'Obſervation précedente, & ſur ceux qui ſe ſont préſentés à l'ouverture du Cadavre.

LA premiere attaque de peſte qu'eſſuya Mademoiſelle Ribbe, ne renferme d'autre fait ſingulier, ou différent de ceux qui ont été expoſés dans le Recueil des Obſervations faites à Marſeille, que la guériſon du bubon par la voie de la réſolution.

Ce cas n'eſt pourtant pas unique. Nous en avons obſervé pluſieurs autres de la même nature, ſur-tout à Marſeille, où nous avons eu occaſion de voir & de traiter un plus grand nombre de malades qu'à Aix. Mais, ce qui mérite d'être bien remarqué, eſt que ſur cent perſonnes du nombre de celles qui échappoient de la peſte, il ne s'en trouvoit ordinairement que trois ou quatre dans le cas de cette réſolution ; & dans ceux-ci la peſte étoit très-benigne, accompagnée d'accidens médiocres, ou très-legers ; ce qui indique évidemment la raiſon pour laquelle les bubons diſparoiſſoient, ou ſe diſſipoient par la voie de la réſolution.

La benignité de la peſte, la médiocrité & la petiteſſe des accidens, démontre certainement que la cauſe qui les produit, n'a que très-peu de force & de malignité, ou, pour m'expliquer plus clairement, que cette bile groſſiere, verte, ou noire, qui paſſe des premieres voies dans les vaiſſeaux ſanguins, n'épaiſſit que médiocrement & legerement le ſang & la lymphe. Ces dernieres liqueurs, dont l'épaiſſiſſement, & le ſéjour dans les glandes des aînes & des aiſſelles donnent lieu à la formation des bubons, peuvent par le moyen des remedes, ou par la ſeule force des contractions réitérées du cœur, de l'oſcillation des artéres, & de leur mouvement inteſtin, être diviſées, réſoluës, reprendre leur premiere fluidité, & rentrer dans les voies de la circulation; ce qui ſuffit pour que le bubon diſparoiſſe.

Le ſecond fait, qui mérite quelque attention, eſt la rechute, ou la ſeconde attaque de peſte, qui ſurvint vingt-cinq jours après la premiere, & qui fut ſi vive & ſi forte, que la malade périt dans deux fois vingt-quatre heures, ſans qu'il parût au dehors aucune tumeur, ou éruption, ſi on en excepte ce petit charbon, qui ne ſe manifeſta qu'une demi-heure avant la mort.

Ce fait détruit le préjugé vulgaire, que les perſonnes qui ont eu une fois la peſte, ne l'ont pas une ſeconde; ce que nous pourrions encore mieux détruire par un bon nombre d'autres obſervations faites dans le cours du traitement de cette peſte, par leſquelles il conſte que les perſonnes, qui, dans le temps d'une premiere attaque, n'ont pas été bien vuidées, ou nettoyées, par quelque voie que ce puiſſe être, ou qui après l'avoir eſſuyée, ne ſe ſont pas bien ménagées, en ont éprouvé une ſeconde, ordinairement plus rude que la premiere. On pourroit même en citer qui ont eu juſqu'à trois attaques de peſte.

Il ne faut donc pas être ſurpris que Mademoiſelle Ribbe ſoit retombée dans le même cas. Son peu de ménagement dans l'uſage des alimens, le ſervice des peſtiferés, le déſir ardent de mourir dans cette fonction, qui ſuppoſe une contention d'eſprit perpétuelle, étoient, ſans doute, des cauſes très-ſuffiſantes pour occaſionner cette rechûte. Elle ne fut vive & funeſte, cette rechûte, qu'à raiſon de la foibleſſe & de l'ébranlement cauſés par la premiere. Les parties, tant extérieures qu'intérieures, deſtinées aux mouvemens naturels & volontaires; n'ayant pas encore recouvré leur reſſort, & ſe trouvant d'ailleurs ſurchar-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 342 sur 883

gées par des humeurs indigeſtes, ſuites néceſſaires de l'abus des alimens & de la contention d'eſprit, il n'y a pas lieu de s'étonner que cette Demoiſelle ait enfin été forcée de ſuccomber ſous les efforts d'une ſeconde attaque.

Ces dernieres réflexions nous conduiſent inſenſiblement à la découverte des cauſes du troiſiéme phénomene ſingulier, je veux dire du deffaut d'éruption, lequel mérite auſſi quelque conſidération, par rapport au grand nombre de malades de la premiere claſſe, qui ont miſerablement péri, ſans qu'il parût le moindre veſtige de bubon, de charbon, ou d'autre ſorte de tumeur.

Le deffaut d'éruption, dans un mal accompagné des plus terribles accidens, eſt un ſigne évident que le levain peſtilentiel eſt retenu dans l'intérieur; qu'il ne peut être pouſſé du centre à la circonférence; que le ſang ne roule que lentement, & ne peut s'inſinuer, ou circuler dans les petits vaiſſeaux; qu'il ne ſe fait preſqu'aucune ſéparation des eſprits & des autres récrémens; que le reſſort des parties ſolides doit être relâché, ou perdu; que le mouvement du cœur & des arteres doit être très-foible; que le retour du ſang & de la lymphe, par les veines & les vaiſſeaux lymphatiques, eſt très-lent & tardif; & qu'enfin les liqueurs doivent ſéjourner & s'arrêter dans les extrémités de tous ces tuyaux; ce qui développe en même-temps les cauſes évidentes de la preſſion & de l'engorgement du cerveau, des poulmons, & des autres viſceres, auſſi-bien que de la foibleſſe de toutes les fibres motrices, de la corruption des liquides, de la mortification des ſolides, des gangrenes intérieures, & de la mort.

L'explication abregée de ce dernier phénomene, pour peu qu'on veuille l'approfondir, eſt très-propre à nous dévoiler les cauſes de ce nombre preſque infini de taches pourprées, charbonneuſes & gangreneuſes, que nous obſervâmes à l'ouverture du cadavre de Mademoiſelle Ribbe, & à nous donner lieu de faire la reflexion que dans toutes les attaques de peſte des premieres claſſes, qui enlevoient les malades avec tant de promptitude, le ſang & la lymphe étoient preſque toujours dans l'état de la coagulation, ou d'épaiſſiſſement; & c'eſt ce que nous devons remarquer avec d'autant plus d'attention, que la connoiſſance des remedes propres pour la guériſon des peſtiferés, dépend abſolument de ſçavoir bien démêler ſi dans le cours de cette funeſte

maladie, la liqueur vitale eſt coagulée, ou ſi elle eſt trop diſſoute, ou trop diviſée.

Nous ne ſçaurions nous ranger du parti de ceux qui prétendent que le ſang des peſtiferés eſt toujours dans l'état de coagulation, & qui fondent leur opinion non-ſeulement ſur la nature des accidens rapportés ci-deſſus, mais encore ſur l'inſpection & l'ouverture des cadavres, dans leſquels ils diſent avoir obſervé les vaiſſeaux gonflés, & remplis d'un ſang épais & noirâtre, comme il paroît par les imprimés qu'ils ont pris ſoin de répandre dans le Public ſur ce ſujet. Mais outre que c'eſt un fait de notoriété publique, que les Auteurs de ces Imprimés n'ont jamais ouvert, ni fait ouvrir aucun cadavre, ni même aſſiſté à l'ouverture de ceux dont il eſt parlé ci-devant, & que ce n'eſt que ſur un ſimple oui-dire, qu'ils ſe ſont déterminés à aſſurer que le ſang des peſtiferés étoit épais & noirâtre; il ne s'enſuivroit pas de leurs obſervations & de leurs raiſonnemens, que dans bien des cas le ſang ne fût diſſout & très-diviſé, comme il eſt conſtant par les faits ſuivans.

1°. Nous avons trouvé dans deux cadavres, l'eſtomach rempli d'un ſang très-fluide & diſſout, qui ne donnoit aucun indice d'épaiſſiſſement.

2°. Dans le cours du traitement des peſtiferés, nous en avons obſervé pluſieurs qui vomiſſoient, qui piſſoient abondamment du ſang, ou qui le rendoient par les autres voies naturelles, très-coulant & très-delayé, fort vif & vermeil, ſans aucune marque de noirceur & de coagulation.

3°. Il eſt arrivé quelquefois, après avoir fait appliquer les pierres à cautere ſur les bubons, quoiqu'il n'y eût que les ſeuls tégumens qui fuſſent brûlés, & par-conſéquent de très-petits vaiſſeaux cutanés ouverts, que le ſang eſt néanmoins ſorti en ſi grande abondance, qu'on n'a jamais pû en arrêter l'écoulement. Il étoit très-diviſé, fort fluide, & d'un rouge fort vif; & les malades tomboient dans des épuiſemens & dans des ſyncopes funeſtes; ce qui marquoit évidemment l'état de diſſolution.

4°. Les hémorrhagies ou pertes de ſang ſurvenues fréquemment dans le cours de cette peſte, n'ont jamais parû que dans le temps de la grande chaleur, des chaleurs intérieures brûlantes, lorſque le pouls étoit ouvert & animé; en un mot, dans le temps que tous les accidens marquoient la diviſion & la diſ-

ſolution de la maſſe du ſang ; & au contraire, on n'a jamais vû ce ſang s'écouler dès l'entrée du mal, je veux dire, lorſque le malade étoit ſaiſi du froid & des friſſons, qu'il avoit de grands maux de cœur, que le pouls étoit petit & concentré, & que le ſang, par-conſéquent, étoit dans l'état de coagulation.

Enfin, pluſieurs peſtiferés n'ont été guéris que par l'uſage des humectans, des adouciſſans, des aſtringens & des narcotiques, qui ſont plus propres à ſuſpendre & à arrêter le cours du ſang, qu'à l'animer & à le diviſer.

Il réſulte de tous ces faits, que la diſſolution du ſang a eu ſouvent autant de part à la production des accidens peſtilentiels que la coagulation. Il ne nous eſt pas permis de nous étendre ici autant que cette matiere le demande ; c'eſt ce que nous pourrons exécuter lorſque nous aurons le loiſir de donner au Public une diſſertation exacte ſur les cauſes de la peſte, conformément aux regles qu'on ſuit communément dans nos Ecoles.

Je finis tout ce qui concerne l'obſervation des faits eſſentiels à remarquer dans la ſeconde attaque de peſte de Mademoiſelle Ribbe, par cette courte réflexion ; ſçavoir, que nous ne devons pas être ſurpris que la ſaignée réiterée, tant du pied que du bras, ne fût pas un ſecours aſſez efficace pour la dégager, quoiqu'il n'y ait point dans toute la Médecine de remede plus ſouverain pour prévenir les inflammations intérieures ; attendu que dans le cas préſent, ces inflammations, & les gangrenes étoient déja formées dès les premiers inſtans du mal, comme il y a lieu d'en juger par les accidens dont il étoit accompagné, & encore mieux par tout ce qui fut obſervé à l'ouverture du cadavre. Il arrive même aſſez ſouvent, dans ces circonſtances, & ſur-tout lorſque le cerveau eſt enflammé & comprimé, que les eſprits ne coulent plus, & que les nerfs perdent leur reſſort, il arrive, dis-je, que non-ſeulement la ſaignée eſt inutile, mais qu'elle eſt encore nuiſible, parce qu'en pareil cas le cœur & les arteres, perdant leur élaſticité, & le mouvement inteſtin du liquide ſe rallentiſſant, la circulation du ſang ne ſe ſoûtient plus que par la quantité de ce même liquide, dont la partie qui ſuit pouſſe toujours celle qui précede, & qui par ſon abondance, tenant les parois des vaiſſeaux dilatés, entretient le reſte de leur reſſort, & le chemin de la circulation ouvert ; de ſorte que la ſaignée en diminuant le volume

me du liquide, diminuë auſſi & détruit la ſeule cauſe qui pouvoit encore entretenir le mouvement circulaire.

De tout ce que nous venons d'établir, il eſt aiſé d'inferer que la ſaignée ne convient aux attaques de peſte, que quand les inflammations & les gangrenes ne ſont pas encore formées; & c'eſt ce que nous avons heureuſement éprouvé dans le traitement des peſtiferés de la ville d'Aix, où, de dix à douze perſonnes que M. le Commandant nous a permis de traiter dans leurs maiſons, & qui nous ont appellé dès le commencement du mal, les deux tiers ont échappé par le moyen de la ſaignée, comme nous le rapporterons dès que nous aurons le loiſir de donner au Public la ſuite de nos obſervations.

DISCOURS

Où l'on établit un ſentiment particulier ſur la contagion de la peſte, prononcé à l'ouverture ſolemnelle de l'Ecole de Médecine de Montpellier, faite le 22. Octobre 1725. par Monſieur DEIDIER, *Conſeiller-Médecin du Roy, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, &c.*

CE n'eſt pas ſans peine, Meſſieurs, que je me ſuis chargé de l'ouverture de notre Ecole; il faudroit, pour y réuſſir, un homme qui eût les idées de la Rhétorique encore fraîches; au lieu que je me ſuis appliqué depuis quarante ans à des occupations entierement différentes. Cet exercice, dont je me ſuis acquitté dans mes jeunes ans, & qui ne convient gueres qu'à cet âge, ne me paroiſſoit point aſſorti à celui où je me trouve préſentement. Mais comme il n'y eut point de Diſcours l'an paſſé, à cauſe qu'étant de tour, & me trouvant abſent, je fus hors d'état de remplir cette obligation; pour éviter un pareil inconvénient, j'ai ſubi le joug de l'ordre, tout onéreux qu'il m'eſt; de l'ordre, dis-je, qu'on peut appeller le ſauvegarde des Statuts, le lien de la paix, le ciment de la concorde, l'affermiſſement de l'utilité publique; en un mot, la beauté & l'ornement du monde entier, dont un Poëte anonyme a fait l'éloge en ces deux vers;

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 346 sur 883

Quand l'ordre ſe maintient, tout eſt bien compaſſé ;
Mais dès qu'il ſe dément, tout eſt bouleverſé.

C'eſt donc à cet ordre que je fais un ſacrifice d'autant plus penible, que ma mémoire me manquant en même-temps que mes yeux, je ne ſçaurois plus apprendre par cœur, ni lire ſans le ſecours de l'art.

Au reſte, délibérant en moi-même ſur le ſujet que je pourrois prendre, j'ai crû n'en devoir pas choiſir d'autre que la contagion de la peſte ; ſujet ſur lequel deux de nos illuſtres Collegues ſe ſont déja ſignalés dans le Public ; l'un pour la négative, par un diſcours où l'éloquence ſe montre avec toute ſa ſplendeur ; l'autre pour l'affirmative, par une diſſertation où l'eſprit géométrique regne depuis le commencement juſqu'à la fin.

Mon deſſein eſt aujourd'hui de peſer ſoigneuſement toutes les raiſons de l'un & de l'autre, & de les adopter, ou de les combatre, ſelon qu'elles me paroîtront, ou conformes, ou contraires aux divers événemens dont j'ai été témoin ; perſuadé qu'il ne faut pas faire céder les expériences aux ſyſtêmes, mais les ſyſtêmes aux expériences.

Pour ne vous pas laiſſer plus long-temps ignorer ce que je penſe ſur la matiere en queſtion, je vous dirai qu'étant d'un ſentiment en partie conforme, & en partie oppoſé à celui des deux Auteurs dont je viens de parler, j'emprunterai alternativement de l'un de quoi répondre aux objections de l'autre ; & avec cette précaution, ſi je ne me trompe, marchant au milieu d'eux, j'éviterai les chûtes.

Mon Diſcours ſera pour ainſi dire ambidextre. Je tâcherai d'abord de prouver que la peſte n'eſt que trop effectivement contagieuſe ; & je ferai voir enſuite que la contagion ne ſe tranſmet point par la ſimple athmoſphere des atomes peſtilentiels, mais uniquement par un contact immédiat, qui ſoit même de durée. Ne me refuſez pas, s'il vous plaît, une favorable attention ; je n'abuſerai pas long-temps de votre patience.

PREMIERE PARTIE.

Avant que d'examiner ſi la peſte eſt contagieuſe, ou non,

la bonne méthode veut qu'on marque ce qu'il faut entendre par le mot de peſte, pour ne pas tomber dans l'inconvénient de ceux qui ont recherché la qualité de cette maladie, avant que d'en avoir défini la nature.

Or la peſte (je parle de celle de Marſeille, la ſeule où je me ſuis jamais trouvée) la peſte, dis-je, conſiderée dans ce qui la diſtingue de toute autre maladie, & par ſes ſymptômes eſſentiels, n'eſt autre choſe qu'une éruption critique, épidémique, & contagieuſe de bubons, de parotides, de puſtules, de charbons, & d'exanthemes, toujours capables de donner la mort, & qui font, principalement parmi la populace, des ravages étonnans.

Que cette maladie doive ſa naiſſance aux cauſes générales, cela eſt inconteſtable; puiſque le premier d'entre les hommes qui en a été frappé, ne la peut avoir contractée par contagion. Elle peut donc encore aujourd'hui être l'effet de la mauvaiſe nourriture, des mauvaiſes odeurs, de la malpropreté inſéparable de l'indigence, d'un air marécageux, & de la famine plus encore que de toute autre choſe; d'où vient ce proverbe, qui eſt regardé comme un axiome en Médecine, que la famine eſt la mere de la peſte.

Il s'enſuit de-là, qu'on ne peut raiſonnablement conteſter que la peſte ne ſoit du nombre des maladies épidémiques. Mais il ne s'agit point d'approfondir maintenant ce point; je me bornerai, ſuivant ma promeſſe, à prouver que la peſte eſt un mal véritablement contagieux.

La contagion, ſelon tous les Médecins, eſt une infection, ou un venin, qui ſe communique d'un ſujet à l'autre; de ſorte qu'une maladie eſt réputée contagieuſe, dès qu'elle eſt tranſmiſe. Or, Meſſieurs, eſt-il quelqu'un qui ne reconnoiſſe la communication de la vérole, dont on voit tous les jours tant d'exemples? Eſt-il quelqu'un qui conteſte la contagion de l'hydrophobie, que la ſeule bave d'un animal enragé communique aux autres? Eſt-il quelqu'un qui oſe nier la contagion de la petite verole, qui ſe tranſmet infailliblement, non-ſeulement par l'inoculation, mais même en flairant une tente de coton imbibée de pus? En un mot, ce ſeroit ne voir pas la lumiere en plein midi, que de ne pas reconnoître qu'il eſt des maladies véritablement contagieuſes.

Or rien ne me ſera plus aiſé que de montrer que la peſte eſt évidemment de ce genre.

Je n'alleguerai pourtant pas en preuve la raiſon que pluſieurs en donnent, & qui fait le plus d'impreſſion ſur l'eſprit du peuple ignorant, je veux dire cette étonnante promptitude avec laquelle la peſte paſſa, dit-on, tout d'un coup à Marſeille de maiſon en maiſon, & de ruë en ruë, comme par une eſpece d'incendie. Il eſt vrai, & j'ai eu la douleur d'en être témoin, la peſte gagnoit toute cette grande Ville avec la rapidité d'un embraſement; on n'y voyoit par-tout que déſolation; les ruës étoient ſi jonchées de morts & de mourans, qu'il n'y avoit preſque pas moyen de placer le pied ſans marcher ſur des cadavres; mais cette promptitude ne prouve au plus que l'épidémie de la peſte, & non pas la contagion.

Je n'alléguerai pas non plus les Hiſtoires qu'on trouve en foule ſur ce ſujet, parce que leurs Auteurs, quelque ſinceres qu'ils puiſſent être, racontent non ce qu'ils ont vû eux-mêmes, mais ce qu'ils ont appris d'ailleurs. L'éclat du merveilleux les a éblouis ſur le vrai; &, pour avoir été trop crédules, ils nous ont fait des relations incroyables.

En effet, dans les phénomenes de la nature, comme dans le cas préſent, les Hiſtoriens peuvent bien raconter un événement; mais d'en développer les vraies cauſes, ils me pardonneront ſi je dis que ce n'eſt point leur affaire, que cela eſt du reſſort des ſeuls Phyſiciens. Kirker, par exemple, raconte que dans une ville d'Italie, des enfans jouant à leur ordinaire dans la place publique, il y tomba tout-à-coup un corbeau expirant de peſte; & que cette petite jeuneſſe s'étant miſe à le plumer, tous furent d'abord ſaiſis du mal, & en infecterent bien-tôt après la Ville d'un bout à l'autre. Cet événement crû ſur ſa parole, prouve au plus que la peſte commença par ces enfans, & que le reſte des Citoyens en fut auſſi attaqué; mais de ſçavoir ſi c'eſt par contagion, ou ſeulement par épidémie, ce n'eſt pas à lui à le démêler; c'eſt uniquement l'affaire des habiles Médecins; de même qu'un Hiſtorien peut bien faire mention de l'apparition d'un nouvel aſtre ſur l'horiſon; mais c'eſt aux ſeuls Aſtronomes d'en expliquer à fond l'aſcenſion, le cours, la conjonction, & la diſtance.

Je ne compterai pas davantage ſur ce qu'enſeigne Gerſtman,

quoique qualifié de Médecin Praticien dans le Livre qu'il a intitulé, le Tombeau de la Peſte. Son ſentiment eſt que la peſte n'eſt ni contagieuſe, ni même épidémique ; c'eſt-à-dire, qu'elle n'eſt ni l'effet de la contagion, ni même des cauſes générales, mais uniquement d'une terreur par laquelle la maſſe du ſang étant entierement bouleverſée, fait des éruptions en bubons & en charbons. Mais un Auteur qui penſe ainſi, veille-t'il, ou réve-t'il ? Quel nouvel oracle lui a révelé que la terreur ait la force de produire les maladies que l'on craint ? Eſt-il ſorte de maux que les hypochondriaques ne craignent ? ont-ils une legere douleur de tête, ils craignent l'apoplexie ; ſentent-ils quelque affoibliſſement de vûë, ils craignent l'aveuglement, ou tout au moins la cataracte ; au moindre tintement d'oreille, ils tremblent de devenir ſourds ; & de tomber en paralyſie pour peu que leur langue s'embarraſſe ; en un mot, ils appréhendent des années entieres toutes ſortes de maladies, ſans néanmoins qu'ils en contractent aucune.

J'atteſte ici tout ce qu'il y a de Phyſiciens, eſt-il jamais arrivé que perſonne ait gagné une pleuréſie à force de la craindre ? S'eſt-il jamais vû que quelqu'un tout-à-coup effrayé de ſe trouver inopinément près d'une vipere, ſentît la mortelle impreſſion de ſon venin par la ſeule terreur ? La terreur de la peſte auroit-elle donc ſeule le privilege funeſte de cauſer cette maladie ?

Je ne prétens pas nier qu'une frayeur vive, & une imagination troublée ne puiſſent beaucoup alterer le ſang, & tellement exciter les ſemences naturelles des maladies, que les cauſes générales ſurvenant, ne les faſſent plus aiſément éclôrre ; mais que la ſeule terreur de la peſte ſoit capable de la cauſer, le croie qui voudra, pour moi je n'en croirai jamais rien.

Bien plus, Meſſieurs, j'oſe avancer que ſi cela avoit lieu, il ne ſe feroit pas trouvé une ame à Marſeille qui n'eût contracté la peſte, parmi le ſexe ſur-tout, à qui la ſimple agitation d'un roſeau fait peur. Que dis-je ? eſt-il même parmi les hommes les plus braves un courage qui pût être exempt, je ne dis pas aſſez, qui pût n'être pas ſaiſi de frayeur au milieu des horreurs dont je faiſois tantôt le récit ?

Quoique le ſyſtême de Gerſtman puiſſe paroître ſuffiſamment ébranlé par ce que j'en ai dit juſques ici, il faut tacher de le détruire de fond en comble. Plus je lis ſon Livre, qui préſente

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 350 sur 883

de temps en temps des traits d'un genie ſubtil & cultivé par l'étude des Belles Lettres, plus je trouve étrange cette paralyſie d'eſprit qui le fait ſe contredire lui-même, je ne dis pas en des endroits éloignés les uns des autres, ce qui ne ſeroit pas ſi ſurprenant ; mais dans un même chapitre. Ce qu'on lit au commencement eſt démenti dans la ſuite.

Ecoutons-le parler lui-même, pour qu'il n'ait pas lieu de ſe plaindre qu'on l'a condamné ſans l'avoir entendu. Voici ſes propres paroles dans le Chapitre IV. que je viens d'indiquer. J'ai rapporté, dit-il, dans le Chapitre précédent, plus de raiſons & plus d'exemples qu'il n'en faut pour convaincre que la véritable & l'unique cauſe de la peſte eſt la terreur. Et dans la ſuite du même Chapitre : Il ne me reſte, dit-il, qu'à réſoudre deux objections, les plus fortes qu'on puiſſe faire contre l'origine que je donne à la peſte. La premiere eſt, comment les petits enfans qui ſont incapables de terreur, ſont pourtant ſuſceptibles de la peſte. La ſeconde, comment les bêtes la peuvent contracter, n'étant que de pures machines, où par-conſéquent la terreur ne ſçauroit jamais avoir d'accès. Pour répondre à la premiere, pourſuit-il, on n'a qu'à diſtinguer deux claſſes d'enfans, les uns récemment nés, les autres âgez de trois ou quatre ans ; & ceux-ci, dit-il, ſont ſuſceptibles de la peſte, parce qu'ils ſont capables de terreur. Remarqués bien, s'il vous plaît, Meſſieurs, que par cette diviſion en deux claſſes, il faut néceſſairement qu'il ait prétendu que les enfans nouveau-nez ne ſont point ſuſceptibles de peſte ; car auroit-il diſtingué les uns d'avec les autres, s'il n'avoit reconnu entre eux une différence eſſentielle à cet égard ? Or peu après, qui le croiroit, ſi les yeux n'en faiſoient foi ? il dit en termes formels, que les enfans nouveau-nez peuvent contracter la peſte, & en mourir. D'où il forme contre lui cet argument tout-à-fait convaincant, ſelon ſes propres principes ; vous ne pouvez pas dire que la terreur ſoit l'unique cauſe de la peſte, ſi elle ſaiſit ceux mêmes qui ſont incapables de terreur ; or, ſelon vous-même, la peſte ſaiſit les enfans nouveau-nez, quoiqu'incapables de terreur ; donc vous ne pouvez pas dire que la terreur ſoit l'unique cauſe de la peſte. A cette démonſtration que pourra-t'il jamais répliquer juſtement, & que lui reſte-t'il qu'à s'écrier :

Hélas, mes propres traits ſe tournent contre moi !

Que ſi paſſant par-deſſus la honte de ſe rétracter, il s'aviſoit de ſoûtenir que les enfans de tout âge ſont capables de terreur; quelque mouvement qu'il pût ſe donner, viendroit-il jamais à bout de prouver qu'un enfant de huit jours, qu'il reconnoît capable de peſte, ſoit capable de terreur? En effet, de quelle ſorte de terreur ſeroit-il capable? eſt-ce d'une terreur certaine ou d'une terreur vague? Ce n'eſt pas d'une terreur certaine; car cette ſorte de terreur ne ſçauroit être le fruit que de la connoiſſance refléchie d'un mal certain. Ce n'eſt pas non plus d'une terreur vague; autrement toute terreur pourroit être cauſe de la peſte; abſurdité qui ſe réfute d'elle-même.

A la ſeconde objection Gerſtman répond de cette ſorte: Pour ce qui eſt des bêtes, étant abſolument incapables de raiſon, puiſqu'elles ne ſont que des machines, elles ne ſçauroient être capables de terreur, ni par conſéquent de peſte; mais comme on les voit quelquefois périr en foule par les mauvais pâturages, l'ignorance du vulgaire rejette cela ſur la contagion; & preuve qu'on n'y entend rien, c'eſt qu'elles ne meurent que long-temps après.

Mais quelle preuve, bon Dieu! Ces bêtes ne meurent pas vîte, donc elles ne meurent pas de la contagion. Hé quoi! la rage que tout le monde ſçait ſe communiquer par la bave d'un chien enragé, n'eſt-elle point un mal contagieux, parce qu'elle ne tuë pas d'abord? Le mal vénérien, qui eſt quelquefois long-temps à ſe déclarer, ceſſe-t-il pour cela d'être une maladie contagieuſe? Ah, qu'un tel raiſonnement aille chercher ailleurs des badaux pour leur faire croire ces paradoxes.

Après avoir juſqu'ici, Meſſieurs, repouſſé les attaques de ceux qui impugnent la contagion de la peſte, il eſt temps que je démontre la verité oppoſée. Je ſçai bien, Meſſieurs, que je ne vous apprendrai rien de nouveau, en vous rapportant les expériences que j'ai faites à Marſeille dans le temps de la peſte, en préſence de pluſieurs Médecins & Chirurgiens qui ſervoient avec moi dans l'Hôpital du jeu de mail, puiſque ces expériences ont déja paru imprimées en pluſieurs endroits; mais comme elles ſont fort déciſives, je ne puis me diſpenſer de vous en rafraîchir la mémoire.

Dès que par l'ordre du Roi je me fus rendu à Marſeille, je ne pus voir périr chaque jour une infinité d'Habitans, ſans en avoir le

cœur déchiré : je mis tout en œuvre pour tâcher de découvrir la nature de cette fatale maladie, & ſur-tout en quoi conſiſtoit ſon venin ; afin que ſi par bonheur j'en venois à bout, je fuſſe à portée de donner quelque ſecours à tant de pauvres affligés. Dans cette vûë que fais-je, Meſſieurs ? Je diſſeque pluſieurs cadavres, je fouille dans leurs entrailles avec la plus exacte attention, j'obſerve qu'il n'en eſt pas un où je ne trouve la véſicule du fiel extraordinairement gonflée d'une bile noire tirant ſur le verd : cela me fait ſoupçonner que le venin de ce mal pourroit peut-être conſiſter dans cette bile, comme celui de la rage conſiſte dans la bave de l'animal enragé. On va voir que je ne me trompois point dans ma conjecture. Je ſaiſis ſur le champ un chien vigoureux & gai, qui faiſoit careſſe à quiconque entroit dans l'Infirmerie, & qui dévoroit fort avidement les bubons & les plumaceaux qu'on jettoit à terre dans les panſemens. Je lui ouvre la veine crurale, où je fis injecter environ une dragme de cette bile délayée avec de l'eau de fontaine ; & tout-à-coup voilà mon chien de gai devenu triſte ; de vorace, entierement dégoûté ; d'éveillé, ſtupide ; & peu après atteint d'un bubon & de deux charbons qui l'emportent dans quatre jours. Je réitérai pluſieurs fois, dans l'eſpace de quatre mois de pareilles expériences, & toujours avec le même ſuccès.

D'où je conclus que ſi la peſte ſe communique ainſi d'une chair hétérogene à l'autre, cela ſe feroit encore plus vîte à l'égard d'une chair homogene, en faiſant de ſon conſentement, & de l'autorité des Juges, avec promeſſe de lui donner la vie s'il en réchappoit, la même injection dans la veine d'un criminel condamné à la mort.

Je reſſerre en peu de mots toute la force de ma preuve. Toute maladie qui a un moyen immanquable de ſe communiquer eſt certainement contagieuſe : or telle eſt la peſte ; donc elle eſt certainement contagieuſe.

A ce raiſonnement je n'ajoute rien. Celui qui perſiſteroit encore à nier la contagion de la peſte, je le compterois comme prévenu ſans reſſource ; à peu près comme ce Stoicien, qui, pilé dans un mortier, s'obſtinoit à ſoutenir qu'il ne ſentoit pas la moindre douleur.

SECONDE

SECONDE PARTIE.

Les deux illuſtres Collegues dont j'ai déja fait mention plus d'une fois, ſuppoſent l'un & l'autre que les Premiers de la Médecine ont cru la peſte contagieuſe; mais ni l'un ni l'autre ne prouvent ce fait; & pour dire ce que j'en penſe, il ſeroit très-difficile d'en donner des preuves ſolides: mais pour ſuivre cette propoſition, il faudroit ſortir du plan que je me ſuis fait; c'eſt pourquoi ayant déja, comme je crois, clairement prouvé la contagion de la peſte, je ne dois plus ſonger qu'à faire voir qu'elle ſe communique, non par la ſimple atmoſphere des atômes peſtilentiels, mais par un contact immédiat & de durée, qui ſoit équivalent en quelque ſorte à l'injection dont je viens de parler.

Mais de peur que ſi l'on venoit à confondre les idées, notre combat ne devînt ſemblable à ceux des Amdubates, qui s'entretuoient à yeux clos, j'avertis que je n'ai garde de conteſter que chaque corps n'ait ſon athmoſphere, c'eſt-à-dire, un certain eſpace à la ronde, où il ne ceſſe de tranſmettre en tous ſens les corpuſcules: c'eſt une vérité dont les moins habiles Phyſiciens ne doutent pas, & dont les doctes Sanctorius & Boyle ont donné des démonſtrations; ainſi l'Auteur de la Diſſertation que j'attaque ici, n'a pas à craindre qu'on le contrediſe là-deſſus.

J'avouë encore qu'en une matiere de ſcience, la méthode géométrique ſied mieux que les figures de Rhétorique; mais de même que les Orateurs ont d'ordinaire un brillant qui éblouit, les Géometres ont auſſi quelquefois des paralogiſmes qui impoſent à ceux qui ne ſe tiennent pas aſſez ſur leurs gardes. L'importance eſt donc, pour bien juger d'un diſcours, de faire beaucoup moins d'attention aux ornemens qu'à la ſolidité, & de tenir toujours la balance en main pour reconnoître la bonté des preuves par leur poids, plutôt que par leur ſubtilité.

Avec ces précautions faiſons un juſte examen de la Diſſertation que j'entreprens de réfuter. J'obſerve d'abord que l'Auteur met en étalage les Hiſtoires de toutes les peſtes connuës, qui ont fait du ravage en divers temps, & en divers lieux; & s'il en eſt crû, ces peſtes ſont toujours venuës de l'Orient; comme ſi la Providence en avoit caché dans ces contrées d'iné-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 354 sur 883

puiſables magazins, & que la peſte ne fût pas une modification accidentelle, mais une ſubſtance particuliere auſſi ancienne que le monde.

Enſuite il fait une ſi affreuſe peinture de l'athmoſphere des peſtiferés, véhicule, ſelon lui, de la contagion, qu'à la premiere peſte du monde, l'Univers entier auroit dû périr. Car il prétend que la peſte paſſant d'un corps à l'autre, y prend toujours de nouvelles forces, & infecte en un moment tout l'air d'alentour; que cet air infecte ceux qui le reſpirent, & porté par les vents de tous les côtés, ravage bientôt non-ſeulement toute une Ville, mais des Royaumes entiers. Ce ne ſont pourtant là que des terreurs d'un homme craintif, qui, faute d'expérience en ce point, s'eſt allarmé de ce qu'il a lû; & qui, dans cette prévention, s'il eût vû le mal de près, & que la ſeule terreur fût capable de le donner, n'auroit certainement pas manqué d'en devenir la victime.

Mais quoi! (répondra-t-on) voulez-vous donc rendre ſuſpecte la foi de tous les Hiſtoriens? Non encore un coup: je ne nie point les faits qu'ils racontent, mais je ne tombe point d'accord des gloſes qu'ils en font; & je ſoutiens que cette vaſte & ſoudaine propagation de la peſte doit être attribuée, non à ſa contagion, mais à ſon épidémie; non à l'athmoſphere des atômes peſtilentiels, mais aux cauſes générales, & au ferment commun; les corps ſe trouvant dans une telle diſpoſition, que la mauvaiſe nourriture fait éclorre pied à pied les ſemences naturelles de cette maladie, à peu près comme la chaleur d'une poule fait éclorre les œufs qu'elle couve, ſans aucune influence d'un œuf à l'autre.

Je ne vous rapporterai ici, Meſſieurs, que des faits dont j'ai moi-même été témoin oculaire dans l'Abbaye de S. Victor de Marſeille, où le pieux Abbé, par un effet de ſa charité ardente, recevoit dans ſon vaſte enclos un grand nombre de perſonnes de tout âge & de tout état, qui de tous les quartiers venoient y chercher un azile. Il y eut bientôt autour de cette Abbaye un ſi grand nombre de morts & de mourans, que ſelon le ſyſtême du Diſſertateur, l'air eût dû y être horriblement infecté: cependant parce qu'on s'y nourriſſoit de bons alimens, & que par-là on fermoit la porte à l'épidémie, pas un ne fut atteint de peſte, quoique pluſieurs y fuſſent éprouvés par diverſes au-

tres maladies. Pluſieurs Monaſteres de filles eurent le même ſort, quoique dans la même ſituation, & au milieu des mêmes périls.

Quand j'entrai dans Marſeille au fort de la peſte, & dans le temps que, ſelon l'hypoteſe que je combats, l'air de toute cette Ville devoit être comme un étang d'atômes peſtilentiels, l'Hôpital de la Charité, qui regorgeoit de monde, jouit pourtant d'une parfaite ſanté, tant que la bonne nourriture dura; mais comme on en fit depuis une Infirmerie, ceux de ces pauvres miſérables qui furent appliqués au ſervice des peſtiferés, ſuccomberent preſque tous, non par l'infection de l'air, car il en ſeroit arrivé de même auparavant, mais par les mauvais alimens, & par la malpropreté, qui donnerent lieu à l'épidémie

Le grand Monaſtere de la Viſitation, très-nombreux, avoit d'un côté une Infirmerie, & de l'autre un Cimetiere des peſtiferés. Quel moyen d'échapper à la peſte, ſi l'infection de l'air la cauſoit? Toutefois dans tout l'eſpace de temps que dura cette maladie, quoique les autres maux y fuſſent communs à l'ordinaire, pas une fille ne fut attaquée de peſte.

Celui des Dames Lyonnoiſes, hors de la Porte de Noailles, étoit ſitué ſur le chemin de l'Infirmerie, de maniere que le plus grand nombre des malades que l'on portoit inceſſamment dans ce lieu paſſoit devant leur porte : néanmoins, malgré ce paſſage, toutes furent exemptes de ce mal. Je laiſſe à juger au Diſſertateur comment cela quadre avec la prétenduë infection de l'air peſtiferé. (*a*)

Je retranche un grand nombre d'autres ſemblables exemples, & vous prie, Meſſieurs, de renouveller ici toute votre attention. Je n'héſite point à avancer que ſi la peſte ſe communiquoit par l'athmoſphere des corpuſcules peſtilentiels, de tous ceux qui entreroient dans une Infirmerie, il n'en ſortiroit pas un qui ne fût peſtiferé : car comme la tranſpiration qui compoſe l'athmoſphere, remplit (de l'aveu du Diſſertateur) tout l'eſpace de cette ſorte d'Hôpitaux, il n'eſt corps humain, ſes fibres fuſſent-elles de corne, qui pût être à l'épreuve de tant de traits dont il ſeroit percé de toutes parts ; or mon exemple, & celui de tant d'autres, démontre le contraire, puiſqu'il ne

(*a*) On trouvera à la fin de cette Piéce un Certificat qui combat le ſentiment de l'Auteur, & qui s'eſt trouvé dans les papiers de feu M. CHIRAC.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 356 sur 883

ſe paſſoit pas de jour que je ne fuſſe dans ces lieux pluſieurs heures de ſuite, à toucher le pouls des malades, à en manier les bubons & les charbons, ſans que ma ſanté en ait jamais ſouffert le moindre affoibliſſement.

Le Diſſertateur appelle cela des coups de bonheur, ſemblables à ceux de ces Soldats qui ſe retirent ſans bleſſure des combats les plus ſanglans; mais je le prie de ne ſe point fâcher, ſi je dis que c'eſt-là couper le nœud gordien, au lieu de le dénouer. En effet, eſt-il quelqu'un qui ne ſente la diſparité de cette comparaiſon? Qu'on ſe repréſente, à ſa fantaiſie ſi l'on veut, le combat du monde le plus acharné, arrive-t-il jamais que tous les ſoldats combattent? Ceux même qui par leur charge ou par leur bravoure ſont les plus expoſés, n'ont-ils pas ſouvent entr'eux & les ennemis des corps qui, comme autant de murailles, les couvrent & les dérobent aux coups? Eſt-il donc ſurprenant qu'ils ſortent du champ de bataille ſans y avoir été bleſſés? Mais s'il n'y avoit aucun pouce de terre où l'on ne fût en butte aux balles qu'on tireroit d'en haut, d'en bas, par derriere, à côté, conçoit-on qu'il reſtât un ſeul ſoldat qui pût en porter la nouvelle?

L'application, Meſſieurs, eſt facile à faire au ſyſtême du Diſſertateur; & l'expérience ne s'y accordant pas, en démontre la futilité.

Il me reſte, Meſſieurs, à expliquer ce que j'entends par ce contact immédiat & de durée, que je donne pour ſeul véhicule de la contagion de la peſte. J'entends, Meſſieurs, par ce contact dont j'ai parlé dans ma premiere partie, j'entends par ce contact, de reſpirer trop long-temps & de trop près l'haleine brulante qui ſort de la bouche des malades; j'entends par ce contact, de s'envelopper de la chemiſe, ou de coucher dans les draps d'un peſtiferé; j'entends par ce contact, de toucher ſes propres playes avec des mains encore empreintes d'une ſueur ou d'un ſang infecté; comme l'éprouverent, à leur dam, deux Chirurgiens, dont l'un s'appelloit Morlet de Montpellier, & l'autre étoit Chirurgien de l'Infirmerie. Le premier avoit un cautere qu'il panſoit ſans s'être auparavant bien lavé les mains, auſſi ne tarda-t-il pas à être pris & emporté par la peſte; le ſecond s'étant bleſſé par hazard avec ſon biſtouri, & continuant, malgré mes avertiſſemens, de traiter à ſon ordinaire les bubons

& les charbons, gagna auſſi la peſte, mais il eut le bonheur d'en réchapper : d'où il faut conclure qu'il en eſt de la contagion de la peſte à peu près comme de celle du mal vénérien ; & de même que dans cette derniere maladie on traite les infectés ſans aucune appréhenſion de leur athmoſphere, auſſi mépriſant cette athmoſphere, on peut en toute confiance traiter les peſtiferés, pourvû qu'on ſe garde de ce genre de contact que je viens de détailler. Mais pour ce qui eſt d'approcher ſimplement des malades, d'en manier les bubons & les charbons, un grand nombre d'expériences nous ont convaincu qu'en tout cela il n'y a pas le moindre péril à craindre.

Qu'on ſurmonte donc cette terreur panique dont le vulgaire eſt prévenu, que la peſte ſe gagne par le ſeul attouchement ; qu'on ſe déſabuſe encore de cette erreur trop commune, qui fait qu'autant qu'on voit de peſtiferés, autant en compte-t-on d'incurables. J'ai éprouvé le contraire dans deux Infirmeries dont on m'avoit donné l'inſpection ; car ayant tenu un regiſtre exact de tous ceux qu'on y portoit journellement, j'ai trouvé qu'à peine en étoit-il mort la moitié, l'autre ayant été parfaitement rétablie.

Mais quelqu'un dit peut-être en lui-même que ma démonſtration eſt ſurprenante, & d'un caractere tout-à-fait ſingulier, puiſque mes preuves confirment la contagion de l'athmoſphere qu'on s'étoit propoſé de détruire. Car enfin comment les chemiſes ou les draps d'un peſtiferé peuvent-ils communiquer la peſte, autrement que par l'athmoſphere des atômes peſtilentiels qu'on eſt obligé d'admettre?

Doucement, s'il vous plaît ; je ne me contredis point, c'eſt l'auteur de l'objection qui tâche à ſe faire illuſion lui-même. Ne ſçait-on pas la différence qu'on doit mettre entre l'athmoſphere, & ce contact immédiat tel que je l'ai expliqué ? Que l'hydrophobie ſe tranſmette par la bave d'un chien enragé, s'enſuit-il qu'elle ſe communique par l'athmoſphere des atômes hydrophobiques ? Que le mal vénérien ſe gagne par la contagion avec une perſonne vérolée, s'enſuit-il qu'il ſe communique par l'athmoſphere des atômes vénériens ? Je ne nie donc pas encore un coup que l'athmoſphere d'un peſtiferé ne ſoit impregnée des corpuſcules peſtilentiels ; mais ils ſont ſi petits & ſi volatils, que la moindre réſiſtance ſuffit pour les repouſſer

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 358 sur 883

au lieu que la chemiſe, les draps, la ſueur, & le ſang d'un peſtiferé, attaquant l'habitude du corps, pour ainſi dire, en champ clos, & avec incomparablement plus de violence, on ne ſçauroit leur oppoſer une réſiſtance à l'épreuve : tout de même qu'un moulin à vent, qui au ſouffle des zéphirs demeure immobile, non ſeulement ſe meut, mais ſe briſe par l'agitation d'un vent impétueux.

Voilà, Meſſieurs, ce que je m'étois propoſé de dire devant cette célebre Aſſemblée, non par aucune démangeaiſon de critiquer, mais par le pur amour de la vérité, & de l'utilité publique. S'il m'eſt échappé quelque choſe de peu exact (car enfin étant homme, je ſuis ſujet aux mépriſes comme les autres) on me fera plaiſir de me relever à mon tour; j'en donne la permiſſion tout comme je l'ai priſe.

Je m'adreſſe maintenant à vous, en faveur de qui ſe font ces ouvertures ſolemnelles, chers Nourriſſons de la Faculté, qui en faites maintenant la joie & l'eſpérance, & qui bien-tôt en allez faire la gloire & l'ornement: n'oubliez jamais l'avis ſalutaire que je vais vous donner avec toute l'affection d'un cœur paternel : c'eſt que s'il arrivoit, ce qu'à Dieu ne plaiſe, qu'on vous envoyât comme moi dans des Villes infectées, vous devez commencer par affermir & votre courage, & celui des autres contre la terreur populaire, & qu'à l'aide d'une bonne nourriture, d'une exacte tempérance, & d'une ſoigneuſe propreté, ſans aucune autre précaution, vous vous livriez hardiment au traitement des malades. Ce ſera là le moyen de vous attirer la récompenſe du Seigneur, la joie de la conſcience, la reconnoiſſance de ceux que vous ſauverez, les gratifications des Villes, la libéralité des Princes, l'applaudiſſement du Public, les bénédictions de tout le monde, en un mot, tous les avantages & les glorieuſes marques de diſtinction dont vous me voyez honoré.

Religieuſes mortes à Toulon pendant la quarantaine.

Il eſt mort dans le Couvent de la Viſitation de Sainte Marie cinq Religieuſes; ſçavoir, la Sœur de Chautard, la Sœur Tournier, la Sœur Verguin, la Sœur Tiran, & une Sœur domeſtique nommée Marie-Auguſtine, & deux dans la Ville, qui étoient ſorties dudit Couvent.

Dans le Couvent des Religieuſes de Saint Bernard, il eſt mort le Prêtre nommé Meſſire Ange Garian, qui y étoit enfermé, & deux Religieuſes qui ſont mortes dans la Ville, dont l'une nommée la Sœur Hermitte, eſt ſortie avec le mal du Couvent, & morte chez ſa mere; & l'autre la Sœur Drouin.

Dans le Couvent des Religieuſes de Sainte Urſule, il y eſt mort le Prêtre qui y étoit enfermé, nommé Pere Baudouin, Minime, & une Religieuſe la Sœur Poſſel, & deux autres à la campagne, nommées les Sœurs d'Antrechaux.

Je ſouſſigné Aumônier de la Marine, m'étant tranſporté chez les Religieuſes des Monaſteres ci-deſſus mentionnés, elles m'ont inſtruit verbalement des morts qu'elles ont eu dans leurs Couvens durant la peſte, dont j'ai pris les noms par écrit, m'ayant aſſuré que le fait étoit véritable, comme il eſt ci-deſſus expoſé; & à ces cauſes, je certifie mon expoſé ci-deſſus véritable, & tel qu'il m'a été raconté par leſdites Religieuſes. En foi de quoi j'ai ſigné; à Toulon ce 6. Octobre 1721.

FERAUD, Prêtre, Aumônier de la Marine.

LETTRE

De Meſſieurs le Moine, & Bailly, Docteurs Régens de la Faculté de Médecine de Paris, envoyés par la Cour pour les maladies peſtilentielles du Gévaudan. A Madame ***

MADAME,

NOUS n'aurions oſé prendre la liberté de vous faire une deſcription de la maladie contagieuſe du Gévaudan, ſi nous n'en avions été ſollicités par une perſonne de mérite, dont le jugement ſolide nous eſt un sûr garant, que nous pouvons ſans témérité vous en préſenter une idée legere, mais ſincere & véritable.

Un Forçat de Marſeille tiré des galeres, pour ſervir de corbeau dans cette Ville infortunée, jugea à propos, pour mettre

à couvert les effets qu'il s'étoit appropriés, dans l'appréhenſion qu'on ne les revendiquât à la fin de ſes travaux mercenaires, de ſe dérober par la fuite aux juſtes recherches qu'on en auroit pû faire; & ſe trouva le 23e. jour de Novembre 1720. à la Foire de S. Clement, dans le village de S. Laurent de Rivedols, diſtant de celui de Correjeac d'une lieuë. Un païſan de ce dernier endroit, ſe trouva être de ſes parens: ils ſe reconnurent, & le Forçat fit préſent d'une veſte & d'une paire de bas à ſon couſin, qui retourna dans ſon Village, où il mourut quelques jours après. Trois de ſes enfans gagnerent la maladie, & eurent le même ſort en très-peu de temps. La mere les ſuivit de près; & un autre fils ayant appris que perſonne ne vouloit l'enterrer partit de la Canourge, où il demeuroit, pour lui rendre ce dernier devoir. Il emprunta de ſon beau-frere, auſſi de la Canourgue, un manteau qu'il lui rendit à ſon retour. Il s'en couvrit la nuit; & un petit enfant qui étoit couché dans ſon lit, mourut le même jour, & ſa femme deux jours après, à laquelle il ne ſurvécut que de huit.

Les parens de cette famille déſolée, attirés par l'appas de la ſucceſſion, emporterent les meubles, & furent les triſtes victimes d'une maladie qui ne ſe communique que trop aiſément par le poiſon mortel de la contagion, dont ces meubles étoient empreints.

Tous ces exemples firent redoubler les précautions de ceux de la même Ville, qui en avoient été les témoins; elles ne furent point inutiles. La maladie ſuſpendit ſes cruels effets pendant deux mois entiers.

Mais quelques ames viles qui ne connoiſſoient pas le prix de la ſanté, quand il s'agiſſoit d'augmenter par leur rapine leurs biens mal acquis, ſe haſarderent d'aller fouiller dans une des maiſons infectées, & payerent de leur vie la peine de leur témerité.

La maladie ſe réveilla pour lors avec plus de fureur, & la communication & le commerce l'ont pouſſée par ſucceſſion dans preſque tout le Gevaudan. Les habitans de Marvejols ne connoiſſoient point encore l'ennemi qu'ils nourriſſoient dans leur ſein, prêt à les faire périr; & bien plus attachés au gain que leur produiſoit leur commerce, qu'à la vie qu'il a fait perdre à tant de monde, trouvoient mieux leur compte à débiter

biter qu'ils n'étoient frappés que de ſimples fiévres malignes. Cependant dans cette incertitude les Commiſſaires des Etats du Gevaudan avoient envoyé à la Canourgue MM. Rochevalier & Blanquet, tous deux Docteurs de Montpellier, dont la capacité & le mérite diſtingué ne furent pas récompenſés de l'entiere confiance qu'on devoit avoir à leur rapport, ils y reconnurent la maladie la mieux marquée au coin de la véritable peſte.

Mais la Cour attentive aux différens avis qu'elle recevoit ſur l'état de la maladie, pour arrêter un progrès ſi dangereux, & qui intéreſſoit ſi fort la tranquillité de l'Etat, & pour être éclaircie de ces bruits équivoques, & ſi dignes de ſon attention, nous fit l'honneur de nous choiſir pour aller examiner le caractere & les accidens de cette maladie.

Nous ſommes arrivés à la Canourgue ſur la fin du mois de Juin, & pour ſatisfaire au juſte empreſſement qu'avoit la Cour d'être inſtruite de maniere à n'en point douter de la vérité de ce qui tenoit tout le monde en ſuſpens, & avoit fait la matiere de tant de raiſonnemens oppoſés les uns aux autres, nous nous tranſportâmes ſur le champ aux Infirmeries remplies de malades, que nous examinâmes avec toute l'exactitude & les précautions imaginables, pour ne nous point tromper dans une affaire de ſi grande importance.

Nous trouvâmes, après avoir murement examiné, viſité, touché & interrogé les malades, & avoir fait parler ceux qui les ſervoient depuis long-temps, qu'il falloit être bien ingenieux à s'apprêter des malheurs, pour ne point caracteriſer de peſte une maladie, qui par ſon progrès dangereux, & ſes ſymptômes mortels, avoit fait périr promptement tous ceux qui par leur imprudence, ou par leur pur malheur, en avoient été les premiers frappés.

Pleinement convaincus qu'on ne pouvoit la qualifier autrement que de maladie contagieuſe, & peſtilentielle, revêtuë du caractere le mieux marqué de peſte, nous en avons dans le temps dreſſé un procès-verbal, que nous avons envoyé à la Cour, & dont le temps n'a que trop juſtifié la vérité par le progrès rapide qu'a fait ce mal.

Nous ſouhaiterions pouvoir rapporter ici toutes les obſervations que nous avons faites ſur la maladie, établir notre ſenti-

ment ſur ſes cauſes premieres, & donner des raiſons de ſon progrès & de ſa communication.

Nous n'oublierions point de rapporter les faits anatomiques que nous avons obſervés dans les ouvertures que nous avons fait faire de pluſieurs cadavres, ſi les juſtes bornes d'une Lettre pouvoient admettre un ſi grand détail. Nous ne pourrions d'ailleurs, accablés comme nous le ſommes, d'un nombre infini de malades, qui demandent notre préſence, ſatisfaire notre inclination, ſans les fruſtrer du temps dont nous leur devons tenir compte.

Le Public ſe forme une idée des effets de la peſte, ſi différente de ce qu'elle eſt par elle-même (au moins de celle dont nous ſommes continuellement les témoins) qu'on ſeroit bien ſurpris de voir un nombre conſiderable de victimes, que cette maladie meurtriere aſſemble dans un même lieu, jouir d'une tranquillité à l'épreuve de tous les événemens, la plûpart pleins d'une connoiſſance parfaite juſqu'au dernier ſoupir. Il leur paroît preſque auſſi naturel de ſe voir détruire en un moment, qu'il eſt ordinaire ailleurs de chercher avec empreſſement les moyens les plus aſſurés de prolonger ſes jours. Dieu dans ſa miſéricorde, ſemble avoir attaché un mépris ſi grand pour tout ce qu'on laiſſe après ſoi, que nous voyons quitter ſans regret ce qui nous retient davantage ſur la terre, & renoncer aux tendres engagemens qui nous attachent d'une maniere ſi forte ici bas, ſans pouſſer le moindre ſoupir, & en paroître touchés de la plus legere douleur.

Cependant la peſte ſaiſit indifféremment les perſonnes de tout âge, de tout ſexe, de toute condition, quand ils y ſont également expoſés ; le courage n'en garantit point ceux qui paroiſſent les plus aſſurés, comme la crainte n'y précipite pas un plus grand nombre de ceux qui en ſont ſuſceptibles. Elle ſe manifeſte d'ordinaire par des friſſons, des maux de tête plus ou moins conſidérables, des douleurs de reins inſupportables, un abattement ſubit, un ſommeil léthargique ; le pouls devient dur, profond, quelquefois ſi petit, qu'il ſemble fuir deſſous le doigt : les yeux s'éteignent dans les uns & deviennent languiſſans, vifs & très-enflammés dans les autres : la langue eſt fort chargée & blanche, & dans quelques-uns aride, & noire dans ſon milieu : ſurviennent les nauſées & les vomiſſemens bilieux, ſou-

vent vermineux ; les diarrhées auſſi bilieuſes & colliquatives ſuivent de près. Avec la plûpart de ces accidens, les malades périſſent aſſez ordinairement en vingt-quatre heures, quand ils ne ſont point ſecourus.

Le plus ſouvent cependant les friſſons terminés au bout de quelques heures, étoient ſuivis d'une chaleur brûlante, & d'une fiévre très-ardente, qui les jettoit dans un délire phrénétique, & occaſionnoit une ſoif qu'on ne pouvoit éteindre. A cet état ſuccédoit une éruption de pourpre, tantôt rouge (& on ne perdoit point alors eſpérance d'en guérir quelques-uns) tantôt noire & livide, à laquelle ſe joignoit une ſueur froide, & une difficulté de reſpirer; & ces ſignes étoient mortels dans tous ces cas.

Tous les accidens que nous venons de rapporter étoient preſque toujours accompagnés de douleurs inquiétantes en différentes parties du corps, ſouvent très-aiguës dans les aînes, ſous les aiſſelles, derriere les oreilles, & dans tous les endroits glanduleux, qui annonçoient les éruptions prochaines des bubons, parotides & charbons ; ce qui caracteriſe ſi bien cette maladie, qu'on ne peut ſans aveuglement prendre le change. Les urines nous ont toujours paru, comme il arrive dans les fiévres malignes, dans l'état naturel. Les vomiſſemens & les diarrhées bilieuſes, ou ſereuſes, fatiguoient extrêmement les malades, juſqu'à la diminution des autres accidens.

Quand la fiévre étoit allumée, le ſang par-conſéquent dans un mouvement plus rapide & violent, les hémorrhagies du nez ſurvenoient très-ſouvent, & devenoient toujours ſalutaires ; & au contraire, nous n'avons preſque point d'exemples, que les pertes de ſang, quoique fréquentes, hors le temps des regles, nous ayent pû permettre de ſauver celles qui en ont été attaquées.

A la Canourgue, comme à Marvejols, les ſueurs copieuſes & abondantes ont toujours tourné à l'avantage des malades ; ſi bien que nous ne déſeſpérions jamais du ſalut de ceux qui ſuoient beaucoup : au contraire, nous regardions cette ſorte de tranſpiration, comme une route favorable pour conduire au port de la guériſon ceux qui avoient le bonheur d'en être travaillés pendant pluſieurs jours.

Nous nous ſommes toujours attachés à traiter les malades

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 364 sur 883

ſuivant les indications principales qui nous déterminoient à oppoſer à l'état de la maladie & du malade, les remedes que nous jugions les plus convenables.

Les ſaignées dans toutes les inflammations, comme maux de tête violens, douleurs aiguës par-tout le corps, les phrénéſies, les délires, les difficultés de reſpirer, non-ſeulement ne nous ont rendu aucun bon ſervice à la Canourgue, mais même ont toujours occaſionné des accidens plus fâcheux, que ceux que l'on vouloit combattre. A Marvejols, au contraire, dans tous ces cas elles nous en ont rendu de ſi eſſentiels, ſoit celle du bras, du pied, ou de la jugulaire, même réitérées, que nous pouvons aſſurer n'en avoir pas fait faire une ſeule qui n'ait été ſuivie de la guériſon du malade, ou de quelque changement avantageux.

Nous étions donc obligés à la Canourgue de prendre une route toute différente. Nous faiſions uſer dans les commencemens, ſur-tout quand les nauſées, ou les vomiſſemens accompagnoient les inflammations, de l'ipecacuanha à la doſe de vingt grains, ou du kermes mineral juſqu'à huit grains en grand lavage: & le malade étant remis de l'agitation, & du travail du remede, pour relever ſes forces, qu'il eſt eſſentiel de conſerver & de ménager, nous lui faiſions donner dans une potion cordiale legere, avec les eaux appropriées, & la confection alkermes, ou d'hyacinthe, & la poudre de vipere, juſqu'à quinze ou vingt gouttes de laudanum liquide de Sydenham. Dans les aſſoupiſſemens léthargiques, les délires obſcurs, les abattemens, ou anéantiſſemens, nous avons heureuſement employé dans les potions, les cordiaux les plus forts, & les volatils les plus animés, tels que l'antimoine diaphorétique, le diaſcordium, la poudre de la Comteſſe de Kent, l'élixir de propriété, le baume du Commandeur de Perne, le lilium de Paracelſe, l'eſprit volatil aromatique huileux, l'eſprit volatil de vipere, de corne de cerf, & le ſel de l'un & de l'autre.

Dans les trémouſſemens & mouvemens convulſifs, nous faiſions prendre aux malades la poudre de guttete en doſe reglée, & ſouvent avec diminution des accidens.

Dans les dyſenteries, & dévoiemens de quelque nature qu'ils fuſſent, nous y remedions par une priſe d'un gros d'electuaire de diaſcordium de Fracaſtor, & quinze ou vingt grains d'ipe-

cacuanha en bol. Rarement étions-nous obligés d'en donner une ſeconde.

Les nauſées, les vomiſſemens ſe trouvant joints aux autres accidens, nous les combattions par les émétiques ordinaires, tel que le tartre ſtibié, la poudre d'algarot, le ſoufre doré d'antimoine; mais bien plus efficacement avec l'ipecacuanha, & le kermes mineral. A Marvejols ils n'ont pas eu le même ſuccès.

Pour les bubons, c'eſt un préjugé auſſi faux que dangereux, de vouloir les extirper dès le commencement. Le malade accablé par les accidens qui les accompagnent toujours, ou n'a pas la force de ſupporter les opérations, ou eſt mis en danger de perdre la vie, par les hémorrhagies fréquentes qui ſurviennent, leſquelles par la grande diſſolution du ſang, ſont très-difficiles à arrêter.

Il eſt donc plus à propos, & l'expérience réitérée que nous en avons nous le confirme, de faire appliquer deſſus des cataplaſmes émolliens ordinaires, & de les conduire à parfaite maturité, à moins que par les ſueurs abondantes & conſidérables, le virus ne fût en partie diſſipé; auquel cas nous faiſions appliquer l'emplâtre d'Angelus Sala pour les réſoudre entierement.

Il n'en eſt pas de même des charbons, il faut dès le premier moment les ſcarifier; y ayant danger dans le retardement. Nous en avons vû de la largeur d'un denier, qui dès le premier jour, pour n'avoir point été ſcarifiés & enlevés, occupoient le lendemain la largeur de la paulme de la main.

Quand il n'y a aucune appréhenſion de couper quelques vaiſſeaux conſidérables, on ne riſque jamais de faire les inciſions profondes; on applique enſuite le digeſtif ordinaire, quelquefois animé; & par-deſſus les plumaceaux une compreſſe trempée dans le vin, préférable à toutes celles qui ſont imbibées des liqueurs ſpiritueuſes. On conduit ainſi les charbons à ſuppuration, & la guériſon ſuit de près.

Quand les hémorrhagies ſurvenoient, nous faiſions appliquer le vitriol ſur l'extrémité des vaiſſeaux; nous trempions des bourdonnets & des plumaceaux dans l'eau ſtyptique, & par des compreſſes graduées nous remedions à l'épuiſement du malade, (accident des plus à craindre) qui auroit ſuccombé par la perte de tout ſon ſang.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 366 sur 883

Nos malades parfaitement guéris, & leurs bubons cicatrisés; nous les purgions avec quatre verres de ptisanne laxative en deux jours, ou avec une médecine de senné, manne, rhubarbe & sel d'absynthe.

C'est par cette méthode, qu'agissant de concert avec Monsieur Blanquet, Médecin de Montpellier, dont le courage & la fermeté égalent la capacité & le mérite; excités & encouragés d'ailleurs par le zéle infatigable, & la piété solide de Monseigneur l'Evêque de Mende, à faire administrer dignement le spirituel, & sa charité consommée à procurer ce qui étoit nécessaire au-delà des besoins (ce qui a fait dire, qu'on avoit vû regner l'abondance au milieu de la peste) nous avons sauvé un tiers de ces habitans, qui seroient devenus les victimes de ce mal déplorable, puisque sur près de quatre cens qui étoient morts avant notre arrivée, on ne comptoit que quatre ou cinq convalescens. Nous avons travaillé avec d'autant plus de confiance sur nos malades, qu'après avoir été attaqués nous-mêmes dès les premiers jours à la Canourgue, nous nous sommes parfaitement guéris tous deux en douze jours, & un de nos domestiques qui a été l'extrémité.

A Marvejols, où nous sommes présentement, la maladie n'a changé ni dans ses accidens, car ils sont presque tous les mêmes, ni dans sa malignité. Sur moins de deux mille habitans, qui étoient restés dans la Ville, on a compté dans un jour cinquante-six morts. La communication, preuve essentielle de la contagion, s'est faite avec une rapidité inconcevable. Nous allons rapporter un fait qui le prouvera.

Une fille qui avoit communiqué dans une maison suspecte, se trouva le Dimanche 10. d'Août à Vêpres: soixante personnes de ceux qui étoient dans la même Eglise, furent frappées presque sur l'heure comme d'un coup de foudre, de la contagion, & le lendemain la Ville fut prise dans tous ses quartiers.

A notre arrivée dans cette Ville, nous la trouvâmes remplie de malades tous mourans, au nombre de quatre cens, sans aucun secours.

Tous les Chirurgiens, à la réserve d'un seul, étoient morts, ou prêts à succomber. Un des deux Médecins qui avoient servi dès le commencement, homme d'un mérite reconnu dans la Province, avoit péri, autant par l'épuisement causé par les fatigues

étonnantes qu'il avoit eſſuyées, que par la malignité de ſa maladie. Le ſeul M. Rochevalier, ſoutenu par une ferveur & une charité qui n'ont pas d'exemple, ſe reproduiſoit pour aller porter du ſecours dans tous les quartiers.

Il étoit près de ſuccomber, lorſque nous vînmes heureuſement partager ſes travaux. Nous reçûmes ſur le champ le ſecours de pluſieurs Chirurgiens, qui périrent preſque auſſi-tôt qu'ils ſe mirent en exercice, & nous nous ſommes trouvés dans des ſituations ſi triſtes pour les malades, & ſi accablantes pour nous, que nous nous ſommes vûs obligés de diriger la main des corbeaux dans des operations où la dextérité des plus habiles Chirurgiens auroit été néceſſaire.

Nous reſtions pour lors cinq à ſix heures dans les Infirmeries le matin, & autant le ſoir. Les playes étoient les mêmes qu'à la Canourgue, & demandoient les mêmes traitemens.

Les émétiques n'ont pas le même ſuccès ; & nous ſubſtituons à leur place les ptiſannes laxatives, qui nous réuſſiſſent dans toutes les inflammations. Les ſaignées, comme nous l'avons dit, ſont avantageuſes, & nous avons beaucoup plus d'occaſions de les placer ici avec ſuccès. Les cordiaux & les volatils ont fait des effets merveilleux & ſurprenans, dans certains cas. Avec ces ſecours nous avons fait ſix cens convaleſcens ; il nous eſt mort environ ſeize cens perſonnes, la plûpart ſans aucun ſecours, ou parce qu'il n'étoit pas poſſible de leur en procurer, ou qu'ils négligeoient d'avertir dans les commencemens de leurs maladies.

Comme la charité produit des effets admirables par le miniſtere de ceux qui en ſont animés ; pluſieurs donneurs de ſpécifiques, par des motifs bien différens, ont fourni leurs ſecrets qu'on nous a fait tenir de toutes parts.

Nous avons mis en uſage ceux qui nous ont été adreſſés par des perſonnes reſpectables, & bien intentionnées pour le ſalut de l'Etat, & ceux dont nous avons ſçu la compoſition, & qui nous ont paru aſſez bons pour les pouvoir placer utilement.

Mais nous pouvons proteſter que tous ces remedes, ces ſpécifiques, ces ſels, ces élixirs, n'ont pas eu de ſuccès. On n'en ſera pas ſurpris, lorſqu'on fera attention, que d'envoyer & de ſe ſervir de tels remedes, c'eſt des deux côtés travailler en aveugles dans une maladie, où il eſt plus important de prendre ſur

le champ un bon parti, que dans toute autre de quelque nature qu'elle puiſſe être.

Mais, Madame, ce ſeroit abuſer de votre patience, que d'entrer dans un plus grand détail. Nous croyons avoir aſſez fait pour ſatisfaire votre curioſite, par le récit que vous venez de lire. Trop heureux d'avoir trouvé cette occaſion de vous aſſurer du parfait dévouement, & du profond reſpect avec lequel nous ſommes,

MADAME,

Vos très-humbles & très-obéiſſans Serviteurs,
LE MOINE, & BAILLY.

A Marvejols le 10. Novembre 1721.

OBSERVATIONS

De Monſieur Bertrand, ſur la maladie contagieuſe de Marſeille.

ON ne ſe propoſe que de donner quelques Obſervations générales, fondées ſur des faits & des expériences bien averées; c'eſt pourquoi on n'entrera ici dans aucune diſcuſſion ſur la nature du mal, & ſur ſa cauſe, ni dans aucune explication des ſymptômes; on ne rendra pas même raiſon des changemens fréquens qui arrivent dans le cours de la maladie, ni des obſervations qu'on en a faites. Toutes ces choſes ſe préſenteront d'elles-mêmes à ceux qui ſont initiés dans nos myſteres. On ſe diſpenſera encore de marquer l'origine du mal, & d'en ſuivre les progrès, cela étant tout-à-fait étranger, & inutile au but qu'on ſe propoſe; on va ſeulement en diſtinguer les périodes, & en marquer les temps, parce qu'ils influent dans la connoiſſance de la maladie.

Elle commença, cette maladie, au commencement de Juillet chez les pauvres gens, & dans une ruë qui n'eſt habitée que par le menu peuple. Le premier malade n'eut qu'un ſimple charbon; quelques jours après, d'autres dans la même ruë furent

rent attaqués de fiévres, qu'on crut ſimplement malignes avec des puſtules gangreneuſes, & moururent.

Inſenſiblement le mal pullula dans cette ruë, les ſymptômes de malignité, & les marques extérieures de contagion ſe multiplierent avec les malades, juſques à ce que la choſe éclatât par une plus grande mortalité en un même jour, ce qui fut environ le 20. de ce même mois.

En peu de jours le mal ſe communiqua dans les ruës voiſines; & à l'entrée du mois d'Août, il fut répandu dans tous les quartiers, avant le 10. du mois preſque dans toutes les ruës, & enfin au milieu du mois preſque dans toutes les maiſons de la Ville. Tout le reſte de ce mois, & pendant tout Septembre, la maladie a été d'une violence extraordinaire, & a fait un affreux carnage.

Dans le mois d'Octobre le mal s'eſt adouci, il a été moins mortel, & le nombre des malades moins grand; ce qui alla toujours en diminuant les mois ſuivans. On peut donc fixer le premier période du mal, ou ſes commencemens, au mois de Juillet; le ſecond, ou ſa vigueur, à ceux d'Août & de Septembre; le troiſiéme, à celui d'Octobre & de Novembre; & le quatriéme, à ceux de Décembre & de Janvier. Ce qui a paru les mois ſuivans, a plutôt été les ſuites qu'une continuation du mal.

Tout ce que nous avons à dire ſur la nature de la maladie, c'eſt qu'il n'y en eut jamais de plus maligne, de plus contagieuſe, ni de plus funeſte; & on oſe aſſurer, que de toutes celles dont parlent les Hiſtoriens, que les Auteurs de Médecine décrivent, & que nos Négocians & nos gens de mer ont vûës dans les différentes contrées du Levant, aucune n'a été ſi rapide dans ſes progrès, ni ſi violente dans ſes effets, que celle-ci.

Il eſt évident que la cauſe de ce mal n'eſt autre qu'un venin, qui ſe communique par contagion. Nous laiſſons dire à ceux qui ne voyent la maladie que de loin, que c'eſt une fiévre maligne ordinaire cauſée par les mauvais alimens, & par la miſere, comme étoient celles qui ravagerent certaines Villes du Royaume il y a quelques années; ce n'eſt plus le bas peuple, qui a ſouffert par la diſette, que l'on voit attaqué de ce mal, c'eſt toute une Ville; & ceux qu'un état aiſé avoit garanti des incommodités de la diſette, n'ont pû ſe ſauver de l'incendie général;

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 370 sur 883

Toutes ces grandes idées de ſyſtêmes modernes s'évanouiſſent à la vûë de nos malades, & la théorie la plus rafinée ſe trouve déconcertée, quand il faut mettre la main à l'œuvre.

Il ſeroit difficile de déterminer la nature de ce venin, & la maniere dont il agit dans le ſang. Accoûtumés à tout rapporter à nos idées, & ne connoiſſant que deux manieres dont le ſang peut être alteré, & ſe corrompre, on demandera d'abord ſi ce venin diſſout le ſang, ou bien s'il le fige, & le coagule. La bizarrerie des ſymptômes a fait qu'on n'a pû s'aſſurer préciſément ni de l'un, ni de l'autre, & que même on a crû voir ces deux états du ſang ſe ſuccéder ſouvent dans le même malade. On n'a pas pû fonder aucun jugement ſolide ſur la vûë du ſang dans la palette, ayant paru dans les uns d'une conſiſtance naturelle, dans les autres, peu lié & plus liquide, & dans d'autres tout-à-fait coueneux & inflammatoire; dans les uns tout-à-fait figé, enſorte qu'il n'en ſortoit pas une goutte par l'ouverture de la veine; dans les autres entierement diſſout & fondu. Mais comme on ne doit pas croire que le ſang ne ſoit ſuſceptible que de ces deux ſortes d'altérations que nous connoiſſons, & qu'il peut y en avoir une infinité d'autres que nous n'avons pas encore découvertes, il eſt probable que ce venin altere le ſang, & le corrompt d'une de ces manieres qui nous ſont inconnuës. Nous laiſſons à des Phyſiciens plus curieux & plus habiles à la deviner.

Il n'eſt pas moins difficile de déterminer la nature de ce venin. La même variété des ſymptômes rend incertains tous les raiſonnemens que l'on pourroit faire là-deſſus. Cependant comme ſes effets les plus ordinaires ſont les irritations, les chaleurs, les agitations violentes, on peut croire qu'il tient de la nature de l'acre. Nous paſſons legerement ſur des choſes qui ſont hors des bornes que nous nous ſommes preſcrites.

L'ouverture des cadavres n'a rien découvert de particulier ſur la nature du mal, ni ſur ſa cauſe. Dans les uns, tout a paru dans un état naturel, & dans les autres, on n'a trouvé que quelques legeres inflammations dans le bas-ventre, qui étoient certainement les dernieres productions de la maladie.

Elle eſt ſouvent précedée, cette maladie, de dégoût, de nauſées, & de vertiges, de douleurs dans les jambes. Quelquefois elle ſaiſit bruſquement, ſans aucune incommodité précedente.

Elle ſe déclare preſque toujours par un petit friſſon, par des maux de cœur, des nauſées, des vomiſſemens, & le mal de tête, ou des vertiges & des étourdiſſemens. A ce friſſon ſuccede une fiévre des plus vives, & des plus fortes, avec une chaleur âcre & brûlante. La violence du mal répond toujours à celle des ſymptômes qui l'annoncent ; enſorte que ſi le froid eſt long, le mal de tête & le vomiſſement violens, on doit s'attendre à une grande maladie. Quelquefois ce mal a commencé ſans aucun ſymptôme, par une petite fiévre, qui véritablement augmentoit bien-tôt ; & ces heureux commencemens étoient preſque toujours d'un bon augure pour le malade.

On voit par-là que nous n'avons eu que deux ſortes de malades, ſans entrer dans des diſtinctions ſcrupuleuſes, qui, en multipliant les eſpeces du mal, ne ſervent qu'à en donner des idées plus confuſes, bien loin de l'éclaircir. Les uns avoient le mal benin, & leger, les autres l'avoient violent ; les uns & les autres avec, ou ſans éruptions extérieures. Nous n'avons rien à dire des premiers, ils guériſſoient d'eux-mêmes, & preſque ſans aucun ſecours de l'Art ; car ceux qui ne pouſſoient rien au-dehors, voyoient terminer leur fiévre en quatre ou cinq jours par un doux purgatif, ou par une ſueur qui ſuccédoit à l'opération d'un leger émétique, quand il avoit été indiqué. Ceux en qui la nature faiſoit un généreux effort pour ſecouer le joug du venin, avoient le plaiſir de voir leurs bubons venir d'eux-mêmes à une heureuſe ſuppuration, ou preſque ſur le champ, ou bien long-temps après, dans vingt, trente jours, ſans que pendant tout ce temps-là ils reſſentiſſent aucune incommodité. D'autres encore plus heureux, les voyoient diſparoitre, & ſe réſoudre inſenſiblement, ſans aucune incommodité, & avec une parfaite intégrité de toutes leurs fonctions ; mais ceux-là faiſoient le plus petit nombre, quoiqu'on en diſe ; car ſi on conſidere qu'il n'a pas échappé la moitié des malades, & que parmi ceux qui ont été ſauvés, pluſieurs ont eu le mal violent, on reconnoîtra aiſément que cette premiere ſorte de malades ne peut pas avoir été ſi nombreuſe.

La ſeconde eſpece de malades a éprouvé toute la rigueur du mal, les uns par des morts ſubites, ſans aucune maladie précedente ; les autres par des morts promptes, en ſix ou huit heures de maladie, d'autres en vingt-quatre heures, & le plus

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 372 sur 883

grand nombre en deux ou trois jours, & c'étoient ceux qui ne pouſſoient rien en dehors, ou qui ne pouſſoient que des éruptions foibles & incapables de les dégager, & cela dans le premier & ſecond période du mal. Quand la maladie alloit au-delà de trois jours, elle donnoit un peu plus d'eſpérance, ſur-tout quand c'étoit à la faveur des éruptions extérieures ; ce qui eſt devenu plus fréquent dans le troiſiéme période, & ceux-ci alloient un peu plus loin, juſqu'au quatriéme, au cinquiéme, ou au ſixiéme jour ; & alors, ſi les éruptions ſe ſoutenoient, ils ſe tiroient d'affaire ; mais ſi au contraire elles s'affaiſſoient, ou qu'elles diſparuſſent, ces malades mouroient auſſi cruellement que les autres.

Quelques-uns mouroient ſans aucun ſymptôme ſenſible, & avec un pouls preſque naturel, & ne ſe plaignant que de foibleſſe & d'abattement ; ils avoient pourtant des yeux étincelans & le regard égaré ; auſſi ſe méfioit-on toujours de cette fauſſe tranquillité du malade. D'autres après une entiere ceſſation des ſymptômes les plus violens, & ſe ſentant tout-à fait bien, mouroient dans la nuit, ou le lendemain, ſans qu'on pût reconnoître aucune cauſe manifeſte d'une mort ſi imprévûë.

Quand la maladie ſe terminoit heureuſement, c'étoit ordinairement au huitiéme jour, ou tout au plus tard au dix, que la fiévre ceſſoit ; & ſi elle alloit au-delà, c'étoit par la réſiſtance de quelque ſymptôme, qui demandoit une curation particuliere.

La vigueur de l'âge & du tempérament, ne ſervoient qu'à rendre le mal plus violent & plus mortel, comme la foibleſſe de l'âge, du ſexe, & du tempérament, rendoit plus ſuſceptible de cette maladie ; auſſi avons-nous vû les enfans & les femmes pris les premiers dans toutes les familles, & ſur-tout les femmes enceintes, qu'on a eu le chagrin de voir périr preſque toutes. Ce mal n'a épargné aucun âge ; il a attaqué toute ſorte de perſonnes, depuis les enfans à la mammelle juſques aux vieillards ; il a pourtant reſpecté, pour ainſi dire, ceux qui étoient dans un âge décrepit.

On n'a vû la langue noire qu'à fort peu de malades, mais tous l'avoient blanche, & chargée ; l'altération étoit extraordinaire, même avec la fiévre la plus legere, ſans pourtant que les

malades ſe plaigniſſent de cette ſoif, ni qu'ils ſentiſſent quelquefois cette altération. Les plus malades avoient les yeux vifs & étincelans, même dans les plus grandes foibleſſes, & le regard affreux, à peu près comme les hydrophobiques, & ces yeux étincelans étoient toujours d'un mauvais augure. C'eſt ſans doute par-là que quelques Chirurgiens, qui ont fréquenté le Levant, ſe vantent de connoître de trente pas de loin, ſi un homme eſt attaqué de peſte.

Les excremens de nos malades n'avoient rien de particulier, l'infection n'en étoit pas même trop grande ; elle l'eſt beaucoup plus dans les fiévres malignes ordinaires. Les urines étoient preſque toujours naturelles. Elles avoient ſouvent une pellicule huileuſe au-deſſus, comme celle des phthiſiques : quelquefois elles ſont un peu rouges & alterées le premier jour de la maladie, quand la fiévre eſt violente. On en a vû pourtant quelquefois d'extrêmement rouges, & preſque de la couleur du ſang.

On aura de la peine à croire que ces malades n'exhalent point de mauvaiſes odeurs, & n'ont rien de rebutant. Véritablement, après quelques jours de maladie, on ſent, ſur-tout quand le malade ſuë, une odeur douceâtre qui eſt déſagréable, ſans être trop forte, ni infecte ; & cette odeur douceâtre ſe communique à tout ce qui a ſervi à l'uſage des malades, aux meubles, & aux chambres mêmes, & ne ſe perd qu'après que ces choſes ont paſſé par l'eau bouillante, & ont été expoſées long-temps à l'air.

Les ſymptômes qui accompagnent la maladie, ſont les mêmes que ceux des fiévres malignes, avec cette différence qu'ils ſont ici plus violens, & qu'ils s'élevent dès la premiere attaque du mal, & d'abord après le premier friſſon. Tels ſont l'abattement, les inquiétudes, nauſées, vomiſſemens, maux de cœur, défaillance, oppreſſion, diarrhée, hémorrhagies, affection ſopporeuſe, délire, phrénéſie. Ces derniers étoient les plus fréquens & les plus ordinaires, & ne finiſſoient guéres que par la mort du malade. Rarement on a vû des convulſions & des mouvemens convulſifs, & ces ſymptômes paroiſſoient ſur-tout dans ceux qui n'avoient aucune éruption, ou qui les avoient foibles & languiſſantes.

Quelquefois le mal prenoit en guiſe de fiévre intermitten-

te, par un petit friſſon aux extrêmités, qui duroit quatre à cinq heures, & revenoit tous les jours à la même heure, ſuivi d'une chaleur forte, avec les ſymptômes les plus fâcheux ; auſſi le ſecond ou le troiſiéme accès emportoit toujours le malade.

Dans le premier periode du mal, & au commencement du ſecond, les malades rejettoient quantité de vers par le haut & par le bas, ſur-tout les enfans & les femmes ; ce qui joint à la cherté des denrées, & à l'abondance des fruits qu'il y avoit eu cette année, confirmoit nos Magiſtrats & nos Citoyens dans la fauſſe créance que cette maladie n'étoit qu'une ſimple fiévre maligne, cauſée par les mauvais alimens, & par la miſere.

On a vû très-peu de malades en qui la nature n'ait fait quelque effort pour ſe dégager de ce venin, & le pouſſer dehors par des dépôts ou éruptions extérieures, comme bubons, charbons, puſtules, &c. Ceux en qui elle ne pouſſoit rien au-dehors, éprouvoient toute la rigueur du mal, comme nous l'avons déja obſervé, & ils mouroient ordinairement en vingt-quatre heures, ou en deux jours, quelques remedes qu'on leur fit. Ils étoient ordinairement couverts d'exanthémes, qui étoient l'éruption la plus infructueuſe, & ne ſervoit qu'à fonder un prognoſtic fâcheux. Quand ils devenoient noirs, ils annonçoient toujours une mort prochaine.

Les bubons ſortoient aux aînes, & ſouvent au-deſſous, & à ces glandes qui occupent la partie ſupérieure de la cuiſſe, & ſous les aiſſelles ; il ſurvenoit des tumeurs au col, & des parotides : ils paroiſſoient dès que le mal ſe déclaroit, ou bien le ſecond, ou le troiſiéme jour, & rarement après la fiévre finie. Les premiers n'étoient ſouvent d'aucune utilité, & n'empêchoient pas les progrès de la maladie ; les ſeconds étoient plus favorables, & quelquefois véritablement critiques, je veux dire avec diminution des ſymptômes, & de la fiévre, qui finit au terme que nous avons marqué, ſe calmant inſenſiblement à meſure que le bubon s'éleve. Les tumeurs du col, & les parotides ont preſque toujours été mortelles, ſur-tout quand elles étoient doubles, & ces malades périſſoient par la ſuffocation, quelque évacuation que l'on eût pû procurer pour la prévenir. Dans le premier & le ſecond période du mal, on ne pouvoit amener preſque aucun bubon à ſuppuration ; dans la ſuite, & ſur la

fin de ce même période, le mal commençant à s'adoucir, on a vû preſque tous les bubons ſuppurer, quoiqu'on n'eût pas changé de remedes, ni de méthode. Quelques-uns, après leurs bubons rentrés, ont rendu du pus par les urines pendant pluſieurs jours.

Les charbons & les puſtules ont été, dans tous les périodes du mal, une éruption aſſez favorable & aſſez ſûre, ſur-tout quand il y en avoit plus d'un. Les charbons paroiſſoient comme les anthrax & les charbons ordinaires, & ſortoient dans toutes les parties du corps, quelquefois au commencement, quelquefois dans la ſuite de la maladie, ſouvent au-deſſous du bubon, & preſque toujours avec ſoulagement pour le malade. On a pourtant remarqué que ceux qui venoient au col, étoient preſque toujours funeſtes.

Les puſtules s'élevent comme de petits furoncles, ou boutons, en forme de pain de ſucre, avec une rougeur à la baze, & un point blanc à la cime. Dans quelques heures ce point blanc ſe deſſéche & devient noir, la tumeur s'étend, la rougeur diminuë, & il ſe forme une dureté tout autour de la tumeur. Ces puſtules ſont fort douloureuſes, & font une eſcarre comme les charbons; elles paroiſſoient ou au commencement, ou dans la ſuite du mal; & dans le troiſiéme & dernier période, elles ſortoient avant que la fiévre ſe déclarât, & que le malade ſentît aucun mal. On en a vû quelquefois ſortir ſur les bubons, & ſur les parotides, mais celles-là n'ont jamais été d'un bon augure.

On fondoit ordinairement le prognoſtic de la maladie ſur les ſymptômes qui l'accompagnoient, ſur l'état du pouls, & ſur les éruptions. Il étoit rare de voir échapper des malades avec des ſymptômes violens, & ſans aucune éruption critique. De même le bon ou le mauvais état du pouls décidoit auſſi du ſort du malade; car ceux qui avoient le pouls bon, ouvert, fort & égal, pouvoient eſperer de ſe tirer d'affaire avec le ſecours des remedes, quelques violens que fuſſent les ſymptômes; au lieu que ceux qui avoient le pouls petit, foible, inégal, fréquent, & obſcur, avoient tout à craindre, quelque leger que le mal parût, & quoiqu'il ne fût ſuivi d'aucun ſymptôme fâcheux, & ſouvent même avec les éruptions les plus heureuſes. Elles influent encore, ces éruptions, dans le prognoſ-

tic de la maladie. Celles qui paroiſſent dès la premiere attaque du mal, ſont les moins favorables ; mais celles qui ne ſe montrent que le troiſiéme, ou le quatriéme jour, donnent plus d'eſpérance, ſur-tout quand elles ſont vives & animées.

Par la ſeule deſcription du mal, on voit d'abord que ce n'eſt point une maladie d'un ſeul remede ; elle varie autant, & même plus, que toutes les autres eſpeces de fiévre. Cette varieté jointe à la bizarrerie des ſymptômes, ne permet même pas d'établir une méthode de la traiter fixe & conſtante.

L'état du pouls, les éruptions & les ſymptômes déterminent ſeuls la néceſſité de la ſaignée & de la purgation. En général celle-là ne doit être ni copieuſe, ni fréquente, & celle-ci doit être toujours benigne & legere ; & l'une & l'autre ne conviennent point quand les éruptions ſont vigoureuſes & avancées ; le temps où elles conviennent le mieux, c'eſt le premier jour de la maladie.

Quand le pouls étoit plein & élevé, & le mal de tête violent, on commençoit la curation par une ſaignée de ſix onces, ſuivant la force du pouls, l'âge & le tempérament du malade. Rarement on a eu des indications de la réitérer ; mais après la premiere ſaignée, ſi le malade avoit des maux de cœur, ou des nauſées, on lui a donné un émétique ; le tartre émétique, ſi c'étoit un corps plein, & robuſte ; l'ipecacuanha, ſi c'étoit une perſonne délicate, l'un & l'autre en une doſe très-petite & très-moderée.

Si l'émétique ne faiſoit qu'exciter le vomiſſement, ſans faire aller du ventre, d'abord après ſon opération finie, on donnoit ſur le champ un leger purgatif, ou tout au moins un lavement.

Quand le pouls n'étoit ni plein, ni élevé, on ſe paſſoit de ſaignée, & on commençoit par donner l'émétique toujours en petite doſe, pour peu qu'il fût indiqué ; autrement ſi c'étoit un corps plein, & que l'on reconnût qu'il y eût beaucoup de corruption dans les premieres voies, on ne donnoit qu'un purgatif ſimple. On n'en a jamais donné que de benins & legers, & encore en petite doſe, parce qu'on avoit reconnu que les purgatifs violens & les grandes évacuations, ne diminuoient ni la fiévre, ni les ſymptômes, & ne faiſoient que hâter la mort du

du malade. Les legers purgatifs, comme la rhubarbe ; les tamarins, la caſſe, la manne, & le ſyrop roſat, faiſant toujours une évacuation ſuffiſante & ſalutaire ; le ſenné même n'a jamais été employé avec ſuccès, & encore moins quand il a été donné en pluſieurs doſes de ptiſanne laxative. Rarement on a eu occaſion de purger dans le cours de la maladie, à moins qu'elle n'ait traîné en longueur, ou que les fréquens maux de cœur n'ayent continué après l'émétique ; encore alors faut-il donner la potion purgative à petites priſes, pour être en état de la ſuſpendre dès que l'évacuation aura été ſuffiſante, c'eſt-à-dire, de deux à trois ſelles. Si après cette premiere évacuation le malade eſt abattu, & le pouls déprimé, on le ranime avec un leger ſudorifique & alexitere, auquel on mêle toujours un peu de diaſcordium pour charmer l'effet du purgatif..

Il eſt arrivé quelquefois qu'après l'opération de l'émétique ou du purgatif, la fiévre s'eſt ranimée, & que le pouls eſt devenu plus plein & plus élevé ; en ce cas on a fait une ſeconde ſaignée : quand il y a eu délire ou aſſoupiſſement, ou que le mal de tête a augmenté, on l'a faite au pied, temperant le malade par des doſes d'émulſions ſimples, ou par une eau de poulet, priſes pourtant avec modération, de peur de trop relâcher ; car il faut, dans cette maladie, être toujours en garde contre la diarrhée.

Après l'émétique ou le purgatif donnés, ou même dès le premier jour, ſi ni l'un, ni l'autre n'a pas été indiqué, on doit être attentif à obſerver le mouvement de la nature par celui du pouls & de la fiévre. S'il paroît trop vif, & trop animé pour laiſſer ſéparer le venin, & tout ce qu'il a converti en ſa nature, on peut l'adoucir, & le temperer par de doux délayans, par des ptiſannes propres, ou par les eſprits acides mêlés à l'eau panée, qui eſt la boiſſon la plus ordinaire de ces malades, & celle qu'ils ont le mieux ſupportée. Si au contraire ce mouvement paroît lent & foible, on le ranime & on le ſoutient par les doux alexiteres, & cela juſques à ce que les éruptions paroiſſent, & on continuë cette attention juſques à ce qu'il en paroiſſe quelqu'une, & que l'on en obtienne une louable ſuppuration.

Les forts narcotiques n'avoient pas un ſuccès plus heureux que les violens purgatifs ; ils jettoient toujours les malades dans

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 378 sur 883

des foibleſſes, dont ils ne pouvoient pas revenir, ou dans quelque aſſoupiſſement mortel, ſur-tout quand on les donnoit au commencement du mal ; ils ſuſpendoient ſouvent les éruptions prochaines, & rappelloient les ſymptômes mortels. On n'en a jamais employé que de legers, & en petite doſe, & ſeulement dans le cas du délire & de la phrénéſie, ou d'une agitation violente. Dans les diarrhées on donnoit avec ſuccès le diaſcordium mêlé avec les abſorbans. On n'a jamais pû ſe ſervir des narcotiques dans les vomiſſemens, à cauſe de l'abattement & de la foibleſſe qui les ſuivoient ; on employoit plus utilement en ce cas-là les délayans, ou bien le ſuc de citron, avec quelques grains de ſel d'abſynthe ; les cardiaques même ne faiſoient qu'augmenter l'irritation de ce ſymptôme, & le rendre plus violent. On ne doit pourtant pas ſe preſſer de l'arrêter ; car ſouvent au vomiſſement arrêté il ſurvenoit des tranchées, & des ardeurs d'entrailles, qui tourmentoient le malade juſques à ſon dernier moment. On voit aſſez la raiſon de ce changement.

De toutes les évacuations naturelles, la diarrhée a toujours été la plus funeſte, à moins qu'elle n'ait été moderée, & qu'elle ne ſoit venuë naturellement, ſans être excitée par les purgatifs. On en a vû quelques-uns guérir ainſi allant ſeulement deux ou trois fois du ventre par jour. Les hémorrhagies ont été également funeſtes ; quelques-unes pourtant ont été ſalutaires.

L'évacuation la plus utile, a été celle des ſueurs, & ſurtout de ces ſueurs qui venoient les premiers jours de la maladie, ou après un leger émétique par la quiétude du malade, & qui ne ſont excitées que par la chaleur de ſon propre ſouffre ; car celles qu'excitoient les remedes, étoient ſouvent infidéles, & n'avoient quelquefois d'autre ſuccès que l'irritation de la fiévre ; les premieres arrêtoient les progrès du mal, & ſouvent l'emportoient tout-à-fait, en faiſant diſparoître les éruptions ; les dernieres épuiſoient le malade, & précipitoient ſa mort.

Il ſuit de-là que les ſudorifiques les plus benins étoient les plus convenables. On ne pouvoit pas aller au-delà de l'eau de chardon-benit, de la poudre de vipere, & du lilium dans les grandes foibleſſes ; tout autre ſudorifique, comme les volatils,

les forts cardiaques & alexiteres, n'ont jamais fait un bon effet, à moins que le malade ne fût dans un abattement extraordinaire. Voilà d'abord un nombre infini de remedes alexiteres & ſpecifiques, rapportés par les Auteurs, ou propoſés par les Médecins actuellement en vie, & envoyés ici de differens endroits, devenus inutiles; ce qui fait croire, ou que ces Médecins n'ont jamais traité de peſte, ou que s'ils en ont vû, ils ſe ſont prévenus ſur des obſervations fauſſes, ou incertaines.

Les oppreſſions qui accompagnoient cette maladie, ne venoient pas toujours d'un engagement dans la poitrine; c'étoit ſouvent par la ſueur arrêtée, par le froid que le malade prenoit en ſe découvrant, ou par quelque éruption extérieure rentrée. Dans le premier cas, qui eſt celui d'un engagement de poitrine, de petites ſaignées convenoient, quand le pouls & les forces du malade le permettoient; mais dans les autres cas, il ne falloit que rappeller les ſueurs, ou les éruptions par quelque leger ſudorifique.

Il paroît par-là que rien n'eſt plus ſalutaire à ces malades, que de les bien couvrir ſuivant la ſaiſon, & qu'ils n'ont rien de plus contraire que le froid; auſſi tous ceux qui ont eu une douce tranſpiration pendant la maladie, & qui ont eu ſoin de l'entretenir, ſe ſont preſque tous tirés d'affaire. Il ſeroit inutile d'entrer dans aucun détail ſur le régime de vie qui convient à nos malades; on a tout dit quand on a fait voir que la maladie eſt des plus aiguës.

Le traitement extérieur ne doit pas être moins ſimple & moins benin que celui du dedans. Tous ces remedes ſi recherchés & ſi ſinguliers, ne ſont ici d'aucun uſage; & tout ce grand étalage de remedes externes, dont les Auteurs groſſiſſent leurs livres, ne ſert qu'à montrer leur ignorance dans ce mal, ou leur mauvaiſe foi, s'ils l'ont connu.

Aux bubons qui étoient avec inflammation, on appliquoit des cataplaſmes de mie de pain avec le lait, ou bien celui d'herbes émollientes; aux autres un ſimple emplâtre de diachylum, ou quelqu'autre ſemblable, ou à leur deffaut, avec le pain & l'huile; on ouvroit ceux-là avec la lancette, quand ils étoient en voie de ſuppuration, on appliquoit le cauſtic à ceux-ci; aux uns & aux autres, on n'attendoit jamais la maturité, ni la ſuppuration, & encore moins à ceux qui étoient durs & ſans

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 380 sur 883

rougeur, auſquels on appliquoit le cauſtic, dès qu'ils lui donnoient priſe. Après l'ouverture de la tumeur, ou l'application du cauſtic, on tâchoit d'attirer une prompte ſuppuration par les remedes pourriſſans & emplaſtiques ; le digeſtif ſimple, l'onguent baſilic, celui d'althea, le baume d'Arceus, & autres de cette eſpece, étoient les plus ordinaires & les plus efficaces, avec l'emplâtre de diapalme, & ces remedes ſuffiſoient juſqu'à ce que la playe fût cicatriſée. La cruelle méthode d'arracher les glandes, inconnuë dans cette Ville, n'y a été introduite & pratiquée que par les étrangers ; & ceux qui l'avoient autoriſée par leur préſence, & qui en avoient vû ſouvent de mauvais effets, ont crû devoir la rejetter dans la ſuite. La ſuppuration bien menagée ne manque jamais d'amener la glande, ou tout au moins de la mettre en état d'être ſéparée ſans violence.

Dès que les charbons paroiſſoient, pour prévenir l'enflure, & l'inflammation de la partie qu'ils ne manquent jamais d'attirer, on y appliquoit le cataplaſme anodin de mie de pain avec le lait, & on ſe hâtoit de les découper, les uns par une ſimple inciſion en croix, les autres en les cernant tout autour, & les autres en déchiquetant tout le tour de l'eſcarre, & cette maniere eſt plus douce & moins douloureuſe ; l'eſcarre découpé, on y appliquoit les mêmes pourriſſans que ci-deſſus, à moins que l'ulcere ne menacât de gangrene ; alors on rappelle la méthode ordinaire en pareil cas, & on anime les pourriſſans.

On traitoit à peu près de la même maniere les puſtules charbonneuſes quand elles n'étoient pas conſidérables. Les onguens ci-deſſus ſuffiſoient pour détacher l'eſcarre, & attirer la ſuppuration juſques à l'entiere guériſon. Mais quand l'aſſiete de la puſtule étoit large & dure, & l'eſcarre grande, on y faiſoit une inciſion en croix ; & à celles dont la dureté étoit extraordinaire, on appliquoit un petit cauſtic au milieu de l'inciſion, & puis on la traitoit à l'ordinaire.

On a remarqué que tous ces ulceres ne ſouffrent pas volontiers d'être lavés. Les liqueurs ſpiritueuſes les irritent ; les décoctions émollientes les relâchent, & font croître des chairs baveuſes ; les vulneraires & balſamiques produiſent quelquefois l'un ou l'autre de ces deux effets, à moins que les ulceres ne dégénerent ; mais alors ils rentrent dans la méthode ordinaire ;

le vin même deſſéche la playe, & en ſupprime la ſuppuration, qu'on doit entretenir auſſi long-temps que l'on peut, & tout au moins trente ou quarante jours, ſi on veut éviter les ſuites fâcheuſes. C'eſt auſſi pour favoriſer cette longue ſuppuration, que l'on doit faire de grandes ouvertures, ſoit qu'on ſe ſerve de la lancette, ou du cauſtic.

S'il ſurvenoit quelque accident à ces playes, comme ſinus, dépôts, inflammations, gangrenes, chairs baveuſes, &c. on traite cela à la maniere ordinaire, & par les remedes les plus ſimples, ſans qu'il ſoit beſoin d'en avoir de particuliers, qui ne ſervent le plus ſouvent qu'à enrichir ceux qui les diſtribuent, & à répandre un air de myſtere ſur les choſes les plus ſimples, & les plus communes.

C'eſt une opinion aſſez commune parmi le peuple, qu'on ne peut pas prendre deux fois de ſuite cette maladie. C'eſt dans cette confiance que ceux qui en ont été guéris, ſe livrent plus facilement au ſervice des autres malades, & par-là cette fauſſe créance a ſon utilité : cependant cette opinion eſt fauſſe, & on a vû le contraire dans cette conjoncture. J'en ai fait moi-même une triſte expérience.

Rien ne nous a tant ſurpris dans cette maladie, que la violence & la rapidité de ſa contagion. Soit pour le bien commun, ſoit pour notre interêt particulier, nous avons redoublé notre attention ſur cet article. Prévenus dès l'école, par de célébres Profeſſeurs, que les maladies ne ſont point contagieuſes par elles-mêmes, nous avons crû que c'étoit ici l'occaſion de vérifier un point auſſi important pour le bien public ; nous n'avons pas été long-temps à nous détromper de notre erreur ; & les preuves que nous avons de la contagion ſont ſi évidentes, & portent ſur des faits ſi conſtans, qu'elles ne laiſſent aucun doute là-deſſus.

Pour ce qui eſt du temps qu'il faut à ce venin pour ſe développer, quand il a une fois pénetré dans le corps, il n'y a rien de reglé ; c'eſt aux uns plutôt, aux autres plus tard, ſuivant les differentes diſpoſitions du ſang, & ſelon le concours des cauſes externes, qui le mettent en jeu & en action. Dans les uns, preſque ſur le champ, au moins du jour au lendemain ; ç'a été le plutôt : dans les autres, deux, trois, quatre, cinq, ſix jours, &c. juſques au trente-cinquiéme jour, qui eſt le

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 382 sur 883

terme le plus éloigné qu'on ait pû obſerver.

Voilà tout ce que la violence de la maladie, & le trouble de cette Ville, nous ont permis d'obſerver. Uniquement occupés à faire des obſervations juſtes & fidéles, nous n'avons pas eu la même attention à leur donner l'ordre & l'étenduë convenables, encore moins à y répandre l'érudition dont elles étoient ſuſceptibles. Il paroît pourtant par ces obſervations, que cette maladie ſi extraordinaire ne demande que peu de remedes très-ſimples & très-communs, un grand ordre dans la police, beaucoup de ſoins des malades, & ſur-tout des Médecins & des Chirurgiens prudens, & attentifs; auſſi avons-nous vû échouer tous les prétendus ſpécifiques : car le bruit de cette maladie nous a attiré ici tous les Empiriques, & gens à ſecret; nous avons reçu des remedes & des recettes de toutes les contrées de l'Europe; la Cour même nous en a envoyé pluſieurs avec ordre de les compoſer, & de les mettre en uſage; rien de tout cela n'a réuſſi. Les grandes idées des ſyſtêmes modernes ne ſont ici d'aucun uſage. Quoique le mal ſoit vif & prompt, il ne veut point être bruſqué, & on ne peut point, par les grandes évacuations, prévenir la lenteur des criſes naturelles, ni en divertir la matiere. Il faut ici néceſſairement faire revivre le langage & les maximes des Anciens, dont toute l'application étoit d'obſerver, & de ſuivre les mouvemens de la nature : telle doit être notre attention dans une maladie qui n'eſt, à proprement parler, qu'un *effort de la nature, ou pour mieux dire, un mouvement du ſang, pour chaſſer un ennemi étranger.*

*

OBSERVATIONS PRATIQUES

De Monſieur Couzier, traduites du Latin.

PREMIERE OBSERVATION.

LA peſte s'étant répanduë dans la ville d'Alais, le R. P. Etienne, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, s'offrit généreuſement au digne Prélat qui remplit le Trône Epiſcopal de cette Ville, & qui a rendu ſon nom à jamais immortel dans ces temps malheureux, par une charité ſans bornes pour le ſoulagement des peſtiferés, & par une prudence égale à ſon courage; le Pere Etienne, dis-je, s'offrit à ce Prélat pour faire les fonctions de Confeſſeur. Ce reſpectable Religieux oubliant donc le ſoin de ſa vie pour ſe rendre utile à ſes freres, entra dans l'Hôpital le 5. Novembre 1721. & ne s'étant ménagé en aucune circonſtance, où il crut que les infortunés commis à ſon zéle pouvoient recevoir quelque ſoulagement de ſa part, il fut lui-même frappé de la peſte le dix-ſept du mois de Décembre ſuivant, environ ſur les deux heures du matin.

Ce malade, âgé d'environ vingt-ſept ans, & peu chargé d'embonpoint, ſentit tout d'un coup une grande peſanteur de tête, qui fut promptement ſuivie de nauſées, & de fréquentes cardialgies. Trois glandes aſſez voiſines ne tarderent point à ſe gonfler dans l'aîne gauche. L'une étoit de la groſſeur d'un poix, une autre de celle d'une aveline, & le volume de la troiſiéme tenoit le milieu entre les deux autres. La plus groſſe étoit immobile, aſſez éminente, & fort douloureuſe. On n'appercevoit aucun changement dans le viſage, les yeux, la langue du malade. A peine le pouls paroiſſoit-il s'éloigner de l'état naturel; il ſe déroboit ſeulement ſous le doigt, pour peu qu'on preſsât l'artere.

Dans ces circonſtances ſi critiques pour le malade, je lui fis prendre ſur le champ une potion émétique & purgative, fondé ſur l'obſervation réitérée des bons effets de ce remede adminiſtré dans les premiers commencemens de la peſte, ſur-tout

lorſqu'il y a vomiſſement, ou nauſée. Bien que le malade l'ait entierement rejetté peu de temps après l'avoir avalé, & que le remede n'eût entraîné avec lui qu'une petite quantité de matieres bilieuſes, & gluantes, la tête & l'eſtomach en furent ſoulagés pendant toute la nuit, & même juſqu'à huit heures du matin.

L'après-midi les bubons s'étant affaiſſés, la langue étant devenuë blanchâtre, l'abattement augmentant de plus en plus, & le mal de tête redoublant avec une ſoif dévorante, j'ordonnai pour le ſoir un julep compoſé d'eaux de charbon benit, de coquelicot, & de fleurs d'orange, avec la vieille thériaque, le diaſcordium, la poudre de vipere, & l'antimoine diaphoretique, qui provoqua pendant la nuit une ſueur aſſez conſidérable pour percer deux chemiſes; ce qui procura quelque ſoulagement au malade, & ranima un peu ſes forces. Le mal de tête ne le fatigua plus que par intervalles, la blancheur de la langue ſe diſſipa en partie, & le bubon un peu plus tendu devint plus éminent. Mais le bas-ventre oubliant ſon devoir, j'eus recours à une ptiſanne laxative, dont il prit le dix-huit du mois trois verres à diſtances convenables depuis deux heures après midi juſqu'à huit. Le ſoir j'ordonnai en deux doſes le julep ci-deſſus décrit. Le ventre ſe dégagea la nuit même, & il ſurvint une moiteur, ſuivie d'une abondante excrétion d'urine.

Le troiſiéme jour de la maladie le pouls ſe trouva encore moins éloigné de l'état naturel qu'il ne l'avoit été juſqu'alors. La douleur de tête revenoit avec violence de temps en temps; la langue recommença à être blanchâtre. Vers le ſoir du même jour le bubon le plus gros de l'aîne gauche, ayant commencé à mollir, acquit un volume plus conſidérable; mais en même-temps un autre dur, douloureux, plus éminent que le premier, & de la groſſeur d'une fêve, ſortit dans l'aîne droite. Je fis mettre deſſus un cataplaſme de mie de pain; &, m'étant apperçu que les forces du malade étoient plus abattuës qu'auparavant, que ſon pouls étoit concentré, & qu'un petit délire ſe mettoit de la partie, j'ordonnai encore en deux priſes le julep précédemment employé. Le malade ſua juſqu'à mouiller une chemiſe, & dormit, mais d'un ſommeil agité de rêves.

Le quatre je trouvai le malade ſans fiévre, & avec la tête beaucoup

beaucoup plus libre ; il me dit gaiement qu'il alloit beaucoup mieux. Le bubon qui étoit dans l'aîne droite, étoit de la groſſeur d'une noix, & celui de la gauche paroiſſoit prêt à s'ouvrir. Le jour fut aſſez tranquille, & le malade ſua un peu, ce qui n'empêcha pas la nuit ſuivante d'être auſſi agitée que la précédente ; car les mêmes accidens revinrent, & le ventre ſe reſſerra. En conſéquence je lui fis prendre l'opiate de Salomon avec le mercure doux. Pendant la nuit il prit d'un julep compoſé de thériaque, de confection d'hyacinthe & alkermes, & de ſirop de chicorée compoſé, le tout diſſout dans les eaux de ſcabieuſe, bourrache & chicorée, dont j'avois fait faire deux priſes ; mais ayant rendu quelque peu de ſang par la bouche peu de temps après la premiere, ceux qui veilloient le malade n'oſerent lui donner la ſeconde. Il dormit tranquillement le reſte de la nuit. Nous remarquâmes en levant la couverture, qu'il ſortoit de tout le corps des vapeurs très-abondantes.

Le malade ſe porta beaucoup mieux le cinq, & le ſix, que nous fimes mettre les pierres à cautere ſur les bubons ; mais celui du côté droit, qui étoit accompagné d'inflammation, & & plus dur que le gauche, fut auſſi beaucoup plus rétif aux cauſtiques. L'eſcarre faite, on couvrit les bubons d'un digeſtif ſimple. Le lendemain matin on y fit une inciſion longitudinale ; mais comme les bubons avoient des racines trop profondes, on fut obligé d'y appliquer la pierre à cautere une ſeconde fois, & le ſept au ſoir on vit l'appareil pénétré d'une ſéroſité que nous trouvâmes vers les racines des glandes ; mais il n'y avoit encore aucun commencement de ſuppuration.

Le huit elle commença dans le bubon gauche, ſans qu'il y en eût apparence dans le droit. J'aurois fait extirper ce dernier le lendemain, ſi je n'avois crains l'hémorrhagie qui ſuit ordinairement cette opération. Ce fut envain que nous voulumes y venir le dix, le malade n'ayant que trés-impatiemment ſouffert qu'on ſéparât l'eſcarre avec les cizeaux ; ce qui ne ſe fit qu'avec une perte de ſang conſidérable. Sur le ſoir, la fiévre qui s'étoit évanouie avec tous les autres ſymptômes, ſi l'on en excepte la douleur cauſée par les bubons, reparut avec l'abattement des forces. Le malade eut cependant un ſommeil tranquille, & ſe trouva ſans fiévre le matin.

On panſa les bubons à l'ordinaire juſqu'au quatre Janvier de

l'année 1722. & le malade alloit mieux, lorſqu'ennuyé de garder le lit, il ſe leva de bon matin par un froid rigoureux; mais il ne tarda pas à s'en repentir. Il fut obligé de ſe recoucher, & je le trouvai au lit avec mal de tête, altération dans le pouls, & une legere moiteur. Je ne lui donnai pourtant aucun remede, eſpérant beaucoup de la moiteur; en quoi je ne me trompai pas; car après une nuit tranquille, tous les ſymptômes étoient diſſipés le lendemain au matin. Il ſortit des deux bubons une grande quantité de pus, mais beaucoup plus louable du droit que du gauche; & le malade n'ayant pas voulu ſouffrir l'application du cautere actuel, on fut obligé de revenir encore au potentiel; & comme ſon ventre étoit pareſſeux, je lui fis avaller trois verres de ptiſanne laxative dans le cours de la journée. Cependant malgré le bon effet de ce remede, le pouls & le viſage ne ſe rétablirent pas cette ſoirée.

Le ſix de Janvier il y eut peu de fiévre; encore ne venoit-elle peut-être que de la douleur cauſée par les bubons, douleur qu'augmenterent les nouvelles inciſions qu'on fut obligé de faire profondément au bubon droit, dont la racine fourniſſoit tout le pus. Le malade paſſa la nuit tranquillement, mais le lendemain un excès dans la quantité d'alimens mal ſains qu'il prit lui donna une fiévre violente, & les bubons ne rendirent plus qu'un pus ſereux & ſanguinolent. Je lui fis prendre, mais ſans effet, un purgatif compoſé d'eaux de chicorée, de bourache, & de bugloſſe, de confection d'hyacinthe, de rhubarbe en poudre, & de ſirop de chicorée; ce qui m'obligea de lui donner le lendemain matin de la manne & de la rhubarbe. Ce nouveau purgatif n'ayant point encore fait un effet ſuffiſant, je lui fis prendre un lavement qui fit bien. Le malade revint en bon état, & la ſuppuration des bubons redevint louable.

Les choſes reſterent au même état juſqu'au onze du mois, que je lui permis de prendre chaque jour deux legers bouillons au ris; ce qui fut continué juſqu'au ſeize. Pendant ce temps on mit en uſage les cauteres potentiels, pour conſommer peu à peu les glandes dont le malade n'avoit pas voulu ſouffrir l'extirpation; car craignant la douleur, il nous força d'uſer du même moyen pour détruire les deux également; ce qui en retarda la guériſon & la cicatrice; joint à ce que le malade, faute qui lui eſt commune avec bien d'autres, ſuivoit trop les mouve-

mens de ſon appetit, qui n'étoit que trop grand; auſſi le trouvai-je le ſoir du même jour agité d'une grande fiévre avec le cours de ventre, ſans pourtant que les bubons ſe reſſentiſſent de ce changement fâcheux. Je lui ordonnai en conſéquence, pour calmer la fiévre, les poudres de quinquina & de rhubarbe dans les eaux de chicorée, de bourrache, & de bugloſſe.

Le lendemain au matin trouvant le malade ſans fiévre, je le purgeai avec un verre de ptiſanne laxative, & une once de manne; ce qui fit un très-bon effet. Le malade paſſa tranquillement le reſte du jour, la ſuppuration des bubons continuant d'être louable, la fiévre ne laiſſa pas de ſe faire ſentir le ſoir pendant une heure & demie. Les ulceres s'en reſſentirent; les levres de celui du côté gauche s'étant trouvées tumefiées. Cependant le malade dormit tranquillement, & le dix-huit on l'auroit jugé très-proche de ſa guériſon, ſi les bubons s'étoient trouvés en meilleur état.

On y remit donc l'onguent baſilicum; & ce matin même je fis prendre au malade les poudres de quinquina & de rhubarbe dans les eaux de chicorée, de bourrache, & de bugloſſe, & j'ordonnai un lavement pour l'après midi. Le même jour ſur les huit heures du ſoir je fis ma viſite, & je trouvai le malade s'éveillant avec une moiteur. Il étoit foible, mais ſans fiévre, & pour l'empêcher de revenir, je lui fis prendre les poudres de quinquina & de rhubarbe, & la confection d'hyacinthe dans les eaux de bourrache & de bugloſſe, ordonnant la même potion pour le lendemain. Il dormit la nuit, & le lendemain il ne ſe ſeroit ſenti d'aucune incommodité, ſi l'on n'avoit été obligé de faire de nouvelles inciſions à deux ſinus oppoſés, qui ſe découvrirent dans le bubon droit. L'ulcere fut panſé à l'ordinaire.

Le vingt le malade ſe trouva tout au mieux; le bubon droit ſuppurant à merveille, & le gauche commençant à ſe cicatriſer. Cet état continua juſqu'au matin du vingt-neuf, que le malade fut encore fatigué de douleurs de tête, & de la fiévre, qui cauſa une mauvaiſe diſpoſition aux bubons. Je fus obligé de revenir au quinquina, & à la rhubarbe, dont l'effet fut tel que je le ſouhaitois. Ce changement avantageux fut ſuivi pendant la nuit d'un ſommeil tranquille.

Le lendemain matin le malade & les bubons ſe trouverent

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 388 sur 883

en bien meilleur état, & depuis ce temps, les ulceres, & les forces allerent de mieux en mieux. Je lui accordai deux soupes mittonnées par jour, & par degré je lui fis reprendre l'usage des alimens solides.

Enfin les bubons s'étant cicatrisés, la santé du malade fut si bien rétablie, qu'elle étoit meilleure qu'avant qu'il fût attaqué de la peste. Il ne faut point oublier de remarquer que pendant tout le cours de cette longue maladie, le malade n'a fait usage pour boisson ordinaire, que d'une simple eau panée, & d'une ptisanne laxative composée de senné, de casse, & de poudre à vers, lorsqu'il avoit le ventre paresseux; enfin, que nous avons toujours trouvé la liberté du ventre fort avantageuse dans cette espece de maladie.

Je remarquerai encore que la plus grande partie de ceux qui guérissoient de la peste, avoient beaucoup plus d'appetit qu'on n'en a communément dans la convalescence; & que les convalescens se gorgeant d'alimens à la premiere occasion qu'ils en avoient, se trouvoient promptement dans le cas d'une rechûte qui étoit ordinairement funeste.

SECONDE OBSERVATION.

Jean-Jacques Pascal, jeune homme âgé de vingt-quatre ans, d'un tempérament sanguin, fut apporté à l'Hôpital le 7. Janvier 1722. vers les sept heures du soir. Le cinq précédent, il avoit senti sur le soir un assoupissement, avec un dégoût, & une douleur poignante dans l'aine gauche. Le sept, la premiere fois que je le visitai, je lui trouvai les yeux brillans, la langue blanchâtre, le visage enflammé, un assoupissement opiniâtre, & le pouls petit & fréquent, qui se déroboit sous le doigt, pour le peu qu'on pressât l'artere.

Le huit le pouls devint dur & fréquent, avec accablement des forces; la langue séche & raboteuse noirciſſoit dans le milieu, & blanchissoit sur les bords. Le soir l'état du malade étoit le même; les yeux étoient brillans, & comme étincellans, & la langue entierement blanche.

Le neuf il eut un grand saignement de nez, qui fut suivi d'une diminution des accidens; il sentit seulement intérieurement une chaleur assez legere. Le pouls qui étoit foible, se

fortifia peu à peu. Enfin, comme il ſe portoit mieux le douze de ſa maladie, je lui permis l'uſage du ris; ce qui ne fut pas ſans danger. Car il parut deux fois différentes, dans le bubon où l'on avoit fait inciſion, de nouvelles glandes qu'il fallut extirper. Depuis il eut la fiévre, ſur-tout le ſoir, avec quelque abattement.

Le vingt le ventre qui avoit été reſſerré, recouvra ſa liberté. La fiévre s'étant évanouie, donna lieu à une ſuppuration louable de l'ulcere, qui fut bien-tôt conduit à cicatrice.

Le malade fut guéri parfaitement par l'uſage des remedes alexipharmaques qu'il prit pendant tout le cours de ſa maladie, toutes les fois que ſes forces étoient abattuës. J'ai auſſi employé ſouvent les rafraîchiſſans avec les cordiaux, auſquels j'ajoutois le ſyrop de pavots blancs, toutes les fois que j'avois deſſein de procurer le ſommeil; ce qui eſt arrivé pluſieurs fois dans le cours de la maladie. J'ai encore fait uſage d'une ptiſanne laxative pour combattre une conſtipation opiniâtre. Le bubon a été panſé avec le cataplaſme de mie de pain, les cauteres actuel & potentiel, & le digeſtif ſimple.

Il eſt évident par cette obſervation, 1°. Que l'hémorrhagie, qui eſt ordinairement dangereuſe dans la peſte, eſt quelquefois ſalutaire. 2°. Que puiſque le malade a été repris par la fiévre après l'uſage du ris, & que l'ulcere déja guéri s'eſt trouvé infecté de nouvelles glandes, le Médecin ne peut être trop circonſpect dans la conduite du régime. 3°. Que rien n'eſt plus vrai que cette ſentence d'Hippocrate, *ventris adſtrictio omnium confuſio*, puiſque la durée de la fiévre a été égale à celle de la conſtipation. 4°. Que la peſte ne demande pas moins que les autres maladies, à être traitée ſuivant les loix des indications; ce qui eſt également prouvé par l'obſervation précédente.

TROISIE'ME OBSERVATION.

ADAM Martin, homme de quarante ans, d'un tempérament très-vigoureux, attaqué le 9. de Janvier 1722. de mal de tête, & d'un abattement ſubit, fut apporté à l'Hôpital le ſoir du quatriéme jour de ſa maladie. Je lui trouvai de la fiévre, avec un bubon dur de la groſſeur d'une petite noix, ſitué environ deux travers de doigt au-deſſous de l'aîne gauche.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 390 sur 883

Le malade étoit tourmenté d'une ſoif dévorante. La fiévre, qui redoubloit le ſoir, dura trois jours.

Le quatriéme de la maladie le malade dormit, & ſua un peu ; mais le pouls étoit encore plein & fréquent. Le malade ſe reveillant, ſe plaignit d'une grande douleur poignante dans la tête. Je ſuivis l'indication qui ſe préſentoit, & j'ordonnai en conſéquence une ptiſanne de bois d'ébene, à prendre par verrées, qui fit beaucoup ſuer le malade. Les ſymptômes s'adoucirent ; le bubon panſé à l'ordinaire, fut bien-tôt conduit à cicatrice, & le malade recouvra une ſanté parfaite.

QUATRIE'ME OBSERVATION.

En commençant à travailler dans l'Hôpital, j'y trouvai un homme d'environ cinquante ans, gras & replet, attaqué de la peſte, à qui des accidens très-graves faiſoient cortege, & ayant bubon ſous l'aiſſelle gauche. Tantôt il ſuoit beaucoup, tantôt il ſuoit peu. La nature me paroiſſant diſpoſée à cette évacuation, j'eus recours à la poudre de vipere, & à l'antimoine diaphorétique. Je l'entretins donc en donnant de temps en temps ces ſudorifiques dans des eaux appropriées. Pendant le cours de la maladie, je n'employai aucun autre remede. Le bubon fut traité à l'ordinaire, & le malade guéri.

On voit par les deux dernieres obſervations combien les ſudorifiques ſont utiles dans la cure de la peſte.

CINQUIE'ME OBSERVATION.

Un jeune homme nommé Peyraube, d'un tempérament ſanguin, reſſentit le 25. Janvier de la même année un grand mal de tête, avec un abattement ſubit, & un très-grand froid qui ſe répandoit par tout le corps, & une paralyſie preſque entiere des extrêmités intérieures. Il ſentit le même jour au ſoir une douleur poignante dans la partie ſupérieure & antérieure de la cuiſſe droite. Je lui ordonnai de la poudre de crapaut, ſur la parole de ceux qui m'avoient envoyé ce remede à titre de ſpécifique ; & je m'y déterminai d'autant plus volontiers, que j'avois appris par des obſervations repetées, que les ſueurs, à provoquer la ſortie deſquelles on diſoit ce remede très-propre,

étoient fort salutaires dans la peste. Mais je me trouvai fort éloigné de compte. Le malade ne sua point ; mais le lendemain matin il fut tourmenté d'une douleur à l'angle droit de la mâchoire inférieure, où l'on remarquoit une tumeur dure extrêmement sensible. J'y fis appliquer un emplâtre de parties égales de gaudron, & de graisse de porc, qui fut saupoudré de la même poudre, comme on me l'avoit mandé. La douleur de l'aîne droite s'étoit dissipée, & celle de la tête étoit beaucoup diminuée ; les forces avoient repris un peu le dessus. Tel étoit le soir l'état du malade, mais il étoit dévoré de la soif. Il mouilla deux chemises la nuit suivante. Je trouvai le matin un bubon dans l'aîne gauche du malade ; il étoit en fiévre, dévoré par la soif, & sans force ni courage. Ces accidens, non-seulement continuerent le reste de ce jour, où cependant le bubon n'avoit pris aucun accroissement, mais le lendemain ils devinrent plus considérables, & s'accompagnerent d'autres symptômes : car la langue blanchissoit, & les forces diminuoient de plus en plus. Le malade étoit tourmenté d'une soif que je désesperois d'étancher. Pour comble de maux, les amygdales venant à se gonfler, ne tarderent pas à rendre difficiles la respiration, & la déglutition.

Dans des circonstances si critiques, je crus devoir abandonner un remede inutile, & même nuisible, malgré les éloges qu'on lui avoit donnés ; & étant revenu aux regles de la Médecine ordinaire, j'eus la satisfaction de surmonter la cause & les accidens du mal. Le bubon & la parotide furent traités à l'ordinaire, & le malade parfaitement guéri.

Cette observation prouve clairement qu'il faut traiter méthodiquement la peste, & que rien n'est plus inutile contre cette maladie, pour ne rien dire de plus, que les spécifiques que le peuple vante le plus. Ils peuvent au plus remplir une indication, dans le temps qu'on est souvent obligé d'en remplir plusieurs. Que dis-je ? Ces prétendus spécifiques étant souvent contraires aux indications, deviennent mortels par cette raison.

SIXIE'ME OBSERVATION.

Le 6. Janvier 1722. je visitai la nommée Jeanne Carbonelle, veuve âgée d'environ soixante ans, d'un tempérament bi-

lieux, attaquée de la peſte. Elle avoit le pouls grand & fréquent, qui ſe perdoit pourtant pour peu qu'on preſſât l'artere; un abattement aſſez conſiderable, une grande ſoif, & une tumeur ſous l'aiſſelle gauche. Cette tumeur, de la groſſeur d'une fêve, & peu adhérente, avoit paru dès le commencement même de l'attaque. La malade repoſa pendant la nuit, & tous les ſymptômes diſparurent, excepté le bubon, qui fut ouvert le ſix de la maladie, emportant environ la moitié de la glande, qui ne rendoit aucune humidité. Dans l'intervalle de trois jours on fut obligé de ſcarifier pluſieurs fois la playe, qui demeuroit toujours ſéche, mais qui vint enfin à ſuppuration, & fut conduite à parfaite cicatrice, ayant été panſée ſuivant la méthode ordinaire.

Cette malade n'eſt point la ſeule où j'aye remarqué des glandes peu adhérentes, & qu'elles n'avoient point été de mauvais augure; & où j'aye obſervé que les éruptions qui ſe ſont faites dans le temps même de l'attaque de la maladie, ou peu de temps après, ont été ſalutaires. Car les ſymptômes, quelque graves qu'ils ſoient, s'évanouiſſent, ou du moins s'adouciſſent en peu de temps; au contraire de ceux où l'éruption ne ſe fait que pendant le cours de la maladie. Car quand elle ſe fait, ou il arrive de nouveaux accidens, ou ceux qui exiſtent deviennent plus conſiderables.

SEPTIE'ME OBSERVATION.

MARIE Pueche, âgée de vingt ans, d'un tempérament ſanguin, fut frappée de la peſte le 8. du mois de Janvier de l'année 1722. La maladie commença par une peſanteur de tête, avec cardialgie, nauſée, & froid. Il parut en même-temps dans l'aîne gauche une tumeur qui ne cauſoit aucune altération dans la peau qui la couvroit. Elle eut la fiévre, avec une chaleur interne brulante juſqu'à la nuit du quatriéme jour de ſa maladie, que ſes regles commencerent à couler. Elle avoit eu le troiſiéme un ſaignement de nez fort conſiderable.

Le cinq au matin je trouvai la malade ſans fiévre, & beaucoup moins fatiguée du mal de tête. Tous les accidens, & la chaleur interne, diſparurent pendant la nuit. Les regles coulerent pendant trois jours, & la malade fut parfaitement guérie, le

le bubon ayant été traité par la méthode ordinaire, & conduit à cicatrice.

HUITIE'ME OBSERVATION.

MARTHE Negrale, âgée de dix-huit ans, d'un tempérament ſanguin, fut attaquée de la peſte pendant la nuit du 22. Janvier 1722. Au premier aſſaut de la maladie elle eut mal à la tête avec cardialgie, nauſée, & douleur poignante dans les aînes. Le lendemain il parut un bubon dans chacune.

Le troiſiéme jour de la maladie le pouls, qu'elle avoit petit & fréquent, diſparoiſſoit par la moindre compreſſion de l'artere. Le mal de tête étoit continuel, & l'abattement entier. Vers le ſoir la fiévre redoubla, & les deux bubons groſſirent conſiderablement.

Le quatre, la langue parut couverte d'une mucoſité blanche, le pouls devint moins fréquent, & la douleur de la tête, comme celle des bubons, extrêmement violente.

Le cinq, elle étoit brûlée intérieurement, & le mal de tête augmenta. La nuit ſuivante les regles coulerent en abondance, & la malade dormit tranquillement. Les forces étoient un peu moins abattuës. Les regles ayant continué de couler en ſuffiſante quantité, la malade ſe porta de mieux en mieux, & les bubons ne tarderent point à être conduits à une parfaite cicatrice.

Ces obſervations montrent évidemment combien l'écoulement des regles eſt avantageux dans la peſte. En effet, à peine a-t-il commencé, que les accidens qui mettoient les malades en danger de mort, ſe ſont évanouis. Auſſi lorſque cet écoulement étoit imminent, faiſois-je tous mes efforts pour l'exciter; ce qui m'a parfaitement réuſſi, comme il eſt encore prouvé par l'obſervation ſuivante.

NEUVIE'ME OBSERVATION.

MARIE Leches fut attaquée de la peſte après une ſuppreſſion du flux menſtruel. Il y avoit déja trois jours qu'elle étoit malade, lorſqu'on la conduiſit à l'Hôpital le 18. Janvier 1722. Je la trouvai avec la fiévre, & deux charbons, dont l'un

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 394 sur 883

étoit ſitué ſur la mammelle droite, & l'autre entre les épaules.

Le 19. je remarquai un troiſiéme charbon près de l'angle externe de l'œil droit. Dans cet état, je déſeſperois de ſa vie, ſur-tout lorſque j'appris que l'attaque de peſte étoit ſurvenuë à une ſuppreſſion des regles. Je tournai donc toutes mes vûës du côté de cet écoulement, &, pour le rappeller, j'eus recours aux remedes dont j'avois éprouvé l'efficacité dans de pareilles conjonctures. Je lui fis donc prendre ſur le champ un julep compoſé de caſtoreum, de laudanum, de vieille thériaque, diſſous dans les eaux de chicorée, de meliſſe, & de fleurs d'oranges. L'uſage de ce remede fit reparoître les regles; &, bien qu'elles n'ayent coulé qu'en petite quantité, tous les ſymptômes s'évanouirent, les charbons ſuppurerent, & la malade recouvra la ſanté.

DIXIE'ME OBSERVATION.

CLAUDINE Duguaſſe, malade de la peſte à l'âge de ſoixante-dix ans, fut portée à l'Hôpital le 14. Mai 1722. Elle avoit deux bubons, l'un dans l'aîne droite, l'autre dans la partie antérieure ſupérieure de la cuiſſe gauche. Il y avoit de plus un charbon ſur la levre droite des parties genitales. Le charbon ſuppura, mais les bubons ſe diſſiperent par réſolution, & la malade ſe rétablit parfaitement.

Il eſt évident par cette obſervation, que la ſuppuration des charbons eſt plus ſalutaire que celle des bubons, & que le ſuccès heureux des maladies où les malades ſont attaqués de bubons & de charbons, dépend de la ſuppuration de ces derniers, & non de celle des autres.

ONZIE'ME OBSERVATION.

RIEN ne prouve mieux les bons effets de la ſuppuration convenable des charbons, que l'hiſtoire de la maladie de la fille de Claudine Dugaſſe, la même qui a fait le ſujet de la précédente obſervation. Cette fille, d'un tempérament délicat, âgée de vingt-cinq ans, fut apportée à l'Hôpital malade de la peſte en même-temps que ſa mere. Elle avoit la fiévre, & un charbon ſur l'omoplate gauche. La malade fit apporter avec

elle un enfant dont elle étoit accouchée un mois auparavant. Il prit le lait de sa mere, toute pestiferée qu'elle étoit, comme il faisoit avant cette maladie. Le charbon de la mere suppura, & l'enfant ne fut point attaqué de la maladie. Je les ai vû sortir de l'Hôpital en bonne santé, & les ai laissé tels quand j'ai quitté la ville d'Alais.

La santé dont cet enfant a continué de jouir, est une preuve constante que la peste, toute meurtriere qu'est cette maladie, ne déploye pas sa fureur contre tout le monde indistinctement, & qu'elle attaque principalement les sujets qui ont les premieres voies remplies de crudités & d'impuretés. Or c'est ce qui ne se rencontroit pas dans l'enfant dont je parle, dont toute la nourriture étoit du lait. La preuve que les impuretés des premieres voies contribuent beaucoup à la naissance & aux progrés de cette maladie, c'est que tous ceux qui usoient d'alimens solides, au nombre desquels je mets les enfans de deux ou trois ans, & ceux qui ne sont sevrés que depuis peu de temps, en ayant vû plusieurs de cet âge attaqués de la peste, ont été sujets à cette maladie, comme l'expérience en fait foi. La même verité se prouve encore par l'exemple de ceux qui ont été sobres, ou se sont purgés de temps en temps : car ces deux especes de personnes, celles sur-tout qui s'étoient mises sous la protection de la sobrieté, ou ont été exemptes de la peste, ou si elles ne l'ont pas été, ont été traitées beaucoup plus favorablement que ceux qui se sont écartés des loix de la tempérance. On voit par ce que je viens de dire combien la sobrieté, & l'usage de quelques purgatifs doux pris de temps en temps, sont avantageux en temps de peste.

DOUZIE'ME OBSERVATION.

Peu de temps après mon entrée dans l'Hôpital, je fus moi-même attaqué des cruels accidens de la maladie que je guérissois dans les autres. Le 5. Novembre 1721. j'avois commencé à prendre soin des pestiferés renfermés dans l'Hôpital d'Alais, & sur le soir du quatorze du même mois je fus tourmenté de douleurs poignantes très-aiguës, & qui revenoient par reprises dans les aînes, mais principalement dans la gauche. Environ une heure après, je sentis un grand abattement, & un trem-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 396 sur 883

blement de toutes les parties du corps, mais ſur-tout des cuiſſes. Je ne fis pourtant aucun remede, & je me contentai de me mettre au lit, eſperant que le ſommeil me procureroit du ſoulagement. Mais la nuit ne fut pas tranquille; les ſymptômes qui m'avoient fatigué pendant le jour devenant de plus en plus cruels. J'étois d'ailleurs dans un extrême abattement, & mon pouls étoit tellement concentré & foible, qu'il étoit difficile de le ſentir. J'avois la langue blanche, & la vûë tellement troublée, qu'à peine pouvois-je diſtinguer les objets. Ajoutons qu'une glande de l'aiſſelle gauche étoit un peu tumefiée.

Dans cet état, le lendemain matin j'eus recours à la vieille thériaque, comme au ſecours le plus efficace. J'en pris ſur le champ environ deux gros diſſous dans de bon vin; & voyant que cette premiere doſe ne faiſoit pas l'effet que je ſouhaitois, j'en pris, peu de temps après, une plus forte, diſſoute dans l'eau de coquelicot. Je ſuai bien-tôt en abondance, & je me trouvai un peu mieux. Le pouls n'étoit ni ſi concentré, ni ſi foible, l'abattement étoit moindre, & la tête plus tranquille.

Le jour ſuivant, M. Giber, Médecin établi dans Alais, auſſi heureux Praticien qu'habile, me conſeilla de prendre par verrées une ſolution de tartre émétique dans l'eau commune. Je rendis par la bouche une grande quantité de bile érugineuſe & porracée. Enfin les purgatifs ayant été employés avec ſuccès, & le bubon s'étant diſſipé par réſolution, je fus bien-tôt rétabli, & en état de recommencer à voir des malades.

Ma ſanté ſe ſoutint juſqu'au commencement d'Avril, que pluſieurs glandes ſe tumefierent ſous mon menton. Cette tumeur avoit été précédée d'élancemens dans ces parties. Les amygdales ſe gonflerent auſſi avec inflammation. Ces eſpeces de tumeurs me firent d'autant plus de peine, que l'obſervation m'avoit appris qu'un grand nombre de malades qui en avoient été attaqués étoient péris.

Je commencai donc à ſuivre un régime très-auſtere, ne prenant pour toute nourriture que des bouillons, & en petite quantité. Je pris en récompenſe beaucoup de lavemens, & fis grand uſage du thé en boiſſon, & en gargariſme. J'évitai le froid de l'air. Les glandes enfin ſe déſenflerent, &, graces à la bonté ſecourable de la Providence, je me rétablis entierement, & ma ſanté ſe ſoûtint parfaitement pendant pluſieurs mois, que

je continuai de rendre ſervice aux peſtiferés.

Ma propre expérience m'a fait connoître combien les ſudorifiques, les émétiques, & les purgatifs, ſont utiles dans le traitement de la peſte, ſur-tout quand ils ſont adminiſtrés ſuivant les regles de l'Art ; combien la cure de la peſte eſt infidéle, quand les bubons ſe diſſipent par réſolution ; combien un régime très-auſtere eſt néceſſaire pendant tout le cours de la maladie, & combien ceux qui ſont obligés de vivre parmi les peſtiferés doivent avoir de ménagement dans l'uſage des alimens. Mon expérience m'a encore appris que le meilleur moyen de prévenir la peſte, quand on eſt deſtiné à la combattre, eſt d'employer les purgatifs, avant que d'entrer dans la carriere, & ſur-tout lorſqu'il y a quelque ſoupçon que les premieres voies ſont farcies d'impuretés. Le temps ne me permit pas de prendre pour moi ces précautions avant que d'entrer dans l'Hôpital ; c'eſt ce qui me fait préſumer que ce manque d'attention eſt cauſe que j'ai été frappé de la peſte peu de temps après avoir commencé à lui faire la guerre.

OBSERVATIONS
FAITES SUR LES PERSONNES MORTES de la peſte,

Traduites du Latin du même Médecin.

PREMIERE OBSERVATION.

PIERRE Dauga, âgé de cinquante ans, d'un tempérament ſanguin, fut attaqué de la peſte le 24. du mois de Décembre de l'année 1721. ſur le midi. Il ſentit une peſanteur de tête, mais aſſez legere, & un froid très-violent. Il étoit extrêmement abattu, & un charbon parut au côté gauche de la levre ſupérieure.

Le lendemain après midi on le tranſporta à l'Hôpital. L'abattement étoit exceſſif, le pouls dur, fréquent, & intermittent, les yeux étincelans, & la reſpiration embarraſſée, la lan-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 398 sur 883

gue humide & blanchâtre. On mit ſur le charbon les pierres à cauteres, & intérieurement les cordiaux furent mis en uſage. Le charbon fit de grands progrés. Toute la face ne tarda pas à s'enfler, & à s'enflammer ; &, malgré tous les remedes qu'on put lui faire, le malade mourut le premier jour de Janvier 1722.

Pierre Dumas, âgé d'onze ans, fut porté à l'Hôpital le dernier de Janvier de la même année. Il étoit tellement accablé des accidens de ſa maladie, auſquels ſe joignoit un embarras très-conſiderable de la reſpiration, qu'il mourut au bout d'une heure.

Il n'y avoit à l'extérieur du corps qu'un ſeul charbon, ſitué à la partie gauche ſupérieure du col. Ce charbon, qui ſe trouvoit ſur la veine jugulaire, étoit entouré d'une tumeur molle, qui s'étendoit juſqu'à la partie ſupérieure antérieure de la poitrine. L'ayant ouvert, il en ſortit une ſéroſité citrine, ſemblable à l'urine.

La véſicule du fiel étoit remplie d'une bile noire, & épaiſſe, & ſa ſurface extérieure étoit parſemée de taches pourprées de la grandeur d'une lentille. On trouva dans le ventricule, dont la ſurface étoit auſſi parſemée de taches pourprées fort petites, une grande quantité d'une liqueur noire, & viſqueuſe.

Les poulmons étoient adhérens à la plevre. On n'ouvrit point la tête.

Les charbons des parties ſupérieures ont preſque toujours été accompagnés des plus cruels accidens, & leur éruption annonçoit une mort très-prochaine.

SECONDE OBSERVATION.

ANTOINE Negot, jeune homme de vingt-deux ans, plein & vigoureux, demeuroit dans l'Hôpital. Le 22. du mois de Février de l'année 1722. ſur le midi il fut attaqué d'un mal de tête. Le même jour au ſoir il en étoit extrêmement incommodé. Il avoit le pouls grand, plein, un peu fréquent, & dur, qui cedoit pourtant ſans peine au doigt qui le touchoit. Je le fis ſaigner ſur le champ. On lui tira trois palettes de ſang du bras. Le lendemain de grand matin le malade prit un pur-

gatif émétique, qui évacua beaucoup par le haut, & par le bas. Il paroiſſoit ſoulagé par cette évacuation ; mais le trouvant abattu au ſoir, je lui fis prendre la confection d'hyacinthe, avec le ſyrop de chicorée compoſé. Le lendemain il avoit une chaleur conſiderable par tout le corps. Je lui fis tirer autant de ſang que la premiere fois. Le ſoir il ſentit, outre l'abattement, de la douleur dans l'aîne gauche. On y vit une glande fort enfoncée, douloureuſe, de la groſſeur d'une petite aveline. On la couvrit de l'emplâtre diachylum, & le malade prit une potion cordiale.

Le quatre de la maladie la ſoif ſe joignit à l'abattement, & à une douleur de tête opiniâtre.

Le cinq le malade ſe plaignit d'une douleur vers le milieu de la partie droite du col, où l'on ne remarqua pourtant ni tumeur, ni dureté, ni aucun autre changement.

Le ſix la partie malade du col étoit tenduë, & il parut enfin une tumeur, qui s'étendit preſque ſur tout le col, tant intérieurement, qu'extérieurement, & qui le lendemain cauſa la mort au malade après beaucoup de ſouffrances.

Nous remarquâmes dans chacune des aînes une glande un peu tumefiée. Le col des deux côtés étoit attaqué d'enflure œdemateuſe. Une des glandes ſalivaires étoit fort enflée, & putrefiée, & les amygdales étoient fort tenduës. Il y avoit un épiplocele ſenſible dans l'aîne gauche.

Le bas-ventre étant ouvert, nous trouvâmes la rate exceſſivement gonflée, & adhérente au diaphragme. Le foie étoit plus gros que de coûtume, preſqu'entierement corrompu, & adhérent au diaphragme par ſa partie droite ſupérieure.

Il y avoit quatre charbons ſur la partie poſtérieure du poulmon, qui étoit noirâtre, & adhérent à la plevre. Le lobe gauche de ce viſcere, qui étoit fort blanchâtre, étoit marqué de quelques taches pourprées.

Nous ne remarquâmes rien de particulier dans la tête.

Cette obſervation prouve évidemment, comme pluſieurs autres, que les tumeurs du menton & du col, produites par la peſte, ſont mortelles. Car elles ont conſtamment pris de l'accroiſſement depuis l'inſtant de leur éruption ; elles ont éludé la force de tous les remedes, , & bien qu'elles ne paruſſent pas accompagnées d'accidens fort conſiderables, comme on l'a vû

ſouvent, c'eſt en vain que pour prévenir leurs ſuites fâcheuſes; on a eu recours aux ſcarifications de la partie; car on n'a jamais pû arrêter le progrés de la tumeur, ou la faire venir à ſuppuration.

Il faut donc regarder comme conſtant, que de toutes les éruptions qui ſe ſont faites dans quelque partie que ce ſoit, les tumeurs du menton & du col, ont été les plus funeſtes.

TROISIE'ME OBSERVATION.

Un homme nommé Tuech, agé de trente ans, mourut à Alais le 11. Avril 1722. Il n'étoit malade que de la veille, & avoit été ſaigné depuis ſon attaque de peſte.

On apporta ſon cadavre à l'Hôpital, pour que je découvriſſe la cauſe d'une mort ſi ſubite.

Je remarquai des taches pourprées dans la partie antérieure de la poitrine, du bas-ventre, & des cuiſſes.

Le foie étoit citron, skirrheux, & beaucoup plus gros que de coûtume. Nous trouvâmes dans l'eſtomach, dont la ſurface concave étoit parſemée de taches pourprées, & de puſtules charbonneuſes, un bouillon que le malade avoit pris peu de temps avant ſa mort, & une liqueur verdâtre. L'inteſtin jejunum, qui étoit enflammé, étoit plein de vers. Le pancreas étoit skirrheux, & plus gros que dans l'état naturel. La rate étoit gonflée. La partie poſtérieure du rein gauche, & la membrane extérieure du droit, étoient défigurées par un charbon.

La partie poſtérieure du lobe droit du poulmon, qui étoit un peu gonflé, étoit parſemée de taches pourprées. Le cœur, qui étoit fort gros, contenoit dans ſon ventricule droit une grande quantité de lymphe épaiſſe, & de ſang noir, & caillé. Il y avoit un charbon dans la partie ſupérieure du centre nerveux du diaphragme.

Les vaiſſeaux de la ſubſtance corticale du cerveau, ſur-tout dans l'hémiſphere gauche, & ceux qui s'enfoncent dans les circonvolutions de ce viſcere, étoient pleins d'un ſang noir & épais. Nous ne remarquâmes aucune altération dans le cervelet.

Les inflammations qui tourmentent les peſtiferés, ſemblent indiquer parfaitement la ſaignée; cependant nous avons obſervé que

que ce remede ne réuſſit pas, comme il paroît par la ſeconde & la troiſiéme obſervations. C'eſt auſſi ce qu'avoit remarqué pluſieurs fois un Chirurgien d'Alais, qu'on avoit chargé du ſoin des peſtiferés avant mon arrivée en cette Ville. Cependant, malgré les effets malheureux de ce remede ſur les infortunés pour leſquels il l'avoit employé, ce Chirurgien attaqué de la peſte au mois de Février 1722. ſe fit ouvrir la veine à mon inſçû, & mourut peu de temps après. Je ne prétends pourtant pas que la ſaignée ſoit toujours nuiſible dans la peſte : car on s'en eſt bien trouvé à Marvejols; mais elle à été mortelle à la Canourgue, comme l'atteſtent deux célébres Médecins de Paris, Meſſieurs Bailly, & Lemoine, qui ont combattu efficacement cette maladie dans le Gevaudan.

On voit par-là combien le caractere de la peſte eſt différent, ainſi que celui des autres maladies ; ſans doute relativement à la diſpoſition des païs, &c. Le Médecin ne peut donc être trop circonſpect dans le traitement de cette maladie, & doit ſe garder de croire que les remedes qui lui ont réuſſi dans un endroit, feront également bien dans un autre.

QUATRIE'ME OBSERVATION.

On tranſporta à l'Hôpital le ſoir du ſecond jour de Février de l'année 1722. la nommée Catherine Dumas, âgée de vingt-quatre ans. Il y avoit déja du temps qu'elle avoit rejetté du ſang par la bouche. Elle avoit le pouls petit, dur, concentré, & peu fréquent. Son viſage étoit pâle & cadavereux, ſa vûë preſque éteinte, ſa voix lente & foible. Ces fâcheux accidens étoient accompagnés de taches pourprées répanduës ſur toute l'habitude du corps. Je mis ſur le champ en uſage les cordiaux les plus actifs ; mais, malgré leur ſecours, la malade mourut trois heures après ſon entrée dans l'Hôpital.

Je remarquai dans la partie inférieure de l'oreille droite de ſon cadavre une tumeur aſſez étenduë, mais peu éminente, parſemée de taches pourprées, de laquelle il s'écoula un ſang noirâtre lorſqu'on y eut fait une inciſion. On voyoit ſur les tégumens de pareilles taches pourprées de la grandeur d'une lentille. L'épiploon & le meſentere en étoient auſſi parſemés. Il y avoit de plus une puſtule charbonneuſe ſur l'épiploon.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 402 sur 883

L'état du colon étoit le même que celui de ces viſceres. Je trouvai un charbon ſur la ſurface externe de chaque rein, & quelques puſtules charbonneuſes ſur le péritoine au-deſſous du rein droit.

La véſicule du fiel, ſur la ſurface externe de laquelle on voyoit des taches pourprées, étoit fort gonflée d'une bile viſqueuſe preſque noire. Il y avoit un charbon dans la partie convexe du fond du ventricule. Je trouvai dans la poitrine un épanchement aſſez conſiderable de ſéroſités. Le poulmon droit, qui étoit fort gonflé, & plein d'un ſang noirâtre & écumeux, étoit adhérent à la plevre, & l'on voyoit ſur le gauche une grande quantité de taches pourprées. Je remarquai ſur la ſurface extérieure du péricarde deux puſtules charbonneuſes, & beaucoup de taches pourprées.

Les vaiſſeaux ſanguins de la ſubſtance corticale du cerveau, & du cervelet, étoient gorgés de ſang. La ſubſtance médullaire, deſſéchée, étoit parſemée de taches pourprées. Le ſinus longitudinal étoit deſſéché.

Cette obſervation, & d'autres, font foi que les hémorrhagies qui ſurvenoient dans le cours de la maladie, étoient ordinairement les avant-coureurs d'une mort prochaine.

CINQUIE'ME OBSERVATION.

Le 13. de Février 1722. on apporta à l'Hôpital Jean Roux, jeune homme âgé de 19. ans, attaqué d'un grand mal de tête depuis le 11. du même mois, que ſa maladie avoit commencé. Il n'avoit que très-peu de taches pourprées répanduës ſur l'habitude du corps. Il rejettoit tous les remedes qu'il avaloit. Le vomiſſement & le mal de tête continuerent le lendemain avec la même force, & le mal d'eſtomach s'y joignit. On mit des cataplaſmes émolliens ſur deux glandes qu'il avoit un peu tumefiées ſous les aiſſelles. Le même jour le malade mourut, & ſon corps fut ouvert en ma préſence.

On trouva ſur l'habitude du corps quelques taches pourprées, & des bubons aux aiſſelles. L'épiploon ſe trouva parſemé de taches pourprées. Les inteſtins jejunum & ileum ſe trouverent enflammés. Le grand lobe du foie étoit noirâtre, & tout ce viſcere beaucoup plus gros que dans l'état naturel. La vé-

ſicule du fiel étoit gonflée d'une bile noire; le ventricule plein d'une liqueur noire. Sa membrane interne étoit parſemée de taches pourprées, & de puſtules charbonneuſes. On remarqua ſur le rein droit de pareilles taches, & trois puſtules de même nature.

Le poulmon étoit deſſéché, & ſon lobe gauche couvert de pourpre. Le cœur, beaucoup plus gros que nature, étoit plein d'un ſang noir.

Toute la dure-mere étoit attaquée d'inflammation. Les vaiſſeaux du cerveau étoient gonflés d'un ſang noir, & la ſubſtance corticale du cervelet étoit blanchâtre.

SIXIE'ME OBSERVATION.

THOMAS Guerre, homme d'environ cinquante-cinq ans, médiocrement fort, d'un tempérament bilieux, ſentit un froid par tout le corps le 18. Février 1722. avec vomiſſement, & abattement des forces. Le 22. du même mois il fut apporté à l'Hôpital. Il avoit la fiévre, & un bubon ſous l'aiſſelle droite. Le 23. les accidens parurent s'adoucir, & il crut que la maladie alloit lui donner du relâche. Le ſoir il fut tourmenté d'une ſoif dévorante. Il avoit beaucoup de peine à reſpirer, & les forces tomboient de plus en plus. Le 24. la reſpiration devenant plus embarraſſée, & la ſoif continuant, j'apperçus ſur la partie antérieure & poſtérieure de la poitrine, des taches pourprées grandes comme une lentille, qui avoient commencé à paroître dès la nuit précédente.

Vainement employa-t'on contre une maladie ſi menaçante par ſes accidens, les remedes qui paroiſſoient indiqués, le malade mourut le même jour à dix heures du matin.

Son corps ayant été ouvert, voici les obſervations que je fis.

1°. Tous les inteſtins étoient enflammés. 2°. Le foye étoit beaucoup plus gros que dans l'état naturel. 3°. La véſicule du fiel étoit pleine d'une bile noire & viſqueuſe. 4°. Il y avoit dans le ventricule une grande quantité de liqueur verdâtre, & un ver tout en vie.

Des taches pourprées étoient répanduës ſur les poulmons, qui étoient attachés de toutes parts à la plévre. Le cœur étoit

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 404 sur 883

extrêmement gros ; & ſes ventricules étoient engorgés d'un ſang noir & viſqueux, & de concrétions lymphatiques.

La femme de cet homme eut le même ſort, on la tranſporta le même jour à l'Hôpital. Elle avoit un bubon ſous l'aiſſelle gauche.

SEPTIE'ME OBSERVATION.

Etienne la Croix, âgé de cinq ans, d'un tempérament délicat, vint à l'Hôpital à neuf heures du matin le 18. Avril 1722.

Environ deux heures après je le viſitai, & je lui trouvai la fiévre, & beaucoup de foibleſſe. Il avoit ſous l'aiſſelle gauche un bubon de la groſſeur d'une aveline, extrêmement ſenſible, & entouré d'une tumeur œdemateuſe. Le milieu de la langue étoit d'un rouge tirant ſur le noir ; on lui avoit fait prendre une potion cordiale dès qu'il fut arrivé à l'Hôpital. Il avoit le bas-ventre obſtrué & gonflé. Je lui fis donner un lavement émollient, qui lui fit rendre beaucoup de vers ; mais malgré cette évacuation il mourut le ſoir du même jour.

Je lui trouvai des taches pourprées ſur l'habitude du corps & vis ſous l'aiſſelle gauche le bubon qu'il avoit d'entrée ; mais la tumeur œdemateuſe qui l'accompagnoit d'abord avoit diſparu.

A l'ouverture du bas-ventre on vit des taches pourprées répanduës ſur le peritoine. Le foye étoit extrêmement gros ; la véſicule du fiel, dont la couleur étoit livide, & qui étoit parſemée de taches pourprées, contenoit une grande quantité de bile rouſsâtre & viſqueuſe. Il y avoit une puſtule charbonneuſe au diaphragme près du ligament par lequel le foye lui eſt attaché ; le ventricule dont la ſurface intérieure étoit ſemée de taches pourprées, étoit rempli d'une grande quantité d'humeur verte. De pareilles taches étoient répanduës ſur les membranes interne & externe des inteſtins grêles, & nous trouvâmes dans les gros une grande quantité de vers morts ; les glandes du meſentere étoient de la groſſeur d'un pois, à raiſon de leur engorgement.

Le poulmon, qui étoit fort gonflé, étoit adhérent à la plévre. Il y avoit des taches pourprées ſur la partie antérieure du lobe droit de ce viſcere. Les ventricules du cœur étoient pleins d'un ſang noir, & coagulé. Les vaiſſeaux de ce muſcle étoient

auſſi remplis d'un ſang de même nature ; & ſur-tout ceux qui rampent ſur ſa ſurface externe. Il en étoit de même de pluſieurs vaiſſeaux répandus ſur la ſurface interne du ſternum. Il y avoit une puſtule charbonneuſe ſur l'aorte inférieure, à l'endroit où elle ſe couche ſur les vertebres du dos.

On apprend de cette obſervation, & de beaucoup d'autres, que les vomiſſemens dans le cours de la maladie ont été d'un mauvais préſage, que les bubons des aiſſelles l'étoient plus que ceux des aînes, & que pluſieurs peſtiferés ont été attaqués de vers.

HUITIE'ME OBSERVATION.

Anne Blanque, femme veuve, âgée de quarante-cinq ans, ſentit le 20. Février 1722. environ ſur les quatre heures après midi, un mal de tête avec un grand froid, & un très-grand abattement. Cette douleur n'étoit pas continuelle. La nuit ſuivante elle dormit long-temps. On l'apporta le matin à l'Hôpital ſur les onze heures, ayant les mêmes accidens, & le viſage pâle. Son pouls, qui étoit médiocrement élevé, & fréquent, diſparoiſſoit ſous le doigt par la plus legere preſſion. On voyoit des taches pourprées ſur la partie antérieure de ſa poitrine. Le ſoir le pouls étoit plus plein, & plus fréquent, le viſage plus coloré, & les autres accidens ſubſiſtoient ; elle dormit encore cette nuit. Le troiſiéme jour de la maladie au matin, le pouls étoit moins élevé & moins fréquent ; au reſte tout étoit au même état ; la malade eut une ſueur ſur le midi, mais ſans ſoulagement. Le ſoir les forces déclinoient de plus en plus ; je trouvai le lendemain la malade ſans force pour articuler, dans un abattement parfait, avec le viſage cadavereux, & le pouls intermittent. Depuis la nuit précédente elle vomiſſoit ſur le champ tout ce qu'elle prenoit. Elle mourut enfin l'après midi du même jour.

On l'avoit traitée pendant le cours de ſa maladie avec les cordiaux & les ſudorifiques.

Nous remarquâmes des tâches pourprées en divers endroits de l'habitude du corps.

Le bas-ventre étant ouvert, nous apperçûmes une puſtule charbonneuſe dans la duplicature du meſentere, & une autre

ſur un des ligamens larges de la matrice. Il y en avoit pluſieurs ſur la membrane adipeuſe du rein gauche. La rate extrêmement gonflée, tournoit à la gangrene, & le foye étoit exceſſivement gros. La véſicule du fiel, ſur laquelle étoient un charbon & une puſtule charbonneuſe, étoit gonflée d'une bile jaune; le ventricule enflammé, nageoit dans une liqueur verdâtre.

Les poulmons étoient fort gonflés, & marbrés. On voyoit deux puſtules charbonneuſes ſur la partie ſupérieure & poſtérieure du lobe droit, & une autre ſur la ſurface externe de la veine pulmonaire. Les ventricules du cœur étoient remplis d'une lymphe coagulée, & d'un ſang noir & épais.

NEUVIE'ME OBSERVATION.

Le fils de la femme dont je viens de parler, fut apporté à l'Hôpital en même-temps que ſa mere. Il avoit une fiévre violente, & une parotide derriere l'oreille gauche. Le pouls & les forces du malade s'affoiblirent inſenſiblement, & il mourut en peu de temps. Quelques heures avant ſa mort, il parut des taches noires ſur différentes parties de ſon corps.

On voit par quelques-unes des obſervations que nous avons rapportées, combien l'éruption des taches pourprées & noires eſt d'un mauvais augure. A peine s'eſt-il ſauvé quelqu'un des malades où elles ont paru; & preſque tous les malades qu'on nous apporta dans le courant de Janvier, étoient attaqués de ces ſymptômes.

DIXIE'ME OBSERVATION.

David Larguier, enfant de neuf ans, d'un tempérament ſanguin, entra dans l'Hôpital le 20. Mars 1722. Il avoit dans la partie ſupérieure de l'aîne gauche trois glandes gonflées aſſez voiſines l'une de l'autre. Celle du milieu étoit groſſe comme une petite noix, & chacune des deux autres comme une aveline. Ces trois bubons, peu éminens, lui cauſoient une legere douleur.

Je les fis couvrir d'un cataplaſme émollient. Le pouls, le viſage, les yeux, la langue, ne paroiſſoient pas différens de l'état naturel, les forces étoient en bon état, & le malade ne ſe plaignoit que d'une legere douleur dans le bas-ventre, qui

reprenoit par intervalles. Un leger mal de tête, dont le malade avoit été attaqué dans le commencement de la maladie, s'étoit diſſipé promptement; il étoit ſi diſpos, qu'à peine auroit-on crû qu'il étoit malade. Cet état infidéle ſe ſoutint juſqu'à une heure avant ſa mort, qui arriva le 21. du même mois à neuf heures du matin.

Je ne remarquai à l'extérieur du corps, rien autre choſe que les trois bubons de l'aîne gauche, dont j'ai parlé, qui étoient gangrenés, mais dont le volume étoit le même.

Nous trouvâmes l'épiploon enflammé; il y avoit un charbon à chaque extrémité du colon; un autre ſur la ſurface externe du jejunum, & un troiſiéme ſur la valvule de l'inteſtin cœcum. Il y avoit dans le meſentere beaucoup de glandes obſtruées, & quelques-unes d'elles de la groſſeur d'une aveline; ce viſcere même étoit frappé de gangrene dans ſa duplicature.

Les environs du ligament qui attachent le foye au diaphragme, étoient gangrenés juſqu'à la diſtance d'environ douze lignes. La véſicule du fiel, dont la couleur étoit bleuë, & qui étoit couverte de puſtules charbonneuſes, étoit gonflée d'une bile noire, & viſqueuſe.

L'eſtomach, dont la ſurface interne étoit parſemée de taches pourprées, contenoit une grande quantité de liqueur verte; la rate, qui étoit de couleur bleuë, étoit très-groſſe; les reins étoient couverts de puſtules charbonneuſes.

Le poulmon étoit fort gros, ſon lobe droit de couleur bleuë, & le gauche couvert de taches pourprées. Le cœur, qui étoit livide vers ſa baſe, étoit plus gros que dans l'état naturel, & couvert de taches pourprées, & de puſtules charbonneuſes. Il y avoit un charbon à la naiſſance de l'aorte.

Cette obſervation prouve clairement que rien n'eſt plus traître, & plus dangereux que la peſte. On ne voyoit dans ce malade aucun ſymptôme conſidérable; & cependant ſa mort eſt prompte. Le traitement de cette maladie demande donc toutes ſortes d'attentions, puiſque les dehors les plus favorables cachent ſouvent les accidens les plus funeſtes.

ONZIE'ME OBSERVATION.

Une fille âgée de huit ans, eſt morte en faiſant la quarantaine.

Comme on la crut morte de la peſte, on nous envoya ſon corps pour y chercher les cauſes de ſa mort. Nous vîmes l'habitude du corps marquée de taches pourprées, & une parotide fort groſſe derriere l'oreille gauche.

L'épiploon ſe trouva deſſeché, & la véſicule du fiel remplie d'une liqueur rouſsâtre un peu viſqueuſe. Il y avoit deux puſtules charbonneuſes près de l'orifice ſupérieur du ventricule, & toute la membrane interne de ce viſcere, qui contenoit encore une grande quantité de ſouppe, parſemée de taches pourprées. Il y avoit un très-gros charbon ſur la partie gauche ſupérieure du peritoine, & un autre ſur la partie antérieure du pancreas. La ſurface entiere du rein gauche étoit couverte de taches pourprées, & de puſtules charbonneuſes, & le rein droit déja gangrené.

Le cœur beaucoup plus gros que dans l'état naturel, étoit plein de ſang noir, & coagulé.

Toute la maſſe des vaiſſeaux du cerveau étoit gonflée d'un ſang fort noir.

Il eſt aiſé de voir par le détail des obſervations que nous avons faites dans l'intérieur & l'extérieur du corps, qu'on ne s'étoit pas trompé en croyant que cette enfant étoit morte de la peſte.

DOUZIE'ME OBSERVATION.

Une femme d'environ ſoixante & dix-ans mourut ſubitement dans l'enceinte de la ville d'Alais. On apporta ſon corps à l'Hôpital, pour que j'y cherchaſſe les cauſes d'une mort ſi ſubite.

Je ne vis rien ſur l'habitude du corps, que quelques taches pourprées.

Le bas-ventre étant ouvert, je trouvai le foye & la rate obſtrués, & la membrane interne de l'eſtomach marquée de taches pourprées; ce viſcere contenoit une liqueur qui paroiſſoit formée par un mélange de vin, d'huile, & d'un peu de bile verdâtre; l'inteſtin ileum étoit enflammé; tous les autres contenoient une grande quantité de vers.

Le cœur étoit très gros, & rempli d'un ſang très-noir.

L'infection que répandit la liqueur qui couloit de l'eſtomach, fut

fut ſi forte, que le Chirurgien qui faiſoit la diſſection, ne put la continuer, & qu'on ne toucha point à la tête.

Cette obſervation fait voir que les morts ſubites qui arrivent dans les Villes, ou endroits infectés de peſte, doivent être fort ſuſpectes.

Toutes les obſervations précédentes, bien que fort abregées, mettent en évidence que le virus peſtilentiel eſt extrêmement dangereux, & capable de cauſer d'énormes ravages. Car il dérange le tiſſu de toutes les humeurs, & l'harmonie de toutes les parties du corps. Il n'y a point de corps, quelque vigoureux qu'ils ſoient, qu'il ne renverſe, & ſon activité ne ſe borne pas aux hommes; il attaque également les animaux. En effet, ſuivant les traces du célebre Monſieur Deidier, Médecin très-habile, & Profeſſeur Royal très-fameux dans l'Univerſité de Montpellier, qui fit le premier à Marſeille des expériences de l'effet du venin peſtilentiel ſur les animaux, nous en avons fait de pareilles ſur deux chiens & voici leur réſultat.

PREMIERE EXPERIENCE.

Le premier Avril 1722. à deux heures après midi, je délayai dans une ſuffiſante quantité d'eau tiéde du ſang d'un homme mort de la peſte. Je fis de mon mieux pour l'injecter dans la veine crurale d'un chien en vie; mais le tuyau de la ſeringue dont je me ſervois étoit ſi gros, qu'il fut impoſſible de l'introduire dans l'ouverture de la veine. Je répandis donc dans la bleſſure du ſang que j'avois préparé, & la partie fut bandée. Mais pendant la nuit le chien arracha l'appareil, & lécha ſa bleſſure. Le lendemain il étoit dégoûté, le ſoir il ſouffroit de la douleur, & paroiſſoit près de mourir. Le trois du mois au matin je le trouvai mort.

Il y avoit une enflure conſidérable proche l'endroit où l'on avoit fait la bleſſure, & la partie des lévres qui étoit du côté de l'enflure me parut ſphacelée.

Ayant ouvert le bas-ventre, je trouvai le foye beaucoup plus gros que nature, & marbré, comme je l'avois obſervé dans pluſieurs corps morts de la peſte. Il y avoit dans le ventricule un caillot de ſang de la groſſeur d'un œuf de poule, prove-

nant ſans doute du ſang que le chien avoit avallé en léchant ſa bleſſure.

Le cœur étoit fort gros, & ſes ventricules contenoient un ſang noir, & caillé; les oreillettes étoient noirâtres, & ſphacelées.

SECONDE EXPERIENCE.

Le 12. Mai 1722. vers les dix heures du matin, je fis mon poſſible pour injecter dans la veine crurale d'un chien, de l'urine d'une femme malade de la peſte; mais le vaiſſeau étoit ſi petit, qu'il ne fut pas poſſible d'y introduire le tuyau de la ſeringue. Nous fimes tremper deux tentes dans cette urine, & nous les mîmes dans la bleſſure qui étoit faite, dans laquelle nous versâmes en ſus une quantité de la même urine. Ayant couſu la bleſſure, nous abandonnâmes le chien à lui-même, dans un lieu pourtant où on pouvoit le voir auſſi ſouvent qu'on le voudroit. Il ne voulut ni boire, ni manger, mais le lendemain il but & mangea comme de coutume. Le 17. du même mois aux environs d'une heure après midi, le chien déchira la ſuture faite à ſa playe, & pendant la nuit arracha les deux tentes. Le 18. nous remarquâmes une tumeur groſſe comme une petite noix, qui n'étoit ni fort dure, ni fort adhérente, mais qui étoit extrêmement ſenſible, comme il parut par les mouvemens violens que ſe donnoit l'animal, lorſqu'on comprimoit cette tumeur ſurvenuë depuis l'expérience. Le 19. il n'en reſtoit plus le moindre veſtige; en conſéquence le chien ſe porta mieux, & ſe rétablit parfaitement.

REMARQUES

de Médecine pratique pour la peſte,

Par Monſieur STAHL, *premier Médecin du Roi de Pruſſe, traduites du Latin de ce Docteur.*

LA peſte n'eſt pas par elle-même une maladie abſolument mortelle, comme il eſt aiſé de s'en convaincre par le grand nombre de malades qui lui réſiſtent, & la ſurmontent; mais elle devient funeſte par accident, & plus aiſément qu'aucune autre maladie que nous connoiſſions juſqu'à ce jour, parce qu'elle eſt plus ſenſible qu'une autre aux obſtacles, & aux déſordres, qui peuvent déranger ſon cours & ſon événement ſalutaire.

Les accidens qui changent le caractere naturel à cette maladie, & qui en dérangent le cours, ſont, 1°. Une mauvaiſe diſpoſition du corps lorſqu'on en eſt attaqué; une difficulté de reſpirer cauſée par la cacochymie, ou par des vices antérieurs, & cachés, des viſceres; 2°. Un déſordre de l'ame, cauſé par l'inquiétude, la crainte, la terreur, l'impatience, la mauvaiſe humeur, une mauvaiſe diſpoſition habituelle; 3°. Une mauvaiſe maniere de ſe conduire pendant le cours de la maladie, & l'impatience; 4°. Et ſur-tout tous les conſeils contraires & nuiſibles, ainſi que les ſecours de même nature auſquels on donne ſa confiance en conſéquence de préjugés héréditaires.

Le cours & l'événement ſalutaires de la peſte dépendent des circonſtances ſuivantes. 1°. Tel eſt le caractere de cette maladie, qu'elle ne produit rien de trop prompt, ni de trop précipité, & 2°. Qu'elle ne le ſouffre pas davantage de la part de celui qui entreprend de la traiter; comme le prouvent évidemment les exemples des petites véroles, des rougeoles, des fiévres petechiales, & non peſtilentielles, dont chacune jette le malade dans les plus dangereux accidens, par une cure de quelques heures qui anime trop le ſang. 3°. Au contraire, l'abſtinence ſeule, & le repos avec le calme de l'eſprit, & l'empire

ſur ſoi-même, font ſortir & pouſſer les éruptions d'où dépend uniquement la guériſon de cette maladie, tandis que l'agitation, l'impatience, l'inquiétude, la terreur, troublant le repos de l'ame, mettent tout en confuſion, & cauſent un dénouement funeſte.

Cette maladie a très-peu de ſymptômes eſſentiels, mais les accidentels ſont en grand nombre.

En effet, une infinité d'exemples prouvent que quand la marche & l'ordre de la maladie ſont à ſouhait, ceux qui en ſont attaqués, pouſſent les bubons preſque ſans le ſçavoir, & même qu'ils en guériſſent ſans être obligés de garder le lit. On ne peut pourtant douter que ces bubons ne ſoient peſtilentiels, & produits par une matiere pouſſée du dedans, c'eſt-à-dire, de toute la maſſe du ſang, au dehors; puiſqu'il eſt prouvé par une foule d'exemples, que le reflux de ces ſortes de bubons n'annonce, & ne produit, rien que de funeſte.

Mais lorſque la marche de la maladie n'eſt pas auſſi paiſible, ce qui arrive par accident, ſon principal ſymptôme eſt un extrême foibleſſe, ou un exceſſif abattement, ſans cauſe manifeſte; ſi toutefois on veut regarder cet accident comme celui de la maladie; ce qui n'eſt pas abſolument vrai : car dans un danger ſi preſſant produit par une cauſe interne, il eſt très-raiſonnable que l'ame, détournée par un objet plus important, ſe relâche dans le ſoin qu'elle apporte ordinairement pour tenir le corps gai & diſpos.

Paſſons maintenant à l'énumération des ſymptômes accidentels. Les malades ſont la proie de reſſerremens, d'inquiétudes, de terreurs, d'agitations continuelles, de mouvemens involontaires, & d'une frayeur qui va juſqu'au déſeſpoir, & contre laquelle les conſolations ſont inutiles; accidens que ſuivent pas à pas la palpitation & le tremblement du cœur, l'embarras de la reſpiration, les ſueurs, le réfroidiſſement, le déſordre de l'eſprit, & en conſéquence le renverſement des ſecrétions & des excrétions, dont le ſuccès dépend de leur tranquillité.

Le bon ordre de la marche, & l'événement ſalutaire de la peſte, demandent des ſécrétions & des excrétions mûres. Je m'explique; il ne ſuffit pas qu'elles ſe faſſent de bonne heure, ou, pour parler comme le commun des hommes, qu'elles ſe faſſent promptement, & d'entrée; il faut que ce ſoit dans le

temps convenable, & que la matiere ait le degré de coction néceſſaire.

Ces ſécrétions, qui ſe font de la maſſe du ſang, forment les bubons dans les glandes, & les charbons ſur la ſurface de la peau. Quant aux taches peſtilentielles, bien qu'elles ne ſoient point abſolument mortelles, elles ſont toujours d'un très-mauvais prognoſtic.

Le ſigne d'une marche favorable de la peſte, eſt que les éruptions ſe faſſent dans un certain temps, qui ne ſoit pas trop court, c'eſt-à-dire, du trois au quatre, ou même au ſept.

Il faut remarquer, s'il eſt poſſible, comment les excrétions ſalutaires paroiſſent dès les commencemens, ou de ce qui le paroît être; que le ſiége déterminé des bubons, eſt les glandes, comme les charbons ſortent ſur la peau, ou plus profondement; que les bubons ſont plus ſalutaires que les charbons, & que ceux-ci ſont fort douteux; & qu'accidentellement ces éruptions annoncent plus ou moins de danger, ſuivant la partie attaquée, leur progrès, leur événement accidentel, leur nombre, & leur volume.

Les ſignes qui font connoître une marche, & un événement funeſte par accident, & qui accompagnent l'un & l'autre, ſont un extrême abattement venu tout à coup, ſuivi d'un extrême embarras de la reſpiration, qui eſt entrecoupée de ſoupirs; un dérangement conſiderable de la tête, préſage infaillible de la mort; les vertiges, les délires, les yeux étincellans, ou entierement mornes; des ſtupeurs, ou de violentes douleurs ſubites; des agirations accompagnées de beaucoup d'inquiétudes; des douleurs, des pointillemens, des ardeurs, ou des couleurs inſolites, dans les extrêmités, ou dans leur voiſinage, &c. des horreurs, des friſſons, des froids, des chaleurs, ou quelque fiévre violente; des excrétions conſiderables par le vomiſſement, la diarrhée, la ſueur même, & ſur-tout les hémorrhagies; la couleur de l'urine ſemblable à celle qu'on rend en ſanté, ſa lympidité, des couleurs abſolument étrangeres, & le mêlange de matieres contre nature; beaucoup de taches, celles qui ſont grandes & de couleur foncée, celles qui ſont livides ou noirâtres, & les puſtules ſemblablement colorées.

La ſtupeur des ſens doit encore être miſe au nombre des mauvais accidens; l'inſenſibilité du malade, qui dit qu'il ſe porte

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 414 sur 883

bien, un air étonné qu'on lui remarque, les convulsions, en groſſiſſent le cortege.

Il faut faire une attention particuliere à l'obſervation ſinguliere qu'a faite un Médecin d'Autriche, qui, ayant remarqué dans des perſonnes qui faiſoient toutes les fonctions de la vie civile, & ne ſentoient encore aucun mal; ayant, dis-je, remarqué l'éruption de taches d'un couleur de roſe pâle, avec une petite élevation, ſur-tout ſur la poitrine, regarde ces ſignes comme certains & infaillibles d'une attaque de peſte, & aſſure qu'il les a très-ſouvent obſervés.

C U R E.

La cure de la peſte ſe reduit à cinq chefs. 1°. A la maniere d'en préſerver. 2°. A la maniere de l'obſerver, ou de reconnoître qu'on en eſt attaqué. 3°. Au régime qui convient dans cette maladie. 4°. A l'uſage d'un très-petit nombre de remedes pharmaceutiques. 5°. A éviter tout ce qui peut mettre le ſang en fougue, ou même le trop agiter; & au contraire à calmer ſon trop grand mouvement autant qu'il eſt poſſible.

La cure préſervative conſiſte à éviter tout ce qui eſt trop chaud, ou narcotique, quelque peu qu'il le ſoit. Il faut renoncer au préjugé vulgaire de l'excellence des alexipharmaques chauds, & des préparations qui réſultent de leur mêlange; comme la thériaque, le mithridate, l'orvietan, le philonium, &c. car des milliers d'exemples en prouvent, je ne dis pas ſeulement l'inutilité, mais le préjudice palpable. Auſſi le Magiſtrat de Dantzic en deffendit-il la vente par une ordonnance expreſſe, & les Médecins de Vienne employerent-ils toutes leurs forces pour diſſuader leurs concitoyens d'en faire uſage.

Or ſi ces remedes ſont ſi dangereux pour la préſervation, que n'a-t'on pas lieu d'en craindre dans le traitement de la maladie déclarée?

Suivant le conſeil que Riviere nous a donné il y a déja long-temps, j'ai préparé avec des remedes temperés, & l'eſprit de vin très-rectifié, une teinture dont je fais uſage depuis quarante ans, & dont l'efficacité pour préſerver de la peſte eſt conſtatée par ſes ſuccès en Siléſie.

Je la fais en mettant en digeſtion dans l'eſprit de vin très-

rectifié, à une chaleur douce, & remuant ſouvent le vaiſſeau, juſqu'à ce que la teinture ſoit chargée, des racines d'angelique, d'imperatoire, & d'aunée, de chacunes une once; de celles de carline, une demi-once; de celles de pimprenelle blanche, ou boucage (*a*), & de dompte venin, de chacunes deux onces; le tout pilé, & réduit en poudre.

On tire par un procedé ſemblable une teinture chargée de ſcordium qui ne ſoit pas trop vieux; & ces deux teintures mêlées par parties égales, ſont mon eſſence alexipharmaque, dont on prend matin & ſoir juſqu'à trente-cinq gouttes, pour ſe garantir de la peſte; ce qui réuſſit fort bien.

Mais il n'eſt pas moins eſſentiel, pour prévenir les funeſtes ravages de ce mal, de raſſurer le peuple contre la terreur panique, & la frayeur inſéparable du préjugé que la peſte entraîne une perte certaine, & inévitable; ce qu'on ne peut mieux faire, que par les exemples de ceux qui ont été parfaitement guéris de cette maladie. J'ajoute qu'il n'eſt pas moins important de le déſabuſer du régime, & des remedes propres à mettre le ſang en mouvement.

La tranquillité de l'ame & du corps; le repos pris, lorſqu'il eſt néceſſaire, quand on ſoupçonne qu'on eſt atteint du mal, ou qu'on commence à le ſentir; coucher dans ſes habits, de peur que la nudité n'expoſe à des altérations plus aiſées; l'attention à éviter le froid, & une chaleur très-moderée, ſont autant de moyens néceſſaires à la préſervation.

Un Médecin de Ratisbonne n'a point fait difficulté d'attribuer la préſervation de beaucoup d'habitans de cette Ville attaquée de peſte, à l'uſage de mes pilules, repeté deux ou trois fois par ſemaine. Il cite entr'autres ſa propre expérience, puiſqu'il n'a pas été atteint du mal, pendant que tous ſes confreres l'ont été. Ces pilules ne ſont pas purgatives, & même ſont à peine laxatives, ſur-tout quand on les prend en grande quantité, comme de quinze & au-delà. Données en petit nombre, comme de ſept ou de neuf, elles purgent davantage. Un plus grand nombre leur fait calmer les diarrhées, & l'on a l'exemple que beaucoup de dyſenteriques ont été guéris dans l'eſpace de douze heures par leur uſage réitéré.

Le diagnoſtic, ou la connoiſſance qu'on eſt attaqué de la

(*a*) *Tragoſelinum minus umbellâ candidâ*, ou, *umbellâ rubente. J. R. H.*

peſte, qui ſe tire en partie de l'abattement & de la laſſitude, en partie d'autres circonſtances plus caracteriſées, demande qu'on ait de bonne heure attention ſur ſoi ; & il faut prendre garde qu'à force de lutter contre le mal en vaquant à ſes affaires, ou de s'expoſer trop long-temps aux altérations de l'air, on ne ſupprime la tranſpiration, & l'on ne provoque des métaſtaſes vers la tête, ou les viſceres.

Le régime, qui mérite l'attention la plus ſcrupuleuſe, conſiſte à s'abſtenir de toute commotion forcée du ſang, de tout ce qui peut lui donner quelque agitation extraordinaire, & le forcer à faire à contretemps, & trop précipitamment, les dépurations convenables. Il ſuffit de ſe tenir tranquille, & de ne ſe couvrir qu'autant qu'il le faut pour ſe garantir du froid, & de faire de temps en temps uſage d'une boiſſon, qu'on prendra chaude comme le thé, telle que l'infuſion ou décoction d'un peu de racines de pimprenelle blanche, d'angelique, ou d'autre plante analogue.

Ces attentions ſont eſſentielles, & veulent être continuées ſans interruption, ainſi que l'abſtinence de tout ce qui peut donner au ſang trop de mouvement.

Il faut ſur-tout ſe tenir les pieds chauds, & avec plus de ſoin que tout le reſte du corps. Il ne ſera pas peu avantageux de mettre ſous les talons des pierres chaudes, mais cependant avec modération.

En ſuivant ce régime l'éruption des bubons & charbons, & leur maturation, ſe feront paiſiblement, & favorablement, ſi l'on en croit le conſentement unanime des Médecins les plus experimentés.

J'ai déja dit qu'il ne falloit employer que très-peu de remedes. On prendra, par exemple, deux parties d'yeux d'écreviſſes préparés, & une partie d'antimoine diaphorétique, qu'on mêlera exactement, & l'on donnera au malade une quinzaine de grains de cette poudre toutes les quatre ou cinq heures.

Voici une obſervation d'un Médecin de Dantzic, qui mérite beaucoup d'attention. Il ne donnoit au malade aucune eſpece de médicamens pendant trois ou quatre jours, à compter du commencement ſenſible de la maladie, ſe bornant à faire ſuivre le régime ci-deſſus décrit, & il éprouva que tout n'en alloit que mieux.

Les

Les eaux de ſcabieuſe, de ſcordium, de chardon-benit, & de plantin mêlées en parties égales, aident paiſiblement la tranſpiration, & la direction des humeurs du dedans au-dehors. On en prend par cuillerées toutes les cinq ou ſix heures, c'eſt-à-dire environ une once chaque fois, quand le malade eſt jeune, ou délicat.

Je ne me laſſe pas de repeter qu'il faut éviter ſoigneuſement les médicamens chauds, & les régimes ſudorifiques, ou ceux qu'on croit propres à faire ſortir le venin, en un mot tout ce qui peut donner trop de mouvement au ſang. Car ces remedes énergiques, & actifs, ne feront jamais ce que le régime temperé & doux que je propoſe ne peut produire; & cependant ils troublent le mouvement, & la conſiſtence des liqueurs, ainſi que les excrétions, & les directions propres à les produire, qui ne veulent que de la tranquillité, & de la douceur; enfin ils provoqueront des excrétions prématurées, dont le ſuccès ne ſeconde pas les déſirs, & qui ne ſont point ſtables; mais qui diſparoiſſant, ou refluant, peu de temps après avoir paru, ne font que hâter la perte des malades, comme les Obſervateurs judicieux l'atteſtent unanimement.

En deux mots, les bons avis ſur la maniere de ſe conduire ſeront beaucoup plus avantageux aux malades, que les ſecours dont la prétenduë efficacité n'eſt fondée que ſur le préjugé, & la crédulité, & ſe trouve démentie par des millions d'exemples.

Il faut avoir attention aux mouvemens de la nature, les entretenir très-tranquillement, & les aider très-doucement; autrement tout deviendra inutile, ou même nuiſible, ſi l'on en croit les gens experts, qui méritent d'autant plus de confiance, que dans les petites veroles, les rougeoles, & les maladies exanthématiques qui ne ſont pas peſtilentielles, il en arrive autant que dans la peſte, c'eſt-à-dire que le dénouement en eſt tragique à force de ſoins à contretemps, mais qu'il eſt tragicomique quand on ſe conduit avec circonſpection, & prudence.

Mais quand les choſes ne ſont plus entieres, quand il s'agit de donner du ſecours, la maladie ayant pris des forces, ou même le deſſus ſur la nature, j'eſtime qu'il faut examiner attentivement, 1°. S'il y a quelque eſpérance de guérir. 2°. Quels ſont les accidens les plus preſſans. 3°. Quels conſeils, ou quels ſecours méritent la préference.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 418 sur 883

Quant au premier article, c'eſt inutilement qu'on vient au ſecours de ceux qui ont la tête fortement priſe depuis deux ou trois jours, & l'eſprit dans un grand déſordre, & à qui l'on ne peut perſuader de ſe rendre les maîtres d'eux-mêmes. Plus les ſecours qu'on leur donnera ſeront puiſſans, plutôt ils trouveront leur fin, & même preſque avec des accidens plus cruels. Car il n'y a rien de moins conforme à la vérité, que cette chimerique perſuaſion que les alexipharmaques ſont capables de cauſer au venin peſtilentiel une altération qui peut l'affoiblir, le matter, ou même changer en bien ſon caractere, & le dompter.

Les Médecins experts dans la cure de la peſte mettent les hémorrhagies au nombre, ou, pour mieux dire, à la tête des ſignes qui annoncent une perte inévitable, & infaillible. Il eſt d'autant moins permis de les attaquer par les aſtringens, que tous les aſtringens ſont nuiſibles dans cette maladie. Quant à l'uſage extérieur des remedes propres à combattre cet accident, il eſt entierement inutile, puiſqu'ils ne peuvent empêcher l'abord du ſang à la tête, ni diſſiper la ſtagnation opiniâtre de cette liqueur qui ſe fait dans l'intérieur, & le voiſinage du cerveau, & qui fait mourir les malades dans un accès d'apoplexie, ou de convulſion.

On pourroit eſſayer l'efficacité des amuletes appliquées au front, ou au ſommet de la tête, comme le jaſpe rouge, la pierre hématite, & ſur-tout le crapaut, dont au fond l'efficacité contre les hémorrhagies n'eſt rien moins qu'à mépriſer.

Tous les autres remedes propres à arrêter les écoulemens, qui n'ont que cette vertu, & qui ne ſont point en même-temps de puiſſans réſolutifs, n'operent rien d'avantageux contre les amas du ſang, ou les déterminations qui en occaſionnent la ſtagnation; & d'ailleurs il y a lieu de craindre que l'hémorrhagie qui ſurvient à ces ſtagnations, ne ſoit la marque que les parties de l'intérieur du cerveau ſont déja attaquées du venin peſtilentiel, auquel cas les eſpérances qui paroiſſent les mieux fondées ſont infailliblement trompeuſes.

Peut-être préviendroit-on de bonne heure cet accident fâcheux de la tête, ſi l'on frottoit ſon ſommet, & les tempes, d'eſprit de vin très-rectifié, ſoulé de camphre, ou qu'on y appliquât un crapaut enveloppé d'un mouchoir.

On pourroit employer les mêmes remedes dans le commencement des peſanteurs de tête, ou dans la vûë d'en garantir.

Les vomiſſemens & les diarrhées, outre qu'ils ſont d'ailleurs inutiles à l'évacuation du venin, ſont nuiſibles par les irritations violentes qui les accompagnent, cauſent des ſtagnations dans la tête, & ſont un préjugé que les viſceres ſont attaqués du venin.

On ne peut encore dans ces circonſtances faire uſage des aſtringens, ni des opiatiques, qui ne font qu'appeſantir la tête, & accelerer les délires.

Je ſçais que les alexipharmaques chauds, & le régime ſudorifique, ſont recommandés dans ces circonſtances; mais l'hypotheſe qui admet leur uſage n'eſt point d'accord avec les obſervations les plus judicieuſes.

Je préfererois dans le commencement du vomiſſement l'uſage des acides, du jus de citron, du remede nommé *mixtura ſimplex*; & lorſque les matieres qu'on rejette ſont dans le commencement bilieuſes, couleur de jaune d'œuf, ou verdâtres, je donnerois une priſe, c'eſt-à-dire, depuis quinze grains juſqu'à un ſcrupule, d'yeux d'écreviſſes préparés, ou de nacre préparée, remedes propres à dompter l'acrimonie acide qui domine dans ces circonſtances.

Au reſte j'oppoſerois à ces accidens, je veux dire au vomiſſement & à la diarrhée, un remede dont je ne ſcai pas ſi l'on a jamais parlé ailleurs, mais dont je fais beaucoup d'eſtime, & d'uſage, ainſi que ceux qui penſent comme moi ſur ce ſujet, c'eſt-à-dire la caſcarille. Cette écorce eſt extrêmement efficace dans ces commotions, & provoque puiſſamment la tranſpiration, ſans donner au ſang un mouvement forcé; &, ce qui doit ſur-tout être remarqué, elle aſſoupit, & calme ſans aucune vertu narcotique. Auſſi le trois ou le quatre de la pleureſie ce remede adminiſtré de quatre en quatre, ou de ſix en ſix heures, fait-il plus d'effet que tout autre, même ſans avoir été précedé de la ſaignée. Il eſt encore extrêmement bon pour calmer toutes les autres eſpeces de toux.

Je ſerois donc d'avis qu'on fit uſage de cette écorce, tant dans ces circonſtances, que pendant tout le cours de la maladie, en ſe conduiſant avec la prudence néceſſaire, & j'en don-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 420 sur 883

nerois en ſubſtance douze ou quinze grains, ou ſon extrait fait avec l'eau commune aux environs de cinq à ſix grains.

Au reſte, dans le cas de la diarrhée & du vomiſſement, une attention abſolument néceſſaire eſt de ſe tenir le plus tranquille qu'on le peut.

Les convulſions laiſſent peu d'eſpérance, à moins que quelqu'un des ſecours que je viens de recommander contre les diarrhées, ne ſoit de quelque efficacité.

Un des ſignes les plus favorables, du conſentement de tous les Auteurs, eſt la ſortie des bubons & des charbons qui ſe fait à temps, avec maturité, & ſans que la nature y ſoit forcée par des mouvemens étrangers.

Les Obſervateurs conviennent que les ſueurs abondantes ne contribuent en rien à ce but, & la raiſon eſt d'accord avec l'expérience. Car la matiere qui forme les bubons devant être déterminée vers des endroits particuliers, c'eſt-à-dire, les glandes de la peau, les ſecouſſes de toute la maſſe des liqueurs ſont contraires, puiſqu'elles ne font que ſéparer ce qui devroit être raſſemblé. Auſſi les malades traités de la ſorte ſont-ils attaqués de taches petechiales, comme l'atteſtent les Obſervateurs.

C'eſt une vérité confirmée par la petite verole, la rougeole, & les fiévres petechiales, & même par la galle, dont les éruptions ſe font non-ſeulement ſans aucune ſueur, mais ſont infailliblement dérangées, & tournent plus mal, du moins les premieres, par le régime, & les remedes ſudorifiques; ſoit que les éruptions ſoient plus tardives, ou qu'elles ayent de la diſpoſition à refluer, ou qu'elles ne meuriſſent pas bien, ou que l'événement en devienne douteux par leur ſortie trop précipitée, & trop abondante.

Il faut donc, ce qu'on ne ſçauroit trop inculquer, abandonner à la nature tout l'ouvrage de ces excrétions, & que les conſeils du Médecin ſe bornent à recommander ſans ceſſe la tranquillité & le repos, une chaleur très-moderée, d'éviter le refroidiſſement, de ſe tenir chaudement les jambes & les pieds, un régime plus propre à la tranſpiration qu'à la ſueur, l'abſtinence de la boiſſon froide, de boire à petits coups, & éviter de donner aucun ſecours propre à cauſer de l'agitation, ou de l'ardeur au ſang, ou à précipiter la ſortie des éruptions.

Or il ſuffit pour aider la tranſpiration d'uſer d'une poudre de deux parties d'yeux d'écreviſſes préparés, & d'une d'antimoine diaphorétique, dont on donnera depuis quinze grains juſqu'à un ſcrupule toutes les quatre, cinq, ou ſix heures; donnant dans les intervalles aux phlegmatiques de petites doſes repetées de la teinture alexipharmaque ci-deſſus décrite, ou donnant enſemble la poudre & la teinture; ce qui vaut beaucoup mieux, malgré le préjugé contraire, que le beſoard mineral, le beſoard oriental, l'unicorne, ou la corne de cerf, dont les prérogatives ſont purement chimeriques, auſſi-bien que l'efficacité des alexipharmaques pour changer la nature des poiſons contagieux. Au reſte, que faut-il faire pour décrediter ces ſortes de remedes, ſi leur inutilité conſtatée par toutes les peſtes qui ont ravagé le monde depuis quarante ans, n'ont pû produire cet effet?

Lorſque l'éruption des bubons ou des charbons eſt faite, tout véſicatoire, ou remede qui attire puiſſamment, eſt réprouvé par les Obſervateurs, qui ont éprouvé qu'ils attirent l'inflammation, & hâtent la gangrene. Ils ont auſſi l'expérience que les cataplaſmes d'une vertu trop émolliente ne ſont pas abſolument ſans danger.

Il vaut donc mieux aider le progrès des bubons par une chaleur moderée; ſur quoi Sculter fait une remarque très-importante, qu'un charbon fut attiré au-dehors par la chaleur du cautere actuel, mais ſans contact immédiat, lequel eſt également réprouvé par les Praticiens experts.

Il eſt donc plus à propos d'employer d'autres maturatifs; mais auſquels on ne donne pas une ſurface trop large.

Je conſeillerois l'emplâtre ſuivant pour faire meurir les charbons.

Prenez terébenthine une once; myrrhe une demi-once; maſtic, oliban, de chacun une once; miel, ſix onces. Mêlez, & faites un emplâtre, mais qui ne ſoit pas appliqué fort large.

L'eſprit de vin très-rectifié, ſoulé de camphre, eſt un deffenſif beaucoup meilleur pour les parties voiſines de celles qui ſont malades, que les emplaſtiques, les mucilagineux, ou les choſes graſſes, qui ne font que boucher les pores.

Voilà ce que je penſe de la maniere dont il convient de traiter la peſte, & mon ſentiment eſt fondé ſur les obſervations

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 422 sur 883

conſtantes & uniformes des Praticiens les plus éclairés. C'eſt à Dieu de benir des conſeils dictés par la prudence, & des remedes qui n'empruntent point de luſtre du faſte, & de la profuſion.

OBSERVATIONS

de Monſieur GEOFROY, *Chirurgien.*

LEs ſymptômes que j'ai obſervés dans cette maladie qui en caracteriſent la grandeur, & qui nous font connoître les troubles que l'humeur maligne qui la cauſe met dans la maſſe des liquides, ſont un grand abattement des forces, un pouls inégal, intermittent, & ſouvent concentré. Le viſage paroît cadavereux, les yeux larmoyans & rouges, avec une vive douleur de tête; la langue graſſe, chargée d'une croute blanchâtre & ſi pâteuſe, qu'à peine le malade peut prononcer une ſeule parole en bégayant, ſigne mortel dans cette ſorte de maladie: d'autres ont un pouls élevé qui paroît fort, quand on le touche; mais laiſſant un peu de temps le doigt ſur l'artere, on s'apperçoit d'un retardement de ſyſtole de temps en temps.

Il arrive ordinairement à ceux à qui il ne paroît qu'un petit bubon, qui eſt preſque toujours mortel, des taches pourprées ou livides. A ceux-là la langue eſt noire & ſéche. Il leur vient des parotides, des bubons aux aînes, ſous les aiſſelles, des abſcès malins en pluſieurs parties du corps, des charbons, & des anthrax, une hémorrhagie par le nés, un cours de ventre, un vomiſſement bilieux, un mal de cœur, des vertiges, tous ſymptômes qui ont été précedés de friſſons. Ce qu'il y a de plus ſingulier à remarquer, c'eſt que preſque toujours la veille de la mort le malade ſe trouve mieux. Il ſemble que cette diminution de la maladie ne lui vient que pour qu'il puiſſe ſe diſpoſer à partir pour l'autre vie, ce qui arrive peu de temps après.

On a bien pû remarquer dans le courant de cette maladie quatre degrés, le commencement, l'augmentation, l'état, & le déclin. On a encore obſervé comme une eſpece de repriſe

dans cette Ville. Le mal a commencé à ſe manifeſter dans le mois d'Août 1720 ; il a ſi bien augmenté inſenſiblement, qu'au mois d'Octobre il y avoit deux Infirmeries, qui ſe ſont trouvées remplies de maniere, qu'on a été obligé de prendre l'Hôpital de la Charité pour en faire une nouvelle, qui a été la plus conſidérable par rapport au grand nombre des malades qu'on y a portés. Dans le mois de Novembre il y entroit cinquante ou ſoixante malades par jour ; dans le mois de Décembre, ſoixante ou quatre-vingt ; les choſes ſont reſtées en cet état juſques aux mois de Janvier & de Février 1721. Dans le mois de Mars les malades ne ſont pas venus en ſi grand nombre, ce qui nous a fait voir le déclin de la maladie ; mais il y a eu comme une repriſe entre Mars & Avril, laquelle a fini dans le mois de Juin.

Quant aux dépôts critiques qui ont paru dans le cours de cette maladie, j'en ai vû de pluſieurs eſpeces, ſçavoir trois ſortes de bubons, comme l'on verra ci-après ; des parotides qui ne ſont que des bubons, auſquels la partie qu'ils occupent fait changer de nom ; des abſcès malins, qui différent des bubons, parce qu'on ne trouve point la matiere des abſcès renfermée dans un kiſte, comme l'eſt celle du bubon.

Quant aux bubons & aux abſcès, ils ſont ſans doute l'effet de la lymphe qui s'eſt chargée de l'humeur maligne ; car comme la lymphe ſe dépoſe ordinairement dans les glandes, l'humeur maligne l'ayant renduë trop épaiſſe, quand elle eſt parvenuë aux glandes des aînes & de deſſous les aiſſelles, ces parties ſe trouvant diſpoſées à recevoir ce dépôt par l'ordre de la nature, ſa matiere s'y arrête, ſe pétrifie, & devient comme bourbeuſe renfermée dans un kiſte, & bien-tôt ſuivie de gangrenne.

L'on ſçait que la lymphe ſe mêle dans le ſang pour le rendre plus fluide, plus coulant, & plus propre à circuler. Il eſt conſtant qu'elle pompe, pour ainſi dire, par le moyen de ſes parties tout ce qu'il y a d'impur dans la maſſe de ce liquide ; c'eſt de quoi eſt formé le bubon, & s'il y reſte quelque partie plus acre, c'eſt ce qui produit les charbons & les anthrax. Si la matiere acre eſt mêlée avec des parties groſſieres de la lymphe, elle forme les abſcès malins. Ces abſcès malins ne ſont qu'une matiere des plus rarefiées, qui tient de la nature de la

ſanie ; la tumeur qui paroît eſt ſans inflammation, & la matiere corrode au moindre ſéjour qu'elle fait dans la partie. Si la nature manque de force, & qu'elle ſe trouve accablée de cette humeur maligne, le dépôt s'en fait aux parties internes, & les malades meurent en peu de jours, malgré le puiſſant ſecours de la Médecine.

J'ai conſtamment obſervé dans cette Infirmerie depuis le 20. Octobre juſqu'à la fin de Janvier, qu'il n'a échappé aucun malade de tous ceux ſur leſquels il n'a paru aucune éruption, ou dépot, aux parties extérieures ; ce qui n'eſt pas bien difficile à croire, ſi nous faiſons attention aux charbons ; car nous verrons que la matiere qui en ſort eſt dans ſon dernier degré d'acreté, qu'à peine on peut arrêter ſa fureur quand elle ſe montre aux parties extérieures par la mortification qu'elle leur cauſe. Qu'on juge donc ce qu'elle doit faire quand elle s'arrête dans quelques parties internes, qu'elle ne corrode pas moins que les parties extérieures. La gangrenne s'empare bien-tôt de la partie affligée qui donne la mort aux autres, parce qu'elle ne trouve aucune réſiſtance, ni rien qui puiſſe s'oppoſer à ſon action, ce qu'elle trouve quand elle fait tant que de ſe déterminer ſur les parties externes. C'eſt dans cette conjoncture que la Chirurgie, ſeconde nature, donne du ſecours, aſſiſtée de la Médecine, qui combat en ſecret le venin qui eſt caché dans le corps. Sans le ſecours de cette ſcience, & du grand Art de la Chirurgie, les pauvres malades auroient été abandonnés aux ſoins de la nature ; ce qu'on n'a pas vû, puiſque nous les avons aſſiſtés, & que nous en avons guéri pluſieurs, qui auroient été privés de ce ſecours, ſi la Cour remplie de zéle, n'avoit envoyé des Chirurgiens pour traiter ces pauvres malades, puiſqu'une partie de ceux qui étoient établis dans cette Ville, avoit pris la fuite, & n'a reparu qu'à la fin de la maladie. Si j'oſois m'expliquer ſur le compte de pluſieurs de Meſſieurs les Médecins, je pourrois en dire autant ſans crainte de mentir.

Avant que de parler des dépôts critiques, j'ai crû qu'il étoit néceſſaire de mettre ici les remedes internes que Meſſieurs les Médecins ont mis en uſage dans cette Infirmerie, puiſque j'en ai vû le commencement & la fin. Le premier des Médecins n'y reſta que huit jours, au bout deſquels il fut pris de la maladie, & en mourut.

Les

Les uns & les autres ont mis en uſage dans le commencement les potions émétiques. Par exemple, dans cinq onces de ptiſanne laxative on délayoit ſix ou huit grains de tartre émétique ; après un tel purgatif, on faiſoit prendre une potion cordiale compoſée de deux onces d'eau de chardon benit, & de deux onces d'eau de meliſſe, dans laquelle on délayoit des confections d'hyacinthe & alkermes, de chacune une dragme, ſirop d'œillet une once, ſel volatil de corne de cerf huit grains, yeux d'écreviſſes dix grains. On donnoit une telle potion le lendemain de la médecine.

Potion cordiale & ſudorifique.

Dans quatre onces d'eau cordiale, on délayoit thériaque, confections alkermes, & d'hyacinthe, de chacune une dragme, antimoine diaphoretique ſix grains, ſel volatil de corne de cerf neuf grains, poudre de vipere douze grains, eau de canelle demi-once.

Autre Potion.

Dans une teinture de trois onces de coquelicot on délayoit une dragme de thériaque, poudre de vipere un ſcrupule, ſel volatil de corne de cerf huit grains, bezoar mineral dix grains, eſprit volatil de ſel ammoniac dix gouttes.

Autre Potion ſudorifique.

Eaux de chardon benit & de meliſſe, de chacune deux onces, poudre de vipere dix grains, ſirop de pavot rouge, & d'œillet, de chacun une once, confection alkermes, & extrait de geniévre, de chacun une dragme.

Potion pour ceux qui étoient dans le délire.

Dans quatre onces de lait d'amandes, & des quatre ſemences froides, on délayoit une dragme de confection d'hyacinthe, ſirop diacode une once, poudre de vipere dix grains, laudanum un grain : on donnoit une telle potion le ſoir.

Sur le déclin de la maladie on a mis en uſage le vin éméti-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 426 sur 883

que ; on en donnoit une once avec pareille quantité de manne dans quatre onces de ptiſanne laxative.

On s'eſt ſervi avec plus de ſuccès de l'ipecacuanha, depuis vingt-cinq grains juſques à quarante, obſervant toujours les forces & le tempérament du malade, qui regloit la doſe de toutes les potions qu'on donnoit.

Comme le venin agit par diſſolution & par coagulation, il eſt plus à propos de mettre les remedes ſuivans en uſage, quand on s'apperçoit que le venin détermine le ſang à la diſſolution, ce qu'on connoîtra en faiſant attention aux obſervations qu'on verra ci-après. Tels ſont les diaphoretiques abſorbans, comme le beſoard, l'antimoine diaphoretique, les yeux d'écreviſſes, le corail, la terre ſigillée, la corne de cerf brûlée ; tout cela ne contenant aucun ſel volatil, ne met point le ſang trop en mouvement. Quoique cependant le venin ne differe que ſuivant le plus ou le moins de ſubtilité, & d'agitation, que les cauſes ſecondes augmentent, cependant on voit que quelques parties ſe diſſipent par l'inſenſible tranſpiration, leſquelles forment le pourpre, & d'autres qui ne le peuvent point, ou ne le font que très-difficilement, parce qu'il y a des parties dans le ſang qui, quelque agitées qu'elles puiſſent être, ne peuvent être évacuées, ſur-tout quand la lymphe s'eſt renduë ſi épaiſſe, qu'elle a ôté la liberté au malade de prononcer une ſeule parole diſtincte.

Quoique les médicamens dont nous venons de parler n'ayent entre eux que peu de différence, ceux qui excitent l'inſenſible tranſpiration ſont à peu près de même nature, & s'il y avoit quelque différence, ce ſeroit en ce que ceux qui procurent l'inſenſible tranſpiration doivent être compoſés de parties plus ſubtiles, & qui agitent plus violemment les parties du ſang. Cependant nous avons vû pluſieurs fois que les ſudorifiques faiſoient tranſpirer, & les diaphoretiques ſuer. Ils n'agiſſoient ainſi que par rapport aux diſpoſitions qu'ils rencontroient dans le ſang, & dans les parties de la peau où le venin s'étoit porté, qui avoit formé des taches pourprées.

Si ce venin n'étoit point porté aux parties extérieures, & qu'il fût pour ainſi dire concentré dans le corps, ceux qui en étoient affligés partoient bien-tôt pour l'autre vie. Si les cauſes ſecondes parmi leſquelles s'étoit mêlé le venin de la contagion,

ſe trouvoient remplies de principes fermentatifs, ceux-là avoient des fiévres continuës, & même très-fortes. S'ils en étoient moins remplis, mais qu'il y eût cependant beaucoup de matiere propre à fournir des ferments dans les premieres voies, ceux-là avoient des fiévres intermittentes. Tel étoit le valet du Pere Econome, comme je le rapporterai dans mes obſervations.

Si l'humeur tendoit ſur la corroſion, elle faiſoit naître les ſymptômes de la fiévre maligne ſans aucun dépôt. Si la matiere corroſive étoit abondante, elle faiſoit la fiévre peſtilentielle, qui étoit accompagnée des différens dépôts dont je parlerai ci-après. Si elle étoit ſubtile & ſulphureuſe, comme elle l'eſt ordinairement, le malade tomboit dans le délire. Quand elle étoit acide ou groſſiere, on amaigriſſoit, ſymptôme commun à tous ceux qui étoient dans les Infirmeries, parce que, comme je l'ai déja dit, le venin détruiſoit les parties nourricieres. Quand l'humeur étoit amere, on avoit des diarrhées & des vomiſſemens bilieux.

Voilà en général une idée que je donne de ce que j'ai vû, & que je cite pour mieux découvrir la cauſe de cette maladie contagieuſe. Cela juſtifie que les cauſes ſecondes déterminoient le venin de la peſte à agir différemment, comme j'ai remarqué; ce qu'il a fait dans le commencement, & dans tout le cours de la maladie, & c'eſt à quoi l'on n'a pas fait aſſez d'attention.

En effet les remedes qu'on donnoit étoient bons pour les uns, & mortels pour les autres. J'ai obſervé que les violens purgatifs donnés dans le temps que la nature ſe montre victorieuſe par quelque dépôt, ne faiſoient que la détourner par un trop grand mouvement qu'ils donnoient aux humeurs; &, en remuant trop les principes qui font la maladie, donnoient lieu aux parties de la matiere d'avoir plus d'action, & faiſoient rentrer le venin dans la maſſe des liquides, ce qui emportoit le plus ſouvent les malades. Il en de même des potions cordiales trop fortes, & trop ſouvent réitérées, comme l'on verra dans une obſervation que je rapporterai d'un Garçon Chirurgien. On ſe trouvoit mieux quand on en donnoit ſeulement pour corriger les crudités, ou choſes mal cuites & mal digerées dans le corps, que je regarde comme le premier venin, & la baſe de celui de la contagion. Quand on ne donnoit qu'une moyenne quantité de ces potions, cela ne détournoit

point la nature de ſes opérations ſages & prudentes, au contraire augmentant ſes forces, cela la rendoit victorieuſe.

On a mis en uſage en dernier lieu le remede ſuivant. Dans quatre onces de ptiſanne royale, on délayoit une once de tamarins, vingt-cinq grains de rhubarbe, huit grains de jalap, & une dragme de confection d'hyacinthe.

Autre purgatif.

Dans quatre onces de ptiſanne laxative on délayoit une once de manne, demi-once de tamarins, demi dragme de rhubarbe en poudre, confection d'hyacinthe une dragme.

S'il y avoit la moindre apparence d'un cours de ventre, on donnoit de l'extrait de rhubarbe, le catholicum dans la teinture de roſes, & le ſirop de pavot blanc.

La méthode ci-deſſus a été tenuë par Meſſieurs Caſtillon & Vieuſſens, Médecins de cette Infirmerie. M. Lébetouard arrivé dans cette Infirmerie au mois de Décembre paſſé, regarda la maladie dont nous parlons, comme les autres maladies. Car après avoir fait l'épreuve de quelques remedes particuliers, & n'en ayant pas vû de grands effets, il ſe détermina à traiter chaque malade en particulier, par rapport au tempérament & aux ſymptômes. Ainſi il donnoit tantôt des purgatifs, tantôt des émétiques, ſeuls ou mêlés avec des cordiaux; tantôt il mettoit les ſudorifiques en uſage, les délayans ou les adouciſſans; en un mot il ne choiſiſſoit aucun remede par préférence, & l'état où il trouvoit le malade, décidoit de ſa maniere de pratiquer, & cela ne lui a pas mal réuſſi.

Quant aux dépôts, j'ai remarqué trois eſpeces de bubons. Le premier ſe reconnoît par une tumeur élevée à l'aîne, & une petite inflammation ſeulement à la partie qui occupe le corps glanduleux, qui ſe fait ſentir au toucher de la groſſeur d'un œuf de poule: il eſt placé directement entre la peau & la membrane graiſſeuſe: il en vient également aux aiſſelles. Les ſymptômes qui ſuivent ordinairement ces bubons, ne ſont point fâcheux; ce qui fait connoître que la malignité eſt en petite quantité dans ces ſortes de malades, ou qu'elle n'a pas trouvé de mauvais levains propres à rendre la maladie auſſi dangereuſe qu'elle l'eſt aux deux autres eſpeces.

La ſituation du bubon contribuë encore beaucoup à rendre la maladie dangereuſe, par rapport à l'uſage des parties voiſines. C'eſt à quoi il faut faire attention ; car il ne ſuffit point de reconnoître un bubon, ſi l'on n'en découvre le danger, pour tâcher de prévenir les ſuites fâcheuſes ; c'eſt à quoi il faut s'attacher ; ainſi la ſituation de la tumeur doit fort contribuer à nous faire connoître le péril : ce qui fait que pour définir la premiere eſpece de bubon, nous diſons que c'eſt une tumeur de la nature des tumeurs enkiſtées, compoſées néanmoins d'un leger venin, puiſque quelques-uns s'en ſont guéris eux-mêmes.

La ſeconde eſpece de bubon eſt bien différente de la précédente, tant par rapport à la ſituation où ſe trouve le corps glanduleux, que par la foule des différens ſymptômes qui l'accompagnent. Celle-ci eſt plus conſidérable que la précédente, plus maligne & plus dangereuſe, tant par rapport à la quantité de glandes obſtruées, que par l'abondance de l'humeur maligne qui paroît y être. J'en ai vû de ſi conſidérables, qu'ils comprenoient les trois dimenſions quand l'opération étoit faite, parce que la playe étoit grande en largeur, longueur & profondeur. Elle ne pouvoit être autrement à cauſe de l'abondance des glandes enkiſtées qui s'y trouvoient ; quant à la partie extérieure, il n'y paroiſſoit aucune tumeur élevée, ſinon un gonflement & une tenſion très-conſidérable, une dureté qui ſe faiſoit ſentir au toucher comme un véritable ſkirre. Cependant le corps glanduleux étoit fort profond, & bien ſouvent renfermé ſous la membrane du *faſcia lata*, ſur la veine, & ſur l'artere crurale. J'ai trouvé ſouvent de ces corps glanduleux deſſous & deſſus le cordon des vaiſſeaux ſpermatiques, & même des glandes qui y étoient adhérentes.

Après y avoir appliqué pendant quelques jours des cataplaſmes, je faiſois l'opération. Je commençois à faire une inciſion longitudinale, & tranſverſale, & coupois les quatre angles pour découvrir les glandes, & les emporter s'il étoit poſſible. J'en trouvois quelquefois trois, & bien ſouvent quatre, qui étoient comme autant de tumeurs enkiſtées, qui, ſi on les y laiſſoit un peu trop long-temps ſéjourner, étoient bien-tôt gangrenées, ou bien il ſe faiſoit de la matiere que j'ai trouvée au-deſſous des glandes ; matiere ſi âcre & ſi corroſive, qu'elle

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 430 sur 883

ronge les parties ; &, s'inſinuant au travers des muſcles, forme des ſinus, ou des fiſtules, dont les uns vont dans le ſcrotum, d'autres ſur le péritoine. J'en ai trouvé ſouvent qui pénétroient dans la capacité du bas-ventre.

Ces glandes obſtruées, ou tumeurs enkiſtées, ſont groſſes comme des œufs de poule. La membrane qui les enveloppe eſt fortement attachée par une quantité de fibres membraneuſes, qui ne ſont autre choſe que des vaiſſeaux lymphatiques, ou excretoires des glandes, qui portent comme dans un reſervoir la lymphe chargée de cette humeur maligne, laquelle étant dépoſée dans ce corps glanduleux, ſe petrifie, & devient comme une matiere fougueuſe qui eſt bien-tôt gangrenée, parce que les eſprits n'y peuvent plus être portés avec la même liberté qu'ils avoient auparavant, la grande tenſion, & l'étranglement qui ſe trouve à la partie par la compreſſion que font les corps glanduleux, y étant un obſtacle.

Il arrive très-ſouvent qu'il ſe rompt quelqu'un de ces vaiſſeaux lymphatiques, & la matiere ſe niche au-deſſous des glandes, comme j'ai ſouvent trouvé à ceux qui venoient dans l'Infirmerie avec des bubons qu'ils gardoient dans leurs maiſons depuis quelque temps. On ne peut reconnoître cette matiere, à cauſe des glandes qui ſe trouvent au-deſſus.

Je ne laiſſe gueres cette eſpece de bubons cinq ou ſix jours, ſans faire l'opération. Je préviens par là tous les fâcheux accidens qui ne manquent pas d'arriver, comme j'ai ſouvent remarqué. La plus grande partie de ceux à qui ces ſortes de bubons arrivent, tombent dans le délire, & ſont dans une ſi grande fureur, qu'on eſt obligé de les faire attacher. Quoiqu'ils fuſſent dans cet état, je ne laiſſois pas de leur faire l'opération, & j'en ai vû une bonne partie en revenir, comme l'on pourra voir dans une obſervation ci-après.

La nature ſe rend ordinairement victorieuſe le troiſiéme ou quatriéme jour après l'opération, par une abondance de matiere ſéreuſe, qui eſt ſi âcre & ſi corroſive, qu'elle tient de la qualité du cauſtique. Elle eſt d'une odeur ſi puante, & ſi cadavereuſe, qu'il ſeroit bien difficile de la pouvoir ſupporter, ſans le ſecours du parfum fait avec l'encens, la réſine, & la graine de geniévre. Le délire ceſſe, & la fiévre s'évanouit à meſure que la playe ſuppure. Il paroît que le délire qui arrive

à ces ſortes de malades, leur vient en conſéquence de l'inflammation, & de la grande douleur qui ſe trouve à la partie où ces corps glanduleux ſont renfermés. La compreſſion qu'ils font au vaiſſeau, principalement lorſqu'ils s'y trouvent adhérents, ou qu'ils ſe trouvent au-deſſus ou au-deſſous d'eux, fait que le ſang n'a plus la même liberté de circuler dans cette partie. Cet empêchement eſt cauſe qu'il ſe porte en plus grande abondance aux parties ſupérieures, comme il paroît par les yeux rouges, enflammés, & la vive douleur de tête qui ne les abandonne point. Et comme le ſang ſe trouve chargé de corpuſcules malins, il cauſe par ſes mauvaiſes qualités, & ſa trop grande abondance en cette partie, le déreglement des fonctions animales.

Si les glandes obſtruées, ou tumeurs enkiſtées ſe trouvent adhérentes au vaiſſeau, je n'emporte point ce corps glanduleux de crainte d'ouvrir le vaiſſeau, qui donneroit une hémorrhagie qui épuiſeroit les forces du malade. Dans un tel cas, j'inciſe le corps glanduleux par le milieu, & avec mon doigt je briſe la matiere qui y eſt renfermée, laquelle, quand elle n'eſt pas gangrennée, eſt comme de la moelle, & ce qui reſte du kiſte, je le conſomme avec l'onguent eſcarotique.

Je viens à la troiſiéme eſpece de bubons, qui trompe très-ſouvent le malade & le Chirurgien dans ſon commencement, en conſéquence de ſa petiteſſe, & du peu d'inflammation qu'il y a à la partie. Elle paroît dans ſon état naturel; cependant quand on poſe le doigt ſur la glande obſtruée, on la découvre très-profonde, le malade ſent une vive douleur, & même au ſimple toucher: ce qui fait croire que les fibres nerveuſes, qui ſont comme d'un commun accord avec les vaiſſeaux lymphatiques, ſouffrent par cette compreſſion. Car le ſuc nerveux y circule, comme le ſang des arteres fait avec les veines. Les ſymptômes qui affligent les malades qui ont le bubon en queſtion, ſont d'abord un vomiſſement bilieux accompagné d'un friſſon, un pouls inégal, & ſouvent concentré, & autres ſymptômes que j'ai détaillés plus au long, avant-coureurs d'une mort prochaine. L'état de ces malades eſt le plus dangereux; & ceux qui ſont ainſi caracteriſés, ne paſſent gueres le troiſiéme ou le quatriéme jour ſans mourir: ce qui nous

fait aſſez connoître que la force du venin s'eſt renduë maîtreſſe de la nature, & qu'elle a fait ſon dépôt ſur des parties internes, parce qu'elle n'a pas eu aſſez de force pour le pouſſer au-dehors. Le vomiſſement qui arrive à ces ſortes de malades, nous en donne des preuves certaines, puiſqu'ils ne peuvent ſupporter les bouillons; ce qui me fait croire que le venin contagieux abonde en ſels âcres, qui détruiſent la membrane veloutée de l'eſtomach, auſſi-bien que celle des inteſtins, juſques au point que les parties nourricieres ne font que paſſer, ſans que les vaiſſeaux propres à recevoir le chyle dans les inteſtins grêles puiſſent le prendre, à cauſe du derangement de leurs ouvertures. C'eſt ce qui nous eſt encore confirmé par le cours de ventre, puiſque beaucoup de ces malades rendent les bouillons, & autres alimens, comme ils les ont pris.

Faiſons attention à l'abondance de la matiere ſéreuſe qui ſort des playes de la ſeconde eſpece de bubons que j'ai dit ci-devant être corroſive & puante, & nous verrons que cette matiere étant retenuë dans les parties internes, & dépoſée ſur quelqu'une d'icelles, il faut que le malade périſſe, parce que le venin ronge par ſon âcreté les parties qu'il attaque, comme je l'ai ſouvent remarqué. Tel a été Monſieur Caſtillon, Médecin de cette Infirmerie, comme l'on verra dans l'obſervation que je rapporterai à ſon ſujet. Ce qui cauſe la mort ſi précipitée, c'eſt ſans doute le trop grand épaiſſiſſement de la lymphe, qui devient coagulée, auſſi-bien que le reſte des liquides. La langue pâteuſe, la difficulté de parler, & l'engorgement qui ſe trouve dans les vaiſſeaux ſalivaires, nous en donnent des marques aſſurées.

Pour en avoir une plus juſte idée, il faut ſe repréſenter l'uſage de ces vaiſſeaux, qui verſent un ſuc auſſi propre à diſſoudre les alimens, que l'eau forte l'eſt à diſſoudre les métaux. Ce ſuc détrempe lorſqu'il n'eſt ni trop aqueux, ni trop épais; car alors il ne peut détremper les alimens, ni procurer leur diſſolution. Comme ces parties ſont engorgées comme j'ai dit, cela nous fait voir l'épaiſſiſſement de la lymphe, & la coagulation qui s'enſuit, c'eſt ce qui donne la mort en peu de jours au malade. On voit par ces raiſons qu'il convient de donner des remedes convenables pour détremper la lymphe, & de bons cordiaux pour aider à la nature à ſe débarraſſer de cet ennemi

ennemi ; mais non point trop forts , de crainte de bouleverſer ſes deſſeins ; car elle tend toujours à ſa conſervation.

Si le malade paſſe le quatriéme jour , j'ouvre le bubon , ayant fait précéder le cataplaſme , quoiqu'il n'ait paru aucune tumeur , ni inflammation à la partie. On ne ſçauroit bien faire l'opération en un tel cas , ſans inſtrument tranchant , parce que le corps glanduleux ſe trouve trop profond. J'ai trouvé la glande groſſe comme une noix , & toute gangrenée , quand le quatriéme jour étoit paſſé. Quant à l'opération , & au panſement , je ſuis la même méthode que celle que j'ai ſuivie pour la ſeconde eſpece.

Je pourrois parler encore d'une quatriéme eſpece de bubons qui ont paru à quelques malades , & qui n'étoient ſuivis d'aucuns ſymptômes fâcheux , ſinon d'une legere fiévre. Ils ſe diſſipoient facilement ; ce qui prouve que le venin n'a pas trouvé cette ſeconde cauſe qu'il trouve ordinairement dans les trois autres eſpeces que nous avons ci-devant décrites , & qui rend la maladie ſi dangereuſe. Car ce venin peſtiferé qui nous eſt encore inconnu , & qui eſt en état de porter quelque coup funeſte , & de faire naître cette foule de différens ſymptômes , n'eſt placé , ſelon mon ſentiment , que dans le corps propre des malades , & n'agit en nous qu'en tant qu'il trouve de ſecondes cauſes capables de l'arrêter : car c'eſt le levain qui détermine la maladie à être ſimple ou compliquée. En effet , ſi c'étoit uniquement le venin peſtiferé qui nous donnât la maladie , & qui la rendît auſſi furieuſe qu'on l'a pû voir , il s'enſuivroit que tous ceux qui s'en ſont trouvés attaqués auroient péri également , au lieu qu'une bonne partie en a échappé par le ſecours de la Chirurgie.

Je me ſuis ſervi des ventouſes appliquées ſur le bubon pour attirer le venin , mais le peu de ſuccès m'en a fait bannir l'uſage , comme j'ai dit , auſſi-bien que de la pierre à cautere appliquée ſur la ſeconde & troiſiéme eſpece de bubons , parce que les glandes ſe trouvoient trop profondes.

Les parotides qui ont paru pendant le cours de la maladie , n'ont pas été moins fâcheuſes que les bubons. Il n'y a de différence entre ces tumeurs , que celle de la partie qu'elles occupent ; car la lymphe chargée de l'humeur maligne eſt portée dans la glande parotide , comme elle l'eſt aux glandes

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 434 sur 883

des aînes ; & c'eſt toujours le même venin qui fait le dépôt.

La paroride demande beaucoup d'attention de la part du Chirurgien, par rapport à la proximité du cerveau. Les ſymptômes qui l'accompagnent ſont les mêmes que ceux du bubon, & même plus dangereux. J'ai vû dans cette Infirmerie de deux ſortes de parotides. Par rapport aux ſuites plus ou moins fâcheuſes qu'elles entraînent, j'ai nommée l'une benigne, l'autre maligne. Les parotides benignes étoient caracteriſées des ſymptômes qui accompagnent la premiere eſpece de bubons, que je ne repete point. Les parotides malignes étoient ſuivies des ſymptômes que nous avons dit arriver à la troiſiéme eſpece de bubons. Il ſe fait alors un engorgement dans une grande partie des vaiſſeaux ſalivaires, & une inflammation aux muſcles du larynx, & du pharynx ; mais ſi grande, qu'elle empêche les alimens de deſcendre dans l'eſtomach, & l'air d'entrer dans le poulmon, fonctions ſi néceſſaires à la vie, que ſans elles il faut que l'homme périſſe. Ce que j'ai obſervé de particulier, c'eſt que la gangrenne s'empare bien-tôt de la partie, comme l'on pourra voir dans une obſervation que je rapporterai dans ſon lieu.

Quant à la curation des parotides, je ne change rien à la méthode ſuivie pour les bubons, ſinon que ſur la parotide benigne j'applique le cataplaſme fait avec les quatre farines réſolutives ; & ſi elle ne ſe termine point par la réſolution, je fais l'opération avec l'inſtrument tranchant, & j'ai ſoin de bien découvrir la glande parotide, où j'ai ſouvent trouvé la gangrenne, & quelquefois des matieres féreuſes. Je fais l'inciſion longitudinale au-deſſous, & découvre la glande ; la partie ſe relâche, & le malade ſe ſent bien-tôt ſoulagé. Si on n'ouvre que les tégumens, la matiere croupit, nonobſtant que la playe ſoit au-deſſous de la glande, & par ſon âcreté ronge les parties voiſines, comme celle du bubon. J'ai trouvé même une carie à l'os de la mâchoire inférieure, à un garçon de dix-huit ans, au mois de Décembre.

Pour prévenir ces ſuites fâcheuſes, quand j'ai fait l'inciſion, je dilate aſſez la playe ; & ſi le corps glanduleux n'eſt point pourri, j'applique par-deſſus l'onguent eſcarotique, je panſe la playe avec du charpi ſec, & le lendemain avec du digeſtif animé ; je conduis la playe à une parfaite cicatrice avec le ſimple digeſtif & le baume verd.

Les abcès malins que j'ai vûs en pluſieurs parties du corps pendant le cours de cette maladie dans cette Ville, ſont comme des tumeurs froides. La partie où eſt la tumeur eſt ſans inflammation. S'il ne ſurvient aucun cours de ventre, les autres ſymptômes ne ſont point fâcheux. Je les traite comme la premiere eſpece de bubons. La matiere qui en ſort eſt bien différente de celle de ces derniers. Je l'ai trouvée ſouvent de la couleur du petit lait, auſſi rareſiée, & très-puante, comme l'on verra dans une obſervation d'une fille âgée de vingt-cinq ans. Ce que j'ai remarqué de particulier dans ces abſcès malins, à quoi je prie le Lecteur de faire attention, c'eſt de petits vers vivans. On pourra voir cette remarque dans l'obſervation que j'ai faite ſur un garçon, & qu'on verra dans ſon lieu.

Rien ne peut mieux prouver que le venin de la contagion agit de deux manieres en général, que les différens dépôts qui ont paru. Dans la premiere maniere d'agir, qui eſt la plus commune, il agit par voie de coagulation; & dans la ſeconde par diſſolution. On peut ſousdiviſer la premiere en deux eſpeces: dans la premiere eſpece il ne paroît aucune éruption, ſinon que le corps eſt couvert d'un pourpre noir. L'autre eſpece ſe connoît à ceux qui ont des bubons que j'ai rangé dans une troiſiéme claſſe, où le venin agit principalement ſur la lymphe; de ſorte que les malades peuvent à peine prononcer une ſeule paroie: ce qui nous fait voir l'épaiſſiſſement de la lymphe, & ſa coagulation, qui, arrivant bien-tôt après, livre les malades à la mort le quatriéme ou cinquiéme jour de leur maladie; ainſi cette coagulation n'eſt pas moins à craindre. Il ne me reſte plus qu'à dire deux mots des charbons & des anthrax, pour finir les différentes eſpeces de dépôts qui ont caracteriſé la maladie.

Les charbons & les anthrax ont été fort fréquens dans cette maladie. Moins il en paroiſſoit ſur les malades, plus ils étoient dangereux. Ils ont été plus rédoutables dans les mois de Novembre, Décembre, & Janvier, à la fin duquel la maladie n'étoit pas ſi furieuſe. Il n'y a rien de plus facile que de connoître les charbons qui ſe ſont manifeſtés dans cette maladie, en faiſant attention ſeulement au nom qu'ils portent par rapport à leur couleur, quoique cependant j'en aie obſervé de trois ſortes. La premiere étoit rouge, avec une petite pointe

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 436 sur 883

noire au milieu. La ſeconde étoit de couleur de citron, & la peau ſéche comme un parchemin. Et la troiſiéme étoit d'abord toute noire. Ce ſont ces derniers charbons qui ont regné plus que les autres. Il y avoit plus à eſperer de guérir les malades quand il en paroiſſoit pluſieurs, que quand il n'en paroiſſoit qu'un. A peine s'étoient-ils manifeſtés, qu'ils étoient environnés d'une inflammation conſidérable, avec chaleur, & une eſcarre qui ſe faiſoit à la partie, qui croiſſoit de plus en plus, ſi on n'y apportoit un prompt ſecours; ce qu'on n'a pas pû faire à ceux qui ont caché la maladie dans leur maiſon, à cauſe de l'horreur qu'ils avoient d'aller aux Infirmeries.

La cauſe maligne occulte de cette maladie m'empêche de trouver étrange la mortification qui arrive à la partie, & qui occupe le charbon & l'anthrax, puiſque l'humeur qui les produit eſt dans ſon dernier dégré d'âcreté, & de corroſion; en ſorte qu'elle ronge les chairs, comme ſi l'eau forte y avoit été appliquée. Il eſt certain que dans ceux auſquels il ne paroît qu'une petite éruption, & qui meurent en quatre ou cinq jours de leur maladie, l'humeur maligne & rongeante a fait ſon dépôt ſur les parties internes, parce qu'elle s'eſt renduë maîtreſſe de la nature, quoique celle-ci tente toujours à s'en délivrer. Ce venin dominant dans la maſſe du liquide, corrode alternativement les parties où il s'arrête, & y forme de grandes puſtules, ou des taches charbonneuſes ſur les inteſtins, particulierement les grêles, ſur le méſentere, ſur le foye, dans l'intérieur de l'eſtomach, & ſur le poulmon, comme j'ai vû dans pluſieurs corps qui ont été ouverts dans l'Infirmerie de la Charité.

Pour la cure du charbon je fais trois petites ſcarifications à ceux qui paroiſſent avec une petite pointe noire au milieu, & j'applique par-deſſus un plumaceau chargé d'onguent baſilic, dans lequel j'ai incorporé du ſublimé corroſif. Ce cauſtique eſt merveilleux, & à préferer à la pierre à cautere, qui augmente l'inflammation à la partie; ce que ne fait pas le ſublimé, quand il eſt incorporé dans l'onguent. Au ſecond panſement je fais quelques ſcarifications ſur l'eſcarre, pour la faire détacher plus facilement, & je mets par-deſſus un plumaceau chargé d'onguent de ſtyrax mêlé avec du baſilic, & la thériaque. L'eſcarre du charbon tombe, la ſuppuration vient, & le malade eſt bien-tôt hors de danger.

Dans la ſeconde eſpece de charbon, qui paroît de couleur de citron, l'inflammation n'eſt pas ſi grande ; cependant la partie ſe trouve corrodée, & ſéche, & au-deſſous un ulcere, qui, en ôtant la pourriture, reſte profond & rond. Je change la figure ronde, parce que cette figure le rend de difficile guériſon. Souvent autour de l'ulcere j'ai trouvé de petites puſtules qui deviennent bien-tôt charbonneuſes.

La troiſiéme eſpece de charbon qui a paru, & qui a été le plus fréquent pendant le cours de cette maladie, a commencé d'abord par une grande puſtule large & platte, qui a été d'abord couverte d'une croute noire, & autour fort enflammée, & très-douloureuſe, avec une racine fort profonde. Les accidens qui l'accompagnent ſont une fiévre ardente, des nauſées, des palpitations de cœur, & autres ſymptômes dont j'ai parlé ci-devant.

Il a paru encore fort fréquemment des anthrax, qui ne ſont autre choſe que des charbons devenus plus malins. La grandeur de l'ulcere, & l'eſcarre profonde qu'ils font à la partie, nous en donne des preuves. On les reconnoît à ce qu'ils ſont couverts d'une croute noire, & ſouvent cendrée ; & l'ulcere rempli d'une chair corrodée, & ſpongieuſe qui quitte la partie ſaine. J'en ai vû de très-grands, particulierement à un Païſan qui en mourut, ils occupoient tous les muſcles feſſiers.

Les ſymptômes des anthrax ſont les mêmes que ceux des charbons, & il n'y a point de guériſon à eſperer, ſi quand on a emporté ce qui étoit mortifié, la noirceur & la mortification reviennent à augmenter deux fois ſeulement après qu'on l'a ôtée, comme l'on verra dans une obſervation que je rapporterai d'un garçon Chirurgien. J'ai toujours vû les anthrax très-funeſtes, & ceux principalement qui ſont venus ſous les aiſſelles. J'ai guéri un Païſan, dans l'Infirmerie, qui en avoit un qui lui occupoit toute la mammelle gauche. La chair étoit corrodée juſqu'aux muſcles, qui commençoient à ſe reſſentir de ſa cruauté. Je fis l'opération à cet anthrax comme ſi j'avois extirpé un cancer, & le malade fut guéri en cinq ſemaines.

Pour la guériſon des charbons & des anthrax, je me ſuis uniquement attaché à faire tomber l'eſcarre. Je n'en ai vû dans l'Infirmerie que très-peu de recents, parce que les malades n'y venoient que tard. J'ai mis en uſage les inſtrumens tranchans,

& l'onguent eſcarotique. On verra la méthode que j'ai ſuivie en liſant les obſervations ſur les abſcès, bubons, & parotides.

Il me reſte à parler des médicamens que j'ai employés pour les guérir. J'ai obſervé que le cataplaſme fait avec les herbes émollientes, & autres qu'on met en uſage ſur les abſcès ordinaires, ne faiſoient aucun effet ; ce qui m'a engagé d'en compoſer un qui m'a aſſez bien réuſſi depuis le 20. Octobre 1720. juſqu'au mois de Juin 1721. que l'Infirmerie de la Charité ſe trouva ſans malades, & fermée le jour de la Fête-Dieu. Le cataplaſme a été compoſé avec des oignons, & des aulx cuits ſous les cendres ; & après en avoir ôté la premiere peau, & les avoir bien pilés, j'y faiſois mêler du ſavon, & l'emplâtre diachylon avec les gommes, l'onguent baſilic, & la thériaque ; le tout mêlé ſuivant l'Art, s'appliquoit chaudement ſur les parties affligées. La grande quantité de malades qu'il y avoit dans l'Infirmerie, faiſoit qu'on ſe trouvoit ſouvent court du cataplaſme, quoique Monſieur Cancerin, Directeur général des Infirmeries, y fit tenir avec toute l'exactitude poſſible les remedes néceſſaires. Au deffaut du cataplaſme, je me ſervois de l'emplâtre diachylon gommé avec un peu de thériaque, qui réuſſit aſſez.

Pour le digeſtif, j'en ai uſé de deux ſortes. Le premier étoit compoſé de la façon ſuivante, ſçavoir : dans une livre de térébenthine je mettois huile d'hypericum, & huile de ſcorpion, trois onces de chacune ; des jaunes d'œufs ſix ; onguent de ſtyrax & thériaque, de chacun quatre onces. Quand il y avoit de mauvaiſes chairs, j'y ajoutois l'onguent égyptiac ; & quand l'ulcere avoit ſuppuré quelques jours, je me ſervois du ſimple digeſtif compoſé avec la thérébentine, lavée avec l'eau-de-vie, le jaune d'œuf, & l'huile roſat.

Je me ſuis ſervi d'une lotion pour fomenter les charbons, & les playes du bubon quand il étoit gangrené. Cette lotion étoit l'eſprit de vin, & la thériaque mêlés enſemble. Quand je me ſervois de la pierre à cautere, je faiſois un emplâtre feneſtré, que j'appliquois ſur le bubon qui étoit ſuperficiel ; & ſur les dentelleures de cet emplâtre, je mettois deux ou trois pierres, que je laiſſois deux ou trois heures ſuivant la grandeur du bubon, & par-deſſus un ſecond emplâtre, que je laiſſois plus ou moins ſuivant la groſſeur du bubon. Je faiſois après trois

ſcarifications ſur l'eſcarre, & par-deſſus l'onguent de ſtyrax mêlé avec le baſilicum, n'étoit pas inutile. Je me ſuis ſervi pour les charbons du cataplaſme fait avec les quatre farines réſolutives.

Il me reſte encore à donner quelques obſervations que j'ai faites pour juſtifier ce que j'ai dit ci-devant ſur les différens dépôts. J'en donnerai ſeulement une de chaque eſpece, qui pourra ſuffire pour que les grands maîtres puiſſent faire leurs réflexions, & découvrir cette premiere cauſe de la maladie qui donne la terreur à tout un peuple. Je commence par la premiere eſpece de bubon que j'ai remarqué dans l'Infirmerie, qui ſe guériſſoit très-facilement; ce qui me fait croire que le venin étoit en petite quantité, ou que les corpuſcules malins n'avoient pas trouvé de levains propres à agir ſur ces ſortes de malades, & capables de faire naître cette foule de ſymptômes fâcheux qui ne manquent pas de ſe manifeſter aux deux autres eſpeces de bubons. J'ai donc regardé ce bubon comme une ſimple tumeur non naturelle, dénotant néanmoins une legere peſte.

PREMIERE OBSERVATION.

Le 9. Novembre 1720. il entra dans l'Infirmerie vingt-quatre malades tous attaqués du mal contagieux. Dans ce nombre je trouvai une bonne vieille femme âgée de 85. ans, qui avoit à l'aîne gauche un bubon de la premiere eſpece, où le corps glanduleux étoit placé entre la peau, & la membrane graiſſeuſe. Il étoit de la groſſeur d'un œuf de poule, la partie étoit un peu enflammée, les ſymptômes n'étoient pas fort fâcheux, elle étoit ſans douleur de tête. Cependant la fiévre continuë qu'elle avoit, & ſon âge avancé, ne me faiſoient attendre qu'une funeſte cataſtrophe. On lui donna le 11. dudit mois une legere potion cordiale, dans laquelle on ajouta quelques abſorbans. Je mis ſur le bubon le cataplaſme que j'ai décrit ci-devant. Le 12. elle prit une dragme de confection alkermes dans un peu de bouillon. Le 13. j'ouvris le bubon, & emportai le corps glanduleux. Ce fut à cette bonne vieille que je commençai à me ſervir de l'inſtrument tranchant, car par ci-devant je me ſervois de la pierre à cautere ſeulement, pour cette eſpece; en effet aux autres deux je me ſuis toujours ſervi de l'inſ-

trument tranchant, parce que les corps glanduleux ſe trouvoient trop profonds. Je la panſai avec du charpi ſec, & au ſecond appareil avec du digeſtif animé. Au troiſiéme panſement je la trouvai ſans fiévre, la playe donna des marques de ſuppuration, elle fut panſée après à l'ordinaire juſqu'à ſon entiere guériſon. Elle ſortit de l'Infirmerie au commencement de Décembre, qu'elle fut en quarantaine.

SECONDE OBSERVATION.

A la fin du mois d'Octobre M. Caſtillon, Médecin dans l'Infirmerie de la Charité, ſe trouva attaqué de la maladie. Il eut d'abord un friſſon, un vomiſſement bilieux, un pouls intermittent, la langue un peu chargée, avec des maux de cœur. Monſieur Vieuſſens, Médecin de Montpellier, qui avoit pris ſa place, lui fit prendre une des médecines ordinaires, avec le tartre émétique. Il avoit un petit bubon ſous l'aiſſelle, profond & adhérent, très-ſenſible en le touchant ſeulement. Une douleur à l'hypochondre droit, ſur lequel je mis un liniment compoſé avec l'huile de ſcorpion, & la thériaque, animé par l'eſprit de vin, & un cataplaſme ſur le bubon. La fiévre ne l'abandonnoit point. Monſieur le Médecin lui fit prendre une potion cordiale & ſudorifique.

Le 28. ſon bubon n'étoit point du tout augmenté, & ſon repos fut interrompu toute la nuit par des inſomnies, & des rêves fâcheux, la potion cordiale lui fut réitérée, & je continuai à lui faire l'embrocation ſur la douleur qu'il avoit à l'hypochondre.

Le ſoir nous fûmes le voir avec Monſieur le Médecin, nous le trouvâmes fort tranquille, il nous dit qu'il ſe trouvoit mieux; cependant ſon pouls étoit très-petit, & concentré : en nous parlant il cracha ſans aucun effort, & dans le crachat il ſe trouva un peu de ſang mêlé, ce qui l'épouvanta. Cependant comme il ne ſentoit aucune douleur dans la poitrine, nous le raſſurâmes le mieux qu'il nous fut poſſible. Monſieur Vieuſſens lui ordonna une potion ſomnifere, pour lui rappeller le repos, ce qui fut exécuté; mais à quatre heures après minuit, à peine eut-il le temps de ſe confeſſer, qu'il mourut.

Cette mort ſi précipitée nous fait voir que le venin avoit fait

fait du ravage particulierement ſur le foie, la douleur qu'il y avoit nous le faiſoit connoître. Le crachement de ſang nous donnoit auſſi des preuves certaines que les poulmons étoient attaqués du venin contagieux.

TROISIE'ME OBSERVATION.

Le 14. Novembre, le nommé Etienne Rimbaud, Perruquier de cette Ville, ſervant dans l'Infirmerie, fut attaqué de la maladie. Le même jour il eut un pouls fort élevé, & les autres ſymptômes que j'ai décrits ci-devant. Monſieur le Médecin lui fit prendre une priſe de tablettes, dont je ne ſçais pas la compoſition, & que Monſieur le Blanc, Miniſtre de la Guerre, avoit envoyées; il fut purgé parfaitement bien. Je lui trouvai deux bubons aſſez grands, un de chaque côté des aînes. C'eſt ce jeune homme, dont j'ai ſuivi la maladie dès le commencement, qui me confirma l'exiſtence de la ſeconde eſpece de bubons que j'avois déja obſervée pluſieurs fois.

Le lendemain 15. dudit mois, je lui trouvai trois charbons, l'un à la partie moyenne de la cuiſſe du côté droit, l'autre à la partie ſupérieure de la jambe, ſous la rotule du genouil du même côté, & le troiſiéme à l'autre jambe en ſa partie moyenne. Je fis des ſcarifications aux trois charbons, & appliquai par-deſſus l'onguent eſcarotique. Je fis une embrocation autour du charbon avec l'huile de ſcorpion, l'huile roſat, & la thériaque, animés par l'eſprit de vin, & mis ſur le bubon le cataplaſme dont j'ai parlé ci-devant.

La nuit du quinze au ſeize, & le troiſiéme jour de ſa maladie, il tomba dans le délire avec une entiere perte de connoiſſance, les yeux égarés, & fort rouges, & vomiſſant le bouillon. Je lui fis prendre en ma préſence une dragme de confection d'hyacinthe dans un peu de bouillon, & douze grains de ſel d'abſynthe. J'enlevai l'eſcarre des charbons où la mortification s'étoit beaucoup étenduë, particulierement à celui de la cuiſſe, & trouvai les deux bubons durs comme une véritable tumeur ſkirreuſe, ſans qu'il y parût au tact aucune marque de ſuppuration. Je continuai d'appliquer le cataplaſme, & les charbons furent panſés avec le digeſtif animé.

Le 17. du même mois, & le quatriéme jour de ſa maladie

le délire continuoit toujours ; le vomiſſement s'étoit arrêté ; néanmoins les yeux étoient toujours égarés, ce qui me faiſoit voir le trouble que cette humeur maligne avoit mis dans le ſang, & le rude combat que ſoutenoit la nature. Ayant refléchi ſur l'état de la maladie, le peu d'eſpérance que j'avois de pouvoir tirer le malade d'affaire, me rendoit incertain ſi je devois faire l'opération aux deux bubons. J'appréhendois que la douleur ne causât un redoublement de fiévre, & un épuiſement de forces qui livrât le malade en peu de temps à la mort.

Cependant l'expérience que j'avois d'autres malades revenus d'un ſemblable état, me fit entreprendre l'opération. J'ouvris les deux bubons. Je trouvai au premier du côté droit deux glandes enkiſtées, groſſes comme un petit œuf de poule, toutes gangrenées, & ſans aucune matiere. Je fus ſurpris que cela ſe fût fait en ſi peu de temps. Dans celui du côté gauche je trouvai deux glandes plus grandes que les précédentes. Il y en avoit une directement au-deſſous du cordon ſpermatique, dans laquelle je trouvai comme une chair fongueuſe & noire ; l'autre glande ſe détacha facilement avec le doigt. Je n'emportai point le corps glanduleux qui comprimoit le vaiſſeau, parce qu'il y étoit comme adhérent ; je le fendis par le milieu, & je le conſommai avec l'eſcarotique. Je mis les deux playes en état de pouvoir les panſer aſſez plattement. Le malade étoit attaché à cauſe du délire, ce qui me donnoit la facilité d'operer ſans être interrompu. Il fut panſé avec le charpi ſec, & le charbon, avec le digeſtif animé.

Le lendemain cinquiéme jour de la maladie, je le trouvai encore dans un mauvais état. Il prit une dragme de confection d'hyacinthe, & demi-once de ſirop de pavot blanc dans quatre onces de lait d'amandes. Ce qui me donna tant ſoit peu d'eſpérance, c'étoient les marques de ſuppuration qui s'établiſſoient au charbon, ayant déja obſervé que ceux qui mouroient ayant des anthrax, ou charbons, n'avoient jamais donné aucune marque de ſuppuration ; au contraire, la ſurface des charbons augmentoit toujours en mortification, malgré tous les médicamens qu'on y pouvoit appliquer, & d'abord après leur mort le corps paroiſſoit tout livide.

Le 19. du mois, & le ſixiéme jour de la maladie, je trouvai le malade ſans délire, & la fiévre beaucoup diminuée. Les

charbons avoient assez suppuré ; la playe du bubon parut un peu humide ; je continuai à le panser avec le digestif animé.

Le 20. du mois, & le septiéme jour de la maladie il fut sans siévre, je trouvai que ses ulceres avoient beaucoup suppuré, & qu'ils jettoient une matiere acre, & très-puante. J'eus soin de bien laver l'ulcere avec de l'eau-de-vie, où j'avois fait dissoudre la thériaque, & je le pansai à l'ordinaire jusqu'au dernier dudit mois, au bout duquel je mis en usage le simple digestif. Il fut entierement hors d'affaire à la fin dudit mois : ayant eu soin de le faire purger trois fois lorsque la playe étoit presque cicatrisée.

Il devint en peu de jours fort gras ; mais à peine fut-il à la fin de Février, que ses jambes devinrent fort enflées. Je lui fis appliquer pendant dix jours, comme il n'y avoit aucune inflammation, de l'eau de chaux, mêlée avec de l'eau-de-vie. N'y voyant aucune diminution, & que les cuisses s'enfloient aussi, je lui fis appliquer des compresses trempées dans le vin aromatique. Cette enflure des jambes & des cuisses se changea en une hydropisie universelle ; il étoit bouffi jusqu'aux paupieres ; le reste des parties extérieures n'étoit qu'un emphyseme, ou tumeur œdemateuse ; le doigt restoit imprimé sur l'endroit où l'on l'appliquoit. La siévre lui survint le 16. Mars. Je n'esperois plus rien de ce jeune garçon qu'une mort prochaine. Les purgatifs furent mis en usage sans aucun succès ; cependant, comme l'on ne doit jamais abandonner le malade, le 20. de Mars je lui fis des scarifications aux deux jambes, & il s'écoula par ces ouvertures une abondance de matiere rougeâtre & sereuse. Je lui fis mettre par-dessus des plumaceaux chargés d'un simple digestif, & des compresses trempées dans l'eau-de-vie camphrée ; la matiere sortit si abondamment, qu'elle perça la paillasse, & coula au-dessous du lit. Le 22. les jambes furent toutes désenflées, & l'enflure qu'il avoit par-tout le corps diminuant insensiblement, il se trouva parfaitement bien guéri le troisiéme d'Avril. Il sortit de la Charité le 10. dudit mois pour aller en quarantaine, & il rentra dans la Ville le 20. dudit mois de Juin.

Cette observation nous fait voir la liaison que les parties ont les unes avec les autres, puisque cet épanchement qui étoit entre les tégumens s'évacua par ces ouvertures ; ce qui me fait croire qu'il en peut être ainsi à l'égard du venin qui se trouve mê-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 444 sur 883

lé avec la maſſe du liquide qu'il corrompt pour peu qu'il y ſéjourne. La nature qui tend toujours à ſa conſervation, fait tous ſes efforts pour ſe débarraſſer de ce qui l'incommode, & le dépoſe, autant qu'il eſt poſſible, aux endroits qui ſe trouvent les plus diſpoſés à le recevoir. Je crois que cette hydropiſie n'a pû être cauſée que par les indigeſtions ; car rien ne peut plus épaiſſir la maſſe du ſang, que l'abondance des ſels produits par le deffaut de l'eſtomach qui ſe trouve épuiſé.

QUATRIE'ME OBSERVATION,
de deux P. Recollects.

Le 15. Novembre le Pere Norbert, & le Pere Conſtance, Confeſſeurs à l'Infirmerie, ſouperent avec moi dans ma chambre, fort tranquillement, & ſans qu'ils euſſent ſenti précédemment aucune incommodité. A la fin du repas la fiévre prit au Pere Norbert, qui fut obligé de s'aller coucher. La nuit il ſe manifeſta un bubon à l'aîne droite, ſans inflammation à la partie ; c'étoit de ceux que j'ai dit être de la troiſiéme eſpece ; le corps glanduleux ſe faiſoit ſentir de la groſſeur d'une noix, très-profond.

Le lendemain il lui ſurvint une vive douleur de tête, & autres ſymptômes que j'ai dit ci-devant. Monſieur le Médecin lui donna trente grains d'ipecacuanha, & le ſoir une potion cordiale : j'appliquai ſur le bubon un cataplaſme. Le 17. il prit par ordre du Médecin, une médecine compoſée de cinq onces de ptiſanne royale, & une once de vin émétique ; il fut vuidé aſſez bien. Le ſoir il prit encore une potion cordiale. Le 18. il fut mis à l'uſage des potions ſudorifiques. Il commença à ſuer beaucoup : ſon bubon n'avançoit aucunement. Le 19. je trouvai qu'à peine pouvoit-il prononcer une parole qu'en bégayant, cependant toujours dans ſon bon ſens : on réitéra le ſudorifique. L'après midi il tomba dans le délire, & mourut à quatre heures après minuit.

Le Pere Conſtance eut d'abord après ſon ſoupé un friſſon, mais ſi fort qu'il ne put jamais ſe réchauffer. Je lui fis prendre demi-once d'eau de canelle, une dragme de confection d'hyacinthe, & demi dragme de thériaque : il n'avoit aucunement le pouls élevé, ni concentré, il étoit dans un état naturel : il fut

ſe coucher ſans qu'il pût de toute la nuit ſe réchauffer. Le lendemain, ſecond jour de la maladie, il prit une potion émétique; ſon friſſon continua toujours. Le 17. il fut mis à l'uſage des potions cordiales & ſudorifiques aſſez fortes, qui ne furent pourtant pas capables de calmer ſon friſſon. Le 18. & le 19. les potions furent continuées, ſans qu'il y eût aucune diminution de friſſon, ni qu'il ſe ſentît autrement incommodé. Cependant comme le Pere Norbert étoit dans le délire, il tomba du lit. Le Pere Conſtance qui étoit dans la même chambre ſe leva, & appella l'Infirmier pour relever le Pere; mais à peine ſe fut-il lui-même remis au lit, qu'il mourut.

Ces friſſons, & cette mort précipitée, nous marquent la préſence du venin qui agit cependant différemment ſur ces deux Peres, quoiqu'ils en fuſſent attaqués tous les deux dans le même moment; ce qui nous fait voir qu'il n'y a eu que les cauſes ſecondes que ce venin a trouvées dans le corps, qui lui ont donné la détermination, comme, par exemple, le ſuc nourricier la reçoit en paſſant par nos parties. Car il ſeroit aſſez difficile de comprendre comment ce ſuc nourricier, qui n'eſt qu'un chyle préparé dans la ſubſtance, peut être employé à l'entretien d'un ſi grand nombre de parties différentes qui compoſent notre machine. Sa ſtructure nous fera concevoir que ce ſuc nourricier, tout indifférent qu'il eſt dans l'eſtomach, devient aiſément chair, artere, membrane, os, tendon, cartilage, ſuivant qu'il eſt modifié en paſſant par les canaux inſenſibles, qui ſont comme autant de petites filieres, où il ſe moule & ſe figure différemment, prenant la différente configuration de leurs poroſités. Il en a été de même du venin de la peſte à l'égard de ces deux Peres, ainſi que des autres, auſquels cette comparaiſon peut être appliquée. Ce n'a été uniquement que la diſpoſition, & la cauſe ſeconde que le venin a trouvé, qui l'a déterminé à agir ſi promptement, & ſi différemment, ainſi que je l'ai vû à beaucoup d'autres malades.

CINQUIE'ME OBSERVATION.

Le 17. Novembre je trouvai dans la Salle Saint Roch, Jean Hugues, âgé de vingt-cinq ans, d'un tempérament mélancholique, qui avoit un bubon de la ſeconde eſpece à l'aîne, un

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 446 sur 883

abſcès malin au bras, & un à la partie inférieure de la cuiſſe. Les accidens qu'il avoit étoient très-fâcheux, & le délire lui ſurvint le ſoir. Je mis deux cataplaſmes ſur l'un & ſur l'autre des deux abſcès; il fut purgé avec la potion émétique.

Le 18. & le 19. il fut mis à l'uſage des potions ſudorifiques & cordiales. Le 20. j'ouvris les abſcès dans leſquels je trouvai aſſez de pus, & le 21. le bubon, dans lequel je ne trouvai aucune matiere purulente, mais trois glandes gangrenées, l'une au pli de l'aîne, les autres directement ſur le cordon des vaiſſeaux ſpermatiques. Je trouvai le corps glanduleux pourri, que j'emportai facilement avec le doigt, & le je panſai avec du charpi ſec.

Le lendemain je trouvai dans l'abſcès beaucoup de petits vers vivans, comme ceux qui viennent au fromage. J'en parlai à Monſieur le Médecin, qui ordonna de lui réitérer la potion purgative, dans laquelle il fit mettre une once de vin émétique. Le 22. & le 23. on lui donna de ſimples potions cordiales; je trouvai encore des petits vers dans la playe de l'abſcès, & point dans celle du bubon qui étoit ſéche. J'ajoûtai au digeſtif l'onguent égiptiac. Le 24. & le 25. je ne trouvai plus aucuns vers dans les playes, les ſymptômes furent fort appaiſés; cependant le 29. je ne le trouvai plus dans ſon lit, on me dit qu'il étoit mort la nuit du 27.

L'abondance de ces vers auroit pû confirmer ceux qui ſont dans l'opinion que le venin eſt porté par le moyen de petits œufs, dont les ſemences ſont chariées par le ſang, & par la lymphe, juſques dans les glandes, où la fermentation & la chaleur les font éclore; mais ſi leur ſentiment étoit véritable, l'abondance de ces œufs iroit à l'infini, & la maladie ne finiroit pas.

SIXIE'ME OBSERVATION.

Le 18. Novembre on apporta dans l'Infirmerie un païſan nommé Jacques Dieulfet, âgé de cinquante ans, d'un tempérament bilieux. Il avoit à l'aîne un bubon de la troiſiéme eſpece, & quatre charbons de la largeur d'un écu, avec une croute noire, & une grande inflammation tout au tour; l'un étoit ſur le coronal, le ſecond ſur la tempe, qui s'étendoit juſqu'à la paupiere; le troiſiéme ſur la machoire inférieure; & le qua-

triéme à la partie moyenne & laterale du col.

J'enlevai l'eſcarre à tous les quatre avec un biſtouri droit; je trouvai au-deſſous de cette peau noire une chair fongueuſe & pourrie, l'eſcarre très-profonde, particulierement à celui du col. Après les avoir fomentés avec l'eſprit de vin, où je fis diſſoudre la thériaque, je les panſai avec du digeſtif animé, & ſur le bubon je mis du cataplaſme. Il y avoit comme une eſpece d'hydrocelle d'une groſſeur aſſez conſidérable. Après avoir employé pluſieurs jours des réſolutifs, ſans qu'il y eût aucune diminution, je fis une ſcarification ſur le ſcrotum à chaque côté; il ſortit une ſéroſité aſſez abondante. Je mis un plumaceau chargé d'onguent de ſtyrax, & par-deſſus des compreſſes trempées dans l'eſprit de vin, & la thériaque, ce que je continuai juſqu'à parfaite guériſon. Il prit une potion cordiale, & le 20. j'ouvris le bubon. J'y trouvai deux glandes aſſez groſſes, l'une étoit ſur le *Faſcia lata*, & la ſeconde ſur les vaiſſeaux ſpermatiques; je coupai par le milieu celle qui étoit ſur les vaiſſeaux que je trouvai toute noire; j'appliquai par-deſſus l'onguent eſcarotique, & je détachai avec le doigt la ſeconde, que j'emportai aſſez facilement.

Le 21. le malade fut aſſez tranquille, ſans qu'il eût aucun redoublement de fiévre; le charbon commençoit à ſuppurer; le 23. la playe du bubon donna des marques d'une louable ſuppuration; elle fut plus abondante le 24. & le malade ſe trouva ſans fiévre. Je continuai à le panſer ſans qu'il eût pris d'autre potion cordiale, mais ſeulement deux médecines à la fin de ſa maladie; le 15. de Novembre il fut guéri, le 15. Décembre il fut mené au Vendôme en quarantaine.

SEPTIE'ME OBSERVATION.

Le 19. Novembre, la Demoiſelle Etienne, âgée d'environ vingt-trois ans, d'un tempérament bilieux, fut portée dans l'Infirmerie, à quatre heures après midi. Je la trouvai avec un fort grand abattement, ce qui me fit croire que les autres ſymptômes de la maladie avoient précedé. Je lui trouvai un bubon de la ſeconde eſpece à l'aîne du côté droit, & depuis le plis de l'aîne juſqu'au bout du pied, ce n'étoit qu'une tumeur œdemateuſe, comme ſi elle avoit été hydropique. La cuiſſe étoit

beaucoup plus enflée que la jambe. Elle avoit un charbon au-deſſous de la rotule du genouil.

J'enlevai l'eſcarre qui étoit aſſez profonde, & je la panſai avec du digeſtif animé. J'appliquai un cataplaſme ſur le bubon, & des compreſſes trempées dans l'eau-de-vie & la thériaque ſur la cuiſſe & ſur la jambe.

Le lendemain j'ouvris le bubon, j'y trouvai le corps glanduleux comme un rein de mouton, tout noir. Après l'avoir emporté, & mis la playe en état de la pouvoir panſer plattement, (à quoi il faut faire attention pour le ſoulagement du malade, & pour prévenir la formation des fiſtules) on lui fit prendre le ſoir, quoiqu'elle fût dans le délire, une émulſion avec le ſirop de pavot blanc. Elle fut panſée régulierement deux fois par jour; au troiſiéme panſement je la trouvai ſans délire, & la playe commençoit à ſuppurer. Au quatriéme & au cinquiéme panſement la ſuppuration fut abondante, & la fiévre beaucoup diminuée, elle fut hors de danger le 12. Décembre. Monſieur Bougarel, Chirurgien Privilegié de Montpellier, continua à la panſer juſqu'à entiere guériſon, au bout de laquelle elle fut purgée deux fois.

HUITIE'ME OBSERVATION.

Le 20. dudit mois de Novembre, fut apportée dans cette Infirmerie Marguerite Arnoux, âgée d'environ vingt-cinq ans, d'un tempérament pituiteux. Je la trouvai avec un pouls fort élevé, une vive douleur de tête, deux abſcès malins entre les muſcles du bras, un de chaque côté, un troiſiéme au-deſſous de la machoire inférieure, & une parotide du côté gauche.

J'ouvris les deux abſcès, dans leſquels je trouvai une abondance de matiere ſanieuſe & verte, épanchée entre les muſcles dans la partie moyenne du bras. Cependant à juger par la vûë, & par le tact, on n'auroit jamais pû connoître qu'il y eût de la matiere amaſſée, parce qu'il ne paroiſſoit à la partie extérieure qu'une petite rougeur éréſipelateuſe. Auſſi ne pouvoit-on point la connoître facilement, parce qu'elle ſe trouvoit trop profonde. Je la panſai avec du charpi ſec, & le lendemain avec du digeſtif animé.

Je fis ce jour-là ouverture à la parotide, & à l'abſcès qui étoit

étoit ſous la mâchoire, duquel ſortit un pus très-puant, qu'on n'auroit jamais pû ſupporter qu'avec peine ſans le ſecours du parfum. Le 23. elle prit une potion cordiale, & les playes commencerent à jetter une matiere ſanieuſe. Je continuai à la panſer avec le digeſtif. Le 24. la fiévre & le cours de ventre lui ſurvinrent, qui la conduiſirent au tombeau, nonobſtant l'ipecacuanha, & autres médicamens convenables en pareil cas. Il ne parut aucun pourpre ſur la peau, parce que le venin n'avoit agi que ſur la lymphe.

NEUVIE'ME OBSERVATION.

Le 26. Novembre, Jean Duclos, Garçon Chirurgien, âgé de vingt-trois ans, d'un tempérament ſanguin, vif & vigoureux, venu avec moi de Paris, fut attaqué de la maladie. Cette force, & cette jeuneſſe ne purent le garantir d'être accablé tout d'un coup d'une vive douleur de tête, & d'un friſſon qui dura près de deux heures, auquel ſuccéda une chaleur brulante, & une altération extrême. Il parut un bubon de la troiſiéme claſſe ſous le bras du côté gauche. Il s'y faiſoit ſentir au toucher de la groſſeur d'une amande, profond & adhérent, d'un ſentiment des plus vifs; ſon pouls étoit plein, & la fiévre violente, ſa langue aride, ſéche, & un peu noire, les yeux étincelans: tous ces ſymptômes me firent tirer un mauvais pronoſtic, qui ne fut que trop véritable.

Monſieur le Médecin lui ordonna une médecine, dans laquelle il fit mettre ſix grains de tartre émétique. Il fut bien vuidé par cette potion. Le ſoir il prit une potion cordiale.

Le ſecond jour de ſa maladie, qui étoit le 27. il fut mis à l'uſage des potions cordiales & ſudorifiques. Il parut un charbon très-petit à côté du bubon. Le bubon diſparut la nuit du 27. au 28. Je ſcarifiai avec la pointe d'une lancette le charbon qui avoit un point noir; je mis par-deſſus un plumaceau chargé d'onguent eſcarotique; la potion cordiale & ſudorifique fut réitérée.

Il y avoit dans l'Infirmerie un Garçon Apotiquaire venu avec lui de Paris. L'envie qu'il avoit qu'il ſe tirât d'affaire, l'engagea de lui réitérer deux fois le jour la potion cordiale, qu'il compoſoit lui-même ſans l'avis de Monſieur le Médecin, ce

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 450 sur 883

qui le porta à ne pas épargner les drogues, en croyant bien faire; ce qui au contraire lui augmentoit la chaleur du ſang.

Le 29. le charbon avoit augmenté beaucoup en mortification, ce qui m'obligea à emporter l'eſcarre. Je le panſai comme les autres dont j'ai parlé ci-devant; le délire lui ſurvint, qui le livra à la mort.

Le même jour il fut d'abord couvert d'un pourpre noir par tout le corps; ce qui faiſoit voir clairement l'abondance de l'humeur maligne qui s'étoit renduë maîtreſſe de la nature, & avoit ſupprimé les deſſeins qu'elle avoit fait connoître par ces dépôts, dont elle fut détournée peut-être en l'accablant de potions trop fortes.

Le ſang corrompu, & coagulé dans les veines, rendoit ſenſibles les plus petits vaiſſeaux. Les ramifications des arteres, & veines du cerveau, qu'à peine on peut voir dans un autre mort ſans le ſecours du microſcope, paroiſſent très-viſibles dans tous ceux qui ſont morts de cette maladie, & leurs corps ſont preſque toujours couverts d'un pourpre noir. Ces vaiſſeaux enfin remplis d'un ſang noir comme de l'encre, font voir aiſément à ceux mêmes qui n'ont point la connoiſſance de l'Art de la Chirurgie, le commerce que les parties ont les unes avec les autres. On voit auſſi que la peau n'eſt qu'un tiſſu, comme j'ai dit, de fibres nerveuſes, membraneuſes, & de vaiſſeaux; qu'il y a de petits trous, comme on voit, par exemple, dans une toile, qu'on nomme pores de la peau, par leſquels paſſe l'inſenſible tranſpiration. A ceux qui ont les pores plus dilatés, la malignité s'inſinuë plus facilement qu'à ceux qui ſe trouvent plus reſſerrés. Il faut ſe figurer ainſi les parties internes, & nous verrons que ces ſtructures, & les mauvais levains qu'on peut avoir dans le corps, ſont deux cauſes par leſquelles on peut expliquer, & voir, pourquoi les uns ſont attaqués de la maladie contagieuſe, tandis que dans les autres l'humeur maligne ne fait aucune impreſſion; pourquoi quelques-uns ont réſiſté pendant ſix ou ſept mois dans une Infirmerie, ſans prendre la maladie, & ſans qu'ils ayent été attaqués qu'à la fin de leur quarantaine. Tel a été le ſieur Bonny, Garçon Chirurgien, qui fut pris de la maladie à la fin de ſa quarantaine. Tel a été encore le nommé Sainte Marie, âgé de vingt-ſix ans, qui avoit réſiſté à la maladie à Marſeille, & étant venu en cette Ville

avec Meſſieurs Chicoyneau & Verny, après deux mois de ſervice dans cette ville d'Aix avec ces Meſſieurs, fut attaqué de la maladie, ayant un bubon ſous l'aiſſelle, dont il eſt mort, malgré la force de ſa jeuneſſe, le tempérament le plus robuſte, & le plus vigoureux. Ces trois Chirurgiens n'ont pû réſiſter au venin peſtilentiel.

Je pourrois donner un plus grand nombre d'obſervations touchant d'autres Chirurgiens, qui n'étoient pas moins forts & vigoureux, & qui n'ont pas été moins atteints du mal. Quelques-uns ont écrit que c'étoit pour avoir trop pris de vin ; mais on doit leur rendre juſtice, & dire que ce n'a été que le grand zéle, & le courage qu'ils ont eû à panſer les pauvres malades, auprès deſquels ils ont comme pompé, & pris, ſoit par la reſpiration, ou par les ouvertures naturelles, ce venin peſtilentiel qui les a mis au tombeau. On a vû des exemples trop évidents, pour que l'on ne fit pas attention, que d'uſer d'une trop grande quantité de vin eſt une choſe pernicieuſe. L'eau-de-vie & les autres liqueurs ne le ſont pas moins, auſſi-bien que les elixirs, & les ſoi-diſans ſecrets. Ils ont été véritablement des ſecrets ſinguliers, qui ont contribué à donner la mort à ceux qui les ont expérimentés. J'ai vû un Infirmier nommé Charles dans l'Infirmerie, qui étant pris de la maladie, demanda au ſieur Terras, Maître Perruquier de cette Ville, de lui donner un peu d'eau-de-vie, pour lui faire paſſer ſon mal de cœur. Il en prit une bonne doſe. A peine l'eut-il avalée, qu'il ſe leva droit de ſon lit, & tomba roide mort, comme s'il avoit été frappé d'un coup de foudre.

DIXIE'ME OBSERVATION.

Le 6. Décembre, Anne Daumaſſe, âgée d'environ trente-cinq ans, d'un tempérament ſanguin, fut portée à l'Infirmerie. Son mal étoit un bubon à l'aîne du côté droit, ſans qu'il parût aucune inflammation à la partie où le bubon étoit ; il ſe faiſoit ſentir au toucher de la groſſeur d'un œuf de poule. Les ſymptômes qu'elle avoit, étoient une petite fiévre, une legere douleur de tête, la langue un peu chargée, ſans autres ſymptômes fâcheux.

J'appliquai ſur le bubon l'emplâtre diachylum avec les gom-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 452 sur 883

mes. Monſieur le Médecin voyant de ſi legers ſymptômes; voulut tenter d'emporter la cauſe du bubon par les purgatifs, ce qu'il exécuta : il fit appliquer un cataplaſme réſolutif. Le lendemain 7. du même mois, je trouvai cette femme avec le pouls plus élevé; je crus que le pus ſe formoit au bubon, ce qui faiſoit augmenter ſa fiévre, ſans que je ſçuſſe qu'on eût changé de topique. La quantité de malades qu'il y avoit dans l'Infirmerie, m'obligeoit à ne pas perdre de temps auprès d'elle, que je croyois ſans danger; elle fut purgée ce jour-là avec la ptiſanne laxative, & le vin émétique; elle fut bien vuidée par ce purgatif.

Le 8. je la trouvai avec une forte fiévre, & un commencement d'oppreſſion dans la poitrine. Je voulus voir dans quel état étoit le bubon, que je trouvai beaucoup diminué, & l'emplâtre de Vigo par-deſſus : elle me dit que c'étoit par ordre de Monſieur de Vieuſſens, alors Médecin, que l'emplâtre avoit été changé, qu'il lui avoit fait auſſi appliquer un cataplaſme. Je voulus le laiſſer dans l'erreur d'une telle pratique pour voir l'événement. Il lui ordonna de prendre une autre médecine. Le 10. je la trouvai avec une vive douleur de tête, la fiévre plus forte, la langue pâteuſe, & chargée d'une croûte blanchâtre, avec des envies de vomir, une difficulté d'avaler les bouillons, les glandes amygdales fort groſſes. Je voulus voir le bubon; je ne trouvai plus qu'une petite douleur en touchant la partie, & plus de corps glanduleux; ce qui me fit croire que ce dépôt étoit rentré dans la maſſe des liqueurs, que cependant la nature vouloit s'en débarraſſer, puiſque des parties inférieures, elle avoit porté ce venin aux parties ſupérieures. Elle voulut ſe faire voir victorieuſe, & paroître plus ſage que toute la Médecine, pour faire connoître qu'on doit ſeulement l'aſſiſter dans ſes deſſeins ſages & prudens, & non point l'interrompre dans ſes entrepriſes.

Le 11. je la trouvai avec une entiere perte de la parole, un vomiſſement qui commençoit à naître, ſans aucune diminution de la fiévre; au contraire ſon pouls fort élevé. M. le Médecin la voyant dans cet état, ne s'attendoit plus qu'à une mort prochaine; elle fut miſe à l'uſage des potions cordiales; j'appliquai à l'aîne où le bubon avoit paru le cataplaſme que je mettois aux autres. Le 12. je trouvai que le bubon commen-

çoit à reparoître ; les ſymptômes avoient un peu diminué ; & la parole, qu'elle avoit entierement perduë, commença à revenir.

Pour mieux m'aſſurer de cette obſervation, je lui appliquai encore l'emplâtre fondant. Le 13. à huit heures du matin je fus la voir, je trouvai qu'elle avoit perdu encore la parole ; & cette apparence de bubon que j'avois vû le matin précédent, avoit entierement diſparu. Je lui réitérai la potion cordiale, & j'appliquai à l'aîne, où il y avoit encore un petit veſtige de bubon, le même cataplaſme. Le 14. la parole lui revint encore, le bubon avoit beaucoup augmenté à l'aîne. Je continuai d'appliquer le cataplaſme ; à meſure que le bubon augmentoit, la parole lui revint diſtincte, & naturelle. Les glandes amygdales, qui étoient devenuës fort groſſes, diminuerent inſenſiblement, auſſi-bien que les engorgemens qui étoient dans le pharynx.

Le 15. la fiévre fut beaucoup diminuée, & la malade ſe trouva ſans preſque aucun mal. Le 16. je continuai d'appliquer le même cataplaſme juſqu'au 19. que je lui fis l'opération. Je lui ôtai un corps glanduleux gros comme un œuf entierement pourri. Elle fut panſée comme les autres, & fut guérie le 12. de Janvier, & partit pour aller faire ſa quarantaine le 20. dudit mois.

ONZIE'ME OBSERVATION.

Le vingt-quatre Décembre, veille de Noël, il fut porté dans cette Infirmerie cinquante-trois malades. Parmi ce nombre il y avoit ſix Païſans fortement liés ; je trouvai à chacun un bubon à l'aîne, tous de la ſeconde eſpece. Je commençai à faire l'opération au nommé Jean Alix Savetier, demeurant au quartier ſaint Jean. Je lui trouvai trois glandes groſſes comme un œuf de poule, & toutes gangrenées, ſans qu'il y eût aucune matiere humorale.

Après avoir ôté les deux corps glanduleux qui étoient placés au-deſſous de la membrane graiſſeuſe, je trouvai la troiſiéme glande ſur le cordon des vaiſſeaux ſpermatiques, à qui elle étoit adhérente. Je ne l'emportai point de crainte d'ouvrir le vaiſſeau ; je la coupai par le milieu ; je trouvai dedans une chair fongueuſe & noire, qu'on enlevoit facilement par pelotons ſans

inſtrument. Le bubon fut panſé avec du charpi ſec.

J'en fis autant aux autres cinq malades qui étoient attachés comme lui, auſquels je trouvai des glandes qui n'étoient pas moins pourries que les précédentes. Je ne changeai point de méthode quant au panſement.

De ces ſix il y en eut deux qui périrent, & les autres quatre ont été parfaitement bien guéris. Ils ne prirent les uns & les autres qu'une potion narcotique pour appaiſer le délire, & deux potions cordiales avec quelques dragmes de confection d'hyacinthe dans leurs bouillons de temps en temps.

J'ai obſervé pluſieurs fois qu'en donnant des potions un peu trop fortes, ſoit purgatives, ſudorifiques, ou cordiales, ſouvent réitérées dans le temps que la nature ſe montre victorieuſe par des dépôts, quels qu'ils ſoient, ces médicamens ne faiſoient que la détourner de ſes deſſeins ſages & prudens. Il faut avoir attention de lui aider ſeulement, & non point la ſurcharger d'un tas de remedes.

DOUZIE'ME OBSERVATION.

Le 25. dudit mois de Décembre fut apporté dans cette Infirmerie Joſeph Julien, âgé de trente-ſix ans, d'un tempérament mélancholique. Je lui trouvai une parotide, & une inflammation très-conſiderable par tout le viſage. Les ſymptômes étoient une forte fiévre, & une vive douleur de tête. La nuit du 26. il tomba dans le délire; je ne pus tirer de lui aucune marque de raiſon. Je m'enhardis à faire l'opération; je trouvai la glande parotide toute gangrenée, & tout autour également mortifiée; elle commençoit à attaquer les parties muſculeuſes. Je levai tout ce qui étoit mortifié, & je fomentai la playe avec l'eſprit de vin, où je fis diſſoudre la thériaque. Le panſement ne fut point différent du précédent.

Le délire continua juſqu'au 27. n'ayant fait donner autre choſe que quelques dragmes de confection alkermes dans ſes bouillons. Le 28. je le trouvai dans ſon bon ſens, la fiévre beaucoup diminuée; la ſuppuration fut abondante, mais la matiere d'une odeur cadavereuſe. Il fut panſé avec un ſimple digeſtif, après avoir animé la playe avec l'eſprit de vin & la thériaque. Le 29. & le 30. il fut panſé de même, & je le trouvai

ſans fiévre. Il fut hors d'affaire le 10. de Janvier, & ſortit le 27. après avoir été purgé deux fois à la fin de ſa maladie.

TREIZIE'ME OBSERVATION.

Le 26. Décembre il entra dans cette Infirmerie la Demoiſelle Anſelme, âgée d'environ 23. ans, d'un tempérament fort ſanguin. Elle avoit un anthrax ſur la clavicule qui occupoit juſques à la partie moyenne du col. La peau étoit noire & ſéche comme du parchemin. J'enlevai toute l'eſcarre avec l'inſtrument tranchant. Je fomentai cet ulcere avec de l'eſprit de vin mêlé avec la thériaque.

Le 26. je trouvai que la mortification avoit augmenté ſur l'anthrax ; je mis par-deſſus un plumaceau chargé d'onguent eſcarotique. Elle tomba dans le délire la nuit du 26. au 27. avec un redoublement de fiévre. Je continuai de la panſer deux fois le jour. On lui fit prendre une potion ſomnifere.

Le 28. & le 29. elle fut délivrée du délire & de la fiévre. Je lui trouvai un bubon ſous l'aiſſelle du même côté de l'anthrax, auquel j'appliquai un cataplaſme que je continuai juſques au 3. de Janvier que j'en fis l'ouverture, & l'anthrax fut panſé avec le digeſtif animé.

La fiévre & le délire ne la quitterent qu'en conſéquence de ce dépôt critique. Elle fut entierement hors d'affaire à la fin de Janvier. Après avoir été purgée elle fut en quarantaine.

QUATORZIE'ME OBSERVATION.

Le 28. Janvier 1721. Jean Pelicier fut apporté dans cette Infirmerie ; c'étoit un homme âgé de quarante-cinq ans. Sa maladie étoit un petit mal de tête, accompagné d'un peu de fiévre, d'un bubon de la troiſiéme eſpece à l'aîne, gros comme une noix, profond, & très-ſenſible, accompagné d'une legere douleur au bas ventre.

Il fut purgé le 29. avec le vin émétique, & la ptiſanne laxative. Le lendemain 30. dudit mois, il fut mis à l'uſage des potions cordiales, & ſudorifiques. Son bubon n'avoit point augmenté, il étoit toujours très-ſenſible en le touchant.

Le 2. de Février il ſembloit que le malade prît de nou-

velles forces par la ceſſation de la fiévre, & par l'appetit qui ſe découvroit. Mais tous ces bons ſignes de ſanté furent trompeurs, puiſque le malade périt le même jour.

Il faut obſerver que beaucoup ſont morts, quoique ce bon ſigne d'appetit parût. J'en ai vû mourir avec le pain à la main, & le morceau dans la bouche.

QUINZIE'ME OBSERVATION.

Le Valet du Pere Bénédictin Œconome dans l'infirmerie, nommé Joſeph, âgé d'environ vingt-quatre ans, d'un tempérament pituiteux, eut une tumeur ſous la mâchoire inférieure. Le 26. de Mars cette tumeur étoit comme une véritable tumeur froide, ſans aucune inflammation, ſeulement un peu ſenſible en la touchant. Il n'avoit qu'une fiévre tierce, ſans autres ſymptômes propres qui nous fiſſent connoître la maladie contagieuſe.

J'appliquai ſur la tumeur l'emplâtre de Vigo mêlé avec celui de diachylum gommé. M. Chicoyneau lui fit prendre une potion purgative, dans laquelle il fit mettre ſix grains de tartre émétique; il fut aſſez vuidé par ce purgatif.

La tumeur qui n'avoit ni augmenté, ni diminué, reſta dans le même état juſques au 12. d'Avril avec la fiévre tierce. Le 13. dudit mois la fiévre commença à paroître continuë, avec un vomiſſement bilieux, une douleur à la tête, la langue jaunâtre; ce qui me fit croire que le venin étoit reſté caché, ou qu'il n'avoit pas trouvé un levain propre pour faire naître cette foule de différens ſymptômes que j'ai remarqués dans cette maladie.

Le 14. la fiévre augmenta, ſuivie d'un nouveau vomiſſement. On lui ordonna vingt-cinq grains d'ipecacuanha, & le ſoir une potion cordiale. Le 15. il fut dans le même état. Je découvris un charbon ſur la jouë du côté gauche. J'ouvris la tumeur de l'avis de M. Chicoyneau; je n'y trouvai aucune matiere, le corps glanduleux étoit gros comme une noix. Je ne l'emportai point, parce qu'il étoit trop adhérent à la partie. La potion cordiale fut réitérée, & la nuit du 15. au 16. il mourut.

SEIZIE'ME

SEIZIE'ME OBSERVATION.

Le 28. de Mars le Pere Bonnecaze, Bénédictin, Confeſſeur dans cette Infirmerie, âgé d'environ cinquante ans, d'un tempérament fort mélancholique, ſe trouva avec un grand abattement de force, une petite fiévre, le pouls intermittent; ſa vûë paroiſſoit troublée, & comme ternie. Mrs. Chicoyneau & Verny le firent ſaigner au bras.

Le 29. on lui ordonna une potion purgative avec l'émétique. Le 30. il fut toujours dans le même état. On lui fit faire une ſeconde ſaignée au pied, & le ſoir il prit une potion cordiale, ſans qu'il ſe trouvât aucunement ſoulagé.

Le lendemain on voyoit en le regardant avec attention un certain trouble dans ſes yeux qui faiſoit connoître l'ennemi caché qui ravageoit l'intérieur. Le 2. du mois d'Avril on réitéra la potion purgative, & le 3. il fut mis à l'uſage des potions cordiales, & de quelques priſes de thé.

Le 4. du même mois il ſe manifeſta un petit charbon noir à la partie moyenne & laterale de la cuiſſe. Je lui fis trois petites ſcarifications de l'avis de M. Chicoyneau; & par-deſſus j'appliquai, pour faire tomber l'eſcarre, un petit plumaceau chargé d'onguent de ſtyrax mêlé avec le baſilicum, & la thériaque.

La nuit du 5. au 6. à deux heures après minuit, on me vint faire lever pour aller arrêter le ſang qui ſortoit de la playe. J'en trouvai environ ſix à ſept onces dans le lit. Le ſang s'arrêta facilement, mais la mort ſuivit de près, puiſque le malade mourut une demi-heure après.

Le lendemain Meſſieurs Chicoyneau & Verny étant venus pour le voir, ne furent pas ſurpris quand je leur racontai cette hémorrhagie qui étoit ſurvenuë par le petit vaiſſeau, parce qu'un ſemblable cas leur étoit arrivé pluſieurs fois à Marſeille; ce qui nous fait connoître évidemment la diſſolution du ſang.

Je n'aurois pas oſé entreprendre de faire la ſaignée ni du bras, ni du pied, ſans leur avis, parce qu'elle m'avoit paru pernicieuſe au commencement qu'on voulut la mettre en uſage dans cette Infirmerie. Elle l'eſt évidemment quand il y a quelques éruptions qui commençent à paroître aux parties extérieures. J'ai vû cependant au mois de Mai qu'on l'a miſe en uſage à des malades qui avoient de ſimples fiévres malignes,

& qu'elle a fort bien réuſſi quand il n'y avoit point d'éruption, ni d'autre dépôt critique.

DIX-SEPTIE'ME OBSERVATION.

Le Pere Leandre, Recollect, âgé d'environ cinquante ans, d'un tempérament mélancholique, ſe trouva attaqué de la maladie le 6. de Janvier. Les ſymptômes qui parurent d'abord furent un friſſon, une fiévre aſſez forte, la langue ſéche & noire, un vomiſſement bilieux, & une legere douleur de tête.

M. le Médecin lui ordonna de prendre trente grains d'ipecacuanha. Le lendemain, ſecond jour de ſa maladie, il eut le pouls concentré, & la face cadavereuſe; il fut mis à l'uſage des potions cordiales & ſudorifiques. Le 8. dudit mois, il lui parut une petite éruption charbonneuſe à la partie moyenne & laterale de l'avant-bras du côté droit. J'appliquai deſſus un plumaceau chargé d'onguent de ſtyrax, mêlé avec le baſilicum, & la thériaque, & l'emplâtre diachylum par-deſſus: il fut purgé avec des potions émétiques.

Le 8. dudit mois on réitéra les potions cordiales; le charbon n'avoit ni augmenté, ni diminué; ce qui m'obligea à continuer de le panſer avec les mêmes onguens. Le malade paroiſſoit être mieux, & la fiévre diminuée: cependant ſa face cadavereuſe fit que j'avertis le Pere Empereur, Jeſuite, de le voir. A peine eut-il reçu les Sacremens, que tous ces bons ſignes de ſanté parurent trompeurs, puiſqu'il mourut trois heures après. Je le trouvai mort aſſis ſur ſon lit.

Il fut couvert par tout le corps d'un pourpre noir. Cette mort ſi rapide eſt bien contraire au ſentiment des Anciens par rapport au petit charbon. On lit dans leurs écrits, que plus le charbon étoit petit, moins il y avoit à craindre. J'ai bien vû le contraire dans cette maladie, puiſque d'un grand nombre de ceux qui n'avoient qu'un petit charbon, peu en revenoient; & d'autres qui avoient pluſieurs charbons en guériſſoient. J'ai vû guérir des Payſans qui avoient neuf charbons.

DIX-HUITIE'ME OBSERVATION.

Je finis mes obſervations par celles des fiſtules pénétrant dans le bas-ventre, que j'ai panſées dans cette Infirmerie, leſ-

quelles j'ai trouvé être cauſées par le ſéjour de la matiere âcre & corroſive qui ſe formoit au-deſſous des corps glanduleux des bubons, parce que les malades ne venoient que tard dans l'Infirmerie ; ainſi l'on ne pouvoit prévenir les ſuites fâcheuſes.

Ceux qui ſont attachés à ſuivre l'antiquité, ne manqueront pas de dire que la pierre à cautere devoit être préferée à l'inſtrument tranchant pour faire l'ouverture du bubon. Je ne blame point la pratique de ces grands hommes, parce que c'eſt par eux que nous ſommes parvenus à la connoiſſance de ce grand Art, que nous voyons aujourd'hui dans un ſi haut point de perfection. Si on fait attention à la premiere eſpece de bubons dont j'ai parlé ci-devant, où je me ſuis ſervi de la pierre à cautere, on verra que je n'ignore pas cette pratique, puiſque je l'ai ſuivie dans le commencement de cette maladie. Mais le peu de ſuccès m'en a fait bannir l'uſage, auſſi-bien que des ventouſes appliquées ſur le bubon, qui n'y font aucun effet, comme j'ai dit ci-devant.

L'on ſçait que les fiſtules ſont des ulceres calleux, profonds, & caverneux, qui d'une entrée étroite ſe terminent en un fond large, qui rend pour l'ordinaire une matiere très-âcre. Celles que je vais rapporter ci-après, n'ont été faites que par l'humeur maligne chargée de ſels âcres, qui diviſent par leur ſéjour, & rongent les parties où elle croupit.

Le 24. Mars étant rétabli de ma maladie (car je n'en ai pas été exempt) je trouvai dans l'Infirmerie parmi le nombre des malades, Maximin Lauzet, âgé de trente-deux ans, d'un tempérament pituiteux, qui avoit une fiſtule pénétrante dans le bas-ventre, & un ſinus qui alloit le long de la crête des os des iles, & les bords de l'ulcere fort calleux. En appliquant la main ſur l'hypogaſtre, il ſortit par le trou de la fiſtule une matiere abondante, & noire, & d'une odeur très-puante. La fiévre continuë, & l'épuiſement de ſes forces, ne me faiſoient attendre qu'une mort prochaine. Monſieur le Commandant me fit l'honneur de m'écrire de prendre tous les ſoins poſſibles de ce malade, qui avoit été Parfumeur dans la Ville.

Après m'être ſervi pendant quelques jours des injections déterſives dans l'ulcere, ſans aucun ſuccès, ni diminution de la fiévre, j'entrepris de lui faire l'opération le 2. Avril. Le trou

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 460 sur 883

de la fiſtule étoit ſi petit, que je ne pouvois point ſans peine introduire la ſonde crénelée pour faire l'opération. Je fis avant que l'introduire une inciſion avec un biſtouri droit à la partie inférieure du ſinus. Cette inciſion faite, j'emportai le bord calleux, & j'eus la liberté d'introduire dans la fiſtule le doigt indice de la main gauche, qui me ſervit de ſonde & de guide pour éviter de couper le cordon des vaiſſeaux ſpermatiques.

Le ſinus gliſſoit le long de la production du péritoine, & alloit pénétrer dans la capacité du bas-ventre. Je dilatai la playe comme on fait à l'opération du buboncele. Cette opération ainſi faite, j'introduiſis une tente émouſſée par la pointe, de crainte qu'elle ne bleſſât l'inteſtin. Je remplis le reſte de la playe de bourdonnets ſecs, & mis par-deſſus des compreſſes.

Le lendemain, troiſiéme jour d'Avril, je portai, à la faveur de la ſonde, un bourdonnet moullé, attaché avec un fil trempé dans l'eſprit de vin, & l'huile roſat mêlez enſemble; je le conduiſis avec la ſonde juſqu'au fond du ſinus. Je panſai la fiſtule avec des bourdonnets trempés dans le digeſtif.

Le quatre du même mois la matiere qui ſortoit étoit toujours d'une mauvaiſe odeur, & très-abondante. Je continuai le panſement comme ci-devant, obſervant de tremper la tente avant que de lever l'appareil, pour qu'il fût panſé le plus promptement qu'il ſeroit poſſible, de peur que l'air n'offenſât les parties internes qui ſe trouvoient découvertes. Je dilatai le ſinus qui ſe gliſſoit le long de la crête des os des iles, & je continuai à le panſer de même juſques à entiere guériſon, qui fut le 15. Mai, auquel jour il fut purgé, & à la fin du même mois il ſortit pour aller en quarantaine avec un nombre d'autres convaleſcens.

DIX-NEUVIE'ME OBSERVATION.

Le nommé Lombard, Hôte du Cheval Marin, demeurant au bout du Cours, âgé d'environ cinquante ans, d'un tempérament bilieux & ſec, fut porté le 10. d'Avril dans ladite Infirmerie, ſans qu'il eût précédé aucun ſymptôme fâcheux, ſa tête aſſez libre, ſa langue peu chargée, ſa fiévre n'étant pas forte. Je lui trouvai deux bubons de la premiere claſſe, un à

chaque côté des aînes. Il avoit encore cinq charbons qui étoient placés, l'un à la partie moyenne & laterale de la cuisse du côté droit, deux autres à la jambe du côté gauche, l'un au-dessous de la rotule du genouil, le second au mollet de la jambe, le quatriéme sur le tendon d'Achilles, & le cinquiéme à la partie moyenne du tarse; les cuisses & les jambes étoient toutes œdemateuses, comme celles d'un hydropique.

Je commençai à faire l'ouverture à un des bubons, j'y trouvai la glande pourrie, que je tirai facilement avec mes pincettes; un peu de matiere sereuse sortoit d'un sinus qui pénétroit dans le bas-ventre. Je pressai avec ma main au-dessus de la playe, cette compression fit sortir beaucoup de matiere du bas-ventre. Je dilatai le sinus autant qu'il fut nécessaire, & je le pansai comme la précédente fistule.

J'enlevai l'escarre des charbons, au-dessous de laquelle je trouvai une chair spongieuse & pourrie; les autres n'étoient pas si considerables. Je les pansai les uns & les autres avec le digestif animé. Le soir il prit une potion cordiale.

Le 12. dudit mois je fis l'ouverture à l'autre bubon, dans lequel je trouvai la glande toute noire, & un sinus qui alloit dans les bourses du côté gauche. J'ouvris le sinus, & je pansai la playe comme celle de l'autre côté. Je continuai de panser les charbons à l'ordinaire, je mis autour des jambes & des cuisses des compresses trempées dans l'eau-de-vie. La potion cordiale fut réitérée le soir.

Le lendemain 13. dudit mois, je trouvai les playes des bubons séches, & les ulceres qu'avoient faits les charbons également; ce qui me fit faire un prognostic désavantageux au malade, qui fut suivi d'une mort prochaine, qui arriva à quatre heures après midi le même jour.

Il est bien facile de voir que la crainte qu'il avoit eu de déclarer sa maladie, & la négligence qu'il eut à se faire traiter dans sa maison, ou à venir plutôt à l'Infirmerie, ont été les seules causes de sa mort, puisqu'il n'avoit eu, suivant ce qu'il me dit, aucun symptôme fâcheux au commencement de sa maladie. Il ne tomba point dans le délire, parce que les corps glanduleux se trouvoient être superficiels, & qu'ils ne faisoient aucune compression aux vaisseaux qui passent dans cette partie, comme font ordinairement ceux dont les glandes se trou-

vent profondes ; ou peut-être avoit-il appris de notre Auteur Apoticaire, dont j'ai parlé ci-devant, ce qu'il a écrit dans ſa Diſſertation page 77. que les glandes des bubons, en pourriſſant, ſe fondent par la ſuppuration ; ce qui l'engagea, ſe voyant ſans ſymptômes fâcheux, d'attendre à ſe déclarer que la pourriture des glandes fût faite, & que les corps enkiſtés fuſſent convertis en matiere liquide. Mais je crois que ce fut plutôt la crainte d'aller à l'Infirmerie, ayant appris que ce même Apoticaire en étoit tellement frappé, qu'il donnoit ſes remedes aux Infirmiers au bout d'une pêle à long manche.

VINGTIE'ME OBSERVATION.

HONNORATE Peyreſc, âgée de dix-huit ans, d'un tempérament ſanguin, eut auſſi une fiſtule à l'aîne, pénétrant dans le bas-ventre, que Meſſieurs Chicoyneau, Verny, & Soullier virent le 15. Février. Je lui fis l'opération au commencement du mois de Mars. Je coupai totalement les trois anneaux, où le ſinus alloit le long d'iceux. Quant au reſte de l'opération, je ne changai point de méthode de celle que j'ai dit ci-deſſus en parlant du Sieur Lauzet, c'eſt pourquoi je ne la repete point. Elle fut panſée exactement deux fois par jour juſques au douze du même mois, & parfaitement guérie à la fin du mois de Mars.

Il eſt à obſerver que quelques-uns de ces malades qui avoient ainſi des fiſtules, devenoient ſecs, & comme phthiſiques ; mais les ayant mis à l'uſage du lait pendant quinze jours, ils furent parfaitement bien rétablis.

Comme je me ſuis ſervi avec ſuccès de l'onguent de ſtyrax mêlé avec le baſilicum, ou dans le digeſtif, & qu'on ne le connoiſſoit point dans cette Ville, je croirois manquer à mon devoir ſi je n'en donnois la recette, puiſque ſes vertus le rendent ſi recommandable.

Il eſt bon non-ſeulement dans cette maladie, mais auſſi dans beaucoup d'autres, comme dans les taches & ulceres des ſcorbutiques. Je l'ai mis en uſage dans cette Ville à Mademoiſelle ..... qui attaquée de la maladie du ſcorbut, avoit à la cuiſſe & à la jambe gauche de grandes taches noires ſcorbutiques ; elle en fut guérie au mois de Septembre 1721. Il

eſt auſſi merveilleux pour les vieux ulceres : j'en ai guéri un que la femme du nommé Roure, au Faubourg, avoit à la jambe. Il réſout les tumeurs froides, & guérit les herpes rongeantes. Je m'en ſuis bien trouvé dans beaucoup d'autres maladies qui arrivent ordinairement aux pauvres. Le ſoin de ceux de la Miſéricorde de cette Ville m'ayant été confié après que l'Infirmerie a été fermée, je l'ai employé en pluſieurs circonſtances. Je ne doute point que ſes vertus n'engagent Meſſieurs les Chirurgiens à le mettre en uſage : en voici la compoſition.

On prendra du ſtyrax liquide, gomme élemi, & cire neuve, de chacun huit onces ; colophone, & huile de noix, de chacun deux livres. On fera fondre le tout enſemble dans une baſſine ſur un feu médiocre ; on paſſera la matiere par un linge, & on laiſſera refroidir l'ongent, l'agirant de temps en temps juſqu'à ce qu'il ſoit en conſiſtence, pour empêcher qu'il ne ſe faſſe des grumeaux.

Cet onguent mêlé avec la thériaque, eſt auſſi très-propre pour réſoudre les bubons que j'ai dit avoir paru, & qui n'étoient ſuivis d'aucun fâcheux accident. On ne doit pas toutefois laiſſer ces ſortes de malades ſans prendre des précautions, parce qu'ils peuvent communiquer la maladie à d'autres ; & quoique les premiers n'ayent que de ſimples bubons, & ſans ſymptômes dangereux, ceux à qui ils communiqueront le mal pourront en avoir de compliqués, & comme ceux de la troiſiéme eſpece, comme j'ai vû arriver à un Monſieur de cette Ville qui avoit un ſimple bubon, ſans en être incommodé ; cependant il communiqua ſon mal à une de ſes filles, qui fut portée à l'Infirmerie de l'Arc, ayant deux bubons dangereux.

L'on peut juger aiſément d'où vient qu'il y a des perſonnes qui ont le mal plus dangereux, & qui le prennent plus facilement les unes que les autres, en faiſant attention à la maniere dont notre vie s'entretient, & à ce qui nourrit nos parties, qui n'eſt qu'un chyle préparé dans l'eſtomach ; cependant ce chyle en circulant ſe moule, comme j'ai dit ci-devant, & chaque partie retient de ce liquide ce qui ſe trouve conforme à ſa nature. Il eſt certain que tous ceux dont les parties ſeront les plus éloignées de l'état naturel dans lequel ils doivent être pour jouir d'une ſanté parfaite, ou qui auront de mauvais levains,

ſeront plus ſujets à être pris de la maladie contagieuſe, & leur diſpoſition la rendra plus ou moins dangereuſe.

Je finis ces obſervations en priant le Lecteur d'avoir quelque indulgence pour un Ecrit qui eſt mon coup d'eſſai : ce qui me fait eſperer qu'il aura la bonté d'épargner bien des fautes que j'y ai faites, ſur-tout dans la maniere de m'exprimer, m'étant toujours plus appliqué à acquerir l'art de bien opérer, que celui de bien dire.

ESTAT

ETAT DES VILLES ET LIEUX DE PROVENCE

qui ont été attaqués de la contagion, des jours auſquels elle a commencé en chaque endroit, du nombre des morts qu'il y a eus, & des jours auſquels elle a ceſſé.

Noms des Villes & Lieux.	*Nombre des habitans avant la contagion.*	*Jours auſquels le mal a commencé.*	*Jours auſquels il a fini.*	*Nombre des morts juſqu'au 31. Août 1721. que la contagion a fini.*
Marſeille. . . .	. 90000 .	10 Juill. 1720	28 Mai 1721.	. 39134 .
Apt.	. . 6000 .	1. Aout. . .	2. Février. .	. . 251 .
Vitrolles. . .	. . . 800 .	2.	1. Avril. . .	. . 209 .
Sainte Tulle. .	. . . 810 .	7.	14. Mars. . .	. . 430 .
Aix.	. 24000 .	9.	1. Septembr.	. . 7534 .
Aubagne. . .	. . 7000 .	15.	. . . . .	. . 2114 .
Meyrargues. .	. . . 850 .	15.	28. Septembr.	. . 384 .
Alauch. . . .	. . 5000 .	16.	. . . . .	. . 942 .
Lançon. . . .	. . 1800 .	22.	28. Janvier. .	. . 816 .
Rouſſillon. . .	. . 1100 .	25.	7. Mars. . .	. . 154 .
Les Pennes. .	. . . 740 .	25.	14. Avril. . .	. . 223 .
Le Puy. . . .	. . . 900 .	29.	26. Janvier. .	. . . 29 .
Saint Canadet.	. . . 125 .	29.	26. Janvier. .	. . . 32 .
Saint Zacharie.	. . 1050 .	30.	3. Mars. . .	. . 254 .
Gaubert. . . .	. . . 500 .	4 Septembre	31. Dec. 1720	. . . 29 .
Gignac. . . .	. . . 470 .	10.	31. Mai 1721	. . . 10 .
Caſſis. . . .	. . 3500 .	15.	1. Février. .	. . 214 .
Rognac. . . .	. . . 370 .	18.	. . . . .	. . 243 .
Pertuis. . . .	. . 4000 .	25.	10. May. . .	. . 364 .
Caſeneuve. .	. . 1100 .	25.	3. Mars. . .	. . . 18 .
Corbieres. . .	. . . 400 .	25.	11. Avril. . .	. . 131 .
Bandol. . .	. . . 100 .	25.	15. Decembr.	. . . 32 .
Nans.	. . . 500 .	27.	. . . . .	. . 125 .
Berre.	. . 2000 .	28.	. . . . .	. . 1071 .
Cucurron. . .	. . 3500 .	1 Octobre .	. . . . .	. . 730 .
Gardane. . . .	. . 2000 .	3.	7. Oct. 1720	. . . 6 .
Peliſſane. . .	. . 2200 .	6.	2. Juin 1721	. . 223 .
Villars. . . .	. . . 300 .	9.	31. Dec. 1720	. . . 12 .
Martigues. . .	. . 6000 .	12.	. . . . .	. . 2150 .
	167115			57864 .

Noms des Villes & Lieux.	Nombre des habitans avant la contagion.	Jours auſquels le mal a commencé.	Jours auſquels il a fini.	Nombre des morts juſqu'au 31. Août 1721. jour auquel la contagion a fini.
De l'autre part.	167115			57864
Simiane.	774	15 Oct. 1720.	10. Juil. 1721.	264
Toulon.	22000	17.		13160
Le Canet.	600	18.	31. May.	198
S. Savournin.	4000	22.	31. Juillet.	206
Saint Remy.	3000	1. Novembr.		996
Auriol.	3200	1.		1595
Venelles.	410	1.	15. Janvier.	33
Sallon.	4000	4.		700
Ruſtrel.	750	14.	15. Février.	13
Vaugine.	200	2. Decemb.	27. Avril.	34
Arles.	12000	17.		8110
Taraſcon.	10000	17.	1. Août.	210
Mazaugues	440	17.	4. Avril.	168
Gemenos.	1100	20.	6. Avril.	54
Orgon.	1700	29.	18.	105
Maillianes.	750	7. Jan. 1721.		106
Ollioulles.	3500	8.		1100
Suc.	60	18.	10. Juillet.	7
La Vallette.	1660	20. Février.	10.	1203
Le Reveſt.	650	1. Juin.		465
Forcalquieret.	147	7.	1. Août.	85
La Garde.	415	11.		230
Garcoult.	1200	13.		163
Ste Anaſtaſie.	500	14.		144
Le Puget.	1060	3. Juillet.		88
Roquevaire.	2500	9.		46
Neoules.	450	16.		143
S. Nazaire	1500	24.		51
Frigoulet.	60	12. Août.		19
Grairſon.	900	15.		8
Noves.	1228	16.		98
	247869			87666

ESTAT général des lieux attaqués de la contagion du Diocéſe de Mende, avec le nombre des morts, des convaleſcens, des perſonnes qui reſtent, le jour que la maladie a commencé, le jour qu'elle a fini, fait par ordre de M. de la Deveze Brigadier des Armées du Roy, Commandant général en Gevaudan ſous l'autorité de Monſieur le Duc de Roquelaure.

Noms des Paroiſſes.	*Noms des Lieux attaqués.*	*Nombre des morts.*	*Nombre des convaleſcens*	*Nombre des gens qui reſtent*	*Jours que le mal a commencé.*	*Jours que le mal a fini.*
Salmon . . .	Courejat.	. . 16	. . . .	. . 48	25 Nov. 1720	25 Juin 1721.
LaCanourgue	. . . . .	. 722	. . 94	. 523	3 Nov. 1720	17 Octobre.
	La Baſtide	. . 4	. . . .	. . 33	28 Juill. 1721	15 Août.
	Arriols.	. . 4	. . . .	. . . .	. . . . .	. . . . .
	Eubeque	. . 22	. . 2	. . 28	12 Septembre	dure.
	Cadoulle	. . 12	. . . .	. . 75	19 Juillet. . .	26 Août.
	A la Roque. . . .	. . 6	. . . .	. . 5	14 Juin. . . .	22 Août.
	A Abrits.	. . 5	. . . .	. . 3	18 Septembre	18 Août
S. Frezal près LaCanourgue	Malaville	. . 10	. . . .	. . . .	15 May. . . .	17 Août.
	Couſtous. . . .	. . 1	. . . .	. . 15	15 May. . . .	*Idem.*
	Loumaſmontet .	. . 5	. . . .	. . 3	25 Juin. . . .	2 Juillet.
	A Tremoulis. . .	. . 33	. . . .	. . 2	12 Avril. . .	à la fin de Juil.
	A Bonnefons . .	. . 6	. . . .	. . . .	16 Avril. . .	*Idem.*
Banaſſac . .	Montferrand. . .	. 196	. . 13	*On n'a pas le nombre*	18 Août. . .	dure.
	Lemalbouſquet. .					
Saint Georges de Levejat	Serres.	. . 58	. . 21	. . 22	17 Juillet. . .	30 Septembre
	La Caleydouze					
	Les Cayrons. .					
	Loumas Roug					
La Capelle	Brunabes. . . .	. . 19	. . . .	. . 3	12 Juin. . . .	1 Juillet.
	Le mal du Fred .	. . 19	. . . .	. . 18	19 Juillet. . .	25 Septembre
	Font Julien. . . .	. . 48	. . 8	. . 39	15 Juillet. . .	12 Novembre
S. Germain du Teil.	Malbouſquet. . .	. . 10	. . . .	. . 51	. . . . .	. . . . .
	Montagudet. . .	. . 9	. . . .	. . 63	. . . . .	. . . . .
	La Triviale . .	. . 5	. . . .	1. *enfant*	la fin d'Août.	20 Septembre
Chirac. . . .	Les Regouldel . .	. . 6	. . . .	. 115	la fin d'Août.	20 Septembre
	Arras.	. . 1	. . . .	. . 37	23 Novembre	*Idem.*
Marvejols. .	. . . . .	. 1516	. 656	1550	12 Juillet. . .	*dure, mais il en meurt très-peu.*
Saint Leger .	. . . . .	. 181	. . 32	. 488	4 Septembre	dure.
	Achiniac	. . 4	. . . .	. . 10	. . . . .	. . . . .
	Avaladou	. 104	. . 27	. . 57	. . . . .	4 Septembre
		3063	853	3189		

Noms des Paroiſſes.	Noms des lieux attaqués.	Nombre des morts.	Nombre des convaleſcens	Nombre de ceux qui reſtent	Jours que le mal a commencé.	Jours auſquels le mal a fini.
De l'autre part.		3063	853	3189	. . . . .	. . . . .
	Chachiniors	. . 28	. . 8	. . 56	. . . . .	*Idem.*
	Augratous.	. . 22	. . 2	. . 2	. . . . .	. . . . .
Monrodat .	. . . . .	. 129	. . 22	. . 93	23 Août. . .	dure encore.
	Inoſtis.	. . 18	. . 6	. . 40	25 Août. . .	*Idem.*
	Vimenet.	. . 15	. . 2	. . 13	ledit jour. . .	*Idem.*
Gabrias . . .	Chateurvejols. . . .	. . 8	. . .	. . 83	1 Octobre.	18 Octobre.
Greze	. . . . .	. 128	. . 6	. 112	8 Octobre.	dura.
Brugieres . .	Chauſſerans. . .	. . 25	5. & 5 malades	. . 47	4 Septembre	*Idem.*
	Les Hermots. . .	. . 4	*Idem.*	. . 20	9 Octobre.	*Idem.*
	Prades.	. . 1	. . 1	. . 28	au mois d'Oct.	. . . . .
	Pradaſſou. . . .	. . 1	. . .	. . 15	30 Novembre	. . . . .
Barjac & Baſſieges.	Bramonas.	. . 82	. . 7	. 250	8 Octobre.	dure.
Eſpagnac. .	Moulines. . . .	. 153	. . 17	. . 79	13 Août. . .	*Idem.*
	Le Chanbonet. .	. . 30	. . 1	. . 13	27 Septembre	*Idem.*
	Le Mazandray. .	. . 12	. . .	. . 2	3 Octobre.	dure.
	Le Buiſſon. . . .	. . 13	1. malade	. . 19	*Idem.*	. . . . .
	Volhurorgues. . .	. . 31	. . .	. . 23	dans le mois d'Octobre.	*Il y a 15. jours qu'il n'y a point de malades.*
Saint Bauzille	Les Fonts.	. . 5	. . .	*Le nombre manque.*	. . . . .	. . . . .
Laneujols. .	. . . . .	. . 6	. . 1	. . .	. . . . .	. . . . .
	Les Bergougnons.	. . 72	. . 30	. 200	30 Août. . .	1 Octobre.
	Conges.	. . 30	. . 2	. . 32	25 Septembre	25 Octobre.
	Valfournes. . . .	. . 9	. . .	. . .	28 Septembre	8 Novemb.
Chaſſelades .	Chabalieres. . . .	. . 39	. . 7	. . 70	14 Octobre.	. . . . .
Mende . . .	. . . . .	. 772	. . 37	. . .	7 Septembre	dure.
		4696	1008	4386		

AVIS

Du Libraire ſur le Supplément.

L'AUTEUR, preſſé par l'amour du bien public, & par le deſir de répondre aux intentions du Roi, ayant hâté l'impreſſion de cet Ouvrage, ſe trouve dans la néceſſité de donner ce Supplément.

Les Piéces qui le compoſent ſont de deux eſpéces. Les unes, comme la Relation de M. Rochevalier, &c. au ſujet de la maladie de la Canourgue, les Lettres de M. Blanquet, le Procès-verbal dreſſé à Marvejols par Meſſieurs le Moine & Bailly, leur Lettre à M. de Fornès, l'Obſervation circonſtanciée de M. le Moine, une de ſes Lettres à M. Dodart, celle de M. de Fornès à M. Couzier, & la Réponſe de ce Médecin, enfin l'extrait d'un Mémoire de M. Rochevalier, toutes Piéces intéreſſantes, avoient échappé aux recherches de l'Auteur. Celles qui avoient originairement paru en Latin, ont été traduites, ainſi que quelques autres inſérées dans le corps de l'Ouvrage, tant pour ſauver la bigarrure déſagréable que le mélange de quelques morceaux Latins dans un Ouvrage entiérement François auroit produite, que pour le mettre à la portée de tout le monde.

Les autres Pieces ſont un extrait de la Diſſertation de M. Aſtruc ſur la Peſte, & du Commentaire de M. Scheuchzer ſur cet Ouvrage. En donnant l'un & l'autre par extrait, l'Auteur n'a pas prétendu déſapprouver tout ce dont il n'a pas fait uſage; mais il n'a pas voulu s'écarter du plan qu'il s'étoit formé de ne faire entrer dans ſon

Recueil que des Obſervations faites par gens qui euſſent traité les Peſtiférés.

On croiroit pourtant, en liſant les Lettres de Meſſieurs Montreſſe & Scheuchzer qui ſe trouvent jointes à celles de M. Deidier, que l'Auteur s'eſt écarté de ſon plan, puiſque ces deux Médecins n'avoient pas vu la Peſte. Mais ce ſont les Lettres de M. Montreſſe qui ont occaſionné celles de M. Deidier ; ces dernieres ſeroient devenuës obſcures, ſi on avoit ſupprimé celles de M. Montreſſe ; il étoit donc preſque indiſpenſable de les employer. Il eſt vrai qu'on auroit pû ſupprimer celle de M. Scheuchzer, qui ne contient que des réflexions ſur les Obſervations & Expériences de M. Deidier ; mais outre que ces réflexions contiennent des choſes curieuſes & intéreſſantes, & qu'elles ſont étroitement liées avec les Obſervations, elles ne ſont point d'un Volume aſſez conſidérable pour donner lieu à un reproche fondé. On obſervera que ces différentes Lettres ſont ici imprimées dans un ordre différent de celui qu'elles ont dans l'édition qu'en a donnée M. Scheuchzer ; mais elles le ſont dans l'ordre naturel, qui a paru préférable.

On ſera peut-être ſurpris de retrouver ici les Obſervations de M. Deidier ſur les cauſes de la Peſte de Marſeille, *& les Expériences qu'il a faites pour les découvrir, imprimées p.* 201. *Mais l'étonnement ceſſera quand on ſera attention que les unes & les autres étoient beaucoup plus amples dans l'édition de M. Scheuchzer que dans le Mémoire manuſcrit que M. Deidier avoit envoyé dans le tems à la Cour, qui ſeul a été remis à l'Auteur ; & l'on a mieux aimé doubler quelques pages d'impreſſion, que de les épargner en diviſant cet Ouvrage, comme il auroit fallu le faire pour éviter le double emploi.*

SUPPLEMENT

SUPPLÉMENT.

LETTRE, ET OBSERVATIONS de Monſieur DEIDIER Conſeiller-Médecin du Roi, Profeſſeur en Médecine en l'Univerſité de Montpellier ſur la Maladie de Marſeille.

A Monſieur MONTRESSE *Docteur en Médecine, Aggrégé en l'Univerſité de Valence.*

MONSIEUR,

JE viens de recevoir votre derniere Lettre en date du 11. du courant, par laquelle il me paroît que ma réponſe à votre premiere n'étoit pas encore parvenuë juſqu'à vous ; ce qu'on ne ſçauroit attribuer qu'au dérangement des Courriers. Je vais vous en dédommager, en vous traçant ici ce que je penſe ſur la maladie de Marſeille.

La plûpart des Malades que j'ai vus au commencement, étoient ſaiſis de fiévre continuë, qui portoit le caractere de fiévre ardente, lorſqu'elle ſurvenoit à un tempérament ſanguin, ou bilieux; elle reſſembloit à la fiévre putride ordinaire, dans les perſonnes d'un tempérament pituiteux, & qui s'étoient gorgées d'alimens; au lieu qu'on pouvoit la regarder comme maligne pourprée, dans les cas où le Malade, d'un tempérament mélancholique, ſaiſi de peur, ſe trouvoit preſque ſans pouls, la face cadavereuſe, les yeux éteints, les extrêmités froides, & tout le corps couvert d'un pourpre rouge, qui noirciſſoit bientôt; au lieu que ceux de la fiévre ardente avoient un pouls élevé, mais dur, des yeux étincellans, une chaleur brûlante, & une ardeur exceſſive. Tous ces différens fiévreux avoient

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 472 sur 883

cela de commun entr'eux, que leur ſouffle & leur tranſpiration répandoient une odeur cadavereuſe, qui frappoit le nez des aſſiſtans, & qu'on pouvoit rapporter à l'odeur des pommes pourries, qui ont reſté quelque temps enfermées; il leur ſurvenoit toujours des gonflemens douloureux aux aînes, aux aiſſelles, ou aux parotides: de plus, quelque puſtule charbonneuſe, ou de véritables charbons, tantôt éryſipelateux, & tantôt phlegmoneux, paroiſſoient ſur différentes parties de la peau. Lorſque ces éruptions étoient détournées par la fiévre, le Malade périſſoit malgré tous les remedes; au lieu que ces éruptions s'élevant, & venant à ſupurer, le prognoſtic étoit douteux, & ceux qu'on ſecouroit à propos, guériſſoient.

Outre les fiévreux ci-deſſus, il y en a eu quelques-uns dès le commencement, & il y en a aujourd'hui un fort grand nombre, dans leſquels on ne voit autre choſe que des bubons, des parotides, ou des charbons, ſans qu'aucune fiévre ait précédé; & ce ſont ceux-là qui guériſſent tous, & qui n'ont proprement beſoin du ſecours de la Chirurgie, que pour éviter les fiſtules à clapiers, & les bords calleux, qui ſe forment à leurs bubons ſuppurés & négligés. Leurs charbons ſuppurent aiſément, pour peu qu'on ait ſoin de les humecter par le pain trempé dans l'huile, ou par quelque onguent pourriſſant; il ſuffit de leur faire quelques ſcarifications, ou de les cerner avec le ſcalpel, pour plus grande ſûreté. Dans le premier panſement, il s'éleve des plaies une odeur ſemblable à celle de la tranſpiration des ſuſdits fiévreux.

Il me paroît par tout ce que deſſus, que la maladie de Marſeille devant être déſignée, comme toutes les autres, par ſes ſymptomes eſſentiels & diſtinctifs, on doit la regarder, à mon avis, comme une éruption critique des bubons, des parotides, ou des charbons, qui s'éleve avec une odeur cadavereuſe. Cette éruption ſe trouve mortelle & peſtilentielle, lorſqu'étant accompagnée de fiévre, elle attaque les viſceres intérieurs, pour y produire des arrêts de ſang gangreneux; au lieu que ces éruptions ſont critiques & ſalutaires, lorſque ſe portant en dehors, elles viennent à ſuppuration, laiſſant les viſceres libres. On peut à quelque égard, comparer cette maladie à la petite Vérole, qui ſe trouve quelquefois peſtilentielle, lorſqu'elle attaque les viſceres intérieurs avec fiévre; au lieu qu'elle eſt ſa-

lutaire, lorſque, n'attaquant que la peau, il y a peu ou point de fiévre.

Quant à la cauſe prochaine & immédiate de cette maladie, l'ouverture des cadavres ne permet pas de douter qu'elle ne ſoit un véritable arrêt de ſang dans les différentes parties attaquées; mais il eſt très-difficile, pour ne pas dire impoſſible, de bien découvrir à quelle occaſion le ſang eſt obligé de s'arrêter: il y a lieu de ſoupçonner que c'eſt à raiſon de ſon épaiſſiſſement, vû que le pouls le plus élevé ſe trouve toujours dur, qu'il eſt ordinairement foible & très-petit, que le ſang qu'on tiroit au commencement, paroiſſoit épais & fort gluant, dépourvu de ſéroſité, & que les ſaignées ont toujours été mortelles. Ajoutez à cela, que j'ai remarqué quelquefois que la maladie étoit précédée d'un grand flux d'urine claire & très-limpide; ce qui doit épuiſer le ſang des ſéroſités, & le laiſſer à ſec.

Parmi les cauſes extérieures & occaſionelles de cette maladie, s'il faut s'en tenir à la prévention publique. Il ſemble que le Vaiſſeau du Capitaine Chataud, venu du Levant au mois de Mai dernier, ait apporté le mal de Seyde, où ledit Capitaine avoit chargé ſes Marchandiſes emballées dans un temps de peſte. Ce qui confirma ce préjugé, fut que les Portefaix qu'on employa pour l'ouverture de ces balles, & quelques perſonnes de l'équipage dudit Vaiſſeau, périrent de la même maladie: & quoique les Marchandiſes n'ayent jamais été déchargées dans la Ville, on ſuppoſe que les petits paquets (nommés pacotilles) des Matelots, ayant été furtivement diſperſés en différens quartiers, ont diſtribué la peſte partout. C'eſt ſur ce principe qu'on croit que chaque Malade infecte par ſon haleine, & par ſa tranſpiration puante, tout ce qu'il touche, & principalement les habits qu'il porte, & le lit où il a couché: auſſi s'eſt-on aviſé de jetter tous les meubles dans les ruës, où on a ſoin de les brûler.

Cependant je crois que la diſette, la cherté des vivres, les mauvais alimens, l'horreur, le déſordre & la crainte, ont pour le moins autant concouru à la production de cette maladie, que le ſuſdit Vaiſſeau. Du moins on ne ſçauroit diſconvenir que ces dernieres cauſes jointes enſemble, n'ayent produit dans le ſang cette diſpoſition, ſans laquelle les liqueurs ne ſçauroient

ſe coaguler ſi fort, & ſi promptement, qu'elles le font dans cette occaſion. Les nauſées, les vomiſſemens qui précedent ordinairement la fiévre de Marſeille, & les gros excrémens que j'ai preſque toujours obſervé être de couleur noire & verdâtre, ne me permettent pas de douter que l'indigeſtion ne fomente l'épaiſſiſſement du ſang, en conſéquence duquel tous les ſymptomes eſſentiels ſe peuvent expliquer.

Voici les remedes qui m'ont le mieux réuſſi. Je n'ai tenté la ſaignée que fort rarement, parce qu'on eſt trop prévenu contr'elle; cependant dans l'eſpece de fiévre ardente avec délire phrénétique, ce ſecours m'a paru très-néceſſaire. Les émétiques doux & fort détrempés, n'ont réuſſi qu'au commencement du mal, ou lorſque l'aſſoupiſſement étoit de la partie; dans ce dernier cas, les verrées de ptiſanne laxative ont convenu pour ſoutenir l'effet de l'émétique: mais en général, la décoction des tamarins, la manne, & le dilutum de caſſe, m'ont plus ſouvent réuſſi, que les infuſions de ſenné. Parmi les ſudorifiques, le bois d'ébene en décoction eſt le plus doux & le meilleur que j'aye employé. Quand je pouſſois trop par les ſueurs, le malade n'en étoit pas mieux, ſurtout lorſqu'on s'aviſoit d'ouvrir les fenêtres pour prendre l'air, de peur de contagion, ou lorſqu'on changeoit trop ſouvent de chemiſe au malade; & c'eſt principalement à raiſon des ſueurs, que tous les fiévreux qu'on portoit à l'Hôpital, y périſſoient bientôt, ou mouroient en chemin. Ceux qui pouvoient reſter enfermés & couverts, ſe provoquant à ſuer, en ſe couvrant la tête dans les draps, & humant leur ſueur, ſe tiroient ſouvent d'affaires: ce qui fait juger qu'il faudroit traiter cette maladie, comme on a coutume de traiter la petite Vérole. Je ſuis avec toute l'eſtime poſſible,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant
Serviteur, DEIDIER.

A Marſeille le 23. Novembre 1720.

PREMIERE OBSERVATION.

UNE Femme âgée d'environ vingt-cinq à trente ans, d'un tempérament ſanguin, craignant de prendre la maladie de Marſeille, alla s'enfermer au mois d'Août dernier, avec toute ſa famille, dans ſa maiſon de campagne, où elle parut joüir d'une parfaite ſanté, tandis qu'elle ſe nourriſſoit de ſon mieux, & ne prenoit aucun mauvais aliment. Après un mois de retraite, ſe croyant garantie de toute contagion, parce qu'elle ne communiquoit avec qui que ce ſoit du dehors, elle s'abandonna à manger de tous les alimens de la ſaiſon, ſurtout des figues fraiches & des raiſins un peu verds; elle ſe gorgeoit le ſoir de ſalade; le pain qu'elle avoit d'abord mangé très-bon, fut changé enſuite en un pain péſant, & fort mauvais.

Vers la mi-Septembre, cette femme commença de s'appercevoir qu'elle étoit enceinte de trois mois; elle ſe plaignit d'un mal au cœur, qu'elle attribuoit à ſa groſſeſſe; elle urinoit beaucoup plus qu'elle n'avoit accoutumé de faire; & les gros excrémens avoient commencé d'être d'une couleur noire & verdâtre, depuis le changement du pain; ſe plaignant de fois à autre de quelque tranchée de ventre: quoiqu'elle ne ſe trouvât pas dans ſon appétit naturel, elle ne laiſſa pas que de faire ſes trois repas par jour, comme elle avoit accoutumé.

Dans ces diſpoſitions, la femme en queſtion fut extrêmement effrayée le vingt Septembre par la mort de ſa belle-mere, âgée de quatre-vingts ans, qu'elle avoit vuë pendant quatre jours dans des convulſions preſque continuelles.

Cet effroi produiſit ſur le champ une grande émotion, que la malade n'oſa déclarer; elle agit de ſon mieux pour diſſiper ſa peur, n'ayant pourtant pas oſé ſe coucher de toute la nuit. Le lendemain ſur les quatre à cinq heures du ſoir, elle fut ſaiſie d'un friſſon général, avec mal de tête, petite toux ſeche, mal au cœur, envie de vomir, & le ventre fort tendu, ſe plaignant auſſi d'une douleur à l'aîne gauche: ſon pouls étoit petit, & concentré, le viſage devint pâle, de fort rouge qu'il étoit naturellement, les yeux paroiſſoient enfoncés, & à demi-éteints. Pendant ce friſſon, qui dura environ trois ou quatre heures, on lui fit prendre demi gros de vieille thériaque de Mont-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 476 sur 883

pellier, détrempée dans une cueillerée de bouillon. A ce friſſon ſuccéda une chaleur brûlante, un pouls fréquent, élevé & dur, une ſoif exceſſive, une langue blanche : la toux ceſſa, le mal de tête redoubla, le ventre parut moins tendu, l'on commença de ſentir le mouvement de l'enfant.

Le ſecond jour de la maladie, la fiévre perſiſtant avec tous les accidens mentionnés, elle vomit un bouillon auſſi-tôt qu'elle l'eut pris ; ce qui auroit déterminé à preſcrire l'émétique, ſi l'on n'avoit appréhendé de la faire bleſſer ; ce qui a toujours été mortel dans la maladie de Marſeille, dans laquelle toutes les femmes atteintes de ce mal, ont péri après l'accouchement par une perte exceſſive de ſang. Comme la malade étoit naturellement fort ſanguine, & qu'elle avoit accoutumé de ſe faire ſaigner dans toutes ſes autres groſſeſſes, l'on jugea à propos de lui faire ouvrir la veine du bras, dont on tira environ douze onces d'un ſang fort épais, qui ſe congela bientôt après ſa ſortie, ſans preſque fournir aucune ſéroſité. D'abord après la ſaignée, la femme dit que ſon enfant ne remuoit plus tant, mais que l'aîne gauche étoit devenuë très-ſenſible. Elle fut viſitée, & on y découvrit un petit gonflement d'une glande fort profonde, ſituée au-deſſous des tendons ; la douleur s'y rendoit exceſſive pour peu qu'on y touchât avec le doigt ; on y appliqua un cataplame fait avec la mie de pain, & l'onguent baſilic ; il parut ſur le ſoir de petites rougeurs ſur toute la peau qui diſparurent le lendemain.

Le troiſiéme jour elle eut une ſueur critique fort puante, qui dura douze heures, pendant leſquelles la malade ne fut changée que deux fois ; on prit ſoin de la tenir couverte, & bien enfermée dans ſa chambre ; on lui eſſuyoit de temps en temps le viſage avec des ſerviettes chaudes, & on ne voulut pas changer ſon cataplame, de peur de détourner la ſueur. Celle-ci étant finie, la fiévre ceſſa avec tous ſes accidens, la tumeur de l'aîne s'éleva à fleur de peau, où l'on s'apperçut d'une groſſeur de figure ovale, de la grandeur d'un écu, fort dure, & très-douloureuſe.

Le quatriéme jour la malade ſe trouvant ſans fiévre, ſe plaignoit ſeulement que les vives douleurs de ſon bubon étoient accompagnées d'élancemens de fois à autre ; ce qui me détermina à ordonner un nouveau cataplame fait avec le lait, la

mie de pain, & le ſaffran, qu'on changeoit de trois en trois heures; & comme la ſueur critique du jour précédent avoit été ſalutaire, ſon pouls me paroiſſant un peu petit & dur, quoique bien réglé, & ſans fréquence, j'ordonnai dix grains de poudre de vipere dans une cueillerée de bouillon, laquelle fut réïterée trois fois, dans l'eſpace de douze heures. L'on ſe contenta de nourrir la malade avec de bons bouillons de quatre en quatre heures, & on lui donnoit pour boiſſon ordinaire, l'infuſion de fleurs de coquelicot.

Le cinquiéme jour les vives douleurs du bubon ayant un peu diminué, le cataplame de lait fut changé en celui de vin avec la mie de pain, & l'on prit ce jour-là une légere médecine, faite avec une once & demi de manne, & demi-once de pulpe de caſſe, dans une décoction de tamarins. La purgation procura trois ou quatre ſelles ſans tranchées, & deſlors les excrémens commencerent à perdre leur couleur verte; car après le noir que la teinture du purgatif avoit donné, on s'apperçut qu'ils étoient jaunes; le ventre fut entiérement détendu, & remis dans ſa ſoupleſſe naturelle, ſans autre dureté que celle de la groſſeſſe; l'enfant ne remuoit que foiblement, & n'inquiétoit plus auſſi la malade.

Le ſixiéme jour le bubon étoit ſans aucune douleur, beaucoup plus gros que le jour précédent, & fort dur. On y appliqua un nouveau cataplame fait avec la vieille thériaque, le vieux levain, & le ſuppuratif, de chacun parties égales, le tout incorporé avec de fort vinaigre. Ce cataplame qu'on réïtéroit de trois en trois heures, fit groſſir le bubon; celui-ci s'éleva en pointe, & s'amollit un peu; j'ordonnai qu'on y appliquât une traînée de cauteres.

Le ſeptiéme jour un Chirurgien de la campagne, en conſéquence de mon ordonnance, appliqua ſur la tumeur une mauvaiſe pierre à cautere, qui ne fit qu'un fort petit trou ſur la peau, la baſe de la tumeur reſtant dure, & devenuë douloureuſe partout. Monſieur Faybeſſe (Maître Chirurgien de Montpellier, député comme moi de la Cour, pour traiter les Malades de Marſeille) y appliqua quelques jours après en ma préſence, une traînée de pierres à cautere, qu'il avoit apportées de Montpellier; elles firent effet en une heure & demie, & pénétrerent juſqu'au milieu de la glande. Nous employâmes

un digeſtif, compoſé avec quatre onces de térébenthine, deux onces de baume d'Arcæus, & une once d'huile d'hypericum, & nous abandonnâmes la cure au Chirurgien ordinaire. Celui-ci n'ayant pas eu ſoin des panſemens, & n'ayant pas oſé appliquer une ſeconde pierre à cautere ſur la premiere eſcarre, comme nous lui avions ordonné, il laiſſa une partie de la glande qui attira un ſinus au bas de la cuiſſe. M. Faybeſſe fut rappellé; il employa d'abord l'emplâtre des mucilages, & la malade ne voulant plus abſolument ſe ſoumettre au cautere, ni au fer, on ſe contenta de dilater l'entrée du ſinus par un petit morceau d'éponge préparée; toute la ſuppuration ayant ſorti par-là, la glande s'eſt entiérement fonduë, le ſinus s'eſt rempli de bonnes chairs, & en touchant celles-ci de fois à autre avec la pierre infernale, la plaie a été conduite à une parfaite cicatrice.

Le 17. *Octobre* 1720.

SECONDE OBSERVATION.

UNE fille âgée de cinq ans, d'une complexion médiocrement graſſe, & d'un tempérament mélancholique, s'étoit gorgée, depuis deux ou trois jours, de figues à demi ſeches, & paroiſſoit joüir d'une parfaite ſanté. Elle fut ſe coucher à ſon ordinaire vers les neuf heures du ſoir, le 21. Novembre. Environ vers le minuit, elle s'éveilla en ſurſaut, ſe plaignant d'un grand mal de ventre, & d'un peu de douleur de tête. On attribua cet accident à la pourriture que les figues avoient produite; ainſi on lui fit prendre une potion contre les vers, & un lavement purgatif, qui vuida beaucoup de matieres jaunes & détrempées. Le 22. au matin ſur les ſept à huit heures, cet enfant fut ſaiſi d'un friſſon, & d'envie de vomir. Son pouls étoit petit & concentré, le viſage pâle, les yeux enfoncés. On lui fit prendre cinq grains de tartre émétique, qui la firent aſſés vomir; cependant ce remede fit ſon principal effet par en-bas; les déjections furent mêlées de jaune & de verd; on donna l'après-midi une potion cordiale par cueillerées, le pouls ſe releva, le viſage prit un peu de coloris; mais la peau reſta ſeche, & la langue blanche & humide comme le matin, la tête étoit priſe d'un léger aſſoupiſſement, la poitrine libre, & le ventre ſouple.

Le

Le ſecond jour de la maladie, l'enfant ayant été aſſoupi toute la nuit, & ſon pouls étant retombé, je le trouvai petit & fréquent, la langue toujours blanche, le ventre un peu tendu; j'ordonnai un lavement purgatif, & réïtérai la potion cordiale. L'après-midi le ventre s'étant ouvert, & le pouls reſtant fort petit, j'ordonnai quinze gouttes de lilium dans une demi cueillerée de vin; ce qui fut réïtéré trois fois dans ſix heures. Sur les onze heures du ſoir le viſage parut couvert d'un pourpre, qui noircit bientôt, & que la mort ſuivit de près. On ne trouva aucune autre éruption ſur tout le reſte du cadavre.

TROISIE'ME OBSERVATION.

Une autre fille âgée de ſept ans, d'un tempérament gras & ſanguin, ſœur de la précédente, qui s'étoit auſſi gorgée de figues, & qui couchoit dans la même chambre, fut ſaiſie d'un friſſon univerſel le 22. Novembre vers les trois heures après-midi, avec envie de vomir, le pouls petit & concentré, le viſage pâle, & les yeux à demi-éteints, douleur de tête, poitrine libre, ventre tendu. On lui donna une demi dragme de thériaque vieille, au milieu du friſſon, qui ne dura qu'une heure, après lequel elle prit un lavement purgatif, qui vuida beaucoup, & fit rendre des excrémens jaunes; elle paſſa aſſés bien la nuit, en moitant un peu.

Le ſecond jour l'envie de vomir revint, la fiévre ſe déclara par la fréquence du pouls, & la chaleur âcre de tout le corps, le viſage étoit fort rouge, & la langue blanche, elle prit ſept grains de tartre émétique ſoluble dans une cueillerée de bouillon. Ce remede ne fit preſque pas vomir, & porta tout par en-bas, elle pouſſa deux ſelles d'une matiere un peu verdâtre; on ordonna l'après-midi un lavement purgatif & une potion cordiale par cueillerées; elle buvoit pour piſane de l'eau de coquelicot, & ne ſe nourriſſoit que de bouillon; elle urina beaucoup, & ſua un peu; la nuit fut fort tranquille.

Le troiſiéme jour la malade fut ſans fiévre, ne ſe plaignant abſolument de rien, ſon pouls fort tranquille du côté de la fréquence, mais un peu petit & dur; elle demandoit à manger, & à ſe lever, ce qu'on ne lui accorda pas; on lui préſenta une médecine qui étoit ordonnée du jour précédent, avec une once

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 480 sur 883

& demi de manne, dans une décoction de tamarins ; mais il ne fut pas poſſible de la lui faire avaler; on avoit ordonné un lavement pour l'après-midi, on ne le fit pas, parce qu'elle alla du ventre naturellement; les gros excrémens étoient bien formés & bien conſtitués, comme dans la plus parfaite ſanté; on ſe contenta d'ordonner vingt grains de poudre de vipere en deux fois, avec la confection d'hyacinthe ; les urines continuoient d'être fort abondantes & claires; la peau devint un peu humide ſur le ſoir, & elle paſſa la nuit aſſés tranquille.

Le quatriéme jour la fiévre revint ſans friſſon, & l'on s'étoit apperçu de deux petites puſtules charbonneuſes dans le dedans de la main droite, d'un rouge vif, & fort douloureuſes, ſur leſquelles on avoit appliqué une ſimple compreſſe trempée dans l'huile de ſcorpion; & elle avoit pris dès le grand matin la même purgation qu'elle n'avoit pas voulu le jour précédent. Cette médecine fit faire quatre ou cinq ſelles d'excrémens détrempés d'un jaune verdâtre, toute la peau du corps paroiſſoit un peu moite, la langue étoit blanche & humide, la tête & la poitrine fort libres, le ventre ſouple; j'ordonnai qu'on fit quelques petites ſcarifications ſur les deux puſtules charbonneuſes, & qu'on y appliquât enſuite de la mie de pain trempée dans l'huile bouillante, comme je l'avois ſouvent pratiqué en pareilles occaſions; mais le Chirurgien ordinaire ayant trouvé, dit-il, ſur la plus groſſe de ces puſtules, une petite veſſie, qui avoit crevé d'elle-même, ne jugea pas à propos d'y toucher; il ſe contenta d'y appliquer un plumaceau garni de parties égales de thériaque, & de ſuppuratif: le ſoir les puſtules n'étoient plus ſi rouges, la malade n'y ſentoit de douleur, que lorſqu'on preſſoit cette partie, ou qu'elle appuyoit la main contre un corps dur, cependant la fiévre perſiſtoit le ſoir comme le matin.

Le cinquiéme jour la fiévre étoit petite, le coloris du viſage un peu rouge, les yeux vifs, fort brillans, la langue blanche & humide, la poitrine libre, & le ventre ſouple, le pouls petit & fréquent, les urines un peu moindres, & les deux puſtules s'étoient abbaiſſées; on ordonna la poudre de vipere, comme devant.

Le ſixiéme jour la malade paroiſſoit ſe porter mieux; on s'étoit contenté de lui donner un lavement purgatif, qui vuida médiocrement; cependant dans la nuit, la fiévre redoubla. Le

lendemain ſeptiéme & dernier jour de la maladie, tout le corps commença de ſe couvrir d'un pourpre rouge, qui noircit bientôt après. La malade eſt morte ce matin ſur les quatre heures; ſon cadavre a été trouvé tout couvert d'un pourpre livide.

A Marſeille le 28. Novembre 1720.

QUATRIE'ME OBSERVATION.

UNE femme âgée de trente-cinq ans, d'un tempérament ſanguin, craignant la contagion, s'étoit enfermée dans ſa maiſon depuis le commencement du mal, juſques vers la fin de Septembre, qu'elle commença d'ouvrir ſa boutique, pour vendre de la quinquaillerie en détail, avec les précautions ordinaires. Elle avoit une barricade devant ſa porte, & ne recevoit de l'argent que dans du vinaigre. Elle ſe nourriſſoit aſſez bien juſqu'au premier d'Octobre qu'elle fut forcée de manger, pendant deux jours, du gros pain fort mauvais; pour lors elle fut extrêmement effrayée par la vûë d'un homme qui lui préſenta de l'argent, ayant une puſtule charbonneuſe ſur la main.

Dans ces diſpoſitions la femme en queſtion fut ſaiſie le ſix Octobre d'un friſſon univerſel, pendant un gros quart-d'heure. Il lui ſurvint ſur le champ une douleur très-vive à l'aîne gauche, où je découvris une glande tuméfiée, & très-profonde; le viſage étoit rouge & fort enflamé, les yeux étincellans, la langue ſéche & aride, avec une ſoif exceſſive, la poitrine libre, & le ventre ſouple, le pouls étoit plein, élevé & fort fréquent, la malade ſe plaignoit de quelque douleur de reins. Je m'informai de ſes urines; elles étoient un peu rouges, & moins fréquentes qu'à l'ordinaire. N'oſant propoſer la ſaignée, je me contentai d'ordonner qu'on éventrât un poulet pour le farcir des quatre ſemences froides, mondées & concaſſées; qu'on le fît bouillir dans quatre écuellées d'eau, juſqu'à la diminution d'un tiers; & qu'elle prît de cette décoction de deux en deux heures, bûvant dans l'entre-deux de l'eau panée ſelon la ſoif.

Le ſecond jour la fiévre ardente ſubſiſtant avec les mêmes ſymptomes, la douleur des reins s'étoit diſſipée par l'écoulement des menſtruës qui avoient commencé à paroître dans la nuit, & qui étoit plus abondant qu'à l'ordinaire, quoiqu'il fût

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 482 sur 883

venu au terme marqué; n'oſant entreprendre aucun remede effectif, de peur de détourner l'évacuation menſtruelle, dont je craignois les fâcheuſes ſuites, fondé ſur ce que j'avois vû périr quantité de filles & de femmes en pareille occaſion; je me contentai de faire appliquer un emplâtre de poix ſur le bubon naiſſant de l'aîne gauche, qui commençoit à s'élever en dehors, à proportion que ſes regles avoient paru.

Le troiſiéme & le quatriéme jour ſe paſſerent comme le ſecond, avec la fiévre toujours ardente, le même pouls, la ſoif exceſſive, & l'écoulement des mois, la malade n'ayant abſolument rien pris pendant tous ces quatre jours, que ſon eau de poulet émulſionée, de deux en deux heures, & l'eau panée entre deux.

Le cinquiéme la malade étant entiérement quitte de fiévre, n'avoit plus qu'un écoulement ordinaire de ſes regles; celles-ci perſiſterent encore cinq jours, quoiqu'elles euſſent accoutumé de s'arrêter le quatriéme; elle commença de prendre du bon bouillon ordinaire de quatre en quatre heures, fait avec le mouton, & une vieille poule, pour ſoutenir les forces épuiſées par la fiévre, & par la perte de ſang; elle continua cette diéte, juſqu'à l'entiere ceſſation des regles, qui arriva le dixiéme jour de la maladie.

Le ſixiéme le bubon étant devenu fort gros & douloureux, on ôta l'emplâtre de poix, & ayant lavé la partie avec de l'huile chaude, on découvrit que la tumeur ſe terminoit en pointe, & qu'il y avoit un peu de molleſſe, avec fluctuation; la malade ne voulant pas qu'on y touchât, s'y fit appliquer un cataplame fait avec l'oignon de lys cuit ſous la cendre, le ſavon pilé, & l'huile d'olive: ce cataplame étoit renouvellé deux fois par jour.

Le ſeptiéme le bubon avoit commencé de ſe faire un petit trou, par lequel il coula un peu de pus verdâtre & très-puant: on continua le cataplame juſqu'au lendemain, & les douleurs étant paſſées, on ſe contenta de faire fondre un peu de diapalme avec l'huile d'hypericon, pour garnir un plumaceau qui fut mis ſur l'ouverture du bubon, & on appliqua ſur le tout un emplâtre de *diachylum magnum cum gummi.* La malade s'étant panſée deux fois par jour par cette ſeule méthode, fut entiérement guérie à la fin de Novembre; & l'ayant viſitée ce matin,

j'ai trouvé une cicatrice ferme & bien formée, ſans aucune dureté; la femme m'ayant aſſuré que ſes regles étoient revenuës le ſixiéme de ce mois, & qu'elles avoient duré quatre jours comme avant ſa maladie: elle m'a paru entiérement rétablie, & joüiſſant d'une parfaite ſanté.

A Marſeille le 16. Décembre 1720.

CINQUIE'ME OBSERVATION,

Qui n'a point été imprimée avec les quatre précédentes.

Un jeune Amériquain, d'un tempérament mélancholique, âgé d'environ dix-huit ans, étoit reſté enfermé dans une baſtide depuis le commencement de la maladie, juſqu'au 24. Octobre, qu'il vint en Ville pour me conſulter ſur une douleur qu'il ſentoit à l'aîne droite. J'y découvris un petit gonflement d'une glande fort profonde, le malade me parut comme ſtupide, il ſe plaignoit d'une douleur de tête, & d'une péſanteur d'eſtomac, il avoit la langue blanche & humide, ſon pouls étoit aſſez élevé, dur & fréquent, il avoit mangé des figues, & ſe ſentoit fort fatigué du chemin; je lui conſeillai de ſe repoſer, & de ne prendre qu'un bouillon juſqu'au lendemain, ce qu'il exécuta.

Le ſecond jour les mêmes accidens perſiſtoient avec quelque envie de vomir, & le pouls étoit plus élevé. On ordonna ſix grains de tartre émétique, diſſous dans un verre d'eau de fontaine, où on ajouta quelques gouttes d'eau de canelle; cette potion vuida par haut, & fit vomir des matieres fort améres; on ordonna une potion faite avec ſix onces d'eau de chardon bénit, demi dragme de thériaque, dix grains de poudre de vipere, & deux cueillerées d'eau de fleurs d'orange. Cette potion fut réïtérée trois fois de ſix en ſix heures, & on prit un bouillon entre deux; la nuit fut fort tranquille, on ſua doucement ſans aucun abbatement des forces, & on ne changea pas de linge.

Le troiſiéme le malade étoit ſans aſſoupiſſement, le pouls plein, & la peau fort moite.

Le quatriéme le malade fut quitte de fiévre, ſon pouls étoit plein, le bubon ſe leva à fleur de peau de la groſſeur du poing, fort tendu, & douloureux; on y appliqua un cataplaſme fait avec

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 484 sur 883

la pulpe d'un oignon blanc, cuit ſous la cendre, & deux onces d'huile de lys.

Le cinquiéme le malade ne ſe plaignoit de rien, ſon pouls étoit toujours plein & égal.

Le ſixiéme il tomba dans un délire phrénétique, pour lequel il fallut l'attacher; il avoit la langue fort ſeche, les yeux rouges, & larmoyans, le viſage enflammé, le pouls plein, & élevé, les urines ſupprimées en partie; il avoit auſſi quelque trémouſſement des tendons, ou petit mouvement convulſif; on ordonna un julep avec ſix onces d'eau de bugloſſe, demi dragme de ſel prunelle, & une once de ſirop de limon.

Le ſeptiéme le malade étant dans le même état, on fit prendre un lavement, avec une once & demi de catholicon, & deux onces de miel roſat dans une livre de décoction d'orge. Ce lavement fit pouſſer deux ſelles copieuſes d'une puanteur inſupportable; le ſoir on réïtéra le julep du jour précédent.

Le huitiéme le délire phrénétique perſiſtoit, & le pouls étoit de même; on n'avoit du tout point dormi depuis trois jours; on ordonna une émulſion, où l'on ajouta ſix dragmes de ſirop de pavot blanc, avec une cueillerée ou deux d'eau de fleurs d'orange.

Le neuviéme les mêmes accidens perſiſtant, on réïtéra l'émulſion.

Le dixiéme le malade ſe trouvant toujours plus mal, je me déterminai à faire ouvrir la tumeur, quoique fort dure, l'expérience m'ayant fait connoître, dès mon arrivée en cette Ville, que lorſqu'il ſurvenoit quelque tranſport au cerveau, ou quelqu'autre accident qui menaçoit d'emporter le malade, il n'y avoit pas de meilleur parti que d'attaquer le bubon. Cette ouverture fut faite en notre préſence, ſur les cinq heures du ſoir, par M. Campredon, Chirurgien de Paris, Député de la Cour: il fit une inciſion cruciale fort profonde, il coupa les angles de la plaie, & il détruiſit la glande avec la pointe des cizeaux: par cette méthode on évite les ſinus, & les fiſtules, les panſemens ſont plus doux, & la ſuppuration plus pompte; lors de l'opération, la tête ſe dégagea, le malade nous parla en homme de fort bon ſens, la plaie fut panſée à plat, avec du charpi ſec, pour le premier appareil.

Le onziéme ſur les onze heures du matin, on croyoit le ma-

lade mort, ſon pouls étoit petit, mou, fréquent, intermittent, la face pâle, cadavereuſe, les yeux éteints, & les extrêmités froides comme le marbre; j'ordonnai une potion cordiale, avec ſix onces d'eau de bourrache, confection d'alkermes, & dhyacinthe, de chacun un ſcrupule, eau de fleurs d'orange deux cueillerées, eau de canelle vingt gouttes; ſix heures après le pouls parut plus élevé, & plus plein, le viſage prenoit du coloris, & la chaleur revenoit: on réïtéra la même potion.

Le douziéme le viſage étoit tout-à-fait naturel, les yeux tranquilles, le jugement libre, le pouls fort bon, & la plaie commença à ſuppurer. Elle ne fut panſée qu'une fois par jour, & conduite à parfaite cicatrice dans moins de trois ſemaines. Le malade joüit aujourd'hui d'une parfaite ſanté.

A Marſeille le 23. Décembre 1720. DEIDIER.

LETTRE SUR LA MALADIE DE MARSEILLE,

Ecrite par Monſieur Deidier, Profeſſeur en Médecine de l'Univerſité de Montpellier.

A Monſieur Maugue, Conſeiller du Roi, Médecin des Armées de Sa Majeſté, & de l'Hôpital Royal de Straſbourg.

MONSIEUR,

QUOIQUE j'aye bonne envie de ſatisfaire à ce que vous me faites l'honneur de me demander au ſujet de la maladie de Marſeille, & des remedes que j'y ai employés, je n'oſerois eſpérer d'y réuſſir ſelon vos ſouhaits. Perſonne n'eſt mieux en état que vous, Monſieur, de développer les cauſes les plus cachées des maladies; & rien ne peut vous échapper de ce qui regarde l'exercice de notre Profeſſion, puiſque vous êtes un

des plus habiles Praticiens du Royaume, dont le mérite ſupérieur eſt généralement reconnu, tant à la Cour, que dans les Armées du Roi, où vous avez ſervi long-temps avec toute la diſtinction poſſible. Je me contenterai de vous expoſer l'état de cette Ville, ce que j'y ai vû, & la maniere dont je me ſuis conduit auprès des malades. Je vous prie d'y faire vos réflexions, & de me les communiquer.

Marſeille joüit depuis près de deux mois d'un calme preſque parfait. Le bon ordre y eſt ſi bien rétabli, qu'il ne paroît pas du tout que la peſte y ait été : ſes habitans doivent leur ſalut à M. le Chevalier de Langeron ; ce n'eſt que depuis qu'il y commande, qu'on a pû commencer de porter quelque remede à un ſi cruel mal. Je puis vous en parler auſſi vrai qu'un autre, puiſque j'arrivai dans ce temps-là, par ordre de la Cour ; mais je ne ſçaurois vous dépeindre au naturel le déſordre affreux, où je trouvai cette ville déſolée. En entrant par la porte d'Aix, avec Meſſieurs Chicoyneau & Verny, le coup d'œil juſqu'à la porte de Rome, nous préſenta d'abord la choſe du monde la plus hideuſe ; toutes les portes des maiſons, & leurs fenêtres étoient généralement fermées ; le pavé étoit couvert d'un côté & d'autre de malades, ou de mourans, étendus ſur des matelas ſans aucun ſecours : on ne voyoit au milieu des ruës, & dans tout le Cours, que des cadavres à demi pourris, des vieilles hardes mêlées avec la boüe, & des chariots conduits par des Forçats, pour enlever les morts.

Le lendemain de notre arrivée, M. de Soiſſans, Ayde de Camp de M. le Commandant, nous conduiſit au jeu de Mail & à la Charité, où l'on avoit deſſein de dreſſer deux Hôpitaux : nous parcourûmes ainſi la Ville d'un bout à l'autre, & nous vîmes partout le même ſpectacle. Il n'étoit pas poſſible de mettre le pied nulle part, ſans marcher ſur des morts, ou ſur des lits de malades. Monſeigneur l'Evêque de Marſeille, accompagné de ſon Aumônier & de quelques Religieux, couroit partout, pour diſtribuer des aumônes, & pour conſoler les mourans.

Nous nous contentions pour lors de payer de beaucoup de fermeté, pour raſſurer les eſprits allarmés ; & nous ne pouvions donner que des cordiaux, ou faire appliquer des emplâtres que nous portions avec nous. Acçablés par le nombre des malades, nous

nous ne pouvions en ſuivre aucun ; mais dès que les Hôpitaux furent établis, & le gros des cadavres enſeveli, par la diligence de Meſſieurs les Echevins, l'on commença d'ouvrir les portes des maiſons, dans leſquelles nous trouvions des familles entieres ſaiſies du mal, de frayeur & de miſere : après les avoir exhortées par notre exemple à ſe ſervir les uns les autres. Voici ce que j'obſervai ſur la nature du mal.

Regardant cette maladie du côté de ſes ſymptomes eſſentiels & diſtinctifs, je la définis une éruption critique de bubons, de parotides, de charbons, de puſtules, & d'exanthêmes. Il me parut que ſon caractere tenoit beaucoup de la petite vérole, en ce qu'elle étoit toujours mortelle, lorſque la fiévre qui ſurvenoit, empêchoit les éruptions de ſe montrer au dehors, & les faiſoit jetter ſur les viſceres intérieurs ; au lieu que les éruptions étoient ſalutaires, lorſqu'elles s'élevoient en dehors après la fiévre. Celle-ci m'a paru du caractere de la fiévre ardente, dans les tempéramens ſanguins & bilieux ; elle reſſembloit à la fiévre putride ordinaire, dans les perſonnes d'un tempérament pituiteux, au lieu qu'on pouvoit la regarder comme maligne pourprée, dans les tempéramens mélancholiques. C'eſt aux différens caracteres de la fiévre que j'attribuai tous les autres ſymptomes de cette maladie, qui n'en ſont que de purs accidens.

Quant à ſa cauſe prochaine & immédiate, l'inſpection & l'ouverture des cadavres ne me permettent pas de douter qu'elle ne ſoit un véritable arrêt de ſang dans les différentes parties attaquées ; puiſque les viſceres ſe ſont trouvés enflammés, ou gangrenés, comme le ſont tous les exanthêmes, les bubons, & les charbons qui paroiſſent ſur la peau ; mais il eſt bien difficile de découvrir comment le ſang eſt obligé de s'arrêter. Il y a lieu de ſoupçonner que c'eſt à raiſon de ſon épaiſſiſſement, puiſque le pouls le plus élevé ſe trouve toujours dur ; qu'il eſt ordinairement très-foible, & très-petit ; que le ſang ſorti des veines paroiſſoit épais, gluant, dépourvu de ſéroſités, & que les ſaignées ont été ſouvent nuiſibles. De plus j'ai remarqué quelquefois que la maladie étoit précédée d'un grand flux d'urine fort claire & fort limpide, ce qui doit épuiſer le ſang de ſéroſités, & le laiſſer à ſec.

Pour les cauſes extérieures & occaſionnelles, s'il falloit s'en tenir à la prévention publique, le Vaiſſeau du Capitaine Charaud

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 488 sur 883

venu du Levant le 25. Mai, auroit apporté le mal de Seyde, où ledit Capitaine avoit chargé ſes marchandiſes emballées dans un temps de peſte. Ce qui forma ce préjugé fut que les Porte-faix qu'on employa pour l'ouverture de ces balles, & quelques perſonnes de l'équipage de ce Vaiſſeau périrent de la même maladie. Quoique les marchandiſes n'ayent jamais été déchargées dans la Ville, on ſuppoſe que les petits paquets des Matelots ayant été furtivement diſperſés en différens quartiers, ont répandu la peſte partout. C'eſt ſur ce préjugé qu'on croit que chaque malade infecte tout ce qu'il touche, principalement les habits qu'il porte, & le lit où il a couché : auſſi s'aviſa-t'on dès le commencement, pour calmer les eſprits, de jetter tous ces meubles dans les ruës, où on a eu ſoin de les brûler. Il a fallu s'accommoder en cela au jugement du public, qui n'étant pas encore tout-à-fait revenu ſur la contagion de la petite vérole, ne ſçauroit ſe défaire ſi-tôt de ſa prévention ſur une maladie, qui ne faiſoit que de naître en ce pays, & ſur laquelle on n'avoit pas eu le temps de faire d'aſſez longues réflexions. Cette prévention publique obligea les habitans commodes, de s'enfuir dans leurs baſtides, ou de s'enfermer dans leurs maiſons ; ils abandonnerent les pauvres, & ſortirent leurs malades dans les ruës, lorſque le bruit de la contagion fut tout-à-fait répandu.

La diſette, la cherté des vivres, les mauvais alimens, l'horreur, le déſordre, la crainte, & l'irrégularité des ſaiſons, ſont les ſeules cauſes que la Médecine doit reconnoître ici, ſans qu'il ſoit néceſſaire de ſuppoſer une ſemence de peſte répanduë dans l'air ; on ne ſçauroit diſconvenir qu'elles n'ayent produit dans le ſang cette diſpoſition, ſans laquelle les liqueurs ne ſçauroient ſe coaguler, comme elles le font dans cette occaſion. Ces cauſes doivent agir pour la peſte, à peu près de même que pour toutes les autres maladies épidémiques & populaires. Les nauſées, les vomiſſemens, les friſſons, qui précedent ordinairement la fiévre de Marſeille, & les gros excrémens que j'ai preſque toujours obſervé être de couleur noire & verdâtre, ne me permettent pas de douter que l'indigeſtion ne produiſe l'épaiſſiſſement du ſang, en conſéquence duquel tous les ſymptomes ſe peuvent expliquer.

Les ſignes eſſentiels ſe doivent prendre du côté des éruptions, indépendamment de la fiévre & de ſes accidens ; puiſqu'un

grand nombre de malades a eu la même maladie ſans fiévre, comme il arrive auſſi quelquefois dans la petite vérole, que nous appellons Bénigne; il a donc fallu s'attacher aux ſymptomes eſſentiels, tant pour établir le prognoſtic, que pour ſe regler dans l'adminiſtration des remedes.

Lorſque les éruptions étoient détournées par la fiévre, le malade périſſoit malgré tous les remedes; au lieu que ces éruptions s'élevant avec la fiévre, le prognoſtic étoit douteux, & ceux qu'on ſecouroit à propos guériſſoient. Lorſque les éruptions ſuppuroient ſans fiévre, les malades ne couroient aucun danger, ils vaquoient à leurs affaires, & guériſſoient par la ſimple diette, qui eſt, à mon avis, l'unique préſervatif de cette cruelle maladie.

Tous les remedes curatifs doivent tendre à favoriſer les éruptions critiques, à peu près comme il ſe pratique dans la curation de la petite vérole, & de la rougeole. La ſeule différence que j'y trouve ſe tire du côté des remedes externes. On n'en employe preſque point dans la petite vérole, encore moins dans la rougeole; au lieu qu'il a fallu néceſſairement s'en ſervir dans la maladie de Marſeille, parce que les bubons & les parotides commencent toujours par un gonflement de glandes profondes, qu'il faut attirer vers la peau; & que tous les vrais charbons étant accompagnés de gangrene, ont beſoin d'être ſcarifiés: mais quant aux remedes internes, je ſoutiens, fondé ſur mes propres expériences, qu'ils doivent être ici tout-à-fait les mêmes que dans la petite vérole, & qu'il faut les varier, ſuivant les différens accidens, qui demandent la prudence d'un Médecin expérimenté.

Sans entrer dans le détail des remedes que j'ai employés, vous en jugerez, Monſieur, par mes obſervations, qu'on a fait imprimer à Lyon & à Valence. Vous y trouverez la maniere dont je me ſuis conduit pour la curation de cette maladie. Je n'ai pas cru devoir y parler de la nature du mal, ni des cauſes qui l'ont produit; parce qu'il n'étoit pas prudent de ſe déterminer ſur une matiere ſi cachée, avant d'en avoir expliqué tous les ſymptomes, tant eſſentiels qu'accidentels, ce qui ſeroit d'une trop longue diſcuſſion. Je me contente de dire ce que j'ai vû, & ce que j'ai fait, afin que les Médecins ayent la liberté d'y faire leurs réflexions; & que les perſonnes qui craignent le

mal, ou qui en ſont attaquées, puiſſent y trouver quelque remede. Je ſuis avec tout l'eſtime poſſible,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur. DEIDIER.

A Marſeille ce 15. Janvier 1721.

REPONSE

De Monſieur Maugue, Conſeiller du Roi, Médecin des Armées de Sa Majeſté, & premier Médecin de l'Hôpital de Straſbourg, à Monſieur Deidier.

MONSIEUR,

J'AI reçu les deux Lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 15. & du 20. Janvier.

J'ai été autant ſatisfait de la premiere, que je l'ai été peu de l'imprimé que contenoit la ſeconde. J'ai trouvé dans votre Lettre des principes bien établis, des obſervations curieuſes, & des conſéquences bien tirées; au lieu que dans la brochure je ne trouve que des opinions hazardées, & mal prouvées. L'Auteur attribuë à vos Ecoles ſa prétenduë erreur ſur l'idée formée, qu'il n'y avoit jamais eu de peſte dans la nature. Je penſe qu'il vous auroit mieux compris s'il avoit dit que vous ne reconnoiſſez point d'autre *Seminium Peſtis*, que l'altération du ſang, par les cauſes que vous rapportez dans votre ſavante Lettre; & qu'il auroit parlé plus ſincérement, s'il avoit avoüé qu'il ne le comprenoit pas lui-même. Que s'il l'a compris, le donnant, comme il fait, pour nouveauté, quoiqu'elle ne ſoit pas de ſon invention, il devoit tâcher de nous donner une idée de la nature de cette ſemence peſtiférée. Car de nous payer ſimplement d'un mot d'analogie avec la petite vérole, dont on ne diſconvient pas, ſans nous avoir fourni quelque découverte ſur la nature de la ſemence de la petite vérole; c'eſt expliquer *obſcurum per*

obſcurius, & vouloir nous faire connoître une choſe par une autre qui eſt auſſi peu connuë.

Il la compareroit légérement à la petite vérole, s'il n'y trouvoit d'autre analogie que celle qu'il rapporte, que l'une & l'autre n'attaque communément qu'une fois. Je ne ſçai où l'Auteur a trouvé cette remarque. Comment pourroit-on la vérifier? ſi cette maladie, comme il le rapporte, n'arrive que rarement, & une fois en un ſiécle, elle ne retrouvera plus les mêmes ſujets. L'Auteur nous doit une carte de la route que tient ſon *Seminium Peſtis* pendant un ſi long eſpace de temps. Je ne doute pas qu'il ne le remette à la ſuite de quelque Cométe. Comme cette Lettre, Monſieur, ne contient aucune autre particularité, je la laiſſe pour reprendre la votre, & pour vous dire que j'ai toujours penſé que la contagion n'étoit à craindre que pour ceux qui avoient reſpiré pendant long-temps le même air, qui avoient été nourris des mêmes alimens, & qui avoient été agités des mêmes paſſions que ceux des Provinces attaquées: que le ſang n'étoit pas en ſi peu de temps ſuſceptible d'un ſi grand changement; qu'il étoit néceſſaire qu'il fût amené de plus loin, & que ſi ce venin avoit tant d'activité, il attaqueroit indifféremment tout le monde, ce que vous, & vos confreres ſortis en bonne ſanté, pouvez vérifier faux.

Le ſentiment d'Hippocrate ſur les maladies épidémiques y eſt très-conforme, lorſqu'il parle des dyſenteries épidémiques, *aph.* 11. *ſect.* 3. *ſi hyems juſto frigidior & ſiccior extiterit, ver autem pluvioſum, & auſtrinum, æſtate futuræ dyſenteriæ.* Les Auteurs ſont remplis de pareilles obſervations, lorſqu'ils parlent des temps qui ont précédé la peſte.

On dira qu'il ne faut qu'une amorce pour allumer un magaſin de poudre, il eſt vrai; mais c'eſt de la poudre déja allumée. Si au contraire on l'ajoutoit ſans l'avoir allumé, elle ne feroit aucun effet, encore moins ſi elle étoit jettée ſur une matiere qui ne fût pas combuſtible. Il faudroit donc ſuppoſer dans le corps un ſang déja altéré, au point de pouvoir être allumé par une étincelle de ſemence de peſte, c'eſt-à-dire, qu'il faudroit ſuppoſer la peſte dans le corps avant l'arrivée du paquet peſtiféré. Reſteroit à prouver comment il pourroit donner le branle à toute la maſſe, & comment ce ſang ainſi diſpoſé, pourroit ſe remettre ſans les éruptions qui le purifient, ſi le boute-feu

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 492 sur 883

n'arrivoit pas ; puiſque c'eſt à la faveur de ce levain que le ſang entre dans cette efferveſcence critique. J'ajouterai que ſi un paquet apporté d'un lieu peſtiféré, pouvoit pendant trente années cacher & conſerver ce poiſon dans ſon ſein, ainſi qu'on le rapporte dans l'Hiſtoire fabuleuſe de la peſte qui ravagea la Ville de Baſle, il y a autour de ſoixante ans : comment après cela, pourroit-on eſpérer qu'une Ville qui en eſt déja attaquée, pourroit en être délivrée autrement que par la mort de tous les habitans, qui porteroient dans leur ſein l'air peſtiféré qu'ils auroient reſpiré ; en brûlant la malheureuſe Ville & tous les meubles, de crainte qu'à tous momens ils ne laiſſaſſent échapper des particules peſtiférées qu'ils auroient reçuës dans leurs pores, pour renouveller la maladie : l'expérience prouve le contraire.

Quoiqu'on ne puiſſe pas douter qu'il n'y ait des fiévres malignes, comme des peſtes, qui dépendent de la diſſolution de la maſſe du ſang, les ſymptomes qui caractériſent la maladie de Marſeille, me font penſer comme vous, qu'elle dépend de ſon épaiſſiſſement, & que les fondans ménagés par une perſonne auſſi expérimentée, en ſont les véritables remedes.

Si vous ne me marquiez, Monſieur, que les ſaignées ne vous ont pas réuſſi, je croirois que la dureté du pouls les indiqueroit, faites libéralement & ſans contrainte ; & qu'elles préviendroient l'inflammation des viſceres, que vous ſuppoſez avec raiſon, faite par un arrêt du ſang. Nul remede, comme vous ſçavez, n'étant plus propre à le remettre dans ſon cours ordinaire.

J'avouë que la mort qui en ſuivit de près quelques-unes, & la prévention contre ce remede, génent tellement le Médecin, qu'il ne s'y détermine qu'avec peine, pour ne pas encourir le blâme, qu'on ne manque pas de lui imputer, & au remede.

Vous m'avez fait trop de grace de me communiquer votre ſavante Lettre, pour me priver dans la ſuite de vos remarques, & de quelques nouvelles de ce qui ſe paſſe dans le reſte de la Provence, dont vous devez être bien informé.

J'ai accordé à l'Univerſité de Straſbourg la lecture de votre Lettre ; ſi elle produit quelques réflexions de leur part, je vous les communiquerai. J'ai l'honneur d'être très-parfaitement,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur, MAUGUE.

A Straſbourg le 7. Février 1721.

LETTRE

A Monſieur Deidier au ſujet de la Peſte du Martigues, par Monſieur Fabre, Médecin des Infirmeries de la même Ville.

MONSIEUR,

JE n'aurois pas différé juſqu'ici à vous remercier de votre obligeante Lettre, ſi je n'euſſe voulu joindre à ma réponſe quelques-unes des Obſervations que j'ai faites ſur la maladie qui court. Je vous prie de vouloir bien me dire votre ſentiment ſur les trois que je vous envoye, en attendant que les autres ſoient en ordre, pour vous les faire tenir. J'attends les votres avec impatience. J'eſpere qu'elles me développeront ce qui m'a été caché juſqu'ici.

Je n'ai pas prétendu fixer mes idées, touchant la cauſe de la maladie, par le paſſage de Willis que je citois dans l'autre Lettre; mais ſeulement établir quelques unes des marques auſquelles on peut reconnoître ce mal. Je crois, en effet, que le dérangement des premieres voies en eſt la cauſe, & je ſuis perſuadé, tout comme vous, que la peſte doit être traitée comme la petite vérole, par rapport aux remedes internes.

La maladie ſe calme dans notre Ville par les ſoins de nos Magiſtrats. Ces Meſſieurs ont répondu à votre Lettre; ils vous prient de leur procurer deux Chirurgiens; nous en avons déja perdu huit, & nous en ſommes dans un beſoin preſſant.

Faites-moi la grace de me donner quelques avis touchant la maladie: j'en aurai une reconnoiſſance éternelle, n'ayant rien tant à cœur que de vous témoigner l'attachement reſpectueux, avec lequel j'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur, FABRE.

Des Infirmeries du Martigues ce 23. Janvier 1721.

OBSERVATIONS SUR LA MALADIE du Martigues.

Le 13. Décembre, la nommée Catherine Berarde, du quartier de Jonquiere, enceinte de huit mois, fut amenée à nos Infirmeries. Elle avoit un bubon à l'aîne, le pouls tremblant & inégal, & la langue extrêmement noire. J'employai d'abord les émolliens, pour appliquer sur le bubon, & je lui fis prendre une potion cordiale; je trouvai le lendemain ses forces un peu réparées, mais la diarrhée étant survenuë, je tentai inutilement le diascordium, pour en prévenir les suites: la malade mourut quelques heures après.

Quoique je n'eusse aucun doute que l'enfant, dont elle étoit enceinte, n'eût péri avec elle, & qu'on tenteroit en vain l'opération césarienne, je voulus me servir de ce prétexte, pour surmonter les difficultés que le Chirurgien auroit pû opposer à l'ouverture du cadavre: il l'entreprit donc: l'enfant fut tiré mort & tout livide; & ayant ensuite fait mettre les viscères à découvert, je trouvai l'épiploon comme gangréné; les boyaux étoient noirs & molasses, & il en exhaloit une odeur des plus puantes: le ventricule que je fis ouvrir, étoit comme enduit en dedans d'une matiere verdâtre: j'y trouvai cinq ou six vers d'une grosseur médiocre, roulés les uns sur les autres, en forme de peloton. Je compris donc par-là que les indigestions n'avoient pas peu de part à cette maladie; que les dépôts qui se faisoient sur les viscères, étoient ce qui précipitoit le plus les maladies, & qu'il étoit à propos de donner quelques remedes contre les vers. C'est pour cela que j'ajoutai ensuite aux cordiaux ordinaires un peu d'Opiate *de Salomon*, & quelques gouttes de suc de limon; ce qui m'a assez bien réussi.

J'ajouterai à cela qu'il me vint un autre malade de la même espece, sa langue étoit fort chargée, & son estomach extrêmement plein: cette plénitude se manifestoit par les fréquens renvois, par le hoquet même: je lui fis prendre une ptisane laxative, qui lui fit vuider une quantité de matieres de différentes couleurs, c'est-à-dire, mêlées de noir, de blanc & de verdâtre; preuve manifeste que les mauvaises coctions ont beaucoup de part à cette maladie. Il y a apparence que dans ce cas-là les fermens

fermens digeſtifs n'avoient pas ſuffiſamment pénétré les alimens, pour en faire une coction loüable, & pour occaſionner la ſéparation des matieres chyleuſes d'avec les fécales. Je crois comme vous, que les marchandiſes venuës de Baruch & de Seyde, n'ont pas apporté la peſte en Provence ; il ſuffit en Médecine de reconnoître dans ceux qui en ont été attaqués, un levain de pourriture occaſionné par la mauvaiſe nourriture d'une populace affamée par la cherté des denrées : auſſi voyons-nous que cette maladie n'attaque preſque que les pauvres. Je crois donc après cela que le meilleur préſervatif, c'eſt de vivre ſobrement, & de ne manger que des alimens de bon ſuc. Je ne ſçai ſi les cauteres n'auroient pas leur uſage ; voici un fait qui pourroit le faire penſer.

Le 16. Novembre le nommé Charabot, Matelot, vint à nos Infirmeries, pour y ſervir ſon enfant attaqué du mal contagieux. Il eut lui-même, dix jours après, un bubon à l'aîne, avec une petite fiévre & une légere douleur de tête. Je fis mettre des émollients ſur le bubon : le lendemain je trouvai en même-temps le bubon fort diminué, & le malade ſans fiévre ni douleur de tête : deux jours après le bubon diſparut entiérement, ſans ſuppuration & ſans aucun fâcheux accident. Je m'apperçus, en viſitant le malade, que ſa chemiſe étoit chargée de pus, & je vis qu'il avoit un écoulement par la verge. Il n'y avoit pourtant rien de vénérien dans ſa cauſe : cet écoulement lui venoit d'un ulcere à la veſſie. Le malade joüit d'une parfaite ſanté depuis plus de deux mois : ce qui me porte à croire que des perſonnes qui auroient des cauteres, ou des ulceres, par où les mauvaiſes humeurs pourroient s'écouler, en deviendroient moins ſujets au mal contagieux, ou pour le moins qu'ils en ſeroient moins maltraités, lorſqu'ils en ſeroient attaqués.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 496 sur 883

LETTRE

De Monſieur Montreſſe, Docteur en Médecine, aggrégé en l'Univerſité de Valence, écrite à Monſieur Deidier, Profeſſeur en Médecine de l'Univerſité de Montpellier.

MONSIEUR,

VOUS trouverez ci joint un exemplaire imprimé de votre Lettre du 23. Novembre, & des quatre Obſervations que vous avez bien voulu me communiquer. J'ai cru devoir les rendre publiques, parce que je ne doute pas qu'elles ne ſoient bien reçuës, étant faites avec la ſolidité des raiſonnemens, & la préciſion qui vous ſont ordinaires; je crois qu'elles ſeront d'une grande utilité dans la pratique. Vous y établiſſez, Monſieur, par des preuves convainquantes que la cauſe prochaine de cette maladie conſiſte dans des arrêts de ſang; & quoiqu'il ſoit impoſſible de pouvoir découvrir la nature des premieres cauſes, on doit croire qu'elles agiſſent, en épaiſſiſſant le ſang, & le coagulant; ce que vous prouvez par de bonnes expériences, & de fortes raiſons. Mais permettez-moi de vous propoſer, Monſieur, quelques difficultés qui me reſtent. Il me ſemble qu'en certains cas on ne ſçauroit douter de cette coagulation; mais qu'en d'autres on ne peut recourir qu'à une diſſolution des humeurs; comme dans les délires phrénétiques, avec un pouls plein, élevé, la face rouge, &c. comment expliquer les diarrhées colliquatives, qui ſont arrivées à certains malades, & qui leur ont été funeſtes; les hémorrhagies, qu'il n'a pas été poſſible d'arrêter, tantôt par le nés, & tantôt par l'uterus, par l'anus & par les urines; les taches pourprées qui paroiſſent ſouvent au malade? Tous ces accidens, & pluſieurs autres que je pourrois rapporter, ne ſemblent-ils pas prouver évidemment une diſſolution dans les humeurs, & que les globules du ſang étant écharpis & diſſous par des corpuſcules tranchans, inciſifs, &

comme corroſifs, ont été ſi atténués, qu'ils ſont rendus propres à ſe ſéparer avec l'urine dans les conduits urineux, à s'unir au ferment inteſtinal, & enfin à ſe ſéparer dans les glandes miliaires, & ſe mêler avec le corps muqueux? Ne pourroit-on pas rapporter à un ſang diſſout dans ſes principes, mais épaiſſi par l'évaporation de ſes parties volatiles & aqueuſes, les arrêts de ſang qui ſe forment, tant dans les parties externes, que dans les internes, ſans avoir recours à la coagulation des humeurs? Il ſemble que la pratique favoriſe ce ſentiment, puiſque, comme vous le remarquez, Monſieur, très-à-propos dans la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, les malades ne s'en trouvoient pas mieux, lorſqu'on pouſſoit trop par les ſueurs. Apparemment on ne peut faire par-là qu'avancer les inflammations dans les parties internes, & procurer plutôt la mort. Cette eau de poulet émulſionée, que vous avez donnée ſi à propos à la malade, qui fait le ſujet de votre quatriéme Obſervation, & qui a aidé l'évacuation de ſes menſtruës, en calmant le trop grand mouvement de ſon ſang, ne ſemble-t'elle pas prouver que les remedes délayans, & rafraîchiſſans peuvent être, en certains cas, les plus efficaces? Il me reſte encore, Monſieur, une autre difficulté ſur la ſaignée; c'eſt qu'il ſemble qu'on pouſſe la prévention un peu trop loin; & comment détourner le cours de toutes ces inflammations gangréneuſes, qui menacent le dedans & le dehors du corps, ſi on ne peut pas recourir à ce remede, qui eſt cependant celui qui nous réuſſit le mieux dans les autres maladies? Et comment auſſi aider l'éruption des bubons & charbons dans les corps pléthoriques, ſans ce ſecours?

Voilà en peu de mots, Monſieur, quelques difficultés ſur leſquelles je vous ſerai très-obligé, en quelques momens de votre loiſir, de vouloir bien m'éclaircir. J'ai l'honneur d'être avec tout le reſpect poſſible,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur, MONTRESSE.

A Valence le 5. Janvier 1721.

REPONSE

De Monſieur Deidier à Monſieur Montreſſe.

MONSIEUR,

J'AI été agréablement ſurpris de recevoir par la Poſte un exemplaire imprimé de la Lettre du 23. Novembre, & des quatre Obſervations que vous m'aviez demandées : vous leur avez fait trop d'honneur de les rendre publiques. Je ſuis ſenſible, comme je le dois, à cette nouvelle marque de votre eſtime, & je voudrois bien, en revanche, pouvoir vous ſatisfaire ſur les difficultés que vous me faites l'honneur de me propoſer ; j'aurois tâché de les prévenir, ſi vous me les aviez communiquées avant l'impreſſion de ma Lettre.

Vous dites, Monſieur, qu'il eſt certains cas dans la maladie de Marſeille, où on doit recourir à une diſſolution des humeurs, ſur-tout dans les délires phrénétiques, avec un pouls plein, élevé, la face rouge, &c. Ces ſymptomes ſe doivent déduire, à mon avis, de ce que le cours du ſang étant irrégulier, les artéres ſont fort diſtenduës, qu'elles battent rudement, avec force, & inégalement dans les différentes parties embourbées ; ainſi lorſque les extrêmités capillaires des vaiſſeaux ſanguins du cerveau ſe trouveront bouchées par un ſang trop épais, celui-ci ſe portant avec rapidité dans les vaiſſeaux libres, excitera les battemens irréguliers des fibres nerveuſes, de la maniere qu'il le faut, pour produire le délire phrénétique.

Les diarrhées colliquatives, les hémorrhagies, les pertes de ſang, & autres ſymptomes de cette nature, ne me paroiſſent pas être des preuves évidentes d'un ſang charpi, & diſſout par les corpuſcules corroſifs que vous ſuppoſez, puiſque le même ſang épais & arrêté dans les capillaires du tiſſu des boyaux, de la matrice, ou de la membrane pituitaire, peut donner occaſion au déchirement des vaiſſeaux ſanguins. Les taches pourprées de la peau marquent cet arrêt du ſang dans les vaiſſeaux capillaires, ſans qu'il ſoit néceſſaire de ſuppoſer que les globules de ce li-

quide rouge ſe ſoient mêlés au corps muqueux. Les urines ſanglantes ne ſuppoſent pas non plus que ces globules ſe ſoient ſéparés par les conduits urineux des reins. Je croirois plutôt qu'il s'eſt fait des arrêts de ſang dans le tiſſu des reins, des ureteres, ou de la veſſie, en conſéquence deſquels les vaiſſeaux ſe rompent, & le ſang ſe mêle avec l'urine.

Je ne comprends pas bien, Monſieur, comment vous voudriez qu'un ſang diſſout dans ſes principes, & épaiſſi par l'évaporation de ſes parties volatiles & aqueuſes, pût produire les arrêts de ſang qui ſe forment en différentes parties du corps des peſtiférés; il ne leur reſteroit plus qu'un ſédiment de ſang, & leurs parties ſeroient tout-à-fait deſſéchées. Lorſque je vous ai dit dans ma précédente que le ſang étoit quelquefois épuiſé de ſéroſités par le flux d'urine qui avoit précédé la maladie, je voulois indiquer un autre ſigne de coagulation, à peu près comme il arrive au lait, qui laiſſe échapper ſa ſéroſité, dès qu'il commence à ſe coaguler.

Il eſt vrai que les malades ſe trouvoient plus mal lorſqu'on pouſſoit trop par les ſueurs; mais ce n'eſt pas tant parce que le ſang ſe deſſeche, que parce que les ſudorifiques violens troublent & dérangent ſon cours, au lieu que les ſueurs venant d'elles-mêmes, & étant ſoutenuës par de legers ſudorifiques, ſont ſouvent critiques & ſalutaires, en ce que déſempliſſant les vaiſſeaux, elles rétabliſſent le cours naturel du ſang, qui peut enſuite par lui-même emporter les obſtacles des vaiſſeaux capillaires embourbés.

Si je me ſuis ſervi quelquefois avec ſuccès de l'eau de poulet émulſionée, ce n'eſt pas tant eû égard à la conſtitution du ſang, que pour obvier aux ſymptomes les plus preſſans. Vous ſçavez, Monſieur, qu'il faut ſouvent abandonner la cauſe prochaine, pour s'attacher aux accidens, lorſqu'ils peuvent avoir des ſuites funeſtes.

Quant à la prévention publique contre la ſaignée, je vous avouë, Monſieur, qu'elle eſt très-mal fondée dans bien des occaſions; mais on peut dire en général qu'elle ne ſçauroit convenir ici, quant à la cauſe prochaine, puiſque les arrêts du ſang ne ſont pas dans cette maladie, comme dans la plûpart des autres, accompagnés d'un grand engorgement, & qu'ils ſont bientôt ſuivis de gangrene, pour laquelle la ſaignée ne convient

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 500 sur 883

ordinairement pas; ainſi j'ai cru pouvoir avancer que les mauvais ſuccès des ſaignées étoient une des preuves de la coagulation du ſang dans les vaiſſeaux capillaires des parties attaquées. Je finis, Monſieur, en vous priant de remarquer, que, lorſque cette coagulation produit un arrêt de ſang univerſel, ou dans le tiſſu de quelque viſcere eſſentiel à la vie, le malade périt bien-tôt; au lieu que l'arrêt n'arrivant que dans quelque partie, comme dans le tiſſu de la peau, aux glandes des aînes, ou des aiſſelles, les principaux viſceres étant libres, l'événement eſt douteux, lorſque la fiévre devient exceſſive, parce que le cœur, & les poulmons pouſſent le ſang avec violence vers les parties affectées; ce qui peut les engorger davantage, ou les dégager. Que ſi ces arrêts de ſang vers les parties extérieures, ſe font avec peu ou point de fiévre, le malade ne court aucun riſque, il peut vaquer à ſes affaires; c'eſt alors une maladie purement chirurgicale, qu'on appelle peſte coulante, lorſque les éruptions ſalutaires tournent en ſuppuration. Je ſuis avec toute l'eſtime poſſible,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur, DEIDIER.

A Marſeille le 14. Janvier 1721.

SECONDE LETTRE

De Monſieur Montreſſe à Monſieur Deidier.

MONSIEUR,

J'AI reçu votre Theſe, qui explique la théorie des maladies de la tête, de la poitrine, & du bas ventre, ſans le ſecours des eſprits animaux: j'ai l'honneur de vous en faire mille remercimens.

J'ai reçu auſſi en même-temps l'exemplaire imprimé, que vous

avez eu la bonté de m'envoyer. J'ai été ſurpris agréablement, en le liſant, d'y trouver votre réponſe à ma précédente, dans laquelle je prenois la liberté de vous propoſer quelques petites difficultés ſur la maladie de Marſeille ; mais j'ai été encore plus ſurpris, lorſque j'ai trouvé que vous vouliez bien la faire imprimer, ne comptant pas qu'elle méritât cette marque de votre eſtime, ne l'ayant faite en peu de mots, que pour ma propre inſtruction ſur une maladie où je n'ai aucune expérience. Cette nouvelle marque de vos bontés à mon égard me fait prendre la liberté de continuer à vous prier de m'éclaircir ſur quelques doutes qui me reſtent.

Je conviens avec vous que les délires phrénétiques peuvent s'expliquer, ſans recourir à une diſſolution des humeurs ; qu'il ſuffit que les arteres battent irréguliérement contre les fibres du cerveau, pour expliquer le délire ; mais je ne vois pas comment on peut accommoder la fiévre ardente, accompagnée d'un pouls plein, élevé, & fréquent, avec une coagulation dans les humeurs, puiſqu'elle ſuppoſe au contraire un ſang dont les ſouffres ſont extrêmement raréfiés, & par conſéquent très-éloignés d'une coagulation. D'ailleurs le ſang étant pouſſé avec beaucoup de force dans toutes les arteres par les fibres mouvantes du cœur, & paſſant avec beaucoup de vîteſſe, & d'impétuoſité dans tous les petits tuyaux artériels, qui ſont autant de filieres, il ne peut que s'y briſer davantage, & ſe diſſoudre. D'un autre côté, les ſels âcres ſalés de la maſſe du ſang, qui ſe trouvent dégagés dans cette violente fermentation, & qui ont reçu d'autant plus de mouvement d'impulſion, qu'ils ſont plus maſſifs, ne peuvent, tant par leur maſſe, que par leur ſuperficie inégale, & hériſſée de pointes, qu'écharpir, & diviſer davantage le tiſſu des ſouffres. Et quoiqu'il faille convenir que la cauſe antécédente de cette maladie puiſſe venir principalement du vice des premieres voies, ne peut-on pas dire que dans les tempéramens bilieux, ces ſels acides portés des premieres voies dans le ſang, venant à y rencontrer quantité de ſels âcres, qui abondent dans ces tempéramens, ſe tournent eux-mêmes, par la violente fermentation, qui s'y excite, en ſels âcres, & deviennent propres par conſéquent à exciter la ſuſdite diſſolution dans les humeurs ?

A l'égard des taches pourprées qui accompagnent ſouvent

cette maladie, elles ſemblent auſſi prouver la même diſſolution; car ſi elles provenoient d'un arrêt du ſang tendant à coagulation, dans les vaiſſeaux capillaires qui rampent ſur la ſuperficie du corps, il devroit ſe former une élévation ſur la peau; & puiſqu'elle ne s'y trouve pas, il ſemble qu'il faut conclure que cet accident ne peut provenir que de l'attrition, & de la diviſion des globules du ſang.

Je ne ſçai ſi je me ſuis mal expliqué dans ma précédente, Monſieur, lorſque jai dit, qu'un ſang diſſout dans ſes principes, mais épaiſſi par l'évaporation des parties volatiles, & aqueuſes, pourroit produire les arrêts de ſang qui ſe forment en différentes parties du corps. Je n'ai pas voulu entendre par-là, que le ſang peut être réduit à une calcination, ou tête morte, mais ſeulement que le ſang, indépendamment d'une coagulation cauſée par des acides, ſe pourroit trouver épaiſſi ſimplement par l'évaporation de ſes parties aqueuſes, & volatiles, comme il arrive aux ſirops, ou à la térébenthine, qu'on fait bouillir ſur le feu, qui s'épaiſſiſſent ſans addition d'aucun acide, à meſure que leurs parties aqueuſes & volatiles ſe diſſipent. Ne pourroit-on pas dire qu'il peut arriver la même choſe au ſang, ſoit par les chaleurs des ſaiſons qui auroient précédé, par la chaleur de la fiévre, ou enfin par tout ce qui peut avoir cauſé une diſſipation de la ſéroſité, ou de ſes parties volatiles?

Ce qui ſemble prouver que l'épaiſſiſſement du ſang peut venir de cette cauſe, eſt l'heureux ſuccès que nous voyons des délayans, & des rafraîchiſſans, employés dans la cure des fiévres malignes ordinaires, & de la petite vérole; & ſouvent le mauvais ſuccès des diaphorétiques, & des alexipharmaques, qui, accélérant les inflammations dans les parties intérieures, par le grand mouvement qu'ils excitent dans les humeurs, donnent fréquemment la mort aux malades. Et pour prouver d'ailleurs le bon effet des rafraîchiſſans, ne peut-on pas dire que dans les fiévres malignes, & dans les petites véroles accompagnées d'un pouls plein, fréquent, & élevé, les principes du ſang ſont ſi confondus, & ſi raréfiés, que les éruptions critiques ne peuvent point ſe faire, ni le ſang ſe dépurer de ſes parties hétérogenes par les canaux excrétoires des glandes; tant parce que le ſangy paſſe ſi vîte, qu'il ne donne pas le temps à ces humeurs nuiſibles de s'y ſéparer, que parce que ces mêmes canaux excrétoires ſe

ſe trouvent comprimés par la trop grande raréfaction des humeurs ? Auſſi voyons-nous que ces éruptions n'arrivent enfin que lorſque le mouvement des humeurs ſe calme ; ce qui ſemble prouver la néceſſité qu'il y a d'employer les délayans, & les rafraichiſſans, qui paroiſſent, en certains cas, les ſeuls, & véritables cordiaux.

Je finis en vous aſſurant que je ſuis toujours avec tout le reſpect poſſible,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très.obéiſſant Serviteur, MONTRESSE.

A Valence le 15. *Février* 1721.

SECONDE LETTRE

De Monſieur Deidier à Monſieur Montreſſe.

MONSIEUR,

JE ne ſuis pas moins prévenu contre les ſels, & les ſouphres qui ſe forment, dit-on, ou qui changent de ſituation entre eux dans notre corps, que contre l'hypotheſe des eſprits animaux ; ainſi il ſera très-difficile que nous puiſſions convenir enſemble ſur les nouvelles difficultés que vous me propoſez dans votre Lettre du 15. de ce mois. Cependant, pour vous marquer l'envie que jai de vous ſatisfaire, je vais tâcher d'y répondre.

Votre premiere difficulté roule ſur la fiévre ardente, qui, avec un pouls plein, élevé, & fréquent, ne ſçauroit s'accommoder, dites-vous, Monſieur, avec une coagulation des humeurs, puiſqu'elle ſuppoſe au contraire un ſang dont les ſouphres ſont extrêmement raréfiés. A cela je réponds, que ſi la chaleur des fébricitans, la plénitude du pouls, ſon élévation & ſa fréquence peuvent ſe déduire du même battement violent, & irrégulier

des artéres, que vous convenez pouvoir ſuffire dans le cerveau pour expliquer le délire phrénétique, & qui n'eſt qu'une ſuite de l'épaiſſiſſement, & des arrêts de ſang dans les vaiſſeaux capillaires, pourquoi donc ne pourra-t'on pas expliquer de même la fiévre ardente par le ſeul vice de circulation dans la plûpart des vaiſſeaux qui conſtituent le corps humain, ſans ſuppoſer une raréfaction des ſouphres du ſang? Quant à ce que vous ajoutez que ce ſang, étant pouſſé avec beaucoup de force, & d'impétuoſité dans tous les petits conduits artériels, &c. doit s'y briſer, & s'y diſſoudre, je conviens qu'il s'y briſeroit, ſi ſon mouvement conſiſtoit dans cette violente fermentation, où les ſels âcres devroient ſe dégager, & briſer les ſouphres de la maniere que vous l'expliquez. Mais ſi le mouvement fébrile du ſang eſt principalement attribué au violent effort des ſolides qui agiſſent avec force ſur nos liqueurs, celles-ci peuvent s'épaiſſir par le reſſerrement, & l'approche de leurs parties fibreuſes, quoique le ſang paſſe fort vîte dans de très petites filieres. Comme il reſte toujours enfermé dans des vaiſſeaux, toutes ſes parties conſervent entr'elles une eſpece de continuité, qui répond à celle des vaiſſeaux où la liqueur eſt pouſſée; ainſi tandis que le ſang eſt fortement preſſé du dehors en dedans, toute ſa maſſe eſt forcée de s'accommoder à la continuité des vaiſſeaux qu'elle doit pénétrer, ſans qu'il ſoit poſſible à ces ſels, ni à ces ſouphres de ſe ſéparer, pour agir les uns contre les autres de maniere à ſe détruire, ou à former de nouveaux corps. Ne ſuffiroit-il pas d'admettre que nos liqueurs, après avoir été preſſées lors de la ſyſtole des artéres, ſe raréfient un peu, & ſe remettent, comme par leur propre reſſort, lors de la dilatation de ces mêmes artéres, pour en augmenter la diaſtole, qui doit être bientôt ſuivie d'une ſyſtole plus forte? Il me ſemble qu'on pourroit déduire de là toutes les différences qui s'obſervent dans le pouls des fébricitans, tant par rapport à la fréquence, qu'à l'élévation, & à la plénitude. Car pour ce qui eſt de la chaleur, vous ſçavez, Monſieur, qu'elle dépend pour le moins autant de la vibration des ſolides, que du mouvement inteſtin des liqueurs. Paſſons à la ſeconde difficulté.

Les taches pourprées paroiſſent ſur la peau des peſtiférés, ſans qu'il ſe forme aucune élévation ſenſible, parce qu'elles dépendent d'un ſang arrêté au-deſſous de la ſurpeau dans de très-

petits vaiſſeaux capillaires, qui ne ſont pas capables de gêner aſſez le cours des liqueurs dans les vaiſſeaux circonvoiſins, pour les faire gonfler. Ce ſang s'extravaſe ordinairement par la déchirure des petits rameaux, où il eſt enfermé, & cette extravaſation ſe termine bientôt, ou par réſolution, ou par gangréne. Dans le premier cas la rougeur diſparoît avec les taches; & dans le ſecond ces taches noirciſſent, & la mort ſuit de près. Le ſang ne ſe coagule pas dans les taches, mais ces taches ſe forment ici, à mon avis, parce que le ſang eſt déja coagulé par le levain peſtilentiel qui l'a pénétré. Ces petits vaiſſeaux capillaires ſe rompent en heurtant contre une liqueur qui ne peut céder à leur impulſion; ce qui n'arriveroit pas de même, ſi le ſang étoit diſſous, & fort briſé dans ſes globules.

Ce que je dis des taches pourprées qui paroiſſent ſur les corps des peſtiférés, ſe doit entendre à peu près de même des puſtules charboneuſes, & des vrais charbons qu'on y voit. Comme ces tumeurs ſe forment par l'embarras des vaiſſeaux conſidérables qui conſtituent le propre tiſſu de la peau, elles doivent l'élever un peu, lorſque la fluxion ſe forme. Mais cette élévation n'eſt pas à beaucoup près ſi conſidérable que celle qui ſurvient aux charbons ordinaires; ce qui ſe doit auſſi déduire, à mon avis, de l'épaiſſiſſement des liqueurs, & du prompt déchirement des vaiſſeaux qui les enferment.

Quant à la maniere dont le ſang eſt coagulé dans cette peſte, quoique vous vous fuſſiez bien expliqué, Monſieur, par votre précédente, comme j'étois peut-être un peu trop prévenu contre le ſyſtême des ſels, j'ai dit que je ne concevois pas comment un ſang pouvoit ſe diſſoudre dans ſes principes, pour s'épaiſſir enſuite par l'évaporation de ſes parties volatiles, que je regardois comme des ſels, & des ſouphres très-déliés. Ce que vous ajoutez aujourd'hui peut nous faire convenir ſur cet article, puiſque nous ne prétendons pas vous & moi qu'il faille ici un acide pour épaiſſir le ſang. Les ſeules parties intégrantes, & fibreuſes de ce liquide peuvent ſe rapprocher, & ſe reſſerrer à meſure qu'elles perdront leurs ſéroſités, qui ſe ſont diſſipées par les cauſes générales que vous établiſſez, & dont on ne ſçauroit diſconvenir. Je crois auſſi que l'exemple du ſirop & de la térébenthine bouillante que vous rapportez, peut ſervir à faire comprendre comment dans les tempéramens bilieux,

il ſurvient une eſpece de fiévre ardente par la ſeule raréfaction d'un ſang épais qui s'échauffe, & s'agite beaucoup par les fréquentes & violentes oſcillations des vaiſſeaux dont j'ai parlé ci-deſſus.

Le reſte de votre Lettre ne demande aucun éclairciſſement: c'eſt un amas de faits de pratique trés-conſtans, & ſur leſquels il n'eſt pas permis de diſputer. On peut les expliquer, ou en rendre raiſon, par la coagulation dont nous convenons en partie, & dont j'eſpere que nous conviendrons tout-à-fait, ſi je puis réuſſir à quelques nouvelles expériences auſquelles jai commencé à travailler, & dont je pourrai vous informer dans la ſuite. Je ſuis toujours avec une parfaite eſtime,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur, DEIDIER.

A Marſeille le 16. *Février* 1721.

TROISIE'ME LETTRE

De Monſieur Deidier à Monſieur Montreſſe.

MONSIEUR,

SI j'ai tant tardé à répondre à votre derniere Lettre du 15. Mars, c'eſt que j'étois occupé à faire des expériences ſur la bile des peſtiférés, qui puſſent me conduire à découvrir la cauſe contenante, ou conjointe, de cette cruelle maladie. Je crois y avoir réuſſi de maniere à pouvoir diſſiper vos doutes ſur la coagulation du ſang, qui faiſoit le principal ſujet de vos difficultés. Je me contenterai de vous faire à préſent un ſimple narré de mon travail, pour vous laiſſer la liberté d'en tirer toutes les conſéquences qui vous paroîtront les plus juſtes, me réſervant à une autre fois de répondre à vos doutes, s'il vous en reſte quelqu'un; car je nai rien tant à cœur, Monſieur, que de

vous satisfaire de mon mieux en tout ce qui dépendra de moi. J'aurai bien du temps pour philosopher avec vous pendant le long cours de deux quarantaines, dont nous avons commencé ici la premiere depuis quatre jours, & dont la seconde doit être à Maguelone près de Montpellier. Je vous prie d'adresser vos Lettres chez moi, d'où on me les fera tenir sûrement; elles pourroient se perdre dans ce Pays de traverse, tout entouré de peste, & qui n'a pourtant pas été pestiféré, par les raisons que je pourrai vous dire en son lieu. Venons à ma simple narration.

Le 25. Juin dernier M. le Chevalier de Langeron me chargea de lui rendre compte de tout ce qui se passeroit de plus essentiel dans les deux Hôpitaux du Mail, & de la Charité. Je concourus pour cet effet avec les Médecins, & les Chirurgiens-Majors de ces Hôpitaux, pour consulter ensemble sur tous les cas extraordinaires; & nous faisions deux fois la semaine des visites générales, pour examiner toutes les fiévres & les blessés. Nul ne pouvoit être tiré de ces Hôpitaux pour être mis en quarantaine, ni sortir de celle-ci pour rentrer dans la Ville, qu'il neût été bien examiné, & couché dans une liste, au bas de laquelle nous avons mis notre double certificat de santé, pour être remis à Monsieur le Commandant, & à Messieurs les Echevins.

M. Robert, Docteur aggrégé au Collége des Médecins de Marseille, Médecin ordinaire de l'Hôpital du jeu de Mail, & M. Rimbaud, Docteur en Médecine de l'Université d'Aix, chargé de l'administration de tous les remedes qu'on employe dans cet Hôpital, me parurent tous deux très-propres à travailler avec moi. Le premier est un Médecin ferme & intrépide, qui, depuis le commencement de la maladie, ne s'est jamais épargné en rien pour secourir les pestiférés, tant dans la Ville que dans les deux Hôpitaux, dont il a été successivement chargé. Le second s'étoit principalement attaché à la matiere médicale; il me parut au fait des Expériences chymiques & anatomiques, & il est Maître d'une Pharmacie où je trouvois toutes les commodités nécessaires à mon dessein.

Je dis à ces deux Messieurs, que je croyois que la peste dépendoit d'un vice de la bile, de même que la rage canine dépend d'un vice de la salive. Pour nous assurer de cette conjec-

ture, nous commençâmes par ramaſſer quantité de bile des cadavres peſtiférés ; nous la mêlâmes avec différentes liqueurs chimiques. Nous en mîmes dans les plaies des chiens, nous en injectâmes dans leurs veines ; & ces animaux ont tous péri de la peſte. Nous fîmes auſſi avaler de cette bile peſtiférée à deux autres chiens par pluſieurs repriſes, & en aſſez grande quantité. Ceux-ci parurent triſtes & dégoûtés ; ils urinoient fort ſouvent, ſurtout dès qu'on les touchoit. Leur urine étoit trouble, très-puante ; & leurs gros excrémens furent teints de la bile noire & verte qu'ils avoient avalée ; mais quelques jours après ces accidens diſparurent, & ces deux chiens bien rétablis joüiſſoient d'une parfaite ſanté, quoiqu'ils reſtaſſent enfermés dans une cave de la Pharmacie, où ils communiquoient avec les autres chiens que nous peſtiférions, & qui étoient enfermés dans la même priſon. Nous nous en ſommes donc tenus à faire paſſer la bile peſtiférée immédiatement dans le ſang des chiens, & cela pluſieurs fois, pendant le cours de quatre mois, ſçavoir, Février, Mars, Avril, Mai, ſans que ces Expériences nous ayent jamais manqué. En voici neuf ſur leſquelles on peut compter sûrement.

PREMIERE EXPERIENCE.

La bile humaine tirée de la véſicule du fiel des cadavres peſtiférés à Marſeille, s'eſt toujours trouvée noire & verdâtre ; elle a conſtamment verdi d'un verd d'herbe permanent par le mêlange de l'eſprit de vitriol ; & elle a toujours fort jauni, lorſque nous l'avons mêlée avec l'huile de tartre par défaillance, ou avec le ſel alkali fixe de ce même tartre diſſout dans une quantité ſuffiſante d'eau. Ces deux couleurs verte & jaune ſe ſont conſervées des mois entiers. Cette même bile peſtiférée eſt devenuë d'un noir d'encre paſſager par l'affuſion de l'eſprit de nitre.

SECONDE EXPERIENCE.

La bile tirée de la véſicule du fiel des cadavres peſtiférés ayant été verſée dans une plaie faite exprès à différens chiens, les a rendus d'abord triſtes, aſſoupis, & fort dégoutés. Tous ces animaux ſont morts du troiſiéme au quatriéme jour, avec

les marques eſſentielles d'une véritable peſte, déſignée par des bubons, des charbons, & des inflammations gangréneuſes aux viſceres, de même qu'en avoient les cadavres humains, dont la bile avoit été tirée.

TROISIE'ME EXPERIENCE.

Une dragme de la même bile peſtiférée ayant été détrempée dans deux onces d'eau de fontaine tiéde, & injectée dans la veine jugulaire des chiens, les a rendus de même aſſoupis, & les a fait périr en quatre heures, avec des inflammations gangréneuſes; le cœur engorgé d'un ſang noir, & épais, le foie gonflé, & la véſicule du fiel pleine d'une bile verte.

QUATRIE'ME EXPERIENCE.

La même quantité de bile injectée par la veine crurale des chiens, leur a cauſé un aſſoupiſſiſſement d'environ une heure. Ils ont été ſi fort dégoûtés, qu'ils n'ont abſolument rien mangé, ni bû depuis l'injection. Ils ont uriné très-ſouvent, lorſqu'on les touchoit. Le troiſiéme jour il a paru des tumeurs fort conſidérables ſous les aiſſelles, & aux cuiſſes, à trois travers de doigt de la plaie. Celle-ci s'eſt gangrénée, & l'animal eſt mort ordinairement le quatriéme jour avec toutes les marques de peſte.

CINQUIE'ME EXPERIENCE.

Un chien de l'Hôpital du Mail à Marſeille ſuivoit les Chirurgiens lors des panſemens; il avaloit avidement toutes les glandes pourries, & les plumaceaux chargés de pus, qu'on détachoit des plaies des peſtiférés; il léchoit le ſang qu'il trouvoit répandu par terre dans l'Infirmerie. Il avoit fait ce manége pendant trois mois, & joüiſſoit toujours d'une ſanté parfaite, étant gai, badin, & familier avec tout venant.

Nous injectâmes dans le ſang de ce chien par la veine crurale de la cuiſſe droite environ une dragme de bile peſtiférée détrempée dans deux onces d'eau tiéde. Il périt le quatriéme jour, comme tous les autres, avec un bubon à la cuiſſe bleſſée, où il ſurvint encore deux charbons, & la plaie ſe gangréna.

Tout ce que nous remarquâmes de particulier, fut qu'il exhaloit de cet animal après l'injection, & de ſon cadavre ouvert, une odeur très-puante, que nous n'avions remarquée en aucun autre. Celui-ci eut de plus une hémorrhagie conſidérable à ſa plaie la veille de ſa mort, parce qu'il s'étoit donné quelque violent mouvement pour s'échapper de ſa priſon.

SIXIE'ME EXPERIENCE.

Le deuxiéme Mai ayant injecté environ une dragme de bile humaine peſtiférée, détrempée avec deux onces d'eau tiéde, dans la veine crurale d'un chien, cet animal fut d'abord aſſoupi, & dégoûté. Il mourut du troiſiéme au quatriéme jour de cette injection, avec toutes les marques internes & externes de la peſte, comme tous les autres.

SEPTIE'ME EXPERIENCE.

Le ſixiéme dudit mois nous ramaſsâmes la bile de ce chien mort de la peſte, & nous l'injectâmes par la veine crurale dans le ſang d'un autre chien. Celui-ci eut, d'abord après l'injection, des mouvemens convulſifs univerſels, qui furent ſuivis d'un aſſoupiſſement léthargique. Le ſurlendemain il parut un charbon ſur le grand pectoral droit; le troiſiéme jour il s'éleva un bubon très-conſidérable à la cuiſſe, & l'animal mourut le même jour.

Ayant ouvert ce chien, nous trouvâmes le devant de la poitrine tout gangréné au-deſſous des tégumens, & dans l'intérieur les viſceres engorgés d'un ſang noir, & épais, comme dans tous les autres. La ſurface externe des poulmons étoit toute pourprée; le cœur gonflé au double, avec ſes quatre cavités pleines d'un ſang noir, & épais. L'animal avoit vécu les trois jours qui ſuivirent l'injection, ſans boire, ni manger.

HUITIE'ME EXPERIENCE.

Le dixiéme Mai nous injectâmes de la bile de ce ſecond chien dans la veine crurale d'un troiſiéme chien, qui fut d'abord ſaiſi de violentes convulſions, & de différens mouvemens convulſifs pendant un demi-quart d'heure. Revenu de ces convulſions, il

il parut étourdi, & aſſoupi; il vomit avec de violens efforts. Ce vomiſſement fut ſuivi d'un hoquet; il mangea de la viande bouillie, parce qu'il avoit fort jeûné avant l'injection; mais il revomit la viande deux heures après l'avoir priſe. Il mourut le troiſiéme jour avec les mêmes ſignes de peſte que le chien précédent.

NEUVIE'ME EXPERIENCE.

Nous fîmes avaler à deux chiens de la bile peſtiférée à pluſieurs repriſes, & en aſſez grande quantité. Ces animaux parurent triſtes & dégoûtés; ils urinoient fort ſouvent, ſurtout dès qu'on les touchoit. Leur urine étoit trouble, & très-puante; & leurs gros excrémens furent teints de la bile verte qu'ils avoient avalée; mais quelques jours après ces accidens diſparurent, & ces deux chiens bien rétablis joüiſſoient d'une parfaite ſanté, quoiqu'ils reſtaſſent dans une cave de la Pharmacie, où ils communiquoient avec tous les autres chiens que nous peſtiférions, & qui étoient enfermés dans la même priſon.

Je crois, Monſieur, que la peſte qui regne encore très-vivement à Toulon, à Arles, & à Aubagne, reconnoît les mêmes cauſes que celle de Marſeille, puiſqu'elle en a les ſymptomes eſſentiels. Dans cette vûë j'ai écrit d'ici à ces trois villes, pour qu'on y réïtérât les Expériences ci-deſſus; ſi on le fait, je vous en ferai part.

Reſte encore à examiner ſi la bile des perſonnes mortes de fiévres malignes ne produiroit pas de pareils effets; mais je me réſerve de faire ces épreuves moi-même dans mon Hôpital de Montpellier, dès que j'y ſerai rentré. Cependant pour achever de vous convaincre de l'épaiſſiſſement du ſang des peſtiférés de Marſeille, il ſuffiroit de vous expoſer l'état de leurs cadavres, dont nous avons tiré la bile. Mais ce détail paſſeroit les bornes d'une Lettre; ce ſera pour une autre fois. Je me contenterai de vous rapporter ici ce que jai déja marqué à un Médecin de Toulon, qui me conſultoit dernierement ſur cette matiere. Rappellez-vous, lui diſois-je, l'ouverture d'un cadavre d'un peſtiféré, dont je vous parlai dans une de mes précédentes, où nous trouvâmes dans le péricarde environ une livre de

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 512 sur 883

ſang noir, & tout concret, qui étoit ſorti par la déchirure des fibres du cœur à la partie antérieure de ſon ventricule droit. Tout le volume de ce viſcere avoit ſi conſidérablement groſſi, & les vaiſſeaux ſanguins des autres viſceres étoient ſi pleins, & ſi diſtendus, qu'il ne m'étoit plus permis de douter, comme je l'ai cru dès le commencement, que la peſte ne ſoit produite par un épaiſſiſſement du ſang. Celui-ci eſt épaiſſi par la bile, & ce récrément ne devient épais, noir, & verdâtre, que parce que les indigeſtions ſe changent peu à peu en ce que nos Anciens appelloient bile noire, & bile porracée. Je crois que cet épaiſſiſſement de la bile ſe fait inſenſiblement, fondé ſur ce que la peſte ſe manifeſte quelquefois, lorſqu'on s'y attend le moins. Vous ſçavez, Monſieur, que la rage canine ne ſe manifeſte ordinairement qu'environ quarante jours après la morſure du chien enragé, parce qu'il faut que le peu de ſalive épaiſſie, qui eſt entrée par la plaie, épaiſſiſſe toute la ſalive répanduë dans le ſang de la perſonne morduë; ce qui ne peut arriver que par pluſieurs circulations réïtérées. Il en eſt à peu près de même de la peſte par rapport à la coagulation du ſang, qui ne ſe fait, ſelon toute apparence, qu'après que toute la bile s'eſt épaiſſie; & celle-ci ne s'épaiſſit que lentement par pluſieurs indigeſtions. Quand toute la ſalive qui roule dans le ſang, s'eſt épaiſſie, la rage ſe manifeſte tout d'un coup par ſes ſymptomes eſſentiels. Je crois de même que la peſte ſe déclare dans l'inſtant que la bile s'eſt épaiſſie dans toute la maſſe du ſang. Alors celui-ci eſt obligé de s'arrêter pour produire les inflammations gangréneuſes qui conſtituent la peſte, comme il s'épaiſſit dans les chiens, lorſqu'on met dans leurs veines la même bile peſtiférée, qui leur donne la peſte, puiſque cette bile injectée par la jugulaire des chiens les fait périr dans quatre heures, ſans aucune éruption cutanée; au lieu que pareille quantité de la même bile injectée dans la crurale, ou miſe ſur les plaies, laiſſe vivre les chiens pendant trois à quatre jours, pendant leſquels il s'éleve des bubons, & des charbons ſur la peau. Je crois que les hommes peſtiférés meurent dans les premieres vingt-quatre heures ſans éruption, lorſque la bile de leur véſicule du fiel ayant paſſé dans le ſang par les veines lactées, eſt preſque toute portée au tiſſu du cœur, & des poulmons, où elle produit les arrêts de ſang gangréneux, qui rompent bientôt le fil de la circulation, com-

me il arriva à l'homme ci-deſſus dont le cœur étoit déchiré, & qui mourut fort ſubitement. Lorſque la bile mêlée avec le ſang ne s'arrête qu'aux capillaires des parties les plus éloignées du cœur, le ſang s'arrête peu à peu dans le tiſſu des glandes des aînes, des aiſſelles, ou de la peau, où il produit les embarras qui conſtituent les bubons, les charbons, &c. Je croirois auſſi que la bile porracée, outre l'épaiſſiſſement du ſang, peut produire par elle-même, & par ſa viſcidité, les embarras des vaiſſeaux capillaires, qui ſeuls ſuffiſent pour former les bubons, & les charbons, comme je l'ai expliqué dans mon Traité des *Tumeurs contre nature.*

Je m'apperçois, Monſieur, & peut-être un peu trop tard, que je ſuis entré dans des raiſonnemens que j'avois deſſein d'éviter au commencement de cette Lettre. Pardonnez-moi cette mépriſe, ou plutôt cet oubli; cela ne vient que du plaiſir que j'ai trouvé de m'entretenir long-temps avec vous dans un pays où je me trouve fort déſœuvré. Je ſuis avec toute l'eſtime poſſible,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur. DEIDIER.

De la Ciotat le 6. Juin 1721.

AUTRE LETTRE

De Monſieur Montreſſe à Monſieur Deidier.

MONSIEUR,

J'AI l'honneur de vous faire mille remercimens de vos Expériences ſur la bile des peſtiférés, & j'ai en même temps celui de vous prier de vouloir bien continuer à me faire part de vos réflexions. Vous ne les pouvez communiquer à perſonne qui en faſſe plus de cas que moi, & qui en conſerve une plus parfaite reconnoiſſance. J'y vois que la bile peſtiférée que

Vous avez fait appliquer ſur les plaies des chiens, ou que vous avez fait injecter dans la veine crurale, les a toujours fait mourir dans trois ou quatre jours, avec tous les accidens de peſte communs aux hommes; que la bile du premier chien injectée dans la veine d'un ſecond, & celle du ſecond dans un troiſiéme, les a de même fait tous périr de la peſte. Tout cela me ſembleroit prouver évidemment la contagion, & que cette maladie peut ſe communiquer des uns aux autres par les *miaſmes* qui ſortent du malade, qui, pénétrant par le contact, ou attirés par la reſpiration, dans des ſujets diſpoſés à recevoir l'impreſſion de ce venin, peuvent communiquer la maladie. L'expérience ſemble le confirmer, puiſque ceux qui n'ont point communiqué avec les peſtiférés, n'ont point pris de mal; & il devroit arriver le contraire, s'il n'y avoit que les cauſes générales qui agiſſent, puiſqu'on reſpire dans une Ville le même air, & qu'on s'y nourrit des mêmes alimens.

Il n'y a que l'expérience que vous avez faite de ce chien qui léchoit le ſang, qui ſe trouvoit dans les Infirmeries, & qui avaloit avidement les plumaceaux chargés de pus, & les glandes extirpées, qui ſemble s'y oppoſer, de même que les deux autres chiens, auſquels vous avez fait avaler de la bile peſtiférée. Mais à cela ne pourroit-on pas dire que toutes humeurs ne ſont pas également infectées de ce venin, & qu'il peut ſe faire, que par la fermentation du pus, ces *miaſmes* ſont briſés, ou altérés de telle maniere, qu'ils ne peuvent plus faire leur effet? D'ailleurs par vos expériences il paroît que ce n'eſt que par cette bile porracée & érugineuſe, que la peſte s'eſt communiquée. Mais cela étant, j'ai de la peine à comprendre qu'elle puiſſe exciter une ſi prompte coagulation dans les humeurs, puiſqu'au contraire par l'effet de cette bile très-âcre, & comme corroſive, la tiſſure du ſang ſembleroit devoir être détruite. Ne pourroit-on pas dire que cette bile agiſſant ſur les nerfs, qu'elle peut deſſécher, & jetter dans un éréthiſme par l'irritation qu'elle y cauſe, a donné lieu par-là aux arrêts de ſang, que l'on trouve toujours dans les peſtiférés? Vous me feriez un ſenſible plaiſir de m'éclaircir ſur ces petites difficultés, & de vouloir me marquer quel eſt votre ſentiment ſur la convulſion; ſi vous admettez la même cauſe pour la convulſion ſimple, où les fonctions animales ne ſont point bleſſées, que pour l'épilepſie, c'eſt-à-dire, un inégal

engorgement des vaiſſeaux du cerveau. Je ſerai bien-aiſe, Monſieur, d'être éclairci ſur ce point, parce que vous ne vous en êtes pas expliqué dans votre Traité des maladies de la tête. J'ai l'honneur d'être toujours avec tout le reſpect poſſible,

MONSIEUR, &c.

MONTRESSE.

De Valence ce 16. Juin 1721.

QUATRIE'ME LETTRE

De Monſieur Deidier à Monſieur Montreſſe, ſervant de réponſe à la précédente.

MONSIEUR,

IL me paroît par votre Lettre du 16. de ce mois, que la bile des peſtiférés de Marſeille, qui a donné la peſte aux chiens, vous confirme dans l'idée commune de la contagion, & vous donne lieu de penſer que la tiſſure du ſang doit être détruite par cette humeur très-âcre, dites-vous, & comme corroſive. Sur quoi je vous prie, Monſieur, de faire réflexion, que dans l'hypotheſe des ſels, la bile noire, & verdâtre des peſtiférés devroit plutôt être chargée d'un acide coagulant, que d'un ſel âcre fondant; puiſqu'il eſt conſtant par la premiere expérience, que ce récrément a noirci par l'eſprit de nitre, & qu'il a conſtamment verdi par l'affuſion de l'eſprit de vitriol; au lieu qu'il devroit être jaune s'il abondoit en ſel âcre; puiſqu'il a jauni en effet, lorſque nous l'avons mêlé avec l'huile de tartre par défaillance. Comme la bile eſt naturellement jaune, & amere, dans la véſicule du fiel, on l'a toujours regardée comme une humeur âcre, & ſulphureuſe, très-propre à s'enflammer, & à fondre le ſang, d'où l'on a formé le tempérament bilieux. Silvius de le Boë a pouſſé cette hypotheſe ſi loin, qu'il rapporte preſque toutes les maladies au mêlange de la bile avec le ſuc pancréatique. Celle-là eſt âcre, dit-il, & celui-ci acide. Dans ſon Traité de la peſte il prétend que l'âcreté de la bile fait tous les déſordres, en diſſolvant le ſang qui, ſelon lui, ſeroit bientôt détruit, s'il n'étoit

un peu coagulé par l'acidité du ſuc pancréatique.

Sur ce préjugé cet Auteur croit s'être garanti de la peſte, en avalant tous les matins une mie de pain arroſée d'une cueillerée de vinaigre ordinaire; & dans la curation de cette maladie il fait un mêlange bizarre des acides coagulans avec les cardiaques, & les alexiteres fondans. Cette pratique eſt aujourd'hui ſi fort ſuivie par la plûpart des Médecins de peſte, que quelques-uns ſe croyent obligés de ſuppoſer dans cette maladie une coagulation, & une diſſolution de ſang, qui ſuccedent, diſent-ils, mutuellement l'une à l'autre, ou qui ſe rencontrent quelquefois toutes les deux en même temps dans différens ſujets. Il y a auſſi un Auteur moderne, qui, pour ſe débarraſſer de tous ces mouvemens inteſtins, où il ne trouve pas ſon compte, s'eſt aviſé de recourir avec le pere Kircher, Jéſuite, à une ſemence de peſte répanduë dans l'air, qui trouble la circulation du ſang, en y introduiſant de petits inſectes pour ronger, ſans doute, les parties ſolides. Toutes ces hypotheſes, & autres ſemblables, quelque bien établies qu'elles paroiſſent, ne ſubſiſtent, à mon avis, que dans l'imagination de leurs Auteurs, & elles ſont pour la plûpart très-préjudiciables aux malades. Mais ſans m'amuſer, Monſieur, à réfuter tous ces ſentimens, je reviens à celui de Sylvius, pour lequel vous me paroiſſez plus porté que pour aucun autre.

Si le vinaigre étoit un préſervatif de la peſte, comme le prétend cet Auteur, cette maladie n'auroit certainement pas fait grand ravage à Marſeille, où nous trouvâmes, en arrivant, toutes les perſonnes munies d'une éponge pleine de ce fameux préſervatif, qu'on avoit ſoin de porter à tout moment au nez. Chacun ſe lavoit ſouvent les mains avec cette liqueur; on la répandoit partout, & il n'y avoit abſolument pas une maiſon, où nous ne trouvaſſions à la porte un vaiſſeau plein de vinaigre pour y tremper les lettres, & l'argent qu'on recevoit dans le commerce. Toulon eſt la ville de Provence où l'on fait la plus grande proviſion de bon vinaigre, pour les capres qui en ſont le principal commerce; cependant tout ce vinaigre n'a pas garanti de la peſte les habitans de cette même Ville, qui en ſont encore cruellement affligés. M. Ludeſy, d'Agde, Garçon Chirurgien, qui s'étoit venu livrer à Marſeille pour y ſervir les peſtiférés, étoit auſſi ſi prévenu en faveur du vinaigre, qu'il ne ſe

contentoit pas d'en laver ſes mains avant, & après les panſemens, comme ſes camarades, il en avoit encore ſon mouchoir tout trempé, pour s'en frotter le viſage; & il mettoit ſouvent une ſerviette imbuë de vinaigre ſur le chevet de ſon lit. Il eut une attaque de peſte ſi violente, qu'il ne fut jamais en notre pouvoir de lui donner aucun ſoulagement par les meilleurs cardiaques; tout ſon ſang ſe trouvoit épaiſſi par le mauvais uſage du vinaigre. Si l'exemple de ce Chirurgien ne ſuffit pas, Monſieur, pour détruire celui de Sylvius, du moins doit-il nous perſuader qu'on ne doit pas trop ſe fier à un préſervatif, qui n'eſt fondé que ſur la prévention. L'expérience des deux Villes que je viens de vous citer, doit ſuffire, à mon avis, pour vous prouver l'inutilité du vinaigre dans la peſte; & la prévention publique en faveur de ce fameux préſervatif coagulant, ne ſçauroit jamais ſervir de preuve pour établir que la peſte dépend d'une diſſolution du ſang.

Cette prétenduë diſſolution ne me paroît pas mieux établie par l'uſage des acides dans la curation de la peſte. Nos Anciens ne les employoient que comme de ſimples correctifs des autres remedes, ou bien ils les mettoient avec quantité d'autres drogues qui en détruiſoient l'action, témoins la thériaque, & la confection d'hyacinthe. Celle-là, quoique compoſé de chalcitis, ou vitriol rouge, & de l'opium, n'eſt ni acide, ni narcotique, lorſqu'on l'employe vieille, comme on le pratique dans la curation de la peſte, parce que ces deux drogues ont entiérement perdu leur vertu particuliere, en ſe briſant, & ſe mêlant intimement avec les autres par la fermentation. Quant à la confection d'hyacinte qu'on employe récente, quoiqu'elle contienne du ſirop de limon, l'acidité de celui-ci eſt bientôt totalement détruite, ou du moins toute abſorbée, par les poudres abſorbantes où elle ſe trouve exactement mêlée; ainſi ces deux anciens remedes ſont de vrais alexiteres, & de bons cardiaques, indépendamment de leur acide; ils donnent du mouvement au ſang, bien loin de le coaguler..

Il eſt vrai, Monſieur, que bien des Médecins modernes ſe ſont aviſés de donner dans la peſte des liqueurs acides toutes ſeules. Rien de ſi familier chez eux que les juleps acides, les ptiſanes aigreletes, où ils font entrer l'eſprit de ſouphre, l'eſprit de ſel, ou de nitre dulcifié, le nitre, ou le ſalpêtre purifié,

le criſtal minéral, les ſucs d'oſeille, de limon, & autres de cette nature. Il ne me convient pas de blâmer la conduite de ces Meſſieurs; ils ont eu leurs raiſons pour ſe ſervir de ces remedes, & j'en fais ſouvent autant qu'eux dans les maladies ordinaires, quand il eſt queſtion de calmer le trop grand mouvement des humeurs, & de pouſſer par les urines; mais cet uſage ne m'a pas paru aſſez bien établi pour me perſuader que le ſang fût diſſout dans une maladie contre laquelle les cardiaques fondans ont toujours eu, & ont encore aujourd'hui la préférence ſur les acides coagulans. Quoique je ne me ſois pas ſervi de ces acides pour la peſte de Marſeille, je crois pouvoir aſſurer que je n'ai pas été moins heureux qu'un autre dans le traitement des peſtiférés.

On auroit beau dire, Monſieur, que dans les vomiſſemens, & dans les cours-de-ventre, qu'on nomme bilieux, parce qu'ils dépendent, comme on dit, d'une raréfaction, ou d'un regorgement de la bile, nous employons ſouvent avec ſuccès quelques gouttes d'eſprit de ſouphre, la teinture de roſes tirée par les acides, ou autres ſemblables liqueurs aigres; nous croyons pour lors devoir rabbatre, ou coaguler cette bile dans les premieres voies; mais on ne doit rien conclure de cette pratique pour le traitement de la peſte, où cette bile ſe trouvant toujours trop épaiſſe, nous ne pouvons qu'augmenter ſa coagulation, en donnant ces ſortes d'acides.

On peut ſe convaincre que la bile des peſtiférés eſt épaiſſe, & coagulée, non-ſeulement en l'examinant du premier coup d'œil, par rapport à ſa conſiſtance, & à ſa couleur noire & verdâtre, mais encore par les effets qu'elle a produits conſtamment, lorſqu'elle a été injectée dans les veines des chiens. Elle a épaiſſi le ſang de ces animaux, à peu près comme font les acides injectés, avec cette différence que les acides coagulent ſimplement, & font périr l'animal; au lieu que la bile peſtiférée, outre cette coagulation, produit des bubons, des charbons, & des inflammations gangréneuſes; ſymptomes qui ne ſçauroient ſe déduire dans cette occaſion que de la viſcidité de ce recrément.

Quant à ce que vous me faites l'honneur de me demander, Monſieur, ſi la bile peſtiférée ne pourroit pas, en agiſſant ſur les nerfs, les deſſécher, & les jetter dans un éréthiſme, par l'irritation

l'irritation qu'elle leur cauſe, pour donner lieu aux arrêts de ſang que l'on trouve toujours dans les peſtiférés; je réponds que ſi cela étoit, tous les peſtiférés devroient ſe plaindre néceſſairement de vives douleurs univerſelles, & que leur ſang après leur mort ſe trouveroit uniquement ramaſſé dans les vaiſſeaux capillaires, plutôt briſé, & diſſout par de fréquentes oſcillations, que pris, & coagulé dans les gros vaiſſeaux, comme nous l'avons toujours obſervé. Ajoutons encore que le volume du foie s'eſt trouvé preſque du double plus gros qu'il ne doit être; le cœur auſſi monſtrueux par ſa groſſeur, & les quatre cavités pleines d'un ſang noir, & coagulé en concrétions polypeuſes, comme vous verrez, Monſieur, par le ſimple état de cadavres dont nous avons tiré la bile.

ETAT des Cadavres peſtiférés, dont nous avons tiré la bile pour les Expériences rapportées ci-deſſus.

PREMIER CADAVRE.

Le nommé Bellefleur, Soldat, âgé de vingt-cinq ans, d'une complexion forte, & robuſte, ayant un bubon applati au pli de l'aîne droite, eſt mort dans le délire.

Nous avons trouvé dans ſon cadavre le cœur d'une groſſeur extraordinaire, engorgé d'un ſang noir & grumelé. Son poulmon couvert d'un pourpre livide, étoit un peu adhérent à la plévre. Le foie étoit double de l'état naturel, embourbé d'un ſang épaiſſi. La véſicule du fiel étoit remplie d'une bile noire, & verdâtre. La dure & la pie mere paroiſſoient par leur noirceur avoir été attaquées d'une inflammation gangréneuſe. La ſubſtance intérieure du cerveau étoit parſemée d'une infinité de petites taches livides.

DEUXIE'ME CADAVRE.

Marie Piſane, âgée de trente ans, d'un tempérament ſanguin, avoit un bubon ſous l'aiſſelle droite qui fut ſuivi d'un aſſoupiſſement mortel.

Nous remarquâmes par l'ouverture de ſon cadavre que le poulmon étoit dans ſon état naturel: le cœur étoit d'une groſſeur

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 520 sur 883

prodigieuſe, rempli d'un ſang noir, & coagulé; l'oreillette gauche livide, & gangrénée; le foie fort groſſi étoit tout couvert de pourpre, & la véſicule du fiel remplie d'une bile noire & verdâtre. La tête ne fut pas ouverte.

TROISIE'ME CADAVRE.

Pierre Moular, d'une complexion foible & délicate, âgé d'environ quatorze ans, avoit un bubon au-deſſous du pli de l'aîne droite, fort profond, qui ne put jamais venir en dehors. Il ſurvint un délire, & des mouvemens convulſifs dans leſquels cet enfant périt.

Nous trouvâmes dans ſon cadavre le cœur du double plus gros qu'il ne doit être naturellement, contenant un ſang noir, & épais. Son poulmon étoit parſemé de taches livides; ſon foie étoit en partie enflammé, & tout couvert auſſi d'un pourpre livide; la véſicule du fiel étoit remplie d'une bile noire & verdâtre. La tête ne fut pas ouverte.

QUATRIE'ME CADAVRE.

Jean Raynaud, Cuiſinier, âgé d'environ vingt-cinq ans; d'un tempérament mélancholique, avoit toute l'habitude du corps couverte d'un pourpre livide, & un bubon ſous l'aiſſelle gauche. Il périt par un délire phrénétique.

Nous trouvâmes dans ſon cadavre deux abſcès, l'un entre les tégumens & le grand pectoral gauche; l'autre dans la poitrine, entre le ſternum & le médiaſtin. Son cœur étoit d'un fort gros volume, rempli d'un ſang noir, & épais. L'oreillette droite avoit trois travers de doigt de large, & la gauche étoit dans ſon état naturel. Son poulmon couvert de petites taches livides, reſtoit ſouple ſans aucune dureté dans ſa ſubſtance. Le foie plus gros & plus dur qu'à l'ordinaire étoit auſſi parſemé d'un pourpre livide; de pareilles taches ſe ſont trouvées dans la ſubſtance du cerveau, dont tous les vaiſſeaux étoient extrêmement gorgés d'un ſang noir, & épais.

CINQUIE'ME CADAVRE.

Jacques Audibert âgé d'environ trente cinq ans, d'un tem-

pérament mélancholique, quatre mois après avoir été guéri de la peſte marquée par un bubon ſous le pli de l'aîne droite, qui avoit très-bien ſuppuré, fut attaqué de nouveau par trois charbons, dont l'un étoit à la partie moyenne du bras, & les deux autres à l'avant-bras. Il n'avoit que très-peu de fiévre, & quelques nauſées ; mais il ſurvint tout-à-coup un délire qui l'emporta.

Par l'ouverture de ſon cadavre nous trouvâmes le cœur d'une groſſeur prodigieuſe, dont l'oreillette droite étoit de cinq travers de doigt. Nous trouvâmes un petit abcès ſur le corps de l'artére aorte. Le poulmon étoit couvert de taches livides ; & le foie nous parut gangréné : la véſicule du fiel étoit d'une couleur livide. Nous la trouvâmes déchirée vers ſon col, contenant très-peu de bile d'une couleur fort noire ; le duodenum & le rectum étoient enflammés. La tête ne fut pas ouverte.

SIXIE'ME CADAVRE.

Venture Cajole âgé d'environ quarante ans, d'un tempérament mélancholique n'ayant aucune éruption extérieure, mourut le troiſiéme jour d'une violente fiévre avec aſſoupiſſement.

Nous trouvâmes dans ſon cadavre le médiaſtin déchiré vers la partie ſupérieure ; le péricarde étoit d'une couleur livide. Le cœur étoit plus gros que dans l'état naturel, par le gonflement de ſes ventricules gorgés d'un ſang noir, & épais, comme dans tous les autres cadavres. Le foie étoit auſſi fort gros, & d'une couleur livide. Il y avoit une puſtule charbonneuſe à côté de la véſicule du fiel, & celle-ci étoit remplie d'une bile fort noire.

SEPTIE'ME CADAVRE.

Marguerite Bachaire âgée de dix-huit ans, d'une complexion vive, & fort vigoureuſe, ayant deux puſtules charbonneuſes à la partie moyenne & antérieure de la cuiſſe, avec une douleur aſſez vive, mourut dans le délire.

Nous trouvâmes dans ſon cadavre les enveloppes du cerveau d'un rouge noir ; la ſubſtance corticale d'une couleur livide, & la médullaire parſemée de quelques taches noires. Le cœur d'une groſſeur prodigieuſe, étoit rempli d'un ſang noir, & épais.

Le foie étoit auſſi fort gros, & la véſicule du fiel fort pleine d'une bile noire, & verdâtre. Il y avoit pluſieurs taches livides ſur la ſurface des inteſtins.

HUITIE'ME CADAVRE.

Louiſe Belingere âgée de vingt ans, ayant un bubon à chaque pli de l'aîne, mourut aſſez ſubitement, ſans qu'on s'apperçût d'aucun accident fâcheux.

Nous trouvâmes dans ſon cadavre le cœur tout couvert d'un pourpre livide, beaucoup plus gros que dans l'état naturel, rempli d'un ſang épais, & noir, ayant un polype dans chaque ventricule. Le poulmon étoit dans ſon état naturel; le foie prodigieux par ſa groſſeur; ſa véſicule étoit remplie d'une bile d'un vert foncé.

NEUVIE'ME CADAVRE.

Le nommé Rampau, Payſan, âgé d'environ vingt ans, d'un tempérament ſanguin, fort, & robuſte, ayant une parotide charbonneuſe depuis huit jours, accompagnée d'une fiévre ardente, fut porté à l'Hôpital le deux Mai où il périt le cinq.

Nous trouvâmes la partie antérieure gauche de ſon poulmon couverte d'un pourpre livide. Le cœur étoit du double de ſon état naturel, n'ayant preſque point de ſang dans ſes ventricules, dont les cavités étoient remplies chacune d'un gros polype. Celui du côté droit avoit dilaté l'oreillette de quatre travers de doigt. Le foie étoit auſſi plus gros que dans l'état naturel; & la véſicule étoit remplie d'une bile noire & verdâtre.

Les expériences, & les ouvertures des cadavres rapportés ci-deſſus, ont été faites à l'Hôpital du Jeu de Mail, dans l'Apoticairerie des Révérends Peres Réformés de Marſeille, pendant les mois de Février, Mars, Avril, & Mai, avec Meſſieurs Robert, & Rimbeaud, Docteurs en Médecine.

Les ſeules concrétions polypeuſes du neuviéme cadavre me paroiſſent, Monſieur, une démonſtration de l'épaiſſiſſement des liqueurs; & je ne ſçaurois accommoder l'irritation, ou l'éréthiſme des nerfs, avec de telles concrétions; car pour ce qui

regarde les convulſions ſimples, dont vous me parlez à la fin de votre Lettre, je les explique par l'irrégularité avec laquelle les artéres ſont obligées de battre, lorſque le cours du ſang eſt gêné dans le tiſſu des nerfs, ſans qu'il ſoit beſoin de ſuppoſer aucune irritation, de même que pour expliquer les délires, & la fiévre même. Mais en voilà aſſez pour cette fois; renvoyons, s'il vous plaît, à l'autre quarantaine ce qui regarde la contagion; auſſi cette matiere demande-t'elle une longue diſcuſſion. Nous eſpérons nous embarquer au premier jour, non pour aller à Maguelone, car on ne veut plus nous y recevoir, de peur que nous n'infections la récolte pendante; on nous a préparé des Tentes ſur le bord de la Mer; & là, au lieu de m'amuſer à ramaſſer des coquilles, je continuerai avec plus de plaiſir à m'entretenir avec vous. Je ſuis avec une parfaite eſtime,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur, DEIDIER.

CINQUIE'ME LETTRE

De Monſieur Deidier, contenant une ſeconde réponſe à celle de Monſieur Montreſſe du 16. Juin précédent.

MONSIEUR,

NOUS voici arrivés depuis ſix jours à une lieuë & demie de Montpellier, entre la Mer & l'Etang, hors de tout commerce, campés ſous des Tentes de toile, & dans des Cabanes de paille, ſur du ſable brûlant pendant le jour, fort humide pendant la nuit, & ſalé nuit & jour. Des Soldats nous gardent de loin à la portée du mouſquet, dont ils ſont prêts à tirer à tout moment, pour qu'on évite de nous approcher, comme ſi nous étions de vrais peſtiférés. Nous ſommes quinze perſonnes toutes fort ſaines, douze Maîtres, & trois Domeſtiques.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 524 sur 883

On n'a pas voulu recevoir ceux que nous avions amenés de Provence, pour nous ſervir dans cette ſeconde quarantaine. Nous avons eſſuyé deux rudes, & longues tempêtes ſur la Mer, dans une vieille barque de la Ciotat, conduite par des Matelots qui ne connoiſſoient pas cette côte, & qui ont employé trois jours dans un trajet où vingt-quatre heures auroient ſuffi. Il fallut, en nous débarquant, nous mettre entiérement nuds, nous tremper dans la Mer, & abandonner aux Matelots nos habits, pour en prendre de nouveaux qu'on nous a apportés de Montpellier. Avec toutes ces précautions, on n'a pas voulu nous recevoir à Maguelone, de peur que nous n'infectaſſions la récolte pendante qui ſe trouve dans cette Iſle. La ſeule grace que nous avons pû obtenir des Commiſſaires de Santé, qui ont été députés de Montpellier, & de Cette, pour nous recevoir de loin, a été de nous laiſſer paſſer quelques papiers, après les avoir bien trempés dans du vinaigre. J'y ai conſervé votre derniere Lettre, pour pouvoir ſatisfaire à ce que je vous ai promis par ma précédente. Je n'ai pas voulu vinaigrer les papiers dont je vous ai fait part de la Ciotat, parce que je compte que vous aurez gardé mes Lettres pour ſuppléer dans le beſoin aux originaux que j'ai renvoyés avec mes hardes à Marſeille.

Vous dites, Monſieur, par la Lettre du 16. du mois dernier, que mes Expériences ſur la bile des peſtiférés ſemblent prouver évidemment la contagion, & que cette maladie ſe peut communiquer des uns aux autres par les *miaſmes* qui, ſortant du malade, pénetrent par les pores, au moyen du contact, ou qui étant attirés par la reſpiration dans les perſonnes diſpoſées à recevoir l'impreſſion de ce venin, peuvent faire prendre la peſte, &c.

Pour vous expoſer mon ſentiment ſur la contagion de la peſte, je commence par vous avoüer qu'on ne ſçauroit douter que cette maladie ne ſe puiſſe communiquer, depuis que j'ai trouvé la maniere de la tranſplanter d'un ſujet à un autre, non-ſeulement d'un cadavre humain à un chien, mais d'un chien à un autre chien; ce qui me perſuade, que s'il étoit permis de tenter ces expériences ſur des hommes condamnés à mort, la peſte ſe tranſmettroit d'homme à homme, à peu près par la même raiſon qu'on tranſplante la petite vérole; avec cette différence que je ne crois pas que le pus des peſtiférés donnât la peſte,

comme celui des vérolés donne la petite vérole. Cette derniere maladie dépend, à mon avis, d'une tranſpiration trop groſſiere, dont le ſang eſt obligé de ſe dépurer une ou deux fois dans la vie, à peu près comme le vin, & la bierre, & autres liqueurs fermentatives ſe dépurent en différens temps, & ſe débarraſſent de leurs matieres groſſieres. Cette dépuration du ſang eſt accompagnée d'une ſuppuration : ainſi le pus des vérolés étant chargé d'une tranſpiration groſſiere, qui s'attache à la tranſpiration de l'homme ſain, doit communiquer la petite vérole aux perſonnes qui ne l'ont pas euë, & qui ſe trouvent diſpoſées à la recevoir. La peſte au contraire dépend, ſelon moi, d'un épaiſſiſſement, & d'un vice particulier de la bile ramaſſée dans la véſicule du fiel, qui, paſſant dans le ſang, l'épaiſſit, & l'infecte, de maniere à gangréner les parties, au lieu de procurer des ſuppurations.

J'ai conſtamment obſervé, que lorſque les éruptions de la peſte viennent à ſuppurer, les malades ſont ordinairement hors de tout danger. Leur pus ne renferme aucun venin peſtilentiel qui ne ſoit bientôt détruit, comme vous le dites, Monſieur, & nous l'avions jugé de même à Marſeille en corps de Faculté aſſemblée ; ce qui vous paroîtra par une autre piéce originale dont je vous envoie copie. Vous y verrez qu'à l'occaſion d'un Mémoire qu'on avoit remis à Monſieur le Chevalier de Langeron, cette queſtion fut décidée, conformément à ce que je dis, par tous les Médecins & Chirurgiens. Il n'y eut que Monſieur Bertrand, Médecin, & Monſieur Crouzet, Chirurgien, qui ne voulurent pas ſigner cette déciſion, parce qu'ils avoient compoſé ce Mémoire, & qu'ils ne crurent pas devoir ſe dédire de ce qu'ils avoient avancé.

Toutes les éruptions peſtilentielles, que j'appelle critiques, parce qu'elles viennent ſubitement, & d'elles-mêmes, dans cette maladie aiguë, ſont, comme toutes les autres criſes, ou mortelles, ou ſalutaires. Elles ſont mortelles lorſqu'elles arrivent avec gangrenne, ou ſphacele, ſans aucune ſuppuration ; au lieu qu'elles ſont ſalutaires, lorſqu'elles ſe réſolvent ſans avoir produit aucune extravaſation conſidérable des liqueurs, ou que la liqueur extravaſée vient à ſuppurer. Les ſuppurations ne ſont plus regardées aujourd'hui comme des égoûts pour vuider les mauvaiſes humeurs du ſang, mais comme des ſignes ſalutaires

qui nous marquent le bon état des malades, par les oſcillations reglées des artéres qui concourent à la formation d'un pus bien conditionné. Nous jugeons au contraire que la mort eſt prochaine, & inévitable dans les peſtiférés, lorſque leurs bubons, leurs parotides, & leurs charbons, ſe gangrenent ſans ſuppurer, ou que leurs taches pourprées deviennent noires & livides, c'eſt-à-dire, gangrénées. Il y a donc cette différence eſſentielle entre les puſtules de la petite vérole, & les éruptions peſtilentielles, que celles-là doivent toujours ſuppurer ſans ſe réſoudre jamais, au lieu que celles-ci ſe gangrenent ordinairement, ſe réſolvent quelquefois, & ſuppurent rarement. C'eſt pour cela que je n'ai pas cru devoir m'attacher au pus des peſtiférés, dans la vûë que j'avois de découvrir la cauſe de la peſte. Je ſuis plus prévenu en faveur du parallele de cette maladie avec la rage canine, qu'avec la petite vérole, par rapport à la cauſe du mal. Ce qui me fit naître cette penſée, c'eſt que je voyois que la plûpart des perſonnes qui joüiſſoient d'une parfaite ſanté, ſe trouvoient tout-à-coup ſaiſies de la peſte, quoiqu'elles euſſent reſté depuis quelques jours ſequeſtrées de tout commerce, & à l'abri de ce qu'on appelle communication ſuſpecte. D'où j'ai cru pouvoir inférer que le venin peſtilentiel reſte longtemps à ſe produire, ou à ſe multiplier, avant que d'infecter toute la maſſe du ſang, comme il arrive à la ſalive d'un chien enragé. Revenons à la contagion.

Quoique ce terme général de contagion en Médecine, ne ſemble devoir convenir qu'aux maladies qui ſe communiquent par le contact immédiat, telles que ſont la vérole, la rage canine, la lépre, la tigne, les dartres, & la galle, on a coutume de ſe ſervir de ce même terme dans d'autres maladies qui ſe communiquent par l'entremiſe de l'air chargé de *miaſmes* infectés; ainſi l'on dit que la phthiſie pulmonaire, l'ophthalmie, & la dyſenterie, ſont quelquefois contagieuſes, lorſque les *miaſmes* qui s'élevent d'un poulmon ulcéré, d'un œil enflammé, ou d'un boyau gâté, ſont portés par l'air aux parties ſemblables des perſonnes ſaines diſpoſées à prendre le mal. La peſte s'eſt acquiſe aujourd'hui une eſpece de ſouveraineté ſur toutes ces maladies; on la qualifie communément, & ſans diſtinction du mot général de contagion; la peſte & la contagion ſont devenus deux termes ſynonimes, qui ſignifient la même choſe, & auſquels

auſquels on a ſi bien attaché les idées de toutes les maladies, qu'on ne fait plus de façon d'avancer que la peſte n'eſt pas tant une maladie, qu'un aſſemblage bizarre de toutes celles qui peuvent nous attaquer. Cette prévention fait que l'on oſe avancer hardiment avec le peuple, & aux dépens de la vérité, que la peſte paroiſſant, toute autre maladie ceſſe. C'eſt préciſément le vrai moyen de rendre la peſte toujours impénétrable, & tout-à-fait incurable en Médecine. Tandis que l'on confondra la peſte avec toute autre maladie, l'on ſera forcé de réunir enſemble toutes les manieres poſſibles de communication, pour les lui accorder gratuitement, ou par crainte. Dans ce ſyſtême la peſte ne pourroit avoir ni commencement, ni fin; elle aura été tirée du néant par le Créateur dès le commencement du monde; ce ne ſera plus une maniere d'être, mais une véritable ſubſtance particuliere, qui roulera ſans ceſſe d'un pays à l'autre, & qui n'abandonnera jamais le Globe que nous habitons. Lorſqu'on la croira tout-à-fait éteinte dans un pays, on nous l'apportera de quelque autre, où elle aura eu l'eſprit de ſe maintenir, ou de renaître de ſes propres cendres. Elle ſe tranſmettra toujours par la fameuſe vertu ſpéciale de ſa contagion médiate, & immédiate; on croira que dans un pays de peſte tout l'air doit être infecté, ou chargé de *miaſmes* peſtilentiels, qui paſſeront ſans ceſſe dans le ſang par les poulmons avec l'air qu'on reſpire; par l'eſtomach, & les boyaux, avec la ſalive, & les alimens qu'on avale. On ne pourra toucher aux corps des peſtiférés, & à tout ce qui leur a ſervi, ſans craindre que le venin n'entre auſſi dans le ſang par les pores de la peau. Suivant ce ſyſtême chacun doit s'enfuir au moindre ſoupçon du mal contagieux: ceux qui reſtent dans le pays ne pourront compter que ſur leurs bonnes diſpoſitions; toutes les précautions deviendront inutiles, puiſqu'on ne ſçauroit ſe paſſer de reſpirer, d'avaler la ſalive, & de prendre des alimens pour vivre; & puiſque le mal ſe prend par le ſimple contact, on ne ſçauroit ſecourir aucun peſtiféré. Il ſeroit très-pernicieux au bien public de raſſembler les malades dans des Infirmeries, où, l'infection étant beaucoup plus forte, le venin doit ſe renforcer, & ſe multiplier de maniere à infecter bientôt tout l'air du pays.

Pour diſtinguer la peſte des autres maladies, après l'avoir examinée pendant deux mois, je crus devoir la reſtraindre dans

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 528 sur 883

les bornes d'une définition qui contienne ſes ſymptomes eſſentiels & diſtinctifs, ſans avoir égard aux accidens. Lorſque j'eus enſuite occaſion de travailler ſur les cadavres, j'examinai ſi la bile des peſtiférés ne renfermeroit point le venin de la peſte, comme la ſalive des chiens enragés renferme celui de la rage canine. Quoique les expériences que je fis pour cela me découvriſſent, à ne point douter, que la peſte peut ſe communiquer, & ſe tranſmettre d'un ſujet à l'autre, elles ne me prouvent pourtant pas que cette maladie ſe communique en effet, ni l'endroit par lequel elle ſe tranſmet. C'eſt un myſtere qui me paroît impénétrable, & ſur lequel on ne peut propoſer que des conjectures. Voyons s'il s'en peut tirer quelqu'une du parallele de la peſte avec les autres maladies contagieuſes.

La groſſe vérole eſt ſans contredit une maladie contagieuſe, qui ſe communique d'abord par un commerce impur, dont le venin conſiſte dans le vice de la ſemence du mâle, & des humeurs analogues de la femelle. Il eſt enſuite tranſmis dans le ſang, où il produit tous les ſymptomes de cette maladie. J'avois jugé autrefois que ce venin conſiſtoit dans une eſpece de vers vénériens, fondé ſur ce que le mercure qui tuë toute ſorte d'inſectes, étoit ſeul capable de le bien détruire. Vous aurez pû voir, Monſieur, ce que j'ai écrit ſur cette matiere dans une de mes Theſes, & dans une Diſſertation Latine qui fut imprimée à Montpellier ſous le nom de Raiberti. J'avois cru d'abord que la peſte de Marſeille pourroit bien dépendre d'une autre eſpece de vers peſtilentiels, qui nous avoient été portés de Seyde par le vaiſſeau du Capitaine Charaud, & qui ſe ſeroient enſuite multipliés à l'indéfini, pour répandre la peſte partout. Pour m'aſſurer de cette conjecture, je fis préparer à Aix par le Chirurgien qui étoit venu avec moi, quantité d'onguent mercuriel. Je priai le Médecin qui s'enferma le premier dans les Infirmeries de cette Ville, de faire donner des frictions avec cet onguent deux fois par jour ſur les bubons peſtilentiels; d'en faire appliquer ſur les charbons, & ſur les puſtules charbonneuſes. Je fis enſuite pouſſer ces frictions auſſi loin qu'on les peut porter. Ce remede animoit extrêmement les malades, ſans produire aucun bon effet; ils ne laiſſoient pas de périr comme les autres, quoique le flux de bouche commençât à paroître. J'appris enſuite à Marſeille qu'un Chirurgien des Infirmeries y avoit

tenté ce ſecours inutilement ; ainſi je fus entiérement déſabuſé de ma conjecture. Si malgré cette diverſité de cauſes, l'on veut comparer le venin peſtilentiel au venin vérolique, quant à leur maniere de ſe communiquer, l'on doit du moins y mettre cette différence, qu'aucun enfant ne ſçauroit téter une nourrice vérolée, ſans prendre la vérole ; au lieu que j'ai vu des nourrices peſtiférées donner du lait à leurs enfans, même dans l'Infirmerie du Jeu de Mail à Marſeille, ſans leur communiquer la peſte.

Ce que je dis de la vérole ſe doit entendre à peu près de toutes les autres maladies cutanées, qui ne ſe communiquent tout au plus que comme la petite vérole, par la tranſpiration vitiée qui les produit, ou les entretient. Pour pouvoir accommoder l'une de ces contagions avec celle de la peſte, il faudroit néceſſairement reſtraindre celle-ci au contact réïtéré ſans précaution, puiſque l'on ne prend pas les maladies cutanées en touchant ſimplement les malades. Je n'en ai jamais pris aucune, quoique j'en aye touché preſque tous les jours depuis plus de trente ans que je ſuis chargé de viſiter les pauvres de Montpellier. Eſt-il vraiſemblable que je n'aye aucune des diſpoſitions qu'il faut avoir pour prendre par le ſimple contact les maladies cutanées, non plus que pour gagner la peſte, en viſitant, & touchant les peſtiférés chaque jour pendant plus de huit mois ? Diroit-on auſſi que des douze perſonnes qui ſommes ici revenus de Marſeille en parfaite ſanté, graces au Seigneur, il n'y en eût pas une qui eût les diſpoſitions à la peſte ? Nous devrions avoir tous péri, ſi elle ſe prenoit en touchant les peſtiférés. Paſſons aux autres maladies contagieuſes, qui ſe prennent par les *miaſmes* répandus dans l'air.

Vous ſçavez, Monſieur, que ſi la phthiſie pulmonaire, l'ophthalmie, & la dyſenterie, ſont quelquefois contagieuſes, ce n'eſt que dans les cas où l'humeur bronchiale, les larmes, & le mucus inteſtinal vitiés ſont portés par l'air dans les poulmons, aux yeux, & aux boyaux des perſonnes diſpoſées, qui fréquentent long-temps ces malades, qui couchent avec elles, ou qui vont ſur le même ſiége à la garderobe ; ainſi ces maladies ne peuvent ſervir d'exemple pour la contagion de la peſte, qu'à l'égard des perſonnes qui boivent, ou mangent avec les peſtiférés, qui couchent avec eux, ou qui habitent ſous le même

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 530 sur 883

toit. Pour s'assurer que la peste se communique par tous les endroits rapportés, & en juger par l'exemple des autres maladies contagieuses, il faudroit que dans la peste, comme dans ces maladies, toutes les parties qui reçoivent le venin contagieux, se trouvassent constamment attaquées; ce qui répugne à l'expérience, comme vous l'aurez, sans doute, remarqué, en parcourant l'état des cadavres pestiférés, dont la bile a été tiré, & que je vous ai envoyé.

Il est vrai, Monsieur, que suivant l'hypothése des sels, & des souphres, vous ne manqueriez pas de raisons, & d'exemples tirés de la Chimie, pour prouver qu'un venin salin sulphureux peut se trouver tantôt enveloppé dans son souphre, tantôt dégagé de ce même souphre, pour agir par son sel corrosif sur les parties disposées, ou sur celles qu'il aura épargnées en entrant. Vous pourriez m'apporter pour expliquer la corrosion particuliere de différentes parties, le fameux exemple de l'esprit de nitre, qui dissout l'argent sans toucher à l'or, & celui de l'eau régale, qui dissout ce roi des métaux sans toucher à l'argent. Mais permettez-moi de vous rappeller ce que je crois vous avoir dit dans ma précédente, que je ne suis pas moins prévenu contre le jeu des sels, & des souphres dans le corps humain, que contre le systême supposé des esprits animaux. Avec ces deux préventions, dont je désespere de me guérir, voici ce que je pense sur la cause de la contagion de la peste.

Toute maladie, quelque contagieuse qu'elle soit, doit avoir une cause prochaine indépendamment de la contagion, sans quoi l'on ne sçauroit rendre raison du premier malade qui a été attaqué. La même cause qui produit immédiatement une maladie contagieuse, doit se transmettre d'un sujet à l'autre, pour produire un semblable mal; c'est ce que nous remarquons constamment dans toutes maladies contagieuses ordinaires. Nous convenons, par exemple, que la rage canine dépend originairement d'un vice de la salive, parce que nous voyons que cette maladie se communique par la morsure, en transmettant cette salive vitiée. De même si nous pouvons convenir que la peste de Marseille dépend d'un vice particulier de la bile, comme mes expériences semblent le démontrer, il me paroît qu'on pourroit inférer de-là que cette peste se communique par le

moyen de la même bile, lorſque ce récrément devenu peſtilentiel, s'eſt ramaſſé peu à peu dans la véſicule du fiel; qu'il paſſe enſuite par les boyaux, & les veines lactées dans le ſang; qu'il ſe mêle bientôt après par le moyen de la circulation, avec toutes ſes humeurs; & qu'il ſe diſtribuë partout de maniere à produire la peſte. La rage canine ne ſe manifeſte auſſi, que lorſque la ſalive vitiée a infecté toute la maſſe du ſang. Cette infection générale fait que, quoique la rage canine ne ſe communique ordinairement que par la morſure, on ne laiſſe pas de croire, ſur le rapport de certaines Obſervations, que le ſang & les autres humeurs des enragés peuvent donner la rage, en ſe tranſmettant; parce que ce ſang, & ces humeurs ſont chargés des parties intégrantes d'une ſalive venimeuſe, qui produiſent un effet pareil à celui que produit la même ſalive qui a pénétré dans le ſang par la morſure; d'où je crois pouvoir inférer que la peſte de Marſeille ſe tranſmet auſſi par les parties intégrantes de la même bile peſtiférée, qui, pour produire la peſte, ſe ſont répanduës dans tout le ſang, & dans les humeurs des malades. En admettant la contagion de cette maniere, on n'aura pas beſoin de ſuppoſer un air infecté; on ne craindra pas plus de toucher, & d'aſſiſter les malades de peſte, que ceux de la rage. Il ſuffira de purifier les hardes des peſtiférés avant de s'en ſervir, d'établir des quarantaines convenables, & de prendre les autres précautions néceſſaires, dont on a coutume de ſe ſervir pour l'utilité publique, & la ſûreté du commerce.

Les autres difficultés que vous me faites l'honneur de me propoſer ſur la contagion, ſe réſoudront aiſément, Monſieur, ſi vous faites réflexion que la peſte de Marſeille n'eſt pas moins épidémique que contagieuſe. Elle a dû ſe répandre par une cauſe générale, indépendante de la contagion, puiſqu'il eſt ſûr que pluſieurs perſonnes en ont été ſaiſies, ſans avoir eu aucune communication ſuſpecte. Lorſque nous avons vu tomber juſqu'à cinq cens malades par jour dans tous les différens quartiers de la Ville, chacun étoit renfermé dans ſa maiſon, & perſonne ne communiquoit. Eſt-il vraiſemblable que tant de perſonnes diſperſées euſſent communiqué avec des peſtiférés, ou porté des hardes peſtiférées, avant que de s'enfermer? C'eſt pourtant ce qu'il faudroit néceſſairement ſuppoſer ſi le mal ne ſe prenoit que par contagion. Comment après que cette peſte a eu fait

ſes plus grands efforts dans toute la Ville, auroit-elle pû ſe répandre dans tout ſon vaſte terroir, pour y attaquer à la fois ceux des baſtides écartées les unes des autres ? Si le mal n'étoit point épidémique, & qu'il fût ſimplement contagieux, il devroit ſe tranſmettre toujours de proche en proche ; & il auroit fallu tout au moins que les baſtides les plus près de la Ville euſſent été infectées avant celles qui en ſont le plus éloignées, & qui n'ont eu aucun commerce avec elles ; ce qui eſt tout-à-fait contraire à l'expérience.

Je n'ai jamais pû me perſuader que cette peſte ne vînt que de quelques perſonnes, ou des petits paquets de marchandiſes répanduës furtivement dans Marſeille. Pour m'aſſurer ſi cette maladie n'y étoit pas déja avant l'arrivée du vaiſſeau qu'on ſuppoſe la lui avoir portée le 25. de Mai de l'année derniere, je me ſuis informé très-exactement à des perſonnes dignes de foi ; j'ai enſuite vérifié ce qu'ils m'en avoient dit par les livres des Maîtres Apoticaires de Marſeille, qui ont vu & viſité ces malades. Voici ce que j'ai découvert de plus poſitif. Mademoiſelle Augier, veuve, mourut dans cette Ville la nuit du 19. au 20. Avril 1720. Il lui avoit paru le 13. du mois une parotide, ſur laquelle on appliqua des cataplaſmes, & la pierre à cautere. Mademoiſelle Conſtan, femme d'un Négociant, fille de M. Claude Giraud, âgée de vingt-huit ans, eut un charbon avec fiévre, dont elle faillit mourir du trois au quatre Mai de la même année. Environ le 20. du mois, Mademoiſelle Bote demeurant ruë du Ferret, quartier Saint Jean, fut ſaiſie d'une violente fiévre continuë ; le deux & le troiſiéme jour elle ſua un peu ; elle fut quitte de fiévre le cinq, & on s'apperçut au pli de l'aîne d'un bubon de la groſſeur d'un œuf de poule, qui vint à ſuppuration, qui fut ouvert, & conduit à parfaite cicatrice. Je pourrois vous apporter d'autres pareilles Obſervations, ſi je ne croyois que ces trois ſuffiſent pour vous convaincre de l'exiſtence de la peſte dans Marſeille avant l'arrivée dudit vaiſſeau.

Etant convaincu que cette peſte étoit épidémique, & ne pouvant en rapporter la cauſe à l'infection de l'air, que j'avois vu varier pluſieurs fois dans le cours de la maladie, ſans qu'il y apportât aucun changement eſſentiel, je m'informai auſſi exactement qu'il me fut poſſible de l'état des ſaiſons qui avoient

précédé la peſte, & des alimens dont le peuple étoit nourri. Je m'adreſſai pour cela à différens Payſans du terroir, & en dernier lieu à celui que Monſieur Rouffon nous envoya pour Concierge de ſa maiſon que nous habitions. Celui-ci me parut d'autant plus ſincere, que ſon rapport ſe trouva tout-à-fait conforme à tout ce que les autres m'en avoient dit, & que je vis le mauvais pain que le peuple mangeoit pendant le mal. Voici ce que je ramaſſai de plus avéré ſur cette matiere. L'été de 1719. les chaleurs, & la ſéchereſſe furent exceſſives; il n'y eut preſque point de récolte de bled, peu de vin, & peu d'huile; pendant ces chaleurs qui durerent les mois de Juin, Juillet, & Août, il ne fit preſque pas de vent, celui du Levant fut le ſeul qui regna, mais petit, & fort chaud. Au mois de Septembre, Octobre, & Novembre de la même année il ſurvint quantité de pluies abondantes, avec de furieux vents du Couchant, ſouvent redoublés, ſurtout le 20. Septembre, & le 19. Novembre. Pendant les quatre mois de 1720. qui ont précédé la peſte, le menu peuple de Marſeille, & les Payſans du terroir ſe nourrirent d'un mêlange de bled du Levant, avec un tiers d'orge, d'avoine, ou de ſeigle. Un de ces Payſans m'ajouta que de jour à autre ce mêlange de bled augmentoit ſi fort de prix, qu'il le vit doubler de ſa premiere valeur dans un même jour. Je crois que cette irrégularité des ſaiſons peut avoir contribué à l'épaiſſiſſement du ſang humain, & du ſuc des plantes, & que la mauvaiſe nourriture, principalement le mêlange des bleds, qui formoit un pain d'une odeur très-déſagréable, a produit cette bile noire, & verdâtre, qui conſtitue le venin peſtilentiel. Vous ſçavez, Monſieur, que la bile de la véſicule du fiel qui tombe dans le duodenum, eſt la principale liqueur qui concourt chez nous à la ſéparation du chyle. Vous avez, ſans doute, lû les Expériences que feu M. Vieuſſens mon beaupere a rapportées dans ſon Traité des liqueurs du corps humain, en preuve de cette vérité; ainſi vous verrez aiſément pourquoi j'oſe avancer dans cette occaſion, que cette même bile humaine eſt infectée la premiere; & vous jugerez, ſans doute, pourquoi cette peſte n'attaque que l'homme, & non pas les autres animaux.

Si la peſte n'a pas pénétré dans certains endroits de la Ville de Marſeille, par exemple, dans l'Abbaye de Saint Victor, chez les Dames Religieuſes du grand Couvent de la Viſitation

de Sainte Marie, chez les Dames qu'on nomme Lyonnoiſes, & parmi tous les pauvres des deux ſexes, & de tout âge qui étoient enfermés dans la Maiſon de la Charité, avant qu'on les en fît ſortir pour y mettre les peſtiférés, ce n'eſt pas tant à mon avis, parce qu'on s'y eſt garanti de la contagion en demeurant enfermés, que parce qu'on s'y eſt toujours nourri d'excellent bled, comme je m'en ſuis informé par moi-même.

Je ne doute pas cependant que la peſte ne puiſſe venir indépendamment des mauvais alimens, puiſque je la reconnois contagieuſe, & que les chiens qui ſe nourriſſent à peu près des mêmes alimens que l'homme, ne l'ont priſe que par l'injection de la bile peſtiférée; mais j'ai cru devoir vous ajouter ces faits, pour faire voir qu'une conſtitution épidémique, en fait de peſte, ſe peut accorder avec la contagion; de même que nous ſçavons en Médecine que la petite vérole, & la rage canine, ſont deux maladies épidémiques, quoiqu'elles ſoient auſſi véritablement contagieuſes. Il eſt temps de finir cette longue lettre, en vous aſſurant de la parfaite eſtime avec laquelle je ſuis,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur, DEIDIER.

Du Grau de Palaccas près de Montpellier ce 6. Juillet 1721.

SENTIMENT

De la plûpart des Médecins & Chirurgiens Majors qui ont traité les Peſtiférés à Marſeille, ſur la queſtion qui y fut propoſée, Si les rechûtes pourroient perpétuer la peſte.

LE 16. Mars 1721. Monſieur le Chevalier de Langeron, Commandant en chef pour le Roi dans la Ville de Marſeille, & ſon Territoire, ayant aſſemblé chez lui tous les Médecins &

& Chirurgiens Majors qui ſe trouverent pour lors dans cette Ville, il a été procédé à la lecture du Mémoire ſuivant, pour délibérer ſur les articles y contenus, en préſence de Meſſieurs les Echevins de ladite Ville.

Mémoire touchant les rechûtes qui peuvent perpétuer la Contagion.

Trois ſortes de malades peuvent tomber en rechûtes.

I. Ceux à qui il eſt reſté des fiſtules enſuite des bubons mal panſés. Tant que ces fiſtules fluent, elles ſont à craindre, ſurtout ſi elles viennent à ſe boucher ſans avoir été mondifiées; l'humeur arrêtée peut fermenter de nouveau, & refluant dans le ſang, y allumer une fiévre qui, venant du même principe, pourroit redonner la même maladie, qui pour lors ſeroit véritablement contagieuſe.

II. Ceux dont les bubons n'ont ſuppuré qu'imparfaitement, dont les glandes n'ont pas été conſommées par la ſuppuration. En ceux-là le moindre excès peut mettre l'humeur, & le principe contagieux, qui eſt encore dans la glande, en mouvement, le communiquer au ſang, & rallumer ainſi la fiévre peſtilentielle, dont les ſuites ne ſont pas moins à craindre que celles de la premiere.

III. Ceux dont les bubons n'ont point du tout ſuppuré. Si ceux-là n'ont point pris la précaution de ſe purger au moins deux ou trois fois, il eſt conſtant qu'ils ont encore le vice de la contagion dans le corps, lequel ému par le moindre excès, peut leur redonner la même maladie auſſi contagieuſe qu'auparavant.

Pour prévenir ces inconvéniens, il faudroit joindre aux Commiſſaires qui feront la troiſiéme viſite pour la déſinfection, des Médecins, & Chirurgiens expérimentés, qui viſiteroient les malades, & leur ordonneroient ſur le champ des remedes néceſſaires. Mais comme il n'y a guéres que les pauvres qui ſoient dans ces trois cas, il ſeroit néceſſaire de rétablir l'Œuvre de la Miſéricorde, qui a été interrompuë pendant ce temps-ci, afin qu'elle fournît aux malades qui ne peuvent pas ſupporter la dépenſe, les remedes néceſſaires; ou bien on pourroit faire des pilules purgatives que les Médecins porteroient avec eux, &

qu'ils diſtribueroient aux malades ſelon leur beſoin, à meſure qu'ils les viſiteroient; car ces ſortes de malades peuvent être traités chez eux, ſans aucun danger pour ceux qui les aſſiſtent, l'humeur ne pouvant rien communiquer tant qu'elle eſt fixe, & nichée dans les parties; mais dès qu'elle eſt miſe en jeu, & en mouvement, & qu'elle met en branle toutes les autres humeurs, alors elle devient certainement contagieuſe.

Délibération ſur le précédent Mémoire.

Lecture faite, Monſieur le Commandant ayant recueilli la voix d'un chacun, il a été unaniment délibéré par tous les ſouſſignés, que les trois ſortes de malades propoſés dans le ſuſdit Mémoire, ayant déja eu la peſte, étoient beaucoup moins ſuſceptibles de la reprendre, que ceux qui n'en avoient pas été attaqués; & qu'on ne devoit aucunement appréhender que la maladie ſe renouvellât chez eux, ni qu'ils puſſent la tranſmettre en communiquant avec autrui.

C'eſt le propre de toutes les fermentations de détruire, ou d'altérer les principes fermentatifs; de maniere que deux corps qui ont une fois fermenté enſemble, ne ſont plus en état de fermenter de nouveau; &, puiſque l'Auteur du Mémoire appréhende les rechûtes par une nouvelle fermentation, cette ſeule raiſon ſuffiroit pour ſe raſſurer. Cependant afin de ne laiſſer aucun doute ſur ledit Mémoire, il a été répondu à chacun de ſes articles de la maniere qui ſuit.

I. Les fiſtules qui ſuccedent aux bubons peſtilentiels mal panſés, doivent être regardées comme toutes les autres fiſtules, qui peuvent épuiſer le malade par le long écoulement des matieres, ou produire une fiévre lente par le retour du pus dans le ſang; mais ce pus n'eſt point du tout capable de produire la peſte.

II. Ceux dont les bubons n'ont ſuppuré qu'imparfaitement, & dont les glandes n'ont point été conſommées par la ſuppuration, ne peuvent tout au plus que tomber dans les cas précédens; ils deviendront fiſtuleux ſans être attaqués de la peſte.

III. Ceux dont les bubons n'ont pas ſuppuré, quoiqu'ils n'ayent pas pris la précaution de ſe purger, ne doivent pas craindre le retour du mal, dont le levain s'eſt entiérement briſé, & diſſipé par la tranſpiration, par les ſueurs, ou par les urines;

ainſi ces derniers doivent être moins ſuſpects que les précédens.

Enfin il a été convenu qu'il ſeroit à propos de choiſir un endroit dans la Ville, où l'on citeroit, & convoqueroit deux fois la ſemaine tous les pauvres qui pourront avoir beſoin du ſecours de la Médecine, & de la Chirurgie, pour être traités *gratis*, & raſſurer leurs eſprits ſur la crainte du mal; auquel endroit ſe trouveront les Médecins, & Chirurgiens prépoſés pour exercer cette œuvre de charité, en attendant qu'on ſoit en état de rétablir la Miſéricorde.

Fait & délibéré à Marſeille les jour & an que deſſus. Signés à l'original Deidier, Perrin, Raimond, Mailhes, de Boutellier, Labadie, Chabert Ch. R. Boyer de Paradis, Baile Chirurgien Major, Michel Méd. Robert Méd. Nelaton, Campredon, Galabert, Miſſié Chir. Maj. Colome Méd. Faybeſſe, Scrode Chir. Major.

SUITE DES EXPERIENCES

De Monſieur Deidier faites à Montpellier dans l'Hôpital de Saint Eloi, ſur la bile des malades morts de fiévres malignes pendant les mois de Septembre, Octobre, & Novembre, avec Monſieur Fizes, Docteur en Médecine, & Meſſieurs Duly & Morel, Garçons Chirurgiens dudit Hôpital.

DIXIE'ME CADAVRE.

UN Soldat âgé de vingt à vingt-cinq ans, d'un tempérament vif, & ſec, étant malade dans l'Hôpital Saint Eloi d'une fiévre maligne ordinaire, y périt au bout de quinze jours par une fluxion de poitrine.

Son poulmon s'eſt trouvé dur, fort gonflé, rempliſſant toute la cavité de la poitrine, & adhérent à la plévre. Ayant remarqué que la bile de la véſicule du fiel étoit de couleur d'un verd d'herbe clair, nous la ramaſsâmes pour l'Expérience ſuivante.

DIXIE'ME EXPERIENCE.

Cette bile ayant été détrempée dans quatre onces d'eau tiéde, fut injectée en partie dans la veine jugulaire d'un chien, & une compreſſe trempée dans le reſte de cette liqueur fut appliquée ſur la plaie. Cet animal parut d'abord triſte, & aſſoupi; il ne voulut ni manger, ni boire de vingt-quatre heures, après leſquelles il mangea ſans vouloir boire. Le troiſiéme jour il but & mangea volontiers; la compreſſe ſe détacha, & le quatriéme jour la plaie ſe trouva diminuée de la moitié. Elle s'eſt fermée peu à peu, & le chien s'eſt entiérement rétabli.

ONZIE'ME CADAVRE.

Un Payſan de cinquante à ſoixante ans, d'un tempérament mélancholique, avoit traîné près d'un mois dans l'Hôpital ſaiſi d'une fiévre maligne ordinaire, ayant alternativement des délires & des aſſoupiſſemens fréquens.

Après ſa mort la bile s'eſt trouvée extrêmement épaiſſe, noire comme de l'encre, & très-abondante.

ONZIE'ME EXPERIENCE.

Nous mîmes environ une dragme de la bile de ce cadavre dans la plaie d'un chien, faite exprès à la partie extérieure de la cuiſſe droite. Cette plaie ayant d'abord été panſée avec des plumaceaux imbus de la même bile détrempée, il n'a paru aucun changement à ce chien. Nous lui fîmes avaler de la même bile ſans qu'il perdît ſon appétit; & voyant qu'il ſe rétabliſſoit, nous abandonnâmes la plaie qui ſe cicatriſa en quinze jours, par le ſeul ſoin que le chien avoit de ſe la lêcher de temps en temps.

DOUZIE'ME EXPERIENCE.

Ayant voulu injecter de la même bile noire de l'Expérience précédente dans la veine crurale d'un autre chien, & la ſeringue s'étant trouvé bouchée par le trop grand épaiſſiſſement de cette

bile, l'injection ne put pas se faire; mais nous imbûmes une compresse de cette bile noire détrempée autant qu'elle put s'en charger, & l'ayant appliquée sur la plaie nouvellement faite à l'intérieur de la cuisse gauche, cette compresse fut enfermée sur la peau à la faveur de quelque point d'aiguille. Cette application n'a produit aucun changement considérable au chien; cet animal ne nous parut ni assoupi, ni dégoûté; il lêchoit volontiers la plaie, & celle-ci s'est guérie après la sortie & la chûte de la compresse, comme dans l'Expérience précédente.

TREIZIE'ME EXPERIENCE.

Environ une dragme de la même bile noire tirée du onziéme cadavre ci-dessus, & détrempée avec l'eau tiéde, fut injectée dans la veine jugulaire d'un autre chien. Cet animal n'en fut pas d'abord incommodé; il étoit aussi gai qu'avant l'injection. Il nous parut seulement fort altéré; il but avec avidité. Le lendemain ayant voulu visiter sa plaie, nous la trouvâmes un peu noire, & séche, & le chien étant devenu mauvais, mordit un des assistans. Les deux ligatures faites pour l'injection, furent emportées sans que nous en vissions couler du sang; nous y appliquâmes un plumaceau chargé de digestif ordinaire, & soutenu par un bandage. Quatre heures après le pansement nous trouvâmes l'animal mort: il avoit vêcu vingt-huit heures depuis l'injection. L'ayant ouvert, nous trouvâmes que son cœur battoit encore violemment, & les battemens cessés, il n'y eut point de sang dans les ventricules, ni dans les oreillettes; cette liqueur ramassée dans les gros vaisseaux nous parut d'un rouge vif, & fort fluide, sans aucune des concrétions que nous avions constamment observées dans tous les cadavres pestiférés. Il n'y avoit ici aucune marque externe, ni interne de peste.

DOUZIE'ME CADAVRE.

Un Habitant de Montpellier âgé de trente à trente-cinq ans, fort gras, & robuste, d'un tempérament sanguin, étant tombé sur le pavé, se fit une plaie simple à la partie droite & supérieure du front. Cette plaie négligée avoit attiré un éryspele sur toute la face, accompagné d'un gonflement de la parotide

gauche. Cette parotide parut & diſparut par trois différentes fois du matin au ſoir; l'éryſipele rentra tout-à-coup; il ſurvint un délire phrénétique, qui fut ſuivi d'un aſſoupiſſement mortel, dans lequel le malade périt après quinze à vingt jours de maladie, à compter du jour de la chûte.

Par l'ouverture de ſon cadavre nous trouvâmes des eaux répanduës entre le crane & la dure mere; le cerveau plus ferme qu'à l'ordinaire étoit un peu rouge, & paroiſſoit avoir été enflammé à la partie de la pie mere qui couvre le lobe poſtérieur de ce viſcere. Il y eut environ demi-ſeptier d'eau jaunâtre répanduë dans la cavité de la poitrine; le grand lobe droit du poulmon étoit un peu dur à ſa partie ſupérieure; le cœur avoit une concrétion polypeuſe à chaque ventricule. Nous trouvâmes auſſi environ deux pintes d'eau limpide épanchée dans le bas ventre. Toute la graiſſe de ce cadavre étoit fort jaune. Le foie nous parut un peu gonflé, & la véſicule du fiel, preſque vuide, ne contenoit pas plus d'environ deux dragmes d'une bile jaune.

QUATORZIE'ME EXPERIENCE.

La bile de ce douziéme cadavre ayant été détrempée dans deux onces d'eau tiéde, fut injectée par la veine crurale d'un chien. Cet animal but, & mangea de la viande d'abord après l'injection; il n'en a pas paru du tout incommodé. La plaie étant fort ſaigneuſe, nous fûmes obligés de la remplir de poudres aſtringeantes, ſoutenuës d'un plumaceau, & d'un bandage convenable. Vingt-quatre heures après cet appareil fut ôté, la plaie nous parut ſéche, & noire, le chien ſe la lêcha d'abord; elle ſuppura le lendemain. Elle devint enſuite rouge, & vermeille; elle avoit diminué de plus de la moitié dans l'eſpace de huit jours, pendant leſquels le chien nous a paru joüir d'une parfaite ſanté.

QUINZIE'ME EXPERIENCE.

Huit jours après l'Expérience précédente, le chien qui en avoit fait le ſujet, fut tué par environ une dragme de vitriol de Hongrie en poudre, & diſſoute dans une quantité ſuffiſante d'eau tiéde,

que nous injectâmes par la veine jugulaire. Cet animal périt sur le champ dans des convulsions universelles; son cœur fut trouvé rempli d'un sang grumelé, & réduit en une espece de bouillie épaisse, & fort égale, sans aucun grumeau. La bile de ce chien étoit jaune, & en petite quantité. N'ayant pû l'injecter dans la crurale d'un autre chien dont les vaisseaux étoient trop petits, nous nous sommes contentés de tremper deux compresses dans cette bile, que nous avons appliquées, & cousuës, sous la peau de deux plaies faites exprès à ce second chien. Il n'en est arrivé aucun changement notable, & nous n'avons observé dans ces deux chiens aucune marque externe, ni interne de peste.

SIXIE'ME LETTRE

De Monsieur Deidier, à Monsieur Jean-Jacques Scheuchzer, Docteur en Médecine, Professeur de Mathématiques à Zurich, Membre de l'Académie des Curieux de la Nature, & des Sociétés Royales d'Angleterre & de Prusse.

MONSIEUR,

POUR vous marquer l'envie que j'ai de vous satisfaire en tout ce que vous me demandez, vous trouverez ci-joint mes expériences sur la bile, avec l'état des cadavres d'où elle a été tirée; & j'écris par ce Courier à Monsieur Montresse pour qu'il vous fasse tenir la Lettre que je lui écrivis de ma seconde quarantaine, où vous trouverez ce que je pense sur les prétendus vers pestilentiels. Ces Expériences, ni cette Lettre à Monsieur Montresse, n'ont pas été imprimées. Si vous les trouvez dignes de la presse, je consens qu'elles voyent le jour, pourvû que vous ayez la bonté d'y joindre vos savantes & judicieuses réflexions par des notes, comme vous avez fait à la Dissertation de Monsieur Astruc. Sans cette précaution ces deux Ecrits ne sçauroient être bien reçus du public. Quoique vous soyez, Monsieur, d'une opinion contraire à la mienne sur la contagion

& l'épidémicité de la peſte, vous pouvez hardiment y ajouter tout ce que vous jugerez à propos; je ne ſuis pas ſi jaloux de mes ſentimens, que je ne ſois toujours bien-aiſe de voir ceux d'un auſſi habile homme que vous. ***

A Montpellier le 9. Juin 1722.

REPONSE

De Monſieur Scheuchzer à Monſieur Antoine Deidier.

MONSIEUR,

JE ne ſçai ce que je dois admirer plus, ou la rareté de vos Expériences ſur la bile des peſtiférés, ou la hardieſſe de l'entrepriſe; cela s'appelle braver la mort avec tout ſon appareil. Cela n'appartient qu'à des héros, comme vous l'êtes en effet, & vos illuſtres collégues, qui avez éterniſé vos noms non-ſeulement dans vos champs de bataille, la Provence, & le Languedoc, mais auſſi dans le reſte de l'Europe, ſpécialement dans la République des Médecins, laquelle vous a des obligations infinies. Vos Obſervations ne ſont pas moins inſtructives que curieuſes. J'ajoute qu'elles ſont les ſeules ſur leſquelles l'on puiſſe bâtir des ſyſtêmes.

Permettez-moi, Monſieur, de mettre en paralléle, au moins d'ajouter une Obſervation, laquelle ſe trouve dans le beau Livre *De Peſte Danica* de l'illuſtre Monſieur Kœleſer de Kereſeer, Chancelier de la Tranſilvanie, & Intendant des Mines, que j'ai l'honneur de compter parmi mes amis. Elle vient d'un Médecin de Vienne, qui a mis à la queſtion du feu un bubon peſtilentiel. Je prends la liberté de la tranſcrire comme elle ſe trouve page 27. le Livre étant des plus rares. *Collectam ex bubone peſtilentiali materiam, poſtquam retortæ immiſſam auctis ignis gradibus urſiſſet, vidit primum aquam, poſt oleoſam materiam, tandem ad collum retortæ ſal aſcendiſſe. Detracto autem poſt igne, & ſeparatis vitris, maximum fœtorem, qualis vix e mille cadaveribus æſtivis ſolis radiis expoſitis halare potuiſſet, prodiiſſe,*

prodiiſſe, ut quamvis munito fuerit ſenſorio, tamen quaſi fulmine tactus ingenti tremore concuſſus fuerit. Poſtquam autem ad ſe rediit, fractâ retortâ, ineffabilis fœtoris ſalem volatilem, aquæ regiæ acrimonia non cedentem, extraxit. (*a*) L'Auteur (M. de Kereſeer) regarde comme cauſes de la peſte, *particulas arſenicali-ſulphureas, cauſtica vi præditas, quæ in moleculis atmoſphæræ, veſtimentorum, & corporis noſtri, facile inſtar ſtriatarum particularum innectuntur, vireſque ſuas in motum actæ quaſi ſerpendo, ſeu ignis adurens exſerunt.* (*b*)

Pour ce qui regarde vos Obſervations, Monſieur, je crois que vous ne trouverez pas facilement en Europe un juge plus digne, & ſans doute plus favorable, que Monſieur le D. Woodward, célébre Médecin, & Profeſſeur au Collége de Gresham à Londres, qui a fait avec un ſoin extraordinaire des Obſervations ſur la bile, que j'attends avec impatience, pour confirmer mes remarques, ou pour les corriger; car je ne les ai pas encore vuës. J'aurois, comme vous voyez, des raiſons ſuffiſantes pour ſuſpendre mes réflexions, vû l'eſtime que j'ai pour ce grand homme, un de mes meilleurs amis. Je n'oſe pas pourtant me tenir en ſilence, obligé de répondre, ſinon à votre attente, au moins à votre invitation, & prêt à ſoumettre mes idées à vos lumieres.

Vos belles Expériences faites ſur la bile des peſtiférés, m'engagent à faire une réflexion générale, qui regarde l'acrimonie de la maſſe du ſang, exaltée par la cauſe de la peſte quelle qu'elle ſoit. Il eſt conſtant que la bile eſt la liqueur la plus âcre de celles qui ſe ſéparent de la maſſe du ſang. Elle eſt chargée, ſelon le langage des Chimiſtes, de parties alcalines, acides, & ſulphureuſes; & c'eſt dans cette acrimonie élevée au plus haut

(*a*) Il mit dans une rétorte de la matiere ramaſſée de bubons peſtilentiels, & ayant augmenté le feu par degrés, il monta d'abord du phlegme, puis une matiere huileuſe, qui fut ſuivie d'un ſel qui s'attacha au col de la rétorte. Ayant laiſſé réfroidir les vaiſſeaux, & les ayant délutés, il ſerépandit une infection telle que mille cadavres expoſés aux chaleurs de l'Eté produiroient à peine; de maniere que, quoique l'artiſte ſe fût bouché le nez, il en fut frappé comme d'un coup de foudre, & ſaiſi d'un tremblement conſidérable. Etant enfin revenu à lui, & ayant caſſé la rétorte, il en tira un ſel volatil d'une puanteur incomparable, & d'une acrimonie pareille à celle de l'eau régale.

(*b*) Des parties arſenico-ſulphureuſes, de vertu cauſtique, qui s'attachent aiſément en maniere de vis, aux molecules de l'atmoſphere, des habillemens, & du corps même, & qui, miſes en mouvement comme en ſerpentant, agiſſent à la maniere d'un feu dévorant.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 544 sur 883

degré, que ſemble conſiſter la violence de cette terrible maladie. Je n'examinerai point ſi cette acrimonie eſt alcaline, acide, ou muriatique, coagulante, ou diſſolvante; je m'arrête à ce qui eſt inconteſtable, vérifié par des inflammations, corroſions, ſphacelations, & autres ſymptomes, par la mort même ſi prompte, & par vos Obſervations anatomiques. En parcourant ces préliminaires, je vais chercher la cauſe de la plénitude de la véſicule du fiel que vous avez rencontrée dans tous les cadavres, tant des hommes que des chiens.

Voici deux Obſervations anatomiques, & pratiques, qui nous donneront quelque lumiere.

La premiere eſt d'un homme âgé de ſoixante ans, nommé Salomon Baumer, du Village d'Altikou. Cet homme, Tiſſeran de profeſſion, étoit travaillé d'une difficulté d'avaler depuis quelques années, & eſt mort enfin quaſi de faim, ne pouvant avaler les dernieres ſemaines de ſa vie que quelques gouttes d'eau. J'ai trouvé dans le cadavre extrêmement exténué, les boyaux & l'eſtomach fort flaſques, leurs vaiſſeaux, comme auſſi ceux du méſentere, remplis de ſang noirâtre, l'omentum deſtitué de toute graiſſe, réſorbée ſans doute pour la nourriture, les poulmons livides, parſemés de taches, une enflure calleuſe, & skirheuſe à l'entrée de l'eſtomach, laquelle bouchoit entiérement l'orifice ſupérieur, & ne donnoit pas même paſſage à la ſonde la plus ſubtile; &, ce qui nous vient à propos, la véſicule du fiel étoit remplie de bile épaiſſe, noirâtre, grande au triple. La diſſection de ce corps a été faite le 11. Décembre 1721.

L'autre Obſervation eſt auſſi d'une déglutition difficile d'un orphelin de ſeize années, nommé André Rüdisüli, dont j'ai diſſequé le corps ſcorbutique, ſcrophuleux, & émacié, le 23. Avril 1722. & trouvé les artéres, aorte, & pulmonaire larges de huit lignes, mais vuides preſque de ſang. La ſurface interne des boyaux, ſurtout du duodenum, ridée étoit en plis; les glandes du méſentere, & toutes les autres, ſpécialement auſſi le pancreas, ſéches, & comme endurcies; le foie dans ſon état naturel; mais la véſicule du fiel fort remplie d'une liqueur noirâtre, épaiſſe & gluante; les poulmons trop ſecs; du pus dans les rameaux principaux de la trachée; les glandes maxillaires inférieures depuis long-temps enflées; les glandes tyroïdes groſſes,

écrouelleuſes ; au deſſous, ou derriere le pharynx, entre les deux muſcles longs, une glande ſcrophuleuſe de la groſſeur d'une noix, & une autre plus groſſe au-deſſous du muſcle long gauche, leſquelles, en preſſant le pharynx, rendoient la déglutition ſi difficile, que dans les dernieres ſemaines le malade avaloit à peine les bouillons les plus fluides.

Ce n'eſt pas ici le lieu d'étendre tout au long les réflexions qui ſe peuvent faire ſur ces cas ; je n'en tire que cette conſéquence, que le foie ſépare facilement les parties âcres de la maſſe du ſang, & d'autant plus abondamment, que celle-ci eſt devenuë plus âcre. Et comme la ſéve pouſſe quelquefois dans les arbres coupés, ainſi la bile continuë à être ſéparée, même après la mort. Ayez la bonté de lire dans Vepffer *Hiſt. Cicut. aquat.* p. 252. l'Obſervation d'un chien à qui il fit prendre le *crocus metallorum* : *Cui, utcunque veſicula biliaria poſt aliquot vomitus inanior & flaccidior evaſerit, tamen noctu cum hepate in cadavere relicto, mane denuo plenior & turgidior apparuit.* (*a*) Les Obſervations de la véſicule du fiel trop remplie, ſont aſſez fréquentes dans les cadavres ; il faut que les conduits ſécrétoires ſoient fort larges : on en peut juger par les injections faites dans la veine porte avec des liqueurs colorées, qui donnent la même couleur à toutes les glandes, & trouvent même paſſage par le conduit hépatique. Voyez Ortlob. *Diſ. de χυλοποιήσεως negotio* Th. 11. & 12. Peut-être que l'acrimonie de la bile y contribuë auſſi.

Nous avons fait cette année une expérience aſſez curieuſe dans les poiſſons. L'on obſerva par-ci par-la à la fin du mois d'Avril, depuis le Lac de Conſtance le long du Rhin, juſqu'au deſſous de Schaffouſe, des poiſſons des eſpeces des plus délicates morts, & jettés au bord. Dans tous ces poiſſons on trouva la véſicule du fiel extraordinairement gonflée, & des puſtules rougeâtres dans les viſceres. Les raiſonnemens varioient là-deſſus. La plûpart des Pêcheurs accuſoient la chaleur ſubite du mois de Mars qui avoit fait ſortir les poiſſons de leurs cavernes, ſuivie d'un froid fort grand dans le mois d'Avril. Ceux

(*a*) Bien que quelques vomiſſemens ayent rendu la véſicule du fiel plus flaſque, & en ayent vuidé une partie, le lendemain matin on la trouva plus pleine & plus gonflée, en examinant le foie qu'on avoit laiſſé dans le cadavre dans ſa ſituation naturelle.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 546 sur 883

qui ont regardé ce phénoméne comme un avant-coureur de la peſte (car il y a des Prophétes, des Augures partout) ont ceſſé de pronoſtiquer, quand le mal a ceſſé entiérement au mois de Mai. J'ai allégué tout ceci pour faire voir que le gonflement de la véſicule du fiel eſt un accident fort ordinaire, tant parmi les hommes, que parmi les bêtes.

Pour ce qui regarde les peſtiférés, je renvoie à ce que j'ai dit dans mon Commentaire ſur la ſavante Diſſertation de Monſieur Aſtruc, page 8. Quand je conſidere tant d'obſtacles qui ſe trouvent dans la maſſe du ſang, ſurtout veineux, qui ne peut pas continuer la circulation par les poulmons, & gonfle, comme toutes vos Obſervations l'atteſtent, extrêmement les ventricules, & les oreillettes du cœur, le ſang de la porte, quoique fort lent dans ſon mouvement, doit néceſſairement donner plus de bile que dans l'état naturel.

PREMIERE EXPERIENCE.

Il eſt temps de venir à vos Expériences faites tant ſur des corps attaqués de la peſte, que ſur des créatures innocentes. Il eſt conſtant parmi les Chimiſtes qu'il y a dans la bile des parties alcalines & acides, mais ſi bien mêlées, que ni les unes, ni les autres ne prédominent. Mais dans une conſtitution malade, il arrive que tantôt les unes, tantôt les autres, prennent le deſſus, étant quaſi *extraverties*. S'il y avoit lieu de conjecturer ſur ces principes, je dirois que votre bile conſtamment noire & verdâtre, eſt devenuë vitriolique, acide, & auſtere: elle a verdi d'un verd d'herbe permanent par le mêlange de l'eſprit de vitriol, & jauni avec l'huile de tartre, ou le ſel alcali fixe. Je voudrois pourtant que vous euſſiez fait pluſieurs autres affuſions, tant avec des acides qu'avec des alcalis, ou ſels neutres. La bile d'un chien verte & jaunâtre dans l'état naturel, devient noirâtre par l'eſprit de vitriol, *Regn. de Graf. ſucc. pancreat.* § 147. mais votre bile peſtiférée noirâtre en devient verte. Vicarius, *Diſſ. de Bile*, p. 18. a obtenu dans la bile d'une carpe par l'affuſion de l'eſprit de nitre, une belle couleur verte, mais la votre donne un noir d'encre paſſager. J'ai pris ces jours-ci la bile d'un bœuf: elle étoit jaune brun, & j'ai obſervé ce qui ſuit. Par l'affuſion de l'huile de tartre, après la diſſolution faite, la bile

eſt devenuë claire, & ne changea point de couleur. L'eſprit de vitriol la rendit d'abord trouble; il ſe forma des floccons d'un jaune obſcur; mais après quelques heures, tant la bile que les floccons, & le ſédiment devinrent verds comme le verd de gris. Le même changement eſt arrivé par l'affuſion du vitriol de Chipre; mais le ſédiment fut plus abondant, & plus épais. La ſolution du ſublimé corroſif fit auſſi des floccons d'un verd obſcur; après quelques heures la liqueur eſt devenuë d'un verd clair, la peau qui ſurnageoit étoit auſſi verd de gris, & bleuâtre. La teinture de Sapphir (laquelle ſe fait par le mêlange de la ſolution de cuivre par l'eau forte, avec l'eſprit de ſel ammoniac) rendit la bile porracée, pour parler ainſi avec les Anciens, ſans ſéparation de parties. Après quelques heures la liqueur eſt devenuë trouble, le verd foncé ſubſiſta, & on vit ſe précipiter en-bas quelques parties terreſtres d'un verd de gris. La ſolution du ſucre de Saturne faite avec le vinaigre diſtillé, donnoit des floccons viſcides & jaunes. J'ai voulu faire ces expériences pour voir quels venins produiſent une bile noirâtre & verte; & j'ai raiſon, comme vous voyez, de conclure, ou ſi vous voulez, de conjecturer, que ce ſont ſurtout des parties vitrioliques. J'ai pris auſſi par curioſité la décoction des feuilles de la Thora, ſi renommée par ſon venin ſubtil, & j'ai obſervé que la bile n'a pas changé de couleur, mais qu'elle en a été renduë plus fluide. J'ajouterai, quaſi par ſurabondance, une Obſervation fort rare, d'une colique terrible, & ſpaſmodique, laquelle a attaqué un Couvent de Bénédictins, nommé Engelberg, cauſée par un venin vitriolique extrait des vaſes de cuivre, qui par un cours de pluſieurs années ne furent pas étamés. L'Obſervation ſe trouve tout au long dans mes voyages des Alpes, qui ſont ſous la preſſe à Leide en Hollande, page 14. Je n'en tirerai que ce qui nous ſert, & ce que j'ai obſervé l'an 1702. dans le cadavre d'un Religieux mort de cette cruelle maladie. *Offendi in colo inteſtino corpuſcula piſiformia, ſubviridia, molliuſcula, ſparſim inteſtinali tunicæ interiori adhærentia; in hepatis, cætera ſani, parte ſumma folliculos terreo concremento infarctos; veſicam urina diſtentam; pulmones maculis atque lituris e viridi cæruleis undique fere inſperſos; alicubi ſero viſcido, ſpumoſo repletos, alibi exſuccos prorſus, ac ſi per aliquot ante ſectionem dies fuiſſent ſuſpenſi in aëre libero; cordis auriculam dextram ſolito majorem, repletam*

ſanguine coagulato, ſed & vera polypoſa concretione quæ ſeſe protendit per ipſius venæ cavæ ramos aſcendentes ad ſpithamas fermè duas; in ſiniſtra quoque auricula polypum alium, ſed triplo priori minorem; in pericardio fluctuabat ſerum ſubviride, flavum, ſalſum, unciarum circiter trium. (*a*) Vous voyez, Monſieur, que cette Obſervation n'eſt pas alléguée ſans raiſon. Je laiſſe à ceux qui ſont pour le venin vitriolique de la peſte d'en profiter.

SECONDE ET SIXIE'ME EXPERIENCE.

Quoi qu'il en ſoit, il s'y fait ſans doute, ou médiatement, ou immédiatement, comme par un eſprit gorgonien, une coagulation. J'en ai parlé dans mes notes ſuſmentionnées p. 9. & cette diſpoſition fraye le chemin à l'aſſoupiſſement, à la triſteſſe, au dégoût. C'étoit auſſi les effets de la bile porracée, & noire des Anciens; j'ajoute le chemin au tombeau. Il faut de néceſſité que le cours du ſang ſoit interrompu, que les eſprits animaux, ou, pour parler comme vous, la force élaſtique des fibres manquent: il faut que la gayeté, & la force de l'ame ſuccombe; le vaiſſeau coule quaſi à fond dans le calme. Dans une attaque ſi furieuſe la nature fait pourtant ſes efforts; pendant que les parties les plus groſſieres s'attachent enſemble, la lymphe s'épaiſſit, les fluides ſéreux s'épanchent, ou d'eux-mêmes, ou preſſés tant par les parties coagulantes, que par la force des fibres irritées, qui tâchent de ſurmonter l'ennemi qui attaque. Cette même ſéroſité qui s'écoule, étant auſſi infectée de parties corroſives, cauſe des bubons, des charbons, des inflammations gangréneuſes, ruinant la tiſſure des fibres partout où elle ſe jette. Je ne veux pas m'étendre ſur la communication du venin

(*a*) J'ai trouvé dans le colon des corpuſcules verdâtres qui reſſembloient à des pois, étoient mollets, & adhérens par-ci par-là à la membrane intérieure de l'inteſtin. La partie ſupérieure du foie, d'ailleurs ſain, renfermoit des follicules remplies d'une concrétion terreuſe. La veſſie étoit pleine d'urine. Les poulmons étoient ſemés preſque partout de taches & de raies d'un bleu verdâtre. Ils étoient en certains endroits pleins d'une ſéroſité viſqueuſe, écumeuſe, & dans d'autres endroits auſſi deſſéchés que ſi on les eût expoſés à l'air libre pluſieurs jours avant l'ouverture. L'oreillette droite du cœur étoit beaucoup plus grande que de coutume, pleine non-ſeulement d'un ſang caillé, mais d'une vraie concrétion polypeuſe qui s'étendoit dans les branches ſupérieures de la veine cave preſque de la longueur de deux pieds. Il y avoit un autre polype dans l'oreillette gauche, mais de deux tiers plus petit. On trouva dans le péricarde environ trois onces d'une ſéroſité verdâtre, jaune, & ſalée.

appliqué par dehors, les paſſages étant aſſez connus, ni ſur la réſiſtance des chiens juſqu'au troiſiéme & quatriéme jour, étant connu par l'expérience que ces bêtes réſiſtent plus que les hommes à une peſte qui ravage notre ſociété, & qu'elles ſuccombent aux injections vitrioliques.

TROISIE'ME EXPERIENCE.

Une petite portion de venin peſtilentiel, je dis même des grains, & des parties d'un grain, faiſant de ſi grands effets parmi les hommes, nous ne devons pas nous étonner qu'une dragme de la bile peſtiférée injectée dans la veine jugulaire, faſſe périr les chiens en quatre heures. Car cette injection attaque immédiatement la capitale de la vie. Le venin paſſe d'abord au ventricule droit, à l'oreillette du même côté; & par la veine cave tant aſcendante que deſcendante, ce venin ſe communique à toute la maſſe du ſang veineux. Le cœur engorgé d'un ſang noir, & épais, ne peut pas s'en délivrer, il ſe gonfle, & ſuccombe. Il faut pourtant que le venin paſſe auſſi au premier abord par l'artére pulmonaire dans le ventricule gauche, & par-là dans les artéres, & par ces canaux dans la veine porte, pour venir dans le foie, & pour paſſer de-là dans la bile. Il eſt vrai qu'une portion du venin peut d'abord exercer ſa rage dans l'eſtomach, & dans le duodenum ſur la bile, & infecter par le canal biliaire la bile qui ſe trouve dans la véſicule du fiel, & peut-être, permettez-moi de parler dans l'idée du venin animé, qu'il y a des détachemens, ou eſcadrons des inſectes qui volent par le conduit biliaire dans le lieu qui leur eſt deſtiné. Mais paſſons outre. Nous trouvons par-ci par-là des effets funeſtes & terribles que la bile ou enragée, ou âcre, peut cauſer dans les corps, quoiqu'il n'y ait encore rien de peſtilentiel. J'ai vu des exemples d'enfans morts de terribles convulſions, parce qu'ils ont été nourris par des Xantippes, ou Harpies, je veux dire des nourrices emportées. Je trouve une hiſtoire remarquable d'un homme bleſſé à Leide en Hollande, dans la véſicule du fiel, qui mourut après quelques jours de douleurs atroces, cauſées par l'épanchement de la bile. Un Chirurgien aſſiſtant à la ſection s'étant par hazard bleſſé fort légérement, fut ſi fort infecté de la bile qu'il touchoit, que le lendemain il mourut épileptique.

Le bras où étoit l'égratignure s'étoit gonflé avec inflammation. Un autre évita la mort, mais ſouffrit une enflure avec excoriation, & d'autres accidens au bras qui avoit manié la bile. M. Ortlob, qui en a été témoin oculaire, en fait mention, *Dif. cit. Th.* 17.

QUATRIE'ME EXPERIENCE.

L'injection par la veine crurale ayant un chemin plus long à faire vers le cœur, ne le gonfle pas ſi-tôt, & ne tuë pas ſi ſubitement le chien. L'urine va ſouvent; la veine émulgente étant quaſi bouchée par le ſang coagulé, pendant que les artéres apportent un ſang plus fluide, bien qu'âcre, qui ſe détache d'autant plus facilement de ſa ſéroſité, que le ſyſtême des nerfs eſt quaſi tendu. C'eſt par cette raiſon, à ce qu'il me ſemble, que les chiens urinent, ſurtout quand on les touche. C'eſt auſſi la raiſon pourquoi les urines ſont plus abondantes, & aqueuſes, au commencement des fiévres malignes, & autres continuës. Je ne veux pas m'arrêter aux tumeurs, & gangrénes ſurvenuës proche de la plaie, parce que c'eſt ici, ſans dôute, la moindre réſiſtance. Cette expérience pourtant pourra donner occaſion à penſer aux manieres artificielles de tirer dehors les bubons, ou charbons.

CINQUIE'ME EXPERIENCE.

L'exemple des glandes pourries, ou des plumaceaux chargés de pus, avalés avidement ſans aucun riſque, & même ſans incommodité, par le chien dont vous parlez, eſt ſurprenant, & à mon avis, à comparer avec ces venins, qui, après quelques changemens artificiels, paſſent, ou en alimens, ou en médicamens. L'yucca, qui donne le pain aux Américains; le mercure doux, excellent remede en Médecine, en ſont des exemples. Peut-être donc que le changement du ſang peſtilentiel en pus a rendu, pour ainſi dire, le ſublimé doux. L'odeur extraordinairement puante du cadavre a démontré pourtant que le ſang eſt devenu quaſi *fracide*, & que le chien invincible aux glandes pourries, ne l'étoit pas à la bile, puiſqu'il a ſubi le même ſort que les autres par l'injection qui en a été faite dans la crurale.

Je

Je paſſe ſous ſilence l'hémorrhagie ſurvenuë à la plaie la veille de la mort, parce que ce chien s'étoit donné quelque mouvement violent pour s'échapper de ſa priſon.

SEPTIE'ME EXPERIENCE.

La ſeptiéme Expérience démontre la multiplication du venin, quoiqu'affoibli. Les Expériences précédentes prenoient, pour ainſi dire, la bête à la gorge, & l'étrangloient après un aſſoupiſſement; mais ici le venin qui a paſſé déja dans deux corps, produit des mouvemens convulſifs, & univerſels, avant que de tuer. Le ſyſtême des nerfs n'eſt pas altéré d'abord, il montre encore de la vigueur, & de la ſenſibilité; mais enfin fatigué par tant de tenſions cauſées par l'acrimonie du ſang, ſurvient la léthargie; les convulſions même n'ont pas peu contribué au gonflement exceſſif de toutes les cavités du cœur, & ont cauſé un dégoût extraordinaire.

HUITIE'ME EXPERIENCE.

Le huitiéme effet eſt encore en effet plus modéré que le précédent, bien que l'extérieur ait paru plus violent. Le chien, revenu de l'aſſoupiſſement après les convulſions, ne tombe pas roide mort, ni ne devient pas léthargique, mais vomit avec de violens efforts: il eſt travaillé d'un hoquet, mange de la viande, revomit celle-ci; c'eſt-à-dire, que les fibres de l'eſtomach, & du diaphragme, réuniſſent leurs efforts, pour ſe débarraſſer d'un ennemi ſi redoutable. Le venin a juſqu'ici paſſé dans le troiſiéme chien, & dans le quatriéme corps infecté, & a rallenti un peu de ſa force après tant de filtrations, comme la peſte même ceſſe après ſes ravages, & dégénere enfin en fiévre maligne.

NEUVIE'ME EXPERIENCE.

Les chiens de la neuviéme Expérience ſont à comparer avec ces hommes qui ſont ſupérieurs à la peſte, qui la ſouffrent, & qui en demeurent victorieux. Le venin paſſe par les organes excrétoires, & trouve ſon iſſuë en partie par les urines, en partie par le canal des gros excrémens, ou par d'autres émonctoires.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 552 sur 883

Je ſerois trop long, & peut-être trop ennuyeux, ſi je voulois m'arrêter aux hiſtoires des cadavres. L'on voit partout un cœur prodigieuſement gros ; l'oreillette droite ordinairement plus gonflée que la gauche ; des inflammations gangréneuſes dans les parties les plus nobles ; même des taches livides dans la ſubſtance du cerveau ; des abſcès ; le foie extrêmement groſſi ; des polypes dans le cœur ; la véſicule du fiel toujours remplie d'une bile d'un pourpre livide. Le reſte des Expériences, tant anatomiques faites à Montpellier ſur les corps morts de fiévres malignes, & ſur les chiens, marque la différence de celles-ci, & des peſtilentielles.

Je ſuis content, Monſieur, que vous donniez congé aux eſprits animaux dans votre belle & ſavante Diſſertation, dont vous avez voulu me faire part ; je m'accoutume auſſi de plus en plus à me défaire de ce dont je ne ſuis pas pleinement convaincu ; cependant vous permettrez que nous nous ſervions de temps en temps de ces eſprits, comme d'un terme reçu dans les Ecoles, comme les Phyſiciens ſe ſervent de celui de la Nature, comme les Copperniciens du mouvement du Soleil. Vous avez bien épluché cette matiere, & à mon gré. Je vous en félicite. Au reſte je prie Dieu pour votre proſpérité, étant avec un attachement reſpectueux,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant
Servit. J. J. SCHEUCHZER.

A Zurich ce 30. Juin 1722.

EXTRAIT

De la Diſſertation de Monſieur A... ſur la peſte de Proven e, & du Commentaire de Monſieur Scheuchzer ſur cet Ouvrage.

» IL paroît que le venin peſtilentiel eſt âcre, & même corroſif, par les charbons, les puſtules charbonneuſes, & les » gangrénes qu'il produit. On pourroit auſſi confirmer cette

conjecture par deux Obſervations inconteſtables; la premiere « que les convaleſcens de l'un & l'autre ſexe ſont portés à l'a- « mour avec fureur, & s'abandonnent au crime avec brutalité, « ſous les yeux même des Directeurs des Infirmeries; ce qui « marque dans la ſemence une âcreté extraordinaire, contractée « par le mêlange d'une partie du venin peſtilentiel, d'où il ar- « rive dans les hommes une eſpece de priapiſme, & dans les « femmes une fureur utérine. » *Diſſertation ſur la peſte de Proven- ce par M. A . . . . §. v.*

Monſieur Scheuchzer dans ſon Commentaire Latin ſur la précédente Diſſertation, (*a*) s'explique de la maniere ſuivante ſur la maniere dont le venin peſtilentiel s'eſt répandu dans la Provence. « Il eſt certain que le foier du mal a été apporté « à Marſeille de la ville de Seyde en Aſie, qui eſt l'ancienne « Sidon; qu'il mourut ſept perſonnes de la peſte dans ce Bâti- « ment depuis Seyde juſqu'à Livourne, & trois depuis Livour- « ne juſqu'à Marſeille; que les maiſons où l'on avoit furtivement « porté des marchandiſes, d'intelligence peut-être avec ceux « qui étoient chargés de veiller à la ſûreté publique, furent in- « fectées, & qu'on déguiſa la vraie nature du mal, en le quali- « fiant d'une fiévre maligne, ou vermineuſe. On peut conſulter « à ce ſujet ce que dit M. Peſtaloſſi dans ſon Avis de précaution « contre la peſte, p. 14. «

On ſçait que la peſte fut portée à Aix au mois d'Août 1720. « non d'elle-même, mais par le canal de quelques perſonnes, & « que les premieres victimes qu'elle ſacrifia, furent une femme « de ſoixante ans, onze perſonnes de la même famille, & trois « Chirurgiens qui firent l'ouverture de la premiere. Il eſt ſûr « qu'elle fut portée à Toulon par des perſonnes avides de gain, « & notamment par un Marchand de Taraſcon, qui y tranſpor- « ta des marchandiſes infectées, achetées à Marſeille à vil prix, « & qui avoient été cachées pendant quelque temps ſous un tas « de foin, & que deux Soldats furent attaqués de la même mala- « die auſſi-tôt après avoir acheté des chemiſes. On ſçait auſſi « que la peſte fut portée au mois d'Octobre au Canet, par une « camiſolle, ou veſte, qu'un Payſan acheta; qu'une famille mal- « heureſe du Bourg de Vitrole, qui avoit reçu de Marſeille des « hardes infectées, répandit le poiſon dont elle fut la premiere «

(*a*) Tiguri Typis Bodmerianis 1721. in-4°.

» victime ; qu'elle fut communiquée à Meirargues, & ailleurs ; » par un Etranger qui y logea. Je passe sous silence beaucoup » de faits, sans doute plus connus des Provençaux que de nous ; » & qui mettent en évidence que cette maladie est communi- » cative, & passe des marchandises aux marchandises, d'un » homme à d'autres, non par le moyen de l'imagination, ni par » celui des esprits, ni par des molécules sensibles, mais par des » écoulemens entiérement insensibles. § 1.

Dans une Lettre datée d'Aix le 28. Avril 1721. Monsieur Garidel D. M. mandoit à Monsieur Scheuchzer que les dissections des personnes mortes de la peste faisoient voir l'estomach & les intestins remplis d'une bile noire, ou verte, le foie, la rate, le cœur, du double de leur volume ordinaire, sans inflammation ; les parties membraneuses attaquées de gangréne, ensuite d'inflammation ; des charbons & des pustules charbonneuses, & d'autres éruptions sur les membranes intérieures de l'estomach & des intestins ; un gonflement très-considérable, qui rendoit sensibles les vaisseaux qui échappent aux yeux des Anatomistes, surtout dans la pie mere, & la membrane de Ridley, gonflement produit par un sang très-noir. § IV. V.

Le même Monsieur Scheuchzer rapporte l'extrait suivant d'une Lettre de Monsieur Garidel datée d'Aix le premier Février. » *La femme d'un Marchand, fille d'un riche Boulanger de cette* » *Ville, mourut précipitamment dans son accouchement. Le Méde-* » *cin qui la visitoit crut qu'il n'y avoit point de soupçon de peste, &* » *moi je fus d'un sentiment contraire, quoique le mal ne fût pas* » *encore dans sa vigueur. Le Boulanger s'étant retiré dans sa mai-* » *son de campagne, y mena aussi son beau-fils, dont la femme étoit* » *morte. Comme la famille de ce Boulanger étoit nombreuse, étant* » *de neuf à dix personnes, l'on fit apporter le matelas sur lequel la* » *femme étoit morte ; on l'exposa pendant quarante jours au Soleil* » *& au serein, après quoi on le fit découdre par la femme du Fer-* » *mier, qui prit soin de laver la laine, & de la battre ensuite avec* » *des verges. Trois filles du Boulanger refirent le matelas, & le* » *coufirent. Trois jours après la femme du Fermier mourut prompte-* » *ment du mal, & les trois filles la suivirent le lendemain. Quel-* » *ques jours après la mere & quatre enfans avec le Précepteur eurent* » *le même sort ; enfin le Boulanger, le Fermier, & la Servante ont* » *péri de même. Cela est arrivé aux yeux de tout le monde avec le*

Boulanger André. Il n'y a perſonne qui osât en conteſter la vérité. »
Monſieur Scheuchzer ajoute : « La Ville d'Aix fournit d'autres « exemples de la tranſmiſſion du venin peſtilentiel *in diſtans*, « ou dans des endroits éloignés de quelque malade peſtiféré. « De cinquante Religieuſes du Couvent de la Providence, ſcru- « puleuſement ſéparées de tout commerce avec les habitans, il « ne laiſſa pas d'en mourir deux de la maladie. Mais cet exem- « ple eſt bien moins ſingulier que celui d'un enfant de ſept à « huit ans, Penſionnaire dans le Couvent de la Pureté, qui « mourut de la peſte en vingt-quatre heures, ſans que les autres « Penſionnaires qui étoient au nombre de trente-ſix, ni aucune « des Religieuſes en fuſſent atteintes ; mort qu'on attribua com- « munément à la ſympathie, parce que ſes pere, mere, & pa- « rens étoient morts de la maladie à Marſeille. Sans doute, « ajoute l'Auteur, qu'il y avoit chez cet enfant une diſpoſition « particuliere, dont on voit de fréquens exemples dans la pe- « tite vérole, c'eſt-à-dire, une température du ſang, & des li- « queurs, telle qu'elle les rendoit plus propres à être affectés, « empreints, corrompus, & coagulés, par les écoulemens dont « l'air étoit chargé, que ne le ſont les fluides des autres perſon- « nes. «

Ces exemples, continuë Monſieur Scheuchzer, prouvent « démonſtrativement que la maladie ſe communique médiate- « ment, & immédiatement. Auſſi ne puis-je, comme bien d'au- « tres, voir ſans étonnement des Médecins n'admettre que la « contagion *in diſtans*, ou la communication médiate, & rejet- « ter celle qui ſe fait immédiatement, ou par le contact.... & « ſuis-je extrêmement ſurpris de voir l'aſſurance, pour ne point « dire la témérité, avec laquelle ces derniers diſſequent les corps « des peſtiférés, s'aſſeoient ſur le lit des malades, leur touchent « la main, & toutes les parties du corps, comme s'ils avoient « fait une tréve avec la mort ; pendant qu'il leur eſt arrivé plus « d'une fois de voir de leurs propres yeux tous ceux qui demeu- « rent dans la même maiſon attaqués de peſte l'un après l'autre, « & éteindre des familles entieres dans l'eſpace d'une ſemaine. «

Le ſentiment de la non-contagion immédiate a de grands « avantages ; mais il a auſſi de grands inconvéniens. Il ranime le « courage abbatu dans les commencemens de la maladie ; rend « diſpos les Médecins, les Chirurgiens, & autres qui ſont né- «

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 556 sur 883

» ceſſaires au ſoulagement des malades, & leur fait braver les » dangers & la mort : car qui craindroit une incendie en pein- » ture ? Je regarde même comme un coup tout particulier de la » Providence, que dans la conſternation générale les Médecins » de Montpellier, ces anges tutélaires de la Provence, ayent » ſurmonté la terreur, donné du ſecours aux malades, ranimé » le courage des perſonnes effrayées, diſſipé l'épouvante, &, » par l'exemple ſalutaire qu'ils donnoient, engagé ceux qui s'é- » toient ſéparés les uns des autres à ſe ſecourir mutuellement. » Dans ce point de vûë ce faux ſyſtême eſt certainement très- » avantageux. Que dis-je ? Il eſt même néceſſaire dans de gran- » des extrêmités, & un extrême déſordre. C'eſt un menſonge » officieux dont les ſuites ſont ineſtimables. Mais il ne faut pas » outrer les choſes. Il faut aller bride en main ; car les incon- » véniens de ce ſyſtême ſont auſſi conſidérables que ſes avan- » tages.

» En effet cette ſécurité funeſte produit l'indifférence, la né- » gligence des devoirs eſſentiels, change la vigilance des Ma- » giſtrats, qui peut-être ne peut pécher par excès, en une lan- » gueur léthargique, qui fait négliger les précautions néceſſaires, » interrompre les quarantaines, permettre un commerce libre, » en un mot fait tomber les Magiſtrats & le peuple dans une » infinité de fautes qu'une ignorance vincible n'excuſe pas. Auſſi » bien des gens ont-ils penſé que la rechûte qui ſe fit à Aix au » mois d'Avril, rechûte qui emportoit vingt-cinq à trente per- » ſonnes par jour, au lieu de cinq ou ſix qui mouroient depuis » l'équinoxe, a été en partie cauſée par l'uſage des habits, lits, » & hardes, qui avoient ſervi aux peſtiférés, & en partie par le » ſyſtême nouveau, ou pour mieux dire, renouvellé par les » Médecins de Montpellier, de la non-contagion.

» Je dis renouvellé ; car ſaint Grégoire de Nyſſe étoit dans » ce ſentiment, inſpiré peut-être par la charité, afin que la crain- » te de la contagion n'empêchât pas les perſonnes ſaines de ſer- » vir les malades. Ce ſentiment a été auſſi adopté par Gerſt- » mann (*a*) & par Rivinus Profeſſeur de Leipſic, qui ne re- » connoît d'autre cauſe de la peſte que la terreur, & qui veut

(*a*) Bartholdi Floriani Gerſtmanni tumulus peſtis, hactenus metu veneni occluſus, nunc per principia recentiorum, per rationes, propriam experientiam, & exempla apertus, & innoxius demonſtratus, Francofurti 1704.

que la contagion ceſſe d'être contagion ſi la terreur ne s'y « complique; ſans pourtant donner une entiere excluſion aux « cauſes éloignées qui diſpoſent à la terreur. «

Je ne puis à ce propos m'empêcher de relever ce qui eſt « arrivé à ces héros, dont on ne peut aſſez louer la généroſité. « Après avoir vu dans la maiſon où ils demeuroient enlever en « une ſemaine ſix Domeſtiques, le Maître de la maiſon, ſa fille, « fille vigoureuſe âgée de dix-neuf ans, le Précepteur, &, ce « qui eſt plus fort, une perſonne de leur compagnie, Chirurgien « de Montpellier, & le laquais de Monſieur Chicoyneau, il « ne fallut rien moins, tant eſt grande la force du préjugé, que « la priere de M. l'Archevêque pour les déterminer à ſortir de « cette funeſte maiſon. «

Que ceux donc qui regardent la terreur comme la cauſe « principale de la propagation de la peſte, me diſent comment « elle attaque les enfans ſans connoiſſance; comment la vérole, « maladie analogue à la peſte, eſt communiquée aux enfans par « de ſimples baiſers; comment les enfans à la mammelle la com- « muniquent à leurs nourrices; comment une nourrice gâte tou- « te une famille, comme des obſervations répétées en ſont foi; « comment les Turcs, qui ſont très-éloignés d'avoir peur de « cette maladie en ſont attaqués; comment l'éloignement des « perſonnes, & des choſes infectées, arrête ſouvent en peu de « temps la propagation du mal, malgré la terreur univerſelle; « comment les pays voiſins de ceux où eſt la peſte, n'en ſont « pas frappés, à moins que la contagion ne leur ſoit apportée, « quoique tout le monde y ſoit conſterné; comment les perſon- « nes les plus effayées ſont garanties des attaques de la maladie « au milieu des morts qui les environnent, par la ſeule attention « d'évirer tout commerce; comment la Provence a été juſqu'à « préſent le ſeul pays ravagé par ce fleau? Et qu'eſt-ce que ces « *écoulemens maladifs*, que ces *fermens*, reconnus par toute l'an- « cienne Ecole; qu'eſt-ce, dis-je, autre choſe que la contagion? «

On ne ſera pas fâché, ſans doute, de voir l'extrait d'une Let- « tre en date du 5. Avril, que j'ai reçuë du célébre Elie Came- « rarius, Profeſſeur à Tubinge, & qui mérite toutes ſortes d'at- « tentions, ne fût-ce qu'à cauſe de la liberté renduë au commer- « ce. *Quelle avidité les hommes ont pour le lucre! De quels maux* « *la ſoif de l'or n'eſt-elle pas cauſe! Qu'importe que la peſte ſe com-* «

» *munique, pourvû que le commerce reprenne ſon état floriſſant;*
» *c'eſt-à-dire, que le luxe de nos jours ne trouve plus d'obſtacle! Or*
» *quoi de plus favorable à la cupidité des hommes que la diſpute*
» *qui s'eſt élevée au ſujet de la contagion; diſpute, qui, ſi elle eſt*
» *ſérieuſe, car on n'oſe le croire, même après avoir lû les ouvrages*
» *auſquels elle a donné la naiſſance, nous fait voir combien nous*
» *ſommes petits & aveugles, nous que la contagion fait trembler,*
» *dans le temps que ceux qui ſont au milieu de la peſte lui inſul-*
» *tent plutôt qu'ils ne lui échappent! O préjugés auſſi vains que ri-*
» *dicules! Nous verrons à la fin ſi l'on ne changera pas de ton. Ce*
» *ſera celui des deux partis qui rira le dernier, qui aura droit de ſe*
» *mocquer de la contagion .... tout ce qui eſt trop devient defec-*
» *tueux. Je vois de très-mauvais œil la liberté du commerce autori-*
» *ſée par les Puiſſances plutôt qu'il ne faudroit. Mais je ne blâme*
» *pas moins cette rigueur cruelle qui fait condamner à la mort ceux*
» *qui cherchent un azile dans les pays étrangers. Les hommes peu-*
» *vent-ils ainſi renoncer à tous ſentimens d'humanité? N'y a-t'il pas*
» *des moyens plus doux de prévenir les maux qu'on appréhende? ...*
» *Il ſeroit aiſé de faire voir que dans la diſpute ſur la contagion il*
» *y a beaucoup d'envie de parler. En effet n'eſt-ce pas une affecta-*
» *tion ridicule de nier que la peſte ſoit contagieuſe, pendant que*
» *l'on convient qu'il y a des fièvres malignes & très-contagieuſes,*
» *que ſous ce point de vûë tous les hommes de tous les âges ſe ſont*
» *accordés à regarder comme une vraie peſte? Qu'eſt-ce encore que*
» *la diſpute ſur le foier de la peſte? Il eſt dans l'air qui en eſt en*
» *même-temps le véhicule; ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait enco-*
» *re d'autres foiers. De quelque maniere qu'on ſoit infecté, média-*
» *tement, ou immédiatement, c'eſt, ſans doute, un grand malheur....*
» *Les diſpoſitions particulieres de l'air, le tempérament particulier*
» *des malades, la miſere, la diſette, les malheurs des guerres, les*
» *conſeils pernicieux de la famine, & une infinité d'autres cauſes,*
» *concourent de leur maniere à la production du foier, & aux pro-*
» *grès du mal; mais le caractere ſpécifique & formel d'une peſte*
» *demande qu'un malade ait été infecté d'ailleurs, c'eſt-à-dire, par*
» *quelque choſe de peſtiféré, ſoit qu'il s'agiſſe d'un homme actuelle-*
» *ment attaqué du mal, ou d'une perſonne ſaine, qui apporte le venin*
» *dans quelque choſe qui lui appartient. Car une infinité d'exem-*
» *ples funeſtes prouvent démonſtrativement que ce poiſon s'attache à*
» *une infinité de choſes.*

Ce

Ce raiſonnement de Monſieur Camerarius eſt conforme au « ſentiment unanime des plus célébres Médecins, qui ne croyent « pas que la putréfaction des liqueurs puiſſe d'elle-même deve- « nir ſi extrême, ou la malignité acquérir un ſi haut degré par les « cauſes qui agiſſent continuellement ſur nous-mêmes, qu'elle « produiſe une véritable peſte. Ils ſoutiennent tous que ce fleau « n'a jamais affligé l'Europe, qu'après y avoir été apporté d'O- « rient par des perſonnes, ou des marchandiſes, &c. § IX. «

On eſt plus expoſé à être frappé de peſte quand on façon- « ne des corps lâches, poreux, ſpongieux, comme de la laine, « du cotton, de la ſoie, des étoffes, que quand on en façonne « de durs, comme les métaux & les bois. En effet on a obſer- « vé à Aix qu'entre tous les Artiſans, les Selliers, les Cardeurs « de laine, & les Fileurs de ſoie ont été les premiers atteints du mal. « Cette obſervation eſt fort utile aux Marchands qui font commer- « ce de laine, de cotton, & de ſoie. Ils ne peuvent trop ſe preſ- « ſer, en tems de peſte, de fermer leurs boutiques, & de s'interdi- « re tout commerce avec leurs ouvriers. *M. Scheuchzer*, § XIII. «

Un des accidens les plus communs de la peſte de Proven- « ce, eſt le vomiſſement après les nauſées, effet des contrac- « tions ſpaſmodiques de l'eſtomach. C'eſt un effort de la nature « pour repouſſer les premieres attaques de la maladie, & rejetter « le venin avalé avec la ſalive. Il y a deux chemins par leſquels « il peut parvenir à ce principal organe de la digeſtion, de la « bouche par l'éſophage, & du ſang par les artéres. Il eſt ſans « contredit que les efforts ſeront beaucoup plus violens, ſi le « venin entre dans l'eſtomach par ces deux voies; ſi ce que l'eſ- « tomach a fait entrer dans le ſang, lui eſt rendu par cette « liqueur même, & ſi le diaphragme, le bas-ventre, les muſ- « cles, & les inteſtins, ſont en même-temps attaqués de con- « tractions ſpaſmodiques. On a lieu de croire que le venin n'eſt « entré dans l'eſtomach que par le ſeul canal de l'éſophage, en « conſéquence de l'effet avantageux de l'émétique, obſervé ſou- « vent lorſque ce remede a été adminiſtré dans le commence- « ment; mais il eſt très-probable que les émétiques les plus doux « n'ont été nuiſibles dans le cours de la maladie, que parce que « le venin diſtilloit du ſang dans l'eſtomach. Quelques malades « ont trouvé la fin de leur vie après un vomiſſement de vingt- « quatre heures conſécutives, lorſque non-ſeulement la liqueur «

» gaſtrique s'eſt trouvée infectée chez eux, mais que la qualité » corroſive du venin a produit des charbons ſur ce viſcere ſi eſ- » ſentiel à la vie, *M. Scheuchzer.* § XXXVIII.

» La ſéparation de tout commerce avec les perſonnes infec- » tées eſt un excellent préſervatif pour ceux qui ſont obligés » malheureuſement de demeurer dans l'air contagieux. C'eſt une » vérité prouvée par une infinité d'exemples qu'on a vus dans la » peſte qui ravage la Provence. Je me contenterai d'en rappor- » ter quelques-uns. Le Palais Archiépiſcopal d'Aix n'a point été » atteint de la contagion, bien que plein de monde, & en- » touré de maiſons infectées, parce que perſonne n'avoit de com- » munication au dehors. Dans ſeize Couvens de Religieuſes » qui ſont à Marſeille, il n'y a eu que cinq filles attaquées de » la peſte dans la même maiſon, parce qu'elles avoient eu com- » merce avec des perſonnes infectées. Pluſieurs autres Com- » munautés de la même Ville ſe ſont garanties de la contagion, » par le moyen de la ſeule ſéparation. Deux Coſeigneurs du » Cannet s'en ſont préſervés par le même moyen avec toute leur » famille, ſans ſe priver cependant du plaiſir de la chaſſe qu'ils » prennent ſouvent; & cela au milieu d'une foule prodigieuſe » de morts, dont ils étoient inveſtis. *M. Scheuchzer, Extrait d'u- » ne Lettre du 15. Mars, écrite par M. H.... de L... en Pro- » vence.* § LV. »

Parlant d'après Monſieur Muller, Médecin de Lindaw, des cauteres comme d'un excellent préſervatif contre la peſte, M. Scheuchzer rapporte cette obſervation de Monſieur Garidel faite à Aix, & extraite d'une de ſes Lettres du premier Février. » On a remarqué que ceux qui avoient des ulceres non » malins, des fiſtules, la galle, des ulceres coulans à la tête, » des *favus*, ont été entiérement exempts de la peſte, quelque » étroite communication qu'ils avoient euë avec les peſtiférés. » § LXI. »

On a remarqué en Provence que les drogues fort âcres, & fort odoriférantes, comme l'ambre, le muſc, le benjoin, le ſtyrax, l'oliban, ont été nuiſibles en parfum. On s'eſt mieux trouvé des drogues plus douces, comme les bois & les baies de geniévre, & de laurier. Il y avoit dans Aix un Médecin étranger qui faiſoit porter devant lui, toutes les fois qu'il alloit voir des malades, un flambeau allumé fait de poix & de fleurs de ſouphre. *Le même.* § LXIII.

Un célébre Médecin écrivoit d'Aix le 16. Février à une Dame de Montpellier dans les termes ſuivans. *Je ſuis ſurpris que les habiles Médecins qui ſont à Montpellier n'ayent pas fait des repréſentations à ceux qui ont pris le deſſein d'enfermer généralement tous ceux qui ſeront atteints de ce mal dans les Infirmeries, ſans diſtinction; ce qui eſt plus propre à mettre le déſordre dans une Ville, qu'à éviter la contagion. A Marſeille & à Aix on n'a porté aux Infirmeries que les pauvres qui n'ont pas eu le moyen de ſe nourrir chez eux, & on a laiſſé dans leurs maiſons les Artiſans qui ont pû s'y entretenir. On ne penſe pas bien à ce qu'on fait. On fera déſerter généralement toutes les perſonnes de quelque mérite qui pourroient conſerver le bon ordre dans la Ville, & on la livrera par-là à la baſſe populace, qui tombera dans une confuſion affreuſe.* Le même, § LXIV.

On voit dans le même paragraphe combien il coûta à Toulon pour nourrir les pauvres. Ils étoient au nombre de huit mille à qui l'on donnoit par jour une livre & demie de pain, trois onces de ris, ou cinq de féves, une once de ſel, une certaine quantité d'huile, & une chopine de vin; ce qui fait par jour douze mille livres de pain, quinze cens livres de ris, cinq cens livres de ſel, & quatre mille pintes de vin. *Ibid.*

L'analogie prétenduë entre le venin peſtilentiel & le vérolique, analogie que Monſieur A.... croit prouvée par la coagulation & la corroſion, l'éruption des bubons, & puſtules que ces deux venins produiſent, a fait juger à cet Ecrivain dans ſa Diſſertation ſur la peſte de Provence § 79. que l'Ethiops minéral pouvoit d'autant mieux convenir dans l'une & l'autre maladie, que cette préparation mercurielle eſt abſorbante, inciſive, propre à amortir l'âcreté du venin, & à en atténuer les molecules, ſans cauſer d'efferveſcence dans le ſang, de précipitation dans la circulation, & d'évacuation ſenſible. D'ailleurs Monſieur Boyle a remarqué que la peſte eſt moins commune dans le voiſinage des mines de mercure. *General. cap. pro Hiſt. Naturali.* Après quoi Monſieur A.... ajoute: « Il faut convenir « cependant que comme la peſte eſt une maladie très-aiguë, on « ne doit guéres compter ſur l'effet de l'Ethiops lorſqu'elle eſt « déclarée, ou confirmée. Il ne peut convenir que pour s'en pré- « ſerver, ou tout au plus pour y remedier aux premieres appro- « ches, lorſque le venin ne ſe fait encore ſentir que très-foiblement. «

» Car dans ce cas le Médecin à qui l'on en avoit proposé l'usa-
» ge me marque qu'il en a éprouvé de bons effets. *M. A...;*
» *Dissertation sur la peste de Provence.* § LXXIX.

» Les femmes enceintes qui ont été attaquées de la peste;
» ont presque toutes péri par l'avortement, ou par les pertes de
» sang qui les ont suivies. Ce sont des accidens auxquels on peut
» tâcher de remedier par les remedes dont nous avons parlé (les
» astringens) excepté pourtant les injections astringentes, qu'on
» n'oseroit employer dans cette occasion. *M. A....* § 89. Mais ce n'est pas dans le cabinet qu'on peut décider des remedes que demandent de tels maux, on ne doit écouter que les préceptes tirés de l'expérience. Il ajoute cependant en note: » On
» doit employer dans ce cas même les injections astringentes,
» lorsque le danger est très-grand, & les autres remedes inuti-
» les... Nous sçavons qu'on s'est servi avec succès des injections
» astringentes dans la matrice des femmes qui venoient d'accou-
» cher, & qui périssoient par une perte immodérée qu'on ne
» pouvoit point arrêter autrement.

» Le foier de la maladie étant dans l'estomach (*a*) semble
» demander des émétiques, & les Médecins ont éprouvé qu'ils
» n'étoient point inutiles dans le commencement de la maladie,
« surtout si l'on employe ceux qui sont doux, comme l'ipeca-
» cuanha.... Voici ce que me mande à leur sujet un Médecin
» de mes amis M. C.... dans une lettre du 3. Mars 1721.
» *On préfere ici l'usage de l'ipecacuanha au tartre émétique, parce*
» *que le premier est plus doux. J'en conviens; mais il ne faut pour-*
» *tant s'y fier que de bonne sorte, car il opere quelquefois assez vio-*
» *lemment, même en petite dose, pour faire jetter du sang aux ma-*
» *lades dans l'effort du vomissement, & sur la fin de son opération*
» *il cause souvent de violentes secousses à tout le corps, & même un*
« *tremblement. On en peut dire autant des purgatifs les plus doux,*
» *comme la manne & le senné, qui quelquefois causent de violen-*
» *tes évacuations, & par conséquent sont d'un usage peu sûr dans*
» *un aussi grand abattement de forces. Vainement se flatteroit on*
» *d'avoir le remede à la main, c'est-à-dire, des diaphorétiques, des*
» *cordiaux, & des toniques, pour remedier au désordre causé par*
» *les purgatifs; ne vaudroit-il pas beaucoup mieux les employer à*

(*a*) Il n'y a que le préjugé qui puisse persuader que le foier de la peste est dans l'estomach.

prévenir la foibleſſe qu'à y remedier? Il eſt beaucoup plus avan- « *tageux de ne point exciter de cours-de-ventre toujours très-équivo-* « *ques, que de ſe mettre dans le cas de les calmer; d'autant plus que* « *les fiévres malignes ne fourniſſent que trop d'exemples de l'ineffica-* « *cité des meilleurs remedes dans ces circonſtances... Il me paroît* « *preſque impoſſible de faire ſortir de l'eſtomach, & de toute la* « *maſſe du ſang, le venin peſtilentiel ſans l'aigrir.* M. Scheuchzer. «

§ LXX. «

M. C... vante beaucoup dans ſa lettre du 18. Janvier 1721. « la caſcarille comme un excellent remede tonique, & très- « propre à empêcher la putréfaction, & il eſpere beaucoup de « l'uſage prudent du quinquina, & des infuſions en maniere de « thé, de ſauge, de rue, de véronique, d'aigremoine, & d'alle- « luia, priſes en quantité.... Voici un remede fort eſtimé de « Monſieur Muller, & dont on s'eſt ſervi avec ſuccès à Mar- « ſeille. »

℞. De la meilleure aloës, de la thériaque, de chacune une once; rhubarbe, une demie-once; myrrhe, agaric, ſaffran, zedoaire, gentiane, baies de geniévre, de chacun un gros; coupez, & pilez ces drogues, faites les digérer avec une chopine d'eſprit de vin pendant quelques jours dans un vaiſſeau bien fermé. On en donne ſix ou huit gouttes dans une cuillerée de vin blanc, comme préſervatif, & aux peſtiférés une demi-cuillerée dans un verre de vin blanc, ou un bouillon, comme ſudorifique. On peut donner cette teinture à tout âge, à tous ſexes, même aux femmes groſſes, depuis ſix juſqu'à vingt gouttes.

M. Scheuchzer s'étonne enſuite qu'on n'ait pas parlé des véſicatoires dans la peſte de Provence. Eſt-ce, dit-il, qu'on ne s'en eſt pas aviſé, ou qu'ils ont été nuiſibles? Il prouve par une foule d'autorités qu'ils auroient dû faire de bons effets. Il cite entr'autres le ſentiment de Muller. Il rapporte d'après Platerus, *Prax. Med. Tract.* II. *c.* 2. qu'un Moine fit des miracles dans la peſte de Lyon de 1564. par l'uſage des ſetons faits avec la racine d'ellebore noir, remede fort analogue au véſicatoire; & il finit par cette réflexion: « Je ne balance pas à croire l'uſage « de ces remedes plus sûr que la ſaignée pratiquée le quatriéme « jour de la maladie, & ſuivie de l'uſage des purgatifs & des « émétiques, remedes au moyen deſquels les Médecins de Mont- « pellier ſauverent au mois de Mars une femme de vingt-deux «

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 564 sur 883

» ans, & firent ſortir un bubon qui étoit rentré. » *M. Scheuchzer.*
§ LXXIX.

COPIE

De la Relation de la maladie de la Canourgue, & de Correjac, envoyée à Monſeigneur l'Evêque de Mende le 8. Mai 1721.

NOUS Docteurs en Médecine de la Faculté de Montpellier, & Maître Chirurgien Juré, certifions que de l'ordre de Monſeigneur l'Evêque de Mende, & de Meſſieurs les Commiſſaires de l'Aſſiette, nous nous ſommes tranſportés à la Ville de la Canourgue, & au lieu de Correjac, pour examiner la nature de la maladie qui regne depuis quelque temps dans ces deux endroits; & qu'étant arrivés le quatre au ſoir à ladite Ville, nous apprîmes par Monſieur Perrin, Médecin, qu'il y avoit actuellement quelques malades, & parce qu'il nous aſſura que les morts y étoient très-promptes, nous crûmes que nous devions inceſſamment nous tranſporter dans la maiſon où étoient les malades, pour nous convaincre par nous-mêmes de la vérité des faits. Nous trouvâmes dans la premiere chambre un homme d'environ vingt-cinq ans d'un tempérament robuſte & vigoureux, qui nous dit être malade depuis deux jours; qu'il avoit aidé à l'enterrement d'un cadavre; que ſa maladie avoit commencé par des friſſons qui avoient été ſuivis d'un grand mal de tête; que cependant il s'étoit levé deux heures auparavant avec ſon compagnon qui étoit à un galetas au-deſſus, & qu'il ne ſe trouvoit pas trop mal; ſon viſage, ſes yeux, ſes lévres, ſon pouls, ſa reſpiration paroiſſoient être dans l'état naturel. Cependant dans l'examen de ſa perſonne nous trouvâmes un bubon, petit & très-profond, dans l'aîne gauche, ſans que la couleur de la peau fût aucunement changée, ni qu'il y ſentit aucune douleur; ſa langue étoit blanche vers les côtés, & d'un rouge brun dans ſon milieu; ſa ſoif étoit médiocre, & il n'avoit ni vomiſſement, ni nauſée.

Dans la même chambre nous vîmes une fille à peu près du même âge, qui nous dit être malade depuis la veille, ſa maladie ayant commencé comme celle du premier, ſe trouvant pour lors dans un état ſemblable, au bubon près, dont nous ne remarquâmes aucune apparence. Elle étoit très-altérée.

Nous demandâmes enſuite à voir le troiſiéme qu'on appella, nous aſſurant qu'il étoit en état de deſcendre lui-même, étant monté depuis fort peu de temps dans le ſuſdit galetas, & ayant traverſé la ruë pour aller querir du vin. Comme il ne répondoit point, nous grimpâmes dans cet endroit qui étoit ſans degré, où nous le trouvâmes mort, & entiérement glacé; ce qui nous ſurprit d'autant plus qu'il faut de la force & de l'agileté pour parvenir à cet endroit. Sa face & ſes lévres étoient noires & livides: nous lui trouvâmes un bubon à l'aîne gauche.

Nous fîmes prendre quelques cordiaux aux deux autres, & y étant retournés le lendemain, ils nous dirent qu'ils avoient fort bien ſué. La fille étoit à peu près dans le même état, ſon pouls étant devenu pourtant plus foible; mais le jeune homme ſe plaignit d'une douleur inſupportable ſous l'aiſſelle droite, où nous remarquâmes un bubon conſidérable, la couleur de la peau n'ayant point changé. Ce dernier mourut dans la nuit ſuivante, ſans qu'il parût d'autres ſymptomes, & que ces éruptions ne ſemblaſſent pas devoir faire craindre une mort ſi précipitée. Le jour ſuivant il parut à l'aîne de cette fille un bubon conſidérable; ſa ſoif redoubla le ſeptiéme au matin; elle ſe leva, ſa parole fut entrecoupée, & ſa reſpiration plus gênée, ſon courage n'étant pas abattu, & ſon pouls paroiſſoit toujours naturel.

Le cinquiéme ſa mere fut atteinte; ſa maladie eut les mêmes commencemens, & les mêmes progrès. Elle mourut le ſeptiéme.

Le cinquiéme nous fûmes avertis qu'une petite fille d'environ onze ans, logée dans une maiſon où ſes parens venoient de mourir, ſe trouvoit mal. Nous trouvâmes les mêmes ſymptomes remarqués dans les autres, avec une inflammation de la gorge, & un grand dégoût pour le bouillon, accidens qui ont été ſuivis d'un bubon très-douloureux à l'aîne gauche, qui a commencé à ſe faire ſentir dans la nuit du même jour, & qui fut ſuivi de la mort dans quinze ou ſeize heures.

Ayant fait aſſembler le Conſeil de Ville le cinq au matin, pour apprendre par la voix publique le commencement & le progrès de ce mal, Meſſieurs Brun Vicaire, Perrin Médecin, & Allemand Chirurgien & Conſul, qui ont exactement viſité tous les malades, nous ont aſſuré dans cette aſſemblée que cette maladie avoit commencé à ſe faire ſentir en cette Ville depuis qu'un habitant y revint après avoir ſervi ſon frere mort à Correjac; qu'elle ne s'étoit ſoutenuë que par la communication des malades avec les ſains, ou par le tranſport des meubles & des hardes qui avoient ſervi à ceux qui en avoient été atteints; que cette maladie enlevoit dans peu tous ceux qui en étoient attaqués; & que dès que quelqu'un d'une famille en périſſoit, tout le reſte ſubiſſoit bientôt le même ſort; que ſi quelqu'un de la même famille alloit chercher ailleurs un azile, il y portoit d'abord & la contagion, & la mort, & que ce n'eſt que de cette maniere qu'une quarantaine de perſonnes en ſont déja mortes; en ſorte que l'on peut dire en général qu'elle eſt principalement caractériſée dans tous les ſujets par des friſſons, des douleurs de tête, des vomiſſemens, des nauſées, une grande ſoif, des bubons, des charbons, des parotides, &c. ce qui ſe trouvant avéré & conforme preſque en tout à ce que nous avons remarqué dans le petit nombre de malades que nous avons vus, nous fait juger que cette maladie eſt une véritable fiévre peſtilentielle dont le venin eſt très-actif & très-contagieux.

Le ſixiéme au matin nous étant tranſportés au lieu de Correjac, & ayant fait aſſembler le reſte des habitans de ce Village diſperſés dans des huttes, nous apprimes d'eux que la maladie qui les affligeoit n'avoit commencé que le lendemain du jour de la ſaint Clement dernier; qu'un de leurs concitoyens revint malade de la Foire de ſaint Laurent Dolt, où l'on croit qu'il but avec un étranger; que ſa mort fut ſuivie de toute ſa famille, & que la contagion ſe répandit ſur tous ceux qui eurent communication avec les malades, ou qui ſe ſont ſervis des hardes de ceux qui ont péri; que quarante de leurs habitans en avoient été enlevés du nombre d'environ cent qu'ils étoient, les uns en vingt-quatre heures, les autres en deux jours, & quelques-uns plus tard, & qu'il n'y a qu'un ſeul qui en ait échappé; qu'il y avoit actuellement deux malades dans le lieu; où, nous étant conduits, nous trouvâmes une femme âgé d'environ ſoixante-cinq

ſoixante-cinq ans, en qui nous remarquâmes un viſage livide, des yeux éteints, la voix mourante, un gros bubon ouvert à l'aîne droite, un pouls foible & convulſif, & annonçant une mort prochaine. Toutes les deux moururent le lendemain.

Etant entrés dans une autre maiſon, nous y trouvâmes une femme d'environ vingt-cinq ans, ayant la face pâle & avalée, les yeux mourans, la langue blanche aux côtés, & rouge dans ſon milieu, dans un abattement général, & des inquiétudes mortelles, des douleurs univerſelles, ayant pourtant la parole aſſez ferme & naturelle, & le raiſonnement juſte, le pouls concentré, & deux tumeurs douloureuſes aux deux côtés, & vers l'extrêmité du périné, la peau n'ayant rien perdu de ſa couleur naturelle.

Sur ces obſervations, & ſur ce qui nous a été dit par un homme qui a ſoin de ces infortunés, & qui a ſervi preſque tous les autres malades, que tous avoient été preſque de la même maniere, il eſt aiſé de juger que cette maladie eſt entiérement du caractere de celle de la Canourgue, & qu'il eſt très-important d'empêcher les communications pour arrêter les progrès d'une ſi funeſte contagion. Signés Rochevalier, Blanquet, Vaiſſade.

COPIE

De la Lettre écrite à Monſeigneur le Duc de Roquelaure par Monſieur Blanquet, Médecin de la Canourgue.

MONSEIGNEUR,

J'AI reçu la Lettre que votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire le 9. de ce mois: je ſerai exact à exécuter ſes ordres, & à vous informer journellement de tout ce qui ſe paſſera à la Canourgue. Cette Ville contenoit environ quinze ou ſeize cens perſonnes; il y en reſte encore de mille à onze cens; le reſte s'eſt retiré pour fuir le danger, ou a péri par la contagion. Il y eſt mort environ cent quarante perſonnes depuis le commencement du mal, & tous de cette fiévre peſtilentielle, à la réſerve de ſept ou huit. Cette Ville eſt diviſée en trois

quartiers. Elle eſt ſituée entre deux Fauxbourgs qui contiennent chacun environ ſoixante maiſons. La maladie en a déſolé un preſque entiérement, & elle n'a pas encore pénétré dans l'autre. La Ville qui eſt au milieu, a bien eu quelques malades, mais en petit nombre. J'ai cru, Monſeigneur, que je devois vous marquer ces particularités, afin que vous puſſiez mieux comprendre comment cette maladie s'eſt communiquée, & ce qui a fomenté ſon progrès. On peut dire en général qu'elle n'a eu de ſuites qu'autant que les ſains ont eu du commerce avec les malades, ou qu'ils ſe ſont ſervi, ou même qu'ils ont touché leurs meubles, & leurs autres effets. J'avois déja remarqué la cauſe de cette communication à la maladie de Correjac, où je fus deux fois par ordre de M. de Mende dès le commencement de ce mal, & nous l'obſervâmes encore mieux Monſieur Rochevalier & moi dans le ſéjour que nous fîmes à la Canourgue, où nous fûmes députés par Meſſieurs les Commiſſaires du Gevaudan. Nos conjectures m'ont paru très-juſtes dans les Obſervations que j'ai faites depuis que je ſuis revenu par ordre de M. de Rothe. Comme j'ai reçu de ce Seigneur le pouvoir de faire dans la Canourgue tout ce que je jugerois à propos pour arrêter le cours de cette cruelle maladie, j'ai d'abord fait ſéparer les trois quartiers par des barricardes qui ſont exactement gardées, en ſorte que les habitans de l'un n'ont point de commerce avec ceux des autres. Je leur fais obſerver une quarantaine que M. de Rothe leur a ordonnée, & je ne leur permets pas de ſortir de leurs maiſons que pour des néceſſités indiſpenſables. Je fais diſtribuer à chacun les vivres, & les autres proviſions, qu'on nous envoye, & j'ai prépoſé dans chaque quartier un honnête homme qui a ſoin d'en fournir chaque particulier, & qui me rend compte chaque ſemaine de ce qu'il a donné aux pauvres, ou de ce qu'il a vendu aux gens aiſés. J'ai fait faire une Infirmerie où on peut loger quinze malades, & des gens pour les ſervir; & nous avons un petit quartier hors de la Ville, où il y a neuf ou dix maiſons qui ſont deſtinées, ou à ceux qui enterrent les morts, ou à ceux qui ont communiqué avec ceux qui ont été frappés; mais avec toutes ces précautions, j'ai le chagrin de voir que ce mal ſe perpétuë, & que de tous ceux qui en ont été attaqués, il n'en eſt échappé que deux. J'ai tenté toute ſorte de remedes inutilement, non-ſeulement ils ne garantiſſent aucune

perſonne, mais ils ſont même ſans vigueur, & ne produiſent aucun effet. Je crois que c'eſt la ſeule maladie où on ait obſervé une pareille choſe. Nous avons depuis hier au ſoir quatre morts, & il nous reſte encore quinze ou ſeize malades. Il n'y en avoit jamais eu tant à la fois; mais par bonheur ce mal n'afflige à préſent qu'un Fauxbourg, où il eut ſon commencement, & la Ville en eſt tout-à-fait exempte. J'eſpere que le bon ordre que je tâcherai d'y maintenir, & l'obéiſſance des habitans à garder leurs maiſons, pourra finir les communications, & par conſéquent la contagion. J'ai l'honneur d'être, &c.

BLANQUET.

A la Canourgue le 14. *Juin* 1721.

Depuis cette Lettre écrite il eſt encore mort quatorze perſonnes, mais toutes aux Infirmeries, ou au Faubourg infecté, & il eſt tombé trois malades aux mêmes endroits dans aujourd'hui 16. Juin.

LETTRE

De Monſieur Blanquet, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, employé dans le Gevaudan pour les maladies peſtilentielles; écrite à M. Dodart, premier Médecin du Roi, au ſujet de la Peſte.

MONSIEUR,

JE m'acquitte de la parole que je vous ai donnée dans la derniere Lettre que j'eus l'honneur de vous écrire; je vous envoye les Obſervations que j'ai faites ſur la peſte de la Canourgue; ſi la vérité & la bonne foi leur peuvent donner quelque prix, je ſuis aſſuré qu'elles ne vous déplairont pas; & ſi vous leur donnez votre approbation, je ſuis aſſuré de celle du Public. J'aurois peut-être pû faire quelque choſe de plus étendu,

& de plus raiſonné, ſi je n'étois encore actuellement occupé à un travail qui ne me donne ni le loiſir, ni la tranquillité qu'il faudroit pour cela. Enfin, Monſieur, telles qu'elles ſont je vous les donne; c'eſt à vous à juger ſi le Public peut en retirer quelque utilité.

Quoiqu'on n'ait pas encore pû découvrir comment la peſte a été portée dans le Gevaudan, & que l'hiſtoire du Forçat échappé de Marſeille ne ſoit pas bien avérée, il eſt cependant conſtant que depuis près d'une année que je ſuis employé au ſervice des peſtiférés, je n'ai vu perſonne qui en ait été attaqué, qu'après avoir communiqué avec ceux qui en étoient frappés, ou après s'être ſervi des habits, & des hardes, de ceux qui en avoient péri. Ce principe une fois établi, on ne ſçauroit douter que la peſte ne ſoit contagieuſe, & qu'elle ne reconnoiſſe pour ſa cauſe un véritable ferment, capable de ſe multiplier, & de changer en ſa propre nature les ſujets ſur leſquels il agit, & qui ſont propres à recevoir ce changement.

On n'eſt point d'accord ſur la maniere d'agir de ce ferment. Les uns prétendent qu'il coagule le ſang & les humeurs, & les autres qu'il les diſſout, & qu'il les briſe. Pour moi, je crois que, ſuivant les différentes diſpoſitions des ſujets ſur leſquels il agit, ou ſuivant la différente proportion dans laquelle il s'y trouve, il produit tantôt l'un, & tantôt l'autre de ces effets.

En effet, ſi nous examinons les différens ſymptomes de la peſte, nous ne ſçaurions douter qu'ils ne reconnoiſſent pour cauſe, tantôt un ſang trop épaiſſi, & tantôt un ſang trop diſſout. Les aſſoupiſſemens léthargiques, l'abattement des forces, le pouls petit, inégal, & concentré, la face pâle, ou livide, les yeux éteints, & ternis, le froid répandu ſur tout le corps, ou dans quelques parties particulieres, les bubons & les parotides, les concrétions polypeuſes, l'engorgement du ſang dans les gros vaiſſeaux, les taches noires qui paroiſſent ſur tout le corps; ces accidens, dis-je, ne peuvent être attribués qu'à un ſang dont la fermentation eſt ralentie, & dont les principes mêlés confuſément & ſans ordre, n'ont plus ni ce mouvement circulaire, & uniforme, d'où dépend la vie & la ſanté, ni cette proportion qui fait l'œconomie du corps humain.

Si nous conſidérons d'un autre côté ces hémorrhagies ſi fréquentes, & que rien ne peut arrêter, ces délires phrénétiques,

ces yeux étincelans, ces chaleurs brûlantes, ces visages allumés, ces douleurs aiguës de la tête, cette soif qu'on ne sçauroit éteindre, ce pouls vîte, plein, fréquent, ces mouvemens convulsifs, cette oppression de poitrine, avec une haleine dont la main peut à peine souffrir l'ardeur, ces éruptions d'un rouge animé, ces charbons si douloureux, &c. on conviendra aisément que tous ces funestes accidens ne peuvent être produits que par un sang dont la fermentation est extrêmement vive, & dont les parties brisées & emportées avec rapidité, causent ce feu qui détruit la structure même des viscères, rompt le tissu des parties solides, créve les vaisseaux sanguins, & permet au sang de s'échapper par une infinité d'endroits, ou de causer des tiraillemens, & des divulsions très-douloureuses.

De-là vient que les tempéramens les plus robustes, & les plus vigoureux, ont été plus vivement attaqués, & ont péri plutôt que ceux dont la complexion étoit foible & délicate; parce que les principes de leur sang, plus animés & plus massifs, ont été propres à recevoir un mouvement plus violent, & par conséquent à causer de plus grands désordres; tandis que les autres dont le sang ne fermentoit que foiblement, n'ont pas reçu des impressions, ni des sécousses si rudes, & ont mieux soutenu les efforts d'un mouvement moins violent, & moins rapide. Cela est si vrai, que parmi cent quatre convalescens que nous avons à la Canourgue, on peut compter près de quatre-vingts enfans, vieillards, ou femmes foibles, & infirmes.

Il seroit aisé, Monsieur, de raisonner là-dessus suivant les principes de la Physique, & de la Médecine; mais, outre qu'un tel projet ne peut être renfermé dans les bornes d'une Lettre, votre pénétration suppléera à tous les raisonnemens que je pourrois faire pour appuyer cette vérité.

Voilà, Monsieur, quels sont les principaux accidens de la peste, & qui la caractérisent: on peut pourtant assurer qu'il n'en est aucun de pathognomonique qui la distingue des autres maladies, & qu'ils se rencontrent tantôt les uns, & tantôt les autres dans les différentes personnes qui en sont frappées. Je dis plus (& cette proposition paroîtra paradoxe à bien des gens) en temps de pestilence toute maladie est peste; en temps de pestilence la peste est toute sorte de maladies; c'est-à-dire, que ce qui ne seroit dans un autre temps qu'une simple fiévre con-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 572 sur 883

tinuë, une pleuréſie, une dyſenterie, &c. contracte un caractere de malignité qui le rend peſtilentiel. Secondement, le venin de la peſte ſe maſque ſous tant de figures, & cauſe des accidens ſi différens & ſi bizarres, qu'on peut être convaincu qu'il n'eſt aucune maladie dont il n'emprunte la reſſemblance, ſuivant la force, ou la foibleſſe des viſceres, & des autres parties qu'il afflige.

Cet argument eſt démonſtratif, ſi l'on fait attention que pendant une année entiere il n'eſt mort perſonne à la Canourgue en qui l'on n'ait remarqué des ſignes de peſte, excepté deux vieillards emportés par des maladies chroniques; tandis qu'il y doit naturellement mourir ſoixante, ou ſoixante-cinq perſonnes par an. La même choſe eſt arrivée à Mende, à Marvejols, & dans tous les autres lieux du Gevaudan qui ont été affligés de la contagion. Ainſi l'on ne peut réduire l'idée de cette maladie à certaines claſſes; il en eſt autant qu'il y a de maladies différentes, & je n'ai preſque point vu de ſujets en qui les accidens ſe reſſemblaſſent.

Cette vérité eſt confirmée par les obſervations qui nous apprennent, que pendant pluſieurs années, après que la peſte avoit fini dans les Villes qu'elle avoit ravagées, les autres maladies qui ſurvenoient, avoient je ne ſçai quoi de malin, & ſe reſſentoient encore d'un reſte de contagion, qui les rendoit plus dangereuſes, & plus ſuſpectes.

Cette vérité reçuë nous conduit néceſſairement à admettre une cauſe générale, & à ſuppoſer dans tous les habitans d'une Ville attaquée la ſemence de la peſte qu'ils reçoivent par la reſpiration, avec l'air infecté des corpuſcules échappés des corps de ceux qui ſont déja frappés, ou qui en ont péri. Tout le monde ne tombe pourtant pas malade, parce qu'il ne ſe trouve pas dans tous les ſujets des diſpoſitions à mettre en œuvre ce ferment, ou qu'il s'en trouve même dans pluſieurs de toutes oppoſées à ſon action. Mais ſi je ſuis diſpoſé à avoir une pleuréſie, une dyſenterie, une ſimple fiévre putride, ces maladies ne manqueront pas de contracter le caractere du venin que j'ai déja dans le corps, & de devenir peſtilentielles. D'ailleurs ce venin, comme aſſoupi, & ſans action, peut être réveillé par les paſſions de la crainte, de la triſteſſe, de la colere; par des débauches, par de mauvais alimens, par des indigeſtions, &

principalement par la communication. Enfin il faut une occaſion qui mette en jeu ſes forces, & qui les faſſe déclarer. C'eſt par cette raiſon que le peuple qui ſe nourrit mal, que les femmes timides, que ceux qui s'abandonnent aux excès du vin, que les enfans dont les digeſtions ne ſe font jamais bien, ſont plutôt attaqués que les autres; c'eſt par cette raiſon que l'éloignement & la fuite ſont les meilleurs préſervatifs contre la peſte, pour ne pas dire les ſeuls, parce que ces miaſmes répandus dans l'air, ne peuvent s'étendre qu'à une certaine diſtance, comme toutes les autres vapeurs, & les exhalaiſons; c'eſt encore par cette raiſon que les grands feux que l'on allume, que les parfums des choſes même les plus puantes, ſont regardés comme très-propres à purifier l'air des molécules malignes dont il eſt chargé, ou parce que le feu les diſſipe, & les diviſe, ou parce que les ſouphres groſſiers qui s'élevent des drogues que l'on brûle, peuvent l'envelopper, l'émouſſer, enfin lui faire changer de nature, & le mettre hors d'état de nuire.

Cette matiere demanderoit à être traitée fort au long; mais je me contente de la toucher en paſſant, & d'inſinuer mon ſentiment ſur la nature de la peſte, & ſur la maniere dont elle ſe répand; je ne l'ai fondé que ſur les obſervations que j'ai faites pendant que j'ai été employé à ſecourir les malades.

Il ne s'agiroit préſentement, Monſieur, pour avoir une juſte idée de la peſte, que de déterminer quelle eſt la nature du venin peſtilentiel, quelle en eſt l'origine, & comment la même cauſe peut produire des effets ſi différens: mais en vérité la matiere eſt ſi obſcure, & les ſentimens de tant de grands hommes qui en ont écrit ſont ſi différens, que je n'ai pas la témérité de prononcer là-deſſus; & qu'à l'exemple du Prince de la Médecine, je crois qu'on doit reconnoître dans cette maladie la main d'un Dieu qui ſe ſert, pour châtier les hommes, des cauſes ſecondes qui nous ſont inconnues; & qu'il eſt plus raiſonnable d'avoüer de bonne foi ſon ignorance, que de forger à plaiſir des ſyſtêmes qu'on ne peut appuyer d'aucune raiſon ſolide.

L'embarras n'eſt pas moins grand, lorſqu'il faut décider ſur la maladie de ceux qui ſont les premiers attaqués de la contagion. La différence des accidens rend la déciſion délicate, & l'on riſque, ou de ſacrifier une Ville dans la crainte de la dé-

clarer ſuſpecte, ou de la ruiner, & de la priver de tout commerce avec ſes voiſins, en prononçant trop hardiment que le mal y eſt déclaré. On peut pourtant raiſonnablement aſſurer que la peſte eſt dans une Ville, s'il y arrive pluſieurs morts ſubites, s'il paroît ſur le corps des éruptions, ou des taches noires & livides après leur mort; ſi les maladies les plus communes trompent, & la prudence des Médecins à les bien connoître, & l'eſpérance qu'ils ont dans les remedes qu'ils preſcrivent; ſi aux environs il y a des lieux attaqués de la contagion, & qu'on ſoit convaincu qu'il y a eu du commerce avec les habitans, & qu'on en ait pris des marchandiſes, ou d'autres effets; car ce venin s'y attache comme une vapeur très-ſubtile: mais on ne doit plus douter de ſon malheur, lorſque la mort enleve en peu de temps beaucoup de perſonnes, & qu'on trouve les accidens d'une véritable peſte, tels que ſont ceux que nous avons dit la caractériſer.

On ſçait en général que le prognoſtic de cette maladie eſt très-funeſte, & qu'elle fait périr en fort peu de temps preſque tous ceux qui ont le malheur d'en être frappés; mais les événemens en ſont ſi bizarres, qu'il eſt bien difficile à un Médecin, quelque éclairé, & quelque attentif qu'il ſoit, de ne pas ſe tromper dans les jugemens qu'il en porte, & il n'y a qu'une longue expérience qui puiſſe nous faire connoître ceux qui en doivent périr, ou ceux qui en échapperont: encore cette connoiſſance n'eſt-elle guéres aſſurée. Voici pourtant, Monſieur, les ſignes bons ou mauvais qui nous donnoient quelque eſpérance, ou nous faiſoient déſeſpérer du ſalut de nos malades.

Lorſque la maladie ſe déclaroit par des éruptions, que la langue étoit naturelle, & qu'il n'y avoit point de ces autres accidens, on pouvoit répondre de la guériſon; mais ces exemples ont été rares.

Les ſueurs abondantes qui n'affoibliſſoient point les malades, jointes à des éruptions conſidérables, avec un pouls plein, & réglé, étoient d'un bon augure.

Les charbons & les bubons qui fourniſſoient de la matiere, & dont les bords durs & gangrénés, lorſqu'on les coupoit, ſe ramolliſſoient peu à peu, & prenoient une couleur plus animée, nous faiſoient tout eſpérer pour le ſuccès.

Les cours-de-ventre, & les hémorrhagies critiques, qui ſoulageoient

lageoient les malades, leur étoient favorables.

Les délires phrénétiques n'ont pas été funeſtes dans les ſujets d'une foible conſtitution.

Enfin, Monſieur, le croirez-vous? nous trouvions une reſſource dans l'infirmité des perſonnes attaquées, & la délicateſſe de leur tempérament nous faiſoit prononcer en leur faveur.

Les vomiſſemens bilieux, les douleurs aux reins, les friſſons, les grands maux de tête, les cours-de-ventre qui paroiſſoient d'abord, & malgré leſquels les accidens ſe ſoutenoient, les ſueurs qui affoibliſſoient les malades, les grandes ſoifs, avec une langue noire, blanche, ou jaune, le pouls petit, dur, inégal, concentré, les aſſoupiſſemens, les délires obſcurs, l'égarement des yeux, la langue bégayante, la voix enrouée, les douleurs de la gorge & du col, ſans que rien parût au dehors, l'ardeur des entrailles, la perte de ſang aux femmes, les bûbons qui après avoir paru diſparoiſſoient, ceux qui étoient profonds, & douloureux, ceux dont les bords reſtoient toujours ſecs, & noirâtres, malgré les meilleurs digeſtifs, & les ſuppuratifs, les charbons qui avoient le même caractere; tous ces accidens, dis-je, nous faiſoient déſeſpérer de la guériſon de ceux qui en étoient atteints. Mais les deux plus funeſtes étoient l'oppreſſion de poitrine, & l'éruption d'un pourpre noir & livide; deſlors on pouvoit hardiment prononcer ſur le ſort du malade, & je n'en ai point vu qui ait ſurvécu au-delà de quatre heures à ces deux ſymptomes.

Voilà, Monſieur, ce que j'ai remarqué de plus conſidérable dans les maladies que j'ai traitées à la Canourgue, & à tous les environs. Je vous le communique avec d'autant plus de plaiſir, que Meſſieurs le Moine & Bailly, avec qui j'ai eu l'honneur de travailler long-temps à la Canourgue, peuvent être garans de tout ce que j'avance. Vous connoiſſez, Monſieur, leur capacité, & leur mérite, & je ne ſçai s'il eſt plus glorieux pour eux d'avoir mérité votre choix pour venir à notre ſecours, ou plus avantageux pour le Gevaudan d'avoir eu le bonheur de les poſſéder dans le triſte état où il étoit réduit. Quelque zéle & quelque fermeté qu'ils ayent fait paroître à la Canourgue, ils ſe ſont encore ſurpaſſés à Marvejols, où le grand nombre de malades a donné à leur courage un champ plus vaſte, & de plus

grandes occaſions. C'eſt à eux, & à Monſieur Rochevalier, que le reſte de cette Ville doit ſon ſalut. Quelque éloge qu'on donne à ce dernier, il ne ſera jamais ſuſpect à ceux qui ſçavent ce qu'il mérite; & quelque bien que je puiſſe en dire, la juſtice que je lui rendrai y aura plus de part que les ſentimens de l'étroite & ancienne amitié qui nous unit.

Je ne m'étendrai pas beaucoup, Monſieur, ſur la cure de cette maladie. La violence du mal rend preſque tous les remedes inutiles, & la rapidité avec laquelle les malades meurent, ne permet pas d'en tenter pluſieurs: mais on peut aſſurer qu'il n'en eſt aucun de ſpécifique, & qu'il faut les varier autant que les accidens varient. Ainſi, à proprement parler, comme la peſte eſt toute ſorte de maladie, il faut s'attacher à la traiter comme celles dont elle emprunte la figure; mais après tout, je ne ſuis pas pour le grand nombre des remedes; nous n'en avons jamais vu tout le bon ſuccès que nous devions en attendre; il faut le plus ſouvent laiſſer à la nature le ſoin de pouſſer au dehors par des ſueurs, ou par des éruptions, l'ennemi qui la trouble; ſoutenir ſes forces par quelques légers cordiaux, ou réprimer ſa trop grande fougue par les préparations de l'opium, & par les autres narcotiques.

Les remedes propres pour ramollir, & pour mener à ſuppuration les éruptions, ſont les meilleurs ſecours qu'on puiſſe employer; & l'on eſt comme aſſuré du ſuccès, lorſqu'une mort précipitée ne prévient pas le temps où l'on doit faire l'ouverture de ces tumeurs. J'ai l'honneur d'être avec un profond reſpect, & une parfaite conſidération,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéiſſant
Serviteur, BLANQUET.

A Greſes près Marvejols le 23. Février 1722.

PROCE'S VERBAL

Dreſſé par Meſſieurs le Moine & Bailly à leur arrivée à Marvejols.

NOUS ſouſſignés Conſeillers-Docteurs-Regens, & ancien Profeſſeur de la Faculté de Médecine de Paris, députés de la Cour dans le Gouvernement de Languedoc, déclarons que nous étant tranſportés de la Ville de la Canourgue en celle de Marvejols le Samedi trentiéme Août, conformément à la Lettre de Monſieur le Marquis de Rothe Commandant en Gevaudan, en datte du 27. dudit mois, portant que c'étoit en conſéquence des ordres de Monſeigneur le Duc de Roquelaure, qui ne nous ſont point parvenus, nous aurions été conjointement avec Monſieur Rochevalier, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, pratiquant dans ladite Ville, au Couvent des RR. PP. Cordeliers ſitué à la porte de la Ville, & ſervant préſentement d'Hôpital, où nous aurions trouvé plus de cent ſoixante malades, tous frappés de la peſte, avec éruptions de bubons & charbons, les bubons au nombre de quatre & cinq, les charbons juſqu'au nombre de huit & dix dans un ſeul ſujet: que ledit Sieur Rochevalier nous auroit dit que les malades diſperſés dans la Ville étoient en plus grand nombre que ceux de l'Hôpital: Qu'ayant voulu nous informer du Conſeil de Santé de ladite Ville de Marvejols, des cauſes de cette maladie, nous aurions appris que les habitans ſe ſeroient diſperſés depuis que la contagion avoit été déclarée, partie de ceux qui les compoſoient s'étant retirés à la campagne, & l'autre partie frappée de crainte & de frayeur, ſe tenant renfermée dans les maiſons: Que nous aurions été obligés de nous contenter de ce qu'auroient pû nous rapporter le révérend Pere de Jalavous, Prieur des Jacobins de ladite Ville, qui adminiſtre les peſtiférés dans les Hôpitaux depuis le commencement de la maladie, & le Sieur Rochevalier, Médecin: Que nous aurions appris d'eux que les habitans de cette Ville, & tout le Gevaudan, auroient communiqué avec ceux de la Canourgue, & de Cor-

rejac juſqu'au 21. Mai, que Monſieur le Marquis de Rothe y étant arrivé, fit bloquer la Canourgue: Qu'ils auroient acheté des marchandiſes de la Canourgue juſqu'audit jour: Que cependant la Ville de Marvejols auroit joüi d'une grande tranquillité juſqu'au neuf du mois de Juin de la préſente année: Qu'il ſeroit mort depuis ledit jour juſqu'à la fin du mois, neuf habitans de cette Ville: Que le deuxiéme de Juillet ſeroient morts Catherine Chauvet âgée de quatre-vingts ans, & Jean Ruffet, Soldat du Régiment de Breſſe, & le cinq du même mois Claude Thevenet, auſſi Soldat du Régiment de Breſſe: Que l'on auroit obſervé dans tous ces malades des glandes gonflées aux aînes & aux aiſſelles, que l'on auroit cru être des *nodus*, que l'on prétend ordinaires dans ce pays, des tumeurs rouges, dures & douloureuſes, & que l'on auroit jugé être des tumeurs phlegmoneuſes ordinaires: Que depuis il en ſeroit péri de temps en tems quelques-uns, ſans que les morts euſſent allarmé, parce qu'elles ne ſeroient arrivées qu'environ tous les huit à dix jours, juſqu'au dix du mois d'Août: Qu'une fille qui auroit gardé chez elle un de ces malades, & qui auroit demeuré depuis dans la même chambre, ſans prendre aucune précaution, ayant été ledit jour à Vêpres & au Sermon, ſe ſeroit placée dans l'Egliſe au milieu de la Nef; & que dès ce jour pluſieurs auroient été attaqués: Que le lendemain, onze du même mois, on auroit compté environ ſoixante malades frappés de la contagion, tous diſperſés dans les différens quartiers de la Ville, & que l'on auroit obſervé être preſque tous ceux qui auroient été placés dans l'Egliſe le plus près de ladite fille: Que depuis le mal auroit fait un progrès très-conſidérable par la communication des ſains avec les infects, en ſorte que préſentement il n'y auroit pas dix maiſons ſaines dans la Ville: Qu'ayant recherché quelle pourroit être la premiere cauſe de ce funeſte mal, nous aurions enfin ſçu que les premiers qui en avoient été attaqués, auroient acheté des moutons du Village de Correjac, que l'on leur avoit livrés à vingt ſols la piéce: Qu'ayant examiné, & viſité ſoigneuſement les malades, nous aurions obſervé que cette maladie ſe manifeſte par douleurs de tête, accablement univerſel, anéantiſſement, friſſons, vomiſſemens bilieux, vermineux, ſéreux, douleurs aux aînes & aux aiſſelles, chaleurs & douleurs de reins, pouls élevé, fréquent &

dur, quelquefois petit & dur ; & les ſymptomes qui l'accompagnent, les vomiſſemens qui continuent quelquefois juſqu'à la mort, nauſées, diarrhées, dyſenteries, chaleur brûlante de la peau, délires obſcurs dans les uns, phrénéſies dans les autres, langue blanche fort chargée, rarement rouge & ſéche, éruptions de bubons, charbons, parotides, pourpre rouge, brun, & noir, qui dénote une mort certaine, qui eſt preſque toujours précédée d'une difficulté de reſpirer : Que nous étant informés du nombre des habitans de cette Ville, on nous auroit aſſuré avoir été avant le blocus de deux mille neuf cens cinquante, dont il en ſeroit peut-être ſorti dehors ſix à huit cens, ſans que nous ayons pû en ſçavoir exactement le nombre, ni celui des morts que l'on nous a dit être environ de quatorze cens : Que nous aurions de plus obſervé que ceux qui ſont baraqués, & qui ſe ſont retirés dès le commencement, ſont également frappés de cette contagion, comme ceux qui demeurent dans la Ville.

Toutes ces choſes examinées & conſidérées, nous ne doutons point que le virus de la maladie qui afflige cette Ville ne ſoit beaucoup plus facile à ſe répandre, & à ſe communiquer, que celui de la peſte qui a ravagé la Canourgue ; ce que nous déclarons, & certifions, & en foi de quoi nous avons ſigné le préſent Procès-verbal à Marvejols ce 25. Septembre 1721.

LETTRE

De Meſſieurs le Moine & Bailly, Docteurs-Regens de la Faculté de Médecine de Paris, à M. Joſeph de Fornès, ci-devant premier Profeſſeur de Médecine dans la Ville de Barcelone, envoyé exprès à Montpellier par le Viceroi de Catalogne, traduite du Latin.

MONSIEUR,

NOUS aurions répondu ſur le champ à la Lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire, ſi nous avions été les maîtres de notre temps ; mais outre qu'un très-grand

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 580 sur 883

nombre de malades, à qui il faut adminiſtrer les remedes internes, demande nos attentions, nous ſommes indiſpenſablement obligés d'aſſiſter aux opérations à faire aux charbons & aux bubons, que nous avons toujours ſoigneuſement examinés, pour montrer aux Chirurgiens, qui ſont fort novices dans le traitement de cette maladie, ce qui demande l'inciſion, ou l'application du cautere. Ajoutons qu'à peine le plus grand nombre a-t'il commencé à mettre la main à l'œuvre, qu'ils ſont eux-mêmes frappés de la cruelle maladie qu'ils attaquent, & que nous ſommes obligés de les remplacer, non-ſeulement par des gens encore moins verſés dans la cure de ces maux, mais même de la confier à gens qui n'ont aucune connoiſſance de la Chirurgie.

Tels ſont entr'autres deux Corbeaux (c'eſt ainſi que l'on nomme ceux qui ſont chargés d'enterrer les morts) qui, ſuivant nos inſtructions, ont appliqué le fer, le feu, & les topiques, aux bubons & aux charbons. Et quel autre parti prendre dans le temps que nous comptions dans nos Infirmeries trois cens malades, dont les plus favoriſés avoient trois ou quatre bubons & charbons, & d'autres, en grand nombre, en avoient juſqu'à huit & dix ? Si le temps nous le permettoit, Monſieur, nous ferions de notre mieux pour répondre à vos deſirs, & nous vous enverrions une relation détaillée de la peſte de la Canourgue, & de celle de Marvejols; mais vous aurez la bonté de vous contenter d'une hiſtoire ſimple de ces deux maladies, car elles different en quelque point, juſqu'à ce qu'un peu plus de loiſir nous mette en état de donner quelque ordre à diverſes obſervations dont nous nous ferons un plaiſir de vous faire part, & que nous comptons même rendre publiques, tout imparfaites qu'elles ſeront.

Les ſentimens ſont partagés ſur la maniere dont la maladie peſtilentielle a été tranſportée de la Provence dans le Gevaudan. Tous les habitans de la Canourgue s'accordent pourtant à s'en prendre de ce malheur à un des Forçats qui avoient été employés à Marſeille à enterrer les morts, lequel ayant trompé la vigilance des Soldats qui bloquoient cette Ville, ſe tranſporta à Saint Laurent, endroit éloigné d'une lieuë de la Canourgue, où il donna un vêtement de laine à un de ſes parens demeurant à Correjac, lequel mourut de peſte peu de jours

après s'en être ſervi, & communiqua la maladie à trois de ſes enfans, qui le rejoignirent bientôt, & peu de jours après furent ſuivis de leur mere. C'eſt ainſi que la peſte ſe répandit dans Correjac, d'où elle ſe communiqua à la Ville de la Canourgue, dont les habitans entretenoient, comme par le paſſé, une libre correſpondance avec Correjac, dans l'ignorance où ils étoient du fleau dont cet endroit étoit frappé. Quant à Marvejols, on a remarqué que les premieres victimes de cette cruelle maladie, engagées par l'appas d'un vil intérêt, avoient acheté à bas prix des moutons des habitans de Correjac.

Voilà, Monſieur, ce que nous pouvons vous dire de plus certain ſur l'origine de la peſte qui a déſolé cette Province.

Nous n'entreprendrons point de parler en Médecins des cauſes de cette maladie. Les Auteurs les plus célebres, & ſurtout de nos jours, ſont ſi peu d'accord, qu'il faudroit, pour péſer toutes leurs raiſons, & les examiner attentivement, un temps beaucoup plus long que le traitement de nos malades ne nous le laiſſe. D'ailleurs il faudroit faire un traité, & nous avons deſſein de ne pas excéder les bornes d'une Lettre; & l'étenduë de vos connoiſſances en Médecine, connoiſſances appuyées d'une expérience conſommée, vous mettra bientôt en état de prendre votre parti, lorſque vous aurez lû une deſcription exacte des accidens, l'uſage que nous avons fait des remedes, & les phénoménes que les ouvertures des morts ont mis à découvert. Aidé de ces lumieres, vous pourrez aiſément péſer les raiſons des Auteurs oppoſés de ſentimens, diſtinguer la vérité de ce qui ne porte point ſon caractere, & pénétrer, s'il eſt poſſible, juſqu'à la vraie cauſe de cette maladie meurtriere.

La peſte de la Canourgue étoit caractériſée par les ſymptomes ſuivans. Des froids, des friſſons, des tremblemens, des douleurs de tête plus ou moins aiguës, des laſſitudes ſpontanées, un accablement ſubit des forces, un ſommeil profond, un pouls dur, petit, & ſi foible qu'à peine le ſentoit-on quelquefois, la langue blanche, quelquefois même, ce qui étoit plus rare, très-noire au milieu; de fréquentes nauſées, le vomiſſement des alimens que les malades avoient pris précédemment, ou d'une bile jaune, & même verte, dans laquelle nageoient quelquefois des vers, étoient les accidens qui annonçoient le commencement de la maladie d'une perſonne que vous auriez cru en parfaite ſanté le moment d'auparavant.

Quelques heures après la fin du froid, ou du friſſon, quelques malades étoient attaqués d'une fiévre très-violente avec délire phrénétique, ou d'une fiévre moins conſidérable avec une ſoif dévorante, tandis qu'il n'étoit pas poſſible d'appercevoir la moindre altération dans le pouls des autres. Nous ne parlons point ici de ceux qui ſont morts au bout de ſix, huit, ou douze heures au plus, de maladie.

Différentes eſpeces de douleurs, ſurtout poignantes dans les aînes, aux aiſſelles, & même derriere les oreilles, annonçoient quelque éruption inſtante.

Si celle des charbons & bubons ſe faiſoit d'une maniere convenable, les ſymptomes ſe calmoient promptement, & ſe diſſipoient inſenſiblement.

Le vomiſſement fatiguoit quelquefois les malades pendant tout le cours de la maladie; ce qui étoit commun aux diarrhées bilieuſes, ou ſéreuſes, & colliquatives.

La violence du mouvement du ſang dans les malades attaqués d'une fiévre conſidérable, produiſoit des hémorrhagies, qui ont toujours été critiques, & à leur ſoulagement, quand le ſang eſt ſorti par le nez, & toujours mortelles, quand il eſt ſorti par l'uterus.

La mort étoit annoncée par une reſpiration fréquente, embarraſſée, eſſoufflée, & par l'éruption de taches noires ſur toute la peau.

La méthode que nous avons miſe en uſage pour combattre, & ſurmonter cette maladie contagieuſe, eſt extrêmement ſimple. Car l'expérience nous a appris à la Canourgue, & à Marvejols, qu'il faut la traiter, comme toutes les autres, ſuivant les indications; & nous avons remarqué que tous les remedes & antidotes, honorés du nom ſpécieux, & éblouiſſant, de ſpécifiques, ont été vains & inutiles, & même preſque toujours mortels. En effet nous n'avons jamais employé avec ſuccès que les remedes ordinaires; encore n'avons-nous pas mis en uſage tous ceux que nous y aurions pû mettre, ſuivant les indications, parce qu'il nous en manquoit une grande partie.

Dans le premier commencement de l'attaque de la maladie, ſans même avoir égard au froid, nous donnions un émétique aux malades qui avoient des nauſées, ou des vomiſſemens, & nous nous ſervions ſurtout de l'ipecacuanha qui nous a toujours mieux

mieux réuſſi que les autres. Il étoit rare qu'il ne fît ſon effet que par le haut; le plus ſouvent il faiſoit ſortir les humeurs bilieuſes par les deux extrêmités oppoſées.

L'opération de ce remede étant finie, on donnoit au malade ſuffiſamment couvert, & diſpoſé à l'éruption de la ſueur, une potion ſudorifique & diaphorétique compoſée de thériaque, des confections d'hyacinthe, & alkermes, d'extrait de geniévre, de poudre de vipere, & autres remedes analogues, diſſouts dans l'eau de fontaine, au défaut d'eaux diſtillées, ou de décoctions appropriées, qui nous manquoient, parce que nous n'avions ni plantes, ni Apotiquaires.

On ranimoit les forces abbatuës avec le lilium de Paracelſe, le baume du Commandeur, & les cordiaux ſimples.

Le laudanum liquide de Sydenham, donné à grandes doſes, & ſouvent, prévenoit les phrénéſies, & les calmoit.

Les ſels volatils de vipere, ou de corne de cerf, le ſel aromatique huileux de Sylvius, &c. remédioient aux aſſoupiſſemens.

Ceux qui n'avoient qu'un délire obſcur, ſe trouvoient très-bien des volatils mariés avec le laudanum liquide de Sydenham, en doſe convenable.

L'uſage réïteré de l'ipecacuanha, ſeul, ou mêlé avec douze ou quinze grains de diaſcordium, arrêtoit les diarrhées.

Lorſqu'un malade qui avoit une diſpoſition naturelle à la ſueur, avoit beſoin d'un émétique, nous emploïons avec beaucoup de ſuccès le kermes minéral, qui évacuoit par le haut & par le bas, en même temps qu'il provoquoit la ſueur.

On amenoit communément à maturité avec le ſecours des cataplaſmes émolliens les bubons & les parotides, qu'on panſoit alors à l'ordinaire, après y avoir fait la plus grande inciſion poſſible. Quant aux malades qui étoient naturellement fort diſpoſés à la ſueur, nous réſolvions ces tumeurs à force de réïtérer les remedes ſudorifiques, & par l'application de l'emplâtre magnétique d'Angelus Sala.

On commençoit par cerner la ſurface des charbons, & nous faiſions emporter l'eſcarre avec le fer, ce qu'on recommençoit tant que la chair paroiſſoit verte.

Quand les charbons étoient fort conſidérables, ce qui arrivoit quelquefois, car nous en avons vu un qui s'étendoit d'une

épaule à l'autre, & depuis les vertébres du col juſqu'aux fauſſes côtes, on y faiſoit d'abord un grand nombre de ſcarifications, afin que pendant que le pus couloit, l'eſcarre ſe détachât plus facilement d'elle-même par parties, ou qu'il fût plus aiſé de l'emporter avec le biſtouri. Au reſte on panſoit ces charbons comme les autres eſpeces d'ulceres.

Le quinquina guérit les fiévres qui fatiguent les malades ſur la fin de la peſte, & ſurtout ceux qui ont été attaqués de phrénéſie, & guérit auſſi toutes les douleurs d'eſtomach, les nauſées, & les vomiſſemens, lorſqu'on a vuidé les premieres voies.

Vous voyez, Monſieur, qu'une maladie qui céde aux remedes ordinaires, ne demande pas un ſi grand appareil.

Nous avons eſſaié beaucoup d'autres remedes, mais ſans ſuccès. La ſaignée du bras & du pied, quelque indiquée qu'elle fût dans une infinité de cas, a toujours été mortelle. Il en eſt de même des purgatifs proprement dits, qui ont toujours donné la mort aux malades.

Nous ne nous amuſerons pas à vous faire une hiſtoire détaillée de la peſte de Marvejols, parce que ſon attaque & ſes accidens ſont les mêmes que ceux dont nous vous avons fait le détail; nous ne remarquerons que ce qui la différencie de celle de la Canourgue. Les phrénéſies qui étoient très-fréquentes dans celle-ci, étoient beaucoup plus rares dans l'autre. Les bubons & charbons qui ſe guériſſoient aiſément à la Canourgue, donnoient beaucoup plus d'embarras à Marvejols, où l'humeur virulente qui les cauſe, & corrode, & ronge les chairs, ſe gliſſoit dans les muſcles avec tant de promptitude, qu'en moins de douze heures il ſe faiſoit un, ou pluſieurs ſinus très-profonds dans une partie où il n'y en avoit pas auparavant le moindre veſtige; &, ce qui eſt remarquable, rarement ces ſinus ſe creuſent dans la partie déclive; c'eſt preſque toujours dans la partie ſupérieure; & ſur cent charbons, ou bubons, à peine en a-t'on trouvé deux, où l'humeur virulente n'eût pas creuſé des fiſtules de cette eſpece qu'on ne pouvoit guérir qu'avec les inſtrumens tranchans.

Quant à la cure de la maladie, elle a été fort différente à Marvejols de ce qu'elle a été à la Canourgue. Les ſaignées du bras & du pied, ſuivant les indications, ont fait des miracles, & guéri parfaitement les malades; & lorſqu'elles n'ont pas em-

porté tous les accidens, elles les ont beaucoup diminués, & elles ont extrêmement soulagé les malades.

Nous faisons ouvrir la veine du bras dans les sujets pléthoriques, & les tempéramens sanguins, dans les douleurs de côté, qui sont assez communes, & dans les embarras de la respiration.

Dans le délire, la phrénésie, les grandes douleurs de reins, la suppression des urines, & des regles, nous ouvrons la veine du pied; & si cette premiere saignée ne soulage pas beaucoup le malade, nous la réitérons deux, trois, & quatre fois.

Nous avons employé la saignée de la jugulaire avec succès dans les affections soporeuses.

A peine trouve-t'on l'occasion de placer les émétiques, si l'on en excepte le kermes minéral, dont nous avons fait très-peu d'usage, & l'ipecacuanha dans les diarrhées. Cependant dans les affections soporeuses huit ou dix grains de tartre stibié dans une chopine d'eau commune donnée par verrées, font beaucoup de bien en évacuant des matieres bilieuses par le haut, & par le bas, pourvû que les vaisseaux ayent été désemplis par la saignée.

Les purgatifs les plus doux, comme la manne, la rhubarbe, le senné, donnés à la premiere occasion qui se présente, font beaucoup de bien dans cette maladie, comme dans toutes les autres, en vuidant les premieres voies; ce qui produit une meilleure disposition du corps, qui fait couler des sueurs plus abondantes, lorsqu'on met en œuvre les diaphoretiques, & les sudorifiques.

Nous avons employé à Marvejols les mêmes cordiaux simples & volatils qu'à la Canourgue. S'il y a une occasion où l'on peut les donner en sûreté, c'est sûrement dans les dispositions soporeuses, mais surtout lorsque l'éruption de taches pourprées, soit qu'elles soient rouges, vertes, ou d'un rouge noirâtre, annonce, en se faisant sur toute l'habitude du corps, que le malade mourra très-promptement, si l'on ne lui donne un secours encore plus prompt. Dans ces circonstances les esprits volatils donnés à grandes doses, & répétées plusieurs fois, causent une sueur abondante qui fait disparoître les taches pourprées, & rend le malade à la vie.

Nous pourrions vous citer plus de cent personnes dans cette Ville, qui pendant un, deux, trois, & même quatre jours,

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 586 sur 883

ont eu tout le corps couvert de taches pourprées, même noirâtres, que cette méthode, & le fréquent uſage des volatils, a arraché des bras de la mort. Au reſte il n'eſt pas poſſible de donner une méthode certaine pour ſurmonter cette funeſte maladie, puiſque toute la cure dépend des indications, & du caractere de la maladie même, qui differe ſuivant les pays, comme la peſte de la Canourgue & de Marvejols en fait foi.

Nous vous avouons franchement que nous ne connoiſſons point de préſervatifs contre cette cruelle maladie; ayant inutilement fait uſage des remedes les plus vantés à ce titre.

Nous avons employé le peu de temps que les ſoins que nous avons été obligés de donner aux malades, nous ont laiſſé à faire ouverture des corps morts.

Le premier de ceux que nous avons ouverts, étoit un homme d'un fort tempérament, qui avoit été fatigué d'un vomiſſement pendant tout le cours de ſa maladie, & avoit rejetté par la bouche de la bile & des vers. Le troiſiéme & dernier jour de ſa maladie il lui étoit ſorti deux charbons, l'un au bras, l'autre à la jambe.

Le bas-ventre étant ouvert, nous trouvâmes les inteſtins gonflés de vents, & d'un diametre beaucoup plus grand que le naturel. Il y avoit dans le ventricule, dont la grandeur étoit double de l'ordinaire, un ver vivant, rond, blanchâtre, long de ſix ou ſept pouces, d'une conſiſtence cartilagineuſe. Il y avoit pourtant trois heures que cet homme étoit mort. Le foie, la rate, le pancreas, le cœur, & les poulmons, qui étoient beaucoup plus gros que dans l'état naturel, laiſſerent échapper, en les ouvrant, un ſang extrêmement diſſout. La véſicule du fiel, dont le volume étoit triple du naturel, étoit remplie d'une ſéroſité très-noire. En ouvrant le ventricule gauche du cœur, nous y trouvâmes deux polypes, l'un dans l'oreillette, l'autre dans le ventricule. Nous ne touchâmes point à la tête faute d'inſtrumens.

Le ſecond corps que nous ouvrîmes étoit celui d'une femme qui allaitoit ſon enfant. Elle étoit morte au commencement du troiſiéme jour de ſa maladie, entiérement couverte de taches noires. Une grande douleur de tête, un reſſerrement de la poitrine, une reſpiration eſſoufflée, ſont les ſeuls ſymptomes qui la fatiguerent depuis le commencement de la maladie juſqu'à la mort.

Tous les inteſtins, ſi l'on en excepte l'ileum, où l'on remarquoit aiſément une diſpoſition inflammatoire, étoient dans l'état naturel; le foie étoit très-grand; la véſicule du fiel, dont le volume & la couleur étoient à l'ordinaire, étoit pleine d'une ſéroſité très-noire, très-ſemblable au ſang qui ſortoit en ouvrant les artéres, ou les veines, des viſceres du bas-ventre, de la poitrine, & du cerveau.

Nous trouvâmes dans la veine-porte un polype de deux pouces de long, & un dans chaque ventricule du cœur, où il étoit accompagné de grumeaux de ſang très-noirs.

Comme un des Chirurgiens qui étoient arrivés dans cette Ville depuis quelques jours, avoit apporté une ſcie, entre autres inſtrumens de Chirurgie, nous ouvrîmes la tête, & nous vîmes le ſinus longitudinal obſtrué par un polype, & des caillots de ſang; nous ne remarquâmes aucune altération dans les ſubſtances médullaire & corticale, ni les autres parties du cerveau, ſi ce n'eſt dans la portion de la dure-mere qui ſépare le cerveau du cervelet, qui étoit bleuë. Les taches noires qui étoient répanduës ſur la peau pénétroient juſqu'à la membrane adipeuſe.

Voilà, Monſieur, ce qui nous a paru le plus digne d'attention dans la peſte de la Canourgue, & de Marvejols. Nous ſouhaitons que ce détail vous ſatisfaſſe; au reſte s'il vous laiſſe quelque choſe à deſirer, vous pouvez vous adreſſer à nous avec confiance, & perſuadé que nous nous ferons un plaiſir de vous donner des marques de la conſidération avec laquelle nous ſommes,

MONSIEUR,

Vos, &c.
LE MOINE, & BAILLY.

A Marvejols le 19. Novembre 1721.

OBSERVATION

Faite à Marvejols, par Monſieur le Moine, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, traduite du Latin.

LE 2. Décembre 1721. Mademoiſelle Marion alla deux fois aux Hermets voir deux ſœurs peſtiférées, malades dans la même maiſon. La ſeconde fois à cinq heures elle en coëffa une qui avoit le pourpre noir, & qui mourut quatre heures après; elle la changea, &c. & reçut ſon haleine, dont elle ſe ſentit frappée. Elle remonta à cheval, avec un mal de tête, qui, quoique peu conſidérable, fut ſuivi d'un friſſon qui la prit à ſix heures du ſoir, principalement dans le dos. Elle ſoupa comme à ſon ordinaire; le mal de tête augmenta pendant la nuit; il ſurvint des douleurs très-violentes dans le dos & les reins, & une douleur très-ſenſible à l'aiſſelle, avec une glande de la groſſeur d'un gros pois. Son pouls étoit dur, mais reglé. Tel eſt l'état où je la trouvai le 3. Décembre, que je fus appellé ſur les dix à onze heures du matin.

Je lui ordonnai une potion compoſée d'un gros de confection alkermes, d'un ſcrupule de poudre de vipere, & de vingt grains de diaphoretique mineral. Elle ſua; & la potion qui fut réïtérée l'après-midi, la fit ſuer copieuſement, ce qui ſoulagea la tête, ſans diminuer les douleurs de reins. Elle eut des envies de vomir après avoir pris un bouillon. La nuit ſe paſſa cependant aſſez bien, quoique le pouls fût plus élevé le ſoir, & qu'il y eût un peu de fiévre.

Le 4. elle prit une ptiſanne laxative, qui ne fit point d'effet. Les envies de vomir continuoient; elle ſentit une douleur ſous la mammelle gauche; la reſpiration n'étoit pas tout-à-fait libre; la douleur de tête étoit aſſez violente, & celle des reins l'étoit très-fort; le pouls étoit grand, & fréquent. Je la fais ſaigner du bras gauche; les envies de vomir ſe paſſent, la tête eſt un peu ſoulagée, la douleur ſous la mammelle plus ſupportable; il paroît un peu de ſueur.

Le 5. je fais ſaigner la malade au pied. Les envies de vomir recommencerent vers les onze heures du matin, je lui fais prendre trois grains de kermes mineral, qui fait ceſſer les nauſées, & provoque une ſueur abondante. L'après-midi à trois heures je donne deux grains du même remede; la ſueur ſe ſoutient; le ſoir la fiévre reparoît; la douleur de reins continuë, avec un mal de tête aſſez léger.

Le 6. je fais prendre à la malade deux onces de manne, avec ſenné, rhubarbe, ſel prunelle, de chacun un gros, qui lui firent rendre par les ſelles beaucoup de matieres bilieuſes, avec un avantage ſenſible; car la tête & les reins furent ſoulagés, & le pouls étoit dans ſon état naturel. Le ſoir, vers les neuf heures, elle eut une défaillance, la tête embarraſſée, un froid répandu par tout le corps, nonobſtant lequel il y avoit une légere moiteur, des douleurs violentes de reins, un pouls plein, dur, très-lent, une éruption de grandes taches rouges ſur la poitrine, & ſous la mammelle une petite éruption très-douloureuſe. Je lui fis prendre une potion compoſée d'un gros de confection alkermes, d'un ſcrupule de poudre de viperes, de douze gouttes de lilium de Paracelſe, de quinze gouttes d'eſprit volatil de viperes, & d'un ſcrupule d'antimoine diaphoretique. Elle ſua beaucoup pendant la nuit, mais la ſueur ſe réfroidit extrêmement au ſortir du corps; ce qui n'empêcha pas les accidens de diminuer un peu.

Le 7. au matin le pouls étoit au même état; je fis prendre par cuillerées la même potion que la veille, y ajoutant vingt gouttes d'élixir de propriété. La ſueur fut abondante, & continua juſqu'à midi. Le pouls ſe tint toujours plein, & dur. On réitéra la potion du matin avec l'élixir de propriété. La malade ſentit des douleurs très-vives dans les reins & le dos, & ſes regles commencerent à couler. La nuit elle fut accablée, elle eut des friſſons par tout le corps, des douleurs de reins, de grandes douleurs aux aiſſelles, ſous la mammelle gauche, & dans les aînes, qui diſparurent le matin.

Le 8. elle fut aſſez bien. Elle eut toujours mal aux reins, mais la tête beaucoup plus libre.

Le 9. au matin elle alloit bien; le pouls étoit dans ſon état naturel, les regles couloient toujours, les douleurs de reins étoient diminuées. Les regles s'étant arrêtées vers les trois heures

après-midi, la malade tomba dans un accablement universel, avec embarras de la tête, friſſon, pouls grand, lent, & dur, douleurs violentes ſous les aiſſelles, la mammelle gauche, & aux aînes, la fiévre. Ces accidens ſe calmerent vers les ſix heures du ſoir, & la malade dormit.

Le 10. elle alla bien, mais le 11. ſur les deux heures après-midi elle eut un accablement univerſel, friſſonnemens entre cuir & chair, douleurs de tête, douleurs violentes aux aînes, poignantes aux aiſſelles, pouls lent & plein. Il parut dans l'aîne gauche un bubon ſur lequel on appliqua l'emplâtre d'Angelus Sala; & on fit prendre à la malade une potion compoſée de thériaque, & de confection d'hyacinte, de chacune un gros, poudre de vipere, & antimoine diaphoretique, de chacun vingt grains, qui produiſit une ſueur pendant la nuit, où la malade dormit un peu.

Le 12. le pouls étoit dans ſon état naturel; il y avoit quelques élancemens dans le bubon. On lui fit prendre une potion purgative avec deux onces de manne, ſenné, rhubarbe, & ſel prunelle, de chacun un gros, qui lui fit rendre par le bas beaucoup de matieres bilieuſes, qui la ſoulagerent; elle dormit pendant la nuit. Elle commença ce jour-là à manger.

Le 13. s'étant paſſé à ſouhait, elle fut purgée le lendemain avec une once de manne, deux gros de ſenné, rhubarbe, & ſel prunelle, de chacun un gros. Ce remede évacua beaucoup de matieres bilieuſes.

La nuit du 17. la poitrine s'embarraſſa, le mal de tête revint, accompagné de douleurs aux reins, ſous les aiſſelles, aux aînes, & ſurtout au bubon, & ſous la mammelle gauche.

L'ayant trouvé au même état le lendemain, je lui fis prendre une potion avec la poudre de viperes, l'antimoine diaphoretique, la confection alkermes, & la thériaque, qui procura une ſueur; elle ſe trouva mieux l'après-midi, & bien pendant la nuit.

Le 19. elle alloit bien, au mal de reins près. La nuit elle eut des inquiétudes, embarras de la reſpiration, douleurs violentes dans les reins, & la tête, des picotemens par tout le corps, des élancemens ſous la mammelle gauche, & aux aiſſelles, & une grande ſenſibilité au bubon.

Le 20. les accidens ſubſiſterent, & il s'y joignit un grand froid

froid au bras gauche, avec des trémouſſemens & mouvemens convulſifs de temps à autre, le bras & le milieu de la poitrine furent couverts de taches pourprées, qui ſortoient avec des picotemens conſidérables; ce qui me détermina à faire prendre à la malade en un verre une potion compoſée d'un ſcrupule de ſel de viperes, de vingt grains d'antimoine diaphoretique, d'un gros & demi de confection alkermes, de vingt gouttes de lilium de Paracelſe, de quinze gouttes d'eſprit volatil aromatique huileux de Sylvius, dans une ſuffiſante quantité de liqueur. Les ſymptomes ne diminuant pas à trois heures après-midi, je fis réïtérer la potion. Il paroît une petite moiteur, mais les picotemens par toute l'habitude du corps deviennent plus vifs, & ſemblent être des piquures d'aiguille. La moiteur, qui étoit d'une fort mauvaiſe odeur, fait diſparoître le pourpre du bras, dont la froideur ſubſiſte toujours ſans pouvoir le réchauffer. Les trémouſſemens continuent, avec violent mal de tête, & douleur à la mammelle gauche très-ſenſible au toucher, quoiqu'il ne parût rien au dehors. Il ſort avec de grands élancemens ſurtout au viſage, à la poitrine, au dos, des taches rouges ſemblables à celle de la petite vérole; la reſpiration eſt embarraſſée, & courte avec oppreſſion de poitrine, un pouls dur, grand, & frappant deux fois. J'ordonne par cuillerées une potion avec la thériaque & la confection alkermes, de chacune un gros, trente grains de poudre de viperes, & un ſcrupule d'antimoine diaphoretique. La nuit les accidens ſe ſoutiennent, & les picotemens deviennent ſi vifs, qu'ils font crier la malade. Le bubon lui cauſe des douleurs très aiguës. Il y a pourtant un peu de ſommeil.

Le 21. même état; mais ſur le ſoir les ſymptomes s'aigriſſent; il y a accablement, ou, pour mieux dire, anéantiſſement total, douleurs violentes à l'endroit du bubon, élancemens ſous les aiſſelles, picotemens, pointillemens par tout le corps, froid de toutes les parties, & ſurtout des extrêmités, ſueur froide qui dure toute la nuit.

Le 22. au matin le pouls étoit lent, & petit, le froid de tout le corps le même; il y avoit douleurs aiguës au bubon, & derriere la tête. J'ordonnai de prendre toutes les trois heures vingt grains de poudre de viperes, dont la premiere priſe réchauffa le corps, & diſſipa la douleur du derriere de la tête. Celle du

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 592 sur 883

front ſubſiſte toujours avec des mouvemens convulſifs à l'œil gauche, autour duquel depuis le vingt il avoit paru beaucoup d'éruptions. Les accidens diminuent peu à peu juſqu'au milieu de la nuit, à meſure que la malade fait uſage de la poudre de viperes, qu'elle continua pendant toute la nuit. Elle dormit un peu, mais ſe ſentant très-froide, & ſurtout aux extrêmités, avec quelques mouvemens convulſifs dans le bras gauche.

Le 23. elle alloit incomparablement mieux, le pouls étoit preſque dans ſon état naturel, la douleur du bubon aſſez légere; il y eut de la douleur ſous l'aiſſelle droite, avec une glande gonflée. La malade eut grand appétit, & dormit aſſez bien pendant la nuit.

Le 24. elle alloit au mieux, elle mangea, & eut pendant toute la nuit des inquiétudes dans les jambes.

Les jours ſuivans elle alla de mieux en mieux, & enfin elle ſe rétablit parfaitement.

EXTRAIT

D'une Lettre du même à Monſieur Dodart premier Médecin du Roi.

NOUS avons fait obſerver à nos malades le régime ordinaire, c'eſt-à-dire, Monſieur, que nous ne leur avons preſcrit que des bouillons, quand les accidens ne permettoient pas d'uſer d'alimens plus ſolides; nous les mettions enſuite aux panades de ris légeres, ou nous leur faiſions donner quelques potages, ſuivant leur état. Nous nous ſommes ſervis heureuſement du mercure doux, & de l'æthiops minéral, qui nous ont bien réuſſi, ce dernier principalement, pour fondre les tumeurs qui ſe formoient au-deſſous des bubons, quand la ſuppuration diminuoit. Nous n'avons vu rejetter aucuns vers dans les vomiſſemens qui étoient occaſionnés par l'émétique, mais très-ſouvent dans les vomiſſemens naturels, ſurtout à la Canourgue. Pour le ſel d'abſynthe, nous n'avons pas pû l'employer, parce qu'il nous manquoit, auſſi-bien que tous les autres ſels lixiviels, & eſſentiels, comme nous avons eu l'honneur de vous le marquer.

Une femme de plus de cinquante ans eſt morte : on en a fait l'ouverture le deuxiéme Janvier 1722. Elle avoit été attaquée, il y a deux mois & demi, de quelques légers ſymptomes de la peſte avec un bubon. Elle ne s'étoit point déclarée, & avoit demeuré dans ſa maiſon ſans ſecours de Médecins, ni de Chirurgiens ; il s'étoit fait une fiſtule qui pénétroit dans la capacité ; le bas-ventre étoit rempli de pus dans lequel nageoient les inteſtins qui étoient tous gangrénés ; le foie étoit plus gros que dans l'état naturel. La véſicule du fiel de couleur blanche, de groſſeur ordinaire, étoit remplie d'une ſéroſité très-noire, le cœur dans l'état naturel ; il n'y avoit aucun polype. Les vaiſſeaux du cerveau étoient extrêmement gonflés ; toutes les autres parties avoient la couleur, la groſſeur, & la conſiſtence naturelle.

A Marvejols le 5. Janvier 1722.

LETTRE

De Monſieur Joſeph Fornès, ci-devant premier Profeſſeur en Médecine dans la Ville de Barcelone, à M. Couzier, Docteur en Médecine, employé à Alais au ſoulagement des peſtiférés, traduite du Latin, ainſi que la Réponſe.

MONSIEUR,

TOUTE l'Europe retentit des éloges qu'on fait des Médecins employés à combattre la peſte qui ravage à préſent une partie de la France, & voit avec admiration les ſuccès éclatans de leur zéle. C'eſt ce qui a engagé la Ville de Barcelone, capitale de la Catalogne, à m'envoyer, conformément aux ordres du Roi d'Eſpagne, vers cette Univerſité célébre par les ſujets excellens qu'elle forme pour le ſoulagement, & la conſervation des hommes, ce Temple reſpectable d'Apollon, je veux dire l'Univerſité de Montpellier, pour acquérir les con-

noiſſances néceſſaires pour ſurmonter un ennemi terrible, dont nous craignons les hoſtilités.

Meſſieurs le Moine & Bailly, Médecins de la Faculté de Paris, & vos illuſtres confreres de Montpellier, qui travaillent au ſoulagement des peſtiférés de Marſeille, ont déja eu la bonté de me mettre au fait de ce qu'ils ont vu dans le Gevaudan, & la Provence. Je n'entreprendrai point ici leur éloge; il eſt au-deſſus des expreſſions. J'attends de vous, Monſieur, la même complaiſance, perſuadé que quand ce motif ne ſuffiroit pas pour vous déterminer à obliger une perſonne qui n'a pas l'honneur d'être connu de vous, j'ai du moins lieu d'attendre cette faveur de votre amour pour le genre humain.

Je ne vous demande pas une relation bien étenduë des phénoménes de la peſte qui déſole la Ville d'Alais; je ſerai très-content de ſçavoir d'une perſonne auſſi éclairée que vous, ce qu'elle a remarqué de particulier ſur la nature, le caractere, les effets de la peſte ſur les corps humains, & ſur les accidens de quelque conſideration. Vous me ferez auſſi plaiſir d'y joindre vos remarques ſur l'effet des remedes, & ſurtout de me marquer les moyens qu'on a pû mettre en uſage avec ſuccès pour prévenir les attaques de la maladie, ſoit par le ſecours des remedes, ſoit par les reglemens de Police.

J'aurois regret, je le répete, que votre complaiſance vous coûtât un temps que vous employez ſi utilement au ſoulagement des malheureuſes victimes d'une ennemie auſſi cruelle. Quelques réflexions me ſuffiront pour faire connoître à mes Supérieurs que je me ſuis exactement acquitté de la commiſſion dont ils m'ont chargé, & pour vous acquérir un droit à leur reconnoiſſance.

Je prie le Tout-puiſſant de préſerver de tout danger une perſonne auſſi néceſſaire que vous à la conſervation de ſon ouvrage, & vous, Monſieur, d'être perſuadé du parfait attachement, & de l'eſtime avec leſquels je ſuis,

Votre, &c.
FORNE'S.

A Montpellier le 7. Avril 1722.

REPONSE

De Monſieur Couzier à la Lettre précédente.

MONSIEUR,

LA maladie dont j'étois attaqué lorſque j'ai reçu la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, eſt la ſeule cauſe du retardement de ma réponſe. Vous me demandez l'origine, le caractere, la nature, les accidens de la peſte d'Alais, les remedes préſervatifs, & curatifs, qui ont été employés en cette Ville, & pluſieurs autres choſes de même nature. Je vais tâcher de ſatisfaire votre curioſité. Si vous ne trouvez point dans mon ſtyle toute l'élégance, dans ma pratique toute l'habileté, que vous admirez avec tant de raiſon dans les relations des Médecins de Montpellier qui ont combattu la peſte de Marſeille, & de ceux de Paris qui ont combattu celle du Gevaudan, vous pouvez du moins être sûr que ma narration ſera exacte & fidelle, & qu'elle ne contiendra que le précis d'obſervations réïtérées.

Preſque tout le monde s'accorde à dire que la peſte a été apportée à Alais par quelques perſonnes qui venant du Gevaudan, ont été reçuës dans la maiſon du Fauxbourg qui a été la premiere attaquée de la maladie. De neuf perſonnes qui y demeuroient, il n'en eſt échappé qu'une à la mort, encore ne fut-elle point exempte de la peſte ; mais je la trouvai guérie quand j'arrivai, & elle m'aſſura qu'il avoit été le premier de ſa maiſon, & du Fauxbourg, qui en avoit été attaqué ; ce qui arriva le 16. Septembre 1721.

Cette cruelle maladie ne tarda point à ſe répandre dans la Ville, & dans le voiſinage. De quarante-ſept perſonnes qui demeuroient dans le Fauxbourg, j'en trouvai vingt-trois malades en différentes maiſons, lorſque j'arrivai le 5. Novembre ſuivant. Mais comme il étoit impoſſible de donner des ſecours ſuffiſans à des perſonnes répanduës dans tant de maiſons, on conduiſit tous les peſtiférés de la Ville, & du voiſinage dans

une Infirmerie commune, qui ſervit juſqu'à la fin de Mars, qu'on la transféra à une maiſon éloignée d'ici d'environ une demi-lieuë. On confia à mes ſoins cette Infirmerie, & j'y ai fait la viſite réguliérement deux fois par jour.

Les ſymptomes qui ſe déclaroient dans le commencement de la maladie, & pendant ſon cours, n'ont pas toujours été les mêmes, & l'événement de la maladie a également varié. Entre les malades les uns, dès l'entrée de la maladie, ſont tourmentés de maux de tête, de friſſons de tout le corps, & ſont dans un grand abattement; d'autres ont un mal de tête avec une alternative de chaud & de froid qui ſe ſuccedent pendant deux ou trois heures. Quelques-uns ont des courbatures, ou des nauſées, ou des vomiſſemens, mais preſque toujours avec abattement; d'autres ont des vertiges, & preſque tous des douleurs en différentes parties, c'eſt-à-dire, celles où il doit ſe faire des éruptions.

Pendant le cours de la maladie j'ai remarqué dans des malades chez qui il ne ſe faiſoit aucune éruption de charbons, de bubons, ou de parotides, des ſymptomes mortels, comme un pouls petit, concentré, mol, inégal, & ſi foible qu'à peine le ſentoit-on, ce qui étoit accompagné d'un accablement ſi grand, qu'ils ne pouvoient ſe tenir ſur leur ſéant, ni répondre aux queſtions qu'on leur faiſoit; à ces accidens ſe joignent des vertiges, des friſſons, une voix entrecoupée, lente, foible, des yeux preſque éteints, une langue blanche, ou blanchâtre, & une paleur du viſage, qui devient bientôt cadavereuſe. Ces malades ne tardent pas à mourir.

D'autres en plus grand nombre, outre les éruptions ordinaires à la maladie, ſont abattus, ont la parole lente, articulent à peine, leur viſage eſt rouge, ou pâle, & cadavereux, leurs yeux ſont enfoncés, s'appétiſſent, ſortent de la tête, ſont plus ouverts que de coutume, quelquefois étincellent, & ſont enflammés; leur langue eſt rouge, ſouvent noirâtre dans ſon milieu, ſouvent humide, ou ſeiche, & raboteuſe, plus ſouvent preſque dans ſon état naturel; au reſte elle eſt blanche, ou blanchâtre, ſurtout dans le commencement de la maladie. Quelques malades ont une ſoif qu'on ne peut éteindre; d'autres, ce qui eſt très-rare, n'en ont point du tout; le plus grand nombre eſt peu altéré. Il y a très-ſouvent péſanteur de tête, vomiſſement,

ou nauſée, cours-de-ventre, douleurs poignantes. L'intérieur eſt quelquefois brûlé dans le temps que les urines ſont limpides, rouges, ou ſemblables à celles des perſonnes en ſanté; ce qui n'eſt pas rare. Les malades épuiſés d'angoiſſes, & ſouvent de la perte du repos, quelquefois tombent dans des tremblemens, ont une reſpiration fréquente, embarraſſée, grande, rare. Leur pouls eſt grand, & plein, quelquefois fréquent, & petit, dur ou mol, inégal, ſouvent preſque naturel. Mais ce que je vous prie, Monſieur, de remarquer, c'eſt que quel que ſoit l'état du pouls, & l'ordre des pulſations, le pouls ſe perd toujours quand on comprime l'artére. Il y a auſſi des délires, des phrénéſies, des affections ſoporeuſes. De tous les malades qui ont quelques uns, ou beaucoup des ſymptomes dont je viens de faire l'énumération, les uns réſiſtent, & les autres ſuccombent.

Il y en a une troiſiéme claſſe dont la maladie n'eſt caractériſée que par quelques éruptions, ſans dérangement d'aucune fonction. Ce ſont ſans contredit les plus favoriſés; car ils guériſſent tous.

De cette multitude d'accidens dont les malades de nos Infirmeries ſont attaqués indifféremment, les plus ordinaires ſont l'abattement, la couleur blanche, ou blanchâtre de la langue, produite par une mucoſité qui la couvre, & l'anéantiſſement du pouls par la preſſion de l'artére; car la fiévre, la dureté du pouls ont toujours accompagné les charbons. Il n'eſt pas rare encore qu'il y ait des vers. Il arrive auſſi très-ſouvent, & toujours au dommage des malades, que le corps ſe couvre de taches pourpreuſes & noirâtres. Ceux à qui il ſort des charbons ſur le viſage, ou à la poitrine, ou qui ont des obſtructions, & des gonflemens dans les glandes maxillaires, & jugulaires, périſſent; mais le gonflement des parotides n'eſt pas ſi dangereux.

Les bubons aux aiſſelles ont été plus dangereux que ceux des aînes.

Les éruptions qui ſe font dans le commencement de la maladie, ou peu de temps après, & qui prennent de l'accroiſſement, ou d'elles-mêmes, ou par le ſecours des remedes, ſont de bon augure, & leur ſuppuration, quand elle ſe fait d'une maniere convenable, ſoulage les malades. Il n'en eſt pas de même des éruptions qui ſe font pendant le cours de la maladie, ou qui ſe diſſipent par réſolution, ſoit naturellement, ou par

art, leſquelles ſont ordinairement mortelles, ou des ſignes preſque infaillibles de rechûte.

Les vomiſſemens & les hémorrhagies, qui ſurviennent dans le cours de la maladie, annoncent la mort plutôt que les diarrhées.

Le flux menſtruel qui vient dans le temps de ſon période pendant le cours de la maladie, m'a paru ſalutaire.

J'ai toujours remarqué que les ſpécifiques les plus vantés contre la peſte, étoient au moins abſolument inutiles, & le plus ſouvent nuiſibles. C'eſt pourquoi j'ai rempli les diverſes indications qui ſe ſont préſentées dans chaque ſujet, & dans les différentes complications d'accidens, en faiſant uſage des émétiques, des purgatifs, de ces remedes combinés, des diaphorétiques, des ſudorifiques, des fortifians, des rafraichiſſans, des ſomniferes, des antelmintiques, &c.

Entre les émétiques j'ai employé avec ſuccès le tartre ſtibié dans le commencement de la maladie, ſurtout lorſque le malade étoit fatigué de nauſées, de vomiſſemens, ou de péſanteurs d'eſtomach. J'entraînois, auſſi-tôt après l'opération de l'émétique, les matieres que ce remede avoit détachées au moyen des purgatifs doux, comme la manne, la rhubarbe, la caſſe, les tamarins, quelquefois même au moyen de plus forts, comme du ſenné, du jalap, &c.

Je me ſuis ſervi très-utilement des purgatifs mêlés aux émétiques, qui, bien qu'ils ſoient ordinairement contraires dans le cours de la maladie, & après qu'il s'eſt fait des éruptions, ont cependant beaucoup ſoulagé des malades qui avoient de fort gros bubons, &c. J'en dis autant d'une ptiſanne laxative & antivermineuſe, dans un, ou pluſieurs verres de laquelle je fais mettre de la rhubarbe en poudre. Cette ptiſanne a fait des merveilles dans le cours de la maladie, lorſque le ventre étoit trop pareſſeux.

Les diaphorétiques, & les ſudorifiques ont été d'un grand ſecours; & l'on employe très-utilement à ce titre la vieille thériaque, la poudre de viperes, l'antimoine diaphorétique, dans des eaux appropriées, comme celles de chardon-bénit, de coquelicot, &c.

Les cordiaux que j'ai oppoſés le plus communément à la foibleſſe ordinaire des malades, ſont la thériaque, le diaſcordium, l'extrait

l'extrait de geniévre, les confections alkermes, & d'hyacinthe, le lilium de Paracelſe, la poudre de viperes, l'antimoine diaphorétique, les eaux, thériacale, de canelle, de chardon-bénit, de ſcabieuſe, de coquelicot, de chicorée, de bugloſſe, &c. Les plus doux de ces remedes ſont ceux que j'ai employés le plus ſouvent; les autres ne réuſſiſſent que quand les forces ſont fort abattuës, ou que les malades tombent dans l'aſſoupiſſement.

Je combattois les veilles trop opiniâtres, & je prévenois, ou ſurmontois, les phrénéſies préſentes ou imminentes, au moyen du ſirop de pavots blancs, ou du laudanum liquide, y ajoutant quelques cordiaux doux, lorſque les forces étoient abattuës, comme il arrive preſque toujours.

J'attaquois heureuſement les chaleurs internes, ou les fiévres brûlantes, avec le ſel prunelle, les eſprits de vitriol & de ſouphre mêlés avec de doux cordiaux; & je me ſuis bien trouvé d'y ajouter le quinquina, lorſqu'il y avoit fiévre avec redoublemens.

On remédioit fort bien aux ventres trop lâches avec les fantaux, le bol d'Armenie, la corne de cerf, la conſerve de roſes, mêlés aux cordiaux, & aux ſirops de pavots blancs, & de limons.

La ſementine, le mercure doux, la poudre de viperes, celle de rhubarbe, la vieille thériaque, ont ſervi utilement à tuer les vers, contre leſquels il y avoit toujours à combattre.

La boiſſon ordinaire des malades étoit une eau d'orge, plus ſouvent même l'eau panée qui fait fort bien.

Je ne puis parler avantageuſement de la ſaignée, ayant remarqué qu'on n'avoit pû ſauver aucun des malades tranſportés dans cette Infirmerie après leur avoir fait l'application de ce remede. (*a*)

De tous les remedes topiques employés pour accélérer la maturation des charbons, je n'en ai point vu de plus propres, & de plus efficaces, que le cataplaſme de mie de pain. On a employé plus rarement, pour ouvrir la tumeur, le cautere actuel

(*a*) Dans l'exemplaire de cette Lettre qui nous eſt tombé entre les mains, l'article qui regarde la ſaignée, étoit rayé; mais nous avons cru devoir le rétablir, parce que le jugement qu'en porte ici Monſieur Couzier, eſt d'accord avec celui qu'il en a porté dans ſes obſervations précédemment employées.

que le potentiel ; & lorſque l'action de ces derniers étoit paſſée, on faiſoit à la partie de profondes ſcarifications ; puis on traitoit l'ulcere à l'ordinaire.

L'extirpation des glandes trop adhérentes a paru nuiſible, à cauſe des inflammations qui s'enſuivoient promptement.

On applique le cautere potentiel, & immédiatement après on fait des ſcarifications aux charbons ; on cerne ceux qui font trop de progrès, & mangent les chairs, & on ſépare avec le biſtouri les eſcarres qui ne ſe ſéparent pas d'elles-mêmes en peu de temps ; & quand la ſuppuration s'établit, on les panſe comme des ulceres ſimples.

Les préſervatifs les plus sûrs m'ont paru être la ſobriété, l'exemption de toutes paſſions violentes, & ſurtout de la crainte de la mort, & l'uſage des purgatifs, réïtérés de temps en temps.

J'ajouterai, Monſieur, au détail que je viens de vous faire trois obſervations faites ſur des cadavres ouverts en ma préſence, où vous verrez que la réſolution des bubons n'eſt point la maniere vraie & naturelle de traiter la peſte, &, contre l'idée commune, que ceux qui ſont attaqués de la groſſe vérole, ou des écrouelles, ne ſont point exempts de cette maladie.

PREMIERE OBSERVATION.

On apporta à l'Infirmerie le 17. Janvier de cette année un homme de trente ans, d'un tempéramment mélancholique, aſſez vigoureux, ayant beaucoup des accidens qui caractériſent la peſte. Il avoit la parotide gauche gonflée, & dans l'eſpace de trois jours il en arriva autant à la droite, & à une glande de l'aîne gauche.

Ces bubons ſe réſolurent nonobſtant l'application des cataplaſmes émolliens. Le malade parut être en bonne ſanté, & à ce titre le 15. Février il fut envoyé à la maiſon de convaleſcence ; mais le lendemain une rechûte indiquée principalement par un bubon qui paroiſſoit au même endroit que le premier, le fit renvoyer à l'Infirmerie. L'on appliqua ſur le champ le cautere à la tumeur, & l'on ne négligea rien pour amener le bubon à ſuppuration ; mais les remedes employés dans cette intention, & ceux qu'on lui fit prendre intérieurement, ayant été également inutiles, il mourut le quatriéme jour de ſa rechûte.

On remarquoit des taches pouprées ſur la partie antérieure de ſa poitrine.

Le bas-ventre étant ouvert, on vit l'épiploon parſemé de taches pourprées, la rate verdâtre, & beaucoup plus groſſe que dans l'état naturel; & ſur la partie ſupérieure de ce viſcere, du côté de ſes adhérences au diaphragme, on trouva deux charbons, & beaucoup de puſtules charbonneuſes. Le foie ſcirrheux, & blanchâtre, avoit un charbon conſidérable dans la partie concave du grand lobe près de la veine cave. La véſicule du fiel, qui étoit entiérement enflammée, avec un charbon, étoit pleine d'une bile noirâtre & viſqueuſe. Le ventricule, dont la membrane interne étoit parſemée de taches pourpreuſes, contenoit une bile verdâtre. Nous vîmes ſur l'inteſtin ileum deux charbons éloignés l'un de l'autre de deux travers de doigts. Tout le méſentere étoit parſemé de pourpre. Il y avoit trois charbons ſur la partie du péritoine qui couvre les vertébres des lombes. Nous trouvâmes ſur le rein gauche un charbon, & des puſtules charbonneuſes, ſur le droit deux charbons avec des puſtules charbonneuſes, & ces deux viſceres beaucoup plus gros que nature.

La poitrine étant ouverte, le poulmon ſe trouva fort gonflé, d'une couleur livide, rempli d'un ſang noirâtre & écumeux, avec un grand charbon entre ſes deux lobes. Les ventricules du cœur étoient pleins de concrétions lymphatiques, & plus grands que de coutume.

Le crâne étant ouvert, nous trouvâmes la dure mere enflammée à la partie de cette membrane qui eſt ſous la fontaine, & le ſinus longitudinal vuide & deſſéché. Tous les vaiſſeaux ſanguins qui rampent ſur la ſurface du cerveau, & qui ſe dégorgent dans ce ſinus, ou qui arroſent le cervelet, étoient conſidérablement gonflés, & remplis d'un ſang noirâtre.

SECONDE OBSERVATION.

Un autre homme âgé de quarante ans, d'un tempérament bilieux, & ſec, d'une ſanté délicate, étoit ſoupçonné depuis long-temps d'avoir la groſſe vérole, indiquée par une croute porrigineuſe, aſſez étenduë derriere l'oreille gauche. Sa mere, avec qui il demeuroit, étant morte de la peſte, on l'envoya à

la campagne en quarantaine, à la fin de laquelle il revint dans la Ville, où, après y avoir demeuré treize jours, il ſe dit malade, & avoüa au Médecin qui le vit le jour même, qu'il y en avoit déja trois qu'il l'étoit. Le Médecin le trouva ſans pouls, ayant les extrêmités très-froides, & ſans mouvement, ſans aucun changement contre nature de viſage. Il prit un peu d'eau des Carmes, & mourut ſur le champ avec les lévres un peu livides.

Le corps ayant été appotté dans l'Infirmerie, fut ouvert, & voici ce que nous y remarquâmes.

1°. Nous ne trouvâmes aucune éruption dans toute l'habitude du corps, & elle n'étoit point deshonorée, comme on le voit aux autres peſtiférés, ſi l'on en excepte la croute dont j'ai parlé plus haut, quelques écorchures, & contuſions aux lombes, aux parties antérieures des jambes, & au genouil gauche.

2°. Le bas-ventre étant ouvert, nous trouvâmes l'épiploon d'un rouge noirâtre, dont les vaiſſeaux ſanguins étoient plus gros que de coutume, & gonflés de ſang. Le foie, qui étoit beaucoup plus gros que dans l'état naturel, étoit ſcirrheux, & d'un cendré tirant au jaune. La véſicule du fiel étoit pleine d'une bile noire & viſqueuſe. Il y avoit dans l'eſtomach un peu de liqueur verdâtre. Preſque tout l'ileum étoit gangréné.

3°. Le poulmon étoit ſec, & parſemé au dehors & au dedans de taches pourprées.

4°. Nous eûmes beaucoup de peine à ouvrir la tête, faute d'inſtrumens propres; & nous trouvâmes la dure-mere couverte de beaucoup de ſéroſité qui avoit un écoulement dans l'intérieur du crâne, au moyen d'une grande quantité de petits trous percés dans la partie latérale ſupérieure de l'os frontal du côté gauche qui répondoient à la croute porrigineuſe dont nous avons parlé. Les vaiſſeaux ſanguins qui rampent dans la pie mere, & qui pénetrent dans le milieu du cerveau & du cervelet, étoient extrêmement tendus, & pleins d'un ſang épais & noirâtre. Les ventricules antérieurs du cerveau regorgeoient de ſéroſités.

TROISIE'ME OBSERVATION.

Un enfant d'onze ans fut apporté à l'Infirmerie le 12. Février

de cette année, avec des glandes gonflées ſous les aiſſelles, mais en conſéquence des écrouelles dont il étoit attaqué. Il paſſa la nuit à l'Infirmerie, & le lendemain il fut envoyé en quarantaine. Je le vis avant que trois jours fuſſent paſſés. Il avoit pris la veille un purgatif, à cauſe qu'il lui étoit ſorti des vers par la bouche. Il avoit dans les aînes quelques glandes gonflées & douloureuſes, les unes plus adhérentes & plus ſenſibles que les autres. Une entr'autres dans l'aîne gauche étoit de la groſſeur d'une petite noix. Ces accidens le firent renvoyer le même jour à l'Infirmerie, où, ſans qu'il en parût de nouveau, & même s'appercevant d'une diminution conſidérable de la tumeur, & de la douleur, on lui permit d'aller à la maiſon de convaleſcence, où il mourut le lendemain à huit heures du matin. Je m'y tranſportai promptement pour le faire ouvrir, & voici ce que je remarquai.

Je vis beaucoup de cicatrices, beaucoup d'ulceres, dont un même étoit fiſtuleux, à deux travers de doigt des vertébres des lombes du côté droit.

Le bas-ventre étant ouvert, je trouvai l'épiploon entiérement deſſéché, & même ſec; tous les inteſtins enflammés, à l'exception du rectum, & pleins d'une bile noirâtre, & coagulée, & de vers vivans, très-longs pour la plûpart. Il y avoit dans le méſentere des obſtructions conſidérables, & anciennes. Le foie étoit ſcirrheux, plus grand que dans l'état naturel; ſa partie ſupérieure, & le ligament qui l'attache au diaphragme, étoient ſphacelés. Le ventricule, qui étoit dans ſon état naturel, ne contenoit qu'une potion que le malade avoit priſe le matin. La rate étoit beaucoup plus groſſe que de coutume.

Je trouvai beaucoup de ſéroſité épanchée dans la poitrine, le poulmon adhérent au ſternum, trop gonflé, & dont le lobe gauche étoit adhérent aux côtes & au diaphragme. Le poulmon étoit couvert d'une matiere glaireuſe, fort épaiſſe, que l'on détachoit avec peine de la ſurface de ce viſcere. Les ventricules du cœur étoient pleins de concrétions lymphatiques d'un rouge pâle, ferme comme de la gelée, & de ſang ſéreux.

Les vaiſſeaux ſanguins qui rampent ſur la ſurface du lobe droit du cerveau, & qui pénetrent dans la ſubſtance de ce viſcere, étoient gonflés d'un ſang d'un rouge tirant ſur le violet.

Vous voyez, Monſieur, que la peſte d'Alais a été juſqu'à

préſent accompagnée de ſymptomes conſidérables, & mortels. Cependant elle n'a point fait juſqu'à préſent de grands ravages; ce que j'attribuë principalement à l'abondance des vivres, & à l'éloignement de tous les objets capables d'inſpirer la terreur & l'horreur; au ſoin qu'on a d'éviter tout ce qui eſt infecté; à l'abandon des endroits, maiſons, meubles, en un mot de tout ce qui eſt ſuſpect d'infection; au prompt tranſport à l'Infirmerie de toutes les perſonnes attaquées de la peſte, & à l'exactitude d'une police qui ne s'eſt point relâchée juſqu'à ce jour.

Ce ſeroit ici le lieu de parler des cauſes de cette maladie meutriere; mais ſortie depuis quelques jours de l'aſſoupiſſement auquel elle s'étoit livrée, elle demande de moi d'autres ſoins, tant dans la Ville que dans le voiſinage. Au reſte le rapport que j'ai fait de l'état des corps ouverts, l'hiſtoire des accidens de la maladie, des ſecours qui lui ſont avantageux, ou contraires, des remedes préſervatifs & curatifs, ſuffiſent à un eſprit auſſi pénétrant que le votre, & à une perſonne auſſi habile, pour parvenir, autant qu'il eſt poſſible, à la connoiſſance de tout ce qui a rapport à ce fleau. Je ſouhaite de tout mon cœur que vous ſoyez auſſi content de mon travail, que vous devez être perſuadé de la parfaite eſtime avec laquelle je ſuis,

MONSIEUR,

Votre, &c.

COUZIER.

Au Fauxbourg d'Alais le 23. Mai 1722.

EXTRAIT D'UN MEMOIRE

De M. Rochevalier, Médecin à Marvejols, ſur les accidens & la cure de la peſte.

LE commerce du Gevaudan, dont Marvejols eſt le centre, floriſſoit en l'année 1720. lorſqu'il ſe répandit au mois de Novembre un bruit qu'il mouroit quelques perſonnes d'une

façon extraordinaire dans le Village de Correjac, & la Ville de la Canourgue, qui en eſt peu diſtante. Mais comme la maladie fit peu de progrès juſqu'au mois de Mai ſuivant, on y fit peu d'attention. Ce fut dans ce tems que Monſieur de la Salle, Evêque de Mende, m'y envoya pour conſtater la nature du mal, que je déclarai peſtilentiel, de l'avis de M. Blanquet mon confrere, & ami. (*a*)

En conſéquence de notre déclaration la Canourgue & Correjac furent bloqués, ſans que les habitans de Marvejols, quoique l'ennemi fût à trois lieuës d'eux, laiſſaſſent languir leur Manufacture, & ſans qu'ils marquaſſent de crainte. Mais ils ne tarderent pas à ſe reſſentir de ce dangereux voiſinage. Un Soldat nommé la Grandeur, de la Compagnie commandante du Régiment de Breſſe, qui alloit comme les autres au blocus de la Canourgue, fut rapporté à Marvejols malade, & ſa mort arrivée promptement fut bientôt ſuivie de celle de ſon hôteſſe, & de ſon hôte. Je traitai ce dernier, à qui je remarquai tous les accidens de la maladie de la Canourgue. Depuis ce temps la maladie déploya toutes ſes fureurs dans notre Ville.

Nos malades communément étoient d'abord ſaiſis d'un froid univerſel, qui duroit plus ou moins, preſque toujours accompagné d'un vomiſſement bilieux, dans lequel on voyoit ſouvent des vers. Il y avoit ſoif ardente, ſéchereſſe extraordinaire du palais & de la gorge, maux de tête fixes, ordinairement ſur le devant, quelquefois ſur le derriere. Les uns tomboient ſur le champ dans un abbatement général, & un aſſoupiſſement. Ils avoient le pouls dur, petit, embarraſſé, la face tirant au livide, la langue ſéche & aride, le corps ordinairement couvert de taches livides, & ceux-ci périſſoient bientôt après. Mais dans la plûpart le friſſon étoit ſuivi d'une chaleur très-âcre, d'un pouls vif, fréquent, animé, ſans une grande alteration du viſage; bientôt après ſuivoit l'éruption de charbons, bubons, parotides, & fréquemment de tumeurs dans des parties fort éloignées de celles où ſe faiſoient les éruptions précédentes. Les taches pourprées, les délires, les oppreſſions, les douleurs pleurétiques, les diarrhées, les hémorrhagies, les pertes, étoient ſouvent de la partie, & les douleurs de reins en étoient inſéparables.

Quelquefois des douleurs aux aines & aux aiſſelles, ſans être

(*a*) Le Procès-verbal de cette viſite eſt imprimé p. 558.

accompagnés d'autres accidens, annonçoient des éruptions de bubons ou charbons; & dans le commencement on regardoit ces malades comme les favoris de la Providence; mais les ſuites funeſtes n'ont que trop ſouvent fait voir que l'ennemi commun étoit toujours également dangereux. Il paroiſſoit après quelques jours des taches livides, la reſpiration s'embarraſſoit, la langue devenuë ſeulement un peu plus blanche, n'articuloit plus, comme ſi elle s'étoit extrêmement enflée. Ces deux ſymptomes unis, ou ſéparés, ont été conſtamment mortels. Quelques malades ont vu terminer leur vie ſans ces accidens funeſtes; mais le nombre en a été très-petit.

*On paſſe ce que M. Rochevalier rapporte d'après les ouvertures des cadavres, pour éviter les répétions; ſe contentant de remarquer d'après lui qu'*on ne trouva rien de remarquable dans l'intérieur de ceux qui étoient morts fort promptement, que la grandeur contre nature des viſceres; que l'intérieur de ceux dont la mort avoit été moins précipitée, étoit dans l'état naturel; & que dans une douzaine d'ouvertures que fit M. Tripier, Chirurgien de Paris, en préſence de Meſſieurs le Moine & Bailly, on ne trouva dans l'intérieur ni taches pourprées, ni apparence de charbons.

Il n'y a point eu de ſignes conſtamment ſalutaires, comme il y en a eu de mortels. Nous avons perdu des malades dans les ſituations les plus heureuſes, d'autres ont été guéris contre toute eſpérance. On ne doit donc jamais ſe livrer trop à la confiance, ni déſeſpérer abſolument; & il paroît certain que ſi l'on n'étoit point accablé par le nombre de malades, ſi l'on étoit pourvu de tous les ſecours, ſi l'on étoit toujours maître de ſon eſprit, ſi l'on étoit appellé de bonne heure, on réuſſiroit beaucoup mieux.

Nous ne fûmes point embarraſſés dans le choix des ſecours que demandoit le premier état de la maladie. Le froid univerſel, &c. indiquoit clairement la néceſſité des fondans, & des cordiaux les plus actifs. Mais il n'en fut pas de même quand le pouls devint vif, animé, fréquent, & la chaleur très-âcre. Cet état indiquoit la ſaignée; cependant elle étoit proſcrite par les Médecins qui ſecouroient les peſtiférés de Provence, & Meſſieurs Blanquet, le Moine & Bailly n'en faiſoient aucun uſage à la Canourgue. Je me déterminai pourtant à l'employer, ſur-

tout

tout quand je fis réflexion qu'il mouroit beaucoup de malades dont on avoit reſpecté le ſang; & j'eus ſi peu lieu de m'en repentir, que tous les malades, & les Chirurgiens, qui l'avoient faite, étoient les premiers à la demander. S'il nous eſt reſté un regret, c'eſt de ne l'avoir pas employée plutôt.

Les émétiques ayant été conſtamment nuiſibles dans ce pays-ci, quelque précaution qu'on prit, j'y ſubſtituai les ptiſannes laxatives, que j'employois en lavage dans le cas d'aſſoupiſſement. Les narcotiques, & ſurtout le laudanum liquide de Sydenham faiſoient fort bien dans les tranſports; & dans les cours-de-ventre, quand les premieres voies étoient bien nettes, quelques grains d'ipecacuanha mêlés avec le diaſcordium.

Quant aux autres accidens, on les traitoit comme dans toute autre maladie, & pour le fond, j'en uſois comme dans les fiévres malignes, ayant ſeulement égard à la violence de la peſte.

Nous fûmes obligés de renoncer à la pratique d'ouvrir les bubons avant leur maturité. On faiſoit donc de ſon mieux pour les amener à ſuppuration, puis on y faiſoit une inciſion cruciale de toute leur longueur, & l'on emportoit les angles, étant eſſentiel de ſe faire un grand jour dans ces abſcès, dont le pus extrêmement corroſif creuſe promptement des fiſtules très-difficiles à guérir. C'eſt pourquoi il faut avoir ſoin de tenir ces plaies bien nettes. Nous nous ſervions des ſuppuratifs & mondificatifs ordinaires.

Nous faiſions d'abord emporter l'eſcarre, & les bords calleux des charbons, puis on les panſoit à l'ordinaire, & on les lavoit avec le vin tiéde. Les lavages animés les racorniſſoient toujours extrêmement. L'extirpation des charbons nous a paru le ſeul moyen d'arrêter les progrès incroyables qu'ils faiſoient en très-peu de temps.

Nous appliquions l'emplâtre d'Angelus Sala ſur les bubons de ceux à qui la nature, ou les remedes, procuroient des ſueurs abondantes; nous avions alors le plaiſir de voir réſoudre les bubons, & nous n'avons point d'exemple de rechûtes de ceux qui ont été traités de la ſorte; au lieu que de longues ſuppurations n'en ont point garanti d'autres malades. L'emplâtre divin guériſſoit les excoriations que le premier cauſoit quelquefois, & ſuffiſoit pour les charbons médiocres.

Je me diſpenſerai de l'examen des cauſes de la peſte ; mais après avoir obſervé 1°. qu'on n'en peut accuſer la terreur, puiſque la maladie contagieuſe avoit fait des progrès à la Canourgue, les habitans conſervant la plus parfaite tranquillité, & ne ſoupçonnant pas ſeulement le malheur qui les menaçoit. 2°. Qu'on ne peut s'en prendre à la miſere des peuples, puiſque dans le commencement tout le monde vivoit commodément. 3°. Qu'on n'en peut ſoupçonner le vice de l'air, puiſqu'un très-grand nombre de villages très-voiſins des lieux peſtiférés ont été exempts de la maladie, & que de ſept cens perſonnes qui ſortirent de cette Ville, la plus maltraitée de tous les lieux attaqués, qui ſortirent, dis-je, frappés de la plus vive terreur pour camper dans les vignes des environs, où ils reſpirerent le même air que nous, qui furent pour la plûpart très-mal à leur aiſe ſous de mauvaiſes huttes, expoſées à toutes les injures de l'air, aucun ne fut malade, pendant que de deux mille deux cens cinquante perſonnes qui reſterent dans la Ville, il n'y en eut qu'environ cinquante qui ne furent point attaquées de la maladie.

Fin de la premiere Partie.

TRAITÉ DE LA PESTE.

SECONDE PARTIE.

DES PRECAUTIONS QU'ON DOIT PRENDRE pour arrêter les progrès de la Peſte.

ARREST DU CONSEIL D'ESTAT DU ROY,

Au ſujet de la Maladie contagieuſe de la Ville de Marſeille.

Du quatorze Septembre 1720.

Extrait des Regiſtres du Conſeil d'Etat.

LE ROI étant informé que le bruit de la maladie contagieuſe dont la ville de Marſeille eſt affligée, ayant répandu la crainte & l'inquiétude, non-ſeulement dans les Provinces voiſines, mais dans les Lieux les plus éloignés, pluſieurs Parlemens de ce Royaume ont crû devoir rendre des Arrêts, où leur zele pour la conſervation des Provinces de leur reſſort les a porté

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 610 sur 883

à prendre des précautions ſurabondantes, & capables non-ſeulement d'augmenter l'allarme, & la conſternation dans le cœur des peuples, mais encore d'interrompre le cours ordinaire du commerce, & de priver leur païs même, par un excès de prévoyance, des ſecours qui leur ſont le plus néceſſaires; Sa Majeſté, dont les vûës s'étendent également au beſoin de toutes les Provinces de ſon Royaume, a jugé à propos de renfermer dans un ſeul Arrêt toutes les précautions qui ont paru néceſſaires & ſuffiſantes, pour empêcher d'un côté la communication du mal, dont elle eſpere que la Ville de Marſeille ſera bien-tôt délivrée, pour conſerver de l'autre la liberté du commerce entre les différentes Provinces de ſon Royaume, & veiller également à leur ſureté, & à leur abondance. A quoi déſirant pourvoir, & prévenir en même-temps les conflicts de Juriſdiction qui pourroient naître entre les Amirautés, les Juges de Police, les Officiers Municipaux, & autres ſur une matiere ſi importante, & qui n'admet aucun délai, Le Roi étant en ſon Conſeil, de l'avis de Monſieur le Duc d'Orleans Régent, ſans préjudice des prétentions reſpectives deſdits Officiers, & ſans tirer à conſéquence pour leur competence, a ordonné & ordonne ce qui enſuit.

ARTICLE PREMIER.

Sa Majeſté fait très-expreſſes inhibitions, & deffenſes, aux habitans de la Ville de Marſeille, & à tous ceux qui demeurent dans l'étenduë des limites, ou barrieres, qui ont été marquées aux environs de ladite Ville, par les Commandans & Intendant de Provence, de ſortir hors deſdites limites, ou barrieres, & d'en tranſporter aucunes marchandiſes, ni denrées, à peine de la vie.

I I.

Deffend pareillement Sa Majeſté, ſous telles peines qu'il appartiendra, aux habitans de Provence demeurant hors deſdites limites, & à tous ceux des Provinces voiſines, d'aller dans les Lieux compris dans leſdites limites, ſi ce n'eſt en vertu d'un ordre exprès, & par écrit, des Commandans ou Intendant ſuſdits; & à l'égard de ceux qui y ſeroient allés avant la publication du préſent Arrêt, ou qui pourroient y aller au

préjudice des deffenſes, ils ne pourront en ſortir qu'à la charge de faire quarantaine dans les lieux qui ſeront déſignés à cet effet par les Commandans ou Intendant, ou perſonnes par eux prépoſées.

I I I.

Il ne ſera permis à aucuns des habitans dudit Pays de Provence, ni de ceux des autres Pays qui y ſont actuellement, encore qu'ils ſoient hors des limites dont il a été fait mention dans l'article premier, de paſſer les Rivieres du Verdon, de la Durance, ou du Rhône, ſans avoir fait la quarantaine pendant le temps qui leur ſera preſcrit par leſdits Commandans & Intendant, & ce dans les lieux qui ſeront déſignés par leſdits Commandans & Intendant, ou par ceux qu'ils auront prépoſés à cet effet; comme auſſi ſans rapporter des certificats de ſanté, donnés par les Conſuls, ou Officiers Municipaux, des lieux d'où ils ſeront partis, leſquels certificats ils ſeront tenus de faire viſer & dater par les Officiers Municipaux des lieux par leſquels ils paſſeront, & en outre par les Commandans & Intendant de ladite Province, ou par des perſonnes par eux prépoſées; le tout à peine des galeres à temps, contre les hommes, du fouet & du banniſſement à temps, contre les femmes & filles, pour la premiere contravention, & de mort en cas de recidive.

I V.

Et afin que perſonne ne puiſſe prétendre cauſe d'ignorance des deffenſes portées par les articles précedens, il ſera planté à toutes les entrées & chemins où il n'y aura point de barrieres, des poteaux avec des inſcriptions qui contiendront les deffenſes ci-deſſus marquées.

V.

Les Couriers qui partiront des lieux ſitués au-delà des Rivieres du Verdon, de la Durance, & du Rhône, du côté de la Mer, ne pourront prendre d'autres routes pour entrer dans les autres parties du Royaume, que celles qui leur ſeront marquées par leſdits Commandans & Intendant, à peine de mort.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 612 sur 883

V I.

CEUX qui ſeront chargés de lettres de Marſeille, ou autres lieux renfermés dans les limites mentionnées audit premier article, ſeront tenus de jetter leurs paquets à trente pas de diſtance de la barriere de Notre-Dame, ou autres qui auront été poſées à cet effet, où l'Officier qui y commandera les fera prendre avec des pincettes trempées dans le vinaigre, & parfumer enſuite chaque lettre en la maniere accoutumée en pareil cas, pour, après les avoir fait ſécher, & avoir donné au Courier la décharge de ſon paquet, les envoyer au plus prochain Bureau de la poſte, où il en ſera donné décharge. Et à l'égard des lettres qui ſeront écrites du reſte du Royaume, pour la Ville de Marſeille, & lieux renfermés dans les limites mentionnées au premier article, l'Officier commandant auſdites barrieres les fera jetter pareillement à trente pas de diſtance au-delà deſdites barrieres, où elles ſeront repriſes par le Courier, enſorte que l'Officier ni les gens du corps de garde ne puiſſent avoir aucune autre communication avec leſdits Couriers. Et quant à la forme des envois, remiſes, & décharges deſdits paquets & lettres, il y ſera pourvû par ledit Sieur Intendant, ainſi qu'au payement des frais de l'établiſſement & entretien des barrieres, & corps de garde, & autres dépenſes néceſſaires pour l'exécution du préſent Arrêt.

V I I.

FAIT Sa Majeſté par proviſion, & juſqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, très-expreſſes inhibitions & deffenſes à toutes ſortes de perſonnes, de quelque état & condition qu'elles ſoient, de tranſporter aucunes marchandiſes, ou denrées, de quelque nature & qualité qu'elles puiſſent être, au-delà deſdites Rivieres du Verdon, de la Durance, & du Rhône, & aux Commis établis par l'Adjudicataire de ſes fermes aux environs deſdites Rivieres, de les laiſſer paſſer; le tout à peine de la vie.

V I I I.

SERONT néanmoins exceptées des deffenſes portées par l'article précedent les denrées & marchandiſes qui ſuivent, ſçavoir :

Les poiſſons ſecs & ſalés ;

Les olives, capres, oranges, citrons, grenades, amandes, avelines, prunes, & pruneaux, figues, marons, châtaignes, noix, & autres fruits étant en barils ;

Les huiles en cruches, & vaſes de terres, ou tonnes, ou autres futailles, hors les peaux de bouc ;

Les vins, & autres liqueurs entonnées en futailles ;

Les poivres, clous de géroſle, gingembre, muſcades, & autres épiceries, & drogues aromatiques, purgatives, & préſervatives ;

Les parfums, les cendres & ſoudes barillées, natrons, & ſavons noirs & gris ;

Le tout ſans corde, emballage, ni ſac, & à la charge que leſdites marchandiſes exceptées ne pourront être tranſportées de la Provence, au-delà du Verdon, de la Durance, & du Rhône, qu'après qu'elles auront ſéjourné pendant l'eſpace de quarante jours ſur le bord deſdites Rivieres du côté de la Mer, dans les lieux qui ſeront à ce deſtinés par leſdits Commandans & Intendant, ou perſonnes par eux prépoſées.

I X.

Permet Sadite Majeſté à toutes ſortes de perſonnes de tranſporter librement toutes ſortes de marchandiſes, & denrées, de toutes les Provinces du Royaume dans celle de Provence, & d'y conduire toutes ſortes de beſtiaux, & ce aux lieux qui ſeront indiqués par leſdits Commandans & Intendant, par rapport aux denrées, beſtiaux, & marchandiſes, qui ſeront néceſſaires pour l'entretien & nourriture des habitans des lieux ſuſpects.

X.

Il ſera établi dans tous les lieux de la Provence, où leſdits Commandans & Intendant jugeront à propos de le faire, des Bureaux de ſanté, compoſés des Officiers Municipaux, & autres principaux habitans, qui ſeront choiſis à cet effet, en la forme & maniere qui ſera preſcrite par leſdits Commandans & Intendant, pour veiller aux précautions néceſſaires pour empêcher la communication du mal contagieux, maintenir la police & la diſcipline, qui ſeront établies à cet égard, &

faire exécuter les ordres qu'ils recevront de leurs ſupérieurs.

X I.

LESDITS Commandans & Intendant, & leſdits Officiers Municipaux, pourront auſſi établir des gardes aux portes ou entrées des Villes, & autres paſſages qu'ils eſtimeront convenables, & dans les lieux où ils jugeront que cette précaution pourra être néceſſaire.

X I I.

ORDONNE Sa Majeſté que les Vaiſſeaux venans des Ports, Rades, & Havres de Provence, ne pourront mouiller l'ancre dans les Ports, Rades, & Havres de la Méditeranée, ni dans ceux de l'Ocean, & dans les Rivieres qui y ont leur embouchure, qu'aux endroits qui y ſeront déſignés par les Maires, Echevins, Jurats, & autres Officiers Municipaux des Villes; enſorte néanmoins que ces Vaiſſeaux y ſoient à l'abri, tant des accidens de la Mer, que de tous autres. Veut Sa Majeſté que leſdits Officiers Municipaux procedent inceſſamment à cette déſignation, ſi fait n'a été; qu'ils appellent avec eux les Maîtres des Quays, & que leſdits Maîtres des Quays faſſent obſerver ce qui aura été reglé pour cet égard, à peine d'interdiction des fonctions de leurs Offices, laquelle en cas de contravention, pourra être ordonnée par leſdits Juges Municipaux, auſquels Sa Majeſté en attribuë le pouvoir, & l'autorité.

X I I I.

VEUT pareillement Sa Majeſté, qu'auſſi-tôt après l'arrivée de ces Vaiſſeaux, avant qu'aucun homme de l'équipage puiſſe deſcendre à terre, ni aucune marchandiſe être débarquée, tous ceux qui compoſeront l'équipage ſoient viſités par les Médecins, Chirurgiens, & autres qui ſeront à cet effet commis par leſdits Officiers Municipaux, & qui, en cas de refus, ou négligence, y ſeront contraints par amende arbitraire, laquelle ſera par leſdits Officiers ordonnée; faiſant Sa Majeſté, ſous la même peine, très-expreſſes deffenſes à toutes perſonnes de faire avant la viſite leſdites deſcentes, ou débarquemens; & à ceux qui ſeront pour cet effet prépoſés par les Officiers Municipaux, de le ſouffrir.

XIV.

Les Capitaines, ou Maîtres des Vaiſſeaux, remettront aux Médecins, Chirurgiens, ou autres, qui feront la viſite, leurs Lettres de Santé, expédiées par les Magiſtrats, ou Officiers Publics des Ports d'où ces Vaiſſeaux ſeront partis, & de tous les Ports où ils auront pris leurs chargemens; enſemble leurs Lettres de mer, & Connoiſſemens, pour être enſuite leſdites piéces repréſentées auſdits Officiers Municipaux, après les avoir trempées dans le vinaigre, ou parfumées, & pris toutes les autres précautions qui ſeront eſtimées néceſſaires.

XV.

Si par la viſite qui aura été faite, il paroît qu'aucun de l'Equipage n'eſt attaqué de la maladie contagieuſe, & ſi les Lettres de Mer, celles de Santé, & autres Pieces du bord, ſont en bonne forme, & font connoître que les Vaiſſeaux ne ſont partis d'aucun Port de Provence, & autres lieux ſuſpects, ou n'y ont pris leur chargement entier, ou en partie, leſdits Officiers Municipaux donneront à ces Vaiſſeaux, à leurs Equipages, & aux Marchandiſes, une entiere liberté.

XVI.

Si au contraire quelqu'un de l'Equipage ſe trouve, lors de la viſite, attaqué du mal contagieux, Sa Majeſté ordonne auſdits Officiers Municipaux de renvoyer inceſſamment le Vaiſſeau, & de ne pas ſouffrir qu'il ſoit débarqué aucune perſonne du bord, ni Marchandiſes, ni qu'il ſéjourne dans les Ports, Rades, Havres, ou Rivieres, quand même il ſeroit muni de Lettres de ſanté.

XVII.

S'il ne ſe trouve aucune perſonne dans le Vaiſſeau infectée de la maladie contagieuſe, & que néanmoins il paroiſſe par l'examen des Lettres de Mer, ou autres Pieces du bord, que le Vaiſſeau, quoique muni de Lettres de ſanté, ſoit parti d'un Port de Provence, ou y ait pris des Marchandiſes, leſdits Officiers Municipaux établiront ſur ledit Vaiſſeau un Gardien, en la préſence duquel, & d'autres Gardes, ou Commis, qu'ils pré-

poſeront à cet effet, ſeront déchargées par une partie des gens de l'Equipage dudit Navire, les Laines, Etoffes de Laine, Toiles, Chanvres, Lin, Soie de Porc, Poil, Bourre, Ploc, Crins, Plumes de duvet, & à écrire, Cuirs, Peaux, Fourrures, Pelleteries, & tous les emballages des autres Marchandiſes qui ſeront mis à l'air, maniés, & remaniés, dans les lieux que leſdits Officiers auront déſignés, & où leſdites Marchandiſes demeureront en dépôt pendant quarante jours, à compter de celui auquel le déballement aura été parachevé, à peine de punition corporelle, tant contre les Gardiens, que tous autres qui, avant ledit temps expiré, auroient enlevé leſdites Marchandiſes, ou partie d'icelles.

XVIII.

SERONT tenus leſdits Officiers Municipaux de prépoſer des batteaux, pour porter, avec les précautions néceſſaires, aux gens de l'Equipage, & autres étant en quarantaine, les vivres, & rafraîchiſſemens, qui leur ſeront néceſſaires, & qui ſeront taxés par leſdits Officiers, ſuivant les prix courans.

XIX.

S'IL ne ſe trouve aucun lieu convenable pour le débarquement & dépôt des Marchandiſes mentionnées dans l'article précédent, leſdits Officiers Municipaux pourront les faire tranſporter dans quelque Bâtiment vuide qui ſe trouvera dans le Port, en dédommageant le Propriétaire de ce Bâtiment.

XX.

CEUX de l'Equipage qui auront débarqué, déballé, & manié, les Marchandiſes ci-deſſus ſpécifiées, ſeront obligés de reſter pendant la quarantaine dans les lieux où ſeront ces Marchandiſes, ſans qu'eux, ni ceux du même Equipage qui ſeront demeurés à bord, puiſſent avoir aucune communication enſemble, ni les uns, ni les autres avec les Habitans des lieux, ni même avec les Equipages des autres Bâtimens qui ſeront en quarantaine.

XXI.

CEUX qui auront été prépoſés pour aſſiſter au débarquement, déballement, & maniement des Marchandiſes ci-devant exprimées,

exprimées, ou qui auront reçû dans leurs maiſons, ou Bâtimens des gens de l'Equipage, ou quelque Marchandiſes du Vaiſſeau, ſeront contraints par leſdits Officiers de faire pareillement la quarantaine.

XXII.

Les Marchandiſes, autres que celles énoncées en l'Article XVII. ne pourront être débarquées, & reſteront à bord du Vaiſſeau juſqu'à ce que la quarantaine ſoit expirée, ſous la peine portée par ledit Article XVII. à l'exception néanmoins des bleds, leſquels pourront, auſſi-tôt leur arrivée, être tranſportés dans une autre Bâtiment, ſans aucune futaille, ni ſac, & ſans être aſſujettis à aucune quarantaine.

XXIII.

Si pendant le cours de la quarantaine, aucun de ceux qui y auront été aſſujettis eſt attaqué du mal contagieux, leſdits Officiers Municipaux leur feront faire une ſeconde quarantaine, qui commencera du jour que le mal ſera déclaré.

XXIV.

Si après l'expiration de la quarantaine il n'a paru aucun indice de mal contagieux, leſdits Officiers permettront l'entrée, & la libre communication, & diſpoſition du Vaiſſeau, de l'Equipage, & des Marchandiſes.

XXV.

Si le Vaiſſeau n'eſt pas muni de Lettres de ſanté, ou ſi les lieux dans leſquels les Lettres lui auront été accordées, ſont ſimplement ſuſpects, ſans aucun avis certain qu'il y ait de la contagion, leſdits Officiers Municipaux ſeront tenus d'obſerver, & faire obſerver les formalités preſcrites par les Articles XVII. & autres ſuivans : Permet néanmoins Sa Majeſté aux Sieurs Intendans & Commiſſaires départis dans les Provinces, d'abreger, ou proroger la quarantaine, ainſi qu'ils jugeront à propos.

XXVI.

Tout ce qui ſera ordonné par leſdits Sieurs Commandans, & Intendans, ou par leſdits Officiers Municipaux, en exécu-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 618 sur 883

tion du préſent Arrêt, ſera exécuté nonobſtant oppoſition ou appellation quelconque, dont ſi aucune intervient, Sa Majeſté ſe réſerve le jugement, leur en attribuant toute Juriſdiction & connoiſſance, qu'elle a interdite à toutes ſes Cours, & Juges, juſqu'à ce qu'autrement par Elle en ait été ordonné; & ce, ſans avoir égard aux diſpoſitions des Arrêts rendus dans ſes Cours de Parlement, qui ſeroient contraires au préſent Arrêt, ou qui établiroient d'autres & plus grandes précautions que celles qui ſont ci-deſſus marquées. Mande & ordonne Sa Majeſté aux Sieurs Commandans, Intendans, & Commiſſaires départis dans les Provinces, & auſdits Officiers Municipaux, & à tous autres qu'il appartiendra, de tenir ſoigneuſement la main, chacun en droit ſoi, à l'exécution du préſent Arrêt, qu'Elle veut être lû, publié, & affiché, par-tout où beſoin ſera. Fait au Conſeil d'Etat du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Paris le quatorziéme jour de Septembre mil ſept cens vingt.

DIVERS REGLEMENS

Sur les précautions qu'on doit prendre contre la Peſte.

L'Excès & la négligence ſont également blâmables dans les précautions; les maux négligés ſont des progrès qu'on ne peut ſouvent arrêter; les précautions ſurabondantes allarment ceux mêmes qui en ſont l'objet, & les privent des ſecours les plus néceſſaires.

C'eſt pour remédier à ces inconvéniens, que le Conſeil du Roi donna l'Arrêt du 14. Septembre 1720. Pluſieurs Parlemens, allarmés des ravages de la peſte, publierent des deffenſes ſéveres, qui interdiſoient la communication & le commerce, qui font ſubſiſter les Provinces, par les biens qu'elles ſe prêtent mutuellement: les deffenſes ſont enfermées, étenduës, ou moderées dans cet Arrêt du Conſeil; elles firent une loi uniforme, qui fut la regle de toutes les Juriſdictions.

Le premier Arrêt qui parut fut celui de la Cour de Parlement de Provence. Cet Arrêt défend tout commerce avec la Ville de Marſeille, ordonne de brûler les meubles tranſpor-

tés à Aix depuis peu, de fermer les portes de cette Ville, de barricader le fauxbourg, d'établir des Gardes Bourgeoiſes, de chaſſer les Juifs venus de Marſeille. L'Arrêt eſt du 30. Juillet 1720.

Le ſeptiéme Août le Parlement de Toulouſe porta un Arrêt, qui ordonne les mêmes choſes qui ſont portées dans l'Arrêt du Parlement d'Aix ; mais les précautions y ſont plus étenduës. On y aſſujettit les Voyageurs à des quarantaines ; on y ordonne d'éventer les Marchandiſes ſuſpectes ; on exige des Certificats pour les Voituriers qui tranſportent des Marchandiſes ; on preſcrit des parfums ; on demande aux Aubergiſtes le nom, la qualité, la réſidence de ceux qu'ils reçoivent dans leurs maiſons ; on deffend aux Communautés de recevoir quelqu'un qui n'ait paſſé par les épreuves marquées, & qui ne porte des Certificats ; on bannit les pauvres étrangers ; on enjoint de viſiter les boutiques des Apoticaires, de viſiter les animaux qu'on tuë, de tenir les ruës nettes, de faire enlever les immondices, de bannir de toutes les maiſons les pigeons, les oyes, les lapins ; de faire nettoyer les cages & les vollieres des Pourvoyeurs ; de faire enterrer les bœufs, ou autres beſtiaux morts de maladies ; d'empêcher qu'on ne les écorche ; de bien nourrir & panſer les pauvres malades ; d'interdire les ſpectacles, les jeux de hazard, les danſes, & les bals.

Le neuviéme Août le Parlement de Dijon donna un Arrêt ſuccint, ſur les précautions qu'on devoit prendre pour ſe garantir de la peſte. Il n'ordonne que de garder les paſſages, & d'exiger des Certificats des Voyageurs ; & ne demande que des avis aux Officiers des lieux voiſins de la Saone.

Le 26. Août le Conſeil Souverain de Rouſſillon ſuivit l'exemple du Parlement de Toulouſe. L'Arrêt de ce Conſeil n'a eu d'autre objet que celui que s'étoit propoſé le Parlement ; les expreſſions même ne ſont pas différentes dans les Arrêts de ces deux Cours.

Le 27. Août le Parlement de Toulouſe donna un Arrêt, qui porte qu'il ſera établi dans tous les lieux du reſſort un Conſeil de Santé ; qu'il ſera compoſé de deux principaux Magiſtrats, des Procureurs du Roi, de deux Conſuls, d'un Médecin, ou d'un Chirurgien, des Députés de tous les Ordres Eccléſiaſtiques, & Séculiers, dont le premier Magiſtrat de la

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 620 sur 883

Sénéchauſſée doit être le Préſident. Mais pour ce qui eſt des Villes, & des lieux du reſſort où il n'y a point de Sénéchal, la Cour ordonne que les Juges Royaux, leur Lieutenant, le Procureur du Roi, les deux Conſuls, le Curé, les Députés de chaque Ordre, formeront le Conſeil de Santé; qu'ils auront le premier Magiſtrat à leur tête; qu'ils s'aſſembleront trois fois la ſemaine dans les Hôtels-de-Ville; que leurs délibérations ſeront exécutées par proviſion; que leurs Certificats ſeront imprimés; qu'ils ſeront ſignés ſans frais par le Greffier, & par un Commiſſaire; que dans tous les lieux de leur paſſage, les Voyageurs feront ſigner leurs billets de Santé; que les Bureaux ſe donneront des avis ſur les Marchandiſes qui viendront de Provence, ou du Levant; que de telles Marchandiſes ne ſeront reçûës dans les Ports qu'après avoir été quarante jours à la rade dans les lieux marqués par les Juges; qu'elles ſeront éventées, & que ceux qui les conduiront communiqueront leurs Connoiſſemens, & ſeront ſequeſtrés, de même que ces Marchandiſes; que toutes les choſes qui viendront des lieux ſuſpects, ſeront ſujettes aux mêmes loix; que les cotons, les laines, les étoupes, les fourrures, les éponges, ſeront à l'évent durant quatre mois; que cet évent ſe fera aux dépens des Propriétaires. A ces deffenſes le Parlement en joint de plus rigoureuſes; il défend ſur peine de la vie, de receler ceux qui viennent de lieux ſuſpects; les Communautés ſont aſſujetties aux mêmes loix, ſur peine d'être chaſſées; enfin les Voyageurs ſont obligés de paſſer par les grands chemins. Les Conſeils de Santé ont ordre d'arrêter les contrevenans; mais pour ce qui eſt des quarantaines, & des parfums, le Parlement veut qu'on choiſiſſe à l'entrée du reſſort, ſur les bords du Rhône, des lieux fort aërés; qu'on place une Garde à cent pas des loges deſtinées aux quarantainaires; que l'on commence les quarantaines par des parfums; que ceux qui tomberont malades ſoient viſités; que les Marchandiſes entrées par fraude ſoient confiſquées, éventées, ou brûlées, ſelon les circonſtances.

Le quatriéme Septembre 1720. le Parlement de Beſançon jugea à propos de pourvoir à la ſureté de ſon reſſort par un Arret circonſtancié. Les deffenſes ſont les mêmes que dans les Arrêts précédens; les établiſſemens n'ont rien de différent; il ſeroit donc inutile d'en donner l'extrait.

Le ſeptiéme Septembre il parut un troiſiéme Arrêt du Par-

lement de Toulouſe, portant nouveau Reglement ſur tout ce qui doit être obſervé dans les Villes & lieux du reſſort, pour prévenir la communication du mal contagieux.

Tous ces Arrêts furent annullés par l'Arrêt que donna le Conſeil d'Etat le quatorziéme Septembre. Il n'y eut depuis qu'une même loi obſervée par-tout. On ſe contenta ſeulement de donner des éclairciſſemens, & le Conſeil de Santé fut toujours conſulté. Nous ferons ailleurs un détail de toutes ſes déciſions.

Il parut enſuite divers Reglemens. Le premier fut une Ordonnance du Bureau de Santé de Lyon, ſur les nouvelles meſures qu'il falloit prendre pour prévenir la communication du mal contagieux. Cette Ordonnance eſt du 9. Octobre 1720. Enſuite parut le Reglement de la Ville de Grenoble, lequel eſt extrêmement long. Les précautions générales ſont les mêmes que celles qui ſont détaillées dans les Arrêts que nous avons rapportés, & les précautions particulieres dépendent de la ſituation du lieu.

Le 15. Novemble parut une Ordonnance de Monſieur le Maréchal de Villeroy. 1°. Il y eſt ordonné à tous Etrangers & mandians de ſortir de Lyon, & aux Commis de portes de ne laiſſer entrer aucuns Etrangers, ni Forains, ſans le conſentement des Notables, qui ſont établis auſdites portes. 2°. On regle l'établiſſement des barrieres, pour les chemins, pour les avenuës des fauxbourgs, & autres Villes du Gouvernement. On veut que tous les chemins détournés ſoient fermés, & qu'à chaque barriere il ſoit planté des poteaux avec des inſcriptions inſtructives. 3°. On fixe l'ouverture des portes à ſept heures du matin, & on enjoint de les fermer à cinq heures du ſoir, de même que pendant le temps du repas, c'eſt-à-dire, depuis midi juſqu'à deux heures. 4°. Il eſt défendu aux Batteliers de paſſer des Etrangers ſans les amener aux portes; on les oblige d'enchaîner tous leurs bateaux le ſoir avant cinq heures, & de les laiſſer attachés juſqu'au lendemain à ſept heures. On ajoûte que les Batteliers & les Voituriers qui conduiront dans la Ville des batteaux, en deſcendant, ou en remontant ſur le Rhône, les feront remonter entre les deux ponts qui vont ſur la riviere de Saone. 5°. On exige la déclaration des étoffes reçûës de Marſeille, ou de la Foire de Beaucaire, depuis le premier Juillet

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 622 sur 883

1720. 6°. On deffend de s'aſſembler dans les ruës, ou places publiques, au-delà du nombre de quatre, & les mandians obligés de ſe retirer avant le ſoleil couché. 7°. Les Particuliers ſont tenus de faire proviſion de bled juſqu'à la Saint Jean-Baptiſte 1721. & de déclarer la quantité préciſe de leurs proviſions. 8°. Les Marchands de bled & les Boulangers doivent ſe fournir pour huit mois du bled, ou de la farine, qu'ils étoient obligés d'avoir pour le ſervice du Public. 9°. Les Marchands & les Maîtres de toutes les Profeſſions, déclareront le nombre d'Ouvriers qu'ils s'engagent d'entretenir juſqu'à la Saint Jean. On donnera auſſi le nombre exact des enfans & des Domeſtiques.

Voilà les Réglemens qui ont paru au ſujet de la peſte. On n'a pas jugé à propos de les rapporter en entier ; comme ils ne ſont que des regles particulieres deſtineés à certains lieux, on a crû qu'il ſuffiſoit d'en donner un extrait, où l'on renfermât les principaux chefs des défenſes, ou des Ordonnances. Les Arrêts & les Déclarations qui ſuivent, ſont des Reglemens du Conſeil d'Etat, leſquels ſont l'unique objet qu'on ſe propoſe dans ce Recueil.

ARREST

DU CONSEIL D'ESTAT DU ROI, Concernant le Commerce des Marchandiſes du Levant.

Extrait des Regiſtres du Conſeil d'Etat.

LE ROY s'étant fait repréſenter l'Edit du mois de Mars 1669. par lequel il auroit été fait Reglement pour l'entrée dans le Royaume, des Soyes, & autres Marchandiſes du Levant, Pays de la domination du Grand Seigneur, du Roi de Perſe, & de l'Afrique ; & entr'autres choſes, ordonné que les Marchandiſes de Levant, & des autres Pays ci-deſſus ſpécifiés, qui auroient été entrepoſées à Genes, Livourne, & autres Villes des Pays Etrangers, ſoit en la Mer Méditeranée, ſoit en

la Mer Oceane, payeroient à l'entrée du Royaume vingt pour cent de leur valeur, ſuivant l'évaluation qui en ſeroit faite, ſoit qu'elles appartinſſent aux Sujets de Sa Majeſté, ou aux Etrangers; & qu'à cet effet les Commis aux Bureaux établis dans tous les lieux & entrées du Royaume par Mer & par Terre, ſeroient chargés de la recette dudit droit; enſorte qu'il n'y auroit que les ſeules Marchandiſes portées à droiture de Levant aux Ports de Marſeille & de Rouen, qui ſeroient exemptes de l'impoſition de vingt pour cent, excepté néanmoins celles appartenant aux Sujets de Sa Majeſté, qui ſeroient chargées & apportées ſur des Navires Etrangers, autres que François, pour leſquelles, en tous autres cas ci-deſſus ſpécifiés & exprimés, le droit de vingt pour cent ſeroit dû: Enſemble l'Arrêt du Conſeil du 10. Juillet 1703. portant que les Marchandiſes venant du Levant, compriſes & ſpécifiées dans l'Etat arrêté au Conſeil, étant enſuite dudit Arrêt, qui arriveroient, & ſeroient déchargées dans les Ports du Royaume, autre que celui de Marſeille, ſans être accompagnées d'un Certificat des Echevins & Députés du Commerce de ladite Ville, payeroient au profit de la Chambre du Commerce de Marſeille vingt pour cent de la valeur, outre & par-deſſus les droits d'entrée ordinaires: Autre Arrêt du Conſeil du 16. Janvier 1706. par lequel il auroit été ordonné que les Marchandiſes du Commerce de Levant, compriſes & ſpécifiées dans l'Etat arrêté le même jour au Conſeil, qui arriveroient, & ſeroient chargées dans le Port de Marſeille, ou qui entreroient dans le Royaume par le Pont de Beauvoiſin, après avoir été entrepoſées dans les Pays Etrangers, payeroient pareillement vingt pour cent de la valeur, ſuivant l'eſtimation portée par ledit Etat; & qu'au ſurplus ledit Arrêt du Conſeil du 10. Juillet 1703. ſeroit exécuté, le tout juſqu'à ce qu'il en eut été autrement ordonné: Et Sa Majeſté faiſant attention que l'établiſſement de ce droit, qui n'a été fait que pour favoriſer le Commerce des Marchandiſes de Levant, entrant par le Port de Marſeille dans le Royaume, chargeroit trop ces mêmes Marchandiſes, qu'on ne peut, quant à préſent, recevoir en France que par le Port de Cette en Languedoc, ainſi qu'il eſt reglé par l'Arrêt du 18. Mars de la préſente année, & par les Ports ſur l'Ocean, à cauſe de la contagion, dont quelques lieux de la Provence ſe trouvent affligés. A quoi Sa Majeſté

déſirant pourvoir, & regler en même-temps les précautions qu'il convient de prendre pour empêcher la communication du mal contagieux, en admettant dans leſdits Ports de France les Marchandiſes de Levant qui y ſeront apportées; Oüi le Rapport du Sieur Le Pelletier de la Houſſaye, Conſeiller d'Etat ordinaire, & au Conſeil de Régence pour les Finances, Contrôlleur Général des Finances, LE ROY ESTANT EN SON CONSEIL, de l'avis de Monſieur le Duc d'Orleans Regent, a ordonné & ordonne ce qui enſuit.

ARTICLE PREMIER.

SA MAJESTE' permet à tous Vaiſſeaux & Bâtimens de Mer, tant François, que des Pays Etrangers, avec leſquels les Sujets de Sa Majeſté ont la liberté de faire Commerce, venant de Livourne, & autres Ports d'Italie, & Pays où il n'y a aucun ſoupçon de mal contagieux, d'apporter dans le Port de Cette en Languedoc, & dans les Ports de France ſur l'Ocean, des Marchandiſes permiſes, tant du crû d'Italie, que d'autres Pays Etrangers non ſoupçonnés d'être infectés du mauvais air, même des Marchandiſes de Levant, à l'exception de celles ci-après ſpécifiées, & ce aux conditions ſuivantes.

II.

LES Capitaines, Maîtres, & Commandans deſdits Bâtimens, ſeront tenus de repréſenter des Lettres de Santé en bonne forme, & de juſtifier qu'ils n'auront point négocié ſur les côtes de Provence, & n'auront point communiqué ſur leurs routes avec des Vaiſſeaux ſuſpects; & en ce cas leſdites Marchandiſes du crû d'Italie, & autres Pays Etrangers où il n'y a aucun ſoupçon de mal contagieux, ſeront admiſes ſans difficulté, & ſans être obligées à aucune quarantaine.

III.

ORDONNE Sa Majeſté à l'égard des Marchandiſes de Levant non ſuſceptibles d'air contagieux, qu'elles ne ſeront reçûës dans leſdits Ports de France, que ſur la repréſentation qui ſera faite, non-ſeulement de Patentes nettes, mais encore de Certificats des Magiſtrats des lieux d'où les Bâtimens ſeront partis, portant atteſtation qu'elles auront fait les quarantaines, &

& les purges accoûtumées, ſoit à Livourne, ou dans les autres Ports où elles auront été embarquées, avec toutes les précautions qui s'y obſervent.

IV.

ORDONNE pareillement Sa Majeſté, pour plus grande ſûreté, que leſdites Marchandiſes de Levant, jugées pouvoir être admiſes dans leſdits Ports du Royaume, ſeront aſſujetties à y faire une ſeconde quarantaine, telle qu'elle ſera reglée par les Commiſſaires de la Santé des Ports où elles arriveront.

V.

FAIT Sa Majeſté très-expreſſes inhibitions & défenſes à tous Inſpecteurs, Commiſſaires, ou Intendans de la Santé, & autres prépoſés à la garde des Ports, d'admettre, & laiſſer débarquer, dans leſdits Ports, des Marchandiſes de Levant ſuſceptibles du mauvais air, telles que ſont les Etoffes, & les Toiles de Levant, les Laines, le Coton, le poil de Chameau, & toutes ſortes de Plocs, & de Bourres, à peine de la vie.

VI.

ORDONNE Sa Majeſté que les Marchandiſes de Levant compriſes dans la permiſſion accordée par le préſent Arrêt, acquitteront aux entrées du Royaume, outre & par-deſſus les droits ordinaires, dix pour cent de la valeur; à quoi Sa Majeſté a réduit & moderé le droit de vingt pour cent, établi ſur les Marchandiſes de Levant qui ne ſont pas conduites directement dans le Port de Marſeille; ce qui aura lieu nonobſtant tous Edits, Déclartions, & Arrêts à ce contraires.

VII.

VEUT, & entend au ſurplus Sa Majeſté, que l'exemption du droit de vingt pour cent, ait lieu en entier pour les Marchandiſes de Levant, qui ſont, ou ſeront apportées au Port de Cette, ſur des Vaiſſeaux, ou autres Bâtimens de Mer qui en partiront, ou ſeront partis, chargés de Draperies, Etoffes de Laine, & autres Marchandiſes propres pour le Commerce de Levant, conformément à ce qui a été reglé par les Articles I. & II. de l'Arrêt du Conſeil du 18. Mars 1721. lequel

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 626 sur 883

ſera exécuté ſelon ſa forme & teneur, le tout juſqu'à ce que la maladie contagieuſe ait abſolument ceſſé dans la Provence, & que la liberté du commerce ſoit rétablie à Marſeille. Enjoint Sa Majeſté aux Sieurs Intendans de la Province de Languedoc, & des autres Provinces Maritimes du Royaume ſur l'Ocean, de tenir la main à l'exécution du préſent Arrêt, qui ſera lû, publié & affiché, par tout où beſoin ſera. Fait au Conſeil d'Etat du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Paris le quatorziéme jour de Septembre mil ſept cens vingt-un. *Signé* PHELYPEAUX.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & feaux Conſeillers en nos Conſeils, les Sieurs Intendans de notre Province de Languedoc, & des autres Provinces Maritimes de notre Royaume, ſur l'Ocean, Salut. De l'avis de notre très-cher & très-amé Oncle le Duc d'Orleans Regent, Nous vous mandons, & enjoignons, par ces préſentes ſignées de Nous, de tenir, chacun en droit ſoi, la main à l'exécution de l'Arrêt ci-attaché ſous le contre-ſcel de notre Chancellerie, cejourd'hui donné en notre Conſeil d'Etat, Nous y étant, pour les cauſes y contenuës : Commandons au premier notre Huiſſier, ou Sergent ſur ce requis, de ſignifier ledit Arrêt, à tous qu'il appartiendra, à ce que perſonne n'en ignore ; & de faire pour ſon entiere exécution, tous Actes, & Exploits, néceſſaires, ſans autre permiſſion, nonobſtant clameur de haro, Chartre Normande, & lettres à ce contraires : Voulons qu'aux copies dudit Arrêt, & des préſentes, collationnées par l'un de nos amés & feaux Conſeillers-Secrétaires, foi ſoit ajoûtée comme à l'original ; Car tel eſt notre plaiſir. Donné à Paris le quatorziéme jour de Septembre, l'an de grace mil ſept cens vingt-un, & de notre regne le ſeptiéme. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, Par le Roi, le Duc D'ORLEANS Regent préſent. PHELYPEAUX. Et ſcellé.

ARREST
DU CONSEIL D'ESTAT DU ROY,

Pour les précautions à prendre à l'égard des Bâtimens Etrangers, qui abordent avec des Marchandiſes dans les Ports du Royaume.

Extrait des Regiſtres du Conſeil d'Etat.

LE ROY étant informé que la juſte crainte de la communication du mal contagieux, a engagé les Magiſtrats Municipaux dans les divers Ports du Royaume, à prendre des précautions plus ou moins grandes, & même différentes, à l'égard des Bâtimens Etrangers qui abordent avec des Marchandiſes dans leſdits Ports; enſorte que les Négocians, & Marchands Chargeurs deſdits Vaiſſeaux, même les Maîtres & Capitaines, ſe trouvent ſouvent dans l'embarras, par l'ignorance de ce qui ſe pratique en particulier dans chaque Port, quelque intention qu'ils puiſſent avoir de ſatisfaire à toutes les précautions & formalités qui peuvent être raiſonnablement établies; ce qui étant très-contraire au bien, & à la continuation du Commerce, qu'il eſt important de faciliter autant que les motifs ſupérieurs de la conſervation de la ſanté le peuvent permettre, Sa Majeſté voulant prévenir, autant qu'il eſt poſſible, le préjudice qui réſulteroit, tant à l'égard de ſes Sujets, qu'à l'égard de ceux des Etats voiſins, avec leſquels il convient d'entretenir une bonne correſpondance, ſi cette variété de regles & de précautions ſubſiſtoit plus long-temps; Elle a jugé à propos d'y pourvoir par un Reglement général, qui ſoit également obſervé dans tous les Ports de ſon Royaume, & qui, étant connu des nations voiſines & amies, mette les Marchands & Négocians deſdites nations en état de continuer leur Commerce avec plus de liberté, & moins d'embarras; Oui le Rapport du Sieur le Pelletier de la Houſſaye, Conſeiller d'Etat ordinaire, & au Conſeil de Régence pour les Finances, Controlleur Général des Finances.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 628 sur 883

Le Roi étant en ſon Conſeil, de l'avis de Monſieur le Duc d'Orleans Regent, a ordonné, & ordonne ce qui enſuit.

ARTICLE PREMIER.

SA MAJESTE' permet à tous Vaiſſeaux, & Bâtimens de Mer Etrangers, appartenans à des Sujets des Puiſſances & Etats avec leſquels les Sujets de Sa Majeſté ont la liberté de faire commerce, de venir, & aborder, avec des Marchandiſes permiſes dans les Ports, Havres, & Rivieres de France, pourvû qu'ils ne ſoient point partis des Pays infectés, ou ſuſpects de mal contagieux, & qu'ils n'y ayent point touché, ni eû communication ſur leur route avec des Vaiſſeaux ſuſpects, & moyennant qu'ils ſoient munis de bons Certificats de Santé des lieux de leur départ, & de tous ceux où ils auront touché.

II.

LESDITS Certificats de Santé feront mention du nom, & du port du Bâtiment, du nom du Maître, ou Capitaine, du nombre de l'Equipage & des Paſſagers, du lieu d'où il ſera parti, & de ceux où il aura touché, de la qualité & quantité des Marchandiſes qui y auront été embarquées, & ſi elles ſont du crû, ou fabrique, du pays où le Vaiſſeau aura été chargé.

III.

LES Marchandiſes qui ne ſeront pas du crû, ou des Fabriques, des lieux où elles auront été embarquées, ſeront accompagnées d'atteſtations ſuffiſantes pour juſtifier qu'elles ne ſont pas ſuſpectes de contagion ; & les atteſtations feront mention du temps auquel leſdites Marchandiſes auront été introduites dans le Port du chargement, des lieux d'où elles auront été tirées, & ſi depuis leur arrivée elles ont été déballées, & réemballées.

IV.

LES Certificats de Santé, les Expéditions des Amirautés, celles des Bureaux des Douanes, les Atteſtations & les Connoiſſemens, ſeront viſés du Conſul de la Nation Françoiſe, s'il y en a dans le lieu du départ, ou d'autres perſonnes munies de pouvoir néceſſaire ; & il lui ſera remis des duplicata de toutes ces expéditions.

V.

POUR éviter les abus qui pourroient ſe commettre à cet égard, le Conſul de la nation Françoiſe, ou autre perſonne munie de pouvoir, remettra au Maître, ou Capitaine de chaque Bâtiment qui partira du Port de ſa réſidence, un pacquet cacheté qu'il adreſſera au Sieur Intendant, ou en ſon abſence, aux Juges Municipaux des lieux de la deſtination du Bâtiment, lequel pacquet contiendra les duplicata de toutes les expéditions qu'il aura viſées, ainſi qu'il eſt ordonné par l'Article précedent.

V I.

LES Vaiſſeaux & Bâtimens, qui étant entrés dans les Ports, Havres, & Rivieres du Royaume, n'auront pas ſatisfait à tout ce qui eſt ordonné par les Articles ci-deſſus, ſeront confiſqués, les Marchandiſes & effets du chargement brûlés, & leurs Equipages renfermés dans un lazaret pour y faire quarantaine.

V I I.

IL eſt défendu à tous Maîtres, & Capitaines, aux gens des Equipages, & aux Paſſagers des Bâtimens qui entreront dans les Ports, Havres, & Rivieres, du Royaume, de deſcendre à terre, & de débarquer aucunes Marchandiſes, ſans une permiſſion expreſſe des Magiſtrats Municipaux des lieux, ou autres perſonnes prépoſées pour la Santé, ni de faire avancer les Bâtimens au-delà des endroits qui leur ſeront indiqués par les chaloupes, ou pataches, de conſerve; à peine de la vie en cas de contravention, & d'être les Bâtimens brûlés avec les Marchandiſes, & effets de leur chargement; ſauf à faire des ſignaux pour les vivres dont ils pourroient avoir beſoin.

V I I I.

VEUT & entend Sa Majeſté, que le préſent Reglement ait lieu, & ſoit exécuté, pour tous les Bâtimens Etrangers, partis des Ports Etrangers, huit jours après que le préſent Arrêt y aura été connu.

I X.

ORDONNE au ſurplus Sa Majeſté, que les formalités preſcri-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 630 sur 883

tes par les précédens Reglemens pour les viſites des Vaiſſeaux; & des Marchandiſes, des Equipages, & des Paſſagers, arrivant dans les Ports du Royaume, ſeront exactement obſervées, ainſi que l'Arrêt du Conſeil du 14. Septembre dernier, concernant le Commerce des Marchandiſes de Levant, qui ſera exécuté ſelon ſa forme, & teneur. Fait au Conſeil d'Etat du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Paris le premier jour d'Octobre mil ſept cens vingt-un. *Signé* PHELYPEAUX.

ARREST

DU CONSEIL D'ESTAT DU ROY,

Portant que l'ouverture de la Foire de Bordeaux, qui devoit commencer le 15. du mois d'Octobre prochain, ſera remiſe au mois de Mars de l'année prochaine 1722.

Extrait des Regiſtres du Conſeil d'Etat.

LE ROY étant informé que la Foire de Bordeaux qui commence ordinairement le 15. du mois d'Octobre, pourroit donner lieu cette année à introduire dans la Guyenne, & ſurtout dans la Ville de Bordeaux, des Marchandiſes venant de lieux ſuſpects de contagion; d'autant même que la plûpart des étoffes de Serge qui ſe débitent dans cette Foire, ſe tirent des Manufactures de la Canourgue, & de Marvejols; à quoi voulant pourvoir, vû l'avis du Sieur Boucher, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Intendant & Commiſſaire départi dans la Généralité de Bordeaux; Oui le Rapport du Sieur Le Pelletier de la Houſſaye, Conſeiller d'Etat ordinaire, & au Conſeil de Régence pour les Finances, Controlleur Général des Finances; Sa Majeſté étant en ſon Conſeil, de l'avis de Monſieur le Duc d'Orleans Regent, a ordonné & ordonne, que l'ouverture de la Foire de Bordeaux, qui devoit commencer le 15. du mois d'Octobre prochain, ſera remiſe au mois de Mars de l'année prochaine 1722. Fait Sa Majeſté très-expreſſes inhibitions, &

deffenſes de la tenir plutôt, ſans que ce délai puiſſe nuire, ni préjudicier aux privileges, & franchiſes de la Ville de Bordeaux par rapport à ladite Foire; ni qu'aucune autre Ville, pour quelque cauſe, & ſous quelque prétexte que ce ſoit, puiſſe jouir deſdits privileges, & franchiſes, au préjudice de ladite Ville de Bordeaux. Enjoint Sa Majeſté audit Sieur Boucher de tenir la main à l'exécution du préſent Arrêt, qui ſera lû, publié, & affiché, par tout où beſoin ſera, à ce que perſonne n'en ignore, & exécuté nonobſtant oppoſitions, & autres empêchemens quelconques, dont ſi aucuns interviennent, Sa Majeſté s'eſt reſervé, & à ſon Conſeil, la connoiſſance, icelle interdiſant à toutes ſes Cours, & autres Juges. Fait au Conſeil d'Etat du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Paris le neuviéme jour de Septembre mil ſept cens vingt-un. *Signé* PHELYPEAUX.

ARREST

DU CONSEIL D'ESTAT DU ROI, qui fixe les Routes de Paris en Languedoc, & de Languedoc à Paris.

Extrait des Regiſtres du Conſeil d'Etat.

LE ROI ayant été informé depuis que l'Arrêt rendu en ſon Conſeil d'Etat le 24. Août dernier, a fixé les routes de Paris en Languedoc, & de Languedoc à Paris, que la contagion qui afflige depuis quelque temps le Gevaudan, s'eſt fait ſentir dans des lieux de ce Pays voiſins de l'Auvergne; & Sa Majeſté faiſant attention que la route indiquée par cet Arrêt pour le Bas-Languedoc, par Clermont en Auvergne, d'où, pour ſe rendre à Montpellier, Sa Majeſté auroit déſigné deux autres routes, l'une par le Rouergue, & l'autre par le Velay, ne peut plus être pratiquée ſans danger de la communication du mauvais air; à quoi deſirant pourvoir, & remplir, autant qu'il eſt poſſible, l'objet qu'on s'eſt propoſé en faiſant les diſpoſitions portées par ledit Arrêt, oui le rapport du Sieur le Pelletier de la Houſſaye, Conſeiller d'Etat ordinaire, & au

Conſeil de Régence pour les Finances, Controlleur Général des Finances; Le Roi étant en ſon Conſeil, de l'avis de Monſieur le Duc d'Orleans Régent, a ordonné, & ordonne ce qui enſuit.

ARTICLE PREMIER

TOUS Maîtres de carroſſes, & autres voitures publiques; Meſſagers, Rouliers, Voituriers, & autres conduiſans des perſonnes, hardes, équipages, & marchandiſes de toutes ſortes, ſeront tenus, pour aller de Paris dans le Bas-Languedoc, & venir du Bas-Languedoc à Paris, de ſuivre, & faire ſuivre, par leurs chevaux, & voitures, l'une des deux routes par Lyon, ci-après marquées, pour aller de Paris à Montpellier, & venir de Montpellier à Paris, ſçavoir, l'une paſſant par la Bourgogne, & l'autre par Moulins, par Nevers, & par Roanne.

II.

SERONT pareillement leſdits Maîtres de carroſſes, & autres voitures publiques, Meſſagers, Rouliers, Voituriers, & autres conduiſans des perſonnes, hardes, équipages, & marchandiſes de toutes ſortes, tenus, pour aller de Paris dans le Haut-Languedoc, & venir du Haut-Languedoc à Paris, de ſuivre, & faire ſuivre, par leurs chevaux, & voitures, la route de Paris à Toulouſe paſſant par Limoges, telle qu'elle eſt ci-après marquée; Sa Majeſté laiſſant au reſte la liberté de ſe ſervir de la route qui conduit du Haut-Languedoc par Toulouſe à Bordeaux par la Garonne, ainſi qu'il s'eſt pratiqué juſqu'à préſent.

III.

DECLARE Sa Majeſté toutes autres routes pour aller de Paris en Languedoc, & venir de Languedoc à Paris, & pour aller & venir de Languedoc à Bordeaux, routes obliques, & prohibées, faiſant deffenſes de s'en ſervir, à peine de trois mille livres d'amende, & de plus grande peine, s'il y échet; le tout en ſe conformant aux Arrêts des 11. Février, & 24. Juin de la préſente année, pour les précautions à prendre pour le tranſport des balles, caiſſes, & ballots, de marchandiſes.

IV.

I V.

REVOQUE au ſurplus Sa Majeſté ledit Arrêt du Conſeil du 24. Août dernier, en ce qu'il déſigne, comme pouvant être ſuivie, la route de Paris à Montpellier, & de Montpellier à Paris, en paſſant par Clermont en Auvergne, de laquelle Ville pour ſe rendre à Montpellier, il a été dit qu'il ſeroit libre de prendre la route par le Rouergue ou par le Velay, ce que Sa Majeſté ne veut plus être pratiqué quant à préſent.

Premiere Route pour le Bas-Languedoc.

De Paris à Villeneuve Saint Georges.
A Melun.
A Montreau.
A Sens.
A Joigny.
A Auxerre.
A Vermenton.
A Cuſſy les Forges.
A Saulieu.
A Arnay-le-Duc.
A Chagny.
A Châlons.
A Tournus.
A Villefranche.
A Lyon.
A Vienne.
A Valence.
A Lauriol.
A Montelimar.
A Pierre Latte.
Au Pont Saint Eſprit.
A Bagnols.
A Nîmes.
A Montpellier.

Deuxiéme Route pour le Bas-Languedoc.

De Paris à Eſſone.
A Fontainebleau.
A Nemours.
A Montargis.
A la Buſſiere.
A Briare.
A Neuvy.
A Coſne.
A la Charité.
A Nevers.
A Saint Pierre le Moutier.
A Moulins.
A Beſſay.
A la Palice.
A la Pacaudiere.
A Roanne.
A Saint Symphorien.
A Tarare.
De Tarare à Lyon.
A Vienne.
A Valence.
A Lauriol.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 634 sur 883

A Montelimar.
A Piere Latte.
Au Pont Saint Eſprit
A Bagnols.
A Nîmes.
A Montpellier.

Route pour le Haut-Languedoc.

De Paris au Bourg la Reine.
A Lonjumeau.
A Eſtampes.
A Angerville.
A Toury.
A Artenay.
A Orleans.
A La Ferté.
A Châteauvieux.
A Romorentin.
A Vatan.
A Châteauroux.
A Argenton.
A Saint Benoît du Saut.
A Arnac,
A Razés.
A Limoges.
A Pierre Buffier.
A Uſerches.
A Brive.
A Souillac.
A Freſſinet.
A Cahors.
A Caſtelnau Montratier.
A Montauban.
A Toulouſe.

ENJOINT Sa Majeſté aux Sieurs Intendans & Commiſſaires départis dans les Provinces, de tenir la main chacun en droit ſoi, à l'exécution du préſent Arrêt, qui ſera lû, publié, & affiché par tout où beſoin ſera. Fait au Conſeil d'Etat du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Paris le onziéme jour de Septembre mil ſept cens vingt-un. *Signé* PHELYPEAUX.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, Dauphin de Viennois, Comte de Valentinois & Dyois, Provence, Forcalquier & terres adjacentes : A nos amez & feaux Conſeillers en nos Conſeils, les Sieurs Intendans & Commiſſaires départis, pour l'exécution de nos ordres, dans les Provinces & Généralités de notre Royaume, Salut. Nous vous mandons & enjoignons par ces préſentes ſignées de Nous, de tenir chacun en droit ſoi, la main à l'exécution de l'Arrêt ci-attaché ſous le Contreſcel de notre Chancellerie, cejourd'hui donné en notre Conſeil d'Etat, Nous y étant, pour les cauſes y contenuës. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de ſignifier ledit Arrêt à tous

qu'il appartiendra, à ce que perſonne n'en ignore ; & de faire pour ſon entiere exécution, tout actes & exploits néceſſaires, ſans autre permiſſion. Voulons qu'aux copies dudit Arrêt, & des préſentes, collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers-Secretaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original ; Car tel eſt notre plaiſir. Donné à Paris le onziéme jour de Septembre, l'an de grace mil ſept cens vingt-un, & de notre regne le ſeptiéme. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, par le Roi, Dauphin, Comte de Provence, le Duc D'ORLEANS Régent préſent. PHELYPEAUX. Et ſcellé.

ARREST

DU CONSEIL D'ESTAT DU ROI,

En interprétation de celui du 10. Juin 1721. qui renouvelle les deffenſes de l'introduction dans le Royaume, & du commerce, port, & uſage des étoffes des Indes, de la Chine, & du Levant ; & des toiles peintes, & autres étoffes venant deſdits Pays.

Extrait des Regiſtres du Conſeil d'Etat.

LE ROI s'étant fait repréſenter l'Arrêt rendu en ſon Conſeil d'Etat, Sa Majeſté y étant, le 10. du mois de Juin dernier, par lequel elle auroit ordonné que les Edits, Déclarations, Arrêts & Réglemens, notamment les Arrêts de ſon Conſeil des 27. Août 1709. 29. Juillet 1710. 11. Juin 1714. 20. Janvier, & 22. Février 1716. enſemble l'Edit du mois de Juillet 1717. & les Arrêts des 27. Septembre 1719. & 11. Octobre 1720. portant deffenſes d'introduire dans le Royaume, ou faire aucun commerce, ni uſage des toiles peintes, ou étoffes des Indes, de la Chine, ou du Levant, même des toiles de coton blanches, & mouſſelines, autres que les toiles de coton blanches, & mouſſelines provenant des ventes faites par les Directeurs de la Compagnie des Indes, ſeront

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 636 sur 883

exécutés ſelon leur forme & teneur ; voulant Sa Majeſté que les peines y exprimées contre les contrevenans, de quelque qualité & condition qu'ils ſoient, ne puiſſent être remiſes, ni moderées, ſous quelque prétexte & occaſion que ce ſoit ; Et Sa Majeſté étant informée que nombre de gens ſemblent ſe croire diſpenſés d'obſerver ce qui eſt porté par ledit Arrêt, ſous prétexte qu'on n'y a point ſpecifié en détail les marchandiſes dont l'introduction dans le Royaume, le commerce & l'uſage ſont deffendus par les précédens Edits, Déclarations & Arrêts, dont il ordonne l'exécution ; que d'ailleurs partie de ceux auſquels l'exécution dudit Arrêt eſt confiée, peuvent ignorer les différentes peines prononcées par les divers Réglemens intervenus ſur ce ſujet contre ceux qui y contreviennent ; & que le motif de la crainte où l'on eſt, que le mal contagieux ne ſe communique dans les Provinces du Royaume, demande qu'on réprime avec la derniere ſeverité ceux qui ſe trouveront ſurpris en contravention de ces mêmes Réglemens : à quoi Sa Majeſté voulant pourvoir, oui le rapport du Sieur le Pelletier de la Houſſaye, Conſeiller d'Etat ordinaire, & au Conſeil de Régence pour les Finances, Controlleur Général des Finances., Le Roi étant en ſon Conſeil, de l'avis de Monſieur le Duc d'Orleans Régent, expliquant, & interprétant, en tant que beſoin eſt, ou ſeroit, ledit Arrêt du 10. Juin dernier, a ordonné & ordonne ce qui enſuit.

Article Premier.

Fait Sa Majeſté très-expreſſes & iteratives inhibitions & deffenſes, ſous peine de la vie, à tous Négocians, Marchands, Colporteurs, Porte-balles, & Revendeuſes à la toilette, & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'introduire dans le Royaume, faire commerce, expoſer en vente, colporter, débiter, ni acheter, pour revendre en gros, ou en détail, aucunes étoffes des Indes, de la Chine, de Perſe, ou du Levant, tant les étoffes de ſoye pure, que celles mêlées d'or ou d'argent, celles d'écorce d'arbre, laine, fil, poil de chevre, ou coton, ſatin, taffetas, gazes, & généralement toutes ſortes d'étoffes brodées, ou autrement, ſous quelque dénomination que ce ſoit, provenant du crû & fabrique deſdits pays ; Comme auſſi celles peintes en furies & à fleurs,

les toiles peintes, teintes, & rayées, de couleur, ou à carreaux, & imprimées de la fabrique des Indes, ou contrefaites dans le pays étranger, qui auront été peintes, teintes, ou imprimées, à l'imitation de celles des Indes, vieilles ou neuves, en pieces ou en coupons, couvertures, toilettes, habits, & autres vêtemens; enſemble les meubles de toutes ſortes, compoſés deſdites étoffes & toiles; comme auſſi les étoffes fabriquées dans la Ville de Marſeille, de quelque matiere qu'elles ſoient compoſées, même les toiles de coton blanches, & mouſſelines des Indes, autres que les toiles de coton blanches, & mouſſelines venuës directement des Indes Orientales, & provenant des ventes faites ou à faire par les Directeurs de la Compagnie des Indes.

I I.

DEFFEND pareillement Sa Majeſté, ſous la même peine de la vie, à tous Directeurs, Receveurs, Commis, Controlleurs, Viſiteurs, Brigadiers, Gardes, & autres Employés dans ſes Fermes, de laiſſer entrer dans le Royaume aucunes deſdites étoffes & toiles prohibées, & énoncées dans l'article précedent, par les Bureaux d'entrée; comme auſſi à tous Aubergiſtes, Hôteliers, Cabaretiers, & autres perſonnes, de retirer ſciemment dans leurs maiſons les Voituriers & Porteurs deſdites marchandiſes, ni recevoir icelles en dépôt.

I I I.

FAIT Sa Majeſté très-expreſſes deffenſes à tous Fripiers, Tailleurs, Couturieres, Tapiſſiers, Brodeurs, & autres ouvriers & ouvrieres, d'employer chez eux, ou dans des maiſons particulieres, ni d'avoir dans leurs magazins, boutiques, ou chambres, aucunes deſdites étoffes & toiles, ni aucuns habits, vêtemens, ou meubles faits d'icelles, neuf ou vieux, à peine du fouet & du banniſſement à temps, pour la premiere contravention; & en cas de recidive, des galeres contre les hommes, & du banniſſement perpetuel contre les femmes.

I V.

DEFFEND pareillement Sa Majeſté à toutes perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, de porter dedans

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 638 sur 883

ou dehors leurs maiſons, ou de faire faire aucuns habits, vêtemens, ni meubles deſdites étoffes & toiles, ni d'en avoir dans leurs maiſons, qui ſoient en pieces ou coupons, & non employées, à peine de confiſcation, & de trois mille livres d'amende. Veut & ordonne Sa Majeſté que les maris, & peres de famille ſoient civilement reſponſables des amendes auſquelles leurs femmes & enfans, étant en leur puiſſance, auront été condamnés. Permet néanmoins à toutes perſonnes de ſe ſervir des meubles compoſés deſdites étoffes & toiles, dont ils ſe trouveront avoir fait une déclaration fidelle en la forme, & dans les termes preſcrits par les Arrêts du Conſeil des 11. Juin 1714. 16. Février & 21. Mai 1715. & 20. Janvier 1717.

V.

VEUT & entend Sa Majeſté que les deffenſes contenuës dans tous les articles ci-deſſus ſoient exécutées, même dans les lieux prétendus privilegiés; &, pour faire ceſſer les abus qui ſe commettent dans leſdits lieux prétendus privilegiés de la Ville, Fauxbourgs & Banlieuë de Paris, tels que les enclos du Temple, de Saint Jean de Latran, de l'Abbaye Saint Germain des Prez, & autres, permet Sa Majeſté au Sieur Lieutenant Général de Police de ladite Ville de Paris, d'y faire, ou faire faire des viſites par telles perſonnes qu'il prépoſera pour cet effet, & lui donne pouvoir de juger des contraventions qui y auront été pratiquées, ainſi & en la même forme que de celles qui auront été commiſes dans le ſurplus de l'étenduë de ladite Ville.

V I.

ENJOINT Sa Majeſté au Sieur Lieutenant Général de Police à Paris, & aux Sieurs Intendans & Commiſſaires départis dans les Provinces, de tenir la main à ce que toutes les étoffes & toiles, les meubles & les habits des qualités ci-deſſus, qui auront été ſaiſis en contravention, ſoient brûlés par les mains de l'exécuteur de la haute juſtice.

V I I.

VEUT & entend Sa Majeſté que le préſent Arrêt ſoit pu-

blié & affiché de ſix mois en ſix mois par tout où beſoin ſera, en vertu de l'Ordonnance du Lieutenant Général de Police à Paris, & des Sieurs Intendans & Commiſſaires départis dans les Provinces de ſon Royaume, Pays, Terres & Seigneuries de ſon obéiſſance, auſquels Sa Majeſté enjoint de tenir la main à l'exécution dudit Arrêt; & de faire faire de fréquentes viſites par les Inſpecteurs des manufactures, & autres perſonnes à ce prépoſées, dans les boutiques & magaſins des Négocians, Marchands, & autres, même de ceux établis dans les lieux prétendus privilegiés. Et ſeront au ſurplus les Edits, Déclarations, & Arrêts rendus ſur cette matiere, notamment ceux du 27. Septembre 1719. & 10. Juin dernier, exécutés ſelon leur forme & teneur. Fait au Conſeil d'Etat du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Paris le huitiéme jour de Juillet mil ſept cens vingt-un. *Signé* PHELYPEAUX.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, Dauphin de Viennois, Comte de Valentinois & Dyois, Provence, Forcalquier, & terres adjacentes; A nos amez & feaux Conſeillers en nos Conſeils, le Sieur Lieutenant Général de Police de notre bonne Ville & Fauxbourgs de Paris, & les Sieurs Intendans & Commiſſaires départis pour l'exécution de nos ordres dans les Provinces & Généralités de notre Royaume, ſalut. Nous vous mandons & enjoignons par ces préſentes ſignées de nous, de tenir, chacun en droit ſoi, la main à l'exécution de l'Arrêt ci-attaché ſous le Contreſcel de notre Chancellerie, cejourd'hui donné en notre Conſeil d'Etat, nous y étant, pour les cauſes y contenuës. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de ſignifier ledit Arrêt à tous qu'il appartiendra, à ce que perſonne n'en ignore, & de faire pour ſon entiere exécution tous actes & exploits néceſſaires, ſans autre permiſſion, nonobſtant clameur de haro, chartre normande, & lettres à ce contraires. Voulons qu'aux copies dudit Arrêt, & des préſentes collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers-Secretaires, foi ſoit ajoutée comme aux originaux; Car tel eſt notre plaiſir. Donné à Paris le huitiéme jour de Juillet, l'an de grace mil ſept cens vingt-un, & de notre regne le ſixiéme. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, par le Roi, Dauphin, Comte de Provence,

le Duc D'ORLEANS Régent préſent, PHELYPEAUX; Et ſcellé.

DÉCISIONS DU CONSEIL DE SANTÉ,

Sur les ſecours que demandoient les Pays menacés de contagion, ou ceux qui en étoient infectés.

TOUTES ces Déclarations furent comme des loix qu'on étendit, ou qu'on interpréta. Les divers cas qui ſe préſentoient tous les jours, obligerent ſon Alteſſe Royale d'établir un Conſeil de Santé. C'eſt à ce Tribunal qu'étoient portées toutes les affaires qui concernoient la peſte. Voici preſque toutes les déciſions qui ſont ſorties de ce Tribunal. On a raſſemblé celles qui ſont les plus générales : car celles qui n'ont d'autre objet que des cas particuliers, ne peuvent point ſervir d'inſtruction pour des malheurs qui n'ameneront pas les mêmes circonſtances.

Les premieres vûës du Conſeil furent de ſecourir les lieux affligés. Le ſecours le plus preſſant, & le plus eſſentiel, fut le ſecours des Corbeaux, ou des Forçats, auſquels on avoit promis la liberté après qu'ils auroient rempli leurs fonctions périlleuſes.

M. Dupont, Commandant dans la Ville de Toulon, écrivit à M. de la Vrilliere ſur cette promeſſe qu'on avoit faite aux Corbeaux; il lui propoſoit de conſerver ceux qui avoient ſervi durant la contagion.

Il fut donc queſtion dans le Conſeil de ſanté, de ſçavoir ſi on accorderoit aux Forçats la liberté qu'on leur avoit promiſe, ou ſi on ne ſuſpendroit pas l'exécution de cette promeſſe, pour les faire ſervir dans les Villes qui pourroient en avoir beſoin.

L'on crut qu'il convenoit de mander à M. Dupont de ne conſerver que ceux qui voudroient bien continuer leur ſervice, & en ce cas de leur promettre dix ſols par jour pour chacun, juſqu'à ce qu'on leur accordât leur liberté.

Monſieur

Monſieur l'Evêque d'Orange écrivit encore au ſujet des Corbeaux à Monſieur d'Armenonville. Il lui manda qu'il étoit arrivé à Orange quarante Corbeaux, ou gens deſtinés au ſervice des Hôpitaux; que ces Corbeaux étoient ſortis de la Ville d'Arles; que la Ville d'Orange n'avoit pas beſoin de leur ſecours; qu'elle ſe trouvoit ſurchargée de leur nourriture; qu'on les avoit enfermés dans une maiſon ſéparée, afin qu'ils n'euſſent aucune communication avec les habitans.

On propoſoit de faire faire quarantaine à tous ces Corbeaux, de les habiller aux dépens du Roi, & de les renvoyer enſuite dans leur pays.

Le Roi avoit accordé à Monſieur l'Evêque d'Orange ce qu'il demandoit. On manda quelque-temps après qu'on devoit avoir grande attention ſur ces Corbeaux après leur quarantaine, & qu'on devoit mander à Monſieur d'Orſay de s'informer exactement des lieux où ils iroient, afin qu'on leur procurât les ordres néceſſaires pour y être admis, après qu'on auroit été bien aſſuré qu'il n'y a aucun danger à les laiſſer pénétrer dans des lieux ſains.

Le Roi donna auſſi des ordres pour la ſubſiſtance de pluſieurs Villes. On a vû déja dans des Arrêts les arrangemens qu'on avoit pris pour ſecourir les lieux infectés, ou ceux qui étoient menacés. Voici un détail des ſecours qu'on accorda, ou qu'on refuſa, dans le Conſeil de Santé.

Monſieur de Monaco écrivit à Monſieur le Blanc, & demanda qu'il fût envoyé vingt mille quintaux de bled, pour la ſubſiſtance des habitans, & de la garniſon, qui étoit compoſée des troupes du Roi. Il repréſentoit que ſes revenus conſiſtent dans des droits de douane, qui ne lui produiſent rien depuis que le Roi de Sardaigne, & les Princes d'Italie, avoient interdit tout commerce avec lui; qu'il étoit hors d'état de faire cet approviſionnement, ſi le Roi n'avoit la bonté d'en faire l'avance; qu'il offroit de payer de mois en mois le prix des bleds qu'on lui envoyeroit, ſur celui qu'il retireroit de la vente qu'il comptoit faire de ces bleds à ſes habitans.

Il parut convenable de ſecourir Monſieur de Monaco dans cette occaſion; 1°. Par rapport aux troupes du Roi qui ſont en garniſon dans cette Ville; 2°. Par rapport à la ſituation de cette Place; mais on crut qu'il ſuffiroit d'y envoyer mille ſacs de

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 642 sur 883

bled, & que l'on propoſeroit au Sieur Theluſſon Banquier, qui devoit faire paſſer des bleds à Cette pour l'approviſionnement du Languedoc, d'en faire décharger mille ſacs à Monaco.

Les Villes de l'intérieur du Royaume demanderent auſſi des ſecours. On repréſenta pour la Ville d'Orange, où la contagion avoit été apportée, que les ſecours qu'on pourroit y envoyer du Dauphiné, ſeroient fort lents, & fort incertains: ſurquoi il fut déliberé d'y envoyer deux Médecins, quatre Chirurgiens, & une caiſſe de remedes. On réſolut auſſi d'y faire paſſer cinq cens ſeptiers de bled, cinquante bœufs, mille moutons de ceux qui avoient été deſtinés pour la Provence. A tous ces ſecours on ajouta 10000. liv. d'eſpeces, outre les 10000. liv. que Son Alteſſe avoit ordonné d'y faire remettre.

La Ville de Lyon, quoique ſi riche, cherchoit auſſi des reſſources. Monſieur le Prévôt des Marchands demanda qu'il fût établi un magaſin de cinquante mille *Aſnées* de bled, & il ſupplia Sa Majeſté de vouloir les faire acheter. Il repréſentoit que cette Ville contenoit cent mille perſonnes, dont quarante mille Ouvriers ſeroient réduits à la mendicité, ſi le travail des manufactures étoit interrompu; qu'il étoit de la prudence de ſonger à la ſubſiſtance de ces Ouvriers, ſi la Ville de Lyon étoit menacée de la contagion. Surquoi il a été obſervé qu'une quantité de vingt mille aſnées de bled paroiſſoit ſuffiſante pour commencer le Magaſin; mais en même-temps qu'il étoit impoſſible d'appliquer à cet achat, de pure précaution, le ſecours deſtiné par le Roi pour des beſoins plus réels; qu'on ne pouvoit fournir autre choſe pour une telle proviſion, qu'une promeſſe d'aſſigner ſur le dernier quartier des impots de 1722. dans la Généralité de Lyon, le rembourſement de la ſomme qui ſeroit employée à l'achat deſdites vingt mille aſnées de bled; & qu'à cet effet il ſeroit mandé au Prévôt des Marchands d'employer ſon crédit, & celui de ſes citoyens, pour l'avance de cette ſomme, dont on aſſureroit dès-à-préſent le remplacement par la délivrance des aſſignations néceſſaires pour la toucher.

Monſieur le Prévôt des Marchands repréſenta que la conſommation de la Ville de Lyon excedoit toujours ſoixante mille aſnées de bled, neuf à dix mille bœufs ou vaches, cent mille

moutons, trente mille veaux, cinquante mille agneaux. Il ajoutoit que l'aſnée de bled coûteroit 20. liv. que les bœufs reviendroient à 150. liv. que les moutons leur ſeroient vendus 5. à 6. liv. & les autres animaux à proportion.

Pour ſubvenir à de telles dépenſes, Son Alteſſe Royale ſouhaitoit qu'on engageât les principaux Négocians de la Ville de Lyon à faire l'avance. Mais Monſieur le Prévôt des Marchands repréſenta qu'aucun Négociant n'étoit en état de contribuer à une telle avance. Il propoſa de prendre à la monnoye de Lyon cinquante mille marcs d'argent, qui y étoient demeurés pour les affinages.

Cette demande fut d'abord accordée en partie. M. le Prévôt des Marchands fit enlever en conſéquence 160000. liv. Cet argent paroiſſoit d'autant mieux appliqué à la Ville de Lyon, que la Compagnie des Indes lui devoit, à ce qu'on diſoit, des ſommes conſiderables. Mais cette Compagnie repréſenta que l'argent dépoſé à la Monnoye étoit abſolument néceſſaire pour des payemens indiſpenſables. Il fut donc ordonné au Prévôt des Marchands de remettre les 160000. liv. & on donna à la Ville de Lyon les charges d'affineurs, qui furent dès-lors rétablis. Mais la finance qu'on devoit tirer de ces charges ne fut accordée qu'en déduction des 300000. liv. que Son Alteſſe avoit promis à la Ville de Lyon, ſur le dernier quartier des impoſitions de l'année 1722.

Des quatre mille aſnées de bled qui étoient deſtinées pour la Provence, on en retrancha deux mille pour la Ville de Lyon. On accorda encore à cette même Ville l'entrée des poils, & autres matieres néceſſaires aux Fabriquans de chapeaux. On décida que ces matieres entreroient par le Port S. Valeri, à la charge de quarantaine. Les Fabriquans demanderent l'exemption totale des droits, mais on ne voulut pas l'accorder. On ſe contenta de moderer ces droits, & ſeulement pour une quantité limitée de marchandiſes, c'eſt-à-dire, pour celle qui ſeroit abſolument néceſſaire aux fabriques, tandis que l'interdiction du Port de Marſeille ſubſiſteroit.

On accorda de plus quelques avantages à la Ville de Lyon. M. le Prévôt des Marchands repréſenta que ſi les manufactures d'étoffe venoient à ceſſer leur travail, la Ville de Lyon ſe trouveroit chargée de la ſubſiſtance d'une infinité d'Ouvriers

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 644 sur 883

qu'il ſeroit impoſſible de nourrir. Pour obvier à cet inconvenient, il propoſa à Son Alteſſe Royale de permettre l'entrée des ſoyes d'Italie deſtinées pour la Ville de Lyon, & demanda en même-temps qu'il lui fût permis d'expedier les paſſeports néceſſaires à cet effet, & promit de n'en faire uſage qu'en cas de néceſſité, & avec de grandes précautions. On délibera dans le Conſeil de Santé, que Son Alteſſe Royale ſeroit ſuppliée de trouver bon que le Prévôt des Marchands expédiât les paſſeports qu'il demandoit.

Si on pourvut avec tant de ſoin à la ſureté des Villes menacées, on donna encore plus d'attention à celles qui étoient déja affligées de la peſte. On a vû dans l'inſtruction les ſommes deſtinées au ſecours de la Provence; on avoit même ſurchargé certaines Provinces, pour ſubvenir aux beſoins des Villes ſouffrantes. L'Auvergne, par exemple, étoit chargée de la ſubſiſtance de pluſieurs Médecins & Chirurgiens envoyés de Paris. Mais il étoit dû à cette Province 41600. liv. pour la fourniture des bleds en 1722. Monſieur Lebret manda que les habitans étoient ſi épuiſés, qu'ils ne pourroient plus fournir ce qu'on exigeoit.

Malgré les ſoins qu'on ſe donna pour la ſubſiſtance des Villes peſtiferées, les beſtiaux manquerent; on ne pouvoit point en faire venir de l'intérieur du Royaume, parce que les paſſages étoient fermés par les neiges. Deux Négocians offrirent de faire tranſporter en Provence des beſtiaux achetés en Italie, ſi l'on vouloit permettre de faire ſortir du Royaume les piſtoles d'Eſpagne. On crut qu'on pouvoit permettre cela, pourvû que l'on ne fît ſortir du Royaume que le prix néceſſaire pour le payement des beſtiaux achetés.

Les ſecours accordés par le Roi à toutes ces Villes, n'empêchoient pas que les Communautés particulieres ne pourvuſſent à leur ſubſiſtance. Il y en eut beaucoup qui acheterent des bleds à crédit. Ces achats même produiſirent des conteſtations dans la ſuite, les bleds étant devenus inutiles dans certains endroits que la contagion épargna. Les acheteurs ne voulurent les payer qu'au prix courant, qui étoit fort différent du prix auſquels ils avoient été livrés. On conſulta là-deſſus le Conſeil, qui renvoya les conteſtations à M. Lebret.

Mais outre les beſtiaux qu'on faiſoit venir d'Italie, on écrivit

à Monſieur d'Orſai d'en faire paſſer en Provence. Il marquoit qu'il avoit envoyé mille moutons à Aix, & qu'il en envoyoit journellement dans le Comtat, & à Orange. Il demandoit en même-temps qu'il fût permis à des Marchands de Dauphiné d'en aller chercher en Auvergne & en Berry pour la ſubſiſtance du Dauphiné, parce qu'on en tiroit de ces deux Provinces pour les envoyer en Languedoc; car pour la Ville d'Alais ſeulement, on y en fit acheter juſqu'à la concurrence de cent mille. On borna donc M. d'Orſai à la Breſſe, au Bugey, & au Comté de Bourgogne; mais on ne voulut pas que ces beſtiaux paſſaſſent par Lyon, où ils auroient pû être arrêtés pour la ſubſiſtance des Hôpitaux.

Quoiqu'on cherchât dans les lieux ſains la ſubſiſtance des pays infectés, on ne permettoit point le commerce: cependant on ſe relâcha en certaines choſes; par exemple, Monſieur de Bernage demanda qu'il fût permis aux habitans des lieux ſains d'apporter aux barrieres qui ferment les lignes, les grains, les vins, & les châtaignes dont ils voudroient ſe défaire. Son Alteſſe Royale avoit approuvé ce commerce, pourvû qu'il fût fait avec certaines précautions, dont une des principales étoit, que les Conſuls de chaque Communauté, qui pourroient faire tranſporter ces denrées aux barrieres, en recevroient la valeur. Mais les Communautés ſouhaiterent que quelques commiſſionnaires, ou Facteurs, fuſſent chargés de la vente des denrées. On approuva cette demande, en bornant les Commiſſionnaires au nombre de deux pour chaque Communauté.

On permit auſſi une eſpece de commerce dans les lieux mêmes où étoit la contagion. Par l'Arrêt du Conſeil du 14. Septembre, le commerce, le tranſport, & les paſſages des marchandiſes de Provence ont été deffendus, à moins qu'il n'y eût permiſſion expreſſe du Commandant de la Province, & que le lieu du paſſage ne fût nommément par lui déſigné. Monſieur le Marquis de Brancas repréſenta, que juſques-là on avoit accordé fort peu de permiſſions, & que les Communautés de Provence ſe trouvant manquer des choſes les plus néceſſaires à la vie, ont eu recours pour les avoir à des gens accoûtumés à faire la contrebande, qui les leur ont fourni à un prix exceſſif; qu'il a cru plus convenable de pourvoir aux beſoins les plus preſſés des Communautés par des ordres généraux, plutôt que par des per-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 646 sur 883

miſſions particulieres, en reſtraignant le commerce aux lieux qui n'ont point été attaqués de la contagion, en permettant le tranſport des choſes qui en ſont le moins ſuſceptibles, en ordonnant des quarantaines, & des précautions, pour d'autres qui pourroient être plus douteuſes, comme les beſtiaux & les cuirs; en fixant des lieux, & des jours certains, pour le paſſage de toutes ces choſes; en prépoſant des Officiers pour l'exécution de ce réglement; qu'il a cru ſe conformer en cela aux diſpoſitions de l'Arrêt du 17. Septembre, qui donne cette faculté au Commandant de la Province, en cas de néceſſité.

Le tranſport de certaines denrées ſe trouvant abſolument néceſſaire pour la ſubſiſtance des Communautés de Provence, l'on a cru qu'on pouvoit tolerer l'exécution de ce réglement, qui ne tend à autre choſe, qu'à pourvoir aux beſoins des Communautés de Provence, avec toutes les précautions qu'on peut prendre pour empêcher qu'il n'arrive aucun accident.

Monſieur Lebret avoit propoſé un commerce plus étendu; car il avoit demandé qu'on permît aux habitans de la Ville de Marſeille, de faire ſortir de cette Ville, & de faire paſſer en Provence, pluſieurs marchandiſes qui ſont inutiles aux habitans de Marſeille. Il propoſoit de faire faire quarantaine, & de faire éventer toutes ces marchandiſes, & d'établir une barriere au-delà de la maiſon, par laquelle ces marchandiſes pourront paſſer dans la Provence.

Il fut arrêté qu'on ne pouvoit permettre le tranſport des marchandiſes ſujettes à la contagion; qu'à l'égard de celles qui par leur qualité ne ſont point ſuſceptibles de contagion, on en permettroit le tranſport, à condition qu'elles auroient été éventées, & qu'elles auroient fait quarantaine dans un autre lieu que la Ville de Marſeille, & qu'elles ſeroient emballées au-delà de la barriere établie au-deſſus de la maiſon qu'on avoit propoſée.

Monſieur de Roquelaure, & Monſieur de Bernage, demanderent qu'il fût permis aux habitans du Languedoc qui étoient renfermés dans les lignes, de pouvoir envoyer au-delà des barrieres qui ferment les lignes, & dans les pays ſains, les denrées néceſſaires à la vie, & qu'ils ne pourroient point conſommer. Les denrées qu'on propoſe de tranſporter, ſont celles qui ne ſont point ſuſceptibles de contagion, c'eſt-à-dire, les grains, les vins, & les châtaignes. Ces Meſſieurs repréſentoient que le

terrain de Languedoc produit abondamment tout ce qui eſt néceſſaire à la vie ; mais que chaque partie de la Province ne fournit pas également des bleds & des vins. Pluſieurs Diocéſes ont beaucoup de vignes, d'autres au contraire recueillent beaucoup plus de bled que de vin. Il faut qu'il ſe faſſe un échange de ces denrées, pour que les lieux où elles viennent inégalement puiſſent ſubſiſter. Si le commerce de ces denrées eſt interrompu, les peuples de differens Diocéſes ſeront réduits à une extrême diſette. Pour la faire ceſſer, Monſieur de Bernage propoſoit de rétablir la circulation, & l'échange des denrées. Pour précaution, il ajoutoit qu'elles ne ſeroient point emballées, mais qu'elles ſeroient répanduës dans des eſpeces de tremies fort longues, dont une extrêmité ſeroit ſur le terrein ſain, & l'autre ſur la barriere de la ligne qui environne le pays infecté, ou ſoupçonné.

Cette propoſition parut mériter beaucoup d'attention. Il eſt vrai qu'on n'avoit point permis en Provence un commerce de cette eſpece, mais le Roi avoit eu la bonté de pourvoir à la ſubſiſtance des peuples. L'on crut donc qu'on pouvoit permettre l'échange des denrées, le tranſport des grains, des vins, & des châtaignes, avec les précautions propoſées par Monſieur de Bernage. On décida qu'il y auroit des endroits déſignés pour la livraiſon, & que ces endroits ſeroient environnés de barrieres gardées par des Soldats, & par des Officiers expérimentés. Il fut enfin ordonné, pour éviter toute communication entre le vendeur & l'acheteur des denrées, qu'elles ſeroient remiſes aux Conſuls des Communautés, qui en fixeroient le prix ; & qu'il ſeroit recommandé aux Officiers d'empêcher toute communication entre ceux qui ſeroient ſortis des lieux gardés par des lignes, & ceux qui viendroient des pays ſains. On propoſa auſſi à peu près les mêmes expédiens pour les ſels qui venoient de Pequais, leſquels devoient paſſer du Bas dans le Haut-Languedoc. On jugea à propos de faire changer les batteaux & les ſacs, & de laiſſer paſſer le ſel, qui n'eſt point ſuſceptible de contagion.

Tous les ſecours qui étoient fournis, épuiſoient un pays pour la ſubſiſtance des autres ; on réſolut donc de laiſſer en Bourgogne, & en Auvergne, les grains, & les beſtiaux, qu'on avoit réſolu d'en tirer ; &, ſelon la propoſition de M. le Bret, on

réſolut de tirer ces ſecours de Barbarie, & de Sardaigne, & que pour cela on envoyeroit tous les mois en Provence deux cens mille livres.

Pour ſoulager les peuples, on avoit diminué quelque impôt; on avoit même facilité par-là les travaux des Manufactures, dont on eut toujours grand ſoin; car, par exemple, on fit tranſporter des bleds pour entretenir celles de Gevaudan; mais la néceſſité obligea le Roi de hauſſer certains impôts. La Ville de Marſeille étoit chargé de groſſes dettes; il ſe trouvoit qu'elle avoit à payer annuellement cent quatorze mille livres de plus qu'elle n'avoit de revenus. Monſieur le Bret, pour ſubvenir à un tel beſoin, propoſa d'augmenter les impôts ſur la farine. On prenoit cinquante ſols ſur chaque charge de trois cens livres. Monſieur le Bret propoſoit d'augmenter cet impôt de dix ſols, il marquoit que ces dix ſols d'augmentation produiroient un revenu de quarante mille livres. Une telle augmentation parut fâcheuſe; mais on crut pouvoir propoſer à ſon Alteſſe Royale, de faire expédier l'Arrêt dont Monſieur le Bret avoit envoyé le projet, & de pouvoir fixer à dix années la levée de cette impoſition.

Monſieur de Bernage rendit auſſi une Ordonnance pour quelques impoſitions. Les Conſeils de Santé de la Ville de Nîmes, & de Montpellier, lui expoſerent qu'ils manquoient de fonds pour pluſieurs dépenſes abſolument néceſſaires. Pour ſubvenir à ces beſoins, il ordonna qu'il ſeroit pris quinze ſols pour chaque balle de marchandiſe, qui ſeroit plombée; dix ſols pour chaque ballot; & cinq ſols pour chaque paquet. Ces droits n'étant pas conſidérables, on crut qu'il n'y avoit pas d'inconvénient d'en tolerer la perception.

On reçut encore de Monſieur de Bernage un projet d'Arrêt, pour lever, par forme d'impoſition, dans la Ville de Montpellier, & dans toutes celles de la Province de Languedoc, les ſommes néceſſaires pour l'approviſionnement de ces Villes, en cas de contagion. Il propoſoit de dreſſer des Rolles, dans leſquels on comprendroit les perſonnes les plus riches, pour fournir des ſommes en eſpeces, pour la contribution à ce ſecours; il ajoûtoit, que les Communautés paſſeroient au profit de chaque Particulier un Contrat de Conſtitution au denier vingt, de la ſomme pour laquelle il aura été employé dans le Rolle, & qu'il aura payée.

Cette

Cette propoſition d'impôt parut fâcheuſe; mais la néceſſité de pourvoir promptement au beſoin des Villes de Languedoc, détermina à croire qu'on pouvoit mander à Monſieur de Bernage de commencer cet établiſſement dans la ville de Montpellier; &, pour le faire avec ordre, & du conſentement des habitans, de convoquer une Aſſemblée, dans laquelle on repréſenteroit la néceſſité de faire une avance, & que l'on propoſeroit que la répartition en fût faite ſur tous les habitans, ſi ſi aucun d'eux en particulier ne vouloit la faire; qu'en ce cas la répartition des taxes pourroit être faite par raport aux loyers des maiſons que chacun habite; que ceux qui ne pourroient pas donner de ſecours effectifs d'argent, pourroient donner des obligations payables en certains temps; mais qu'alors il ſeroit juſte que ceux qui ne fourniroient que des obligations, les portaſſent au double de la ſomme qui ſeroit fournie par les autres en eſpeces, afin d'en exciter un plus grand nombre à donner un ſecours effectif. Monſieur le Controlleur Général ſe chargea de mander tout cela à Monſieur de Bernage.

DECISIONS DU CONSEIL

Sur le Commerce.

LEs Marchandiſes venuës des pays contagieux étoient plus redoutables que les beſoins les plus preſſans; on préféroit donc la néceſſité à une abondance périlleuſe; on ſe contentoit, autant qu'il étoit poſſible, des biens qui naiſſoient dans les lieux qu'on habitoit. Comme la France & la Provence s'étoient ſéparées par des barrieres, qu'il n'étoit pas permis de paſſer, les autres Etats ſe ſéparerent de la France; ils ſe retrancherent les fruits & les marchandiſes qu'ils en tiroient.

Le Roi d'Eſpagne fit publier une Ordonnance qui excluoit tout commerce entre la France & l'Eſpagne, non-ſeulement pour les marchandiſes, & pour les denrées qui pourroient avoir été chargées dans les ports de la Méditerranée, mais auſſi pour tout ce qui viendroit, ſoit par Terre, ſoit par l'Ocean. Cette interdiction, qui s'étendoit ſur les choſes mêmes qui n'étoient pas

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 650 sur 883

ſuſceptibles de la contagion, parut fort extraordinaire ; mais le Conſeil d'Eſpagne alla encore plus loin. Monſieur le Duc de Roquelaure manda un an après la premiere interdiction, qu'on avoit défendu tout commerce entre les habitans des frontieres d'Eſpagne, & de France ; que de telles défenſes cauſoient un grand préjudice aux habitans des quatre Vallées, & à pluſieurs autres qui étoient en uſage d'envoyer paître leurs beſtiaux ſur des montagnes, & dans des pâturages communs aux deux nations, en vertu de certains Traités appellés les Traités de *Paſſeryes*. Son Alteſſe Royale étoit informée en même-temps, qu'on faiſoit les mêmes difficultés ſur les autres frontieres du Royaume. Elle ordonna qu'on écrivît à Monſieur de Maulevrier, pour qu'il parlât là-deſſus aux Miniſtres d'Eſpagne, afin qu'on conſervât aux habitans des frontieres les avantages dont ils avoient joui.

On n'en uſa pas de même avec l'Empire, & les pays héréditaires de la Maiſon d'Autriche ; car Monſieur le Comte du Bourg ayant écrit que l'Empereur avoit interdit tout commerce aux Etats de l'Empire, & aux ſiens avec la France, on demanda ſi par répréſailles, l'on interdiroit tout commerce entre la France & l'Empire, & les pays héréditaires de la Maiſon d'Autriche : on jugea à propos de faire cette interdiction.

En Angleterre on fit de même des Reglemens, qui à la vérité n'interdiſoient pas le commerce, mais qui le génoient beaucoup. On aſſujetiſſoit par ces Reglemens tous les vaiſſeaux qui viendroient de France, à pluſieurs formalités.

Ces Reglemens n'avoient été faits que par une eſpece de répréſailles. Les Maire & Echevins de Calais avoient défendus de recevoir dans leur port, ſans des Certificats de Santé, les vaiſſeaux qui viendroient d'Angleterre. Ces défenſes n'étoient pas autoriſées par la Cour ; l'on propoſa d'annuller de ſemblables Ordonnances qui ſeroient faites ſans la permiſſion de la Cour ; & on convint d'anéantir par un titre public les Ordonnances des Echevins de Calais, s'il plaiſoit au Roi d'Angleterre d'en uſer de même à l'égard des défenſes qu'il a fait publier.

Le Canton de Berne avoit ſuivi l'exemple des pays où l'on avoit défendu le commerce avec la France. On avoit fait les mêmes défenſes en France ; mais ce Canton modifia enſuite ſa

défenſe, & la reſtraignit aux pays infectés. Cette reſtriction fit auſſi que Conſeil permit le commerce qu'on avoit interdit par repréſailles.

Les ravages affreux que faiſoit la peſte dans la Ville de Marſeille, n'y avoient pas éteint l'eſprit de commerce. Les objets terribles que la mortalité expoſoit aux yeux, n'attiroient pas ſeuls les yeux des Marchands; ils ſe ſouvenoient parmi ces allarmes, qu'ils avoient des marchandiſes qui n'étoient pas ſuſpectes; ils crurent qu'ils pouvoient demander à la Cour de les envoyer dans les ports du Ponant, avec cette précaution, qu'elles ne peuſſent être débarquées que dans un ſeul port où elles feroient quarantaine. Mais avant que d'accorder cette permiſſion, on voulut ſçavoir des Ambaſſadeurs de Hollande & d'Angleterre, ſi le tranſport des marchandiſes qui ſortiroient de Marſeille n'allarmeroit point la Hollande & l'Angleterre, & ne détourneroit pas les Négocians de ces Etats de commercer avec la France.

Le commerce que propoſoient les Marchands de Marſeille, ne pouvoit qu'allarmer les étrangers, puiſque le commerce même du Languedoc étoit ſuſpect à la France. Les marchandiſes qu'on en tiroit faiſoient d'abord une quarantaine de dix jours à Tournon; mais on jugea à propos de pouſſer cette quarantaine juſqu'à vingt jours, avant que les marchandiſes fuſſent tranſportées à Lyon. On ne voulut pas même que les huiles, les olives, le verd de gris, les anchois, les eaux diſtillées, entraſſent dans cette Ville, qu'elles n'euſſent été éventées pendant dix jours. On ordonna que les nouveaux emballages ſeroient brûlés dans ladite Ville de Lyon. On ordonna de plus, que les raiſins, la manne, & autres drogues ſpongieuſes ſervant à la teinture, & à la Médecine, demeureroient à l'évent durant quinze jours, & ſeroient parfumées durant deux jours.

Toutes ces précautions, qui marquoient la crainte dans les habitans de Lyon, & du reſte de la France, faiſoient voir que les Etrangers ne trouveroient pas moins de difficultés dans un tel commerce.

Mais cette crainte n'avoit pas lieu pour les marchandiſes qu'on avoit deſtinées aux pays Orientaux. Monſieur de Bernage repréſenta qu'on fabriquoit dans pluſieurs Villes du Languedoc des draps d'une fineſſe extrême, & qui ne ſont d'uſage que

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 652 sur 883

dans le Levant, où ils ſont tranſportés des ports d'Agde & de Cette. Ces draps ne pouvoient point paſſer par les épreuves ordinaires; il fut donc réſolu qu'ils ſeroient renfermés dans un magaſin à *Agde*, & à *Cete*, qu'ils n'y entreroient cependant qu'après avoir été éventés & plombés; qu'ils n'en ſortiroient que lorſque les Marchands remettroient une ſoumiſſion de les faire paſſer au Levant. On voulut de plus, qu'on rapportât un Certificat des chargemens dans un certain temps.

Si l'on permettoit de tranſporter certaines marchandiſes hors du Royaume, il y en avoit dont on défendoit le tranſport. Les grains furent retenus; il fut ordonné qu'on n'en feroit point paſſer hors de la France. On fit cependant quelque exception à cette défenſe, en faveur de pluſieurs habitans du pays de Luxembourg. Comme le commerce étoit néceſſaire entre les habitans de ce pays, & ceux des trois Evêchés, Monſieur de Creil demanda que les grains puſſent être tranſportés dans le pays du Luxembourg. On crut qu'une telle permiſſion pouvoit être accordée, à cauſe des enclaves du pays de Luxembourg dans les trois Evêchés; car les habitans du Luxembourg poſſedent des terres dans l'étenduë des trois Evêchés, ils y ont des granges, où ils font ſerrer, & battre leurs grains. Mais on réduiſit la permiſſion au commerce du bled.

Dans le commerce qu'on défendoit, on excepta toujours des marchandiſes non ſuſpectes. M. de Brancas demanda qu'on permît de tranſporter dans l'intérieur du Royaume, les denrées & les fruits qui n'étoient pas ſuſceptibles de contagion. On fit des difficultés là-deſſus; on ne vouloit pas cependant ordonner une interdiction torale du commerce; on crut qu'il ſuffiſoit qu'on ſatisfît aux formalités établies, c'eſt-à-dire, qu'on fût aſſujetti à des quarantaines. On chercha donc les moyens de faciliter ce commerce, en prenant les précautions néceſſaires. On permit à Monſieur de Bernage de faire venir de Marſeille, de Cannes, d'Antibes, de Monaco, & des autres ports de la Méditerranée, des drogues, du ris, des huiles, des oranges, des citrons, dont la ville de Monaco ſe trouvoit manquer.

Les conducteurs de ces marchandiſes embarraſſerent plus que les marchandiſes mêmes; on n'en appréhendoit rien, pourvû qu'on eût flambé les tonneaux dans leſquels elles ſeroient renfermées; mais on voulut que les conducteurs fuſſent aſſujettis aux quaran-

taines, quoique les marchandiſes qu'ils avoient amenées ne le fuſſent point. Cette précaution ne dérangeoit point le commerce, parce que les Marchands pouvoient prendre de nouveaux voituriers, s'ils avoient envie que leurs marchandiſes ne fiſſent pas un long ſéjour dans les lieux où ſeroient établies les quarantaines.

Les conducteurs des marchandiſes étant obligés à ces formalités. On établit des peines contre ceux qui n'obéiroient point; on fut ſevere ſur-tout contre les colporteurs. On en arrêta un à Châlons, & on fit expédier un Arrêt du Conſeil, qui permettoit à Monſieur de la Briffe d'inſtruire, & juger le procès de cet homme avec un gradué; mais on lui écrivit en même-temps de ſurſeoir à l'exécution, & on commua la peine de mort en celle des galeres perpetuelles.

Les quarantaines établies attirerent beaucoup de remontrances, qui rouloient toutes ſur les difficultés, & les retardemens que ſouffroit le commerce. Monſieur de Baville repréſenta la néceceſſité où étoient les habitans du Languedoc d'aller aux Foires, & l'interruption du commerce des laines, ſi les voituriers étoient obligés de faire de longs ſéjours dans les lieux des quarantaines. On répondit que les reglemens néceſſaires en temps de peſte, étoient tous ſujets à des inconvéniens, & qu'on ne pouvoit point négliger les précautions qu'on avoit priſes, dans la crainte de la contagion.

Les Fabriquans des Villes où les quarantaines étoient établies, demanderent ſi les étoffes qu'ils fabriquoient ſeroient ſujettes à ces quarantaines. Ils repréſenterent que ces quarantaines n'avoient été établies que pour les marchandiſes qui ſortiroient des lieux contagieux. Cette raiſon ne parut pas ſuffiſante, & on propoſa à ſon Alteſſe Royale d'aſſujettir à la quarantaine, aux évents, & aux parfums, toutes les marchandiſes qui ſeroient fabriquées dans les Villes, & dans tous les lieux deſtinés aux quarantaines.

Monſieur d'Orſay repréſenta, que les Soyes ſont le fonds de tout le commerce de la vallée de Barcelonette; que les habitans de cette Vallée en vendoient tous les ans pour quatre ou cinq cens mille livres; que s'ils étoient privés de ce ſecours, il leur ſeroit impoſſible de ſatisfaire au payement de leurs impoſitions. Monſieur d'Orſay propoſa donc de faire un état de

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 654 sur 883

toutes les Soyes de cette Vallée, d'en faire des ballots qui ſeroient plombés dans les chefs-lieux des Communautés, conformément à l'Etat qui en auroit été fait par Monſieur le Subdelegué. Il ajoûta que ces ballots ne pourroient ſortir que par le pont de Savine, où ils feroient quarantaine. Sur ces remontrances, on crut qu'avec de telles précautions on pouvoit permettre le commerce des Soyes de la vallée de Barcelonette.

Monſieur de Bernage rendit deux Ordonnances, pour empêcher que la contagion ne ſe communiquât par les étoffes de laine. Il voulut que tous les habitans de Languedoc, & de Gevaudan, fiſſent une déclaration de toutes les étoffes de laine, & qu'enſuite elles fuſſent dépoſées à Marvejols, qu'elles fiſſent quarantaine dans cette Ville, qu'elles fuſſent foulées, & miſes à la teinture, qu'elles n'en puſſent ſortir qu'après avoir été plombées, & ſur le Certificat de l'Inſpecteur des Manufactures; au deffaut de quoi elles ſeroient brûlées.

Monſieur de Berwick repréſenta à cette occaſion, qu'on ne pouvoit permettre le commerce des étoffes de laine venant du Languedoc, avec le reſte du Royaume, qu'on n'établît à la ſortie du Languedoc, deux Bureaux de ſortie pour l'examen des marchandiſes. Ces Bureaux pouvoient être établis, ſelon Monſieur de Berwick, l'un au Pont Saint-Eſprit, & l'autre à Toulouſe. On approuva ces propoſitions, & on délibera d'expédier un Arrêt du Conſeil, qui ordonneroit de prendre ces précautions.

Toutes ces repréſentations ne ſont fondées que ſur la néceſſité du commerce. De toutes les déciſions du Conſeil, on peut conclure, que l'on doit ſacrifier beaucoup d'avantages qu'on retire du commerce; mais qu'on ne doit pas les retrancher, lorſque les précautions peuvent en prévenir les dangers.

Les attentions que donnoit le Gouvernement à la ſûreté publique, étoient traverſées continuellement par l'avidité des Marchands. Leur induſtrie ſecrete faiſoit renaître tous les jours des cas qui embarraſſoient le Conſeil. En voici quelques-uns, qui feront connoître les ſoins que prenoit ſon Alteſſe Royale, pour prévenir la contagion, ou pour l'éteindre.

Monſieur Chauvelin écrit de Picardie, qu'une des Brigades des Fermes avoit ſaiſi près de Saint Quentin, pluſieurs ballots, qu'on ſoupçonne être de Toiles peintes, & que ces ballots

avoient été dépoſés dans un lieu écarté, ſans qu'on les eût ouverts. Perſonne ne reclamoit ces marchandiſes ſuſpectes, & ce fut cet abandon qui les rendoit encore plus douteuſes. Pour n'avoir rien à craindre de tels ballots, il fut arrêté qu'on les bruleroit ſans les ouvrir.

Les Employés de la Ferme du Tabac à Saint Malo, ſaiſirent près de l'Iſle de Ceſambre, un batteau, dans lequel il ſe trouva huit ballots d'Indiennes, & d'étoffes de laine, & de coton, de fabrique d'Angleterre. Ces bateaux venoient de Gerſé. Les matelots qui les conduiſoient ſe jetterent dans la mer, & les marchandiſes n'ont été revendiquées par perſonne. On eſtima que ces marchandiſes devoient être brûlées, parce qu'elles venoient de Gerſé, où elles avoient pû communiquer avec des marchandiſes ſorties de lieux ſuſpects.

Comme tout eſt ſuſpect dans les lieux contagieux, on propoſa de brûler toutes les étoffes qui ſe trouvoient dans les lieux que la peſte avoit ravagé. Mais on repréſenta qu'on recevoit tous les jours des marchandiſes qui venoient des pays où étoient la peſte ; qu'on les faiſoit entrer dans le commerce après les quarantaines, les évents, & les parfums ordinaires ; qu'on pouvoit recevoir aux mêmes conditions les étoffes fabriquées dans le Gevaudan. Cette propoſition fut reçûë ; on ordonna des quarantaines, des parfums, des évents, & on voulut de plus, qu'on paſsât à la teinture, & au foulon, les étoffes qui ſeroient ſuſceptibles de cette précaution ; qu'on parfumât celles qui ne pourroient eſſuyer une ſeconde teinture ; qu'on plombât toutes les piéces de ces étoffes ; qu'on deffendit, ſous peine de la vie, d'autres étoffes que de celles qui auroient été ainſi plombées.

Conſéquemment aux idées qu'on avoit ſuivies dans cette déciſion, on répondit à Monſieur de Bernage, qu'il pouvoit recevoir des cotons qui venoient du Levant, pourvû qu'il les aſſujettît à une longue quarantaine, aux parfums, & aux évents. On crut pouvoir accorder cela, ſur ce que Monſieur de Bernage repréſentoit que les Manufactures manqueroient de cotons.

On vouloit, comme on vient de le voir, que les draps fuſſent parfumés ; mais des Propriétaires repréſenterent qu'ils ne pouvoient être aſſujettis aux parfums ſans être fort endommagés. Monſieur le Prévôt des Marchands de Lyon demanda com-

ment il en uſeroit à cet égard. On lui répondit qu'il ne convenoit point de recevoir des étoffes de laine, ſans les parfumer, & qu'on pourroit leur donner un ſeconde teinture, ſi elles étoient endommagées par le parfum.

L'Inſpecteur de la quarantaine de Tournon propoſa deux modifications ſur les formalités préſentes pour l'établiſſement de la quarantaine. La premiere étoit de ſe ſervir de leſſive, au lieu des parfums pour les draps, & pour les étoffes; la ſeconde étoit de faire paſſer les emballages par ces leſſives, au lieu de les brûler, parce qu'on ne trouvoit pas ſuffiſamment de toiles, & de cordages dans la Ville de Tournon pour faire de nouveaux emballages. Il parut qu'il n'y avoit pas d'inconvénient de ſe contenter pour les emballages des mêmes précautions que l'on prend pour les étoffes. Quant au changement de parfums, on s'en rapporta à ceux qui étoient prépoſés pour l'obſervation de la quarantaine. Mais l'on croyoit qu'on ne devoit entrer dans ces facilités, qu'à condition que les étoffes, & les emballages auroient été éventés, & parfumés pendant tout le temps porté par l'Arrêt du Conſeil.

Si on prenoit des précautions pour les marchandiſes, on n'en prenoit pas moins pour les hommes. On eut de la peine à permettre le paſſage par Lyon à trois Gentilshommes, qui avoient fait deux quarantaines; on en exigea une troiſiéme, quoiqu'ils vinſſent d'un lieu qui n'étoit pas contagieux.

On fut encore plus ſevere ſur les vaiſſeaux chargés de marchandiſes ſuſpectes. Il en périt un ſur les côtes de Picardie; il paroiſſoit par les papiers qu'il venoit de la Jamaïque; mais les eaux-de-vie prouvoient qu'il avoit été chargé ailleurs. Dans un tel ſoupçon on crut qu'il étoit convenable de le brûler avec tout ce qu'il apportoit.

Les Marchands qui trafiquoient ſur mer n'étoient pas moins induſtrieux que les Marchands qui trafiquoient ſur terre. Les vaiſſeaux qui partoient des Iſles ſoupçonnées pour la contrebande des marchandiſes ſuſpectes, alloient ſur les côtes des Royaumes étrangers, & dans ces lieux ils prenoient des certificats, avec leſquels ils ſe préſentoient dans les Ports de France.

Non ſeulement on prit des précautions ſur les contrebandes, mais on détermina de donner la chaſſe à des vaiſſeaux ſuſpects.

M.

Monſieur Meliand manda qu'il étoit averti qu'il y avoit dans la Manche un Vaiſſeau Hollandois, dont l'équipage étoit ſoupçonné de contagion ; que ce Vaiſſeau avoit voulu aborder en Angleterre, où on lui avoit refuſé l'entrée des Ports ; que dans la crainte que ce Vaiſſeau ne débarquât ſur les côtes de France, il convenoit d'armer une Fregate pour lui donner la chaſſe. Cet avis fut approuvé, quoiqu'un tel armement dût couter vingt mille livres. Mais la retraite que donnerent les Hollandois à ce Vaiſſeau rendit la précaution inutile.

Mais on ne reçut pas les corps des bâtimens ſuſpects comme les marchandiſes. Les habitans de Grandville ne purent pas obtenir un Vaiſſeau qu'ils avoient acheté ; on le renvoya à l'Iſle de Gerſei, d'où il étoit venu contre un Arrêt du Conſeil qui défendoit le commerce avec cette Iſle.

DECISIONS DU CONSEIL

SUR les Conſeils de Santé, ſur les Gardes, & ſur les Paſſeports.

LA néceſſité des précautions fit la néceſſité des Conſeils de Sanré. On forma des aſſemblées où l'on décidoit des difficultés journalieres. Les Préſidens de ces aſſemblées étoient les Maîtres, des routes & des chemins. Les voyageurs, les convois, les marchandiſes, ne marchoient que ſous leurs loix. C'eſt d'eux qu'on prenoit des permiſſions, des paſſeports ; mais pour leur ſureté, & pour l'exécution de leurs ordres, on leur donna des gardes en certains endroits, en d'autres on obligea les habitans à ſe garder eux-mêmes.

Les Lettres Patentes qui pourvoyoient à la garde des portes de la Ville de Dijon furent enregiſtrées, & en même-temps il fut décidé qu'on établiroit un Conſeil de Santé. Les réglemens que devoit ſuivre ce Conſeil, furent rédigés chez Monſieur le Premier Préſident. Voici les articles qu'il renfermoit.

Le Conſeil étoit compoſé de pluſieurs Officiers du Parlement, & de la Chambre des Comptes, des Députés du Clergé, & de la Nobleſſe.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 658 sur 883

On désignoit les portes que devoient garder les Officiers du Parlement, de la Chambre des Comptes, & les Députés du Clergé, & de la Noblesse.

Il étoit ordonné que le Bureau de Santé s'assembleroit tous les jours; qu'il donneroit les ordres aux Commandans des portes; que ce qui seroit ordonné par ce Conseil seroit exécuté par provision, sauf l'appel au Parlement; que les matieres importantes seroient referées au Parlement.

Cet établissement anéantissoit la Jurisdiction attribuée au Maire de Dijon par les Lettres Patentes du Roi. On ne crut pas qu'on pût tolerer l'Arrêt qui ordonnoit l'établissement d'un Conseil de Santé qui devoit recevoir les ordres du Parlement, & lui être subordonné. Dans cet Arrêt le Parlement s'attribuoit une autorité qui avoit été déferée précedemment au Maire de la Ville, & qui n'a pas été donnée aux autres Parlemens depuis que la contagion étoit en Provence; car on y avoit envoyé des troupes pour garder cette Province, & celles qui en étoient les plus voisines.

Il fut donc décidé qu'on feroit expédier des Lettres Patentes qui anéantiroient tout ce que cet Arrêt prescrivoit par rapport à l'établissement d'un Conseil de Santé. Mais avant de les expédier, on fit écrire à Monsieur le Premier Président par Monsieur le Chancelier, que Son Alteſſe Royale n'approuvoit point l'Arrêt en question. Sur la lettre de Monsieur le Chancelier, le Parlement retrancha de son Arrêt tout ce qui regardoit le Conseil de Santé, & il fut ordonné qu'il seroit fait un arrêté qu'on insereroit dans les Regiſtres, & qui porteroit que l'Arrêt n'auroit point d'exécution. Il fut enjoint en même-temps d'enregiſtrer la lettre de Monsieur le Chancelier.

Monsieur le Maréchal de Berwic établit à Bordeaux un Conseil de Santé, lequel étoit composé de Jurats actuellement en charge, d'anciens Jurats, de plusieurs Médecins, de plusieurs Chirurgiens, payés par la Ville pour visiter les équipages des Vaisseaux qui y abordoient.

Monsieur le Premier Président se plaignit de ce que Monsieur le Maréchal de Berwic n'avoit admis dans le Conseil aucun Officier du Parlement. Mais on répondit que depuis la contagion le Roi avoit attribué aux Commandans dans les Provinces, la Police, & l'exécution de ce qu'il y avoit à faire dans les Pro-

vinces menacées de contagion ; & il fut fait deffenſes aux Parlemens d'en prendre connoiſſance. Si Monſieur le Maréchal de Berwic avoit admis les Officiers du Parlement dans ce Conſeil de Santé, ces Meſſieurs auroient voulu reſerver au Parlement les déliberations qui auroient été priſes. D'ailleurs, Monſieur de Berwic n'avoit eu d'autre intention que de donner du ſecours aux Jurats de Bordeaux, en aſſociant à leurs fonctions ceux qui avoient paſſé par les mêmes charges.

On voit par ces diſputes qu'il y avoit des Conſeils de Santé ; mais on vouloit qu'ils fuſſent établis par le Roi, ou par ceux qui commandoient dans les Provinces. On ne jugeoit pas à propos que les Parlemens en fuſſent les maîtres ; il leur étoit deffendu de connoître des déliberations, ou des affaires qui regardoient ces Conſeils.

L'établiſſement des Conſeils ne fut pas la ſeule choſe qui amena des difficultés, les gardes qu'on établit dans les Villes furent des ſujets de diſcuſſion.

On expedia des Lettres Patentes pour ordonner que les portes de la Ville de Dijon ſeroient gardées par les habitans, & ces Lettres aſſujettiſſoient à cette garde tous les corps de la Ville, tous les exempts, tous les privilegiés, & même tous ceux qui prétendoient n'être point compris ſous ces dénominations.

Le Clergé déclara que ces Lettres Patentes ne le regardoient point, parce qu'il n'y étoit point nommément déſigné. Une telle déclaration retarda l'enregiſtrement des Lettres ; mais on écrivit à Monſieur le Premier Préſident de paſſer outre à l'enregiſtrement, & de faire écrire à Monſieur l'Evêque de Langres, qu'il retournât à Langres inceſſamment, & qu'il ne ſe mêlât point de cette affaire. On manda aux Agens généraux du Clergé d'écrire au Tréſorier de la Sainte Chapelle du Château de Dijon, qui eſt à la tête du Clergé de cette Ville, que le Clergé en général n'approuvoit point la conduite du Clergé de Dijon, laquelle étoit abſolument contraire à ce qui ſe pratiquoit par les Eccléſiaſtiques de tout le Royaume.

Monſieur l'Evêque de Langres ſoutint encore l'exemption du Clergé ; il publia un Mandement, par lequel il expoſoit ſes prétendus droits ; il établiſſoit le privilege d'exemption ſur une Ordonnance de 1557. par laquelle le Roi confirme les privileges du Clergé, & dans l'énumeration qui y eſt faite de ces

privileges, celui d'exemption de guet, & de garde, y eſt nommément compris. Sur ce principe, il deffendoit aux Eccléſiaſtiques de la Ville de Dijon de monter la garde aux portes de cette Ville, ſur peine de ſuſpenſion *ipſo facto*.

Le Parlement ne manqua pas de raiſons pour combattre les prétentions de Monſieur de Langres. On obſerva que la Déclaration que citoit cet Evêque n'avoit point été enregiſtrée, & que l'exemption de guet, & de garde, n'étoit qu'une exemption de garde militaire avec port d'armes, à laquelle on n'a jamais eu intention d'aſſujettir les Eccléſiaſtiques. On avoit voulu ſeulement partager les fonctions de la Police entre les trois ordres qui compoſent les Villes. Il n'étoit queſtion à l'égard du Clergé, & de la Nobleſſe, que d'une inſpection de commandement ſur les Bourgeois, leſquels étoient plus particulierement chargés de la garde des portes.

Ces raiſons déterminerent à faire mander à Monſieur le Procureur Général, qu'il interjettât appel comme d'abus du Mandement de Monſieur l'Evêque de Langres, & de faire écrire à Monſieur le Premier Préſident que l'intention de Son Alteſſe Royale étoit que l'appel comme d'abus fût jugé, & les Lettres Patentes enregiſtrées le même jour ſans aucun délai, & qu'enſuite M. le Premier Préſident, & les autres principaux Officiers du Parlement, montaſſent la garde pour montrer l'exemple.

La Chambre des Comptes ne voulut pas ſe diſpenſer de la garde, comme le Clergé; mais elle ſe plaignit de ce qu'on ne lui marquoit pas aſſez d'attention. Elle déſiroit qu'on lui adreſsât, de même qu'au Parlement, les Lettres Patentes portant l'établiſſement de la garde. On prétendoit que l'enregiſtrement du Parlement n'étoit pas ſuffiſant pour donner connoiſſance à cette Chambre d'une loi qui l'intereſſoit. On ajoutoit que le Roi envoyoit tous les Edits & Déclarations pour être enregiſtrés dans cette Compagnie, & qu'il avoit plû à Sa Majeſté de donner, ſur la demande des Etats de la Province en 1656. une Déclaration qui porte, qu'on ne fera aucune impoſition que par des Edits enregiſtrés dans la Chambre des Comptes.

Le Parlement s'éleva contre ces demandes. On répondit qu'il ne s'agiſſoit dans ces Lettres que d'un fait de Police, dont la connoiſſance n'appartenoit point à la Chambre des Comptes. Mais, ſans s'arrêter à toutes ces raiſons, on jugea plus conve-

nable de joindre cette conteſtation aux autres chefs qui ſont pendans au Conſeil Privé, au ſujet des differends qui diviſent les deux Compagnies. Il fut enjoint aux Officiers de la Chambre des Comptes de ſe conformer aux ordres du Roi, ſauf à eux d'inſerer leurs proteſtations dans leurs Regiſtres.

Tandis qu'on trouvoit des difficultés en certains lieux au ſujet de l'établiſſement des gardes, d'autres Villes s'offroient à en établir. La Ville de Nevers & la Ville de Moulins firent leurs repréſentations là-deſſus. Monſieur Doujat & Monſieur l'Evêque de Nevers étoient portés pour de tels établiſſemens ; mais Son Alteſſe Royale décida que ces deux Villes n'avoient pas beſoin des gardes qu'on exigeoit en tant d'autres endroits.

Les aſſemblées où l'on déliberoit des affaires qui regardoient la peſte, exciterent auſſi des conteſtations ; & ce fut encore un Evêque qui attira les repréſentations qui furent faites à Son Alteſſe Royale. Ces ſortes d'aſſemblées ſe tenoient ordinairement dans les Maiſons de Ville ; c'eſt ce qui ſe pratiquoit à Rouen, à Montpellier, à Lyon. Cependant le Conſeil de Santé ſe tenoit à Uzés dans le Palais Epiſcopal de cette Ville. Monſieur le Duc d'Uzés ſe plaignit de la préference qu'on donnoit à M. l'Evêque d'Uzés. On propoſa à Son Alteſſe Royale de faire écrire que ſon intention étoit que le Conſeil de Santé s'aſſemblât dans l'Hôtel de Ville ; mais, attendu l'âge de Monſieur l'Evêque, on voulut que les aſſemblées fuſſent tenuës dans ſon Palais, ſans que cela pût tirer à conſéquence.

Après qu'on eut reglé ce qui concernoit les gardes, on détermina le droit de nomination ; mais on s'en tint à un reglement que Monſieur de Caylus avoit fait publier en Provence. Ce reglement portoit, que les Officiers Municipaux dans les Villes, & les Seigneurs particuliers dans les Bourgs, & dans les Villages, auroient ſeuls les droits de nommer les Bourgeois & les habitans qui doivent monter la garde ; mais que les Officiers des troupes du Roi auroient ſeuls le commandement ſur ces Bourgeois & Habitans, lorſqu'ils ſeroient en faction dans les lieux qui leur auroient été indiqués par les Commandans.

La néceſſité de viſiter les voyageurs, & les marchandiſes, pour écarter les dangers de la contagion, fit établir les gardes & les compagnies, telles que celle d'Orange. On donna enſuite des paſſeports, ou des certificats de ſanté, avec une gran-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 662 sur 883

de exactitude. On écrivit ſouvent à la Cour au ſujet de ces certificats, pour qu'il ne ſe gliſsât rien dans les Conſeils qui les livroient. On ne vouloit pas même que les étrangers qui venoient charger des Vaiſſeaux à Rouen, en partiſſent ſans ces certificats. C'eſt ce qui doit faire juger de la ſeverité des Conſeils de Santé, quand il s'agiſſoit de recevoir des marchandiſes, ou des vaiſſeaux étrangers.

DECISIONS DU CONSEIL

Sur les quarantaines, les Foires, & les paſſages.

LES quarantaines furent établies aux environs des lieux infectés, ou ſoupçonnés. On les regardoit comme une barriere qui s'oppoſoit aux progrès de la contagion ; mais elles ne furent point un obſtacle inſurmontable à l'avidité, à l'ambition, à la frayeur ; les précautions, & l'exactitude étoient ſouvent inutiles ; il naiſſoit même des difficultés des Ordonnances les plus claires, & les plus préciſes.

Il fut d'abord deffendu aux habitans des Villes, & des Communautés de Provence, de changer d'habitation, ſans en avoir obtenu la permiſſion du Juge de Police. L'on preſcrivit la même choſe pour les Villes de Languedoc. Ces deffenſes qui attachoient les habitans de ces Provinces aux lieux où le hazard les avoit amenés, produiſirent l'inaction dans le commerce ; les ouvriers s'échappoient de tous côtés. Le Roi de Sardaigne avoit engagé pluſieurs Fabriquans en Soye à ſe tranſporter en Savoye ; on ordonna qu'on arrêteroit tous ceux qui ſe préſenteroient aux paſſages qui conduiſoient en Savoye. Une telle précaution parut abſolument néceſſaire pour ſoutenir les Fabriques de Lyon, leſquelles ſeroient abſolument tombées, ſi on avoit ſouffert cette déſertion.

Si la diſette avoit écarté les Ouvriers, la peur avoit écarté les Officiers Municipaux de pluſieurs Villes. Pour raſſembler ceux qui pouvoient donner du ſecours, & ceux qui étoient expoſés à des beſoins, on ordonna que tous les Officiers Municipaux retourneroient dans leurs Villes, pour remplir les fonctions qui leur avoient été confiées.

Afin d'engager les habitans des pays ſuſpects à ne pas ſortir des barrieres qui les renfermoient, on diminua le prix de pluſieurs choſes. Les payſans ne craignoient point de s'expoſer à la contagion, pour aller acheter hors de leurs demeures des denrées, ou des ſels qu'on leur vendoit trop cherement chez eux. Pour prévenir les déſordres que pouvoit entraîner la communication, on fit un tarif uniforme; on ordonna, par exemple, que le ſel ſeroit vendu à Pierre Latte au même prix qu'on le vendoit à Avignon; le Roi voulut bien ſacrifier ſes intérêts pour ſauver des miſérables que l'avidité auroit perdus.

Les premiers dont on voulut arrêter les courſes, furent les mandians. On repréſenta la néceſſité de renfermer ceux de Paris. Pour y parvenir, on propoſa de rétablir une compagnie d'archers des pauvres, & de charger l'Hôtel-Dieu de cette Ville, de l'entretien de ces archers, pourvû que S. A. R. fit payer aux Adminiſtrateurs cinquante mille livres qui leur étoient dûës par le Roi pour la conſtruction des derniers bâtimens.

Pour ce qui eſt de la ſubſiſtance des mandians renfermés, l'on propoſa d'y pourvoir en augmentant les droits que l'on perçoit au profit de l'Hôpital général, & ſur les denrées qui entrent dans la Ville de Paris, & en aſſujettiſſant les vins qui entrent dans la Ville de Paris au payement de ces mêmes droits. On arrêta que la propoſition d'augmenter les droits, ſeroit communiquée aux Fermiers Généraux, pour ſçavoir ſi une telle augmentation ne préjudicieroit pas aux droits des Fermes de Sa Majeſté.

Dans les Aſſemblées du Bureau de Santé de Lyon, on agita les inconvéniens qui arrivoient journellement dans la campagne, à cauſe du nombre infini de mandians qui s'y répandoient ſans certificats, & ſans qu'on pût ſçavoir d'où ils venoient. On propoſa de prier Monſieur le Maréchal de Villeroy de rendre une Ordonnance, pour faire ſortir de ſon Gouvernement tous les mandians étrangers, pour être conduits de Paroiſſe en Paroiſſe, dans les lieux de leur naiſſance.

Les quarantaines étoient le remede le plus efficace à toutes les courſes, ſoit des mandians, ſoit des Commerçans; auſſi les établit-on ſoigneuſement dans tous les lieux de paſſage, comme on peut le voir par les Arrêts donnés à ce ſujet. On voulut même que les loix obſervées dans tous les lieux fuſſent les

mêmes; on jugea qu'une telle conformité étoit néceſſaire.

Cependant il y eut là-deſſus diverſes déciſions, qui varierent ſuivant les lieux, & ſuivant les circonſtances. En voici quelques-unes. Les habitans de la Ville de Romans demanderent qu'ils ne fuſſent pas obligés aux quarantaines dans la Ville de Lyon, parce que l'on avoit pris toutes les précautions néceſſaires pour purifier les marchandiſes qui étoient entrées dans leurs magaſins. On jugea à propos de réduire à trois jours la quarantaine des habitans de Romans, & de leurs marchandiſes, aux portes de la ville de Lyon. On voit par-là que, dès qu'il y avoit des quarantaines établies dans une Ville, on diminuoit les quarantaines établies dans les lieux où ſe tranſportoient les habitans de cette Ville. Cependant cela ne fut pas conſtant; mais au contraire, on diminua en quelques endroits les quarantaines qui y étoient ordonnées, parce que ceux qui y paſſoient devoient ſubir une nouvelle quarantaine. On diminua, par exemple, les quarantaines qu'on exigeoit à Tournon, parce que ceux qui venoient de cette Ville à Lyon, devoient entrer en nouvelle quarantaine. On obſerva pourtant dans la réduction des quarantaines de ne pas donner occaſion aux voituriers de prendre certaines routes, plutôt que les routes ordinaires, pour éviter le retardement que cauſent les viſites, & les évents. On ordonna, par exemple, que la quarantaine du Puy en Velai, qui avoit été fixée à trente jours, ſeroit fixée à quarante, afin que les voituriers de Languedoc ne priſſent point cette route, au lieu de celle de Tournon. La route du Puy leur auroit évité dix jours de quarantaine, & le nouvel évent, & le parfum de la ville de Lyon. Il y avoit encore une autre raiſon qui empêchoit qu'on ne retranchât la quarantaine du Puy; elle étoit fondée ſur ce que la route du Puy ſe trouvant être celle du Gevaudan, & du Velai, il y avoit apparence que les marchandiſes les plus ſuſpectes paſſeroient par la Ville du Puy.

Les Lazarets furent établis en divers endroits, ſelon les beſoins. Il y en avoit à Marſeille, à Toulon, à Tournon, à Tation en Normandie. Nous n'entrerons point en détail là-deſſus, parce que les Mémoires y ſupléeront.

La fixation des routes ne parut pas moins néceſſaire, que l'établiſſement des quarantaines, & des lazarets. On fit cette fixation ſuivant les lieux.

L'on

L'on avoit d'abord fixé la ſortie du Languedoc, & le paſſage du Rhône par le Pont Saint-Eſprit; mais la maladie ayant gagné le Comtat, on fixa le paſſage du Rhône à Thein, & à Tournon.

La communication du Languedoc, & du Dauphiné parut d'une néceſſité abſoluë, & on choiſit le Bourg Saint Andeol pour la communication de ces deux Provinces; mais on voulut que ce paſſage ne ſervît qu'à ce qui ſeroit deſtiné pour le Dauphiné, & on aſſujettit tous ceux qui voudroient aller du Languedoc en Lyonnois, à ne traverſer le Rhône qu'à Tournon.

Monſieur d'Orſay étoit convenu que les habitans du Languedoc, qui paſſeroient au Bourg Saint Andeol, ſeroient admis en Dauphiné après une quarantaine de vingt jours; mais cette quarantaine parut inſuffiſante; on exigea une épreuve de quarante jours du côté même du Languedoc, avant de paſſer le Rhône; on ne voulut point permettre qu'on paſsât au Bacq de Serrieres, pour ne pas multiplier les paſſages. Ce ne fut pas là le ſeul paſſage qu'on refuſa d'accorder; on ne voulut point qu'il fût permis aux habitans du Briançonnois, qui ont accoutumé d'aller travailler en Bourgogne durant la belle ſaiſon, de traverſer le Rhône au-deſſus de Lyon, dans la Province du Bugei.

On ne crut pas qu'il fût convenable aux Fermiers Généraux de faire remonter les ſels de Pelzais par le Rhône; mais on voulut que ces ſels fuſſent portés par des mulets juſqu'au Pont Saint-Eſprit, où ils ſeroient entrepoſés, & enſuite embarqués ſur le Rhône. Enfin le Pont Saint-Eſprit ſe trouvant au-delà de la ligne qui commençoit à Pierre-Latte, les voituriers auroient paſſé par les lieux ſuſpects en faiſant le tirage. La-deſſus on réſolut de faire voiturer par terre les ſels juſqu'au Bourg Saint Andeol, quelque augmentation que cela pût apporter dans la dépenſe.

Monſieur de Bernage avoit rendu une Ordonnance qui regloit le tirage des bateaux. Suivant cette Ordonnance, l'embarquement devoit être fait au Pont Saint-Eſprit; les bateaux ne devoient partir que par trains, c'eſt-à-dire, qu'on en devoit aſſembler une certaine quantité, comme pour un convoi. Le Commandant du Pont Saint-Eſprit devoit preſcrire la quantité des batelets qui ſuivent le convoi, parce que c'eſt par ces bate-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 666 sur 883

lets qu'on pouvoit communiquer d'un des bords du Rhône à l'autre. Le même Commandant du Pont Saint-Eſprit devoit donner des Officiers, & des Soldats pour mettre ſur les bateaux, & empêcher que les mariniers ne deſcendiſſent à terre. En paſſant du Pont Saint-Eſprit, le tirage devoit ſe faire du côté où la contagion n'avoit point pénétré ; mais il étoit enjoint aux Conducteurs de coucher dans les écuries, pour éviter la communication avec les habitans des lieux où ils doivent paſſer la nuit. Son Alteſſe Royale ajoûta, que Monſieur le Comte de Medavi marqueroit les maiſons où ces Conducteurs paſſeroient la nuit ſur le bord du Rhône.

La ſortie du Languedoc du côté de la Guyenne, fut fixée dans la Ville de Toulouſe ; & Monſieur d'Andreſel demanda qu'on ne pût ſortir du Languedoc en allant en Rouſſillon, que par la Ville de Narbonne. Cela fut accordé, à condition que dans cette Ville on prendroit les mêmes précautions qu'on avoit ordonnées dans la Ville de Toulouſe.

Ces fixations furent ſujetes à divers changemens, ſuivant que la contagion s'éloignoit, ou s'approchoit de certains endroits. Sur la demande de Monſieur Poulletier, on établit à Tournon le paſſage du Rhône, parce qu'un Village du Comtat ſe trouvant attaqué, le paſſage par le Pont Saint-Eſprit parut dangereux.

Le Bureau de Santé de la Ville de Lyon repréſenta qu'il conviendroit d'interdire les paſſages du haut-Rhône, & d'aſſujettir tout ce qui ſort du Dauphiné à paſſer par la Ville de Lyon. On faiſoit obſerver qu'on peut introduire des marchandiſes de Provence, en les faiſant paſſer vers la ſource de l'Izere, & delà en Bugey par le haut-Rhône.

Toutes ces précautions qu'on prit ſur les routes, ſur les tranſports de marchandiſes, font bien voir que le commerce n'étoit pas aiſé ; auſſi éloigna-t'on, ou retrancha-t'on pluſieurs Foires, comme on le voit par les Arrêts que nous avons raſſemblés ci-deſſus.

INSTRUCTION

Sur les précautions qui doivent être obſervées dans les Provinces où il y a des lieux attaqués de la maladie contagieuſe, & dans les Provinces voiſines.

DANS l'inſtant que les Commandans pour le Roi ſont avertis qu'il y a quelques lieux attaqués de la contagion, il faut, ſans perdre un moment, les faire inveſtir à une demie lieuë de diſtance, ou environ, afin de leur laiſſer une partie de leur terroir dont ils puiſſent tirer les ſecours les plus néceſſaires à leur ſubſiſtance; y barraquer les troupes qui font le blocus; & mettre, s'il ſe peut, les poſtes ſi près, qu'ils puiſſent ſe voir, ou ſe communiquer par des ſentinelles fort aiſément, faire des patrouilles continuelles pendant la nuit; & faire choix d'Officiers entendus, fermes, vigilans, & ſans complaiſance, pour avoir ſoin du blocus.

Si le mal ſe répand dans des maiſons écartées, qu'il ne ſoit pas poſſible de comprendre dans le blocus, il dépendra de la prudence, & de la diſcrétion du Commandant, après qu'il aura donné ordre de tranſporter les malades deſdites maiſons dans les Infirmeries les plus proches, & de faire conduire ceux qui ſont encore ſains dans les maiſons de quarantaine, d'ordonner ſeulement que les portes, & fenêtres deſdites maiſons ſeront murées, ou même de les faire brûler, s'il le juge ainſi néceſſaire.

Comme il y a peu d'endroits, qui ſe ſentant bloqués, ne tachent par force de ſe faire des ouvertures pour avoir leur liberté, il eſt à propos de faire publier & afficher des Ordonnances, portant deffenſes, ſous peine de la vie, de ſortir des lieux bloqués; & ſi malgré ces deffenſes il ſe faiſoit quelques mouvemens pour forcer le blocus, l'Officier qui commande ne doit pas balancer un moment à marcher avec la troupe la plus leſte, la bayonnette au bout du fuſil, en vûë du lieu bloqué, menaçant les habitans de les brûler, & de les paſſer tous au fil de

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 668 sur 883

l'épée, s'ils s'aviſoient de faire une autre fois pareille manœuvre; ſans néanmoins tirer ſur eux que bien à propos, & en cas de néceſſité.

Si par hazard quelques habitans échappoient à la vigilance des poſtes, il faut, en quelques endroits qu'ils aillent, les faire arrêter avec précaution, pour ne point communiquer; les ramener dans leur terroir, & leur faire caſſer la tête devant leurs compatriotes; exemple abſolument néceſſaire pour les contenir.

Dans l'étenduë du blocus, il faut établir deux barrieres dans les endroits les plus à portée, pour fournir aux habitans du lieu bloqué ce dont ils peuvent avoir beſoin, à des jours marqués dans la ſemaine; mettre à chaque barriere un Officier ſage, avec un détachement, pour empêcher la communication, & du vinaigre pour tremper l'argent, auſſi-bien que les lettres qui doivent toujours être données ſans enveloppe.

On doit faire tuer tous les chiens, & tous les chats, tant au dedans qu'au dehors du blocus, à une lieuë au moins, attendu les exemples par leſquels on a reconnu que, quoique ces animaux ne prennent pas le mal, ils le communiquent très-ſouvent.

Il ne faut pas ſouffrir que perſonne vienne aux poſtes du blocus, pour parler à qui que ce ſoit; ce qui ne doit être permis qu'aux barrieres, ſans quoi il arrive de grands inconvéniens.

Les Commandans feront deffenſes, ſous peine de la vie, aux troupes qui forment le blocus, d'avancer de dix pas dans le terroir du côté du lieu qui eſt bloqué, & ordonneront aux poſtes de tirer ſur leurs camarades, s'ils tomboient dans ces cas. C'eſt une précaution abſolument néceſſaire, pour empêcher la communication des Soldats avec les lieux infectés.

Il ſeroit fort important, qu'à cinq ou ſix lieuës à la ronde des endroits attaqués, toutes les Villes, Villages, & Bourgs puſſent être fermés, quand ce ne ſeroit qu'avec des Foſſés, & qu'on n'y pût entrer que par un ſeul paſſage, où l'on mît une barriere avec une bonne garde pour viſiter les paſſans, leurs hardes, ou marchandiſes, & voir les billets de Santé dont ils doivent être porteurs. Il faut faire ſur ce qui regarde la clôture des Villes, & Villages, tout ce qui ne ſera pas abſolument impoſſible.

Les Billets de Santé doivent contenir en détail la qualité, & la quantité de meubles, hardes, ou marchandiſes, dont ceux qui repréſentent ces Billets ſont porteurs; & ſi on les trouve chargés de quelque choſe qui n'y ſoit pas ſpécifié, il faut le faire brûler ſans aucune grace, & faire mettre en priſon, pour quelque-temps, les porteurs des Billets, ſauf à leur impoſer de plus grandes peines, ſelon le degré & la conſéquence de la faute.

Les Commandans enjoindront aux Conſuls, ou autres Officiers Municipaux, de ne délivrer des Billets de Santé, ſur-tout quand ce ſera pour découcher, qu'à des perſonnes dont ils ſoient bien sûrs, &. ils auront attention à faire conſigner tous ceux qui ſeront ſuſpects de contrebande; & ſi quelqu'un de ceux qui auront été conſignés vient à s'échapper, ils lui feront caſſer la tête.

Ils auront ſoin d'envoyer aux Officiers qui ſeront aux barrieres du blocus, un mémoire du prix courant de chaque ſorte de denrées, avec ordre de les faire délivrer ſur ce pied-là, pour éviter les exactions auſquelles ſont expoſés les habitans des lieux bloqués; mais cet article doit être exécuté avec beaucoup de prudence, & de circonſpection, pour ne pas détourner les voiſins de porter leurs denrées aux barrieres, parce qu'il vaut encore mieux laiſſer acheter un peu plus cher les denrées aux lieux qui ſont enfermés, que de les expoſer à en manquer.

Les Commandans principaux doivent avoir encore attention de choiſir dans les lieux attaqués, quelqu'un qui ſoit capable d'y commander avec un nombre de gens armés, dont l'on ſoit sûr, pour y faire exécuter les ordres des Officiers Municipaux, & flatter beaucoup ces derniers pour les obliger à faire bien leur devoir, en les animant même par des promeſſes de récompenſe de la Cour, ſur les témoignages que les Commandans en rendront.

Au dedans des lieux attaqués, le premier ſoin du Commandant, & des Officiers Municipaux, doit être de faire établir une, ou pluſieurs Infirmeries, ſelon le beſoin, & les forces du lieu infecté. On doit choiſir, autant qu'il eſt poſſible pour cet uſage, des maiſons ſéparées du lieu, & voir même ſi l'on ne pourroit pas diſpoſer des barraques pour recevoir les malades, ce que bien des gens croyent être beaucoup meilleur.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 670 sur 883

Quelque lieu que l'on choiſiſſe pour y établir une Infirmerie, il faut avoir ſoin d'y faire porter les malades, aux premieres marques de contagion.

Il faut outre cela avoir d'autres maiſons, dont les unes ſoient deſtinées à mettre les convaleſcens, à meſure qu'ils ſont en état d'y être conduits; & les autres à faire faire quarantaine à ceux qui ont communiqué avec les malades, ou qui demeuroient avec eux.

Les maiſons qui ſeront deſtinées à ces deux uſages, doivent auſſi être choiſies à quelque diſtance des autres maiſons du lieu attaqué.

Lorſqu'on tranſportera un malade dans l'Infirmerie, il faudra faire emporter avec lui ſes matelats, & ſes draps à l'Infirmerie, & faire brûler les paillaſſes, & autres hardes, & linges qui auront ſervi à la perſonne des malades, ſans ſe contenter des leſſives, qui n'ont pas empêché en pluſieurs endroits que les linges n'ayent communiqué le mal.

A meſure qu'on fera tranſporter les malades dans les Infirmeries, il faudra faire parfumer leurs maiſons d'un fort parfum, ouvrir enſuite les fenêtres, & tenir la porte murée pendant quarante jours, après leſquels on la déſinfectera en la maniere ordinaire, avant que de permettre qu'on y habite.

On joint à cette inſtruction un Mémoire d'un Parfum expérimenté en Provence avec ſuccès.

Il faut avoir un nombre de gens ſûrs, toujours armés, pour faire faire aux Corbeaux leur devoir, & empêcher toute communication avec les maiſons ſuſpectes; faire caſſer la tête aux Infirmiers, Corbeaux, ou Particuliers, & mêmes aux femmes qui voleront, ou cacheront des hardes des peſtiferés; avoir dans les Infirmeries d'honnêtes gens pour Intendans, dont la grande attention doit être de faire brûler les hardes de ceux qui y ſont portés, autres que leurs matelats, & draps, qui peuvent ſervir à d'autres peſtiferés. La Communauté dédommagera ceux dont on aura brûlé les hardes, s'ils ſont pauvres, & ſi elle eſt en état de le faire; ſinon il faut tâcher d'y ſuppléer par les charités, & aumônes, qu'on doit ſur-tout appliquer à cet uſage.

On a pratiqué avec ſuccès en Provence, de faire payer aux Particuliers le prix des hardes qu'ils rapportoient, ou qu'ils dé-

claroient aux Curés des lieux ; ſans quoi il eſt preſque impoſſible d'arrêter le progrès de la contagion ; parce qu'il en reſte toujours entre les mains de quelques malheureux qui en ramaſſent, au-plus, pour un écu chacun, & les revendent à d'autres. La dépenſe de ce rachapt eſt peu conſidérable, & produit un très-grand bien.

Meſſieurs les Evêques ſeront priés d'ordonner que le Service Divin ne ſe faſſe pas dans les Egliſes, à cauſe du danger de la communication, & qu'il ſe faſſe dans des places aërées, ou dans la campagne. On ne doit ſouffrir auſſi aucune Aſſemblée, de quelque nature qu'elle puiſſe être, pendant la durée de la contagion, & long-temps après ſa fin.

On deſtinera auſſi de concert avec les Evêques & les Curés, des lieux convenables pour y enterrer les corps de ceux qui ſeront morts de la peſte, dans des foſſes profondes au-moins de douze pieds, & on aura ſoin de faire proviſion de chaux, pour en mettre dans ces foſſes en aſſez grande quantité pour conſumer les corps.

Les Boutiques des Marchands de Soyeries, Draperies, & autres marchandiſes ſuſceptibles de contagion, doivent demeurer toujours fermées pendant qu'elle dure, & juſqu'à ce qu'on ait ſuffiſamment pourvû dans la ſuite à leur entiere déſinfection ; mais il faut laiſſer ouvertes les boutiques de ceux qui vendent les denrées néceſſaires à la vie, & dont les maiſons ne deviennent point ſuſpectes.

Comme les Médecins, & Chirurgiens ſe ſauvent ſouvent, ou ne veulent point ſervir les malades ; ſi l'on ne peut les rappeller à leur devoir par les ſentimens de Religion, & d'honneur, ou par la promeſſe d'une honnête récompenſe, il faudra les y contraindre, en cas de néceſſité, par la crainte d'une mort plus ſûre, & plus prompte, que celle qu'ils veulent éviter.

Ceux qui commandent au dehors des lieux attaqués, doivent avoir ſur-tout une grande attention à leur procurer tous les ſecours néceſſaires pour leur ſubſiſtance ; & ſi ces lieux manquent d'argent pour les acheter, ils en avertiront le Commandant en Chef, ou l'Intendant de la Province, leſquels pourront obliger les Communautés voiſines, & qui ſont aiſées, de leur faire des avances, dont elles ſeront rembourſées dans la ſuite. Et comme ſouvent les Communautés, ſur-tout dans un

temps comme celui-ci, ne ſont pas en état d'acheter ce qu'il faut pour meubler les Infirmeries, il faut obliger en ce cas les Particuliers aiſés des lieux, de leur fournir ce qui leur eſt néceſſaire, ſuivant la taxe qui en ſera faite par les Officiers Municipaux, leſquels promettront, au nom des Communautés, de dédommager ces particuliers.

On ne doit pas attendre pour établir, & garnir les Infirmeries, que les lieux ſoient actuellement attaqués du mal contagieux, & il faut obliger les lieux voiſins de ceux qui ſont infectés, à avoir leur Infirmerie toute prête en cas d'accident; & pour cela exiger des habitans la quantité de paillaſſes, matelats, & draps, que chacun peut fournir, en leur permettant d'y mettre leur marque, afin que chacun puiſſe retirer ce qu'il aura fourni, ſi le mal ne s'introduit pas dans le lieu; ou qu'il en ſoit dédommagé par la Communauté, ſi le mal s'y répand, & s'il faut brûler dans la ſuite ce qu'il aura prêté pour l'uſage des Infirmeries.

Ceux qui ſont guéris de la peſte, n'auront la liberté de communiquer avec les autres habitans du lieu, qu'après avoir fait deux quarantaines, & aprés qu'on les aura fait paſſer plus d'une fois par le parfum, & qu'on aura brûlé généralement tout ce qu'ils avoient ſur le corps.

Les amendes qu'il faut ordonner ſouvent pour les contraventions qui ne méritent pas la mort, ſeront appliquées aux pauvres du lieu; & le meilleur uſage qu'on en puiſſe faire, eſt de les employer à leur acheter des habits, au lieu de ceux qui auront été brûlés.

COMPOSITION & doſe du Parfum, & la maniere de parfumer les Maiſons, Chambres, & Meubles.

POUR faire un quintal de Parfum, il faut prendre,

de Souffre commun. } de chacun 15. livres.
de Poudre à canon. }

de Poix réſine. } de chacune 7. livres ½
de Poix noire. }

d'Arſenic

d'Arſenic blanc.
d'Orpiment.
de Cinnabre.
d'Antimoine.
du Reagal.
} de chacun demie livre.

Au deffaut du Reagal, l'on peut y mettre quatre onces de Précipité.

de Graines de Lierre.
de Graines de Geniévre.
} de chacune 14. livres.

On ferra torefier leſdites Graines, & on mettra le tout en poudre très-ſubtile, & bien mêlée enſemble.

Pour le corps & la baſe dudit parfum, il faut prendre vingt-cinq livres de Son torrefié, dans lequel on mêlera les drogues ci-devant miſes en poudre, & celui qui les brouillera avec une ſpatule de bois aſſez longue, ſera maſqué de façon, qu'il n'en puiſſe reſpirer la pouſſiere.

Pour parfumer une Chambre qui a deux toiſes & demie en quarré, on employera une livre & demie de ce parfum. Aux plus grandes Chambres, & aux plus petites, la doſe en ſera miſe à proportion.

Avant de mettre le parfum, on fermera toutes les fenêtres; l'on bouchera les tuyaux des cheminées, & généralement toutes les ouvertures par où le vent & l'air pourront pénétrer.

L'on ouvrira les Garderobes, Cabinets, & Coffres, s'il y en a, & on laiſſera les meubles dans leur ſituation ordinaire.

L'on mettra enſuite une botte de foin du poids de trois à quatre livres au milieu de la chambre, ſur laquelle on répandra la doſe dudit parfum, après quoi l'on y mettra le feu en ſe retirant promptement; obſervant, s'il ſe trouvoit des hardes non ſuſpectes dans les maiſons infectées, de les ſuſpendre ſur des bâtons, ou perches, afin qu'elles puiſſent prendre l'impreſſion du parfum, & l'on prendra la précaution de fermer la porte, boucher les trous, & les cheminées, de maniere que la fumée ne ſorte pas.

Vingt-quatre heures après, l'on pourra r'ouvrir les fenêtres,

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 674 sur 883

& les ouvertures qui avoient été bouchées, & laiſſer aërer ladite Chambre pendant trois jours, avant d'y habiter.

Pour parfumer les hommes, on ſe ſervira pour la compoſition du parfum, de la même doſe du Souffre, de la Poudre à Canon, de la Poix Reſine, des Graines de Lierre & de Geniévre, & du Son, & l'on ſupprimera tous les Arſenicaux, & l'Antimoine. On employera néanmoins une moindre quantité de ce parfum pour les hommes, obſervant de retrancher un tiers de la la doſe.

INSTRUCTION GENERALE

Pour exécuter les premieres déciſions du Conſeil de Santé, ſur la maniere de ſecourir la Provence.

LES ſecours dont la Provence a beſoin, demandent beaucoup d'expédition, jointe au bon ordre, & à l'intelligence.

Le premier Mémoire préſenté contient ſept circonſtances, ſur leſquelles il importe principalement de répandre les ſecours.

SÇAVOIR,

I°.

LEs bleds néceſſaires pour la ſubſiſtance des Hôpitaux, & Infirmeries, pour le ſoulagement des pauvres néceſſiteux, & pour parvenir, par cette attention, à faire diminuer le prix des grains dans l'intérieur de la Province, pour que tous les habitans en reſſentent les effets.

II°.

LEs viandes néceſſaires non-ſeulement pour les Hôpitaux, Infirmeries, & Pauvres, mais encore pour la ſubſiſtance ordinaire des Peuples, attendu que la Province n'en produit pas elle-même, & que ſi le Conſeil n'avoit cette prévoyance, elle ſeroit expoſée à en manquer pour le néceſſaire ; ce qui pourroit faire augmenter le mal que l'on cherche à faire finir.

III°.

L'ARGENT en eſpeces qui peut être néceſſaire pour les différens beſoins des Hôpitaux, & Infirmeries, & encore pour ſecourir les pauvres, principalement ceux de la campagne, où il n'y a point d'Hôpitaux établis.

IV°.

LE ſel qui ſera délivré gratis aux Hôpitaux, & Infirmeries, & celui qui ſera auſſi gratuitement diſtribué aux pauvres dans tous les lieux infectés, par les ſoins des Magiſtrats, Officiers, & Curés.

V°.

LES Médecins & Chirurgiens néceſſaires ſeront envoyés en nombre ſuffiſant des autres parties du Royaume, pour que les malades ſoient ſecourus.

VI°.

LES drogues, parfums, & remedes : ſi la Provence n'en eſt pas ſuffiſamment pourvûë, il en ſera envoyé de Paris, dont les qualités ſeront choiſies avec grande attention.

VII°.

LES Religieux, pour faire le Service Divin, adminiſtrer les Sacremens, & ſecourir les malades, ſeront entretenus en nombre ſuffiſant dans les lieux attaqués de la maladie, par les ſoins de Meſſieurs les Evêques.

POUR rendre ces inſtructions plus intelligibles, elles ſeront diviſées par chapitres, & par matieres ; il importe même d'en donner des copies à Meſſieurs les Commandans & Intendans, de même qu'à Meſſieurs les Evêques, aux Procureurs des Etats de Provence, aux Viguiers, Maires, Magiſtrats, & Curés des Villes & Communautés, de maniere que le Pays ſoit ſucceſſivement informé des juſtes meſures que le Conſeil prend pour les ſecourir.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 676 sur 883

CHAPITRE I.

Concernant l'achat, tranſport, deſtination, & diſtribution des Grains.

LA Provence ſeroit ſuffiſamment pourvûë de grains pour ſa ſubſiſtance, ſi la répartition en étoit faite avec égalité & proportion, d'autant qu'elle eſt à la veille de faire la récolte; mais trois choſes eſſentielles & inévitables s'y oppoſent;

La premiere, le peu de communication des lieux qui ont conſervé la ſanté, avec ceux qui ont été infectés de la contagion, ce qui forme un obſtacle invincible ſur les ſecours que les lieux qui manquent de grains tireroient de ceux qui ſont abondans;

La ſeconde procede de l'avidité de la plûpart de ceux qui ont leurs grains en leur poſſeſſion, qui, moins touchés des ſouffrances de leurs voiſins, que de leurs propres intérêts, rendent les conditions ſi dures ſur les prix, que la plûpart des peuples ſont hors d'état d'en acheter;

La troiſiéme, c'eſt qu'il eſt réel que par la ceſſation du commerce, & de l'induſtrie des habitans, de même que de la vente des fruits du crû de Provence, il y a un très-grand nombre de familles qui ſouffrent, & même qui périſſent faute d'argent pour avoir du pain.

Cette partie étant la plus eſſentielle pour la vie, c'eſt auſſi celle qui mérite le plus d'attention, & la préférence dans les ſecours que le Roi ſe propoſe de procurer à cette Province, principalement aux pauvres qui n'ont point de moyens pour y pourvoir d'ailleurs.

Le Conſeil touché de ces raiſons, vient de faire des diſpoſitions pour procurer dans cette partie une ſi grande abondance en Provence, que tout le monde doit être perſuadé, que dans moins de trois mois, le pain ſera à auſſi bas prix dans toute la Provence, que dans toutes les autres parties du Royaume; & pour en juger, les ordres donnés, & les précautions priſes, ſeront ci-après détaillées, tant pour fixer les quantités de grains qui arriveront par mois en Provence, que pour expliquer les intentions du Roi ſur la maniere d'en faire la diſtribution, & la vente, & encore pour ſervir d'inſtruction ſur tout ce qui de-

vra être obſervé, tant par les perſonnes commiſes aux achats & tranſport des grains, que par celles qui ſeront chargées d'en ordonner, & faire faire les ventes & diſtributions. Au moyen de ces précautions, il y a lieu d'eſperer que la Provence ſera véritablement ſecouruë, & que tous ceux qui ſeront employés à l'exécution, agiront ſcrupuleuſement, & avec une exactitude ſevere, & toujours équitable, pour concourir à un auſſi grand bien; à quoi le Conſeil tiendra la main par le compte qu'il s'en fera rendre dans les temps preſcrits, & par les ordres qu'il donnera journellement.

Avant d'entrer dans le détail des inſtructions ſur ce qui devra être obſervé, & exécuté, l'on expliquera l'objet du ſecours, par la fixation de la ſomme qui ſera employée en grains d'ici à la fin du mois d'Août, & de ce qui ſera continué dans la ſuite, à proportion des beſoins dont les connoiſſances ſeront pour lors plus parfaitement acquiſes, & l'on indiquera en même-temps par qui, par quelle route, & de quel pays les grains ſeront tirés.

FIXATION de la ſomme deſtinée pour l'achat & tranſport des Grains, pendant les mois de Juin, Juillet & Août.

LE Conſeil a reglé cette ſomme à ſix cens mille livres, qui, par eſtimation ſur le prix actuel des grains dans les Provinces d'où ils doivent être tirés, produira au moins quatre-vingt mille quintaux de bled rendu en Provence; ce qui fait un objet aſſez conſidérable pour en eſperer l'effet que l'on s'en eſt propoſé, tant pour le ſoulagement des véritables pauvres, que pour parvenir par cette abondance à y faire baiſſer le prix des grains, comme il eſt ci-devant expliqué.

Et comme il ne ſuffit pas de donner des objets de ſecours pour contenter le Public, ſi on ne lui en démontre la certitude, l'on va expliquer par où, & par qui ces ſix cens mille livres ſeront fournies.

Les quarante-huit Receveurs Généraux des vingt Généralités des Pays d'Elections, & des quatre Généralités des Pays conquis, ont fait leurs ſoumiſſions au Conſeil le 23. Mai 1721. pour faire un prêt, par forme d'avance ſans aucun intérêt, de

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 678 sur 883

la ſomme de trois millions de livres payables en dix mois, ſur le pied de trois cens mille livres par mois, de laquelle ſomme le Conſeil a deſtiné cent mille livres par mois pour l'achat & la fourniture des grains, ce qui monte pour les mois de Juin, Juillet & Août, à la ſomme de trois cens mille livres, dont il ſera avancé deux cens mille livres dès-à-préſent, afin d'aſſurer l'exécution du projet dans cette partie.

Monſieur de Senozan, pour donner des marques de ſon zele pour le bien de l'Etat, a offert, de ſon mouvement, de prêter ſans intérêt cent mille livres, qu'il s'oblige de faire fournir en grains; & pour cet effet, il partira inceſſamment pour ſe rendre ſur les lieux, pour faire exécuter par lui-même ce qu'il a propoſé.

Monſieur le Chevalier Bernard, excité par le même eſprit, s'eſt pareillement offert de faire remettre, dans ledit délai de trois mois, deux cens mille livres dans la Caiſſe du Sieur Geoffroy, qui les remettra aux ordres de M. de Bernage, Intendant du Languedoc, pour être employés en achapts de Bleds; le rembourſement de cette ſomme de deux cens mille livres ſera fait audit Sieur Bernard ſans intérêt, de la même maniere que l'avance des Receveurs Généraux.

Ces trois parties jointes enſemble, compoſent les ſix cens mille livres deſtinées aux achapts de grains, pendant les mois de Juin, Juillet & Août.

Et pour la continuation de ce ſecours, les Receveurs Généraux des Finances continueront à fournir cent mille livres par mois, à commencer au premier du mois de Septembre prochain, laquelle ſomme de cent mille livres, jointe à celle qui proviendra de la partie des grains qui ſeront vendus ſur les ſix cens mille livres ci-deſſus, ſera ſuffiſante pour continuer autant que le beſoin durera, les achapts, & tranſports des grains ſur le pied de deux cens mille livres par mois, ce qui produira dix à douze mille charges de bled chaque mois, & qui fait un objet que l'on eſtime être ſuffiſant. Mais, en ſuppoſant qu'il ne le fût pas, l'on y pourvoira par d'autres moyens, enſorte que cette fourniture reſte pour conſtante ſur le pied de deux cens mille livres par mois.

PROVINCES d'où l'on ſe propoſe de tirer les grains, & routes par où ils ſeront tranſportés en Provence.

LEs achats de grains ſeront faits dans les deux Bourgognes, le Languedoc, & les Généralités de Montauban, & Auch.

Ceux qui ſeront faits dans les deux Bourgognes, ſeront embarqués ſur la Saône; & ceux qui ſeront faits dans la partie du Languedoc qui confine le Rhône, ſeront voiturés en Provence ſur ce Fleuve.

Ceux qui ſeront achetés dans les Généralités de Montauban & Auch, ſeront voiturés à Agde par le Canal du Languedoc, & tranſportés d'Agde ſur la côte de Provence par des Barques & Tartanes.

Ceux qui ſeront achetés par les ordres de Monſieur de Bernage dans la partie du Languedoc, en remontant depuis Narbonne juſques ſur les bords du Rhône, pourront être voiturés en Provence, partie par les Canaux, les Etangs, & le petit Rhône juſques à Arles; & l'autre partie par des Barques & Tartanes à droiture ſur les côtes de Provence. C'eſt ſur quoi on ne peut point donner de détermination certaine, parce que cela dépendra des lieux où les achats ſeront faits, & du nombre des Barques, Tartanes, ou Batteaux que l'on pourra deſtiner à l'une & à l'autre de ces deux manieres de tranſporter les grains; à quoi Monſieur de Bernage donnera ſes ordres, pour le plus grand avantage du ſervice, ſur les états qui lui ſeront fournis, par celui qu'il aura commis, des lieux où il conviendra faire les embarquemens, relativement à ceux où les achats auront été faits.

DISTRIBUTION des quantités qui ſeront achetées dans chaque Province, & par les ſoins de qui l'exécution en ſera ſuivie.

LEs achats de grains qui ſeront faits dans la Généralité de Montauban, ont été fixés à trente mille livres par mois, qui font quatre-vingt-dix mille livres pour les trois mois ci-deſſus, laquelle ſomme proviendra des avances des Receveurs

Généraux. Le ſoin des achats, & envois de cette partie, a été confié à M. Duqueſnoy Receveur Général des Finances de Montauban, qui part pour ſe rendre dans ſa Généralité, où il prendra ſur les deniers des Recouvremens ladite ſomme de quatre-vingt-dix mille livres, dont il concertera l'emploi avec M. l'Intendant, à qui les ordres du Conſeil ſeront adreſſés.

Ceux qui doivent être faits en Languedoc, ſe renferment aux deux cens mille livres que M. Bernard a offert d'avancer. Les achats des grains qui proviendront de cette ſomme, ſeront faits par les ordres de M. de Bernage, de même que les envois en Provence; enſorte que l'on retirera dans les trois mois pour deux cens quatre-vingt-dix mille livres de grains des Provinces de Languedoc, & Généralité de Montauban.

Les trois cens dix mille livres reſtant des ſix cens mille livres ci-deſſus, ſeront employées aux achats de grains qui ſe feront dans les deux Bourgognes.

Monſieur Olivier Receveur Général des Finances de la Généralité de Lyon, qui eſt actuellement ſur les lieux, ſera chargé de l'emploi des deux cens dix mille livres, reſtant des trois cens mille livres des avances des Receveurs Généraux, & d'en faire l'emploi en achats de grains, dans les Provinces ci-deſſus, de les faire voiturer en Provence par la Saône, & par le Rhône; en ſe conciliant ſur le tout avec Meſſieurs les Intendans de Lyon, Bourgogne, & Franche-Comté, à qui les ordres du Conſeil ſeront pareillement adreſſés.

Monſieur de Senozan reſtera chargé des achats à concurrence des cent mille livres qu'il a offert d'avancer; & tant pour l'achat, que pour le tranſport, il s'entendra, & agira de concert avec ledit Sieur Olivier, tant pour rendre le ſervice certain, que pour les autres attentions qu'il conviendra d'y donner.

Par cette diſpoſition, les fournitures de grains ſeront à peu près de quantités égales pour chacune des deux routes: ce qui a été conſideré comme un ménagement néceſſaire pour pouvoir exécuter le projet, ſans cauſer des augmentations ſur le prix des grains & voitures; & cette diſpoſition a paru d'autant plus indiſpenſable, que ſuppoſé que quelqu'une des Provinces d'où on ſe propoſe de tirer des grains, voulût ſe prévaloir de la circonſtance pour les rencherir, on pourra toujours

jours dans ce cas changer ces diſpoſitions d'une Province à une autre, & s'en tenir à celle où les prix ſeront les plus avantageux, en faiſant néanmoins attention à la qualité des grains : c'eſt ce qui ſera la matiere d'une obſervation particuliere.

INSTRUCTION ſur la maniere de faire les achats & envois des grains à leur premiere deſtination, juſques dans les Ports de Provence.

CETTE Inſtruction ſe renferme dans cinq chefs, pour établir non-ſeulement l'exactitude du ſervice, mais encore l'ordre, & la regle dans toutes ces parties ; c'eſt pourquoi cette inſtruction ſera traitée par chapitres.

Le premier point, qui regarde l'ordre & la regle, doit établir les perſonnes qui en ſeront comptables, & la forme dans laquelle les comptes en ſeront tenus, & rendus.

Le ſecond contient les précautions à prendre, & les choſes à obſerver pour les achats, & chargemens des grains.

Le troiſiéme explique les attentions néceſſaires pour en aſſurer le tranſport avec fidélité, & avec égalité, temps pour temps.

Le quatriéme expoſe ce qui devra être obſervé pour la remiſe des grains aux prépoſés pour les recevoir en Provence, & de quelle maniere les décharges en devront être retirées.

Le cinquiéme détaille les obſervations générales de cette inſtruction.

I. POINT, *Concernant l'ordre & la regle qui doivent être établis dans les perſonnes qui ſeront comptables, & la forme dans laquelle les comptes ſeront rendus.*

IL convient, pour ne confier le dépôt des deniers qu'à des perſonnes ſûres, que les ſommes provenant des avances des Receveurs Généraux ſoient remiſes, ſçavoir, au Commis de la Recette générale des Finances de Lyon, celles deſtinées aux achats de grains qui doivent être faits en Bourgogne ; & au Commis de la recette générale de Montauban, pour les

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 682 sur 883

achats qui doivent être faits dans ladite Généralité : au moyen de quoi ces deux Commis ſeront ſeuls chargés de rendre les comptes des achats, & voitures des grains, dans la forme qui ſera ci-après expliquée.

Demeurant pour conſtant que les deniers ſeront remis comme il eſt expliqué ci-deſſus, Monſieur Geoffroy chargé de la caiſſe générale à Paris, pour toutes les ſommes qui ſont, ou ſeront deſtinées à ſecourir la Provence, en fera l'envoi ou remiſe auſdits Commis aux Recettes générales, dans la forme qui ſera preſcrite audit Sieur Geoffroy, leſquels Commis lui en fourniront des décharges, portant promeſſe d'en compter ſuivant la deſtination.

Meſſieurs Duqueſnoy & Ollivier fourniront des Regiſtres auſdits Commis, & qui ſeront par eux cottés & paraphés, à la tête deſquels Regiſtres ils mettront une inſtruction ſignée d'eux, qui ſera tirée de la préſente, & augmentée de tout ce qu'ils jugeront néceſſaire au bien du ſervice, pour expliquer la regle qui ſera obſervée par leſdits Commis, pour toutes les recettes & dépenſes qui ſeront par eux faites, tant en deniers qu'en effets ; & par cette raiſon il leur ſera fourni deux Regiſtres journaux, l'un pour les deniers, l'autre pour les effets, leſquels Regiſtres doivent être faits à doubles colonnes, l'une pour la recette, & l'autre pour la dépenſe, comme les Regiſtres journaux ordinaires, ſur leſquels Regiſtres il ſera préciſément ordonné auſdits Commis de porter tout ce qu'ils recevront & livreront, avec les explications néceſſaires.

Leſdits Sieurs Duqueſnoy & Ollivier ſeront les ſeuls ordonnateurs de l'emploi des fonds, & les Commis ci-deſſus ne feront aucun payement, ni délivrance de deniers, que ſur leurs ordres par écrit ; & leſdits Commis ſeront tenus de rapporter les pieces qui ſeront mentionnées dans leſdits ordres, ſans quoi la dépenſe en ſera rayée dans leurs comptes.

Le Commis à la Recette générale de Lyon ſera chargé de compter en effets, tant parce qu'il fera faire, & payera les ſacs vuides qui ſeront néceſſaires, que parce que les bleds qui viendront par la Saône, & qui doivent être renverſés dans d'autres Barques à Lyon pour deſcendre en Provence, lui ſeront adreſſés par les perſonnes commiſes aux achats, & premiers chargemens ; au moyen de quoi il devra en faire recette à leur pro-

fit, & en faire dépenſe ſur les Commis auſquels ils ſeront adreſſés en Provence.

Par la diſpoſition ci-deſſus, la regle ſe trouve établie pour l'ordre, & les comptes des premiers & principaux comptables.

Mais comme il eſt indiſpenſablement néceſſaire de commettre d'autres perſonnes pour faire les achats, & les embarquemens des grains, il faut également leur preſcrire une regle pour la maniere d'en compter.

Il ſera remis par Meſſieurs Duqueſnoy & Ollivier deux Regiſtres à chacun des Commis qui ſeront employés aux achats, & chargemens de grains, l'un pour l'argent, & l'autre pour les effets, dans la même forme que ceux ci-devant, leſquels Regiſtres ſeront par eux cottés, & paraphés ; & ils mettront de même une inſtruction à la tête deſdits Regiſtres, pour expliquer tout ce qui devra être obſervé par leſdits prépoſés aux achats, tant pour la maniere d'enregiſtrer les parties ſur leſdits Livres, que pour toutes les choſes qu'ils devront obſerver dans l'exécution.

Et pour expliquer de quelle maniere leſdits Commis devront compter de leur geſtion, il faut expliquer auſſi l'ordre qu'ils devront tenir, & les pieces qu'ils ſeront obligés de rapporter.

Quant à l'ordre, il eſt eſſentiel de les aſſujettir à enregiſtrer exactement tout ce qu'ils recevront & dépenſeront, en deniers & en effets, ſur leſdits Livres ; & de le faire jour par jour, avec les explications néceſſaires pour renſeigner clairement les parties, principalement pour les effets, où il faudra expliquer de qui les grains ont été achetés, le nom & la demeure des vendeurs, à quelle meſure, & le poids de la meſure, le prix, & le lieu de la livraiſon, en expliquant ſi elle a été faite au grenier de la vente, ou ſi le vendeur l'a rendu à ſes frais à bord du batteau.

Lorſque les prépoſés aux achats feront des chargemens, ils expliqueront ſur leurs journaux les quantités de grains chargés ſur chaque batteau, de quels lieux, & de quels vendeurs ils procedent ; & s'il ſe trouve ſur un ſeul chargement des differentes meſures, ils en feront l'évaluation par le poids, article par article ; enſorte que par la reduction leurs envois puiſſent être tirés hors ligne au poids, & renſeignés en dedans du Re-

giſtre par meſures. Il faudra pour cet effet qu'ils faſſent des vérifications des poids dans chaque grenier où ils prendront les grains, & qu'ils faſſent mention ſur leurs Regiſtres deſdites vérifications, parce qu'il ſe trouve ſouvent des qualités de grains qui different beaucoup dans le poids, quoiqu'à la même meſure.

Quoique l'on établiſſe la regle ci-deſſus, elle ne préſuppoſe cependant pas que les voituriers puiſſent être chargés au poids, parce que cela ne ſeroit pratiquable qu'autant que les grains ſeroient tous mis dans des ſacs, & que les ſacs ſeroient tous peſés, & réduits au même poids, ce qui ſeroit trop diſpendieux, & trop couteux, & retarderoit conſiderablement la fourniture; c'eſt pourquoi il faudra par le poids, ou par les meſures, réduire les chargemens à une meſure uniforme. Les chargemens qui ſeront faits pour Lyon peuvent être réduits à l'aſnée de Lyon, qui eſt la meſure à laquelle ils ſeront reçûs en arrivant de Bourgogne; & les chargemens qui ſeront faits ſur le Canal du Languedoc ſeront réduits à la meſure d'Agde, où ils ſeront embarqués pour être tranſportés en Provence. Ces deux variations, ou fixations, meriteront beaucoup les attentions de Meſſieurs Duqueſnoy & Ollivier, par la vigilance deſquels le Conſeil eſpere que toutes les prévarications ſeront prévûës.

Il reſte à traiter des pieces juſtificatives que leſdits prépoſés aux achats devront rapporter pour rendre leurs comptes. Ce qui concernera l'achat ſe renferme dans une ſeule eſpece de piece pour chaque article, qui ſera le marché par écrit qui aura reglé les conditions de l'achat, au bas duquel marché le Commis retirera la quittance du vendeur, qui expliquera la quantité de grains vendus, & la ſomme payée; cette piece ſera relative à l'enregiſtrement du Journal, moyennant quoi le Regiſtre & la piece feront la preuve dans le compte.

Si ces comptables font d'autres dépenſes pour voitures, ou frais pour raiſon du ſervice, ils en compoſeront des états pour chaque chargement, leſquels états ils enregiſtreront en un ſeul article ſur le Journal, & ils en enverront une copie certifiée d'eux, qu'ils joindront à la lettre de voiture de chaque chargement, pour les envois qui ſeront faits à Lyon; leſquels états de frais ſeront examinés & viſés par Monſieur Ollivier. Et quant

à ceux qui ſeront faits dans la Généralité de Montauban, ils ſeront adreſſés à Monſieur Duqueſnoy immédiatement après chaque chargement, pour en uſer de même que deſſus, au moyen de quoi la dépenſe en ſera allouée dans le compte ſans difficulté, conformément aux regiſtres & aux états, dans la forme ſuſdite.

Ce que deſſus étant obſervé, lorſque les prépoſés aux achats auront fini leurs chargemens & envois, ils ſe rendront aux ordres deſdits Sieurs Ollivier & Duqueſnoy, pour rendre en leur préſence leurs comptes aux Commis à la Recette générale; & après que leſdits comptes particuliers auront été arrêtés, leſdits Sieurs Ollivier & Duqueſnoy feront rendre un compte général de la fourniture par les Commis à la Recette générale, dans leſquels comptes l'on trouvera toutes les pieces juſtificatives de la livraiſon des grains faite en Provence, leſquels comptes généraux & particuliers, avec les pieces, ſeront envoyés à Paris au Bureau des Receveurs Généraux des Finances, pour ſervir à dreſſer le compte général du Sieur Geoffroy, & donner le renſeignement des ſommes qui auront paſſé par ſes mains, tant pour lui procurer une décharge en forme, que pour faire fournir aux Receveurs Généraux les valeurs convenuës pour raiſon de leurs avances.

II. POINT, *Contenant les précautions à prendre, & les choſes à obſerver, pour les achats, & chargemens des grains.*

LA premiere précaution eſt de faire les diſpoſitions ſi juſtes, que l'on puiſſe faire charger, & arriver à ſa deſtination une quantité de grains à peu près égale chaque mois, ſur le pied de l'emploi de deux cens mille livres d'argent par mois, chacun à proportion des fonds qui ſont à leurs ordres, ſuivant la deſtination ci-devant.

La ſeconde concerne la qualité des grains. Ils doivent être fournis en pur froment, les Provençaux étant dans l'habitude de ne conſommer que de bons bleds, & de ne manger que de très-beau pain; & comme les grains de la recolte derniere ſont preſque tous de mauvaiſe qualité, il eſt de la derniere conſéquence d'en faire le choix avec grande attention, ſans s'arrê-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 686 sur 883

ter au prix, étant infiniment plus convenable, & même plus prudent de les payer au prix des plus beaux bleds, en les choiſiſſant réellement tels, que de s'expoſer, par une œconomie mal placée, de les prendre de mauvaiſe qualité, & au plus bas prix; parce que ſi l'on n'avoit pas ſeverement cette attention, il en réſulteroit que bien loin que l'objet fût conſideré comme un ſecours, on lui attribueroit peut-être la cauſe de la continuation de la maladie. Meſſieurs Duqueſnoy & Ollivier ne ſçauroient être trop ſurveillans à l'obſervation de cette circonſtance, dont ils connoîtront facilement les conſéquences par l'expoſé ci-deſſus; à quoi l'on ajoute que ſi l'on n'étoit pas exact à n'envoyer que des grains de la premiere qualité, la plûpart ſe trouveroient corrompus avant d'être arrivés à la deſtination de leur conſommation, ce qui cauſeroit de très-grands frais, ſans utilité; & par ces conſiderations il vaut mieux qu'il en coute plus cher, en prenant le plus beau & le meilleur, & en envoyer moins, que de courir le riſque d'aucun des contretemps ci-deſſus, dont le moindre ſeroit capable de déranger, & de faire manquer le ſervice. Pour n'être pas trompé en ce point, il faut que l'on joigne aux marchés, des échantillons cachetés des bleds achetés, afin que les vendeurs ne puiſſent pas en changer la qualité.

La troiſiéme eſt une ſuite de la précédente. Il faut abſolument ordonner que tous les grains ſoient bien criblés avant d'être reçûs des vendeurs, & que ce ſoit une des conditions expreſſes de chaque marché; cette précaution ne pouvant être que très-utile pour la conſervation des grains, & pour en augmenter la bonne qualité.

La quatriéme concerne le détail des frais des meſurages, chargemens, voitures, & tranſport du grenier au batteau. Ces ſortes de détails ſont toujours diſpendieux, & ſuſceptibles de différentes malverſations. Pour les prévenir, il faut ordonner aux prépoſés aux achats de ne faire leurs marchés que rendus, & livrés dans le batteau. Cela ne doit cauſer que de legeres augmentations ſur le prix, parce qu'à proportion que les greniers ſont éloignés des bords des Rivieres, ils y ſont à meilleurs prix; enſorte que compenſation faite des frais, ce ſont toujours les greniers des bords des Rivieres qui reglent les fixations équivalentes des prix; & d'ailleurs, quand cette condition de ren-

dre les bleds dans le batteau cauſeroit quelque augmentation ſur le prix, la condition de les y faire rendre par le vendeur ſera toujours avantageuſe, par la ſuppreſſion du détail des frais. C'eſt pourquoi il faut que les ordres qui ſeront donnés ſur ce ſujet par Meſſieurs Duqueſnoy & Ollivier, ſoient ſi précis que l'exécution n'en puiſſe être douteuſe. Les prépoſés aux achats doivent trouver ſur cela toute ſorte de facilités, parce que les grains ſont fort abondans, & la levée qui doit être faite, très-modique; enſorte qu'ils doivent être les maîtres du choix, de même que des conditions, en ſe conformant à tout ce que deſſus pour la fixation des prix.

La cinquiéme précaution concerne les Voituriers des Rivieres. Il faudra auſſi pour éviter le détail des frais les charger par les marchés qui ſeront faits avec eux, de s'engager à tous les frais de remeſurages & déchargemens, afin que le tout ſoit compris dans le prix de la voiture. Si l'on obſerve ce que deſſus, il n'y aura que de deux ſortes de pieces dans les comptes, l'une ſera la quittance du prix des grains au bas des marchés, & l'autre la quittance des Voituriers au bas de leur lettre de voiture.

III. POINT, *Contenant les attentions néceſſaires pour aſſurer le tranſport avec fidélité, & avec égalité, temps pour temps.*

QUANT à la quantité à tranſporter par égalité chaque mois, proportionnément aux fonds qui y ſont deſtinés, cela doit totalement rouler ſur les ſoins du prépoſé par Monſieur de Bernage, & ceux de Meſſieurs de Senozan, Ollivier, & Duqueſnoy, proportionnément aux ſommes qui doivent être remiſes à leurs ordres, ou par eux avancées. Il ſuffit que l'importance leur en ſoit connuë, pour être perſuadés qu'ils en feront la diſpoſition convenable, chacun pour leur partie, ſans qu'il ſoit beſoin d'entrer ici dans aucune préciſion, ni un plus grand détail, étant ſuffiſant de leur obſerver ſeulement que s'ils pouvoient exécuter en deux mois, au lieu de trois, l'emploi des ſix cens mille livres, cela ſeroit infiniment plus avantageux pour remplir l'objet du Conſeil ſur la deſtination de ces grains. Cette obſervation ſuffit pour les engager à faire le plus

de diligence qu'il leur ſera poſſible, ſans néanmoins rien précipiter qui puiſſe nuire au bien du ſervice, ni ſe diſpenſer de faire obſerver tout ce qui eſt preſcrit dans ce Mémoire.

Il ſera néceſſaire que Monſieur Ollivier prenne des précautions pour les voitures du Rhône. Le commerce étant totalement interrompu depuis long-temps ſur cette Riviere, il peut arriver qu'il y ait actuellement peu de barques à Lyon. Il verra ſur cela les Entrepreneurs des voitures des ſels, & les Fermiers du coche; & ſi cette obſervation devenoit un obſtacle difficile à ſurmonter, il faudra ſe déterminer à acheter les batteaux qui deſcendront ſur la Saône, pour les faire paſſer debout juſqu'en Provence, quoique ces batteaux ſoient moins propres pour la navigation du Rhône.

Il ne ſera pas indifferent de prendre des précautions pour s'aſſurer de la fidélité dans les tranſports, de la part des voituriers, ſur-tout pour ceux de la Riviere de Saône.

Les grains qui ſe chargent ſur cette Riviere, ſont ordinairement embarqués en garenne. Les Voituriers ſont ſouvent dans l'habitude, lorſqu'il vient de la pluye, d'y laiſſer non-ſeulement les grains expoſés, mais encore de les remuer pendant la pluye juſqu'au fond du batteau, au moyen de quoi les grains contractent une grande humidité qui les endommage beaucoup, & ſouvent les fait périr; & comme ces Voituriers rendent les grains à Lyon à la meſure, l'humidité ayant renflé les grains, ils en vendent frauduleuſement à proportion qu'ils eſtiment la portée de l'augmentation par l'enfleure, à la faveur de laquelle ils ſont toujours aſſurés de trouver leur compte à la meſure; ce qui donne lieu à deux maux également importans, l'un par le bled volé, & l'autre parce que celui qui reſte eſt expoſé à ſe gâter.

Pour prévenir ce que deſſus, l'on eſtime qu'il faut engager les Voituriers à bien garnir le fonds de leurs batteaux d'un double rang de faſcines, pour que les grains ne ſe reſſentent point de l'humidité; & d'obſerver auſſi de faire mettre ſur chaque chargement un rang ou deux de grains en faquerie; ce qui conſerveroit celui qui ſeroit en grenier, & rendroit la manœuvre ci-deſſus des Mariniers plus difficile. Et par la raiſon expliquée ci-après à l'occaſion de la facilité du tranſport, ou vente des grains en Provence, il ſera néceſſaire que Monſieur Ollivier

Ollivier donne ſes ordres pour faire deſcendre en ſaquerie le même nombre de ſacs de bleds, qu'il recevra venant de Bourgogne.

L'on peut encore y ajoûter un homme de confiance ſur chaque batteau, qui ne les quittera point juſqu'à leur arrivée à Lyon, & qui évitera par ſa préſence toutes les manœuvres infideles.

Cette obſervation n'étant principalement que pour les voituriers de la Saône, M. Duqueſnoy n'en fera uſage pour les grains qui ſeront embarqués ſur le Canal, que pour les choſes qui lui paroîtront néceſſaires lorſqu'il ſera ſur les lieux: c'eſt ce que l'expérience lui apprendra.

IV. POINT, *Concernant ce qui devra être obſervé pour la remiſe des Grains aux Prépoſés pour les recevoir en Provence, & de quelle maniere les décharges en devront être retirées.*

TOUS les grains ſeront conduits en Provence par le Rhône, ou par mer. Ceux qui deſcendront par le Rhône, s'arrêteront au-deſſus de l'Iſle de la Bartalaſſe, à une diſtance ſuffiſante pour pouvoir dans tous les cas continuer leur deſcente par le côté d'Avignon, ou par celui de Villeneuve, ſuivant que les circonſtances le requeſeront; après quoi le Commis qui en fera la conduite, en informera M. le Bret à Barbantane, pour recevoir ſes ordres, afin de faire deſcendre les batteaux à Arles, ou auprès du Mas de la Motte, vis-à-vis Vallabregue, ou à tel autre Port qui lui ſera indiqué par M. le Bret. Et comme les Commis, Patrons & Mariniers qui les conduiront, ne pourront avoir aucune communication avec ceux de Provence, qui ſeront prépoſés par M. le Bret pour la réception deſdits grains, cette réception & le meſurage en ſera fait en préſence de qui M. le Bret ordonnera; après laquelle réception, le Commis qui ſera chargé des grains, fournira ſon reçû pour en compter pardevant M. l'Intendant, à la décharge du Commis à la Recette Générale de Lyon, qui en aura fait l'envoi; lequel reçû M. le Bret ſera prié de renvoyer audit Commis à la Recette Générale, en l'adreſſant à M. Ollivier, Receveur Général des Finances de Lyon, lequeldit Sieur Olliver ſera exact à donner

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 690 sur 883

les avis par la Poſte, à Monſieur le Bret, du départ de chaque voiturier.

Quant aux grains qui viendront de la Généralité de Montauban par le Canal de Languedoc, ils ſeront remis à Agde au Commis qui ſera prépoſé par M. de Bernage pour les recevoir. Ce Commis en fournira ſes reçûs à la décharge du Commis à la Recette Générale de Montauban, qui en aura fait l'envoi, lequel reçû lui ſera rapporté par le voiturier, pour être payé du reſtant de ſa voiture.

Et comme le Port d'Agde ne fait qu'un entrepôt, d'où les grains doivent être conduits dans les Ports de la côte de Provence, comme étant leur derniere deſtination, M. de Bernage s'entendra avec M. le Bret, pour convenir enſemble des lieux où il faudra les faire arriver, & Monſieur de Bernage donnera en conſéquence ſes ordres au Commis d'Agde pour les faire paſſer.

Et pour cet effet, M. le Bret donnera ſes ordres pour commettre des perſonnes dans leſdits Ports, pour y faire recevoir les grains, dans la forme, & de la maniere, dont il conviendra avec M. de Bernage, ou comme il le jugera à propos, en obſervant d'ordonner aux Commis qui les recevront, de fournir, & envoyer au Commis d'Agde ſes décharges, en obſervant, ſi M. le Bret le juge néceſſaire, la même choſe pour cette partie, que ce qui eſt obſervé dans l'article précédent pour les bleds venant par le Rhône.

Il reſte à faire une obſervation importante ſur cette diſpoſition. Les grains qui arriveront à Arles, peuvent ſans difficulté être tranſportés dans les Ports de la côte qui ſeront indiqués, en ſuppoſant qu'Arles n'eſt pas attaqué de la maladie; car s'il l'étoit, il ſeroit inutile d'y faire arriver des grains, à moins que la Ville même n'eût beſoin d'être ſecouruë; & dans ce cas il faudroit néceſſairement mettre tout l'entrepôt au Mas de la Motte, d'où il pourroit être voituré par terre dans les lieux qui en auroient beſoin; & pour en faciliter le tranſport, ou la vente, il conviendroit de comprendre dans le prix de la vente les ſacs qui auront ſervi au tranſport. Ces ſacs ſeront du poids de cent vingt-cinq livres chacun, poids de marc, les deux feront la charge d'un mulet, ce qui ſera certainement d'une facilité pour le tranſport, ou la vente.

Si l'obſtacle d'Arles ſe rencontroit, il faudroit néceſſairement changer en partie les diſpoſitions du côté de la Saône, & augmenter les achats dans la Généralité de Montauban, & dans le Languedoc, pour pourvoir par cette voie les Villes de la côte de Provence. Dans ce cas, il ſeroit convenable que le prépoſé par M. de Bernage dirigeât tous ſes achats du côté de Beziers, Carcaſſonne, & Narbonne, afin d'être à portée de les embarquer dans les Ports de Narbonne, & d'Agde, pour les envoyer en droiture dans ceux de la côte de Provence, dont M. de Bernage ſeroit convenu avec M. le Bret.

Pour parvenir à cet objet, il faut d'abord examiner ſi l'on trouvera dans les Ports du Languedoc ſuffiſamment de Barques, ou de Tartannes, pour faire les tranſports des grains qui pourroient être achetés dans les quartiers ci-deſſus déſignés, en renfermant l'objet à environ ſix mille charges par mois, ou juſques à huit mille, en ſuppoſant la voie d'Arles totalement interdite.

Il faut encore examiner s'il n'y auroit pas du danger de faire aller & venir des hommes, & des barques, dans un pays de contagion, pour revenir dans une Province qui eſt dans de grandes attentions pour s'en garantir. On eſtime cependant que cela peut être pratiqué ſans riſque, y ayant des Iſles à une demie lieuë de la côte, qui ne ſont habitées de perſonne, & ſur leſquelles les Tartannes pourroient aborder, & y ayant mouillé, les grains ſeroient déchargés auſdites Iſles, après quoi les Patrons des Barques donneroient les ſignaux qui ſeroient convenus entre Meſſieurs de Bernage & le Bret; les Patrons de Languedoc remettroient à la voile, & l'on enverroit des Ports circonvoiſins des barques pour enlever les grains, par les ſoins des perſonnes qui auroient été prépoſées par Monſieur le Bret. Par ce moyen il n'y auroit abſolument aucune communication, & l'on ajoûteroit à cette précaution, ſi on le jugeoit néceſſaire, de faire faire quarantaine au retour de l'Equipage du bâtiment parti du Languedoc. Si l'on ſe trouvoit dans la néceſſité de ſuivre ce que deſſus, il faudroit avoir attention de faire mettre cent ſacs ſur chaque barque, & y faire embarquer trois Crocheteurs, ou Porte-faix, pour décharger les grains; l'Equipage de ces ſortes de barques, qui n'eſt ordinairement compoſé que de cinq hommes, n'étant pas ſuffiſant pour faire le déchar-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 692 sur 883

gement de douze ou quinze cens quintaux, dont chaque barque peut être chargée ; & il convient que ces déchargemens ſe faſſent promptement, ſans quoi il pourroit arriver de gros temps qui mettroient la cargaiſon & l'équipage en danger. Cette penſée n'eſt ici traitée que comme une choſe indéterminée, perſonne n'étant plus en état de réſoudre le parti à prendre, que Meſſieurs de Bernage & le Bret ; c'eſt pourquoi le Conſeil approuvera tous les expédiens qu'ils jugeront à propos pour remplir l'objet, aſſurer le ſervice, & ſurmonter par eux-mêmes tous les obſtacles qui pourroient s'y rencontrer.

AVANT de paſſer au cinquiéme point qui doit finir l'inſtruction ſur la partie des grains, il eſt néceſſaire de traiter ce qui doit être obſervé pour les grains qui doivent être fournis par les ſoins de M. de Senozan, & par le prépoſé par M. de Bernage, pour les achats du Languedoc.

COMME l'avance de M. de Senozan doit lui être rembourſée, il doit être établi une regle pour en conſtater l'emploi, afin qu'il lui en ſoit fourni une décharge ſur laquelle ſon rembourſement puiſſe être valablement ordonné.

Cela peut être facilement exécuté, parce qu'il n'aura qu'à faire paſſer par les mains du Commis à la Recette Générale de Lyon, ladite ſomme de cent mille livres en argent comptant, ou en grains, en ſe conformant à ce qui eſt ci-devant preſcrit pour l'ordre & la maniere d'en compter. Il peut même prendre un Commis de la main de M. Ollivier, qui ſera pour l'emploi des cent mille livres avancées par M. de Senozan, les mêmes fonctions que les autres Commis aux achats de grains ; & après en avoir parfait le fourniſſement, ledit Commis en rendra compte au Commis à la Recette Générale des Finances, en préſence de M. Ollivier ; moyennant quoi l'avance de M. de Senozan ſera renduë conſtante, & pour lors ledit Sieur de Senozan en retirera une décharge du Commis à la Recette Générale de Lyon, au profit de M. Geoffroy, & en remettant cette décharge audit Sieur Geoffroy, il fournira à M. de Senozan la valeur convenuë pour ſon rembourſement.

Si pour l'exécution de ce que deſſus, M. de Senozan eſt obligé de

faire faire quelques mouvemens pour des achats, il doit néceſſairement ſe concilier avec M. Ollivier, pour que les acheteurs ſe comportent prudemment; ſans quoi il feroit infailliblement augmenter le prix des grains, quoique la levée en ſoit d'un ſi petit objet, qu'elle ne doit pas y donner lieu. Il n'eſt pas moins de conſéquence que M. de Senozan donne ſes ordres, & tienne la main, pour faire religieuſement obſerver tout ce qui eſt ci-devant preſcrit.

La fourniture qui doit être faite par les ordres de M. de Bernage, provenant de l'avance faite par M. le Chevalier Bernard, de deux cens mille livres, ne peut pas être traitée comme celle de M. de Senozan, parce que M. Bernard remet les fonds ici à la Caiſſe de M. Geoffroy, qui les fera paſſer aux ordres de M. de Bernage. C'eſt pourquoi il ſera néceſſaire que M. de Bernage commette une perſonne intelligente, laquelle ſera comptable de ladite ſomme de deux cens mille livres, & de l'emploi qui en ſera fait, pardevant M. de Bernage; lequel compte arrêté ſera remis avec les piéces juſtificatives audit Sieur Geoffroy, pour lui ſervir de valeur & de décharge des deux cens mille livres qu'il aura remis aux ordres de M. de Bernage, dans le compte général qu'il rendra au Conſeil.

L'on n'entre ici dans aucun détail ſur l'ordre qui ſera tenu par le Commis préposé par M. de Bernage, parce que ce Commis n'agira en tout que par ſes ordres; & ſi M. de Bernage juge à propos de lui preſcrire les mêmes regles qui ſont ci-devant expliquées pour les achats qui doivent être faits en Bourgogne, il le fera en y changeant, augmentant, ou diminuant, tout ce qu'il croira être convenable & utile au bien, à la diligence, & à l'exactitude du ſervice. Sur quoi l'on obſervera ſeulement, que ſi les achats de grains ſont faits dans les lieux ci-devant indiqués, il pourra y avoir beaucoup moins de précautions à prendre, & moins de choix à faire ſur les qualités des grains, parce que les bleds de cette partie de la Province du Languedoc ſont naturellement beaux & bons; c'eſt pourquoi M. de Bernage ne fera obſerver ſur ce qui eſt preſcrit pour les achats de Bourgogne, que ce qu'il croira être néceſſaire dans les achats qui ſeront faits en Languedoc.

V. ET DERNIER POINT, *Contenant les obſervations générales de cette inſtruction, qui ſeront diviſées par Articles, afin de les rendre relatives & applicables à l'exécution de ce qui eſt ci-devant expliqué, ſuivant le cas & la convenance du bien du ſervice.*

ARTICLE PREMIER.

POUR ſe mettre en état de bien exécuter la fourniture des grains, il faut indiſpenſablement ſe précautionner d'une quantité de ſacs vuides. Lon eſtime qu'elle doit être commencée par douze mille, ſauf à l'augmenter dans la ſuite, ſi cette premiere quantité ne ſe trouve pas être ſuffiſante.

Ces douze mille ſacs doivent être faits;

SÇAVOIR,

6000. *Par les ordres de Monſieur Ollivier à Lyon, ou en Bourgogne, pour ſervir aux achats, & tranſport des grains qui doivent être voiturés par la Saône, & le Rhône.*

3000. *Par les ordres de Monſieur Duqueſnoy, pour les grains qui ſeront tirés de la Généralité de Montauban.*

3000. *Par les ordres de M. de Bernage, pour les grains qui ſeront tirés du Languedoc, provenant de l'avance de deux cens mille livres de M. Bernard.*

12000.

CEs ſacs devront être de la contenance de cent vingt-cinq livres, poids de marc, en grains, ou en farines; cette grandeur étant convenable pour en rendre le tranſport plus facile par toute ſorte de crocheteurs, ou porte-faix, & encore parce que ces ſacs arrivant en Provence ne ſeront plus renvoyés; ils ſeront au contraire employés au tranſport des grains, depuis les ports ou bords des Rivieres où ils ſeront déchargés, juſques

dans les lieux de leur deſtination. Les deux ſacs de cette contenance ſont la charge ordinaire d'un mulet, qui eſt preſque la ſeule voiture uſitée en Provence.

Et d'autant qu'il reſte quantité de ſacs du ſervice de l'Armée d'Eſpagne, qui appartiennent au Roi, le Conſeil donnera ſes ordres pour les faire remettre aux Prépoſés aux achats, ſans qu'il en coûte rien, le Roi en ayant accordé gratuitement la quantité qui ſera néceſſaire. C'eſt pourquoi il n'en ſera acheté que dans le cas que ceux du Roi ne ſeroient pas ſuffiſans, & pour cet effet, les avis pour ce que deſſus ſeront donnés à M. de Bernage, & à Meſſieurs Duqueſnoy à Montauban, & Ollivier à Lyon.

ART. II.

IL faut néceſſairement faire ce ſervice par Oeconomie, & par Régie, quoique plus pénible, & peut-être même plus couteux; car ſi on le faiſoit par Entrepreneur, la fourniture en ſeroit moins aſſûrée.

ART. III.

COMME il faut faire ces diſpoſitions de maniere à pouvoir rendre compte, temps pour temps, au Conſeil de tout ce qui ſera exécuté en conſéquence de ces premiers ordres, il ſera néceſſaire que Monſieur de Bernage, de même que Meſſieurs de Senozan, Ollivier & Duqueſnoy ſe faſſent fournir tous les quinze jours par les Commis prépoſés aux achats, des Etats certifiés d'eux des quantiqués de grains qu'ils auront achetés, leſquels Etats contiendront les lieux des achats, les noms des vendeurs, les quantités par poids, & meſures, & les prix; ſur leſquels Etats particuliers M. de Bernage, & leſdits Sieurs de Senozan, Ollivier, & Duqueſnoy, en compoſeront un général auſſi par quinzaine, qu'ils adreſſeront à Monſieur de la Croix, Receveur Général des Finances à Paris, qui en rendra compte à M. le Controlleur Général.

ART. IV.

ET comme il ne ſuffit pas d'être informé des achats, & qu'il eſt également important de l'être des chargemens qui ſeront faits, tant dans les Ports de mer, que ſur les bords des

Rivieres, M. de Bernage, & leſdits Sieurs de Senozan, Ollivier, & Duqueſnoy, s'en feront de même fournir des Etats tous les quinze jours, par les perſonnes qui en ſeront chargées; deſquels Etats particuliers ils en compoſeront un général par quinzaine, qu'ils enverront audit Sieur de la Croix, aux mêmes fins. Ces Etats contiendront le nom du Commis qui aura fait le chargement, le nom du Patron, ou Voiturier, la quantité de grains chargés par poids & meſures, le Port de l'embarquement, ce qui aura été chargé en ſacs, & les noms des lieux, ou Ports, où ils ſont adreſſés, ou deſtinés.

ART. V.

IL eſt néceſſaire de renouveller les ordres à Meſſieurs les Intendans, pour l'envoi tous les quinze jours des Etats des prix des grains dans leurs Généralités. Ces Etats ſeront adreſſés à l'ordinaire, & remis à M. de la Croix, pour pouvoir en tout temps en faire la comparaiſon, afin de connoître les lieux d'où il ſera plus convenable de les tirer, pour changer, ſuivant les circonſtances, les diſpoſitions précédentes.

ART. VI.

M. de Bernage commettra, comme il eſt expliqué ci-devant, tous les Commis qui ſeront néceſſaires, tant pour l'exécution de ce qui doit proceder des deux cens mille livres avancées par M. Bernage, que pour ceux qui ſeront chargés de recevoir à Agde les grains des envois de M. Duqueſnoy, & de les faire embarquer pour leur deſtination; auſquels Commis il reglera les appointemens qu'il eſtimera qu'ils mériteront, relativement aux fonctions qui leur ſeront confiées.

M. Ollivier choiſira, & nommera tous les Commis qui ſeront néceſſaires pour les achats, embarquemens, & conduite des grains, tant de ceux qui ſeront faits provenans des avances des Receveurs Généraux, que de ceux qui procederont des cent mille livres avancées par Monſieur de Senozan, auſquels Commis M. Ollivier reglera auſſi des appointemens proportionnés à l'étenduë, & à l'utilité de leurs fonctions. Il ſe ſervira, autant qu'il lui ſera poſſible, de perſonnes intelligentes, & de ceux dont la Ville de Lyon ſe ſert ordinairement pour de pareils achats pour les Greniers de l'Abondance, & de la Charité.

M.

M. Duqueſnoy en uſera de même pour ceux qui lui ſeront néceſſaires à ce dont il eſt chargé dans la Généralité de Montauban.

Et lorſque cette diſpoſition ſera faite, M. de Bernage, de même que leſdits Sieurs Ollivier, & Duqueſnoy, adreſſeront à M. le Controlleur Général les états deſdits Commis, leſquels états contiendront leurs noms, leurs fonctions, & la fixation de leurs appointemens.

ART. VII.

LE Roi accordant la franchiſe de tous droits pour toutes les choſes deſtinées au ſoulagement de la Provence, les paſſeports néceſſaires en ſeront expédiés, & les originaux en ſeront adreſſés; Sçavoir, ceux pour le Languedoc, à M. de Bernage; ceux pour Montauban, à M. Duqueſnoy; & ceux pour la Saône & le Rhône, à M. Ollivier; & à proportion que les chargemens ſeront faits, il ſera fourni à chaque voiturier une copie dudit paſſeport, au bas duquel ſera mis le certificat de la quantité de choſes embarquées, & le lieu de leur deſtination; lequel certificat ſera fait pour le Languedoc par la perſonne qu'il plaira à M. de Bernage d'y commettre; pour la Généralité de Montauban par M. Duqueſnoy; & pour la Saône & le Rhône par M. Ollivier, afin de prévenir ſur cela tous abus. Et pour pouvoir renſeigner, en cas de beſoin, l'uſage qui aura été fait deſdits paſſeports, M. de Bernage en fera tenir un Regiſtre par la perſonne qu'il aura prépoſé, & leſdits Sieurs Ollivier & Duqueſnoy en tiendront un eux-mêmes; ſur leſquels Regiſtres on enregiſtrera la délivrance deſdits paſſeports, en faiſant mention de la datte du certificat, de la quantité de grains chargés, & du nom du voiturier à qui il aura été délivré. Ces paſſeports ſeront imprimés, parce que les voituriers ſeront obligés d'en laiſſer des copies, non-ſeulement dans les Bureaux des Fermes du Roi, mais encore dans ceux des Péages appartenans à des Seigneurs particuliers.

ART. VIII.

OUTRE les connoiſſances que l'on acquerera ſur les prix des grains, par les états qui ſeront adreſſés à M. le Controlleur Général, il ſera encore néceſſaire que Meſſieurs Ollivier, &

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 698 sur 883

Duquesnoy correspondent exactement ensemble sur les variations qui pourroient arriver dans leurs districts sur les prix des grains, à l'occasion de cette levée, afin que si dans l'une des deux l'on vouloit s'en prévaloir pour les augmenter, l'on puisse suivant les circonstances en changer les dispositions, & les porter toujours dans celles où les achats pourroient être faits à meilleur compte, en comparant les prix d'achats, y compris les frais, & en faisant attention à la qualité des grains.

ART. IX.

COMME il pourroit arriver qu'il seroit convenable de faire quelques envois en farine, ce qui ne sera fait que sur les avis de M. le Bret, il est toujours à propos que Messieurs Ollivier & Duquesnoy prennent connoissance des moulins qui peuvent être les plus à portée de servir en cas de besoin; il faut qu'ils sçachent ce que chaque moulin peut moudre en vingt-quatre heures; afin que si Monsieur le Bret demande des farines, ils soient toujours en état de prendre leur parti, & donner leurs ordres sur le champ.

S'ils se trouvent dans le cas de faire faire des envois en farine, il faudra avoir grande attention que les bleds soient beaux, & bien secs, & de laisser réfroidir les farines au moins huit jours avant de les embarquer, en observant pour cet effet de tenir les sacs ouverts pendant ledit temps, sans se toucher les uns contre les autres.

ART. X.

COMME l'on ne sçauroit trop multiplier les attentions pour parvenir à l'objet proposé, l'on croit qu'il ne seroit pas hors de propos de joindre aux envois des bleds un assortissement de légumes, d'autant que les Provençaux sont assez dans l'usage d'en consommer. M. Ollivier pourra pour cet effet acheter pour dix mille livres de pois, fèves, & lentilles, & les envoyer avec les premiers chargemens de grains, si M. le Bret croit cet envoi nécessaire. Les lieux dont on pourra tirer ces légumes, sont l'Auvergne, & le Vivarais.

ART. XI. & dernier.

SI l'on a obmis de pourvoir à quelque chose d'utile par cet-

te inſtruction, on eſpere que les perſonnes à qui l'exécution en eſt confiée, y ſuppléeront par leur intelligence, & par les attentions continuelles que l'on compte qu'ils donneront pour une affaire auſſi importante à l'Etat.

L'ON croit avoir ſuffiſamment pourvû à tout ce qui doit être obſervé pour faire arriver les Grains juſques dans les Ports de Provence ; il s'agit préſentement de traiter de quelle maniere on eſtime que la diſtribution doit en être faite dans l'intérieur de la Province, & de ce qui doit être obſervé pour la rendre utile, & proportionnée à l'objet du Conſeil. Pour cet effet cette matiere ſera encore traitée par articles.

ARTICLE PREMIER.

SUIVANT la diſpoſition précédente, la quantité reſte fixée par eſtimation à dix mille charges par mois, meſure de Marſeille, faiſant l'équivalent de dix mille ſeptiers, meſure de Paris.

Tous les grains ſeront adreſſés & remis aux ordres de M. le Bret, qui en ordonnera la diſtribution & deſtination, de concert avec les Procureurs du Pays de Provence.

Cette deſtination ſera reglée entr'eux tous les quinze jours, & arrêtée par forme de délibération par eux priſe. Cette diſtribution ſera renouvellée de quinze en quinze jours, afin de la changer, augmenter, ou diminuer, ſuivant les cas des progrès, ou ceſſation de la maladie. L'on expliquera à chaque article de la diſtribution les motifs qui en déterminent la fixation ; & à chaque délibération qui ſera priſe, il en ſera adreſſé une copie par M. le Bret à M. le Controlleur Général.

L'on n'entre point ici dans le détail ſur les moyens qui ſeront mis en uſage pour faire parvenir ces grains, des lieux des entrepôts à ceux des deſtinations. Ce ſoin eſt totalement déferé à Monſieur le Bret, & à Meſſieurs les Procureurs du Pays, qui donneront ſur cela les ordres qu'ils croiront les plus convenables pour en faciliter l'exécution, & la rendre exacte & utile.

ART. II.

M. le Bret ſera informé par la correſpondance qu'il entretiendra avec M. de Bernage pour les grains qui viendront du Languedoc, ou de Montauban, & avec M. Poulletier pour ceux qui viendront par le Rhône, de toutes les diſpoſitions qui ſeront faites, & qui ne ſeront dirigées & convenuës que ſur ſes avis avec Meſſieurs de Bernage, & Poulletier. M. le Bret peut dès-à-préſent faire la détermination de tout ce qui doit être envoyé par mois dans chaque Port, au moyen de ce que la quantité s'en trouve fixée à dix mille charges par mois; c'eſt ſurquoi il importe infiniment qu'il faſſe ſes arrangemens, pour les communiquer à M. de Bernage, & à M. Poulletier le plus promptement qu'il lui ſera poſſible, afin que rien ne retarde l'expedition des premiers chargemens.

ART. III.

APRE'S que le Bret aura fait cette premiere diſpoſition, il ſera néceſſaire qu'il commette dans chaque Port des perſonnes pour y recevoir les grains, & en diſpoſer ſuivant ſes ordres, pour lui en compter dans la ſuite. Et comme les voituriers qui viendront par le Rhône, ou par mer, ne pourront avoir aucune communication avec ceux qui recevront les grains, il importera que M. le Bret choiſiſſe des perſonnes de toute confiance, & fidélité, & qu'il leur ordonne qu'à proportion que les grains arriveront, ils les faſſent meſurer avec exactitude; qu'ils portent ſur un Regiſtre les quantités de charges de bled que chaque chargement aura produit, & qu'ils en fourniſſent un reçû au profit de celui qui en aura fait l'envoi, leſquels reçûs ils adreſſeront à M. le Bret, qui prendra la peine de les renvoyer, ceux du Languedoc à M. de Bernage, & ceux du Rhône à M. Ollivier, afin que M. de Bernage, & Monſieur Ollivier puiſſent les faire remettre à ceux qui en auront fait l'envoi, & qui en devront compter.

Si les barques qui viendront du Languedoc doivent aborder ſur des Iſles, comme il eſt ci-devant propoſé, il faudra que M. le Bret convienne avec M. de Bernage des ſignaux qui ſeront donnés, pour que M. de Bernage puiſſe donner ſes ordres en conformité; & dans ce cas il ſera néceſſaire de faire poſer

des ſentinelles à la vûë de ces Iſles, pour voir arriver les barques, & informer les Commis prépoſés à la reception des grains, lorſque le ſignal de déchargement ſera donné par le Patron.

Quant aux bleds qui viendront par le Rhône, lorſque les Ports où devront aborder les barques auront été fixés, ou déſignés, les Patrons qui les conduiront y aborderont, & feront auſſi leurs ſignaux; après quoi ils ſe retireront, & les Commis prépoſés à la reception des grains viendront prendre poſſeſſion des barques, & en feront faire le déchargement. Il ne ſera pas néceſſaire de tenir des ſentinelles ſur ces Ports, parce que les bateaux arrêteront au-deſſus de l'Iſle de la Bartalaſſe, comme il a été dit ci-devant, d'où ils avertiront Monſieur le Bret, qui par ce moyen ſera toujours en état de donner ſes ordres, pour que les Commis ſoient à portée de venir recevoir les grains dans le moment qu'ils auront été mis à Port.

I V.

Le ſecours en bled deſtiné pour la Provence, a deux objets; le premier, de pourvoir ſuffiſamment les Hôpitaux, & Infirmeries de tout ce dont ils peuvent avoir beſoin, & d'en faire auſſi diſtribuer aux pauvres, convaleſcens, infirmes, ou hors d'état d'en acheter, principalement dans tous les lieux qui ſont, ou ont été attaqués de la contagion, ce qui ne conſommera qu'une partie des grains ci-deſſus deſtinés.

L'autre partie forme le ſecond objet. Le Conſeil s'eſt propoſé qu'elle fût venduë publiquement dans les magaſins, ou ſur les marchés, & que la vente en fût toujours faite au-deſſous du cours, afin de parvenir à faire baiſſer le prix de tous les grains des greniers intérieurs de la Province, pour augmenter par ce moyen le ſoulagement des pauvres, de même que des autres habitans qui ont peu de facultés pour ſubvenir aux beſoins les plus urgents de leurs ſubſiſtances, & de leurs familles.

Quant au premier objet, qui regarde les Hôpitaux, & les Pauvres, le Roi entend que la diſtribution leur en ſoit faite gratuitement. Mais comme il arrive ſouvent en pareil cas que l'intention eſt intervertie, ſur-tout dans les temps comme ceux dont il s'agit, où le deffaut de liberté de communication ôte

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 702 sur 883

aux Supérieurs les moyens de faire examiner, & ſuivre la conduite de ceux en qui l'on eſt obligé de ſe confier, il importe de prendre toutes les précautions qui pourront être miſes en uſage, pour que les graces du Roi ayent leurs applications.

L'on ne doit point être en peine pour tout ce qui ſera deſtiné aux Hôpitaux & Infirmeries, parce que l'on eſt perſuadé que tous ceux qui les adminiſtrent ſe conduiſent avec attention & prudence pour prévenir les diſſipations, autant qu'il peut être en leur pouvoir, dans un temps auſſi difficile. Dans cette confiance, le Conſeil n'a preſcrit ſur cela aucune nouvelle loi, s'en rapportant entierement aux ordres que Monſieur l'Intendant, & Meſſieurs les Procureurs du pays jugeront à propos de donner pour conſerver la diſcipline, & le bon ordre. Et cependant comme le Conſeil ſouhaiteroit d'être informé par le détail, des reglemens qui ſont établis dans leſdits Hôpitaux, & Infirmeries, Monſieur Lebret en adreſſera un Mémoire à Monſieur le Controlleur Général.

Quant à la diſtribution des grains aux pauvres, convaleſcens, infirmes, & néceſſiteux, cela demande plus de précaution, & plus de détail. Il ſemble qu'elle ne puiſſe, & doive être faite que par les ſoins des Magiſtrats, Officiers, & Curés des lieux, & de concert enſemble. Mais pour y établir un ordre, & les contenir dans la regle & dans la juſtice, il ſera néceſſaire que Monſieur Lebret, en les informant des choſes qui leur ſont deſtinées, aſſujettiſſe leſdits Magiſtrats, Officiers, & Curés de tenir entr'eux un Regiſtre de la diſtribution qui ſera faite, ſur lequel ils écriront en détail à qui elle aura été délivrée, & la cauſe; duquel Regiſtre les Magiſtrats, Officiers, & Curés de chaque lieu feront un relevé à la fin de chaque mois, qu'ils enverront ſigné d'eux à Monſieur l'Intendant, pour lui demander les ſecours dont ils croiront avoir beſoin pour le mois ſuivant; & s'ils eſtiment qu'il doive y avoir de l'augmentation, ou diminution, ils en expliqueront les motifs par un mémoire qui accompagnera ledit état. Le détail de cet article paroîtra peut-être trop étendu, mais il eſt cependant eſtimé néceſſaire pour contenir tout le monde dans la regle, & donner toutes les connoiſſances au Conſeil, d'autant plus que l'on verra par la ſuite de ce mémoire, que le Roi deſtine des deniers comptans, de la viande, & du ſel aux mêmes uſages; c'eſt pourquoi

il ne faut pas plaindre la peine, pour qu'il en ſoit fait une bonne application.

Le mois étant revolu, lorſque Monſieur Lebret aura reçû tous leſdits états, il en adreſſera des copies à Monſieur le Controlleur Général.

Pour revenir à la partie des grains que l'on eſtime pouvoir être vendus, l'on ne ſçauroit en fixer, ni limiter la quantité, parce que cela dépendra de celle qui ſera conſommée pour les charités, qui eſt la premiere partie qu'il faut pourvoir par préférence; & quoique l'on ne puiſſe pas en fixer la quantité, il eſt cependant vraiſemblable que ſur dix mille charges par mois, il y en aura plus ou moins de vendu; enſorte qu'indépendamment de l'incertitude ſur les quantités, il n'eſt pas moins important d'établir une regle pour faire rendre compte du produit des ventes par toutes les perſonnes qui en ſeront chargées. Pour cet effet, il faut leur preſcrire de tenir un Regiſtre de recette & dépenſe, ſur lequel ils enregiſtreront tout ce qu'ils recevront, & tout ce qu'ils dépenſeront. Si on juge à propos d'obſerver pour la tenuë de ces Regiſtres ce qui a été dit ci-devant pour les Commis aux achats des grains, Monſieur Lebret en pourra donner l'ordre, ou y ſuppléer par d'autres moyens, s'il le juge convenable. Mais comme il ne ſuffira pas d'établir l'ordre, il eſt néceſſaire de s'en procurer des connoiſſances, il faudra ordonner aux prépoſés pour leſdites ventes, de faire un relevé de leurs Regiſtres à la fin de chaque mois, & d'en envoyer un état certifié d'eux à Monſieur Lebret, qui ſur les états particuliers en fera compoſer un général chaque mois, qu'il enverra à Monſieur le Controlleur Général.

Et comme les deniers qui proviendront deſdites ventes, doivent ſervir à entretenir la circulation de cette fourniture, il ſera néceſſaire que Monſieur Lebret ordonne à tous les prépoſés de remettre exactement à la fin de chaque mois à Monſieur Gautier Tréſorier des Etats, ou à ſon ordre, le produit deſdites ventes, lequel produit ſera conſideré comme étant dans ſes mains, lors des diſpoſitions qui ſeront faites par le Conſeil ſur la totalité des ſecours deſtinés à la Provence.

CHAPITRE II.

Concernant l'achat, conduite, deſtination, & diſtribution des Viandes.

LA Provence eſt une Province qui eſt en tout temps dépourvûë en elle-même des viandes néceſſaires pour la ſubſiſtance, étant toujours obligée de les tirer des Provinces voiſines, parce que la Provence eſt un pays chaud, ſec, & peu abondant en fourages. Par cette raiſon il ne ſuffit pas d'y envoyer des beſtiaux pour les Hôpitaux, & pour les pauvres, il faut néceſſairement étendre cette fourniture pour la ſubſiſtance entiere de la Province, ſans quoi ceux qui y jouiſſent aujourd'hui d'une ſanté parfaite, reſteroient expoſés, ſi la néceſſité les forçoit de ſe retrancher ſur l'uſage ordinaire de la viande. C'eſt par ces motifs que le Conſeil fait des diſpoſitions proportionnées à leurs beſoins, comme elles ſeront ci-après expliquées; enſorte que les peuples peuvent être aſſurés que la Province en ſera auſſi-bien pourvûë que ſi elle étoit en pleine liberté, & ſans qu'ils doivent craindre de voir exceder les prix qui en ont été ci-devant fixés par les Magiſtrats.

Les Hôpitaux, les Infirmeries, & les Pauvres néceſſiteux, ſeront ſecourus gratuitement par les charités que le Roi leur deſtine dans cette partie de ſubſiſtance; & les habitans qui ont des facultés pour payer les viandes qui ſe conſomment, ſeront aſſurés de n'en pas manquer, & de ne les payer qu'aux prix fixés par la Province même; & pour en pouvoir juger avec certitude, les ordres donnés, & les précautions priſes, ſeront ci-après détaillées, tant pour fixer les quantités de bœufs & de moutons qui arriveront chaque ſemaine en Provence, que pour expliquer les intentions du Roi ſur la maniere d'en faire la diſtribution, & la vente; & encore pour ſervir aux mêmes fins ci-devant expliquées au chapitre des bleds.

Avant d'entrer dans le détail ſur ce qui devra être obſervé, & exécuté pour la fourniture des viandes, on expliquera l'objet du ſecours, par la fixation de la ſomme qui y ſera deſtinée par mois, à compter du premier Juin, & de quelle maniere elle ſera continuée chaque mois, tant par les fonds que le Roi

y deſtine, que par la circulation du produit des viandes qui ſeront venduës aux perſonnes qui ſont en état de les payer; ce qui rendra cette fourniture certaine, comme il ſera expliqué par la ſuite de ce Mémoire.

I°.

FIXATION de la ſomme deſtinée pour l'achat, & conduite des Bœufs & Moutons, pendant le mois de Juin 1721.

LE Conſeil a reglé cette ſomme à trois cens mille livres, qui ſera fournie par les Receveurs Généraux des Finances, qui ſe ſont offerts de faire le fond de deux mois pendant le mois de Juin, pour faciliter les diſpoſitions, & aſſurer l'exécution des fournitures pour la ſubſiſtance néceſſaire de la Provence.

Et pour la continuation de ce ſervice pendant les mois ſuivans, les mêmes Receveurs Généraux continueront à fournir le néceſſaire ſur les trois millions qu'ils ont offert d'avancer; enſorte que par les arrangemens qu'ils ont pris, & par le produit de la vente des viandes qui ne ſeront pas délivrées aux pauvres, ce ſervice ſera invariablement ſoutenu ſur le même pied; au moyen de quoi il ſera acheté toutes les ſemaines deux cens cinquante bœufs, & deux mille moutons; ce qui ſera mille bœufs, & huit mille moutons par mois. L'on eſtime que chaque bœuf reviendra à deux cens livres rendu à Beaucaire, & chaque mouton à douze livres dix ſols, ce qui conſommera au plus les trois cens mille livres qui y ſont deſtinées.

II°.

PROVINCES d'où on ſe propoſe de tirer les Viandes.

LEs achats des viandes ſeront faits dans l'Auvergne, le Bourbonnois, & le Berry, comme étant les plus abondantes, & les plus à portée pour être conduites ſur les frontieres de Provence, ſauf à tirer dans la ſuite des moutons du Languedoc,

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 706 sur 883

& des bœufs des Généralités d'Auch, & de Montauban, ſi, après avoir acquis les connoiſſances qu'on a demandé, l'on reconnoît que les achats puiſſent y être faits à des prix plus avantageux ; & cependant, pour ne laiſſer aucun doute ſur l'aſſurance du ſervice actuel, les ordres ſeront donnés pour faire faire toute cette fourniture par l'Auvergne, le Berry, & le Bourbonnois. Pour cet effet, le Conſeil en a confié le ſoin au Sieur Fulques, Agent de la Province de Provence pour la même fourniture qu'il y a établie, & fait exécuter, depuis le mois de Septembre dernier, pour le compte, & par les ordres de la Province, lequel dit Sieur Fulques eſt actuellement à Clermont en Auvergne, où il lui ſera adreſſé le troiſiéme du préſent mois de Juin cinquante mille livres, pour ſoutenir, & continuer les mêmes diſpoſitions par lui ci-devant faites ; & le ſurplus des fonds néceſſaires ſera inceſſamment remis à ſes ordres, en lui envoyant une perſonne intelligente pour concerter avec lui tous les moyens qui doivent être mis en uſage pour aſſurer ce ſervice, ſuivant les intentions du Conſeil, & proportionnément aux beſoins de la Province.

III°.

INSTRUCTION ſur la maniere de faire les achats, & les envois des Viandes à leur premiere deſtination, juſqu'à la frontiere de Provence.

CETTE Inſtruction ſe renferme en cinq Chefs, pour établir non-ſeulement l'exactitude du ſervice, mais encore l'ordre, & la regle dans toutes ſes parties. Il en ſera fait ci-après des Articles ſéparés.

LE PREMIER CHEF, qui regarde l'ordre, & la regle, doit établir les perſonnes qui en ſeront comptables, & la forme dans laquelle les comptes en ſeront tenus, & rendus.

LE DEUXIE'ME concerne les précautions à prendre, & les choſes à obſerver pour les achats.

LE TROISIE'ME explique les attentions néceſſaires pour en aſſurer la conduite à jour nommé en quantité ſuffiſante, temps pour temps, pour les beſoins.

LE QUATRIE'ME expoſe ce qui devra être obſervé pour la remiſe des viandes aux prépoſés pour les recevoir en Provence, & de quelle maniere les décharges en devront être retirées.

ET LE CINQUIE'ME détaille les obſervations générales de cette Inſtruction.

ARTICLE I. DE L'INSTRUCTION,

Qui établit l'ordre, & la regle que doivent obſerver les perſonnes qui ſeront comptables, & la forme dans laquelle les comptes en ſeront tenus, & rendus.

LE Sieur Fulques étant reconnu pour un homme de probité, & d'intelligence, & ayant déja été chargé de ce détail par Meſſieurs les Procureurs des Etats de Provence, il a bien voulu par zéle pour ſa patrie, faire ce ſervice à ſes dépens, ſans appointemens.

Le Conſeil juge à propos que tous les fonds deſtinés aux achats des viandes, ſoient remis aux ordres dudit Sieur Fulques, pour être employés, ſuivant leur deſtination, à l'achat, & conduite des quantités de bœufs, & moutons ci-devant fixées pour chaque mois, & de le charger ſeul d'ordonner toutes les recettes & dépenſes pour raiſon de ladite fourniture, & d'en ſuivre l'exécution, pour rendre compte de ce qui ſera fait, par une correſpondance exacte, en informant du tout Monſieur d'Evry, à qui les ordres du Conſeil ſeront adreſſés.

Après avoir établi un ordonnateur pour les recettes & dépenſes qui ſeront faites pour raiſon de cette fourniture, il convient de nommer un comptable, qui ne payera que par les ordres dudit Sieur Fulques, & qui rendra compte de toute la fourniture après qu'elle ſera finie, tant en deniers qu'en viandes, pardevant Monſieur d'Ormeſſon Conſeiller d'Etat, & Commiſſaire des Finances, que le Conſeil a nommé à cet effet.

Le Sieur la Chapelle Commis à la Recette Générale des Finances à Clermont, a été nommé pour faire toute la recette & dépenſe de cette fourniture; & pour cet effet tous les

deniers néceſſaires lui ſeront remis, pour n'en diſpoſer que ſur les ordres dudit Sieur Fulques, & pour l'uſage de ce ſervice.

Pour établir la regle qui ſera obſervée par ledit Sieur de la Chapelle, il lui ſera remis deux Regiſtres journaux, l'un pour les deniers, l'autre pour les effets, qui ſeront cottés & paraphés par Monſieur l'Intendant, ou ſon Subdelegué; l'un deſquels Regiſtres, pour les deniers, ſera à double colonne, l'une pour la recette, & l'autre pour la dépenſe, & dans la même forme que les Regiſtres qu'il tient pour les deniers à la Recette générale; & l'autre Regiſtre pour les effets, ſera à quatre colonnes, pour diſtinguer la recette & dépenſe en bœufs, & la recette & dépenſe en moutons; ſur leſquels Regiſtres il portera jour par jour toutes les recettes & dépenſes qu'il fera en deniers & en effets, avec les détails & renſeignemens néceſſaires, pour que leſdits Regiſtres puiſſent ſervir de principales pieces dans le compte qu'il devra rendre.

La recette en deniers ſera toujours certaine, ainſi il n'y a point d'explication à y donner; c'eſt pourquoi l'on ſe reſtraindra à dire dans cette Inſtruction ce que l'on croit devoir être obſervé pour la dépenſe en deniers, & pour la recette & dépenſe en viande.

La dépenſe en deniers eſt de deux eſpeces, la premiere eſt pour les achats, & la ſeconde pour les frais.

La dépenſe pour les achats, ſera faite ſur les Commis qui y ſeront prépoſés par ledit Sieur Fulques, auquels ledit Sieur de la Chapelle ne remettra aucune ſomme que ſur les ordres dudit Sieur Fulques, lequel dit Sieur de la Chapelle retirera des recepiſſés deſdits prépoſés, moyennant quoi il portera la ſomme en dépenſe, ce qui rendra leſdits prépoſés comptables. Il ſera ci-après expliqué de quelle maniere ils rendront compte.

Quant à l'article des frais, les états en ſeront reglés, & arrêtés par ledit Sieur Fulques, qui mettra ſon ordre au bas; le Sieur de la Chapelle les fera quittancer par ceux au profit deſquels ils ſeront expédiés, au moyen de quoi il portera le montant de ces états en dépenſe, & ſon Regiſtre joint à la piece, lui ſerviront de décharge.

Mais comme il ne devra y avoir qu'un ſeul compte de toute

cette fourniture, voici ce qui devra être obſervé pour en renfermer toute la recette & la dépenſe en la perſonne dudit Sieur de la Chapelle.

Lorſque les Commis prépoſés aux achats viendront pour recevoir de l'argent, après avoir fait l'emploi de la premiere fourniture qu'ils auront reçûe, ils fourniront l'état de l'emploi de ladite premiere ſomme, tant en achats qu'en frais. Cet état contiendra le détail deſdits achats, & ſera fait en trois chapitres, le premier pour les achats de bœufs, le deuxiéme pour les achats de moutons, & le troiſiéme pour les frais. L'état mis dans cette forme ſera certifié par le prépoſé, & viſé par ledit Sieur Fulques, & enſuite remis audit Sieur de la Chapelle, qui en fournira ſa reconnoiſſance audit prépoſé, pour lui être tenu compte ſur ſon recepiſſé du montant dudit état, lequel état ledit Sieur de la Chapelle enregiſtrera ſur ſon journal en deniers, pour mémoire ſeulement, attendu qu'il aura ci-devant fait dépenſe de la ſomme remiſe audit prépoſé. Par ce moyen toutes les parties de recette & dépenſe paſſeront ſur les Regiſtres dudit Sieur de la Chapelle, & à la fin de la fourniture il ſera arrêté un ſeul compte avec chaque prépoſé, qui contiendra en débit le montant en détail des recepiſſés qu'ils auront fourni à Monſieur de la Chapelle, & en crédit, le montant des états ci-devant expliqués; moyennant quoi les recepiſſés & reconnoiſſances ſeront reſpectivement renduës, & leſdits comptes arrêtés comme deſſus, & viſés par Monſieur Fulques, ſerviront de piece juſtificative audit Sieur de la Chapelle.

Il reſte préſentement à expliquer, comment il ſera tenu & rendu compte des recettes & dépenſes en viandes.

Il a déja été dit ci-devant que ledit Sieur de la Chapelle en tiendroit un journal; il s'agit préſentement d'en établir la forme.

Lorſque les prépoſés aux achats remettront les états ci-devant expliqués, pour juſtifier de leurs dépenſes en deniers, il ſera fait un état ſéparé en recette & dépenſe en viandes. La recette en ſera prouvée par l'état en deniers, & la dépenſe en ſera juſtifiée, ou indiquée par celui à qui les bœufs & moutons auront été remis, pour les conduire en Provence; lequel état ſera pareillement certifié par le prépoſé aux achats, & viſé dudit

Sieur Fulques. Et comme la formation des envois dans les lieux d'aſſemblée qui ſeront déſignés pour le départ, procedera des envois, & remiſes faites par différens prépoſés, ledit Sieur de la Chapelle ne les portera ſur ſon Regiſtre d'effets, qu'après avoir raſſemblé les états qui auront compoſé la totalité de chaque convoi, partant du quartier général d'aſſemblée pour la Provence, leſquels états il rangera tous ſous la même étiquette, après quoi il n'en compoſera qu'un ſeul article de recette, & un de dépenſe ſur ſon Regiſtre journal. L'article de recette expliquera le détail par un *Sçavoir* en dedans, de quels prépoſés proviennent les bœufs & moutons. Cette regle étant bien ſuivie, ſes recettes ſeront toujours renſeignées, & ſes dépenſes quadreront à la recette, en portant la dépenſe par un ſeul article qui expliquera le nom du Commis chargé de la conduite du convoi. Cette dépenſe ſera juſtifiée d'abord par le Regiſtre, & enſuite par le recepiſſé qui ſera envoyé par le prépoſé à la reception des viandes à Beaucaire ; & ſuppoſé qu'il mourût quelque bête en route, le Commis à la conduite, en rendant compte des frais de ſon voyage, rapportera les procès-verbaux des bêtes mortes, qui ſeront viſés dudit Sieur Fulques. En ordonnant le payement de l'état des frais, ledit Sieur de la Chapelle fera mention du procès-verbal à côté de l'article ſur ſon Regiſtre, moyennant quoi la dépenſe en ſera allouée ſans conteſtation.

Pour mettre les Commis aux achats en état de compter dans la forme ci-deſſus, il ſera néceſſaire que Monſieur Fulques leur remette de petits livres appellés *Carnet*, à la tête deſquels ledit Sieur Fulques mettra une inſtruction relative à la préſente, en y ajoutant ce qu'il jugera à propos, pour que leſdits prépoſés puiſſent ſçavoir ce qu'ils ſeront obligés d'obſerver, non-ſeulement pour rendre compte, mais encore pour tout ce qu'ils devront exécuter ; leſquels petits Regiſtres ſeront cottés & paraphés par ledit Sieur Fulques, qui ordonnera auſdits prépoſés d'enregiſtrer ſur leſdits livres en détail, & jour par jour, tous les achats qu'ils feront, en indiquant les lieux des achats, les noms des vendeurs, & les prix. Et ce ſera de ces livres que les états ci-devant déſignés ſeront tirés, n'étant pas poſſible de prendre d'autres précautions, ni de rapporter de plus grandes preuves.

Et pour qu'il n'y ait rien d'incertain dans les frais qui seront faits, Monsieur Fulques observera de ne commettre personne pour les achats, & les conduites, sans en avoir reglé les appointemens ; & supposé qu'il puisse rendre le nombre de ces employés fixe, aussi-tôt qu'il les aura établis il en composera un état par noms, fonctions, & appointemens, qu'il enverra certifié de lui à Monsieur de la Croix Receveur Général des Finances de Moulins à Paris, pour qu'il puisse en rendre compte à Monsieur le Controlleur Général ; dans lequel état il comprendra le Commis de Beaucaire, & s'il est possible, les frais que ce Commis payera pour le passage des bestiaux sur l'Isle.

ARTICLE II. DE L'INSTRUCTION,

Concernant les précautions à prendre, & ce qu'il convient d'observer pour les achats.

LE premier objet de Monsieur Fulques doit être de distribuer ces Commis aux achats dans divers cantons des trois Provinces ci-dessus désignées, de leur limiter à chacun leur district, pour éviter qu'ils ne se croisent les uns sur les autres ; ce qui feroit certainement rencherir les viandes, quoique sans fondement.

Cette attention est encore nécessaire pour ne pas épuiser un Pays, & pour répandre autant qu'il sera possible les deniers avec égalité, parce que cela concourt au bien du recouvrement des impositions, ce qui est un ménagement nécessaire.

ARTICLE III. DE L'INSTRUCTION,

Qui explique les attentions nécessaires pour assurer la conduite des bestiaux à jour nommé, en quantité suffisante, temps pour temps, pour les besoins.

LES quantités de cette fourniture étant fixées par semaine sur le pied de deux cens cinquante bœufs, & deux mille moutons, Monsieur Fulques doit faire ces distributions de maniere que cette quantité de bœufs & de moutons soit regulierement

renduë toutes les ſemaines au quartier général d'aſſemblée, pour le départ pour la Provence, en cas que le tout puiſſe partir par un ſeul convoi, & que cela ſoit convenable. Si au contraire il eſt obligé de les partager en deux ou trois, il devra dans ce cas, ſi c'eſt en deux convois, faire partir cent vingt-cinq bœufs, & mille moutons tous les quatre jours; & ſi c'étoit en trois, il faudroit néceſſairement en faire partir un tous les deux jours, en les diſtribuant de maniere à remplir toujours l'envoi de mille bœufs, & huit mille moutons par mois. Monſieur Fulques aura attention de diminuer, autant qu'il le pourra, le nombre des convois, parce qu'en les multipliant cela augmente toujours les frais.

Toutes les viandes ſeront adreſſées au Commis établi à Beaucaire pour les recevoir, & les faire paſſer en Provence. Ceux qui en feront la conduite juſqu'à Beaucaire, ſeront porteurs d'une lettre de voiture qui ſera ſignée par le Sieur de la Chapelle, ou pour lui par la perſonne qui ſera prépoſée au quartier général d'aſſemblée pour la reception, & envoi des viandes. Il ſera pareillement remis aux conducteurs des convois, des paſſeports certifiés par Monſieur Fulques, pour l'exemption de tous les droits, dans leſquelles lettres de voiture & paſſeports, il ſera fait mention des quantités de bœufs, & des quantités de moutons dont chaque convoi ſera compoſé.

Et pour que l'on ſoit toujours certain de l'arrivée des viandes, Monſieur Fulques déſignera aux conducteurs la route qu'ils devront tenir, depuis le lieu du départ juſqu'à Beaucaire, en fixant les gîtes, ou couchées de chaque jour, pour que chaque conducteur ait connoiſſance de ce qu'il devra faire.

Il ſera encore néceſſaire que Monſieur Fulques donne avis toutes les ſemaines par la poſte à Monſieur Lebret, des quantités de viandes qui ſeront parties, afin que la diſpoſition en ſoit toujours faite à proportion qu'elles arriveront.

Il ne ſera pas moins important que Monſieur Fulques concerte les moyens les plus convenables pour aſſurer la ſubſiſtance des beſtiaux dans leurs routes, & qu'il le faſſe avec le plus d'œconomie qu'il lui ſera poſſible; & pour que l'on ſoit en état de rendre compte au Conſeil de ce qu'il aura reglé pour cet établiſſement, tant pour les prix de chaque lieu, que pour les quantités

quantités de fourrages qui ſeront fournis à chaque couchée par bœuf & par mouton, il enverra un homme intelligent ſur ladite route, pour aſſurer ce que deſſus ; après quoi il en enverra un état à Monſieur de la Croix.

Pour tenir les comptes toujours dans une bonne regle, lorſque les conducteurs ſeront de retour, Monſieur Fulques fera faire un état des frais de leur conduite, dans lequel il fera entrer les appointemens des conducteurs, les gages des valets, les ſubſiſtances des beſtiaux, & les autres frais, s'il y en a ; au bas duquel état, étant certifié par le conducteur, ledit Sieur Fulques mettra ſon ordre pour être payé par ledit Sieur de la Chapelle, qui portera en dépenſe ſur ſon journal le montant dudit état, & en payera la ſolde audit Commis conducteur, en retirant de lui une quittance au bas de l'état, & en ſe faiſant remettre en même-temps le recepiſſé du Commis de Beaucaire à qui les viandes auront été livrées. Et comme il faut éviter qu'aucune de ces dépenſes ſoit faite à crédit, Monſieur Fulques fera remettre aux conducteurs l'argent néceſſaire pour les frais de leurs voyages, & leur ordonnera de payer tous les ſoirs les gîtes & nourritures, ſur le pied qu'il les aura reglés dans chaque lieu.

Comme nous ſommes préſentement dans la belle ſaiſon, s'il y avoit ſur la route des lieux abondans en pâturages, il ſeroit à propos de s'en aſſurer, cela ſeroit plus commode, & même moins couteux ; & il ne faut négliger aucune des circonſtances qui peuvent, ſans déranger le ſervice, en accroître l'œconomie.

ARTICLE IV. DE L'INSTRUCTION,

Qui expoſe ce qui devra être obſervé pour la remiſe des viandes au prépoſé pour les recevoir en Provence, & de quelle maniere les décharges en devront être retirées.

CE qui eſt détaillé ci-deſſus explique ſuffiſamment tout ce qui doit être obſervé, tant pour la forme des comptes, que pour l'achat des viandes, & leur conduite juſqu'à la remiſe qui doit en être faite au Commis établi à Beaucaire.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 714 sur 883

Il s'agit préſentement d'expliquer ce que l'on eſtime devoir être obſervé pour le paſſage des viandes en Provence, & la délivrance qui doit en être faite aux Commis prépoſés en Provence pour les recevoir.

Juſques à préſent les beſtiaux ont été conduits à Beaucaire, d'où on les paſſe ſur l'Iſle du Pont, qui eſt au milieu du Rhône; & lorſqu'ils y ont été débarqués, les Batteliers de Beaucaire ſe retirent, & ceux de Taraſcon les viennent prendre.

Pour diminuer le commerce avec la Ville de Taraſcon, du moins pendant le temps qu'il y aura de la contagion, il ſeroit plus prudent de faire paſſer le beſtial ſur une autre plus grande Iſle également commode, & qui eſt un peu au-deſſus de Beaucaire, afin de les faire conduire par des perſonnes non ſuſpectes de contagion, pour éviter par cette attention le danger de la communication dans les lieux de Provence qui n'en ont pas été attaqués, & par où les beſtiaux doivent paſſer pour aller à leur deſtination. Ce ſont de petites circonſpections, mais elles ont toutes leurs conſéquences dans le cas préſent. Si cette penſée eſt approuvée par Monſieur Lebret, il donnera ſes ordres en conformité pour la faire exécuter.

Comme il faut dans une affaire de cette nature, prévoir tous les cas autant qu'il eſt poſſible, & ſe préparer à tout événement, afin que s'il ſurvenoit quelque accident qui causât de l'impoſſibilité, ou de l'interruption dans la route ci-deſſus indiquée, l'on pût en ouvrir une autre, qui ne pourroit être que par le Dauphiné, pour faire arriver les viandes ſur la Durance, le projet peut en être dirigé pour ne s'en ſervir néanmoins que dans le cas d'une néceſſité indiſpenſable.

Après avoir établi la maniere du paſſage des viandes du Languedoc en Provence, il faut expliquer la regle qui ſera ſuivie entre les Commis de Beaucaire qui en feront l'envoi, & ceux de Provence qui en feront la reception. Pour cet effet, le Commis de Beaucaire fera attacher ſur la tête d'un des bœufs la lettre d'envoi, qui contiendra le nombre de bœufs, & le nombre de moutons à chaque paſſage, duquel envoi le Commis de Beaucaire fera dépenſe dans ſon Regiſtre ſur celui de Provence; & lorſque les beſtiaux auront paſſé en Provence, le Commis prépoſé pour les recevoir retirera la lettre de voiture, & fera la reconnoiſſance de la quantité de beſtiaux, après quoi

il les portera en recette ſur ſon Regiſtre, & en délivrera un reçû qu'il fera attacher à un poteau, qui ſera planté exprès ſur l'Iſle, lequel reçû ſera paſſé dans le vinaigre pour prévenir tout accident, & le Commis de Beaucaire l'enverra retirer dudit poteau le lendemain du paſſage des viandes. Par ce moyen les recettes & dépenſes en viande du Commis de Beaucaire ſeront toujours égales, & à la fin de la fourniture il en rendra un compte par bordereau; moyennant quoi ſes recepiſſés lui ſeront rendus, & ceux de Provence ſeront remis à Monſieur de la Chapelle pour ſervir de pieces juſtificatives dans le compte qu'il rendra de ladite fourniture; enſorte que de l'achat, & conduite juſqu'à la deſtination en Provence, il n'y aura qu'un ſeul compte qui ſubſiſtera, lequel compte renfermera toutes les dépenſes des achats, & frais.

ARTICLE V,

Qui détaille les Obſervations générales de cette Inſtruction.

I°.

CETTE fourniture étant d'une conſéquence infinie, l'on ne ſçauroit être trop attentif à en confier les ſoins à des perſonnes d'une probité, & d'une intelligence connuës. Le Sieur Desbouis, qui demeure à Moulins, ou à Montluçon, eſt intelligent pour l'achat des moutons; il faudra lui donner ordre de ſe rendre auprès de Monſieur Fulques, qui, aprés s'être expliqué avec lui ſur les quantités de moutons qu'il croira pouvoir acheter par ſemaine, lui donnera ſes ordres, & conviendra avec lui de ce qu'il lui payera par mois, ou par bête pour ſon ſalaire, en ſe conformant pour la regle des comptes à ce qui a été preſcrit ci-devant.

Le Sieur Bardonnet de Chatelmontagne eſt auſſi très-entendu pour l'achat des bœufs, ayant été chargé pendant long-temps d'en acheter des quantités conſiderables pour les armées. Il faudra pareillement lui donner ordre de ſe rendre auprès de Monſieur Fulques pour en uſer avec lui ſur l'achat des bœufs, comme il vient d'être expliqué ci-devant pour Monſieur Desbouis, à l'occaſion de l'achat des moutons.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 716 sur 883

Et pour ſuppléer avec certitude au total de la fourniture, Monſieur Fulques choiſira parmi les perſonnes dont il s'eſt déja ſervi, celles qu'il croira les plus convenables.

I I°.

Il n'eſt pas hors de propos d'obſerver ici que les troupeaux de moutons qui hyvernent ordinairement en Provence, & qui étoient dans l'habitude de paſſer dans les montagnes du Dauphiné & d'Auvergne pendant l'été, n'ont pû en ſortir cette année à cauſe de la contagion ; & comme les pâturages en Provence ſont très-rares pendant l'été, les maîtres des troupeaux ne ſçauroient ſe diſpenſer de vendre tous les moutons qui peuvent être en état d'être conſommés dans les boucheries. Cette queſtion a été agitée par Monſieur Lebret, ſuivant ſa lettre du 12. Mai 1721. par laquelle il paroît que les Procureurs du pays menagent une convention avec les maîtres des troupeaux, pour fixer la quantité de moutons qu'ils pourront fournir par mois. Cette convention peut avoir été ſuſpenduë par l'incertitude où les Procureurs du pays ont pû être d'avoir les fonds néceſſaires pour les payer ; mais par les arrangemens qui viennent d'être pris par le Conſeil, cette difficulté ceſſe totalement ; & auſſitôt que l'on aura reçû avis de la concluſion de la convention qui fixera le prix, & la quantité de moutons qui ſeront fournis par cette voie, l'on diminuëra d'autant la proviſion des huit mille, ci-devant indiqués à tirer des Provinces voiſines, & l'on diminuëra pareillement la remiſe des fonds en Auvergne, pour en envoyer en Provence proportionnément à ladite convention, pour mettre les Procureurs du pays en état de payer comptant les moutons qu'ils auront achetés en Provence ; ce qui diminuëra conſiderablement le détail, & les ſoins de cette fourniture, ſi cet objet a ſon exécution.

Il ſera encore néceſſaire, auſſi-tôt qu'il ſera déterminé, que Meſſieurs les Procureurs du pays en donnent avis à Monſieur Fulques, pour qu'il dirige ſes fonds en conformité.

I I I°.

Le ſervice de la fourniture des viandes, de même que celui des bleds, étant tous deux également importans, il eſt indiſpenſablement néceſſaire d'y envoyer une perſonne active, &

intelligente, pour ſe rendre ſur les lieux, & ſe concilier avec Monſieur Fulques pour les viandes, & Monſieur Ollivier pour les grains, & concerter avec eux toutes les meſures à prendre pour faire ſur l'une, & ſur l'autre de ces deux parties, des établiſſemens ſolides, tant pour la certitude de l'exécution, que pour le bon ordre qui doit y être obſervé. Pour cet effet, le Conſeil a nommé Monſieur Poiſſon pour ſe rendre en poſte à Clermont auprès dudit Sieur Fulques; & après y avoir diſpoſé, & aſſuré le ſervice des viandes, ils rendront compte de leur diſpoſition à Monſieur d'Evry, pour recevoir ſes avis, & ſes ordres; après quoi ledit Sieur Poiſſon ſe rendra à Lyon auprès de Monſieur Ollivier pour en uſer de même pour celui des grains, en ſe conformant ſur le tout aux préſentes inſtructions, dont il lui ſera remis une copie. Ledit Sieur Poiſſon entretiendra une correſpondance reguliere avec Monſieur de la Croix Receveur Général, pour l'informer de tout ce qui ſera fait des deux ſervices ci-deſſus, afin que ledit Sieur de la Croix ſoit en état d'en rendre compte journellement à Monſieur le Controlleur Général.

L'ON CROIT avoir ſuffiſamment pourvû à tout ce qui doit être obſervé pour faire arriver les viandes juſqu'en Provence. Il s'agit préſentement de traiter de quelle maniere on eſtime que la diſtribution doit en être faite dans l'intérieur de la Province, & de ce qui doit être obſervé pour la rendre utile, & conforme à l'objet du Conſeil. Pour cet effet cette matiere ſera encore traitée par articles.

ARTICLE PREMIER.

SUIVANT la diſpoſition préſente, la quantité des viandes reſte fixée à mille bœufs, & huit mille moutons par mois.

Toutes les viandes ſeront adreſſées, & remiſes aux prépoſés par Monſieur Lebret, qui en ordonnera la diſtribution, & deſtination, de concert avec les Procureurs du pays de Provence.

Cette deſtination ſera reglée entr'eux tous les huit jours, &

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 718 sur 883

la diſtribution ſera renouvellée de huit en huit jours, afin de la changer, augmenter, ou diminuer, ſelon les cas des progrès, ou ceſſation de la maladie. L'on expliquera à chaque article de la diſtribution les motifs qui en déterminent la fixation ; & à chaque arrêté qui en ſera fait, il en ſera adreſſé une copie par Monſieur Lebret à Monſieur le Controlleur Général.

L'on n'entre point ici dans le détail ſur les moyens qui ſeront mis en uſage pour faire parvenir ces viandes des lieux des entrepôts à ceux des deſtinations ; c'eſt ce qui ſera reglé entre Monſieur Lebret, & Meſſieurs les Procureurs du pays, comme pour les bleds.

ART. II.

Monſieur Lebret ſera informé par les avis qu'il recevra de Monſieur Fulques, de toutes les viandes qui ſeront parties chaque ſemaine, pour pouvoir ſur leſdits avis en regler la deſtination, de maniere qu'elle ſoit toujours faite avant l'arrivée des viandes, pour qu'elles ne faſſent point de ſéjour dans le premier entrepôt.

ART. III.

Après que Monſieur Lebret aura fait cette premiere diſpoſition, il ſera néceſſaire qu'il commette des perſonnes capables pour recevoir, & ſe charger des viandes dans les premiers entrepôts de Provence. Il a été expliqué ci-devant de quelle maniere elles leur parviendront, & dans quelle forme ils s'en chargeront en recette ſur leurs Regiſtres, & en fourniront les décharges néceſſaires au Commis du Languedoc. Quant à la dépenſe, elle ſera par eux faite ſuivant les ordres & états de diſtribution, qui leur ſeront adreſſés par Monſieur Lebret, laquelle dépenſe ſera par eux portée ſur le Regiſtre cotté & paraphé, qui doit leur être remis à ce ſujet ; ſuivant leſquels états de diſtribution, & Regiſtres, leſdits Commis ſeront tenus de rendre compte de l'entrée, & ſortie des viandes, pour indiquer, & faire connoître leur conſommation.

ART. IV.

Le ſecours des viandes deſtiné pour la Provence a deux objets. Le premier, d'en pourvoir ſuffiſamment & gratuitement les Hôpitaux & Infirmeries, & d'en faire diſtribuer auſſi aux

pauvres convaleſcens, infirmes, & hors d'état d'en acheter, principalement dans tous les lieux qui ont été attaqués de la contagion; ce qui ne doit cependant conſommer qu'une médiocre partie des viandes ci-deſſus deſtinées pour la Provence.

L'autre partie forme le ſecond objet, qui eſt pour les viandes qui ſeront venduës à l'ordinaire dans les boucheries, ſur les prix reglés par les Procureurs du pays pour la ſubſiſtance des habitans qui ont des facultés pour les payer. L'on eſtime que pour remplir ces deux objets, il faut ſe conformer aux uſages établis par les Procureurs du pays. Ces uſages ſont de faire remettre aux Bouchers les bœufs & moutons, ſuivant les repartitions qui en ſeront faites. Ces Bouchers les expoſent en vente à l'ordinaire, & le public vient s'en pourvoir pour ſon néceſſaire, en la payant ſur le pied du prix fixé; au moyen de quoi les Bouchers rendent compte du produit; & lorſque les Magiſtrats jugent à propos de faire délivrer de la viande aux Hôpitaux, Infirmeries, & Pauvres néceſſiteux, ils leur délivrent des billets ſur les Bouchers, qui déſignent les noms, & les quantités, ſur leſquels billets il en eſt tenu compte auſdits Bouchers lorſqu'on les fait compter pour les viandes qui leur ont été remiſes; enſorte que ces deux parties renferment le total du compte de la conſommation, l'une raſſemblant ce qui a été diſtribué par charité, & l'autre fixant le montant de ce qui a été vendu, & le produit en deniers. Cet établiſſement eſt bon, & il ſeroit difficile d'en propoſer un meilleur. Le Conſeil en l'approuvant ſe reſtraindra à demander ſeulement des explications ſur les précautions qui ſont priſes pour connoître le poids de chaque bête après la dépouille. Cette partie eſt eſſentielle, l'on eſt même perſuadé qu'il y a été pourvû, d'autant que ſans cela l'on reſteroit expoſé à l'infidélité des Bouchers, qui ſeroient les maîtres de s'approprier une partie du produit des ventes, ſi cette précaution n'étoit pas exactement ſuivie.

Quant au ſurplus de ce qui eſt relatif aux diſtributions pour les pauvres, & pour le produit des ventes, l'intention du Conſeil eſt que l'on obſerve pour l'une & pour l'autre les mêmes choſes qui ſont ci-devant expliquées pour la diſtribution gratuite, & pour la vente des grains, de même que pour la rentrée des deniers, provenant du produit des ventes, dans les mains de Monſieur Gautier Tréſorier des Etats, pour ſervir

à la circulation de la continuation de la fourniture des viandes ; le tout ainſi qu'il eſt plus amplement expliqué au chapitre des bleds, auquel on ſe rapporte, ſans qu'il ſoit beſoin d'en faire ici de repetition.

CHAPITRE III.

Concernant l'argent en eſpeces qui peut être neceſſaire pour les différens beſoins des Hôpitaux, & Infirmeries ; & encore pour ſecourir les Pauvres, principalement ceux de la Campagne, où il n'y a point d'Hôpitaux établis.

PAR les premieres diſpoſitions qui ont été faites par le Conſeil, il a été deſtiné une ſomme de cent mille livres par mois en eſpeces, qui ſera fournie des avances des Receveurs Généraux des Finances, à commencer du premier Juin 1721. laquelle ſomme ſera remiſe tous les mois entre les mains de Monſieur Gautier Tréſorier des Etats de Provence, pour être gratuitement employée, & diſtribuée par les ordres de M. Lebret, de concert avec les Procureurs du pays, pour ſubvenir aux dépenſes des Hôpitaux, & Infirmeries, outre le pain & la viande qui leur ſera fourni, comme il eſt ci-devant expliqué, & encore pour aſſiſter les pauvres infirmes, & néceſſiteux, ſur-tout dans les lieux attaqués de la contagion, où il n'y a point d'Hôpitaux.

Pour parvenir à connoître ce qui ſera conſommé de cette ſomme chaque mois pour les Hôpitaux, & pauvres néceſſiteux, il faut néceſſairement que la repartition qui en ſera ordonnée par Monſieur l'Intendant, & les Procureurs du pays, ſoit faite dans le même détail, & avec la même circonſpection que ce qui a été preſcrit ci-devant pour la diſtribution des grains aux Hôpitaux, & aux mêmes pauvres ; & qu'à la fin de chaque mois les états qui ſeront tenus de ces diſtributions, ſoient remis à Monſieur Lebret, qui en compoſera un général, comme il a été demandé pour la diſtribution du bled, qu'il adreſſera à Monſieur le Controlleur Général, pour faire connoître au Conſeil l'emploi utile de ladite ſomme de cent mille livres par mois.

Quoique

Quoique le Roi deſtine cette ſomme de cent mille livres, pour être totalement diſtribuée par charité, cela ne diſpenſera pas Monſieur Gautier, à qui elle aura été remiſe, d'être tenu d'en rendre un compte, par forme de renſeignement, de l'emploi. Pour cet effet, il faudra que tous les états de diſtribution qui auront été adreſſés à Monſieur l'Intendant, lui ſoient remis, après avoir été viſés par Monſieur Lebret.

Pour commencer l'exécution du chapitre ci-deſſus, le Conſeil a donné ſes ordres pour faire remettre le 6. du préſent mois de Juin ladite ſomme de cent mille livres entre les mains dudit Sieur Gautier; ſçavoir, quarante mille livres pour être diſtribués dans l'eſprit de ce Mémoire, & ſoixante mille livres dans la ſeule Ville de Toulon pour le mois de Juin ſeulement. La deſtination des ſommes qui ſeront envoyées dans la ſuite pour le même ſujet, reſtera entierement déférée à Monſieur Lebret, de concert avec les Procureurs du pays.

Il importe infiniment que Monſieur Lebret, & les Procureurs du pays, prennent des meſures, & ſe donnent les ſoins néceſſaires, pour entrer dans le détail des beſoins relatifs à ce chapitre, afin d'en donner au Conſeil une connoiſſance proviſionnelle, ſur le principe de laquelle le Conſeil puiſſe rendre les ſecours d'argent proportionnés aux beſoins, de maniere que rien ne puiſſe retarder l'exécution de tout ce qui eſt contenu dans ce Mémoire, dont les conſéquences ſont infinies pour l'Etat.

CHAPITRE IV.

Concernant le Sel qui ſera délivré gratis aux Hôpitaux, & Infirmeries; & celui qui ſera auſſi gratuitement diſtribué par les ſoins des Magiſtrats, Officiers, & Curés, aux Pauvres dans les lieux infectés.

LE Sel étant une manne utile à la ſanté, ſelon l'opinion des Médecins, & véritablement néceſſaire pour les choſes deſtinées aux uſages de la vie, les pauvres qui ſont dépourvûs de toutes facultés, ne ſont pas en état d'en acquerir, ni d'en conſommer, parce que le ſel leur eſt vendu environ trois ſols la livre.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 722 sur 883

Le Conſeil voulant entrer dans toutes les néceſſités des Hôpitaux, Infirmeries, & des Pauvres des Villes, Bourgs, & Villages, qui ont été, ou qui pouront être attaqués de la contagion, a jugé convenable, & néceſſaire de leur faire diſtribuer du ſel gratuitement, & proportionnément à leur véritable beſoin. L'intention du Conſeil étant expliquée ſur ce ſujet, il en ſera uſé pour l'ordre, & la maniere d'en faire la diſtribution, dans la même regle, & avec les mêmes attentions ci-devant preſcrites au chapitre de la diſtribution des bleds; & ſur les états de diſtribution qui en ſeront dreſſés, & arrêtés par les Magiſtrats, Officiers, & Curés des lieux, dont copie ſera envoyée à Monſieur Lebret, il ſera expédié des Ordonnances par Monſieur l'Intendant, ſur les greniers à ſel des lieux, ou de ceux qui en ſont le plus à portée, en vertu deſquelles Ordonnances, qui ſeront au bas de chaque état, les Receveurs deſdits greniers à ſel remettront le nombre de minots de ſel porté par l'Ordonnance, auſdits Magiſtrats, Officiers, & Curés, ou à celui qui ſera porteur de leur pouvoir, qui en fournira ſon reçû pour ſervir de décharge au Receveur; après quoi leſdits Officiers en feront réellement faire la diſtribution, conformément audit état.

Et comme il pourroit ſurvenir des motifs pour augmenter, ou diminuer, cette diſtribution ſuivant les cas, il ſera néceſſaire d'ordonner auſdits Magiſtrats d'envoyer de nouveaux états le premier jour de chaque mois, en leur preſcrivant la néceſſité de motiver les cauſes des augmentations, ou diminutions.

Quoique la regie des Fermes Générales ſoit faite pour le compte du Roi, il eſt cependant néceſſaire pour ſe tenir dans la regle, de faire expédier un ordre ſur les Fermiers Généraux, en conſéquence duquel ils donneront le leur au Directeur des Gabelles de Provence, qui écrira à tous les Receveurs d'en exécuter le contenu, ſur les Ordonnances de Monſieur l'Intendant, en obſervant ce qui eſt ci-deſſus preſcrit; au moyen de quoi la dépenſe, & la délivrance du ſel ſera allouée dans les comptes du Fermier ſans difficulté.

CHAPITRE V.

Concernant les Médecins, & Chirurgiens néceſſaires, qui doivent être envoyés en nombre ſuffiſant, des autres parties du Royaume, pour que les malades ſoient ſecourus.

LE Conſeil également attentif ſur toutes les parties, déſire d'être informé du nombre de Médecins, & de Chirurgiens qui exiſtent actuellement dans chacun des lieux qui ſont, ou qui ont été attaqués de la contagion; & qu'autant qu'il ſera poſſible, il ſoit donné quelque explication ſur leur ſçavoir, & leurs talens, pour juger des ſervices, & des ſecours que l'on en peut attendre; & ſi l'on ne prévoit pas qu'il y en ait un nombre ſuffiſant dans chaque lieu, Monſieur Lebret après en avoir pris connoiſſance, joindra à ce premier état que le Conſeil lui demande, un mémoire du nombre qu'il jugera être néceſſaire, tant en Médecins qu'en Chirurgiens, pour en pourvoir les Hôpitaux, les Infirmeries, & l'intérieur des Villes, Bourgs, & Villages; & ſur ſes avis, le Conſeil donnera ſes ordres pour en faire paſſer le nombre qu'il demandera.

Ayant été fait différentes diſſertations ſur la nature de la maladie dont la Provence eſt attaquée, Monſieur le premier Médecin a été chargé d'aſſembler ceux de la faculté de Paris, & d'y faire intervenir les habiles Chirurgiens, & Apotiquaires, pour examiner leſdites diſſertations, de même que les divers avis qui ont été reçûs ſur la maladie, afin de convenir des remedes qu'il conviendroit de mettre en uſage, & des précautions qu'il faudroit prendre, tant pour prévenir le mal, que pour le guérir lorſqu'on en eſt attaqué.

Le même ordre a été donné à la Faculté de Médecine de Montpellier.

Les Médecins de Paris, & de Montpellier, entretiendront ſur ce ſujet une correſpondance exacte; mais pour la rendre plus utile, il faut que Monſieur Lebret ordonne aux principaux Médecins de Provence, de correſpondre auſſi avec Monſieur Dodart premier Médecin, en lui expliquant ſouvent, & exac-

tement tout ce qu'ils reconnoîtront de la maladie, & de l'effet des remedes. Cette correſpondance ſera ſuivie de la part des Médecins de Paris, qui s'aſſembleront pour en déliberer, & communiquer leurs ſentimens aux Médecins de Provence.

CHAPITRE VI.

Concernant les Drogues, Parfums, & Remedes.

L'ATTENTION ci-deſſus expliquée de la part des Médecins, ſeroit inſuffiſante, ſi l'on ne l'étendoit juſqu'à la prévoyance d'envoyer les drogues, parfums, & remedes, ſuppoſé que la Provence n'en ſoit pas ſuffiſamment pourvûë. Mais comme c'eſt ordinairement par Marſeille que les Provinces voiſines en tirent leurs proviſions, cela fait penſer que juſqu'à préſent la Provence n'en a pas manqué. Cependant pour ne pas reſter ſur cela dans le doute, le Conſeil juge à propos que Monſieur Lebret donne ſes ordres dans les principales Villes de Provence, pour être informé des quantités, & qualités de drogues, & parfums qui y exiſtent actuellement, pour connoître ſi elles en ſont ſuffiſamment pourvûës, ou ſi elles en manquent en tout, ou partie; & ſur ſes avis le Conſeil donnera ſes ordres pour en faire paſſer, qui ſeront diſtribués dans les Hôpitaux, & dans les lieux attaqués de la contagion, ſur ceux de Monſieur Lebret.

Il n'eſt pas moins important en ordonnant l'examen des quantités, de faire vérifier les qualités, étant certain, & reconnu que toutes les drogues qui ſont vieilles, ſont ſans vertu.

CHAPITRE VII.

Concernant les Religieux qui doivent être envoyés en Provence en nombre ſuffiſant, dans les lieux attaqués de la maladie, par les ſoins de Meſſieurs les Evêques, pour faire le ſervice Divin, adminiſtrer les Sacremens, & ſecourir les Malades.

PAR les différentes nouvelles que l'on a reçûës depuis longtemps, on a été bien informé qu'une partie des Prêtres, &

Religieux qui étoient dans les lieux attaqués de la contagion, y ont péri en rempliſſant leur devoir, enſorte qu'il n'en reſte pas, non-ſeulement pour aſſiſter les malades, mais même pour faire le ſervice Divin.

Ce ſecours eſt abſolument néceſſaire, & peut apporter beaucoup de ſoulagement d'eſprit, ſur-tout aux perſonnes pieuſes, & chrétiennes, qui ſont ſouvent plus véritablement touchées de manquer de Confeſſeurs que des autres beſoins. Le Conſeil y pourvoira ſur les avis qui lui ſeront donnés par Meſſieurs les Evêques de Provence.

OBSERVATIONS GENERALES.

ARTICLE PREMIER

ETANT néceſſaire que le Conſeil ſoit regulierement informé de toutes les circonſtances relatives à ce ſervice, il convient qu'il ſoit fourni par Monſieur Lebret un état des Hôtaux, & Infirmeries établis dans chaque lieu pour la contagion; auquel état général il en faudra joindre de particuliers pour chaque Hôpital, ou Infirmerie; leſquels états particuliers contiendront chacun les détails ci-après, pour que le Conſeil puiſſe juger ſi tous les Hôpitaux, & Infirmeries ſont ſuffiſamment ſecourus dans toutes les parties, & ſi l'ordre convenable y eſt obſervé pour la bonne adminiſtration, afin de pouvoir ſur ces connoiſſances donner des ordres néceſſaires pour faire exécuter tout ce qui pourra être mis en uſage pour le plus grand ſoulagement des affligés. Pour y parvenir, le Conſeil demande les choſes ci-après.

SÇAVOIR,

I°.

LE détail des Médecins, Chirurgiens, Apotiquaires, & Garçons, qui exiſtent actuellement dans chacun deſdits Hôpitaux.

II°.

LE nombre des Infirmiers, ou Infirmieres, qui y ſont employés pour le ſervice des malades.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 726 sur 883

III°.

LE nombre des Prêtres, & Religieux qui y ſont affectés pour faire le ſervice Divin, & adminiſtrer les Sacremens.

IV°.

LE nombre d'Hommes, & de Charettes, appellés *Corbeaux*, qui ſont employés pour enlever les corps morts, pour les tranſporter, & enſevelir dans les foſſes à ce deſtinées.

V°.

LE nombre de Lits qu'il y a dans chacun des Hôpitaux, pour connoître combien il peut y tenir de malades.

VI°.

L'ETAT des draps, & autres linges dont les Hôpitaux ſont pourvûs, pour ordonner qu'il y en ſoit fourni en cas qu'ils en manquent.

VII°.

L'ETAT des drogues, parfums, & remedes, par eſpeces, & quantités, pour les faire augmenter, ſi cela eſt jugé néceſſaire.

VIII°.

L'ETAT actuel des proviſions qui ſont dans chacun deſdits Hôpitaux, en bleds, farines, eaux-de-vie, vins, vinaigres, ris, legumes, ſels, bois, & autres choſes néceſſaires à la conſommation journaliere pour la ſubſiſtance.

IX°.

L'ETAT des malades entrés dans les Hôpitaux depuis le commencement de la contagion, le nombre de ceux qui y ſont morts, celui des convaleſcens qui en ſont ſortis, & le nombre qui en reſtera au jour de la formation de l'état demandé; leſquels états d'entrée de malades aux Hôpitaux, de ſortie en convaleſcence, & morts, ſeront renouvellés tous les huit jours, & ſeront faits jour par jour, pour que le Conſeil puiſſe connoître par des états de comparaiſon qui ſeront dreſſés ſur les

états particuliers, les progrès, ou la diminution du mal dans chaque lieu.

X°.

UN précis, par un mémoire particulier, de l'ordre qui eſt établi dans chacun des Hôpitaux, par qui, & comment l'adminiſtration en eſt faite.

X I°.

ET finalement un mémoire particulier de toutes les choſes qui ſeront jugées être néceſſaires, outre celles qui ſont ci-deſſus détaillées; & auſſi-tôt qu'il aura été ſatisfait à tout ce que le Conſeil demande ſur cet article, les ordres ſeront donnés pour y pourvoir diligemment, & avec attention; tous leſquels états, & mémoires ſeront adreſſés à Monſieur Lebret, qui les enverra à Monſieur le Controlleur Général.

ART. II.

MONSIEUR Lebret ayant adreſſé au commencement du mois de May dernier à Monſieur le Controlleur Général, l'état des lieux qui ont été attaqués de la contagion depuis le commencement juſqu'audit jour premier May, avec la diſtinction de ceux qui en ſont guéris, de ceux qui ſont mieux, & de ceux qui continuent d'être maltraités; il ſera néceſſaire que cet état ſoit renouvellé à la fin de chaque mois, & qu'il explique diſtinctement les différences qui ſeront arrivées pendant ledit mois.

ART. III.

LES ordres pour la garde exacte des barrieres, ſeront renouvellés à tous Meſſieurs les Commandans, & Intendans, pour en augmenter, s'il eſt poſſible, les précautions, ſur-tout pour le tranſport des marchandiſes; ayant été bien reconnu que la contagion ne s'eſt communiquée que par la contrebande, & qu'elle n'eſt point abſolument dans l'air. La Provence étant ſéparée par des Rivieres, la garde pour empêcher le paſſage des marchandiſes, n'en doit pas être difficile.

ART IV.

TOUS les paſſeports néceſſaires ſeront expédiés, pour la franchiſe, & exemptions des droits dûs au Roi, aux Villes,

& aux Seigneurs particuliers, pour toutes les choſes qui ſeront deſtinées pour le ſecours de la Provence.

ART. V.

COMME le vrai moyen d'apporter du remede au mal, eſt de le connoître par le détail, & dans ſes véritables circonſtances, il ſeroit néceſſaire d'avoir un état des perſonnes qui ſont mortes dans les lieux qui ont été attaqués de la contagion, juſqu'au premier du mois de Juin de l'année préſente 1721.

ART. VI.

ETANT important que ce ſervice ſoit ſuivi avec exactitude, & qu'il y ſoit invariablement établi une regle, afin de rendre les correſpondances regulieres, faire journellement toutes les expéditions néceſſaires, & préſenter au Conſeil avec préciſion la connoiſſance de toutes les opérations, pour qu'il puiſſe toujours donner ſes ordres à proportion des beſoins; pour cet effet il a été jugé convenable que tous les états, mémoires, & lettres qui ſeroient reçûës relativement à ce projet, ſeroient renvoyées à Monſieur de la Croix, qui compoſera le Bureau des expéditions, avec Meſſieurs de Chenizot, Paris, & Heron, tous quatre Receveurs Généraux des Finances; dans lequel Bureau tous les états, & extraits ſeront formés, & enſuite remis par leſdits Receveurs Généraux à Monſieur d'Ormeſſon, qui en fera le rapport au Conſeil; & ſur ſes déciſions les ordres néceſſaires ſeront donnés.

ART. VII.

POUR que les deniers deſtinés à l'exécution de ce projet ne ſoient jamais confondus, il en ſera tenu une caiſſe particuliere par le Sieur Geoffroy, que le Conſeil a commis à cet effet; lequel dit Sieur Geoffroy comptera pardevant Monſieur d'Ormeſſon de toutes les ſommes qui lui auront été remiſes; pour raiſon de quoi les Regiſtres néceſſaires lui ſeront fournis, cottés, & paraphés par Monſieur d'Ormeſſon; & pour que toutes les dépenſes qui ſeront faites par ledit Sieur Geoffroy ſoient autoriſées, il n'en ſera aucune qu'elle ne ſoit préalablement ordonnée par Monſieur d'Ormeſſon.

ART.

ART. VIII.

IL ſera écrit une Lettre à Meſſieurs les Evêques de Provence, pour les informer des diſpoſitions faites par le Conſeil, & les prier d'écrire en conformité aux Curés de leurs Dioceſes, pour tenir la main à l'exécution de toutes les choſes qui ſont relatives à eux, & ci-devant mentionnées dans le projet, afin de les engager à concourir par leurs ſoins à rendre l'application des charités juſtes, & véritablement utiles.

PRECAUTIONS*

POUR éviter les malheurs que la déclaration de la Peſte produit dans une Ville.

SI l'on doit juger de l'avenir par ce qui eſt arrivé dans les ſiécles paſſés, il y a apparence que la peſte qui a commencé par la Provence, ſe communiquera infailliblement dans pluſieurs Provinces du Royaume, & que la Capitale même pourroit bien n'en être pas plus exempte qu'elle ne l'a été autrefois, malgré toutes les précautions qu'on prend pour en éloigner la contagion, qui n'ont pas été négligées par nos devanciers. Et comme il eſt apparent que toutes ces précautions outrées ont toujours autant, ou plus, contribué à faire multiplier & répandre cette effroyable maladie, par l'interruption, ou une diminution conſidérable du commerce, qui réduiſent le peuple à la derniere miſere, & à la famine, cauſes bien plus certaines, & plus infaillibles de la peſte, que n'eſt la contagion; il eſt de la ſageſſe du Gouvernement, tandis qu'on prend toutes les précautions pour ſe deffendre d'une cauſe inſenſible, & de pure opinion, de ne pas en négliger une auſſi réelle, & auſſi certaine que l'eſt la miſere, & la famine, dont le peuple eſt menacé par une longue interruption, tant du commerce étranger, que du commerce intérieur, & par la crainte, & la triſteſſe,

* Ce Mémoire a été fait par ordre de Monſeigneur le Duc d'Orleans. M. Chirac en eſt l'Auteur.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 730 sur 883

qui ſe ſont emparés de tous les eſprits depuis la déclaration de la peſte.

Il eſt donc néceſſaire que le Gouvernement prenne connoiſſance dès-à-préſent, par le moyen des Intendans, & de leurs Subdelegués, ainſi que par les Evêques, de l'état au vrai où ſe trouve le peuple des différentes Provinces du Royaume, & qu'ils donnent un état du nombre des familles qui vivent au jour la journée dans toutes les Villes & Villages, & qui, en cas de malheur de peſte, doivent être nourries & entretenuës aux frais du Public, pour que l'on puiſſe pourvoir de loin à leur ſubſiſtance, & faire dans chaque Ville les approviſionnemens néceſſaires à l'entretien de tout ce qui s'appelle Peuple, en temps de peſte, & de toutes les familles qui ne ſont pas en état de faire proviſion de bled, ou de farine, pour toute l'année.

Lorſque cet Etat ſera fait, & il ſe doit faire ſans délai, il faut ſonger aux moyens d'approviſionner toutes les Villes, & gros Bourgs du Royaume, de la quantité de bled qui ſera néceſſaire à l'entretien du peuple pendant deux mois, ſuivant le calcul qu'on aura fait du nombre de perſonnes qu'il faudra faire ſubſiſter aux dépens du Public en temps de peſte, mettant chaque tête à une livre & demie par jour; & cela eſt d'autant plus néceſſaire, qu'il arrive toujours que, lorſqu'une Ville eſt malheureuſement attaquée de la peſte, la plus grande partie du peuple y périt plutôt par la famine, que par la maladie, avant que le Gouvernement ait eû le temps de pourvoir à ſes beſoins les plus preſſans.

Pour parvenir à faire ces approviſionnemens dans toutes les Villes & Provinces, on peut prendre divers moyens. Le premier, c'eſt de permettre à toutes les Communautés d'emprunter de l'argent à concurrence des ſommes néceſſaires à l'achat du bled qu'il leur faut pour la ſubſiſtance de deux mois, à l'intérêt de cinq pour cent, même au denier dix-huit. Le danger dont le Royaume eſt menacé, de perdre la plus grande partie de ſes habitans, eſt ſi intéreſſant, qu'il n'y a aucun lieu de ménager la dépenſe.

Mais parce que le crédit public eſt abſolument tombé, & que l'argent eſt fort reſſerré ſans aucune circulation, que par conſéquent il ſera très-difficile aux Communautés de trouver à

emprunter les ſommes dont elles auront beſoin ; il faudra néceſſairement prendre quelqu'autre expédient : & je ne ſçai ſi le ſuivant ne pourroit pas avoir lieu dans la conjoncture préſente. Ce ſeroit d'abord d'obliger tous les Particuliers qui ont des magaſins de bled au-delà de la ſubſiſtance de leur famille, d'en faire une déclaration exacte pardevant les Intendans de Province, & leurs Subdelegués, ſur peine de la vie, avec promeſſe d'accorder au dénonciateur la moitié du bled qui aura été décelé.

Il eſt d'autant plus néceſſaire de mettre en uſage ce moyen, qu'il paroît évident aujourd'hui, que s'il a péri à Marſeille un ſi grand nombre d'habitans par la famine, ce n'eſt pas que cette Ville manquât abſolument de bled, non plus que le reſte de la baſſe Provence ; ce n'a été que par l'avarice, & l'inhumanité d'un grand nombre de particuliers, qui, ayant fait de grands magaſins de bled, le cachoient ſoigneuſement, attendant l'occaſion favorable de le vendre à un prix exorbitant. Que cela ne ſoit. D'un autre côté la Ville de Marſeille demande la liberté de faire paſſer, & de vendre du bled aux Pays étrangers ; & de l'autre, lorſque le Gouvernement a fait acheter des bleds pour en fournir à la Provence, qui paroît en manquer, la Nobleſſe du Pays a fait écrire par Monſeigneur l'Archevêque d'Aix, que ſi le bled qui eſt déja arrivé ſur le Rhône, entre en Provence, le prix de leur bled diminuera au point qu'ils ne pourront payer que difficilement les Tailles. On voit par cette conduite des Provençaux, qu'ils ont laiſſé périr de faim la plus grande partie des habitans de Marſeille, & de Toulon, ayant du bled ſuffiſamment pour les ſecourir ; & que Monſieur le Bret auroit pû aiſément prévenir la famine de ces deux Villes, s'il avoit eû connoiſſance des magaſins du bled qui étoit enfermé, & caché chez les particuliers, tant de Marſeille, que de pluſieurs autres endroits.

Cette déclaration faite, il faudroit en faire une autre, portant que tous les Particuliers qui auroient des magaſins de bled, ſeroient obligés d'en faire voiturer chacun une certaine quantité, le tiers, le quart, la moitié, &c. dans la Ville, ou gros Bourg, auſquels les Propriétaires des bleds reſſortiront pour la Juſtice, & ſuivant la quantité qui en ſeroit reglée par les Intendans, & leurs Subdelegués, par rapport à celle qui doit

former le magaſin de précaution ; que les Communautés ſeront obligées de fournir auſdits Propriétaires des bleds qu'ils ameneront ; pour l'entretien deſquels, & la conſervation du bled, les Conſuls, & les Juges de Police nommeront certain nombre de perſonnes pour les remuer de temps en temps, pour l'empêcher de ſe gâter, & pour le renouveller même, ce qui ne ſera pas difficile. Mais comme il ne ſeroit pas juſte que les Particuliers qui ont fourni de leur bled aux magaſins publics, prêtaſſent ce bled aux Communautés, ſans en retirer aucun intérêt, il paroît juſte, & équitable de leur en payer un ſur le pied du denier vingt, ou dix-huit, dont le fond pourra être tiré de la vente des bleds qui entreront dans chaque Ville, & Bourgade murée, en chargeant chaque ſeptier de bled de cinq ſols d'entrée ; cette impoſition pouvant, ſelon toute apparence, ſuffire à payer l'intérêt de la ſomme à laquelle ſe montera le bled emmagaſiné, dont le prix ſera reglé ſur un prix moyen, qu'on prendra entre ſa plus forte, & ſa moindre valeur, depuis le commencement de l'année juſqu'à la fin.

Mais de toutes les Villes dont l'approviſionnement ſera le plus difficile, & qui mérite en même-temps plus de conſideration, c'eſt ſans doute Paris ; & je ne ſçai ſi on trouvera aiſément cinq ou ſix millions, qui ſont néceſſaires pour fournir du pain pendant deux mois à ce nombre prodigieux de ſes habitans. Si on les trouve, il n'eſt plus queſtion d'autre choſe. Comme les greniers ſont pleins de la récolte de l'année paſſée, on n'aura pas beaucoup de peine à en trouver ſuffiſamment, lorſqu'il y aura de l'argent pour l'acheter. Si malheureuſement on n'en trouvoit pas à emprunter, ne pourroit-on pas former une Compagnie qui s'engageroit à remplir des magaſins aux portes de Paris, moyennant un intérêt de cinq pour cent, avec privilege à tous ceux qui entreroient dans cette Compagnie, de n'être jamais recherchés dans leurs biens, ni expoſés à aucune taxe, avec liberté de vendre aux Pays étrangers le bled emmagaſiné, en le renouvellant. Quelque renfermé que ſoit l'argent, il pourroit peut-être bien ſe montrer à la faveur de ces privileges. Quelque moyen que l'on trouve, il eſt d'une néceſſité indiſpenſable que la Ville de Paris ſe trouve munie de bled pour la conſommation de deux mois, qui donnera le temps d'y en faire venir, quand on en aura beſoin. Si la peſte vient

à s'y déclarer, il y périra en moins de trois ſemaines plus de 400000. habitans, & avant qu'on ſe ſoit remué pour y faire venir du bled, tout le peuple y aura péri, comme il eſt arrivé à Marſeille, & à Toulon, ainſi que dans tous les lieux qui ſe ſont trouvés dépourvus de bled, lorſque la peſte y a été déclarée.

Il ſera très-difficile de s'aſſurer de la viande pour le même terme de deux mois; & pour cela il ſera auſſi néceſſaire de former des Compagnies nanties de bons cautionnemens, qui s'engageront à fournir tant de Bœufs, tant de Moutons, tant de Veaux, à tant la livre, prix fort dans tout le temps que la maladie durera; & il ne me paroît pas qu'il faille attendre ce malheur pour former ces Compagnies dans toutes les Villes, parce qu'il ſera bien plus difficile de les faire dans le cas preſſant. On ne trouvera alors ni viande, ni beſtiaux, qu'à des prix exorbitans.

On dira peut-être que ces précautions donneront l'épouvante à toutes les Villes du Royaume.

Je réponds que tant s'en faut que les habitans en ſoient effrayés, qu'ils en ſeront au contraire conſolés, & ſatisfaits, ſurtout le menu peuple, lorſqu'il verra les ſoins que prennent les Magiſtrats de pourvoir à leurs beſoins preſſans, ſi le malheur arrivoit qu'ils fuſſent attaqués de la peſte.

Les précautions qu'on doit prendre pour éviter les malheurs, & la confuſion, qui arrivent dans une Ville qui commence à être attaquée de la peſte, ne ſe bornent point préciſément à prévenir la diſette, & la famine du peuple; il y en a d'autres à prendre pour les éviter. Les unes regardent le politique, & la police; les autres le phyſique, & le traitement de la maladie.

Les inconvéniens qui arrivent dans le politique, ne viennent qu'à l'occaſion de l'épouvante, & du trouble du Magiſtrat populaire, qui, ſe trouvant d'abord accablé par une infinité de beſoins preſſans, n'a pas aſſez de liberté dans l'eſprit, ni aſſez d'expérience pour imaginer, & mettre en pratique pluſieurs moyens pour remedier à une infinité de maux, & d'inconvéniens, dans leſquels la terreur, & la conſternation, qui ſaiſiſſent tout le peuple à la premiere déclaration de la peſte, jettent toute une Ville. Quand même le Magiſtrat auroit aſſez

de courage, & conſerveroit une liberté d'eſprit aſſez grande; pour pourvoir à tous les beſoins d'une Ville affligée de peſte, il lui eſt toujours très-mal-aiſé de ſe faire obéir par un peuple que la terreur panique a ſaiſi.

Pour éviter les inconvéniens qui arrivent dans une Ville, par le trouble, ou le peu d'expérience des Magiſtrats populaires, il paroît néceſſaire que le Conſeil faſſe examiner par deux Députés, divers Reglemens qui ont été faits en temps de peſte à Paris, pour en dreſſer un général, qui étant autoriſé par un Arrêt du Conſeil, imprimé, envoyé, & diſtribué dans toutes les Villes, & Bourgades des Provinces, ſervira de guide aux Magiſtrats populaires, & empêchera la confuſion qui arrive dans une Ville au moment de la déclaration de la peſte.

Mais parce que la plûpart de ces Reglemens qui ont été faits, tant à Paris, que dans pluſieurs autres endroits, ont été dreſſés par des Magiſtrats un peu trop prévenus ſur la communicabilité de la peſte, & tendent pour la plûpart à faire naître, ou à entretenir l'effroi, & la conſternation du peuple, paſſions auſſi dangereuſes que la peſte, & qui, ſi elles ne produiſent cette maladie, rendent le ſang des habitans plus ſuſceptible des impreſſions de la cauſe de cette maladie; il faudra néceſſairement joindre des Médecins à ces Députes, pour porter toutes les modifications néceſſaires à pluſieurs articles des anciens Reglemens, dont l'exécution augmente, & entretient la terreur, & la conſternation du peuple.

Il eſt encore néceſſaire de donner une déclaration, portant deffenſes à tous les Médecins, Chirurgiens, & Apotiquaires, d'abandonner les Villes, & lieux qui pourront être attaqués de la peſte, ſur peine d'être bannis pour dix années. Pareille Déclaration doit être donnée, & ſous peine de mort, contre les Boulangers, Garçons Boulangers, Meuniers, Garçons Meuniers, de toutes les Villes, & Bourgades, qui déſerteront en temps de peſte.

Ne ſeroit-il pas à propos de former dès-à-préſent dans chaque Ville cinq Compagnies de Milice de cent hommes chacune, avec un Capitaine, deux Sous-Lieutenans, deux Enſeignes, & quatre Sergens, avec un Commandant à la tête, à qui on donneroit un mouſquet, & une bayonette, qu'on dreſſeroit à l'exercice des armes, pour s'en ſervir en cas de malheur dans

les Villes, pour y faire exécuter, & y maintenir les ordres néceſſaires à la conſervation des habitans, & pour prévenir les voleries ſi ordinaires en temps de peſte? Toutes ces Compagnies ne coûteroient rien à entretenir; elles ne ſeroient à la charge des Villes, que dans le temps qu'elles y ſeroient employées; & pour lors on fourniroit les rations des vivres aux Soldats, comme l'on eſt obligé d'en fournir aux miſérables. Mais comme ordinairement les Conſuls, les Magiſtrats populaires, & les Commandans, ſont très-ſouvent en diſpute, il ſera néceſſaire de regler ſi bien les fonctions du Magiſtrat populaire, & du Commandant de la Milice, qu'il ne puiſſe arriver entre eux aucune altercation, qui eſt toujours pernicieuſe en temps de peſte.

Ne ſeroit-il pas encore à propos que Son Alteſſe Royale fit faire une liſte proviſionnelle d'un certain nombre d'anciens Lieutenans Colonels, ou autres Officiers plus avancés dans les Charges militaires, pour commander en chef dans les Villes attaquées de peſte?

Une obſervation importante à faire, lorſque la peſte attaque une Ville, c'eſt d'y occuper le peuple d'un travail journalier; & comme ce ne peut être qu'aux frais du public qu'il faut le nourrir, il eſt de la derniere conſéquence, pour l'empêcher de tomber dans l'ennui, & dans la triſteſſe, & pour le diſtraire de la terreur, & de la conſternation, où il tombe par la déclaration de la peſte, de l'occuper journellement à des travaux publics, d'en employer un certain nombre à creuſer de grandes foſſes pour y enterrer les morts; les autres à faire des fours à chaux, & à ramaſſer des pierres pour en faire la quantité qui eſt néceſſaire pour la prompte conſommation des cadavres; les autres à paver, & nettoyer les ruës; les autres à porter l'eau néceſſaire aux Infirmeries; les autres à faire de grandes cuvées de leſſive, pour y jetter les draps, & chemiſes qui ont ſervi aux peſtiferés, & qu'il faut laver pour les faire reſervir dans les Infirmeries; & toutes les femmes du menu peuple, à leſſiver le linge, tant des maiſons où il ya des malades, que des Infirmeries, ou à fournir de l'eau aux maiſons: les deſtiner même à les ſervir en qualité de gardes-malade; faute de quoi, & en cas de refus, leur refuſer la ration qu'on leur aura deſtinée dans le dénombrement qu'on a fait des pauvres. Il faut, en un mot,

quand on n'a pas de quoi employer le peuple, lui faire démolir un pan des murailles de la Ville pour l'occuper, & le lui faire rebâtir enſuite, tant il eſt important pour ſa propre conſervation, de le faire travailler, & de ne pas le laiſſer dans l'oiſiveté qui le rend malade.

S'il eſt vrai qu'il y ait à Lyon quinze mille Habitans, Fabricans, ou autres, qui ne vivent aujourd'hui qu'aux frais de la Communauté, ne ſeroit-il pas néceſſaire de les employer à quelque ouvrage public ? Leur faire réparer, par exemple, tous les chemins du Lyonnois, pour leur faire gagner le pain qu'on leur donne, & les tirer de l'oiſiveté où ils ſont : & ne trouveroit-on pas quelque moyen de reprendre les vûës que l'on a euës de faire un Canal de communication de la Loire avec la Saône, pour occuper, & donner à vivre au menu peuple, que l'interruption du commerce a rendu miſérable ? Ce ſeroit le vrai temps de faire travailler à ce Canal, & de décharger les Communautés de la plus grande partie des pauvres qu'elles ſont obligées de faire vivre. Parmi un grand nombre de projets qu'on a donnés, & les Compagnies qui ſe ſont préſentées pour l'exécution de ce Canal, il s'en trouvera peut-être quelqu'une, qui, ſans engager le Roi dans de nouvelles dépenſes, pourroit ſe charger de l'exécution de ce Canal, au moyen de certains privileges. Et s'il falloit que toutes les Villes du Royaume contribuaſſent à cet ouvrage, il vaudroit encore mieux, pour le bien public, qu'elles employaſſent une grande partie des ſommes qu'elles employent à l'entretien de leurs pauvres occupés de ce travail, que de les laiſſer dans la fainéantiſe, & l'oiſiveté, dans l'enceinte des Villes.

Autre obſervation qui n'eſt pas indifférente, c'eſt que le Magiſtrat, à la premiere nouvelle de la peſte, faſſe un quête générale de vieux linge ; qu'il taxe même chaque famille commode, à fournir une paire de draps pour l'uſage des Infirmeries, & qu'il faſſe diſtribuer le vieux linge aux femmes du menu peuple, ou aux Religieuſes, pour faire inceſſamment du charpi pour le panſement des bubons, & des charbons des peſtiferés. Il doit auſſi en faire diſtribuer une certaine quantité aux Chirurgiens, pour faire un grand nombre de bandes pour le même uſage. Il faut encore que le Magiſtrat populaire ſonge à faire étamer un certain nombre de grands chaudrons, pour

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 737 sur 883

y faire les bouillons des Infirmeries, dont le lieu doit être projetté d'avance en cas de malheur: & le plus court, c'eſt de prendre le plus grand, & le plus ſpacieux Couvent qui ſe trouvera hors de l'enceinte de la Ville.

La grande difficulté qu'on a d'abord dans une Ville peſtiferée, c'eſt de trouver des enterreurs, qu'on appelle vulgairement Corbeaux; & c'eſt à cet égard principalement que la force militaire eſt néceſſaire dans une Ville, parce qu'on ne trouve perſonne qui veuille pratiquer une ſi lugubre, & une ſi pénible fonction; & on eſt obligé de contraindre certaines perſonnes du peuple à l'exercer de force; ce qui fait qu'il en périt un grand nombre; inconvénient qu'il faut prévenir, en attribuant dans un article particulier du Reglement, des appointemens conſiderables, & des privileges proportionnés à tous ceux qui exerceront volontairement cet emploi. Et pour guérir leur eſprit bleſſé par l'idée, & la crainte de la contagion, le Conſeil des Médecins imaginera, & cherchera quelque préſervatif pour les raſſurer, & pour leur faire enterrer les morts avec plus de confiance, & de ſécurité; comme ils en doivent auſſi chercher, & propoſer, pour munir les habitans d'une Ville contre la contagion, & pour raſſurer par ce moyen leur eſprit.

Le politique reglé, il conviendra de faire un ſecond Reglement concernant la conduite des Médecins, & des Chirurgiens, dans le traitement de la peſte. Et comme il y a beaucoup de points eſſentiels à décider ſur cette matiere, il paroît néceſſaire que M. le premier Médecin aſſemble les ſix Médecins de Paris les plus expérimentés dans la pratique, pour diſcuter pluſieurs queſtions importantes au bien public, & qui tendent à empêcher la multiplication de la maladie, & à prévenir la conſternation du peuple, qui eſt un auſſi grand fleau que la peſte. Ces queſtions ſe réduiſent aux ſuivantes.

1°. Sçavoir ſi la peſte arrivant dans une Ville, les Médecins, & Chirurgiens ſe doivent contenter de la déclarer aux Magiſtrats, pour en faire donner avis aux Intendans, & aux Commandans; & s'il n'eſt pas mieux de cacher la maladie, & de la qualifier ſimplement de fiévre maligne, le ſeul nom de peſte étant capable de porter l'effroi, & l'épouvante dans toute une Ville.

2°. S'il eſt plus à propos, lorſqu'il n'y a que deux, ou trois

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 738 sur 883

maiſons attaquées de la peſte, d'en murer d'abord les portes, pour empêcher toute communication du reſte de la famille avec les autres habitans; ou s'il faut ſe contenter de parfumer les perſonnes, & les meubles d'une maiſon peſtiferée, pendant trois, ou quatre jours, pour leur donner enſuite la liberté de communiquer avec le reſte des habitans.

3°. S'il eſt plus convenable d'envoyer tous les peſtiferés aux Infirmeries, ſans aucune diſtinction; ou s'il n'eſt pas plus à propos de les traiter dans leurs maiſons, & de n'envoyer aux Infirmeries, que ceux qui ſont dénués de tout ſecours.

4o. Si lorſqu'une Ville eſt attaquée de la peſte, il faut permettre aux habitans de commercer librement avec les autres, ou les obliger de ſe tenir renfermés dans leurs maiſons.

5°. S'il eſt à propos d'obliger tous les Marchands d'ouvrir leurs boutiques à l'ordinaire, ou de les leur faire fermer.

6°. S'il faut brûler les meubles des peſtiferés.

Ces queſtions décidées, il paroît néceſſaire que les Médecins faſſent une viſite générale de toutes les boutiques d'Apotiquaires, & des Droguiſtes du Royaume, pour ſçavoir ſi elles ſont aſſez pourvûës de tous les remedes néceſſaires, tant à la cure de la peſte, qu'à celles des autres maladies.

Et pour cet effet il ſera néceſſaire que M. le premier Médecin, en exécution d'un ordre verbal du Conſeil, écrive une lettre circulaire aux Doyens des Médecins de chaque Ville du Royaume, pour les engager à faire une viſite des boutiques des Apotiquaires, & Droguiſtes, pour lui rendre un compte exact de ce qui peut y manquer, pour, ſur les Mémoires qu'il recevra, & qu'il préſentera au Conſeil, être pourvû à l'achat des drogues qui manquent.

Comme tous les Médecins ne ſont pas également capables, & que les Chirurgiens de Village ont encore plus beſoin d'inſtruction que les Médecins, lorſque la peſte y arrive, il paroît abſolument néceſſaire que M. le premier Médecin, après avoir fait examiner les Mémoires bien circonſtanciés qu'on a reçûs du caractere de la peſte, qui a regné à Marſeille, & des remedes qui ont bien, ou mal réuſſi dans la cure de cette maladie, toutes choſes mûrement examinées, faſſe dreſſer un réſultat du Conſeil de Médecine ſur cette matiere, avec une méthode aiſée & préciſe pour traiter la peſte dans ſes différens états, qui puiſ-

ſe mettre à portée les jeunes Médecins, & les Chirurgiens de campagne, de la traiter ſans aucun embarras; & cette méthode étant autoriſée par le Conſeil, & imprimée, ſera envoyée dans toutes les Provinces, & diſtribuée par les Intendans, & leurs Subdelegués, aux Médecins, & Chirurgiens de campagne, pour la mettre en pratique, lorſque le cas y échoira. Cela eſt d'autant plus néceſſaire, qu'un des grands embarras dans la cure de cette maladie, c'eſt de choiſir dans la foule innombrable des remedes décrits pour ſa guériſon, ceux qui ſont les plus efficaces.

Il n'eſt pas indifférent auſſi que ce Conſeil Médicinal décide ſur les eſpeces de parfums qu'on doit employer pour la déſinfection des perſonnes, & des meubles. Il y en a un ſi grand nombre, & avec des combinaiſons ſi biſares, & ſi couteuſes, qu'il eſt à propos que le Public ne ſoit pas conſtitué en frais inutiles, & qu'on faſſe ſur cela un choix des remedes propres à la déſinfection, qui ſoient plus aiſés, & moins capables d'étouffer les perſonnes, comme il eſt déja arrivé à Lyon, où il eſt mort deux hommes par la force, & la violence des parfums qu'on leur a fait eſſuyer.

COPIE DE LA LETTRE

Ecrite par Monſieur le Chevalier de Langeron, à Monſieur le Marquis de la Vrilliere, le 17. Juin 1721.

MONSIEUR,

J'AI reçû la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29 du mois dernier, avec un Mémoire au ſujet de la contagion, qui a été préſenté à S. A. R. J'eſpere, Monſieur, que nous n'aurons pas beſoin de ſuivre les regles qu'il propoſe, ni aucune autre, puiſque le mal paroît fini dans cette Ville; mais ſi nous étions encore dans ce cas, je ne ſerois pas d'avis que l'on s'y conformât, après l'expérience que j'ai faite des funeſtes effets de la méthode qu'il contient, ayant eû la complaiſance dans les com-

mencemens de laiſſer quelques malades chez eux, & ayant remarqué que tous ceux qui logeoient dans la même maiſon, tomboient malades quelque-temps après. J'ai tenu auſſi depuis ce temps-là une conduite toute différente, & je m'en ſuis bien trouvé; c'eſt d'avoir fait porter ſur le champ les malades dans les Hôpitaux, & d'avoir envoyé en quarantaine tous ceux qui étoient logés dans les mêmes maiſons; après quoi, ces maiſons étant évacuées, je les faiſois bien déſinfecter par des parfums, & je faiſois tenir enſuite les fenêtres ouvertes, pour achever de les purifier par l'air, qui eſt le sûr remede contre la peſte, ayant commencé par brûler les hardes, & linges qui avoient ſervi aux peſtiferés.

Comme ces Hôpitaux étoient aux extrémités de la Ville, & qu'il y en avoit même dehors, auſſi-bien que les lieux de quarantaine, j'éloignois ainſi le mal, & la Ville reſpiroit un air plus pur. Il n'a diminué auſſi que quand j'ai pû faire ces établiſſemens; car dans le temps que les Hôpitaux étoient dans la Ville, ils ne pouvoient pas ſuffire à la quantité de malades qui tomboient, & il y en avoit pour lors dans les maiſons, dans les ruës, & dans les places publiques, ce qui faiſoit un ſpectacle bien plus affreux, que celui que l'on croit éviter en laiſſant les malades chez eux. Je conviens que cela eſt fort incommode à ceux que l'on oblige de ſortir de leurs maiſons; mais ſi l'on y laiſſoit tous les malades qui voudroient y reſter, combien d'inconvéniens n'en arriveroit-il point? Cette maladie qui prend comme une traînée de poudre, ſe communiqueroit dans toute la maiſon, auſſi-tôt qu'il y auroit un peſtiferé, & cela donneroit dans une groſſe Ville un nombre innombrable de malades, dont il naîtroit des embarras, & des déſordres ſi grands, que ceux qui ſe croiroient bien à leur aiſe chez eux, ſe trouveroient bien-tôt ſans aucun ſecours; au lieu que tout étant porté aux Hôpitaux, & aux endroits deſtinés pour la quarantaine, on y trouveroit tous les ſoulagemens néceſſaires; ceux qui mourroient ſeroient enterrés dans les Cimetieres des Hôpitaux, la Ville n'auroit plus ce ſpectacle, elle ſe trouveroit en même-temps dégagée de ce grand nombre de malades, qui en augmentoit l'infection, & elle ne ſeroit plus elle-même un Hôpital.

Vous jugerez par-là, Monſieur, que je croi plus sûr que ceux

qui ont pratiqué avec les malades ne pratiquent avec perſonne, & que les Médecins, les Chirurgiens, & les Apotiquaires deſtinés pour les Hôpitaux, y demeurent. Il faut cependant qu'il en reſte dans la Ville un nombre ſuffiſant pour viſiter les malades qui ſurviennent, pour en avertir auſſi-tôt le Commiſſaire du quartier, chargé de les faire porter aux Hôpitaux, ou à des entrepôts, quand la maladie n'eſt pas encore bien déclarée; mais pour ceux-là, il n'y aura qu'à avoir avec eux le moins de communication que l'on pourra, & donner enſuite quelque choſe au hazard, comme on eſt obligé de le faire dans des occaſions indiſpenſables.

A l'égard des boutiques, il ne doit y en avoir d'ouvertes que celles qui ſont abſolument néceſſaires, comme celles qui regardent la ſubſiſtance publique, & les remedes des malades, auſſi-bien que quelques autres que l'on jugera également utiles; mais rien ne ſeroit plus dangereux que de les ouvrir toutes, comme celles de draperies, ſoyeries, & autres ſuſceptibles de contagion; car ſi l'infection ſe mettoit dans ces endroits là, elle ſe communiqueroit bien-tôt à une infinité de perſonnes, & je vous laiſſe à juger des progrès que le mal feroit enſuite.

Pour mieux répondre à la répugnance que l'on a pour les Hôpitaux, & les lieux de quarantaine, j'aurai l'honneur de vous dire, Monſieur, qu'il ſeroit néceſſaire d'en établir de particuliers pour les gens au-deſſus du peuple, afin qu'ils ne fuſſent point confondus avec les petites gens, étant ce qui fait leur plus grande peine; mais comme ce ſont des dépenſes que bien des Villes ne peuvent pas ſupporter, il faut en ce cas-là aller toujours au bien général; car quand on voudra ménager les particuliers, ces égards là ne les ſauveront pas, & cauſeront la perte de toute une Ville, qui pourroit mettre tout le Royaume en péril.

Je ſçai bien que beaucoup de gens ne penſent pas de même, & je le ſçavois avant d'avoir reçû le Mémoire que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Mais ceux qui penſent autrement, ſont tous des perſonnes qui craignent d'avance d'être obligés d'aller dans un Hôpital, ou dans un lieu de quarantaine, & que leur ſeul intérêt fait parler; & je puis vous aſſurer que ſi je m'en étois tenu à leurs diſcours, la Ville de Marſeille ne ſeroit pas dans l'état heureux où elle eſt préſentement.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 742 sur 883

Il y a encore d'autres perſonnes qui peuvent penſer, comme le Mémoire ; ce ſont gens qui ont imaginé un ſyſtême nouveau ſur la peſte, & qui diſent, contre l'expérience de tous les ſiécles, qu'elle ne ſe communique point. Quelque confiance qu'ils méritent ſur toute autre choſe, il ſeroit dangereux de les croire ſur celle-ci, puiſque ſelon eux, les précautions que l'on prend pour éviter la communication, ſeroient inutiles, & que ce ſeroit expoſer tout un peuple à une perte certaine, ſi l'on n'en prenoit point. Nous avons remarqué que ceux qui ſe renfermoient ſains chez eux, en ſortoient ſains ; il ne faut pas d'autre preuve pour détruire leur opinion, & il eſt inutile de s'étendre davantage là-deſſus. Cela me donne occaſion de dire que la précaution que quelques Villes ont priſe de renfermer tous les habitans dans leur maiſons, ne convient que dans les commencemens, & dans les premiers ſoupçons ; car quand le mal s'eſt étendu, ſi on les renferme pour lors, l'on renferme le loup dans la bergerie, & la contagion en devient plus vive, comme on l'a remarqué à Toulon.

Quand les choſes ſont ainſi, il n'y a d'autre parti à prendre, que celui d'enlever promptement les malades, & de les éloigner de la Ville le plus loin que l'on peut, auſſi-bien que tous ceux qui ont pratiqué avec eux, afin qu'ils ne puiſſent plus communiquer avec perſonne. Cela demande pluſieurs endroits pour la quarantaine, parce que le nombre des perſonnes qu'on y envoye, ſurpaſſe toujours de beaucoup celui des malades.

L'on doit encore obſerver de fermer les Egliſes, parce que tout le monde y étant indifféremment, & ſans choix, il n'y a point d'endroit où la communication ſoit plus dangereuſe. Ce qui embarraſſe plus ceux qui ont l'honneur de commander dans ces occaſions là, c'eſt l'oppoſition des Eccléſiaſtiques à les tenir fermées, & aux autres précautions que la contagion demande. Le zéle des uns, & l'intérêt des autres, leur ſuggerent toujours des raiſons pour tenir ces Egliſes ouvertes, quelque deffenſe que l'on faſſe ſur cela ; & il ſeroit bon que dans un pareil temps, les Evêques ne les ſoutinſſent point quand ils manquent aux regles établies, & qu'ils y fuſſent aſſujettis comme les Séculiers ; ſans quoi l'on ne peut jamais remedier au mal que très-imparfaitement.

Il conviendroit auſſi de retenir le zele des Confeſſeurs, & il

devroit leur être ordonné de ne confeſſer que de loin, car autrement ils périſſent tous, & font périr avec eux tous ceux avec qui ils ont communiqué. Un Curé du terroir de Marſeille avec un pareil zele, a infecté tout un quartier, qui auparavant s'étoit bien conſervé. Il avoit la peſte, & ne le déclaroit point. Je fus cependant averti qu'il l'avoit, & qu'il ne laiſſoit pas de confeſſer, & de donner la communion dans cet état-là. Je lui envoyai auſſi-tôt un Médecin, & un Chirurgien pour le traiter. Il prit en très-mauvaiſe part ce ſecours (foi de Prêtre, diſoit-il, n'avoit point de mal.) Je fus obligé de prier Monſieur l'Evêque de lui ordonner de ſe laiſſer viſiter; avec cet ordre je lui renvoyai le même Médecin, qui lui trouva deux bubons, dont il n'eſt pas mort, mais dont il a été long-temps malade dans un de nos Hôpitaux. L'on peut juger après cela de l'obſtination des Prêtres dans leurs fonctions, & combien il faut s'en défier dans un temps de peſte.

J'ai l'honneur d'être, &c.

MEMOIRE

SUR ce qu'il conviendroit faire par rapport à la contagion

ARTICLE PREMIER.

ON eſtime qu'il y a moins d'inconvenient que les malades reſtent dans leurs maiſons, avec leurs familles, & leurs domeſtiques, que de les envoyer dans les Infirmeries, excepté ceux que leur pauvreté obligera d'y tranſporter, ou qui voudront s'y retirer de leur propre mouvement; d'autant que l'expérience a fait connoître que les malades ſont plus faciles à guérir dans une maiſon particuliere, que dans une Infirmerie, ou Hôpital, où elles ſont toujours plus rebelles par le mauvais air que le grand nombre de malades y répand.

ART. II.

D'AILLEURS il paroît une eſpece d'inhumanité d'enlever

un malade des bras de ſa famille, pour le porter dans un Hôpital infecté d'un air pernicieux, où le ſpectacle des morts, & des mourans ne manque pas de redoubler ſa terreur.

ART. III.

ON eſt d'avis que ceux qui ont viſité, ou aſſiſté, ou ſervi les malades, ou habité dans la même maiſon, peuvent commercer avec les habitans de la même Ville après avoir été parfumés, auſſi-bien que la maiſon d'où ils ſeront ſortis; bien entendu que cela ne doit avoir lieu que lorſque les Villes ſont infectées dans pluſieurs quartiers; car dans celles où il n'y a que peu de maiſons attaquées, on doit prendre toutes les précautions convenables pour empêcher qu'il n'y ait communication.

ART. IV.

LA raiſon pour ne point mettre en quarantaine dans un lieu particulier les gens qui ont ſervi, aſſiſté les peſtiferés, ou habité avec eux, eſt que dans les lieux deſtinés aux quarantaines, l'air eſt infecté par le grand nombre; que d'ailleurs les gens qu'on y mene ſont ſaiſis de crainte, & accablés de triſteſſe, & d'ennui, & regardent avec horreur ce lieu comme une pepiniere qui fournit l'Hôpital où ils ſeront bien-tôt portés; & il paroît plus à propos de les laiſſer dans leurs maiſons en état de ſe ſecourir les uns les autres. Et comme dans le temps que tous les quartiers de la Ville ſont infectés, il eſt bien difficile de ſervir les malades, & de penſer en même-temps à leurs beſoins, on croit qu'il faut les laiſſer en liberté pour chercher les ſecours qui leur ſont néceſſaires, & de commercer avec le public, comme font les Médecins, Chirurgiens, & Apotiquaires; pourvû toutefois, ainſi qu'il a été remarqué ci-deſſus, qu'eux, & les maiſons qu'ils habitent, ayent été parfumées.

ART. V.

ON croit que bien loin de faire fermer les boutiques, on doit au contraire les faire ouvrir, & rétablir le commerce dans les lieux attaqués de cette maladie. La raiſon eſt que le commerce remet en quelque façon la confiance, qu'il occupe le Marchand, & l'Ouvrier, qui, outre la miſere où il tombe faute

te de vendre, n'a plus l'eſprit occupé que de l'état dangereux dont il eſt menacé.

ART. VI.

CE que l'on vient d'obſerver ci-deſſus n'empêche pas que l'on ne doive être très-circonſpect à empêcher la communication des Villes infectées de la contagion, avec celles qui ne le ſont pas.

A MONSEIGNEUR LE MARQUIS de la Vrilliere, Sécrétaire d'Etat.

LE Sieur Dupont Commandant de Toulon, a crû devoir répondre au Mémoire qu'il a reçû article par article, ſuivant les triſtes expériences qu'il a vûës de ce qu'il va dire.

RÉPLIQUE

Au premier Article du Mémoire.

IL contient deux parties. On convient de la premiere; quand on y propoſe qu'une perſonne ne ſorte pas de ſa famille, quand elle eſt attaquée de la peſte. On ſuppoſe ainſi qu'elle eſt dans de grandes aiſances; cependant il faut une ſéparation, & que l'appartement où la perſonne attaquée ſera, ne communique pas avec les autres de la maiſon; car l'expérience fait voir que ceux qui ont voulu en uſer autrement, ont fait périr tous ceux de la maiſon; du moins le mal les a tous attaqués.

Ainſi la plus prompte ſéparation eſt la plus ſalutaire.

Exemple pour preuve.

A Toulon les Magiſtrats avoient fait un établiſſement dans leur Maiſon de Ville. Il y avoit ou Maîtres, ou Domeſtiques, de toutes eſpeces; ſçavoir, Cuiſiniers, Boulangers, Blanchiſſeuſe, Médecin, Aumônier, Conſuls, Conſeillers, en tout plus de cinquante perſonnes. Rien n'y manquoit, parfums, remedes; mais la ſéparation y ayant d'abord manqué, ils y ont tous péri. Il n'y a que le premier Conſul, & le Sieur Galle, qui habite ſeul dans l'Hôtel de Ville, qui en ont échappé.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 746 sur 883

L'origine de ce déſordre funeſte eſt venu de leur Blanchiſſeuſe, qui fut priſe de la peſte. On la fit enlever à la vérité ; mais au lieu que cet accident fit changer l'arrangement des Magiſtrats, ils continuerent de demeurer enſemble. Je prévis ſi bien cette ſuite funeſte, que ſur la mort de la Blanchiſſeuſe, connoiſſant le progrès de ce mal par des expériences journalieres, j'en écrivis à Monſieur Lebret Intendant, le priant de ſonger d'avance à remplir en cas de malheur la place des Magiſtrats par ceux qui l'année précédente avoient exercé. Cela eſt de fait.

Si cet exemple pour prouver que la communication eſt abſolument périlleuſe en fait de peſte ne ſuffit pas, en voici un autre qui eſt arrivé depuis peu.

Les Pauvres de la Charité, au nombre d'environ quatre cens, vivant enſemble dans cet Hôpital placé ſur les glacis de Toulon, à deux cens pas d'un Cimetiere rempli de corps peſtiferés, a été en pleine ſanté, ſans la moindre atteinte du mal. L'ordre du Roi étant venu de les en faire ſortir pour mettre en leur place les peſtiferés, je le leur fis exécuter, mais ſans qu'on fût en état de leur fournir toutes les voitures néceſſaires pour aller au Château de Miſſicy, & à quelques baſtides pour ſupplément, qu'il fallut leur donner. Ils allerent pendant huit jours en troupes, en bon ordre, gardés par des gens qui faiſoient porter les uſtancilles à ces pauvres, grands & petits. Deux jours après qu'ils ont été placés, il y a eu deux perſonnes, & un enfant, attaqués du mal, & cela continuë à préſent. On ſuppoſe qu'un enfant, chemin faiſant, avoit ramaſſé une bourſe à cheveux ; mais quoi qu'il en ſoit c'eſt l'effet de la communication, de quelque part qu'elle ſoit venuë.

Cela ſuffira pour établir que la communication eſt la ſource de l'augmentation du mal.

La ſeconde partie du premier article regarde les malades que la pauvreté oblige de ſe faire porter à l'Hôpital. Si cela ne ſe faiſoit pas de même, comment pourroit-on ſuffire pour les faire panſer chez eux? On l'a fait à Toulon tandis que le mal n'y a pas été violent, & pendant les premiers jours de la quarantaine ; mais à la fin on connut l'impoſſibilité de continuer à faire panſer les pauvres gens chez eux, qui empeſtoient tous ceux de la maiſon, & tout y eſt mort peu à peu.

C'eſt une erreur de croire que l'on guériſſe plutôt dans les maiſons que dans les Infirmeries bien aërées, & établies, du moins par rapport au peuple, qu'il n'eſt pas poſſible de ſecourir autrement.

Quant au ſecond Article, Cette inhumanité prétenduë eſt abſolument néceſſaire pour ſauver les ſains, & mieux ſecourir les malades; & ſi les ſains qui reſtent n'uſent pas des précautions ci-après expliquées, ils tomberont tous dans le même inconvenient.

Quant au troiſiéme Article, On a raiſon dans ce qu'il contient, mais les précautions n'y ſont pas aſſez étenduës; ce qui ſera expliqué à la fin de cette réponſe au Mémoire.

Quant au quatriéme Article, On y conçoit le lieu deſtiné aux quarantaines diſpoſé autrement qu'il ne l'eſt, & qu'il ne le doit être. On ajoute que la quarantaine peut ſe faire par ces gens-là dans leurs maiſons, pourvû qu'ils y demeurent vingt jours ſans en ſortir, après avoir pris les précautions expliquées.

Quant à la liberté qu'on veut qu'ayent dans une Ville empeſtée les gens attaqués du mal, d'aller & venir partout pour aller chercher leurs beſoins, ſe faire panſer, avec la même liberté qu'ont les Chirurgiens, cette opinion eſt contraire à l'expérience que nous avons faite à Toulon, qu'il faut expliquer ici, & qu'on doit mûrement examiner.

Dans le commencement de la quarantaine qu'on y a entrepris, on diviſa la Ville en cent trente iſles, & en huit quartiers, à chacun deſquels il y avoit un Commiſſaire. On nomma plus de ſix cens Pourvoyeurs. On affecta grand nombre de Porte-faix pour porter les proviſions dans les magaſins, & les Pourvoyeurs pour les donner dans les iſles qui leur étoient affectées, à la vûë, & ſous l'ordre des Syndics.

On a changé treize à quatorze fois les Syndics, tous les Pourvoyeurs ſont morts, &, préférablement à tous les autres, leurs familles; on les a changé tant qu'on a pû; enfin on a remarqué que c'étoient les Pourvoyeurs, qui, ayant la liberté d'aller, portoient le mal dans les quartiers de la Ville, où

ſans eux il n'auroit pas pénétré ; enfin tout eſt mort, & la Ville eſt devenuë preſque déſerte. On a laiſſé aux habitans qui avoient des baſtides la liberté d'y aller ; ils y ont apporté la ſemence du mal, il y regne avec violence. Voilà l'effet de la communication, & voilà la ſource du ravage du mal qu'on n'a pû prévoir, qu'on n'a pû empêcher, & qui étoit en un mot un mal néceſſaire ; car il falloit pour l'ordre de la diſtribution, & des Syndics, & des Pourvoyeurs, & des Commiſſaires. Enfin manquant de tous ces gens-là, & la quarantaine ayant été pouſſée à Toulon juſqu'à ſoixante jours, il a fallu donner la liberté au peuple. Immédiatement après on a remarqué que le nombre des maiſons nouvellement attaquées a triplé. Que pourront répondre à cela ceux qui veulent qu'on en uſe avec les peſtiferés comme avec les Chirurgiens, qui vont, & viennent dans la Ville ? Ceux-ci ne ſont point immortels, & quand ſur le nombre de trente, il en meurt vingt, c'eſt les deux tiers ; & par proportion on veut qu'on expoſe par cette conduite le peuple de toute une Ville à une pareille perte.

A l'égard des maiſons parfumées, elles ne le ſont, & ne le peuvent être, auſſi-tôt qu'il ſeroit néceſſaire. Quand le mal eſt grand dans une Ville, il y a mille embarras, mille ſoins, qu'on ne connoît que quand on s'y trouve ; & les projets faits le matin, ne peuvent plus s'exécuter le ſoir ; la mort les dérange, en tuant ceux qui avoient été deſtinés ; tout manque dans ces temps ; on a beſoin de chariots, les chevaux n'y ſont pas, les Charretiers enſuite ; on manque de harnois, les Selliers, & Charrons ſont morts, ou fugitifs. Que faire à tout cela ? Le temps s'écoule, le mal augmente, & le déſordre. Si on n'a pas de la conſtance, ſi on n'a pas de gens à qui la tête ne tourne pas, & qui ſoient infatigables, une Ville eſt ſans reſſource. Mais l'on y trouve toujours des perſonnes fortes, dont le zéle augmente par le danger. Tels ont été les Commiſſaires généraux de la Ville, que je fis nommer après avoir ſçû d'eux qu'ils ſe chargeroient du ſoin, & du détail de ce qu'il y a à faire dans la triſte conjoncture où ſe trouve la Ville, & le premier Conſul, abandonné de tous ſes collegues, que la mort a enlevés ; & tel eſt le Sieur Galle, qui depuis huit mois ne s'eſt jamais démenti, qui a ſervi, & ſert actuellement, & utilement dans les commiſſions les plus délicates, les plus

fatigantes, & les plus périlleuſes. La Cour me permettra de lui repréſenter qu'il ne doit pas demeurer ſans récompenſe. Il fait tout ſans interêt; mais comme il a été Capitaine de Vaiſſeau Marchand, il s'eſtimeroit très-heureux ſi Monſieur le Comte de Toulouſe le propoſoit à Son Alteſſe Royale pour être fait Capitaine de Brulot ; il m'a paru que c'eſt ſon ambition.

Quant à l'Article cinquiéme, On répond que l'on n'ordonne pas de fermer les boutiques, qu'au contraire on oblige autant qu'il ſe peut de les ouvrir, principalement les Boulangers que la mort a épargnés, les Droguiſtes, Apotiquaires, Chirurgiens, Chaircuitiers ; en un mot, tout les autres Marchands ont la liberté de tenir leurs boutiques ouvertes ; mais ceux qui ne vendent rien de néceſſaire à la vie ferment eux-mêmes, & on ne les oblige pas d'ouvrir, parce que la plûpart ſçachant qu'on ne vend ni draps, ni toiles, dans le temps d'une grande contagion, ſe tiennent enfermés chez eux, ou dans leurs maiſons des champs. Il eſt bon de rétablir le commerce ; on en convient; auſſi on laiſſe vendre au coin des ruës des herbes à qui en veut apporter, & des denrées dans les ruës, que les gens reclus reçoivent par leurs fenêtres avec des paniers au bout de longues cordes.

Quand on a ſervi les peſtiferés, on ne peut, & on ne doit pas, admettre ces gens dans le commerce après un ſimple parfum ; il y faut plus de précaution.

C'eſt une erreur éprouvée de croire que lorſqu'une perſonne communique avec des peſtiferés, le parfum qu'on lui donne le mette en état de communiquer avec ſûreté. Le parfum regarde les habits, & les maiſons ; celui qu'on donne aux perſonnes, qu'on réitere même juſqu'à trois fois, regarde plus les hardes qu'ils portent, que les perſonnes, auſquelles les parfums, quelque doux qu'ils ſoient, ſont nuiſibles, au lieu de leur profiter ; la fumée de la poudre de geniévre, de bois de romarin, ou de vinaigre brûlé, peut réjouir toute perſonne, la diſpoſer à ne pas prendre parfaitement le mal, mais non à en guérir, s'il en eſt attaqué. Si on pouvoit ſuivre l'exemple ſuivant pour tout le monde, comme pour une ſeule perſonne, elle auroit eu beau avoir pratiqué les peſtiferés, il n'y auroit rien à craindre de pratiquer avec elle, ſi on la laiſſoit huit jours

ſeulement ſéparée, pour voir ſi elle eſt attaquée ou non, de la maladie, qui ne ſe cache pas ſi long-temps quand elle s'eſt introduite dans le corps de quelqu'un ; car dans deux ou trois jours elle ſe déclare, & le temps de huit jours eſt plus que ſuffiſant pour une perſonne que je ſuppoſe être obligée de ſe rendre à la Cour même, pourvû que d'abord qu'elle arrivera ſur la frontiere d'un pays net, on lui raſe les cheveux, le poil de tout le corps, qu'on le lave de bon vinaigre partout, qu'on le relave deux ou trois fois dans une heure, dans une chambre, & qu'enſuite on lui donne des hardes toutes neuves. Il ne lui faut aucun parfum, mais attendre ſi ſa ſanté ne ſe dérangera pas dans les huit jours, après lequel temps il peut commercer avec tout le monde ; car quand il arrive qu'après les parfums réitérés, les perſonnes tombent après trente jours malades, il faut s'en prendre à quelque partie de leurs hardes que le parfum n'a pas pénétré. D'ailleurs les parfums qu'on donne aux peſtiferés avec leurs habits, ſont doux ; & ſi on parfumoit leurs habits avec les mêmes parfums violens qui tuent les perſonnes, dont on ſe ſert pour déſinfecter les maiſons, il n'arriveroit pas d'inconveniens tels qu'on en voit. Au ſurplus les parfums ordinaires ne ſont pas ſalutaires aux perſonnes, c'eſt une erreur de laquelle on eſt revenu par l'expérience.

Qu'on parfume les habits la veille du jour qu'on veut s'en ſervir, il ſe peut qu'ayant à communiquer avec des peſtiferés, on ne prend pas de mauvais air.

Qu'on les quitte quand on revient, & qu'on en prenne de nouveaux, en mettant les habits qu'on quitte au parfum, à la bonne heure ; encore faut-il que ce ne ſoit pas au parfum violent, car l'impreſſion recente pourroit nuire, & je crois qu'elle le feroit, d'autant que les habits parfumés d'un parfum doux, ne laiſſent pas d'entêter.

Quant à moi, quoique je ſorte, on n'a pas parfumé trois fois mes habits depuis huit mois, & mon opinion eſt que le parfum altere le ſang, & l'échauffe beaucoup.

A Toulon le 29. Juin 1721. Signé DUPONT.

MEMOIRE INSTRUCTIF

POUR les Villes affligées de Peſte, ou qui en ſont menacées ; Par Monſieur de JOSSAUD.

CE Mémoire ſera compoſé des reflexions que les malheurs de la Ville d'Arles m'ont fournies, & qui ſont le fruit de mon expérience.

1°. Une Ville eſt viſiblement menacée de peſte, lorſqu'elle eſt voiſine de quelque autre Ville peſtiferée. Il eſt donc dès-lors de la prudence des Magiſtrats, de faire les frais de tous les préparatifs néceſſaires, & de craindre moins une dépenſe conſidérable, que d'être pris au dépourvû par un mal qui iroit à ruiner entierement leur patrie.

2°. Comme les premieres étincelles de la contagion ſont ordinairement legeres, & difficiles à diſtinguer, on ſe flatte, on s'aveugle ſur ſon malheur, les uns diſant que c'eſt la peſte, les autres que ce ne l'eſt pas ; & l'on perd ainſi en vaines diſputes, un temps qu'il faudroit uniquement employer à mettre la derniere main à tous les préparatifs néceſſaires.

PREPARATIFS NECESSAIRES.

POUR les faire comme il convient, ces préparatifs, il faut être inſtruit d'un certain détail pratiqué, où peu de gens ſe donnent la peine d'entrer. Je vais y entrer ici de la maniere la plus préciſe, & la plus claire, qui me ſera poſſible.

Préparatifs néceſſaires pour les dehors de la Ville.

ILs ſe réduiſent à deux Chefs ;

1°. Aux maiſons dont on a beſoin ;

2°. A bien garnir ces maiſons de certaines choſes abſolument néceſſaires.

I°.

Maiſons dont on a beſoin au dehors.

QUATRE maiſons ſont abſolument néceſſaires ; La premiere, pour les malades peſtiferés ; on la nomme communément Infirmerie ;

La ſeconde pour les ſuſpects, c'eſt-à-dire, pour les familles des peſtiferés, & les autres qui ont communiqué avec eux ;

La troiſiéme pour les convaleſcens, dont les playes ne ſont pas encore entierement cicatriſées ;

La quatriéme pour les quarantenaires, c'eſt-à-dire, pour ceux qui paroiſſoient entierement guéris, & que l'on oblige pourtant à une exacte quarantaine, avant de leur permettre l'entrée dans la Ville.

Toutes ces maiſons doivent être, autant qu'il ſe peut, hors des murailles de la Ville, dans un bon air, & dans un lieu où il y ait de bons puits, ou quelque bonne fontaine.

Si l'on avoit ſujet de craindre que quelqu'une de ces maiſons, ſur-tout celle de la quarantaine, ne fût trop petite, on pourroit dreſſer à l'entour un camp de barraques, comme on a pratiqué à Arles, dans une ſaiſon favorable.

Mais outre ces quatre maiſons, il eſt bon encore d'avoir quelque lieu d'entrepôt pour les malades qui n'ont encore nul ſymptôme de peſte ; car en temps de contagion, il faut bien ſe garder de mettre jamais aucun malade dans l'Hôpital ordinaire. Le mal contagieux prend diverſes formes, & il ne ſe déclare quelquefois qu'après pluſieurs jours, enſorte qu'on y eſt ſouvent trompé. On ne peut donc gueres ſe paſſer d'une maiſon d'entrepôt pour les malades, dont le mal n'eſt pas entierement déclaré. Le nombre en eſt ordinairement aſſez petit ; mais enfin il y auroit de la cruauté à les ſacrifier évidemment, en les jettant au milieu des peſtiferés ; comme auſſi il y auroit du danger à négliger de s'aſſurer de l'état de leur maladie. Une maiſon d'entrepôt remedie à tous ces inconveniens.

Je ne parle pas de la forme qu'il faut donner à ces quatre grandes maiſons dont j'ai parlé. On ſçait aſſez comment ſont bâtis les Hôpitaux. Seulement pour ce qui regarde l'Infirmerie, il faut mettre le lieu de la cuiſine dans l'endroit le moins

expoſé

exposé qu'il se pourra à la contagion. J'en dis autant de l'appartement des Officiers, Chirurgiens, Infirmiers, & Infirmieres, qui doivent être logés dans l'Infirmerie même, pour secourir sans délai les pauvres malades, attaqués d'un mal qui a des effets si prompts.

Je ne parle pas non plus du logement des Corbeaux qu'il faut placer, autant qu'on peut, près d'une des portes de la Ville, d'où ils soient à portée d'enlever les malades, & les morts de la Ville, & de donner un prompt secours aux Infirmeries.

II°.

De quoi faut-il garnir les quatre maisons nécessaires ?

DANS l'Infirmerie il ne faut mettre des lits qu'à l'appartement des Officiers ; car d'en mettre à l'appartement des malades, ce seroit une grande dépense, qu'on peut, & qu'on doit s'épargner ; puisqu'à mesure qu'on transportera les malades dans l'Infirmerie, on y transportera aussi leurs lits, qu'il faudroit d'ailleurs brûler, si on les laissoit dans leurs maisons pestiferées.

Dans la maison de convalescence il faut mettre des lits, non-seulement pour les Officiers, mais généralement pour tous les convalescens, & ces lits ne doivent pas être suspects, ni avoir servi à aucun malade pestiferé.

Il faut de plus, à la porte de cette maison, un fourneau avec une grande Cuve, ou chaudiere, pour y désinfecter dans de l'eau bouillante les habits des convalescens, & tout ce qu'ils auront de linges, & de meubles suspects, quand on les fera passer de l'Infirmerie dans cette maison de convalescence. Dans la maison des suspects qui viennent de la Ville, il ne faut des lits qu'à l'appartement des Officiers, parce que les suspects feront porter leurs propres lits quand ils viendront.

Dans la maison des quarantenaires, il faut aussi des lits, si on peut, pour tous, & un fourneau, & une grande chaudiere pour le même usage que dans la maison de convalescence.

Préparatifs pour le dedans de la Ville.

LE premier, & le principal par où j'aurois sans doute commencé, si je ne sçavois qu'on l'a déja fait dans la plûpart des

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 754 sur 883

Villes du Royaume, ſelon les ordres de la Cour, & des Commandans, & Intendans des Provinces, c'eſt l'établiſſement d'un Bureau de Santé.

Ce Bureau eſt compoſé d'un Commandant, des Conſuls, & des plus zelés Citoyens, parmi leſquels on choiſit des Commiſſaires Généraux, qui ont ſoin de viſiter deux fois par jour leurs Paroiſſes, & d'inſtruire le Bureau de tout ce qui s'y paſſe. Ces Commiſſaires Généraux peuvent ſe choiſir des Aydes, ou Sous-Commiſſaires, quand leur Paroiſſe eſt trop étenduë.

Le ſecond eſt de faire amas de bled, & d'établir dans le centre de la Ville, un magaſin de diverſes proviſions de bons parfums.

Le troiſiéme eſt d'avoir une Pharmacie bien fournie de toutes ſortes de drogues, & où ſe faſſent dans le beſoin par un Apotiquaire en chef, les remedes, & les emplâtres qu'il diſtribuera en ſon temps, ſelon les ordres du Médecin des Infirmeries, & du Chirurgien Major.

Le quatriéme eſt de choiſir, ou de déſigner les Officiers dont on aura beſoin.

Il faut dans l'Infirmerie un Intendant qui y maintienne le bon ordre, qui veille ſur le linge, & qui empêche la diſſipation du bien commun. S'il a beſoin d'aide, on le lui donnera. Il faut encore un Aumônier pour le ſpirituel ; des Infirmiers pour les hommes; des Infirmieres pour les femmes; un Ecrivain pour tenir Regiſtre du nom des malades, du jour de leur entrée, & de leur ſortie, du nom des morts, & du jour qu'ils meurent.

On aura beſoin à peu près des mêmes Officiers dans les trois autres maiſons.

Mais de quoi il faut ſe pourvoir d'avantage, c'eſt de Chirurgiens, & de Corbeaux, dont le nombre diminuera bien-tôt, & ſera peut-être réduit à rien, pour peu que le feu de la contagion vienne à s'allumer.

Qu'on n'oublie pas d'établir un Chef de Corbeaux, qui les commande avec autorité, qui veille ſur leurs actions, & qui les empêche de voler des meubles ſuſpects, quand ils entreront dans les maiſons pour y enlever les malades, & les morts.

Pour ce qui eſt des ſentinelles, on les placera en ſon temps,

par-tout où il en ſera beſoin, & ſur-tout aux avenuës des Infirmeries, & aux logemens des Corbeaux, dont l'évaſion, & même les ſimples excurſions, ſeroient ſi pernicieuſes ; & comme on n'eſt pas toujours à portée d'avoir des troupes reglées, on ne ſçauroit gueres ſe paſſer de lever une Milice Bourgeoiſe, pour les gardes néceſſaires du lieu, & pour contenir le peuple ſous les ordres du Commandant, qui ne peut faire obſerver la diſcipline avec trop de rigueur, n'y ayant point de petite faute en ces ſortes de conjonctures.

Si dans le cours de la maladie, l'on venoit à manquer d'Infirmiers, ou d'Infirmieres, on ne devroit pas faire difficulté d'en prendre de gré, ou de force, parmi ceux qui ſont entierement guéris, ou qui ſont en voie de l'être bien-tôt, & à l'égard deſquels on a exercé une charité qu'ils doivent exercer eux-mêmes à l'égard des autres.

Le cinquiéme préparatif eſt d'avoir pour le tranſport des malades, des chaiſes roulantes, ou des charretes couvertes, pour enlever les morts, & pour nettoyer les ruës ; des tombereaux garnis de grelots, ou de clochettes, pour avertir les habitans de ſe retirer, quand ils les entendront venir, & de fermer les fenêtres de leurs maiſons, pour ne pas humer un air mauvais, & corrompu.

Au ſujet des autres tombereaux, ou charretes, qu'il faut auſſi avoir en grand nombre, pour le tranſport des diverſes proviſions, on les pourra diſtinguer ſuffiſamment par ces mots écrits ſur le bois en gros caracteres. PROVISIONS POUR LES INFIRMERIES.

Au reſte, comme tous ces préparatifs engagent la Ville à de grandes dépenſes, il ſeroit bon qu'on commençât par une quête générale, où l'on amaſsât quelques fonds en argent, & où l'on recueillît le plus de meubles qu'on pourroit, ſans négliger de faire amas de vieux linge, abſolument néceſſaire pour les panſemens des playes. La conſommation de ce vieux linge va plus loin qu'on ne ſçauroit croire, & c'eſt de quoi, pour l'ordinaire, les malades manquent le plus.

Voilà les préparatifs, tant pour les dehors, que pour le dedans de la Ville, & qui mettent en état de faire aiſément, & ſans délai, la quarantaine générale, dont nous allons former le plan, & où l'on va voir d'une maniere encore plus ſenſible, l'uſage de tous ces divers préparatifs.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 756 sur 883

QUARANTAINE GENERALE.

COMME la communication que les Citoyens ont entr'eux eſt l'unique voie par où le mal ſe répand dans leur Ville, l'expérience a fait voir que le ſeul, & infaillible remede pour arrêter le cours du mal, c'eſt de rompre le plus promptement que l'on peut cette communication des Citoyens, en les obligeant à une quarantaine exacte, & générale.

Préparation prochaine à la quarantaine générale.

1°. IL faut d'abord faire la publication de cette quarantaine huit jours d'avance, afin que chacun prenne ſes meſures, & faſſe ſes petites proviſions; & deffenſe à toutes ſortes de perſonnes, de quelque condition, & qualité qu'ils ſoient, & ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, de ſortir de leurs maiſons pendant tout le temps de la prochaine quarantaine.

On exceptera ceux que Monſieur le Commandant, & Meſſieurs les Conſuls, ou le Bureau de Santé, jugeront être néceſſaires; & l'on peut mettre de ce nombre les Pourvoyeurs des particuliers qui ne voudront pas être nourris aux frais de la Communauté; mais à condition que ces Pourvoyeurs ſeront munis de leurs billets de ſortie.

On deffendra encore ſous de plus ſéveres peines, de changer d'habitation, ni de tranſporter aucun meuble d'une maiſon à une autre, & cela non-ſeulement pour tout le temps de la quarantaine, mais juſqu'à ce que la Ville ſoit entierement délivrée, & purifiée.

2°. Pendant ces huit jours de préparation, il faut ſecourir promptement les pauvres, & ſur-tout les malades qui ont déja reſſenti les premieres étincelles de la contagion, & que peut-être on n'eſt pas encore en état de tranſporter aux Infirmeries, parce qu'elles ne ſont pas entierement préparées.

On doit donc alors préparer trois magaſins publics, l'un pour le pain, l'autre pour le vin, dans les lieux où, comme ici, l'on en a commodément, & le troiſiéme pour la viande.

Les pauvres vont à ces magaſins avec un billet du Commiſſaire Général de leur Paroiſſe, & y reçoivent les ſecours dont

ils ont beſoin ſelon la quantité dont le billet fait foi.

Il eſt quelquefois néceſſaire de ſecourir ainſi les pauvres, avant même les huit jours qui précedent immédiatement la quarantaine générale, comme il s'eſt fait en cette Ville, où j'ai trouvé en arrivant toutes les maiſons pleines de malades, & de morts, & où il falloit dreſſer de nouvelles Infirmeries, & faire enlever tous les cadavres avant qu'il fût queſtion de quarantaine générale.

3°. On déſignera dans chaque Paroiſſe un four public, à l'uſage de ceux qui n'ont pas beſoin du pain de la Communauté; & ordre au Boulanger de faire au plutôt ſes proviſions, pour être en état de fournir du pain à ceux-là pendant tout le temps de la quarantaine.

4°. Il faut mettre le bled en farine, & en faire un grand magaſin, à proportion des habitans qu'on a à nourrir, & pour leſquels il faut préparer des alimens, non-ſeulement pour quarante jours, mais pour ſoixante, & quatre-vingt jours, s'il eſt beſoin de prolonger juſques-là la quarantaine.

Ce grand magaſin de farine, & l'autre magaſin des diverſes proviſions dont nous avons déja parlé, & que nous avons placé dans le centre de la Ville, ſeront comme deux ſources d'abondance, qui ſe répandront ſur les magaſins particuliers, que les Commiſſaires généraux mettront dans le centre de leur Paroiſſe, & où l'on ajoûtera en ſon temps le pain, dont on ne peut faire de proviſion que pour peu de jours.

5°. Il faut dans tous ces magaſins, ſoit généraux, ſoit particuliers, un Intendant, ou ſurveillant, pour avoir l'œil ſur les proviſions, & en tenir un compte exact; & il faut auſſi un Chef des diſtributeurs, qui les accompagne lorſqu'ils feront leurs diſtributions.

Voilà à quoi doivent être employés les huit jours qui devancent la quarantaine générale. Il eſt temps d'en venir à la pratique, & d'entrer dans cette quarantaine.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 758 sur 883

L'ORDRE QUI DOIT ETRE OBSERVE' dans la quarantaine générale.

ORDRE *en diſtribuant les alimens.*

LE Chef des diſtributeurs ira tous les matins, ſur les ſept heures, au magaſin particulier de ſa Paroiſſe ; il ira avec deux aides, plus ou moins, & une charrete, ou ſi le terrein ne le permet pas, avec des bêtes de charge. Il prendra les proviſions néceſſaires, & en les diſtribuant dans ſa Paroiſſe, ou ſon quartier, il s'informera avec ſoin, s'il n'y a point quelque famille qui ſouffre, & ſur-tout s'il n'y a point quelque nouveau malade, ce qu'il tachera de découvrir par lui-même, en faiſant mettre aux fenêtres tous les habitans de ſa Paroiſſe, ou de ſon quartier. Il fera encore ſa tournée avec les mêmes perquiſitions à deux heures après midi, & s'il découvre quelque nouveau malade, il en donnera avis ſans délai au Commiſſaire Général.

Il a fallu dans cette Ville porter des tonneaux d'eau dans les ruës, pour en fournir aux habitans, parce que l'eau des puits n'eſt pas potable. On aura moins beſoin d'eau dans la plupart des autres Villes, & le tranſport n'en ſera pas ſi diſpendieux.

ORDRE en enlevant les malades.

DEs que le Commiſſaire Général eſt averti qu'il y a dans ſa Paroiſſe un nouveau malade, il le fait viſiter par le Médecin, ou le Chirurgien d'Office ; & ſi le malade eſt déclaré peſtiferé, le Commiſſaire ordonne au Chef des Corbeaux, de le faire ſans retardement tranſporter aux Infirmeries ; & ce Chef aura ſoin de faire mettre derriere la chaiſe roulante, ou ſur la charette couverte, la paillaſſe, & le matelas du malade, avec une, ou deux paires de draps, & quelques chemiſes, pour que le malade puiſſe en changer, & être tenu dans la propreté ſi néceſſaire aux Infirmeries.

On fera mettre enſuite hors de la Ville, & le plutôt qu'on pourra, toute la famille ſuſpecte, que l'on envoyera en quarantaine dans la maiſon des ſuſpects, où l'on fera tranſporter auſſi les lits de cette famille, & quelque peu de ſon linge, comme on a fait aux malades, & le Chirurgien d'Office viſitera auſſi-

duement cette maiſon des ſuſpects, pour en tirer, avec les mêmes précautions, tous ceux qui y tomberont malades.

A meſure qu'on enlevera les malades, & les familles ſuſpectes, on aura ſoin de faire fermer le plus ſolidement qu'on peut, les portes, & les fenêtres de leurs maiſons, & cela pour empêcher qu'on ne vole, ou qu'on ne tranſporte ailleurs des effets peſtiferés; & les clefs de ces maiſons ſeront portées chez le Commiſſaire Général, avec une étiquette, où ſoit marqué le nom du Propriétaire; & parce qu'on doit en ſon temps purifier ces maiſons contaminées, on les marquera d'une croix rouge.

ORDRE en transferant de l'Infirmerie ceux qui entrent en convaleſcence.

DE's qu'ils arrivent dans la maiſon de convaleſcence, on les fait entierement dépouiller, & l'on jette leurs habits, leurs chemiſes, & tous leurs autres effets dans la chaudiere d'eau bouillante deſtinée à cet uſage; & cependant on leur donne une chemiſe blanche, & un habit de laine fait en maniere de robbe de chambre; & lorſque leurs premiers habits ſont ſecs, on les leur rend, & l'on retire la robe de chambre, & la chemiſe qui doivent ſervir à d'autres; & par plus grande précaution, on leur fait donner à eux-mêmes un parfum.

ORDRE en transferant les convaleſcens dans la quatriéme maiſon, qui eſt celle de la quarantaine de ſortie.

LORSQUE les convaleſcens ont leurs playes entierement cicatriſées, on les fait paſſer dans cette quatriéme maiſon, où ils font une quarantaine exacte, après laquelle on fait de nouveau bouillir leurs habits, & on les parfume eux-mêmes, pour qu'ils rentrent ſans danger dans la Ville, & retournent dans leurs maiſons déſinfectées.

ORDRE en parfumant, & déſinfectant les maiſons.

L'EXPERIENCE m'a perſuadé qu'il ſeroit très-avantageux de mettre en action les parfumeurs dès la naiſſance de la contagion, & cela de la maniere que je vais dire.

1°. On partagera les parfumeurs en deux, ou trois bandes, ſelon le nombre qu'on en aura.

2°. A la tête de chaque bande, on mettra un habitant du lieu, homme de probité, & entendu, lequel après que le premier parfum eſt donné avec de la poudre, entre le premier dans la maiſon qu'on va parfumer, & en parcourt les diverſes chambres, pour y prendre connoiſſance des effets qui y ſont, fait ouvrir les armoires, & les coffres, où il y a du linge blanc, & d'autres meubles propres, & bien pliez, afin que toutes ces choſes prennent plus facilement le parfum. S'il trouve de l'argent, & des bijoux, ou de la vaiſſelle, il s'en ſaiſit, & le controlle, pour le remettre enſuite au Propriétaire, ou en dépôt dans le lieu de ſureté, que Meſſieurs les Conſuls auront déſigné pour cela.

3°. Il ſuffira de deux Parfumeurs à chaque bande, & de deux Corbeaux, qui auront ſoin de jetter par les fenêtres tous les effets ſuſpects, matelas, paillaſſes, draps, couvertures, tours de lits, linge ſale, hardes, & vieilles guenilles. Ils jettent le tout dans la ruë, où d'autres Corbeaux le ramaſſent dans des tombereaux, ou charettes, & le portent loin de la Ville, dans le lieu qu'on leur a marqué, & y mettent le feu, quand il regne un vent favorable, qui doit porter ailleurs la flamme, & la fumée.

Obſervez pourtant que parmi ces meubles deſtinés au feu, il faut faire choix du linge, & des meubles qui ſont encore aſſez bons pour mériter d'être déſinfectés, & pour être enſuite de quelque uſage aux Infirmeries, où l'on les portera.

S'il y a quelque bon matelas parmi ces meubles, on l'y fondra, on en échaudera la laine, & l'on en leſſivera la toile.

Il eſt aiſé de juger, par tout ce que je viens de dire, qu'on ne peut trop avoir, ni de Corbeaux, ni de tombereaux.

Dès que les Parfumeurs ſont ſortis de la maiſon, ainſi déſinfectée, le Serrurier qui accompagne la bande, ferme la porte; & ſupplée avec des pattes de fer les clefs qu'on a égarées, & l'on fait une nouvelle marque pour diſtinguer cette maiſon déſinfectée, d'avec celles qui ne le ſont pas.

ORDRE en faiſant la Patrouille.

ON la fera dans chaque Paroiſſe, & faute de troupes, & de Milice Bourgeoiſe, on armera les Commiſſaires, les Sous-Commiſſaires,

Commiſſaires, & leurs Aides, qui ſe releveront de deux heures en deux heures. Jour & nuit, Monſieur le Commandant, & Meſſieurs les Conſuls, feront auſſi leur ronde au temps, & de la maniere dont ils ſeront convenus; & ſi quelque habitant eſt ſurpris en faute contre les loix de la quarantaine, peine afflictive contre lui; & châtiment exemplaire ſans rémiſſion.

ORDRE pour le Bureau de Santé.

LE Bureau en temps de contagion, ſe tiendra au milieu de quelque place, ou quartier aëré; les Commiſſaires s'y rendront à l'heure aſſignée, & s'il y a quelque déſordre à réparer, ou quelque nouveau Reglement à faire, on en prendra de concert la réſolution.

Sur la fin de la quarantaine, on s'eſt aviſé dans cette Ville, d'ordonner une viſite générale des maiſons par un Chirurgien de confiance, lequel en effet a découvert quelques convaleſcens qui ſe déroboient à la vigilance des Commiſſaires. On y a de même ordonné avec ſuccès à tous ceux qui avoient eû des malades dans leurs maiſons avant l'établiſſement de la quarantaine, de faire échauder leurs habits, & tous leurs effets ſuſpects, & de les aërer, pour être pleinement déſinfectés.

ORDRE pour les maiſons de campagne.

ON y ſuivra à peu près la même méthode que dans la Ville; on y nommera des Commiſſaires Généraux, qui veilleront ſur les maiſons de campagne de leur diſtrict; on y envoyera des Parfumeurs, &c.

Voilà comment je m'y ſuis pris pour éteindre dans cette Ville l'affreux incendie que j'y ai trouvé, quand la Cour m'a fait l'honneur de m'y envoyer pour commander, & le grand ſuccès que Dieu m'y a donné, doit engager les autres Villes, & Villages par proportion, à ſuivre, en cas de malheur, le même plan.

Fait à Arles ce 7. Octobre 1721.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 762 sur 883

MEMOIRE

POUR fournir promptement aux preſſans beſoins des peuples attaqués de la peſte, & en prévenir le progrès.

IL eſt de la connoiſſance publique, que la peſte qui a fait de ſi prodigieux ravages à Marſeille, à Aix, & dans pluſieurs Villes, & Villages de Provence, doit autant ſon progrès à la privation des choſes néceſſaires à la vie des habitans, qu'à la corruption de l'air. Les Prélats, & les Compagnies Supérieures, les Commandans, les Intendans de Police, & de Marine, les Médecins, & pluſieurs perſonnes charitables dévouées au ſervice des peſtiferés, ont informé la Cour, que ſi ces peuples avoient eu du pain, de la viande, des remedes, ou de l'argent, pour ſubvenir à leurs beſoins, Marſeille, ſi floriſſante par le grand nombre de ſes Citoyens, & par ſon commerce, ne ſeroit pas une Ville déſerte.

Le Roi touché des relations qui ont été envoyées, a fait faire des remiſes à la Province ; mais les embarras de l'Etat n'ont pas permis à Sa Majeſté, d'exécuter ce que la compaſſion excitoit dans ſes entrailles paternelles, & ces ſecours n'ont pû ſubvenir entierement aux néceſſités de ſes Sujets affligés.

La diſette eſt générale en Provence ; elle augmentera par la ſtérilité des terres que les habitans n'ont pû cultiver ; & il eſt à craindre que la contagion, qui s'eſt rallentie pendant l'hyver, ne ſe renouvelle au retour du printemps, & des chaleurs de l'été. Que nous voyons qu'elle a gagné Toulon, où la peſte eſt déclarée ? elle regne déja dans les Equipages de mer, & peut encore être portée par les vents, & par quelques fugitifs, au milieu des troupes, dans les Provinces voiſines, & communiquer de l'une à l'autre l'horreur & la déſolation dans tout le Royaume, s'il n'y eſt promptement, & efficacement pourvû.

Tout l'Etat eſt intéreſſé à trouver un prompt ſecours, contre un mal qui menace tout le Royaume.

On propoſe, pour y parvenir, une collecte générale, dont

le produit ſera preſque imperceptible, ou du moins très-peu à charge; & on préſume que perſonne ne répugnera à ſecourir ſes compatriotes dans leur malheur.

On demande qu'il plaiſe au Roi, d'ordonner par un Déclaration, qu'il ſoit levé un droit de cinq ſols par cheminée ſur toutes les maiſons, tant dans les Villes, que dans les campagnes, ſans diſtinction de perſonnes, de rang, de caractere, ni de ſexe, attendu que c'eſt pour le ſalut du Public.

Le recouvrement de ce droit, attendu ſa deſtination, ſera fait ſans frais, & par un pur motif de charité, par les Receveurs de la Capitation dans les Villes, & par les Collecteurs des Tailles dans les Paroiſſes de la campagne, ou autres perſonnes qu'on jugera à propos de nommer; & les deniers ſeront remis aux Intendans, pour être employés aux achats des choſes néceſſaires, ſur les ordres du Roi, qui leur ſeront envoyés par M. le Chancelier.

Le produit de cette collecte, ne pourra, ſous aucun prétexte, être employé qu'à fournir aux beſoins des peſtiferés.

Cette contribution n'aura lieu, & ne ſubſiſtera qu'autant que la peſte ſe fera ſentir. Elle ceſſera trois mois après que les Evêques, les Magiſtrats, & les Médecins des lieux infectés, auront remis aux Intendans des certificats que le mal eſt ceſſé, & que la communication eſt libre.

INSTRUCTION

POUR ſe conduire dans les lieux attaqués de peſte.

LA maladie contagieuſe qui afflige depuis long-temps une partie conſidérable du Royaume, s'y étend malheureuſement, nonobſtant les diſpoſitions priſes pour y remédier, puiſqu'elle a gagné le Gevaudan, où même elle s'étend fort.

Ce progrès vient uniquement de la communication, ſoit par les hommes mêmes, ſoit par le tranſport des marchandiſes d'un lieu à un autre.

De plus, le deffaut d'avis certains, & prompts des lieux où la maladie a pénetré, juſtifié par le temps conſidérable de trois

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 764 sur 883

mois, que l'on a été à ſçavoir ſi c'étoit ce même mal qui regnoit dans le Gevaudan, a empêché juſqu'à préſent de porter à propos les remedes praticables, & d'arrêter le cours de ce mal.

C'eſt pour y parvenir, qu'outre les diſpoſitions générales qui ont été faites pour empêcher la communication de la peſte, l'on croit encore néceſſaire de rendre une Ordonnance du Roi, qui ſera publiée dans le Gevaudan, & à dix, quinze, & vingt lieuës à la ronde, contenant les Réglemens ci-après.

1°. Deffendre ſous peine de la vie de ſortir du Gevaudan, ſans des Certificats de ſanté, ſervant de paſſe-ports, qui déſigneront la route que voudra tenir celui qui en voudra ſortir; avec ordre de le faire viſer au dos dans chaque lieu de la route: & deffenſes, ſous pareille peine, de s'écarter de la route indiquée.

2°. Deffendre, ſous peine de la vie, de marcher avec de faux Certificats.

3°. Obliger les Maires, & Echevins des Villes, Bourgs, & Villages, de déſigner une, ou deux maiſons, ſuivant le lieu de paſſage, pour loger les paſſagers; & deffendre à tous les habitans, de donner furtivement azile, ſous peine de la vie.

4°. Obliger pareillement les Maires, & Echevins, à envoyer des certificats de tous les morts, contenant les cauſes, & ſymptômes de la maladie de chaque habitant qui ſera décedé; lequel Certificat ſera délivré par le Médecin, ou Chirurgien, qui aura dirigé le malade, viſé des Curé, & Maires, & Echevins du lieu. Ledit Certificat ſera envoyé dans le même jour au Bureau de Santé du chef-lieu d'où dépendront les Villes, Bourgs, & Villages. Et au cas qu'il y ait ſoupçon de contagion, on fera partir des exprès pour en donner avis aux Commandans, & Intendans des Provinces; cette précaution étant néceſſaire pour ſecourir les lieux au moment que la maladie y commence. Et s'il arrive que par la faute des Magiſtrats, & des Echevins, les avis n'en ſoient pas fideles, leur procès leur ſera fait.

5°. Tous les Villages déſignés ſeront tenus de faire la garde à proportion du nombre d'habitans, pour faire repréſenter par les paſſagers les Certificats de Santé à celui qui ſera déſigné pour les examiner. Il y aura au moins un homme de la garde qui ſçache lire.

6°. Deffendre aux Fermiers dans les Hameaux ſéparés des Villages, ſous peine d'être brûlés, de donner aucun azile; & au cas qu'ils y fuſſent forcés, ils ſeront tenus de le venir déclarer au plus prochain Village à l'inſtant qu'ils en auront la liberté, en déſignant les perſonnes; & les principaux habitans dudit Village ſeront pareillement tenus d'en donner avis ſur le champ dans les lieux, & aux perſonnes indiquées, afin que l'on puiſſe faire pourſuivre, & arrêter les gens qui auroient pû paſſer furtivement.

PRECAUTIONS

PRISES contre le progrès de la contagion, & pour la déſinfection des perſonnes, maiſons, & marchandiſes, dans tous les lieux qui en ont été attaqués.

TOUT le monde ſçait l'attention particuliere qu'a eu Son Alteſſe Royale à faire établir, & garder rigoureuſement des lignes garnies de troupes, & de Payſans armés, pour empêcher que les habitans des Provinces attaquées de la maladie ne communiquaſſent avec ceux des Pays ſains; & les exemples qui ont été faits pour punir ceux qui ont eu la témerité de s'expoſer à paſſer ces lignes.

On ſçait auſſi avec quelle exactitude on a bloqué ſucceſſivement chaque Ville, Bourg, Village, ou ſimple Hameau, dans leſquels on a découvert le moindre ſymptôme de cette maladie; ainſi il ne reſte qu'à faire connoître ce qui s'eſt paſſé dans l'intérieur de ces lieux.

A meſure que quelqu'un y eſt tombé malade, on l'a porté ſur le champ aux Infirmeries, que l'on avoit eu ſoin de fournir par avance de Médecins, de Chirurgiens, & de remedes, & autres choſes néceſſaires, tant pour leur guériſon, que pour leur ſubſiſtance.

On a commencé par brûler, ſans aucune complaiſance, les linges, hardes, couvertures, matelats, & autres meubles dont ils ſe ſervoient le plus ordinairement chez eux.

Il a été ordonné des quarantaines de rigueur, pendant leſquelles il étoit deffendu ſur peine de la vie, à toutes perſonnes de ſortir de leur maiſon & de paroître même ſur le pas de leur porte. Il y avoit des patrouilles établies pour veiller jour & nuit aux contraventions. Les Conſuls des lieux, les Commiſſaires de quartier, & les pourvoyeurs diſtribuoient à chaque famille ainſi renfermée les choſes les plus néceſſaires à la vie.

On a enſuite obligé tous les Marchands de déclarer, & de faire porter au Lazaret, dans les lieux où il y en a, ou dans des magaſins publics, couverts, & fermés exprès, toutes les étoffes, & marchandiſes ſuſceptibles de contagion qui pouvoient être chez eux.

Ceux qui avoient des magaſins particuliers ont été contraints de les fermer, & d'en remettre les clefs aux Commandans, ou Commiſſaires nommés pour cet effet, qui les ont ſcellés de leur cachet, & ont tenu regiſtre exact du nombre, & de la qualité deſdites marchandiſes, & du nom des proprietaires.

Lorſque la maladie a paru tirer à ſa fin, les Maires, Conſuls, & Bureau de Santé, ont eu ordre de faire mettre dans l'eau bouillante, avec du tartre, de l'alun, & autres drogues, les Cadix, les étoffes, la laine non filée, le chanvre, la toile, & généralement tout ce qui étoit ſuſceptible de leſſive, & de les expoſer enſuite à l'air pendant le nombre de jours néceſſaires pour les bien ſécher; ce qui a été exécuté avec la derniere regularité.

Les ſoyes, le fil, les chaînes à étain, & rames, ou non filés, les cuirs, & toutes les autres marchandiſes non ſuſceptibles de leſſive, ont été miſes à l'évent dans des halles, ou autres lieux couverts, & bien aërés, pendant trente jours, dont quinze ſur un côté, & quinze ſur l'autre; après quoi le tout a été marqué, & rendu aux proprietaires, avec des certificats autentiques de cette purification, ſignés deſdits Maires, & Conſuls; & deffenſes néanmoins de rien tranſporter d'un lieu à l'autre juſqu'à nouvel ordre.

Les bleds, farines, grains, legumes, fruits crûs, ſecs, & confits, le vin, l'eau-de-vie, les liqueurs, huile, ſavon, beure, fromage, poiſſon ſec, & ſalé, ſucre, poivre, cloud de

gérofle, & autres épiceries, drogues, médicamens, & parfums, le tabac, la vaiſſelle de fayence, le bois, &c. n'ont point été cenſés avoir beſoin de déſinfection.

Après les opérations ci-deſſus, il a été fait des viſites exactes dans toutes les boutiques, & maiſons des Marchands, même dans celles des particuliers, & des Communautés Religieuſes; & lorſqu'il s'y eſt trouvé des marchandiſes non déclarées, elles ont été brûlées, & les proprietaires, ou ceux qui les avoient recelées, ont été condamnés en 6000. liv. d'amende.

La rechûte de Marſeille, & de Mende, a donné lieu à une nouvelle quarantaine dans ces deux Villes, & à des ordonnances encore plus rigoureuſes, & portant peine de mort contre ceux chez leſquels on trouveroit des effets ſuſpects, & non déclarés. On y a fait de nouvelles viſites; & ce qui s'y eſt trouvé n'avoir point été parfaitement leſſivé, ou parfumé, l'a été tout de nouveau.

Les maiſons de tous les lieux infectés ont été lavées par dedans avec de l'eau de chaux vive, & les meubles avec une éponge trempée du plus fort vinaigre.

On a brûlé dans les chambres où il y avoit eu des morts, ou des malades, un parfum violent, compoſé de bois, & de graine de geniévre, de ſoulfre pur, ou de poudre à canon, de ſon trempé de vinaigre, & de pluſieurs autres drogues propres à chaſſer le mauvais air.

Perſonne n'a paſſé d'une Province à l'autre qu'après une quarantaine exacte, & qu'en changeant d'habit, & faiſant parfumer ſon corps avec les mêmes drogues.

Les Corbeaux, Infirmiers, & autres perſonnes prépoſées à la garde des malades, & à la déſinfection, ont auſſi ſubi les quarantaines, & les parfums.

Il a été publié en Languedoc, dès le commencement du mois de Septembre 1722. une Ordonnance portant amniſtie à tous ceux qui déclareroient dans vingt-quatre heures les hardes, ou effets qu'ils pouvoient tenir cachés, & peine de mort contre ceux chez leſquels on en trouveroit paſſé ledit temps. Cette ordonnance a fait rapporter encore quelques effets, & l'on en a trouvé quelques autres dans des places publiques, ou dans des ruës écartées, les proprietaires n'ayant vraiſemblablement oſé les rapporter, dans la crainte d'être punis. Tous

ces effets ont été brûlés, & quelques jours après il a été publié autre une amniſtie de trois jours pour derniere épreuve.

Par ſurabondance de précaution, & pour une plus entiere sûreté, il a été fait une nouvelle déſinfection des marchandiſes dans tous les lieux de Provence ſitués entre la ligne du Comtat, & celles de la Durance, & de l'Iſere.

Les étoffes du Gevaudan, & des autres cantons du Languedoc, qui avoient déja été déſinfectées, comme il eſt dit ci-deſſus, ont encore été miſes à l'évent dans les magaſins où elles ſe ſont trouvées, ou dans des granges, & maiſons les plus voiſines, où l'on a fait des ouvertures convenables pour y faire paſſer le grand air, & où les étoffes ont été étenduës vingt jours ſur un côté, & vingt jours ſur l'autre.

Les Villes d'Orange, & d'Avignon ſe ſont conduites à peu près de la même maniere, ſur-tout depuis que les troupes du Roi ſont dans le Comtat; de ſorte qu'il y a tout lieu d'être pleinement perſuadé qu'il ne reſte aucun levain de maladie, & qu'il ne peut arriver aucun accident du rétabliſſement du commerce des marchandiſes qui ont ſubi l'examen, & les purifications ordonnées.

MEMOIRE.

QUOIQUE les précautions que la sûreté du Royaume a demandées pour empêcher les progrès de la contagion en Languedoc, ayent des ſuites bien fâcheuſes, on ne peut cependant diſconvenir qu'il n'y ait eu moins d'inconvenient d'y aſſujettir les peuples, que de les expoſer à être attaqués d'un mal, dont ils ne pouvoient être garantis qu'en évitant toute ſorte de communication avec tout ce qui avoit contracté juſqu'au plus petit degré d'infection. L'expérience a fait connoître que tout autre moyen étoit inutile.

C'eſt dans cette vûe, lorſque cette maladie s'eſt manifeſtée en Languedoc, qu'on s'eſt moins attaché à la guériſon des lieux attaqués, qu'au ſalut de ceux qui ne l'étoient pas. On ne devoit pas craindre pour cette ſeule Province; l'Etat entier étoit expoſé à ce même danger. C'eſt pour le prévenir qu'on a envoyé en

en Languedoc juſqu'à vingt bataillons pour former différentes lignes ; que la Province a fait garder par les milices ſes frontieres ; que les Diocéſes les plus voiſins des lieux infectés ont mis ſur pied, & entretenu une partie de leurs habitans ; que les Communautés en particulier ont fait faire des gardes continuelles, & des détachemens pour empêcher toute communication.

La plus grande partie de ces précautions pouvoit être inutile, lorſqu'elles ont été déterminées ; mais l'événement ne pouvant être prévû, parce qu'il étoit inconnu, on a fait alors par prudence, pour la conſervation de l'état dans une occaſion ſi importante, ce qu'on auroit regardé dans tout autre cas comme la ruine des peuples du Languedoc.

Tels ont été les motifs qui ont operé les moyens dont on s'eſt ſervi juſqu'à préſent pour prévenir les progrès de la contagion. On en a connu les inconveniens, lors même qu'on les mettoit en uſage ; mais l'objet de garantir l'Etat d'un mal ſi dangereux, en évitant toute communication (ſeul & unique remede ſalutaire) la confiance que cette voie redonneroit bien-tôt la liberté au commerce, fit fermer les yeux à tous ces maux, quoique ſenſibles, pour éviter celui de la contagion, qui étoit le plus redoutable.

Toutes ces différentes précautions ont produit l'effet qu'on s'étoit propoſé. Les premieres lignes formées depuis Alzon, Village des Cevenes, frontiere du Rouergue, juſqu'à Saint Didier en Velay, frontiere d'Auvergne, ont empêché ſi efficacement toute communication avec le reſte du Languedoc, que depuis le mois de Septembre qu'elles ſont établies, il n'y a eu aucun malade ſuſpect au-delà des lignes ; ce qui prouve manifeſtement deux faits importans, l'un que rien d'infecté n'eſt ſorti de l'intérieur de ces lignes depuis qu'elles ſont formées ; & l'autre, qu'avant même qu'elles fuſſent établies, les précautions priſes par les perſonnes qui ont l'autorité du Roi, avoient également évité qu'il ne fût ſorti des lieux infectés aucune ſorte d'effets ſuſpects.

Cependant la crainte qu'on a eue que malgré toutes ces meſures il n'eût été introduit avant, ou depuis, ces premieres lignes, quelque choſe d'infecté dans la partie du Languedoc qui les avoiſine, détermina à prendre le parti de former une nouvelle

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 770 sur 883

ligne ſur la Riviere d'Orbe, parce qu'on crut qu'étant éloignée de vingt grandes lieuës de la ligne qui renferme le pays attaqué, ſi quelque perſonne, ou marchandiſe, avoit échappé à la vigilance exacte de cette premiere ligne, les ſuites fâcheuſes ne pouvant tout au plus s'étendre qu'entre ces deux lignes, celle de l'Orbe ſe trouveroit comme une digue, en cas d'un tel événement, qui aſſureroit non-ſeulement le reſte de la Province, mais la Guyenne, le Rouſſillon, & ſucceſſivement le Royaume. C'étoit le parti le plus sûr, auſſi fut-il jugé le plus convenable, malgré tous les inconveniens qu'il entraînoit.

Mais ſi la ſûreté a exigé dans un temps qu'on oubliât pour le ſalut de l'Etat la ſituation violente où ſe trouvent les peuples du Languedoc, qui ſe fait même reſſentir à leurs voiſins, on peut dire que les choſes ſont dans un état préſentement à pouvoir prendre les moyens pour délivrer ces mêmes peuples de la miſere qui les met au dernier déſeſpoir. Le commerce eſt éteint, plus de cent mille habitans qui ne vivoient avec leur famille que par leur induſtrie, & au jour la journée, ſont ſans travail; les terres ſont incultes dans la plûpart des campagnes, & les recoltes du Bas-Languedoc, quoique fertiles cette année, vont être perduës, ſi les Payſans qui ſont dans l'uſage de ſe tranſporter de Paroiſſe en Paroiſſe à meſure que ſe fait la maturité des productions, n'ont la liberté qu'ils avoient toujours eue. On peut quant à préſent prendre des meſures pour purifier le pays infecté, donner quelque aiſance à celui qui eſt ſain, & concilier le ſoulagement des peuples avec la ſureté, & les précautions convenables, pour éviter une communication qui ſeroit pernicieuſe, ſi elle étoit trop prématurée.

Monſieur le Maréchal de Berwick, qui voit de près l'état où eſt cette Province, & qui ſent l'importance qu'il y a de traiter cette affaire avec les précautions les plus sûres, ſans être moins touché de l'état violent où ſe trouvent les peuples, avoit d'abord penſé qu'avant de permettre aucune communication, il falloit aſſujettir à une quarantaine de quarante jours toutes les perſonnes, meubles, & marchandiſes qui ſe trouvoient dans l'étenduë de la premiere ligne, c'eſt-à-dire, dans le Gevaudan en entier, dans une partie du Vivarais, du Velay, & des Diocéſes d'Uzés, & Alais, qui y ſont enclavés. Mais les refléxions qu'il a faites lui-même ſur l'impoſſibilité d'exécuter

un projet ſi étendu, dont la diſpoſition ſeule pour les ſubſiſtances dureroit plus de ſix mois, ont déterminé Monſieur le Maréchal de Berwick à reduire cet objet aux ſeuls endroits où il y a eu des maladies; c'eſt-à-dire, que ſon idée eſt de faire faire une exacte quarantaine à toutes les perſonnes qui ſont dans ces lieux, & d'en uſer de même pendant ce même délai pour tous les meubles, & marchandiſes qui s'y trouveront, & commencer cette quarantaine dans ces lieux le même jour, & finir de même.

Ce projet eſt très-judicieux; une telle opération aſſure de la déſinfection totale; on ne ſera plus agité par la crainte; l'Etat ſera en ſûreté; & les Etrangers avec qui nous devons reprendre le commerce, ſe rapprocheront de nous à meſure qu'ils jugeront que les précautions que nous avons priſes avant de communiquer avec le pays qui a été infecté, ſont ſolides.

L'exécution de ce projet merite une grande activité, & il demande toute l'attention de ceux qui en ſeront chargés. Son ſuccès dépend du juſte, & prompt approviſionnement, & des Officiers qui ſeront chargés de contenir les habitans des lieux qui deviendront le même jour quarantainaires, de même que les meubles, & marchandiſes. On doit regarder comme un principe certain, que ſi une quarantaine bien obſervée eſt ſalutaire, elle eſt auſſi nuiſible quand elle ne l'eſt pas. Le moyen d'éviter ce dernier écuëil eſt de faire obſerver rigoureuſement une bonne diſcipline, & de ne pas expoſer au beſoin de vivres les quarantainaires. C'eſt de ces deux deffauts que naiſſent la confuſion, & le déſordre.

Pour parvenir à ce projet, il faut d'abord ſçavoir au vrai tous les lieux ſans exception qui ont été attaqués de maladies contagieuſes; combien il y a de perſonnes dans chacun, quelles ſubſiſtances il peut y avoir en pain, vin, viande, & bois; examiner ce qui leur manque pour fournir à une quarantaine, & les approviſionner juſqu'à concurrence du néceſſaire, par les ſubſiſtances qu'on achetera dans les cantons qui ſeront le plus à portée, leſquelles ſeront remiſes à ceux qui ſeront prépoſés pour les emplacemens, qui auront ſoin d'en charger ceux qui ſeront commis pour la diſtribution. Il faut choiſir un certain nombre de perſonnes en Gevaudan pour veiller à ces emplacemens, & en prendre à proportion pour la diſtribution des ſubſiſtances dans les lieux.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 772 sur 883

Il faut en uſer de même dans les Diocéſes d'Alais, Uzès, & Viviers ; mais comme il y a peu de lieux qui ont été attaqués, il ſera aiſé de pourvoir ces trois endroits de ſujets, & de vivres. Le ſeul endroit qui merite le plus d'attention, eſt la Ville d'Alais ; mais comme elle eſt actuellement en quarantaine, il ne ſera queſtion que de continuer les ſecours pour ce nouveau délai, ſans rien changer à la forme.

Indépendamment de ce nombre de ſujets, il en faut encore qui n'ayent d'autre ſoin que de faire porter aux endroits deſtinés dans chaque lieu les meubles, & marchandiſes, pour y faire quarantaine, & être mis à l'évent, après avoir fait paſſer par les leſſives ceux qui en ſeroient ſuſceptibles.

Il eſt important que cette quarantaine commence le même jour dans tous ces lieux pour finir en même-temps, parce qu'autrement ce ſeroit retomber dans le cas de voir communiquer ce qui ſeroit infecté, avec ce qui ne le ſeroit pas. C'eſt ce qu'on ne ſçauroit éviter qu'en ſuivant l'idée de Monſieur le Maréchal de Berwick. C'eſt pour cela qu'il ne faut déterminer le jour qu'elle commencera, qu'après qu'on pourra juger par les emplacemens des vivres, que tout ce qui ſera néceſſaire pour cette quarantaine ſera en état, ſans quoi on tomberoit dans la confuſion.

Il eſt néceſſaire qu'en choiſiſſant les perſonnes dont on ſe ſervira pour faire les emplacemens, diſtribuer les vivres, & déſinfecter les meubles, & marchandiſes, on les avertiſſe qu'après la quarantaine finie, elles doivent ſe rendre dans l'endroit qui leur ſera marqué pour y faire une quarantaine. Il faudra pourvoir ces endroits de vivres à proportion. Ceux qui auront travaillé dans le Gevaudan y ſeront placés dans quelque château, ou maiſon de campagne. Il en ſera uſé de même à l'égard de ceux qui ſeront en Vivarais, & pareillement pour ceux des Diocéſes d'Uzès, & Alais. Après cette quarantaine, qui ſuivra immédiatement celle qui ſera ordonnée aux habitans des lieux attaqués, ces employés auront la liberté de ſe retirer à l'endroit qu'il leur plaira.

L'autorité pour toutes ces opérations, & pour l'exactitude de la quarantaine, eſt de la derniere importance. Il faut qu'elle ſoit confiée à des Officiers ſages, vigilans, qui connoiſſent le pays, & qui ayent de la fermeté pour ſe faire craindre.

Comme les lieux qui ont été attaqués s'étendent dans quatre Diocéſes, on croit qu'il faut que ce commandement roule ſur quatre Officiers de caractere, pour ſervir, un dans le Gevaudan, & les trois autres dans les lieux qui ont été attaqués dans les Diocéſes de Viviers, Uzès, & Alais. Ils doivent s'entendre pour faire commencer la quarantaine dans le même jour pour les perſonnes, & prendre leurs meſures pour faire mettre deux ou trois jours à l'avance les marchandiſes, & meubles à l'évent, en faiſant paſſer par la leſſive tout ce qui pourra y être aſſujetti.

Les endroits pour la quarantaine pour les perſonnes, doivent être leur maiſon d'habitation; & pour les meubles, & marchandiſes, on doit ſe ſervir des enclos, s'il y en a, ou de la campagne. Les prépoſés à cet évent s'en chargeront par état, en ſéparant, & diſtinguant par des numeros ce qui appartient à un chacun. Ils auront ſoin pendant les quarante jours de remuer de temps en temps ces meubles, & marchandiſes, pour que toutes les parties ſoient également expoſées à l'air.

Il faudra établir encore quelques Médecins, & Chirurgiens, dans ces quatre Diocéſes, pour faire des tournées pendant cette quarantaine dans les lieux où il n'y en a pas, pour s'informer de la ſanté des quarantainaires, & ſecourir ceux qui pourroient être attaqués de nouveau de la contagion, & les ſéparer du lieu.

Après cette quarantaine ainſi faite, on doit regarder les lieux où il n'y aura pas eu de nouveaux malades, comme très-ſains, & hors de tout ſoupçon; & ſuppoſé, comme il eſt aſſez ordinaire, qu'il y eût quelque étincelle de mal pendant cette opération, il faudroit, indépendamment du ſecours qu'on donneroit pour arrêter le progrès du mal, tenir plus long-temps ces lieux en quarantaine, en les faiſant garder, & obſerver avec plus de ſoin que les autres, pour prévenir toute ſorte de communication avec les voiſins.

On ne propoſe point, en donnant ce projet, de lever les lignes qui font l'enceinte du pays infecté, quoiqu'on propoſe de mettre en quarantaine tous les habitans des lieux qui ont été attaqués, de même que leurs meubles, & marchandiſes. La matiere eſt trop importante pour la traiter avec tant de précipitation, & ce ne peut être qu'après cette quarantaine, &

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 774 sur 883

par le ſuccès qu'elle aura, qu'on doit prendre ce parti. Mais on croit qu'en l'état où ſont les choſes, & l'épreuve pendant neuf mois que le venin renfermé dans l'intérieur de la ligne, depuis Alzon juſqu'à Saint Didier, n'a pas tranſpiré au-delà, on doit dès-à-préſent, ſur une démonſtration auſſi ſenſible, lever la ligne de la Riviere d'Orbe, & celle même faite depuis Lengeat juſqu'à Tournon, qu'on a qualifié du nom de ligne d'obſervation. Car quand on regarderoit le pays ſitué dans l'entre-deux de ces lignes comme mis en quarantaine, comme ayant été réputé ſuſpect, quatre grands mois qui ſe ſont écoulés depuis l'établiſſement de la ligne ſur l'Orbe, pendant leſquels il n'y a eu ni malades ſuſpects, ni aucun ſymptôme douteux, ne ſont-ce pas une épreuve au-delà de tout ce qui a été jamais pratiqué en pareille matiere?

Quand une Ville eſt ſoupçonnée d'infection, on l'aſſujettit à ne pouvoir pas communiquer avec ſes voiſins pour un temps. Dix, vingt, trente, ou tout au plus quarante jours, ſont les termes qu'on prend pour juger de ſon état. Si pendant ce délai la ſanté s'y ſoutient, on donne à cette Ville ſa premiere liberté. On a eu la même idée du pays ſitué entre la premiere ligne, & celle formée ſur la Riviere d'Orbe. Il y a quatre mois qu'il prouve par la ſanté de ſes habitans, qu'il n'a aucune atteinte d'infection; il demande avec raiſon d'être rétabli, comme le ſeroit une Ville, dans ſa premiere liberté, ne l'ayant perduë que par un motif de crainte.

Son état eſt violent, il renferme les Villes les plus conſidérables de la Province, qui ne peuvent vivre que par l'induſtrie, & par leur commerce avec le reſte du Languedoc; les Manufactures y ſont tombées; la circulation des denrées n'a plus lieu; les recoltes ſont à la veille d'être faites. Les payſans des deux parties du Languedoc préſentement diviſé, ſe joignent enſemble pour les moiſſons, & les vendanges, & parcourent les campagnes à meſure que ſe fait la maturité des productions; le climat exceſſivement chaud demande cette multitude de travailleurs, ſans quoi elles ſeroient perduës. Tout le monde ſçait que dans le bas Languedoc, il faut que depuis le 15. Juin, qu'on commence à couper les bleds, juſqu'à la Magdeleine, qui eſt le 22. Juillet, ils doivent être dans cet eſpace de temps coupés, mis en gerbier, dépiqués, criblés, & portés aux greniers,

d'où il eſt aiſé de juger quel doit être le nombre de moiſſonneurs néceſſaires.

Les Etats prévoyant cet inconvénient, & que ce dernier coup cauſeroit la plus affreuſe miſere, ont déliberé, avant de ſe ſéparer, de demander la levée des lignes d'obſervation. On craint pour la vie d'un homme, quand on le croit bleſſé; la prudence veut, & c'eſt une véritable ſageſſe de l'obſerver de près, & de le traiter en malade; mais ſi après un certain temps on ne voit rien d'alteré, on ceſſe de craindre. Il y a quatre mois que le pays ſitué entre ces deux lignes, eſt dans cet état.

Pourroit-on dire qu'on a à craindre le tranſport frauduleux de quelque marchandiſe, ou effet du pays renfermé dans la premiere ligne? Il n'y a qu'à reflechir ſur la conſiſtance, & la nature de ce pays, pour ceſſer d'avoir cette idée. Le Gevaudan en entier, la partie des Dioceſes d'Alais, Uzès, & Viviers, dont il eſt queſtion, ne ſont que pays de montagnes, qui ne conſiſtent qu'en pâturages: on n'y recueille pas à moitié les denrées néceſſaires pour la ſubſiſtance des Payſans; il n'y a d'autre induſtrie, ni aucune autre ſorte d'ouvrage, que les Cadis, Serges, & Impériales, qui ſont de petites étoffes fort groſſieres, qu'on y fait des laines du pays, & dont le commerce étoit très-conſidérable.

Toutes ces étoffes qu'on y a trouvé, ſont dépoſées dans des magaſins; & comme l'on appréhendoit ce travail pour l'intérieur du pays, on a fait démonter tous les mériers, & enfermé tous les peignes; depuis une année on n'y travaille plus. La valeur d'une piéce d'étoffe qu'on fabrique dans ce pays, n'eſt que de dix à douze livres, enſorte que pour porter la valeur de trente livres de ces marchandiſes, il faut la charge d'un cheval. On croit pouvoir aſſurer que quand il y auroit quelque piéce d'étoffe recelée dans le pays depuis un an, ce qui ne ſçauroit être après les perquiſitions faites, & la peine de mort publiée contre les détempteurs, quand il n'y auroit ni lignes, ni troupes, ni gardes auſſi exactes, le peu de valeur de la marchandiſe raſſureroit aſſez. On penſeroit bien différemment s'il falloit craindre pour l'introduction de quelques marchandiſes précieuſes, ou étrangeres, dont le peu de volume facilite la fraude, comme celles qui viennent des Indes, ou du Levant; mais des Cadis en laine blanche, ou cruë, dont les trois piéces

valant trente livres, ſont la charge d'un cheval, ne ſont pas à redouter, lorſqu'il faudroit même ſurprendre, pour réuſſir, des corps-de-gardes de troupes reglées, établies en vûë les uns des autres, & à portée de la voix, ſoutenus par des parrouilles continuelles, & par d'autres gardes poſtérieures détachées à tous les débouchés des Montagnes, & à tous les Ponts, Villes, Villages, & Hameaux, qui ſont en Languedoc.

On a expoſé dans ce Mémoire ce qui convient d'être fait pour l'exécution de la quarantaine, ſuivant le projet de Monſieur le Maréchal de Berwick; mais on n'a pas parlé des moyens ſans leſquels il ſeroit impoſſible d'entreprendre ce travail. Ce ſont les fonds néceſſaires pour les ſubſiſtances qu'il faudra fournir aux lieux qui doivent y être aſſujettis, qui ne ſont point par eux-mêmes en état de ſe les procurer. Les Dioceſes ne le peuvent pas auſſi; il faut donc que ce ſoit le Roi, ou la Province, qui en faſſe la dépenſe. Si l'état des affaires de Sa Majeſté ne permet pas qu'elle y entre, la Province pourroit faire cet effort, en conſideration de la ceſſation de la dépenſe actuelle qu'elle fait pour l'entretien des lignes d'obſervation, & par le profit encore plus grand qu'elle trouveroit en rétabliſſant le commerce, & la communication entre le pays renfermé par ces lignes d'obſervation, & le reſte du Languedoc, par la facilité qu'elle auroit pour ſes recouvremens. Tous ces avantages engageroient la Province à fournir à l'achapt des ſubſiſtances dont ces lieux auront beſoin pour la quarantaine.

Si ce projet convient, on ne ſçauroit trop-tôt le mettre en exécution. En voici le précis.

1°. Faire faire une quarantaine de quarante jours à tous les lieux qui ont été attaqués de la contagion, & faire paſſer par l'évent, & par la leſſive, les meubles, & marchandiſes de ces mêmes lieux.

2°. Faire commencer cette quarantaine pour tous ces lieux le même jour, & finir en même-temps, à l'exception de ceux qui pendant la quarantaine auroient quelques malades, auſquels la quarantaine ſeroit prorogée.

3°. Pour parvenir à cette opération, il faut d'abord, & avant toutes choſes, ſçavoir le nombre des lieux qui ſont dans le cas, le nombre d'habitans qu'il y a à entretenir, les ſubſiſtances qu'ils ont, & après avoir ſupputé ce qui leur manque en pain, vin, viande,

viande, & bois, & en faire faire l'achapt aux cantons les plus convenables, & faire faire les tranſports, & emplacemens.

4°. Choiſir le nombre de perſonnes néceſſaires par rapport à la force des lieux, pour faire faire ces emplacemens, & la diſtribution des vivres, par jour, ou par ſemaine.

5°. Choiſir le nombre de perſonnes convenables pour le tranſport des meubles, & marchandiſes à l'évent, & faire paſſer par la leſſive ceux qui en ſeront ſuſceptibles.

6°. Choiſir un endroit dans chacun des Dioceſes de Mende, Viviers, Alais, & Uzès, où tous ces différens Employés ſe rendront pour faire quarantaine après celle qui ſera preſcrite aux lieux qui ont été attaqués, & pourvoir à l'avance ces quatre endroits champêtres de ſubſiſtance, à proportion du nombre de ces Employés.

7°. Etablir quelques Médecins, & Chirurgiens, pour faire des tournées dans les petits lieux de la campagne, pour ſecourir à propos les malades, s'il y en a, n'étant pas néceſſaire d'en mettre dans les Villes d'Alais, Mende, & Marvejols, qui en ſont pourvûës.

8°. Choiſir quatre Officiers de caractere pour faire exécuter ce projet ſur les lieux, gens vigilans, & qui ayent de la fermeté, & qui connoiſſent le pays, & les établir, un en Gevaudan, qui eſt la partie la plus conſidérable; l'autre en Vivarais; & les deux autres dans l'intérieur des lignes des Dioceſes d'Alais, & Uzès.

9°. Faire lever préſentement les lignes d'obſervation, comme inutiles, & ruineuſes pour le commerce, & les peuples, & rétablir la liberté entre les Pays extérieurs à la premiere ligne, & le reſte du Languedoc.

10°. Engager par-là, & par la ceſſation de la dépenſe de ces lignes, la Province à fournir les fonds néceſſaires pour l'achapt des ſubſiſtances des habitans qui ſeront mis en quarantaine, dont ils manqueront, ſi les beſoins de l'Etat ne permettent pas au Roi d'y contribuer.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 778 sur 883

INSTRUCTION

POUR les Quarantaines.

TOUTES les meſures que nous avons priſes pour garantir cette Province du mal contagieux, nous paroîtroient inſuffiſantes, ſi nous n'avions établi dans les lieux principaux des quarantaines, où l'on puiſſe envoyer les perſonnes, & les marchandiſes ſuſpectes, pour que les uns & les autres s'y purifient par l'évent, & les parfums, de maniere qu'il n'y puiſſe reſter aucun ſoupçon de danger. Mais afin que cela s'exécute avec toute l'exactitude poſſible, nous avons crû qu'il étoit néceſſaire de faire un reglement auquel on ſe conformât dans tous les lieux où il y a, ou y aura des quarantaines de précautions, que nous nommons ainſi, pour les diſtinguer des autres lieux de quarantaines, qu'on ſeroit obligé d'établir plus près des Villes, pour y envoyer les convaleſcens, & autres ſuſpects, ſi malheureuſement elles venoient à être affligées de ce mal contagieux.

1°. Il faut donc choiſir, comme nous avons déja dit, un lieu écarté de la Ville d'environ une demie lieuë, élevé, bien aëré, & placé autant qu'il ſera poſſible, du côté du ſeptentrion, qui ſoit ſeul, éloigné des Villages, & des grands chemins, où l'eau ſoit commode, & qui ait aſſez de bâtimens pour loger ſéparément les marchandiſes, & les perſonnes ſuſpectes, & les prépoſés au ſervice de la quarantaine.

2°. Les endroits qui n'auront pas toutes ces commodités, mais qui en ſeront ſuſceptibles avec peu de dépenſe, ſeront choiſis préférablement aux autres, pourvû qu'ils ayent les autres avantages déja marqués.

3°. Comme il n'y a gueres de granges aſſez aërées pour que les marchandiſes que l'on y mettra, puiſſent y bien prendre l'air, & l'évent, lorſque la pluye, & le mauvais temps ne permettront pas de les mettre à l'évent au-dehors, on fera à tous les aſpects de ces granges, des fenêtres en aſſez grand nombre, & aſſez grandes, pour que le vent y puiſſe entrer aiſé-

ment de tous les côtés, & bien éventer les marchandiſes, qui pour cet effet ſeront toujours dépliées, & écartées ſur des perches, tant dans les granges, qu'au dehors.

4°. A l'une des extrémités de chacune de ces granges, on prendra une étable, s'il y en a, ou l'on fera une muraille de ſéparation pour faire une chambre ſéparée, laquelle ſera voutée, ou du moins facile à clorre, de maniere que la fumée n'en puiſſe ſortir que par la porte, ou par les fenêtres, quand on les ouvrira; on les garnira de perches, ou de cordes tenduës, & élevées. C'eſt dans ce lieu qu'on mettra toutes les marchandiſes qui ſeront envoyées à la quarantaine pour y être parfumées, chacune ſuivant ſa qualité, pendant le temps néceſſaire, avant de communiquer avec les autres qui y ſont déja. Après ce parfum, on les portera dans la grange avec les autres, ayant ſoin de les tenir rangées ſuivant l'ordre de leur réception.

5°. A trente pas, ou environ, de diſtance de ce lieu de parfum, il y aura un petit lieu couvert ſur quatre pilliers, & garni de perches, ou de cordes tenduës. C'eſt dans ce lieu qu'aboutiront d'abord toutes les marchandiſes qu'on envoyera à la quarantaine, pour y être déballées, dépliées, & étenduës, par celui à qui elles appartiennent, ou par le voiturier qui les aura conduites, & y demeurer ainſi cinq à ſix heures, avant que les prépoſées à la quarantaine les touchent, & les approchent de plus près que dix pas, pour en prendre l'état, & en envoyer le double au Bureau de Santé.

6°. Il y aura dans ce lieu même une cuvette, qu'on remplira d'eau aſſez chaude, pour y faire baigner les perſonnes qu'on envoyera à la quarantaine, dans les ſaiſons qui le permettront. En ſortant de ce bain, elles ſe laveront tout le corps, & ſe rinceront la bouche avec du vinaigre préparé, qu'on aura mis dans ce même endroit; après quoi ayant ſuſpendu aux perches toutes leurs hardes, elles prendront une chemiſe qu'on leur jettera, pour venir enſuite dans le lieu où elles doivent être parfumées. Ce lieu doit être autre que celui où l'on parfume les marchandiſes, plus petit, mais vouté, ou clos, comme nous avons dit, de maniere à ne point laiſſer échapper la fumée, & échauffé comme une étuve. Leurs hardes ſeront enſuite portées au parfum des marchandiſes, & après cela éventées comme elles. A l'égard des perſonnes, après qu'elles auront été

parfumées, on leur donnera une autre chemiſe, & des habits de la quarantaine, pour les conduire enſuite dans les chambres ſéparées qui leur ſeront deſtinées. Les perſonnes de la même famille, & même les autres pour leſquelles il n'y aura qu'une ſuſpicion égale, pourront être miſes dans la même chambre, pourvû que la convenance des ſexes le permette.

7°. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on pût faire dans une même & vaſte enceinte, tout autour d'icelle des loges, ou maiſonnettes ſéparées, & munies de lieux communs, & autres commodités, éloignées de dix pas au moins l'une de l'autre, & que le devant de chacune de ces loges ait une barriere, juſqu'à laquelle les perſonnes puiſſent aller prendre l'air, pour ſe voir, & conferer les unes avec les autres, ſans ſe communiquer d'une maniere dangereuſe. Au deffaut de ce, on fera enſorte que les chambres qui ſe trouveront faites dans les lieux deſtinés à la quarantaine, ſoient ſéparées de maniere qu'on puiſſe entrer, & ſortir des unes ſans communiquer, ou paſſer par les autres. Pour cela on les dégagera par des entrées, & des eſcaliers ſéparés; & quand on ne pourra pas faire autrement, on mettra les fenêtres à niveau du plancher, pour y mettre des échelles commodes par leſquelles on entrera, & on ſortira de ces chambres, pour prendre l'air juſqu'aux bornes marquées, & conferer les uns avec les autres à dix pas de diſtance, ſans communiquer autrement.

8°. Il y aura continuellement une garde en ſentinelle, pour empêcher que les perſonnes de la quarantaine ne paſſent les bornes marquées, & ne ſe communiquent pas de plus près qu'il eſt ordonné; & au cas de déſobéiſſance, la ſentinelle pourra tirer ſur elles.

9°. Il y aura dans chaque quarantaine établie, un Concierge, qui tiendra lieu du premier Officier, & fera exécuter tout ce qui ſera ordonné à l'égard de la quarantaine par le Bureau de Santé. Il tiendra un Regiſtre exact de la quantité, & qualité des marchandiſes qu'on y envoyera, du jour de leur arrivée, & parfum, du temps qu'elles y doivent demeurer, & du jour qu'elles en partiront. Il aura ſous lui deux ſerviteurs pour parfumer, étendre, & faire éventer les marchandiſes, & pour parfumer, & ſervir les perſonnes. Il y en aura un troiſiéme pour faire la garde, & ſervir autrement, comme le Concierge l'ordonnera. Outre ces ſerviteurs, on aura une gouvernante, ou cuiſi-

niere, qui ſera chargée du linge, de la vaiſſelle, & des uſtancilles de cuiſine. Elle aura ſoin de blanchir le linge, & aura ſous elle, s'il eſt néceſſaire, une autre ſervante pour lui aider.

10°. Les vivres, ou autres proviſions, qui ſeront apportés à la quarantaine chaque jour, ſeront dépoſés à un lieu marqué, éloigné du moins de trente pas, où les ſerviteurs de la quarantaine viendront les chercher, après que ceux qui les auront portés ſe ſeront retirés. C'eſt dans ce même lieu que les ſerviteurs de la quarantaine porteront les lettres qu'on envoyera, leſquelles ils jetteront à une diſtance de dix pas, à laquelle celui qui les doit recevoir, & porter, les prendra avec des pincettes aſſez longues, & trempées auparavant dans du vinaigre chaud, & paſſées ſur la flamme de la poudre à canon. Il trempera ces lettres dans le même vinaigre, & les paſſera à la même flamme, ou à la fumée d'un parfum avant de les toucher; & ſi les pacquets ſont à enveloppe, ou trop gros, il les ouvrira, pour que le vinaigre, & le parfum pénétrent dans tout l'intérieur. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il y eût un petit lieu couvert ſur quatre pilliers, où l'on jettât les lettres, pour pouvoir les y prendre en temps de pluye, & autres mauvais temps.

11°. Les logemens de ce Concierge, & de ſes ſerviteurs, la cuiſine, & les proviſions, ſeront dans un bâtiment ſéparé de la grange, des loges, & des lieux de parfums, quoique dans la même enceinte.

12°. A une diſtance de trente pas de la quarantaine, & bien à la vûë d'icelle, il y aura un petit lieu couvert, où on élevera un Autel, pour y dire la Meſſe les jours de Fêtes, laquelle les perſonnes de la quarantaine entendront de leurs chambres, ou du devant d'icelles; & à huit ou dix pas de cet Autel, il y aura un petit lieu couvert, où viendront ceux qui voudront ſe confeſſer, que le Prêtre écoutera de loin, à moins qu'ils ne ſoient malades; auquel cas on les mettra dans une chambre, ou loge écartée, ſervant d'Infirmerie, où ils ſeront ſervis par des Médecins, Chirurgiens, Apotiquaires, Gardes, & autres perſonnes qu'on nommera pour cela, & où ils ſeront confeſſés, & recevront les Sacremens, & dans ce cas tous les Officiers & autres, ſeront ajoûtés à la quarantaine.

13°. Juſques à ce que la néceſſité requiere qu'on nomme d'autres Officiers, le Concierge établi aura ſoin de faire nour-

rir les quarantainaires, ſçavoir, les gens aiſés à leurs dépens, ſuivant la chere qu'ils pourront faire, & les pauvres aux dépens des fonds ordonnés pour cela, empêchant avec ſoin que les uns & les autres ne faſſent aucun excès en vin, ni autrement. Leur nourriture leur ſera portée par un des ſerviteurs, à une diſtance de leur chambre que le Concierge marquera, & où le quarantainaire viendra le prendre, après que ledit ſerviteur ſe ſera retiré. Après le repas, le quarantainaire rapportera ſon linge, & ſa vaiſſelle au même lieu où l'on aura mis un chaudron avec de la leſſive chaude, dans laquelle le quarantainaire lavera, & frottera un peu lui-même ſes uſtancilles, après quoi un des ſerviteurs viendra les querir. Les quarantainaires feront eux-mêmes leurs lits, & leurs chambres.

14°. Ce Concierge aura grand ſoin de voir ſoir, & matin, & pluſieurs fois dans le jour, tous les quarantainaires, pour ſçavoir comment ils ſe portent, & ce qui peut leur être néceſſaire, pour qu'au cas de maladie il puiſſe en donner avis inceſſamment au Bureau de Santé, pour être pourvû à leur ſoulagement.

15°. Pour éviter les terribles inconvéniens qui ne ſont arrivés que trop ſouvent par la mauvaiſe qualité, ou la mauvaiſe adminiſtration des parfums, nous avons chargé le Sieur Gaumet, Médecin, d'en faire faire dans l'Hôtel-Dieu de la Ville de Clermont, de différens, proportionnés aux différens tempéramens des quarantainaires, & aux qualités différentes des marchandiſes, & de dreſſer un mémoire, ou inſtruction, ſur la maniere, & le temps d'employer les uns & les autres, afin que dans toutes les quarantaines on ſe ſerve de ces parfums, & qu'on les employe exactement, conformément à cette inſtruction, qui contiendra auſſi la maniere dont les quarantainaires doivent ſe ménager avant & après le parfum, & pendant leur quarantaine.

16°. Quoique les temps fixes pour les quarantaines, ſoient de quarante jours pour les marchandiſes, & depuis l'année 1638. de vingt-cinq jours pour les perſonnes, il dépendra de Meſſieurs les Commiſſaires des Bureaux de Santé, de fixer les temps des uns & des autres, ſuivant l'exigence des cas différens.

17°. Afin que dans leſdites quarantaines, tout ce que nous ordonnons ſoit fidélement exécuté, le Bureau députera une fois du moins toutes les ſemaines, deux honnêtes & prudens habitans, pour viſiter la quarantaine à une diſtance de dix pas au

moins, pour y voir le Concierge, & ceux qui lui ſont ſubordonnés en particulier, leur faire les queſtions néceſſaires, & voir enſuite chacun des quarantainaires l'un après l'autre, à pareille diſtance de dix pas; s'informer de leur ſanté, & de leurs beſoins, pour rendre enſuite un compte exact du tout au Bureau de Santé.

MEMOIRE

SUR les Infirmeries.

MARSEILLE eſt la Ville du Royaume la plus propre, & la mieux ſituée pour le commerce du Levant, mais comme ces contrées ſont ſouvent déſolées par la peſte, cette Ville ſe trouve ainſi par là expoſée aux ravages de cette maladie. Le commerce qu'elle a avec les autres Villes de la Province, & avec les Provinces voiſines, les expoſe également aux mêmes malheurs. Outre les dépenſes immenſes que ces fréquentes contagions couteroient à l'Etat, & le dérangement qu'elles feroient dans le Royaume, il ſeroit à craindre qu'à la fin elles ne portaſſent ce commerce dans les Villes d'Italie, d'où la derniere peſte de Genes l'avoit attiré en cette Ville. Le bon ordre des Infirmeries pour la purge des perſonnes, & des marchandiſes ſuſpectes, eſt le ſeul moyen par lequel on puiſſe prévenir tous ces déſordres, & garantir Marſeille des malheurs qu'elle vient d'eſſuyer. Pour qu'on puiſſe juger ſi l'ordre que l'on garde dans ces Infirmeries eſt ſuffiſant pour cela, on va l'expoſer dans la premiere partie de ce Mémoire. Dans la ſeconde on remarquera les abus qui s'y commettent; & dans la troiſiéme on propoſera les changemens qu'il conviendroit d'y faire pour empêcher tous les abus. Chaque partie ſera diviſée en même nombre d'articles, & tous ces articles ſe répondront l'un à l'autre par le même chiffre.

1°. Les Infirmeries ſont fort bien ſituées hors la Ville, ſur le bord de la mer, & du côté du Nord. C'eſt un vaſte enclos fermé de murailles, dans lequel il y a différentes halles pour les marchandiſes, des cazernes pour les quarantainaires, & mê-

me des appartemens aſſez propres pour les perſonnes diſtinguées. Elles ſont diviſées en deux ; le grand, & le petit enclos, qui eſt fermé, & réſervé pour les marchandiſes, & les perſonnes ſuſpectes.

Elles ſont régies, ces Infirmeries, par ſeize Intendans de la Santé, nommés annuellement par les Echevins, lors de l'élection des Officiers Municipaux, & approuvés par le Conſeil de Ville. Parmi ces ſeize Intendans, il y a les deux Echevins qui ſortent de Charge, les autres ſont pris du Corps des Négocians, & quelquefois, mais rarement, parmi les Bourgeois. Le Corps de ces Intendans compoſe ce qu'on appelle ici *le Bureau de Santé*, ayant avec eux un Sécretaire qui eſt fixe, ou tout au moins qui exerce cet emploi depuis long-temps. Ils ont des gardes, ou valets, pour le ſervice de leur Bureau.

Ils s'aſſemblent dans une petite maiſon de bois flottante à l'entrée du port. On l'appelle vulgairement *la Conſigne*. Il eſt vrai que depuis quelques années on a jetté les fondemens d'un ſuperbe édifice à l'embouchure du port, où ils auront toutes leurs commodités, & tous les appartemens néceſſaires. Ils tiennent leurs aſſemblées deux jours de la ſemaine, le Lundi, & le Jeudi, & toutes les fois qu'il ſe préſente des cas qui les demandent. C'eſt dans ces aſſemblées qu'ils reglent tout ce qui regarde les Infirmeries, les entrées des perſonnes, & des marchandiſes dans ce lieu, leurs quarantaines, & celles des navires, & de leurs équipages. Ils ſont en exercice chacun par ſemaine, & l'Intendant de ſemaine eſt chargé d'exécuter les déliberations du Bureau, a le ſoin de recevoir les patentes des navires qui arrivent, les dépoſitions des Capitaines, d'aller tous les jours aux Infirmeries, de veiller à tout ce qui s'y fait, & d'y regler toutes choſes. C'eſt lui qui porte la parole dans les Aſſemblées, & c'eſt ſur ſon rapport que l'on y prend les réſolutions convenables au temps, & à l'occurrence des cas. Tout autre Intendant qui ſe trouve à la Conſigne, reçoit auſſi les patentes, & les dépoſitions des Capitaines qui arrivent.

2°. L'intérieur des Infirmeries eſt gouverné par un ſeul Officier, qu'on appelle le Capitaine des Infirmeries, & qui eſt fixe, ou tout au moins qui exerce cet emploi depuis long-temps. Celui-ci a ſeul le détail, & la garde de tout ce qui regarde les perſonnes, & les marchandiſes en quarantaine ; tout reſſortit

reſſortit à lui, & il eſt ſeul chargé de l'exécution des ordres, & des déliberations du Bureau de la Santé. Il y a bien d'autres petits Officiers, comme ſont les Portiers, un Cabaretier, & quelques autres, mais qui n'ont aucune autorité dans ce lieu, & qui n'ont d'autre ſoin que celui de remplir les fonctions auſquelles ils ſont deſtinés. Toutes ces perſonnes ſont dans les Infirmeries avec leurs familles, & leurs domeſtiques.

3°. Il y a dans les Infirmeries une petite Chapelle où l'aumônier des Infirmeries dit la Meſſe les Fêtes & les Dimanches, & les équipages des navires viennent l'entendre, ſans entrer dans la Chapelle. Les paſſagers, & les perſonnes employées dans les Infirmeries entendent auſſi la même Meſſe.

4°. Lorſqu'un navire vient d'un lieu qui n'eſt pas ſuſpect, en arrivant dans le Port, le Capitaine vient dans ſa chaloupe à la Conſigne, où il préſente ſa patente à l'Intendant qui s'y trouve, lequel lui donne l'entrée ſur le champ, ſans autre formalité, que de lui faire les interrogats ordinaires, d'où il vient, de ce qui ſe paſſe dans cet endroit, des navires qu'il y a laiſſés, de ceux qu'il a rencontrés dans ſa route, s'il ne lui eſt rien arrivé, & autres demandes de cette eſpece.

5°. Il n'en eſt pas ainſi de ceux qui viennent du Levant, & autres lieux ſuſpects. En arrivant ils ſont obligés de mouiller au large ſans entrer dans le Port. Le Capitaine y entre enſuite avec ſa chaloupe, & vient préſenter ſa patente au Bureau de la Santé à l'Intendant de ſemaine, ou à celui qu'il y trouve, & y fait ſa déclaration, de ſa route, & de tout ce qui peut intéreſſer l'Etat, ou le Commerce. On lui fait les interrogats ordinaires, & ſur-tout s'il n'a pas eû de malade dans le voyage, & s'il n'en a point actuellement ſur ſon bord, & on lui fait affirmer par ſerment tout ce qu'il déclare, après quoi ayant reçû ſes ordres, il va rejoindre ſon navire. Si ſa patente eſt nette, c'eſt-à-dire, que dans le lieu d'où il eſt parti, il n'y ait aucun ſoupçon de peſte, il débarque ſes paſſagers aux Infirmeries, on met un garde ſur ce navire, & le batteau de ſervice lui porte les proviſions, & autres choſes néceſſaires, ſans communiquer avec l'équipage. Enſuite il débarque ſes marchandiſes aux Infirmeries, & ordinairement l'Ecrivain du vaiſſeau y entre avec elles pour en avoir ſoin. Le débarquement fini, le Capitaine avertit l'équipage, ſi perſonne n'a plus de marchandiſes à débarquer, & il doit faire

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 786 sur 883

la viſite dans le bord pour s'en aſſurer. Ce navire acheve ſa quarantaine dans le mouillage qu'il a pris, & qui eſt ordinairement aux environs des Iſles qui ſont hors de Marſeille. Sur la fin de la quarantaine, le navire vient ſe mettre à la chaîne qui ferme l'entrée du Port où il paſſe les derniers jours de ſa quarantaine, qui eſt de vingt jours, plus ou moins, ſelon les nouvelles que l'on a de la ſanté dans le Levant, & qu'il a été plus long-temps en route ; après leſquels le Capitaine doit encore avertir s'il n'a point de marchandiſes de contumace, ou d'autres ſujettes aux droits du Royaume, comme Tabac, & autres, enſuite on fait venir au Bureau de Santé le Capitaine, le Chirurgien, & le Garde qui a été mis ſur le navire, on leur demande de nouveau ſi tout l'équipage eſt en ſanté, s'il n'y a point de marchandiſes cachées, ſi la viſite en a été faite exactement, & on leur fait encore affirmer par ſerment la vérité de ce qu'ils déclarent, après quoi on les renvoye au navire, où l'on envoye des perſonnes de confiance pour faire encore la viſite, & pour donner le parfum à tout l'équipage, enſuite on lui donne l'entrée.

6°. Si la patente eſt brute, c'eſt-à-dire, qu'il y ait ſoupçon de peſte dans le lieu d'où le navire vient, ou dans ceux où il a touché pendant ſa route, le vaiſſeau & les marchandiſes ſont une quarantaine plus longue que l'ordinaire ; les paſſagers venus ſur ce navire, ſont reçûs dans les Infirmeries ſous une quarantaine plus longue que les autres.

7°. Les navires qui pendant le voyage ont perdu quelqu'un de leur équipage par maladie, ſont traités comme s'ils avoient patente brute.

8°. Ceux qui ont patente brute, & ont perdu du monde, ſont renvoyés avec leur cargaiſon en l'Iſle de Jarre, qui eſt la plus éloignée, où les marchandiſes ſont miſes à l'évent, avant que d'être reçûës dans les Infirmeries.

9°. Les paſſagers qui ſe ſont mis dans les Infirmeries, n'y font qu'une quarantaine de cinq à ſix jours, après leſquels on leur donne un parfum, & on les laiſſe ſortir avec leurs hardes.

Ceux qui ſont venus ſur un navire avec patente brute, font vingt jours de quarantaine, & ſont logés dans le petit enclos. On donne un garde aux paſſagers de chaque navire.

10°. Les marchandiſes reçûës dans les Infirmeries, ſont mi-

ſes à l'évent ſous de grandes halles ouvertes de tous côtés. Quand elles ne ſont pas ſuſceptibles de contagion, on défait ſeulement les emballages; mais quand elles le ſont, comme les cotons, on évente les balles, & on a ſoin de les retourner de temps en temps d'un côté & d'autre, afin que l'air les pénétre de toutes parts, & les laines ſont éparpillées; les autres ſortes de marchandiſes, comme les toiles ſont miſes en gerbier, & tout cela eſt fait par des porte-faix que l'on deſtine aux marchandiſes de chaque vaiſſeau. Leur quarantaine eſt toujours plus longue de dix jours que celles de l'équipage.

Avant que de donner l'entrée aux marchandiſes, le Capitaine, ou le Propriétaire remet le manifeſte, c'eſt-à-dire, l'état de la cargaiſon du navire; & ce manifeſte eſt fait par le Conſul François du lieu où il a chargé. Il en laiſſe une copie au Bureau du vingt pour cent, une à celui du poids & caiſſe, & une à la Chambre du Commerce. La premiere eſt pour éviter de payer le droit de vingt pour cent, auquel ſont ſujettes les marchandiſes du Levant qui paſſent par les Villes d'Italie; la ſeconde, pour jouir de l'exemption du droit de la Table de Mer, dont jouiſſent les *Citadins* de Marſeille, ſur toutes les marchandiſes qu'ils tirent pour leur compte du Levant, & qu'ils font enſuite paſſer dans tout le Royaume; & la troiſiéme eſt pour qu'on puiſſe prendre ſur ces marchandiſes le droit appellé *Cotimo*, qui eſt celui de commerce, & qui eſt pris ſur la valeur des marchandiſes. C'eſt de là que le commerce tire de quoi ſubvenir à toutes ſes dépenſes. Toutes ces formalités remplies, & les frais de la quarantaine payés, on donne l'entrée aux marchandiſes, & on les laiſſe ſortir des Infirmeries.

11°. La Régie des deniers du Bureau de la Santé, eſt faite par un Tréſorier que les Intendans prennent de leur Corps. Celui-là reçoit tous les frais des quarantaines qui ſont payés par les quarantainaires, & par les Propriétaires des marchandiſes qui payent tant par balle, à raiſon de la valeur des marchandiſes.

Ce Tréſorier paye auſſi toutes les dépenſes que fait le Bureau, & celles que fait chaque ſemainier dans ſa ſemaine, & à la fin de l'année il rend ſon compte, lequel eſt examiné par quatre Auditeurs des Comptes, que le dernier ſemainier de l'année nomme, & que le Bureau approuve.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 788 sur 883

SECONDE PARTIE.

1°. La ſituation des Infirmeries les rend propres à des parties de plaiſir. Les Intendans y mangent ſouvent enſemble, ils y régalent ſouvent leurs amis, & ceux-ci obtiennent facilement la permiſſion d'y traiter les leurs, ou des étrangers. On voit aſſez l'abus & le danger de ces ſortes de repas dans un lieu ſuſpect; ſi cela n'eſt pas dangereux par lui-même, il l'eſt du moins par les conſéquences.

Indépendamment de tous ces repas, tous les Intendans donnent facilement la permiſſion par billet à toutes ſortes de perſonnes d'entrer dans les Infirmeries aux hommes, & aux femmes, pour aller voir leurs parens, & leurs amis; aux Négocians pour aller parler à leurs Capitaines, ou aux Ecrivains. Les abus qui ſe peuvent commettre dans une communication ſi prochaine, ſe montrent d'eux-mêmes.

Le petit enclos des Infirmeries n'eſt pas aſſez grand, ni pour les Marchandiſes, ni pour les perſonnes ſuſpectes, ni aſſez bien fermé pour empêcher toute communication de ces perſonnes avec les autres. Les murailles qui ferment les Infirmeries, ne ſont pas ſi hautes qu'on ne puiſſe les franchir. Les quarantainaires peuvent fort bien donner aſſignation à des gens de la Ville, pour venir recevoir à une heure marquée des paquets ſuſpects, qu'ils leur jetteront par-deſſus les murailles.

Les motifs qui déterminent les Echevins dans le choix annuel des Intendans, ne ſont point l'âge, la probité, la prudence, la capacité, l'expérience. Ce ſont les liaiſons du ſang, de l'amitié, & de l'intérêt, qui reglent ce choix, & ces nominations ne trouvent pas ordinairement d'oppoſition dans le Conſeil, parce que chacun ſe trouve à ſon tour dans le cas.

La nomination annuelle des Intendans fait qu'aucun n'eſt bien inſtruit des uſages, & Reglemens, ſelon leſquels ce Bureau doit être régi.

A peine en ſont-ils inſtruits à la fin de l'année, enſorte qu'entrant en Charge neufs dans cet exercice, ils ſont obligés de s'en rapporter au Sécretaire, qui étant en quelque maniere fixe, eſt mieux qu'eux au fait de toutes ces choſes. On voit par-là que la juſtice de leurs délibérations dépend ſouvent de la pro-

bité du Sécretaire, qui peut facilement leur donner le change, & faire pancher leurs avis du côté que ſes vûës particulieres, ou ſon intérêt ſecret, le demandent. Souvent même par vanité, ou entêtement, les Intendans ſont des délibérations contraires à celles qui avoient été paſſées l'année précédente par les anciens.

Tant que le Bureau de Santé ne ſera compoſé que des ſeize Intendans, la ſanté publique ſera toujours en danger. Car comme ces Intendans ſont la plûpart Négocians, ils ſe trouvent preſque toujours intéreſſés, ou pour eux-mêmes, ou pour leurs parens, ou pour leurs amis, dans les cas ſur leſquels il faut déliberer; & même par reconnoiſſance ils ont pour un ami la même indulgence, dont il a uſé lui-même envers eux quand il exerçoit la même charge. Il eſt rare aujourd'hui de trouver des perſonnes qui puiſſent ſe mettre au-deſſus de ces complaiſances, & qui ſoient à l'épreuve d'un intérêt ſi préſent.

Le Sécretaire de ce Bureau eſt fixe, ou tout au moins on ne voit pas qu'on l'ait changé depuis long-temps; il ſemble même que cet emploi ſoit héréditaire dans la maiſon de celui qui l'occupe, & que l'on diſpoſe le fils à ſuccéder au pere. Peut-être eſt-il mieux que cela ſoit ainſi, parce qu'on ne peut être bien inſtruit des uſages de ce Bureau que par un long exercice.

Il eſt pourtant néceſſaire que ce Sécretaire ſoit non-ſeulement homme entendu, mais encore d'une probité reconnuë, on ne peut point conſtater des faits particuliers contre celui qui remplit aujourd'hui ce poſte. Tout ce qu'on en peut dire, c'eſt que la voix publique n'eſt pas pour lui; qu'il paſſe pour être quaſi le maître des délibérations du Bureau, & que la plûpart des Intendans ſortans de Charge ſe plaignent hautement de lui, ſans qu'on ſçache le ſujet de leurs plaintes; car tout ce qui ſe paſſe dans ce Bureau, eſt caché ſous un ſecret inviolable. Il eſt vrai auſſi que ces plaintes publiques n'ont aucun juſte fondement, & ne viennent que des aigreurs particulieres. Tout ce qui paroît abuſif dans le Sécretaire d'aujourd'hui, c'eſt qu'il joint à ſon Emploi celui de faire les avaries, c'eſt-à-dire, les états de répartitions des pertes par jets en mer, naufrages, & autres, que ſouffrent les navires, & leur cargaiſon; & comme il y a en cette Ville d'autres perſonnes chargées de faire ces

avaries, les Capitaines qui s'adreſſent à lui pour cela, ſont toujours un peu favoriſés, tandis que ceux qui s'adreſſent à d'autres pour faire ces avaries, ſe plaignent hautement de la rigueur dont on uſe envers eux.

Comme les Infirmeries ſont hors la Ville, & que tant en été qu'en hyver l'abord en eſt rude, & incommode, l'intendant de ſemaine ſe diſpenſe quelquefois d'y aller, & ſur-tout d'y aller deux fois par jour, quand la néceſſité des affaires le demanderoit, ce qui peut les faire ſouffrir, & en retarder les expéditions. La négligence d'un Intendant qui va rarement aux Infirmeries, ou qui ne fait que s'y montrer quand il y va, ſans prendre garde à rien, donne lieu à une infinité de déſordres, & d'abus.

2°. Il eſt impoſſible qu'un Officier puiſſe ſeul gouverner tout l'intérieur des Infirmeries. Il faut placer les marchandiſes, & les perſonnes qui y entrent, pourvoir aux beſoins de celles-ci, à la purge de celles-là, veiller nuit & jour à la garde des uns & des autres, à leur entrée, à leur ſortie, & à une infinité d'autres choſes également néceſſaires & importantes ; un ſeul homme peut-il y ſuffire ? faute d'une attention continuelle ſur toutes ces choſes, combien d'abus ne peuvent pas s'y commettre, & à quels déſordres ne ſommes nous pas expoſés ?

Le Capitaine des Infirmeries ayant une femme, ſa famille, & des ſervantes, auſſi-bien que tous ceux qui y ſont employés, elles peuvent donner lieu à bien des abus. Elles ſortent librement pour venir en ville ; les femmes avides des nipes & marchandiſes qui viennent du Levant, ne feront pas difficulté de les recevoir en préſent des paſſagers, & des Ecrivains, qui tâcheront par-là de ſe rendre le Capitaine favorable, pour qu'il faſſe l'aveugle ſur certaines choſes. Il y a encore plus à craindre avec les ſervantes, qui ſe feront moins de ſcrupule de recevoir d'un jeune paſſager, ou Ecrivain, quelque piéce d'étoffe ſuſpecte pour prix de leurs crimes : car ces jeunes gens, qui par la longueur du voyage, ou du ſéjour qu'ils ont fait en certain pays, n'ont pas vû de femmes de long-temps, recherchent avec paſſion la premiere qu'ils trouvent à leur bienſéance. On laiſſe à penſer ce qui peut ſuivre de tout cela. La femme du Capitaine reçoit dans les Infirmeries des viſites de toutes ſes parentes & amies ; c'eſt même une partie de plaiſir

pour elles : ce qui eſt ſujet à bien des inconvéniens.

3°. La communication des équipages des différens navires qui ſont en quarantaine, leſquels viennent les Fêtes & Dimanches dans les Infirmeries y entendre la Meſſe, n'eſt pas ſans danger, ſur-tout s'ils ſe tiennent tous devant la Chapelle.

4°. Il n'y a rien à dire ſur la maniere de donner l'entrée aux navires qui ne viennent pas de lieux ſuſpects, il n'en peut ſuivre aucun abus.

5° Pour ceux qui viennent du Levant, tout ce qu'il y a à dire, c'eſt que les Capitaines ne font gueres ces viſites exactement, & que l'homme de confiance que l'on envoye ne la fait pas plus exactement que lui ; enſorte qu'il paſſe bien de petits pacquets de marchandiſes, ou de piéces d'étoffes, & de mouſſelines, qui n'ont pas été portées aux Infirmeries, ni purgées par l'évent, ou par le parfum.

Les gardes que l'on met ſur ces navires, ſont ordinairement des gens du bas étage pris au hazard, & par conſéquent faciles à être corrompus, & à permettre qu'ils débarquent quelques marchandiſes. Car quand les navires achevent leurs quarantaines à la chaîne, & même quand ils ſont mouillés au large, les amis & les parens du Capitaine, & de l'équipage vont les voir dans de petits batteaux, & le plaiſir de les voir n'eſt pas toujours le ſeul motif de ces ſortes de viſites. On laiſſe toujours gliſſer quelque choſe du navire dans ces petits batteaux.

Lorſque le navire eſt mouillé en quarantaine, les Capitaines paſſent des marchandiſes en contrebande, qu'ils jettent dans des batteaux de pêcheurs qui viennent la nuit autour du navire, & s'approchent à la ſourdine. Il y a toujours quelqu'un de la Ville qui ménage ces contrebandes.

6°. Quoique la quarantaine de ceux qui ont patente brute, ſoit plus longue que celle des autres, tant pour les perſonnes, que pour les marchandiſes, elle ne l'eſt pourtant pas aſſez pour purger tout ſoupçon. La longueur du voyage n'y fait rien, & ne doit point entrer en conſidération pour abreger cette quarantaine, parce que les paſſagers, & les équipages en arrivant remuent leurs hardes, & ſouvent les petites marchandiſes qu'ils ont dans leurs caiſſes, leſquelles venant d'un pays infecté, puiſque leur patente eſt brute, peuvent être contaminées, & comme le venin ſe développe aux uns plutôt, aux autres plus tard, &

qu'ils peuvent même ne faire ce remuement que ſur la fin de leur quarantaine, il ſuit de là qu'en entrant dans la Ville ils peuvent y porter des impreſſions contagieuſes, qui, venant à ſe développer quelques jours après leur entrée, répandront le mal dans leur maiſon, & le donneroit à tous ceux qui les fréquenteront. Or il faut remarquer que quand les gens de mer, ou autres, arrivent du Levant, tous les parens, & amis vont les voir, & bien d'autres perſonnes, pour apprendre des nouvelles de quelque parens qu'ils ont dans le pays.

7°. Ce que l'on pratique à l'égard des navires qui ont perdu du monde dans la route, ne ſuffit pas pour la ſureté publique. Car on doit examiner ſi les perſonnes qui ſont mortes, ont eu une maladie ſuſpecte, & ſi leur mort a été prompte, & alors on doit s'en méfier davantage. On ne manque pas d'alleguer toujours quelque raiſon pour déguiſer ces ſortes de maladies: les mauvais alimens, le deffaut de ſecours, l'imprudence du malade, ſont les raiſons ordinaires; mais il eſt conſtant que ces morts promptes ſur des navires qui viennent du Levant ſont toujours ſuſpectes, & les Intendans de la Santé ne ſont gueres en état eux ſeuls de faire ce diſcernement, faute duquel que n'a-t'on pas à craindre?

8°. Les navires qui ont patente brute, & ont perdu du monde, demandent encore plus d'attention. Non-ſeulement on doit examiner la maladie, & la mort de ceux qu'ils ont perdus, mais encore le degré d'infection de leurs marchandiſes; ce dont on jugera par les ſuites qui arriveront pendant la quarantaine, & dans le remuement de ces marchandiſes. Car ſi ces marchandiſes ſont infectées à un certain point, & d'une nature à ne pouvoir être bien purgées, il eſt toujours dangereux de les introduire dans la Ville. L'avarice des Capitaines leur fait quelquefois acheter en Levant de ces ſortes de marchandiſes, parce que les ayant à bon compte, il y a gros à gagner.

Tous ces différens navires mouillés en quarantaine aux environs des Iſles communiquent enſemble; les équipages vont ſe promener ſur le bord des Iſles, où ils ſe communiquent encore de plus près; ſouvent ceux qui ne ſont que d'arriver remettent à ceux qui ſont plus près d'entrer quelque piéce d'étoffe pour leur famille, impatiens de la réjouir par ce petit préſent; on a vû quelquefois des matelots inquiets, ou libertins

tins échapper du Navire, ou ſe ſauver à terre à la nage, & les Capitaines ne pas les dénoncer, ou par complaiſance, ou par commiſeration. Les ſuites de tous ces abus ſe préſentent d'elles-mêmes.

9°. Il eſt conſtant que les quarantaines ordinaires des paſſagers ſont trop courtes; car l'Intendant de ſemaine leur accordant toujours un jour, ou deux de grace, elles ſont réduites à quatre, ou cinq jours. Car il ne faut pas croire que le parfum qu'on leur donne en ſortant, ſuffiſe pour purger tout ſoupçon d'infection; tout ce que peut faire ce parfum, c'eſt de détruire le vice extérieur des habits, ou même de la perſonne, ſi on veut; mais peut-il corriger les impreſſions du dedans? Il y a une perſonne deſtinée à le donner, & à qui le Bureau paye tant pour chaque parfum. Il y a donc lieu de croire qu'elle les donne auſſi legers qu'elle peut, & ſouvent ne fait-elle que le ſemblant.

Si cette quarantaine ordinaire n'eſt que trop courte pour les perſonnes, elle ſuffit encore moins pour les hardes que les paſſagers emportent avec eux en ſortant des Infirmeries, & pour les petites marchandiſes qu'ils enlevent ſouvent avec elles, ſans que les unes, & les autres ayent été purgées; car rarement viſite-t-on leur caiſſe en ſortant des Infirmeries. La longueur de la route peut bien purger le ſoupçon des perſonnes, mais non pas celui des hardes, & des marchandiſes, qui reſtent toujours enfermées pendant le voyage; car on a vû de ces paſſagers rendre à des particuliers de petits paquets d'une piece d'étoffe, ou autres choſes encore cachetées, & qui par conſéquent ne pouvoient pas avoir été en purge.

Pour que la quarantaine des paſſagers venus avec patente brute fût aſſez longue de la maniere qu'on a coutume de la regler, il faudroit être aſſuré qu'ils ne touchent pas à leurs hardes, & marchandiſes pendant la quarantaine; mais comme ils les ont à leur diſpoſition, & que pendant leur ſéjour dans les Infirmeries ils les remuent, & les viſitent, ſi elles ſont infectées, elles peuvent leur communiquer quelque impreſſion, ſurtout la premiere fois qu'ils ouvrent leur caiſſe. Or vingt jours de quarantaine ne ſuffiſent pas pour s'aſſurer ſi cette impreſſion aura ſon effet, ou non.

Les gardes que l'on donne aux paſſagers dans les Infirme-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 794 sur 883

ries, ſont ordinairement des gens du peuple pris ſans choix; & ſans diſcernement, qui ſe laiſſent facilement corrompre, & permettent aux paſſagers de communiquer les uns avec les autres. Dans cette communication ceux qui ne ſont que d'arriver prient quelquefois ceux qui ſont prêts à entrer de paſſer dans leurs hardes quelque piece d'étoffe qu'ils ſe hâtent d'envoyer à leurs parens; & quand ils veulent faire quelque contrebande plus conſiderable, ils ſe défont adroitement du Garde, feignant de l'envoyer prendre quelque néceſſité chez le Cantinier des Infirmeries, ou à quelqu'autre endroit. Souvent ils le font bien manger, & l'enyvrent, pour le rendre aveugle ſur les contraventions qu'ils veulent faire.

1°. Il n'y a rien à redire ſur la maniere dont ſe fait la purge des marchandiſes ordinaires. La quarantaine de celles qui viennent avec patente brutte, & dont les Navires ont perdu du monde dans la route, eſt ſeulement trop courte; & pour celles qui ſont véritablement infectées, il faut quelque choſe de plus que les quarantaines ordinaires, il faut même faire différence des marchandiſes.

Les Portefaix deſtinés aux marchandiſes des différens Navires conferent enſemble dans les Infirmeries, c'eſt-à-dire les Portefaix qui travaillent aux marchandiſes qui ſont ſur la fin de leur purge, & prêtes à entrer dans la Ville; & ces Portefaix entrent auſſi dans la Ville avec ces marchandiſes.

Les marchandiſes ſont rangées ſous les halles; la cargaiſon d'un Vaiſſeau n'occupe pas toute une halle; on met auprès les marchandiſes d'un autre Navire, & alors les Ecrivains peuvent mettre facilement une balle qui ne fait que d'arriver parmi celles qui ſont ſur la fin de leur quarantaine. Ils ſe rendent facilement ce ſervice les uns aux autres, & ſur-tout quand les balles leur appartiennent, ou au Capitaine. Ils font cela ou pour éviter le droit du commerce, ou pour devancer l'entrée d'une marchandiſe qui eſt demandée, & qui ſe vend à un haut prix, qu'ils craignent de voir diminuer pendant le ſéjour qu'elle feroit dans les Infirmeries; ainſi cette balle entre dans la Ville ſans être purgée, ce qui paroît d'une conſéquence dangereuſe.

Il eſt conſtant que les manifeſtes ne contiennent jamais toutes les marchandiſes du Navire; du moins celles des Capitai-

nes, & des Ecrivains, & des autres Officiers n'y ſont jamais compriſes ; tout au plus il n'en contient qu'une partie, & celles des Matelots n'y ſont jamais, parce qu'elles ne ſont pas conſiderables ; ce qui vient ou de la complaiſance des Conſuls qui ſont ſur les Echelles, ou de celle de leurs Secretaires, ou bien de l'infidélité des Capitaines qui ne les déclarent pas ; & ces marchandiſes qui ne ſont point dénoncées dans le manifeſte, entrent toujours furtivement dans la Ville, & ſouvent avec danger de contagion ; d'ailleurs le manifeſte n'eſt vérifié nulle part. La Chambre du commerce auroit ſeule interêt de le faire ; mais comme ceux qui la compoſent ſont dans le même cas, & dans le même interêt, ils s'épaulent les uns & les autres, & aucun d'eux n'oſeroit entreprendre de faire cette vérification.

Les Matelots de l'équipage des Navires viennent eux-mêmes débarquer les marchandiſes dans les Infirmeries, & alors ils ſe répandent dans tout l'enclos ; ils vont même parler à leurs femmes, & parens, au grand parloir qui eſt à l'entrée des Infirmeries. Une communication ſi prompte, pour être éloignée, n'eſt pas tout-à-fait ſans abus ; on peut donner bien des choſes au bout d'une canne à travers les barreaux.

Ces marchandiſes ſont débarquées par divers moles qui ſont aux Infirmeries. Un mole eſt une jettée qui avance dans la mer, où abordent les petits bateaux chargés de marchandiſes, lorſqu'il n'y a pas aſſez de fond pour aborder à terre. Souvent ſur le même mole il y a les marchandiſes qui entrent dans les Infirmeries, & celles qui en ſortent ; & ceux qui travaillent aux unes, & aux autres, s'y trouvent ainſi confondus, ſans qu'il y ait perſonne pour les obſerver.

110. Le Tréſorier du Bureau ſe décharge ordinairement de la regie de cet emploi ſur le Secretaire ; celui-ci exige les droits des quarantaines, & paye les dépenſes ; ce qui eſt ſujet à bien des abus qu'il n'eſt pas néceſſaire de relever ; ils paroiſſent d'eux-mêmes.

A la fin de l'année celui qui rend le compte, ou à ſon nom, ou ſous le nom du Tréſorier, tâche de cultiver le dernier ſemainier de l'année, prévoyant de loin celui ſur qui cette derniere ſemaine tombera ſelon l'ordre du Tableau, & il lui inſinuë de nommer les Auditeurs de comptes qu'il croit devoir

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 796 sur 883

lui être favorables ; auſſi ces ſortes de comptes ne ſont examinés que fort legerement. Le compte rendu, on en remet une copie à la Chambre du Commerce, & le Sécrétaire retient l'original ; car comme le Bureau n'a point d'archives, il en conſerve tous les papiers.

Pour juſtifier la vérité de la plûpart de ces abus qu'on vient de remarquer dans la regie préſente des Infirmeries, il n'y a qu'à ſe rappeller le cas du Capitaine Chataud, que nous regardons ici comme l'origine de la derniere peſte. On va le rapporter en peu de mots. Ce Capitaine arrive ici avec patente nette, & ayant perdu du monde dans la route, il déclare en arrivant la mort de ces perſonnes. Il remet un certificat des Médecins, & Chirurgiens de Livourne, qui déclarent que ces hommes ſont morts d'une fiévre peſtilentielle. On a déja appris que la peſte fait du ravage à Seyde, d'où il eſt parti ; il a touché dans ſa route à Tripoli, & de-là à Chypre ; ſes patentes de ces deux endroits ſont nettes. Il embarque des Turcs à Tripoli pour les porter à Chypre, quelques-uns de ces Turcs meurent de peſte dans la route. On ne ſçait point s'il a déclaré cette circonſtance aux Intendans de la ſanté ; quoiqu'il en ſoit, les Intendans ne ſont pas au fait des maladies, & des morts qui les ſuivent ; il n'y a perſonne dans le Bureau pour les y mettre, & pour leur donner les moyens de juger ſi elles ſont ſuſpectes, ou non ; malgré cela on délibere de le renvoyer en l'Iſle de Jarre avec les marchandiſes les plus ſuſceptibles ; le lendemain, ou quelques jours après, on délibere autrement, & on conclut qu'elles ſeront reçûës dans les Infirmeries. Voilà la complaiſance ; l'inſtabilité des déliberations eſt l'effet de cette autorité ſuprême que ce Bureau s'attribuë, & par laquelle il croit pouvoir violer les reglemens, & les uſages les mieux établis, ou bien des menées ſecretes de quelque perſonne en place.

Ce Capitaine eſt ſoupçonné d'avoir fait entrer des marchandiſes en contrebande par le moyen des bateaux des pêcheurs qui s'approcherent de ſon Navire pendant la nuit. C'eſt-là un bruit public, mais on n'en a pas de preuves certaines. Si la choſe n'a pas été faite, elle étoit au moins très-facile.

Ces marchandiſes ſont débarquées, les Matelots qui les débarquent ſe répandent dans les Infirmeries, leurs femmes vont

les voir au grand parloir, les maris leur donnent leur linge ſale, ces femmes ſont de la ruë de l'Eſcale, une Lavandiere de cette ruë a été la premiere infectée. On oſe garantir la certitude de ces faits.

A la premiere ouverture des balles de cotton, les Portefaix ſont frappés de peſte; les Intendans ſe tranquilliſent ſur la déciſion d'un ſimple Chirurgien, qui leur déclare qu'ils ſont morts de maladie ordinaire. A la ſeconde ouverture le même cas arrive, même complaiſance, même inattention de la part des Intendans, & du Chirurgien. Enfin il fallut pluſieurs morts de ſuite, & dans les Infirmeries, & ſur le Navire, pour faire prendre aux Intendans la réſolution de faire rembarquer les marchandiſes. Cependant les Portefaix & les Paſſagers s'étoient déja confondus, & avoient communiqué enſemble, les gens des Infirmeries étoient déja venus dans la Ville à leur ordinaire, le Prêtre même qui avoit adminiſtré les Sacremens à ces malades, & qui mourut bien-tôt après, y venoit tous les jours.

Quelques Navires arrivés en même-temps du même lieu avec patente brute, obtiennent auſſi la permiſſion de débarquer leurs marchandiſes dans les Infirmeries; la complaiſance qu'on a eu pour le premier, eſt une regle pour ceux-ci; l'injuſtice auroit été trop criante de le faire autrement.

Les Paſſagers arrivés ſur ces Vaiſſeaux ſuſpects, même ſur le Navire du Capitaine Charaud, ne font qu'une quarantaine fort courte de douze à quinze jours. Ils entrent avec leurs hardes, peut-être ſans être viſitées. On croit qu'un parfum qu'on leur donne en ſortant ſuffit pour les garantir, eux & les autres; cependant un d'eux appellé Boïal, à qui l'Intendant de ſemaine a accordé quelques jours de grace, eſt frappé de peſte quelques jours après ſon entrée.

Voilà tous les faits publics de cette affaire, où il eſt aiſé de remarquer pluſieurs des abus notés ci-deſſus. Il ne faut pas douter qu'il n'y ait encore ſur cette même affaire bien des faits ſecrets qui nous décelleroient d'autres abus, ſi nous pouvions les déterrer.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 798 sur 883

TROISIE'ME PARTIE.

1°. Pour prévenir tous ces abus, & les déſordres qui les ſuivent, on doit deffendre tous ces repas, & ces parties de plaiſir qui ſe font aux Infirmeries, même entre les Intendans. Il ne manque pas en cette Ville d'endroits plus agréables, où ils peuvent ſe réjouir enſemble avec moins de danger.

On ne doit même permettre à perſonne d'y entrer en quelque temps que ce ſoit; & cependant pour ne pas priver les parens, & les amis, du plaiſir de ſe voir, ni les Négocians de l'avantage de conferer avec leurs Capitaines, & Ecrivains, il conviendroit de faire à l'entrée des Infirmeries divers petits parloirs à double barriere, & à une diſtance proportionnée l'une de l'autre, pour les perſonnes qui veulent ſe voir, & ſe parler en particulier.

Le petit enclos pour les marchandiſes, & perſonnes ſuſpectes, doit être agrandi, ou peut-être conviendroit-il mieux d'en faire pluſieurs, & que chacun de ces enclos fût exactement fermé; mais on ne peut déterminer cela, & tous les autres changemens qu'il conviendroit de faire dans l'intérieur, que par l'inſpection du lieu. Il eſt pourtant certain que les murailles qui ferment les Infirmeries doivent être exhauſſées. On ne ſçait même s'il ne conviendroit pas d'y faire une double enceinte, ou par un double mur, ou par une paliſſade, ou par un foſſé, ſelon que la diſpoſition du lieu le permettroit. On ajoutera encore qu'il ſeroit beaucoup mieux que les morts des Infirmeries fuſſent enſevelis dans un cimetiere placé au-dehors de l'enclos, qui y communiquât pourtant par une porte.

Pour éviter ces nominations des Intendans que les Echevins font par complaiſance, & non pas par choix, il faudroit les balotter dans le Conſeil, afin qu'à la faveur de ces ſuffrages ſecrets, on pût exclure ceux qui ne ſont pas propres pour cet emploi. Il eſt bien vrai que tout Conſeiller de Ville peut demander la balotte ſecrete pour les Intendans, mais aucun n'a le courage de le faire. Il faudroit donc ordonner que les Intendans ſeront toujours balottés, ſans attendre que quelqu'un du Conſeil le demande.

Afin qu'il y ait toujours dans le Bureau des Intendans qui

ſoient inſtruits des uſages, ils devroient exercer cet emploi deux ans de ſuite ; enſorte qu'au lieu de quatorze Intendans que l'on nomme tous les ans, & qui avec les deux Echevins qui ſortent de charge, compoſent les ſeize, l'on n'en nommeroit tous les ans que ſept ; enſorte que la moitié des Intendans ſortiroit de charge, & l'autre moitié reſteroit pour la ſeconde année ; & ainſi à perpetuité cette élection continueroit à ſe faire de même. Les nouveaux Intendans inſtruits par les anciens, n'auront pas beſoin d'avoir recours au Sécrétaire, & celui-ci n'auroit pas occaſion de ſe prévaloir de leur ignorance. On préviendroit même par-là la contrarieté des déliberations d'une année à l'autre ; car les anciens inſtruits des motifs qui leur ont donné lieu, empêcheroient qu'on ne les revoquât.

Le ſeul moyen d'empêcher que la complaiſance, ou l'interêt, ne prévalent dans ce Bureau de Santé, c'eſt de mettre quelqu'un à la tête des Intendans qui préſide à leur aſſemblée. Il faudroit même une perſonne qui fût entierement libre, & dégagée de tout autre emploi, pour pouvoir ſe livrer entierement à celui-ci ; car autrement le commerce en ſouffriroit par le retardement des expéditions. Un Médecin, & un Chirurgien, paroiſſent encore bien néceſſaires dans ce Bureau. On s'en rapporte pour cet article au Mémoire qui a été envoyé là-deſſus, & on laiſſe à décider ſi la préſence d'un Médecin prudent, & éclairé, ne ſuffiroit pas pour empêcher toutes les complaiſances, & malverſations de ce Bureau ; car nos Négocians ne verront pas volontiers une perſonne à leur tête ; peut-être ſouffriroient-ils plus patiemment un Médecin, qui ne prendroit ſur eux d'autre autorité que celle de leur découvrir les dangers, & de leur donner les moyens de les prévenir.

Le changement du Sécrétaire n'a rien de trop intereſſant pour ce Bureau ; un autre ſeroit bien-tôt au fait de tout ce qui le regarde. Ce changement doit dépendre, ce ſemble, des bonnes, ou mauvaiſes relations qu'on aura de celui qui eſt en place ; on doit ſeulement reſſerrer ſes fonctions, & les reſtraindre à celles de Sécrétaire, ſans qu'il ſe mêle ni des avaries, ni de la diſpenſation des deniers, ni des déliberations, ni de l'adminiſtration des Infirmeries.

Quoique les Intendans puiſſent prendre une chaiſe pour aller

aux Infirmeries, & que cela ſoit aux frais du Bureau, ils ne le font pourtant pas toujours ; il ſe peut même en cela gliſſer un abus dont on n'oſeroit les ſoupçonner. Cependant il eſt juſte que ceux qui ſe prêtent gratuitement à une fonction publique, l'exercent ſans incommodité, & ſans aucun danger pour leur ſanté. Pour donner aux Intendans les moyens de ſe garantir de l'un, & de l'autre, & pour faciliter les fréquentes viſites qu'ils doivent faire aux Infirmeries, il faudroit que le Bureau tînt toute l'année deux porteurs à ſes gages, dont la premiere fonction ſeroit de porter le Semanier aux Infirmeries, ſans qu'aucun autre pût s'en ſervir à cet uſage. Cette fonction faite, on retireroit d'autres ſervices de ces porteurs, en retranchant quelqu'un des autres domeſtiques du Bureau.

2°. Puiſqu'il eſt viſible qu'un ſeul Officier ne peut pas donner attention à tout dans ce lieu, rien ne paroît plus convenable que de lui donner des Adjoints qui lui ſoient ſubordonnés ; & premierement, de peur que la modicité des appointemens ne lui donne lieu de recevoir des préſens, ou même d'écouter certaines propoſitions contraires au bien public, on doit lui donner des appointemens raiſonnables. Celui d'aprésent n'a que neuf cens livres. Cette ſomme ne ſçauroit ſuffire à ſon entretien, & à celui d'une nombreuſe famille comme il a. Il faudroit donc lui donner un ſecond Officier, qui ſeroit comme un Lieutenant, & ils ne pourroient point quitter tous deux à la fois ; quand l'un viendroit à la Ville, ou ailleurs, l'autre ſeroit obligé de reſter.

Ces deux Officiers ne peuvent pourtant pas ſuffire à la garde des Infirmeries. Il faut y veiller à tout, & dans toute leur étenduë, faire des gardes la nuit & le jour en differens endroits, & ſur-tout faire des rondes la nuit. Deux Officiers ſeuls peuvent-ils faire tout cela ? Ne ſeroit-il point néceſſaire d'y mettre une petite compagnie de douze à quinze Soldats, avec un Sergent, & un Caporal, qui ſeroient ſous les ordres du Capitaine ; ils feroient les gardes la nuit, & le jour, & le tout ſelon l'ordre militaire.

Tous ces Officiers & Soldats ne doivent point avoir de femmes, ni de famille, dans les Infirmeries ; il ſeroit bon même qu'ils n'en euſſent pas dans la Ville. On trouvera facilement des gens de chaque eſpece qui ſeront charmés de trouver de ſemblables

ſemblables poſtes. Ce n'eſt pas un moindre inconvenient d'y tenir des ſervantes ; il n'y faudroit que des valets, & abſolument point de femmes, de quelque condition qu'elles ſoient. Pour démontrer la poſſibilité de la choſe, on n'a qu'à conſiderer que Meſſieurs de la Compagnie d'Afrique ont cinq ou ſix cens perſonnes à leurs gages dans les places qu'ils ont en Barbarie, ſans qu'il y ait une ſeule femme, pas même une blanchiſſeuſe, les hommes faiſant cette fonction ; combien plus facilement trouvera-t-on des gens pour les Infirmeries ?

Un Officier encore bien néceſſaire, ſeroit un Controlleur qui controllât toutes les marchandiſes qui entrent, & celles qui ſortent, & deux gardes qui vérifiaſſent les unes, & les autres ſur l'état du Controlleur. C'eſt le ſeul moyen de faire ceſſer toutes les contraventions qui ſe font, tant contre la ſanté publique, que contre les droits du commerce ; pourvû que tout fût ſujet à être controllé, balles, ballots, pacotilles, paquets, juſques aux pieces détachées que les Matelots apportent ; de cette maniere rien n'échapperoit à la purge, & il n'entreroit jamais rien de ſuſpect dans la Ville. On trouvera peut-être que cette augmentation d'Officiers, & de gens de garde, ſeroit une augmentation de dépenſe, ou pour l'Etat, ou pour le commerce ; mais on doit conſiderer qu'une ſeule contagion coûte infiniment plus à l'un, & à l'autre, que ne peut monter en pluſieurs années ce petit ſurcroît de dépenſe.

On juge aſſez qu'il faut une Cantine aux Infirmeries ; on doit ſeulement y regler le prix des principales denrées, afin que le Cantinier ne rançonne pas les quarantainaires. On pourroit même retirer une petite rente de cette Cantine.

3°. Bien que les équipages, & les paſſagers, n'entrent pas dans la Chapelle pour y entendre la Meſſe, il eſt pourtant difficile qu'ils ne ſe communiquent devant la porte de la Chapelle, pour ſe mettre à portée de voir le Prêtre. Pour éviter cela, il faudroit une petite halle à l'endroit le plus vaſte des Infirmeries, ſous laquelle on dreſſeroit un Autel pour y dire la Meſſe, d'où le Prêtre ſeroit vû de tous les équipages, leſquels ſeroient rangés ſéparément, & la Meſſe finie ſe retireroient dans leurs chaloupes, ſans conferer enſemble. Les paſſagers ſeroient auſſi placés à part ; & pour les jours ordinaires il faudroit qu'il y eût une galerie autour de la Chapelle, d'où

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 802 sur 883

les quarantainaires entendroient la Meſſe, & les gens de la maiſon ſeroient dans le bas de la Chapelle. Pour les paſſagers ſuſpects, ou ils ne doivent point entendre la Meſſe, ou ce ne doit être que dans un lieu ſéparé, & avec un garde qui les obſerve.

4°. Comme il n'y a eu rien à dire ſur la maniere de donner l'entrée aux Navires qui viennent des lieux non ſuſpects, on n'a auſſi aucun changement à propoſer là-deſſus.

5°. Non-ſeulement on doit obliger les Capitaines qui viennent du Levant à débarquer dans les Infirmeries toutes les marchandiſes, de quelque petite conſideration qu'elles ſoient, & toutes celles de l'équipage ; non-ſeulement on doit les obliger à faire exactement la viſite ſur leurs bords, mais on doit encore les rendre reſponſables en leurs noms, & les ſoumettre eux-mêmes à la peine qui ſera ordonnée contre ceux qui cacheront quelque choſe pour le paſſer en contrebande; & pour les éviter, ces petites contrebandes, il ne devroit pas être permis d'aborder avec des bateaux les Navires qui ſont en quarantaine ; peut-être même ſeroit-il mieux qu'ils achevaſſent cette quarantaine au large, où ils ſont mouillés, ſans venir ſe mettre à la chaîne du Port la derniere ſemaine. Cependant pour ne pas priver les parens du plaiſir de ſe voir, ni les Négocians celui de parler à leurs Capitaines, il faudroit menager un petit endroit à la Conſigne, où les Capitaines, & ceux de l'équipage qui auroient quelqu'un à voir, viendroient à l'heure aſſignée dans leur chaloupe, & là ils ſe parleroient à une diſtance convenable, ſous les yeux du garde du Bureau qui les obſerveroit.

On ne devroit pas prendre des gens du bas étage pour les mettre gardes ſur les Navires en quarantaine. Combien de gens de bonne famille, que le déſordre de leurs affaires a réduits à la derniere miſere, ſeroient bien-aiſe de trouver à gagner leur vie dans un ſemblable emploi ? Un reſte de ſentiment d'honneur qu'une heureuſe naiſſance, ou une bonne éducation laiſſent toujours dans le cœur, les empêcheroit de ſe laiſſer corrompre auſſi facilement que les autres. On pourroit même tenir un certain nombre de ces ſortes de perſonnes dans les Infirmeries, à qui on donneroit une modique paye les jours qu'ils ne ſeroient pas en fonction ; de cette maniere on les auroit toujours ſous ſa main, & ils en ſeroient plus affidés, & mieux inſtruits

de ce qu'il faut pour une garde exacte. Ce ſeroit même une reſſource pour les familles devenuës pauvres, & on ne doute point que ces poſtes ne fuſſent recherchés par ces ſortes de gens.

A l'égard des contrebandes qui ſe font ſur les Navires mouillés au large par les bateaux des pêcheurs, comme elles ne ſe font que la nuit. Il faudroit que le bateau de ſervice deſtiné à leur porter les proviſions, fît la garde pendant la nuit autour de ces Navires, & pour cela il faudroit mettre un Officier ſur ce bateau pour le commander. Il faudroit même que ce bateau fût armé pour pouvoit tirer ſur les pêcheurs qui s'approchent ainſi des Navires. Cela ſerviroit au moins à les tenir en crainte.

6°. Pour ceux qui ont patente brute, on doit non-ſeulement leur donner une quarantaine plus longue que celle qu'on leur donne, mais on doit encore mettre en purge juſqu'aux hardes des matelots, & redoubler ſon attention pour qu'il n'échappe aucune marchandiſe.

7°. Il eſt impoſſible que les Intendans de la Santé, ſur la déclaration du Capitaine, ou du Chirurgien du Navire, puiſſent juger de la maladie, & de la mort des perſonnes qu'il a perduës dans la route; & ſans ce diſcernement comment prendre des meſures ſûres? On voit donc par-là la néceſſité qu'il y a de mettre un Médecin, & un Chirurgien dans ce Bureau. Et afin qu'ils ſoient mieux en état de juger de ces ſortes de malades, on doit obliger les Chirurgiens des Navires à tenir un journal des maladies qui arrivent pendant la route, lequel ils remettront en arrivant au Bureau de la Santé. On s'en rapporte pour cet article au Mémoire qui a été envoyé ſur ce ſujet.

8°. Lorſqu'avec la patente brute il y a mortalité ſur le Navire, on doit le renvoyer en l'Iſle de Jarre, ou quelqu'autre qu'on jugera plus commode. Tout l'équipage doit être tiré du Navire, & mis à terre ſur ces Iſles loin des marchandiſes, que l'on doit auſſi mettre hors du vaiſſeau ſur ces Iſles.

On ne ſçauroit déterminer ici ſi l'Iſle de Jarre eſt la plus propre de celles qui ſont hors de Marſeille, pour y loger les équipages, & les marchandiſes infectées, non plus que les diſpoſitions qu'il faut donner à cette Iſle pour la commodité des

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 804 sur 883

uns, & le logement des autres. Ces choſes ne peuvent ſe regler que ſur le lieu même. Tout ce qu'on en peut dire, c'eſt qu'il ne convient pas que les équipages, & les marchandiſes, ſoient ſur la même Iſle, pour éviter les contrebandes. On doit même mettre des gens exprès pour la garde, & pour la purge de ces marchandiſes. Toutes ces diſpoſitions ne peuvent pas ſe faire ſans de grandes dépenſes; mais que ne doit-on pas faire pour la ſûreté publique, & pour menager les interêts des Négocians pour la conſervation de leurs marchandiſes?

On doit deffendre, ſous des peines très-ſeveres, la communication entre les équipages des differens Navires; & pour qu'elle ne ſoit pas ſi aiſée, l'Officier que l'on mettra ſur le bateau de ſervice aura ſoin de les faire ranger au mouillage, afin que ceux qui arrivent ne ſoient pas auprès de ceux qui ſont à la fin de leur quarantaine. De cette maniere, ſi on ne peut pas empêcher tout-à-fait la communication, elle ſera moins dangereuſe.

9°. Il ſemble que les quarantaines ordinaires des paſſagers devroient être au moins de dix jours francs, & il ne devroit pas être permis à l'Intendant de ſemaine d'en retrancher aucun par grace. On amplifie facilement ces ſortes de graces, & alors la quarantaine devient une ſimple ceremonie.

Quand les paſſagers ſortent des Infirmeries on doit viſiter exactement leur caiſſe, & leur faire laiſſer les marchandiſes qui n'ont pas été aſſez purgées. On doit même prendre garde ſi les hardes l'ont été, & pour cela on doit les obliger à les mettre à l'évent pendant la quarantaine.

S'ils ſont venus avec patente brute, la quarantaine doit être au moins de trente jours, à moins que la longueur de la route n'en fit retrancher quelques-uns pour les perſonnes, mais non pas pour les marchandiſes, & les hardes, qui, reſtant enfermées, ne perdent rien de leur infection pendant la route, quelque longue qu'elle ait été.

Il faut rappeller ici pour les gardes qui ſont donnés aux paſſagers ce que l'on a dit ci-deſſus à l'article 5°. de ceux que l'on met ſur les Navires.

10°. On doit prolonger la quarantaine des marchandiſes venuës ſur les Navires qui ont patente brute, ou qui ont perdu du monde, juſqu'à un temps ſuffiſant pour les purger de

tout ſoupçon. Il ne faut pas moins pour cela de cinquante, ou ſoixante jours.

Mais quand on ſçait que les marchandiſes ſont véritablement infectées, on doit diſtinguer celles qui ſont ſuſceptibles de celles qui ne le ſont pas. Parmi celles-ci il y en a qui n'ont pas beſoin de quarantaine, telles ſont le bled, & les autres grains ; les huiles, dont on fait tremper les tonneaux dans la mer ; les autres n'ont pas beſoin d'une longue quarantaine, pourvû qu'on leur ôte les emballages ; ainſi tout ce qu'on pourroit faire, ce ſeroit de les ſoumettre à la quarantaine ordinaire ; mais pour celles qui ſont ſuſceptibles, la quarantaine doit être au moins de trois mois, pendant leſquels elles reſteront toujours à l'évent. Il y a pourtant une eſpece de marchandiſe dont la purge eſt preſque impraticable, ce ſont les cottons en laine. Cette marchandiſe eſt la plus ſuſceptible, & celle qui conſerve plus long-temps l'infection. On l'a vû par les balles du Capitaine Chataud, & par l'épreuve que l'on en a faite dans cette contagion ; car les couvertures de lit que l'on fait ici avec du cotton piqué entre deux toiles peintes, conſervoient encore l'odeur des peſtiferés après avoir paſſé par l'eau bouillante, qui la fait perdre à toutes les autres hardes. Or la deſinfection ne peut ſe faire que par l'eau, ou par l'air. Le cotton ne peut paſſer ni par l'un, ni par l'autre ; en le trempant dans l'eau il eſt perdu, ou du moins fort gâté ; on ne peut point l'éparpiller pour que l'air le pénétre ſuffiſamment. Cette marchandiſe ne peut donc être déſinfectée que difficilement ; peut-être ſeroit-il mieux de la condamner au feu, quand on eſt aſſuré qu'elle eſt véritablement infectée.

Les portefaix deſtinés aux marchandiſes de différens Navires, ne doivent point être confondus, mais bien ſéparés de maniere qu'ils ne puiſſent point ſe communiquer, au moins ceux qui ſont occupés aux marchandiſes ſuſpectes. La maniere dont on peut empêcher cette communication, outre les ſeveres deffenſes, ne peut ſe regler que ſur la diſpoſition du lieu.

Le controlle des marchandiſes qui entrent, & de celles qui ſortent des Infirmeries, & la vérification qui ſe fera des unes & des autres, par des Gardes à ce commis, empêcheront les contraventions que font les Ecrivains, en ſe prêtant la main les uns aux autres, quand celui qui eſt prêt à entrer confond avec

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 806 sur 883

ſes balles quelqu'une de celles qui ſont encore loin de la fin de leur quarantaine ; & pour les mieux prévenir, ces ſortes de contrebandes, non-ſeulement on doit ordonner que généralement tout ſera compris dans le manifeſte, mais encore confiſquer tout ce qui n'y ſera pas énoncé, & condamner même le Capitaine à une amende, ou autre peine, quand il aura remis un manifeſte infidele ; & pour cela il ſera obligé de remettre une copie de ſon manifeſte pour le Controlleur des Infirmeries, en même-temps qu'il vient à la conſigne pour préſenter ſa patente. A ces précautions on ajoutera celles qu'il convient de prendre ſur les lieux du départ, pour que les Conſuls des Echelles ſoient exacts à faire les manifeſtes fidéles.

Les Matelots qui débarquent les marchandiſes ne doivent point entrer dans les Infirmeries, mais ils doivent ſeulement mettre les balles ſur les moles, où les portefaix des Infirmeries deſtinés pour elles, les prendront, & les porteront dans les halles qui leur ſeront préparées. De cette maniere les Matelots ne ſe répandront pas dans les Infirmeries, & ne pourront rien donner furtivement à leurs femmes, qui, averties du jour, ne manquent pas de s'y rendre pour les voir, & plus ſouvent pour en recevoir quelque choſe. Il faudroit même qu'il y eût toujours un ſentinelle ſur le mole quand on fait ce débarquement. Le même mole ne doit pas ſervir dans les Infirmeries à débarquer les marchandiſes qui y entrent, & à embarquer celles qui en ſortent. Il faut qu'il y en ait un deſtiné au débarquement des balles, & des perſonnes qui entrent, & un deſtiné à embarquer les marchandiſes, & les quarantainaires qui ſortent des Infirmeries. Il faut mettre à l'un & à l'autre mole un garde qui les vérifie ſur l'extrait du controlle, & un ſentinelle à chacun pour les obſerver. De cette maniere on évitera toutes ſortes de contraventions.

11°. Le Tréſorier doit regir lui-même ſon emploi, ſans le confier au Sécrétaire, qui ne doit point s'en mêler du tout, ſe contentant de remplir ſa fonction.

On devroit nommer les Auditeurs de compte, & tous les autres Officiers du Bureau, dans la premiere aſſemblée qui ſe tiendra au commencement de l'année ; & comme ces comptes roulent ſur des dépenſes que ces mêmes Auditeurs de compte ont faites eux-mêmes dans leurs ſemaines, comme le reſte des

Intendans, on pourroit joindre à ces mêmes Auditeurs de comptes les deux Députés du commerce, ou tout au moins un d'iceux, & le compte devroit reſter dans la chambre des archives du commerce.

Telle eſt la police qui s'obſerve dans ce Port, & dans les Infirmeries, pour les perſonnes, & les marchandiſes qui viennent du Levant, & autres lieux ſuſpects. Tels ſont les abus qui peuvent s'y commettre, & les moyens de les prévenir. Tels ſont les changemens qu'il conviendroit d'y faire, contre leſquels on ne peut oppoſer que quelques petites difficultés que l'on va réſoudre en peu de mots.

La premiere eſt que cette augmentation d'Officiers, de Gardes, & de Soldats, ſeroit diſpendieuſe, ou pour l'Etat, ou pour le Commerce, ou pour le Bureau, ſelon que la dépenſe ſera rejettée ſur l'un des trois. Mais pour les deux premiers on a déja remarqué qu'une ſeule contagion coûte infiniment plus à l'un, & à l'autre, que cette petite augmentation de dépenſe. Si elle eſt rejettée ſur le Bureau, on dira ſans doute qu'il faudra augmenter les droits de quarantaine, qui ne ſont déja que trop forts, & que c'en eſt aſſez pour exciter les plaintes des Négocians, & des gens de mer. Sans augmenter ces droits il y a lieu de préſumer que le Bureau de la Santé aura de quoi fournir à ces nouvelles dépenſes. Car ce Bureau fait toutes les années des aumônes conſiderables à tous les Hôpitaux, qui ſont en aſſez grand nombre en cette Ville. Il fait encore d'autres aumônes; il paye auſſi diverſes penſions viageres à des anciens domeſtiques, & à d'autres perſonnes. A ces aumônes ajoutez les repas, les préſens des Intendans à Noël, les étrennes du jour de l'an, & autres dépenſes inutiles qui ſe font dans le cours de l'année; peu s'en faudra ſi le retranchement de toutes ces dépenſes, & aumônes, ne ſuffit pas pour payer tous ces Officiers d'augmentation que l'on vient de propoſer. La ſuppreſſion de ces aumônes n'a rien de contraire à la vraie charité. La ſûreté publique doit prévaloir. Il paroît même contre l'ordre de cette charité de divertir à des aumônes un argent que l'on n'exige que pour la conſervation de la ſanté publique, tandis qu'on l'expoſe, cette ſanté, à un danger continuel, faute de faire les dépenſes néceſſaires.

2°. On dira que tant de formalités retarderont les expédi-

tions, feront ſouffrir le commerce, & deviendront nuiſibles aux Négocians. On oſe aſſurer qu'en tout ce qu'on a propoſé il n'y a rien qui puiſſe produire cet effet, que la prolongation des quarantaines pour les perſonnes, & marchandiſes véritablement ſuſpectes; & dans ces occaſions peut-on voir avec regret prendre de pareilles précautions ? Le petit préjudice qu'elles peuvent porter eſt-il comparable à ceux que cauſe une contagion répanduë ? Qu'on en juge par ce qui vient de nous arriver.

3°. On oppoſera qu'un réglement pour le Bureau de Santé, fait en conformité de ce que l'on vient de propoſer, liera les mains aux Intendans, qui ne pourront pas s'en écarter pour quelque raiſon que ce ſoit; que quelque étendu que ſoit ce réglement, il ne pourra jamais comprendre tous les cas qui ſe préſenteront; qu'il faut quelquefois décider ſelon les occurrences des cas, ſuivant les circonſtances des temps, & des lieux, ſouvent même ſelon les uſages; qu'il y a des cas où il faut néceſſairement déroger au réglement, ſi on ne veut pas totalement ruiner des Négocians. Tels ſont, par exemple, les cas d'un Navire qui a une voie d'eau, & qui eſt prêt à couler à fond, ſi on n'abrege ſa quarantaine; d'un autre, qui eſt chargé d'huile dont les tonneaux coulent, & qui ſe vuideront entierement, ſi on attend la fin de la quarantaine. Dans tous ces cas, & autres ſemblables, comment ſuivre un réglement à la lettre ? Cela ſe vérifie tous les jours par rapport au réglement que l'on ſuit aujourd'hui.

Quelque plauſible que cette objection paroiſſe, elle n'a rien de contraire à l'ordre propoſé. On peut, dans un réglement, donner pouvoir aux Intendans de s'en éloigner ſous certaines reſtrictions, qui ne leur permettront de le faire que quand il n'y aura point de danger pour la ſanté publique. Cette régle une fois établie, il ne leur ſera pas difficile de concilier la conſervation de la ſanté avec les interêts des Négocians, & de menager ceux-ci, ſans que celle-là en ſouffre. On ne ſçait même s'il ne conviendroit pas de leur attribuer le jugement, & la punition des contrebandes, & des fautes commiſes dans les Infirmeries, ou ailleurs, ſur le fait de la ſanté. Une punition prompte, & exécutée ſur le lieu, a, ce ſemble, plus de force pour contenir les malfaiteurs. Mais il faudroit pour cela qu'il

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 809 sur 883

y eût toujours un ou deux Avocats dans ce Bureau ; leur préſence ſeroit bien utile à autre choſe ; ils y balanceroient un peu l'autorité de nos Négocians, qui ſe ſont emparés de tout en cette Ville, ſous prétexte de favoriſer le commerce, tandis qu'ils le détruiſent eux-mêmes par les vûës particulieres qui les font agir en tout, & ſouvent contre l'intérêt public.

On va ajoûter ici un article qui eſt comme hors d'œuvre, c'eſt que le Bureau de Santé de Marſeille a pris autorité ſur les Bureaux des Villes Maritimes voiſines de Marſeille, leſquels ne peuvent rien ſtatuer d'eux-mêmes touchant les bâtimens qui viennent du Levant y décharger des marchandiſes non ſuſceptibles, comme ſont les grains & autres. Les Intendans de ces Villes ne peuvent rien faire qu'ils n'en donnent avis au Bureau de Marſeille, qui leur envoye des Gardes, ſouvent même un Intendant ; ce qui coûte des frais conſidérables. Cependant ces Villes ont fait voir dans cette derniere contagion, qu'elles entendent la police de la mer, par rapport à la ſanté, auſſi-bien que le Bureau de Marſeille, pour ne pas dire beaucoup mieux. On ne fait qu'indiquer cet article, ſans le mettre dans toute ſon étenduë, ce Mémoire n'étant déja que trop long.

MEMOIRE

SUR quelques abus qui ſe commettent dans les Villes de Marſeille & de Toulon, à l'égard des quarantaines, & de la ſanté.

IL y a dans chaque Ville de Provence, qui a droit de donner quarantaine, une Infirmerie, dans laquelle tous les vaiſſeaux qui viennent du Levant débarquent leurs marchandiſes, pour y être déſinfectées ſuivant les regles établies ſur ce ſujet.

On ne fera point le détail de ces regles, qu'on croit ſuffiſantes lorſqu'elles ſeront bien ſuivies ; on s'attachera ſeulement à faire remarquer leur infraction, qui vient, ou de la négligence, & de la connivence de la plûpart de ceux qui ſont prépoſés pour les faire obſerver, ou de l'audace de ceux qui les ont impunément enfraintes juſques aujourd'hui.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 810 sur 883

Marſeille & Toulon, qui ſont les deux ſeules Villes de Provence, où il y ait des Infirmeries, éliſent tous les ans un certain nombre d'Officiers, qui ſous le titre d'Intendans de Santé, dirigent ſous l'autorité des Conſuls, ou Echevins, tout ce qui concerne la quarantaine que ces deux Villes ont ſeules droit de donner aux bâtimens qui arrivent dans leurs ports, & ces perſonnes compoſent un Bureau de Santé.

Outre les Officiers annuels, il y en a quelques autres qui ſont fixes & ſubalternes. Le principal eſt le Capitaine de l'Infirmerie, qui y fait ſa réſidence, & c'eſt ſur lui que roule principalement l'exécution journaliere de la police qui doit y être obſervée, & celle des regles générales ou particulieres, ſuivant l'exigence du cas, tant pour la déſinfection des marchandiſes, qu'à l'égard des perſonnes, & des hardes de ceux qui ſont en contumace. Cet Officier étant toujours en exercice, il eſt aiſé de juger qu'il eſt mieux au fait des uſages, & des précautions qu'il faut prendre; auſſi eſt-ce de lui que les Intendans nouveaux, la plûpart gens ſans expérience, s'inſtruiſent de ce qu'il faut ordonner; & comme les quarantainaires, & les marchandiſes ſont toujours ſous ſes yeux, c'eſt de ſa fidelité, & de ſa bonne foi, que dépend l'exactitude des quarantaines.

Il ſe commet à cet égard divers abus, qui, par la miſéricorde de Dieu, n'avoient été d'aucune conſéquence par le paſſé, mais dont un ſeul ſeroit capable de plonger la Province dans les mêmes malheurs qu'elle vient d'eſſuyer, ſi la Providence l'abandonnoit un moment aux conſéquences qu'ils peuvent avoir.

Comme le Capitaine de l'Infirmerie eſt un homme purement mercenaire, aux gages du Bureau de la Santé, & d'un état qui lui donne des liaiſons avec la plûpart des Capitaines Marchands, il eſt ordinaire qu'il n'uſe point à leur égard de toute la ſévérité néceſſaire, qu'il leur permet de parler à leurs femmes ſans précaution, & qu'il favoriſe très-ſouvent l'avarice de ces gens-là, ſoit en fermant les yeux ſur ce qu'ils peuvent donner en cachette à leurs parens, ou amis, ſoit en les aidant même à débarquer, ſans déſinfection, quelques parties de marchandiſes qu'il leur convient de laiſſer dans le port où ils font quarantaine, lorſqu'ils doivent enſuite porter leurs chargemens ailleurs.

Le même cas arrive encore plus certainement, lorſqu'ils doivent déſarmer dans le port où ils ont pris quarantaine; &, pour être convaincu de ce fait, il ſuffit de ſçavoir qu'il n'y a point de Capitaine Marchand, point d'Officier, Marinier, & Matelot, qui n'apporte qui plus, qui moins, quelque étoffe, ou quelque autre marchandiſe, ſoit pour vendre, ou pour l'uſage de ſa famille. Ces marchandiſes ſont, ou prohibées, ou ſujettes aux droits de la Douane; ainſi, ou pour éviter la confiſcation, ou le droit d'entrée, ſur-tout à Toulon, où il n'y a rien de franc, chacun tâche de débarquer furtivement ſon petit ballot, & il n'arrive gueres que ces choſes paſſent par la déſinfection, parce qu'elles pourroient être découvertes par les Employés dans les Fermes, & c'eſt ce que l'on veut principalement éviter.

Le Capitaine de l'Infirmerie n'eſt pas le ſeul qui favoriſe ces dangereuſes fraudes, les Intendans même de la Santé y ont la meilleure part; &, pour le concevoir, il n'y a qu'à remarquer qu'à Marſeille ſur-tout, ces poſtes ſont remplis par des Marchands, qui ont intérêt à tous les bâtimens qui y arrivent, & cet intérêt cauſe ſouvent des infractions, & des prévarications plus importantes, & qui peuvent avoir des conſéquences telles que celles dont nous venons de reſſentir les triſtes effets; car indépendamment de ce qui vient d'arriver au ſujet du vaiſſeau de Caſtel, il eſt de notoriété publique, que le plus ou le moins de ſéjour que les marchandiſes, ou les équipages font aux Infirmeries, dépend moins de l'infection qu'ils peuvent avoir, que du crédit du Marchand qui fait les frais de la quarantaine, quoique ce cas ſoit moins fréquent à Toulon à l'égard de l'entrée précipitée qu'on peut donner aux vaiſſeaux, & aux Marchandiſes, à cauſe qu'il n'y en vient pas ſouvent, & que les premiers Magiſtrats ſont d'un autre état que ceux de Marſeille. Il arrive pourtant tous les jours que les Intendans de Santé au-deſſous du premier, embarquent eux-mêmes dans leurs batteaux de ſervice, ce que leurs parens, ou amis leur confient, ou les indifférens même, moyennant quelques petits préſens qu'on leur fait. L'on n'entrera point dans le détail infini des autres infractions que l'on fait tous les jours; on oſe ſeulement aſſurer que ce ſont des faits certains, & connus de tout le monde, qu'on ne peut appuyer ſur des preuves particulie-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 812 sur 883

res, pour ne pas faire une accuſation perſonnelle contre qui que ce ſoit.

De tout ce qui vient d'être dit, il eſt aiſé de conclure que la ſureté publique demande qu'on prenne les meſures les plus convenables pour couper le cours de ces abus. On s'en rapportera ſur ce qui regarde la négligence, ou la connivence des Intendans, à ce que la Cour jugera à propos d'ordonner; l'on dira ſeulement que la ſévérité des peines contre les prévaricateurs, & les grandes récompenſes en faveur des dénonciateurs, nous paroiſſent les remedes les plus courts, & les plus efficaces.

Il y en a un à l'égard du Capitaine de l'Infirmerie, que nous propoſerons comme le plus sûr, & qui eſt capable d'empêcher la plûpart des abus qui ſe commettent.

L'on a déja dit que ce Capitaine eſt aux gages du Bureau de Santé, & que c'eſt ordinairement un homme mercenaire, d'un fort bas état, ou quelque Bourgeois ruiné, à qui on confie ce poſte. Cet eſpéce d'Officier eſt regardé comme domeſtique par les Intendans; il n'a d'ailleurs aucune autre autorité que celle que, ou l'ignorance, ou la pareſſe, de ces Meſſieurs lui laiſſent; & comme ils peuvent le congedier quand il leur plaît, il n'oſeroit s'oppoſer à rien de ce qu'ils veulent faire contre les regles mêmes, & il eſt obligé par cette raiſon de favoriſer les plus accrédités dans tout ce qu'ils jugent à propos d'entreprendre. Outre cet inconvénient, la baſſeſſe de ſon état ne lui donne pas toute l'autorité qui ſeroit néceſſaire pour impoſer aux Marchands, & aux équipages qui ſont en quarantaine.

Il n'en ſeroit pas ainſi ſi le poſte étoit confié à un honnête homme, qui ne fût pas ſujet à être révoqué, ou maintenu ſelon le bon plaiſir des Intendans, & qu'il fût lui-même deuxiéme Intendant né, & qu'il pût avoir par-là voix délibérative dans tous les Bureaux qui ſe tiendroient ſur le fait de la Santé. Un homme ainſi établi, & qui ſeroit de niveau avec les Intendans, les empêcheroit vraiſemblablement d'enfraindre les regles, parce que les malheurs qui pourroient arriver, rouleroient particulierement ſur ſon compte; & de l'autre part les Intendant jaloux de ſon eſpéce d'indépendance, & chagrins d'avoir un ſurveillant, deviendroient eux-mêmes le ſien. Un tel homme auroit d'ailleurs cette autorité, & s'attireroit le reſpect, ſi néceſſaires pour impoſer à des Marchands.

Pour remplir cette idée, il faudroit que ce fût le Roi qui nommât à ce poſte, & qu'on y joignît des appointemens, qui avec les droits qui y ſont attachés, fuſſent ſuffiſans pour faire vivre un honnête homme.

Outre les abus que nous venons de déduire, & qui ſe commettent dans nos ports, il y en a d'autres non moins dangereux, qui ne ſe paſſent pas ſous nos yeux, & auſquels les ſeuls Marchands ont part.

Pour entendre le premier, il faut ſçavoir que les Marchands de Marſeille ont des Correſpondans dans chaque Echelle du Levant, qui ont ſoin de prendre leurs meſures à propos pour faire les achats au meilleur marché qu'ils peuvent. Le temps de la contagion eſt très-propre pour faire ce qu'ils appellent de bons coups, parce que le commerce des Etrangers ceſſant dans ces ſortes d'occaſions, ce deffaut fait baiſſer les marchandiſes, & ils en profitent pour en faire des amas. Quand ce temps eſt paſſé, les vaiſſeaux vont faire leur chargement, & comme la contagion paroît avoir ceſſé, ils partent avec une patente nette, & des ballots empeſtés. Or comme l'on n'uſe pas dans les Infirmeries de la même rigidité à l'égard de ceux qui arrivent avec patente nette, qu'on pratiqueroit envers ceux qui l'auroient brute, il eſt aiſé de juger des conſéquences que cet abus peut avoir.

Il y en a un autre dont les ſuites ſont également dangereuſes, & qui conſiſte en ce que les bâtimens qui vont charger du bled en Levant, ſuppriment la patente du lieu où ils ont fait leur chargement, ſi ce lieu eſt infecté, & ils vont dans quelque port ſain de l'Archipel, ou de la Grece, & moyennant un petit préſent qu'ils font, on leur donne une patente nette, comme s'ils avoient chargé dans ce port, de laquelle ils ſe ſervent en arrivant en France.

Ces abus ſont trop connus, & trop publics, pour que Meſſieurs les Echevins de Marſeille n'en ſoient pas informés; mais comme ils ſont en même-temps Juges & Parties, & que ces friponneries ſe font pour épargner aux Marchands les frais d'une trop longue quarantaine, ce n'eſt pas d'eux qu'il faut attendre ni l'aveu, ni le remede.

On doit auſſi tâcher de prendre des meſures ſures, & qui faſſent trembler ces miſérables Capitaines Marchands, qui en

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 814 sur 883

paſſant le long de la côte, permettent aux batteaux pêcheurs, particulierement à ceux de la rade de Bruſc, objet qui demande les précautions les plus exactes, de les aborder, & y embarquent eux-mêmes, ou permettent à leurs équipages d'y embarquer quelques étoffes, ſoit pour vendre, ſoit pour la faire porter à leurs familles. Ce cas arrive tous les jours, & il arriva même en dernier lieu dans le vaiſſeau de Caſtel, qui a porté la peſte en Provence, qui ſouffrit qu'un Matelot de Toulon donnât à un batteau pêcheur deux Bourgs pour ſa femme. C'eſt un fait qui a été vérifié, & quoique la peſte ne ſoit pas venuë à Toulon par cet endroit là, cette infraction n'auroit pas moins mérité punition, ſi elle n'avoit pas été découverte dans un temps où les exemples étoient inutiles.

LETTRE

De Monſieur le Chevalier de Langeron, ſur la néceſſité d'une déſinfection générale.

MONSIEUR,

PEU de jours après mon arrivée dans cette Ville, je propoſai aux Echevins d'y faire une déſinfection générale, après que l'on auroit été un certain temps ſans avoir des malades. Je leur dis en même-temps que je croyois que c'étoit le moyen le plus sûr pour regagner la confiance qu'ils avoient perdue ſur la ſanté de cette Ville depuis ſa rechûte, & pour obtenir plutôt l'ouverture de leur commerce. J'ajoutai que je comprenois toutes les difficultés de cette déſinfection, mais que je ne les croyois pas inſurmontables, & que je leur en parlois à bonne heure, pour que nous cherchaſſions enſemble le moyen de les applanir, & pour faire ſur cela les arrangemens néceſſaires.

Le premier Echevin répondit que la choſe étoit difficile, mais qu'il ne la croyoit pas impoſſible; un autre Echevin dit qu'il falloit faire un coup d'éclat comme celui-là pour regagner cette confiance, & pour ôter tout ſcrupule ſur leurs marchan-

diſes. Tous parurent penſer de même, & il fut réſolu pour lors de faire une Ordonnance qui obligeroit chaque Particulier de donner un état au juſte de toutes les marchandiſes ſuſceptibles qu'ils auroient dans leurs maiſons, boutiques, & magaſins, afin de regler ſur cela les établiſſemens, & les arrangemens qu'il faudroit faire à l'occaſion de cette déſinfection. J'ai l'honneur de vous envoyer, Monſieur, le projet de cette Ordonnance, qui fut dreſſée à l'Hôtel-de-Ville par les Echevins mêmes. Ils me demanderent d'aſſembler avant ſa publication les Députés du Commerce, & quelques Négocians; j'y conſentis, & je me trouvai à cette Aſſemblée, où preſque tous parurent ſe rendre aux raiſons de cette déſinfection, pourvû que la Cour voulût bien en faire les frais, qu'ils n'étoient plus en état de ſupporter, ce que je leur promis de repréſenter.

Le lendemain les Echevins me vinrent demander la permiſſion de faire une autre Aſſemblée de Négocians, en me diſant que les plus conſidérables n'avoient pû ſe trouver à la précédente, parce qu'ils étoient à la campagne, & qu'il ſeroit bon de les entendre ſur une affaire à laquelle ils étoient les plus intéreſſés. J'y donnai les mains, & je leur dis que je ne m'y trouverois pas, pour leur laiſſer toute liberté dans leurs ſentimens. Le lendemain de cette derniere Aſſemblée, les Echevins vinrent me dire que les Négocians déſiroient de faire un Mémoire ſur cette déſinfection, & que j'en déciderois quand il ſeroit fait. Ils ont été pluſieurs jours à y travailler, après quoi le premier Echevin, & un Député du Commerce me l'ont apporté, me diſant qu'ils l'avoient envoyé à M. le Bret; je ſçai d'ailleurs qu'ils l'avoient auſſi envoyé à Monſieur le Marquis de Brancas. Comme cette affaire là eſt préſentement entre les mains de ces Meſſieurs, & que je ne doute point qu'ils ne vous l'ayent communiqué, je crois ne devoir plus y entrer que pour exécuter les ordres qu'il plaira à Son Alteſſe Royale de m'envoyer à ce ſujet.

J'ai l'honneur d'être avec un reſpect infini,

MONSIEUR,

A Marſeille le 29. Juillet 1722.

Votre très-humble, & très-obéiſſant ſerviteur,
LE BAILLY DE LANGERON.

MEMOIRE

Au ſujet d'une déſinfection générale.

ON ne ſçauroit douter que le retour de la contagion à Marſeille n'ait été cauſé par le deffaut d'une entiere & parfaite déſinfection de toutes les hardes, étoffes, & marchandiſes, qui étoient, ſoit dans les maiſons particulieres, ſoit dans les magaſins des Lazarets.

On ſçait qu'il a toujours été d'uſage à Marſeille de n'éventer les Marchandiſes qui arrivent du Levant, même avec patentes brutes, qu'en ouvrant ſeulement les ballots par les deux côtés, & les tournant & retournant.

Mais on ſoutient que dans les circonſtances préſentes, cette ſorte d'évent ne ſçauroit ſuffire pour raſſurer de la juſte crainte qu'on peut avoir que ces marchandiſes ne renferment encore quelqu'infection, & pour établir ſur ce point une aſſurance parfaite, dont dépend la ſureté de tout le Royaume; & on eſtime qu'il eſt abſolument néceſſaire, non-ſeulement de déployer les étoffes, & de les expoſer au grand air pendant un temps ſuffiſant; mais d'y ajoûter même le parfum d'une qualité ſuffiſante pour opérer une parfaite déſinfection.

Il ne ſert à rien de dire que dans tout le Levant on n'uſe point de parfum; car c'eſt préciſément par cette raiſon que la peſte s'y entretient preſque toujours.

Si juſqu'à préſent on n'en a point uſé dans les Lazarets de Marſeille, c'eſt plutôt l'intérêt particulier des Négocians qui ont toujours eû la principale part à l'Intendance de la Santé, qui en a décidé, que celui de la ſureté publique.

Les Auteurs qui ont écrit ſur cette matiere, conviennent tous de la néceſſité du parfum, plus ou moins fort, ſuivant l'exigence des cas, & la nature des effets, & marchandiſes.

Ils ſoutiennent que tous les effets qui peuvent venir chaque année du Levant, ne ſont pas également chargés de venin, & que toutes les années ne ſont pas également expoſées à la propagation de ce venin, de même qu'on ne voit pas toujours en Europe

Europe la même quantité d'inſectes qui ſont naturels au pays, & qu'ainſi l'évent ſeul eſt inſuffiſant dans les années où le venin eſt plus fort, & qu'il trouve une température d'air plus propre à produire ſa multiplication, & ſon épanchement.

Il y a toute apparence que c'eſt par le deffaut des opérations néceſſaires ſur les marchandiſes venuës du Levant à Marſeille, que la peſte ſe répand de temps en temps en France, en Italie, en Hongrie, en Allemagne, & autres pays, où ces marchandiſes ſont tranſportées.

L'expérience nous a fait voir que dans tous les lieux qui ont été affligés de la peſte en France, elle s'y eſt renouvellée au bout de pluſieurs années par le deffaut des précautions néceſſaires pour la déſinfection, & ces précautions ne ſont pas ſeulement néceſſaires pour la ſûreté du Royaume, mais pour raſſurer les Etrangers ſur le péril de la communication, & de l'introduction chez eux des marchandiſes de France; prétexte que ces Etrangers, jaloux de notre Commerce, ne font que trop valoir pour le détruire, & établir celui de leurs Sujets au préjudice de la France.

On convient à Marſeille que le parfum eſt abſolument néceſſaire pour déſinfecter les maiſons, & on ne peut comprendre la répugnance qu'on y trouve à employer le même remede pour la déſinfection des marchandiſes, vû que le cotton, la bourre, la laine, & le poil, ſont par leur nature plus ſuſceptibles qu'aucune autre marchandiſe, & qu'étant d'un plus gros volume, elles peuvent acquerir une portion plus conſidérable de venin, & même le conſerver plus long-temps.

C'eſt par ces raiſons qu'on ſoutient qu'il eſt abſolument néceſſaire, non-ſeulement de déployer toutes les étoffes, & marchandiſes pour les mettre à l'évent; mais même d'y donner le parfum plus ou moins fort, ſuivant la qualité des marchandiſes; & l'intérêt particulier des Négocians doit céder en cela à celui de la ſureté publique.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 818 sur 883

MEMOIRE

SUR la déſinfection générale qu'on a propoſé de faire à Marſeille.

LE retour de la maladie contagieuſe à Marſeille a ſans doute inſpiré le deſſein de faire une déſinfection générale de cette Ville, c'eſt-à-dire, des maiſons infectées, de celles qui ne le ſont point, & de toutes les marchandiſes. Quelque ſpécieux que ce projet paroiſſe, il eſt pourtant auſſi inutile qu'impoſſible à exécuter; c'eſt ce que l'on ſe propoſe de démontrer dans ce Mémoire, où l'on fera voir au contraire, qu'elle ſeroit très-ruineuſe pour le commerce, & pour tous les habitans de cette Ville.

Cette déſinfection ne peut avoir que deux fins; la premiere, de purger cette Ville de tout ſoupçon de contagion, & prévenir par là le retour du mal; la deuxiéme, de rétablir la confiance des Pays étrangers, afin qu'ils reçoivent nos marchandires ſans crainte & ſans danger; nous aurons donc prouvé l'inutilité de cette déſinfection générale, ſi nous faiſons voir qu'elle eſt inutile à ces deux fins.

La rechûte d'aujourd'hui n'eſt point un réſurrection de la maladie, dont les ſemences répanduës dans la Ville ayent germé par le renouvellement de la ſaiſon. Cette rechûte a une origine certaine. Elle nous vient du dehors. Le mal d'aujourd'hui eſt entré dans la Ville comme le premier, par les Infirmeries; c'eſt l'effet de l'inattention des Intendans, & d'une confiance en des perſonnes qui ont méconnu les premiers malades. Ce fait a été démontré dans le dernier Mémoire qui a été envoyé ſur l'origine de ce dernier mal, où l'on a ſuivi pas à pas dans tous ſes progrès. Selon d'autres, il nous a été porté par des marchandiſes d'Avignon paſſées en contrebande. Ce n'eſt point le printemps qui l'a fait germer; il étoit dans Marſeille avant ce temps-là, mais il y pulluloit ſecrétement; & il étoit naturel que la peſte introduite dans la Ville à la fin de l'hiver, augmentât dans le printemps. Ce n'eſt point par des

maiſons infectées en 1720. qu'elle a commencé, c'eſt par des maiſons ſaines où le mal a été porté par une communication viſible.

Car il eſt conſtant que la déſinfection de 1720. a été faite fort régulierement. On a repaſſé toutes les maiſons infectées juſqu'à trois fois, & il n'eſt pas poſſible qu'il ait échappé le moindre haillon à ces diverſes déſinfections. Il y a encore moins à craindre pour les marchandiſes ; car toutes celles qui étoient dans les maiſons contaminées, en furent tirées, & portées aux Iſles, où elles furent miſes à l'évent avec plus d'exactitude que celles qui viennent du Levant. Si quelque maiſon avoit pû échapper à cette déſinfection, ce ſeroit ſans doute dans ces quartiers habités par le menu peuple, où la premiere peſte avoit fait ſes plus grands ravages, & où il n'étoit pas reſté une maiſon ſaine. Cependant ces quartiers-là n'ont preſque point donné de malades dans cette rechûte ; on ne les a tirés que des ruës que le premier mal avoit le plus épargnées.

Si le mal avoit dû reſſuſciter par une déſinfection mal faite, il auroit dû le faire dans le printemps, ou dans l'été de 1721. La communication devint alors libre & entiere ; tout le monde revint de la campagne, & tous les habitans que la crainte du mal avoit diſperſés, revinrent, & rentrerent dans leurs maiſons, qui étoient preſque toutes infectées par la mort des Domeſtiques qui y avoient été laiſſés pour les garder ; cependant perſonne ne prit le mal alors, & nous n'eûmes après le mois de Mai de 1721. que deux familles véritablement attaqués de peſte, celle du Capitaine Baudeuf, qui avoit fait un petit amas de nipes pour les porter dehors, & celle du nommé Capus, qui voulant ſe retirer de ſa Baſtide, envoya ſa ſervante pour nettoyer ſa maiſon qu'on croyoit ſaine ; mais on ne ſçavoit pas que celui qui en occupoit la boutique, avoit ouvert une petite porte de communication, & en avoit infecté la montée, ou le veſtibule. Quelques autres malades qui parurent alors n'avoient certainement pas la peſte ; c'étoit des maladies ordinaires qui retenoient encore quelque ſymptôme du mal dominant ; ce qui arrive ordinairement après toutes les contagions. Or s'il y avoit eû alors d'autres maiſons, ou des hardes mal déſinfectées, nous aurions vû d'autres malades.

Quand le printemps doit renouveller la maladie, c'eſt tou-

jours celui qui ſuit la peſte finie. Or celle de 1720. étoit finie au mois de Mai 1721. nous le prouvâmes alors par divers Mémoires qui furent envoyés en ces temps-là; &, ſi on veut s'en convaincre, on n'a qu'à ſe rappeller le cours du mal tel qu'il eſt décrit dans les différentes relations qui en ont été faites, & on verra qu'en ce temps-là il étoit arrivé à ſa fin, & qu'il avoit ſuivi tous ſes périodes fort régulierement. S'il étoit reſté quelque choſe d'infecté dans la Ville, on auroit vû infailliblement renaître la maladie avec le printemps, qui ſuivit immédiatement après, ce qui pourtant n'arriva pas, quoiqu'il y eût alors dans la Ville quantité de gens revenus de la campagne, & des Villes voiſines, & par-conſéquent très-diſpoſés à prendre la maladie, s'il en étoit reſté quelque ſemence dans la Ville.

Qu'on ne diſe pas qu'il peut y avoir dans les maiſons des appartemens inutiles qu'on n'occupe pas d'abord, ou des hardes qu'on ne met pas ſi-tôt à ſon uſage, & dont on ſe ſert dans la ſuite, & qui, n'étant pas bien purgées, peuvent redonner la maladie. Cela pourroit être préſumé dans ces Villes peu peuplées, où les maiſons ſont vaſtes, & où l'on laiſſe dans les greniers, ou dans des galetas, de vieilles hardes inutiles. Il n'en eſt pas de même de Marſeille; la Ville eſt fort peuplée, & fort reſſerrée, les maiſons y ſont fort petites, & les loyers fort chers: ainſi tout eſt occupé dans les maiſons, & on n'y laiſſe point d'appartemens inutiles; on n'y laiſſe point pourrir les vieilles hardes dans le coin d'un grenier; nos habitans qui ont naturellement le goût du commerce, tirent profit de tout; ils vendent les vieilles hardes, & les meubles inutiles, aux Frippiers, & aux payſans de la campagne; ils les portent dans les Pays étrangers. Ainſi il n'y a rien dans les maiſons qui ne ſoit d'un uſage journalier; & comme les loyers des maiſons ſont fort chers, on ne les occupe gueres par des meubles inutiles. Cela étant ainſi, ſi quelque choſe avoit échappé à la déſinfection, nous aurions vû revivre la maladie dès l'année derniere.

Quand cela ne ſeroit pas ainſi, le remu-ménage qui fut fait à la Saint Michel derniere, temps où l'on change ici de maiſon, auroit dû nous donner de nouveaux malades. Il fut plus nombreux, ce remu-ménage, que les autres années, & il y eut beaucoup plus de familles qui changerent de maiſons, n'ayant pû le faire l'année précédente, que les changemens de mai-

ſons furent deffendus à cauſe de la peſte qui étoit alors dans ſa vigueur. Cependant ces remu-ménages ne nous produiſirent rien ; ce qui prouve évidemment que tout avoit bien été déſinfecté, & que l'on n'a rien à craindre de ce côté-là ſur la maladie.

Si cette déſinfection générale eſt inutile aux habitans de Marſeille pour prévenir le retour du mal, elle l'eſt encore plus pour rétablir la confiance des Etrangers ; car que peuvent-ils de plus ſouhaitter pour leur aſſurance, qu'une déſinfection faite avec toute l'exactitude & la régularité poſſible ? elle a été faite de même, & l'on oſe aſſurer que ni dans les peſtes paſſées, ni dans aucune Ville ravagée par celle-ci, elle n'a jamais été faite ſi régulierement. On peut les en convaincre par les Ordonnances que Monſieur de Langeron rendit là-deſſus, & par d'autres piéces qui prouveront qu'il les a faites exécuter lui-même. A ces piéces on peut joindre une hiſtoire fidele de l'origine de cette rechûte, qui leur fera voir qu'elle nous vient du dehors ; car que le mal ſoit rentré dans la Ville par les Infirmeries, ou par des marchandiſes d'Avignon entrées en contrebande, c'eſt toujours la même choſe, & cela prouve également que le germe du mal n'étoit pas dans la Ville.

Les Etrangers ne peuvent ſe méfier de notre déſinfection, que par rapport aux marchandiſes ſuſceptibles. Or ſi on leur démontre que toutes ces marchandiſes qui ſont dans la Ville ont été déſinfectées avec plus d'exactitude que celles qui venoient des lieux ſuſpects du Levant avant nos malheurs, & qu'ils recevoient ſans crainte, & ſans danger, depuis tant d'années, auront-ils quelque raiſon légitime de les refuſer ? Les marchandiſes qui viennent du Levant, reſtent trente ou quarante jours ſous de grandes halles dans les Infirmeries, où elles ſont déballées, tournées, & retournées, pour que l'air les pénétre par-tout. Quand ce ſont des marchandiſes en piéces détachées, on les range en gerbier les unes ſur les autres, on éparpille les laines, & on évente les balles de cotton. Tout cela a été pratiqué pour les marchandiſes qui étoient dans les maiſons ſuſpectes, avec cette différence, que celles-ci furent portées ſur une Iſle expoſée à tous les vents, & miſes à découvert. Cet évent eſt beaucoup plus sûr que celui des Infirmeries, lequel ſe trouve affoibli par le toit des halles, & par les murs qui

ferment les Infirmeries. Que pouvoit-on faire de plus pour la ſureté des Etrangers, & pour ranimer leur confiance?

Cependant quoique ces marchandiſes fuſſent dans des maiſons infectées, elles étoient pourtant moins ſuſpectes que celles du Levant. Ce qui doit faire regarder les marchandiſes du Levant comme ſuſpectes, c'eſt que dans ces pays la plûpart des Turcs qui ſont pauvres, & autres gens de peine & de travail, n'ont preſque ni maiſons, ni meubles, & ſur-tout point de lits. Ces gens-là couchent indifféremment par-tout, mais principalement dans les magaſins, & dans les lieux où ils travaillent à accommoder les marchandiſes, à les arranger, & à les emballer. Là ils ſe couchent ſur ces marchandiſes, & ſur les balles, lors même qu'ils ont le mal. Car dans ces pays chauds la tranſpiration étant forte, elle adoucit les ſymptômes de la maladie, & leur laiſſe la liberté de travailler avec la peſte. C'eſt donc par la ſueur & par la tranſpiration de ces gens-là, que ces marchandiſes s'infectent, le jour en y travaillant, & la nuit en couchant deſſus, ſouvent même avec leurs playes fluantes. Or ces marchandiſes ainſi contaminées, ne laiſſent pas de perdre leur infection par la purge ordinaire de nos Infirmeries. Si on a éprouvé le contraire dans l'affaire du Capitaine Chataud, ce n'eſt pas préciſément les marchandiſes qui étoient en purge qui ont porté le mal dans la Ville; ce ſont celles qui y ſont entrées en contrebande; c'eſt la liberté qu'on a donnée à l'équipage, & aux Porte-faix, de communiquer dans les Infirmeries, & de donner des linges, & autres choſes à leurs femmes; c'eſt la quarantaine trop courte des paſſagers qu'on a laiſſé entrer dans la Ville avec leurs hardes, ſans être viſitées, & purgées.

Tout cela n'eſt pas à craindre de nos marchandiſes. Notre maniere de vivre eſt différente de celle des Turcs. Quelque pauvre que ſoit un homme de travail, il a toujours un gîte pour ſe retirer, & un lit pour ſe coucher. Ces gens-là ne travaillent dans les maiſons, ou dans les magaſins, que ſous les yeux du maître, ou de ſes Commis. Or pendant la derniere peſte tout commerce, & tout travail avoient ceſſé. Il n'y a donc que les Domeſtiques de la maiſon qui ayent pû infecter ces marchandiſes; mais elles ſont dans des magaſins dont la clef eſt toujours entre les mains du maître. Il eſt bien vrai que

les veſtibules des maiſons ſervent auſſi d'entrepôt aux marchandiſes ; mais quelle apparence que des Domeſtiques qui ont des chambres ſéparées avec leurs lits, ayent mieux aimé ſe coucher ſur des balles dans un veſtibule ? Car peut-être ne croit-on pas qu'un malade infecte toute une maiſon ? Il ne peut jamais y infecter que la chambre qu'il occupe. Cependant malgré tout cela, toutes ces marchandiſes ont été purgées de la maniere que nous l'avons dit ci-deſſus, tant celles des magaſins, que les autres. Comment donc peut-on les regarder encore comme ſuſpectes, & pourquoi les expoſer à une nouvelle déſinfection ?

Il faut faire différence entre les Marchands détailleurs, & les Négocians. Les premiers peuvent avoir remué leurs marchandiſes pendant le mal, ſur-tout ceux qui ont tenu leurs boutiques ouvertes, quoique certainement cela ne ſoit pas arrivé, la plûpart ayant tenu leurs boutiques fermées, & la maladie étant trop vive pour leur donner cette liberté ; mais pour les Négocians la choſe eſt impoſſible, ils n'entrent dans leurs magaſins, & ne remuent leurs marchandiſes que quand ils les vendent, pour les livrer, & pour les peſer. Or toutes les ventes ont ceſſé pendant la premiere peſte, & ces marchandiſes n'ont pas été remuées pendant ce temps-là ; comment peuvent-elles donc avoir été infectées ? Cependant elles n'ont pas laiſſé que de paſſer par la déſinfection, quand le magaſin s'eſt trouvé dans une maiſon contaminée.

Une preuve bien évidente que nos marchandiſes ont été bien déſinfectées, & qu'elles n'avoient pas même beſoin de l'être, c'eſt que pendant cette déſinfection perſonne n'y a pris mal, & qu'après la derniere peſte on a envoyé quelques navires à Livourne, & à Veniſe, & pluſieurs au Levant. Nous n'apprenons pourtant pas qu'elles y ayent porté aucun mal, & bien plus, c'eſt que parmi tous ces équipages il n'y a pas eu un ſeul malade. Ils ont pourtant bien remué ces marchandiſes ; il falloit donc qu'elles fuſſent bien ſaines.

Bien plus, la peſte ayant ſurpris pluſieurs navires dans le port prêts à partir, ils y ont reſté chargés pendant toute la contagion. Les familles des Capitaines, & celles de pluſieurs autres de l'équipage, ſe réfugierent dans ces navires pour fuir le mal, qui ne laiſſa pas de les ſurprendre, & preſque toutes ces famil-

les ont péri par la peſte. Le mal étant fini, on débarqua ces marchandiſes, & on les porta ſur les Iſles pour les déſinfecter. Elles étoient certainement bien plus ſuſpectes que celles des magaſins; cependant elles n'ont communiqué aucun mal à ceux qui y ont travaillé. C'eſt là un fait conſtant.

Cependant ſi malgré tout cela il falloit donner quelque ſatisfaction aux Etrangers par une nouvelle purge de nos marchandiſes, voici celle qui ſeroit la moins diſpendieuſe, la plus ſure, & la plus facile à pratiquer. Il n'y auroit qu'à ordonner une viſite générale de nos Infirmeries par des Commiſſaires nommés pour cela, ou par Monſieur le Commandant même, ayant avec eux un ou deux Médecins; ils dreſſeroient un procès-verbal du bon état des Infirmeries, comme elles ſont ſaines, & bien déſinfectées, en y faiſant réparer auparavant ce qui ſeroit néceſſaire pour une déſinfection parfaite, après quoi on obligeroit tous les Marchands à faire paſſer toutes les cargaiſons des navires qu'ils voudront envoyer dehors, par les Infirmeries où elles ſeront purgées pendant le temps, & à la maniere ordinaire, d'où elles ne ſortiront que plombées, & avec un Certificat des mêmes Commiſſaires, qui atteſteront cette nouvelle déſinfection. Pendant que la marchandiſe ſera ainſi en purge, le navire avec l'équipage ſera en quarantaine au large, ſans aucun commerce avec la Ville, & à la fin de la quarantaine tout l'équipage ſera viſité par les Médecins & Chirurgiens à ce commis, & on leur donnera un Certificat de Santé ſigné des mêmes Commiſſaires, ſi mieux on n'aime des Intendans de la Santé, après quoi on ne croit pas qu'il y ait aucun ſujet raiſonnable de craindre.

Malgré toutes ces précautions les Pays Etrangers ne prendront jamais confiance en nos marchandiſes, ſi les Provinces du Royaume ne leur en donnent l'exemple. Il eſt naturel que les pays les plus reculés refuſent nos navires mêmes avec les précautions les plus sûres, quand ils voyent nos plus proches voiſins ſe méfier de nous, eux qui doivent être mieux informés de notre état, & de ce qui ſe paſſe ici. Or les Provinces du Royaume oppoſeront toujours de vaines raiſons contre la ſureté de nos marchandiſes. Rien ne convient mieux à leur intérêt. Jalouſes de notre commerce, elles ſe flattent de pouvoir s'en emparer, & ſur-tout le Languedoc. Le prétexte de la contagion

tagion leur eſt favorable, & elles le pouſſeront auſſi loin qu'elles pourront. Rien ne ſeroit donc plus propre à ranimer la confiance des Pays Etrangers, que d'exciter celle de nos Provinces, en les obligeant de recevoir nos marchandiſes, avec les précautions néceſſaires, puiſqu'elles reçoivent actuellement celles du Levant, que nous avons fait voir être plus ſuſpectes que les nôtres.

Les Pays Etrangers ont le même interêt que nos Provinces pour le commerce. Ils jugent bien que la ceſſation du commerce de Marſeille fait valoir le leur, & ſur-tout celui des Villes d'Italie, qui ont déja bien profité de nos malheurs. Ils éloigneront autant qu'ils pourront de renouer commerce avec nous, & la vaine crainte d'une prétenduë infection leur ſera toujours un prétexte ſpecieux de refuſer nos marchandiſes. Il faut donc les déſinfecter, nous dira-t-on, pour faire bientôt ceſſer ce prétexte; mais ſi cette déſinfection a bien été faite, comme nous l'avons prouvé, pourquoi en demander une ſeconde? Eſt-ce parce que nous avons eu de nouveaux malades? On croit donc que quelques malades répandus dans une Ville infectent toutes les marchandiſes qui s'y trouvent? On doit revenir de cette prévention; un malade n'infecte que la chambre qu'il occupe, & les choſes qui ſont à ſon uſage, ou qui ſe trouvent dans ſa chambre. Ainſi la déſinfection qui a déja été faite des marchandiſes qui étoient dans les maiſons ſuſpectes pendant le mal, doit ſuffire pour les faire recevoir comme ſaines.

En effet, les premiers malades de cette rechûte étoient des gens qui n'avoient pas manié des marchandiſes, & qui n'en avoient point chez eux; & s'il y a parmi ces familles celle d'un Emballeur, ce n'eſt pas par lui que le mal a commencé, c'eſt par les femmes, & par les enfans.

Pour les marchandiſes entrées depuis dans la Ville, elles ont paſſé par la purge ordinaire des Infirmeries, elles ſont donc hors de tout ſoupçon; ainſi ni les unes, ni les autres, ne demandent pas une nouvelle déſinfection, qui ne ſeroit pas moins inutile pour la ſûreté de Marſeille, que pour lui rendre la confiance des étrangers. C'eſt ce que nous venons de démontrer. Il nous reſte à faire voir que cette déſinfection générale eſt impoſſible dans l'exécution.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 826 sur 883

Cette déſinfection générale regarde toutes les maiſons de Marſeille, les ſuſpectes, & les ſaines, & toutes les marchandiſes qui y ſont enfermées. Elle n'eſt pas moins impoſſible pour les unes que pour les autres. Si l'on déſinfecte ces maiſons en prenant un quartier après l'autre, comme on ne pourra déſinfecter que quelques maiſons par jour, c'eſt un ouvrage de plus d'une année, &, ſi on l'oſe dire, de plus de deux ans. La déſinfection des meubles eſt encore bien plus longue que celle des maiſons; enſorte qu'il faudra bien du temps, & bien du ſoin, pour une réparation auſſi inutile. Car on conviendra que les maiſons ſaines, où il n'y a jamais eu de malades, n'en ont pas beſoin; & pour celles qui en ont eu, on peut être aſſuré qu'elles ont été bien déſinfectées. On n'auroit pas même trouvé à les arrenter autrement, perſonne n'ayant voulu entrer dans une maiſon qu'elle n'eût été blanchie auparavant, & bien purgée.

Si pour déſinfecter ces maiſons on prend pluſieurs quartiers à la fois, où trouver aſſez d'hommes de peine, & de gens de confiance pour ce travail? Où loger tout ce monde que l'on fera ſortir de ces maiſons? Où faire des cabanes, puiſque hors de la Ville il n'y a pas un pouce de terre vuide, qui ne ſoit planté de vignes, & fermé de murailles. Il n'y a que la ſeule plaine de Saint Michel, qui ne contiendroit pas plus de cent familles; car pour les baſtides, elles ſont toutes habitées par des payſans. Si on confond toutes ces familles qu'on fera ſortir de la Ville, ce n'eſt plus là une déſinfection réguliere. Si on veut les ſéparer, où trouver aſſez de ſoldats pour les garder; car on doit compter qu'il y a encore plus de ſoixante mille ames dans cette Ville. Ainſi cette déſinfection des maiſons n'eſt pas moins impoſſible dans ſon exécution, qu'inutile à la fin qu'on ſe propoſeroit.

Il n'y a pas moins d'impoſſibilité à déſinfecter toutes les marchandiſes. On doit conſiderer que depuis plus de deux ans que la contagion a fait ceſſer tout autre commerce, celui du Levant ayant reſté libre, nos Négocians ont tous tourné leurs vûës de ce côté-là, dans l'eſpérance qu'une prochaine liberté de commerce, dont ils ſe flattoient, leur donneroit le moyen de ſe défaire des marchandiſes qu'ils en ont tirées, en ſi grande abondance, que tous les magaſins de la Ville en

ſont remplis. Trompés dans leur attente, ces marchaddiſes n'ont plus eu de ſortie ; & comme ils ne peuvent pas reſter dans l'inaction, ils n'ont pas ceſſé d'en faire venir. Où eſt-ce donc qu'on pourra étaler une ſi grande quantité de marchandiſes pour les mettre à l'évent ? Comment les garder ? Si on n'en prend qu'une petite quantité à la fois, quand aura-t-on fini ?

On nous dira peut-être qu'une ſemblable déſinfection générale a été faite en Languedoc pour les marchandiſes qu'on avoit tirées des Cevennes, où la peſte faiſoit des ravages ; mais cela n'eſt pas comparable à Marſeille, où il y a beaucoup plus de marchandiſes que dans toute cette Province. D'ailleurs nous ſçavons de quelle maniere cette déſinfection a été faite. On a pris quelques balles de quelque Marchand ſeulement pour la forme. Si on faiſoit de même ici, les Conſuls des Nations étrangeres, & les Marchands étrangers qui ſont ſur le lieu, & par conſéquent témoins de ce qui s'y fait, ne manqueroient pas d'en informer leurs maîtres, & par-là bien loin de regagner leur confiance, on la perdroit davantage.

Non-ſeulement cette déſinfection eſt inutile pour la fin qu'on ſe propoſe, impoſſible dans ſon exécution, ajoutons qu'elle ſeroit ruineuſe. Il faut parfumer toutes les maiſons, les blanchir, leſſiver les linges, laver les meubles, & les hardes, nourrir les pauvres gens qu'on feroit ſortir de ces maiſons. Quelle perte pour ces gens-là ? Il faut porter les marchandiſes au lieu deſtiné, les déballer, les arranger, les tourner, & les retourner, les remballer, & les rapporter dans les magaſins. Tout cela coûtera des frais infinis. Si l'Etat les fournit, la dépenſe en ſera immenſe ; ſi c'eſt la Ville, elle eſt dans l'impuiſſance de le faire ; ſi c'eſt les particuliers, ils ſont épuiſés, & hors d'état d'y fournir. A tous ces frais il faut ajouter les pertes que les Négocians en ſouffriront par le dégât, par le déchet, & par la confuſion qui ſe fera de leurs marchandiſes, miſes ainſi pluſieurs fois à l'évent ; par les dépenſes qu'ils ſeront obligés de faire, & par le retardement de leur commerce, ſans que tout cela diſpenſe ces marchandiſes de faire quarantaine dans les pays où elles ſeront envoyées. Epuiſés par la ceſſation de leur commerce depuis près de trois ans, & par la révolution générale de l'Etat, pluſieurs ſont prêts à prendre la triſte réſolution d'abandonner

leurs marchandiſes, d'autres de ſe tranſplanter dans les Pays étrangers, & d'autres d'y envoyer tous leurs fonds pour les y négocier, & porter ainſi tout notre commerce chez l'Etranger.

Enfin ſuppoſons même que cette déſinfection ſe faſſe, la peſte du Comtat ne donnera-t-elle point quelque ſuſpicion à nos marchandiſes, & ne ſera-t-elle point un prétexte aux Etrangers pour les refuſer? On preſſe toutes ces raiſons pour ne pas donner trop d'étenduë à ce Mémoire, perſuadé qu'il ſuffit de les indiquer pour que ceux à qui il ſera préſenté en comprennent toute la force.

Telles ſont donc les raiſons qu'on a cru devoir oppoſer à cette déſinfection générale. Témoin de la ſituation des choſes, & du triſte état de cette Ville, on a repréſenté l'un & l'autre dans ſon naturel; enfin dégagé de tout interêt dans cette affaire, on n'a eu en vûe que le bien de la Ville, & celui de l'Etat.

MEMOIRE

DRESSE' par Meſſieurs les Echevins, & Députés de la Chambre du Commerce de Marſeille, & les Sieurs Négocians de ladite Ville, dans l'Aſſemblée générale tenuë dans la Maiſon Commune le Jeudi 9. Juillet 1722.

MESSIEURS les Echevins, & Députés, ont informé les Sieurs Négocians qu'ils les ont fait aſſembler pour leur faire part, que le ſentiment de Monſieur le Bailli de Langeron, Commandant dans ladite Ville, ſeroit qu'il fût fait une déſinfection générale de toutes les marchandiſes ſuſceptibles qui ſont dans Marſeille, afin de diſſiper pour toujours la crainte que peut avoir répandue dans les Pays étrangers la rechûte de la peſte dont cette Ville vient d'être encore affligée depuis quelque temps. Que pour pouvoir venir aux fins qu'il ſe propoſe, & exécuter ce deſſein avec ſuccès, il conviendroit que

les Négocians commençaſſent par donner des déclarations fidéles de toutes les marchandiſes qu'ils ont dans la Ville, afin que par rapport à la quantité qui s'y en trouvera, l'on pût deſtiner des endroits propres, & de convenance, pour les y faire purger.

Surquoi les Négocians auroient témoigné qu'ils ont reçû en bien d'occaſions des marques ſenſibles de la protection de Monſieur le Bailli de Langeron, & qu'ils ſont perſuadés que les interêts du commerce lui ſont chers, de quoi ils lui garderont toujours une reconnoiſſance reſpectueuſe. Mais ils ne ſçauroient reſter dans le ſilence ſur la propoſition qui vient de leur être faite de ſa part d'une déſinfection qu'ils eſtiment inutile, inouie, & dont les inconveniens vont directement à ruiner le commerce de Marſeille. C'eſt ce qu'ils ſe flattent de prouver par les raiſons qu'ils vont déduire.

Il ſeroit inutile de recommencer aujourd'hui une déſinfection générale, parce qu'elle a déja été faite avec ſoin, & ſuccès.

La prévoyance de Monſieur le Bailli de Langeron a été ſi grande pendant le temps que la peſte a duré, qu'il ne ſeroit pas poſſible de rien ajouter à l'ordre qu'il avoit établi. Il fut établi un Commiſſaire particulier dans chacune des Iſles de la Ville, pour prendre connoiſſance de tout ce qui ſurvenoit dans ſon département, & en rendre compte.

Outre ce grand nombre de Commiſſaires particuliers, il y en avoit de généraux départis dans les cinq Paroiſſes qui compoſent la Ville, auſquels ces premiers faiſoient ſçavoir ce qui arrivoit journellement.

Le nombre de ces Commiſſaires généraux étoit de quarante-un. Il y en avoit huit dans la Paroiſſe de la Major, onze dans celle de Saint Martin, douze dans celle des Accoules, ſix dans celle de Saint Laurent, & quatre dans celle de Saint Ferreol.

Après les fonctions dont les uns, & les autres étoient chargés pendant la peſte, ils travaillerent à une déſinfection particuliere de chacun des endroits infectés, & enfin à une déſinfection générale qui fut faite en conſéquence d'une Ordonnance du 30. Décembre 1720. & de pluſieurs autres poſtérieures, dont le travail a véritablement duré pendant plus de

cinq mois, mais qui a été faite avec tout le ſuccès qu'on pouvoit déſirer.

Toutes les maiſons, magaſins, & boutiques, les fabriques, les atteliers, les maiſons religieuſes, & autres communautés, les marchandiſes, hardes, & meubles, qu'elles renfermoient, tout a été purgé, aëré, parfumé pluſieurs fois, les boiſages lavés avec du vinaigre, & les murailles blanchies.

Les bâtimens de mer qui étoient dans le Port, ont été pluſieurs fois lavés, & parfumés; leurs cables, & voiles, portés ſur l'Iſle de Pommegués, où ils ont fait une purge ſi rigoureuſe, que pluſieurs en ont été retirés preſque entierement pourris.

En effet, Monſieur le Bailli de Langeron, qui a toujours été préſent à tout ce qui a été fait, ſoit par lui-même, ſoit par les perſonnes de confiance ſur leſquelles il ſe repoſoit, comptant avec beaucoup de fondement ſur les grandes précautions qu'il faiſoit prendre, permit, quelque-temps après cette déſinfection, que les Soldats des Galeres qui étoient enfermés dans l'Arſenal, vinſſent par détachement dans la Ville y communiquer avec leurs familles, pour faire par-là une eſpece d'eſſai, & s'aſſurer toujours plus de la ſolidité de ſon ouvrage; & il en fut ſi bien convaincu (parce qu'il n'arriva aucun mal de cette communication) qu'il la permit peu après entierement libre, & générale.

Cela ſe paſſa pourtant dans un temps qu'il tomboit encore quelques malades de loin en loin, mais à la verité avec toujours plus d'amandement, & des marques moins certaines que ce fût de la maladie contagieuſe; de ſorte que l'époque de l'entiere ceſſation de la peſte fut fixée au dix-neuviéme du mois d'Août 1721. que le *Te Deum* en action de graces en fut chanté, & que l'on commença une quarantaine de précaution, à la fin de laquelle, qui répondoit à la Fête Saint Michel, il fut permis aux habitans de changer de maiſon, parce que c'eſt en ce jour que les loyers s'en renouvellent.

Le remuement, & le nombreux tranſport de tant de marchandiſes, meubles, & hardes, comme il y en a dans une Ville comme Marſeille, occaſionnerent une communication extraordinaire, particulierement entre les petites gens, qui étoient ceux qui avoient preſque tous été frappés de peſte,

dont les hardes ſont peu propres, & très-mauvaiſes, & qui changent plus ſouvent de maiſon que les autres; cependant l'on ne reconnut pas que cette grande communication apportât la moindre altération à la ſanté dont Marſeille jouiſſoit alors.

Or ce ſeroit ne gueres bien juger des choſes, ſi après ce qui vient d'être dit on pouvoit penſer que la maladie ſurvenuë depuis le commencement du mois de Mai dernier, fût une ſuite de celle de 1720. Car il eſt abſolument impoſſible que l'on puiſſe l'attribuer aux hardes, meubles, ni aux perſonnes, des habitans de Marſeille.

L'on peut encore moins faire tomber le ſoupçon de cette maladie ſur les marchandiſes des Négocians, puiſque outre que peu de leurs maiſons ont été attaquées, il eſt de notorieté publique qu'ils ne tiennent leurs marchandiſes que dans des magaſins fermés à double, & triple cadenats, où le jour n'entre point, & dont la plûpart ſont détachés de leurs maiſons.

Ceux d'entr'eux dans la maiſon deſquels la maladie s'étoit gliſſée par l'imprudence des domeſtiques, & chez qui on trouva quelques marchandiſes dans les cours, ou allées, donnerent des états de ces marchandiſes, qui furent enlevées lors de la déſinfection générale, & tranſportées dans les Infirmeries, où elles firent une longue, & très-exacte quarantaine.

Les marchandiſes qui étoient venuës des Pays étrangers quelque-temps avant, & pendant la contagion, furent auſſi portées dans les Infirmeries, & y firent également une très-longue purge.

Les chargemens de cinq Vaiſſeaux venus de Paleſtine, & de Syrie, dans les mois de Mai & Juin 1720. ſans y comprendre celui du Capitaine Chataud, qui fut brûlé d'ordre de la Cour, ont fait environ un an de purge ſur l'Iſle de Jarre.

Lorſque la contagion ſe manifeſta dans Marſeille, il y avoit beaucoup de Bâtimens dans le Port, qui étoient ſous la charge, pour le compte de diverſes perſonnes, ſur-tout d'étrangers, qui s'empreſſoient de faire paſſer chez eux les marchandiſes qu'ils avoient achetées, pour réaliſer leurs billets de banque. Ces Bâtimens furent détenus, & les marchandiſes tranſportées ſur l'Iſle de Pommegués pour y reſter en purge.

Généralement toutes ces marchandiſes n'ont été renduës à

leurs proprietaires qu'après que la peſte a entierement ceſſé; & par la vivacité de l'air, l'ardeur du ſoleil, & l'intemperie des ſaiſons, elles ont ſi fort déperi, qu'elles n'excedent pas de beaucoup en valeur le montant des dépenſes qu'elles ont fait pendant leur purge.

L'on ne peut pas dire cependant que depuis que ces marchandiſes ont été renduës à leurs proprietaires, elles ayent contracté une nouvelle ſuſpicion; car la plûpart ont été venduës, & revenduës pluſieurs fois par ſpeculation, ou données en payement. Cela n'a pû ſe faire ſans les viſiter, pour en examiner, & en reconnoître la qualité, les remuer, peſer, & tranſporter des endroits où elles repoſoient dans d'autres magaſins; à quoi les Négocians, les Cenſeaux, les Peſeurs, les Emballeurs, & juſqu'aux Crocheteurs, ſe ſont tous également prêtés, & ſe prêtent encore journellement. L'on n'a pourtant point vû que cette grande communication de tant de perſonnes de différens états, avec ces marchandiſes, ait cauſé le moindre inconvenient, & qu'il en ait réſulté de mal, quoique ce que l'on vient de dire ſe ſoit pratiqué ſans interruption depuis le mois d'Août 1721. juſqu'à préſent, à cauſe que les Négocians ne peuvent faire aucun commerce au-dehors, & pluſieurs d'entr'eux devant des parties qu'ils avoient empruntées, & qui ſe trouvent échuës, vendent, achetent, troquent, ou donnent en payement des marchandiſes, pour ſuppléer à l'argent comptant qui leur a manqué, depuis les deffenſes d'en pouvoir garder.

Ce qui doit encore convaincre que la déſinfection a été faite dans toute ſa perfection, c'eſt que pluſieurs Bâtimens ont fait des chargemens à Marſeille de marchandiſes, véritablement non ſuſceptibles, qu'ils ont portées à Veniſe, & Livourne, & même en Languedoc, ſans que cela ait fait rallumer la moindre étincelle de contagion, dans les cargaiſons, aux hardes, ni ſur les perſonnes des Equipages.

Tous les autres Bâtimens en grand nombre, qui depuis la fin de la contagion juſqu'à préſent, ſont allez, & revenus pluſieurs fois du Levant, & ont porté des marchandiſes ſuſceptibles, priſes dans les magaſins de Marſeille, ont eu le même bonheur.

Monſieur le Bailli de Langeron, à qui l'on doit l'heureuſe

ſe réuſſite de la déſinfection générale de Marſeille, eſt bien aſſuré qu'elle a été faite avec la derniere attention, & qu'il n'y a plus rien à craindre de ce côté-là.

Cependant après avoir fait voir qu'il ſeroit abſolument inutile de faire une ſeconde déſinfection générale des marchandiſes qui ſont dans Marſeille, l'on ne ſçauroit ſe diſpenſer d'ajouter que cette déſinfection ſeroit inouie.

Il eſt ſans exemple que dans aucun temps, & en aucun pays, l'on ait fait des déſinfections générales après la ceſſation de la peſte. Lorſqu'elle s'eſt gliſſée dans les pays policés d'Europe, l'on a fait, comme à Marſeille, des quarantaines, & des parfums dans les Villes & maiſons qu'elle a attaquées; les précautions actuelles de ces parfums, le grand air, le décroiſſement du mal, qui s'affoiblit de lui-même, & le temps enfin, ont rétabli la ſanté dans ces endroits.

La peſte a été pluſieurs fois en Angleterre, Eſpagne, Italie, & en France, & elle n'y a ceſſé que comme l'on vient de dire.

L'on ne trouve pas qu'en diverſes occaſions, ſur-tout la derniere fois qu'elle fut à Marſeille, il ait été fait une déſinfection générale pour la faire ceſſer, quoique l'on fût pour lors à peu près dans le même cas d'aujourd'hui par les marchandiſes qui pouvoient être en magaſin dans ce temps-là; car cette Ville eſt en poſſeſſion du commerce depuis un temps immémorial.

Aix, Toulon, Arles, & pluſieurs autres Villes, & Lieux de Provence, qui ont eu le même malheur dans les anciens temps, & même en l'année 1720. n'ont pas fait autrement que Marſeille, qui leur a ſervi d'exemple.

Enfin les Etrangers nous fourniſſent un exemple aſſez récent que l'on ne doit pas omettre ici. Hambourg, Ville Anſéatique, d'un très-grand commerce, & par conſéquent remplie en tout temps d'une quantité infinie de marchandiſes, la plûpart ſuſceptibles, a été affligée, il n'y a pas long-temps, d'une cruelle peſte, qui y a regné environ quatre ans, & qui a fini enfin, ſans qu'on y ait fait des déſinfections générales. Ses voiſins, & les étrangers, n'ont pas demandé cette précaution inutile, pour reprendre confiance, & communiquer avec ce Pays.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 834 sur 883

Après avoir auſſi-bien prouvé que l'on a fait, combien il ſeroit inutile de faire une ſeconde déſinfection générale, & avoir démontré que cette précaution eſt inouie, pour n'avoir jamais été miſe en pratique en aucune occaſion de peſte, tant en France, que dans les Pays Etrangers; l'on eſtime que c'en ſeroit aſſez pour faire abandonner ce deſſein, ſans qu'il fût néceſſaire d'entrer dans le détail des inconveniens qui en ſeroient néceſſairement inſéparables, s'il pouvoit être mis à exécution.

Cependant, quoique le détail de ces inconveniens ne doive ſervir que pour ſurabondance de raiſons, comme l'on s'eſt propoſé de les démontrer, il n'y a qu'à les bien établir.

L'on ſoutient, pour cet effet, que le premier moyen qu'on propoſe, de faire remettre aux Négocians des états de leurs marchandiſes, ſeroit pour eux en particulier une loi gênante, & ruineuſe, & d'un préjudice infini au commerce en général.

C'eſt un fait inconteſtable que le ſecret eſt l'ame des affaires, & ſpécialement de celle du commerce. Tel Négociant a du crédit, & fait mouvoir une grande machine par ſon induſtrie, qui ſeroit obligé de tout abandonner, s'il faiſoit la confeſſion de ſes facultés. Il y en a beaucoup qui n'ont aucun bien en fonds, d'autres qui n'ont point de marchandiſes, quelques-uns qui n'ont ni une choſe, ni l'autre; mais comme le fait du marchand eſt de vendre, & d'acheter, & de ſe prêter aveuglement une confiance qui n'a de fondement que dans le ſecret, & la bonne foi avec laquelle on travaille dans le commerce, ce ſeroit tout ruiner, & mettre une infinité d'honnêtes gens dans le déſordre, que de les obliger à rendre publique la ſituation de leurs affaires.

Car ces déclarations ne ſeroient pas aſſez ſecretes, pour que quelqu'un ne trouvât le moyen de les voir, & d'en tirer avantage au préjudice de ceux qui les auroient données. Par exemple, l'on ignore quelle quantité de ſoye, ou de cotton, & ainſi des autres marchandiſes, il y a dans Marſeille, & qui les a; dès que cela ſeroit ſçû il y auroit de ces gens toujours attentifs à profiter ſur les autres, qui, quoi qu'ils euſſent beſoin de ces marchandiſes, ne témoigneroient aucune envie d'en avoir, ſurtout s'ils pouvoient juger que ceux à qui elles appartiennent

fuſſent preſſés de vendre, afin de les engager à les livrer à bas prix; ce qui ſeroit encore d'un préjudice infini pour les autres qui auroient de ces marchandiſes, qu'ils ne pourroient vendre que de la même maniere, parce qu'ordinairement les premieres ventes ſervent de regle à celles qui ſuivent.

Les Etrangers avec leſquels l'on compte faire une grande conſommation des marchandiſes qui ſont dans Marſeille, lorſque la liberté du commerce aura été rétablie, ſeroient informés de la quantité de ces marchandiſes, & regleroient leurs deſſeins ſur cela, ſi bien qu'au lieu de demander de bonne foi celles dont ils ont beſoin, ils menageroient leurs commiſſions ſur la quantité qui leur ſeroit connuë, afin d'en faire tomber le prix, & de les avoir à meilleur marché; ce qui arrêteroit cette conſommation, & acheveroit de ruiner la Place de Marſeille, que les Négocians ne peuvent maintenir en crédit, & réputation, que par la circulation du commerce, en envoyant chercher en Levant, & dans l'intérieur du Royaume des marchandiſes, & ouvrages propres pour les Pays Etrangers. Mais l'on peut dire que leur attention à ſoutenir ce commerce ſeroit bien inutile, ſi on les engageoit à déclarer leurs facultés. Ils ſeroient véritablement les plus intereſſés dans les maux que cela produiroit; mais auſſi les manufactures de France, ſur-tout celles des draps, en recevroient un préjudice notable; car le commerce de Marſeille a de ſi grandes liaiſons avec elles, qu'il ne ſçauroit ſouffrir, ſans qu'elles s'en reſſentent; à quoi l'interêt de l'Etat ſe trouve viſiblement mêlé par l'occupation des ſujets, qui leur donne moyen d'en ſupporter les charges, cultiver les Arts, & l'Induſtrie, & procurer par-là des revenus immenſes au Roy.

Mais ſi une fois cet état général des marchandiſes avoit été dépoſé, il ſeroit queſtion de trouver un endroit convenable, aſſez ſpacieux, bien ſitué à l'abri des orages, & où ces marchandiſes puſſent être, non-ſeulement conſervées, mais encore en toute ſûreté; & c'eſt ce qu'il n'eſt pas poſſible de trouver dans Marſeille, ni même dans ſes environs.

La quantité des marchandiſes ſujettes à communicabilité eſt ſi grande, que la ſeule dénomination donneroit de l'éloignement pour l'exécution du projet de les déſinfecter; & de toutes ces marchandiſes il y en a une ſi grande quantité dans Marſeille,

que l'on ne craint pas de rien exagerer en ſoutenant qu'il y en a, tout au moins, pour la valeur de quinze millions.

Or comment placer enſemble, en un même endroit convenable, & tel que l'on a dit, tant de marchandiſes, preſque toutes de gros volume, & d'une circonference à occuper une grande étenduë de pays, à moins de vouloir tout généralement confondre, & mêler ainſi le bon & le mauvais, le fin & le commun, & mettre une confuſion qui, à la fin de la purge, plongeroit ceux qui auroient été chargés de ce ſoin dans l'impoſſibilité de rendre à chacun ce qui leur appartiendroit?

Il y a de plus de vingt-cinq différentes qualités de ſoyes, dont quelques-unes ſont ſi ſemblables entr'elles, qu'on ne peut preſque les diſtinguer.

Les laines de chevron de Perſe, le fil de poil de chevre, ſont encore des marchandiſes précieuſes, & de pluſieurs qualités, dont quelques-unes ſe reſſemblent; quel tort ne feroit-on pas à ceux qui auroient remis de ces marchandiſes de la premiere ſorte, ſi on leur en rendoit des inférieures?

Les laines de Levant, Barbarie, Morée, Italie, & Eſpagne, ſont de plus de vingt différentes qualités, & ainſi des cottons filés, & en laine. Il arriveroit auſſi le même inconvenient à l'égard de ces marchandiſes.

Les cuirs ſalés ſont également compris ſous dix ou douze qualités ſujettes à être confonduës.

L'on pourroit encore faire un détail de plus de ſoixante différentes qualités de toilleries, & étoffes de toute ſorte, venant du Levant, des Indes, & de la Chine, ſans y comprendre les draps pour le Levant, & toutes les étoffes de ſoye, filoſelle, laine, cotton, fil, & d'autres matieres qui ſont manufacturées en France.

Le détail des Merciers préſente également ſes difficultés, & il ſeroit impoſſible que dans le mêlange de tant de différentes marchandiſes il n'y eût une confuſion extraordinaire, ſous prétexte de laquelle il arriveroit même que bien de gens pourroient commettre de grands abus.

Enfin l'on croit qu'il n'eſt pas hors de propos de dire ici, qu'il y a dans Marſeille un ſeul article d'environ quatre mille quintaux de laines de différentes qualités, toutes preſque ou-

vrées, ou préparées pour les manufactures de draps, de bonnets, & autres. Ces laines occupent plus de deux mille cinq cens perſonnes, ſoit au filage, au triage, aux mêtiers, ou autrement; & faire ceſſer ce travail, c'eſt réduire ces perſonnes à la mendicité, après quoi la perte de tant d'ouvrages commencés, & de matieres préparées, ſeroit inévitable, c'eſt pourtant ce qui arriveroit ſi l'on faiſoit tranſporter le tout à une purge qu'on a déja dit être inutile; & d'autant mieux qu'il n'y auroit pas aſſez de toiles dans Marſeille pour faire les emballages qui ſeroient néceſſaires pour les conſerver.

Mais quel que fût l'endroit qu'on pourroit choiſir pour la purge en queſtion, il eſt certain qu'on n'y trouveroit aucune des commodités qui ſont abſolument néceſſaires. Point de halles, ni engards; point de tentes, ni de cloiſons; ainſi rien de ce qu'il faut pour conſerver les marchandiſes qui dépériroient totalement, ni pour prévenir les vols qui en ſeroient faits.

Le dépériſſement ſeroit inévitable, les marchandiſes faiſant une quarantaine. Il faut découdre, & éventrer les balles des plus communes, comme ſont les laines, & les cottons, les lins, chanvres, & autres de ſemblable eſpece. Il faut lâcher, & élargir les cordes des balles de ſoye, fil de chevre, laines de chevron. Il faut déplier les cuirs, ou du moins les placer ſéparément. Enfin l'on ne ſçauroit ſe diſpenſer de déballer toutes les autres marchandiſes manufacturées, & de les étaler piece à piece, & l'on doit regarder cette entrepriſe comme de toute impoſſiblilité; cependant à combien d'inconveniens toutes ces marchandiſes ne ſeroient-elles pas expoſées par le grand air, les vents, le ſoleil, & la pluye, ſans parler des hazards, ou cauſes naturelles, qui y pourroient mettre le feu.

Il eſt certain que ſi les cottons, les laines, & autres matieres groſſieres, pouvoient réſiſter à toutes ces épreuves, il n'en ſeroit pas de même des ſoyes, fil de chevre, & des laines de chevron, qui ſont des marchandiſes ſi délicates, que le ſec, & l'humide, le vent, & la pouſſiere, les corrompent facilement.

Les cuirs ſalés craignent beaucoup l'eau, & ſont ſujets à dépérir.

Les marchandiſes ouvrées, & manufacturées, de quelque eſpece, & nature qu'elles ſoient, ſont également ſujettes à toutes

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 838 sur 883

les influences du ciel, & de la terre. De ſorte que de les expoſer à une purge, c'eſt leur faire perdre leurs couleurs, leurs aunages, leurs aprêts, & leurs pliages; car il eſt certain qu'une piece de drap, ou de toile, qui a été expoſée à l'air pendant un temps, ou qu'on a dépliée, perd ſa couleur, & ſa beauté, découvre toujours quelque leger deffaut en quittant ſon apprêt, ſe racourcit, & devient mépriſable, ſans grace, ni débit.

Quant aux moyens néceſſaires pour pouvoir parvenir à cette déſinfection, plus l'on y commettroit de perſonnes, moins l'on ſeroit aſſuré de la fidélité des prépoſés. A peine trouve-t-on en ces occaſions une ou deux perſonnes ſur qui l'on puiſſe ſe repoſer; & comme en l'affaire en queſtion, ſans compter les Officiers à qui l'on donneroit la garde de tant de richeſſes, le nombre des portefaix pour porter, ſéjourner, & rapporter les marchandiſes, les gardiens, & tant de ſoldats qu'il faudroit à leur garde, les bas Officiers, & les ouvriers qu'il faudroit employer, iroit à plus de quinze cens perſonnes; & qui pourroit répondre de tant de têtes, & s'aſſurer contre les vols qui ſeroient faits infailliblement?

Il ſemble même que pour faire les choſes dans les regles, il faudroit faire peſer les marchandiſes des Négocians avant qu'elles ſortiſſent de leurs magaſins; cependant ce ſeul ouvrage ne ſe feroit pas dans quatre mois, ni ſans de grands frais. Il faudroit encore le double de ce temps pour vérifier le nombre des pieces des marchandiſes qui ne ſe peſent pas, comme ſont les drapperies, étoffes, & toilleries de toute ſorte. L'on ne croit pas que les perſonnes qui commanderoient en chef dans l'endroit de la quarantaine, vouluſſent s'obliger, en délivrant les marchandiſes, de rendre même qualité, même poids, & même nombre; cependant cela ſeroit juſte; & les y obliger, c'eſt un ouvrage de plus de ſix mois; ou ne les y obligeant pas, c'eſt favoriſer un abus qu'on ne ſçauroit s'empêcher de craindre.

L'on tire cette conſéquence de ce qui vient d'être obſervé, qu'à compter du jour qu'on commenceroit à faire tranſporter les marchandiſes à la purge, juſqu'à celui que la derniere balle en ſortiroit, il s'écouleroit près d'un an, pendant lequel Marſeille ſeroit toujours conſignée, & les Négocians privés de leurs biens, qui ſeroient expoſés à une infinité d'accidens, &

à la rapacité de gens ſans aveu, dont la miſere a ſi fort augmenté le nombre dans Marſeille.

Mais par-deſſus cela que n'arriveroit-il pas, ſi pendant, ou après la quarantaine, quelqu'un des employés, ou des portefaix qui rapporteroient les balles, venoit à tomber malade d'un mal équivoque? L'on ne pourroit ſe diſpenſer alors de faire recommencer cette quarantaine; & ſi de mois en mois il ſurvenoit un pareil accident, il faudroit donc que ce fût toujours à recommencer. Il eſt encore vrai de dire qu'il ne faudroit pas non plus qu'il tombât des malades dans la Ville pendant la quarantaine; car en ce cas, ce ſeroit perdre le fruit de ce grand, & pénible travail, que de faire rendre les marchandiſes à un chacun, à cauſe qu'une maladie équivoque remet le ſoupçon, & que l'on en peut craindre des ſuites qui rendroient de nouveau ſuſpectes toutes ces marchandiſes. L'on voit aſſez à quoi cette précaution aboutiroit.

L'on a voulu aſſurer qu'il a été fait une déſinfection générale en Languedoc, mais cela n'eſt pas une choſe bien difficile en ces endroits; car après les hardes, & les meubles des habitans des lieux peſtiferés, toutes les marchandiſes ſuſceptibles qui y ſont ne conſiſtent qu'en laines ouvrées, ou préparées à mettre en ouvrages. Ces laines ſe ſont toutes trouvées dans les atteliers des Fabriquans au temps que la contagion a commencé de ſe faire ſentir. Ces atteliers ſont de grands logemens, ſpacieux, ouverts au grand air, au moyen de pluſieurs fenêtres, par où les vents communiquent toujours. Là ſont depoſées toutes les marchandiſes qui ſervent d'alimens aux Manufactures, & l'on peut ainſi les faire purger, ſans les déplacer, en obligeant ſeulement les Proprietaires à remettre les clefs de leurs atteliers; on ne peut donc pas mettre en parallele le nombre qu'il y en a en Languedoc, avec celui des maiſons, & magaſins qui ſont dans Marſeille, encore moins citer cette déſinfection comme un exemple à pouvoir être ſuivi.

Il eſt fort eſſentiel de rappeller ici ce qui ſe paſſa vers la fin du mois d'Avril de l'année derniere 1721. Il parut dans ce temps-là un Arrêt du Conſeil d'Etat du 30. Mars, portant obligation, ſous peine de mort, de déclarer dans trois jours toutes les toiles de cotton, & étoffes des Indes, de la Chine, du Levant, & celles imitées, ou contrefaites dans les Pays

Etrangers qui ſe trouveroient en Provence, pour être miſes en purge, après laquelle elles ſeroient marquées.

Les Négocians de Marſeille parurent d'abord allarmés des diſpoſitions de cet Arrêt; mais refléchiſſant enſuite qu'il n'étoit pas poſſible qu'il fût exécuté en cette Ville, ſeulement par la trop grande quantité qu'il y avoit de ces ſortes de toilleries, & étoffes, & qui y ſont encore, ils prierent Meſſieurs les Echevins, & Députés, de les préſenter à Monſieur le Bailli de Langeron, pour avoir l'honneur de lui faire connoître combien il y auroit d'inconveniens que cet Arrêt eût ſon exécution. Ils s'aſſemblerent pour cet effet chez ce Commandant, où, après une longue conference, il fut réſolu de dreſſer un Mémoire qui ſeroit envoyé par Meſſieurs les Echevins, & Députés, à Monſieur Lebret Premier Préſident, & Intendant en Provence, & du commerce, qu'ils ſupplieroient très-humblement, au nom des Négocians, de vouloir bien l'appuyer de ſa protection. Ce Mémoire fut envoyé le premier du mois de Mai.

Quoi qu'il ne contînt pas la moitié des raiſons alleguées dans celui-ci, néanmoins l'on eut lieu de penſer dans la ſuite qu'il avoit produit l'effet qu'on en attendoit, puiſque depuis ce temps-là il n'a plus été parlé de la quarantaine, & marque des toilleries, & étoffes étrangeres qui ſont dans Marſeille, en nombre de plus de quatre millions de pieces, ou demi pieces.

L'on ne croit gueres néceſſaire, après tout ce qui vient d'être dit, d'ajouter encore ici que les frais de la déſinfection que l'on propoſe de faire ſeroient immenſes, & iroient à plus d'un million. L'on doit faire refléxion que pour une affaire de ſimple formalité, & dont on a déja prouvé l'inutilité, & les inconveniens, il ne convient ni au Roi, ni aux particuliers, de ſe conſtituer en dépenſes infructueuſes, qui d'ailleurs mettroient ces derniers dans l'impoſſibilité abſoluë d'y contribuer, & de ſupporter le dépériſſement des marchandiſes.

Ce n'eſt pas tout encore, & il eſt certain que ſi cette déſinfection pouvoit avoir ſon effet, tout le commerce du Royaume en ſouffriroit, indépendamment de ce qu'elle auroit déja ruiné celui de la Ville de Marſeille; car tant que le commerce de Marſeille ſera interdit, les Etrangers augmenteront, & affermiront le leur. Auſſi l'on ne craint pas d'avancer que ſi cette

cette propoſition d'une nouvelle purge a été faite ailleurs qu'ici, elle ne peut venir que de la part des particuliers qui ſont en correſpondance avec ces Etrangers depuis la maladie de Marſeille.

Il convient à un certain nombre de Négocians de trois à quatre Villes de France ſituées en Ponent, de faire ſonner bien haut la maladie de Marſeille dans les Pays Etrangers, pour y entretenir la crainte où ils ſont. Ils ont ouvert un commerce avec ces Etrangers, qu'ils n'abandonneront que le plus tard qu'ils pourront, parce qu'ils ſe ſont rendus les maîtres en France d'y vendre, comme ils veulent, les marchandiſes qu'ils en retirent, & deſquelles l'on ne peut ſe paſſer dans le Royaume; ce qui ruine les peuples, & fait ceſſer le travail des Manufactures, préferant ainſi leur interêt préſent au bien de l'Etat.

Depuis que la Ville de Lyon ne peut plus tirer les ſoyes, & drogues pour la teinture en droiture de Marſeille, & que les Fabriquans ſont obligés de les faire venir d'Italie, l'achat & les frais en ſont ſi grands, qu'on n'y fait plus, à beaucoup près, autant d'étoffes qu'autrefois. Cela n'arrivoit pas lorſque la voie de Marſeille étoit ouverte; car outre que les Lyonnois y faiſoient acheter à des prix reglés, ils y envoyoient toutes les étoffes deſtinées pour les Pays Etrangers, & les Fabriquans trouvoient, par ce débouchement, le moyen d'avoir toujours ſuffiſamment de fonds pour faire aller les Manufactures; cependant cela a manqué, & le peuple de Lyon, qui vivoit de ce travail, en ſouffre préſentement. Mais le plus grand mal que l'on doit encore enviſager en cela, eſt que les Ouvriers déſerteront, & les Etrangers (ſur-tout les Italiens, & les Eſpagnols, qui ont commencé à établir des Manufactures de ſoyeries, auſquelles ils réuſſiſſent déja très-bien) mettront tout en uſage pour les attirer en leurs Pays.

Ainſi il convient, en tout ſens, qu'on faſſe ceſſer le plûtôt qu'il ſe pourra, les bruits de la contagion; & ce n'en ſeroit pas le véritable moyen, que de faire une ſeconde déſinfection à Marſeille. Il s'écouleroit peut-être encore plus d'un an après, avant que les Etrangers vouluſſent ſe diſpoſer à recevoir les marchandiſes qui y ſont. L'on ſçait bien qu'il y a beaucoup d'affectation dans leur procedé. Les Hollandois firent des deffenſes

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 842 sur 883

de rien recevoir de Provence, lorſqu'ils apprirent que la peſte avoit ceſſé à Marſeille.

Livourne n'a diſcontinué de recevoir nos marchandiſes, qu'à cauſe que cela faiſoit diminuer ſon commerce, qui a été porté depuis la peſte à cinq ou ſix fois au-delà de ce qu'il étoit auparavant, & que la République de Genes a fait ſolliciter Monſieur le Grand Duc de nous éloigner de ſes Etats, parce que cette République s'eſt appropriée tout le commerce qui ſe faiſoit autrefois de Marſeille en Eſpagne.

Cependant tous ces Etrangers qui ne veulent point entendre parler des marchandiſes de Marſeille, les reçoivent pourtant ſans difficulté, lorſqu'elles leur ſont envoyées de tout autre endroit. En effet les Négocians de cette Ville en font paſſer des parties en Levant, qui y ſont embarquées en droiture, pour Veniſe, Livourne, Genes, & pour Hollande, où on les reçoit après la quarantaine ordinaire. Il eſt vrai que cela ſe fait à grands frais, avec riſque, & retardement de la jouiſſance des retours; mais que doivent devenir des Négocians, qui depuis deux ans ſont dans l'inaction, qui voyent déperir leurs effets, qui n'ont point d'argent, & qui ſont chargés de papiers Royaux? Ils aimeroient encore mieux continuer à en uſer ainſi, que de voir mettre leurs marchandiſes en quarantaine, où, par des événemens tels qu'on prévoit, & qu'on a expliqués, elles reſteroient peut-être des années entieres, & y déperiroient; ce qui en mettroit un grand nombre dans l'impoſſibilité de s'acquitter envers leurs créanciers, qui ne leur ont donné qu'un certain terme, dont beaucoup ſont déja au bout, & qui ne pourront offrir que des marchandiſes en payement. Mais pourroient-ils les donner ſi elles étoient livrées à une purge inutile, d'où elles ne ſortiront peut-être plus? ou bien les créanciers voudroient-ils les accepter à cette condition, & courir les événemens qui ſont à craindre?

Ce ſont là les raiſons que Meſſieurs les Echevins & Députés du Commerce, & les Sieurs Négocians ont crû devoir employer pour faire voir l'inutilité, les inconvéniens, & les conſéquences d'une déſinfection générale. Ils proteſtent cependant qu'ils n'ont pas prétendu cacher par là le mal qui regne aujourd'hui dans Marſeille, & qui y parut dès le commencement du mois de Mai dernier. L'idée qu'on s'en eſt faite apparemment à

la Cour, a peut-être fait penſer qu'il y pouvoit avoir encore un levain de peſte caché dans Marſeille, & qu'il ſeroit néceſſaire de renouveller la déſinfection ; mais en conſidérant de quelle maniere elle a été faite ſous les ordres de Monſieur le Bailli de Langeron, l'on eſtime cette précaution d'autant plus inutile, que l'on ſçait, à n'en pas douter, la véritable ſource de ce mal.

En effet la maladie dont Marſeille vient d'avoir le malheur d'être affligée une ſeconde fois, n'eſt point une rechûte. Ce que l'on doit proprement appeller rechûte, eſt la ſuite d'un mal qui n'a pas été bien guéri, & qui ſe renouvelle par un reſte de malignité, que les remedes, les précautions, & le temps n'ont pas entierement détruit. Or l'on a vérifié, & il eſt conſtamment prouvé que cette nouvelle maladie n'a abſolument pas ſon principe dans Marſeille, & qu'au contraire elle vient d'Avignon par des marchandiſes peſtiferées qu'on en a apporté en contrebande ; & tant que la peſte y continuera, non ſeulement Marſeille, mais encore tout le Royaume ſera expoſé au même malheur.

Cette contrebande ſe trouve prouvée par la conviction de pluſieurs perſonnes qui ont été arrêtées, tant à Marſeille, qu'à Aix, auſquelles on fait actuellement le procès.

Deux Marchands Merciers qui ont boutique à Marſeille, deux courriers, & quelqu'autres perſonnes de baſſe extraction, ſont du nombre des coupables, ou complices, de cette noire & perfide entrepriſe ; & bien loin que les honnêtes gens de cette Ville prennent aucune part à ce qui les regarde, ils ſeroient au contraire bien aiſes qu'on pût encore découvrir par l'inſtruction de cette procédure, tous ceux qui pourroient s'être prêtés à ce crime, ou qui l'auroient favoriſé.

L'on a bien éclairci que le commencement de cette maladie, qu'on a vû preſque dans le même-temps ſe repandre avec violence dans la rue appellée de la Croix d'Or, où il n'y a eû que deux ou trois maiſons qui ayent eû le bonheur d'en être préſervées, avoit ſon principe chez un nommé Bernard, petit Marchand en détail, de ſoyes, filoſelle, & ouvrages de ſemblables matieres, qui avoit ſa boutique au voiſinage de ladite ruë. C'eſt là où quelques perſonnes de famille, des Ouvrieres, des Garçons Tailleurs, & autres gens ont pris ſucceſſivement

la peſte par l'attouchement de la ſoye, & étoffes qu'ils y avoient achetés. Ce Bernard perdit ſa femme, qui mourut promptement dans le commencement de Mai; quelque-temps après ſes enfans moururent auſſi, & lui enfin a ſubi le même ſort; en quoi il n'a ſupporté que fort légerement la peine que ſa perfidie méritoit, puiſqu'il eſt juſtifié qu'il avoit lui-même fait la contrebande, & introduit dans Marſeille ces ſoyes & étoffes qu'il alloit prendre à Avignon, ou dans d'autres lieux du Comtat, ou des environs.

Ainſi il ne faut plus chercher l'origine de cette maladie, puiſque l'on ſçait de certitude qu'elle vient de la contrebande faite d'Avignon par quelques malheureux ſans aveu, qui ont voulu riſquer leur vie à l'appas de quelque leger bénéfice que leur avidité leur promettoit.

Mais il y a lieu d'eſperer que ce nouveau mal aura entierement fini dans peu, parce que les bons ordres qui ont été donnés par Monſieur le Marquis de Pilles, & les précautions ſolides que l'on a priſes dès ſon commencement, & dont Meſſieurs les Echevins ont déja rendu compte par un acte bien détaillé, ont paru juſques ici d'un ſuccès très-favorable, ainſi qu'on l'expérimente toujours mieux de jour en jour.

En effet cette maladie tend aujourd'hui à ſon entiere fin, & l'on eſt dans Marſeille auſſi tranquillement, & avec ſi peu de précautions, que la communication y eſt ſans aucune réſerve. L'on y eſt plus que perſuadé que le mal a été arrêté dans ſa ſource, parce qu'à meſure qu'il tomboit un malade dans quelque maiſon, il en étoit enlevé de même que les gens qui y habitoient, & que ces maiſons, les hardes, & meubles de ces perſonnes étoient purgées, & déſinfectées avec grande attention; le peu de malades qui tomboient ayant toujours donné aſſez de temps pour travailler à loiſir à cette déſinfection; & ce qui aſſure en quelque maniere la ceſſation de cette nouvelle contagion, eſt le retour des différentes maladies ordinaires, dont le nombre a fort augmenté dans l'Hôpital de la Ville.

L'on peut d'ailleurs aſſurer qu'il a été obſervé que pas une maiſon des Négocians n'a été attaquée de ce nouveau mal, ſi l'on en excepte deux ou trois dans le voiſinage de la rue de la Croix d'Or, qui a communiqué la peſte aux Domeſtiques, deſquelles maiſons l'on a enlevé avec diligence & précaution toutes

les marchandiſes qui s'y trouvoient, qui ſont encore en quarantaine dans les Infirmeries, & au tranſport deſquelles les portefaix n'ont pris aucun mal ; & à l'exception de ceux-ci, l'on ne trouve pas qu'aucun de tous les autres qui ont été attaqués, fuſſent gens à avoir, ni chez eux, ni en des magaſins particuliers, aucunes des marchandiſes dont on fait commerce en gros, & que l'on tire du Levant.

L'on reconnoît par ces dernieres obſervations, que Marſeille eſt aujourd'hui cenſée entierement purgée, ou pour mieux dire, qu'elle l'eſt effectivement ; & que par conſéquent la propoſition d'une déſinfection générale n'eſt pas admiſſible.

Leſdits Sieurs aſſemblés laiſſent au ſurplus à la prudence de Meſſieurs les Commandans, de prendre les précautions les plus utiles pour empêcher que la contagion d'Avignon ne répande dans cette Province quelque étincelle ſemblable à celle dont Marſeille vient de ſe reſſentir, & ont ſignés aux mêmes lieu, an, & jour que deſſus.

Moutiés, Dieudé, Remuzat, & Saint Michel, Echevins.

Courtan, Aillaud, Grimaud, & David, Députés. Et les Sieurs Négocians ci-après.

Bruny, Varages Allemagne, Maurellet, Alphanty, Guitton, Dumon, Ravel, Boyer, Garnier, Remuzat, Roſtagny, Rozet, André, Arnaud, Coulliette, Clavel, Mallet, Martin, Mille, Grimod & Compagnie, Routier, Kick, Rolland, Audibert, Vendecruys & Doënſſen, Bourguet, Maurin, Fortune, Nouvel, Ricard, Catelin, Mariage, Auriol, Tarteiron, Bremond, Seymandy, Gazelle, Remuzat, Martin, Boſcq, Fouquier, Reboul, Goudet, Mouren, Guilhermy, Magy, Chaud, Fabre, Roman, Reboul & Compagnie, De la Selle, Barthelemy, Achy, Lavabre, Lioncy, Gros, Merlet, Roze, Amoureux, Manne, L. Guilhermy, Germain, Paillet, J. Grimaud, F. Germain, Brunet, Laurens, Leſpiau & Siau, Roſtang, Delleville, Anſelme, Cordier, Sallade, Latil, Dordey & Caramany, Tiran, Soucheiron, Guit, Arene, Binder, & Veter, Achard, Carfueil, Rimbaud, Cauvin, Rey, Blanc, Laugier, Compian, Sollicoffres, Bruny & Compagnie, Caire, Guilhet, Ganteaume, Balthallon, Iſſautier, Beſſon, Marinier, Sermet, Truithier & Compagnie, Piquet, Mayſtre, Seren, T. Guilhermy, E. Piquet, Iſnard, Venpruyſſen, Demandols, Guieu,

Boiſſon, Rocaute & des Figuieres, Lambert, Roux, Durand, Caſtellane, ainſi ſignés à l'original.

L'Original eſt demeuré aux Archives de la Chambre du Commerce de Marſeille, ainſi le certifie le ſouſſigné Sécretaire en icelle,

ISNARD.

INSTRUCTION

DE ce qui doit être obſervé pour la déſinfection ordonnée par Son Alteſſe Royale, tant des perſonnes, que des meubles & marchandiſes ſuſceptibles de contagion, dans tous les lieux des Dioceſes de Mende, Alais, Uzès & Viviers, qui ont été affligés de la peſte, qui doit commencer le premier de Juillet prochain.

POUR LES PERSONNES.

LES habitans feront quarantaine dans leurs maiſons, avec leurs femmes, enfans, & domeſtiques, pendant quarante jours entiers, pendant leſquels ils n'en pourront ſortir, ni communiquer avec d'autres perſonnes, ſous les peines portées par l'Ordonnance de M. le Duc de Roquelaure.

Nous avons pourvû à la ſubſiſtance des habitans de chaque lieu, qui ne ſont pas en état de ſe fournir de vivres par eux-mêmes; en faiſant remettre à cet effet des fonds en eſpeces aux Syndics de chaque Dioceſe, pour faire acheter des proviſions de bouche, telles que le ſel, viandes, huile, vin & bois, pour ſuppléer à ce qui peut manquer dans chaque lieu.

Nous avons d'ailleurs fait remettre des grains à la diſpoſition des Syndics des Dioceſes d'Alais, Uzès & Viviers, pour en faire envoyer dès-à-préſent dans chaque Communauté ou Hameau, afin qu'ils puiſſent être convertis en farines avant l'ouverture de la quarantaine.

Leſdits Sieurs Syndics qui ont pris connoiſſance de ce qu'il

y a dans chaque lieu, regleront ce qui devra être remis à proportion des beſoins, de concert avec Meſſieurs les Commiſſaires des Dioceſes, qui en arrêteront des états de diſtribution.

Les deux premiers Conſuls, avec deux Commiſſaires du Bureau de Santé, dans les Villes & gros-Lieux & le premier Conſul dans les autres, ſeront chargés des proviſions pour les faire diſtribuer.

Les diſtributions ſeront faites dans chacun deſdits lieux, ſur l'état qui en ſera arrêté avant la quarantaine, par les Maire, Conſuls, Commiſſaires du Bureau de Santé, & le Curé, dont le double ſera remis aux Diſtributeurs, ſur le pied : Sçavoir, de trois livres de ſel par perſonne, & de quatre livres d'huile par famille pour les quarante jours, dont la diſtribution ſera faite la veille de la quarantaine ; une livre & demi de pain, & demi livre de viande par jour, dont la diſtribution ſe fera de quatre en quatre jours.

Chacun ſe pourvoira de bois pour le temps de ladite quarantaine ; cependant s'il y avoit quelques habitans hors d'état d'en faire proviſion, il leur en ſera diſtribué ce qui ſera jugé néceſſaire par les Conſuls & Commiſſaires du Bureau de Santé.

On pourra auſſi diſtribuer des légumes, en diminuant un peu la viande, ſuivant que les Conſuls & Commiſſaires le jugeront à propos.

Il y aura du vin pour être porté à ceux qui auront le moyen de l'acheter ; & il en ſera donné gratis un demi pot par jour aux travailleurs & artiſans, qui n'auront pas moyen de l'acheter.

Et afin que ces diſtributions ſoient plus réguliérement faites, leſdits Maire, Conſuls, & Commiſſaires des Bureaux de Santé, établiront un notable Habitant du lieu pour Controlleur ; lequel chaque jour de diſtribution en arrêtera des feuilles, qui ſeront rapportées à la fin de la quarantaine : Et ſi les Diſtributeurs manquoient en quelques choſes, le Controlleur aura attention d'en avertir le Commandant, les Conſuls, & Commiſſaires, qui y pourvoiront promptement, ſuivant l'exigence des cas.

Comme aucun habitant ne pourra ſortir de ſa maiſon, ni communiquer avec perſonne pendant la quarantaine, il ſera commis dans chaque lieu un nombre de perſonnes, ſoit hommes, ſoit femmes, pour porter les vivres, & même l'eau à ceux qui n'en auront pas dans leurs maiſons.

Pluſieurs habitans, & entr'autres ceux qui ont de groſſes familles & domeſtiques, ont ordinairement des fours dans leurs maiſons; il leur ſera donné de la farine, s'ils n'en ont pas ſuffiſamment, afin qu'ils faſſent faire le pain chez eux.

A l'égard des autres habitans qui n'ont point de four, on leur diſtribuera le pain de la maniere qu'il a été dit ci-deſſus.

Ces diſtributions étant exactement faites, chaque habitant aura de quoi ſubſiſter commodément.

Il y a dans les Villes des Médecins, & dans les groſſes Communautés des Chirurgiens: on aura attention d'en avoir auſſi dans les petites, qui auront ſoin de voir les malades de maladie ordinaire, & de leur donner des remedes gratis.

Quoiqu'il y ait lieu de ſe flater que le venin eſt éteint, il ſera établi dans chaque lieu une Infirmerie convenable, où les malades qui ſeront jugés ſuſpects ſur l'avis des Médecins ou Chirurgiens, ſeront portés.

On aura auſſi une autre maiſon particuliere, où l'on mettra les perſonnes qui auront communiqué avec ces malades ſuſpects.

Les habitans qui ſont renfermés dans une même maiſon, doivent, ſous les peines portées par l'Ordonnance de M. le Duc de Roquelaure, dénoncer les malades, de quelque eſpece que ſoit la maladie, aux Pourvoyeurs, qui en avertiront dans l'inſtant les Médecins, ou Chirurgiens; & on aura grand ſoin de pourvoir à leurs beſoins, ſur l'avis des Médecins ou Chirurgiens, auſquels les Diſtributeurs & le Controlleur ſe conformeront.

MEUBLES ET MARCHANDISES ſuſceptibles de contagion.

L'INTENTION de S. A. R. eſt que le tout ſoit mis dans un enclos où il s'en trouvera, ou dans un terrein à portée de chaque Communauté, ou Hameau.

Comme dans toutes les Communautés du Gevaudan qui ont été attaquées de la contagion, les étoffes des Manufactures du Pays ont été miſes dans des magaſins, en exécution de l'Ordonnance de M. le Duc de Roquelaure du 29. Janvier; & que depuis, dans la plûpart deſdits lieux, elles ont été parfumées dans

dans chacun desdits magasins, de la même maniere que l'on a parfumé les chambres & appartemens des maisons des pestiferés, suivant notre Instruction du 23. Mars; & enfin en exécution de notre Ordonnance du 6. Avril, elles ont été éventées, mises dans l'eau bouillante, avec de l'Alun, du Tartre, & dû être remises ensuite dans d'autres magasins, ainsi qu'il est plus amplement expliqué par notredite Ordonnance; il y a lieu de se persuader que les étoffes qui ont essuyé ces opérations, sont suffisamment désinfectées.

Cependant par surabondante précaution à la réception de la présente Instruction, les mêmes étoffes seront mises à l'évent dans les magasins où elles se trouvent, & dans les granges ou maisons les plus voisines, qui seront désignées par les Maire, Consuls, & Commissaires du Bureau de Santé, ausquels magasins, maisons ou granges, ils feront faire des ouvertures, s'il n'y en a pas de suffisantes, pour que lesdites étoffes & marchandises prennent ledit évent, en mettant toutes les piéces sur un côté pendant vingt jours, & sur l'autre pendant vingt autres jours.

Dans les Communautés où ces opérations n'ont pas été faites à l'égard desdites étoffes, on les fera faire exactement, en exécution de nosdites Instructions & Ordonnances; à quoi les Maire, Consuls, Commissaires du Bureau de Santé, Médecins & Chirurgiens, tiendront exactement la main; & l'évent leur sera donné pareillement ensuite, jusqu'à l'expiration de la quarantaine.

Et à l'égard de toutes les autres marchandises, & des meubles desdits lieux en général, ils seront portés deux jours avant l'ouverture de la quarantaine, dans l'enclos, ou terrein, qui sera aussi désigné à la réception de la présente Instruction, par les Maires, Consuls, & Commissaires du Bureau de Santé, où il y en a, & par les principaux habitans des Hameaux où il n'y en a point; le tout sous les peines portées par l'Ordonnance de M. le Duc de Roquelaure; à l'exception seulement des bois-de-lits, paillasses, matelas, & draps de toiles, qui seront nécessaires pour coucher le nombre des personnes dans les maisons où il n'y a point eu de pestiferés, & qui n'ont point servi aux malades; comme aussi à l'exception des tables, bancs, & autres meubles de bois, vaisselles, & ustenciles de cuisine non

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 850 sur 883

ſuſceptibles, ſans qu'il reſte aucuns tours-de-lits, de laine ou coton, couvertures, tapiſſeries, ni aucuns autres meubles.

Les meubles ci-deſſus exceptés; ſçavoir, paillaſſes, matelas, & Draps, ſeront portés après la quarantaine finie, dans un lieu qui ſera déſigné par les Conſuls & Commiſſaires, pour y être leſſivés, & mis à l'air, & tous les meubles de bois ſeront mouillés & vinaigrés dans les maiſons.

Et à l'égard de ceux qui ſont dans les maiſons où il y a eu des peſtiferés, quoiqu'elles ayent été déſinfectées, ils ſeront tranſportés ſans exception; ſauf aux Commandant, Conſuls & Commiſſaires, de faire pourvoir les habitans deſdites maiſons, de paillaſſes, matelas, & draps non ſuſpects, pour les coucher.

S'il reſtoit encore quelques hardes, matelas, paillaſſes, draps, & couvertures, qui ayent ſervi à des peſtiferés, ils ſeront déclarés, ſous les peines portées par l'Ordonnance de M. le Duc de Roquelaure; ils ſeront brûlés, & le prix payé, ſuivant l'eſtimation, à ceux à qui ils appartiennent, par l'ordre du Syndic du Dioceſe.

S'il étoit recelé aucuns autres meubles que ceux exceptés, les Dénonciateurs ſeront récompenſés par nos ordres.

Il ſera commis dans chaque lieu un ou deux Particuliers, domiciliés & de confiance, pour la garde deſdits meubles & marchandiſes, qui s'en chargeront envers les Propriétaires, au pied d'un état qui en contiendra le détail, & que l'on diſtinguera par numero, pour être rendus à chacun à la fin de la quarantaine.

Ces meubles & marchandiſes étant dans le lieu déſigné, ſeront mis à l'évent pendant le même eſpace de temps, parfumés, & même leſſivés, ou paſſés à l'eau bouillante, en conformité de notredite Inſtruction du 23. Mars, & de notre Ordonnance du 6. Avril dernier, s'ils en ſont ſuſceptibles; ce qui ſera jugé par le Commandant, avec les Conſuls, Commiſſaires, Médecins, ou Chirurgiens. Et à l'égard des meubles & marchandiſes non ſuſceptibles de leſſive, les Particuliers qui en ſeront chargés, les feront remuer de temps en temps, pour que tous ſoient également expoſés, & purifiés par l'air & l'évent.

Pour les opérations qui ſeront faites pour cette déſinfection, on propoſera le nombre de travailleurs qui ſera néceſſaire, à proportion de la quantité des meubles & marchandiſes de chaque lieu.

Comme la quarantaine étant finie, les Employés devront faire une nouvelle quarantaine à leur tour dans le lieu qui leur ſera deſtiné, ils y ſeront nourris par les ſoins des Syndics des Dioceſes, & il ſera pourvû à leur payement, à proportion des ſervices qu'ils auront rendus ; auquel effet il nous en ſera envoyé des états par leſdits Syndics. FAIT à Montpellier le douziéme Juin mil ſept cens vingt-deux. *Signé*, DE BERNAGE; *Et contre-ſigné*, SAGET.

ADDITION

A l'Inſtruction du douze Juin mil ſept cens vingt-deux, concernant la déſinfection des meubles & Marchandiſes, dans tous les lieux des Dioceſes de Mende, Alais, Uzès, & Viviers, qui ſont actuellement en quarantaine.

CETTE Inſtruction pourvoit ſuffiſamment à la déſinfection, tant des meubles, que des étoffes & marchandiſes. Cependant comme par les queſtions qui ont été faites ſur les meubles, il nous a paru que l'on doutoit s'ils devoient être tous leſſivés, ou parfumés, nous avons crû devoir l'expliquer, de maniere qu'il n'y ait plus de doute ſur cet article.

Les meubles tels que les draps & linceuls, tours-de-lits de toile, ou petite étoffe, linges de table, tapis, & autres ſuſceptibles de leſſive, ſeront paſſés à l'eau bouillante, où l'on fera fondre auparavant de l'Alun & du Tartre, comme pour les étoffes, ainſi qu'il eſt expliqué par notre Ordonnance du ſix Avril dernier, à laquelle on ſe conformera pour cet article.

Et quant aux autres meubles, comme tapiſſeries de toutes eſpeces, rideaux, doſſiers, couvertures de chaiſes, tapis appellés de Turquie, & autres non ſuſceptibles de leſſive, même les habits d'hommes & femmes, ils ſeront parfumés dans les lieux où ils ſont, s'ils peuvent être fermés, avec de la poix noire, de la réſine, ou colofane, du ſouffre en poudre, du gaudron, & de l'huile de Genevrier, dite de Cade, ſuivant no-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 852 sur 883

tredite Inſtruction du vingt-troiſiéme Mars dernier ; & ſi ces lieux ne ſont pas propres pour donner le parfum, les meubles ſuſceptibles de cette opération, ſeront portés dans d'autres lieux convenables, à la diligence des Conſuls, & Commiſſaires des Bureaux de Santé.

Il leur ſera enſuite donné le ſecond parfum, avec le linge ſouffré, auſſi conformément à notre Inſtruction du vingt-troiſiéme Mars ; & les lieux où ſeront leſdits meubles, ſeront bien ouverts après leſdites opérations, pour prendre l'évent, juſqu'à l'expiration de la quarantaine.

Notre Inſtruction du douze Juin ſera au ſurplus exécutée en tout ce qu'elle contient. FAIT à Montpellier le dix-ſeptiéme Juillet mil ſept cens vingt-deux. *Signé*, DE BERNAGE; *Et plus bas*, Par Monſeigneur, SAGET.

SECONDE ADDITION

A l'Inſtruction de Monſieur de Bernage, du douze Juin dernier, ſur la quarantaine, & déſinfection générale, des lieux où a été la contagion.

LORSQUE la quarantaine ſera achevée dans chaque Ville ou lieu, ſans qu'il y ſoit tombé de nouveaux malades, il faudra que toutes les maiſons ſoient purifiées avant d'être remeublées.

On doit diſtinguer deux eſpeces de maiſons, les unes qu'on nomme ſaines, où il n'eſt tombé aucun malade de la peſte pendant que la contagion a été dans la Ville, Bourg, Village, ou Hameau ; les autres qu'on nomme infectes, où il y a eu quelque habitant attaqué de la peſte, ſoit qu'il y ſoit mort, ſoit qu'il ait été tranſeré à l'Infirmerie, & les habitans de la même maiſon aux lieux de quarantaine.

A l'égard des premieres, il ſera ſeulement néceſſaire de les faire bien nettoyer, laver les murailles, planchers, & platfonds avec de l'eau de chaux-vive, & les boi-de-lits, lambris, chaſſis, & autres boiſages, avec du vinaigre. Il ſera choiſi

pour cet effet le nombre de perſonnes néceſſaires pour y vacquer, par le Bureau de Santé, & tout ſera préparé auparavant.

Ceux qui y travailleront ſeront conduits par un homme de confiance dans chaque quartier, & jetteront par les fenêtres dans la ruë, tout ce qu'il pourra y avoir de mal-propre dans les chambres, greniers, & caves; après quoi ils laveront, ainſi qu'il a été dit.

Comme ces maiſons ſont habitées par ceux qui auront fait la quarantaine, il faudra qu'ils faſſent tranſporter dans un lieu particulier, que le Conſeil de Santé aura choiſi, les matelas, paillaſſes, & draps qu'ils auront gardés pendant la quarantaine pour ſe coucher; tous leſquels draps, matelas & paillaſſes, ſeront mis à la leſſive dans le lieu où ils ſeront tranſportés.

Les habitans de ces maiſons ſaines, pourront être préſens au nettoyement & lavage, & ils pourront faire enſuite rapporter les meubles qui auront été tranſportés avant la quarantaine, & déſinfectés en la maniere portée par notre premiere Inſtruction; leſquels leur ſeront remis par ceux qui auront été prépoſés pour la garde, auſquels ils en donneront la décharge ſur le Regiſtre qu'ils doivent avoir tenu; & ils pourront faire rapporter enſuite les matelas, paillaſſes, & draps qui leur auront ſervi pendant la quarantaine, après qu'ils auront été leſſivés, ainſi qu'il a été dit.

A l'égard des maiſons où il y a eu des peſtiferés, & qui ſont nommées infectes, elles ſeront toutes marquées d'une Croix rouge avant l'expiration de la quarantaine, & on en fera ſortir les habitans avec leurs matelas, paillaſſes, & draps qui leur ont ſervi pendant la quarantaine, & qui ſeront portés pour être leſſivés dans un lieu différent de celui où ſeront mis les matelas, paillaſſes, & draps de ceux qui habitent les maiſons ſaines.

Leſdites maiſons infectes ſeront nettoyées, & déſinfectées, par le premier & ſecond parfum, porté par notre Inſtruction du 13. Septembre dernier, ſi elles ne l'ont déja été; & à l'égard de celles qui ont été déſinfectées auparavant la quarantaine générale, il leur ſera donné encore le ſecond parfum avec le linge ſouffré, & elles ſeront enſuite lavées avec l'eau de chaux-vive, & avec le vinaigre, ainſi que les autres; après quoi leſ-

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 854 sur 883

dites maiſons ſeront marquées d'une Croix blanche pour ſigne de la déſinfection, & les clefs en ſeront remiſes à celui qui aura été prépoſé par le Bureau de Santé.

Les habitans de ces maiſons n'y pourront rentrer qu'après qu'il leur aura été donné un parfum dans des maiſons particulieres du dehors qui auront été choiſies pour cette opération, & où on pourra le donner à un grand nombre à la fois: la compoſition de ce parfum, & la maniere de le donner, ſeront ajoûtées ci-après, & il ſera donné une marque ou cachet particulier à tous ceux qui auront eu le parfum, qui le remettront au Dépoſitaire des clefs de leurs maiſons, où ils pourront rentrer enſuite, & faire rapporter les meubles qui auront été déſinfectés pendant la quarantaine, & les matelas, paillaſſes, & draps qui leur auront ſervi pendant ladite quarantaine, après qu'ils auront été leſſivés, ainſi qu'il eſt porté ci-deſſus.

Les ruës de toutes les Villes, Bourgs & Villages, ſeront nettoyées avec ſoin pendant qu'on nettoyera, & déſinfectera les maiſons. On brûlera tout ce qui aura été jetté hors les maiſons qui ſera combuſtible, & on tranſportera au-dehors, dans des foſſés qu'on fera exprès, toutes les ordures qui ne pourront être brûlées. On fera brûler dans les ruës des herbes ſéches & odorantes, qui ſe trouvent dans les Garrigues voiſines de toutes les Villes & lieux; après quoi, la déſinfection étant faite, ainſi qu'il eſt preſcrit, il en ſera donné des Certificats autentiques, ſignés des Magiſtrats Municipaux, & viſés des Commandans qui ſont dans chaque Ville & lieu, pour être enſuite ordonné comme il appartiendra, ſur la liberté de la communication, & du commerce.

A l'égard des étoffes & marchandiſes, il a été pourvû par une Ordonnance particuliere, à la marque générale, & aux moyens d'en rendre le commerce libre.

COMPOSITION DU PARFUM pour les perſonnes.

Feuilles.	De Laurier.	10. l.
	De Thim.	10. l.
	De Lavande.	10. l.
	De Sauge.	10. l.
	De Romarin.	10. l.
	De Rhuë.	10. l.
	Tabac.	10. l.
	Stœchas Arabique.	6. l.
Semences.	D'Anis.	6. l.
	De Fenouil.	6. l.
	Et de Cumin.	6. l.
	Graines de Genevrier.	10. l.
	Racine d'Iris de Florence.	8. l.
	Encens.	2. l.
		114. l.

Quand on n'aura pas quelques-unes des plantes, ou ſemences Aromatiques qui entrent dans ſa compoſition, on peut y ſubſtituer celles qui croiſſent dans chaque Pays; comme, par exemple, la Sabine, l'Origan, & le Calament, au lieu de ce qui pourroit manquer, en obſervant à peu près les mêmes doſes.

L'on mettra en poudre groſſiere les feuilles, les grains, les racines, & l'encens; enſuite on mêlera bien le tout enſemble.

Ce parfum ſera donné dans un chambre commode, de laquelle on aura ſoin de boucher toutes les ouvertures. On y mettra un braſier au milieu, ou dans un coin; on y fera entrer les perſonnes; on & jettera dans le feu une quantité ſuffiſante de la compoſition ordonnée, pour faire une fumée bien épaiſſe; on fermera enſuite la porte, que l'on ouvrira cinq ou ſix mi-

nutes après, pour laiſſer ſortir les perſonnes qui auront été parfumées.

On recommencera la même opération, en faiſant entrer d'autres perſonnes dans ladite chambre, juſqu'à ce que toutes ſoient parfumées.

On ne peut pas déterminer la quantité du parfum par poids, & meſures; cela dépendra de la grandeur de la chambre, ou appartement; mais pour vingt perſonnes, il ſuffira de jetter ſur le braſier deux grandes, ou trois petites poignées de mêlange, juſqu'à ce qu'il y ait une fumée aſſez épaiſſe. Fait à Montpellier le vingt-ſeptiéme Juillet mil ſept cens vingt-deux. *Signé*. DE BERNAGE. *Et plus bas*, par Monſeigneur, SAGET.

COPIE

DU Mémoire envoyé au Conſeil de Marine, ſur ce qui s'obſerve au Lazaret de Livourne à l'égard des Bâtimens qui viennent des Lieux ſuſpects.

AUSSI-TOT que le Bâtiment a mouillé à la rade, & arboré ſon pavillon, on fait partir de la Bouche une chaloupe de la Santé, avec un Miniſtre, ou Officier, pour ſçavoir du Capitaine qui il eſt, d'où il vient, ce qu'il porte, & à qui il eſt adreſſé, quand il vient du Levant, dont les Ports ſont toujours ſuſpects. Mais avec patente nette, le Capitaine reçoit la permiſſion de venir juſqu'à la Bouche avec ſa chaloupe. S'il arrive du Levant avec patente brute, celui qui a reçu ſa dépoſition (verbale s'entend & de loin) lui deffend d'approcher de terre juſqu'à nouvel ordre. Quand il a la permiſſion de venir à *la Bouche*, on reçoit au bout d'une canne de ſix à ſept pieds de long ſa patente de ſanté, avec ſon manifeſte de marchandiſes; on fume l'un, & l'autre. Après les avoir examinés, & entendu les dépoſitions du Capitaine, qui s'enregiſtrent, on met un Garde de ſanté, ou deux, dans ſa chaloupe, & il retourne à ſon bord, où les Gardes reſtent juſqu'à ce que le Bâtiment ait tout déchargé, & que l'Equipage ait l'entrée.

Celui

Celui qui arrive avec patente brute, n'a point la liberté de venir à la Bouche. Celui qui a été à ſon bord prendre ſa dépoſition de loin, vient faire ſon rapport à la Bouche, & on le renvoye au Bâtiment pour faire venir le Capitaine à un petit endroit d'environ vingt toiſes de circuit, qui eſt à une portée de carabine loin de la pointe du mole, & forme une petite iſle dans la mer. On interroge là le Capitaine, & ſi ſon Bâtiment a fait un voyage moins de ſix ſemaines, on prend les meſures plus ou moins rigoureuſes, ſuivant le cas. Si ce Bâtiment eſt parti de Marſeille depuis la peſte, ou du moins depuis un an, il court grand riſque de n'être point reçu. S'il vient de Smirne, d'Alexandrie, Conſtantinople, &c. où la peſte ſoit actuellement, on ne laiſſe pas de lui donner des Gardes, & en ce cas le Capitaine vient à la Bouche les prendre, & là on fume ſa patente, on l'examine ainſi que ſon manifeſte.

On fait faire en ce cas les vingt jours de *ſereine* à la marchandiſe qui ſe doit débarquer, & le Navichelle qui décharge la marchandiſe du Bâtiment, a ſon Garde de ſanté qui ne le quitte point. Quand les vingt jours de *ſereine* ſont paſſés, on débarque de deſſous la Courtine, où ces marchandiſes ont fait leur *ſereine*, dans le Navichelle, où elles reſtent encore dix jours avant d'approcher de terre. Si par hazard il tomboit quelque Matelot malade pendant la *ſereine*, on la fait recommencer toute entiere. Après les dix jours de quarantaine que le Navichelle fait auprès du Bâtiment, le Garde de la ſanté qui eſt deſſus le fait conduire au Lazaret, où étant arrivé, les gens mêmes de la Chaloupe, ou du Navichelle, mettent les balles de laine, ou autres de cette eſpece, au lieu qui leur eſt indiqué, & cela en préſence du Marchand à qui le Bâtiment eſt adreſſé, qui ſe tient, avec les Officiers du Lazaret, à une portée de voix. Quand le Navichelle a fait ſon débarquement, il ſe retire, & retourne au Vaiſſeau. On fait ouvrir les balles ſous des hangars deſtinés à cela, & elles reſtent là quarante jours de quarantaine. Le Navichelle qui eſt retourné au Bâtiment continuë de décharger, avec cette différence qu'on ne lui fait faire que cinq jours de quarantaine à chaque charge qu'il prend pour la porter au Lazaret.

A l'égard des marchandiſes non ſujettes à contumace, on

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 858 sur 883

les porte ſans *ſereine* au Lazaret, où on leur fait faire cinq ou ſix jours de quarantaine, ſeulement pour changer les enveloppes, toiles, caiſſes, &c. & on les délivre au Marchand.

Les marchandiſes qui viennent du Levant, mais avec patente nette, ſont reçuës avec une *ſereine* de dix jours ſeulement, après quoi, avec les mêmes précautions que ci-deſſus, on les met en quarantaine au Lazaret pendant quarante jours. Les Navichelles ſont toujours la même quarantaine que les marchandiſes, auſſi-bien que l'Equipage; cependant que l'on compte auſdits Equipages, & Paſſagers, la quarantaine du jour que la *ſereine*, ſoit de vingt, ſoit de dix jours, a été finie; c'eſt-à-dire, ſoixante, ou cinquante jours en tout.

Toutes marchandiſes qui viennent de Pays Chrétien, & non ſuſpect, ſont admiſes, hors les laines, & cottons, qui ſont vingt jours de quarantaine. Si cependant il y a banniſſement entre les Princes, la quarantaine eſt reglée à dix jours, vingt jours, ſelon ce qui eſt reglé par des Déclarations publiques. A l'égard des Bâtimens venant de Provence, ou de Languedoc depuis la contagion, il ne faut point ſuppoſer qu'on en ait reçu aucun; & hors les marchandiſes non ſuſpectes, comme argent, fer, & étain, qui furent reçuës du Vaiſſeau l'Hercule venant de Marſeille l'année paſſée au mois d'Août, & qui ne le furent que par les plus vives inſtances, & ſous prétexte que l'argent étoit pour la dot de la jeune Princeſſe de Modene, je puis aſſurer qu'il n'a été admis ici ni bâtiment, ni marchandiſes, ni homme de quelque eſpece que ce puiſſe être. Il eſt eſt vrai que nos Bâtimens ont été mieux traités ici, que dans beaucoup d'autres Ports, parce qu'on leur a donné, en payant, tout ce dont ils ont eu beſoin, & qu'en beaucoup d'autres endroits on les a chaſſés à coups de canon. J'eſpere que le Conſeil trouvera cette matiere aſſez éclaircie, & je certifie que ce Mémoire contient vérité. Fait à Livourne le 17. Octobre 1721. *Et plus bas*, ſigné DEMOI.

Nota. La Bouche eſt un lieu fermé, où il y a deux petits pavillons aux deux bouts, & dans le milieu une eſpace vuide fermé de grilles ſur le bord, & à l'entrée du canal qui conduit à la Darſe. Les deux pavillons ſont pour les Commis qui

tiennent les Regiſtres, & l'eſpace du milieu eſt pour communiquer de loin avec ceux de la quarantaine qui ſont appellés.

EXTRAIT

DE la Relation du Gouvernement pour les affaires de Santé dans Florence.

AUTANT que ſubſiſta la République de Florence, les Officiers, ou Surintendans aux affaires de Santé, ne s'éliſoient que dans le cas, & pour le temps de beſoin.

Depuis l'établiſſement du Gouvernement Monarchique, ils ſont élûs par le Prince *à beneplacito* de Son Alteſſe Royale, c'eſt-à-dire à vie; de ſorte que ce Magiſtrat, ou Conſeil, ne ceſſe jamais, étant comme un Préſide fixe de la Santé.

Le nombre des Officiers a été quelquefois plus grand, mais depuis long-temps on l'a fixé à celui de ſix, l'expérience ayant fait voir que le Prince en eſt mieux ſervi.

Dans le temps de beſoin on y ajoute un Proveditеur, homme de qualité, & capable de donner, & faire exécuter, les ordres des Officiers, écrivant par-tout en leur nom.

Il y a encore un Chancelier fixe, Docteur en Droit, & d'une honnête famille bourgeoiſe, qui dreſſe tous les actes civils, & criminels, & autres choſes qui regardent le plaidoyer, & le Bureau, & a ſoin des archives. Il a ſous lui pluſieurs Subalternes, ou Commis, en temps de beſoin.

On choiſit le plus habile des Médecins de la Ville, pour être le Conſulteur des ſix Officiers, comme auſſi un Chirurgien des plus expérimentés.

Les Officiers ſont toujours Senateurs, & le plus ſouvent Miniſtres; ce qui contribuë beaucoup, par pluſieurs raiſons, à mieux ſoutenir l'emploi des Officiers de Santé.

Venant à en manquer quelqu'un, le Prince en choiſit pour remplir la place vacante, un de ceux qui ſont nommés par les autres, ayant tous droit d'en nommer un.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 860 sur 883

Ils ont le même privilege de nommer au Prince les Miniſtres, & Officiers dépendans de la Santé dans Florence, auſſi-bien que dans l'Etat.

Les Officiers de Santé de Florence n'ont aucun gage, ou proviſion, ni même aucune Juriſdiction déterminée, la prenant toujours immédiatement du Prince dans l'occaſion.

Ils ſont obligés de ne recevoir aucune recommandation, en tout cas de la notifier naïvement à leurs Collegues.

Les propoſitions arrêtées dans le Magiſtrat ſont communiques au Prince par le Prévôt, ou Chef, qui ſe change tous les mois; & après en avoir eu ſon ſentiment, on le rapporte au Bureau, afin de donner les ordres pour l'exécution, & on remet tout dans ſon archive, avec les autres pieces, & papiers qui concernent la matiere.

L'archive eſt bien remplie, & reglée, ſelon l'ordre des temps, & des matieres.

Les Officiers de Santé ont l'autorité de mander toute ſorte de perſonnes, Miniſtres, même ſelon qu'ils le jugent à propos, ou pour les conſulter, ou pour toute autre choſe.

Les Surintendans, ou Provediteurs à la Douane, & aux vivres, ſont conſiderés comme Miniſtres, ou Aſſociés de leur Magiſtrat; ainſi ils ont droit d'y venir pour conferer ſur ce qui concerne leur miniſtere, mais ils n'y ont pas voix déliberative, à moins d'être du nombre des ſix Officiers.

Tous les Officiers, & Magiſtrats de Santé de l'Etat, dépendent de celui de Florence, devant tous ſe regler ſelon ſes ordres; ainſi tout le Gouvernement de la Santé en Toſcane, dépend d'un ſeul chef, & ſes ordres paſſent par une ſeule main.

Cette regle eſt cauſe que le Prince eſt informé de tout ce qui ſe paſſe, & donne ſes ordres ſur les propoſitions des Officiers, ſans engager ſon crédit, & ayant toujours ſes Officiers qui doivent répondre de tous les ſuccès.

C'eſt par cette raiſon, & d'autres, qu'ils ſont obligés d'exercer leur charge avec toute l'attention poſſible.

Le Provediteur, ou autre qui écrit pour le Magiſtrat, a le pouvoir de ſigner, toutes les fois que l'affaire le demande, au nom du premier Sécrétaire d'Etat, & d'autres Sécrétaires des Pays, & Lieux d'une Juriſdiction ſéparée.

Pour fournir l'argent néceſſaire à la dépenſe qui ſe fait en cas de beſoin, il faut mettre des impots univerſels ; ce qui eſt à la charge des Officiers de Santé, qui ſont pour cela d'autant plus obligés à bien regler tous les frais.

Cette méthode du Gouvernement a eu ſouvent un heureux ſuccès, mais elle eſt peut-être encore à louer par ſon inſtitution, & par pluſieurs raiſons apportées dans la Relation, & dans l'Epilogue.

NOMS des Officiers qui ſont en Charge dans cette année 1721.

Pierre-Philippe Uguecioni Senateur, Chevalier, Proveditеur Général des Fortereſſes, & Bâtimens de Toſcane, reçû en...

Frideric Ricci Senateur, Gentilhomme de la Chambre de Son Alteſſe Royale, Tréſorier Général *dello Stato Vecchio*, & un des trois Surintendans au reglement des revenus, & dépenſe de Son Alteſſe Royale, reçû le....

Chriſtophe Marzemedici Senateur, Chevalier, Proveditеur au Magiſtrat de Meſſieurs les Surintendans à la Juriſdiction du Domaine Florentin, & Surintendant en chef au College, & Faculté des Médecins de l'Etat, reçû le....

Jean-Baptiſte Guadagni Senateur, Provediteur, ou Tréſorier Général des dîmes, & deniers Royaux, reçû...

Mathias Federighi, ci-devant Adminiſtrateur des fiefs, & autres biens appartenans au feu Cardinal Prince François-Marie de Toſcane dans le Duché d'Urbin, reçû....

CHANCELIER,

Côme Dei, Docteur en Droit.

MEDECIN,

Joſeph del Papa, Lecteur dans l'Univerſité de Piſe, & premier Médecin de Son Alteſſe Royale.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 862 sur 883

CHIRURGIEN,

François Fanini, Chirurgien du grand Hôpital de S. M. neuve de Florence.

ESPRIT des maximes des Officiers de Santé, pour le gouvernement d'une affaire ſi importante.

LA conſervation de la ſanté de l'Etat, dans le temps que l'on craint la peſte, demande toute l'attention poſſible, & ſans nul égard à quoi que ce ſoit; car le mal venant à s'y introduire, l'on ne peut ſçavoir juſqu'où il peut aller.

On doit diſpoſer la deffenſe d'une telle maniere qu'elle ſoit uniforme en toutes les parties de l'Etat, quand il eſt uni, c'eſt-à-dire qu'il n'y en a aucune portion ſéparée l'une de l'autre, ou par la mer, ou par d'autres Etats; car de quelque côté que le mal s'y gliſſe, il y cauſe un égal dommage, à différence de ce qui ſe pratique en guerre, dans laquelle il eſt bon de prendre ſouvent le parti de laiſſer quelque endroit d'un Pays moins deffendu, & même de l'abandonner pour mieux deffendre le reſte.

On doit tâcher de ſe deffendre, autant qu'il eſt poſſible, par des moyens moins onereux à l'Etat, afin qu'il puiſſe continuer à ſe deffendre autant, & comme il ſera requis par les conjonctures, & par la néceſſité; ce que l'on ne peut jamais juſtement prévoir.

Comme il eſt difficile, quand le mal a pénetré dans le Pays, d'y mettre un reglement capable d'empêcher, ou qu'il ne s'étende davantage, ou qu'il ne cauſe une plus grande déſolation, il eſt pour cela très-important d'y établir par avance un bon ordre pour le gouvernement des affaires de ſanté, & de le maintenir religieuſement, même dans le temps que l'on jouit par-tout d'une parfaite ſanté; & c'eſt par cette voie qu'on peut rendre le mal moins nuiſible, pour ainſi dire, comme il arriva à Florence en mil ſix cens trente, & mil ſix cens trente-trois.

Nul ſoin, ou méthode, ne ſçauroit mieux contribuer à la deffenſe, que de pourvoir, & diſpoſer promptement, & avec

exactitude, tout ce que l'on croit néceſſaire; de ſorte qu'il faut bien examiner d'abord l'affaire, pour pouvoir regler les choſes que demande le beſoin.

Il n'eſt pas à eſperer que l'on puiſſe faire tout cela, à moins que tous les avis de ce qui arrive dehors, & dans le dedans d'un Etat, ne parviennent à la connoiſſance d'un ſeul chef, comme ſont les Officiers de Santé; & ceux-là les rapportent uniquement, avec les propoſitions du remede, au Souverain, afin que les ordres, revêtus de ſon autorité, ſoient toujours exécutés par une ſeule main, avec la promptitude néceſſaire dans une affaire de ſi grande conſéquence; bien entendu que cette ſeule main ſoit toujours la même, afin que les ordres ſe donnent avec une entiere connoiſſance de cauſe, & ſans aucune interruption, ou changement, roulant toujours ſur le même plan, & idée, de les faire tous tendre à cet unique but de la conſervation de la ſanté publique. Il eſt ſur-tout à obſerver qu'aucun de ceux qui ont part, ou à la direction de cette grande affaire, ou à l'exécution des ordres, ne s'empêchent, ou ne ſe retardent les uns & les autres, par des ordres mal-entendus, ou qui ſe contrediſent.

Toute autre méthode eſt capable de cauſer mille déſordres, & un ſeul qui arrive en fait de ſanté, tout petit qu'il ſoit, peut être la ſource d'une ruine irréparable.

Pour ceux qui préſident aux affaires de ſanté deux choſes ſont abſolument néceſſaires, premierement, un libre accès auprès du Prince, afin de pouvoir lui faire à toute heure ſes remontrances, & les propoſitions néceſſaires; & en ſecond lieu, une entiere connoiſſance de tout ce qui arrive au-dedans, & au-dehors du Pays, & qui peut avoir quelque rapport au reglement de ſanté, pour ne pas manquer, ou ſe tromper dans le projet que l'on fait.

Toutes fois, & quantes les affaires ne paſſeront pas par un ſeul canal, outre les déſordres ci-deſſus nommés, le Prince perdra ces deux avantages, d'avoir un débiteur certain qui répond de tous les faits, & de ſe mettre à l'abri des reproches que pourroit lui attirer la négligence à obſerver les bonnes regles établies pour la conſervation de la ſanté, ſoit de la part des Princes, ou Etats voiſins, ou d'autres particuliers qui ne ſeroient pas de ſes ſujets. Car il faut que tout le monde ſçache qu'une loi,

& un reglement en matiere de ſanté, une fois donné, tous doivent, ſans exception de perſonnes, y être ſoumis. C'eſt pour cela que le Grand Duc Ferdinand II. de glorieuſe mémoire, avoit coutume de dire qu'il commandoit à tous les Magiſtrats, & Officiers de ſes Etats, mais qu'il ſe faiſoit une gloire d'obéir à ceux qui regloient les affaires de ſanté.

Comme il eſt d'une néceſſité abſoluë de ſoutenir le crédit d'un bon réglement de ſanté auprès des Etrangers, pour ne pas perdre le commerce mal-à-propos avec eux, quand le mal n'eſt pas dans le Pays, & le recouvrer au plutôt quand le mal eſt ceſſé; on doit non-ſeulement agir avec les Correſpondans de bonne foi dans les relations des faits, & de concert dans les meſures que l'on prend; mais il eſt encore très-important que l'on ſçache par-tout que les Officiers de Santé en ſont les ſeuls Directeurs, & les Exécuteurs immédiats du Prince; ce qui ne contribuë pas peu à faire obſerver les bonnes regles dans l'Etat, aucune perſonne n'oſant pour lors s'en exempter.

Il ne faut pas ſe contenter, en matiere de ſanté, de donner de bons ordres, mais il eſt encore bien néceſſaire d'y avoir toute l'attention, & reconnoître continuellement, ſans diſſimuler, ou ſouffrir la moindre tranſgreſſion, qu'ils ſoient exécutés à la lettre, s'en faiſant rendre compte par ceux qu'on employe en cette commiſſion; en quoi il faut ſe confier à gens fideles, & ſans interêt, & que l'on peut engager, & par devoir, & par affection, à procurer le bien du Pays.

Enfin tous ceux qui ont la ſurintendance en chef des affaires de ſanté, doivent avoir une particuliere connoiſſance de la nature, & qualité du Pays, pour bien regler la dépenſe, & les moyens plus sûrs, & commodes de le deffendre, & tenir toujours les yeux (comme les Peintres ſur leurs deſſeins) ſur le plan, & diſpoſition du réglement établi. Mais ſur-tout ils doivent ſe dépouiller, non-ſeulement de toute autre paſſion, pour bien exercer les fonctions de leur charge, mais encore s'en expliquer ſi hautement, que tous ceux, ou Etrangers, ou du Pays, qui ſe repoſent ſur la bonne opinion de leurs ſoins, n'en puiſſent jamais aucunement douter, ſçachant bien que les Officiers de Santé n'ont point d'autre but que de conſerver la ſanté publique,

que, ayant toujours en vûë l'importance de cette cauſe. Car enfin ſi l'on eſt obligé de rendre compte à Dieu du moindre tort que l'on fait à ſon prochain ; & au Prince de toute faute, bien que legere, que l'on fait dans ſon ſervice ; & à ſa Patrie, de toute omiſſion de ne lui avoir pas procuré de ſon côté en quelque occaſion tous les avantages poſſibles ; à plus forte raiſon ils ſeroient inexcuſables, ſi par leur faute, quand elle ne ſeroit que de pure négligence, ou le mal alloit s'introduire dans le Pays, ou il y faiſoit de plus grands progrès, puiſqu'il pourroit bien y porter une entiere, & irréparable déſolation.

Ils doivent donc pour reglement de leur conduite, en exerçant cet emploi, bien ſonger à l'engagement qu'ils ont pris, & qu'à y manquer il y va abſolument de leur conſcience, & de leur réputation.

MANIERE de poſter les Gardes aux frontieres, & de munir les paſſages, afin d'empêcher que les perſonnes, & marchandiſes, venant des lieux ſuſpects, ne s'introduiſent dans l'Etat.

LA maniere dont on ſe ſervoit en Toſcane dans la derniere peſte des animaux qui affligea tout le reſte des Etats d'Italie, à la reſerve du nôtre, fut uniforme à celle qui avoit été pratiquée autrefois, & toujours avec ſuccès, comme ce fut en ce temps-là, quoique notre Pays fût entouré de tous côtés des Etats infectés.

On prit pour lors la réſolution, comme on a fait à préſent, de tenir des Gardes ſur les paſſages, & aux poſtes ſur les frontieres ſelon que l'on jugeoit néceſſaire. Mais pour épargner les frais de mettre en armes un plus grand nombre de gens qu'il ne falloit, & empêcher les déſordres qui arrivent le plus ſouvent, lorſque les Milices demeurent long-temps dans les endroits ſans rien faire, outre les précautions de les changer ſouvent, & de ne poſter qu'un tel nombre de ſoldats que l'on croyoit ſuffiſant à obſerver qui va, & qui vient, on avoit des corps volans pris du Pays, qui avoient ordre de croiſer d'un tel lieu à un tel lieu marqué.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 866 sur 883

Mais afin que les ordres fuſſent mieux exécutés, nous avions un Commiſſaire Général qui avoit tout le ſecret du Magiſtrat, non-ſeulement pour veiller ſur la conduite des ſoldats, mais encore pour les envoyer dans les lieux où on les jugeoit plus néceſſaires ; car c'eſt aux Commiſſaires que les Magiſtrats envoyent les ordres.

Il étoit outre cela enjoint, par ordre du Prince, à tous les Officiers militaires de fournir pour le ſervice de la ſanté, tel nombre de ſoldats que le Magiſtrat auroit requis à l'occaſion, & de prêter main forte, comme il fallut en pluſieurs occaſions, ſe ſervant encore de la Milice du Pays ; ce qui eſt d'autant plus commode, qu'en quelque lieu de l'Etat les ſoldats ſont obligés en de certains temps à faire la garde, & battre le Pays, ou *gratis*, ou avec un petit ſubſide.

Au reſte, généralement parlant, comme il eſt rare que les gens d'un Pays peſtiferé, ou ſuſpect, tâchent de s'introduire à force ouverte, il ſuffit d'avoir des gardes diligentes, & fideles, qui obſervent, pourvû qu'il y ait des corps volans tous prêts à les ſoutenir, & être aſſuré qu'on en ait encore d'autres également prompts en cas, & à meſure du beſoin.

Mais ſur-tout il n'y a rien de ſi utile, que d'avoir des Inſpecteurs, & Commiſſaires Généraux, pour viſiter les poſtes, & en informer enſuite les Magiſtrats ; de ſorte que ceux qui ſervent ſçachent qu'ils ſont obſervés, & doivent rendre compte à pluſieurs.

Avec les ſoldats, principalement aux portes des Villes, on met une perſonne de qualité qui les commande, & c'eſt à lui à examiner les certificats, & faire obſerver les bons ordres pour l'introduction des perſonnes, & marchandiſes, ne ſe pouvant admettre quoi que ce ſoit, de perſonnes ou marchandiſes, que de l'aveu du Commiſſaire.

On obſerve la même choſe en toute autre Terre, & Village fermé de murailles, prenant pour Commiſſaires les perſonnes les plus habiles des lieux, leſquels ſont obligés de ſervir chacun *gratis* à ſon tour ; & c'eſt ce qui tient en une grande crainte, & ſujetion, les vagabonds, & tout autre qui tâche de s'introduire dans l'Etat ſans certificat de ſanté, puiſqu'ils ne peuvent ſe promettre de ſe dérober à la connoiſſance de quelqu'un des Gardes, ou des Commiſſaires, quand il y en a plu-

ſieurs, & fort près les uns des autres.

On ne parle pas des Vaiſſeaux, & autres Bâtimens que l'on fait croiſer préſentement tout le long de la marine, comme des chaînes aux Ports, qui ſont des réglemens particuliers, requis en cette occaſion de la peſte d'aprésent, comme ce fut dans la derniere des animaux d'une double tranchée tirée d'un bout à l'autre de nos frontieres avec l'Etat Eccléſiaſtique dans le préſent Pays.

PROJET

De recouvrement des Effets ſuſpects de la Ville de Mende, & maniere de les déſinfecter.

COMME on ne peut pas douter que le virus peſtilentiel dont les meubles & effets infects ſont empreints, n'ait occaſionné les nouveaux accidens de peſte dans la Ville de Mende, ou parce que la recherche n'en a point été faite avec toute l'exactitude poſſible, ou que la mauvaiſe foi des habitans, jointe à leur avarice, leur a juſqu'ici fait mépriſer les peines dont ils ont été menacés, s'ils ne déclaroient juſqu'au moindre effet, ce qui pourroit faire renaître la peſte de ſes cendres mêmes; nous croyons qu'il eſt à propos de s'aſſurer de tous les moyens les plus convenables, & de prendre les expédiens les plus propres pour recouvrer tous ces effets, ſoit cachés, ou confondus avec ceux qui ont ſouffert la déſinfection preſcrite par les Ordonnances.

Et en effet, il eſt à préſumer, que tous les habitans ayant eu la permiſſion d'aller eux-mêmes laver leurs effets, en ont dérobé quelques-uns à cette ſorte de déſinfection, ou ne les ont pas ſuffiſamment lavés, pour les purger du virus qui y étoit contenu; ce qui fait enviſager de nouveaux malheurs, ſi on n'y remédie promptement.

Pour procéder avec ordre à cette opération, nous avons prié Monſieur le Commandant de faire publier un ban, pour que tous les habitans euſſent à bien nétoyer leurs maiſons, ſous

peine d'amende, ſi dans la viſite générale que nous en ferons ils ſe trouvent en défaut.

Notre intention, ce que nous avons cru inutile de faire ſçavoir aux habitans, eſt de prendre chacun un quartier avec un Commiſſaire & une autre perſonne de confiance, pour pouvoir foüiller juſques dans les endroits les plus obſcurs & les plus reculés, & nous aſſurer par nous-mêmes de ces effets ſi funeſtes & meurtriers, pour les faire porter dans un endroit de dépôt, & être enſuite tous lavés, & purifiés ſous nos yeux, avec le dernier ſcrupule.

Nous obſerverons de faire noter fort exactement toutes les maiſons dans leſquelles nous en aurons trouvé, pour faire ſéparément déſinfecter tous les autres effets quoique déja lavés, qui auroient peut-être été infectés de nouveau par l'approche de ces effets non déſinfectés.

Mais comme il eſt très-difficile d'émouvoir ces habitans par les menaces des châtimens même les plus rigoureux, & qu'ils mettroient pour la plûpart leur vie au prix d'un effet de la moindre valeur, nous croyons qu'il ſeroit très-à-propos de faire publier le premier jour de nos viſites une amniſtie générale pour tous ceux, qui de bonne foi donneront leurs effets ſuſpects à déſinfecter, avec promeſſe inviolable de les leur rendre après leur purification, de quelque nature que ſoient ces effets, ſans les avertir cependant qu'on déſinfectera d'ailleurs tout ce qui ſe trouvera dans leur maiſon; que ſi le délai expiré, c'eſt-à-dire, le temps que nous mettrons à faire ces recherches, on les trouve ſaiſis de quelques effets ſuſpects, on brûleroit tout ce qui ſe trouveroit dans leurs maiſons ſans miſéricorde, & on les condamneroit à telle peine qu'on jugeroit néceſſaire pour l'exemple. Nous ſommes bien fondés à croire pouvoir découvrir par ce moyen tous les effets ſuſpects, & nous pouvons aſſurer que la maniere dont nous les ferons déſinfecter, ne laiſſera aucun ſcrupule au Proprietaire auquel ils ſeront rendus.

Pour ce qui eſt de l'opération de la déſinfection, on parfûmera d'abord tous ces effets infects ou ſuſpects, avec le grand parfum, dans l'endroit où ils ſeront dépoſés. Nous ferons pour lors ſortir de la Ville quarante ou cinquante convaleſcens, plus ou moins, ſelon la quantité des effets qu'ils laveront, les

moins ſuſpects au-deſſus du Pont, & les autres meubles ou hardes infectés au-deſſous, à la maniere ordinaire, avec l'eau chaude, dans laquelle on aura fait fondre le tartre, l'alun, &, ſi l'on veut, quelques poignées de ſel. Tous ces effets bien lavés, purifiés, & déſinfectés, recevront pour derniere préparation le grand & le ſecond parfum. On mettra pour lors en quarantaine réguliere les perſonnes qui auront ſervi à cette opération, & ils ne rentreront dans la Ville qu'après avoir été lavés avec le vinaigre, avoir eſſuïé le parfum, & changé d'habit.

Quoique notre deſſein ne ſoit pas par toutes ces précautions de détruire l'exécution du projet de la déſinfection générale de tous les effets qui ſe trouveront dans la Ville, cependant ſi ces recherches exactes, & ces déſinfections régulieres propoſées pouvoient produire l'effet que nous nous en promettons, puiſque par ce moyen on annulleroit la ſeule cauſe qui a, pour ainſi dire, reſſuſcité la maladie, & que préalablement il ne tombât plus de malades dans la Ville, ni les Fauxbourgs, nous croyons qu'il ſuffiroit de jetter le grand parfum dans chaque maiſon, uſant de la précaution de faire étendre tous les meubles, & ouvrir les coffres & armoires, pour que tout en fût pénétré intimement.

Nous ne parlons point des étoffes & laines déſinfectées; nous les comptons toutes bien purifiées, & pour précaution extraordinaire, il ſuffira d'y allumer le grand & ſecond parfum.

A Mende ce 26. Août 1722.

TABLE DES TITRES.

PREMIERE PARTIE.

IDE'E générale de la Peſte. Page 1.

§. I. Plan de l'ouvrage. Origine de la peſte de Marſeille. Son Hiſtoire, & ſon image. Origine de celle du Gevaudan. ibid.

§. II. Hiſtoire des principales peſtes qui ont ravagé le monde; c'eſt-à-dire, de celle d'Attique décrite par Thucidide; d'Aſie & d'Europe ſous M. Aurele, décrite par Galien; de Rome ſous l'Empire de Gallus & de Voluſien, décrite par ſaint Cyprien; de Conſtantinople, au cinquiéme ſiécle; de celle qui arriva ſous Juſtinien; de celle qui arriva ſous Leon l'Iſaurien & Conſtantin Copronyme; de la peſte univerſelle de 1330. décrite par Vinarius; d'Europe en 1450. décrite par Quercetan; de celle qui eſt connuë ſous le nom de Fiévre Angloiſe au quinziéme ſiécle; de celle du ſeiziéme, décrite par Fallope; de celle de Montpellier au commencement du dix-ſeptiéme ſiécle, décrite par Riviere; de celle de Lyon en 1628; de celle de Nimegue en 1635; de celle de Londres en 1664. décrite par Hodges. 15.

§. III. Symptomes de la peſte de Marſeille; diviſion en trois claſſes des malades qui en étoient attaqués; le tout tiré de la relation de M. Chicoyneau. 36.

§. IV. Signes prognoſtics de l'événement de la peſte; juſqu'où il faut y ajouter foi. Différences qui diſtinguent les peſtes les unes des autres. 42.

§. V. Cauſes de la peſte. Elles ſont naturelles. On a cru les trouver dans les pluies, la ſéchereſſe, l'humidité, les vents chauds, les acides, les arſenicaux, les alcalis, les vers. Examen de ces hypotheſes. La peſte eſt vraiſemblablement cauſée par des exhalaiſons dont l'air ſe charge. Preuves hiſtoriques de ce ſentiment. 51.

§. VI. La peſte n'eſt regardée par quelques Auteurs que comme

une maladie maligne très-aiguë ; mais ſçait-on ce que c'eſt que malignité ? Elle n'eſt pas produite par le ſeul épaiſſiſſement du ſang. Expoſition de ſa cauſe & de ſes effets. Ses préſervatifs. Quels ſont les principes d'une cure rationelle de cette maladie. Page 67.

§. VII. *La maniere de traiter la peſte, ſuivant le célébre M. Hecquet.* 78.

§. VIII. *On examine ſi la peſte eſt contagieuſe, comme on la croit univerſellement, & l'on détaille les preuves qui combattent ce ſentiment.* 110.

§. IX. *Preuves que la peſte eſt contagieuſe, extraites de la Diſſertation que M. Aſtruc fit imprimer en 1724. ſur la contagion de la peſte.* 118.

Que l'origine & le progrès de la peſte en Europe prouvent la vérité de la contagion. ibid.

Que la contagion de la peſte qui attaque les hommes, eſt prouvée par la contagion de la peſte qui eſt propre à différentes eſpeces d'animaux. 125.

Quand même on douteroit de la contagion, la prudence demanderoit qu'on agît en temps de peſte comme ſi on le croyoit. 130.

Réponſes aux difficultés qu'on oppoſe contre le ſentiment de la contagion. 135.

Que la difficulté qu'on oppoſe contre la contagion, a été connuë de tous ceux qui ont parlé de la peſte, mais qu'elle n'a jamais fait impreſſion ſur perſonne. 137.

Que cette difficulté, quand même elle ſeroit inexplicable, n'infirmeroit en rien les preuves qui démontrent la contagion. 140.

Que cette même difficulté ſe rencontre dans pluſieurs maladies, qui ſont certainement contagieuſes, de même que dans la peſte. 143.

Que cette même difficulté ſe rencontre dans le ſyſtême de la non-contagion. 145.

Certificats qui prouvent que ceux qui ſe renferment dans le temps de la peſte ne prennent pas une précaution inutile. 150.

Réponſes à diverſes objections qu'on a faites contre la non-contagion. 154.

Mémoires concernant la Peſte.

Conſultation faite par les ordres de S. A. R. Monſeigneur le Duc d'Orléans, Régent de France, ſur ce qu'il conviendroit faire par rapport à la contagion. 186.

Motifs qui ont déterminé les Médecins à décider comme ils ont

fait ſur les queſtions propoſées par ordre de S. A. R. par rapport à la contagion. Page 188.

Extraits des Mémoires & Lettres des Commandans & Médecins des Places attaquées de la contagion, écrites à M. Dodart, ſur les trois propoſitions ſuivantes.

PREMIERE PROPOSITION. *S'il faut contraindre tous les peſtiférés à aller aux Infirmeries. REPONSE.* 190.

SECONDE PROPOSITION. *Si ceux qui ont ſervi les peſtiférés, ou qui habitent avec eux, doivent faire leur quarantaine dans leurs maiſons, ou dans des lieux deſtinés pour cela, nommés quarantaines; ou s'il faut les laiſſer commercer avec le Public, après les avoir parfumés, & les maiſons qu'ils habitent. REPONSE.* 192.

TROISIE'ME PROPOSITION. *Si l'on doit obliger les Marchands à tenir leurs boutiques ouvertes pendant la peſte. REPONSE.* 194.

Lettre de M. Chiller (ou Muller) *Médecin de Lindaw, ſur la peſte.* 197.

Obſervations ſur les cauſes de la peſte de Marſeille, & ſur la maniere dont cette maladie ſe communique, par MM. Deidier, Robert & Rimbaut. 201.

Remarques ſur les Obſervations de M. Deidier. 207.

Lettres de M. Emeric, Médecin, datée de l'Infirmerie des Minimes d'Aix, le 15. Novembre 1720. 212.

Seconde Lettre du même. 214.

Troiſiéme Lettre du même. 217.

Mémoire ſur une maladie peſtilentielle qui attaqua en 1706. dans l'Iſle de Nievre, une Eſcadre du Roi, commandée par M. d'Iberville. 219.

Relation abrégée des accidens de la peſte de Marſeille, avec le prognoſtic, & la curation de cette maladie, par M. Chicoyneau, aujourd'hui premier Médecin du Roi. 223.

Abrégé des différentes Methodes qui ont été employées pour traiter les malades renfermés dans les cinq claſſes rapportées dans la Relation précédente. 230.

Méthode employée pour traiter les malades de la premiere claſſe. 231.

Méthode pour traiter les malades de la ſeconde claſſe. 232.

Méthode employée pour traiter les malades de la troiſiéme claſſe. 235.

Méthode employée pour le traitement des malades de la quatriéme claſſe. 236.

Méthode employée pour le traitement des bubons. ibid.

Méthode

Méthode employée pour traiter les charbons. Page 238.
Méthode concernant les malades de la cinquiéme classe. 240.

Observations & Réflexions propres à confirmer ce qui est avancé par MM. Chicoyneau, Verny & Soullier, dans la relation du 10. Décembre 1720. touchant la nature, les événemens, & le traitement de la peste de Marseille. 241.

Premiere Classe. *Méthode employée pour traiter les malades de la premiere classe.* 242.
Observations propres à confirmer ce qui est avancé au sujet des malades de cette premiere classe.
Premiere Observation donnée par M. Chicoyneau. 244.
Seconde Observation d'une malade de la premiere classe, donnée par Monsieur Verny. 246.
Observations faites à l'ouverture des cadavres des pestiférés de la premiere classe, données au Public par Monsieur Soullier, Maître Chirurgien de Montpellier, & Inspecteur de la Chirurgie des Hôpitaux des Marseille. 248.
Seconde Classe. *Méthode employée pour traiter les malades de la seconde classe.* 250.
Observations propres à confirmer ce qui est avancé au sujet des malades de cette seconde classe.
Premiere Observation donnée par M. Chicoyneau. 254.
Seconde Observation d'une malade de la seconde classe, donnée par M. Verny. 258.
Réflexions sur les deux cas précédens. 260.
Observations faites à l'ouverture de plusieurs cadavres des pestiférés de la seconde classe, données au Public par M. Soullier. ibid.
Réflexions sur les faits principaux observés à ces ouvertures. 266.
Troisiéme Classe. *Observation d'une malade de la troisiéme classe, donnée par M. Chicoyneau.* 268.
Réflexions sur cette Observation. 275.
Observations faites sur les cadavres de quelques personnes mortes de la peste dans l'Hôpital de la Charité de la Ville d'Aix, & ouverts par le Sieur Soullier, en présence de Messieurs Chicoyneau & Verny, de M. Ebeiouard, Médecin, & des Chirurgiens de cet Hôpital, le 3. Janvier 1721. 277.
Réflexions sur les faits principaux observés à ces ouvertures. 279.
Quatriéme Classe. *Méthode employée pour le traitement des malades de la quatriéme classe.* 281.
Observation d'un malade de la quatriéme classe, qui renferme le traitement & la guérison d'un charbon d'une grandeur extraordinaire, donnée par Monsieur Chicoyneau. 282.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 874 sur 883

Réflexions sur cette Observation. Page 285.
Observation d'une malade de la quatriéme classe, atteinte & guérie de douze charbons & de deux bubons, donnée par M. Verny. 287.
Réflexions sur cette Observation. 291.
Troisiéme Observation d'un malade de la quatriéme classe, attaqué de quelques accidens singuliers en conséquence d'un bubon négligé, ou mal pansé, donnée par M. Chicoyneau. 293.
Réflexions sur cette Observation. 296.
Quatriéme Observation d'une malade de la quatriéme classe, donnée par M. Verny. 298.
Réflexions sur cette Observation. 300.
Cinquiéme Observation d'une malade de la quatriéme classe, donnée par M. Verny. 301.
Réflexions sur cette Observation. 302.
CINQUIE'ME ET DERNIERE CLASSE. *Réflexions sur la cinquiéme classe.* 304.
Observations singulieres faites pendant le cours du traitement de la peste de Marseille. 308.
Premiere Observation de la maladie & de la guérison du Sieur Boismortier, Etudiant en Chirurgie, envoyé par la Cour pour le service des pestiférés de Marseille, donnée par M. Chicoyneau, ibid.
Réflexions sur cette Observation. 312.
Seconde Observation d'une femme nouvellement accouchée, qui, après un cours de ventre dysenterique fort opiniâtre, fut attaquée d'une peste pourprée & mortelle, donnée par M. Verny. 313.
Réflexions sur cette Observation. 316.
Courte Observation qui prouve que le pourpre noir & livide est dans la peste un signe certain d'une mort très-prochaine. 318.
Réflexions sur cette Observation. ibid.
Observation singuliere concernant des bubons pestilentiels, dont la matiere s'est écoulée par la voie des urines, donnée par M. Chicoyneau. 319.
Réflexions sur cette Observation. 321.
Observation singuliere d'un enfant attaqué de la peste, sous la forme d'une fiévre maligne intermittente, donnée par M. Verny. 321.
Cinquiéme Observation singuliere d'une malade attaquée de la peste sous la forme d'une fiévre intermittente bénigne, donnée par M. Chicoyneau. 323.
Réflexion sur cette Observation. 324.
Fin des Observations & Réflexions sur la peste de Marseille. 325.
Observation d'une malade de la seconde classe, donnée par Monsieur Verny. 328.
Réflexion sur cette Observation. 332.
Observation d'une malade qui essuya dans l'espace d'un mois deux attaques de peste, dont la premiere se termina par la résolution d'un bubon, & la se-

conde fut ſans éruption, donnée par M. Chicoyneau. ibid.
Obſervations faites à l'ouverture du cadavre de Mademoiſelle Ribbe. Page 338.
Réflexions ſur les principaux phénoménes rapportés dans l'Obſervation précédente, & ſur ceux qui ſe ſont préſentés à l'ouverture du cadavre. 340.

Diſcours où l'on établit un ſentiment particulier ſur la contagion de la peſte, prononcé à l'ouverture ſolemnelle de l'École de Médecine de Montpellier, faite le 22. Octobre 1725. par M. Deidier, Conſeiller-Médecin du Roi, Chevalier de l'Ordre de Saint Michel. 345.
Certificat du nombre des Religieuſes mortes à Toulon pendant la quarantaine. 358.
*Lettre de Meſſieurs le Moine & Bailly, Docteurs-Régens de la Faculté de Médecine de Paris, envoyés par la Cour pour les maladies peſtilentielles du Gevaudan, à Madame *** 359.
Obſervations de M. Bertrand ſur la maladie contagieuſe de Marſeille. 368.
Obſervations pratiques de M. Couzier, Docteur en Médecine, traduites du Latin. 383.
Obſervations faites ſur les perſonnes mortes de la peſte, traduites du Latin du même Médecin. 397.
Remarques de Médecine pratique pour la peſte, par M. Stahl, premier Médecin du Roi de Pruſſe, traduites du Latin de ce Docteur. 411.
Obſervations de M. Geoffroy, Chirurgien. 422.
Etat des Villes & lieux de Provence qui ont été attaqués de contagion, des jours auſquels elle a commencé en chaque endroit, du nombre des morts qu'il y a eu, & des jours auſquels elle a ceſſé. 465.
Etat général des Lieux attaqués de la contagion dans le Diocéſe de Mende, avec le nombre des morts, des convaleſcens, des perſonnes qui reſtent, le jour qu'elle a fini, fait par ordre de M. de la Deveſe, Brigadier des Armées du Roi, Commandant général en Gevaudan ſous l'autorité de M. le Duc de Roquelaure.

SUPPLEMENT.

Lettre & Obſervations de M. Deidier, Conſeiller-Médecin du Roi, Profeſſeur en Médecine en l'Univerſité de Montpellier, ſur la maladie de Marſeille, à M. Montreſſe, Docteur en Médecine, Aggrégé en l'Univerſité de Valence. 465.

Lettre ſur la maladie de Marſeille, écrite par M. Deidier, Profeſſeur en Médecine en l'Univerſité de Montpellier, à M. Maugue, Conſeiller du Roi, Médecin des Armées de Sa Majeſté, & de l'Hôpital de Straſbourg. 479.

Réponſe de M. Maugue, Conſeiller du Roi, Médecin des Armées de Sa Majeſté, & premier Médecin de l'Hôpital de Straſbourg, à M. Deidier. 484.

Lettre à M. Deidier au ſujet de la peſte du Martigues, par M. Fabre, Médecin des Infirmeries de la même Ville. 487.

Lettre de M. Montreſſe, Docteur en Médecine, Aggrégé en l'Univerſité de Valence, écrite à M. Deidier, Profeſſeur en Médecine de l'Univerſité de Montpellier. 490.

Réponſe de M. Deidier à M. Montreſſe. 492.

Seconde Lettre de M. Montreſſe à M. Deidier. 494.

Seconde Lettre de M. Deidier à M. Montreſſe. 497.

Troiſiéme Lettre de M. Deidier à M. Montreſſe, contenant diverſes expériences ſur la bile des peſtiférés. 500.

Autre Lettre de M. Montreſſe à M. Deidier. 507

Quatriéme Lettre de M. Deidier à M. Montreſſe, ſervant de réponſe à la précédente, & contenant un état des cadavres peſtiférés dont on a tiré la bile pour faire les expériences précédentes. 509.

Cinquiéme Lettre de M. Deidier, contenant une ſeconde réponſe à celle de M. Montreſſe du 16. Juin précédent. 517.

Sentiment de la plûpart des Médecins & Chirurgiens Majors qui ont traité les peſtiférés à Marſeille, ſur la queſtion qui y fut propoſée, Si les rechûtes pourroient perpétuer la peſte. 528.

Suite des Expériences de M. Deidier, faites à Montpellier dans l'Hôpital de Saint Eloy ſur la bile des malades morts de fiévres malignes pendant les mois de Septembre, Octobre, & Novembre, avec M. Fizes, Docteur en Médecine, & Meſſieurs Duly & Morel,

Garçons Chirurgiens dudit Hôpital. Page 531.

Sixiéme Lettre de M. Deidier à M. Jean-Jacques Scheuchzer, Docteur en Médecine, Professeur de Mathématiques à Zurich, Membre de l'Académie des Curieux de la Nature, & des Sociétés Royales d'Angleterre & de Prusse. 535.

Réponse de M. Schzuchzer à M. Deidier. 536.

Extrait de la Dissertation de M. Astruc sur la peste de Provence, & du Commentaire de Monsieur Scheuchzer sur cet ouvrage. 546.

Relation de la maladie de la Canourgue & de Correjac, envoyée à Monseigneur l'Evêque de Mende par Messieurs Rochevalier, Blanquet & Vaissade, le 8. Mai 1721. 558.

Lettre écrite à Monseigneur le Duc de Roquelaure, par M. Blanquet, Médecin à la Canourgue. 561.

Lettre de M. Blanquet, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, employé dans le Gevaudan pour les maladies pestilentielles, écrite à M. Dodart, premier Médecin du Roi, au sujet de la peste. 563.

Procès-verbal dressé par Messieurs le Moine & Bailly à leur arrivée à Marvejols. 571.

Lettre de Messieurs le Moine & Bailly, Docteurs-Régens de la Faculté de Médecine à Paris, à M. Joseph Fornès, ci-devant premier Professeur de Médecine dans la Ville de Barcelonne, envoyé à Montpellier par le Viceroi de Catalogne, traduite du Latin. 573.

Observation faite à Marvejols par M. le Moine, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, traduite du Latin. 582.

Extrait d'une Lettre du même à M. Dodart, premier Médecin du Roi. 586.

Lettre de M. Joseph Fornès, ci-devant Professeur en Médecine dans la Ville de Barcelone, à M. Couzier, Docteur en Médecine, employé à Alais au soulagement des pestiférés, traduite du Latin, ainsi que la Réponse. 587.

Réponse de M. Couzier à la Lettre précédente. 589.

Extrait d'un Mémoire de M. Rochevalier, Médecin à Marvejols, sur les accidens, & la cure de la peste. 598.

Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste - page 878 sur 883

SECONDE PARTIE.

Des précautions néceſſaires pour prévenir la peſte, & pour en arrêter les progrès.

ARREST du Conſeil d'Etat du Roi au ſujet de la maladie contagieuſe de la Ville Marſeille, du 14. Septembre 1720. Page 1.

Divers Reglemens ſur les précautions qu'on doit prendre contre la peſte. 10.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, concernant le commerce des marchandiſes du Levant, 14. Septembre 1721. 14.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi pour les précautions à prendre à l'égard des Bâtimens étrangers qui abordent avec des marchandiſes dans les Ports du Royaume. 19.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, portant que la Foire de Bordeaux, qui devoit commencer le 15. du mois d'Octobre prochain, ſera remiſe au mois de Mars de l'année prochaine 1722. 22.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi, qui fixe les routes de Paris en Languedoc, & du Languedoc à Paris. 23.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi en interprétation de celui du 10. Juin 1721. qui renouvelle les défenſes de l'introduction dans le Royaume, & du commerce, port & uſage des étoffes des Indes, de la Chine & du Levant, & des toiles peintes, & autres étoffes venant deſdits Pays. 27.

Déciſions du Conſeil de Santé ſur les ſecours que demandoient les Pays menacés de contagion, ou ceux qui en étoient infectés. 32.

Déciſions du Conſeil ſur le commerce. 41.

Déciſions du Conſeil ſur les conſeils de Santé, ſur les Gardes, & ſur les Paſſeports. 49.

Déciſions du Conſeils ſur les quarantaines, les foires, & les paſſages. 54.

Inſtruction ſur les précautions qui doivent être obſervées dans les Provinces où il y a des lieux attaqués de la maladie contagieuſe, & dans les Provinces voiſines. 59.

Compoſition, & doſe du Parfum, & la maniere de parfumer les maiſons, chambres & meubles. 64.

Instruction générale pour exécuter les premieres décisions du Conseil de Santé, sur la maniere de secourir la Provence. Page 66.

CHAPITRE PREMIER *concernant l'achat, transport & distribution des Grains.* 68.

CHAPITRE II. *concernant l'achat, conduite, destination & distribution des Viandes.* 96.

CHAPITRE III. *concernant l'argent en especes qui peut être nécessaire pour les différens besoins des Hôpitaux & Infirmeries; & encore pour secourir les pauvres, principalement ceux de la campagne où il n'y a point d'Hôpitaux établis.* 112.

CHAPITRE IV. *concernant le sel qui sera délivré* gratis *aux Hôpitaux & Infirmeries, & celui qui sera aussi gratuitement distribué par les soins des Magistrats, Officiers & Curés, aux pauvres dans les lieux infectés.* 113.

CHAPITRE V. *concernant les Médecins & Chirurgiens nécessaires, qui doivent être envoyés en nombre suffisant des autres parties du Royaume, pour que les malades soient secourus.* 115.

CHAPITRE VI. *concernant les Drogues, Parfums, & Remedes.* 116.

CHAPITRE VII. *concernant les Religieux qui doivent être envoyés en Provence en nombre suffisant, dans les lieux attaqués de la maladie, par les soins de Messieurs les Evêques, pour faire le Service divin, administrer les Sacremens, & secourir les malades.* 116.

Observations générales. 117.

Précautions pour éviter les malheurs que la déclaration de la peste produit dans une Ville, par M. Chirac. 121.

Lettre écrite par M. le Chevalier de Langeron à M. le Marquis de la Vrilliere, le 17. Juin 1721. 131.

Mémoire sur ce qu'il conviendroit faire par rapport à la contagion. 135.

Réponse au Mémoire précédent, par M. Dupont Commandant de Toulon. 137.

Mémoire instructif pour les Villes affligées de peste, ou qui en sont menacées, par M. de Jossaud. 143.

Mémoire pour fournir promptement aux pressans besoins des peuples attaqués de la peste, & en prévenir les progrès. 154.

Instruction pour se conduire dans les lieux attaqués de peste. 155.

Précautions prises contre le progrès de la contagion, & pour la désinfection des personnes, maisons, & marchandises, dans tous les lieux qui en ont été attaqués. 157.

Mémoire sur les précautions que demande la quarantaine proposée par M. le Maréchal de Barwic pour tous les habitans, mar-

chandiſes & meubles des lieux qui ont été infectés, afin de rétablir la confiance, & le commerce. Page 160.
Inſtruction pour les Quarantaines. 170.
Mémoire ſur les Infirmeries. 175.
Mémoire ſur quelques abus qui ſe commettent dans les Villes de Marſeille & de Toulon, à l'égard des quarantaines & de la ſanté. 201.
Lettre de M. le Chevalier de Langeron, ſur la néceſſité d'une déſinfection générale. 206.
Mémoire au ſujet d'une déſinfection générale. 208.
Mémoire ſur la déſinfection générale qu'on a propoſé de faire à Marſeille. 210.
Mémoire dreſſé par Meſſieurs les Echevins & Députés de la Chambre du Commerce de Marſeille, & les ſieurs Négocians de ladite Ville, dans l'Aſſemblée générale tenuë dans la Maiſon commune le Jeudi 9. Juillet 1722. où l'on fait voir que la déſinfection générale propoſée ſeroit également inutile & préjudiciable. 220.
Inſtruction de ce qui doit être obſervé pour la déſinfection ordonnée par S. A. R. tant des perſonnes, que des meubles, & marchandiſes, ſuſceptibles de contagion, dans tous les lieux des Diocéſes de Mende, Alais, Uzès, & Viviers, qui ont été affligées de la peſte, qui doit commencer le premier Juillet prochain, par M. de Bernage Intendant de la Province. 238.
Addition à l'Inſtruction précédente concernant la déſinfection des meubles & marchandiſes dans tous les lieux des Diocéſes de Mende, Alais, Uzès, & Viviers, qui ſont actuellement en quarantaine. 243.
Seconde Addition à la même Inſtruction ſur la quarantaine, & déſinfection générale des lieux où a été la contagion. 244.
Mémoire envoyé au Conſeil de Marine ſur ce qui s'obſerve au Lazaret de Livourne à l'égard des Bâtimens qui viennent des lieux ſuſpects. 248.
Extrait de la Relation du Gouvernement pour les affaires de Santé dans Florence. 251.
Projet de recouvrement des Effets ſuſpects de la Ville de Mende, & maniere de les déſinfecter. 259.

Fin de la Table des Titres.

APPROBATION.

J'AY lû par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier un Manuſcrit intitulé *Traité de la Peſte*, &c. & il m'a paru qu'on ne pouvoit travailler plus utilement, qu'a fait l'Auteur, à l'avantage du Public, ni mieux répondre aux intentions bienfaiſantes du Monarque par les ordres de qui ſon Ouvrage a été compoſé. A Paris le 7. Juillet 1744.

BRUHIER.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, grand Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien amé Pierre-Jean Mariette Imprimeur-Libraire à Paris, ancien Adjoint de ſa Communauté, Nous a fait expoſer qu'il deſireroit imprimer & donner au Public des Ouvrages qui ont pour titres *La Théorie & Pratique du Jardinage*, & TRAITE' DE LA PESTE, s'il Nous plaiſoit de lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce néceſſaires ; A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes de faire imprimer leſdits Ouvrages en un ou pluſieurs Volumes, & autant de fois que bon lui ſemblera, & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le temps de neuf années conſécutives, à compter du jour de la date d'icelles. Faiſons défenſes à toutes perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance ; comme auſſi à tous Libraires, Imprimeurs & autres d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire leſdits Ouvrages, ni d'en faire aucun extrait, ſous quelque prétexte que ce ſoit, d'augmentation, correction, changement & autres, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, & de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Expoſant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & interêts ; à la charge que ceſdites Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Com-

munauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impreſſion deſdits Ouvrages ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs; en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imprimée attachée pour modele ſous le contre-ſcel deſdites préſentes, que l'Impetrant ſe conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10. Avril 1725. qu'avant de les expoſer en vente, les Manuſcrits qui auront ſervi de copie à l'impreſſion deſdits Ouvrages, ſeront remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier le Sieur Dagueſſeau, Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres; & qu'il en ſera enſuite remis deux exemplaires de chacun dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & féal Chevalier le Sieur Dagueſſeau, Chancelier de France, le tout à peine de nullité deſdites Préſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir ledit Expoſant & ſes ayans cauſes, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie deſdites Préſentes, qui ſera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin deſdits Ouvrages, ſoit tenuë pour duëment ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conſeillers & Sécrétaires, foi ſoit ajoutée, comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel eſt notre plaiſir. DONNE' à Paris le premier jour du mois d'Août, l'an de grace mil ſept cens quarante-quatre, & de notre Regne le vingt-neuviéme. Par le Roi en ſon Conſeil. SAINSON.

Regiſtré ſur le Regiſtre XI. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, No. 353. fol. 298 conformément aux anciens Reglemens confirmés par celui du 28. Février 1723. A Paris le 18. Avril 1744.

VINCENT, *Syndic.*